SAINTE
LOUISE DE MARILLAC

E C R I T S

Sœur Elisabeth CHARPY
Fille de la Charité

- Mai 1983 -

A. 2

LUMIERE

En l'année 1623, le jour de sainte Monique, Dieu me fit la grâce de faire vœu de viduité si Dieu appelait mon mari.

Le jour de l'Ascension en suivant, j'eus un grand abattement d'esprit pour le doute que j'avais, si je devais quitter mon mari, comme je le désirais fortement pour réparer mon premier vœu (1) et avoir plus de liberté de servir Dieu et le prochain.

Je doutais encore que l'attache que j 'avais à mon directeur (2) m'empêchât d'en prendre un, lui absent pour longtemps, et craignais y être obligée.

Et j'avais encore une grande peine pour le doute de l'immortalité de l'âme. Ce qui me fit être, depuis l'Ascension jusqu'à la Pentecôte, en une peine incroyable.

Le jour de la Pentecôte (3), oyant la Sainte Messe ou faisant l'oraison à l'église (4), tout en un instant, mon esprit fut éclairci de ses doutes.

Et (je) fus avertie que je devais demeurer avec mon mari, et qu'un temps devait venir que je serais en état de faire vœu de pauvreté chasteté et obéissance, et que je serais en une petite communauté où quelques-unes feraient le semblable. J'entendais lors être en un lieu pour servir le prochain, mais je ne pouvais entendre comme cela se pourrait faire à cause qu'il y devait avoir allant et venant.

Je fus encore assurée que je devais demeurer en repos sur mon directeur et que Dieu m'en donnerait un (5) qu'il me fit voir, ce me semble, et sentis répugnance d'accepter, néanmoins j'acquiesçai et me semblait que c'était pour ne pas encore devoir exécuter ce changement.

Ma troisième peine me fut ôtée par l'assurance que je sentis en mon esprit que c'était Dieu qui m'enseignait ce que dessus, et que, y ayant un Dieu, je ne devais douter du reste.

1. Louise de Marillac (12 août 1591-15 mars 1660) avait désiré être religieuse capucine. Elle en avait, sans doute, fait la promesse à Dieu. Mais le Père de Champigny, son premier conseiller, lui déclara que sa santé ne lui permettait pas d'être religieuse.

Sur les conseils de sa famille, Louise épousa le 5 février 1613 Antoine Legras, secrétaire de la reine Marie de Médicis. Son fils Michel naquit le 18 octobre suivant.

2. Pierre Camus, Evêque de Belley, proche des Marillac et ami de François de Sales.
3. L,e dimanche 4 juin 1623.
4. Eglise Saint-Nicolas-des-Champs, rue Saint-Martin, la paroisse de Mademoiselle Legras.

5. Vincent de Paul était alors précepteur chez les de Gondi dont l'hôtel était situe sur la paroisse Saint-Sauveur.

J'ai toujours cru avoir cette grâce du Bienheureux Monseigneur de Genève (6), pour avoir, avant sa mort, grandement désiré lui communiquer ces peines et, depuis, y avoir senti une grande dévotion, et reçu par ce moyen beaucoup de grâces, et en ce temps j'eus quelque sujet de le croire dont il ne me souvient pas maintenant.

6. François de Sales, Évêque de Genève et fondateur de la Visitation, venait de mourir en décembre 1622

LA CORRESPONDANCE

1625-1630

1625
17 avril: *Fondation de la Congrégation de la Mission*
vers novembre: *Établissement de Mr Vincent au Collège des Bons Enfants sur la paroisse de Saint-Nicolas-du-Chardonnet*
21 décembre: *Décès d'Antoine Legras, le mari de Louise de Marillac en son domicile rue Courteau-Villain, sur la paroisse Saint-Nicolas-des-Champs.*
1626
Installation de Louise de Marillac, rue Saint-Victor, sur la paroisse Saint-Nicolas-du-Chardonnet.
Début de la participation de Louise de Marillac aux œuvres charitables de Monsieur Vincent en faveur des pauvres.
1629
Début des visites des confréries de la Charité par Louise de Marillac: en mai, premier voyage à Montmirail.
Etablissement de la confrérie de la Charité à la paroisse Saint-Sauveur à Paris.
1630
Établissement de la confrérie de la Charité à la paroisse de Saint-Nicolas-du-Chardonnet. Louise de Marillac en assure la présidence.
Arrivée de Marguerite Naseau « venue pour servir les pauvres ».
10 novembre: *«Journée des Dupes»: échec du complot organisé pour renverser Richelieu le premier ministre. Arrestation et emprisonnement de Michel de Marillac, le garde des Sceaux, l'un des oncles de Louise. Un autre de ses oncles, Louis, maréchal de France, sera arrêté et emprisonné aussi quelques mois plus tard.*

L.1

à Monsieur Vincent
Ce 5 juin 1627.

Monsieur,

J'espère que vous me pardonnerez la liberté que je prends de vous témoigner l'impatience de mon esprit, tant pour le long séjour passé, que sur l'appréhension de l'avenir et de ne savoir le lieu où vous allez après celui où vous êtes. Il est vrai, mon Père, que la pensée du sujet

qui vous éloigne est un peu d'adoucissement à ma peine, mais elle n'empêche pas que dans ma fainéantise, les jours quelquefois, me semblent des mois; je veux pourtant attendre avec la tranquillité l'heure de Dieu et reconnaître que mon indignité la retarde.

J'ai bien reconnu que Mademoiselle du Fay (1), outre son ordinaire a un peu le cœur pressé de désir. Nous passâmes le jour de la Pentecôte ensemble; après le service elle eût bien voulu avoir la liberté de me parler ouvertement, mais nous demeurâmes dans l'attente et désir de faire la volonté de Dieu. L'ouvrage que sa charité m'a donné est fait, si les membres de Jésus en ont besoin et qu'il vous plaise, mon Père que je vous l'envoie, je n'y manquerai pas, je n'ai pas voulu le faire sans votre commandement.

Enfin, mon très honoré Père, après un peu d'inquiétude mon fils est au collège, et grâce à Dieu, très content et s'y porte bien, si cela continue je suis prou * forte de ce côté-là.

Permettez-moi, mon Père, de vous importuner encore au sujet d'une fille, âgée de 28 ans, qu'on veut faire venir de Bourgogne, pour me donner. Elle est de bonne connaissance et vertueuse, à ce qu'on m'a dit; mais auparavant celle-là, la bonne fille aveugle de Vertus (2), m'avait dit que celle qui était avec elle, âgée de 22 ans, pouvait peut-être venir céans*. Elle est dans la conduite des Révérends Pères de l'Oratoire, il y a quatre ans, et tout à fait villageoise; je ne suis pas très assurée qu'elle veuille venir, néanmoins elle m'en témoignait quelque désir.

Je vous supplie, très humblement, mon Père, me mander ce que je ferai pour cela. La personne qui va en Bourgogne doit partir lundi, et pensant votre retour cette semaine, je lui promis réponse.

Notre bon Dieu a permis à mon âme plus de sentiment de lui que l'ordinaire depuis un mois, mais je ne cesse d'être toujours dans mes imperfections: quand je ne mettrai point d'empêchement aux effets des prières que j'espère de votre charité, je crois que je m'amenderai. J'ai bien eu désir, ces jours passés, que vous vous souvinssiez de me donner à Dieu et que vous lui demandassiez la grâce d'accomplir entièrement en moi sa sainte volonté, nonobstant les oppositions de ma misère. Donc, mon Père, je vous fais en toute humilité cette supplication et vous demande pardon, de vous tant importuner, étant par la bonté de Dieu, Monsieur.

Votre très obligée servante et indigne fille.

1. Mademoiselle Du Fay, dame de la Charité d 'une grande piété. Son oncle paternel René Hennequin a épousé Marie de Marillac, une des tantes de sainte Louise.
2. Pèlerinage de la Vierge Marie, très fréquenté à Aubervilliers.

L. 2

à Monsieur Vincent

Ce 13 janvier 1628.

Monsieur,

Il y a environ trois semaines qu'étant chez Mademoiselle du Fay je trouvai une occasion par laquelle je vous écrivis, mais je crains que mes lettres aient été perdues, le principal sujet était un avis que je vous demandais pour mon fils. Mais maintenant, Monsieur, je ne suis plus aux mêmes termes, car soit que Dieu ne le veuille pas tout présentement en la résolution de se faire ecclésiastique, ou que le monde s'y soit opposé, ses ferveurs sont de beaucoup diminuées, et lui trouvant un si grand changement en l'esprit, j'en ai parlé librement à la Mère Supérieure' qui m'a conseillé de le mettre simplement pensionnaire avec ces bons ecclésiastiques (2), pour les raisons que je vous dirai, si Dieu me fait la grâce de voir votre retour dont j'ai un grand besoin. Certainement votre absence ne me fut jamais plus sensible, pour les besoins que j'ai eus depuis, en quoi il faut que j'avoue ma faiblesse vous assurant, mon Père, que si Dieu me fait la grâce me souvenir du passé, je n'aurai pas sujet de me glorifier. Je demande force de l'aide de vos prières, pour l'amour de Dieu, et vous remercie très humblement de la peine que vous avez prise de m'écrire et des témoignages de l'honneur de votre souvenir, je ne le mérite pas et Dieu est bien bon de me souffrir. Oh ! mon très cher Père, offrez ma volonté à la miséricorde divine, car je veux, moyennant sa sainte grâce, me convertir et me dire véritablement, Monsieur, Votre très humble servante et indigne fille en notre Seigneur.

P.S. — Mademoiselle du Fay est toujours dans ses infirmités corporelles et a presque toujours été au lit depuis quinze jours, sans fièvre néanmoins; elle désire bien votre retour.

L. 3 bis

à Monsieur Vincent

Ce samedi à midi. (Mai 1630.)

Il y a un an qu'il n'y a point de procureur à la Charité (1), et néanmoins un bon homme a toujours écrit la recette et dépense et veut bien présentement accepter la charge par élection.

L. 2

1. La Mère Supérieure du Monastère de la Visitation, Mère Anne-Catherine de Beaumont.
2. Les prêtres du Séminaire de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, communauté fondée par Mr Bourdoise (1584-t655) pour la formation du clergé.

L. 3 bis

1. Charité de Villepreux, établie sur les terres de la famille de Gondi.

Les sœurs de la Charité se sont un peu refroidies en l'exercice et ont souvent laissé la visite des malades à leur jour, à cause que la trésorière est de si bonne volonté qu'elle fait cuire pour celles qui sont et aussi que la supérieure et elle se contentaient quelquefois de donner de l'argent aux malades. Elles en donnaient aussi à quelques-uns nécessiteux et négligeaient souvent d'avoir de la viande et faisaient passer les malades d'œufs, ou de quelque autre chose qui était à leur goût.

Lesdites sœurs, du moins la plupart, laissent la sainte communion des mois et ont besoin d'être excitées par quelque prédication lorsqu'on ira faire l'élection du procureur.

La supérieure se contentait d'avoir le coffre chez elle et avait baillé les deux clefs à la trésorière. Elles sont en peine pour la réception des malades et disent qu'il ne fallait point de Charité pour n'y admettre que ceux qui n'ont rien du tout, à cause qu'il y en a très peu ou point de cette sorte, et quantité de qui le bien qu'ils ont est si engagé, qu'ils mourraient plutôt de faim que de pouvoir le vendre et s'en aider.

1631 - 1636
1932
Janvier: *Installation de Monsieur Vincent et de la Congrégation de la Mission à Saint-Lazare.*
10 mai: *mort du maréchal Louis de Marillac, oncle de Louise, décapité en place de Grève à Paris.*
7 août: *mort de Michel de Marillac en sa prison de Châteaudun.*
1633
vers février: *mort de Marguerite Naseau.*
29 novembre: *fondation de la Compagnie des Filles de la Charité.*
1634
Etablissement de la confrérie de la Charité à l'Hôtel-Dieu de Paris.
31 juillet: *première conférence de Monsieur Vincent aux Filles de la Charité.*
1636
Transfert de la Maison-Mère des Filles de la Charité au village de La Chapelle.

L.4

à Monsieur Vincent
à Monsieur, Monsieur Vincent

Ce 4 septembre (vers 1634)

Monsieur,

Je vous renvoie le règlement de Saint-Sauveur, je ne l'avais pas vu, il me semble que le commencement fait dépendre toute la confrérie de Monsieur le Curé, je ne sais si cela serait à propos; bien est-il vrai que Messieurs les Curés de Beauvais en seraient bien contents, mais cela les porterait incontinent à ne vouloir plus que personne eût la connaissance de ce qui se passerait à chaque Confrérie. Je crois pourtant, Monsieur, qu'il est nécessaire que les officières leur communiquent de la réception des malades, au moins leur disent ceux qu'elles recevront qu'il soit porté dans le règlement que les voix seront colligées* par eux, pour l'élection, et que la trésorière rendra ses comptes en sa présence, sans du tout parler de Monsieur le Grand-Vicaire, comme il était porté dans le règlement, et que le nombre des dames soit précisé; que les places vacantes seront remplies de celles que la Compagnie agréera et après présentées à Messieurs les Curés pour leur réception et recevoir leur bénédiction.

Pour procureur, je ne sais s'il serait facile d'en mettre un à chaque Confrérie, car jamais elles ne s'en retireront à faire écrire les quêtes par lui, pour dresser les comptes je crois que les femmes le pourront elles-mêmes. Il ne reste plus rien à faire pour le procureur, sinon faire exécuter les legs, si aucun il y en avait, au profit des Confréries et en ce cas il y a apparence qu'un seul pourrait suffire pour toutes, j'entends seulement, Monsieur, pour Beauvais, car pour Liancourt le règlement ordinaire est bon- principalement ce qui recommande l'amitié entr'elles et les plus amples (1), à cause des exercices tant du soir, du matin, que du souvenir de la présence de Dieu (pendant) la journée; et aussi, Monsieur, que les places vacantes soient remplies en la manière ci-dessus. Il y a partout de bons procureurs.

Vous aviserez, s'il vous plaît, Monsieur, si vous ferez alors quelque article particulier pour cet officier qui demande avec tant d'instance d'être admis pour procurer le bien de la Confrérie. Et s'il sera porté par le règlement qu'il y aura deux filles nommées par Madame de Liancourt (2) pour être gardes des malades lesquelles habiteront dans le logis que ma dite Dame donne à cet effet, lesquelles seront obligées à faire, et porter les médicaments, tant aux malades de Liancourt, que La Bruyère, Cauffry et Rantigny, ayant soin de visiter les dits malades au moins deux fois la semaine et faire tout ce qui sera porté par

1. Il manque sans doute un mot: plus amples précisions.
2 Madame la duchesse de Liancourt, née Jeanne de Schomberg (1600 1674); dame de la charité, établit la confrérie de la Charité en ses domaines.

l'établissement et fondation qui sera fait en ce sujet. La quête se fait, en ces lieux, les dimanches aux maisons et les bonnes fêtes aux églises

les procureurs tiennent un livre et écrivent les recettes de chaque quête, comme aussi la trésorière pareillement. Les coffres ne sont qu'à deux serrures. Je pense qu'il faut dire que les dites gardes seront du corps de la Confrérie.

Je crois, Monsieur, qu'il sera très à propos que dans chaque coffre il y ait un registre comme celui que je vous ai laissé, afin que tout ce qui se passera dans la Confrérie y soit trouvé. En tête du livre je pense qu'il faut y écrire l'établissement, ensuite le règlement, puis le nom des sœurs, puis l'élection du procureur et des officières et suivant après, on pourra mettre les nouvelles élections.

Vers la moitié du livre marquer qu'il faut écrire les noms des sœurs qui décéderont et de celles qui se mettront à leur place, et de l'autre côté du livre les legs pieux et dons extraordinaires, et en un autre endroit les meubles qui sont appartenant aux pauvres. Le livre que j'ai apporté est celui de La Bruyère, à cause que l'établissement était entièrement signé.

Je crois qu'il faut que la Supérieure tienne un livre où elle fasse écrire le nom des pauvres malades, le jour de leur réception et de leur mort ou celui que la charité laisse de les assister.

Si vous ne m'aviez commandé, Monsieur, de faire ce mémoire je n'y eusse osé penser. Je ne sais comme quoi j'ai tant retardé, si non, que c'est que je sens bien que mon esprit se ralentit fort pour le bien, tant pour l'autrui que pour le particulier de mes exercices.

La bonne Sœur Jeanne de Saint-Benoit (3?) vient de m'amener trois filles de Colombe, de bien bonne façon qui ont grand désir de servir les pauvres, partout où on les voudra envoyer. Je crois qu'elles vous iront trouver un de ces jours, j'ai bien du regret d'avoir perdu la journée que votre charité me voulait donner; je crois qu'il y a de ma faute. J'aurais un grand besoin d'avoir quelques jours pour penser un peu à moi pour quelque renouvellement. Je crois Monsieur, que quand il faudra travailler pour l'exercice de la Charité à Saint-Laurent (3), si vous me voulez faire l'honneur de m'y employer, qu'il sera nécessaire que j'y séjourne quelques jours, je me pourrais servir de cette occasion si vous le trouvez à propos ; mais pour l'amour de Dieu, Monsieur, demandez que sa miséricorde vous fasse connaître mes besoins, autrement je croirai qu'il me veut tout à fait abandonner, puisqu'il permet que vous ayez ce sentiment.

Je vous envoie le mémoire de ce qui fut fait en chaque Assemblée de Beauvais. Je crois qu'il sera bon que le règlement que vous ferez dresser soit pour Saint-Sauveur 3 et l'envoyant mander * qu'elle le baille* aux autres pour copier.

Si vous voulez prendre la peine de revoir la lettre que je vous

3. Paroisses de Paris.

envoyai de Liancourt, vous y trouverez peut-être quelque chose de plus que je ne vous mande. Pardonnez-moi s'il vous plaît le mauvais ordre que je tiens, je voudrais presque m'excuser sur mon peu de mémoire, mais vous savez telle que je suis et que je serai toujours, Monsieur.

Votre très humble fille et très obligée servante

P.S.—Les quêtes se font à Beauvais tous les lundis, mais je crois qu'il serait à propos de faire quêter les bonnes fêtes à l'église. Je pense que faisant l'établissement incontinent* que la Mission, que Monseigneur de Beauvais y veut faire faire, qu'il sera facile d'obtenir tout ce qu'on pourra désirer pour le bien de la Confrérie. Je ne me suis point occupée de proposer cette quête.

L.5

à Monsieur Dehorgny (1)
(au Collège des Bons Enfants)

29 septembre 1635.

Monsieur,

J'ai reçu les cent livres que vous m'avez envoyées; je vous supplie prendre la peine me mander * combien vous voulez de chemises, combien de coiffes, combien de mouchoirs et de tout ce que vous avez besoin .

Je suis bien fâchée que la bourse de toile soit trop grande, je vous envoie une coiffe de calice; je vous supplie prendre la peine me mander si elle est de bonne sorte; je ne manquerai pas, Dieu aidant à faire tout ce que vous désirez. Vous êtes trop indulgent à mon endroit; je vous remercie très humblement de l'honneur que vous faites à mon fils; il va recevoir le bien que vous lui procurez. Dieu veuille qu'il en fasse son profit et soit reconnaissant de toutes vos charités. Je le recommande toujours à vos prières et moi aussi, qui suis, Monsieur, Votre très humble servante.

1. Monsieur Dehorgny, un des premiers prêtres de la Mission. Il rejoint Monsieur Vincent dès 1627. n sera tour à tour Supérieur au collège des Bons Enfants (1632-1635, 1638-1643, 1654-1659), Assistant général de la Congrégation (1642-1644, 1654-1667), Supérieur de la maison de Rome (1644-1647, 1651-1653). Monsieur Vincent l'enverra souvent visiter les maisons des Lazaristes et des Filles de la Charité. A la mort de Monsieur Portail, il sera nommé Directeur des Filles de la Charité.

L. 43

à ma Sœur Barbe (1)
Fille de la Charité, servante des Pauvres Malades, de la Paroisse Saint-Paul (2) (à Paris)

(vers 1636).

Ma Très Chère Sœur,

Je suis bien en soin de la maladie de notre chère Sœur que je salue de tout mon cœur, aux pieds de Jésus-Christ, souvent la conviant, par son saint amour, de ne se point ennuyer, d'expérimenter en elle-même, les besoins que nos maîtres, les pauvres malades, ont d'assistance, de cordialité et douceur. C'est en cet état auquel elle peut montrer sa fidélité à aimer la très sainte volonté de Dieu. Et vous, ma chère Sœur, je ne doute point que vous n'en ayez un grand soin. Mais je vous prie ma Sœur appelez un médecin au plus tôt, et ayez aussi soin des malades de la paroisse.

Vous savez combien il importe en ce quartier-là de ne donner sujet à personne de parler. Visitez-les, je vous prie, car encore que nos autres Sœurs aient beaucoup de soin et charité, il sera plus séant que vous vous y occupiez particulièrement. J'espère que notre bon Dieu bénira vos soins je le prie vous donner assez de force et de courage pour surmonter les petites difficultés que vous aurez, et suis en son très saint amour, Votre très humble Sœur et servante.

P.S.—Si vous avez besoin encore d'une autre Sœur, mandez-le-moi, je vous prie.

1. Barbe Angiboust (1605-1658) de la paroisse Saint-Pierre de Serville près de Chartres. Elle rejoint les toutes premières Filles de la Charité dès le 1er juillet 1634 Louise découvre très vite les richesses de sa personnalité et l'envoie comme « pierre de fondation» en de nombreux établissements. 1636: paroisse Saint-Paul, puis Saint-Sulpice à Paris, 1637: Saint-Jacques de la Boucherie, 1638: Saint-Germain-en-Laye, puis Richelieu, 1642: les Galériens, 1645: probablement Serqueux, 1646: Fontainebleau, 1649: Saint-Denis, 1652: Brienne 1653: Châlons, 1654: Bernay, 1658: Chateaudun. Barbe Angiboust est aussi choisie pour les visites: visites des Enfants Trouvés placés en nourrice (1644, 1648) visites des communautés de Filles de la Charité: à Liancourt en 1649, à Sainte-Marie-du-Mont en 1657, à Varize en 1658. Dès le 25 mars 1642, Barbe s'engage totalement au service des Pauvres en prononçant des vœux perpétuels. Elle meurt le 27 décembre 1658.
2. Servant les pauvres de la paroisse Saint-Paul dès 1632-1633, les Filles de la Charité ont dû y habiter lorsque la Maison Mère a été transférée au village de La Chapelle.

L. 6

à Monsieur Vincent

décembre 1636

Monsieur,

Madame de Beaufort (1) m'a mandé que voici le temps, le plus propre pour travailler à l'établissement de la Charité de Saint-Etienne, et que Monsieur le Curé le désire fort; et pour ce sujet a trouvé bon qu'elle, et une autre Dame, fissent la quête ces fêtes- ce qu'elles ont fait. Ie vous supplie très humblement, Monsieur, prendre la peine de me mander* comme quoi je me conduirai.

J'avais pensé de lui mander, si vous le trouvez bon, que les dames qui ont plus de désir de ce saint œuvre allassent trouver Monsieur le Curé et lui disent que, pour bien commencer et persévérer, elles ont besoin qu'il y ait quantité de personnes qui s'associent pour ce saint exercice, tant de qualité que de médiocre condition, afin que les unes contribuant le plus, les autres s'adonnent plus volontiers à visiter chacune son jour les pauvres malades; et, que afin que personne n'en fut incommodé, l'on aviserait s'il serait expédient de diviser en deux quartiers la paroisse. Mais, que pour travailler utilement, il serait premièrement nécessaire de supplier mon dit Sieur le Curé, de prendre la peine de faire faire un mémoire * bien ample, par quelque ecclésiastique qui connaisse ses paroissiens, et, après, faire faire dans son église une prédication à ce dessein, à l'issue de laquelle on pourrait assembler toutes les dames nommées, avertissant aussi, à la messe, que toutes celles de toute condition, qui voudraient en être, se pourront trouver à l'Assemblée, à laquelle Assemblée on proposera le règlement qui s'observe aux autres paroisses.

Je vous mande tout ceci, Monsieur, afin d'abréger le temps, car il y a si longtemps que ces bonnes dames essaient à s'encourager pour cela, que je crois qu'il faut battre le fer tandis qu'il est chaud; mais s'il vous plaît, vous me manderez toute autre chose que ce que je vous propose, car vous savez bien qu'il le faut ainsi, s'il vous plaît.

Je vous remercie, très humblement, Monsieur, de votre charité, le bon Dieu sait bien que j'avais besoin de ce secours, et pour cela il m'a donné adresse d'une laitière qui nous en fournit depuis trois jours.

Nous voici près la fin de l'année, je désire bien, si Dieu me donne la vie pour commencer l'autre, que ce soit de bonne sorte pour son service. Je supplie votre charité de me dire quelques bons mots pour cela, les pauvres se contentent de peu, que j'estimerai beaucoup m'étant donné de Dieu par vous de qui je suis, Monsieur, la très humble fille et servante.

P.S. — Monsieur, toutes vos filles prennent la liberté (de se recommander) à votre charité.

1. Madame de Beaufort, dame de la Charité de la paroisse Saint-Étienne-du-Mont.

1638- 1639

1638

Commencement de l'œuvre des Enfants Trouvés.

Etablissement des Filles de la Charité à Saint-Germain-en-Laye et à Richelieu.

Epidémie de peste à Paris.

1639

Début de l'œuvre des Galériens

Établissement des filles de la Charité à l'hôpital d'Angers: voyage de Louise de Marillac avec trois Sœurs à la fin du mois de novembre.

L. 7

à Monsieur Vincent

De la Chapelle (17 janvier 1638.)

Monsieur,

Notre procureur de la Charité et les Sœurs font aujourd'hui des merveilles, pour la fête du Saint Nom de Jésus- ils ont désiré, mais eux-mêmes, que je vous envoyasse supplier de leur faire avoir une exhortation pour vêpres, elles ne se diront pas plutôt qu'à deux heures et demie. Ils désireraient bien Monsieur de la Salle, mais s'il ne se peut ils en voudraient bien un autre; je joins ma prière à la leur afin qu'ils soient encouragés à la persévérance.

Je crois que vous savez que notre Sœur Barbe (1) est ici et, qu'elle et moi, sommes tantôt bien fortes; je crois qu'il serait bien bon qu'elle eût l'honneur de vous voir avant d'aller. Ne faut-il point penser au petit ameublement qui lui sera nécessaire ? Ne vous mettez point en peine, s'il vous plaît, pour la nourrice des petits enfants, lesquels nous n'avons point encore, car la nôtre suffira bien pour le temps que vous marquez, et plus.

Je suis en l'amour de Jésus, Monsieur, Votre très humble fille et très obligée servante.

1. Barbe Angiboust est envoyée servir les pauvres à Saint-Germain-en-Laye.

L. 26

à Monsieur Vincent

Ce 2 juillet (vers 1638).

Monsieur,

L'on me vient de dire qu'il y a de la contagion (1) dans la Maison où logent les filles de l'Hôtel-Dieu. Je vous supplie me mander si il les en faut ôter; ou si, les y laissant, il faut avertir les Dames de n'y pas aller; et si nous-mêmes nous devons y aller, j'entends les Filles de céans (2). S'il n'y a point de danger de prendre des confitures pour porter à I 'Hôtel-Dieu ?

Vous m'avez oubliée pour le besoin que je vous témoignai avoir de vous parler. Je ne sais pas ce que le bon Dieu veut faire entendre

mais j'espère que votre charité m'en avertira, puisque je suis, Monsieur, Votre très humble fille et très obligée servante.

P.S.—Je ne vous parle point pour l'action que j'ai fait faire si mal à propos aux filles; j'attends ce qu'il plaira à votre charité de m'ordonner.

L. 38

à Monsieur Vincent

Ce dimanche (vers 1638)

Monsieur,

Je vais envoyer votre réponse à Madame Pelletier (1), par ma Sœur Turgis (2), je suis si méchante que j'eusse bien voulu que ce mot, de son retour bientôt, n'y eût pas été. Monsieur de Liancourt passa hier ici, je ne le vis pas, mais il me fit dire que Madame sa femme était fort

L. 26
1. Une épidémie de peste à Paris.
2. La Maison Mère à La Chapelle.

L. 38
1. Madame Pelletier, sans doute, la fille de Madame de Herse (voir page 227) qui avait épousé le neveu de Madame Goussault (voir page 20). Elle ne persévéra pas dans la Compagnie des Filles de la Charité.
2. Elisabeth Le Goutteux, veuve Turgis, est entrée en 1636 dans la Compagnie des Filles de la Charité. Intelligente cultivée, elle seconde avec tout son dévouement Louise de Marillac et la remplace lors de ses absences de la

Maison Mère. Louise de Marillac lui confie en 1640 la responsabilité de la nouvelle communauté à Angers. Elle l'y envoie à nouveau en 1644 pour quelques mois. Placée à Richelieu en 1646, à Chars en 1647, puis à Chantilly en 1648, elle meurt après une courte maladie en octobre 1648.

en peine de mon retour. Ma petite saignée d'hier m'a facilité une sueur, toute la nuit, qui m'a bien soulagée, Dieu merci, et en sorte que j'en ai quitté le lit. Et pour n'avoir pas assez de force ni de santé pour vous aller trouver, voyant le mauvais temps, et que j'ai besoin de vous parler, j'avais fait dire au frère portier que je vous suppliais prendre la peine de venir céans. Je prends cette liberté par la confiance que votre charité m'en a donnée autrefois, puisque je crois être toujours, Monsieur, Votre très humble et très obligée fille et servante.

L. 89

à Monsieur Vincent

Ce jeudi (vers 1638).

Monsieur,

Ma Sœur Turgis est bien en peine de ce (que) le Sergent de la Compagnie de M. de Castillon lui est venu dire qu'il envoiera des soldats loger, tant au corps de logis de devant, que en celui où logent les enfants ; ils feront bruit. Si vous trouviez bon qu'y revenant elle fit refus de les loger, se faisant fort de Madame la Duchesse d'Aiguillon I ou de Madame la Chancelière * jusqu'à ce que votre charité en obtienne défense de la Reine ; ou si vous jugiez autre chose mieux, s'il vous plaît lui mander par ce porteur si ce n'est elle. Je suis, Monsieur, Votre très humble et très obligée fille et servante.

L. 8 *bis*

à Monsieur Vincent

Ce mardi (vers 1638).

Monsieur,

Voilà une lettre. Je crois qu'il est nécessaire de pourvoir promptement à cette pauvre fille, qui a tellement gagné le cœur des habitants que le bruit court que, si on l'ôte, que l'on ne recevra pas d'autre fille. Elle se conseille à tous dès y a longtemps et particulièrement des vieils garçons nommés Messieurs de la Noue, de qui elle retire commodités, et fait bonne chère, reçoit bouteille de vin et pâtés. Je vous supplie

L. 89

1. Marie de Vignerod (16041678) est la nièce de Richelieu. Veuve à 18 ans, celle qui était devenue, malgré elle, la marquise de Comlet, entre au Carmel. Son puissant oncle la ramena, contre son gré, à la Cour de Louis XIII, et la dota du duché d'Aiguillon. La duchesse d'Aiguillon participera à toutes les œuvres de Monsieur Vincent et l'aidera de son immense fortune.

très humblement et pour l'amour de Dieu de songer aux inconvénients de cette mauvaise affaire, dont je pense être cause. Je vous supplie de prier notre bon Dieu qu'il me pardonne. Monsieur, votre très humble et très obligée fille et servante.

L. 9

à la Mère Supérieure des Bénédictines
à Argenteuil (1)

De La Chapelle, ce 16 mai 1639.

Madame,

Vous vous étonnerez peut-être que, n'ayant pas l'honneur de vous connaître, ni d'être connue de vous, que je prenne la liberté de vous écrire. Je ne le ferais pas n'était la créance* que j'ai que vous ne le trouverez mauvais, puisque c'est pour l'amour de Dieu, que nous voulons servir et aimer que je vous adresse une fille de ce lieu, qui a du bien et toute pleine de bons désirs, pour remplir la place que l'on m'a dit être en votre maison pour une fille sœur laie.

J'ai eu cet avertissement par une des filles, servantes des pauvres malades des Charités des Paroisses, que Dieu a appelée et mise en cette condition depuis huit ans. Je n'ai pas voulu croire, Madame, que ce soit vous qui ayez donné charge de la détourner de sa vocation, ne me pouvant imaginer que ceux qui (en) connaissent l'importance voulussent entreprendre de s'opposer aux desseins de Dieu, et mettre une âme dans le danger de son salut, en ôtant le secours des pauvres abandonnés qui sont dans toute sorte de besoins, et qui ne peuvent bonnement en être secourus que par le service de ces bonnes filles qui se détachant de tout intérêt, se donnent à Dieu pour le service spirituel et temporel de ces pauvres créatures que sa bonté veut bien tenir pour ses membres. Dieu veuille, Madame, que celle que vous avez déjà en votre maison vous serve bien, et à son contentement; je veux croire qu'elle n'était pas bien appelée à la condition où elle était, sans cela elle serait bien blâmable. Mais, Madame, ne permettez plus, je vous en supplie, qu'elles soient éprouvées sous votre aveu, cela pourrait servir de tentation à quantité d'autres et ne m'empêcherait pas pourtant d'être, comme je suis en l'amour de Jésus crucifié, Votre très humble et très obéissante servante.

1. Une confrérie de la Charité y fut établie en 1634.

L. 11

(aux Sœurs Barbe Angiboust et Louise Ganset) (1)
(à Richelieu) (2)

26 octobre 1639.

Mes bonnes Sœurs,

Je ne doute point que vous n'ayez beaucoup ressenti la perte que nous avons faite à la mort de Madame la Présidente Goussault (3), les obligations que nous lui avons, nous doivent servir à nous la faire imiter, afin que Dieu en soit glorifié; je l'espère de vous, moyennant sa sainte grâce, et déjà, mes filles, vous avez ressenti les effets de cette grâce, par le bien que sa bonté a voulu que vous ayez fait, au lieu ou vous êtes. Mais j'ai appris ce que j'ai toujours appréhendé beaucoup que votre petit emploi qui réussissait si bien pour le soulagement des malades et l'instruction des filles, n'a de rien servi à votre perfection, et au contraire, il semble que cela vous ait nui, puisque la bonne odeur que vous donniez commence à se perdre. Pensez, mes bonnes Sœurs, ce que vous faites: vous êtes cause que Dieu est souvent offensé, au lieu qu'il était glorifié, le prochain scandalisé, et vous donnez sujet de ne pas tant estimer le saint exercice de la charité. Comment oserez-vous un jour paraître devant Dieu pour lui rendre compte de l'usage que vous aurez fait de la grâce si grande qu'il vous a faite de vous appeler à la condition en laquelle il vous a mise; il en prétendait tirer sa gloire et voilà que vous l'usurpez. Vous, ma Sœur Barbe, par votre peu de cordialité vers la Sœur que Dieu vous a donnée, par vos petits dédains et par le peu de support de ses infirmités, comment ne vous êtes-vous point souvenue que lorsqu'on vous a mise avec elle pour lui tenir lieu de supérieure que c'était vous obliger aux conditions de mère, bien plus grandes que mères corporelles, devant avoir soin de son salut et perfection plus que les mères naturelles, ce qui vous obligeait à une grande douceur et charité telle que le Fils de Dieu l'a recommandée sur terre. Et vous, acceptant cette charge, n'avez-vous pas vu aussitôt à quelle humilité elle vous obligeait, puisque vous avez tant de sujet de connaître vos incapacités;

1. Louise Canset, Fille de la Charité, envoyée à Richelieu en 1638, sera aux Galériens en 1644, à Maule quelques années plus tard.
2. Richelieu: dès 1637, le Cardinal de Richelieu demanda des missionnaires à Monsieur Vincent pour la ville qu'il avait fait bâtir au début du XVII~ siècle, au sud de Chinon. Les Filles de la Charité y furent envoyées à la fin de l'année 1638 pour le service des malades et l'école.
3. Madame Goussault née Geneviève Fayet, veuve depuis 1631 d'Antoine Goussault, conseiller du roi* et président de la Chambre des comptes*. Elle suggéra à Monsieur Vincent l'établissement de la Charité de l'Hôtel-Dieu, et en assuma la présidence. Elle favorisa l'implantation des Filles de la Charité à Angers. Elle mourut saintement le 20 septembre 1639.

ne devez-vous pas toujours avoir devant les yeux quand vous ordonnez quelque chose, que c'est l'obéissance qui vous le fait faire, non pas que de vous-même vous ayez droit de commander. Or sus, ma chère Sœur, j'espère que le mal n'est pas en tel état qu'il soit sans remède, mettez-vous vos fautes fortement devant les yeux, sans vous excuser, car en effet rien ne peut être cause du mal que nous faisons que nous-mêmes. Avouez cette vérité devant Dieu, excitez en votre cœur un grand amour pour notre chère Sœur Louise, et en la vue de la miséricordieuse justice de notre bon Dieu, jetez-vous à ses pieds et lui demandez pardon de vos sécheresses en son endroit et de toutes les peines que vous lui avez faites, avec promesse, moyennant la grâce de Dieu de l'aimer comme Jésus-Christ lui-même le veut, lui témoigner les soins que vous devez avoir d'elle et l'embrasser, ayant ce véritable sentiment dans le cœur.

Et vous, ma chère Sœur Louise, vous voilà encore tombée dans vos petites mauvaises habitudes, que pensez-vous de votre condition ? Est-ce une vie de liberté, tant s'en faut, elle doit être d'une continuelle soumission et obéissance. Est-il possible que vous n'y songiez jamais ou bien que si vous y songez vous ayez si peu d'amour de Dieu et si peu de crainte de votre salut que vous négligiez de faire ce que vous êtes obligée. Ma fille, faites-vous un peu de violence, que vous revient-il quand vous faites sans permission des visites, ou pèlerinages, et que vous voulez en tout vivre selon votre volonté ? Ne vous souvenez-vous pas que vous ne devez rien faire, ni aller nulle part sans la permission de ma Sœur Barbe, que vous avez acceptée avant de partir, pour supérieure, et que vous devez autant ou plus aimer que si c'était votre mère. Je crois que vous ne repensez jamais à votre condition, puisque vous faites tant de choses qui y sont incompatibles; n'auriez-vous pas regret de la perdre pour de si faibles contentements ? Je crois que ce qui est cause de la plupart des fautes que vous faites (et cela me vient présentement à l'esprit) c'est que vous avez de l'argent, et vous avez toujours aimé d'en avoir. Si vous me voulez croire, vous vous déferez de cette affection ; mettez tout entre les mains de ma Sœur Barbe, ne voulez avoir que ce qu'elle trouvera bon, et vous excitez à l'amour de la pauvreté pour honorer celle du fils de Dieu, et par ce moyen vous obtiendrez ce qui vous est nécessaire pour être vraie Fille de la Charité. Autrement, je doute fort de votre persévérance, et je vous dis cela avec crainte que vous ne le fassiez pas, mais je n'ai su m'en empêcher recevez-le de bonne part, car c'est l'amour que Dieu me donne pour vous toutes qui me fait parler ainsi. Or sus, ma bonne Sœur, je crois que vous ne mépriserez pas mes petits avertissements et pour cela reconnaissant combien Dieu mérite être aimé et servi, ayez grande honte de vous en être si mal acquittée depuis qu'il vous a fait la grâce de vous appeler à la condition en laquelle vous êtes, et particulièrement au lieu auquel il a tant donné de bénédictions à votre saint emploi; et, faisant une résolution tout autrement forte que celle que vous avez

faite par le passé, jetez-vous aussi aux pieds de ma Sœur Barbe, avec... *(lettre déchirée)*.

Ne voyez-vous pas que vos âmes ne sont pas en repos, et que cela est cause que vous ne participez point à la sainte paix que le Fils de Dieu a apportée à ceux qui sont de bonne volonté, ni à celle qu'il a laissée à ses saints apôtres, s'en allant au Ciel.

Vous avertissant de vos fautes, elles me mettent les miennes devant les yeux, ce qui me fait, mes filles, vous dire que celle dont j'ai maintenant plus de sentiment c'est le mauvais exemple que je vous ai donné pour la pratique des vertus que je vous recommande; je vous prie, mes bonnes Sœurs, de l'oublier et d'en demander pardon pour moi, et la grâce de me corriger, je le désire de tout mon cœur.

J'ai aussi été trop négligente à vous écrire, or je veux croire que vous me pardonnez, comme je vous en prie, et offre à notre bon Dieu l'acte de réconciliation que je m'assure vous ferez de tous vos cœurs remplis de bonne volonté, auxquels j'unis le mien, afin que nous obtenions ensemble la miséricorde dont nous avons besoin et la grâce de vivre dorénavant de l'amour de Jésus Crucifié, auquel je suis, mes très chères Sœurs, Votre très humble sœur et servante.

P.S.—Savez-(vous, mes chères Sœurs, ce que) j'attends de votre réconciliation, après un renouvellement d'affection, c'est (que vous ayez le cœur) ouvert l'une à l'autre, que l'on ne vous verra guère l'une sans l'autre. Que vous (serez ensemble dans les visites) que vous faites par la ville, et que vous vous garderez d'amitiés particulières (avec les dames, ne leur faisant point) de visites du tout, n'aimant rien tant que votre chambre en la compagnie (l'une de l'autre. Je n)e dis pas que vous refusiez les visites que d'honnêtes femmes vous (feraient la) charité de vous rendre. Une vraie humilité accommodera tout.

1640

Février: *Retour d'Angers de Louise de Marillac*

30 mars: *Prise en charge par les Dames de la Charité de tous les*

Enfants Trouvés de la Couche. Août: *Première visite de Monsieur Lambert à Angers. Publication de l'Augustinus, œuvre posthume de Jansénius.*

L. 12

à Monsieur l'abbé de Vaux (1)
(à Angers) (2)

Ce vendredi (1640).

Monsieur

Notre bonne femme est toute disposée à faire ce qu'il vous plaira et, si je ne me trompe, elle vous rendra bon service. Je lui ai propose toutes les conditions nécessaires pour cela qu'elle trouve faciles. Elle m'a dit que, depuis qu'elle a servi a l'hôpital, elle a besoin de vin quand elle travaille ; mais qu'un sétier* lui suffira, par jour. Je lui ai dit de me revenir trouver demain, ou bien que je lui manderais Si cette bonne affaire pour elle, se pourrait faire.

Nos Messieurs ont désiré que je leur proposasse la manière qu'il serait bon d'enterrer les Filles; voilà ma pensée en ce sujet, et une partie de ce que nous avons observé aux premières. Je vous supplie, Monsieur, prendre la peine d'y ajouter et diminuer, ce que vous trouverez nécessaire. Notre petite Sœur est toujours fort mal, et moi dans mes besoins ordinaires d'être aidée de votre charité devant Dieu en l'amour duquel je suis, Monsieur, Votre très humble et très obéissante fille et servante.

P.S.—Je vous supplie très humblement, Monsieur, prendre la peine me renvoyer le papier pour le faire voir, demain après-dîner, a ces Messieurs qui me doivent venir trouver de bonne heure. Ils ont fait signer ce procès-verbal (3), mais je ne pense pas que celui que je dois avoir puisse être prêt: ne sera-t-il pas aussi bon que l'on nous l'envole à Paris. Je vous supplie très humblement, Monsieur, me le dire.

1. Monsieur Guy Lasnier (1602-1681), abbé de Saint-Étienne-de-Vaux en Saintonge, grand vicaire à Angers. Il rencontra Monsieur Vincent à Saint-Lazare en 1635, au cours d'une retraite. n devint le protecteur et le conseiller des Filles de la Charité à l'hôpital Saint-Jean à Angers. 102 lettres de Louise de Marillac à l'Abbé de Vaux sont conservées aux Archives de la Maison Mère.
2. Louise de Marillac avec 3 Sœurs partit de Paris fin novembre et arriva à Angers le 6 décembre 1639 (Coste 1.609).
3. Le procès-verbal de l'installation des Filles de la Charité à l'hôpital fut signé le 1er février 1640 par Louise de Marillac, Cécile Angiboust, Elisabeth Martin et Marguerite François.

L. 13

à Monsieur l'abbé de Vaux

(Février 1640.)

Monsieur,

Je vous ai trop d'obligation de ce que malade, aussi bien que, étant en santé, votre charité se souvienne de mes besoins. Je reçus hier lettre de Monsieur Vincent qui me mande toujours de prendre un brancard. Je ne manquerai pas de me servir de l'avis que vous me donnez, pour avoir encore le sien sur ce sujet. J'ai bien du déplaisir Monsieur, que mes infirmités m'empêchent de vous rendre mes devoirs en votre indisposition, pour m'offrir de vous rendre les petits services que je pourrais; si, éloignée, vous jugez que je puisse quelque chose, obligez-moi, je vous supplie très humblement, de me donner sujet de vous obéir, et témoigner que je suis en l'amour de Jésus Crucifié, Monsieur, Votre très humble et très obéissante fille et servante.

L. 14

à Monsieur l'abbé de Vaux
à Angers

de Saint Martin, ce 24 février 1640.

Monsieur,

Votre charité a encore voulu acquérir sur moi ce surcroît d'obligation de vous être incommodé de votre laquais pour me donner cette consolation l, il me vient bien en l'esprit de vous en remercier et de tous les autres bienfaits que j'ai faits, que j'ai reçus de vous (2). Mais il faut, Monsieur, que je vous dise que les remerciements pour les grandes obligations vers les personnes que j'honore comme je vous fais, me semblent si au-dessous du devoir, que, pour l'ordinaire je n'en puis user; et c'est, Monsieur, ce qui me fait être sans parole au temps que je devrais plus fortement vous témoigner mes sentiments de reconnaissance. Vous me le pardonnerez, s'il vous plaît, puisque même je suis si imbécile que j'en use ainsi vers notre bon Dieu pour ses innumérables bienfaits qui occupent plus mon esprit d'admiration que d'actions de grâces. Agréez donc, Monsieur, je vous en supplie, que je demeure dans le silence, par ce motif d'impossibilité; et, me permettez de vous dire, que je ne sache point avoir eu jamais plus d'obligation à qui que ce soit au monde, qu'à vous, de qui je suis, Monsieur, Votre très humble fille et très obéissante servante.

1. Louise de Marillac est repartie d'Angers dans le carrosse de l'abbé de Vaux.
2. Malade à son arrivée à Angers, elle logea quelques semaines chez l'abbé de Vaux avant de rejoindre ses filles à l'hôpital Saint-Jean.

P.S.—Il me semble, Monsieur, que vous m'aviez commandé de vous écrire la manière de faire sirop de rose et de traiter les pauvres malades. Voilà ce que j'en ai écrit, et vous demande pardon que ce soit si mal, notre Maître suppléera qui est le Médecin charitable, que j'avais dit que l'on vous portât.

L. 15

à Monsieur l'abbé de Vaux
à Angers

Ce 26 février 1640.

Monsieur,

Nous sommes arrivés à Tours, par la grâce de Dieu, en bonne santé. Je me suis résolue de prendre une carriole pour nous mener jusques à Orléans, ce qui me fait vous remercier très humblement de votre carrosse et le vous renvoyer sans fortune, Dieu merci ! Je souhaite que le retour soit pareil. J'ai grand désir de savoir des nouvelles de nos filles; je vous supplie très humblement, Monsieur, prendre la peine de faire avertir ma Sœur Turgis I de m'en donner. J'espère que nous serons mercredi à Orléans, mais toutefois, je pense qu'il faudra que j'attende d'en recevoir à Paris. Vous ne doutez point, Monsieur, de la consolation que j'aurai quand je serai assurée de votre santé puisque vous savez que je suis véritablement, Monsieur, Votre très humble fille et très obligée servante.

P.S. —Plusieurs raisons m'ont obligée de changer ici de voie.

L. 16

à Monsieur l'abbé de Vaux

De La Chapelle, 23 mars 1640.

Monsieur,

Pardonnez-moi, s'il vous plaît, si je suis tant importune à votre charité. Je m'étais promis de savoir de vos nouvelles toutes les semaines, par votre moyen ou de quelqu'autre, et comme je vois, cela me manque, je prends la liberté d'interrompre les saintes occupations de votre charité, pour vous supplier très humblement me vouloir apprendre l'état des petites affaires de l'établissement de nos filles, dont je suis un peu en peine, à cause que je ne devais venir sans cette

1. Élisabeth Turgis (voir p. 17), accompagnée de Barbe Toussaint (voir p. 90) et de Clémence Ferré (voir p. 44), partit de Paris le 23 décembre 1639 et arriva à Angers au début de janvier (Coste I. 612)

expédition. Je suis si sujette à faire des fautes que cela ne me devrait pas étonner, espérant, comme je ne suis bonne à rien, que Dieu peut, et veut bien souvent, tirer sa gloire des personnes de ma sorte, pour faire connaître que sa puissance n'a aucun besoin de ses créatures pour l'exécution de ses desseins. J'espère, Dieu aidant, Monsieur, que les trois filles (1) que j'ai promises partiront mardi, sans faute. J'ai été plus de temps que je ne pensais à les envoyer, c'est la peine que nous avons eue à les ôter du lieu où elles étaient, vous assurant, Monsieur, que c'est l'élite de notre reste à quelqu'une près qui nous est très nécessaire. Je croirais faire faute de les recommander à votre charité: j'ai tant de sujets de croire que notre bon Dieu lui a commis la conduite de cette affaire. Seulement, Monsieur, j'ai une très humble supplication à vous faire de me pardonner les manquements que je fais dans la nourriture de ces bonnes filles, et de me faire la charité de m'en avertir, afin que me corrigeant vous ayez moins de peine à celles qui iront après.

Je ne sais si par mes précédentes je vous ai présenté les très humbles saluts de Monsieur Vincent, je suppléerai par celle-ci, que je finis, vous suppliant très humblement m'honorer de la continuation de votre saint souvenir dans la créance que je suis en l'amour de Jésus Crucifié, Monsieur, votre très humble fille et très obéissante servante.

L. 17

à Monsieur l'abbé de Vaux
à Angers

Ce 24 mars 1640.

Monsieur,

Je viens de recevoir toutes les nouvelles que votre charité a pris la peine me mander, elles touchent un peu mon sentiment ; mais Dieu aidant, la volonté se rangera à celle de Dieu, aux événements qu'il lui plaira arriver.

Ne serait-il point à propos, Monsieur, de faire mettre sur les articles celui que l'on a ôté, qui faisait connaître la liberté que Messieurs les Administrateurs ont de renvoyer les Filles et à nous les retirer, afin de faire connaître que Monsieur Vincent n'a jamais eu dessein de conquérir l'hôpital; car, pourvu que cela soit réciproque, il n'importe ni à l'un ni à l'autre.

Je ne manquerai pas, Monsieur, de communiquer votre lettre à Monsieur Vincent.

L. 16

1. Geneviève Caillou (voir p. 29), Marie-Marthe Trumeau (voir p. 75) et Madeleine Mongert (voir p. 46).

J'écrivis hier à Monsieur Solimon (1) et le priai que, tandis que nos filles sont peu, qu'elles ne sortissent que le moins qui se pourra. Mais ma Sœur Turgis a fait faute de ne pas acheter ce que les Pères (2) désiraient. Si vous le jugez à propos, s'il vous plaît, lui commander d'en faire des excuses. Je crains bien que ces Messieurs se laissent persuader aux déférences des murmurateurs; car il ne me semble pas qu'ils aient assez de disposition pour excuser entièrement les incommodités qu'ils reçoivent des infirmités de nos filles, par la vue de la conduite de Dieu en des affaires de telle importance.

Je ne vous puis pas dire, Monsieur, la consolation que j'ai que la bonté de Dieu ait commis cette affaire au soin de votre charité; ce m'est un adoucissement à toutes les difficultés qui se présentent et même à la rupture, si Dieu permet qu'elle arrive, car je ne doute point de la continuation de votre charitable soin, que vous me faites encore l'honneur me témoigner pour ma pauvre et chétive personne, qui vous est tant obligée, ce qui me fait être toute dans l'assurance que vous me croyiez en l'amour de Jésus Crucifié, Monsieur, votre humble fille et obéissante servante.

L. 18

à Monsieur l'abbé de Vaux

Ce 27 avril (1640).

Monsieur,

Je vous demande pardon de ce que mon impatience à vous écrire le dernier voyage * fut cause que je fis demander à Monsieur Vincent des Missionnaires pour les lieux où vous les vouliez employer. Sa réponse n'étant que verbale, je ne l'entendis pas, ce qui fut cause Monsieur, que je ne vous fis pas ses excuses de ce qu'il ne pouvait, pour ce temps, vous envoyer personne d'ici. Mais que, pour le sujet de la charité, que vous spécifiez dans votre lettre, que, si vous l'aviez agréable, il manderait à Monsieur Lambert (1) de vous aller trouver. Il admire, Monsieur, la charité que notre bon Dieu vous donne pour nos

L. 17
1. L'un des Administrateurs de l'hôpital.
2. Pères de la Charité: nom donné aux Administrateurs de l'hôpital.

L. 18
1. Monsieur Lambert (1606-1653), entré dans la Congrégation de la Mission en 1629. Supérieur à Toul de 1635 à 1637, puis à Richelieu de 1638 à 1642, il est nommé Assistant général de la Congrégation. Après un nouveau séjour à Richelieu (1645-1646), il revient à Paris au collège des Bons Enfants. Monsieur Vincent l'enverra plusieurs fois visiter les Sœurs de l'hôpital d'Angers et de Nantes. En 1651, il est envoyé en Pologne. Il meurt le 31 janvier 1653, victime de son dévouement pour les pestiférés. Sa mort bouleversa Monsieur Vincent (Coste IV. 567)

pauvres Sœurs, cela lui fait souhaiter qu'il vous donnât pensée de prendre la peine de leur faire quelque petit entretien, quand ce ne serait que d'un quart d'heure, sur les vertus dont elles ont besoin, et particulièrement celles auxquelles elles sont obligées par leur vocation.

Je suis en soin de ma Sœur Turgis; je crois, Monsieur, qu'elle a besoin de quelque remède pour prévenir une grande maladie. Mais elle a besoin de commandement, car elle a grande répugnance à se droguer. Vous m'avez bien consolée de ce que votre charité a pris la peine de me mander de notre Sœur Marie (2). J'appréhendais que son esprit se tînt dans l'inquiétude, je vous supplie, Monsieur, me mander si notre pauvre Sœur Marguerite (3) meurt ou est morte contente; car, de la façon que l'on m'a mandé de ses nouvelles, je ne puis croire autre chose que sa mort. Dieu soit béni de tout. Peut-être que l'esprit de notre Sœur Clémence (4) se fortifiera quand les organes de son corps, affaiblis par le mal et les remèdes, le seront aussi. Je pense qu'il ne faut pas lui demander beaucoup de choses, tant de sa mémoire que de son imagination ; et la laisser longtemps, sans du tout faire l'oraison. Pardonnez-moi, Monsieur, si je prends la liberté de vous parler de toutes ces particularités, je prends cette confiance, de la charité qui vous a si parfaitement fait être notre Père dont Dieu soit éternellement béni. C'est en l'amour de son Fils Crucifié que je suis, Monsieur, Votre très humble et très obéissante servante.

P.S.—Monsieur, je prends la liberté de vous envoyer la lettre de nos Sœurs, ouverte, afin que vous voyiez ce que Monsieur Vincent leur mande de l'obéissance.

L. 19

à Monsieur l'abbé de Vaux
à Angers

Ce 3 mai 1640.

Monsieur,

Nous avons grand sujet de louer Dieu qui adoucit ainsi par sa miséricorde les coups de fouet que sa justice nous fait ressentir.

L.18
2 Marie-Marthe Trumeau (voir p. 75).
3. Au moment de leur arrivée à l'hôpital, la peste continuait ses ravages dans l'Anjou (Coste IX. 40). Plusieurs Sœurs tombèrent malades. L'une d'elles, Marguerite François de Saint-Nicolas en Lorraine, en mourut.
4. Clémence Ferré (voir p. 44) .

Voilà notre Sœur Geneviève (1) mieux: que j'aurais été en peine si vous vous étiez exposé davantage ! Je vous supplie pour l'amour de Dieu, Monsieur, ne pas souffrir que nos Sœurs vous soient si importunes; car, je crains que comme elles voient la grande charité que Dieu vous donne pour elles, qu'elles n'en abusent, sans crainte de danger, non plus que d'elles-mêmes. Mais elles ont grand tort si elles veulent celer leur mal au cas que vous, Monsieur, et ces Messieurs leur ordonnent autrement; comme aussi de ne s'en pas tenir assez séparées.

Je ne leur écris point ce voyage * afin de ne pas leur ôter du temps du service de leurs pauvres malades, que je voudrais bien qui ne reçut point de dommage, ce qui sera, pourvu qu'elles ne soient un peu trop sensibles sur elles-mêmes. Vous ne m'en mandez toujours que du bien; ne craignez point, Monsieur, je vous supplie de m'avertir aussi de leurs défauts .

Je crois que je n'avais pas bien entendu ce que vous me mandiez pour Monsieur Vincent au sujet de la Mission. Vous aurez reçu je m'assure, la seconde lettre que je vous ai écrite à ce sujet et vu ses excuses, je loue Dieu d'avoir élu les deux bonnes personnes que vous me mandez pour Pères des Pauvres. Mais le bon Monsieur Gardeau (2) ne peut-il plus rien ? Je crois que s'il ne travaille, que l'expédition du traité demeurera au croc (3). Il me semble, Monsieur, que ces Messieurs ont grand tort de craindre un établissement de Communauté, puisque le pouvoir qu'ils se réservent et que l'on leur donne très volontiers de les ôter, les doit assurer d'être toujours les Maîtres. Je crois, Monsieur que vous ne manquez pas de recommander toujours aux Filles leur devoir à l'obéissance. Monsieur Vincent vous salue très humblement; il ne saurait penser à votre charité qu'avec admiration. J'espère que notre bon Dieu vous en donnera la sainte persévérance; je le supplie vous inspirer le souvenir de mes besoins en vos saints sacrifices puisque je suis par son saint amour, Monsieur, Votre très humble fille et servante.

L. 19

1. Geneviève Caillou de Saint-Germain: à Angers de mars 1640 à fin 1644, à la paroisse Saint-Gervais à Paris en 1645 et 1646, envoyée au Mans en mai 1646. Par suite des difficultés de l'implantation en cette ville, elle revient à Paris (Coste 11. 599). Elle signe l'acte d'érection de la Compagnie le 8 août 1655.
2. L'un des Administrateurs de l'hopital d'Angers.
3. Demeurer au croc = rester de côté. Les administrateurs de l'hôpital contestent l'article du contrat qui affirme la dépendance des Sœurs vis-à-vis du Supérieur Général de la Congrégation de la Mission.

L. 20

à Monsieur l'abbé de Vaux

Paris, ce 6 mai 1640. (1)

Monsieur,

Faut-il que je me serve encore de la main d'autrui pour répondre à celle qu'il vous a plu m'écrire du 30ème du passé. Je vous assure Monsieur, que ce n'est pas sans peine. J'espère le faire moi-même au premier voyage *; et maintenant je le ferais bien, ce me semble, n'était, je n'ose m'efforcer trop tôt, outre ce que j'ai pris quelque breuvage ce matin qui ne me permet pas d'agir si librement. Vous m'avez extrêmement consolée des nouvelles qu'il vous plaît me mander* de nos pauvres filles; je ne puis douter que Notre Seigneur ne bénisse son ouvrage pourvu que nous n'y mettions d'obstacle. Nous tâcherons d'agir toujours avec confiance et dépendance de sa divine volonté.

Pour les deux filles dont m'écrivez, votre procédure a été telle qu'il ne s'y peut ajouter, ce me semble. Pour celle qui n'a rien, nous ne laisserons de la prendre, si vous le jugez à propos; et pour l'autre, si vous trouvez bon, le loyer de sa maison pourrait aller pour assister sa petite parenté, selon son désir. Pour la damoiselle, je n'ai besoin de rien dire, étant entre vos mains, nous suivrons toujours vos sentiments en son sujet; et en attendant que je me puisse donner l'honneur de vous écrire de ma main, je suis et serai éternellement, Monsieur, Votre très humble et obligée servante.

L. 44

à Monsieur l'abbé de Vaux
à Angers
Archidiacre et Chanoine en l'Eglise de Paris, en la Cité.

(mai 1640) (1).

Monsieur,

Une fièvre dont je suis travaillée depuis quinze jours, avec d'assez fâcheux accidents, m'empêche de me donner l'honneur de vous écrire de ma main, pour vous remercier très humblement du grand soin que votre charité a de nous. Je croyais, par ma dernière, vous avoir témoigné assez précisément, Monsieur, que j'espérais du bien des deux filles dont vous me parlez, et vous pouviez toujours être assuré que venant de votre part, elles seraient bien reçues. Néanmoins, Monsieur,

L. 20
1. Lettre écrite par une secrétaire et signée par Louise de Marillac.
L. 44
1. Lettre écrite par la même secrétaire que la lettre précédente.

puisque vous en voulez des ordres plus exprès, je vous dirai que Monsieur Vincent n'y trouve point de difficultés, et moi, je vous supplie, qu'elles puissent avoir l'honneur de venir en votre compagnie. J'espère qu'elles seront quittes des faiblesses à quoi sont sujettes les filles d'Angers qui viennent en ce pays. Notre Sœur Marie que j'ai amenée quand e moi sera, Je crois, le commencement de celles qui auront du courage et de la solidité. Les deux dernières venues avant elle, étaient malades de maladies incurables dès qu'elles arrivèrent, ont toujours été languissantes depuis qu'elles ont été céans, et, maintenant sont au lit de la mort. Ce sont les deux Perrine; je crois, Monsieur qu'il vous en peut souvenir. Je me réjouis bien fort de l'espérance que vous nous donnez d'avoir l'honneur de vous voir. Mais d'ailleurs, je considère bien la perte que nos pauvres Sœurs feront et le besoin où elles se pourront trouver, surtout si les Révérends Pères Réformés entrent en possession de l'Hôpital durant votre absence.

Je vous supplie, Monsieur, pour l'amour de Dieu, de vouloir laisser quelqu'ordre tant à elles qu'à celui que votre charité leur laissera pour Directeur, de ce qu'elles auront à faire en cas que cela arrive. Je supplie Dieu vous donner assez de force et santé pour accomplir ses desseins sur vous, et suis en son saint amour, Monsieur, votre très humble et très obéissante servante.

L. 21

Monsieur l'abbé de Vaux
à Angers

Paris, ce 26 mai 1640. (1)

Monsieur,

L'extrémité de mon mal m'oblige de me servir de la main d'autrui pour vous rendre mille grâces de l'honneur que vous m'avez fait par vos deux dernières, et pour me recommander à vos bonnes prières, en ayant grand besoin dans le danger où j'ai été depuis trois ou quatre jours, dont je n'en suis pas encore dehors.

Je pense que Monsieur Vincent vous fera réponse à tout le contenu de vos lettres; je vous prierai seulement de prendre la peine de faire faire une promesse à ma Sœur Magdeleine (2), qui porte mandement à sa mère pour faire payer la dette qu'elle doit à un bon prêtre, son cousin, qui est en cette ville et qui presse extrêmement d'en être payé comme en ayant besoin. Vous n'aurez qu'à m'envoyer, s'il vous plaît,

L. 44
2. avec moi.
L. 21
1. Lettre écrite par la même secrétaire que les 2 lettres précédentes.
2. Madeleine Mongert.

sa promesse et nous y donnerons ordre, et sur ce je demeure Monsieur, Votre très humble et obligée servante.

P.S.—Je vous supplie très humblement de me recommander à nos pauvres Sœurs de la Charité, et de les assurer que j'espère que je me porterai assez bien pour leur écrire au premier voyage .

L. 22

à Monsieur l'abbé de Vaux
à Angers

29 mai 1640.

Monsieur,

Un mot seulement de très humbles remerciements, pour toutes les charités que vous faites à nos filles et que vous me mandez. Dieu en soit votre récompense éternellement. Je suis bien en soin de notre pauvre Sœur Elisabeth (1). Je ne sais, si ce n'est point une langueur de maladie comme elle a eue autrefois. Que si cela était, Monsieur, je pense qu'après l'avis du médecin, sur le sujet de ses forces, qu'il serait a propos de nous l'envoyer. Je mande à ma Sœur Turgis, après vous avoir fait parler à deux bonnes filles qui désirent venir et que vous n'y trouverez rien à dire, qu'elle les envoie et notre bonne Sœur pourrait être leur compagnie. Pardonnez ma brièveté, le reste de mon mal ne me permet écrire davantage, me faisant finir et vous assurer que je suis, Monsieur, Votre très obéissante fille et servante.

L. 27

à ma très chère Sœur Élisabeth Martin
(à Angers)

(vers 1640.)

Ma Très Chère Sœur,

Je compatis de tout mon cœur à vos souffrances, et loue Dieu, de toute mon affection, du courage que sa bonté vous donne. Il me semble

1. Élisabeth Martin, d'Argenteuil, l'une des premières Filles de la Charité. En 1636, elle est à la paroisse Saint-Paul à Paris. Partie à Angers avec Mademoiselle, elle assure la responsabilité de la communauté de l'hôpital de 1640 a 1642. Sa santé fragile l'oblige souvent au repos. Après un court séjour à Richelieu, elle rentre à la Maison-Mère (1643). Les jeunes Sœurs lui

sont confiées. Elle part ensuite à Liancourt, d'où les Fondateurs la rappellent pour lui donner la responsabilité de la nouvelle communauté qui part à Nantes (1646) En 1647, les difficultés communautaires retentissent sur son état de santé. Placée a nouveau a Richelieu, elle y meurt à la fin de l'année 1648.

que si vous laissiez les remèdes, et preniez beaucoup de la bonne eau, que vous vous porteriez mieux. Soyez en paix pour ce que vous me mandez, renouvelez vos bons désirs, et croyez que devant Dieu la chose vaut faite. Je me recommande à vos prières, et de toutes nos Sœurs, et suis, ma très chère Sœur,

Votre très affectionnée Sœur et Servante.

L. 28

(à Monsieur Vincent)

(1640.)

Je supplie très humblement votre charité prendre la peine nous mander * si ce sera pour demain, après-dîner, que j 'avertirais nos quatre Sœurs. Je me suis oubliée de vous proposer notre Sœur Anne (1) de Saint-Paul de qui, je crois, il faut ménager l'esprit, et notre Sœur Geneviève (2) de l'Hôtel-Dieu, qui est maintenant céans * pour se délasser de la fatigue qu'elle a eue pour les Enfants Trouvés durant la fin du Carême. En ce cas elles seraient cinq ou six. Il pourra une autre fois en manquer quelques-unes, et ainsi cela servira que plus de quatre aient eu l'instruction qu'il plaira à Dieu nous donner, par votre charité, de qui je suis, Monsieur, la très humble fille et obligée servante.

à Monsieur l'abbé de Vaux
(à Angers)

Ce 9 juillet 1640.

Monsieur,

Le peu d'éloignement qu'il y a de La Chapelle à Paris a fait que j'ai reçu deux lettres, que vous avez pris la peine de m'écrire depuis votre petit voyage, dont je vous remercie très humblement. Je prends la liberté, Monsieur, de vous dire au sujet des bons sentiments de ce bon religieux, que s'il eût songé que la bonne manière d'enseigner est faire, qu'il eût fait connaître, à celle qui lui demandait instruction, la diversité des voies de Dieu sur la conduite des âmes. Mais l'esprit des filles est pitoyable, de chercher à se travailler par la pluralité des avis.

L. 28

1. Anne Hardemont (voir p. 120) .
2. Geneviève Poisson, entrée à la Communauté avant 1636. Elle est d'abord placée à l'Hôtel-Dieu à Paris. En juillet 1647, elle participe à l'installation des Enfants Trouvés à Bicêtre et s'y dévouera pendant de longues années. En 1651, elle participe au Conseil comme ancienne. Le 8 août 1655, elle signe

l'acte d'érection de la Compagnie. Elle est nommée Trésorière, le 22 mai 1657.

Ce que l'on voit n'être pas péché, peut-il pas être souffert de l'âme humble qui ne laisse pas d'en faire usage dans la basse estime que cela lui peut donner d'elle-même. Plût à notre bon Dieu que je fisse ce que je dis, je vaudrais mieux que je ne fais. Enfin, Monsieur, je ne suis point encore dans le commencement d'une maladie à causer la mort ce sera quand Dieu voudra. Enfin ces bons Messieurs exécutent leur bon dessein pour ces pauvres âmes, dans le danger de se perdre.

Je vous assure, Monsieur, que j'en ai grande consolation, et ne recevrai aucun déplaisir que ces bonnes filles, qui avaient eu la pensée de s'associer avec nous, servent à ce bon œuvre si c'est la volonté de Dieu. Le désir que j'ai que nous n'ayons avec nous que celles qui y seront véritablement appelées, sans aucune vue d'intérêt temporel, me fait ne rien désirer fortement en ce sujet; c'est pourquoi, Monsieur, je suis extrêmement consolée de la manière dont votre charité a usé vers celles qui vous ont parlé.

J'ai été un peu en peine de nos Sœurs à cause que j'ai été fort longtemps sans avoir de leurs lettres; elles sont toujours dans leur langueur. Je crois que si ma Sœur Elisabeth (1) accommodait de l'eau et qu'elle en prit, elle et les autres, bonne quantité, qu'elles seraient bien mieux; mais nous méprisons ce que nous avons. Elle sera longtemps à mon avis à être sans fièvre. Je pense, Monsieur, qu'il n'y aurait point de danger de la laisser agir, pourvu qu'elle n'aille pas à l'excès, et qu'elle se promène, ou fasse quelque chose dans le jardin, au moins deux fois le jour.

Que direz-vous de ma trop grande liberté de vous parler ainsi de toutes choses. Votre charité dans son exercice me l'a ainsi ordonné ce me semble, ce qui m'a rendue très particulièrement, Monsieur, Votre très obligée servante et très humble fille.

L. 47

à Monsieur l'abbé de Vaux
à Angers

De La Chapelle, ce jour, Sainte-Anne (26 juillet 1640).

Monsieur,

Je me suis bien aperçue de vos fréquentes visites hors la ville, et me semblait bien y avoir en nos filles un peu de détraquement*; je ne sais si Monsieur Lambert (1) y aura été, si il va, je vous supplie, très humblement, Monsieur, prendre la peine de lui parler bien ouvertement

L. 29
1. Élisabeth Martin, voir p. 32.
1. Monsieur Lambert, voir p. 27.

de leur état, tant en général qu'en particulier. Je loue Dieu de tout mon cœur que cette bonne fille se soit donnée au service des Pénitentes. Je vous assure que si j'avais été sur les lieux et qu'elle m'en eût parlé, je crois que je lui aurais persuadé si j'eusse pu, comme vous savez que, y étant je ne lui ai point du tout parlé de demeurer avec nous, ni à d'autres que j'eusse bien désirées pour la seule considération de cet établissement. N'est-il pas raisonnable, Monsieur, de servir toutes les âmes que Dieu a rachetées ? Celles qui sont à Angers me sont aussi chères que celles d'ailleurs, et si j'osais je dirais un peu plus. Mais il y va de mon intérêt pour l'honneur et charité que j'y ai reçus. Donc Monsieur, que la très sainte volonté de Dieu se fasse en nous, et de nous, au temps et en l'éternité. Je n'ai point aucune pensée pour les filles dont votre charité me fait l'honneur de m'écrire je ne sais si ce n'est point que mon esprit s'attend que vous prendrez la peine de m'en donner plus de connaissance. Il me semble que je redouterais presque également un esprit qui, par je ne sais quel mouvement, n'appréhenderait rien, comme celui, qui par prudence humaine, voudrait un peu connaître pourvu qu'elle cédât. J'appréhende les personnes qui ont servi, et demeurent dans des villes; néanmoins l'esprit de Dieu s'épand partout.

Je n'ai point eu l'honneur de voir celui que vous avez chargé d'avoir les Psaumes de feu Monsieur de Marillac (2). Je ne sais s'il s'en vend encore, car pour ses œuvres de Job, elles n'ont point eu de lumière "3). Mon fils m'a dit que Monsieur votre neveu s'en retournait bientôt, je le chargerai du livre que j'ai, si je n'en puis recouvrer d'autre. Voyez, Monsieur, avec quelle liberté je vous parle, et dont j'use à votre endroit. Je serais bien aise à votre retour de d'apprendre de vous quelque vérité de ce lieu-là. Permettez-moi de recommander toujours nos pauvres filles à votre charité. Je crois que Monsieur Tonnelier (4) ne gâtera rien. Croyez-moi toujours en l'amour de Jésus Crucifié, Monsieur, Votre très humble fille et obéissante servante .

2. Michel de Marillac (1563-1632) le garde des Sceaux*. Homme d'une grande profondeur spirituelle il travailla dans sa prison à Châteaudun à un traité sur la vie éternelle. Il entreprit aussi la traduction du livre de l'Imitation de Jésus-Christ, des Psaumes et du livre de Job. Sa belle-fille qui l'avait rejoint à Châteaudun se chargea de la publication des livres.
3. La publication n'est pas encore faite.
4. Monsieur Tonnelier, confesseur des Sœurs à l'hôpital d'Angers.

L. 23

à ma Sœur Élisabeth Martin
l'une des Filles de la Charité (à Angers)

(1640).

Ma bonne Sœur,

Que je compatis à vos peines ! Je voudrais que vous les adoucissiez par une pensée continuelle que vous êtes en l'état que Dieu vous veut ; et puis, vous ne vous soucieriez point si vous êtes à charge, si vous ne travaillez pas comme vous voudriez bien, ainsi vous rejetteriez toutes ces pensées qui vous empêchent d'être toute selon le cœur de notre bon Dieu, et peut-être aussi vous empêchent de guérir.. Pensez donc que Dieu veut que vous soyez gaie et en paix parmi toutes vos peines, et que je suis souvent auprès de vous à vous dire: ma chère Sœur, souvenez-vous que vous avez été une autre fois en l'état auquel vous êtes; et puis, Dieu vous a donné la santé, quand il a voulu que vous le servissiez. Je me plains de ce que vous ne m'avez pas écrit une seule fois de votre main depuis que je suis partie, faites-le, si vous le pouvez; mais mandez-moi bien franchement vos peines, je lirai et entendrai bien tout.

Je salue toutes nos Sœurs, encouragez-les bien dans votre affliction et me croyez, Ma Sœur, Votre Sœur et meilleure amie.

L. 103

à Monsieur l'abbé de Vaux

Ce jour, saint Laurent (10 août 1640).

Monsieur,

Vous ne saviez pas que quand je suis employée pour quelque bon œuvre, que les fautes que j'y fais, attirent toujours, de la justice de Dieu, quelque témoignage, pour me faire connaître que je ne fais rien qui vaille: c'est donc moi qui suis cause de ces murmures en ces petits établissements. Je vous demande pardon de la peine que vous en avez, mais, Monsieur, n'avez-vous pas de quoi satisfaire Monseigneur votre Evêque de la raison que votre charité me donna, sur la proposition que je lui fis de le voir qui était que, comme l'hôpital ne paraissait pas être si entièrement dans sa dépendance qu'il devait, qu'il n'était pas à propos qu'il autorisât cette action.

Pour ce qui est de l'établissement des Converties je ne sais point du tout, que ce que vous m'en avez mandé, qui n'est, ce me semble que des filles assemblées en une maison; mais je ne sais pas s'il y a clôture. Je vous demande permission de vous dire que je m'étonne que votre charité ne les ait point vues (afin que) ce petit trouble ne se croisse point, Monsieur, que notre bon Dieu s'en plaindrait, car, que prétendrait-on faire sans vous, et que eussions-nous fait sans votre

conduite ? que c'est Dieu seul qui nous l'a donnée, il en soit béni ! Ne se dira-t-il rien de la visite de M. Lambert (1), il semble, par lettre de ma Sœur Turgis, que cela ne leur aura point fait de mal. J'ai bien vu qu'elle ne sait point que l'on pense à son retour, et je crois que cela est bien à propos. Elle me parle de cinq ou six filles; mais, Monsieur, il importe bien de les connaître, ou les prendre à condition de les renvoyer. Je vous supplie prendre la peine de les sonder un peu sur le sujet, et de connaître si le beaucoup parler de celle dont votre charité m'écrit, n'est point légèreté ou habitude contractée dans les maisons où elle a servi; ce qui ne nous serait pas propre. Nous n'en recevons aucune en laquelle il y ait le moindre sujet de soupçonner qu'elle ait failli, cela étant de trop grande importance pour toutes les filles. J'ai été un peu fâchée que vous ayez été si promptement servi par celui (2) qui vous a fait avoir les œuvres de Monsieur de Marillac; je n'ai eu nulle connaissance que ses lettres fussent imprimées.

Vous m'obligerez, Monsieur, de me mander qui en est le libraire et de me permettre de vous dire que mon cœur a été touché par la connaissance de la pensée que vous avez eue de rendre à notre bon Dieu la charge que sa volonté vous a peut-être donnée. O Monsieur qu'il y a, ce me semble, de bien à faire pour vous et pour le prochain. Je ne laisserais, bien que très indigne, d'offrir à Dieu mes pauvres prières pour cet effet. Je ne vous saurais dire la consolation que j'ai eue de savoir Madame votre sœur à Paris; j'espère l'honneur de la voir, mais je l'ai priée que ce ne fût qu'après le jugement de son procès; je la ferai souvenir lors, qu'elle m'a promis quelques jours de séjour en notre petit ermitage, auquel elle pourra voir Monsieur Vincent.

Je vous remercie, très humblement, Monsieur, de la connaissance que vous avez donnée de nos Sœurs à Monsieur Lambert, je crois que cela était tout à fait nécessaire. J'espère que notre bonne Sœur de Richelieu (3) fera fort bien, si Dieu permet qu'elle aille à Angers. C'est une fille judicieuse et qui ne s'étonne pas pour le bruit, sans en faire néanmoins, et aussi elle a beaucoup de vertu. Elle avait été proposée dès le commencement. Je supplie Dieu vous inspirer sa sainte volonté pour ce sujet, c'est en cette sainte volonté que je suis, Monsieur, Votre très humble fille et servante.

P.S. Messieurs les Pères Administrateurs ne disent plus rien pour les articles, n'en sera une autre chose. Je vous supplie, Monsieur, m'en dire votre sentiment. Je pense qu'il sera que les Sœurs ne sachent pas si l'on renvoie ma Sœur Turgis jusqu'à peu (de) jours devant.

1. Monsieur Lambert vient de faire la visite (voir p. 27).
2. Il s'agit de Michel Legras, le fils de Louise de Marillac.
3. Barbe Angiboust (voir p. 14); les Fondateurs ont pensé plusieurs fois l'envoyer à Angers (Coste 11. 18 et 67).

L. 426

(aux Sœurs de l'hôpital d'Angers)

(août 1640).

Mes Chères Sœurs,

Il me semble que je me vois maintenant parmi vous toutes, au service de nos chers maîtres, à leur souper. Mon Dieu ! quel bonheur vous possédez en effet, et que je ne suis pas digne de posséder qu'en désir ! Courage donc, mes chères Sœurs, que ce soit avec un grand cœur tout plein du pur amour de Dieu, qui nous fasse toujours aimer les roses parmi les épines. Que cette vie langoureuse est courte ! et que l'éternité bienheureuse est longue, aimable et désirable, en laquelle nous ne pouvons aller qu'en la suite de Jésus, toujours travaillant et souffrant ! et encore ne nous y aurait-il pas pu mener que si sa persévérance ne l'eût mené à la mort de la croix. Voyez, mes Sœurs, si nous nous devons épargner pour ne nous pas tromper ! Oh ! gardons-nous-en bien, puisque quand nous aurions travaillé quarante-neuf ans (1), et que nous aurions cessé de travailler la cinquantième en laquelle Dieu nous appellerait, nous n'aurions rien fait toute notre vie. La persévérance donc, mes chères Sœurs, doit être la dernière fleur de notre couronne, puisqu'il la faut acquérir dans le dernier moment de notre vie en la grâce et amour de Dieu. (Ne) serions-nous pas de chétives créatures, si l'amour de nous-mêmes, l'attache à ceci ou cela, nous empêchait cette tant nécessaire et importante persévérance ! Oh ! mes bonnes Sœurs, demandez pour moi à notre bon Dieu qu'il me fasse miséricorde, et que mes lâchetés ne me privent pas de son amour en l'éternité. Que souvent j'ai mérité cette punition pour mes crimes.

L. 106

à Monsieur l'abbé de Vaux

Ce 29 août (1640).

Monsieur,

Dieu soit béni d'avoir arrêté les murmurateurs pour tant de temps qu'il lui plaira. Si vous pensiez, Monsieur, que de parler des articles (1) que ces Monsieurs eux-mêmes ont désirés et proposés, cela excitât

L. 426

1. Louise de Marillac, née le 12 août 1591 va entrer dans sa cinquantième année.

L. 106

1. Voir p. 29. L'étude des différents articles du contrat va se poursuivre pendant un an. L'enregistrement par les tribunaux civils d'Angers n'aura lieu que le 18 mars 1641.

encore quelques soupçons au nom de Dieu, n'en parlez pas. Je crois votre maxime très véritable et vous assure que je ne souhaite jamais d'autre assurance que la sainte Providence, et que quand bien le règlement et les articles seraient en la forme proposée, vous savez que ce qu'elles contiennent ne porte aucune assurance ni engagement de part ni d'autre, mais ne peuvent servir que de mémoire en bonne forme, pour voir les termes avec lesquels les Sœurs ont été admises au service des pauvres, afin que par la suite du temps rien ne puisse être, altéré, de part ni d'autre, tant qu'elles seront en ce lieu-là. Le bon Monsieur Lambert n'a su garder pour lui seul la cordialité de votre réception; ce n'est pas à moi à vous en remercier, mais bien à souhaiter que notre bon Dieu vous continue ses grâces et particulièrement, Monsieur, celles qu'il vous a données pour la conduite de nos pauvres filles. J'ai mandé à ma Sœur Turgis que toutes les filles que vous trouverez propres seront les bien venues. Mais, s'il vous plaît, Monsieur, je crois qu'il est nécessaire qu'elles soient averties que, au cas qu'elles ne fissent pas ce qu'elles promettent que l'on les renverrait ou bien qu'il faudrait qu'elles se missent en service. Or je vous dis cela, Monsieur, mais il faudrait grandes fautes pour les réduire à ce point

J'ai eu l'honneur et consolation de voir Madame votre sœur. Je me plains que vous ayez désiré cela avant le jugement de son procès, car je sais le grand travail qu'elle a pour cette affaire. Elle m'a dit qu'elle ne fera pas de promesse pour les huit jours de repos que j'espérais qu'elle dût venir prendre à notre petit ermitage. Je lui ai demandé une journée entière; elle m'a témoigné grand désir de parler à Monsieur Vincent, ce qu'il fera volontiers, s'il est averti du temps qu'elle prendra la peine de venir. Elle m'a donné grande joie de l'espérance que nous pouvons avoir l'honneur de vous voir ici cet hiver. Je le désire si c'est la très sainte volonté de Dieu en laquelle je suis, Monsieur, Votre très humble et obéissante fille.

L. 107

à Monsieur l'abbé de Vaux

De septembre le 6eme (1640).

Monsieur,

Je pense que Messieurs les Pères Administrateurs et Pères des Pauvres ne trouveront point mauvais que nous retirions notre Sœur Turgis (1), car je vous assure que nous en avons très grand besoin ici, et que sans les maladies de nos Sœurs, il y a longtemps que nous l'aurions demandée. Vous savez, Monsieur, que ces Messieurs n'ont

L. 107,
1. Elisabeth Turgis, voir p. 17.

pas fort agréé qu'elle y demeurât, cela me fait croire qu'ils seront bien contents .

Je vous supplie très humblement, Monsieur, qu'au cas que quelques-uns voulussent faire paraître nécessité qu'elle demeurât encore, ou même qu'elle le désirât, de rompre tous ces empêchements afin qu'elle parte au plus tôt qu'elle pourra. Je lui ai mandé, Monsieur, de nous amener les filles que votre charité nous aura jugé propres. Nous avons eu l'honneur de voir ici Madame votre Sœur, mais à mon grand regret elle nous surprit et vint à un jour que Monsieur Vincent n'était point à Saint-Lazare. Je vous envoie les témoignages du déplaisir qu'il en a eu, et moi, je ne sus le faire avertir du logement de Madame du Plessis (2) qu'il m'a été impossible de voir chez elle, à cause de mes continuelles infirmités. Pensant en vous ôtant une fille de vous ôter un peu de travail, mais ne l'augmenterai-je point plutôt ? Je laisse le tout a la conduite de la divine Providence; l'assurance de votre charité m'est un grand repos aussi. Ce qui m'assure que vous me croirez, Monsieur, Votre très obéissante fille et servante.

L. 108

à Monsieur l'abbé de Vaux

Ce 19 septembre (1640).

Monsieur,

C'est avec sujet, si vous vous plaignez de ma paresse qui m'a, en apparence, tenue si longtemps sans vous remercier, très humblement de toutes les peines que votre charité prend pour nos filles. Je ne sais comme quoi je laissai passer le jour du message que je devais me donner l'honneur de vous écrire pour vous supplier très humblement prendre la peine faire trouver bon aux Messieurs de l'Hôpital que nous retirions ma Sœur Turgis, pour les raisons que je vous ai mandées par ma dernière. Pour ce qui est de la bonne volonté qu'ils ont pour ma Sœur Elisabeth (1) nous leur en sommes obligés, mais, il me semble, que la pauvre fille serait peut-être mieux en cet air ci. Je laisse cela pourtant entièrement à votre conduite; mais je vous assure, Monsieur que notre Sœur Barbe, de Richelieu a toutes les conditions nécessaires pour le gouvernement de cette petite troupe; à cela près qu'elle ne sait

L. 107
2. Madame de la Brunetière du Plessis-Gesté, sœur de l'Abbé de Vaux. Des relations amicales existent entre les 2 familles de Marillac et du Plessis: la femme de Michel de Marillac (Barbe de la Forterie) était originaire du Maine.

L. 108,
1. Elisabeth Martin est toujours malade. Mademoiselle pense à son changement (voir p. 32).

pas si bien écrire que notre Sœur Turgis. Elle est sœur aînée de ma Sœur Cécile (2).

Je ne savais pas la perte du procès de Madame votre sœur (3), mais je la vis dans une disposition très chrétienne, en l'attente du jugement ce qui m'édifia beaucoup. Je vous supplie encore, très humblement, Monsieur, si notre Sœur Turgis n'est point partie, de considérer tout ce que je vous mande, et de disposer des deux filles dont je vous parle, comme vous le jugerez pour le mieux. Je vous demande pardon de la liberté dont j'use vers votre charité, dont je suis, Monsieur, Votre très humble et très obéissante fille et servante.

L. 33

à Monsieur Vincent

Ce jour, Saint-Denis (1640).

Monsieur,

Les amis de la mère d'un de nos enfants presse fort d'accorder* les poursuites que l'on a commencées contre elle, quoique absente, et demande que l'on leur propose ce que l'on désire pour la sortir d'affaire ; il y a un bénéficier (1) qui s'en mêle et le maître de ladite femme; j'ai promis de dire la réponse, savoir, si pour servir d'exemple aux autres l'on procédera par les voies de la justice, qui la scandalisera tout à fait; ou bien si l'on prendra la voie plus douce qui est de demander qu'elle paie les frais, qu'elle reprenne son enfant, en baillant personne solvable, qui réponde qu'elle ne fera aucun mal à l'enfant mais qu'elle l'élèvera, comme elle est obligée, et qu'elle donne à la maison quelque aumône et s'il vous plaît me mander * de quelle somme.

Je crois que ceux qui s'en mêlent la paieront, c'est pourquoi je pense qu'il la faudrait demander bonne; ou bien, Monsieur, avant de faire ces demandes, leur demander qu'ils se taxent eux-mêmes, s'il vous plaît, sans déférence à d'autres, prendre la peine me mander tout cela, car Monsieur Leroy (2) m'a mis cela entièrement à ma disposition.

L. 108

2. Cécile Angiboust, entrée dans la Compagnie des Filles de la Charité quelques années après sa sœur aînée Barbe. Arrivée à Angers en décembre 1639 elle y restera jusqu'en octobre 1657. Les nombreuses lettres de Louise de Marillac qu'eue a précieusement gardées permettent de suivre l'histoire de la communauté de l'hopital. En 1648, elle sera nommée Sœur Servante de cette communauté. Après son retour à Paris en 1657 elle est envoyée aux Petites Maisons.
3. Voir les lettres précédentes, p. 36-38-39.

L. 33

1. Bénéficier: possesseur d'un bénéfice ecclésiastique.
2. Monsieur Leroy, l'un des Administrateurs de l'œuvre des Enfants Trouvés.

J'entends toujours agir en cette œuvre après votre obéissance, comme en ayant charge des dames que je désirerais bien se trouver toutes les semaines à la maison, si vous êtes d'avis, après la résolution que vous m'aurez donnée je les avertirai d'y venir pour la résolution de cette affaire; ou vous prendrez la peine de faire dire à notre Sœur qu'elle les avertisse de se trouver demain qui est mercredi, d'y venir à onze heures, qui est l'heure que Monsieur Bret doit venir prendre la réponse que j'attendrai de votre charité.

Madame Turgis (3) est arrivée, trouvez-vous bon que la bonne Sœur qu'elle a amenée avec elle fasse ici la retraite, avec celle qui vous a parlé à Saint-Marie, ou chez Monsieur le Commandeur défunt (4). J'ai dit à la bonne Sœur de Saint-Germain (5) que nous ne pouvions pas tenir à la maison des personnes mécontentes, ni qui mal édifiassent les autres Sœurs, et que si elle y voulait demeurer il fallait qu'elle changeât cela, et qu'elle ne fit point état d'aller servir les pauvres au moins de plusieurs années.

Notre argent est tout en monnaie de France, et fort peu d'or qui est de poids j'ai bien désir que Dieu s'en veuille servir, si c'est sa sainte volonté. J'ai vu Madame de Villeneuve (6) qui m'a dit que l'on lui enseignait une maison à La Chapelle, je n'en sache point, si ce n'est la nôtre, s'il vous plaît d'y penser, qu'il serait nécessaire que nous vous disions toutes les incommodités et ce qui peut y accommoder, avant d'en sortir (7) afin que nous n'y eussions point regret. Je supplie la bonté de Dieu que rien n'empêche ses desseins, et que je sois véritablement Monsieur, Votre très obéissante fille et servante.

L. 30

(à Monsieur l'abbé de Vaux)

De la maison des Enfants Trouvés (1), ce 3 octobre 1640.

Monsieur,

Je suis bien fâchée que ma Sœur Turgis ait laissé cette bonne fille je lui avais mandé ne se pas arrêter aux frais du voyage, s'il n'y avait

L. 33
3. Élisabeth Turgis arrive d'Angers (voir p. 17 et 39).
4. Le commandeur de Sillery, mort le 26 septembre 1640.
5. Paroisse de Paris.
6. Madame de Villeneuve amie de Louise de Marillac, fonda en 1641 la congrégation des Filles de la Croix. Elle mourut le 15 janvier 1650.
7. Il est question d'acheter une maison proche de Saint-Lazare pour y transférer la Maison-Mère des Filles de la Charité (Coste 11.130,133).

L. 30
1. La prise en charge de tous les Enfants Trouvés fut réalisée le 30 mars 1640.

que cela à redire et qu'il se présente occasion de l'envoyer, qu'elle serait la bien venue, comme aussi celle dont votre charité m'a fait l'honneur me parler. Le bienheureux Monsieur de Sales n'a point interdit ces pauvres créatures de son ordre, j'entends de celui de ses chères filles, c'est pourquoi nous aurions grand tort de ne les pas recevoir. Je suis bien marrie d'avoir fait tant distance pour la conduite de l'horloge, mais il me semble, Monsieur, que j'avais remis cela entièrement à votre ordre, s'il vous plaît en disposer comme de tout autre chose pour la conduite de nos Sœurs qui vous ont tant d'obligations, et moi en eux, dans toutes celles que votre charité a acquises sur ma misère. C'est vous, Monsieur, qui, par votre charitable soin les conduisez, avec la grâce de Dieu, à la pratique du détachement que vous avez remarqué en elles à cette séparation. Vous voyez Monsieur, le besoin qu'elles ont de votre assistance pour l'accomplissement, de la très sainte volonté, laquelle semble paraître être que ma Sœur Elisabeth (2) demeure à Angers, puisque sa bonté lui a redonné la santé, n'étant que pour ce sujet que nous vous proposions de la retirer.

Je commençais à craindre que vous fussiez malade, et avais résolu de m'adresser à Madame votre sœur (3), pour avoir plus assurément de vos nouvelles. Dieu soit béni qu'elles soient bonnes et nous fasse la grâce de vous conserver pour sa gloire et son amour auquel je suis, Monsieur, Votre très obéissante fille et servante.

L.7 *bis*

à Monsieur Vincent

(28 novembre 1640).

Monsieur

Madame de Liancourt (1) m'a mandé qu'elle m'enverrait quérir demain sur les huit heures. Je supplie très humblement votre charité me mander si quelque chose ne peut empêcher de l'aller trouver et vous souvenir de ce que je vous ai mandé aujourd'hui pour nos Sœurs. Ça été à un tel jour que demain que les premières ont commencé à se mettre en Communauté, quoique ce fut bien pauvrement y a bien cinq (2) ou sept ans. J'ai eu ce soir une pensée qui me réjouit qui est comme par la grâce de Dieu, elles sont mieux que au commencement, que,

L.30

Élisabeth Martin, Sœur Servante de la communauté de l'hôpital d'Angers (voir p. 32).

3. Madame du Plessis (voir p. 40).

L. ,7 bis

1. Madame de Liancourt (voir p. 11), amie de Louise de Marillac, lui proposera plusieurs fois de venir se reposer sur ses terres.

2. En novembre 1638, Monsieur Vincent n'est pas à Paris.

après le peu d'années que j'espère rester sur la terre, celles que Dieu leur donnera attirera sur elles plus de bénédictions par leurs bons exemples; c'est ce que je souhaite de tout mon cœur et le demande à notre bon Dieu, et que je puisse être jusques après ma dernière heure.

L. 34

à Monsieur l'abbé de Vaux
à Angers

De La Chapelle, 21 décembre 1640.

Monsieur,

Je loue Dieu de tout mon cœur de la bénédiction que sa bonté donne au charitable soin que vous avez pour la conduite de nos chères Sœurs. Je me crains toujours un peu de l'apparente simplicité de la Sœur Clémence (1); j'espère que Dieu vous fera connaître la véritable disposition de son esprit. J'appréhende aussi la retraite de Madame Terrier dans l'hôpital, pour les raisons que votre charité a remarquées. Mais, Monsieur, n'y aurait-il point moyen de faire fermer la porte de l'allée qui sépare sa chambre de la petite cuisine des Sœurs, puisque dans sa chambre il y a une cheminée; et puis, outre cela, elle aurait la grande cuisine où les filles lavent la vaisselle des pauvres libre pour s'en servir. Car, je crois, Monsieur, qu'il est de grande importance de disposer les Pères à cette accommodation avant que cette bonne femme sorte de la maison où elle est. Je ne sais qui lui donne ce conseil d'en sortir, car je crois qu'elle peut beaucoup rendre de services à Dieu pour le salut des âmes qui y demeurent. Je n'ai aucune souvenance qu'elle m'ait proposé d'y mettre des filles, et encore moins que je lui aie fait espérer que cela se pourrait, puisque je sais bien que nous ne devons pas y penser n'en ayant seulement pas assez pour le service des malades. Je m'étonne que le médecin se plaigne que les filles ne se rendent proche de lui lors ses visites, puisque c'est l'office de Monsieur Nabulo, lequel n'y manque pas je crois, et qui est assez soigneux d'avertir nos Sœurs de la nécessité des malades, néanmoins Monsieur, je vous supplie, très humblement, prendre la peine de leur ordonner tout ce que vous jugerez nécessaire. C'est un grand empêchement aux filles qui ont une si sainte occupation, de vouloir apprendre à lire, quand elles ne le savent pas, et pour ce sujet j'ai quelquefois empêché longtemps cet exercice, même à celles qui savaient un peu lire.

Il est vrai que nos lettres sont un peu retardées, et je crois que la voie la plus prompte et assurée c'est celle de mon fils. Car quoiqu'il

1. Clémence Ferré: à Angers de janvier 1640 à avril 1644. Envoyée ensuite à Liancourt, elle sera à Chars en 1657.

ne soit pas à Paris, l'on ne laisse pas de les recevoir au collège des Bons Enfants.

J'abuse de votre patience, je vous supplie me le pardonner et m'honorer de la créance que je suis, Monsieur, votre très humble et obéissante servante.

1641

Établissement des Filles de la Charité à Nanteuil-le-Haudoin et à Sedan.

Deuxième visite de Monsieur Lambert à Angers.

Transfert de la Maison-Mère des Filles de la Charité au faubourg Saint-Denis sur la paroisse Saint-Laurent, proche de Saint-Lazare.

L. 56

à Monsieur l'abbé de Vaux
(à Angers)

Ce 4 janvier 1641.

Monsieur,

Monsieur Brouart m'a mandé le bruit qu'il y a eu de nos filles; mais je suis en peine du sujet; et s'il y a de la faute de nos Sœurs, je vous supplie très humblement prendre la peine me le mander*, et, m'excuser si je vous écris trop souvent. Cette fois-ci est pour vous saluer très humblement au commencement de cette nouvelle année et pour prendre la liberté de vous adresser cette lettre pour nos Sœurs. je crains que celles que je leur ai adressées, à elles-mêmes, aient été perdues, à cause qu'il y a longtemps que je n'ai eu de leurs nouvelles. Je suis néanmoins en repos puisque vous êtes à la ville, pour la créance* que j'ai que votre charité m'avertirait s'il leur arrivait quelque mal.

Mais enfin, Monsieur, l'hiver se passe, et vous ne nous faites point l'honneur de nous mander si votre dessein de venir à Paris s'accomplira, et quand ? Je le souhaite de tout mon cœur si c'est la très sainte volonté de Dieu en laquelle je suis, Monsieur, Votre très humble et très obéissante fille et servante.

L. 57

à Monsieur l'abbé de Vaux
(à Angers)

Ce 28 janvier 1641.

Monsieur,

Je vous rends grâces très humbles de la peine que votre charité a prise de me mander* des nouvelles de nos Sœurs, m'avertissant de leurs défauts. Ce m'est un des plus grands témoignages que je puisse recevoir que vous faites l'honneur d'aimer notre bien et la perfection de ces âmes, pour lesquelles Dieu vous donne tant de charité. Vous voyez, Monsieur, en cela, la bonté de la divine Providence, en les mettant sous votre conduite dont elle soit glorifiée éternellement.

Notre Sœur Magdeleine (1) me fait voir les fautes dont on les accuse en sorte que je trouve très difficile qu'elles puissent mieux faire, pour y avoir trop de personnes à commander. Et c'est une des propositions que je fis à ces Messieurs les Maîtres que jamais ils n'auraient une entière satisfaction du service que nos Sœurs rendraient aux malades, s'ils ne se confient en elles pour cela; car bien souvent, l'un commande ce que l'autre défend.

Ce n'est pas, Monsieur que je les veuille excuser de fautes, au contraire, je pense bien qu'elles en font plus que je n'en sais. N'y aurait-il point moyen Monsieur, si ces Messieurs s'en plaignaient à vous, de leur propose; que pour ce qui est du service des malades, que ce fût un seul qui ordonnât des petites choses qui surviennent, alternativement l'un après l'autre, et que ils consentissent que ce que le médecin ordonne fut fait, quand il est possible aux Sœurs, suivant leur ordre général. Pour ce qui est de la désunion entr'elles, elle ne m'en parle point, ni de la plainte qu'elles font de notre Sœur Clémence (2), qu'elle me mande être bien malade d'une chute qu'elle a faite à la fontaine; de quelque petite plainte que notre Sœur Cécile (3) a faite étant malade.

Mais ce que je pense qui n'est pas le moins mal, c'est qu'elles couchent, je crois, les Sœurs malades, avec les autres aux salles. Je ne sais, Monsieur s'il leur faut souffrir ? Je pense que c'est pour les soulager. Quand elles auront une fille, qui sera bientôt s'il plaît à Dieu, elles auront plus de moyens de s'assister. Elles et nous avons grand

1. Madeleine Mongert de Sucy-en-Brie, envoyée à Angers en mars 1640. Nommée Sœur Servante en octobre 1641 au départ d'Elisabeth Martin, elle éprouve quelques difficultés à conduire la petite communauté. Mademoiselle la fera venir à Paris quelques mois, en 1644. Après plusieurs changements de Sœurs à l'hôpital d'Angers, elle reprend la responsabilité de la communauté, et l'assume jusqu'en 1648. Son état de santé nécessite son remplacement par Cécile Angiboust. Elle meurt à Angers à la fin de l'année 1648.
2. Clémence Ferré, voir p. 44.

3. Cécile Angiboust, voir p. 41.

sujet de remercier Dieu que la faute, qui a mis le feu, n'a point causé plus grand dommage, ainsi qu'elle me le mande. Je m'assure qu'il y a encore quelqu'envie qui émeut tous ces murmures de la ville. Je supplie Dieu faire sa sainte volonté en laquelle je suis, Monsieur, Votre servante très humble et très obéissante.

P.S.—Nos bonnes Sœurs me marquent qu'elles ne font jamais si bien que le jour que votre charité les visite. Je ne vous dis pas cela, Monsieur, pour augmenter la peine que vous prenez; mais pour une marque de la faiblesse des esprits de notre sexe; si elles pouvaient connaître ce défaut, il me semble que ce vous serait un sujet d 'encouragement.

L. 36

à mes chères Sœurs Barbe et Louise
à Richelieu

Ce 1er février 1641.

Mes très Chères Sœurs,

Vous avez bien fait de me ramener les croix que je vous avais (remises); les voilà toutes deux que je vous envoie, non pas toutes pleines de reliques, j'y ai laissé place pour celles que vous pourrez avoir. J'ai eu beaucoup de consolation d'apprendre de vos nouvelles par le retour de Monsieur Vincent. Je supplie Dieu de tout mon cœur vous continuer ses saintes grâces et le courage de lui être bien fidèles. Je me recommande à vos prières et saintes actions. Saluez de ma part très humblement Monsieur Lambert, et dites-lui que les deux filles qu'il nous a envoyées se portent bien, et font de même, et que je supplie prendre la peine nous mander* de fois à autre des nouvelles de leurs parents et amis. Ma Sœur Vincente (2) voudrait bien en savoir de sa maîtresse. Je vous prie de supplier notre Cher Seigneur Crucifié de me faire la grâce de le bien aimer.

Je suis en lui, mes très chères Sœurs, Votre très humble Sœur et servante.

1. Barbe Angiboust et Louise Ganset, (voir p. 14 et 20).
2. Vincente Auchy, originaire de Richelieu, vient d'entrer dans la Compagnie des Filles de la Charité. Elle semble être toujours restée à Paris, à part quelques mois passés à Chars en 1652. Elle ne sait ni lire, ni écrire. C'est par une croix qu'elle signera l'acte d'érection de la Compagnie le 8 août 1655.

L. 115

à Monsieur l'abbé de Vaux
(à Paris)

Ce 8 février (1641).

Monsieur,

Votre charité a pris la peine de marquer le dernier article de notre règlement I que je vous renvoie afin, s'il vous plaît, de le réformer en la manière que vous jugerez bon être. Pardonnez-moi, Monsieur, si je prends cette liberté et aussi celle de vous dire que, si vous ne vous êtes point purgé, que vous m'obligeriez extrêmement de m'employer à vous rendre le petit service de vous préparer le médicament, que je pense devoir être du poids de trois écus* de séné* infusé toute nuit dans une bonne décoction de racines rafraîchissantes et apéritives, et y ajouter une demi-once* de bonne casse* mondée* avec une once* de sirop de fleurs de pêcher. (L'apothicaire de céans * m'en a fait avoir de bon) ou à ce défaut, autant de sirop de roses pâles. Mais je crois qu'il faut que la douleur que vous donne la fluxion soit passée, ou au moins qu'il y ait sept jours qu'elle ait commencé, de crainte d'en émouvoir* d'autre. Que direz-vous de moi, Monsieur, qui fais ainsi la suffisante ? C'est la liberté que votre bonté me donne qui me fait aussi croire que votre charité ne le trouvera point mauvais, puisque je suis, Monsieur, Votre très humble fille et obéissante servante.

L.36 *bis*

à Monsieur Vincent

Ce 9 février 1641.

Monsieur,

Enfin notre bonne Sœur Marie (1) est ici, toute pleine de bonne volonté. Je la trouve un peu fatiguée du travail qu'elle a eu depuis huit jours et appréhende beaucoup de s'en aller toute seule (2) et de ne se voir plus avec ses Sœurs, mais cela de la bonne sorte que c'est sans

L. 115
1. Voir pages 29 et 38.
L. 36 bis
1. Marie Joly, une des toutes premières Filles de la Charité, présentée par Madame Goussault vers 1632. Elle sert les pauvres sur les paroisses de Paris: Saint-Paul, Saint-Germain. En 1641, elle est choisie pour la nouvelle implantation à Sedan. Elle y restera jusqu'en octobre 1654. Revenue à Paris, elle vit à la Maison Mère. Elle signe l'acte d'érection de la Compagnie

et témoigne lors de la conférence sur les vertus de Barbe Angiboust (Coste X.647).

2. A Sedan. Cette ville autrefois protestante, vient de revenir à la foi catholique à la suite de l'abjuration du duc de Bouillon en 1634 (Coste II.131).

murmure et sans que cela lui forme d'opposition à exécuter l'obéissance. Seulement elle fait paraître grande crainte.

Mais moi, je suis moins sage, car la résolution qu'il me semblait que vous aviez prise de ne jamais envoyer seule m'est si fortement demeurée en l'esprit, qu'il me paraît nécessaire d'envoyer quelqu'une avec elle. Elle peut devenir malade sur les chemins, ou étant là il se peut rencontrer de mauvaises personnes qui jugeront mal d'elle et lui pourront faire déplaisir. Et puis, comme l'on n'est pas insensible et que ce n'est pas peu que ces bonnes filles quittent tout, elle peut avoir beaucoup de chagrin et ne se pouvant soulager l'esprit il y a à craindre du découragement, et je crains aussi que cela nuise aux autres, disant qu'on ne se soucie pas beaucoup des filles puisqu'on les laisse aller toute seule. Toutes ces raisons, Monsieur, font que je prends la liberté de vous supplier d'y penser, et s'il y a moyen qu'elle serve d'exemple aux autres pour les encourager. Le voyage ne nous coûtera pas beaucoup, car outre les dix écus * qu'elle apporta il y a huit jours, elle en apporta encore hier autant.

Pour ce qui est de leur dépense, comme elles sont nourries à ne pas en faire de grande, je crois que si peu que l'on pourra donner à l'une aidera à vivre à l'autre, et elles travailleront pour gagner le reste. Car encore qu'elle eût beaucoup de travail et de malades à Saint-Germain, elle ne laissait pas de blanchir pour autrui et gagnait quelque chose. Je pensais, Monsieur, si vous le trouviez bon, de lui donner notre grosse Sœur Claire, c'est celle qui vous fut trouver à Sainte-Marie pour être reçue et sa mère l'y mena. C'est une humeur assez docile, et je crois qu'elles seront bien ensemble. Je vous supplie très humblement prendre la peine me mander* si vous voulez qu'il soit ainsi et le jour qu'elles pourront partir, et s'il ne faut point que j'envoie retenir leur place au coche.

Je suis bien fâchée de vous travailler dans votre mal que je supplie notre Dieu guérir, et suis, Monsieur, Votre très humble fille et très obligée servante.

P.S.—La Sœur que je vous propose pour aller avec ma Sœur Marie Joly sait lire et non pas elle, elle pourrait tenir école aux pauvres petites filles. Si votre charité pensait à une autre fille, s'il vous plaît la nommer, et s'il y a moyen donner une compagne à notre bonne Sœur Marie.

L. 37

à Monsieur l'abbé de Vaux
(à Paris)

22 avril (1641).

Monsieur,

A l'heure même que j'ai reçu celle que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, j'avais présente en l'esprit une instruction que j'ai reçue

de votre charité, ce qui me confirme à la pensée que je vous témoignai la dernière fois que j'eus l'honneur de vous voir, vous parlant au sujet de votre lettre ; ce qui fait, Monsieur, que, puisque vous le voulez, j'écrirai pour mercredi à nos Sœurs et laisserai le nom en blanc, afin qu'il plaise à notre bon Dieu faire connaître celle qu'il veut de nos sœurs Cécile ou Madeleine (1) qui occupe la place de notre chère Sœur Elisabeth de qui la séparation m'attendrit le cœur véritablement. le la crois une bonne et vraie servante de Dieu. Votre charité prendra donc la peine s'il lui plaît, de remplir ce nom. Je m'étonne de ce que ces bons messieurs ne m'ont rien mandé de l'état de sa maladie, en m'envoyant les papiers de l'établissement que j'ai reçus la semaine passée, ce qui me faisait douter que vous fussiez retourné, ne vous ayant pas été adressés. Dieu veuille que les sujets qui vous arrêtent en ces quartiers réussissent à sa gloire. Je serais bien fâchée, Monsieur, de vous faire perdre du temps qui vous est si cher; il me suffit d'avoir la connaissance que Dieu m'a donnée de votre charité pour m'assurer que vous l'exercez pour les besoins de celle qui est vraiment, en l'amour de Jésus Crucifié, Monsieur, Votre plus petite et très obéissante fille, et servante.

L. 56 *bis*

à Monsieur l'abbé de Vaux

(à Paris)

Ce mercredi (23 avril 1641).

Monsieur,

Je n'ai plus la lettre de nos Sœurs que je donnai charge dès hier, de porter chez vous. Me semble être nécessaire, en quelque état que ce soit notre bonne Sœur malade (1), qu'elle en regarde (choisisse) une pour tenir sa place. Je vous supplie très humblement, Monsieur, de croire que ce que j'ai laissé le nom en blanc, (que) (2), c'est sans aucune déférence cérémonieuse, mais par la seule pensée qu'il fallait que je fisse ainsi pour agir selon la volonté de Dieu, et que je crois que quand Monsieur Vincent serait ici, il ferait la même chose. J'ai bien eu la pensée de ma Sœur Cécile, et ma Sœur Magdeleine, mais pour nommer

L. 37
1. Cécile Angiboust ou Madeleine Mongert. C'est cette dernière qui sera choisie pour remplacer Élisabeth Martin partie se reposer.
2 Le contrat avec l'hôpital et le Règlement des Filles de la Charité ont été enregistrés le 18 mars 1641 au greffe civil de la Sénéchaussée à Angers.

L. 56 bis,
1. Elisabeth Martin, voir la lettre précédente.
2. que: mot qui a été rayé sur l'autographe.

l'une ni l'autre, il faut en avoir la connaissance telle que Dieu vous l'a donnée depuis qu'elles ont l'honneur d'être en votre conduite. Vous verrez, Monsieur, que je ne leur propose la dite Sœur que pour un temps, à cause que j'ai eu pensée que Monsieur Vincent pourra peut-être y envoyer une (3) de celles qui sont à Richelieu, qui est une des plus anciennes et plus capables de la troupe. Mais, il faut attendre son retour qui ne sera que la semaine prochaine; et puis, je ne suis pas assurée que cela se fasse promptement.

Je reçus hier encore, nouvelle de l'extrémité de sa maladie, je dis de notre Sœur, c'est ce qui me confirme en la pensée que je vous ai dite ci-dessus- néanmoins, si la Providence permet votre retour j'aurais grande consolation, et serait bien plus à propos que votre charité leur donnât cet ordre de sa bouche.

Les Messieurs ne me mandent* point que l'absence de notre Sœur donne de trouble au service des pauvres, ce qui me fait croire que douze ou quinze jours ne leur préjudicieraient pas. Oh ! mon Dieu, Monsieur, que votre charitable humilité me fait grande honte !... je serais bien aise que vous usassiez d'autre sorte avec moi qui par la grâce de Dieu, sais une bonne partie des dispositions que sa bonté a données à votre âme dont il soit glorifié a jamais.

C'est en son saint Amour que je suis, Monsieur, Votre très humble et très obéissante fille et servante.

L. 41

Requête présentée
à Monsieur le Chantre
de Notre-Dame de Paris
par Mademoiselle Legras

(mai 1641).

Monsieur,

Monsieur des Roches, Chantre de Notre-Dame de Paris.

Supplie très humblement Louise de Marillac, veuve de Monsieur Legras, secrétaire de la Reine, Mère du Roi, disant que le grand nombre de pauvres qui est au faubourg de Saint-Denis, lui a fait désirer s'occuper à leur instruction ; attendu que leurs pauvres petites filles demeurant dans leur ignorance il est à craindre qu'elle ne leur cause la malice qui les rende incapables de coopérer avec la grâce pour leur salut si que considérant il vous plaira, Monsieur, donner à la dite suppliante la permission requise en tel cas, dans l'espérance que Dieu sera glorifié, si les pauvres, sans rien donner peuvent librement envoyer leurs enfants aux Ecoles, et sans que les personnes riches leur puissent empêcher ce bien, pour ne pas vouloir que les maîtresses qui

L. S6 bis
3. Louise de Marillac pense toujours à Barbe Angiboust (voir p. 37).

enseignent leurs enfants les reçoivent et tiennent avec tant de liberté; ces âmes rachetées du sang du Fils de Dieu seront obligées de prier, Monsieur, pour vous au temps et en l'éternité.

RÉPONSE DE MONSIEUR LE CHANTRE, (1)

Michel le Masle, conseiller du Roi en tous ses conseils d'État et privé, Prieur et Seigneur des Roches de Saint-Paul, chantre et chanoine de l'insigne et Métropolitaine Eglise de Pans, à notre bien-aimée Demoiselle Le Gras, demeurant dans la paroisse de Saint-Laurent de Paris (2), salut en Notre-Seigneur. Comme à raison de notre dignité de Chantre de la dite Eglise de Paris, la collation et gouvernement des Petites Ecoles de la ville, des faubourgs et banlieue de Paris nous regarde et nous appartient, et ayant été trouvée digne de tenir les écoles, après notre examen, le rapport de votre Curé, le témoignage de tous les autres dignes de foi, et ayant connaissance de votre vie, mœurs et Religion Catholique, nous vous accordons pour ce sujet la licence et donnons la facilité de tenir les écoles et de les exercer dans la rue dit le quartier Saint-Lazare au faubourg Saint-Denis, et à la charge d'enseigner les pauvres filles seulement, et non d'autres et de les élever dans les bonnes mœurs, lettres grammaticales et autres pieux et honnêtes exercices, ayant auparavant pris votre serment de faire diligemment et fidèlement les dites écoles selon nos statuts et ordonnances: les présentes auront seulement valeur jusqu'à notre prochain synode. Donné à Paris, sous notre sceau et celui de Maître Jean Le Vasseur, notaire apostolique, notre écrivain et secrétaire ordinaire, l'an de Notre-Seigneur mil six cent quarante et un, le vingt-neuvième jour du mois de mai.

Au commandement de mon dit Seigneur, Seigneur Chantre.

Le Vasseur

L. 388

(aux Sœurs d'Angers) I

(1641).

Mes Très Chères Sœurs,

Je crois que vous vous trouverez un peu étonnées de l'absence de notre chère Sœur (Elisabeth) (2) et consolées que notre chère Sœur

L.41

1. La réponse a été faite en latin sur la même feuille.
2. Le contrat d'achat de la maison rue du Faubourg Saint-Denis ne sera signé que le 6 septembre 1641 (Coste 11.184).

L. 388

1. Les copies faites par Marguerite Chétif, après la mort de Louise de Marillac, ne comportent aucun nom, afin de conserver l'anonymat, car la plupart des Sœurs à qui les lettres étaient adressées, vivaient encore.
2. Elisabeth Martin, voir p. 32.

(Madeleine) (3) occupe sa place durant. J'en loue Dieu de tout mon cœur et vous convie à lui être bien cordiales et soumises, et la regarde; comme celle de qui vous devez recevoir les ordres pour vous bien acquitter de votre (devoir). En ce seul point, mes Sœurs, vous trouverez moyen de pratiquer beaucoup de vertus et d'acquérir une grande perfection; et sans cela vous ne sauriez rien faire de bien; et si quelques-unes aviez quelquefois de petites peines et difficultés, examinez-vous sur ce point, et vous verrez, mes Sœurs, que ce défaut en est la source avec un peu d'amour de nous-mêmes; c'est une mauvaise pièce que cet amour, il nous fait perdre toute raison et quelquefois oublier Dieu. Si quelques-unes sont parfois affligées de petites inquiétudes et faiblesses, au nom de Dieu, je les prie aussitôt d'avoir recours à l'oraison, et à être bien exactes à nos Règles et pratiques de vertus, auxquelles vous vous devez exercer. Et communiquez fidèlement vos peines à Monsieur votre Directeur que vous devez regarder comme tenant la place de notre bon Ange, ou à ma Sœur qui a le soin et jamais à d'autres, et recommandez-moi aux prières de nos Sœurs.

L. 45

à Monsieur l'abbé de Vaux
à Angers

Ce 6 juin 1641.

Monsieur

Je perdis hier l'occasion de répondre à ce que vous désiriez que Je vous mandasse* promptement; je vous en demande très humblement pardon, et vous dirai que je ne suis pas fâchée que vous n'ayez pas jugé propre la fille qui gardait Monsieur de Pichery, mais si suis bien de ce que nos Sœurs ont trop de délicatesse spirituelle. S'il y a moyen, Monsieur, je vous supplie de leur faire la charité, de les aider à guérir de ce dangereux mal.

Je pense que la rivière de la Loire n'est pas bien éloignée; en ce cas, si les médecins croient ce remède nécessaire à notre bonne Sœur, et que vous n'y trouveriez rien à redire, je pense, Monsieur, qu'il ne sera pas mauvais qu'elle en essaie; pourvu que vous jugiez à propos que Messieurs lui baillent une fille, autre que de nos Sœurs, pour l'assister, car comme vous dites, Monsieur, il n'y a pas apparence que les six qui resteraient puissent suffire au service des pauvres. Mais s'il arrivait qu'elle fût en danger de sa vie, dans ce rencontre*, je crois, Monsieur, qu'il faudrait lui donner la consolation d'avoir auprès d'elle une de nos Sœurs.

Dieu soit béni, Monsieur, de la persévérance des bonnes filles qui

L. 388
3. Madeleine Mongert, voir p. 46.

souhaitent être avec nous. Si celle que votre charité dit du Saint-Esprit est la bonne Marguerite Deshaies, elle sera la très bien venue, que si ce n'est pas elle je vous supplie très humblement prendre la peine vous en bien informer. Vous savez Monsieur, l'importance que c'est d'admettre en des Communautés les personnes qui n'y sont pas propres. Pour les autres, j'ai si mauvaise mémoire que je ne me souviens nullement de ce que votre charité m'en a dit; ce qui fait Monsieur, que je vous supplie très humblement de croire que celles que vous nous jugerez propres seront les très bien venues. S'il vous plaît prendre garde que ce ne soit point le désir de voir Paris qui les fasse désirer de venir, ni le besoin qu'elles ont d'assurer leur vie. Et aussi qu'elles soient bien fortes; il nous en est venu six, depuis votre partement dont y en a quelques-unes un peu infirmes, et d'autres jeunes; c'est de très bonnes filles, mais non pas prêtes à rendre tout le service qu'il faut aux pauvres.

Monsieur Vincent me donna charge à son retour vous remercier très humblement de votre souvenir et vous saluer de sa part, je vous demande pardon de ne m'en être acquittée plus tôt, et vous demande toujours la charité de participer à vos saints sacrifices et d'offrir à notre bon Dieu le dessein qu'il a sur ses pauvres petites servantes à ce qu'elles ne mettent point d'empêchements à l'exécution et que je me puisse dire plus librement, Monsieur, Votre très humble et très obéissante fille et servante.

P.S.—Monsieur, depuis ma lettre écrite, je me suis souvenue vous supplier, très humblement de prendre la peine de parler à ces bonnes filles du changement d'habit. Nous avons une damoiselle de très bon lieu et des mieux ajustées qui n'en a fait nulle difficulté; il semble que cet exemple soit un témoignage manifeste de la nécessité de cette uniformité.

L. 46

à ma très chère Sœur Élisabeth Martin
fille de la Charité servant les pauvres malades à l'hôpital Saint-Jean

Ce 5 juillet 1641.

Ma très chère Sœur,

Il paraît bien que vous êtes bien à notre bon Dieu, puisque sa miséricorde s'exerce continuellement sur vous. Ayez bon courage et ne vous en ennuyez, je vous prie, dans l'espérance que Dieu tirera sa gloire de votre misère. C'est ma consolation, chère Sœur, pour mon particulier, me voyant dans la correction que souvent la divine justice me fait, que de penser que je puis servir d'exemple à ceux qui voudraient offenser Dieu comme j'ai fait, voyant qu'il sait bien trouver

ceux qui contreviennent à ses volontés. Soyez bien gaie, je vous supplie, et ne vous mettez point en peine de ce qui se fait à l'hôpital quand vous n'y êtes pas. Si les Sœurs vous parlent en particulier excitez-les à avoir affection et confiance pour ma Sœur Magdeleine (1).

Je supplie notre cher Jésus crucifié nous attacher fortement à sa croix, à ce que étant étroitement unies à Lui en son saint amour, que nos petites souffrances et le peu que nous agissons soit en amour et pour son amour, auquel je suis, ma chère Sœur, Votre très humble Sœur et servante.

L. 59

à Monsieur l'abbé de Vaux

(juillet 1641).

Monsieur,

Je m'étais entièrement oubliée de faire réponse au désir que nos bonnes sœurs ont des mortifications corporelles; c'est à vous, Monsieur, s'il vous plaît, de les régler selon leurs besoins . car pour l'ordinaire, l'on ne leur permet facilement que la discipline qui sert, comme dit notre bienheureux Père, à réveiller la dévotion. Je vous envoie deux cilices et six ceintures ; je crois que quelques-unes en ont; il plaira à votre charité les en faire servir, quand vous le jugerez à propos; y ayant tant de choses à considérer, que l'on ne peut leur donner d'ici aucune règle. Nous attendons la bonne fille (1) que vous nous faites le bien de nous envoyer. Dieu veuille qu'elle n'ait pas tant de peine à s'accommoder qu'en a eu notre Sœur Renée (2). L'avis que votre charité m'a donné en son sujet m'a beaucoup servi. Je me recommande très particulièrement à vos saintes prières pour quelque besoin qui m'est ordinaire, m'étant causé par mes infidélités à notre bon Dieu, mais que je ne ressens que quand il lui plaît qu'il m'arrive des occasions pour me le faire connaître. Ce qui me fait en ce sujet bien reconnaître qu'il est dur à la nature de se connaître soi-même. Vous me connaissez assez, Monsieur, pour entendre la vérité de ce que je vous dis et pour émouvoir votre charité à demander miséricorde à notre bon Dieu pour ma pauvre âme par les mérites de Jésus Crucifié, en l'amour duquel je suis, Monsieur, Votre très humble et obéissante fille et servante.

L. 46

1. Madeleine Gongert (voir p. 46) assure la charge de Sœur Servante pendant le repos d'Elisabeth Martin.

L. 59

1. Marguerite Deshaies: elle ne persistera pas dans la vocation de Fille de la Charité.
2. Jeune Sœur arrivée à Paris en octobre 1640.

P.S.—Je m'oubliai, Monsieur, de vous dire que je ne sais point ici de moyen d'aider ces deux pauvres filles converties; et qu'il est très dangereux que telles personnes viennent à Paris. L'on a déplacé cette pauvre fille dont je vous ai parlé de chez Mgr de La Grandière. Dieu veuille qu'elle fasse bien.

L. 35

à Monsieur Vincent

(août 1641).

Monsieur,

Il est entré aujourd'hui cinq ou six filles en leur petite retraite, néanmoins presque toutes disent être disposées à faire leur confession. Ma Sœur Barbe (1) aussi la désirerait bien faire, pour faire son Jubilé cette semaine, car elle ne se trouva pas en assez bonne humeur cette dernière. Je vous prie me mander si vous trouverez bon que toutes aillent à La Chapelle (2) et vous recevrez celles que jugerez à propos, ou si j'y enverrai celles qui se disent toutes disposées, et que les autres demeurent. Il est nécessaire, je crois, que je vous parle avant que d'envoyer à Mademoiselle du Mée (3).

Je suis, Monsieur, Votre très humble et très obligée fille et servante.

P.S.—Toutes aimeraient bien mieux aller que de ne pouvoir aller à vous une autre fois.

L. 66

à Monsieur l'abbé de Vaux

Ce 7 août 1641.

Monsieur,

J'ai dit à Monsieur Vincent le désir, que votre charité a, que Monsieur Lambert ' aille visiter nos bonnes Sœurs. Il m'a dit qu'il lui en écrira, et que lors, Monsieur, vous aviserez ensemble du rétablissement de ma Sœur Elisabeth (2), ou s'il serait nécessaire pour sa santé qu'elle changeât d'air. Je lui ai aussi parlé des mortifications extérieures, afin de les régler, outre celles que vous jugerez en particulier

L. 35
1. Barbe Angiboust est revenue de Richelieu (voir p. 14).
2. La maison Mère est encore à La Chapelle.
3. Mademoiselle du Mée, dame de la Charité, s'occupe des Enfants Trouvés.
L. 66

2 Elisabeth Martin, après le repos que sa santé a nécessité (voir p. 52).

nécessaires. Il trouve bon, Monsieur, que tant qu'elles pourront qu'elles ne manquent point aux jeûnes de l'Église et abstinence les vendredis. Et, quand leur santé le permettra, la ceinture le lundi, la matinée seulement, et la discipline le vendredi.

Notre fille (3) est arrivée heureusement, Dieu merci, j'espère qu'elle fera bien; je vous remercie très humblement, Monsieur, de la peine que vous avez prise en ce sujet. Ce n'est pas assez pour votre charité de s'exercer avec tant de soins aux besoins de nos Sœurs qui servent vos pauvres, il faut encore, Monsieur, que Dieu nous fasse donner encouragement par votre même charitable soin en ces quartiers. Au nom de Dieu faites attention, je vous supplie, sur les pensées que sa bonté vous donne pour cette œuvre, à ce que vous nous fassiez toujours la charité de l'offrir à Dieu, et, la bassesse de toutes les personnes qu'il choisit pour y employer. Vous voyez, Monsieur, que je vous parle pour mon intérêt et avec vrai sentiment de mes besoins dans la cordiale confiance que doit celle qui est, en l'amour de Jésus Crucifié, Monsieur, Votre très humble et très obéissante fille et servante.

P.S. — J'oubliai à vous dire, Monsieur, que j'ai fait voir à Monsieur Vincent quelques difficultés de l'une de nos Sœurs, pour ne pas aller volontiers à un confesseur. Je pense que c'était Monsieur Pichery. Il m'a dit qu'il leur fallait ôter ces tendresses. Je vous supplie très humblement, Monsieur, s'il se rencontrait pareille difficulté prendre la peine leur faire entendre le mal que c'est. Pour ce que je vous mande * de Monsieur Lambert, je crains que les affaires de Monsieur Vincent ne causent un peu (d'empêchement) à son voyage d'Angers; c'est pourquoi, Monsieur, vous agirez selon le besoin pour le rétablissement de ma Sœur Elisabeth, ou pour la charger de parler et recevoir les personnes de dehors si vous jugez qu'il soit nécessaire.

L. 58 bis

à ma Sœur Élisabeth Martin
l'une des Sœurs de la Charité servant les pauvres malades à Angers

7 août (1641).

Ma très Chère Sœur,

Dieu soit béni de votre santé meilleure; conservez-vous pour son saint Amour et pensez qu'un des moyens est de vous réjouir, vous conformant entièrement à la très sainte volonté de Dieu, sans vous inquiéter de quoi que ce soit; dites bien simplement les choses dont vous avez besoin et n'ayez point de peine de voir que vos incommo-

L. 66
3. Marguerite Deshaies (voir p. 55)

dités vous rendent inutile, puisqu'il n'y a que vous qui ayez cette pensée.

J'ai bien eu de la consolation de parler au bon Monsieur Avril. Je supplie notre bon Dieu continuer les grâces qu'il vous fait à toutes; je vous prie de bien encourager nos sœurs à la persévérance et surtout à une grande et cordiale paix ensemble.

Je vous remercie, ma chère Sœur, de la belle cuiller toute d'or (1) que vous m'avez envoyée; je m'en sers de bon cœur. Assurez-vous toujours de mon amitié, en l'amour de notre bon Jésus Crucifié, que vous savez être l'union de nos cœurs; ce qui me fait souvent être auprès de vous; priez le bien pour moi, ma chère Sœur; prenez l'ordre de Monsieur l'abbé comme vous vous devez conduire à l'égard de ce que vous me proposez de ma Sœur Magdeleine (2) et la suivez amoureusement. Je vous souhaite de tout mon cœur la perfection du saint amour auquel je suis, Ma Très Chère Sœur, Votre humble Sœur et servante.

L. 67

à Monsieur Vincent

Ce mercredi 7 août (1641).

Monsieur,

Voilà une lettre de notre bonne Sœur de Sedan (1), je vous supplie prendre la peine de la lire, et de faire la charité de lui donner quelque consolation. J'ai fait lecture à nos Sœurs de tout ce qui les peut encourager de son exemple; elles me paraissaient comme l'on dit que sont les soldats quand ils entendent l'alarme, principalement ma Sœur Henriette (2), quoiqu'elle soit en retraite, aimerait mieux partir aujourd'hui que demain. Si vous jugez à propos que j'écrive à Madame de Bouillon (3) comme elle le désire, s'il plaît à votre charité m'en avertir, j'espère que vous me ferez aussi le bien que je vous puisse parler, au moins samedi ou dimanche, pour me disposer à commencer ma 51e année où j'entrerai lundi, jour de sainte Claire, si Dieu me fait la grâce de vivre.

L. 58 bis

1. n s'agit sans doute d'une cuiller en cuivre; c'était un luxe encore tout nouveau. A part l'argenterie, on n'utilisait que des cuillers en buis.
2. Madeleine Mongert qui va prendre la responsabilité de la Communauté à la place d'Elisabeth Martin.

1. Marie Joly, partie à Sedan en février, (voir p. 48).
2. Henriette Gesseaume (voir p. 87).
3. Madame de Bouillon, belle-sœur de Turenne. Son mari sera l'un des instigateurs de la Fronde ~.

Monsieur le Curé de Saint-Germain-l'Auxerrois (4) m'a envoyé demander si une dame pouvait venir ici faire sa retraite; je ne sais si ce n'est point chez vous que Monsieur son mari la doit faire. Ce sont personnes à ce que l'on m'a dit qui ont été grandement affligées, mais Je ne sais pas leur nom. Je lui ai mandé que je lui en rendrais demain réponse, après que je vous l'aurais communiqué ; s'il vous plaît prendre la peine de m'avertir, de ce que je lui manderai, et de vous souvenir que Je suis, Monsieur, Votre très humble et très obligée fille et servante.

P.S. — Il y a cinq bonnes Sœurs à la retraite, Henriette (2?) Marguerite de Saint-Laurent (4), la parente de Monsieur le Curé de la Gève, Claude Laurraine qui sert les petits enfants, et celle d'Angers (5) elles pourront vendredi le matin, ou l'après-dinée, faire leur confession quelques-unes générales et les autres de quatre ou cinq années. Vous ordonnerez s'il vous plaît, Monsieur, le temps que ce sera (6).

L. 8

à Monsieur Vincent

(août 1641).

Monsieur,

Voilà une lettre de la mère de ma sœur Aimée de Troyes que ses frères ne voulurent pas emmener. Je vous supplie très humblement prendre la peine me mander * quand cette bonne Dame, dont elle parle s'en retourne, et si je lui baillerai de l'argent, tant pour sa dépense que pour sa place du coche, et combien ?

L'occasion que je pense que Dieu me donnait aujourd'hui de vous parler, m'a fait apercevoir des fautes pareilles que je fais souvent; mais aussi, mon très honoré Père, il me semble que elle doit faire connaître à votre Charité le besoin que j'ai d'être aidée pour faire la très sainte volonté de Dieu; et qu'il ne faut s'attendre à moi de rien du tout, que de ce que vous me ferez l'honneur me commander, car, pour cela, il me semble que notre bon Dieu me fait la grâce de m'en souvenir.

Une des chose qui me presse le plus est de vous demander instruction pour me conduire vers notre bonne Sœur Barbe (1), et vous dire qu'elle a grand besoin de vous parler, croyant que jusque là, elle n'aura point de contentement. Si vous pouviez aller à La Chapelle samedi ce nous serait un grand bien.

L. 67
4. Paroisse de Paris.
5. Marguerite Deshaies, voir p. 55.
6. Monsieur Vincent répond sur la même feuille (Coste 11. 178).
L.8
1. Barbe Angiboust (voir p. 14), revenue de Richelieu.

Je crains bien que notre Sœur Marguerite (2), la Demoiselle, ne se détraque à la fin. Si votre commodité permettait que je vous puisse parler avant, j'en serais bien aise.

S'il plaît à votre Charité se souvenir du papier qu'elle m'a promis, pour m'aider à parler à nos Sœurs deux ou trois fois par semaine, pour essayer de les encourager. Il me semble que je mérite de grandes punitions pour tous leurs manquements: demandez à Dieu quelqu'un qu'il leur puisse mieux servir; mais je vous en supplie, la larme à l'œil. Qu'il y ait tant d'années que Dieu me fait la grâce de me parler par vous, et que je sois telle que je suis ! Demandez-lui miséricorde, s'il vous plaît, pour ma pauvre âme qu'il a mise en vos mains pour être à jamais, Monsieur, Votre très humble et très obligée fille et servante.

L. 107 *bis*

à Monsieur Vincent

Ce 11 septembre [1641].

Monsieur,

Le désir que la bonne Mademoiselle Chamillac m'a témoigné que votre charité priât Dieu pour elle, me fait vous supplier très humblement l'assister au plus grand besoin qu'elle ait jamais eu, qui est son état agonisant, auquel l'on me vient de dire qu'elle est. Je crois que je puis dire, en vérité, que c'est l'amour de Dieu qui lui a sitôt mise. Je perds beaucoup en cette bonne créature, si ce n'est que ce soit entièrement la très sainte volonté de Dieu, à laquelle je veux être entièrement soumise. C'est en cette vue que je vous supplie, très humblement, de nous faire la charité que votre bonté nous a fait espérer, en ayant grand besoin. Les occasions qui vous en ont empêché ne manqueront pas de se rencontrer toujours, si ce n'est que vous nous fassiez l'honneur de ne les pas attendre.

Pardonnez-moi cette liberté, c'est la crainte que j'ai souvent qu'il y paraisse conduite de la divine Providence qui nous empêche ce bien. Je supplie Dieu de tout mon cœur nous conserver ce qu'il nous a donné en vous, et suis, Monsieur, Votre très obéissante fille et très obligée servante.

L. 49

à Monsieur l'abbé de Vaux

Ce 17 septembre 1641.

Monsieur,

Je pense que, à peu près, voici le temps de votre retour à Angers, et néanmoins je ne puis encore faire réponse à la dernière lettre que

L. 8
2. Marguerite Deshaies (voir p. 55).

votre charité a pris la peine de m'envoyer, laquelle j'ai communiquée à Monsieur Vincent qui me dit vous y vouloir faire réponse ; mais ses grands embarras et ses indispositions n'ont pu encore lui permettre. J'espère, Monsieur, que ce sera au prochain voyage*. Je ne vous puis dire la consolation de son cœur, voyant la bonté de votre charité, en ce petit emploi, qu'il semble que notre bon Dieu vous a donné pour le bonheur de ses chers pauvres, auquel je suis si heureuse de participer dont je vous remercie très humblement. Continuez-moi, s'il vous plaît cette faveur, demandant à notre bon Dieu la grâce de faire usage des connaissances que votre charité me donne puisque je suis, Monsieur, Votre très humble fille et très obéissante servante.

L. 51

à Monsieur l'abbé de Vaux
à Angers

Ce 18 octobre 1641.

Monsieur,

Je vous supplie, très humblement, prendre la peine de dire à nos Sœurs, si vous le jugez à propos, qu'elles ne soient pas si longtemps sans nous écrire; je crains que cela leur nuise, d'être si longtemps sans nous parler et principalement en votre absence.

Il faut donc, Monsieur, se confier en la divine Providence de ce qui arrivera si ces Révérends Pères Réformés (1) s'établissent, comme aussi de tout autre chose. Et pour ce qui est d'envoyer une de nos Sœurs, je crois, Monsieur, qu'il faut un peu attendre à cause de la saison, qui est ici si rude. J'appréhende votre voyage pour ce sujet. Je supplie Dieu de tout mon cœur, vous conserver, et suis en son très saint amour, Monsieur, Votre très humble fille et très obéissante servante.

L. *53*

à Monsieur l'abbé de Vaux
à Angers

Ce 23 octobre 1641.

Je ne reçus qu'avant hier votre lettre du 25 septembre, ce qui me met en doute du lieu où vous pouvez être, et néanmoins je me sens

L. 51

1. L'hopital Saint-Jean à Angers a été fondé et doté en 1153 par Henri II Plantagenêt, comte d'Anjou et roi d'Angleterre en réparation du meurtre de Thomas Becket. Les religieux qui avaient la responsabilité au plan spirituel

s'étaient peu à peu relâchés. Pour ranimer la ferveur, des Chanoines Réguliers de Saint-Augustin, réformés par le Cardinal de La Rochefoucauld, ont été demandés.

obligée de vous remercier très humblement de tous vos soins charitables- vous avouant que j'ai déplaisir qu'il ait fallu essayer du changement d'air pour la santé de notre bonne Sœur Elisabeth (1). Je m'étonne, que depuis ce temps-là je n'aie eu aucune nouvelle de ces bons Messieurs les Administrateurs, ni de notre Sœur Magdeleine (2). J'attendrai qu'ils nous demandent une autre Sœur à en envoyer, ou que votre charité me fasse l'honneur de m'avertir du besoin que nos Sœurs en auront. J'ai proposé à Monsieur Vincent le désir que les Messieurs Administrateurs de l'Hôpital des Pauvres ont qu'il y ait de nos Sœurs pour servir lesdits pauvres (3); il m'a dit, Monsieur, de vous mander que (très volontiers) 4 si nous en avions nombre suffisant, que la chose pouvait être faisable, ce qui ne se peut pas espérer de bien longtemps. S'il est vrai ce que l'on m'a fait espérer, qui est de vous voir en ces quartiers bientôt, je vous en parlerai plus amplement. Je crois Monsieur, que notre bonne Sœur Magdeleine (2) a grand besoin d'être aidée, pour acquérir les dispositions que votre charité me marque, et qui lui sont bien nécessaires, ce qui fait, Monsieur, que je vous supplie très humblement, si vous le jugez à propos, prendre la peine d'en dire quelques mots à la personne en qui elle a créance*, avant votre partement *.

Nous avons vu Monsieur Lambert qui nous a témoigné être fort satisfait du voyage qu'il a fait à Angers. C'est toujours nouvelles connaissances que Dieu nous donne de la continuation de votre charité vers ces âmes, qui en ont tant besoin, et grand sujet de louer Dieu en admirant la conduite de sa divine Providence à laquelle, Monsieur, je dois abandonner l'événement du changement, pour le spirituel, que l'on veut faire à Saint-Jean. Je crois, Monsieur, que cela ne se pourra, sans l'ordre de Monseigneur d'Angers; et selon cela, Monsieur, que votre charité y sera employée, cela me met en repos entier. Il m'est souvenu depuis deux jours que Madame du Plessis (5) votre sœur, m'a fait l'honneur de m'écrire et de ne lui pas avoir fait réponse. Ce sera, Dieu aidant, au premier voyage*. Aidez-moi, Monsieur, je vous supplie, pour qu'elle me pardonne et me faîtes l'honneur de croire que très véritablement je suis, Monsieur, Votre très humble fille et très obéissante servante.

1. Élisaheth Martin, Sœur Servante de 1640 à 1641, partie à Richelieu.
2. Madeleine Mongert, l'actuelle Sœur Servante.
3. Dans une autre maison appelée l'Hôpital des Pauvres Renfermés.
4. Mots rayés sur l'autographe.
5. Mme de Plessis, voir p. 40.

L. 48

à Monsieur Vincent

Ce samedi matin (octobre 1641) (1).

Monsieur,

J'ai oublié de vous dire que Madame Traversay (2) m'a envoyé dire de vous faire souvenir du papier des Galériens pour porter à Monsieur le Procureur Général. Et que, une de celles de nos Sœurs qui doivent faire aujourd'hui leur confession du Jubilé est celle de Normandie, du pays d'un bon pauvre petit homme, lequel est au Séminaire, et lequel lui fait par sa grande bonté et simplicité faire quelquefois des recommandations et lui dit avant-hier matin de lui aller parler, ce que je n'ai osé lui permettre sans votre commandement. Il lui donna aussi quelques images, mais je pense que c'était qu'il ne les pouvait garder, Je les ai retenues, attendant votre ordre.

Je vous supplie très humblement, Monsieur, faire attention sur ce que Monsieur l'abbé de Vaux me mande de l'établissement des religieuses de Sainte-Geneviève, et s'il ne serait point à propos de proposer, aux Messieurs les Administrateurs, de demander à Monseigneur d'Angers qu'il approuve le service et la demeure de nos Sœurs à l'hôpital. S'excusant de ne lui en avoir point parlé jusqu'à ce qu'ils en eussent fait un essai, et cela, de crainte que les Pères ne s'avisent de les vouloir faire religieuses, car je me crains que, maintenant que notre Sœur Elisabeth n'y est plus, que le reste ne fut facile à se porter à cette persuasion (3).

Prenez garde aussi s'il vous plaît qu'il n'y a plus que six filles de service, la septième étant malade, et que, ni Messieurs, ni les filles, n'en demandent point d'autres, ni même Monsieur de Vaux.

S'il plaît aussi à votre charité m'avertir de ce que je lui manderai pour cette bonne Madame de Vertus (4), c'est aujourd'hui que le messager part et que je suis, Monsieur, Votre très humble et obligée fille.

P.S. —S'il plaît à votre charité nous mander l'heure que nos Sœurs iront à La Chapelles (5), j'eus hier le bonheur de voir Madame de Chantal (6), je ne sais ce que notre bon Dieu fera de moi qui lui suis si infidèle et pleine de péchés.

1. Voir les réponses de Monsieur Vincent dans Coste II.196.
2. Madame de Traversay, née Anne Petau, dame de la Charité, seconde Monsieur Vincent auprès des Enfants Trouvés, des Galériens, etc. Elle s'occupe des Filles de la Croix après la mort de Madame de Villeneuve, et fonde le Monastère de la Conception, rue Saint Honoré.
3. Louise de Marillac explique à nouveau sa crainte dans la lettre suivante.
4. A Aubervilliers, voir p. 8.
5. Le transfert de la Maison-Mère rue du Faubourg-Saint-Denis n'a pas encore eu lieu. Des aménagements dans la maison étaient nécessaires.
6. Jeanne-Françoise Frémiot de Chantal, voir p. 64.

L. 50

à Monsieur l'abbé de Vaux

Ce 9 octobre (ou novembre) (1) 1641.

Monsieur,

Je vois bien qu'il nous faut perdre l'espérance de vous voir en ces quartiers puisque la bonne Madame de Chantal (2) part lundi pour passer à Moulins. Dieu soit béni de tout... Je m'étonne que nous n'ayons point eu de nouvelles de pas un de ces bons Messieurs les Pères des Pauvres Malades, depuis le partement de ma Sœur Elisabeth (3). N'est-ce point qu'ils sont fâchés et de ce qu'ils n'en demandent point une autre à sa place. Obligez-moi, Monsieur, je vous supplie, de prendre la peine de m'en avertir. Je prie Dieu tirer sa gloire de l'établissement de ces bons religieux (4). Permettez-moi de vous dire la pensée que m'a donné ce que vous avez pris la peine de m'en mander. Pour l'avenir, ne jugeriez-vous point à propos que, au cas que ces Messieurs trouvent que leurs malades soient bien servis qu'ils représentassent à Monseigneur d'Angers l'état auquel ils étaient avant qu'elles y fussent; et que, ayant voulu pour leur décharge pourvoir aux désordres, ils auraient essayé du service de ces filles avant lui en faire parler. Et que, après l'essai de deux années, s'en trouvant bien, ils auraient désiré que la continuation de leur service fût par son ordre, et agrément, et que par ce moyen il les approuvât. Je ne sais si je ne me trompe, mais il me semble, Monsieur, que cela mettrait à couvert de beaucoup de desseins qui se pourraient faire; me semblant que y ayant des religieux, qu'à l'avenir ils s'y pourront souhaiter des religieuses. Ce n'est pas, Monsieur, que je fusse fâchée qu'il y en eût- mais bien que nos Sœurs ne servissent à cela, pour la conséquence de notre petit dessein. C'est une prévoyance, peut-être humaine, mais je sais bien à qui je confie cette pensée que votre charité approuvera ou condamnera, s'il lui plaît.

Vous me donnez un peu de confusion, me parlant de cette bonne comtesse; que vous peut dire mon ignorance, si non que je ne connais qui que ce soit de Pères et Directeurs. Que vous semble, Monsieur, des Révérends Pères Jésuites.

Et à leur défaut ne connaissez-vous point Monsieur Renard, l'un des premiers de ces bons Messieurs de la Conférence et usité dans les Missions. Il est fort estimé pour la conduite et, entre autres, il est

1. Louise de Marillac a du faire une erreur en mettant la date, car Madame de Chantal a quitté Paris le 11 novembre 1641.
2. Jeanne-Françoise Frémiot, baronne de Chantal, fondatrice de l'Ordre de la Visitation avec François de Sales. Elle est née à Dijon en 1572. et mourut à Moulins le 13 décembre 1641. Monsieur Vincent et Louise de Marillac avaient une grande estime pour cette servante de Dieu.
3. Elisabeth Martin (p. 32) est partie au repos à Richelieu.
4. Les Chanoines Réguliers de Saint-Augustin Réformés, voir p. 61.

directeur de Madame de Marillac la jeune (5), qui est de grand exemple de vertu. Car pour Monsieur Vincent, il est vrai, Monsieur, qu'il n'a pas assez de temps pour satisfaire un esprit qui commence à vouloir être dévot.

Oserai-je bien, Monsieur, vous demander l'explication des dernières paroles de votre lettre qui me donnent un peu de doute de votre état: entre sy (aujourd'hui) et six mois. Les vicissitudes de cette vie doivent bien avoir assez de pouvoir de désirer la stabilité de l'Eternité, pour laquelle j'ai grand besoin de vos saintes prières et que je sois toujours, Monsieur, Votre très humble et très obéissante fille et servante.

1642

25 mars: *Premiers vœux de Louise de Marillac avec quatre Filles de la Charité.*

Etablissement des Filles de la Charité à Issy et à Fontenay-aux-Roses.

L. 55

à Monsieur l'abbé de Vaux
(à Angers)

Ce 3 janvier 1642.

Monsieur,

Je crois que vous aurez reçu, il y a bien quinze jours, la réponse de celle que votre charité a pris la peine de m'écrire, avant celle du 18 du mois dernier que j'ai été longtemps à recevoir; et pour y répondre, Monsieur, je commence par mes très humbles remerciements de votre charitable soin. Je suis toujours dans mes ordinaires infirmités et un peu plus embarrassée d'affaires qui, peut-être, m'auront empêchée de vous répondre entièrement à votre précédente lettre, si cela est, Monsieur, je vous en demande pardon. Je crains un peu la familiarité de Monsieur Pichery (1), et qu'il ne s'habitue à entrer et demander ses petites commodités dans leur office. Cela me paraît dangereux car déjà, y étant, il y avait quelque petit commencement de cela. S'il plaît à votre charité prendre la peine de vous informer de ce qui se passe

L. 50
5. Jeanne Potier, femme de Michel de Marillac, le conseiller* au Parlement, le petit-fils du Garde des Sceaux* (voir p. 35).
L. 55
1. Monsieur Pichery, confesseur des Sœurs.

en ce sujet pour y apporter les précautions que vous jugerez nécessaires.

Vous me rendez toute confuse, Monsieur, de vouloir que mon chétif avis intervienne aux ordres que votre bonté doit donner à nos Sœurs, je crois que vous voulez humilier mon orgueil. Je vous dirai donc, Monsieur, pour la dévotion de notre Sœur Magdeleine que je crois qu'elle pourrait facilement dire le jour deux dizaines de son chapelet, qui ferait le Rosaire, en disant trois le samedi, par semaine. Pour le coucher sur la paille, il me semble que cela a plus ombre de mortification que de vérité.

Et pour notre Sœur qui désire être de la Confrérie de Saint-François, cela oblige à sortir, et il me semble que la Compagnie dont elles sont, les enclôt en toutes les autres Confréries. Néanmoins, Monsieur, si vous ne trouvez point d'inconvénient pour la sortie, cela ne contrevient en rien à leurs règles, à cause qu'il n'y a point d'obligation .

Je suis bien empêchée que vous dire pour celle qui demande la ceinture ; ne seriez-vous point d'avis, Monsieur, si vous jugez qu'elle en ait besoin, qu'elle se contentât de deux ou trois heures par jour. Je ne sais si elle ne se sert point de la discipline. Vous savez, Monsieur, que Notre Bienheureux Père (2) le conseillait.

Il serait bien mal, ce me semble, que les Sœurs entrassent le matin aux salles des malades sans manger. Pour le jour de jeûne commandé je pense que celles qui se portent bien, avec l'aide d'un peu de vin à prendre ou à sentir suffirait, n'était au Carême.

Pour celles qui demandent d'entendre la sainte Messe hors la maison, ne se pourrait-il point faire, Monsieur, que il se dît à l'hôpital une Messe sur les 9 ou 10 heures. Cela se pratique ainsi à l'Hôtel-Dieu car j'appréhende l'habitude de sortir.

Je suis bien fâchée que le mauvais temps m'empêche d'envoyer du secours à nos pauvres Sœurs; ce sera le plus tôt que je pourrai.

Monsieur Vincent n'a point été à Richelieu et je ne sache point qu'il parle d'y aller. Je supplie Dieu conduire l'affaire qui vous fait penser de venir en cette ville pour sa gloire, espérant de votre bon (que) le souvenir de mes besoins, excitera votre charité de les représenter à notre bon Dieu, en l'amour duquel je suis, Monsieur Votre très humble fille et très obéissante servante.

2. Monseigneur François de Sales.

L. 114

à Monsieur l'abbé de Vaux
(à Paris)

(février 1642).

Monsieur,

Je crois que Monsieur Vincent fait demain assembler nos Sœurs, j'aurais consolation que votre charité vit toute la troupe; mais la crainte de ne vous pouvoir parler, me fait vous en avertir, à ce que, si vous le jugiez à propos, vous prissiez la peine de venir parler vous-même à lui, du désir de ces Messieurs, ou que vous différiez de vous donner cette incommodité. Ce ne sera que demain que celle (1) qui doit aller à Angers nous sera nommée. Je vous remercie, très humblement, Monsieur, de votre charité, que j'espère m'aidera à bien passer le Carême, et aussi des lettres que vous avez pris la peine de m'écrire. Votre charité ne peut être épuisée par mes importunités. J'espère avoir l'honneur de voir Madame de Marillac avant ce temps que vous me marquez. Dieu veuille accomplir en votre affaire sa sainte volonté; c'est en elle que je suis, Monsieur, Votre très obéissante fille et servante .

L. 58

à Monsieur l'abbé de Vaux

7 mars 1642.

Monsieur,

J'ai bien du déplaisir que nous ne puissions, pour le présent envoyer plus d'une (1) de nos Sœurs à Angers, laquelle j'espère partira lundi prochain, se présentant une de mes amies (2) qui va en cette ville pour quelque affaire. Je vous l'aurais adressée, Monsieur, si vous y étiez, pour vous supplier, très humblement, lui donner votre adresse pour se présenter aux Carmélines (3) pour y être religieuse. C'est une veuve que je connais dès le berceau, que l'on peut recevoir en toute

L. 114
1. Claude Brigide, d'un tempérament porté au scrupule, à Angers de mars 1642 à la fin de l'année 1644. Placée à la paroisse Saint-Barthélémy à Paris au début de l'année 1646, elle est choisie pour Le Mans en mai, puis repart à Angers en juin. A son passage en août de la même année, Louise de Marillac l'emmène à Nantes. En 1648, elle est à Chantilly au moment de la mort d'Elisabeth Turgis. En 1655, elle est à Saint-Denis.

L. 58
1. Claude Brigide, voir ci-dessus.
2. Madame Raffy, voir les lettres suivantes.

3. Les Filles du Carmel.

assurance, tant pour la dot qu'elle promettra, que pour toutes les autres difficultés que l'on pourrait faire d'une personne que l'on ne connaît point. N'était qu'elle est trop jeune pour demeurer dans le monde, et que je crains que le grand attrait qu'elle a pour être Carméline ne soit une vraie vocation, je ferais mon possible pour qu'elle nous demeurât. Elle a une sœur en cet ordre qui lui offre de la recevoir; mais à cause que son temps de Prieure, de six ans, est terminé elle ne la veut recevoir qu'après l'élection d'une autre Prieure- ce qui requiert plus de temps qu'elle n'en veut donner au monde, soit qu'elle (se) défie de ses forces, ou qu'elle appréhende que son père et sa mère ne rétractent la permission qu'ils lui ont donnée. Elle a désir de s'enfermer au plus tôt et se servir de l'occasion de son voyage, ce qui fait, Monsieur, que je vous supplie très humblement prendre la peine d'écrire un mot à la R.M. Prieure en sa faveur. Et aussi, si vous le jugez à propos, que notre Sœur s'aille présenter aux Pères des Pauvres (4) sous la protection de votre adresse, si je savais l'heure qu'elle vous pourrait trouver je l'envoierais recevoir votre bénédiction; que je vous demande aussi pour l'amour de Dieu auquel je suis, Monsieur, Votre très humble et très obéissante fille et servante.

L. 61

à Monsieur l'abbé de Vaux

Ce 1er avril 1642.

Monsieur,

Je supplie Dieu de tout mon cœur que votre charité pour notre veuve (1) soit récompensée par la gloire que Dieu en pourra avoir, si elle fait bon usage de la grâce, que votre faveur lui a obtenue. Il faut qu'elle donne un bon présent d'Eglise dont il me semble que l'on n'en parle point. Il faut aussi que je vous sois encore importune et que je vous supplie de vous donner la peine que je vous puisse parler, avant votre retour, en son sujet. Pardonnez-moi, Monsieur, cette liberté, et tant d'autres peines que je vous donne, je ne suis propre qu'à cela, quoique véritablement je sois, Monsieur, Votre très humble et très obéissante servante.

L. 58
4. Les administrateurs de l'hôpital.
L. 61
1. Madame Raffy, veuve amie de Louise de Marillac, désire être Carmélite à Angers. L'une de ses sœurs est Prieure du Carmel. Mme Raffy ne s'habituera pas à cette nouvelle vie.

L. 62

à Monsieur l'abbé de Vaux

22 avril 1642.

Monsieur, le croyais notre veuve (1) plus généreuse qu'elle n'a paru. Elle me fait grande pitié; et je m'assure que si vous avez pris la peine de lui parler, vous aurez reconnu le besoin qu'elle a d'être hors du monde au moins quelques années. Je ne me puis contenter de la peine que je vous ai donné en ce sujet, il faut que je supplie très humblement, Monsieur, votre charité de voir s'il ne serait point à propos qu'elle se mît pensionnaire en quelque religion, et si cela se pouvait à Angers. Elle y serait aussi bien qu'ailleurs; c'est une pensée qui me vient en vous écrivant, je vous supplie, Monsieur, ne l'écouter qu'autant que votre sentiment s'y porterait. Je vous remercie très humblement des nouvelles de nos Sœurs, et vous supplie si Messieurs les Administrateurs de Saint-Jean vous parlaient de rappeler notre Sœur Elisabeth (2) que l'un d'eux a été voir à Richelieu, de ne leur pas laisser prendre l'espérance que cela se puisse. Il m'y paraît beaucoup d'inconvénients; s'il vous plaît vous souvenir de ce que je vous ai dit de notre Sœur Claude (3), et que je suis, Monsieur, Votre très obéissante et très humble fille .

L. 63

à Monsieur l'abbé de Vaux
à Angers

9 mai 1642.

Monsieur,

Votre charité ne se lasse point de s'exercer en tous sujets; j'ai grande confusion de vous être toujours à surcroît de charge, je vous en demande pardon. Il faut, Monsieur, que je prenne la liberté de m'excuser sur la conduite de la divine Providence qui vous a encore mis en main notre pauvre veuve (1), que véritablement vous connaissez bien, et Dieu en soit béni. Je crois que vous voyez bien aussi, Monsieur, qu'elle a grand besoin d'être avertie des tromperies de son esprit. Je crois qu'elle se servira des avis solides que vous lui donnez,

L.62
1. Madame Raffy, voir p. 68.
2. Elisabeth Martin, voir p. 32.
3. Claude Brigide, voir p. 67.
L. 63
1. Madame Raffy, voir p. 68.

ayant assez fait expérience de l'inutilité de ceux qu'elle a reçus des personnes qui ne la connaissaient pas. Ce lui serait beaucoup d'honneur d'accompagner Madame (2) votre sœur en son retour, au cas que vous ne jugiez pas qu'elle doive demeurer en pas un monastère. Il faut que je vous avoue, Monsieur, que je suis un peu en soin ce qu'elle deviendra; ou si elle se pouvait résoudre de vivre dans le monde en vraie veuve, et le faire paraître même à l'extérieur, ce lui serait un grand avantage, si vous le jugez à propos. Je vous supplie très humblement prendre la peine lui en parler.

Vous avez donné grande consolation à nos pauvres Sœurs de leur permettre une petite retraite, je vous dirai donc tout simplement Monsieur, puisque vous me l'ordonnez, (comment) celles de céans* s'y occupent: elles font deux demi-heure d'oraison le matin, à divers temps et une sur les 5 heures après dîner. Les sujets sont ceux du livre de notre Bienheureux Père (3,) et après la confession faite, l'on leur baille * des méditations de la vie et mort de Notre-Seigneur. La méditation avant la confession est une grande oraison dans Grenade (4), pour obtenir de Dieu une vraie contrition. La lecture, les jours précédant la confession, est des sujets qui portent à la pénitence et vie purgative*. Nous envoyons une Sœur faire la lecture à celles qui ne savent lire. Après la confession, la lecture est dans Gerson (4), ou autre livre semblable qui excite à l'amour de Dieu. L'on leur fait rendre compte au moins une fois le jour, les avertit de s'entretenir d'une méditation à l'autre dans le sujet de la méditation faite; de faire des résolutions, non seulement générales, mais particulières, selon leurs besoins, et surtout sur la pratique nécessaire à leur manière de vie, à l'imitation des actions du Fils de Dieu et celles de sa sainte Mère qui sont leurs patrons: de les envisager souvent en leur exercice.

Elles font leurs prières vocales à l'ordinaire et travaillent ou se promènent quelquefois. Voilà, Monsieur, succinctement une bonne partie de leur emploi, auquel, s'il vous plaît, vous n'aurez nul égard, mais leur ordonnerez ainsi qu'il plaira notre bon Dieu vous inspirer. Je vous demande pardon de vous avoir fait tout ce petit discours si mal en ordre, c'est que je suis extrêmement pressée.

Je vous remercie encore une fois de tous vos charitables soins, je vous supplie de croire que, sitôt que nous pourrons avoir des filles, que nous ne manquerons pas d'en envoyer; nous en sommes toujours en même peine, à cause de la quantité dont nous avons besoin ici.

Notre bonne Sœur Anne (5), venue d'Angers, a été très dangereu-

2. Madame de la Brunetière du Plessis-Gesté, voir p. 40.
3. L'introduction à la vie dévote de Mgr François de Sales, évêque de Genève.
4. Auteur spirituel.
5. Anne Vallin, une des nombreuses postulantes d'Angers. Sa vie est peu connue: elle a été à Saint-Denis avec Barbe Angiboust (Coste X.640). En 1659, elle est à Paris.

sement malade; j'espère que Dieu nous la redonnera. Il y a presque deux mois qu'elle est au lit. Je ne puis écrire à nos Sœurs pour ce voyage *, ne me reste temps que pour vous supplier, très humblement représenter à notre bon Dieu mes grands besoins et vous supplier aussi me faire l'honneur de me croire, Monsieur, Votre très obéissante et très humble fille et servante.

L. 68

à Monsieur Vincent

(vers mai 1642).

Monsieur,

Maître Belot prévoit que l'affaire de ma Sœur Anne sera fâcheuse et craint qu'il n'y ait procès, à cause qu'il semble que ce soit Monsieur du Ruisseau et les principaux habitants (1) qui la veuillent maintenir là elle croit bien que Monsieur son frère, exécuteur du testament de celle qui a fait la fondation, et ses héritiers, seront contre, et que ce point d'honneur les mettra mal ensemble. Ne se pourrait-il point, Monsieur que vous fissiez parler à Monsieur le Curé, auquel elle a dit que je ne trouvais pas bon qu'il allât chez elle, et qu'elle lui parlât, et à Monsieur du Ruisseau. Je ne crois pas qu'ils voulussent rien faire contre ce que vous leur proposerez; j'ai grand déplaisir de ne m'être assez méfiée de ce fâcheux esprit.

Notre Sœur Anne de la paroisse Saint-Sulpice, encore Lorraine me vint avant-hier trouver pour me prier de l'ôter de là, et pour ses raisons, c'est qu'elle a trop de peine et de contradictions. Il est vrai que les Messieurs qui se mêlent de cette charité les méprisent grandement; je doute que cette bonne fille de Fontenay lui ait parlé

ou fait parler, car elle est en soin d'en tirer quelqu'une avec elle.

Madame d'Humières (2) est résolue d'attendre votre commodité pour faire sa confession. Je lui ai dit que vous étiez mal, elle ne laisse d'espérer que ce pourra être un des jours de la prochaine semaine; elle voudrait bien, demain, en être assurée.

S'il vous plaît prendre la peine me mander ce que je ferai pour notre Sœur Anne de Saint-Sulpice elle me paraissait fort pressée. Nous sommes bien heureuses que notre bon Dieu vous ait donné un cœur paternel pour nous souffrir, et moi particulièrement qui suis, Monsieur, Votre très humble fille et très obligée servante.

1. Les habitants de Fontenay-aux-Roses.
2. Louise de Marillac recevait des dames de la Charité venant faire leur retraite spirituelle.

L. 128

à Monsieur Vincent

Ce mardi au soir (vers juin 1642).

1.—Si ma Sœur Henriette (1) ira à Sedan avant le retour, et si nous ferons revenir la Sœur Gillette (2); et en ce cas si il en faudra renvoyer deux ?

Je pense que oui (3).

2. —Si ma Sœur Barbe (4) demeurera aux galériens, où il a fallu que j'aie envoyé une troisième Sœur, à cause que ma dite Sœur Barbe est faible et infirme ?

Je pense aussi que vous ferez bien, il ne vous en faudra que deux dans peu de jours, les forçats s'en iront bientôt.

3.—Si il ne faut pas parler à M. le Procureur Général pour la défense qu'il a faite à notre Sœur Henriette, de sortir ?

Oui.

4.—Si il n'y aurait point moyen de donner quelque ordre à ce que nos Sœurs de Saint-Sulpice (5) ne fussent point tant surchargées de remèdes, qu'il faut qu'elles portent à des personnes qui ne sont pas reçues aux soins de la charité; y ayant cinq ou six personnes qui leur commandent, cela les décourage toutes, et le mépris que l'on fait d'elles, et les continuels soupçons, et aussi s'il n'y aurait point moyen qu'elles changeassent de chambre ?

Je ferai entendre ceci à Mme la Duchesse (6) au retour, si mieux vous n'aimez de lui en parler.

5. —Comment je ferai pour en ôter ma Sœur Anne ?

Vous verrez.

6. —Quand Madame la Chancelière ira à Fontenay si il ne lui faut point dire, et comme je parlerai à ma Sœur Anne (7), et si c'est au temps que je serai aux enfants, si il ne serait point plus à propos qu'elle y fut que de demeurer à la maison, crainte qu'elle n'y fasse quelque désordre ?

Il faudra faire ressouvenir Madame la Chancelière de ce voyage et faire comme vous dites, amener cette fille aux enfants (trouvés).

7.—Qui mettre à sa place, et si c'est Jeanne Lepintre (8), si on ne lui parlera point de la coiffure, et au cas qu'elle se résolut à condition de se servir d'une coiffe, à cause d'un mal d'œil, si elle le pourra et

1. Henriette Gessaume, voir p. 87
2. Gillette Joly, est à Sedan avec sa sœur Marie Joly.

3. Monsieur Vincent a répondu dans l'espace blanc laissé par Louise de Marillac.
4. Barbe Angiboust, voir p. 14.
5. Paroisses de Paris.
6. La duchesse d'Aiguillon, voir p. 18.
7. Voir la lettre précédente.
8. Jeanne Lepintre, voir p. 77.

en prendra une d'estamine noire; ou bien si l'on fera venir la Sœur Perrette de Saint-Germain à cause du rencontre de M. le Curé dont il faut parler

Il faudra renvoyer Jeanne Lepintre et lui proposer cette sorte de coiffure. En attendant, il ne faut point toucher si tôt à Saint-Germain (5)

8. —Comment agir avec les Sœurs qui pour le moindre mécontentement qu'elles ont parlent de s'en aller ?

Au premier entretien que je leur ferai nous tâcherons de remédier à ce défaut, s'il plaît à Dieu.

9.—Si je parlerai à Mme Lote du besoin que l'on aura de sa chambre, au cas que tous les enfants et nourrices viennent céans *; il y a près d'un mois qu'elle n'y loge point, à cause que l'on ne lui a pas fait faire des contrevents aux fenêtres ?

Vous ferez bien.

10.—Si les dames résoudront l'achat ou louage d'une maison pour les enfants en votre absence ?

Comme il leur plaira.

11.— Si, assembler toutes nos Sœurs, pour parlant ensemble familièrement, s'encourager l'une et l'autre, et reconnaître les fautes qui se font, tant au service des pauvres, que à la conduite vers les dames, et cordialité l'une avec l'autre.

Essayez-en, s'il vous plaît.

12.— Si et quand recevoir les deux filles qui se présentent, particulièrement celle de Mme Henriette.

Quand vous le jugerez à propos.

13. —Les enfants trouvés ont trop de pain pour le présent, si nous le pouvons prendre, et si il ne faut point parler aux dames, ou au moins à Mme la Duchesse (6) ?

C'est à Madame la Duchesse.

14. —Si les nourrices et les enfants viennent céans *, si ils feront leur dépense, ou bien si nous ferons comme à La Chapelle, pour éviter les plaintes de ce qui pourrait être pris par les uns ou les autres ?

Je pense qu'il leur faut faire la dépense.

15.— Si il sera nécessaire de quelque accommodation à la cheminée que Monsieur Portail (9) a déjà vue et si l'on fera faire ?

Oui, s'il vous plaît nous ferons faire.

16.—A qui je m'adresserai, survenant quelque difficulté, et qu'il soit averti de ne pas condescendre à mes sentiments et inclinations mais entièrement a la conduite de Dieu par la personne de notre très honoré supérieur?

Monsieur Portail, et je lui dirai.

17.—Que Monsieur le Comte de Lannoy (10) a désiré être assuré si on lui donnera le secours qu'il a demandé ?

9. Monsieur Portail, voir p. 116.
10. Le Comte de Lannoy, gouverneur de Montreuil-sur-Mer. Les Sœurs n'y seront envoyées qu'en 1647.

Vous le proposerez à Madame de Herse (11) s'il vous plaît, et que j'ai oublié de lui en parler.

18.—Madame de Beaufort demande comme elle se doit conduire vers les marguilliers* de Saint-Etienne (5) qui veulent, en corps, assister à la reddition du compte de la trésorière et élection de nouvelles officières, ou au moins qu'il soit nommé par eux un procureur de la Charité qui y assiste ?

Elle fera bien de tirer de longueur si elle le peut, jusqu'à ce que ce Marguillier ne soit plus.

19.—Je vous supplie très humblement, Monsieur, si il y a moyen que ce soit céans * que j'aie l'honneur de vous parler, pour que toutes nos Sœurs de la maison aient encouragement à bien faire, par le bonheur de votre sainte bénédiction; je vous assure que nous en avons grand besoin. Je serais bien aise de savoir l'heure de votre commodité * et que vous sussiez aussi de quelle sorte j'appréhende votre voyage, afin que, devant Dieu, vous consoliez le cœur de votre pauvre fille et obligée servante.

Ce sera sur le tard que j'essaierai d'être chez vous, vous disant, cependant que vous êtes femme de peu de foi et que je suis votre serviteur.

Vincent DEPAUL.

L. 102

à ma Sœur Claude (Brigide) première (1)
sœur de la charité servant les pauvres malades de l'hôpital Saint-Jean, à Angers.

(vers juin 1642).

Ma Très Chère Sœur,

Je compatis à la peine que je sais que vous avez dans vos abattements d'esprit et tristesses. J'espère qu'en votre intérieur vous en faites bon usage; c'est de quoi je prie Dieu de tout mon cœur vous faire la grâce. Je voudrais, ma très chère Sœur, que vous me les puissiez mander et les pensées qu'elles vous donnent, j'essaierai de vous y servir ayant peut-être eu les mêmes peines; essayez, ~e vous prie, de vous en divertir plutôt que de vous entretenir avec elles; notre ennemi mortel qui est le diable se sert bien souvent de ces occasions là, pour nous siffler ces malheureuses pensées, et son principal but est

L. 128
11. Madame de Herse, voir p. 228.
L. 102

1. Claude Brigide voir p. 67. Le terme «première" permet de distinguer les différentes Sœurs portant le nom de Claude, Louise de Marillac utilise peu les noms de famille.

de nous décourager sans que nous nous en apercevions du service de Dieu, mais particulièrement pour nous empêcher de persévérer en nos bonnes résolutions, jusque là quelquefois que sa méchanceté essaie de nous faire perdre notre vocation qui est la chose la plus à craindre et !a plus dangereuse pour notre salut. C'est pourquoi, ma chère Sœur, Je vous conseille de travailler le plus que vous pourrez à surmonter cette fâcheuse tentation, et cela en demandant au Saint Esprit la joie qui est l'un de ses sept dons, vous occupant le plus que vous pourrez; vous attachant à la pratique exacte de vos règles, et surtout ayant une grande et cordiale confiance aux avis de notre bon Monsieur l'Abbé (2) et à notre bonne Sœur Madeleine (3), à laquelle je n'écris point pour cette fois; mais que je salue de tout mon cœur avec toutes nos Sœurs.

Je vous prie de vous bien aimer les unes les autres et d'avoir un grand soin, tant des malades de l'hôpital que de vous autres en particulier. Je compatis avec notre bonne Sœur Marie-Marthe (4) que, je crois, s'échauffera de l'amour de Dieu dans l'ardeur de sa fièvre, et ma bonne Sœur Clémence (5) à laquelle j'écrirai au premier jour. Bonjour, mes chères Sœurs, je suis toute à vous en l'amour de Jésus Crucifié, Votre très affectionnée Sœur et servante.

P.S.—Toutes, nos chères Sœurs, remerciez bien le bon Dieu pour nous de la grâce qu'il nous a faite de nous préserver la veille de la Pentecôte, lorsque le plancher de notre chambre (6) tomba, et n'eûmes le temps que de nous retirer environ quatre pas.

L. 441

(à ma Sœur Madeleine Mongert)
(à Angers)

(juin 1642.)

Ma Très Chère Sœur,

Je ne saurais vous dire la consolation que mon cœur a ressentie à la réception de votre chère dernière lettre. Je loue Dieu de tout mon

L. 102
2. Abbé de Vaux, voir p. 23.
3. Madeleine Mongert, la Sœur Servante, voir p. 46.
4. Marie-Marthe Trumeau, arrivée à Angers en mars 1640, rentre à Paris en juin 1647. En 1648, elle sert les pauvres de la paroisse Saint-Paul. En 1653 elle est nommée Sœur Servante de la communauté de Nantes. Elle y reste deux ans. Le 31 juillet 1656, elle est envoyée en mission à La Fère. En septembre 1658 Louise de Marillac la rappelle pour l'établissement de Cahors.
5. Clémence Ferré, voir p. 44.
6. Une poutre s 'est rompue. Louise de Marillac a été fortement impressionnée par cet accident (voir p. 126 et Coste IX. 7s).

L. 44 1

1. Copie faite par Sœur Marguerite Chétif (série Angers). Les noms sont omis pour respecter l'anonymat.

cœur de la meilleure santé qu'il vous donne. J'avais parlé à Monsieur... (2) pour le remède que l'on propose pour vous. Soyez-en bien reconnaissante, et vous toutes, mes chères Sœurs, du soin que la divine Providence a de vous donner ce qui vous est nécessaire. Et vous, ma chère Sœur... (3) quelle joie vous me donnez de savoir la disposition en laquelle est maintenant votre âme ! J'ai toujours cru que vos peines passeraient, c'est ainsi qu'il nous faut être à Dieu, qui veut que nous ne voulions autre chose que ce qu'il veut. Soyez donc bien courageuse dans la défiance que vous devez avoir de vous-même. Je dis le semblable à toutes nos chères Sœurs; je souhaite qu'elles soient toutes remplies d'un amour fort, qui les occupe en Dieu si suavement, et au service des pauvres si charitablement, que leur cœur ne puisse plus admettre tant de pensées dangereuses à leur persévérance. Courage donc, mes chères Sœurs, ne songeons qu'à plaire à Dieu en la pratique exacte de ses saints commandements et conseils évangéliques, puisque la bonté de Dieu a daigné nous y appeler, à quoi nous doit servir l'exacte observance de nos règles, mais cela gaiement et diligemment. Servez vos maîtres avec grande douceur; portez grand respect à Messieurs les Administrateurs, grand honneur à Messieurs les Ecclésiastiques, vous leur devez cela.

Hé bien ! notre pauvre chère Sœur... (4), vous voilà encore malade, Dieu le veut, veuillez-le bien aussi; cette fièvre vous servira, je m'assure, pour recouvrer plus de santé et de force que vous n'aviez auparavant. Soyez toutes fidèles à Dieu, mes chères Sœurs, je vous suis en son saint amour.

L.277 bis

à Monsieur Vincent

Ce Vendredi 4 juillet 1642 (1).

Monsieur,

Madame de Traversay (2) a oublié de vous demander s'il ne faudrait point faire un autre arrêt* à cause que celui-là n'est que simplement pour les Enfants Trouvés, et non, selon la proposition de Madame la Duchesse (3), et quoique je lui aie dit que vous l'aviez bien vu, elle vous prie que je lui puisse mander* demain matin. Je vous supplie aussi,

L. 441
2. Abbé de Vaux.
3. Claude Brigide, voir p. 74.
4. Marie Marthe Trumeau, voir p. 75.
L. 227 bis
1. La date est au verso de la lettre avec la réponse de Monsieur Vincent (Coste VIII 523).
2. Madame de Traversay, voir p. 63.
3. La duchesse d'Aiguillon, voir p. 18.

très humblement, que je vous puisse parler quelque temps avant que vous partiez, sans cela je serais très empêchée. Nous avons ici une Sœur presque toute résolue de sortir; y a plus d'un an qu'elle est céans; je l'ai trouvée ce soir, revenue de la maison des Enfants Trouvés, je lui ai conseillé de se confesser demain, s'il se pouvait que ce fût à Monsieur Guérin (4) puisque Monsieur Portail est toujours malade, et que ce fût le matin, à cause que je ne vois que elle qui puisse aller secourir nos Sœurs de Saint-Sulpice où l'une est, ce m'a-t-on dit, à l'extrémité. Je me sens un peu surchargée de quantité de difficultés, pour les dispositions des esprits de la plupart de toutes nos Sœurs; je vous assure, Monsieur, que ce m'est un grand sujet de confusion devant Dieu, et devant le monde, pour mon insuffisance à aider à bien faire à ces bonnes filles. Je supplie la bonté de Dieu vous le faire connaître et y pourvoir et suis, Monsieur, Votre humble et très obligée fille et servante.

L. 64

à ma très chère Sœur Jeanne Lepintre
Fille de la Charité
Maîtresse d'Ecole à Saint-Germain-en-Laye (2)

Ce 5 juillet 1642.

Ma Très Chère Sœur,

J'ai reçu deux de vos lettres depuis peu dont j'ai été contente Monsieur Vincent aussi, à qui j'en ai fait voir une. Continuez toujours mes chères Sœurs, a être dans le bien et travaillez à vous faire quitte de ce que vous savez qui déplaît à Dieu. Je crois que vous n'avez pas eu la consolation que vous espériez le jour de saint Pierre, il faut attendre en paix: quand je serai de retour d'un petit voyage que je pense faire la prochaine semaine, je vous manderai * le temps que vous

L. 227 bis

4. Monsieur Jean Guérin, le jeune, entré à la Congrégation de la Mission en février 1639 (Coste 11.22).

L. 64

1. Jeanne Lepintre, employée chez Madame Goussault, entre dans la Compagnie des Filles de la Charité vers 1638. Après un séjour à Saint-Germain-en-Laye, elle demeure à la Maison Mère (1644 à 1647) à part l'essai infructueux de l'implantation au Mans en mai 1646. En 164i, elle fait la visite des communautés d'Angers et de Nantes. Nommée alors Sœur Servante à Nantes, elle y demeure jusqu'en novembre 1653. De Châteaudun (16541657), elle va à La Salpétrière (1659) puis à Saint-Fargeau (1660). A la fin de sa vie, l'égarement de sa raison nécessita son enfermement à l'hospice du Nom de Jésus.
2. Saint-Germain-en-Laye: en 1638, la Reine avait demandé deux Filles de la Charité pour servir les pauvres, et pour l'école aux petites filles.

pourrez venir; je prévois que ce ne sera que vers le mois d'août. Notre Sœur Anne de Fontenay (3) nous a donné tous les témoignages possibles du déplaisir de son retardement à l'obéissance, a fait sa retraite, et est plus que jamais dans la volonté de vivre et mourir Fille de la Charité. Elle est partie avec ma Sœur Jeanne Dalmagne (4) pour aller enseigner à Nanteuil (5).

Je crois qu'elle viendra en cette ville aussi vers la fête de la mi-août pour célébrer à souhait cette sainte fête et pour son plus fort affermissement. Priez Dieu pour toutes celles de nos Sœurs qui sont en cette volonté. Je vous avais mandé la grâce que Dieu nous a faite, il y a un mois aujourd'hui (6); et aujourd'hui-même nous en avons reçu une autre, qui est, qu'une de nos Sœurs nouvelles venues, est tombée dans la rivière, lavant la lessive à l'Hôtel-Dieu, et par une grâce très particulière de notre bon Dieu elle a été retirée, et après avoir été ce nous a-t-on dit, trois heures évanouie, elle est revenue. Vous voyez, ma chère Sœur, les obligations que nous avons à être fidèles à notre sainte vocation, demandez (pour) moi cette grâce je vous prie.

Lisez cette lettre à notre bonne Sœur Jeanne Baptiste (7) que toutes nos Sœurs et moi saluons, et lui disons, comme à vous, ma très chère Sœur, que je suis en l'amour de Jésus Crucifié, Votre très humble Sœur et servante.

P.S.—Je ne sais si votre oncle ne vous aura point écrit; il m'a mandé * que votre père et belle-mère se portent bien, mais que leurs affaires vont mal. Je crois que ce moulin a été encore une fois ruiné. J'ai prié ma Sœur Turgis (8) de l'aller trouver elle-même, pour en avoir des certaines nouvelles et aussi pour savoir s'ils sont en besoin. Ne vous en mettez point en peine, recommandez-les seulement à Dieu, je vous ferai savoir ce que j'aurais appris et nous en aurons soin. Que votre repos soit au désir de l'accomplissement de la très sainte volonté de Dieu et à travailler à votre perfection.

Je vous aurais déjà envoyé cette lettre, n'eût été que j'attendais les nouvelles que je vous mande*. Ayez soin de votre santé, je pense que vous vous êtes fait saigner pour votre fluxion, je n'y vois point d'autre remède et de prendre souvent des lavements. Bonjour, ma chère Sœur, et à vous aussi, ma bonne Sœur Jeanne Baptiste; ayez soin l'une de l'autre, tant pour la santé du corps que pour la sainteté de vos âmes.

3. Anne de Fontenay, voir p. 71.
4. Jeanne Dalmagne, voir p. 83.
5. Nanteuil, voir p. 83.
6. Voir p. 75.
7 Jeanne Baptiste l'ancienne : en 1642 à Saint-Germain, puis Richelieu, en 1644 a Issy. En l646 aux Enfants; jusqu'à sa mort en décembre 1648.
8. Elisabeth Turgis est à la Maison-Mère (voir p. 17).

L. 64 *bis*

à Monsieur Vincent

Ce 6 juillet (1642) (1). Dimanche au soir.

Monsieur,

Notre Sœur Françoise (2) me paraît bien indifférente pour aller à Liancourt (3) ou demeurer; elle a oublié de vous dire qu'elle est émancipée pour jouir du bien de feue sa mère, et qu'elle a baillé à loyer quelque portion de maison, y a trois ou quatre ans, et que l'on n'en reçoit rien et qu'elle voudrait bien vendre ce qu'elle a au pays. Cela la fait penser de pouvoir donner ordre à ses petites affaires si elle venait avec moi. Je vous supplie très humblement prendre la peine me mander ce que je ferai, et s'il n'y a rien à craindre la laissant, à cause de la proposition que ce bon prêtre lui a faite, quoiqu'il paraisse en son esprit un grand affermissement en sa vocation (4). Il m'est resté en l'esprit quelque crainte que nos Sœurs aient créance * que je ne veuille pas qu'elles parlent de leurs peines, m'examinant sur cela je n'ai su remarquer que deux sujets, l'un que M. Thibault (5), venant ici, en demanda trois ou quatre de sa connaissance, dont la petite Sœur Claude (6) était qui lors ne se pouvait rassasier de parler d'une peine qu'elle avait d'un péché qu'elle avait confessé, je l'avertis de ne lui en point parler, et une autre fois à notre Sœur Louise (7) qui aime grandement à parler et souvent (8) des austérités, je lui dis de n'en point parler, mais de se tenir à la pratique de celles qui lui ont été permises, et que quand elle les interrompait, elle les pouvait reprendre sans en parler, hors cela, Monsieur, je ne sache point avoir donné sujet à aucune de dire que je ne trouve pas bon qu'elles parlent, que si elles s'étaient plaintes d'autre chose, je crois qu'il serait nécessaire que votre charité s'en éclaircît pour mieux faire connaître les esprits des Sœurs.

1. Monsieur Vincent répond sur la même feuille (Coste 11.267).
2. Françoise Noret passe une grande partie de sa vie à la Maison Mère. En 1642 est proposée pour Liancourt. En 1645, est envoyée à Saint Denis. Elle accompagne Louise de Marillac pendant son voyage à Nantes en juillet-août 1646. Elle signe l'acte d'érection de la Compagnie le 8 août 1655.
3. Appelées par le Seigneur de Liancourt, duc de La Roche-Guyon, les Filles de la Charité arrivent à Liancourt vers 1642. Le contrat d'établissement n'est signé qu'en 1645.
4. Mots écrits et barrés par Louise de Marillac: «ne pourriez-vous point la mener et ne la guère tenir là ».
5. Monsieur Thibault (1618-1655), prêtre de la Mission. Est à Saintes en 1644, à Paris en 1646, puis à St-Méen de 1648 à 1655.
6. Claude Brigide voir p. 67.
7. Louise-Christine Rideau, voir p. 158.
8. Mots écrits et barrés par Louise de Marillac: «de ses petites mortifications ».

Il me semble, Monsieur, que ce que je vous ai demandé pour que notre Sœur Turgis occupât ma place utilement pour les Sœurs, m'est venu en l'esprit de quelque petite remarque de ce besoin dont je ne me puis souvenir en particulier, et de ce que M. Portail parle à plusieurs des Sœurs à même temps de faire la retraite, presque à toutes de vœux, et les filles qui ont l'esprit faible et impatient n'ont plus de repos que cela ne soit et remettent à faire bien et me semble que pour disposition à une bonne retraite, elles devraient avant, après s'être un peu détraquées* comme cela arrive souvent, se remettre à mieux faire, et ne leur proposer que dans le temps bien proche que l'on pourra la leur faire, cela nous est un peu plus difficile que aux religieuses à cause qu'il faut en mettre à la place de celle que l'on retire.

Je pense, Monsieur, pour remédier promptement au désordre des Sœurs de Saint-Sulpice si il ne vaut point mieux envoyer dès cette heure ma Sœur Henriette (9), et faire venir la Sœur Catherine pour faire sa retraite et la retenir céans, et différer de faire faire la retraite à ma Sœur Henriette, car je crains que leurs petits désordres continuent; s'il plaît à votre charité me donner réponse, me pardonner tout ce que je vous mande peut-être mal à propos et me donner votre sainte bénédiction, comme étant, Monsieur, Votre très humble et très obligée fille et servante.

L. 65

à Monsieur l'abbé de Vaux

(août 1642).

Monsieur,

N'eût été la créance * que vous étiez aux champs, je n'aurais été si longtemps à vous rendre grâces très humble, comme je fais, de toutes les peines que votre charité a prises pour la bonne Madame Raffy (1), laquelle s'est retirée chez son père et sa mère ainsi que vous lui avez conseillé. Je souhaite de tout mon cœur, Monsieur, qu'elle soit aussi fidèle aux autres avis que votre bonté lui a donnés. J'ai reçu votre chère lettre, vous écrivant, qui me fait souvenir que notre Sœur Magdeleine (2) m'avait mandé que quelques filles se présentaient pour le service des pauvres. Je vous supplie, très humblement, Monsieur prendre la peine de bien sonder leur vocation et la solidité de leur esprit et puis, si vous nous les jugez propres, elles seront très bien venues.

L. 64 bis
9. Henriette Gessaume, voir p. 87.
L. 65
1. Madame Raffy, voir p. 68.
2. Madeleine Mongert, voir p. 46.

Il faut qu'elles soient fortes et saines. Pour la bonne fille malade, je crois, Monsieur, qu'il n'y aura point de danger de la faire user de l'eau, non pas de la plus forte, au cas que son mal ne soit point du poumon; et je crois, Monsieur, qu'un demi-verre de cette eau avec le jus d'une orange lui ferait du bien, à jeun, y mêlant un peu de sucre, et le soir comme un julep*. Je pense que l'on n'omet pas les fréquentes Petites saignées et particulièrement celle du pied. Je n'écris point à nos sœurs pour ce voyage *, au sujet dont vous me faites l'honneur de m'avertir je n'y manquerai pas, Dieu aidant; j'écris à notre Sœur Claude (3), je vous supplie, Monsieur, prendre la peine de reconnaître le sujet de ses peines et me faire l'honneur me mander si j'aurai quelque chose à faire en ce sujet. Je vous supplie très humblement, me faire la charité de vous souvenir de mes misères en vos saints sacrifices, me croyant, Monsieur, Votre humble et très obéissante fille et servante.

L. 547

à ma très chère Sœur Claude Brigide
(à Angers)

(vers août 1642).

Ma Très chère Sœur,

Vous m'avez fait grand plaisir de me mander * vos peines ; parlez-en très librement à Monsieur l'abbé (2) ou à Monsieur Ratier (3) en son absence, et croyez qu'elles passeront- mais ma bonne Sœur, tant que Dieu permettra qu'elles durent voyez-les comme sujet que Dieu permet pour vous avancer à la vertu, qu'elles vous servent pour vous humilier, pour vous faire aimer et estimer nos bonnes Sœurs, leur rendre la soumission que vous devez comme étant anciennes à la maison, pour ce qui est du service des pauvres. O ma chère Sœur, aimez bien votre condition que beaucoup de dames voudraient avoir ! Quand je songe au bonheur de vous toutes, j'admire que la Providence vous aie choisies; faites-en bon usage et contentez Dieu servant vos maîtres ses chers membres, avec dévotion, douceur et humilité, et ne vous mettant pas en peine si vos sens vous disent autre chose, pensez que notre bon Dieu se contente d'un cœur de bonne volonté. Je supplie sa bonté remplir le vôtre de son saint amour auquel je suis, ma chère Sœur, Votre Sœur et servante.

L. 65
Claude Brigide, voir p. 67.
L. 547
1. Claude Brigide voir p. 67.
2. Abbé de Vaux voir p. 23.
3. Monsieur Ratier voir p. 84.

L. 70

à Monsieur l'abbé de Vaux

Ce 17 septembre 1642.

Monsieur,

Je ne puis plus tarder à vous écrire, quoique incertaine que vous soyez de retour de vos visites, pour après vous avoir salué très humblement, vous supplier de prendre la peine me donner de vos chères nouvelles, et de l'état de nos Sœurs. Je n'ai point encore pu écrire à autre, je crois, qu'à notre Sœur Magdeleine (1), depuis que votre charité a pris la peine de m'avertir que je le devais faire. Je vous en demande très humblement pardon, Monsieur, et de ce que Monsieur de Marillac (2) ne vous a point rendu ses devoirs, comme il eût fait s'il eût reçu la lettre que je lui écrivis, sitôt que vous prîtes la peine de m'avertir qu'il était à Angers. J'ai été étonnée, le voyant de retour en cette ville, sachant qu'il n'avait point du tout eu de mes nouvelles- je suis souvent dans ces surprises pour avoir très peu d'habitude dans la conversation, j'en ai honte devant Dieu, ne me servant pas de la liberté que je prends avec le monde pour être plus à lui. C'est un de mes plus grands défauts que je vous dis tout véritablement avec espérance que vous me ferez la charité d'en demander pardon pour moi à notre bon Dieu, en l'amour duquel je suis, Monsieur, Votre très obéissante et très humble servante.

P.S.—Messieurs les Pères Administrateurs m'avaient mandé de les servir auprès des fermiers qui ont égard sur la vente du vin; pour plusieurs raisons je ne l'ai pu faire et une de celles que les dits fermiers m'ont alléguées, c'est qu'ils disent que l'on se sert de cette occasion de la vente du vin des pauvres, pour y en faire passer quantité d'autres. Je ne leur ai pas mandé* cette difficulté, je crains qu'ils ne soient mécontents que cela leur ait été dénié * ; je vous assure, Monsieur, que j'y ai fait ce que j'ai pu.

L. 127

à ma très chère Sœur Barbe Angiboust,
Fille de la Charité, servant les pauvres galériens.

(vers 1642).

Ma très Chère Sœur,

Il nous faut de bon cœur acquiescer au bon plaisir de Dieu en la disposition qu'il a faite de notre bonne Sœur que je regretterais, si

L. 70
1 Madeleine Mongert voir p. 46.
2 Michel de Marillac le conseiller* au Parlement, petit-fils du Garde des Sceaux ~.

j'osais, mais la volonté de notre grand Maître soit faite à jamais de nous toutes et en nous toutes.

Monsieur Vincent nous a ordonné de la faire enterrer ce soir, après vêpres. Je vous prie d'en faire avertir Monsieur le Curé pour savoir s'il !e trouvera bien. Vigiles se diront sur son corps, et mercredi le service .

Il faut, s'il vous plaît, que vous ayez soin d'avoir six torches, de demi livre* pièce, six pointes de demi quarteron pièce. Je pense que vous pourriez bien avoir les six torches de l'Eglise, et en ce cas il ne faudrait point en acheter.

Il faut aussi quarante bougies pour les Sœurs, de deux liards* pièce. Qu'elle soit enterrée à la place de défunte ma Sœur Michelle. Il faut un cercueil, un chapeau de fleurs blanches et que nos Sœurs de Saint-Nicolas (1) avertissent les Sœurs de Saint-Benoit (1), Saint-Etienne des Enfants, et nous ferons avertir le reste.

Recommandez-moi à Monsieur Compaing (2) ? Gardez notre Sœur Françoise (3) jusqu'à ce soir. Mais qu'elle ne porte pas la marmite à cause qu'elle a un petit mal. Je ne sais si je n'oublie rien, vous ferez ce que j'aurai oublie.

Bonjour, ma chère Sœur, vous avez un cirier* à la place Maubert. Envoyez prier Madame Metay (4), elle vous aidera pour tout cela. Je suis de cœur et d'affection, Votre Sœur et servante.

L. 69

à Monsieur Vincent

(août 1642).

Monsieur,

Notre Sœur Jeanne Dalmagne (1) est arrivée de Nanteuil (2) ; la commodité * qui l'a amenée s'en retrourne demain, à 8 heures du matin. Je ne sais si elle s'en retrouvera aussi, ou bien si vous jugez à propos qu'elle demeure ici quelques jours; elle est allée à l'enterrement

L. 127
1. Paroisses de Paris.
2. Monsieur Compaing, vicaire à Saint-Nicolas, de la Communauté des prêtres de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, fondée par Monsieur Bourdoise.
3. Françoise Noret, de la Maison Mère (voir p. 79).
4. Dame de la Charité qui s'occupe particulièrement des réfugiés lorrains.

L. 69

t. Jeanne Dalmagne, née en 1611 à Herblay, Fille de la Charité en 1638, envoyée à Nanteuil en 1642, décédée en mars 1644. L'une de ses lettres à Louise de Marillac est conservée aux Archives de la Maison mère.
2. Nanteuil le Haudoin: demandées par la Marquise de Maignelay, les Filles de la Charité y allèrent en 1642.

de notre Sœur, ce qui est cause que je ne sais ce qu'elle a à nous dire; peut-être que vous l'apprendrez par cette lettre, qu'elle vous a apportée, et que vous me pourrez mander* de son séjour, Je vous en supplie très humblement, et de me voir devant Dieu demain au saint autel comme, Monsieur, Votre très humble et très obligée fille et servante.

L. 71

à Monsieur l'abbé de Vaux

Ce 14 octobre 1642.

Monsieur,

J'ai trouvé une lettre de votre charité à mon retour d'un petit voyage, de plus de 15 jours; je vous dirai, Monsieur, que je suis bien fâchée de ce rencontre * d'affaires à négocier, par les fermiers (1), de ce droit sur la vente du vin, craignant que Messieurs de Saint-Lazare, ne puissent obliger Messieurs les Administrateurs de l'Hôpital, pour les raisons que je leur ai mandées. Je crois que Monsieur Vincent vous aura donné réponse en ce sujet.

Mais quel dessein pouvaient avoir celles de nos Sœurs qui se liaient ensemble ? Que cela me semble fâcheux, et que j'ai de déplaisir de la peine que ces rencontres* peuvent donner à votre charité, à laquelle nous avons toujours de pareilles obligations; pour aussi l'assistance que vous leur faites donner par Monsieur Ratier (2), que je remercierais par lettre, très volontiers, n'était que je crains de lui donner augmentation de peine. Je supplie notre bon Dieu d'être éternellement sa récompense. Il me semble, Monsieur, que la seconde lettre que vous avez pris la peine de m'écrire me donne un peu de bonne opinion de la Sœur Clémence (3), ce qui me soulage, ne la pouvant pas appeler ici pour deux raisons: l'une que n'étant pas si capable que les autres et ayant servi (les pauvres) trois ans, il ne serait pas raisonnable de l'associer après, avec une autre seule: il faut que le fort soulage le faible. La seconde raison est que c'est à ces Messieurs à nous renvoyer celles qui faudraient (manqueraient), en choses notables, dont Monsieur, je vous supplierais très humblement vouloir prendre la peine d'en être juge. Pour les quatre autres filles je ne pense pas, Monsieur, que nous puissions encore sitôt en envoyer. Il y a bien à dire des quatre, que d'abord l'on nous a demandées, à douze;

1. Voir la lettre 70 p. 82.
2. Monsieur Ratier, prêtre d 'Angers, chargé par l 'Abbé de Vaux du service spirituel des Filles de la Charité à l'hôpital.
3. Clémence Ferré, voir p. 44.
4. Une lettre des Administrateurs en date du 15 février, demande quatre filles pour la lessive, et une pour remplacer Elisabeth Martin.

et si, au temps que j'y étais, ces bons Messieurs les eussent demandées, la chose eût été plus faisable en ayant mis en d'autres endroits; néanmoins, je vous puis assurer que nous ferons tout notre possible. Je ne vous puis encore que dire pour les bonnes filles que votre charité a pris la peine de nous proposer, à cause des difficultés qui s'y rencontrent; sitôt que j'aurai parle à Monsieur Vincent, je vous manderai sa résolution.

Monsieur de Marillac (5) a bien eu du déplaisir de ne point avoir l'honneur de votre connaissance, étant à Angers, dont je crois, qu'il était parti quand la lettre que je lui écrivis en ce sujet y arriva; s'il y retournait, il réparerait la faute que j'ai faite de ne le pas avertir assez tôt. Si je vous pouvais faire connaître toutes celles que je fais, j'espère tant de votre bonté que vous demanderiez miséricorde pour ma pauvre âme; Je vous en supplie très humblement, pour l'amour de Dieu auquel je suis, Monsieur, Votre très humble et très obéissante fille et servante.

L.72

à Monsieur l'abbé de Vaux

Ce 9 novembre 1642.

Monsieur,

Voilà la lettre que je pensais écrire à nos Sœurs quand je le vous mandai * et ne le pus faire. Je ne sais si elles la pourront lire ou entendre, et si vous jugerez à propos qu'elle leur soit baillée*; c'est pour cela que je la vous envoie ouverte, pensant aussi, Monsieur, que si vos affaires ne vous donnent le temps de prendre la peine de la voir que Monsieur Ratier exercera cette charité, avec quantité d'autres pour ce même sujet, qui me rendent son obligée. Et moi aussi, vers vous; Je ne me lasse point de vous être importune, vous suppliant, pour l'amour de Dieu, que ces pauvres filles tiennent toujours la place que Dieu leur a donnée, en la pure charité que sa bonté a mise en votre âme.

Et comme j'ai été si heureuse d'en ressentir des effets, en mon particulier, j'ose me promettre, Monsieur, que vous avez connaissance de mon état intérieur, et de mes grands besoins pour ce sujet, ce qui me fait très humblement vous supplier de m'aider devant Dieu; et, si vous ne voulez que je craigne que vous me croyiez incorrigible et trop infidèle de m'avertir pour ce commencement de nouvelle année (1), et de mes défauts, et de ce que vous pensez que Dieu me demande, en l'amour duquel je vous demande la sainte bénédiction et suis, Monsieur, Votre très humble fille et servante.

L. 71
5. Michel de Marillac, voir p. 82.
L. 72
1. Nouvelle année liturgique.

L. 112

à ma très chère Sœur Barbe (1)
Fille de la Charité aux Galériens

(vers 1642).

Ma Très Chère Sœur,

Je supplie Dieu de tout mon cœur être votre consolation dans l'attente où vous êtes de savoir ce que Dieu aura disposé de votre parent.

Il me semble que vous auriez mieux fait de savoir de Monsieur Accar (2) ou de Madame Traversay (3), avant que de faire diminuer la portion des Galériens pour en donner aux autres, à cause que ceux qui les font venir ne s'enquêteront * pas d'où vient leur nourriture pourvu qu'ils en aient.

Priez Dieu pour nous, et me recommandez à ma Sœur Catherine (4) je vous prie, me croyant toutes deux du meilleur de mon cœur, ma très chère Sœur, Votre très humble et très affectionnée servante.

1643

25 janvier: *Conférence de Monsieur Vincent sur I'imitation des filles des champs.*

14 mai: *Mort de Louis XIII roi de France. Régence d'Anne d'Autriche avec Mazarin comme premier ministre.*

Condamnation de l'Augustinus par le Pape.

1. Barbe Angiboust, voir p. 14.
2. Monsieur Accar, administrateur de la maison dès galériens.
3. Madame de Traversay, voir p. 63.
4. Catherine Bagard, Fille de la Charité vers 1636-1638, partie à Nantes avec Louise de Marillac en juillet 1646. Ses relations avec l'aumônier provoquent d'importantes difficultés communautaires. Rentrée à Paris en août 1647, elle quitte la Compagnie des Filles de la Charité peu de temps après.

L. 75

à Monsieur Vincent

(17 janvier 1643).

Monsieur,

Voilà une lettre de notre Sœur Jeanne d'Issy (1), vous verrez ce qu'elle a fait au sujet de la copie de la quittance que l'on leur demande. Je pense, Monsieur, qu'il serait bien de régler cette affaire au plus tôt. Monsieur le Curé de Baron (2) s'attend d'avoir une fille après la Chandeleur; et nous, attendons que la divine Providence inspire à votre charité de nous faire avertir; nos Sœurs qui croient, aussi bien que moi, que ce bien qui nous est si longtemps différé est une punition du mauvais usage que nous avons fait du passé, dont nous avons regret reconnaissant ne pouvoir mieux à l'avenir sans une grande aide de votre charité de laquelle je suis, Monsieur, une pauvre petite fille et très obligée servante.

Du jour (de) saint Antoine.

L. 76

à Monsieur Vincent

[25 janvier 1643].

Monsieur,

Je vous supplie très humblement de me faire la charité que je sache l'heure que vous direz la sainte Messe demain, et de faire la charité à mon fils de prier pour lui, et vous y souvenir de ma très humble supplication. Nous ne saurions envoyer ma Sœur Henriette (1) à Issy à cause qu'elle sera nécessaire à Fontenay (2) pour tenir l'école, notre Sœur qui y demeure ne sachant pas lire.

L. 75

1. Les Filles de la Charité ne restent à Issy que quelques années, environ de 1642 à 1649.
2. Localité près de Senlis.

L. 76

1. Henriette Gessaume, une des premières Filles de la Charité. Dans les premières années, elle est à Paris et ses environs: en 1636, à l'Hôtel-Dieu de Paris, en 1638 à Saint-Germain-en-Laye, en 1643 à Fontenay-aux-Roses, en 1644, à la paroisse Saint-Germain. En juillet 1646, elle est envoyée à Nantes où elle se fait remarquer par sa grande compétence à la pharmacie. Revenue à Paris en novembre 1655, elle sert les pauvres sur la paroisse Saint-Séverin. Louise de Marillac l'envoie faire la visite de la

communauté de Chantilly en 1658. En août de la même année, elle part au secours des soldats blessés à Calais. A son retour, elle va servir les galériens.

2. Fontenay-aux-Roses.

Cette bonne simple Sœur, que je vous avais dit avoir la pensée de renvoyer, n'a point de retraite ne la croyant pas capable. Je vous supplie très humblement Monsieur, prendre la peine me dire si je l'y mettrai avec les autres. J'espère que nos Sœurs feront bon usage de l'instruction que votre charité nous a donnée aujourd'hui (3), leur cœur est tout rempli de désir pour cela et souhaiterait bien s'en souvenir toujours; ce qui me fait vous supplier, très humblement, nous envoyer le petit mémoire des points que vous en aviez; il me semble qu'il me fera souvenir d'une bonne partie de ce que notre bon Dieu nous a fait dire par votre bouche. Ne serai-je point avant mourir en l'état que Dieu me demande pour son amour ? Faites-moi la charité d'y penser un peu et vouloir avoir connaissance de mes désordres, et que je n'aie pas à ma mort toute la confusion que je mérite pour mes infidélités aux desseins de Dieu, et particulièrement lorsque Dieu me demandera compte depuis que sa bonté m'a fait la grâce, Mon Très Honoré Père d'être votre plus petite fille et plus obligée servante.

P.S. — J'ai oublié de vous demander si j'écrirais l'acte de reconnaissance que je vous ai envoyé sur le dos du feuillet où est l'arrêté du compte, ou bien si ce sera en marge du même feuillet pour qu'il soit compris dans l'arrêté.

Le jour de la Conversion de saint Paul.

L. 77

à Monsieur Vincent

Ce 9 février 1643.

Monsieur,

Madame de Lamoignon (1) et Madame de Nesmond (2) sont venues ici au retour de visiter l'hôpital de Saint-Denis (3), pour lequel elles doivent demander des Sœurs de la Charité, au cas que les religieuses hospitalières n'acceptent les conditions que l'on leur veut proposer. Ces dames, Monsieur, avaient grand désir de vous parler pour vous dire qu'elles ne croient pas que Mgr de Beauvais aille à Saint-Germain, et

L. 76
3. Conférence sur l'Imitation des filles des champs (Coste IX. 79).
L. 77
1. Madame de Lamoignon, née Marie des Landes, épouse de Chrétien de Lamoignon, président à mortier* au Parlement de Paris. Dame de la Charité très dévouée à tous (mendiants, prisonniers réfugiés), elle est surnommée «La mère des pauvres» par le peuple de Paris. Elle meurt le 30 décembre 1651.
2. Madame de Nesmond, née Anne de Lamoignon, belle-sœur de la précédente.
3. L'établissement des Filles de la Charité à Saint-Denis ne se fera qu'en août 1645 (voir p. 135).

que Madame sa sœur les y pourra conduire, au lieu de lui, si vous le trouvez bon. Mais leur plus grande difficulté pour y aller est que l'on leur a dit que Monsieur de Noyers (4) est à Versailles avec le Roi, et il leur semble que si il n'était à Saint-Germain leur voyage ne serait pas si utile. Elles ne savent pas aussi si elles doivent remercier seulement la Reine, recommandant à Sa Majesté cette œuvre, ou bien la supplier de s'en rendre protectrice. Elles attendront votre avis sur tout cela, avant (de) résoudre leur voyage, et doivent envoyer chez vous demain matin, ou bien, Monsieur, si vous le jugiez nécessaire, votre charité leur donnerait résolution plus tôt.

Monsieur le Curé d'Issy est venu céans*, et après m'avoir parlé d'une charité pour une petite fille, m'a demandé si nous renvoierons bientôt notre Sœur Jeanne. Je lui ai fait entendre que j'attendais que je fusse éclaircie du doute que j'avais que l'on eût dessein de continuer cette charité, et tout simplement je lui en ai dit le sujet (je n'ai rien gâté ce me semble). Il doit parler à Mademoiselle de Montdésirs, et vous dire ce qu'elle désire faire. Il eût bien voulu mettre la faute sur nous, du peu que l'on a donné à nos Sœurs depuis qu'elles sont à Issy. S'il plaît à votre charité prendre la peine me mander* si je tarderai encore de renvoyer notre Sœur Jeanne. Je suis, Monsieur, Votre très humble fille et servante.

L. 78

à Monsieur l'abbé de Vaux
(à Angers)

10 février 1643.

Monsieur,

N'est-il pas temps que je paraisse reconnaissante vers votre charité du véritable bien qu'elle m'a fait en l'instruction d'une pratique qui m'est tant nécessaire. C'est Dieu véritablement, Monsieur, qui m'a parlé par votre bouche en ce sujet, dont la pratique est, ce me semble, le fondement et le soutien et sera la durée de l'œuvre, qu'il semble que sa bonté a commencée. Ce m'est un bien grand sujet d'abaissement pour l'éloignement que ma malice naturelle a à cette manière d'agir, et qui souvent me fait gâter quand je me veux mêler de quelque affaire. Ce n'est pas assez, Monsieur, de m'avoir fait bien connaître le mal, ni de m'avoir enseigné de véritables remèdes. Il faut, s'il vous plaît, m'aider à l'application ce que vous pouvez, par l'aide que je vous demande devant Dieu, pour son saint Amour, et par les avertissements,

L.77
4. Monsieur des Noyers, secrétaire* d'État, était un ami de Michel de Marillac l'oncle de Louise.
5. Mademoiselle de Montdésir, dame de la Charité d'Issy.

quand votre charité en trouvera les occasions qui, s'il vous plaît, vous seront marquées de la très sainte volonté de Dieu. Si vous saviez que je suis pauvrette, que je serais bien en disposition de le vous faire connaître, si j'en avais le temps. Je supplie Dieu et mon bon Ange vous le faire sentir.

J'ai fait connaître à Madame de Marillac (1) la religieuse, votre souhait pour les écrits de feu Monsieur son Père. Je crois, Monsieur que vous serez des premiers à les voir. Il y a fort peu de l'histoire de Job à achever d'imprimer, et l'on commencera par là à tout mettre en lumière. Je crois, Monsieur, que la même lumière que Dieu vous a donnée pour me faire connaître la voie de Dieu sur moi, vous aura servi pour souffrir l'état auquel sa bonté vous avait mis lorsque vous prîtes la peine de m'écrire, et que puisque sa divine Providence a voulu que cette partie de votre lettre ne m'ait paru que longtemps après l'avoir reçue (et ne sais comment cela s'est fait). Vous verrez bien que ce mégarde m'est une défense de vous rien dire en ce sujet, autrement Monsieur, je vous aurais fait paraître trop de hardiesse dans la pensée que j'aurais eue de vous devoir obéir, et mon ignorance en vous obéissant.

Je suis en peine de notre Sœur Claude (2) et de notre Sœur Barbe (3). Ma Sœur Magdeleine (4) m'ayant mandé que souvent elles ont la pensée de se retirer. Je ne sais, Monsieur, si elles vous en parlent ou à Monsieur Ratiers. Je vous supplie, très humblement, si vous le jugez à propos, de tirer leur consentement pour en avertir Monsieur Vincent, qui vous salue de tout son cœur, avec grand ressentiment des grandes obligations que Dieu veut que nous et toutes les filles de Charité vous aient. Nous ne pouvons faire autre reconnaissance que l'offre à Dieu de tous les sujets que votre charité nous en donne, et moi, en mon particulier demander à sa bonté infinie qu'au temps et à l'éternité il prenne en vous son bon plaisir, en l'accomplissement de sa très sainte volonté, en laquelle je suis, Monsieur, Votre très humble et très obéissante fille et servante.

1. Madame de Marillac, la belle-fille de Michel de Marillac, le garde des Sceaux, entrée au Carmel après la mort de ce dernier. Elle s'occupe de la publication de ses œuvres (voir p. 35).
2. Claude Brigide (voir p. 67).
3. Barbe Toussaint de Suresnes, arrivée à Angers en janvier 1640. Elle rentre à Paris à la fin de l'année 1644. Elle est envoyée à la paroisse Saint-Sulpice en août 1645.
4. Madeleine Mongert (voir p. 46).
5. Monsieur Ratier, voir p. 84.

L. 80

à Monsieur l'abbé de Vaux

10 mars 1643.

Monsieur,

Je pensais qu'il y eût conduite de la divine Providence au retardement* de la lecture de la première lettre de cette année que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire et que ce m'était un puissant avertissement de ne point craindre de vous désobéir ne vous faisant point paraître ma témérité. Mais puisque vous le vouiez, Monsieur, je vous dis donc tout simplement qu'il faut attendre en paix que la grâce produise en nous la véritable humilité qui, nous donnant connaissance de notre impuissance, nous la fasse avouer, et volontairement soumettre à souffrir ce que vous appelez infirmité légère, orgueil et sensibilité, sans espérance que tout cela puisse être détruit en nous qui sommes et serons toute notre vie ballottés de telles agitations; et pour le surplus de ce que vous me faites l'honneur me mander*. J'ai cru, Monsieur, que je devais communiquer à Monsieur Vincent dans la pensée que votre charité aurait besoin de son avis en ce sujet pour le bien du prochain. Si ce n'est de ce voyage* qu'il vous écrit, je crois que ce sont ses continuelles occupations qui l'en empêcheront, car il m'a témoigné le désirer faire. Vous ne voudriez pas souffrir, Monsieur que je vous dise les pensées que votre humilité a produites en son esprit.

Monsieur Constantin (1) a pris la peine de m'apporter lui-même votre chère lettre. Je ne vous saurais dire, Monsieur, la consolation que j'ai eue voyant la ferveur de son cœur pour le saint amour. Il y a sujet de beaucoup espérer de cette âme en la persévérance.

Je vois que la faiblesse des esprits de nos pauvres Sœurs continue et me semble que ce sont fruits du pauvre jardin de ma chétive première conduite. Je n'écris point à ces deux Sœurs (2) qui souffrent cette peine, ne sachant pas, si je le dois faire. Je suis fâchée de la faiblesse que notre Sœur Magdeleine (3) a fait paraître. Je crois Monsieur, que votre charité l'en aura avertie, ce qui me fait ne lui en point parler; et pour ce qui est de la changer je n'ai point encore su de Monsieur Vincent le temps qu'elles doivent être en charge. Mais j'espère que Monsieur Lambert (4) fera un tour en vos quartiers, et lors Monsieur, vous prendrez la peine, s'il vous plaît, de conférer ensemble de tous leurs besoins.

Je recommande à vos saints sacrifices et saintes prières une affaire d'importance qui paraît avoir bon acheminement pour la gloire de

1. Monsieur Gabriel Constantin, un des Administrateurs de l'hôpital
2. Claude Brigide et Barbe Toussaint, voir p. 90.
3. Madeleine Mongert, voir p. 46.
4. Monsieur Lambert, alors assistant général de la Congrégation de la Mission (voir p. 27).

Dieu; mais parce que j'y ai intérêt, je crains que les justes sujets que je donne à la divine justice de s'irriter ne s'opposent à sa miséricorde. J'ai confiance en votre charité, ce qui me fait vous être importune, vous assurant que je suis en l'amour de Jésus Crucifié, Monsieur Votre très humble fille et très obéissante servante.

L. 172 bis

à ma Sceur Claude Brigide,
Fille de la Charité (à Angers)

Ce 29 mars (1643).

Ma Très Chère Sœur,

Dieu soit béni de la grâce qu'il vous a faite de faire la sainte retraite, vous devez bien faire état de toutes les pensées et bonnes résolutions que sa bonté vous a données, quoiqu'il vous semble que vous n'ayez rien fait qui vaille. A la bonne heure ! Si vous n'avez pas été satisfaite de vous-même, c'est peut-être une marque que vous avez contenté notre bon Dieu; je l'en supplie de tout mon cœur. Pour ce qui est de votre désir, conservez-le bien chèrement, ma chère Sœur comme un précieux dépôt que votre cher Epoux vous a donné, dont il vous demandera compte, attendez en paix qu'il veuille l'exécution.

Je me recommande à vos saintes prières et de toutes nos Sœurs et suis en l'amour de Jésus Crucifie, ma chère Sœur, votre très obéissante sœur et servante.

L. 84

à Monsieur l'abbé de Vaux
à Angers

Ce 6 juin 1643.

Monsieur,

J'ai communiqué votre lettre à Monsieur Vincent, qui m'a commandé de vous dire que, comme il honore beaucoup toute la Compagnie des r(éverends) p(ères) de l'Oratoire (1), il ne trouve point d'inconvénient que le Supérieur aide à ces bonnes dames à s'encourager à renouveler leur ferveur, si vous jugez que cela leur soit nécessaire, et que, comme vous êtes sur les lieux, vous n'y prévoyez nul danger. Je n'ai point vu, Monsieur, celui qui m'a apporte la lettre que vous m'avez

L. 84
1. Compagnie de l'Oratoire, fondée par le cardinal Pierre de Bérulle.

fait l'honneur de m'écrire, ce qui est cause que je n'ai su encore apprendre le logement de Madame, votre sœur, que je souhaite de tout mon cœur avoir l'honneur de voir, et de lui pouvoir rendre le service que je dois à son mérite. Je vous supplie très humblement Monsieur si l'on vous parle de Mme Turgis (2), faire connaître qu'elle ne peut pas quitter l'emploi où elle est. Nous en aurions bien besoin de plusieurs autres de la sorte. Je vous demande pardon de ne vous avoir pas rendu réponse pour ces bonnes filles. Il ne me souvient plus de leurs qualités mais comme nous avons besoin que toutes aient des dispositions propres pour notre emploi, il me semblait ne voir pas bien clair en celles-là, et même il me semblait que votre charité en eût quelque doute. Au nom de Dieu, Monsieur n'abandonnez pas nos pauvres Sœurs. Je sais la charité que Monsieur Ratier (3) a pour elles, qui leur sert beaucoup, mais vous êtes père de cet œuvre. Si vous jugez à propos que nous changions notre Sœur Barbe (4), je vous supplie très humblement prendre la peine me le mander. Je suis bien aise que vous sachiez les grandes affaires de Monsieur Vincent j'espère que vous lui ferez la charité d'en avoir pitié et de lui aide; devant Dieu. Il est toujours le même et j'espère qu'il ne changera pas, et particulièrement Monsieur, à l'égard de l'estime qu'il fait des grâces que Dieu a mises en vous, et que je supplie de tout mon cœur augmenter jusques au dernier moment de votre vie; vous donnant la créance* que je suis en l'amour de Jésus Crucifié, Monsieur, Votre très humble et très obéissante fille.

L. 85

à Monsieur Vincent

Ce 8 juin [1643].

Monsieur,

Madame Pelletier vient de sortir de céans pour me dire que Monsieur l'abbé Buzais était coadjuteur (1) de Monseigneur l'Archevêque et que aussitôt elle a pensé à mon fils, et sans m'en rien dire elle en a parlé au Révérend Père Emmanuel (2) qui lui a dit de savoir de moi si je voudrais bien qu'il le proposât pour servir mon dit sieur

L. 84
2. Élisabeth Turgis, voir p. 17.
3. Monsieur Ratier, voir p. 84.
4. Barbe Toussaint, voir p. 90.

L. 85
1. Jean François Paul de Gondi, abbé de Buzais, fut nommé coadjuteur de son oncle l'Archevêque de Paris, le 13 juin 1643.
2. Philippe Emmanuel de Gondi, le père du précédent, chez qui Monsieur Vincent a été précepteur. A la mort de sa femme en 1625, il entre à la Compagnie de l'Oratoire. Il meurt en juin 1662.

Buzais, je ne sais si ce serait d'aumônier, ou en quelque autre fonction qui lui serait plus propre- or, comme cela n'est point venu de moi en aucune manière, j'ai pensé, Monsieur, que je ne devais pas négliger de prendre la liberté de vous demander comme je me dois conduire en cela et, si vous jugez la chose faisable, de vous supplier très humblement nous faire la charité de nous y aider. Je crois que si mon fils avait quelque divertissement à la mélancolie qui, à mon avis, lui cause ses peines, qu'elles se dissiperaient; il m'a toujours paru avoir la crainte de Dieu et la volonté de s'acquitter fidèlement de ce qui lui serait commis. Si vous voulez que j'aie l'honneur de vous parler pour ce sujet, s'il plaît à votre charité prendre la peine me le mander et me croire, Monsieur, Votre très obligée fille et servante.

L. 86

à Monsieur Vincent

Ce 12 juin (1643).

Monsieur,

Mesdames Soucarière (1), de Romilly (2) et Traversay (3) ont été chez vous pour vous dire que Monsieur le Chancelier les a fort bien reçues et averties que pour entrer en possession du château de Bicêtre (4) qu'il faut en parler à la Reine, et faire dresser un brevet*; elles vous supplient très humblement que ce soit votre charité qui lui en parle, si déjà elle ne l'a fait, et de les avertir par qui elle feront dresser ce brevet*, et qui le doit présenter de Monsieur le Chancelier* ou de Madame de Briennes.

Monsieur le Chancelier* a aussi offert aux dites Dames de donner un arrêt *, pour qu'elles se servent d'une partie de la somme des pauvres petits enfants, pour leurs besoins présents: savoir, quelle somme l'on doit demander, s'il vous plaît de les en avertir.

Les dites Dames craignent que Madame de Lamoignon (6) ait tout gâté, parlant à Monsieur de Nesmond (7) et vous supplie d'en parler

1. Madame de Soucarière, dame de la Charité, fut présidente de la Confrérie de l'Hôtel-Dieu après Madame Goussault.
2. Madame de Romilly, voir p. 220.
3. Madame de Traversay voir p. 63.
4. Le «château» de Bicêtre est un vaste bâtiment construit par Louis XIII pour accueillir les officiers et les soldats invalides. A la mort de Louis XIII le projet fut abandonné et le «château» resta vide. Les Dames de la Charité désirent l'acquérir pour y loger les Enfants Trouvés.
5. Madame de Brienne, dame de la Charité. Son mari est secrétaire* d'État.
6. Le comte de Lannoy, voir p. 73.
7. Monsieur de Nesmond, beau-frère de Madame de Lamoignon, président à mortier* au Parlement.

promptement à la Reine, crainte que Sa Majesté ne soit prévenue de quelque autre, et vous souvenir de lui représenter que le peuple tiendra à grande gratification la diminution que le Roi fera sur le port de grains selon ce que Monsieur de Romilly vous en a déjà dit.

J'ai dit à Monsieur Portail que votre charité nous a fait espérer l'Assemblée pour dimanche, il a trouvé bon de vous proposer le sujet de l'importance d'observer ce qui est dans le mémoire* de la manière de vivre des Filles de la Charité, en faire lecture. Et me semble bien nécessaire de les avertir qu'un bon moyen de s'accoutumer à la pratique, est que chaque Sœur des paroisses et une pour la maison, en rendent compte à toutes les Assemblées, ou toutes, ou une partie chaque fois; et aussi Monsieur, si vous le jugez à propos vous nous ferez la charité de nous donner à chaque entretien, instruction sur un ou deux, des points de manière de vie. Si vous voulez que nous fassions toutes oraison pour l'Assemblée, s'il plaît à votre charité nous en donner les points, pour que nous les envoyons à nos Sœurs, en les faisant avertir.

J'irai demain de bon matin savoir ce qu'il vous plaira me dire sur tous ces sujets. Permettez-moi de vous supplier de vous souvenir au saint Autel de mes besoins, et particulièrement de celui qui me rend si criminelle devant Dieu, qui m'empêche la confiance entière en sa très sainte Providence et me rend indigne de me dire, Monsieur, Votre fille quoique par sa bonté je la sois, et très obligée servante.

L. 104

à Monsieur l'abbé de Vaux

Ce 29 juin (1643).

Monsieur,

Je vous rends grâces très humble de l'avis que vous m'avez donné de la conduite de cette bonne fille d'Angers. Si elle ne s'en veut retourner, nous serons contraints de la laisser mettre en condition, car je ne sache lieu où je la puisse faire mettre, pour les raisons que j'ai fait dire à Madame votre sœur. A l'abord, que je l'ai vue, je me doutai qu'elle ne nous venait pas de votre part et craignis ne la guère garder. Il nous faut des filles qui aient tout à fait désir de la perfection, et je crois que celle-ci a encore un peu le désir de voir et goûter le monde. Il y en a une qui, de son propre mouvement, nous est venue trouver et nous a dit y avoir longtemps qu'elle désire d'être de la Compagnie qu'elle la voudrait préférer à une religion; et, la connaissance qu'elle me donna tout à coup de sa franchise et bonne volonté, me donna pour elle beaucoup de bonne volonté au sujet de sa demande; me paraissant capable de pouvoir un jour rendre beaucoup de services à Dieu en cette Compagnie. En faisant parler d'elle à Madame votre sœur, elle en parla en termes qui augmentèrent encore mon affection pour son service; et

néanmoins, j'ai su depuis que quelques-uns de ses parents la voudraient détourner de son bon dessein, et l'accusent de diminution de son bon désir, quoiqu'elle en parlât hier à notre Sœur Elisabeth (1) tout autrement. Si Dieu nous la veut donner il en saura bien trouver les moyens; et moi, Monsieur, je vous assure que je l'honorerai et aimerai comme si elle m'était bien proche parente, dans l'espérance que nous pourrons ensemble travailler pour la gloire de Dieu. J'espérais avec joie rendre quelques petits services à Madame du Plessis (2), mais je me crains n'avoir pas cet honneur. Je supplie notre bon Dieu conduire le jugement de son affaire. Je vous supplie très humblement, Monsieur, vous bien souvenir de Monsieur Vincent à vos saints sacrifices: il en a plus besoin que jamais. J'appréhende extrêmement qu'il ne succombe sous le faix. Il a toujours ses fièvres ordinaires et son travail aussi. Je ne sais plus que dire du voyage de Monsieur Lambert (3), je pensais, qu'au retour de Sedan, il dût bientôt aller à Richelieu; mais je n'y vois point d'apparence; quand cela sera, il ne manquera pas d'aller à Angers. Je vous supplie, Monsieur, pour l'amour de Dieu, de continuer toujours votre charitable soin pour nos pauvres Sœurs qui ne subsistent, comme elles n'ont commencé, que par votre secours, dont elles et nous, sommes extrêmement obligées à sa bonté de nous avoir fait cette grâce.

J'ai une extrême obligation à Madame du Plessis qui a pris la peine deux fois de venir céans. J'ai si grande confusion que je ne vous le saurais dire de n'avoir aucune adresse pour lui donner preuve de l'affection que j'ai à son mérite. J'ai été si dépourvue d'esprit que je n'ai pas eu pensée de lui donner adresse pour voir les cérémonies du service (4) dit à Notre-Dame, pour le feu Roi, et ne m'en suis aperçue qu'après l'occasion. Je vous remarque cette faute, Monsieur, pour que vous jugiez de là que j'en fais bien d'autres, même pour les aides que je devrais chercher pour mon salut. Je vous supplie très humblement, Monsieur, me faire la charité de m'aider auprès notre bon Dieu en l'amour duquel je suis, Monsieur, Votre très obéissante et très humble servante.

1. Élisabeth Martin est à Paris (voir p. 32).
2. Madame du Plessis, sœur de l'Abbé de Vaux, voir p. 40.
3. Monsieur Lambert (voir p. 27) est allé à Sedan négocier l'établissement des prêtres de la Mission.
4. Le roi Louis XIII est décédé le 14 mai 1643.

L. 96

à Monsieur Vincent

Ce mardi (1643).

Monsieur,

Madame Traversay me manda hier de vous avertir que ce serait pour jeudi que les dames se trouveraient où vous savez, et que Madame la Chancelière y serait aussi (1).

J'ai eu peine de ce que je ne vous pus faire entendre le procédé du Père d'Attichy (2), en la visite qu'il avait rendue à Madame la Duchesse au sujet de mon fils, et qu'il y avait fort longtemps qu'il la projetait sans que j'en susse rien, et que, le trouvant aux Carmélines, où Madame la Comtesse de Maure (3) me fit aller pour son affaire, il me fit reproche, s'enquérant du bien qu'avait mon fils, de ce que je ne faisais rien pour lui. Et Madame de Maure ensemble, me dit que j'avais assez de connaissance à Monsieur de Noyers (4), pour lui avoir déjà parlé. Tout ce que je fis, fut d'écrire deux jours après au Père d'Attichy, et lui mander que tout ce que je remarquais avoir manqué de devoir de bonne mère à mon fils était de ne lui avoir pas fait connaître que feu mon mari avait tout consommé, son temps et sa vie au soin des affaires de sa maison, négligeant entièrement les siennes propres, et que pour réparer cette faute, que je le suppliais, puisqu'il était résolu de s'employer pour lui sans mon su *, qu'il prît la peine de dire à ma dite dame que Monsieur de Noyers me connaissait, pour m'avoir souvent vue chez Monsieur le Garde des Sceaux, de Marillac (5), et que je croyais que votre charité donnerait connaissance de mon fils si on lui en parlait. Devant Dieu voilà tout ce que j'ai contribué en cette affaire, je vous supplie très humblement le croire, ce que je n'eusse nullement fait, sans la rencontre de ces personnes là, inopinee pour ce sujet, et que mon fils ne savait pas seulement.

Je supplie notre bon Dieu vous donner la pensée de sa volonté en ce sujet, et vous faire connaître que j'aimerais mieux mourir que de vous feindre quelque chose, puisque je suis, Monsieur, Votre très obligée servante et très humble fille.

1. Cette lettre fait suite à la lettre 86, voir p. 94.
2. Le Père d'Attichy, jésuite, un des cousins de Louise de Marillac. Ses parents Octavien d'Attichy et Valence de Marillac, morts en 1614 et 1617, laissaient à leurs sept enfants encore jeunes, une situation financière précaire. Antoine Legras et Mademoiselle, se sont beaucoup occupés des affaires de la famille d'Attichy.
3. Anne, l'une des filles de Valence de Marillac a épousé le Comte de Maure.
4. Monsieur de Noyers, un ami de la famille, voir p. 89.
5. Michel de Marillac l'oncle de Louise, voir p. 35.

L. 74

pour bailler à Monsieur Vincent lui-même

(1643).

Monsieur,

Je sus ce que Monsieur Compaing (1) m'avait promis de s'informer, et suis, pour ce sujet, autant affligée que je saurais jamais être. C'est pourquoi je vous supplie pour l'amour de Dieu que je vous puisse parler aujourd'hui, s'il se pouvait céans*, ou bien je vous irais trouver. Il est temps, je crois, de donner quelque remède au mal qui est extrême, et pire que vous ne sauriez penser. J'ai grand sujet de craindre et de désirer que Dieu me tienne et inspire votre charité pour tirer sa gloire d'un si grand mal. Il me semble que je veux bien me soumettre à tout, mais j'appréhende l'Éternité, au nom de Dieu considérez cette affaire comme une grande importance et me faites l'honneur de me croire, Monsieur, Votre très obéissante fille et très obligée servante.

L. 125

à Monsieur Vincent

Ce 19 août (1643).

Monsieur,

Voilà les difficultés qui me sont venues en l'esprit, que vous m'avez commandé d'écrire, j'aurais peine à vous les envoyer, n'était que je crois qu'elles ne nuiront point à l'exécution des desseins de Dieu en ce sujet. Je vous supplie très humblement que je puisse avoir l'honneur de vous parler le plus tôt que vous le pourrez au sujet de mon fils. Je crois cela nécessaire et que votre chanté s'emploie devant Dieu pour ses besoins et en la manière que vous savez. C est sa providence qui vous a donné ce surcroît des peines à toutes les charités que vous avez faites et faites toujours à celle qui est par amour, Monsieur, Votre très humble fille et très obéissante servante.

Les difficultés à demeurer à Bicêtre (1) sont premièrement: l'étendue du bâtiment et grandeur du lieu qui, de plus de deux ans ne saurait être rempli à moitié.

Les grands inconvénients qui arrivent, même dans Paris, quand les maisons ont été habitées par des personnes de mauvaise vie. A plus forte raison les doit-on craindre, là où depuis longues années ça été la retraite de toutes sortes de mauvaises gens, tant dedans le château que dehors, soit jour et nuit.

1. Monsieur Compaing, vicaire à Saint-Nicolas-du-Chardonnet, voir la lettre 92 p. 101.

L; 125

1. Bicêtre, voir p. 94.

Le danger qu'il y a sur les chemins pour les Sœurs, étant obligées souvent d'aller et venir à la ville.

L'impossibilité de porter les enfants au bras, et la grande difficulté à les porter sur des bêtes, tant à cause des terres grasses et mauvais chemins, comme à cause des pluies, grêles et neiges.

Qu'il faudra grande quantité de sœurs, tant à cause des voyages qu'il faudra faire, tant pour les enfants que pour les nécessités de la maison, et nous n'en avons pas tant de propres à cela.

Les dangers qu'il y a que tous ces voyages à faire par les Sœurs ne leur causent beaucoup de détraquement*, soit pour le présent ou pour l'avenir;

Pour la grande dépense, tant pour mettre le lieu présentement en état pour y loger, comme pour les provisions qui devront être bien plus grandes que ailleurs, cela paraît assez.

La difficulté que les Sœurs se trouvent aux assemblées et puissent venir tous les mois à la maison, et aussi que les enfants y soient visités.

Et s'il s'agissait d'y mettre toutes les Sœurs de la charité, cela me semble serait à grand préjudice à toute la Compagnie, à cause des visites nécessaires des Sœurs qui servent les pauvres de Paris, des exercices qui se font à la maison tant pour les services des pauvres malades que pour les plaies, et instructions de la jeunesse, et surtout pour les communications nécessaires avec les Supérieurs et quelquefois avec les Dames des paroisses.

Que si, nonobstant toutes ces difficultés, il faut y aller, il est nécessaire, au moins tout cet hiver, que deux hommes y demeurent, qu'il y ait tous les jours la Messe dans la Chapelle, où on pourrait faire faire des fonts pour baptiser les enfants, ce qui tirerait les cinquante livres données pour cela.

Serait encore nécessaire d'avoir quelque petite carriole, avec un cheval, pour y porter les enfants, et cela accommoderait beaucoup; un des hommes la pourrait mener.

Et cela étant, il serait nécessaire de bien faire choix des hommes à cause de la communication des nourrices et Sœurs.

L. 91

à Monsieur Vincent

Ce 16 novembre [t643].

Monsieur,

Madame Traversay et Mademoiselle Viole (1) viennent de partir d'ici et vous saluent très humblement. La dernière m'a dit de vous mander *

1. Mademoiselle Viole: trésorière de la Confrérie de la Charité de l'hôtel-Dieu et des Enfants Trouvés.

que Monsieur son frère l'a avertie que Monsieur l'avocat général lui avait dit savoir de bonne part qu'une personne qui avait servi, voulait demander à la Reine le don des offres des porteurs de blé; et que s'il prévient ceux qui le doivent demander, les enfants perdront cela. Cette bonne damoiselle a fort désiré que votre charité en fut avertie (2). Madame de Liancourt (3) m'avait dit aussi, Monsieur, de vous parler des pensions des *moines lais* (4) de chaque abbaye, dont elle veut faire proposition à la Reine, pour les estropiés. Si vous jugez qu'elle ne le doive faire vous prendrez la peine, s'il vous plaît, de l'en faire avertir. Et de penser devant Dieu comment je lui pourrai être fidèle en ce que je suis obligée, ne sentant autre direction que ma propre volonté qu'il me semble faire en toutes choses, ce qui m'est un grand empêchement à l'accomplissement de celle de Dieu par laquelle je suis, Monsieur, Votre très obligée servante et indigne fille.

L. 130

à Monsieur l'abbé de Vaux

Ce 17 novembre 1643.

Monsieur,

La croyance que j'ai, que vous aurez assez de bonté pour penser que mon retardement * de vous écrire est venu du désir de vous mander* le sentiment de Monsieur Vincent, sur ce que m'avez fait l'honneur me mander, est cause que je ne vous en fais des excuses; mais bien que je vous dis que, n'ayant eu le temps de lui en faire lecture, il a voulu avoir votre lettre; et, pour réponse il m'a dit Monsieur, de vous mander qu'il approuve votre pensée qui est de demeurer six mois à Paris et six mois à Angers, pour le moins, en attendant que la Providence en ordonne autrement. Comme aussi Monsieur, il juge à propos, selon ce que vous avez pris la peine me mander*, que l'on change quelques-unes de nos Sœurs, et m'a fait écrire à Monsieur Lambert (1) pour y faire la visite le plus tôt qu'il pourra.

Notre Sœur Madeleine (2) m'a mandé sa bizarrerie ; elles se sentaient toutes de votre éloignement. J'espère, Monsieur, que votre retour rappellera leur ancienne ferveur.

L. 91
2. Cette lettre fait suite à la lettre 86 (voir p. 94): il s'agit de l'achat du château de Bicêtre pour les Enfants Trouvés.
3. Madame de Liancourt, voir p. 11.
4. Les moines lais: soldats invalides placés dans les abbayes avant la création de l'Hôtel-Dieu des Invalides par Louis XIV.

L. 130
1. Monsieur Lambert (voir p. 27) ne viendra qu'au mois de février 1644.
2. Madeleine Mongert, voir p. 46.

Je m'étonne bien des plaintes de ces bons Messieurs auxquels j'avait écrit, et à vous, Monsieur, il y a bien six semaines. Je crains bien que mes lettres aient été perdues; il y en avait pour nos Sœurs aussi. Il m'est venu en l'esprit que quelqu'autre sujet mouvait* ces Messieurs à faire des plaintes que toutes les fautes dont ils accusent nos Sœurs, qui à la vérité sont grandes si elles avaient été si mal avisées que de se relâcher jusqu'au point dont elles sont accusées.

Je vous supplie très humblement, Monsieur, continuer votre charité, pour connaître la vérité; et que, comme Dieu les a longtemps tenues par votre sainte conduite, elles puissent, par le secours que Dieu leur donne en votre retour, rentrer dans leur ferveur première. J'espère cela de la bonté de Dieu et aussi, Monsieur, que votre charité se souviendra de mes besoins, demandant miséricorde pour moi qui suis en l'amour de Jésus Crucifié, Monsieur, Votre très obéissante et très humble fille et servante.

P.S. —J'oubliai, Monsieur, de vous faire les excuses de Monsieur Vincent, et ses très humbles recommandations dont il m'a donné charge. Il est toujours si accablé d'affaires que c'est pitié. Je crois que vous lui faites la charité de prier pour lui.

L. 92

à Monsieur Vincent

De l'hôpital des Enfants Trouvés
Ce jeudi 19 [novembre 1643].

Monsieur,

J'ai fait espérer à Mademoiselle Viole (1) qu'elle vous pourrait demain parler céans * de quelque heure de votre commodité *, et pour cela elle viendra dès le matin, pour ne s'en retourner que sur le soir.

Voilà une lettre que Monsieur Compaing (2) m'a baillée pour vous faire voir me disant que vous saviez bien cette affaire. Je supplie notre bon Dieu vous donner nouvelle, force et santé pour sa gloire et suis, Monsieur, Votre très humble et très obligée fille et servante.

1. Mademoiselle Viole voir p. 99.
2. Monsieur Compaing, voir p. 83.

1644

février: *Nouvelle visite de Monsieur Lambert à Angers.*

mars: *Mort de Jeanne Dalmagne, fille de la Charité.*

octobre : *Pèlerinage de Louise de Marillac à Chartres. Consécration de la Compagnie des Filles de la Charité à la Vierge Marie.*

L. 31

à Monsieur Vincent

Ce jeudi 14 janvier (1644).

Monsieur,

Notre bon Dieu veut donc que vous soyez malade, il en soit béni; mais aussi, veut-il bien que, pour son amour, vous ayez charité de votre corps, comme vous auriez pour celui d'un pauvre; et si j'osais, mon Très Honoré Père, je vous dirais qu'il le veut absolument. Servez-vous donc de l'occasion, je vous en supplie et de pardonner à la trop grande liberté que je prends, comme intéressée, pour la gloire de Dieu.

Mesdames Traversay, Romilly, Fortia et Viole (1) sont en grande peine sur l'affaire de Mademoiselle Serquemann et étaient venues vous dire Monsieur, que Monsieur Lavocat (2) les a alandées * à la Chambre, où il a fait trouver la dite demoiselle, étant touché que son avis n'avait pas été suivi; et, persuadé que cette bonne demoiselle avait raison de se plaindre et voulait qu'elle dit à ces dites dames tout ce qu'elle lui avait dit à lui seul.

Premièrement elle dit qu'il fût tenu un conseil de trois dont vous, Monsieur, étiez l'un, Mesdames de Traversay et Romilly, et cela dans un carrosse, auquel vous résolûtes de faire prendre les enfants à la campagne et empêcher M. Pelletier (3) de continuer son aumône. Ce que la dite dame a fait, le dit sieur Pelletier écrivant en la présence de la demoiselle, et attendant réponse qui se dit, elle fut aussi par écrit qu'elle priait son neveu de différer huit jours à bailler l'argent; cela n'est pas sur l'écriture.

La dite demoiselle étant enquise* qui lui avait dit ce secret, elle a dit parce que vous n'étiez que trois que c'était un ange qui le dirait encore.

Monsieur Lavocat a aussi dit aux dames avoir vu depuis vous, Monsieur, le premier Président qui lui a dit n'avoir point donné créance

1. Dames de la Charité, s'occupant de l'œuvre des Enfants Trouvés.
2. François Lavocat, aumônier du Roi, décédé en 1646.
3. Monsieur Le Pelletier, neveu de Madame Goussault, maître des comptes*.

à tout ce que vous lui aviez dit, et que cette bonne demoiselle lui a dit que vous saviez fort bien le dessein de ces dames, quoique vous lui disiez le contraire, et c'est ce qui fâche Monsieur Lavocat qui dit qu'il faut ne plus parler de prendre les enfants et ne point empêcher les aumônes qu'elle avait pour cela.

Elle a fait grand bruit à monsieur Pelletier, disant qu'elle lui fera rapporter les enfants à sa porte, fait toujours croire qu'on lui a promis la fondation, monsieur le premier Président un hôpital, et que les dames empêchent ce bon œuvre, et se plaint fort de ce que vous ne lui avez pas voulu parler quoiqu'elle vous ait été trouver le jour des Rois avec grande peine, se voyant entièrement refusée de monsieur Pelletier qui lui fit dire qu'il avait ordonné cent livres* pour payer les mois des enfants qu'il entretenait et qu'il n'entendait pas continuer. Elle a été faire ses plaintes se disant beaucoup endettée.

Monsieur le premier Président lui a dit de présenter requête, et qu'il la maintiendrait et que les enfants ne sortiraient pas de sa conduite qu'il ne leur en coûtât pour le moins trois mille livres pour la garantie. Ces bonnes dames croient la réputation de la Compagnie perdue, se fâchent de ce que vous y trempez, et demandent quelque remède à ce mal.

J'oubliais de vous dire, Monsieur, que hier madame Traversay se voyant pressée de donner quelque satisfaction à monsieur Lavocat, pour un peu apaiser la demoiselle, elle envoya dire à madame de Romilly de dire à monsieur son neveu, ce que son bon ange lui conseillerait; ce matin lui, étant à table, elle lui a dit: Je vous viens dire que vous fassiez pour l'affaire de l'Hôtel-Dieu tout ce que Dieu vous inspirera. Elles m'ont chargée aussi, Monsieur, de vous dire qu'elles croient nécessaire que monsieur Lavocat voie le sieur Pelletier avec quelques dames de la compagnie, mademoiselle Serquemann présente à ce qu'il soit témoin des volontés du dit bienfaiteur qui lui soutiendra n'avoir jamais eu intention de fonder non pas même de toujours continuer. Cela servira à faire connaître au dit sieur Lavocat que les autres choses que la bonne demoiselle a avancées sont plutôt en son désir qu'en un solide sujet d'espérance de fondation. Mais il n'est pas imaginable la créance * que ce bon premier Président a pour cette bonne femme qui est telle que monsieur Lavocat et les mères de l'hôpital sont contraints de dire qu'ils ont besoin d'elle.

L'intention de ces dames en ce pourparler est à ce que monsieur Lavocat puisse assurer ce bon juge de la vente de cette affaire. Elles vous supplient très humblement, Monsieur, si vous le pouvez, de leur donner demain quelques avis. Si monsieur Pelletier n'était point malade, elles vous eussent proposé qu'il eût été trouver lui-même monsieur le premier Président.

J'espère que notre bon Dieu saura bien tirer sa gloire de cette fâcheuse rencontre*; je l'en supplie de tout mon cœur, et de vous donner la santé pour ce même sujet.

J'espère de votre bonté être aidée de la participation avec vos

souffrances et saints sacrifices, puisque vous savez notre besoin et que je suis, Monsieur, Votre très obligée fille et très humble servante, Mademoiselle Legras.

L. 32

à Monsieur Vincent

(1644)

Monsieur,

Je vous supplie très humblement, au cas que vous entendiez approuver que Monsieur Lavocat aille trouver Monsieur Pelletier (1), comme je le vous ai mandé, quelles des dames de la Compagnie s'y trouveront aussi ? Ce sont mesdames Traversay et Romilly qui sont le plus sur le tapis; et ne serait-il pas bon que quelques autres avec elles y fussent aussi ?

Je pense que votre rhume serait bien plus tôt guéri si vous gardiez le lit un peu plus tôt le soir, car, le grand travail, et être debout échauffe le sang. Je supplie Dieu vous inspirer sa volonté en ce sujet et suis en elle, Monsieur, Votre très humble fille et très obligée servante .

P.S.—Ma saignée d'hier m'a presque toute guérie, Dieu merci.

L. 94

à Monsieur l'abbé de Vaux
à Angers

Ce 3 février 1644.

Monsieur,

Je suis en grand soin de ce que vous n'avez pas encore Monsieur Lambert. Le besoin que je crois que nos Sœurs ont, selon ce que votre charité m'a fait l'honneur de m'en avertir, me donne appréhension que votre bonté en ait peine. Il m'a mandé qu'un peu d'indisposition l'empêche d'y aller que au commencement du Carême; j'espère qu'il n'y manquera pas. C'est ainsi, Monsieur, que la bonté de Dieu permet que tout ce qui se fait en cette petite compagnie reçoive des difficultés. Je crois que ce sont mes misères qui en sont causes. Je suis en doute que mes lettres n'aillent pas jusques à vous; je vous supplie très humblement, Monsieur, m'en faire certaine. Je vous écris au commencement de l'année et vous mandai le sentiment de Monsieur Vincent, sur ce que vous m'aviez mandé, pour le service spirituel de l'hôpital. Je vous demande très humblement pardon de tant de peines que nous

L. 32
1. Voir la lettre précédente.

vous donnons, n'était la connaissance que j'ai de votre grande charité j'aurais crainte de vous rebuter; mais, par la grâce de Dieu, je suis bien éloignée de cette pensée qui plutôt me donne celle que, vous regardant comme notre très bon et honoré père, je vois le support cordial des plus faibles enfants sous votre sainte conduite. Je supplie Dieu de tout mon cœur vous en être éternellement récompense, et suis en son très saint Amour, Monsieur, Votre très obligée fille et très humble servante.

L. 95

à Monsieur l'abbé de Vaux
à Angers

Ce 23 février 1644.

Monsieur,

J'ai communiqué la dernière que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire (1), à Monsieur Vincent, lequel n'a su bien entendre, non plus que moi, de quel bénéfice vous avez disposé, si c'est en cette ville ou à Angers. Mais il m'a dit, Monsieur, vous mander* que quelque chose que vous entrepreniez, qu'il croit qu'il en réussira du bien; et aussi de vous remercier très humblement des deux lettres que vous lui avez envoyées; vous suppliant de même de l'excuser, s'il ne vous a point fait de réponse. Il loue Dieu, Monsieur, du détachement que vous lui mandez de la chair et du sang, étant un fort moyen pour suivre les maximes de l'esprit de Jésus-Christ. Je crois que vous croyez bien que les très grandes occupations qu'il a, sont la seule cause qu'il n'a pu vous écrire, et à cela j'ajoute l'indisposition continuelle qu'il a depuis plus d'un mois sans laisser pourtant son travail.

Ce que vous m'avez fait l'honneur me mander*, me donnerait un peu de crainte que vous n'ôtassiez au prochain ce que Dieu lui a donné en vous, n'était l'assurance du contraire qu'il me semble que Monsieur Vincent vous donne. Je crois, Monsieur, que vous avez à Angers M. Lambert, je vous supplie très humblement prendre la peine lui donner entière connaissance de l'état de nos Sœurs et aussi de toutes les plaintes contre elles. Faites-moi la charité pour l'amour de Dieu Monsieur, demander à sa bonté, non seulement pour moi, mais pour toutes celles que sa divine Providence appellera en la Compagnie des Filles de la Charité l'esprit que vous leur souhaitez qui est, à mon avis conforme au dessein de Dieu pour les faire subsister. Je le loue de tout mon cœur de vous avoir fait connaître si manifestement comme il a fait, vous préservant ou retirant du péril, qu'il se veut servir de vous.

1. L'abbé de Vaux a écrit le 10 février à Louise de Marillac qu'il désirait se défaire de son bénéfice de l'archidiaconé de Brie au diocèse de Paris.

Que ces grâces particulières doivent avoir de pouvoir sur un cœur qui aime !

J'ai à vous demander toujours quelque charité: un besoin très grand d'une personne (2) qui me touche, me presse de vous supplier de vous en souvenir au saint Autel . et mon devoir accompagné de désir, m'oblige de vous supplier de me croire en l'amour de Jésus Crucifié, Monsieur, Votre très humble et très obéissante servante.

L. 98

à Monsieur l'abbé de Vaux
à Angers

Ce 21 mars 1644.

Monsieur,

Je vous ai très grande obligation d'avoir pris la peine de me donner des nouvelles du voyage de Monsieur Lambert que nous savions seulement être de retour, mais rien de ce qu'il a fait à Angers. Dieu soit béni, Monsieur, du bien que vous en espérez; et moi, parlant en personne de peu de foi je dis que je crains, à cause de votre absence, que je crois certaine, qu'il n'en aille pas ainsi. Je vous supplie très humblement, Monsieur, s'il y a moyen de leur faire entendre l'obligation qu'elles ont d'avoir créance* et soumission à la personne que votre charité aura jugé qui leur sera propre; et si besoin est, Monsieur, avant que vous quittiez le pays et avant leur en parler, que Monsieur Vincent leur ordonne cette soumission, vous prendriez s'il vous plaît la peine nous mander son nom, et je crois qu'il voudra bien leur faire écrire pour leur ordonner d'exécuter entièrement les avis que vous aurez pris la peine de leur donner. Comme cette œuvre a eu la bénédiction en son commencement, de s'établir par votre moyen, je crois aussi, Monsieur, que notre bon Dieu veut qu'elle se maintienne encore par la même voie. J'ai fait savoir à Monsieur Vincent ce que vous m'avez fait l'honneur me mander des deux bons ecclésiastiques qui ont dessein de se donner à Dieu pour la Mission. Il m'a dit de vous mander*, Monsieur, qu'il approuvera ce que vous ferez et que tout ce qui leur viendra de votre part sera bien venu, sans vous prescrire autre manière pour leur conduite que celle que Dieu vous inspirera. Vous me faites une grande leçon, Monsieur, de souhaiter que Dieu change en croix les sujets auxquels vous pouviez espérer de la satisfaction, qu'il me semble, Monsieur, que c'est un moyen puissant pour épurer nos intentions dans les voies inconnues. Faites-moi la charité de me demander cette grâce à notre bon Dieu, je vous en supplie très humblement, par son saint amour auquel je suis, Monsieur, Votre très obéissante et très humble servante.

L. 95
2. Il s'agit de son fils Michel.

L. 39

à Monsieur Vincent

(vers mars 1644).

Monsieur,

Il y a plus d'un mois que nous sommes averties que Monsieur l'abbé de Vaux doit venir en cette ville au commencement du mois de mai, et qu'il est nécessaire qu'il ordonne d'un Directeur pour nos Sœurs (ce qu'il n'a fait avant que je vous aie fait toutes ses propositions) avant qu'il parte, et que le changement des Sœurs soit fait.

Mon peu d'expérience et de capacité empêchent que je ne puis donner sujet à votre charité de prévoir aux dangers où je vois souvent toute la Compagnie de périr petit à petit plutôt que s'établir, ce qui me donne souvent les pensées d'Agar sur la crainte de la mort de son fils pour ne le voir périr ; mais plus justement qu'elle, puisque ce sont mes péchés qui sont cause de tous les désordres. Je vous demande très humblement pardon de la surcharge de peine que je vous donne; si je ne pensais que c'est la volonté de Dieu, j'essaierais de voir en paix tous ces dangers, je supplie sa bonté y remédier et votre charité croire toujours que je suis, Monsieur, Votre très humble fille et très obligée servante.

L. 97

à notre très chère Sœur la malade
(Jeanne Dalmagne (1) à Nanteuil)

(mars 1644).

Ma Très aimée Sœur,

J'adore de tout mon cœur l'ordre de la divine Providence sur la disposition qu'il semble qu'elle veuille faire de votre vie; si c'est la très sainte volonté de Dieu de retirer votre âme, son saint nom en soit béni; il sait le regret que j'ai de ne pouvoir vous assister en ce dernier acte d'amour, que je, crois que vous ferez, de donner votre âme très volontiers au Père Eternel, avec désir qu'elle honore l'instant de la mort de son Fils. Notre bonne Sœur Élisabeth2 vous va assurer de l'affection de toutes nos Sœurs et du désir que vous vous souveniez d'elles dans le Ciel, quand Dieu vous aura fait miséricorde, notre Sœur Anne-Marie particulierement, qui dit avoir grand regret de ne pouvoir vous rendre les derniers services. Souvenez-vous donc ma Très Chère

L.97
1.Jeanne Dalmagne, voir p. 83.
2. Elisabeth Martin ~,ors à Paris, voir p. 32.

Sœur, des besoins de la pauvre Compagnie, en laquelle Dieu vous a appelée; servez-lui d'avocate auprès de sa bonté à ce qu'il lui plaise accomplir ses desseins sur elle; et si sa bonté le vous permet, priez nos bons anges de nous aider. Bonsoir, ma Très Chère Sœur, je supplie de tout mon cœur Jésus Crucifié, vous bénir de toutes les vertus qu'il a pratiquées sur la Croix, et suis en son très saint amour, ma Très Chère Sœur, Votre très humble Sœur et servante.

L. 99

à Monsieur l'abbé de Vaux
à Angers

Le 19 avril 1644.

Monsieur,

J'ai communiqué celle que votre charité m'a fait l'honneur de m'envoyer à Monsieur Vincent, lequel trouvera toujours très bon l'ordre que vous laisserez à nos Sœurs de l'hôpital; et que, pour les confesseurs, il approuve votre sentiment pour Monsieur Ratier (1),lequel, selon votre avis, leur pourra permettre, aux autres, les confessions extraordinaires dans les temps que vous jugerez à propos qu'elles en fassent. J'espère, Monsieur, que votre charitable soin, depuis votre séjour plus arrêté à Angers, leur aura servi à leur donner la volonté d'acquérir les vertus qui leur manquent, et que vos saintes prières les obtiendront pour elles.

Notre bonne Sœur Elisabeth (2) est demeurée malade; cela est cause, Monsieur, que nous ne la saurions envoyer, mais en sa place nous enverrons ma Sœur Turgis (3) pour trois mois; je crois que cela suffira, et nous rappellerons nos Sœurs Barbe, Geneviève, Clémence et ma Sœur Magdeleine (4), pour être parmi nous le temps que ma Sœur Turgis sera là. J'espère que les Sœurs (5) que nous enverrons à la place de celles que nous appellerons, partiront au plus tard au commencement de la prochaine semaine et que votre charité, continuant de s'exercer en ce sujet, prendra la peine de faire disposer Messieurs les Pères Administrateurs à cette manière de changement, leur promettant que cela leur donnera plus de satisfaction, espérant que les pauvres en seront mieux servis selon leurs désirs. Je vous assure, Monsieur, que

1. Monsieur Ratier (voir p. 84) va assumer le rôle de directeur des Filles de la Charité pendant la longue absence de l'Abbé de Vaux.
2. Elisabeth Martin (voir p. 32).
3. Elisabeth Turgis (voir p. 17).
4. Barbe Toussaint, Geneviève Caillou, Clémence Ferré, et Madeleine Mongert.
5. Françoise Claire (voir p. 118) et Catherine Huitmill (voir p. 118).

pour ce sujet, nous tirons avec peine notre Sœur Turgis d'auprès les petits enfants, où elle est très nécessaire pour la grande intelligence qu'il faut avoir en telle affaire.

Notre bon Dieu veuille renouveler les bénédictions que déjà il a données au commencement de cette œuvre pour sa gloire, et qu'il ne nous soit point reproché un jour que votre travail a été en terre ingrate. J'ai douleur, pour nos Sœurs, que vous quittiez Angers, et consolation que c'est Dieu qui vous appelle en cette ville, dans l'espérance que c'est pour quelque bien; mon intérêt s'y mêle un peu, je vous l'avoue mais je crois que Dieu le veut bien, puisque c'est en l'amour de Jésus Crucifié que je suis, Monsieur, Votre très obéissante et très humble fille et servante.

L. 100

à Monsieur l'abbé de Vaux

Ce 28 avril 1644.

Monsieur,

J'espère que la divine Providence vous aura retenu à Angers pour que les besoins de nos Sœurs soient réparés aussi avantageusement que leur établissement a été fait par la bénédiction de votre charitable conduite. Je prends la liberté de vous les adresser comme à leur Père à ce que vous ayez agréable de leur donner l'ordre qu'elles doivent tenir pour entrer dans l'hôpital. Je crois, Monsieur, que vous aurez pris la peine de faire entendre à ces Messieurs que ces filles nouvelles, que nous enverrons, ne vont que pour leur plus grande consolation renouveler la ferveur des premières, pour mieux servir les Pauvres ensemble. Je leur écris à même fin. Notre Sœur Turgis vous montrera le mémoire de l'ordre qu'elle doit tenir, tant à son entrée dans l'hôpital que pour le changement de tout ce qui est nécessaire, au cas que vous le jugiez ainsi à propos; et si vous trouvez plus convenable d'en user autrement elle a ordre de vous obéir en tout.

Les Sœurs que Monsieur Lambert (1) nous a mandé être nécessaires de retirer sont: ma Sœur Barbe, ma Sœur Geneviève et la Sœur Clémence (2); nous n'en enverrons que deux à ce que la troisième demeure pour le retour de ma Sœur Turgis, et la troisième qui nous reste ici, accompagne le retour de ma Sœur Magdeleine (3), ou autre pour occuper la place de ma dite Sœur Turgis (4) que vous aurez agréable, s'il

1. Après la visite de la maison, qu'il a faite en février de cette même année.
2. Barbe Toussaint, Geneviève Caillou, Clémence Ferré.
3. Madeleine Mongert qui va pour quelques mois à Paris, voir la lettre précédente.
4. Elisabeth Turgis vient pour trois mois pendant l'absence de Madeleine Mongert.

vous plaît, Monsieur, d'avertir de tout ce qu'elle aura à faire et aussi de disposer les Pères à son retour. Vous enverrez, s'il vous plaît les deux Sœurs qui sont les plus pressées de renvoyer. Je supplie notre bon Dieu que toutes les charités que vous avez exercées en ce sujet attirent sur elles les bénédictions dont elles ont besoin pour la perfection que Dieu leur demande et que les prières qu'elles et nous sommes obligées de faire à notre bon Dieu pour vous être un peu reconnaissantes, lui soient agréables. Je ne sais, Monsieur, si deux lettres que je me suis donnée l'honneur de vous écrire vous auront été rendues, par lesquelles je vous priais de la part de Monsieur Vincent de pourvoir de directeur (5) avant leur partement. Je vous en supplie encore, Monsieur, et de me faire l'honneur de croire que je suis en l'amour de Jésus Crucifié, Monsieur, Votre très obéissante fille et très humble servante.

L. 180

à Monsieur l'abbé de Vaux
(à Paris)

(vers mai 1644).

Monsieur,

Dieu veuille que notre Sœur qui porte la présente ne vous trouve pas parti, que je puisse avoir avant de vos nouvelles, et qu'elle m'en puisse apporter d'une parfaite santé. Voilà un peu de conserve que je vous envoie, Monsieur, dont l'usage vous sera, je crois, encore meilleur que les tablettes que je vous avais dites.

Je crois que vous n'avez point eu nouvelles de ces Messieurs d'Angers, et que la Providence l'a permis, car nous aurions eu grande peine à leur donner des filles pour le présent (1). Je supplie Dieu que votre voyage soit heureux, et suis en son amour, Monsieur, votre très humble et obéissante servante.

P.S.—J'ai dit à Monsieur Vincent que vous aviez pris la peine d'aller chez lui pour lui parler de votre affaire, dont je lui ai dit l'état dernier que vous m'avez fait l'honneur me dire. Il m'a témoigné être fâché de ne vous avoir parlé. Je ne vous saurais dire si c'est qu'il ait dissentiment de ce que vous vous défaites de l'Archidiaconé ou si c'est la manière de traiter (2).

L. 100
5. C'est Monsieur Ratier qui a été choisi.
L. 180
1. Depuis 1642, les Administrateurs de l'hôpital d'Angers demandent 4 filles supplémentaires. Cette demande ne sera satisfaite qu'à la fin de l'année 1648.
2. Voir la lettre 95 p. 105.

L. 142

à mes très chères Sœurs Barbe et Marie (1)

Ce jour Saint-Jean (24 juin 1644).

Mes Très Chères Sœurs,

Dieu soit béni de la force et du courage qu'il vous donne en tous vos travaux, vous faites de merveilleux exploits. Vous ne nous avez point mandé * si vous avez donné charge * que l'on rapporte cette fille que Mme Sangé a payé les nourritures. Il me semble que vous n'avez pris le chemin qui vous avait été proposé. Sitôt que je saurai la résolution des Dames, je la manderai* à ce bon greffier qui est si charitable. Ne manquez pas, je vous prie, de renvoyer tous les enfants que vous trouverez qui marchent bien tout seuls, et de faire sevrer ceux qui sont au-dessus de dix-huit mois.

Monsieur Vincent a vu vos lettres, mais il n'approuve pas la qualité de Révérende Mère. Oh ! mes Sœurs, ce n'est pas à nous qu'il faut user de ces termes, c'est pourquoi je vous prie de parler plus simplement.

Les dames sont d'avis que l'on vende les hardes * qui sont saisies, mais qu'on les tienne toujours saisies jusqu'à ce que l'on sache ce que sont devenues ces deux enfants, je le manderai à ceux qui faut. Je vous prie de vous conduire le plus doucement que vous pourrez vers toutes les pauvres gens que vous rencontrerez de cette façon là.

Mandez-nous de vos nouvelles le plus souvent que vous pourrez et me croire en l'amour de Notre-Seigneur Crucifié, mes très chères Sœurs, Votre très humble Sœur et servante.

P.S.—Vous n'aurez que faire d'aller à Nanteuil, si cela vous détourne, parce que ma Sœur Andrée est venue qui nous en a dit des nouvelles.

L. 286 *bis*

à Monsieur Vincent

Ce jeudi 30 juin (1644).

Monsieur,

Je vous demande très humblement pardon de vous être importune; mais la crainte que j'ai d'offenser Dieu d'être plus longtemps sans communier, ne le pouvant, que je n'aie eu l'honneur de vous parler, fait que je prends cette liberté de vous en avertir; vous suppliant, pour l'amour de Dieu, de croire que j'ai fait ce que j'ai pu pour passer sur la crainte que me tint hier de communier. Vous savez que cela ne m'est pas ordinaire et que je suis, Monsieur, Votre très obligés et très indigne servante.

L. 142

1. Barbe Angiboust et Marie Daras qui visitent les enfants placés en nourrice. L'adresse et une partie de la lettre ont été écrites par Jeanne Lepintre.

L. 355

(à une Sœur Servante) (1).

(1644).

Ma Chère Sœur,

Vous m'avez envoyé une très affligeante lettre; néanmoins vous m'avez fait grand plaisir. Je ne doute point que vous n'ayez grande peine de voir des esprits si peu soumis. Il faut bien que je n'aie pas tout su dès le commencement. Je sais que nous sommes tous fautifs et moi plus que pas une. Mais le support que nous nous devons, nous doit empêcher de regarder le faible de nos Sœurs, si ce n'est pour les aider.

Je vous estime bien heureuse de pouvoir être aidée des saints avis de Messieurs vos Directeurs: ce qui a donné bénédiction les premières années, ça été la soumission et obéissance que nos Sœurs y ont exercées. J'espère, ma chère Sœur, que votre patiente douceur remettra tout, et que vos exemples y fera vivre l'esprit de la Compagnie qui est celui de Notre (Seigneur).

L. 104 *bis*

aux Sœurs (d'Angers)

Ce 26 juillet (1644).

Mes Très Chères Sœurs,

Je ne puis plus vous celer* la douleur de mon cœur causée par la connaissance que l'on m'a donnée qu'il y a beaucoup de choses à désirer en vous. Et quoi, mes pauvres Sœurs, faut-il que notre ennemi prévale sur vous ? où est l'esprit de ferveur, qui vous animait au commencement de votre établissement à Angers, qui vous donnait une si grande estime de Messieurs vos directeurs: que leurs avis étaient des arrêts, ne manquant jamais à les suivre avec le respect et estime que vous deviez. N'est-ce pas contre toute raison, si vous trouviez quelque chose qui s'opposât à leur conseil et ordonnance ? je dis tant des Supérieurs spirituels que temporels. Où est la douceur et charité que vous deviez si chèrement conserver pour nos chers Maîtres, les pauvres malades ? Si nous nous éloignons tant soit peu de la pensée qu'ils sont les membres de Jésus-Christ, infailliblement ce nous sera un sujet de diminuer en nous ces belles vertus.

Serait-il possible que quelque attache aux créatures vous mît en danger de perdre ce cher trésor de votre vocation ! Prenez-y bien garde mes chères Sœurs, ce danger là est invisible, comme aussi ne s'aperçoit-on pas des vanités qu'il peut y avoir sous ces pauvres habits et viles coiffures si l'on n'y prend pas garde; sous apparence de

1. Lettre inachevée, sans adresse, ni signature. Elle est peut-être le début ou un brouillon de la lettre suivante.

propreté et netteté l'on fait de grandes fautes en ce sujet. Je ne veux pas croire que pas une de vous, mes très chères Sœurs, donniez entrée à aucune pensée contraire à votre sainte vocation, ni que, en ce sujet, vous eussiez pensée d'aimer à parler aux personnes qui vous pourraient nuire à la pureté de l'amour que vous devez avoir pour Dieu, qui est jaloux des âmes qu'il appelle à son saint service ! Que si quelques-unes avaient quelques petites atteintes de cette passion, ô mes très chères Sœurs, ne laissez pas croupir cette vipère dans votre sein, découvrez les pensées de votre cœur à la personne que Dieu vous a donnée pour directeur qui est celui que Monsieur l'abbé de Vaux vous a donné. Dieu ne manquera pas à vous donner la satisfaction et aide qui vous sera nécessaire en ce sujet.

Renouvelez-vous donc, mes chères Sœurs, en vos premières ferveurs, et commencez par le véritable désir de plaire à Dieu, vous souvenant qu'il vous a conduites par sa Providence au lieu où vous êtes, et unies ensemble pour vous aider l'une l'autre à vous perfectionner. Mais pour accomplir son divin dessein, duquel votre salut dépend, il vous faut avoir une grande union ensemble qui fera que vous aurez un grand support l'une de l'autre, c'est-à-dire que vous ne trouverez rien à contredire lorsqu'il vous sera donné avertissement de vos fautes ou de ce que vous devez faire. Et aussi quand vous verrez en l'une ou en l'autre quelque défaut vous l'excuserez. Mon Dieu, mes chères Sœurs, que cela est raisonnable puisque vous faisons souvent de pareilles fautes, qu'il nous est bien nécessaire que nous soyons excusées. Si notre Sœur est triste, si elle est un peu chagrine, si trop prompte, si trop lente, que voulez-vous qu'elle y fasse, c'est son naturel. Et quoique souvent elle s'efforce à se surmonter, néanmoins elle ne peut pas empêcher que les inclinations ne paraissent souvent. Et une Sœur qui la doit aimer comme elle-même, se devra-t-elle fâcher, l'en rudoyer, lui en faire pire mine ?

O mes Sœurs, qu'il faut bien s'en garder, mais ne pas faire semblant de vous en apercevoir, ne pas contester contre elle, pensant que ce sera bientôt à votre tour que vous aurez besoin qu'elle-même fasse le semblable à votre égard. Et ce sera cela, mes chères Sœurs, être vraies Filles de la Charité, puisque la marque de la charité en une âme, est, avec toutes les autres vertus, de supporter tout- faites aussi une grande estime de ce que Dieu vous fait dire par celle qui vous tient lieu de Supérieure qui elle soit; en un temps ou en un autre.

Et quand l'obéissance vous en change, il ne se faut plus souvenir de la manière dont la précédente vous gouvernait, mais suivre en tout les avis de celle que vous avez présentement; si ce n'était qu'elle vous voulut faire contrevenir a vos règlements et manière de vie qui vous a été prescrite, ce qui, j'espère, n'arrivera jamais si nous sommes fidèles à Dieu. Je ne me lasserais jamais de vous entretenir, auprès de notre bon Dieu, tant j'ai de désir que vous vous rendiez agréables à sa bonté. Il se fait tard, je vous prie de prier pour toute la famille qui est céans * de plus de trente-cinq.

Nos deux Sœurs Barbe et Marie Daras (1) sont arrivées en bonne santé, Dieu merci, de la visite de tous les Enfants Trouvés en nourrice où elles ont été justement six semaines. Remerciez Dieu de la grâce que sa bonté nous a faite en elles. Je ne sais où est Monsieur l'Abbé de Vaux. Ma Sœur Turgis (2), je vous supplie m'en donner des nouvelles et le très humblement saluer s'il est a Angers; dites-lui que j'ai cru longtemps qu'il était à Paris et encore ne sais-je. Ce me serait un grand déplaisir si il se retirerait si fort que nous n'eussions pas l'honneur de le voir. Recommandez-nous, je vous prie, bien humblement à Monsieur Ratier (2) et tous les autres que vous savez; comme aussi aux Dames. Croyez-moi toutes, mes Sœurs, ce que je suis de tout mon cœur en l'amour de Jésus Crucifié, Votre très humble Sœur et servante.

L. 105

à ma très chère Sœur Turgis,
sœur de la Charité, servante des pauvres malades
de l'hôpital Saint-Jean, à Angers

Ce 24 août (1644.)

Ma Très Chère Sœur,

Je suis bien en peine, si vous avez reçu une lettre que je vous écrivais à toutes en général, que j'adressais à Mademoiselle la Franchandière. Je vous prie me le mander. Le principal sujet était pour vous témoigner le déplaisir que j'ai de voir la mauvaise disposition de nos Sœurs et la désunion qui paraît entre vous.

Je suis aussi bien étonnée d'entendre que pour de petites contradictions il y en ait qui laissent entrer en leur esprit la pensée de désirer venir à Paris avant que l'obéissance les y appelle. Oh ! mes chères Sœurs, il y a grand sujet de dire qu'elles ne savent ce qu'elles demandent. Eh bien, vous avez un peu de peine quand Messieurs les Pères ' vous mortifient devant vos Maîtres qui sont les pauvres, ne leur en donnez point de sujet, et faites si bien qu'ils ne trouvent rien à redire; et si quelquefois vous pensez ne point avoir failli, ou que quelques-uns de ces Messieurs vous reprennent trop rudement à votre gré, et que vous pensiez que cela vous discrédite auprès des malades humiliez-vous, en souffrant patiemment, et après, en particulier, dites-leur vos raisons, et les suppliez de vous avertir de vos fautes. De la

L. 104 bis
1. Voir la lettre précédente.
2. Élisabeth Turgis à Angers pour trois mois.
3. Monsieur Ratier qui remplace l'Abbé de Vaux pendant son absence.
L. 105
1. Pères des Pauvres, les Administrateurs de l'hôpital.

sorte, je vous assure, mes Sœurs, qu'il n'y a pas une de nos Sœurs qui ne s'estimassent très heureuses d'être en vos places.

Je vous prie donc, ma chère Sœur, de donner la première exemple de la vertu que je souhaite en toutes. J'ai vu la petite aversion que vous me mandez d'une de nos Sœurs. O mon Dieu, il faut bien que votre charité en ait grande compassion et support; ne savez-vous pas bien que pour l'ordinaire cela est dans les sentiments naturels et que nous n'en sommes pas les maîtres; mais c'est à ceux qui sont en charge à essayer et les aider à sortir de cette peine sans qu'elles s'en aperçoivent; il ne faut pas que nous soyons si tendres de nous mettre en peine si l'on ne nous parle pas, si l'on ne nous fait pas bonne mine mais essayez de gagner les cœurs par le support et cordialité.

Enfin ma chère Sœur, celles qui ont soin des autres doivent ne songer non plus à leur propre satisfaction que si elles étaient insensibles. Dieu soit béni du soulagement de la peine de notre Sœur Brigide (2), si elle sait que vous l'aviez sue, avertissez-la bien d'éviter tous les dangers de retomber en une pareille, comme est la trop grande familiarité et l'affection à la curiosité.

Je ne pense pas que Monsieur Vincent rappelle pas une de nos Sœurs à votre retour. Elles le devraient plutôt craindre que désirer ? Qu'elles ne pensent qu'à se perfectionner en leur condition, qui est si haute et si agréable à Dieu et qui à tout moment leur fournit occasion de lui rendre service. Je vous prie, ma Sœur, que l'on porte grand respect à Messieurs les confesseurs, que les Sœurs n'en parlent point jamais ensemble que de cette sorte; que l'on ne s'en menace point les unes les autres et même ma bonne Sœur, je crois qu'il n'est pas à propos que vous leur pariiez d'elles. Laissez à la conduite de la divine Providence à les faire connaître, n'était une notable nécessité; et si vous pensez qu'elles ne font pas de même et que peut-être elles se pourraient plaindre de vous, laissez à Dieu votre justification.

Quand quelqu'une aura répugnance à parler à M. le Directeur (3), passez cela, sans faire semblant aux autres que vous l'apercevez, et l'excuser vers elles, et ne permettez pas que l'on en parle ensemble, non pas d'autorité et rudesse (non plus qu'en toutes autres occasions) mais détournez adroitement le discours, et puis lui parler en particulier j'entends à la Sœur. Je sais, ma chère Sœur, qu'il y a beaucoup de peine à nous bien acquitter de nos charges, mais Dieu qui nous les a données ne nous déniera pas sa grâce, et pour l'obtenir humilions-nous bien fort; par une sainte défiance de nous-mêmes et une grande confiance en sa bonté qui nous fasse tout bonnement lui demander ce qu'il veut que nous donnions à nos chères Sœurs que nous devons regarder comme ses chères créatures et servantes. Je ne vous sais que dire des personnes que vous proposez qui désirent être de notre

2. Claude Brigide, voir p. 67.
3. Monsieur Ratier, le directeur spirituel, voir p. 84.

Compagnie, si non que j'appréhende grandement les esprits de ces quartiers là; et puis il ne nous en faut plus que de très propres à la Compagnie, tant pour les forces du corps que celles de l'esprit. Informez-vous en encore bien exactement et puis vous nous en écrirez; de même il ne faut pas, s'il y a moyen qu'elles passent trente ans et en avoir connaissance, s'il se pouvait dès le berceau.

Nous avons lieu à remercier notre bon Dieu de la grâce qu'il nous a faite de nous redonner Notre Très Honoré Père, Monsieur Vincent, qui a été fort malade et en danger; je vous prie que nos Sœurs fassent quelque dévotion pour cela. Saluez de ma part Monsieur Ratier, et tous les autres, et nos chères Sœurs que j'embrasse de tout mon cœur, leur souhaitant la perfection de sainte Jeanne et sainte Catherine de Sienne comme à vous de qui je suis, en l'amour de Jésus Crucifié, ma chère Sœur, Votre très humble et très affectionnée Sœur et servante.

L. 107 *ter*

à Monsieur Portail (1)

Ce 9 septembre (1644).

Monsieur,

Pourvu que Monsieur Vincent ne croie point que c'est moi qui lui ai envoyé ce bon Monsieur Boëtte; je vous prie de l'assurer que c'est un très homme de bien et qu'il y a grande charité de lui procurer ce qu'il désire; il est assez riche, mais fort incommodé pour quelques années. J'ai oublié à vous dire que j'espère bien du bien des filles de Sedan, c'est pourquoi, Monsieur, si vous le jugez à propos, Monsieur Gallais (2) peut nous envoyer celle qu'il propose; nous n'avons plus les deux d'Argenteuil. Le voyage d'Angers prêt à résoudre pour le retour de ma Sœur Turgis (3), ce qui me fait vous supplier, Monsieur, que je ne perde point l'occasion de parler à Monsieur Vincent, et pour

1. Monsieur Antoine Portail, né le 22 novembre 1590 à Beaucaire, près d 'Arles en Provence. Premier compagnon de Monsieur Vincent, il figure dans le contrat de fondation de la Congrégation de la Mission passé le 17 avril 1625. Monsieur Vincent l'a en grande estime et lui confie à plusieurs reprises des missions importantes. En 1642, a est nommé directeur des Filles de la Charité. En 1646, il visite les maisons de l'Ouest de la France: Le Mans, Angers, Nantes puis il part à Rome. En revenant en mai 1649 il s'arrête à Marseille et rejoint Paris en septembre. En 1655, u visite les maisons dans le Nord et l'Est de la France ; Sedan, Brienne, Montmirail. Il meurt le 14 février 1660.
2. Monsieur Gallais, né en 1615, entré dans la Congrégation de la Mission en 1632. n est à Sedan depuis 1643. Après un séjour à Crécy (1644-1645) il est

envoyé au Mans. Il quittera la Congrégation de la Mission en 1653 et prendra en charge la cure de Touquin en Brie.

3. Elisabeth Turgis, voir p. 17.

deux ou trois autres propositions que l'on m'a faites; faites-nous la charité de prier pour nous et me croyez en l'amour de Jésus Crucifié, Monsieur, Votre très obéissante servante.

L. 125 *bis*

aux Sœurs d'Angers

Ce 9 septembre 1644 (1).

Mes Très Chères Sœurs,

Enfin la divine Providence nous a fait demeurer notre chère Sœur (2) pour quelque temps, n'en soyez pas fâchées, je vous prie, puisque telle a été la très sainte volonté de Dieu. J'espère, ma Sœur, que vous aurez embrassé le joug qu'elle vous a laissé avec grande soumission d'esprit puisque c'est Monsieur Vincent qui nous a ordonné de vous v laisser Entrez-y donc tout de nouveau avec grande humilité et défiance de vous-même, avec le souvenir de l'instruction que le Fils de Dieu nous a donnée, nous ordonnant d'apprendre de lui à être doux et humble de cœur. Entrez-y avec son esprit qui lui faisait dire n'être pas venu en ce monde pour y être servi, mais pour y servir ; et l'entendez volontiers nous dire que qui s'humiliera sera exalté, et que celui qui sera le plus grand se doit faire le plus petit pour être grand devant Dieu. Enfin, ma chère Sœur, voyez-vous, comme le mulet de la maison qui en doit porter tout le faix, et cela sera ainsi quand vous traiterez nos Sœurs de grand support et douceur; vous cachant souvent leurs fautes pour vous remettre les vôtres devant les yeux, les avertissant charitablement de leurs manquements dans les temps qui leur sera plus utile, ne disant jamais avoir d'affection particulière mais traiter avec elles de telle sorte qu'elles croient toutes être aimées et supportées de vous.

A vous toutes, mes chères Sœurs, voilà un notable secours que nous vous envoyons (3). Je vous prie que l'on ne connaisse pas parmi vous quelles sont les plus anciennes dans la maison, si ce n'est donnant grand exemple de vertu surtout de retenue en vos paroles-ne parlez jamais de leurs humeurs et regardez toujours N.-S. dans ma Sœur (Madeleine)(4) et la volonté de Dieu, et me croyez en son saint amour.

1. Cette lettre recopiée par Marguerite Chétif porte la date du 9 septembre 1645. Il semble qu'une erreur a été faite par la copiste. Cette lettre paraît être de septembre 1644 lorsque, Élisabeth Turgis étant partie, Madeleine Mongert reprend sa charge de Sœur Servante.
2. Elisabeth Turgis qui a séjourné à Angers de mai à septembre.
3. Trois Sœurs nouvelles vont venir; Marie Despinal, Marguerite Tourneton et Jeanne de Chinon (voir la lettre 113 bis p. 122).
4. Madeleine Mongert, la Sœur Servante, voir p. 46.

L. 70 *bis*

à ma Sœur Madeleine (1)
à Angers

(septembre 1644).

Ma chère Sœur,

Etes-vous bien courageuse ? Faites-vous comme le bon pasteur qui hasarde sa vie pour le bien et la conservation des ouailles qui sont données en charge? Et je le crois; car si bien n'avons-nous toujours des occasions d'exposer nos vies, nous n'en manquons où il est nécessaire d'exposer nos volontés, pour nous accommoder à celles d'autrui, de rompre nos habitudes et inclinations, pour servir d'exemple à nos Sœurs, et de surmonter nos passions, pour ne pas émouvoir celles des autres. C'est ainsi, ma chère sœur, que nous sommes obligées de faire, pour maintenir la cordialité, pour exercer le support, pour être dans l'étroite union de la vraie charité de Jésus crucifie, que je supplie Dieu nous donner. Dites bien à ma Sœur Marie-Marthe (2), que j'espère qu'elle le sera de nom et d'effet, puisque s'appelant Marie, elle doit être dans une grande pureté, douceur et modestie, prête à contenter tout le monde, et son nom de Marthe l'oblige à une grande exactitude de sa Règle en toutes ces appartenances. Pour ma Sœur Cécile (3), oh ! qu'elle doit être paisible et douce pour, imitant sa sainte marraine, chanter suavement les louanges de Dieu !

Et notre chère Sœur Brigide (4) doit aimer la stabilité de la peine dans la persévérance et l'accomplissement des desseins de Dieu sur elle. Et pour ma Sœur Françoise (5), j'espère que Dieu lui fera la grâce que la force de son esprit suppléera à la petitesse de son corps- mais ma chère Sœur, dites-lui que pour cela il lui faut un grand courage: je souhaite de tout mon cœur qu'il ne lui soit demeure nul reliquat de sa maladie et qu'elle soit bien gaie. Que fait notre bonne Sœur Catherine (6) ? Les roues et les feux du grand travail ne l'épouvantent-ils pas ? A-t-elle assez d'amour de Dieu comme sa chère marraine, pour résister à tout ? Dites-lui qu'il ne tiendra qu'à elle, et que le même cher époux a autant de grâces et d'amour pour lui donner, qu'il en a donné à toutes

1. Lettre envoyée à Madeleine Mongert qui a repris la charge de Sœur Servante après les quelques mois passés à Paris. Louise de Marillac en profite pour dire un mot personnel à chacune des Sœurs de la communauté.
2. Marie-Marthe Trumeau, voir p. 75.
3. Cécile Angiboust, voir p. 41.
4. Claude Brigide, voir p. 67.
5. Françoise Claire, arrivée avec Élisabeth Turgis en mai-juin. D'un caractère violent, Monsieur Lambert, après la visite de 1648, demandera son rappel à Paris.
6. Catherine Huitmill originaire d'Arras est arrivée aussi en mai-juin 1644. En mai 1646, elle quitte la Compagnie (lettre de Monsieur Ratier à Louise de Marillac).

ces grandes saintes Catherine pourvu qu'elle lui soit aussi fidèle. Je dis le même à notre Sœur Barbe (7), à laquelle je souhaite la sainte persévérance et augmentation de perfection comme à vous toutes, mes chères Sœurs. Souvenez-vous toujours des besoins de toute la Compagnie, qui a besoin du secours de vos prières, et particulièrement du mérite que Dieu donne aux actions pour le service des pauvres.

L. 110

à Monsieur Vincent,
Supérieur Général des prêtres de la Mission

(vers octobre 1644).

Monsieur,

La confiance que notre bon Dieu a donnée à mon cœur vers votre charité surmonte la crainte que justement je devrais avoir de vous être importune, pour vous supplier, très humblement, vous souvenir que le temps approche pour l'exécution d'un article contenu sur le petit mémoire que je vous baillai avant (de) partir (1) et aussi, Monsieur, pour vous ramentevoir* le désir de Monsieur Guillon, pour l'hôpital ou est Madame sa sœur. Je crains qu'il ne s'offense si nous ne lui donnons aucune réponse, dans le temps qu'il prétendait avoir des filles qui est avant la Toussaint. Permettez-moi, Mon Très Honoré Père, vous demander ce que nous devons espérer de votre retour. Oh ! si je pouvais faire connaître mes craintes, que je serais soulagée ! elles se terminent toutes en celle de l'abandon de Dieu, comme je crois beaucoup de fois l'avoir mérité. Je vous supplie très humblement, me permettre de faire le voyage de Chartres, en votre absence, pour recommander à la Sainte Vierge tous nos besoins, et les propositions que je vous ai faites. Il est bien temps de penser à moi et devant Dieu je vous dis que je crois que le bien de notre petite Compagnie y a grand intérêt. Il vint la semaine passée ici une Dame, c'est la veuve d'un gentilhomme nommé Monsieur Sigongne, me dire qu'elle venait voir si elle pouvait servir Dieu avec nous. Elle est encore dans la grande douleur de son mari qui l'a détachée entièrement de toutes choses ; elle n'a point d'enfants. Je ne sais si c'est Dieu qui l'envoie; elle m'a fait grande compassion, voyant son affection si affligée.

Si elle revient, Monsieur, trouveriez-vous bon, que nous la retirassions quelque temps, comme pour faire un peu de retraite qui,

L. 70 bis
7. Barbe Toussaint, voir p. 90.
L. 110
1. Monsieur Vincent est parti à Richelieu le 21 septembre. Il sera de retour vers le 29 octobre.

selon son besoin, serait plutôt un divertissement. Il m'a semblé ne devoir pas prendre cette résolution avant vous la communiquer. Mais enfin, notre bon Dieu a permis ce grand voyage, sans me donner ce que je lui avais demandé. Je supplie sa bonté vous renvoyer bientôt avec une santé toute renouvelée. Faites-moi la charité de prendre la peine me donner quelque assurance de son état, et que vous me faites toujours l'honneur de croire que notre bon Dieu veut, que véritablement je me dise, Monsieur, Votre très humble et très obligée fille et servante.

P.S. - Permettez-moi, Monsieur, vous présenter les très humbles saluts de vos filles, nos très chères Sœurs, lesquelles, aussi bien que moi, ont été bien étonnées de votre éloignement. Notre Sœur Anne (2) de Saint-Paul est fort malade. Nous commençons toutes à ressentir qu'il y a bien longtemps que nous n'avons eu le bonheur de nous assembler devant votre charité pour la Conférence (3) que nous attendons d'une affection toute entière vous demandant pour préparation en toute humilité, votre sainte benédiction.

Il y a neuf mois que cette Dame est veuve; elle est de grande condition. Vous savez bien que, si votre chemin était la Beauce, que je chercherais le temps de votre retour, pour faire le voyage que je vous demande. Je vous supplie, pardonnez l'importunité que je vous ai tant de fois faite pour ce sujet.

L. 111

(Récit du Pèlerinage de Chartres).

(1644) .

Nous arrivâmes à Chartres le vendredi, 14 octobre. La dévotion du samedi fut de rendre à Dieu, en la Chapelle de la Sainte Vierge, ce que je lui devais pour plusieurs grâces reçues de sa bonté.

Celle du dimanche fut pour les besoins de mon fils. Le lundi, jour de la Dédicace de l'église de Chartres fut d'offrir à Dieu les desseins de sa Providence sur la Compagnie des Filles de la Charité, lui offrant entièrement la dite Compagnie, et lui demandant sa destruction plutôt qu'elle s'établit contre sa sainte volonté, demandant pour elle, par les prières de la Sainte Vierge, Mère et Gardienne de la dite Compagnie,

L. 110

2. Anne Hardemont. De nombreuses lettres conservées par elle permettent de la suivre. A la paroisse Saint-Paul dès 1640, elle est choisie en 1647 pour la mission de Montreuil, puis en 1650 celle d'Hennebont. Malade elle revient sur Nantes où elle demeure jusqu'en 1653. elle est alors envoyée à Châlons au secours des blessés, puis à Sedan en 1654. Elle est présente à Paris le 8 août 1655 et signe l'acte d'érection de la Compagnie. Envoyée à La Roche-Guyon, elle en revient pour prendre la responsabilité des Petites Maisons. En 1658, elle part à Ussel.

3. n n'y a pas eu de conférence depuis le 1er janvier 1644. La prochaine sera le 11 décembre (Coste IX.160).

la pureté dont elle a besoin. Et voyant en la Sainte Vierge l'accomplissement des promesses de Dieu aux hommes, et, en l'accomplissement du mystère de l'Incarnation voyant le vœu de la Sainte Vierge accompli, je lui ai demandé pour la Compagnie cette fidélité par les mérites du sang du Fils de Dieu et de Marie et qu'il fût la liaison forte et douce des cœurs de toutes les Sœurs pour honorer l'union des trois divines personnes. Et pour mon particulier, j'ai mis entre les mains de la Sainte Vierge la résolution à prendre, sur les mémoires* baillés à mon Très Honoré Père spirituel, le désir des pratiques pour me disposer à la mort, attendant la conduite de Dieu à mon ordinaire pour la très sainte obéissance.

L. 113

à Monsieur Vincent

Ce 2 décembre (1644).

Monsieur,

Je suis tout à fait en peine de mon fils, qui est arrivé avec Madame la Comtesse de Maure I dès samedi, elle m'a mandé * qu'elle lui donna dimanche un billet, et qu'il me devait venir trouver, et qu'elle ne sait pas où il pouvait être. Que faut-il que je fasse ? Je ne sais s'il n'a point été aux Bons-Enfants : y dois-je envoyer ? ou vous, Monsieur, voudriez-vous bien prendre cette peine, je dis d'y envoyer, et s'informer s'il y a été, ce qu'il a fait. Je vous en supplie très humblement, pour l'amour de Dieu. Vous savez que ma douleur et que mes appréhensions ne sont pas petites, et que je suis, Monsieur, Votre très obéissante et très obligée fille et servante.

P.S. —Je ne puis avoir assistance de qui que ce soit au monde, et je n'en ai jamais guère eu que de votre Charité.

1645

Établissement des Filles de la Charité à Serqueux, Saint-Denis, Maule, Crespières.

Installation des Enfants Trouvés aux 13 maisons sur le Champ-Saint-Laurent, proche de Saint-Lazare.

1. La comtesse de Maure, la cousine de Louise de Marillac, voir p. 97.

L. 113 bis

à mes très chères Sœurs, les filles de la Charité,
servantes des pauvres malades de l'hôpital Saint-Jean (à Angers).

(janvier 1645).

Mes Très Chères Sœurs,

Véritablement il y a trop longtemps que mon cœur ne s'est entretenu avec les vôtres que j'estime si bons en mon endroit, qu'ils m'ont pardonné en m'excusant sur les affaires que vous savez que j'ai Toutes nos bonnes sœurs (1) sont arrivées en très bonne sante, Dieu merci, et elle leur continue aussi bien que leur ferveur et dévotion, vous êtes bien longtemps à nous donner de vos nouvelles, car nous n'en avons pas reçu depuis elles. Je vous prie, ma Sœur, nous en donner et n'attendez pas réponse, trois ou quatre lignes suffiront, au moins une fois le mois.

Comment se portent nos dernières Sœurs (2), et ma Sœur Huitmill et sa compagne (3); je les prie bien toutes d'être bien courageuses premièrement à se bien perfectionner en la vraie humilité, douceur, obéissance, cordialité et support les unes des autres.

Vous devriez être toutes saintes parmi les occasions que vous avez de servir Dieu et les pauvres sans discontinuation. Je crois que nos premières Sœurs auront pris de nouvelles résolutions de s'y perfectionner, par la connaissance que les dernières leur auront donné de leur bonheur, qui serait envié par toutes celles de la Compagnie, si Dieu ne leur ordonnait de se contenter de faire sa très sainte volonté. Aimons-la bien cette très adorable volonté et la voyons en tout ce que la sainte obéissance nous ordonne-gardons-nous bien des particularités et des petites intelligences ou accords ensemble en choses contre la charité mutuelle. O mes Sœurs, je vous demande pardon de cet avis je ne crois pas que cela puisse être entre vous, que je supplie Dieu bénir d'une sainte union et cordialité n'étant toutes qu'une volonté en la sienne conduite, par le charitable soin de notre chère Sœur Madeleine que je salue de tout mon cœur avec toute sa petite famille, de qui je voudrais avoir nouvelle l'une après l'autre.

Voilà neuf images, vous en tirerez une pour Monsieur Ratier, votre Directeur, lui ferez mes excuses que je suis si longtemps à lui faire réponse, je n'en ai pas encore le temps pour cette fois, faites le même à tous ceux que je dois et recevez aussi les affectionnées recommandations de toute la famille, et me croyez en l'amour de Jésus Crucifié mes bonnes Sœurs, Votre très humble sœur et servante.

1. A la fin de l 'année 1644, sont reparties sur Paris, Claude Brigide et Barbe Toussaint.
2. Les trois dernières arrivées en fin d'année 1644: Marie Despinal (voir p. 144), Marguerite Tourneton (voir p. 158) et Jeanne de Chinon (voir p. 156).
3. Françoise Claire, voir p. 118.

L. 116

à ma très chère Sceur Madeleine,
Fille de la Charité, servante des pauvres malades à l'hôpital d'Angers.

Ce 16 mars 1645.

Ma Très Chère Sœur,

Nous sommes bien en peine de l'état de notre chère Sœur Françoise Claire (1), que Monsieur Ratier a mandé à Monsieur l'Abbé de Vaux être en danger de mort. Mon Dieu, ma chère Sœur, je vous la recommande bien de tout mon cœur, consolez-la et lui aidez à faire bon usage de la grâce que Dieu lui fait de souffrir quelque chose pour son amour et service. Je vous supplie aussi, ma chère Sœur, d'avertir toutes nos Sœurs de travailler à se faire quittes de toute tendresse spirituelle et que pour cela elles se doivent surmonter quand quelquefois Dieu les veut exercer, soit en permettant que la tentation se serve de leur faiblesse et timidité, pour leur donner des difficultés à se communiquer à la personne qu'elles sont si heureuses d'avoir pour Directeur, assurez-les que s'étant, une fois ou deux surmontées en ce sujet, que ce petit combat attirera beaucoup de grâces de Dieu sur elles pour leur perfection.

Ce n'est pas que elles ne peuvent, de temps en temps, demander un confesseur extraordinaire, mais fort rarement et peu souvent l'année. Notre Très Honoré Père nous a bien averties en sa dernière conférence du danger qu'il y a à écouter ces petits amusements. Je lui ai parlé du désir que ces bons Messieurs ont d'avoir de nos Sœurs à Beaufort. Je vous assure, ma Sœur, que nous ne le pouvons pour le présent, et je ne pense pas que deux filles puissent suffire pour tout le travail qu'elles auront à faire. Il nous a fallu donner depuis peu, six de nos Sœurs à trois villages, et trois ou quatre qu'il faut envoyer à un hôpital (2) tout proche d'ici, auquel je ne crois pas y avoir toujours dix malades.

Je crois qu'il faudrait bien purger notre Sœur Cécile (3). Je vous recommande et à toutes nos Sœurs la chère cordialité et le support tant nécessaire pour être dans l'union des parfaites filles de la Charité, la douceur et sainte affection à vos pauvres malades, et la modestie et retenue en toutes vos actions, et obéissance à Messieurs les Administrateurs. Je supplie Dieu de tout mon cœur vous donner ses plus chères bénédictions, et suis en son très saint amour, toutes mes chères Sœurs, Votre très humble Sœur et servante.

P.S.—Toutes nos Sœurs vous saluent, toutes nous sommes en assez bonne santé, grâces à Dieu.

Une de nos Sœurs, venues de Sedan pour être de notre Compa-

1. Françoise Claire, voir p. 118.
2. En la ville de Saint Denis.
3. Cécile Angiboust, voir p. 41.

gnie, est décédée aussitôt après avoir reçu l'Extrême-Onction, c'est la grande Sœur Marie; et notre Sœur Marie Gonain (4) a été extrêmement malade et en a encore des restes assez fâcheux, c'est cette bonne demoiselle que ma Sœur Turgis a amenée; je vous la recommande en vos prières. Si ma Sœur Cécile se sent de la pierre, l'eau un peu forte lui est bien bonne. Bonjour, mes chères Sœurs.

L. 117

(à Madame la Chancelière) (1).

Mars 1645.

Madame,

Je croirais commettre une grande infidélité au soin que je dois avoir de vous rafraîchir la mémoire du dépôt que notre très honorée défunte, Madame la Présidente Goussault (2), a mis en votre cher cœur vous recommandant la Compagnie de ses pauvres filles de la Charité qui sont et seront aussi toujours les vôtres, Madame, s'il vous plaît. C'est en cette vérité que je prends aussi la liberté de vous représenter les besoins de la dite Compagnie (comme aussi votre charité me l'a ordonné), qui augmentent toujours, à mesure que Dieu donne bénédiction et accroissement au nombre. J'espère que votre bonté les honorera toujours de sa bienveillance et protection, et que la continuation de vos charitables distributions attirera la bénédiction de leur juste suffisance, ce qui sera accroissement aux obligations que nous avons de continuer nos petites prières pour votre Grandeur, en toute manière de qui je suis avec elles toutes, en l'amour de Jésus Crucifié.

L. 73

à Monsieur Vincent

(vers 1645).

Monsieur,

Nous avons assez bon nombre de filles, mais je n'en vois point pour le présent d'assez formées pour commencer le service des pauvres de Saint-Gervais ', (j'entends par elles), car je sais que déjà ils sont

L. 116
4. Marie Gonain, voir p. 132.
L. 117
1. Lettre sans adresse et non signée, peut-être une copie de la lettre envoyée.
2. Madame Goussault (voir p. 20) décédée le 20 septembre 1639.

L. 73
1. Saint Gervais, une des paroisses de Paris.

servis par d'autres; néanmoins, si Madame de la Porte (2) nous voulait prêter seulement ma Sœur Henriette (3) pour quinze jours, je crois, entre ci et ce temps nous en pourrions bailler*, mais il faudrait, je crois, que Monsieur le Curé et les dames de Saint-Gervais sussent que nous l'empruntons, à ce que le changement si prompt les offensât. S'il m'en venait quelque autre en pensée, je vous le manderai*.

J'ai de grandes appréhensions du sujet pour lequel j'ai baillé* ce papier, à votre charité, ce matin. Je crains l'esprit et appréhende l'état de l'âme, avec peine de me soumettre, en ce sujet, à la justice éternelle, pour l'amour de Dieu, je supplie votre charité d'y faire attention et croire que je suis, Monsieur, Votre très obéissante et très obligée servante.

L. 118

(à Monsieur Vincent)

Ce jeudi (25 mai 1645).

Monsieur,

Je supplie notre bon Dieu me faire la grâce que mes importunités ne soient à trop de surcharge à votre charité, et vous demande pardon des peines que je lui donne dans mes besoins. Je vous supplie, pour l'amour de Dieu, me donner une ou plusieurs des intentions que je dois avoir en ma petite retraite; et me faire cette grâce que je puisse entendre demain, de vous, la sainte Messe, pour y recevoir votre paternelle bénédiction. Cette grande fête prochaine (1) m'est à une très singulière recommandation, pour toutes les grâces signalées que Dieu a faites à son Eglise, et à mon particulier pour celles que sa bonté me fit il y a bien vingt-deux ans (2), qui m'a rendue si heureuse d'être à lui en la manière que votre charité sait. Je sens en mon intérieur je ne sais quelle disposition que ce me semble, me veut attacher à Dieu plus fortement- mais je ne sais comment. Dites s'il vous plaît, mon Très Honoré Père, à votre pauvre fille et servante ce que vous en pensez, au nom de Jésus, par lequel nous sommes à Dieu ce que nous lui sommes. J'attends beaucoup d'aide de vos saintes prières et prie votre très honoré Ange vous en faire souvenir.

L.73
2. Dame de la Charité de la paroisse Saint Germain.
3. Henriette Gesseaume (voir p. 87) est à la paroisse Saint Germain.
L. 118
1. La fête de la Pentecôte.
2. Lumière obtenue le 25 mai 1623, voir p. 3.

L. 120

à Monsieur Vincent

Ce samedi, veille de la Pentecôte (3 juin 1645).

Monsieur,

Je supplie notre bon Dieu que la médecine vous ai trouvé en assez bonne disposition pour servir à votre santé; mais j'ai bien craint que ce fût trop tôt. Je pensais, il y a quelques jours, de vous proposer les bouillons, et je crois qu'ils vous feront beaucoup de bien; s'il vous plaît nous permettre de vous en envoyer dès demain. J'en ai pris cette semaine, et en ai senti un notable soulagement.

Je ne saurais attendre plus longtemps, mon Très Honoré Père, à vous dire l'état auquel j'ai été ces jours de ma petite retraite. Je crois que Dieu ne veut pas que je goûte pleinement de cette suavité: depuis hier j'en ai été bien distraite pour une de nos malades qui reçut l'Extrême Onction. C'est une bonne fille qui était à Saint-Barthelemy fille d'un marchand de Tours, et s'appelle Catherine de Gesse (1). Notre autre malade d'esprit ne fait autre chose que nous reprocher qu'elle vous a bien demande, et que nous ne voulons pas en avertir votre charité; nous travaillerons a nous en défaire après ces fêtes, s'il plaît à Dieu. Et pour moi, mon cher Père que ferai-je demain ? ne laisserai-je point de communier sans vous avoir fait connaître les malices que j'ai remarquées en mon examen ?

O bon Dieu ! que j'ai de sujet d'avouer et reconnaître que je ne fais rien qui vaille ! mon cœur ne s'en aigrit pas pourtant, quoiqu'il ait sujet de craindre que la miséricorde de Dieu se lâsse de s'exercer en un sujet qui lui désagrée toujours. C'est aujourd'hui le jour anniversaire de la chute de notre plancher (2), demain celui auquel notre bon Dieu m'a une fois fait connaître ses volontés, et auquel je désirerais que son saint amour se donnât à mon cœur pour loi perpétuelle. Voyez mon très honoré Père, ce qu'il a besoin pour cela, et si votre charité peut m'enseigner quelque mot d'aide; et aussi, prendre la peine me mander, si demain en quelques-unes de mes méditations Je prendrai l'Evangile du jour, ou la descente du Saint Esprit ou si en toute la journée mes méditations seront en ce sujet ? Je vous demande pardon de mon importunité; quoi qu'il me semble qu'en cela je fais la sainte volonté de Dieu, par laquelle je suis, Monsieur, Votre très obligée fille et très obéissante servante.

P.S.—Je vous recommande mon fils pour l'amour de Dieu, il m'est venu en l'esprit de demander s'il n'a point de grande croix en sa chambre.

1. Catherine de Gesse, originaire de Tours, entrée à la Compagnie des Filles de la Charité vers 1641-1642. Elle sert les pauvres malades à la paroisse Saint-Barthélémy puis à Saint-Gervais. En 1648, elle est envoyée à Maule. En 1655 elle est à Montmirail.
2. Accident qui eut lieu en 1642, voir p. 75.

L. 121

à ma très chère Sœur Magdeleine,
Fille de la Charité servante des pauvres malades de l'hôpital Saint-Jean, à Angers

Ce 27 juin 1645.

Ma Très Chère Sœur,

Vous m'étonnez bien de me mander que vous n'avez point eu réponse pour les Sœurs que l'on vous demande pour Beaufort (1), j'ai écrit pour cela à Monsieur Gouin, et on m'a assuré que les lettres étaient arrivées à Angers et à vous; je vous en ai écrit et fait écrire deux ou trois fois. J'ai dit à Monsieur l'Abbé de Vaux la réponse de cette affaire, je vous prie le dire à Monsieur Gouin.

Mon Dieu, ma pauvre Sœur, je ne vous saurais celer que votre dernière lettre, touchant les fautes que vous m'avez mandées m'ont fort affligée; que je vous croyais au-dessus de ces petites faiblesses. Et quoi, ma chère Sœur, penserions-nous ne point devoir être contredite ? Pensons-nous que tout le monde nous doit céder, et que l'on soit obligé à trouver bon tout ce que nous disons et faisons, et que nous devions faire ce que nous voulons sans en rendre compte à personne ? N'est-ce pas contre l'obligation que nous avons d'imiter la manière de vie et d'agir de Notre-Seigneur qui a toujours été sujet, qui a dit être sur la terre pour ne pas faire sa volonté, pour y servir et non pas pour y être servi. Et nos pauvres Sœurs qu'est-ce qu'elles ont fait durant ce temps, et votre exemple ne leur a-t-il point fait de dommage ? Je supplie notre bon Dieu les bien fortifier. Il faut pourtant que je vous dise que je ne crois pas le mal si grand que vous me le faites paraître; consolez-vous donc, ma très chère Sœur, et ne regardez pas cette faute avec aigreur, mais admirez la bonté de Dieu de vous avoir souffert cette petite faute pour vous apprendre à vous humilier plus parfaitement que vous n'avez fait le passe. Je crois que vous n'aurez pas manqué à la soumission que vous avez dû faire, devant ceux que vous avez mal édifiés, et que Dieu vous aura donné un tout nouveau courage pour son service et votre avancement en la perfection qu'il vous demande. Ayez un grand cœur pour notre chère Sœur Marie-Marthe (2), à laquelle Dieu en a donné un si bon pour la charité.

Il ne faut pas croire qu'elle ait manqué à rendre tout le service qu'elle a pu à nos chères Sœurs, que je salue très humblement de tout mon cœur et les supplie se renouveler en esprit de ferveur, d'humilité de douceur cordiale et en une très simple et véritable obéissance. Oh i mes chères Sœurs, ce n'est pas assez d'être Fille de la Charité de nom, ce n'est pas assez d'être au service des Pauvres dans un hôpital quoique ce vous soit un bien que jamais vous ne saurez assez estimer,

1. Voir la lettre 116, p. 123.
2. Marie Marthe Trumeau, voir p. 75.

mais il faut avoir les vraies et solides vertus que vous savez devoir avoir pour bien faire l'œuvre en laquelle vous êtes si heureuse d'être employées; sans cela, mes Sœurs, votre travail vous sera presque inutile.

Ce n'est pas que je veuille décourager celles qui travaillent un peu lentement à leur perfection, s'il y en avait quelques-unes en votre Compagnie, mais c'est que je vous veux faire part d'un reproche que souvent Dieu fait intérieurement à ma lâcheté. Prenons donc, toutes ensemble, une forte résolution de nous défaire de nos propres jugements et volontés; de nos paresses, de nos rudesses et surtout de notre orgueil qui souvent est la source de toutes nos imperfections; et prenons une solide résolution de travailler tout de bon à la pratique des vertus contraires. Mes chères Sœurs, vous savez qu'à cause de mon âge j'ai des habitudes invétérées, c'est pourquoi j'ai grand besoin de l'assistance de vos prières; je vous la demande pour l'amour de Jésus Crucifié auquel je suis, mes très chères Sœurs, Votre très humble Sœur et servante.

P.S.—Notre bonne Sœur Anne Moisson est trépassée, y eut vendredi quinze jours, à midi, après avoir beaucoup fait paraître de vertu. Notre Sœur Marie (3) de Sedan y est bien malade, et Monsieur de Vinsy est à l'extrémité; priez pour toutes ces âmes. Faites mes très humbles saluts à Monsieur l'Abbé et à Monsieur Ratier. Je n'ai pas assez de santé pour leur écrire.

L. 87

à Monsieur Vincent

Ce 19 juillet (1645).

Monsieur,

J'oubliai hier à vous dire que Madame Chavenas veut que nos Sœurs de Saint-Gervais (1) prennent les cinq sols* que les Dames, qui font cuire le pot des pauvres, donnaient pour salaire à la femme qui le portait, avant que nos Sœurs y fussent; et qu'elle croit qu'un morceau de bœuf qu'elles mettent aussi dans le pot pour la même, soit pour nos dites Sœurs avec deux pains qu'elle leur donne; le tout retournant maintenant au profit des dits pauvres, car la dite Dame Chavenas prend, de nos Sœurs, les cinq sols* tous les jours et fait donner le reste aux pauvres. Cela fait peine à nos Sœurs, à cause que les Dames leur demandent si elles ne sont pas gagées *, et si Madame Chavenas ne veut pas qu'elles disent qu'elles lui baillent* cet argent. Je vous

L. 121
3. Marie Joly qui est à Sedan, voir p. 48.
L. 87
1. Voir la lettre 73 p. 124.

supplie très humblement, Monsieur, me mander* ce que je leur dirai de faire, à cause que Madame Chavenas m'avait fait espérer que la chose n'irait pas ainsi. Je suis aussi en soin si nous essaierons de faire tenir la Sœur Jacqueline à Saint-Jacques (2), ou céans*, c'est celle qui était à Saint-Leu (2). Il faudrait vous en dire les difficultés, mais je n'ose demander de vous parler, si je ne sais que vous l'agréez; l'un et l'autre presse autant. Que j'ai besoin que votre charité s'exerce sur ma misère ne pouvant être aidée que par la conduite de la volonté de Dieu, en laquelle je suis, Monsieur, Votre très indigne fille et très obligée servante .

P.S. —Je vous supplie très humblement prendre la peine me mander si votre charité a baillé de l'argent à mon fils, et si j'irai aux Filles-Dieu ce matin, à un service auquel Mme de Vertamont m'a avertie d'aller, d'une de ses tantes, au cas que je puisse avoir son carrosse.

L. 123

à Monsieur Vincent

Ce 21 juillet 1645.

Monsieur,

J'ai pensé vous devoir envoyer cette lettre à ce que vous prissiez la peine de la voir. Je m'étonne bien si la mère l'a faite faire, lui ayant fait connaître le peu de moyen que j'ai de faire du bien à la maison, et encore dans l'incertitude que cela serve de quelque chose. Ce n'est pas, qu'y demeurant, je ne désire contribuer et y procurer du bien, par toutes les voies que je pourrai.

Je sais bien que la plupart des filles qui y sont ne donnent rien, si ce que celle-ci dit est vrai, encore pourrait-elle avoir assez bonne dot de son bien pour une fille de sa sorte, quand bien elle n'aurait que moitié de ce qu'elle dit avoir en son pays. Je crois que ces bonnes religieuses ont donné beaucoup de croyance aux raisons qu'elle leur a pu dire qu'elle avait de prétendre justement à ses desseins. Je vous demande très humblement pardon, Monsieur, de cette importunité, mon intention est de vous faire connaître l'état de cette mauvaise affaire, pour quand votre charité prendra la peine de voir ces bonnes religieuses qui disent en avoir grand besoin (1).

Plût à la divine bonté augmenter vos forces à proportion des affaires dont tout le monde vous accable. Faites-moi la charité parmi

L. 87
2. Paroisses de Paris.
L. 123
1. Voir la lettre suivante, ces lettres parlent des relations de Michel Legras avec une jeune fille.

tout cela de voir devant Dieu mes besoins et les lui recommander puisque c'est mon unique aide pour faire sa très sainte volonté en laquelle je suis, Monsieur, Votre très obéissante fille et très obligée servante.

L. 124

à Monsieur Vincent

Ce jour, Sainte Anne (26 juillet 1645).

Monsieur,

Je me fais croire qu'il y a bien longtemps que je n'ai pris la liberté de vous parler et que cela m'excusera vers votre charité si je prends celle de vous dire que je suis en peine de votre mal (1), que je crains plus grand que l'on ne nous fait croire. Si vous étiez un de nos pauvres Il me semble que notre eau forte de Monsieur Desner vous aurait bientôt guéri, et que les onguents, quels qu'ils puissent être échauffent le mal, et le tient toujours en suppuration.

Je ne sais, mon Très Honoré Père, si le bon prêtre des Filles de la Madeleine (2) vous a parlé; il presse pour la résolution de la sortie de cette personne (3), et semble se faire fort de sa conversion, disant qu'elle l'assure ne vouloir jamais penser à la personne (4) auquel elle est attachée, qu'elle se veut retirer à son pays. Je me suis souvenue depuis que c'était la résolution qu'ils avaient prise ensemble avant leur capture, et que la lettre que j'ai fait voir à votre charité depuis, marque que son dessein, à lui, est de s'associer après le mariage, avec les parents de cette fille qui vendent du vin, ou se retirer en ce pays là pour y vivre en paix, mais en fainéants. Sa pensée, d'elle donc, de sortir, a toute sorte d'apparence qu'elle croit que, sitôt qu'elle sera sortie, il l'ira trouver.

Je vous demande très humblement pardon, Monsieur, de vous parler de telle affaire, qui m'est toujours aussi récente que au commencement, et, dans de certains temps, pénibles plus que je ne puis dire. Ma pensée que je suis bien proche de mourir continue toujours, et quoique je veuille bien, si Dieu le veut, que je laisse toutes mes petites affaires décousues, et en pauvre état, si Dieu le veut, je ne laisse pas de souffrir en ce sujet. Notre petite Compagnie ne fut jamais plus faible aussi. Enfin, mon Très Honoré Père, je ne sais si c'est qu'il y a longtemps que votre présence ne nous a paru, mais nous sommes mal. Je supplie très humblement votre charité, se souvenir de la proposition que je lui ai faite d'une conférence toutes les semaines

1. Ulcère de jambe dont Monsieur Vincent souffrira jusqu'à la fin de sa vie.
2. Monastère fondé pour les filles repenties, situé rue des Fontaines dans une maison donnée par la Marquise de Maignelay.
3. La jeune fille avec laquelle Michel Legras est en relation.
4. Son fils Michel.

et qu'un de vos Messieurs y assistât; il me sembla lors, que vous ne vous en éloignâtes et, me fîtes l'honneur de m'en nommer un. Il n'y aurait qu'une Sœur de chaque paroisse, chaque fois, pour empêcher que les pauvres en fussent incommodés. Donnez-nous, s'il vous plaît votre sainte bénédiction, et me faites le bien de me voir devant Dieu comme je suis, Monsieur, Votre très obéissante fille et très obligée servante.

L. 124 *bis*

à Monsieur Vincent

(vers août 1645) (1).

Le nombre des filles employées pour le service des enfants trouvés est plus grand et doit augmenter à la Toussaint, que l'on rapportera quantité d'enfants.

S'il est nécessaire d'étendre si au long les louanges desdites filles qui commencent par ces mots: Et ce qui est de plus considérable; et s'il ne suffirait pas de dire que, outre le service corporel qu'elles rendent auxdits pauvres malades, Dieu donne bénédiction aux petits avertissements qu'elles leur donnent pour leur salut, tant à ceux qui doivent mourir qu'à ceux qui doivent guérir, pour leur aider à bien vivre; ce qui fait un grand fruit et fait voir évidemment...

Je voudrais nommer les autres lieux où elles sont premièrement et dire: depuis peu de jours ou de temps à l'hôpital Saint-Denis- nommer Sedan et faire mention que celles des champs servent tant pour l'instruction des enfants que pour les malades et la guérison des plaies.

Qu'il ne soit point fait mention du bien de ladite demoiselle quant au présent ni à l'avenir.

Il n'y a point de veuves qui contribuent, que peu et rarement, non d'ordinaire.

A l'emploi des filles de la maison, en suite de ces mots: faire les saignées et panser les maux des pauvres de dehors qui les viennent trouver pour cet effet, la suite: apprêter ou donner les médecines.

La lecture et silence de deux heures n'est point spécifié, ni de l'autre temps aussi; c'est peut-être qu'il n'est pas nécessaire.

Ne faudrait-il point faire mention que l'argent qui est apporté à la bourse commune, sert à acheter les provisions nécessaires à la maison pour le vêtir des filles, même demeurant ès paroisses où est fait leur habit, pour, par ce moyen, être toujours uniformes ?

En cet article: porteront respect et obéissance en tout ce qui regarde leur conduite et le traitement des pauvres malades audit...

1. Cette lettre est la réflexion de Louise de Marillac sur le texte de la supplique qui sera envoyée à l'Archevêque de Paris en vue de l'approbation de la Compagnie des Filles de la Charité (Coste II.548).

à **Monsieur Portail**

Ce 2 septembre (1645).

Monsieur,

Je supplie très humblement votre charité me vouloir tant obliger de donner ce mot à Monsieur Vincent; il n'est pas pour l'incommoder ni détourner, ni même besoin de réponse, si ce n'était par un surcroît de charité.

Je vous supplie aussi prendre la peine de savoir de Monsieur Lambert (1) s'il a su de Monsieur Vincent quelle réponse je dois faire à Monsieur l'abbé de Vaux sur le sujet du retour de Mademoiselle Marie Gonain (2), sur l'hôpital de Nantes et sur celui des pauvres renfermés de la ville d'Angers, c'est que plusieurs de ces Messieurs, qui en ont parlé y a longtemps, pressent le dit sieur Abbé de leur dire quelque chose en ce sujet. Je me recommande à vos saintes prières, et suis en l'amour de Jésus Crucifié, Monsieur, Votre très obéissante servante.

L. 109

à Monsieur Vincent

(vers 1645) (1).

Monsieur,

Le petit garçon de mon fils me vient de dire qu'il le renvoya hier et qu'il ne sait où il est, vous pouvez penser ma peine que je supplie très humblement votre charité soulager et aider devant Dieu et recommander à sa miséricorde l'état où il peut être pour le présent et l'avenir. Si vous vouliez me faire la charité d'envoyer quelqu'un de chez vous pour savoir s'il n'a rien dit et ce qu'il a fait, sans que l'on sût mes appréhensions ni les dispositions qu'il vous a dites; ce me serait un grand soulagement d'apprendre quelque chose. Comme je crains tout, cela me donne la pensée qu'il ne fasse emporter le meuble de sa chambre, pour se retirer tout à fait, sans que je sache où. Je suis bien fâchée de vous donner tant de peine; mais il m'est impossible de chercher soulagement ailleurs, et non seulement cela, mais j'appréhende si fort que l'on sache mon déplaisir, pour la crainte que j'ai que

L. 325

l. Monsieur Lambert est à Saint-Lazare.

2. Marie Gonain, postulante d'Angers revenue avec Elisabeth Turgis, est malade (dépression nerveuse). n est question de son retour chez elle, à Ingrandes, entre Angers et Nantes. En 1646, sa santé s'étant améliorée, elle demandera à revenir à la Communauté: voir la délibération du Conseil de la Compagnie Coste X111.618. n ne semble pas qu'elle soit revenue à Paris.

L. 109

1. Lettre qui concerne son fils Michel, voir les lettres p. 129 et

l'on vienne pour m'en dire quelque chose, ce qui augmentera ma peine; que ma douleur est grande ! Si Dieu ne m'aide je ne sais ce que je ferai. Aidez-moi à me tenir fortement attachée à Jésus Crucifié en qui je suis, Monsieur, Votre très humble fille et très obligée servante.

P.S. —Un mot que j'ai dit à mon fils à cause de ma grande peine.

L. 52

à ma Sœur Jeanne Lepintre
(à Paris)

(De Saint-Denis, août 1645).

Ma Très Chère Sœur,

Je vous prie d'envoyer demain matin ma Sœur Louise Christine (1), mener la petite Pavie à Mlle de Lestang (2) au faubourg Saint-Germain; lui disant que c'est celle dont Monsieur Chomel lui a parlé. Si elle fait difficulté de la recevoir si mal (accommodée) elle lui dira qu'elle croit que Madame la duchesse d'Aiguillon (3) lui donnera pour lui avoir ses petits besoins. Il ne faut pas dire à la petite qu'elle sera enfermée et que ma Sœur Louise se garde bien qu'elle ne la quitte. Elle fera ses dévotions en ce quartier-là et puis ira dîner avec nos Sœurs de Saint-Sulpice. Voilà la lettre de mon dit sieur de Chomel qu'elle pourra bailler à Mlle de Lestang.

Si je n'étais point au logis demain, vous pourrez faire la conférence et communier; mais je vous prie, ma Sœur, s'il arrivait que quelque Sœur fît paraître un peu d'aigreur ou d'agitation de détourner cela adroitement sans qu'il y paraisse afin de maintenir la douceur et cordialité.

Ce n'est point du tout ma pensée de tenir à Paris la petite de Sedan, mais il ne lui en faut point parler que le soir ou le matin dont elle partira, je croyais que vous auriez renvoyé la bonne Sœur Michelle sur ce que je vous ai mandé; dites en un mot à Monsieur Portail, je vous prie. Je ne sais que c'est de cette toile blanche de la petite Marie, son voyage nous coûtera bien plus, néanmoins il faudra voir.

Si Monsieur Portail trouve qu'il n'y a pas de danger de faire prendre de la poudre à notre Sœur sans dire au médecin, vous lui en ferez prendre vingt-quatre grains, savoir huit de chacun. M. Vacherot (4).

1. Louise Christine Rideau, une Sœur de la Maison-Mère, voir p. 158.
2. Marie Delpech de Lestang avait réuni, rue du Vieux-Colombier, une cinquantaine d'orphelines qu'elle élevait. En 1640, elle vint habiter près du Noviciat de la Compagnie de Jésus. Saint Vincent s'occupait de cette œuvre et lui avait donné pour directeur un prêtre de sa Conférence et qu'il estimait fort, M. Gambart. n suggéra à Mlle de Lestang la pensée de voir et de

consulter Mlle Le Gras qui possédait à un haut degré le talent de conduire les âmes.

3. La duchesse d'Aiguillon, voir p. 18.
4. Monsieur Vacherot, le médecin de la Communauté.

n'en fait point de difficulté. Quand elle sera un peu mieux il sera bien à propos qu'elle vienne au logis. Ma Sœur Louise dira à ma Sœur Antoinette (5) de Saint-Sulpice qu'elle se souvienne que les Sœurs doivent changer de quartier au moins tous les quinze jours, et de prendre garde d'égaler toujours les malades afin que chacune en ait autant que l'autre et pour plusieurs autres raisons. Ma Sœur Marie-Marthe pourra voir sa mère malade, non pas celle de Saint-Leu, car elle est aux champs. Vous pourrez envoyer ma Sœur Jeanne Baptiste (6), de Richelieu, à Issy et aux galériens ma Sœur Louise (7) aussi de Richelieu. Il peut y avoir beaucoup d'ouvrage, mais elle n'est pas pénible.

Je vous recommande toujours le petit troupeau à ce que le support, la cordialité et amoureuse douceur y règnent, en l'amour de Jésus Crucifié, auquel je suis, ma chère Sœur, Votre très (humble) Sœur.

P.S.—Je vous prie d'envoyer ces lettres pour Angers à Monsieur Jean (8). L'on les pourra bailler à ma Sœur Henriette (9). Vous ne m'avez point envoyé d'abricots secs que un bien peu et bien laids et je les attendais pour les donner.

Recommandez-moi bien aux prières de toutes nos Sœurs; celles d'ici les saluent de cœur et d'affection.

L. 150

à ma Sœur Jeanne Lepintre
à Paris

(août 1645).

Ma Très Chère Sœur,

Je crois qu'il faut mardi renvoyer la petite de Sédan (1), mais pour cela il faudrait parler à l'hôtesse du coche, à ce qu'elle assure de la mettre entre les mains de personnes qui en aient soin. Vous vous informez de ce qu'elle a apporté; il ne la faut pas guère mieux accommoder. Ce sera bien fait d'envoyer visiter les Sœurs de Saint-Roch (2) et renvoyer ma Sœur Toussainte (3) à Saint-Séverin (2).

L. 52
5. Antoinette Labille, une des premières Filles de la Charité, semble être toujours restée à Paris. Elle signe l'acte d'érection de la Compagnie en 1655.
6 Jeanne Baptiste l'ancienne, voir p. 78.
7. Louise Ganset, voir p. 20.
8. Don Jean Morisse est de Nantes.
9. Henriette Gessaume, probablement à la paroisse Saint-Germain.
L. 150
1. La petite Marie, voir la lettre précédente.
2. Paroisses de Paris.

3. Toussainte David, ne sait pas écrire. Elle apposera une croix sur l'acte d'érection de la Compagnie. En 1650, elle est à Valpuiseaux, et en 1659 à Sedan.

Il ne faut pas que les Sœurs viennent pour demeurer à la maison sans être mandées*. Il n'y a pas longtemps que j'ai parlé à ma Sœur Geneviève de Saint-Germain, elle est bien bonne fille. J'espère que Dieu lui fera la grâce de passer par dessus ses petites difficultés; si vous la voyez, consolez-la, elle est un peu tendre.

J'écris à Monsieur Portail (4) pour Barbe (5), à ce qu'il en parle à Monsieur Vincent; il vous dira tout ce que vous aurez à faire, vous pourrez aussi envoyer à Saint-Sulpice (2) cela est bien à propos. Je ne sais point encore le jour de m'en retourner, à cause que nous n'avons encore rien fait.

Recommandez-nous bien aux prières de nos Sœurs, consolez les faibles, et aidez celles qui sont en peine leur parlant en particulier. Je supplie Dieu vous donner son saint amour auquel je suis, ma très chère Sœur, Votre très obéissante servante et affectionnée Sœur.

P.S.—Faites bon accueil à la Sœur qui vous doit venir ce soir, ou demain du matin, Monsieur Vincent l'a reçue.

L. 143

à ma Sœur Jeanne Lepintre
(à Paris)

(De Saint-Denis, août 1645).

Ma Très Chère Sœur,

Je supplie la bonté de Dieu être à jamais votre conduite.

Je vous prie d'envoyer promptement ce paquet à Mademoiselle de Lamoignon (1) et si elle n'y est pas il les faudrait porter à Madame de Nesmond (2) et au cas que Madame de Nesmond fût aux champs il faudrait les rapporter à Mademoiselle de Lamoignon et faire demander chez l'une et chez l'autre, si Madame de Nesmond n'a point laissé de papier pour nous envoyer. Priez pour nous; mes péchés sont cause que nous ne sommes pas encore assurées de demeurer ici (3). Saluez toutes nos chères Sœurs. Si vous avez quelque chose à me mander, je vous prie de le faire, mais ne faites pas trop tarder notre Sœur.

L. 150
4. Monsieur Portail, directeur des Sœurs, voir p. 116.
5. Barbe Toussaint, rentrée d'Angers (voir p. 90).

L. 143
1. Mademoiselle Madeleine de Lamoignon (1608-1687) rivalise de charité avec sa mère Madame de Lamoignon (voir p. 88).
2. Madame de Nesmond, la tante de Mademoiselle de Lamoignon (voir p. 88).

3. Le 22 août Louise de Marillac est allée conduire Élisabeth Turgis, Françoise Paule Noret et Marguerite Lesoin à l'hôpital de Saint-Denis.

Je suis de tout mon cœur en l'amour de Jésus Crucifié, ma chère Sœur, Votre très humble sœur et très servante.

P.S. - (Mandez-moi) des nouvelles de nos Sœurs malades.

L. 129

à Monsieur l'abbé de Vaux

Ce 28 octobre 1645.

Monsieur,

Encore que j'aie sujet de croire que vous ne soyez pas à Angers, ou que y étant, vos saints emplois vous occupent plus que l'ordinaire puisque je n'ai point eu l'honneur de recevoir de vos nouvelles depuis votre partement * de Paris, je ne laisserai de vous supplier, très humblement, de nous vouloir continuer les charitables soins dont vous savez que nous avons si grand besoin, tant pour mon particulier que pour nos Sœurs de l'hopital, lesquelles me mandent * à chaque voyage*, en avoir toujours de malades, et quelque refus des Pères Administrateurs; ce qui me fait croire, Monsieur, qu'ils ne sont pas bien contents d'elles.

Je vous supplie, très humblement, prendre la peine m'avertir si vous en avez quelque connaissance et penser aux moyens d'y donner ordre. Je leur écris, à ces Messieurs, sans leur parler pourtant de ce petit rencontre *, mais pour leur donner lieu de me faire leurs plaintes si ils en sont sujet. Je crois, Monsieur, que l'Anjou vous possédera plus que Paris, à quoi je n'ai rien à dire, considérant l'intérêt de la gloire de Dieu- mais pour son amour, faites-moi la charité de lui demander miséricorde pour moi, et pour une personne ' qui me touche de près, et pour laquelle je suis dans une affliction très grande, pour toutes raisons humaines et plus pour la crainte de son salut- et parce que c'est un mal irrémédiable, selon toute apparence, il faut que ce soit la toute puissance de Dieu qu'il le guérisse, c'est pour cela que j'ai recours à votre charité de laquelle je suis en son saint amour Monsieur, Très humble fille et obéissante servante.

1. Michel Legras, son fils, voir p. 129 et 132.

L. 344

(aux Sœurs envoyées à Serqueux) (1)

(octobre novembre 1645).

Mes Très chères Sœurs,

Dieu soit béni de la grâce qu'il vous a faite de vous conserver en votre voyage. Je vous assure que nous vous plaignons bien, encore que beaucoup vous portent envie du service que vous rendez à Dieu. Si vous pouvez aller à Beauvais, sans vous trop éloigner, vous ferez bien de parler à cet honnête homme d'église pour apprendre cette recette, vous ferez, il faut bien prendre (garde), toutes les fistules ne sont pas toujours du mauvais mal, et quand bien c'en serait, il peut venir d'ailleurs.

Je ne vous oserais envoyer encore que dix écus*, si vous avez besoin davantage, empruntez par le moyen de Blanche et je le rendrai ici. Je crois que vous n'aurez pas beaucoup à changer. Je vous prie d'être bien exacte à écrire tout ce que vous trouvez et tout ce que vous baillez *. Je crois que vous ferez un gros livre puisque le papier vous manque.

Oh ! mes chères Sœurs, qu'il me semble que je vous vois de consolations parmi tant de fatigue ! Bon courage ! travaillez bien à votre perfection en tant d'occasions que vous avez de souffrir, d'exercer la douceur, la patience, les rebuts et surmonter toutes les contradictions que vous rencontrez. Ayez un grand cœur, qui ne trouve rien de difficile pour le très saint amour de Dieu, auquel je suis, et de son Fils crucifié, mes chères Sœurs, Votre très humble Sœur et servante.

P.S.—Toute notre Compagnie vous salue. J'ai dit aujourd'hui de vos nouvelles à Monsieur Vincent qui prie bien Dieu pour vous. Le nombre de nos Sœurs croît tant, qu'elles étaient trente à la première table. Bonsoir, mes chères Sœurs; ma Sœur Jeanne Christine (2) et ma Sœur Geneviève (3) d'Angers sont à Saint-Gervais (4).

1646

Établissement des Filles de la Charité à Nantes, Fontainebleau. Juin: *Visite de Monsieur Portail à Angers.*

1. Probablement Barbe Angiboust et Perrette Chefdeville.
2. Jeanne Christine Prévost, une fille de paix. Après Saint-Gervais, elle va à Fontainebleau en 1648, à Liancourt en 1651, à Sedan en 1654.
3. Geneviève Caillou, revenue d'Angers, voir p. 29.
4. L'établissement des Filles de la Charité à Saint-Gervais vient de se faire, voir p. 124.

Juillet-août: *voyage de Louise de Marillac à Nantes.*

20 novembre: *Approbation de la Confrérie des Filles de la Charité par Jean François Paul de Gondi, coadjuteur de l'Evêque de Paris: la confrérie est placée sous la dépendance des Evêques.*

L. 303 *bis*

à Monsieur Vincent

(mars 1646).

Je suis indigne des conduites de la divine Providence dont votre charité me fait l'honneur de m'avertir, pour me tirer de mes infidélités. Je renonce donc à ces appréhensions de l'avenir pour ne vouloir que ce que Dieu voudra ordonner chaque jour, sans néanmoins me pouvoir empêcher, je crois, les justes craintes que je dois avoir pour mes infidélités avec soumission pourtant.

Ce n'a point du tout été mon intention que le tableau de la Sainte Vierge fût ni pour notre oratoire, ni pour les Enfants Trouvés, mais pour qu'il servît d'ornement à un autel dédié à la Sainte Vierge, pour réparer en quelque façon les fautes de mon fils, employant pour le faire faire quelques bagues qui m'étaient restées- c'est pourquoi, Monsieur, je vous supplie très humblement d'agréer que ce soit en votre Eglise que cette satisfaction se fasse, ayant été si malheureuse que le délit est sorti d'une de vos maisons par ce mien fils (1).

Le petit chapelet est la dévotion que j'ai demandé permission à votre charité de faire il y a trois ans, que je fais en mon particulier; ayant dans une petite cassette * quantité de ces petits chapelets, avec les pensées écrites sur un papier, sur ce sujet, pour laisser à toutes nos Sœurs après ma mort, si votre charité le permet; pas une ne le sait. C'est pour honorer la vie cachée de Notre-Seigneur dans son état d'emprisonnement aux entrailles de la Sainte Vierge, et la congratuler de son bonheur durant ces neuf mois, et les trois petits grains pour la saluer de ses beaux titres de Fille du Père, Mère du Fils et Epouse du Saint-Esprit. Voilà le principal de cette petite dévotion.

Par la grâce de Dieu, très indigne que je suis, je ne l'ai point discontinuée depuis le temps marque et j'espère la quitter aidée de la même grâce de Dieu, si votre charité me l'ordonne. Ce petit exercice, en mon intention, est pour demander à Dieu par l'Incarnation de son Fils et les prières de la Sainte Vierge, la pureté nécessaire à la Compagnie des Sœurs de la charité et la fermeté d'icelle Compagnie selon son bon plaisir.

Je vous enverrai demain, Dieu aidant, une lettre pour Mon-

1. Voir les lettres 129 et 132.

sieur Portail (2) que vous prendrez la peine de voir, si il sera à propos de la lui envoyer. Ainsi j'essaierai d'être présente en esprit au saint sacrifice de la Messe demain et quoique je croie bien que votre charité ne la dit pas en bas si je puis en savoir l'heure, j'aurai le bonheur d'y assister. S'il vous plaît ne pas oublier la réponse de ce que Madame la Présidente de Lamoignon (3) demande pour la continuation des quêtes et que je suis, Monsieur, Votre très obligée fille et obéissante servante.

L. 132 *bis*

à Monsieur Portail
au Mans

Ce 20 mars (1646).

Monsieur,

Je supplie Dieu vous avoir conservé en votre voyage, et vous continuer cette même grâce jusqu'à votre retour, durant lequel si vous rencontrez quelques bons sujets par l'adresse de vos Messieurs, je vous supplie prendre la peine de leur bien faire entendre ce que c'est que la Compagnie et reconnaître si ils nous seront propres. Enfin la Sœur Marie (1) a quitté et s'est retirée d'avec nous, et la grande Anne de Richelieu, sitôt qu'elle a vu que nous la voulions ôter; elle s'est échappée, ce n'est que d'hier- mais nous n'avons su où elle s'est retirée. Vous voyez, Monsieur, si nous avons besoin de l'assistance de vos saintes prières, et particulièrement moi, qui suis cause de tous ces maux dont je vous prie de demander pardon à Dieu pour moi.

Monsieur l'Abbé de Vaux m'a dit vous avoir rencontré sur les chemins (2), il eût bien désiré vous avoir parlé; néanmoins il ne m'a point donné d'autre avis que tout ce que je vous ai dit, si ce n'est que toutes nos Sœurs d'Angers ont la volonté tacite de venir un jour à Paris. Je vous supplie, Monsieur, parler à M. Ratier et à M. Tonnelier qui est confesseur de Sainte-Marie avant de parler à nos Sœurs. Celui-ci quoiqu'il aille peu souvent à l'hôpital, a je crois néanmoins de bons avis à vous donner pour leur sujet. S'il vous plaît prendre garde si parmi elles quelqu'une ne pourrait point être laissée pour Sœur Servante à la place de notre Sœur Magdeleine (3) soit qu'il faille

L. 303 bis
2. Monsieur Portail (voir p. 116) est en visite dans l'Ouest de la France.
3. Madame de Lamoignon, voir p. 88.
L. 132 bis
1. Marie Gonain, postulante venue d'Angers, voir p. 132.
2. Monsieur Portail entreprend la visite des maisons des prêtres de la Mission et des Filles de la Charité dans l'Ouest de la France.
3. Madeleine Mongert, voir p. 46.

simplement la changer ou qu'il soit nécessaire de la faire venir ici pour la maladie dont elle est menacée. Je pense aussi, Monsieur, qu'il sera nécessaire de donner quelques avis à leur confesseur; je crains que jusqu'à présent elles aient eté aidées à croire une grande nécessité de se communiquer et qu'elles soient trop empressées pour cela et leur donne des pensées d'en avoir grand besoin et que cet amusement leur fasse désirer la communication d'autres que de ceux qui leur sont donnés pour directeurs, ce qui les inquiète beaucoup.

Je leur ai mandé par une lettre que j'ai baillée* à mon fils pour faire tenir à Angers que depuis quelque temps une Sœur avait été nommée pour me soulager, en la conduite de nos petites affaires dans la maison, et que nos Sœurs y avaient plutôt recours qu'à moi, et que depuis cela qu'il s'y voyait un grand profit parmi elles, et j'ai cru dire la vérité: c'est pourquoi, Monsieur, je vous supplie, si vous le jugez à propos, leur en dire quelques mots, s'il vous plaît.

Monsieur Lambert nous a fait aujourd'hui la charité de commencer le catéchisme; j'espère moyennant la grâce de Dieu que cela nous fera bien du bien, si encore nous sommes aidées de vos prières, toutes nos Sœurs vous en supplient très humblement et vous saluent de même, et moi qui suis en l'amour de Jésus-Crucifié, Monsieur Votre très obéissante et très humble servante.

à Monsieur Vincent

(24 mars 1646).

Monsieur,

J'ai grand sujet de m'humilier voyant la conduite de Dieu sur moi qui suis indigne de la grâce que je désirais, avant notre très chère fête de l'lncarnation, pour me servir de préparation. Je supplie la bonté de Dieu que ce puisse être avant la clôture de Pâques, et que votre indisposition cessant, vous soyez en parfaite santé pour cela, et pour tout ce que notre bon Dieu veut de votre charité; *je la supplie par le très saint amour de Jésus, de nous bien encore donner à lui,* et offrir demain à sa sainte Mère, ce tableau dédié pour l'ornement d'un autel sous le beau titre de son nom, lui demandant de toutes nouvelles assistances pour mon fils, de qui je n'ai point de nouvelles depuis le septième de ce mois, ce qui me met bien en peine- aussi est-ce que je n'ai point eu de nouvelles de la mère Supérieure de la Visitation de Tours, ni de Monsieur d'Esvre. Cela me met bien des craintes en l'esprit. Je vous supplie aussi bien humblement, mon Très Honoré Père, de me faire la charité de nous voir au saint Autel demain toute notre petite Compagnie fautive et dure de cœur, pour l'exécution de la très sainte volonté de Dieu en nous. Oh ! mon Tres Cher Père, si notre bon Dieu vous en fait voir le sujet que je vous paraîtrai effroyable; je

ne vois rien en moi qui ne soit criminel, qu'une bien faible volonté de mieux faire. Aidez votre indigne fille par vos saintes prières et charitables avertissements, à être toute à Dieu et à obtenir de sa bonté qu'il regarde en pitié son pauvre fils.

Voilà un livre que Monsieur Cuérin, confesseur de nos Sœurs de Saint-Gervais vous envoie par elles- il nous en a aussi envoyé un: Dieu veuille que nous en tirions profit pour sa gloire. Je vous demande, dans la plus grande humilité que je puis, prosternée de cœur et d'affection à vos pieds, votre sainte bénédiction, pour attirer sur ma pauvre âme les grâces dont elle a besoin pour être véritablement, Mon Très Honoré Père, Votre très obéissante fille et très humble servante.

La veille de l'Incarnation du Fils de Dieu.

à Monsieur Portail
au Mans

27 mars 1646.

Monsieur,

Ce me serait une grande présomption de me penser nécessaire aux établissements de nos Sœurs, aux lieux où Dieu les appelle et particulièrement en celui où vous êtes; je dois bien plutôt craindre de tout gâter. Je pense que ce qui me donne pensée d'aller en quelques lieux, c'est la défiance que j'ai de la capacité de nos Sœurs, causée par mes mauvais exemples et peu d'application à leur conduite. Et parce que je dis cent fois mieux que je ne fais, il me semble n'ayant que cela faire dans ces petits établissements que je répare, par les avertissements en chaque sujet, les fautes que j'ai commises en d'autres temps.

Ce sera donc quand il plaira à Monsieur Vincent que nous vous enverrons deux de nos Sœurs. Je vous avais supplié, Monsieur, comme je sais que vous les connaissez, de nous faire la charité de nous nommer celles qui sont les plus propres. J'avais proposé à Monsieur Vincent pour Sœur Servante notre Sœur Jeanne Lepintre (1), vous vous souviendrez, s'il vous plaît, que nous avons les deux revenues d'Angers, l'une qui est Sœur Claude (2), servant à Saint-Barthélemy, et Sœur Geneviève (3)qui est à Saint-Gervais, et de notre Sœur Andrée (4) qui était à Saint-Étienne, peut-être aussi que celle-ci a besoin d'être eloignée. Voyez, Monsieur, celles qui seront les plus propres.

1 Jeanne Lepintre, voir p. 77.
2 Claude Brigide voir p. 67.
3 Cenevième Cailiou, voir p. 29.
4. Andrée part au Mans le 4 mai. Devant l'impossibilité de l'établissement elle est envoyée à Angers où elle reste jusqu'en juin 1648.

Je vous avais demandé s'il n'y aurait point moyen de faire venir les filles qui sont là, qui ont la volonté d'être de notre Compagnie. Je crois cela si nécessaire que nous vous pourrions en envoyer quatre d'ici, et quoique peut-être elles vous paraissent toutes soumises, il est à craindre, Monsieur, que dans l'exercice, elles ne se démentent, et que cela tourne en coutume pour les autres lieux. Quand nous fûmes à Angers, nous n'entrâmes point à l'hôpital que tout n'en fût sorti, à la réserve d'une, jusqu'à ce qu'elle eût trouvé condition et pour nous donner quelques adresses dont nous avions besoin.

Il me serait bien difficile de donner les avertissements nécessaires d'ici à nos Sœurs pour quand elles seront là: il faudrait que je susse la manière accoutumée du service des malades, le nombre d'iceux, la situation de l'hôpital, s'entend pour ce qui concerne le logement des hommes et des femmes; s'il y a des officiers qui apprêtent le manger des pauvres, si (il y a) un apothicaire, si elles devront saigner ? Et aussi, il me semble, que M. Gallaiss m'a dit y avoir quantite de servantes outre celles qu'il me nommait Sœurs. Or, Monsieur, ce point me semble de grande importance étant bien plus à propos, à mon avis, d'être plus grand nombre de Sœurs, et ôter entièrement les servantes par les voies les plus douces et charitables que nous pourrions. Il me semble aussi, Monsieur, que c'est pour nous une affaire de grande importance que l'établissement du Mans, particulièrement à cause que c'est par vos Messieurs qu'il se fait, et puis je crois qu'il y a bien des personnes à satisfaire. Je supplie la bonté de Dieu par les prières de la sainte Vierge que la divine Providence la conduise. Si nous avons de vos nouvelles et que Dieu me donne quelqu'autres pensées, je ne manquerai pas de les vous mander.

Je vous demande très humblement pardon, j'ai trouvé tout présentement la lettre que je vous mande* vous avoir envoyée, c'est des effets de mon heureuse mémoire, je fais bien d'autres fautes, je supplie votre charité en demander pardon à Dieu pour moi et la grâce de m'amender.

Je suis en son très saint Amour et de la sainte Vierge qui est aujourd'hui, Monsieur, votre très obéissante et très humble servante.

L. 132 *quater*

à Monsieur Vincent
Ce mercredi (2 mai 1646).

Monsieur,

Je supplie très humblement votre charité se souvenir que les places pour le Mans sont retenues pour vendredi prochain, et du besoin que

L. 132 *ter*
5. Monsieur Gallais, prêtre de la Mission, voir p. 116.

nous avons pour cela de la conférence que vous nous avez fait le bien de nous promettre pour demain jeudi. Je vous supplie très humblement prendre la peine nous mander le sujet, à ce que nous fassions avertir toutes nos Sœurs.

J'ai supputé tout ce que les Sœurs des paroisses ont apporté à la Maison en l'année 1645. Le tout se monte à 1129 livres*, 12 sols* et sur cela il y a eu 43 filles à entretenir d'habits et de linge. Je crois qu'il y a bien près de 400 livres * de reste pour la maison, otée la dépense, sans y comprendre les façons de linge et d'habits qui se font par les sœurs du logis. Je pense, Monsieur, que si votre charité, en dit quelque chose, qu'il sera bon que nos Sœurs entendent que ce qu'elles apportent est presque la juste valeur de la dépense- et que les unes apportant plus qu'il ne leur faut, cela supplee à ce que les autres n'apportent pas suffisamment; car je ne sais si toute la Compagnie serait capable d'entendre que leur épargne servit de beaucoup à la Maison, à cause du peu de retenue de quelques-unes et de la plupart qui disent trop librement tout ce qu'elles savent. Ie supplie la bonte de Dieu vous faire bien connaître nos besoins et nos faiblesses, et de moi particulièrement qui suis par l'ordre de la conduite de sa sainte Providence, Monsieur, Votre très obéissante fille et très obligée servante (1).

L. 133

(jeudi 3 mai 1646)1.

Nous ne manquerons pas, Dieu aidant, à l'envoi de nos Sœurs si demain (2) elles peuvent. Celles de Saint-Jacques (3) recevront la bénédiction de Monsieur Vincent de qui il faut savoir, s'il vous plaît, si il ne serait point utile que Monsieur de Marillac (4) écrivit à quelques-uns des principaux de la ville qui lui sont parents, pour les assurer que nos Sœurs ne troubleront en aucune manière les administrateurs de l'HôtelDieu, auxquels elles rendront toute obéissance et sujétion dues (5) Mais je crois necessaire que leur confesseur soit de la Mission. Il faut bien

L. 132 quater
1. Monsieur Vincent répond sur la même feuille (Coste 11.587)
L. 133
1. Balet écrit par Louise de Marillac, sans adresse, sans signature.
2. Elles partent au Mans.
3. Saint-lacques du Haut-Pas, paroisse de Paris, nouvelle implantation.
4. Michel de Marillac, le petit fils du Garde des Sceaux. Sa grand'mère est originaire du Maine.
5. L'établissement des Filles de la Charité ne réussit pas, les anciens serviteurs de l'hôpital ne les acceptèrent pas.

prier pour cet établissement à ce que je vois, la volonté de Dieu soit

il y aurait difficulté que les six Sœurs se dussent nourrir ellesmêmes et entretenir, sur les cent écus *, savoir si l'intention de Monsieur Portail n'est pas les bailler* à Messieurs et que les Sœurs soient vêtues et nourries de la maison avec les pauvres.

L. 458

(à Sœur Madeleine Mongert)
à Angers

(vers mai 1646).

Ma Très Chère Sœur,

Enfin notre bon Dieu vous visite encore une fois en la personne de notre chère Sœur. Au nom de Dieu, ayez-en grand soin. Je sais bien que rien ne lui manquera, mais ne vous ennuyez pas de la presser de prendre tout ce qui lui sera nécessaire. Je la salue de tout mon cœur; et son état augmente mon affection, la croyant en une haute union de la très sainte volonté de Dieu que je la supplie de bien aimer. Que j'aime le bon cœur de ma Sœur (Marie) (1) toute Fille de la Sainte Vierge; dites-lui, je vous supplie que (je) ne m'attends bien qu'elle contribuera de tout son pouvoir à concilier la sainte joie dans tous les cœurs de nos chères Sœurs. Toutes nos Sœurs d'ici vous saluent; si vous les voyiez travailler toutes à défricher vous espéreriez bien de bons fruits de cette terre. Priez Dieu pour eiles, je vous prie, et me croyez en l'amour de Jésus Crucifié, ma très chère Sœur, Votre très humble Sœur.

L. 139

à Monsieur l'abbé de Vaux
(à Paris)

(11 mai (1) 1646).

Monsieur,

Je vous rends grâces, très humbles, de la peine que vous prenez toujours pour nous, qui ne (le) méritons pas ce bien. Je n'ai point écrit à M. Portail (1) sur le sujet que votre charité m'a fait le bien me mander*, à cause que déjà je l'avais prié de parler à M. Ratier (2), avant

1. Marie Despinal est malade. Arrivée à Angers à la pn de l'année 1644, elle meurt en mai 1646. Une conférence sur ses vertus sera faite à Angers. Cette conférence n'a pas été conservée.

L. 139

1. Monsieur Portail fait la visite de la maison d'Angers.
2. Monsieur Ratier, voir p. 84.

nos Sœurs, pour qu'il fût informé de leurs dispositions en particulier. Je ne manquai pas, Monsieur, sitôt que je sus l'extrémité du mal de défunt Monsieur votre frère, d'en avertir Monsieur Vincent et M. Lambert, comme aussi, depuis son décès, pour faire recommander son âme aux prières de leur Compagnie. Les obligations que nous vous avons, Monsieur, sont assez de témoins que nous n'avons pas manqué à notre devoir en ce sujet le moins mal que nous avons pu. Je fus bien fâchée de ne pouvoir me donner l'honneur de voir Madame votre sœur à SaintLazare, ni de l'aller recevoir chez elle avant son partement*. J'espère de sa bonté qu'elle ne laissera de me faire le bien de me conserver l'honneur de sa bienveillance avec la créance* que je l'honore très particulièrement. Je vous supplie, pour l'amour de Dieu, Monsieur, d'offrir à sa bonté, au Saint Sacrifice, tout ce que votre charité peut penser qu'il veut de moi à ce que l'emploi de quelques jours de retraite que je commence aujourd'hui, lui soit agréable et me croyez, s'il vous plaît, en l'amour de Jésus Crucifié, Monsieur, Votre tres humble et très obéissante fille et servante.

P.S. — Je vous supplie, très humblement, Monsieur, si vous écrivez à Monsieur Ratier, prendre la peine de lui mander de parler bien ouvertement à Monsieur Portail, de tous les besoins de nos Sœurs.

L. 138

à Monsieur Portail
à Angers

Ce 11 mai 1646.

Monsieur,

Je vous supplie très humblement prendre la peine me mander* l'état auquel vous avez laissé nos Sœurs (1), et me donner les avis dont nous avons besoin pour avoir intelligence avec elles par lettres, pour les difficultés qui pourront survenir entre elles et les autres filles.

Je vous supplie aussi, Monsieur, me faire le bien me mander comme vous êtes convenu nous envoyant cette bonne fille de l'hôpital tant avec les administrateurs comme avec elle; si c'est purement pour être des nôtres, sans obligation à la renvoyer qu'en la manière que nous faisons des autres

Combien de temps vous jugez nécessaire que nous laissions là ma Sœur Jeanne Lepintre (2), et si nous pouvons espérer votre retour dans l'année présente ? Obligez-nous, Monsieur, en quelque lieu que vous soyez, de nous donner de fois à autres de vos chères nouvelles. Il faut

1. Les Sœurs envoyées au Mans.
2. Jeanne Lepintre, responsable de la petite communauté envoyée au Mans.

que je vous dise, en vérité, que votre absence coûte beaucoup à toute la Compagnie; nous l'éprouvons tous les jours de plus en plus.

Dieu soit béni de toutes choses, et sa sainte volonté préférée à tout ! Nous espérons beaucoup de votre assistance devant Dieu. Toutes nos Sœurs, vos chères filles, ont une joie très particulière d'entendre que vous vous souvenez d'elles, et vous saluent de tout leur cœur, vous assurant qu'elles prient bien Dieu pour vous, et leur Sœur Servante serait trop ingrate si elle y manquait.

Je crois, Monsieur, que la bonne Sœur, Mlle Marie Gonain (3), vous ira trouver pour vous redemander à venir. S'il vous plaît, Monsieur ne lui en Fomt donner d'espérance, mais bien lui faire entendre qu'elle se peut dlre de la Compagnie, et que le service qu'elle rend à Dieu, en ses pauvres, lui donne cette association.

M. Ratier (4) a mandé à Monsieur l'abbé de Vaux qu'il y a trois ou quatre filles qui demandent à venir- vous savez le besoin que nous en avons, mais aussi la nécessité qu'elles aient toutes dispositions requises, je vous supplie de les recevoir ou refuser. Peut-être que celle dont M. Tonnelier (5) nous a déjà parlé est des quatre de celles qui se présentent, je vous supplie, Monsieur, de lui parler en particulier. Il y a je crois plusieurs choses à vous dire de nos Sœurs; s'il vous plaît de leur bien faire entendre que ce n'est pas assez d'être en la disposition d'aller partout, qu'il faut avoir celle de vouloir demeurer au lieu où l'obéissance nous a mises, jusqu'à ce qu'elle nous en ôte; donneznous, s'il vous plaît, des nouvelles de chacune en particulier. Le maître et la maîtresse de ma Sœur Despinal (6) en ont toujours pareil soin*.

J'espère de votre charité que vous nous enverrez notre règlement7 le plus tot que vous pourrez, et les instructions dont nous avons besoin pour en faire usage, afin que les peines que votre charité a prises pour nous soient suivies du bien que vous avez prétendu, ce que j'espère, aidées de vos saints sacrifices et prières. Je vous supplie très humblement pour l'amour de Dieu auquel je suis, Votre très obéissante servante.

L. 138

3. Marie Gonain, qui a quitté la Compagnie, pour raison de santé, voir p.132.
4. Monsieur Ratier, voir p. 84.
5. Monsieur Tonnelier, confesseur des Sœurs à Angers.
6. Marie Despinal qui est à Angers, voir p. 144.
7. Monsieur Portail étudie le règlement des Filles de la Charité qui sera soumis à l'Archevêque de Paris, en vue de son approbation (voir p. 156)

à ma Sœur Magdeleine (Mongret)
fille de la Charité, servante des pauvres malades à l'hôpital à Angers

Ce 23 mai (1646).

Ma Très Chère Sœur,

Je suis bien en peine de l'état de notre bonne Sœur Marie Despinal (1) si Dieu nous la laisse encore sur terre, saluez-la bien de notre part et lui dites que je la prie de faire tout ce qu'elle pourra pour se bien porter, pour bien employer le reste de ses jours au service de Dieu. Oh ! qu'elle aura d'amour compatissant aux pauvres malades après un si grand exercice de souffrance, que j'espère que la bonté de Dieu aura bénie de grande assistance et consolation.

Mais que vous m'étonnez et m'affligez de la peine de notre pauvre Sœur (2) ! Depuis quand vous apercevez-vous du degoût de sa vocation assurez-la bien qu'elle sera la bienvenue, et si elle désire se retirer pour servir, nous aurons un soin très particulier pour la placer; c'est pourquoi elle doit bien s'empêcher de faire la faute de se retirer comme une vagabonde. Monsieur son frère que je vous ai mandé* être de la Mission ne la souffrira pas demeurer ainsi volontaire. Je m'étonne que nos Sœurs soient ainsi agitées, vu le grand emploi qu'elles ont; je les prie de renouveler souvent le désir de faire toutes leurs actions en la vue de Dieu et pour son amour, et penser à la grande grâce que sa bonté leur a faite de les appeler en un si saint emploi, auquel tant de personnes qualifiées sont employées, et s'y exercent avec tant de ferveur qu'elles n'ont pas le temps de faire tant de réflexions sur ellesmêmes, ni d'être si occupées à la recherche de leur propre satisfaction.

J'espère que vous aurez bientôt, Monsieur Portail. Sitôt que Messieurs auront résolu de demander de nos Sœurs pour le besoin que vous m'avez mandé *, nous vous en enverrons moyennant la grâce de Dieu. Je salue de cœur et d'affection toutes nos chères Sœurs, je les prie de recevoir ce que je vous mande par celle-ci comme si elle était pour chacune en particulier. Toutes nos Sœurs saines et malades se recommandent à leur prière et à vous, de qui je suis, mes très chères Sœurs (la) très humble Sœur et affectionnée servante.

1. Marie Despinal meurt à la fin du mois, voir p. 144.
2. Catherine Huitmill, ébranlée dans sa vocation, voir p. 188.

L. 140

à Monsieur Portail
(au Mans)

Ce 25 mai 1646.

Monsieur,

Si votre charité n'avait point reconnu nos misères dès il y a longtemps, je dirais que notre bon Dieu vous les ferait expérimenter dans la peine qu'il veut que vous ayez en la négociation de l'affaire à laquelle vous travaillez si généreusement, pour le service de ses pauvres. Ce nous est une grande confusion, de penser qu'il n'y ait que nos lâchetés et mauvaises dispositions qui causent tant de trouble au sujet de notre emploi. Je vous prie de demander pardon à Dieu pour nous, et nous vouloir pardonner, et Monsieur Gallais (1) aussi, tout le mal que nous vous faisons. Nous avons grand sujet de louer Dieu de tout ce qu'il fait par vous, et que sa Providence vous ait commis cette affaire; il n'appartient qu'à sa bonté de faire des desseins et de les conduire. Si sa Providence ne nous veut pas là, nos Sœurs d'Angers en recevront du soulagement (2), car je crois que Messieurs les Administrateurs sont résolus d'en demander encore quatre, et notre bonne Sœur Marie Despinal (3) que l'on nous a mande*, y avoir trois jours qu'elle était à l'agonie, ce qui nous fait croire que Dieu en aura disposé. Quand votre charité sera à Angers, vous saurez les bonnes dispositions de son âme pour l'affaire la plus importante de notre vie. Je vous supplie, Monsieur, remerciez Dieu pour les grâces que sa bonté lui a faites.

Vous êtes fort désiré en ce lieu de toutes nos Sœurs, et le besoin de deux ou trois vous y appelle fortement. Je crois que vous avez reçu la lettre par laquelle je vous suppliais de prendre la peine de parler à Monsieur Ratier (4), et au confesseur des Religieuses de Sainte-Marie, nommé Monsieur Tonnelier, avant aller à l'hôpital, comme aussi, je vous en supplie très humblement, et de prendre toutes les assurances possibles des filles qui vous doivent être présentées pour venir parmi nous. Je vous supplie aussi, Monsieur, avant partir du Mans, de parler à Madame du Clos qui ne cesse d'écrire à notre bonne Sœur Jeanne Delacroixs, pour lui donner le scrupule d'avoir quitté sa mère, et de savoir au vrai si sa dite mère a besoin d'elle, ou de sa sœur Renée (5), dernière que vous avez envoyée, laquelle nous a dit que sa mère même vous avait prié de la recevoir. Elles sont toutes trois (6)de bonnes filles, pourvu qu'il n'y ait rien de caché comme je le crois.

1. Monsieur Gallais, supérieur au Mans, voir p. 116.
2. Deux des quatre Sœurs venues au Mans vont partir à Angers Claude Brigide (voir p. 67) et Andrée (voir p. 141).
3. Marie Despinal d'Angers, voir p. 144.
4. Monsieur Ratier qui remplace Monsieur l'Abbé de Vaux, voir p. 84
5. Jeanne et Renée Delacroix sont originaires du Mans.
6. La troisième originaire du Mans est Salomée, voir p. 149.

Nous ne fûmes jamais en si grande nécessité de filles que nous sommes, nous en avons bien douze de malades ou infirmes, particulièrement notre Sœur Andrée qui est à Issy, que nous ne pensons pas pouvoir vivre que peu de temps; elle a eu l'Extrême-Onction il y a quelques jours. Je la recommande à vos prières et suis en l'amour de Jésus Crucifié, Monsieur, Votre très obéissante et très humble servante .

L. 141

à ma Sœur Jeanne Lepintre,
fille de la charité, servante des pauvres
(au Mans)

Ce 25 mai 1646.

Ma Très Chère Sœur,

Dieu soit béni de sa conduite sur vous, en tout votre voyage (1), particulièrement de la bonne santé qu'il vous y a donnée et de tous les rencontres et contradictions que vous m'avez mandées*. Je crois que sa bonté vous aura fait la grace de ne vous point ennuyer de ne rien faire, puisqu'il ne nous importe que nous ne fassions pas. C'est assez que Dieu sache que nous sommes toutes prêtes à travailler quand il lui plaira nous employer. Il est vrai mes chères Sœurs, que vous êtes beaucoup à charge à nos bons Messieurs, mais vous n'en devez pas avoir peine, puisque vous savez leur charité. Payez-les bien de la monnaie qu'ils prétendent qui est une grande soumission à Dieu, et que toutes vos paroles et actions soient à édification au prochain. Si la Providence veut que vous demeuriez là, essayez à prévoir les avis que vous aurez à demander avant que Monsieur Portail s'en aille. Je vous prie, ma Sœur, de prendre garde que toutes nos Sœurs aient une grande modestie et retenue, et surtout qu'elles portent un grand respect aux prêtres, prenant garde de ne point abuser de leur grande bonté et douceur, à ce que la vertu qu'ils exerceront, d'humilité et charité, ne vous soient à confusion, si vous ne les imitez. Saluez bien la bonne Madame du Clos de ma part et lui soyez bien reconnaissante de la charité qu'elle exerce pour vous; mais, au nom de Dieu, mes Sœurs, prenez garde, si vous demeurez, de ne vous lier d'attache avec pas une dame, pour ne vous pas engager à beaucoup perdre de temps. Si vous voyez la mère ou la sœur de ma Sœur Salomée (2) faites-leur ses recommandations et les nôtres, et les assurez qu'elle se porte bien, et

1. Les Sœurs ont quitté Paris le 4 mai.
2. Salomée, originaire du Mans, tombe malade en août 1646, et meurt en novembre 1647.

dites à la mère que sa fille la prie d'écrire à son père. Priez Dieu pour notre bonne Sœur Marie Despinal (3) que nous croyons être devant Dieu

monsieur Ratier nous a mandé beaucoup de bien d'elle. Toutes nos Sœurs vous saluent de tout leur cœur. Nos trois Sœurs du Mans (4) se portent bien, grâces à Dieu. Vous ferez leurs recommandations à ceux qui vous en demanderont des nouvelles et me croyez en l'amour de Jésus Crucifié mes très chères Sœurs, Votre très humble Sœur et affectionnée servante.

P.S. — Assurez bien nos chères Sœurs de notre affection et soigneux souvenir.

L. 177

à Monsieur Vincent

Ce 28 mai 1646.

Monsieur,

Je crois que le droit de Monsieur le Maître de l'Hôtel-Dieu du Mans de nommer deux Sœurs, et celui des Administrateurs pour les autres, est cause des désordres qui arrivent au service des pauvres. Ne serait-il point mieux que Monsieur le Maître s'offrît de ne point vouloir user de ce droit, ne laissant pas de contribuer la somme accordée, et que Messieurs, sans la vue d'autre droit que de leur administration, voulussent pour s'acquitter de leur devoir appeler par eux-mêmes des filles de quelque communauté pour servir leurs pauvres malades. Peut-être ne voyez-(vous) pas l'utilité qui pourrait arriver que deux de nos Sœurs demeurassent parmi ces désordres. Je supplie faire connaître à votre charité la sainte volonté de Dieu, à laquelle il a plu prendre notre bonne Sœur Marie Despinal (1) à Angers par une heureuse et chrétienne mort, à ce que Monsieur son confesseur nous en mande*.

Je vous supplie très humblement la faire recommander aux prières de votre sainte Compagnie et vous souvenir du besoin de donner bientôt réponse à ces bons Messieurs de Nantes (2) et que je suis, Monsieur, Votre très obéissante et très humble servante.

L. 141
3. Marie Despinal qui est à Angers, voir p. 144.
4. Trois Sœurs originaires du Mans: Salomée, Jeanne et Renée Delacroix.
L. 177
1. Marie Despinal, voir p. 144.
2. Les Filles de la Charité sont demandées pour l'hôpital de Nantes.

L. 214 *bis*

à Monsieur Vincent

(vers juin-juillet 1646).

Monsieur,

Nous sommes pressées d'envoyer ma Sœur Guillemine (1) à Saint-Paul pour tirer ici ma Sœur Anne (2), si vous aviez le temps de lui dire un mot, nous l'enverrions dès aujourd'hui. J'avais prié Monsieur Lambert (3) de nous envoyer votre maçon pour lui faire voir le lieu pour faire un parloir (4), et j'ai oublié à vous dire que il se pourrait faire une chambre au-dessus, étant aussi bien nécessaire que le dit parloir soit couvert. Madame de Liancourt (5) venant céans *, à cause qu'elle sait ce que c'est que de bâtir, je lui en parlai. Elle contribuerait, je crois, aux frais, ayant cette chambre, pour le temps de ses petites retraites.

Je vous demande pardon de mes importunités et suis, Monsieur, Votre très obéissante fille et très obligée servante.

L. 144

à nos très chères Sœurs (1)

(juillet 1646)

Mes Très Chères Sœurs,

Je vous laisse, pour vous conformer en tout à la très sainte Volonté de Dieu, le pacte que nous avons fait toutes ensemble de ne jamais trouver rien a redire à la conduite de la divine Providence, et de nous y abandonner entièrement; prenons, vous et moi, pour exercice de la pratique de cette promesse que tant de fois nous avons renouvelée, l'exécution de ce voyage.

Ma Sœur Jeanne Lepintre (2) vous savez que cette même Providence vous a fait nommer par Notre très Honoré Père la Sœur Servante de toute la Compagnie. J'espère que Dieu vous fera la grâce d'exercer fidèlement votre charge. Quant aux choses d'importance quand vous ne pourrez avoir l'ordre de Monsieur Vincent vous le prendrez de

L. 214 bis

1. Guillemine Chesneau, envoyée à Saint-Paul en 1646 (voir le Conseil de la Compagnie Coste XIII, 599) puis à Saint-Etienne à Arves (Picardie) en 1650.
2. Anne Hardemont, placée pour un temps à la Maison Mère (voir p. 120).
3. Monsieur Lambert est à Saint-Lazare, voir p. 27.

4. La décision de construire le parloir a été prise au Conseil du 28 juin 1646 (Coste XIII.601).
5. Madame de Liancourt, dame de la Charité, voir p. 11.

L. 144

1. Avis que Louise de Marillac laisse à ses Officières avant son départ à Nantes.
2. Jeanne Lepintre, voir p. 77.

Monsieur Lambert (3), et communiquerez autant que vous le pourrez ce que vous aurez à faire à nos deux Sœurs vos co-officières (4), avec grande douceur et cordialité tous les quinze jours.

Ma Sœur Anne (5) vous aurez soin avec ma Sœur Jeanne (2) des malades de dehors à panser, et de l'apothicairerie et prendrez garde aux Sœurs qui servent les malades de Saint-Laurent, vous faisant rendre compte de la manière qu'elles les servent, dont elles se conduisent vers les Dames, et si elles ont soin de leur rendre compte, et surtout qu'elles fassent bien les remèdes et conservent leurs drogues. La Sœur Marguerite Lesoin (6) sera chez nous la portière toujours, ma Sœur Marguerite de Vienne (7) la cuisinière, quoiqu'elle puisse de fois à autre aller aux pauvres.

Je crois que ma Sœur Marguerite (8) sera, je crois, revenue d'Angers- je vous prie, ma Sœur Jeanne, après qu'elle aura été reposée, la mettre en retraite avec quelque autre qui la désirera faire. Ma Sœur Jeanne Fouré (9) vous l'envoierez à l'hôpital des Enfants, pour être infirmière avec ma Sœur Jeanne Baptiste (10), et vous donnerez une des deux Sœurs qui sont avec ma Sœur Antoinette (11) à ma Sœur Vincente (12) si elle en désire, et qu'elle pense que ces Dames ne se fâchent point que l'on les change si souvent. Ce n'est qu'à cause qu'elle ne sait pas lire, et cela lui fait peine- que si elle s'en peut passer jusques à notre retour, à la bonne heure, vous baillez cette Sœur à ma Sœur Phénix à Saint-Nicolas. Je voudrais bien que ma Sœur Rose (13) attendît notre retour à faire la retraite, à cause qu'elle est un peu scrupuleuse, et la faut servir tout autrement que les autres.

Monsieur Vincent a trouvé bon que quelques-unes de nos Sœurs fassent quelques visites (14) à celles des paroisses, tous les huit ou dix jours à savoir: ma Sœur Henriette (15) à Saint-Sulpice ; ma Sœur Geneviève (16) de l'Hôtel-Dieu à Saint-Barthélemy, Saint-Séverin et Saint-

L. 144

3. Monsieur Lambert (voir p. 27) remplace Monsieur Portail parti en visite.
4. Les 2 co-officières sont: Julienne Loret (voir p. 256) et Elisabeth Hellot (voir p. 163).
5. Anne Hardemont, voir p. 120.
6. Marguerite Lesoin, revenue de Saint-Denis.
7. Marguerite de Vienne, une sœur longtemps présente à la Maison Mère.
8. Marguerite Tourneton, voir p. 158.
9 Jeanne Fouré voir p. 255.
10. Jeanne Baptiste l'ancienne, voir p. 78.
11. Antoinette Labille, voir p. 134.
12. Vincente Auchy, voir p. 47.
13. Anne Rose, une jeune sœur, ne sait pas écrire, signera d'une croix l'acte d'érection de la Compagnie le 8 août 1655.
14. Quelques jours plus tard, Monsieur Vincent donne aux Sœurs des avis pour ces visites (Coste IX.259).
15. Henriette Gesseaume qui est à la paroisse Saint-Germain (voir p. 87)
16. Geneviève Poisson, voir p. 33.

Étienne, ma Sœur Barbe (17), Saint-Gervais et Saint-Jacques de la Boucherie, ma Sœur Antoinette (11), Saint-Jacques du Haut-Pas; ma Sœur Hellot (18), les Galériens et Saint-Leu, et toutes en cette manière: mes chères Sœurs, vous envisagerez cette action comme une chose d'importance que vous faites en vue de Dieu, et de la sainte obéissance et pour cela vous commencerez par un acte d'humilité, jetant la vue sur vos défauts et infidélités; et pour honorer les actions du Fils de Dieu vous vous proposerez l'imitation de sa grande douceur. Vos visites ne leur paraîtront que cordialité et dans vos discours affectionnés, vous ne vous entretiendrez que de vos emplois, de la grâce que Dieu vous a faite de vous y appeler, mais que vous avez regret de ne vous en pas bien acquitter, que vous connaissez bien qu'il est nécessaire de penser souvent qu'est-ce que Dieu demande de nous: une grande douceur envers les pauvres, un grand respect envers les prêtres et Messieurs les médecins, et les dames; sans cela, mes sœurs, je vous avertis que nous deviendrons insolentes jusques à un tel point que les dames seront contraintes de nous chasser, et (l'écrit n'est pas termine) .

L. 487

à Monsieur l'abbé de Vaux

Ce 19 juillet (1646).

Monsieur,

Je vous rends grâces très humbles des bonnes nouvelles que vous avez pris la peine me donner de nos Sœurs. Je souhaiterais de tout mon cœur que nous puissions servir votre hôpital des Enfermés; je ne puis encore, Monsieur, vous en donner aucune nouvelle, n'ayant pu en parler à Monsieur Vincent. J'ai su d'hier seulement que l'affaire pour le bénéfice (1) dont vous m'avez fait l'honneur de m'écrire n'est pas encore conclue, à cause de quantité d'autres affaires qui s'étaient accumulées, pour n'y avoir point eu de conseil près d'un mois, et néanmoins, Monsieur, je ne sais pas si la lettre ci-enclose que je viens de recevoir vous en donne d'autres nouvelles.

Je loue Dieu de tout mon cœur de la meilleure disposition de Mademoiselle Marie; peut-être que la divine Providence la destine pour le servir et donner exemple à son pays natal (2) Si il a pareil dessein sur

L. 144
17 Barbe Angiboust, voir p 14.
18 Élisabeth Hellot, voir p 163. Louise de Marillac la nomme toujours Sœur Hellot.
L. 487
1. L'abbé de Vaux désire se défaire de son bénéfice, voir p. 105.
2. Marie Gonain est rentrée chez elle à Ingrandes, voir p. 132 Louise de Marillac va la rencontrer lors de son voyage à Nantes.

vous, comme c'est chose assez extraordinaire, j'espère aussi la continuation des grâces extraordinaires qu'il vous a faites jusques à présent. Pour cela, je supplie sa bonté, Monsieur, vous donner la véritable connaissance de sa très sainte volonté, vous demande part à vos saintes prières et sacrifices, en la créance que je suis, en l'amour de Jésus Crucifié, Monsieur, Votre très obéissante et très humble servante.

L. 122

à Monsieur Vincent

Ce vendredi (20 juillet 1646).

Monsieur,

Il m'a paru bien nécessaire d'envoyer notre sœur Élisabeth (1) à Saint-Germain-en-Laye pour reconnaître la conduite de notre Sœur qui y est, et par même moyen elle pourra aller à Maule et Crespières (2) en étant bien proche. Pour les mêmes raisons elle pourra savoir la nécessité plus particulièrement du changement de la Sœur Marie (3) qui est celle que Madame de Bouillon (4) demande à être ôtée, et cela, sans qu'il paraisse autre chose, sinon qu'elle aille un peu prendre l'air; car, en effet, elle ayant accoutumé un grand travail, je craindrais qu'elle ne nous demeurât malade quand il faudra partir. Il ne me vint point hier en l'esprit de faire cette proposition à nos Sœurs. Je vous supplie très humblement, Monsieur prendre la peine me mander * si vous le trouverez bien ainsi. Elle pourrait aller coucher aujourd'hui à Saint-Germain, et dira à Mademoiselle de Bouillon la réponse, s'il vous plaît, de la prière qu'elle vous a faite d'envoyer là un de vos Messieurs pour faire rendre compte aux trésorières. Je demande à votre charité la sainte bénédiction pour me préparer à la sainte communion, et suis, Monsieur, Votre très obligée servante et obéissante fille.

1. Élisabeth Martin doit partir à Nantes le 26 juillet avec Louise de Marillac.
2. L'établissement des Filles de la Charité à Maule et Crespières a eu lieu en 1645.
3. Probablement, Marie Thilouse, voir p. 182.
4. Madame de Bouillon (voir p. 58) a son château à Morainvilliers, proche des localités de Maule et Crespières.

L. 145

à Monsieur Portail
(à Richelieu)

Du bateau, proche de Tours, ce 30 juillet (1646) (1).

Monsieur,

Je ne savais point le rébut* du retardement* d'envoyer une Sœur à Richelieu; mais la Providence nous a fait voir qu'il fallait que ce fût ma Sœur Turgis (2), à laquelle Dieu n'a fait penser que justement au temps nécessaire pour la faire venir à Paris: pour ce sujet le nom de Dieu soit béni ! qui a la bonté de suppléer aux défauts et imprudences de sa chétive créature; j'envie son bonheur si elle est si heureuse de vous rencontrer.

Je vous supplie, Monsieur, de bien faire connaître ses fautes, car je lui en attribue beaucoup (3) pour le sujet de leur mauvaise intelligence car sous son apparente douceur et charité, il y a bien de la recherche de sa satisfaction et vaine estime; mais cela lui est tout a fait caché, car elle a bien envie d'être parfaite: Dieu veuille que ce soit pour la pureté de son amour.

Si notre Sœur Turgis s'affectionne et prend à tâche la pratique des règles, j'espère que les fautes des autres seront effacées, aidées de la bonne conduite de vos Messieurs (4). Je vous supplie très humblement, Monsieur, de leur faire la charité à nos Sœurs de les avertir du respect qu'elles leur doivent, et l'importance qu'il y a qu'elles ne se familiarisent, et surtout l'état qu'elles doivent faire des avis qu'ils auront la bonté de leur donner.

Je pense aussi, Monsieur, qu'il sera bon les avertir que, dans les occasions de parler à quelques-uns de la maison qu'il ne faut pas que la consolation qu'elles en ressentent empêche la retenue et grande modestie. J'ai remarqué en d'autres qu'elles ont beaucoup manqué en ces rencontres et que cela est de très grande importance. Je vous remercie très humblement, Monsieur, de toutes les peines que vous avez prises pour nos pauvres Sœurs d'Angers ; Je loue Dieu vous avoir donne cette charité et le supplie que je ne sois pas l'homme ennemi qui aille jeter la zizanie parmi le bon grain que vous y avez semé.

Vous nous avez bien obligées de nous envoyer la conférence pour

1. Louise de Marillac est en route pour Nantes. Elle confie sa lettre à Elisabeth Turgis qui la quitte pour se rendre à Richelieu (voir p. 171).
2. Elisabeth Turgis, voir p. 18.
3. Louise de Marillac parle de l'une des Sœurs présentes à Richelieu, sans doute Marguerite (voir p. 160)
4. Messieurs les prêtres de la Mission de la maison de Richelieu.
5. Monsieur Portail vient de faire la visite à Angers.

notre Sœur défunte (6). Monsieur de Croisille nous est venu voir, qui nous a fait remarquer la conduite admirable de la Providence sur cette âme pour la sauver. Monsieur Lambert nous a envoyé la copie de la requête faite à Monseigneur de Paris (7), où est inséré le principal de nos règlements; mais ce n'est pas l'entier que Monsieur Vincent nous donna après l'avoir explique en une conférence et que votre charité promit me rendre. Au nom de Dieu, Monsieur, je vous supplie nous la faire donner, car nous n'en avons nulle copie. Je crois qu'il n'y a encore rien de fait, si vous avez quelques avis à me donner pour nos Sœurs d'Angers, je crois, Monsieur, que vous me pourrez adresser là une lettre par la voie de Monsieur l'Abbé de Vaux ou Monsieur Ratier. J'espère y repasser au retour de Nantes, où nous menons six de nos Sœurs et prenons en passant notre Sœur Jeanne de Chinon (8)8 et laisser à sa place Sœur Perrette de Sedan.

Aidez-nous bien de vos saints sacrifices et prières, je vous en supplie et croyez que toutes vos filles ont un très tendre souvenir de toutes les charités qu'elles ont reçues de votre bonté, et souhaitent votre retour aussi bien que moi dans la soumission que nous devons à la très sainte volonté de Dieu, en laquelle je suis, Monsieur, Votre très obéissante fille et très humble servante.

L. 146

Pour ma Sœur Hellot (1)

(août 1646).

Ma Très Chère Sœur,

Si votre cœur a été si sage que vous me le mandez *, oh ! je l'aime de tout le mien et encore plus car puisque c'est l'amour de Dieu qui produit en lui tous ces effets, il le faut honorer et chérir. Je supplie ce saint amour l'embrasser tout. Je pense que notre voyage ne sera pas si long que nous pensions, car notre bonne santé nous a empêchée de séjourner à Orléans et à Angers tant que je pensais. J'ai mandé quelque chose à ma Sœur Jeanne (2) de ma Sœur Jeanne Delacroix (3) mais j'ai oublié lui dire que si l'on lui écrit pour réponse de ce qu'elle désirait que soit vous ou ma Sœur Jeanne, que l'on lui mande que quand je

L. 145
6. La conférence sur les vertus de Marie Despinal a du avoir lieu en présence de Monsieur Portail.
7. Voir le texte de la requête Coste XII.557.
8. Jeanne de Chinon, arrivée à Angers à la fin de l'année 1644, est malade. Elle ne peut partir à Nantes. Claude Brigide est choisie à sa place (voir p. 161)

L. 146
1. Élisabeth Hellot, voir p. 163.
2. Jeanne Lepintre, voir p. 77.

3. Jeanne Delacroix, voir p. 342.

serai revenue l'on lui donnera la résolution qu'elle demande; comme il faut faire aussi à toutes celles qui demanderont quelque chose d'extraordinaire et que vous ne pourrez avoir l'avis de nos Messieurs. Quand vous leur écrirez, que ce soit en la manière, que vous l'avez fait, et vous écrirez, s'il vous plaît, quand ma Sœur Jeanne vous en priera; quand ce sera elle qui écrira elle signera ses lettres. J'attends bien chère Sœur, que vous m'écrirez tous les voyages *, au moins une fois la semaine, et me manderez des nouvelles de votre cher cœur, de Monsieur Vincent, Monsieur Holden (4) auquel je ne puis écrire pour le présent, et aussi de mon fils et de ma petite Sœur Anne (5) car je serai bien aise de savoir qu'elle travaille à se faire toute vertueuse. Sa bonne tante se porte bien. Je crois que vous aurez reçu une grande lettre qui répond à tout ce que vous me mandez, si elle avait été perdue ou que vous eussiez quelque difficulté, vous ferez bien d'aller trouver Monsieur Vincent et je vous en prie . Tout ce que vous avez fait pour Saint-Denis (6) est bien fait, je leur mande * ce qu'elles auront à faire. N'ayez jamais de scrupule de ce que vous me mandez et vous me direz. J'espère de la bonté de Dieu que comme il nous a fait la grâce de nous donner la volonté de ne travailler que pour sa gloire et le bien de nos Sœurs et tous nos prochains qu'il ne se tiendra point offensé de toutes les manières dont nous agirons pour ce sujet, il est trop bon, ma chère Sœur, aimons-nous bien en lui, mais aimons-le en nous, puisque nous sommes à lui. C'est en son saint amour, Jésus Crucifié, que je suis, ma chère et bien aimée Sœur, Votre très affectionnée Sœur et très humble servante.

P.S. —Je ne sais si je vous ai mandé* de demander à notre Sœur Jeanne (2) de faire réponse à nos Sœurs, ou d'attendre qu'elle vous le dise, bonsoir ma (Sœur) mais dites bien à toutes nos Sœurs ce qu'il leur faut dire de ma part.

L. 149

à ma Sœur Jeanne Lepintre
Fille de la Charité, servante des Pauvres malades à Paris

(11 août 1646).

Ma Très Chère Sœur,

Je suis étonnée de ne recevoir aucune de vos lettres, que celles que vous prites la peine nous écrire le samedi (1), dont nous avions parti

L. 146
4. Monsieur Holden, voir p. 164.
5. Anne Rose, voir p. 152.
6. Les trois premières Filles de la Charité: Elisabeth Turgis, Françoise Noret et Marguerite Lesoin ont été envoyées à Saint-Denis en août 1645.

L. 149
1. Le samedi 28 juillet 1646.

le jeudi précédent, par laquelle vous ne me mandiez * pas beaucoup de nouvelles comme aussi n'en aurez-vous pas eu beaucoup de sujets. J'attends de jour à autre que vous nous fassiez plus savante. Dites, je vous prie, à nos chères Sœurs qui vous demanderont de notre retour que nos affaires s'avancent fort, et que je les prie toutes de remercier Dieu des bénédictions que sa bonté donne à cet établissement. S'il nous continue ses grâces vous nous verrez bientôt, mais nous avons été quatorze jours sur les chemins (2), et je crains qu'il nous y faille bien être autant à notre retour. La très sainte volonté de Dieu soit faite. Je me suis si bien portée qu'il ne faut plus craindre d'entreprendre de grands voyages, ni quoi que ce soit de tout ce que la volonté de Dieu fait entreprendre pour son service en celui des pauvres. Ce sont vos prières, mes très chères Sœurs, qui attirent de la bonté de Dieu toutes ses grâces, soyez-en bien reconnaissantes, et travaillez toutes à acquérir la perfection et la fidélité que Dieu demande de vous. Oh ! que nous serions misérables et indignes de Dieu si notre lâcheté nous y faisait manquer ! Si vous voyez mon fils je vous prie lui dire que je m'étonne qu'il ne me donne de ses nouvelles, sans le frère Ducourneau j'en aurais été bien en peine. Je prie Dieu le conserver et vous toutes mes chères Sœurs, de qui je suis en l'amour de Jésus Crucifié, Votre très obéissante Sœur et servante.

P.S. — Je salue toutes nos chères Sœurs en général et en particulier et les embrasse de tout mon cœur, j'ai écrit à ma Sceur Hellot (3), ma Sœur Jeanne Delacroix (4) et quelque autre, c'est ma Sœur Tourneton (5), et ai fait des plaintes à ma Sœur Anne (6) qu'elle ne m'écrit point. Ma Sœur Louise (7), je m'assure, voudrait bien nous écrire et un petit mot de sa main me consolera. Ma petite Sœur Anne (8) y en pourra ajouter quelqu'une de parole. Et ma Sœur Marguerite de Vienne, oh ! je la renonce si elle ne m'écrit aussi un mot. Je lui ai souhaité aujourd'hui un bon quartier de melon pour sa Communauté. Ma Sœur Françoise (9), si ma Sœur Anne a tout reçu le gravier qu'elle lui a envoyé pour ses pigeons !

L. 149
2. Voir le récit du voyage à Nantes, p. 171.
3. Elisabeth Hellot, l'une des Assistantes, voir p. 163.
4. Jeanne Delacroix, voir p. 342.
5. Marguerite Tourneton vient de rentrer d'Angers où elle avait été envoyée fin 1644. En juin 1647, elle quittera brusquement la Communauté.
6. Anne Hardemont, voir p. 120.
7. Louise Christine Rideau, de Saché, est à la Maison Mère depuis 1642. elle sera envoyée à Montmirail en 1655. En 1660, elle est élue trésorière.
8. Anne Rose voir p. 152.
9. Françoise Fanchon, la jardinière, voir p. 610.

L. 147

à Monsieur Vincent

Ce 11 août (1646).

Monsieur,

Je reçus hier une lettre qui me parut en quelque façon être de votre charité, mais parce que je n'y vis aucune marque de votre écriture, je n'eus pas une petite peine pour l'appréhension que vous fussiez bien malade; mais j'ai été un peu soulagée parce que le bon frère Ducourneau (1)m'a fait la charité me mander*. Au nom de Dieu, Monsieur, vous savez la nécessité que vous avez de prendre un peu de temps pour recouvrer votre santé, et pour essayer à en avoir pour le service de Dieu.

Je suis bien étonnée que vous n'ayez pas reçu la lettre que j'écrivis à votre charité à Orléans, où nous ne séjournâmes que la matinée du samedi pour gagner ce pays, tandis que notre bon Dieu me donnait assez de force. O ! mon Très Honoré Père, si votre charité savait les assistances de sa divine conduite, elle en serait reconnaissante pour suppléer à mes infidélités et ingratitudes. Je vous en supplie très humblement, pour le saint amour de Dieu. Je ne sais ce qui arrivera de cet établissement, auquel je n'ai point encore vu d'épines, que de petits murmures populaires; mais tant d'applaudissements de tout le monde que cela n'est pas croyable. Nous n'avons séjourné que trois jours à Angers, d'où je ne me suis encore donné l'honneur de vous écrire, quatre ou cinq heures à Tours et ainsi, nous ne sommes arrivées à Nantes que le huitième jour d'août, tant il nous a fallu être sur l'eau à cause qu'elle est extraordinairement basse; et quoique nous ayons fait tout ce que nous avons pu pour que l'on ne sût point le jour de notre arrivée, la bonne Mademoiselle La Carisière (2) avait donné tel ordre, que l'on nous est venu trouver au bateau et menées après la visite du Très Saint Sacrement, chez Mademoiselle des Rochers (2), qui vous salue très humblement, et m'a témoigné un peu de douleur de n'avoir point eu de réponse de deux lettres qu'elle s'est donné l'honneur de vous écrire, depuis le décès de son bon mari qui était fort aimé et estimé en cette ville.

Je vous avais mandé quelque difficulté de demander Monsieur des Jonchères (3) pour Directeur de nos Sœurs, mais si je n'ai point d'autre ordre de votre charité que celui qu'elle nous donna, je ne vois point d'apparence de faire de choix que par son avis, et lui faire la proposition de désirer cela de sa charité. Il n'est point, comme l'on

1. Frère Ducourneau (16141677) de la Congrégation de la Mission, le secrétaire très dévoué de Monsieur Vincent.
2. Mademoiselle de la Carisière et Mademoiselle des Rochers, dames de Nantes qui aident à l'établissement de Filles de la Charité.
3. Monsieur des Jonchères, prêtre de Nantes, qui deviendra le confesseur des Sœurs et leur conseiller.

m'avait dit, Père des pauvres, et je ne vois point que Mademoiselle sa sœur pût rien gâter, car elle est très zélée et raisonnable et fait du bien, non seulement en cet hôpital, mais par toutes les maisons de piété et nécessité. Plût à Dieu, mon Très Honoré Père, que j'eusse assez de puissance et d'amour pour reconnaître le soin de la conduite de la divine Providence sur nous. Oh ! que je chanterais hautement ses louanges ! Il faut demeurer court et me contenter d'inviter la Cour céleste à en rendre la gloire à Dieu qu'elle pourra. Et vous, Notre Très Honoré Père, auquel notre bon Dieu fait connaître ses conduites sur nous, de suppléer à notre défaut.

Cette sainte Providence qui sait mes attaches à mes résolutions, a permis que nous ayons trouve malade du genou, notre Sœur (4) que nous voulions amener ici, pour nous en faire prendre une autre qu'il était nécessaire de changer. Oh ! bénissons Dieu à jamais, pour ses miséricordes et moi très particulièrement de la grâce d'être, Monsieur, Votre très obéissante fille et très obligée servante.

P.S.—Je crois que quinze jours de séjour ici avanceront bien nos affaires .

L. 148

à Monsieur Portail
à Richelieu

Ce 13 août (1646).

Monsieur,

Je vous puis dire que je crois que ç'a été la divine Providence, et non nous qui avons envoyé à Richelieu ma Sœur Turgis (1), à laquelle je n'avais point pensé du tout, que la surveille * que nous partîmes pour Nantes, où nous sommes depuis Jeudi soir, mais je crois comme vous qu'elle y fera bien et aussi que cela lui servira d'être en ce lieu-là, n'ayant pas assez de force pour ailleurs, quoique pourtant elle y était destinée, j'espère avec la grâce de Dieu et vos saintes instructions qu'elles répareront le déchet qui a paru aux autres. Prenez garde, Monsieur, s'il vous plaît, que ç'a plutôt été la Sœur Anne que la Sœur Marguerite qui a introduit la manière de coiffure que vous me faites l'honneur de me mander, car je sais que son esprit à grande pente à faire l'entendue, la bien dévote et savante pour ne dire petite sainte et cela partout, autant avec les dames qu'avec les pauvres, et aime à dire quantité de paroles d'humilité qui ont apparence d'affecter la

L. 147
4. Jeanne de Chinon, qui fut remplacée par Claude Brigide.
L. 148,
1. Elisabeth Turgis (voir p. 18) arrivée à Richelieu en juillet.

louange. Voilà bien du mal, j'entends néanmoins, Monsieur, ne parler que des dispositions de la nature, et j'espère que la grâce en tirera du bien, je n'oserais rien vous dire sur cette proposition du petit voile sinon que je crois que Monsieur (Vincent) l'appréhende grandement et avec raison, quoique plusieurs fois je lui aie fait la proposition non pas d'un voile, cela est tout à fait à craindre, mais de quelque chose qui pût un peu cacher le visage du grand froid et du grand chaud, et pour cela nous a permis que les Sœurs nouvellement coiffées portassent une cornette de toile blanche sur leur tête dans ces besoins, mais pour du noir, oh ! Monsieur, cela ne me paraît point faisable. Pour les défauts que vous avez remarqués et quantité d'autres inconvénients, il faut, je crois, attendre là-dessus; la résolution de Monsieur Vincent.

Dieu soit béni, Monsieur, que cet usage soit cessé. En attendant, je sais les coutumes de ce lieu et ne sais pas s'il serait expédient que nos Sœurs en usassent plutôt que de quelque autre particulière. La divine Providence ayant prévenu la connaissance de votre avis au sujet de ma Sœur Brigide (2) nous a fait trouver ma Sœur Jeanne (3) malade en état de ne pas pouvoir partir d'Angers, ce qui nous fit résoudre d'emmener ma Sœur Brigide, ayant aussi connu son besoin. Dieu n'est-il pas admirable en ses conduites sur notre petite Compagnie ? Je vous supplie, très humblement, Monsieur, lui en être reconnaissant pour suppléer à nos ingratitudes.

Que votre humilité fait bien la leçon à mon orgueil ! Je vous dirai Monsieur que la dernière fois que je parlai à Monsieur Vincent des vœux, je le vis dans la pensée de résoudre si, pour les commençantes, ce serait pour quelque temps ou pour toujours, et je crois qu'il aura pris cette résolution pour la fête de la mi-août, auquel temps sa charité avait remis plusieurs de nos Sœurs et m'ordonna pour cela d'en laisser mémoire à Monsieur Lambert.

Que ce m'eût été une grande consolation d'avoir l'honneur de vous voir ! et de savoir à peu près le temps qu'il vous faut pour parachever les affaires que la très sainte volonté de Dieu vous a commises. Puisque vous allez en Gascogne, oh ! Monsieur, n'oubliez pas de vous y faire bien savant, pour me répondre à toutes les interrogations que je vous ferai pour une plus grande connaissance de la personne (4) qui nous est la plus chère au monde. Que j'ai trouvé de satisfaction des peines que vous avez prises à Angers et me suis étonnée après cela des petites faiblesses qui sont encore demeurées à nos Sœurs, pour lesquelles et pour moi la plus nécessiteuse, je vous supplie continuer vos saintes assistances auprès notre bon Dieu pour nous obtenir les bénédictions dont nous avons besoin et particulièrement sur nos Sœurs de cet hôpital qui est extrêmement difficile à servir.

2. Claude Brigide, voir p. 67.
3. Jeanne de Chinon, voir p. 156.
4. Monsieur Vincent, originaire de Pouy, près de Dax.

Je suis continuellement accablée de visites, ce qui ne me donne pas de temps de pouvoir faire réponse à ma Sœur Turgis, je vous supplie lui faire mes excuses et me croire toujours en l'amour de Jésus Crucifié, Monsieur, Votre très obéissante et très humble servante.

L. 153

pour ma Sœur Jeanne Lepintre
(à Paris)

(août 1646).

Ma Très Chère Sœur,

Je loue Dieu de tout mon cœur de la conduite de sa divine Providence sur la Compagnie, nous avons tant de sujet de l'adorer que nous serions les plus ingrates du monde si nous manquions à nous y confier. C'est elle seule, ma chère Sœur, qui nous doit maintenir, qui nous doit donner tous nos besoins, particulièrement ceux que la prudence humaine ne peut ni prévoir ni y pourvoir. Je souhaite de tout mon cœur que toutes nos Sœurs entrent fortement dans ces sentiments

sans jamais se confier en autre chose. Je suis bien aise que ma Sœur Salomée (2) soit un peu dans la maison; il me semble que vous l'y avez fait venir pour la purger. Si celle qui est à sa place fait bien, je pense, ma chère Sœur, que vous ferez bien ne la pas renvoyer si tôt. Vous m'avez bien réjouie de me mander * le soin et la charité de Notre Très Honoré Père; il nous en faut être bien reconnaissante auprès de notre bon Dieu.

J'ai écrit à mon fils; je ne sais si toutes mes lettres vous sont bien fidèlement rendues; mais il me semble que je ne fais autre chose qu'écrire. le vous prie faire mes excuses à toutes nos Sœurs que je ne leur écris point en particulier ; je les assure que mon cœur est à chacune d'elles et que je suis, ma chère Sœur, Votre très humble Sœur et servante.

1. Jeanne Lepintre, voir p. 77.
2. Salomée, voir p. 149.

L. 152

à ma très chère Sœur Hellot (1)
fille de la charité, servante des pauvres malades (à Paris)

Ce mardi 21 août (1646).

Que vous m'avez fait grand plaisir, ma très aimée Sœur, de me mander le détail de la maladie de mon fils que je crains plus que lui, car il faut que cela lui soit venu de grande réplétion et d'une très grande faiblesse de la nature. Songe-t-il bien à la grâce que Dieu lui a faite, car il a été en très grand danger d'être tout d'un coup suffoqué et si je crains bien que ce mal soit sujet à retour, j'en aurais été en grande peine, si vous ne vous étiez donné la peine de m'en ôter, sachant bien qu'il était malade. Mais que vous avez travaillé auprès de lui je m'en sens obligée à toutes nos Sœurs, et les remercie de tout mon cœur de leur chère affection, qu'elles ne m'auraient jamais pu témoigner en une occasion plus sensible. Je ne leur puis écrire à toutes en particulier, mais j'espère avoir bientôt le bonheur de les voir; je suis toujours pressée quand j'écris, ayant toujours du monde avec moi ou qui m'attend.

J'espère partir d'aujourd'hui en huit jours de Nantes, pour aller prendre le carrosse samedi en suivant à Angers et de là à Paris. Attendez-vous bien à recevoir un bon chapitre * de toutes vos lâchetés; pensez-vous que je veuille accepter un cœur, pour être mien, qui donne tant à ses craintes et imaginations que de faire paraître qu'il soit encore tout plein de style de roman ? Je vous déclare que s'il ne donne plus qu'il ne dit à la divine Providence, et qu'il n'écoute point tant ses appréhensions, que je n'en veux point. Hélas ! qu'en ferais-je ? Mais pourtant je le veux bien quand il retourne à Dieu quand il lui témoigne ne vouloir que ce qu'il veut, et qu'il sonde l'avenir pour faire des actes de prouesse et de générosité. Mais à cause que cela ne se peut sans donner de grands efforts à la nature, contentons-nous d'acquiescer au présent; laissons en doute tout ce qui ne nous apparaît pas avec soumission à Dieu, et nous humilions si nos soumissions ne sont pas sans réserve de douleur et de désirs.

Je vous prie chère sœur, de continuer vos charitables soins pour ce fils. Qui est ce comte de Mauny avec qui il avait fait partie; est-ce de la connaissance des dames avec qui il est, ou si c'est d'ancienne que je ne sache pas ? Je vous prie ne lui pas dire que j'en sois en soin *, mais si c'était de ses anciennes connaissances je vous prie détourner

1. Élisabeth Hellot, originaire de la haute bourgeoisie, entrée dans la Communauté en 1645. Elle fut secrétaire de Louise de Marillac jusqu'à sa mort à la fin de l'année 1650. Elle rédigeait les lettres, mais aussi prenait des notes pendant les conférences de Monsieur Vincent, et assurait leur rédaction ensuite.

ce voyage. Il est à craindre que s'il allait aux champs si nouvellement guéri qu'il ne renchut pirement que le premier mal.

Monsieur Holden (2) m'a fait un des plus signalés plaisirs qu'il ait fait en sa vie de vous avoir conseillé de m'écrire. Je vous prie l'en remercier; et lui dire pourtant, que je ne sais s'il est assez grand pour effacer celui d'avoir dit qu'il ne me voulait rien mander*, puisque je ne lui écrivais pas. Il n'en faut pas user, me semble, de la sorte; Dieu soit béni, ma chère Sœur, nous dirons tout le reste s'il plaît à la bonté de Dieu et vous ferai connaître combien il est raisonnable que je ne vous accorde pas le titre que vous demandez verbalement, quoique mon cœur soit tout plein de l'affection qu'il porte qui me fait être en l'amour de Jésus Crucifié, ma bien-aimée Sœur, Votre très affectionnée et très humble Sœur et servante.

P.S.—Je vous prie faire saluer de ma part M. Vacherot (3) et Mlles ses sœurs, et me donner des nouvelles de la malade du pied.

à Monsieur Vincent

Ce mardi 21 août (1646).

Monsieur,

Je crois que vous aurez reçu la lettre par laquelle je vous mandais * que je croyais que la divine Providence voulait que nous suivissions l'ordre que votre charité nous avait donné pour la direction de nos Sœurs, et la grâce que sa bonté nous a faite à l'égard des difficultés dont je vous avais écrit au sujet de ma Sœur Perrette (1). Je crois que nos Sœurs auront pour confesseur ordinaire celui (2) des religieuses de la Visitation, qui se veut donner à l'hôpital pour aumônier, à la place de celui qui y est depuis il y a longtemps; j'appréhende bien que ces bonnes religieuses ne nous attribuent être la cause du déplaisir qu'elles en recevront, elles ne le savent pas encore et je ferai bien tout ce que je pourrai pour avoir l'honneur de les voir avant, crainte qu'elles m'en fassent reproche, encore que je n'y aie rien contribué.

Je vous remercie très humblement, Mon Très Honoré Père, de la bonté que vous avez pour mon fils que ce m'est un grand repos. Le

L. 156
2. Monsieur Holden, né en 1586 en Angleterre, un ami de la famille de Marillac. n a été aumônier de Michel de Marillac, le garde des Sceaux, et entra ensuite dans la communauté des prêtres de Saint-Nicolas-du-Chardonnet.
3. Monsieur Vacherot, le médecin de la Communauté.
L. 151
1. Perrette de Sedan, partie de Paris avec Louise de Marillac, est restée à Angers.
2. Monsieur des Jonchères, voir p. 159.

jour que je reçus l'honneur de votre chère lettre j'avais eu une plus forte pensée de le donner à Dieu, et lui abandonner entièrement, cela m'aida à porter la nouvelle que votre charité me donna (3).

J'espère que demain nos affaires avec ces Messieurs seront terminées- il n'y aura plus qu'à voir parfaits les accommodements que j'ai demandés à ces Messieurs, et à voir nos Sœurs dans l'exacte pratique un peu de temps de leurs règles, chacune dans sa charge; mais la crainte que j'ai de me satisfaire sans nécessité et de demeurer malade, me fait prendre résolution de partir la semaine prochaine, pour aller prendre le carrosse d'Angers, si j'ai la santé que Dieu me donne. Ma Sœur Jeanne Lepintre (4) m'a mandé qu'un homme d'église a été chez nous pour que l'on me mandât de passer par le Mans, ce que je ne ferai pas, au moins pour m'y arrêter, si votre charité ne me l'ordonne, et m'avertisse de ce que j'aurais à y faire. Je suis bien fâchée que mon fils n'ait pas accepté l'honneur que vous lui avez fait de l'admettre chez vous. Mon Dieu ! je pense que je ne serai point exaucée demandant son entière conversion. il me semble que le mal qu'il a eu est plus dangereux qu'il ne pense; mais je crains bien qu'il fasse la sourde oreille et qu'il ne veuille laisser entrer en son esprit la crainte, de peur qu'elle ne l'engage à un heureux retour. Je ne sais rien de votre santé, cela me met un peu en soin; pour l'amour de Dieu, Monsieur, je vous supplie que j'en sois assurée.

Je crois que Mesdames de l'Hôtel-Dieu seront bien satisfaites de moi quand elles auront vu que je n'ai point manqué d'écrire, je m'étonne de tant de peine, vu que je sais bien ne le pas mériter, et Dieu qui le sait, comment le souffre-t-il ? c'est pour m'humilier. Je me prends un peu à votre charité des honneurs que l'on nous rend ici. Au nom de Dieu, ne trompez plus personne en mon sujet, l'on me prend pour une grande dame. Je pense qu'il n'y a guère de dame de qualité qui ne nous soit venue voir, et même des personnes venir exprès des champs. Oh ! que je brûlerai un jour (pour cela), et que je recevrai de grandes confusions ! la volonté de Dieu soit faite, en laquelle je suis, Monsieur, Votre très obéissante servante et indigne fille.

3. Michel Legras a été gravement malade, et Monsieur Vincent a envoyé deux Filles de la Charité pour le soigner.
4. Jeanne Lepintre qui remplace Louise de Marillac comme Supérieure à Paris.

à ma très chère Sœur Hellot
Servante des Pauvres Malades

Ce 25 août (1646).

Ma Très Chère Sœur,

Ne soyez point en peine de vos lettres, il me semble que j'ai tout reçu et suis bien aise que les nôtres ont commencé à vous être rendues. Je vous avais mandé* que je devais partir lundi ou mardi prochain, mais nous voilà un peu tardées, et ce ne pourra être que pour la huitaine. Je vous prie, si vous avez appris la manière dont a été tué le cher enfant de cette si sainte famille (1), me le mander. Nos Sœurs de Saint-Sulpice pourraient en apprendre quelque chose visitant Madame de Lignère (2) de ma part, si elle était encore à Paris. Vos bons soins et ceux de nos chères Sœurs ont, avec la grâce de Dieu, redonné la santé à mon fils; je crois que ces maladies là sont bien sujettes à retour si l'on ne se garde bien. Je vous remercie très humblement et de tout mon cœur de l'avis que vous lui avez donné de se purger- je crois que cela lui était bien nécessaire. Je vous supplie prendre la peine me mander * si vous avez reçu un paquet que j'adressai à Monsieur Lambert (3) ou à Monsieur du Chesne (4) dans lequel y avait des lettres pour Monsieur Holden (5) et pour Mademoiselle de Lamoignon (6) et vous priai de m'en donner des nouvelles.

Je vous écrivis amplement le dernier voyage *, suffit de vous assurer que mon cœur est toujours tout ainsi que vous le voulez en l'amour de Jésus Crucifié, Votre très affectionnée Sœur et servante.

L. 155

à Monsieur Vincent

(Nantes) Ce 28 août (1646).

Monsieur,

Nous n'avions presque rien à faire et néanmoins je ne saurais faire hâter ces Messieurs qui m'ont encore retenue pour cette semaine, nous

L. 154
1. Le fils du duc et de la duchesse de Liancourt, amis de Louise de Marillac.
2. Madame de Lignère, dame de la Charité, demeurant à Paris.
3. Monsieur Lambert est Supérieur au collège des Bons Enfants.
4. Monsieur Pierre du Chesne, prêtre de la Mission depuis 1638. Il est aussi au collège des Bons Enfants, en fin d'année il partira en Ecosse et en Irlande. Il sera de retour à Saint-Lazare en 1649. En 1652, Monsieur Vincent l'enverra visiter les maisons de l'ouest de la France. Il meurt à Agde le 3 novembre 1654

5. Monsieur Holden, voir p. 164.
6. Mlle de Lamoignon, voir p. 135.

avons une grande difficulté qui est que la coutume de cette ville est d'avoir un pourvoyeur* qui avance ses deniers pour la dépense de l'hôpital gratuitement, dont la femme avait accoutumé de venir faire les portions des malades, et vient encore les distribuer à sa volonté, d'autant que cela répugne à nos articles.

Je proposai cette difficulté aux Pères qui m'accordaient tout ce que je leur demandais; je crains bien que cela ne nous accroche et arrête un peu plus que je ne pensais à cause que je prévois de grands inconvénients pour la tranquillité et union de nos Sœurs, d'autant que cette femme n'est pas contente de leur ménagement* et se veut faire d'intelligence, tantôt avec l'une, tantôt avec l'autre, et je ne pense pas les devoir laisser qu'elles ne soient déchargées de cet empêchement. Si cela se fait cette semaine, j'espère que nous partirons lundi, mais parce que cela n'est pas assuré je vous supplie très humblement, Monsieur prendre la peine me mander* ce que j'aurais à faire, parce que cette femme et son mari achèvent dans trois ou quatre mois, et que Messieurs proposent (de) supprimer cette charge pour plusieurs autres inconvénients; savoir, si sur cette espérance je les dois laisser quoique je craigne que les désordres, les plaintes et manque de bons services aux pauvres, ce temps-là, ne mette une impression dans les esprits que toutes ces fautes viendraient de nos Sœurs. Si vous me faites l'honneur de m'écrire je vous supplie très humblement, Monsieur, que votre charité adresse cette lettre à Sainte-Marie, crainte qu'elle ne tombe entre d'autres mains, au cas que toutes ces difficultés soient bien, et sûrement levées, et que je partisse le jour que je vous ai marqué.

Il est vrai que Monsieur l'abbé de Vaux m'a avertie de la maladie et rechute de notre bonne Sœur Marie Marthe (1) à Angers, et depuis la semaine passée je n'ai point eu de nouvelles, quand bien Dieu en aurait disposé je pense, Monsieur, qu'il ne serait pas encore besoin d'en envoyer une autre, d'autant que nos Sœurs m'avaient fait entendre la nécessité des quatre Sœurs qu'elles demandent il y a longtemps. Messieurs les Pères des pauvres, de leur mouvement, me les ont demandées me voyant sur le point de sortir d'Angers sans leur en parler, me promettant tout ce que j'ai cru nécessaire leur demander pour leur accommodation, je leur ai promis vous en parler à mon retour et comme assurés de leur en envoyer le plus tôt qui se pourra, comme aussi deux à cet hôpital ici de Nantes, tellement, Monsieur, que ce sera sept qu'il nous faut demander à la divine Providence. Dieu soit éternellement glorifié des bénédictions qu'il donne à notre petite Compagnie, j'en espère toujours l'augmentation, puisque votre charité s'exerce si fortement pour sa perfection, je ne saurais dire la consolation que mon cœur en ressent, Dieu me faisant connaître que je ne suis nullement nécessaire et très peu utile.

1. Marie-Marthe Trumeau, voir p. 75.

J'ai bien pressenti la douleur de Monsieur et Madame de Liancourt, mais j'appréhende bien que la manière dont a été la mort de leur fils, soit longtemps à grande affliction à cette bonne mère. J'espérais que la maladie du pensionnaire de Monsieur Vacherot (2) lui aurait servi mais à ce que l'on me mande il se promène et même il découche de la maison; il m'a écrit et me fait paraître un nouveau ressentiment d'avoir été arrêté, et, à mon petit sentiment, il a mis et met une garde à son cœur pour l'empêcher qu'il ne reçoive connaissance de l'état auquel est son âme. Je vois tout ce mal, mais assez tranquillement, et me semble n'avoir plus rien en lui, duquel pourtant je désire beaucoup le salut- je supplie très humblement votre charité le demander à notre bon Dieu par les mérites de son fils, c'est une affaire de toute puissance je le crois. Ma santé est un peu meilleure que lorsque je me donnai l'honneur de vous écrire la dernière fois, vous savez tous mes besoins, non pas mes infidélités qui me tiennent presque sans aucun exercice de dévotion, toujours avec le monde ou dans le soin de ma santé, c'est pitié de moi, quoique je sois véritablement et Dieu veuille que ce ne soit à ma grande confusion, Monsieur, Votre très humble et très obligée fille et servante.

L. 156

pour ma Sœur Hellot
à Paris

Ce 28 août (1646).

Ma Très Chère Sœur,

Je m'étonne que vous n'ayez reçu qu'une lettre de moi, quoique celle-ci soit la cinquième. Je pense en avoir adressé deux à Monsieur du Chesne (1) aux Bons Enfants, une à Monsieur Lambert (2), une ou deux à Monsieur Vincent lui-même pour qu'elles allassent plus sûres, vous pouvez vous en informer; mais toutes étaient dans des paquets avec d'autres. Vous avez très bien fait, ma chère Sœur, de ne pas donner lieu à la pensée qui vous voulait donner empêchement de m'écrire, ce que vous avez fait par votre dernière dont je vous remercie de tout mon cœur. Je vous avais prié me mander * quel était ce Comte (3) avec qui mon fils devait aller. Je vous ai une très grande obligation du discret soin que votre charité en a. Il ne me paraît aucune faute en l'avis que vous avez donné de la Sœur Marie (4), ni d'en avoir parlé à

L. 155
2. Son fils Michel Legras.
L. 156
1. Monsieur du Chesne, voir p. 166.
2. Monsieur Lambert, voir p. 27.
3. Le comte de Mauny, voir p. 163.
4. Probablement Marie Thilouse, voir p. 182.

ma Sœur Geneviève (5), car je crois que cela a été avec la discrétion nécessaire; pour ce qui est arrivé ensuite, il le faut aimer et se servir de pareilles rencontres pour mourir entièrement à nous-mêmes. Je pense qu'il ne s'est perdu aucune de vos lettres; je vous en garde quelques-unes pour nous en entretenir. Je suis en doute si les réponses que vous me pourrez faire à celle-ci me trouveront à Nantes, je souhaite bien que non, mais je ne puis avoir de nos affaires. En tous cas, je vous prie de les adresser aux religieuses de la Visitation qui me les pourraient renvoyer à Angers. Vous êtes une grande déluge de papier, je m'attends bien que vous en rendrez un bon et fidèle compte si Dieu me fait la grâce de retourner. Mais où avez-vous pris le naufrage de Monsieur l'Escalopier ? Il ne s'en dit rien ici. Vous pouvez bien vous attendre à un chapitre* si je ne vous trouve toute sainte. Priez Dieu qu'il me fasse miséricorde et me croyez de cœur tout plein d'affection en l'amour de celui de Jésus Crucifié, ma très chère sœur Votre très humble sœur et servante.

P.S. —Je m'attends que vous n'aurez pas manqué d'écrire la chère Conférence (6) de Notre Très Honoré Père, et vos petites conférences .

L. 158

à ma très chère Sœur Jeanne Lepintre
(à Paris)

Nantes, ce 1er septembre (1646).

Ma Très Chère Sœur,

Je crois que vous avez reçu un bon nombre de nos lettres, et vous m'étonnez bien de ne les avoir reçues plus tôt. Je crains qu'elles soient demeurées quelque part pour les gages*; peut-être aux Bons Enfants où j'en ai adressé deux paquets à Monsieur du Chesne, un ou deux à Monsieur Vincent, et un à Monsieur Lambert, sans ceux que je vous ai adressés (1). Vous me faites un singulier plaisir de ne pas laisser de nous donner de vos nouvelles, encore que vous n'en receviez pas des nôtres. Je vous prie de dire à toutes nos Sœurs que je reçois leurs recommandations, chacune en particulier, et qu'il me semble que je vois leurs cœurs que je salue de tout le mien.

Il faudrait que les frères portiers de Saint-Lazare et Saint-Victor prissent la peine de chercher dans leur petite cellule, ou envoyer prier à la poste de faire chercher, s'il ne serait point demeuré de lettres.

L. 156
5. Geneviève Poisson, voir p. 33.
6. La conférence du 19 août 1646, Coste IX.260.
L. 158
1. Voir la lettre précédente.

toutes nos Sœurs se recommandent à vos prières et de toute notre Compagnie; je vous assure qu'elles en ont grand besoin; il n'y a point encore eu de lieu si mal aisé à servir. Bonsoir, ma chère Sœur, je suis de tout mon cœur en l'amour de Jésus Crucifié, Votre très humble Sœur et servante.

P.S.—Je vous recommande la santé de nos Sœurs et particulièrement celles qui en ont plus de besoin, comme ma Sœur Hellot.

L. 157

à ma très chère Sœur Jeanne Lepintre
(à Paris)

(début septembre 1646).

Ma Très Chère Sœur,

Vous m'étonnez bien qu'il demeure tant (de lettres) à vous être rendues; je crains bien qu'il y en ait de perdues, car je pense vous en avoir écrit au moins cinq ou six et à ma Sœur Hellot (1), de qui je suis un peu en peine, à cause que je n'ai point eu de ses lettres en ce dernier voyage*. Si vous m'écrivez, je vous prie d'adresser vos lettres à la Visitation d'Angers; écrivez un mot d'adresse à la Mère Supérieure et ne mettez point sur le paquet que ce soit pour m'adresser. Vous mettrez le même port sur le paquet de dedans que sur celui de dehors. Nos espérons, Dieu aidant, partir d'ici lundi (2) sans faute, si ce n'est que Dieu le veuille autrement. Cela est cause, ma chère Sœur, que je ne vous en dirai pas davantage sinon que je loue Dieu de tout mon cœur des grâces qu'il fait à notre petite Compagnie et des bénédictions que sa bonté donne à votre conduite. Oh ! que j'aime nos chères Sœurs, de donner tant de preuves de fidélité à leur vocation.

Saluez-les bien toutes, je vous prie, ma chère Sœur, et dites à ma chère Sœur Hellot, si elle est malade, que je la prie de bientôt guérir afin que je la trouve en l'état que je l'ai laissée. Recommandez-nous bien toutes à notre bon Dieu; je vous assure que nos Sœurs qui servent les hôpitaux ont grand besoin de prières, pour être aidées à agir et à pâtir, et particulièrement celles de Nantes jusqu'à ce que l'hôpital soit fait. Je vous (prie), ma chère Sœur, avoir grand soin de nos chères Sœurs des enfants pour qu'elles aient de l'aide dans leurs grands besoins. Si vous voyez Monsieur Holden (3) et mon fils je vous prie leur dire que je me porte si bien que ce voyage me donnerait envie de ne plus faire autre chose que coure le pays, pourvu qu'il y eût quelque

1. Élisabeth Hellot, l'une des assistantes, voir p. 163.
2 Le lundi 10 septembre 1646.
3. Monsieur Holden, voir p. 164.

bien à y faire. Nous voyons ici, presque tous les jours des morts et des mourants, ce qui nous apprend, bien mieux que nous ne savions que cette vie n'est qu'un voyage qui nous conduit a l'éternité. Dieu par sa miséricorde, nous la rende bien-heureuse. J'ai adressé mes dernières lettres à ma Sœur Geneviève Poisson (4) je prie Dieu que celles-ci vous soient promptement rendues et suis en l'amour de Jésus Crucifié, ma chère Sœur, Votre très humble Sœur et servante.

P.S.—Je vous prie saluer ma Sœur Henriette (5) et ma Sœur Anne (6), Je suis en soin de son mal.

(Récit du voyage de Nantes)

1646.

Ce jeudi, 26e jour de juillet, Dieu nous a fait la grâce de partir de Paris pour aller conduire nos chères Sœurs Elisabeth (1), Claude (2) Marguerite Noret, Catherine Bagard, Pérette de Sedan, ma Sœur Antoinette (3) de Montreuil, et ma Sœur Turgis pour laisser à Richelieu; les six autres pour aller servir les pauvres malades de l'hôpital de Nantes en Bretagne. Après que les Messieurs Pères Administrateurs et quelques-uns des principaux de la dite ville ont demandé à Monsieur Vincent, Notre Très Honoré Père, de nos Sœurs, pour ce sujet ayant eu connaissance du service qu'elles rendent à l'hopital d'Angers qu'ils eurent demandé communication des articles dont on est convenu et l'acte d'établissement de nos dites Sœurs et témoigné qu'ils voulaient accorder les mêmes choses.

Nous nous sommes mises neuf dans le coche d'Orléans: à savoir les six Sœurs de Nantes, celle de Richelieu, et ma Sœur Françoise Noret et moi pour les accompagner.

Notre Très Honoré Père nous fit la charité nous donner une conférence en ce sujet le lundi précédent, sur la fin de laquelle il nomma les dites Sœurs, et le mercredi suivant, je fus prendre ses ordres pour le voyage, et eus le bien, recevoir la sainte bénédiction

et lui disant la juste crainte que j'avais de faire beaucoup de fautes en ce voyage, sa charité me commanda d'écrire nos conduites et rencontres durant le dit voyage.

L. 157
4. Geneviève Poisson qui est l'Hôtel-Dieu, voir p. 33.
5. Henriette Gessaume, voir p. 87.
6. Anne Hardemont, voir p. 120.
L. 159,
1. Elisabeth Martin, la sœur Servante, voir p. 32.
2. Claude Carré, voir p. 530.
3. Antoinette Larcher, voir p. 207.

Me souvenant de ses saintes instructions et pratiques, je ne me suis formée autre vue et intention que celle de la très sainte volonté de Dieu et la pratique de nos règles. Nous nous mîmes toutes dans le coche d'Orléans et fûmes fort gaiement, sans, par la grâce de Dieu, manquer aux observances, excepté que les heures d'oraison et du silence, nous nous laissions accabler du sommeil dont quelquefois nous accusions la chaleur.

A l'abord des villages et villes, quelqu'une faisait souvenir de saluer les bons Anges avec souhait qu'ils redoublassent les soins des âmes de ces lieux là pour leur aider à glorifier Dieu éternellement; et passant devant les églises nous faisions un acte d'adoration au Très Saint Sacrement, saluant aussi les saints patrons.

Arrivant aux lieux du repas et des gîtes, quelque nombre des Sœurs allaient à l'église rendre grâces à Dieu de son assistance, lui en demander la continuation et sa sainte bénédiction pour faire sa très sainte volonté. S'il y avait un hôpital, ces mêmes Sœurs l'allaient visiter, ou si non quelque autre malade du lieu- et cela, au nom de toute la Compagnie, pour continuation d'offre de nos services et devoir à Dieu, en la personne des pauvres. Dans les occasions nous disions quelques mots, soit des principaux points de la foi nécessaires à savoir pour faire son salut, et quelques petits avertissements pour les mœurs, mais brièvement. Quand nous le pouvions, nous allions, le matin à l'église, en partant pour faire les mêmes actes.

D'Orléans nous sommes venues coucher à Meung (sur Loire), à cause que la rivière était basse nous avons été près de cinq jours sur les chemins de Meung; nous avons gîté à La Cour-sur-Loire, et le lendemain à Montlouis et sommes arrêtés au port d'Ablevoie où notre chère Sœur est demeurée pour aller à Richelieu.

Dieu nous a fait la grâce que quoique nous eussions bien désiré toutes séjourner à Tours pour y voir les lieux de dévotion et les parents et amis de nos Sœurs de ce quartier que nous y avons été qu'environ six ou sept heures; il en soit béni à jamais et de toutes les grâces que sa bonté nous a faites en tout notre voyage jusques à présent.

Nous continuâmes notre voyage en même sorte jusques à Saumur où nous arrivâmes sur les 3 ou 4 heures du soir, et trouvâmes la procession des paroisses et Madame (mot *en blanc)* à laquelle nous parlâmes après avoir adoré Dieu, et salué la sainte Vierge. Le même soir nous reçûmes 257 livres * de ma dite dame pour l'exécution testamentaire de notre défunte Sœur Anne de Moisson (4), et après avoir fait nos dévotions à l'église Notre-Dame (5), nous continuâmes notre voyage fort heureusement Dieu merci, et eûmes l'honneur à Pont-de-Cé d'être chassées de l'hôtellerie où nous arrivâmes fort tard, et cela pour ne pas vouloir faire tuer des poulets pour ne nous mettre en danger

4. Anne de Moisson, décédée en juin 1645, voir p. 128.
5. Notre Dame des Ardilliers à Saumur, pélerinage très fréquenté.

d'en manger sur le vendredi, et aussi que nous avions grand besoin de repos; mais au sortir de cette chère maison, nous trouvâmes la femme d'un chirurgien fort accommodé qui nous recueillit bénignement.

Nous continuâmes notre voyage par eau jusques à Angers, à cause de nos hardes *.

Nous arrivâmes à Angers le vendredi, à l'hôtellerie la plus proche de l'hôpital; et après y avoir dîné nous envoyâmes savoir de Messieurs les Pères s'ils auraient agréable que nous allassions séjourner à l'hôpital.

Un d'eux prit la peine de nous venir trouver et y mener; où après avoir adoré le Très Saint Sacrement, nous allâmes saluer nos chers Maîtres, et puis toutes nos Sœurs qui eurent grande consolation de voir toute notre Compagnie. Nous y demeurâmes jusques au lundi; et étant prêtes à partir, les Messieurs ayant toujours attendu que je leur parlassent des quatre sœurs qu'ils avaient demandées je crois pour essayer d'épargner les frais du voyage, ils nous en parlèrent, nous faisant entendre que c'était nos Sœurs qui les demandaient, et que cela leur était indifférent. Je parus aussi indifférente qu'eux, et en partie leur disant que s'ils le souhaitaient, que nous ferions notre possible pour leur en envoyer.

Nous reprîmes l'eau pour aller à Nantes, et n'arrêtâmes en nul lieu qu'à Ingrandes où Monsieur l'abbé de Vaux m'avait priée de voir quelques-unes des Dames de la Charité, ce que nous fîmes et trouvâmes un grand zèle pour le service des pauvres qui s'était augmenté par la ferveur de la bonne Mademoiselle Marie Gonain (6), qui est fort aimée et estimée en tous ces quartiers là. Son affection pour nous toutes avait fait que ces bonnes dames nous avaient fait apprêter à dîner dont elles nous pressèrent fort, mais Dieu nous fit la grâce de n'y rien prendre du tout. La plupart de ces dames et damoiselles nous vinrent conduire au bateau, et entr'autres la bonne Sœur Gonain qui se doutant que nous n'avions rien du tout pour notre dîner, à cause que nous étions venues trop tard pour trouver à l'hôtellerie, ou plutôt par une conduite de la divine Providence, elle apporta ce qui nous avait été préparé, et se soumit de prendre plutôt le prix que de nous laisser sans rien. Nous payâmes ce qu'elle nous apporta qui nous servit bien toute la journée.

Nous fûmes encore deux gîtes jusques à Nantes, à cause que les eaux étaient fort basses, et nous arrivames à Nantes le jeudi à 2 ou 3 heures après-midi

Toutes les familles de Nantes attendaient avec impatience l'arrivée de nos Sœurs, et un jour ou deux auparavant quelques ecclésiastiques et dames vinrent sur le chemin, pensant toujours qu'elles devaient arriver, et puis elles donnèrent charge à un homme de venir assez loin au devant de nous, le mercredi que nous arrivâmes dont nous eûmes

6. Marie Gonain, voir p. 132.

peine de nous défaire pour aller à l'église des Ursulines, qui était la plus proche, pour y adorer Dieu et nous donner tout de nouveau à lui pour exécuter sa sainte volonté. Aussitôt plusieurs de ces dames nous vinrent trouver et nous menèrent à Belestre, qui est une maison appartenant à Mademoiselle des Rochers (7), qui est le lieu où la plupart des religions établies à Nantes y ont fait leur premier séjour. Partie de nos chères Sœurs demeurèrent au bateau, à cause de nos hardes * pour attendre de savoir ce qu'on voulait faire de nous.

J'écrivis de ce lieu là à un des messieurs les Pères, lui envoyant la lettre que Monsieur Vincent, Notre Très Honoré Père, m'avait baillée * pour notre envoi et aussitôt il prit la peine de venir et plusieurs des dames de condition de la ville.

L'on nous mena à l'hôpital, et l'on envoya un carrosse à nos Sœurs qui n'eussent su se tirer du monde, car il paraissait un applaudissement de tous que grands et petits désiraient assister à cette action.

L'on nous avait apprêté une chambre particulière proche la chambre de nos Sœurs, ce que je refusai, et priai de permettre que je n'eusse point d'autre retraite que celle de nos Sœurs, ce que leur bonté m'accorda.

Dès le jour même que nous arrivâmes, tous les Messieurs les Pères nous donnèrent tout pouvoir dans l'hôpital, tant pour le gouvernement des malades que pour prendre garde que les serviteurs fissent leur devoir, disant à nos Sœurs que ceux qui ne les contenteraient pas

refusant leur obéir que l'on les mettrait dehors; les servantes furent ôtées aussitôt, et la charge de tout fut donnée à nos Sœurs.

Il y avait un bon ecclésiastique qui était aumônier de la maison sans qu'il s'y fit rien sans son ordre, que ces Messieurs avaient résolu d'ôter quand nos Sœurs seraient bien établies, et fut retenu à sa place le confesseur des religieuses Sainte-Marie.

Il se trouva que, soit que la coutume du lieu fût de ne pas guère saigner ni purger, soit que les officiers n'avaient que très peu d'appointements, tant pour les drogues que pour leurs peines, que les malades n'étaient pas bien pansés * ; ce que, ayant reconnu, nous priâmes les messieurs de trouver bon que nos Sœurs suppléassent par de petits remèdes, dans la grande nécessité, ce qui fit prendre résolution à ces Messieurs que les Sœurs, avec le temps, feraient entièrement les remèdes, et pour cela firent faire une apothicairerie au bout de la salle, avec une dépense, n'y en ayant point eu jusque là.

Dieu nous fit la grâce que, quelque pouvoir ces Messieurs nous donnèrent, nous n'entreprîmes jamais de rien faire sans leur communiquer et tirer leur consentement. Toutes les dames de la ville qui sont en grand nombre et de grande condition, prirent la peine de nous venir visiter, et même celles qui étaient aux champs proches de Nantes

vinrent exprès tant elles avaient désir de voir cet établissement.

7. Mademoiselle de Rochers, dame de Nantes.

Quantité de supérieurs des religions réformées y vinrent aussi, et plusieurs des couvents de religieuses qui n'y pouvaient venir obligèrent des dames de nous y mener, ce qu'elles firent menant avec nous de nos Sœurs les unes après les autres, les désirant voir, et leur habit.

Dès le lendemain, toutes nos Sœurs se mirent à travailler avec grand zèle et affection à nettoyer et ranger la salle des femmes qui était dans le plus mauvais ordre; et en peu de jours il s'y trouva tel changement que le monde prenait plaisir à y venir, au lieu que devant l'on y entrait très peu.

Il y avait aux repas des pauvres telle affluence de monde que l'on ne pouvait presque approcher ni les tables ni les lits des malades.

L'on nous donna la liberté de demander tout ce que nous voudrions pour l'accommodement* des malades, ce que nous fîmes sans superfluité, ni accommodation de gentillesse; pensant que, comme pauvre, c'était assez d'avoir le nécessaire et la propreté, et non pas y rechercher nos satisfactions et louanges d'accommodation superflue sachant aussi que Messieurs les Pères des hôpitaux aiment le ménage quoique, Dieu merci, ils ne veulent rien plaindre pour les besoins.

Quelque nombre de dames de la ville s'étaient exercées, il y avait plusieurs mois à visiter les malades, à cause du grand besoin qu'ils avaient de nourriture, ne demeurant rien dans l'hôpital depuis le soir le souper jusques au lendemain dîner; ni depuis le dîner jusques au souper; tellement que ces dites dames portaient des bouillons, des œufs et autres choses, et cessèrent à notre arrivée, ce que, ayant su, nous leur proposâmes leur visite nécessaire, mais en une autre manière leur représentant qu'elles se pouvaient dispenser de venir le matin qui leur pouvait être un temps mal propre, à cause de l'obligation à leur famille, comme aussi de porter des bouillons frais y en ayant toujours dans l'hôpital de tout prêt pour les plus malades comme aussi des œufs; mais qu'elles feraient grande charité d'y venir à deux heures après dîner avec quelques confitures et autres choses comme les dames font au grand hôpital de Paris, que cela servirait beaucoup aux malades

ferait pour elles une action bien agréable à Dieu et où elles pouvaient bien gagner et même que cela donnerait consolation à nos Sœurs qui s'exciteraient de leur exemple et recevraient avec respect les avertissements qu'elles leur feraient l'honneur et la charité leur donner.

Les dites dames résolurent de continuer leurs visites en cette manière et plusieurs prenaient la peine de venir pour savoir ce qu'elles devaient apporter.

Dans l'hôpital il n'y a nul officier, que deux ou trois valets pour aider à servir les hommes, aller à l'eau et d'autres services de la (mot *en blanc)* tellement qu'il faut que nos Sœurs soient les cuisinières et dépensières pour ce qui est de la distribution du pain et du vin des malades; car pour les provisions, Messieurs les Pères y donnent ordre et jour, eux. Y a un homme marié, habitant de la ville qui avait le soin de faire toutes les provisions jusques aux herbes du pot; et sa femme venait aux repas deux fois le jour distribuer les viandes, ce qui aurait

causé plusieurs petits différends si cela eût continué, outre que cela contrariait tout à fait nos articles, ce qui nous fit demander à Messieurs les Pères administrateurs que nos Sœurs demeurassent seules pour le service des pauvres, ce qu'ils nous promirent quand le temps de ceux-ci serait achevé, à condition que nos Sœurs auraient la charge de faire ces menues provisions, ce que nous leur accordâmes pour la grande facilité qu'il y a en ce lieu là; sur la crainte que j'eus que le temps que cette femme avait encore à exercer ne tournât en habitude et que le désir qu'elle témoignait et quelques autres personnes que ce changement ne se fît point, estimant ce droit être à l'honneur et avantage aux habitants de Nantes, je pense qu'il fallait avant partir, arrêter entièrement la chose qui me paraissait de grande importance pour nos Sœurs desquelles à toutes heures les actions auraient été éclairées * et rapportées, peut-être tout autrement qu'elles n'eussent été faites. Ce qui fit que je demandai à ces Messieurs que, il fut mention sur notre acte d'établissement de ce changement, et que, avant mon retour, je pusse voir si personne ne serait mécontent, ce qu'ils m'accordèrent.

J'omettais de dire que quelques jours après notre arrivée, Monsieur des Jonchères (8) me conseilla d'écrire à M. le grand vicaire de Mgr l'Evêque de Nantes, l'un et l'autre absents, ce que je fis à cause que mon dit Seigneur avait signé avec Messieurs de la ville le consentement de notre établissement en la manière que nos articles et notre règlement leur avait été proposé, et j'écrivis à mon dit sieur le grand vicaire dans les mêmes termes qui ne nous oblige à nulle dépendance, et si tôt son retour, il ne manqua pas comme s'il eût ignoré ce qui s'était passé. J'eusse été bien empêchée sans que, à même temps, la divine Providence nous envoya Monsieur des Jonchères, sans lequel nous aurions été bien empêchées. Il lui fit entendre que nous étions approuvées de Monseigneur, et ensuite il témoigna être porté à nous servir dans notre besoin.

La difficulté de la femme de l'administrateur dont j'ai parlé ci-devant, retarda un peu notre acte d'établissement d'être expédié, désirant qu'il en fut fait mention dessus, cela étant très nécessaire pour lequel il fallut avoir le consentement de M. le Maire, qu'il donna très facilement, ce qui m'obligea de me donner l'honneur de le voir chez lui avant partir pour le remercier de toutes les bontés qu'il nous avait témoignées et des assistances qu'il nous avait rendues.

Nous fûmes aussi prendre congé de Monsieur le Grand Vicaire pour pareilles considérations, et lui recommander la protection de nos Sœurs auprès Monseigneur de Nantes, l'assurant de nos respects et soumissions .

Faisant réflexion sur la conduite de cet établissement, j'ai très grand sujet de dire, avec vérité, que ça été la divine Providence toute seule qui a agi, n'ayant de moi nulle connaissance, y allant, de ce qu'il

8. Monsieur des Jonchères, celui qui va devenir le confesseur des Sœurs.

y avait à faire, et puis dire que je voyais ce qu'il s'y faisait à mesure qu'il était fait, et que, aux rencontres, où j'eusse peut-être été très empêchée, la même Providence y faisait rencontrer, sans aucune prévoyance, les personnes qui me pouvaient aider. Je crois que c'était les besoins que mon insuffisance me causait, car il me semble que je n'agis jamais de la sorte, étant sans soin, et me semblait me faire que ce que l'on me faisait faire sans que je susse comment, Dieu en soit béni a jamais ! Je crois que sans cette grâce j'aurais bien commis plus de fautes que n'ai fait quoique je reconnus en avoir fait beaucoup.

Trois ou quatre jours après notre acte signé qui fut le jour de (mot *en blanc)* nous nous disposâmes à venir, toutes nos Sœurs nous témoignèrent demeurer avec grand désir de bien faire, nous en renouvelèrent leurs résolutions avant que je partisse, en sorte que j'en demeurai fort consolée. Nous partîmes pour revenir passer à Angers; Messieurs les trois Pères ne nous quittèrent point depuis 7 heures du matin, jusques à 10 qu'ils nous mirent dans le bateau; et trois ou quatre dames des plus zélées au service des Pauvres avec eux, entre lesquelles étaient: Mademoiselle de La Carisière et Mademoiselle de La Pinsonnière. J'omettais que Monsieur des Jonchères eut la bonté de venir dès 6 heures du matin, dire la sainte Messe à l'hôpital. Dieu soit béni de toutes les grâces qu'il nous a faites en la conduite de ce voyage. Que s'il en est glorifié, c'est par lui-même; que s'il en réussissait quelque mal de quelque part que ce soit, j'avoue devant Dieu en être la cause par mes infidélités à son amour et service, et mes grands péchés dont je demande pardon à sa bonté.

Nous fûmes quatre jours sur l'eau depuis Nantes jusques à Angers, et quoique nous eussions bien voulu aussi exactement observer nos heures qu'en allant, néanmoins nous ne le fîmes pas, partie par notre lâcheté et partie pour en être empêchées par la distraction des personnes avec qui nous étions, n'ayant que nos deux places (9) dans le bateau.

Nous eûmes un très grand besoin d'une assistance de Dieu particulière pour nous garantir de la peur que la crainte du naufrage nous donna, y ayant des personnes fort appréhensives de l'eau avec nous, et que les vents et l'eau nous étaient contraires, ce qui nous fit trois ou quatre fois de grandes frayeurs dont Dieu nous préserva par sa bonté, cela fit que nous prîmes résolution de prendre le carrosse à Angers, avec grand déplaisir néanmoins, pour la dépense.

Nous allâmes droit à l'hôpital à Angers, y arrivâmes le vendredi matin (10), et nos Messieurs les Pères nous pariant encore de nos Sœurs, nous arrêtâmes de leur en envoyer les quatre qu'ils désiraient, à condition qu'ils feraient faire un bateau pour laver la lessive et un puits

9. Louise de Marillac rentre à Paris avec Françoise Noret, sa compagne de voyage.
10. Le vendredi 14 septembre 1646.

dans la buanderie pour avoir commodément de l'eau, et d'autant que ces Messieurs craignaient que les dites Sœurs se lassassent de faire les lessives, et que cette dépense fut inutile; ils souhaitèrent que je leur promisse que le retour de nos Sœurs se ferait à nos dépens, ce que voyant raisonnable en quelque façon, je leur accordai que, si de la part de nos Sœurs, il arrivait nécessité de rappeler des quatre envoyées pour cela, que en ce cas, nous en ferions la dépense; mais que s'il arrivait que la faute vînt de leur côté, que ce serait eux qui la feraient, ce qu'ils nous accordèrent très volontiers, et le lendemain, nous partîmes du matin pour revenir à Paris, durant lequel temps Dieu nous donna pareille bénédiction que sa bonté nous avait donnée en tout le voyage; il en soit à jamais glorifié ! Ainsi soit-il.

L. 224

Mes très chères Sœurs les Filles de la charité de Nantes

(fin septembre 1646).

Mes Très Chères Sœurs,

Mandez-nous un peu amplement de vos nouvelles, ce qu'a eu Monsieur du Portail, à mourir ? Comment se porte Monsieur l'Aumônier et des nouvelles de Mademoiselle de La Carisière, de qui je n'ai point ouï parler non plus que de Monsieur des Jonchères et leur ai pourtant écrit à tous deux et je pense plus d'une fois. Comment êtes-vous avec elle et tout le reste; j'attends que vous me le disiez la première fois que vous nous écrirez. Nous avons deux de nos pauvres Sœurs que nous ne savons si elles sont mortes ou vives, c'est ma Sœur Barbe Angiboust, qui est à Fontainebleau (1), et ma Sœur Andrée de Nanteuil, que l'on nous a mandé être toutes deux à l'extrémité. Je les recommande à vos prières. Si Monsieur l'Aumônier est encore en vie, comme je le souhaite, dites-lui que je suis en grand soin de sa santé. Je vous salue toutes et suis en l'amour de Jésus Crucifié, mes très chères Sœurs, Votre humble Sœur et servante.

L. 222

à Monsieur Vincent

Ce dimanche (fin septembre 1646).

Monsieur,

Une personne de Fontainebleau nous manda il y a quelques jours que notre Sœur Barbe Angiboust avait la fièvre depuis la Notre-Dame

1. Barbe Angiboust est à Fontainebleau depuis le mois d'août 1646 (Coste III, 17)

de septembre, et hier l'on nous a dit de Saint-Germain-l'Auxerrois que son confesseur avait mandé à une dame de la paroisse qu'elle se mourait et que l'on lui avait donné l'Extrême Onction.

Trouvez-vous bon, Monsieur, que sur ces nouvelles nous y envoyions aujourd'hui une Sœur (1), car nous avons écrit et une de nos Sœurs partit y a huit jours pour y être sa compagne et nous n'en avons eu aucune nouvelle.

S'il plaît à votre charité nous donner promptement réponse, vous demande aussi pour l'amour de Dieu votre bénédiction, étant, Monsieur, Votre très obéissante et très obligée fille et servante.

P.S.—S'il vous plaît vous souvenir de la réponse de Monsieur de Beauvais.

L. 223

à ma Sœur Anne Hardemont (1)
à Fontainebleau

(octobre 1646).

Ma Très Chère Sœur,

Vous nous avez bien mise en peine de ne point revenir, et de ne nous point donner de vos nouvelles; vous savez bien que nous ne vous avions envoyée que pour voir l'état de ma Sœur Barbe, et nous le venir dire le plus tôt qu'il se pourrait. Si tôt que vous aurez reçu la présente, cherchez occasion pour vous en revenir- et si vous pouvez amener ma Sœur Barbe, il me semble qu'elle serait bien ici, et je crois qu'il sera assez facile, par eau, et la mener jusques au port dans une charrette bien accommodée et couverte; et quand elle sera revenue nous en enverrons une à sa place. Que si elle ne peut venir, ne cessez pas de venir par le premier coche, ou sur eau, qui viendra après celle-ci reçue et ma Sœur Marguerite (2) fera ce qu'elle pourra tant aux malades qu'aux enfants, jusqu'à ce que nous ayons envoyé une Sœur, soit que ma Sœur Barbe vienne ou qu'elle demeure; et ce qu'elle ne pourra faire demeurera pour un peu de temps.

Saluez bien ma Sœur Barbe et ma Sœur Marguerite de notre part. Monsieur Vincent est tout à fait réjoui de sa meilleure santé, et en a dit la messe pour remercier Dieu. Je suis en son saint amour, ma très chère Sœur.

L. 222
1. Monsieur Vincent donne son accord en répondant sur la même lettre (Coste III.386). Anne Hardemont va partir à Fontainebleau.

L. 223
1. Anne Hardemont est à la Maison-Mère. Louise de Marillac l'a envoyée voir Barbe Angiboust qui est malade. Cette lettre est écrite par Elisabeth Hellot.

2. Marguerite quittera la Compagnie des Filles de la Charité en juillet 1647 (Coste III.212).

à **ma Sœur Turgis, fille de la Charité**
servante des pauvres malades à Richelieu

Ce 29 octobre (1646).

Ma Très Chère Sœur,

J'ai reçu deux de vos chères lettres, et pour réponse je loue Dieu avec vous de la consolation que sa bonté vous a donnée d'avoir eu Monsieur Portail (1)si longtemps à votre arrivée à Richelieu. O ma chère Sœur, que vous avez fait de bonnes provisions et qu'elles vous dureront longtemps. Et puis, ma bonne Sœur, le secours que vous avez de nos bons Messieurs fera continuer, je m'assure, la même consolation que vous ne désirez que pour vous aider à être fidèle à Dieu en tout ce qu'il demande de vous. Ma chère Sœur, je vous prie ne point penser à la distance qu'il y a entre nous, mais plutôt pensez que nous sommes étroitement unies, sans pouvoir être jamais séparées, car l'union étroite que fait la sainte charité ne saurait souffrir de séparation. J'espère que votre séjour en ce lieu là fera beaucoup de bien. Je vous prie, ma Sœur, d'avoir grand soin de l'instruction de la jeunesse et de tenir un bon ordre dans votre école ; je crois que Monsieur Portail vous en aura laissé le règlement. Je vous prie aussi de faire lecture* les après-dinées des dimanches et fêtes aux grandes filles, et les entretenir de la dévotion. Je crois que vous continuez les conférences que Monsieur Lambert (2) a introduites; si vous ne le faites, vous pouvez vous en informer à vos Messieurs. Je vous prie me mander des nouvelles de votre société, de ma Sœur Anne (3) et de vous; quel nombre de malades vous avez et s'ils sont bien sollicités *. Je me recommande à elle de tout mon cœur, et lui faire mes excuses que je ne lui écris point. Je suis à elle et à vous en l'amour de Jésus Crucifié, ma chère Sœur, Votre très humble Sœur et servante.

1. Monsieur Portail va continuer ses visites (voir p. 116).
2. Monsieur Lambert a été à Richelieu de 1638 à 1642 et en 1645.
3. Anne, son nom de famille n'est pas connu. Est à Richelieu jusqu'en 1648.

L. 160

à ma très chère Sœur Élisabeth Martin
Fille de la Charité Servante des Pauvres de l'hôpital de Nantes

(octobre I 646). (La première feuille de cette lettre manque).

...que nous devons bien estimer la charité et la peine que ces bons Messieurs prennent pour nous. Que pensez-vous, mes chères Sœurs que notre bon Dieu vous demande en reconnaissance de tant de grâces qu'il vous fait ? C'est la fidélité à son service en tous les points de votre règlement et surtout, mes chères Sœurs, ce cordial support les unes des autres, la condescendance et soumission, et bon accord. Lisez-vous votre règlement et vos offices ? dites-vous soir et matin les prières des Malades et le Benedicite et Grâces aux repas ? Avez-vous vos serviettes aux lits de vos Malades ? Les tenez-vous bien proprement ? mais surtout, mes chères Sœurs, avez-vous un grand amour pour leur salut ? C'est cela particulièrement que notre bon Dieu attend de vous, et pensez que vous ne répondrez pas seulement d'eux au temps que vous les avez dans l'hôpital, mais que vous répondrez aussi des fautes qu'ils feront en leurs confessions si vous manquez de les avertir de ce que vous pourrez pour la bien faire, et aussi si vous manquez avant qu'ils sortent, de les exciter à bien vivre. Ce n'est pas mes Sœurs, que je vous veuille donner trop de crainte; mais, si bien vous voudrais-je bien aider à avoir tant d'amour pour notre bon Dieu que vous pensiez souvent aux moyens que vous pourriez avoir pour aider les âmes à le glorifier.

Voilà nos deux Sœurs (1) que nous vous envoyons toutes pleines du désir de suivre les bons exemples que vous leur donnerez à travailler vertueusement au service des Pauvres pour l'amour de Dieu. Nous vous avons déjà écrit depuis notre retour à ma Sœur Élisabeth (2) et à ma Sœur Catherine Bagard (3). J'ai depuis envoyé la lettre du bon malade frère Melais.

Recommandez-nous à ses prières et à celles de tous vos autres Messieurs; je vous recommande, pour l'amour de Dieu, leur rendre le service que vous êtes obligée avec grande douceur et respect.

Bonsoir, mes chères Sœurs, priez Dieu pour nous, je suis en son saint amour, mes chères Sœurs, Votre très obéissante Sœur et servante.

1. Henriette Gesseaume (voir p. 87) et Marie Thilouse (voir p. 182).
2. Elisabeth Martin, la sœur Servante (voir p. 32).
3. Catherine Bagard voir p. 86.

L. 161

à ma très chère Sœur Élisabeth Martin
Fille de la Charité, à Nantes

(novembre 1646).

Ma Très Chère Sœur,

Voilà notre chère Sœur Henriette (1) qui vous va secourir ; je vous prie, ma Sœur, encore qu'elle soit ancienne, que le respect et la déférence que vous aurez pour elle ne vous empêchent pas de contribuer au désir qu'elle a de se bien servir du peu de temps que Monsieur Vincent lui donne pour travailler à sa perfection. Vous la regarderez donc comme une de nos autres Sœurs, et encore qu'elle ait le soin de l'apothicairerie, à quoi elle formera ma Sœur Claude (2), elle fera tout ce que les autres font, comme aussi ma Sœur Marie Thilouse (3). Je vous prie, ma chère Sœur, d'avoir un grand soin de lui faire employer le temps; elle m'a promis de faire tout ce que vous lui direz. Comme je le crois aussi, elle a besoin de grande douceur et d'avertissement de ses fautes en grande charité. Faites bien mes excuses à toutes nos Sœurs que je ne leur écris en particulier; je les embrasse toutes de tout mon cœur, et suis en l'amour de Jésus Crucifié, ma chère Sœur, Votre très obéissante servante.

L. 165

à Monsieur Vincent

Novembre 1646.

Monsieur,

Nous avons grand besoin d'instruction de votre Charité sur le sujet d'une faute assez notable d'une de nos Sœurs; c'est une nommée Marthe (1), fille d'un jardinier, qui demeure sur le chemin d'un village

L. 161
1. Henriette Gesseaume voir p. 87.
2. Il y a 2 sœurs Claude à Nantes: Claude Carré et Claude Brigide. n semble que ce soit la première, car Louise de Marillac désigne souvent la deuxième par le nom de Brigide.
3. Marie Thilouse, de Tours, une sœur qui pose problème (voir p. 154 et 168). A eu plusieurs placements avant d'être envoyée à Nantes. Elle quittera la Compagnie à la fin de l'année 1649.

L. 165
1. Marthe Dauteuil née en 1626 à Clamart, entrée dans la Compagnie des Filles de la Charité le 1er janvier 1642. Elle a servi les pauvres sur la paroisse Saint-Leu, puis Saint-Paul à Paris. En 1650, elle est envoyée à Nantes. En août 1653, elle part à Hennebont. La conférence faite sur ses vertus après sa mort survenue le 10 novembre 1675, explique le motif de

son départ. Monsieur Vincent avait prié la Sœur Servante de Nantes d'envoyer une de ses compagnes à

d'Issy; elle a été fort longtemps sur la paroisse Saint-Leu, qui paraissait assez simple et bonne fille, mais est plutôt à ce que je crains un peu fine et réservée. Peu de temps après avoir été dans les paroisses, la curiosité l'a prise de vouloir beaucoup savoir, et d'elle-même s'est avancée à la chirurgie. Sa mère, pauvre femme, nous dit lui avoir donné la garniture d'un grand étui, et depuis l'avoir mise à Saint-Paul, elle a encore eu une lancette, et dit sa mère lui avoir encore donnée. Et au déçu * de sa Sœur Servante, a soigné, quoique jamais l'on ne lui ait montré, si ce n'est des chirurgiens étant aux paroisses; et lorsque sa Sœur lui a demandé sa lancette elle lui a refusée, disant qu'elle me la baillerait; et à moi elle m'a dit l'avoir jetée, comme ne voulant plus voir le sujet qui l'avait fait offenser Dieu. Je l'ai retenue céans * pour savoir de vous, Monsieur, ce que nous devons faire pour telles fautes, me semblant bien nécessaires à l'avenir ces exemples pour le bien de la Compagnie, et que nous soyons averties de procéder en telles affaires avec justice et charité.

Faites-moi celle de demander à notre bon Dieu que mon fils par sa miséricorde participe un jour aux mérites de la vie et mort de Jésus Crucifié, vive source de toute sainteté, et moi aussi misérable et infidèle à Dieu qui suis quoique très indigne, Monsieur, votre très obligée fille et obéissante servante.

P.S.—J'oubliais à vous dire que j'ai empêché cette Sœur de se confesser et communier aujourd'hui, et attends l'ordre que votre Charité me donnera avant l'y envoyer.

L. 162

à ma très chère Sœur Élisabeth Martin,
fille de la Charité, servant les pauvres malades à l'hôpital Saint-René, à Nantes

Ce 18 novembre 1646.

Ma Très Chère Sœur,

Nous sommes extrêmement en peine de n'avoir point de vos nouvelles depuis le départ de ma Sœur Henriette (1) et de ma Sœur Marie (2). Nos Sœurs d'Angers nous ont mandé qu'elles ont passé chez

L. 165

Hennebont, mais les Administrateurs s'y étaient formellement opposés. Marthe décida de partir, sans rien dire, à Hennebont, afin que l'ordre de ses Supérieurs fût exécuté. Les administrateurs de l'hôpital de Nantes et ceux d'Hennebont se la disputèrent. Finalement Marthe resta à Hennebont et y demeura pendant plus de douze ans.

L. 162

1. Henriette Gesseaume, voir p. 87.
2. Marie Thilouse, voir p. 182.

elles et en sont parties il y a déjà longtemps, de sorte que nous devrions avoir nouvelles de leur arrivée chez vous.

Je vous prie de nous en donner au plus tôt, et nous mander * l'état de la santé de toutes nos Sœurs, et si la femme de l'administrateur (3) n'achète plus vos provisions. Si l'on a changé à la Toussaint quelqu'un de Messieurs les Maîtres et qui c'est qui l'est à leur place et nous mandez * des nouvelles de tous les Messieurs et Dames de Nantes; et si personne n'est mécontent de nous. Nous n'avons point encore eu nouvelle de la lettre de Melais, mais nous l'avons envoyée. Mandez-nous l'état de vos malades et nous recommandez à eux tous. Notre pauvre Sœur Mathurine qui a été si longtemps malade, est trépassée de mardi à l'hôpital Saint-Denis, où tout le monde la regrette. N'oubliez pas la sainte coutume de faire la communion pour le repos de son âme. Mandez-nous si l'eau n'a point été dans votre cuisine. Ma Sœur Jeanne Lepintre est malade d'une grande fluxion sur les yeux, et ma Sœur Françoise (4) est demeurée* aujourd'hui d'un vomissement. Toutes nos Sœurs se recommandent à vos prières, et moi, mes chères Sœurs, je vous salue et embrasse chacune en particulier et vous souhaite de tout mon cœur la sainte paix de Jésus-Christ, en l'amour duquel je suis de toute mon affection, mes très chères Sœurs, Votre très humble Sœur et servante.

L. 164

à Monsieur l'abbé de Vaux

Ce 27 novembre (1646).

Monsieur,

Je crois que Monsieur Vincent ne manquera pas de servir ces bons Pères (1) en tout ce qu'il pourra. Vous savez sa charité, et pour mon particulier, je serais très empêchée, Monsieur, si j'avais à agir en cette affaire que je trouve de très grande importance; et tout ce que j'en pourrais dire à ceux qui y ont quelque pouvoir ce serait qu'il faudrait la faire avec mûre délibération. Il est vrai que ce bon Monsieur, l'un des Pères qui est ici, m'a fait l'honneur de m'en parler; et pour vous dire la vérité, Monsieur, il me semble qu'il s'y prend de bonne sorte, m'ayant (témoigné) ne vouloir regarder en cela que la volonté de Dieu et que pour la reconnaître, ils avaient commence par prier et faire prier

L. 162
3. Voir pages 167 et 175.
4. Probablement Françoise Noret, fatiguée par le long voyage à Nantes.
L. 164
1. Les Administrateurs ont demandé quatre Sœurs en supplément à Louise de Marillac lors de son passage à Angers.

pour cela. Voilà tout ce qu'il m'en dit, et moi rien autre chose, dans la vue que je ne dois en nulle façon m'en mêler; et pour votre intérêt Monsieur, je n'y en vois point, et quand il m'en paraîtrait, j'espère de la bonté de Dieu que je ne dirais pas autre chose.

Je vous remercie très humblement Monsieur, de la continuation de vos bontés pour nous. Je les regarde en vous comme effets de la divine Providence sur nous, et puis j'en ai toutes les assurances possibles. L'on m'a mandé de Nantes que le bon Monsieur don Morisse est bien exercé pour le choix qu'il a fait de la demeure de l'hôpital. J'appréhende bien que les respects humains n'empêchent sa persévérance, nos pauvres Sœurs en recevraient grande peine, quelques-unes m'ont mandé en avoir beaucoup de satisfaction. Ma Sœur Magdeleine (2) m'a mandé* aussi quelques peines d'une de nos Sœurs, qui peut être de mauvais exemple à nos autres Sœurs, et même qui se pourrait communiquer et que, outre cela, elle témoigne avoir désir de se retirer en son pays qui n'est pas fort loin. J'ai dit à notre Sœur Magdeleine de vous en parler, Monsieur, et vous dire le sentiment de Monsieur Vincent qui est de trouver bon qu'elle se retire aux conditions que je le mande * à notre dite Sœur qu'elle vous communiquera. Peut-être que cet exemple servira aux autres. De toutes nos Sœurs venues d'Angers, il n'est sorti que la Sœur Perrine qui eut l'honneur de vous parler en votre dernier voyage; laquelle fait tout ce qu'elle peut pour rentrer, et plutôt, se dit-elle, elle s'ira jeter aux pieds de la Reine. Et des trois dernières venues, en est sortie une qui s'appelle Jeanne, qui s'est voulu retirer à cause de ses infirmités, sans que jamais je l'en aie su empêcher. Elle a déjà fait deux ou trois services et nos Sœurs en prennent soin. Une (3) qui était venue avec cette première sortie est trépassée depuis peu à Saint-Denis, le reste est assez bien, excepté la dernière qui paye à l'air des malades et de Paris sa bien venue, par une fièvre que j'espère ne sera rien. Je serais bien aise que Mademoiselle Gonain (4) se contentât de ce que vous prendrez la peine lui dire, et souhaite de tout mon cœur que Dieu donne bénédiction aux avertissements que votre charité donnera aux filles qui souhaitent se donner à son service parmi nous, et suis en son très saint amour, Monsieur, Votre très obéissante et très humble fille.

2. Madeleine Mongert, voir p. 46.
3. Mathurine, voir la lettre précédente.
4. Sa réadmission a été décidée au Conseil d'octobre 1646 (Coste XIII. 618). Marie Gonain restera dans son pays, au service des pauvres malades.

L. 130 *quater*

à Monsieur Vincent

(novembre 1646).

Monsieur,

Je ne me suis point avisée de vous demander si je communiquerai ceci (1) à nos Sœurs et ne l'ai pas fait. Permettez-moi de dire à votre charité que l'explication portée dans notre règlement de Filles de la Charité me fait désirer la continuation de ce titre qui est omis, peut-être, par mégarde, dans le mémoire des termes de l'Etablissement (2).

Ce terme si absolu de dépendance de Monseigneur (3) ne nous peut-il point nuire à l'avenir, donnant liberté de nous tirer de la direction du Supérieur général de la Mission. N'est-il pas nécessaire, Monsieur, que par cet établissement votre charité nous soit donnée pour Directeur perpétuel; et ces règlements qui nous doivent être donnés, est-ce l'intention de Monseigneur que ce soit ceux marqués en suite de la requête ? Cela requiert-il un acte à part, ou bien en veut-on former d'autres puisqu'il en fait mention séparément ? Au nom de Dieu, Monsieur, ne permettez pas qu'il se passe rien qui donne tant soit peu de jour de tirer la Compagnie de la direction que Dieu lui a donnée

car vous êtes assuré que aussitôt ce ne serait plus ce que c'est, et les pauvres malades ne seraient plus secourus, et ainsi je crois que la volonté de Dieu ne serait plus faite parmi nous, par laquelle j'ai le bien d'être, Monsieur, Votre très obéissante fille et très obligée servante.

L. 206

à Monsieur Vincent

(vers 1646).

Monsieur,

Madame la Marquise de Mortemart (1) vient de sortir de céans, et m'a dit de vous supplier, très humblement, de sa part de vous souvenir

L. 130 quater

1. L'acte du 20 novembre 1646 par lequel Jean François de Gondi archevêque de Paris érige en Confrérie la Compagnie des Filles de la Charité.
2. Le coadjuteur, qui a signé l'acte d'érection au nom de son oncle l'archevêque de Paris, donne aux Sœurs le nom de «Servantes des pauvres de la Charité ».
3. Il est de plus précisé que la Compagnie «demeurera à perpétuité sous l'autorité et dépendance» des archevêques de Paris. La conduite et direction

de la Compagnie sont confiées à Monsieur Vincent «tant qu'il plaira à Dieu de lui conserver la vie». (Coste XIII. 557)

L. 206

1. Madame la marquise de Mortemart, née Diane de Grandseigne, a épousé Gabriel de Rochechouart marquis de Mortemart, qui est le frère du Comte de Maure. Ce dernier est le cousin de Louise de Marillac, il a épousé Anne d 'Attichy.

d'un précepteur pour Monsieur son fils (2). Elle a toujours un bon prêtre du Roule qui a commencé ses premiers rudiments; mais elle doute qu'il soit capable et aussi lui témoigne ne le tenir qu'en attendant. Il s'appelle Monsieur Lafon; elle vous supplie très humblement, s'il y a moyen, vous en faire informer, à ce que si il était capable autant qu'un autre, il puisse être mis en délibération avec les autres. Je remercie très humblement votre charité qui m'a fait beaucoup de bien. Il me semble que quand je me laisse ainsi emporter dans mes appréhensions qui me mettent au même état que de véritables afflictions, que j'ai besoin d'être menée un peu rudement- vous verrez par la lettre que je vous envoie de mon fils, ma faiblesse d'un côté, et toujours le sujet de ma douleur qui me fait tant avoir besoin de votre charitable assistance et d'être toujours, Monsieur, Votre très obligée fille et très humble servante.

L. 205

à Monsieur Vincent

Ce samedi (vers 1646).

Monsieur,

Madame de Mortemart (1) ne vous trouvant point, m'a chargée de vous dire que celui qui tient la place de précepteur de Monsieur son fils en attendant, vous doit aller trouver pour que vous preniez la peine de connaître si il est capable de cette charge ; mais elle craint qu'il vous dise seulement qu'il va apprendre de vous la manière dont il se doit conduire, et ce n'est pas son intention.

Notre pauvre Sœur Geneviève (2) est toujours fort malade, et moi je suis, Monsieur, Votre très humble et très obligée fille et servante.

L. 435

(à sœur Barbe Angiboust à Fontainebleau)

(vers 1646).

Ma Chère Sœur,

Hé bien ! vous voilà encore une fois à la Cour, et employée par l'ordre de notre très bonne et très dévote Reine. Que ses saints exemples vous donnent grande humiliation- et que le choix que la divine Providence a fait de vous, vous remplisse de confusion; mais

L. 206

2. Leur fils, Louis, né le 25 août 1636.

L. 205
1. Voir la lettre précédente.
2. Geneviève Doinel, voir p. 302.

prenez garde, mes chères sœurs, que l'homme ennemi ne jette l'ivraie parmi cette bonne semence. Et vous le connaîtrez si, durant le séjour de la Cour, la fréquentation que vous avez avec ces dames altère tant soit peu votre dévotion; si vous en êtes moins soigneuses de l'observance de vos règles, moins douces et humbles. Mais à propos d'humilité, prenez-vous bien garde que celle que le monde exerce envers vous ne vous donne pas trop de hardiesse à parler aux dames, tant celles de la Cour que celles de leur suite ? comme aussi à Monsieur le médecin ? Que l'usage de traiter les malades et ce que vous avez appris des médecins ne vous rende trop hardies, ne vous fasse faire les entendues pour ne pas écouter les ordonnances et obéir aux ordres que l'on vous pourra donner ? Et quand l'on vous fera l'honneur de vous demander votre avis, répondez avec grande humilité, disant tout simplement que l'on vous a enseignées ainsi; car en vérité, mes chères Sœurs, si nous en usions autrement, nous serions bien méconnaissantes des grâces de Dieu. Qu'avons-nous que l'on ne nous l'ait donné ? Et que savons-nous qu'il ne nous ait été enseigné ?

1647

Établissement des Filles de la Charité à Montreuil-sur-Mer, Chantilly, Chars, Fréneville.

Juin: *visites à Angers et Nantes de Jeanne Lepintre et de Monsieur Lambert.*

Juillet: *Transfert des enfants Trouvés à Bicêtre.* Septembre: *Conférence de Monsieur Vincent sur la persévérance dans la vocation.*

L. 168

à ma très chère Sœur Turgis
Fille de la Charité Servante des Pauvres, à Richelieu

Ce 4 janvier 1647.

Ma Très Chère Sœur,

Que direz-vous que j'aie de si longtemps passé le temps que je vous avais promis de vous écrire qui ne devait être que d'un mois; mais, ma chère Sœur, il faut que vous excusiez car ce n'est pas manque de souvenir ni d'affection, mais de temps. J'ai toujours été malade

depuis assez longtemps (1), et même en danger à ce que l'on disait, dont je suis revenue par la miséricorde de Dieu; priez s'il vous plaît sa divine bonté que ce soit pour sa gloire, et que je le puisse servir avec plus de fidélité que je n'ai fait. Je loue Dieu, mes très chères Sœurs de tout ce qu'il fait par vous et des grâces qu'il vous départ *, il les faut bien reconnaître et y être fidèles; à ce commencement d'année renouvelez-vous à son service avec les ferveurs que vous aviez au commencement que vous connûtes ce qu'il voulait de vous. Et vous ma Sœur Anne, regardez bien les vertus particulières qu'il demande de vous, voilà les images que la sainte Providence vous a fait échoir, tirez bien fruit des instructions qu'elles vous donnent.

Je mande à Monsieur Gauthier (2) que pour les remèdes, c 'est l'ordinaire que nos Sœurs les prennent, de ceux de la charité, mais que s'il y a quelque chose qui empêche cela, il faut aller suivant les lieux, c'est pourquoi vous ferez ce que Monsieur Gauthier vous dira, après ce que Monsieur Portail (3) vous a déjà dit.

Savez-vous bien que notre pauvre Sœur Mathurine (4) d'Angers est morte ? Nous avons été visitées par la miséricorde de Dieu d'un grand nombre de malades, mais elles sont presque toutes guéries; il y en a encore deux en grand danger qui sont deux Sœurs Mathurines, toutes deux d'Angers et venues en même temps, l'une est malade du poumon et l'autre de la rate. Priez Dieu, mes Sœurs, que soit pour vivre soit pour mourir son saint nom soit glorifié en nous, c'est en son saint amour que je suis de tout mon cœur, mes très chères sœurs, Votre très humble Sœur et servante.

L. 207

à ma très chère Sœur Barbe Angiboust
Fille de la Charité, Servante des Pauvres à Fontainebleau

Ce 3 mars (1647).

Ma Très Chère Sœur,

Vous me mettez en peine de paraître sans consolation et vous ne me mandez * point votre affliction; est-ce votre incommodité ? Si c'est cela, ma chère Sœur, aimez la très sainte volonté, et attendez en paix votre meilleure santé; c'est un bon signe que les jambes vous enflent.

L. 168

1. Louise de Marillac a été malade à son retour de Nantes. La lettre est écrite par Elisabeth Hellot.
2. Monsieur Denis Gauthier de Langres, entré dans la Congrégation de la Mission en 1639. Il est à Richelieu depuis 1642. Il sera successivement Directeur du Séminaire, puis Supérieur de la Maison.
3. Monsieur Portail a séjourné à Richelieu en août 1646.
4. Mathurine était à Saint-Denis.

Si vous vous affligez de voir Dieu offensé par ceux qui devraient chanter ses louanges, et être à édification au peuple, espérez que quand l'heure de leur parfaite vocation sera venue, que Dieu en peut faire de grands saints. Faites de votre part tout ce que vous pourrez pour être fidèle à Dieu en votre vocation et l'accomplissement de vos règles; que si votre infirmité vous empêche de vous lever, de jeûner et les autres œuvres pénales, pensez qu'elle ne vous peut pas empêcher d'avoir de la véritable humilité, d'être bien cordiale, d'user de support et douceur envers le prochain, même ceux qui vous contrarient le plus. Je ne sais si vous ne vous êtes point méprise à me mander* le nombre de vos écolières, c'est beaucoup de soixante-dix. Quand vous aurez un peu plus de force, je pense qu'il sera bon que vous alliez voir quelquefois les malades et que vous fassiez faire l'école à ma Sœur Marguerite (1), laquelle m'étonne beaucoup de me tant mépriser qu'elle ne m'écrive pas, dites-lui qu'il fait mauvais se jouer à son Maître, j'entends de fâcher Dieu; cela me fait craindre qu'elle ne soit pas bien avec lui. C'est peut-être, ma Sœur, que vous ne l'avertissez pas dans les temps qu'il faut que nous avons de grands exemples de malheurs pour celles qui petit à petit se sont relâchées. Si je vous disais l'état de toutes celles de notre connaissance je vous ferais pitié, et vous vous en étonneriez beaucoup. Priez Dieu pour elles toutes je vous prie, et demandons à Dieu l'une pour l'autre la sainte persévérance. Quand vous aurez (2) commodité de faire savoir le nombre de vos écolières, mais consolons-nous que Dieu le sait et évitons tant que nous pourrons de désirer que l'on sache ce que Dieu fait par nous. J'ai envoyé votre lettre bien sûrement à Monsieur Vincent, je ne sais si vous avez reçu les lettres que nous vous avons écrites, je crois, depuis quinze jours; il y en avait une pour notre Sœur Marguerite telle que je l'eusse voulu écrire à une fille si je l'avais.

Je pense que vous aurez su que ce n'est pas ma sœur Françoise qui est trépassée mais bien une Sœur Mathurine (3) et une Perrine (4) toutes deux d'Angers, ma Sœur Magdeleines est bien malade à Angers et ma Sœur Elisabeth (6) à Nantes; priez Dieu pour l'une et pour l'autre et pour toutes nos infirmes qui sont en grand nombre. Toute notre Communauté vous salue toutes deux, et moi aussi qui suis en l'amour de Jésus Crucifié, mes chères Sœurs, votre très humble et très affectionnée servante.

L. 207
1. Marguerite, voir p. 179.
2. Louise de Marillac a écrit: quand nous aurons.
3. Mathurine, originaire d'Angers, décédée à Saint-Denis.
4. Perrine Fleury, entrée en 1646.
5. Madeleine Mongert, voir p. 46.
6. Elisabeth Martin, voir p. 32.

à ma très chère Sœur Turgis (1),
fille de la charité, servante des Pauvres. à Richelieu

Ce 10 mars (1647).

Ma Très Chère sœur,

Dieu soit béni de toutes les grâces que sa bonté fait à votre petite Compagnie. Mais prenez garde, ma chère Sœur, que les douceurs de l'applaudissement du peuple, la consolation de vos fréquentes conférences et communications ne prennent racine en votre esprit; en sorte que vous preniez le change pour le fait de la pureté d'intention que vous devez au service de Dieu; ce qui vous pourrait nuire quand la divine Providence vous fera changer de ce lieu en un autre, auquel vous ne trouveriez pas toutes ces satisfactions. Ne croyez pas, ma chère sœur, que ce soit un avis particulier que je vous donne, j'en dis de même à ma chère Sœur Anne (2), comme je ferais à toutes les autres de nos Sœurs.

Vous expérimentez, ma chère Sœur, la faiblesse de l'esprit par les petites peines que vous remarquez en votre dernière. N'en soyez pas en peine, cela n'est rien, puisque vous tenez si fortement à Dieu par la volonté.

Je me souviens ma chère Sœur, que vous m'avez parlé des drogues pour les médecines. Si vous n'avez pas une boutique bien garnie pour vos pauvres, et qu'il faille acheter petit à petit, je ne vous conseille pas d'en prendre, car je crois que la charité n'est pas trop riche; et quand vous en prendriez même en d'autres lieux, il faudrait que ce ne fût que dans la nécessité de la maladie; je crois que, puisque Monsieur Portail ne vous l'a pas conseillé, que vous en usiez de la sorte. Encore faut-il que je vous dise des nouvelles de votre sœur la veuve qui s'est remariée ces jours gras, à un jeune homme d'environ 25 ans, garçon cordonnier, mais elle dit que c'est pour l'aider en son école. L'autre se porte bien, Dieu merci; nous nous recommandons à vos saintes prières, et suis, ma chère Sœur, Votre très humble sœur et servante.

P.S. — Toutes nos Sœurs vous saluent. Nous avons force infirmes. Nos recommandations à ma Sœur Anne; et mes très humbles saluts à Monsieur Gauthier (3), de qui je suis très humble servante.

1. Élisabeth Turgis, voir p. 18.
2. Anne de Richelieu, voir p. 180.
3. Monsieur Gauthier, supérieur de Richelieu, voir p. 189.

L. 170

à Monsieur Vincent

Ce 10 mars [1647].

Monsieur,

L'embarras auquel vous êtes, pour le grand monde qui est chez vous, m'empêche de vous envoyer la lettre de Monsieur des Jonchères (1), en ayant aussi quelques autres à communiquer à votre charité pour en avoir son avis.

Je ne pense pas que ce que mon fils a dit ait été trouvé mauvais n'étant pas, à mon avis, sorti des termes du respect qu'il doit; mais je crois être tout à fait impossible que l'affaire se fasse sans que votre charité donne son consentement et je prévois bien que le retardement sera très préjudiciable à mon fils pour plusieurs raisons que je puis pas écrire; il faut se résoudre à tous les événements que j'en appréhende quoique très fâcheux. Ce que je vous mandais qui m'avait été dit, était pour faire empêcher que l'on ne continuât des invectives et médisances contre les mœurs de ceux de qui la doctrine est soupçonnée, et que l'on avait remarqué que ceux de ce parti avaient protesté en chaire n'y entrer qu'avec esprit d'union et de charité, et ne parlaient aussi qu'en ces termes.

Madame la Comtesse de Maure (2), m'a mandé que je prisse soin d'un livre qu'elle vous a envoyé qui est «l'apologie de Jansénius» (3) pour le lui renvoyer. Elle vous envoie aussi celui-ci pour le voir comme elle vous a promis. Si je pensais vous pouvoir demain parler à quelque heure, je vous supplierais très humblement me la donner, pour quelque besoin de notre Compagnie, outre celui de Nantes qui est assez grand. Notre Sœur Madeleine (4) est beaucoup mieux, Dieu merci, et tout fait assez bien à Angers. Je cause bien des désordres partout; je crains que votre charité oublie mes besoins qui me font souhaiter plus que jamais que votre charité croie que je suis, par la volonté de Dieu, Monsieur, Votre très obéissante et très obligée fille.

à Monsieur Vincent

Ce jour de Pâques [21 avril 1647].

Monsieur,

J'ai pensé qu'il était nécessaire que votre charité prit la peine de voir cette lettre de Monsieur d'Annemont (1), avant que nos Sœurs partent pour Nantes, deux choses me semblent aussi être sues de vous: s'il n'est point nécessaire de communiquer notre pensée du changement de la Sœur Catherine (2) à Messieurs de Jonchères (3) et d'Annemont (4), et même à Mademoiselle de la Carisière; ou, si les choses demeuraient dans ce calme, il ne serait point a propos de mander* ma Sœur Élisabeth (5) qui est toujours malade comme vous verrez; ou bien s'il faudra laisser négocier ce changement à ma Sœur Jeanne (6), selon l'ordre que votre charité lui en donnera. Une autre chose que je crois très nécessaire, et de grande utilité, c'est que votre charité prenne la peine d'écrire une lettre (7), pour toutes nos Sœurs, si vous le jugez à propos, pour leur témoigner un peu de mécontentement et pour les encourager. Aussi vrai, Mon Très Honoré Père, cette pauvre Compagnie souffre bien sous ma chétive conduite ! aussi pensé-je que tôt Dieu la délivrera de cette captivité, qui est à si grand empêchement à la perfection de son œuvre; et moi j'ai grand sujet de craindre de mourir en mon endurcissement, si votre charité ne m'aide. Ne pouvons-nous espérer le bien d'une conférence, ces fêtes, pour achever celle de l'instruction (8) des devoirs des Sœurs Servantes aux Sœurs soumises, des Sœurs soumises aux Sœurs Servantes, et de la conduite et support des Sœurs Servantes aux Sœurs soumises ? Il me semble que cela, bien entendu et bien pratiqué, serait un empêchement à tous les petits désordres de la Compagnie, comme aussi que nous eussions nos petits règlements pour en faire lecture de temps en temps en la Compagnie.

1. Avant la lettre de Monsieur d'Annemont, Louise de Marillac avait reçu des lettres de Monsieur des Jonchères, de Monsieur Fuset, prêtre de l'hôpital et de trois Sœurs: Claude Brigide, Marguerite Noret et Elisabeth Martin. Toutes ces lettres faisaient état des difficultés communautaires, de la constitution de clans, l'un d'eux étant appuyé par l'aumônier de l'hôpital.
2. Catherine Bagard, très liée à l'aumônier de l'hôpital.
3. Monsieur des Jonchères, confesseur des Sœurs.
4. Monsieur d'Annemont, prêtre de Nantes avait conseillé aux administrateurs de l'hôpital de faire venir les Filles de la Charité.
5. Elisabeth Martin, très bouleversée avait demandé à Claude Brigide d'écrire à Mademoiselle pour lui expliquer la situation. Peu de jours après, elle écrivait à son tour.
6. Jeanne Lepintre va aller faire la visite à Nantes.
7. Monsieur Vincent écrira une lettre de 7 pages (Coste III. 174).
8. Conférence faite le 2 février 1647 (Coste IX. 229). La prochaine n'aura lieu que le 30 mai.

Une dame m'a donné charge de m'informer s'il ne pouvait y avoir cinquante arpents de terre à vendre entre la maison où logent les petits Enfants Trouvés de la Chapelle, et je lui ai proposé votre maison vers les Récollets, en espérance qu'il s'y pourrait trouver proche les terres qu'elle souhaite, y compris la maison. Je vous supplie très humblement Monsieur, si vous pensez que la chose soit faisable, prendre la peine me le mander* par frère Ducourneau (9), à cause que cette Dame doit envoyer, après ces fêtes, un homme pour visiter la place. S'il plaît à votre charité se souvenir de Madame la comtesse de Maure (10) pour mon fils, à cause que l'autre affaire s'évente fort, il me semble que vous n'entendez parler que de cette affaire. Mon Dieu que mon orgueil me fait souffrir en ce sujet, et que ce m'eût été un grand repos d'en être exempte; la très sainte volonté de Dieu ne l'a pas permis, il en soit béni à jamais, et de quoi j'ai l'honneur d'être, Monsieur, Votre très obéissante et très obligée fille et servante.

L. 166

à ma très chère Sœur Turgis (1)
Fille de la Charité, Servant les Pauvres à Richelieu

(vers avril 1647).

Mes Très Chères Sœurs,

Il y a longtemps que je n'ai eu la consolation de recevoir de vos lettres, et aussi il y a longtemps que je ne vous ai écrit, mon cœur l'a senti bien des fois et m'en a fait reproche; mais je n'étais pas encore guérie de la maladie que j'eus cet hiver, que je suis retombée dans une autre, encore plus dangereuse, dont je ne fais que commencer à guérir

ne m'excuserez-vous pas voyant cela, mes chères Sœurs, oh ! je me le promets bien de la bonté de vos cœurs. Mais d'où vient que ma Sœur Anne (2) ne m'écrit point, j'en serais si réjouie ! Quelque mauvaise que soit son écriture, je vous prie, ma Sœur Turgis, de la faire m'écrire. Voilà une lettre de ma Sœur Louise Proust (3) que vous ferez tenir à Parthenay; vous avez je crois su la mort de notre pauvre Sœur Mi-

L. 173
9. Frère Ducourneau, secrétaire de Monsieur Vincent.
10. La comtesse de Maure, la cousine de Louise de Marillac, voir la lettre précédente.
L. 166
1. Lettre écrite par Élisabeth Hellot.
2. Anne de Richelieu, voir p. 180.
3. Louise Proust, de Parthenay, a un frère dans la Congrégation de la Mission.

chelle (4). Si vous voyez de ses parents vous les pouvez assurer qu'elle a fait une fin qui les doit bien consoler, si je puis, j'écrirai à son père. Nous avons eu grand déplaisir de sa perte, car c'était une vraiment bonne fille. Notre Sœur Jeanne Roux (5) se porte fort bien. N'avez-vous point de bonnes filles qui demandent à être des nôtres, nous en avons grand besoin, mais il nous les faut bien bonnes. Priez Dieu qu'il nous en envoie, nous avons eu tant de malades depuis six mois, que notre infirmerie a toujours été pleine. Voilà, mes chères sœurs, une partie des nouvelles que j'avais à vous dire, en attendant des vôtres. Je vous salue toutes deux, et demeure en l'amour de Jésus Crucifié, mes très chères Sœurs, Votre très humble Sœur et servante.

P.S. —Notre sœur Michelle a désiré, quelques jours avant sa mort, avoir les marques qu'elle mourait vraie Fille de la Charité, ce que Monsieur Vincent lui a accordé, dont elle a eu une consolation indicible. Sa maladie a été quinze jours durant, un petit martyre dans lequel elle avait une patience admirable.

L. 174

(à nos chères Sœurs les Filles de la Charité
servant les Pauvres de l'hôpital de Nantes)

Ce 8 mai (1647).

Mes Très Chères Sœurs,

Ma Sœur Jeanne Lepintre (1) vous va trouver, de la part de Monsieur Vincent, et je crois que sa charité m'y aurait envoyée si j'avais assez repris de forces depuis ma grande maladie, et savez-vous pourquoi, mes chères Sœurs ? C'est pour apprendre de vos bouches mêmes les dispositions de vos esprits, et d'où peut venir les petits troubles qui paraissent en votre compagnie et comment s'est pu introduire la zizanie (2) qui semble vouloir offusquer le bon grain. Oh ! mes chères sœurs, que j'ai grand sujet de craindre que ce n'ait été mes mauvais exemples qui aient fait de fâcheuses impressions en vos esprits ! Si cela est, faites-moi la charité d'en demander pardon à Dieu pour moi, et me pardonnez aussi, en faisant mieux que vous ne m'avez vu faire, pour ne plus contrister notre bon Dieu, donnant à son ennemi

L. 166
4. Michelle, originaire de Richelieu, envoyée par Monsieur Portail en 1646.
5. Jeanne Roux, une jeune sœur, aussi originaire de Richelieu.
L. 174
1. Jeanne Lepintre, envoyée faire la visite de la maison de Nantes.
2. Les lettres reçues de Nantes expliquaient la désunion de la communauté (voir p. l93).

ce qui lui appartient en vous, et pour ne pas perdre les récompenses que sa bonté promet à ceux qui exercent les œuvres de miséricorde étant en sa grâce, car il refuse les plus grands présents de ceux qu'il voit remplis de leur propre volonté.

Vous pouvez donc parler en grande confiance à notre Sœur, laquelle à son retour nous rapportera fidèlement ce que vous lui aurez communiqué; car enfin, mes chères Sœurs, il nous faut être à Dieu et toutes à Dieu et pour y bien être, il nous faut arracher de nous-mêmes. Et croyez-moi, mettons la sonde * sans nous flatter, à nos maux, et nous trouverons que ce n'est que cet amour de nous-mêmes qui est notre plus grand ennemi, et qui est cause que nous trouvons à redire aux autres, que nous désirons tant être satisfaites en toutes choses.

Voilà une lettre (3) de Monsieur Vincent que vous devez tenir bien chère, puisque Dieu lui a donné le temps nécessaire pour cela quoi qu'occupé de tant d'affaires grandes et sérieuses.

Il faut, mes chères Sœurs, que je vous dise tout simplement les pensées que cette chère lettre m'a données la lisant. O mes sœurs, la douceur du style, la remarque des grâces que Dieu vous a faites et à nous et les instructions que sa charité vous donne si suavement, m'ont donné un tel effroi que je ne le vous puis dire, me souvenant que tant de fois Dieu nous a fait avertir par lui de nos obligations; tant de fois il a su et voulu oublier nos fautes et manquements, ne se lassant point de nous exciter et encourager, ni d'avoir des soins de nous tout paternels, prenant pour cela des peines comme si nous étions des sujets de mérite. Et que lui avons-nous rendu, terre ingrate que nous sommes ! Rien autre chose que des mécontentements, terre ingrate que nous sommes, par nos infidélités à Dieu, pour lequel il nous veut gagner: tantôt quelque membre de la Compagnie en est séparé ou a fait de grandes fautes contre sa vocation, tantôt tout le corps a dégénéré; nous sommes toutes stupides.

Il semble que tous les avertissements que Dieu nous a fait donner n'aient point eu d'autres effets que de battre l'air, et qui pis est, je crains bien que (4) ayant été prononcés devant Dieu et les Anges ils ne nous donnent grande confusion en notre jugement.

Est-ce pas avec raison, mes Sœurs, que mon cœur a été touché de crainte, et de justes appréhensions ! et ne pensez pas que je vous dise ceci pour vous intimider, ni pour parler à vous seules, c'est à moi que je le dis, et à toutes celles qui, comme moi, ont fait mauvais usage de notre sainte vocation. Je les prie toutes pour l'amour de la mort de notre cher Maître de se renouveler en sa résurrection, recevant la paix que tant de fois il nous a donnée en la personne de ses apôtres. Mais prenons garde qu'il ne la leur donne point dans l'oisiveté, mais dans le

3. Monsieur Vincent envoie une lettre de 7 pages (Coste III. 174).
4. Louise de Marillac avait écrit: Tous ces chers avertissements, mots qu'elles a barrés.

travail, et dans le souvenir des plaies qu'il a souffertes pour nous, nous enseignant par là que nous ne saurions avoir la paix avec Dieu, avec notre prochain et avec nous-mêmes, si Jésus-Christ ne nous la donne, et qu'il ne nous la donnera pas que par les mérites de ses plaies et souffrances qui ne nous sera jamais appliqué que par la mortification de nous-mêmes que nous acquerrons par son imitation faisant la très sainte volonté de Dieu.

Que vous êtes heureuse auprès de tant d'autres de votre condition, non seulement de pauvres filles, mais même de personnes de condition, qui cherchent d'être employées pour le service de Dieu et des pauvres et ont tant de désir de faire la volonté de Dieu, et d'être aidées pour cela, et elles demeurent sans pouvoir avoir cette consolation. Et vous, rien ne vous manque et il semble que vous n'êtes pas contentes, et qu'au contraire que vous vous serviez des moyens que Dieu vous donne de vous perfectionner, que vous les dédaignez.

Pardonnez-moi, mes chères Sœurs, si l'affection que je vous porte me fait vous parler ainsi. Oh ! que j'ai souvent fait de pareilles fautes que celles dont je vous soupçonne; mais tout de bon le veux être fidèle à Dieu, et pour cela lui en demander souvent sa grâce. Faites ainsi: estimez et lisez avec affection vos règlements et instructions, avec désir de les mettre en pratique, et y travailler à bon escient pour l'amour de Dieu et surtout servez-vous des avertissements que Dieu vous donne, peut-être pour derniers, de ce qu'il demande de vous.

Ce n'est pas, mes chères Sœurs, que j'ai pensé de vous menacer des punitions de Dieu, mais craignons, vous et moi son indignation si nous négligeons l'accomplissement de sa sainte volonté en laquelle et par laquelle je suis tout à vous, mes chères Sœurs et j'espère de sa bonté y être éternellement. Demandez-lui qu'il me fasse miséricorde puisque je suis en son très Saint amour, mes chères Sœurs, Votre très humble et plus chétive Sœur et servante.

L. 312

à nos très chères sœurs,
les Filles de la Charité servant les pauvres malades à l'hôpital de Nantes

(juin 16473.

Mes Très Chères Sœurs,

Je ne vous puis écrire à chacune en particulier, comme je me l'étais promis, mais aussi ai-je pensé que cela n'était pas nécessaire et que tout ce qu'elle (1) vous dira que ce sera autant de mots qui feraient une bien grande lettre. Je vous supplie, mes chères Sœurs, de recevoir

L. 312
1. Jeanne Lepintre (voir p. 77) envoyée à Nantes.

notre Sœur comme notre bon Dieu vous l'ordonne qui est de la recevoir comme vous feriez Notre Très Honoré Père, puisque c'est lui qui vous l'envoie. Vous aurez peu de jours après Monsieur Lambert (2), vous lui parlerez de tout ce que m'avez mandé * et il vous donnera toute satisfaction.

Ma sœur Claude (3) saura que le Seigneur du village d'où est sa mère, l'a envoyé visiter au faubourg Saint-Germain et l'a fait ramener en son village pour la faire assister; elle était mieux quand elle est partie, Dieu merci, et j'espère que son air lui aura redonné de la santé. Tous les autres parents de nos Sœurs, au moins dont j'ai connaissance se portent bien Dieu merci. Au nom de Dieu, mes très chères Sœurs, soyez bien soumises à tout ce que Monsieur Lambert vous ordonnera vous assurant que c'est par l'ordre de la volonté de Dieu et de Monsieur Vincent. J'espère de la bonté de Dieu que tous les petits différends arrivés nous serviront à nous perfectionner et faire connaître aux Filles de la Charité combien elles doivent être humbles, soumises et attachées à la pratique exacte de leurs règles sans lesquelles choses c'est un chapelet défilé. Prenez courage, mes très chères Sœurs, si votre ennemi a eu le dessus pour un peu de temps, faisons-nous violence pour le terrasser. L'heure ne me permet pas vous entretenir plus longtemps. Bonsoir, mes très chères Sœurs, priez Dieu pour nous je vous supplie, et me croyez en l'amour de Jésus Crucifié, mes très chères Sœurs, Votre très humble Sœur et très affectionnée servante.

L. 101

à Monsieur Vincent

(juin 1647).

Monsieur,

Si votre charité avait agréable de proposer au Maître de la maison proche Saint-Laurent qu'il se logeât au département qu'il a baillé au brasseur de bière, au cas que les dames le voulussent dédommager, cela accommoderait bien les petits enfants.

Je ne me puis empêcher de vous dire que j'ai eu aujourd'hui grand peine, pour la crainte de la prédestination, sur quelques pensées que j'ai eues en l'oraison; cela a pressé de telle sorte mon esprit, qu'il m'a fait faire un acte d'acquiescement aux desseins de Dieu pour moi et mon fils, être à jamais objets de sa justice.

J'ai oublié de vous demander permission de communier toute la neuvaine que l'on dit la sainte Messe au Saint Esprit; elle commença

2. Monsieur Lambert (voir p. 27) y sera en juillet.
3. Claude Carré, voir p. 530.

vendredi, et me servant de la permission que Votre Charité m'a donnée de communier quand ma santé me le permet, j'ai aussi communié depuis ce temps là de la neuvaine, je ne l'ose continuer sans votre permission plus particulière que je vous demande pour l'amour de Dieu, avec le secours dont nous avons besoin, et suis, Monsieur, Votre très obligée fille et très humble servante.

L. 83

à ma très chère Sœur Magdeleine, fille de la Charité
Servante des Pauvres Malades de l'Hôpital Saint-Jean, à Angers

Ce 5 juin (1647).

Ma Très Chère Sœur,

Monsieur Vincent m'a commandé de savoir de vous si ça été Messieurs les Pères des Pauvres qui vous ont fait lui écrire au sujet de quelques-unes de nos sœurs, et par quel ordre vous les renvoyez, parce que cela est d'importance. Je vous prie de me le mander au plus tôt; sa charité ayant égard à la peine que vous pouvez avoir étant si peu fait qu'il n'attend pas, pour cette fois, à être assuré de cette conduite et veut que deux autres de nos Sœurs partent dès vendredi prochain (1). J'appréhende les soupçons et jugements téméraires, et que cela cause souvent de petits troubles. Au nom de Dieu, ma chère Sœur, je vous prie, qu'il y ait entre vous du support et de la cordialité et y pratiquez la sainte gaieté. Nous saluons de tout notre cœur nos autres chères Sœurs que nous prions de se donner tout de nouveau à Dieu, pour faire sa très sainte volonté, sans aucune exception de lieu ni de personne. C'est en cette très sainte volonté que je suis, Ma Très Chère Sœur, Votre très humble Sœur et servante.

L. 178 *bis*

à Monsieur l'abbé de Vaux

Ce 12 juin (1647).

Monsieur,

Je crois que la divine Providence aura fait arriver nos deux Sœurs (1) au temps nécessaire pour faire (voir) aux défaillantes que Monsieur

L. 83
1. Voir la lettre suivante.
L. 178 bis
1. Probablement, arrivée de Marguerite Moreau (voir p. 314) et de Nicole.

Vincent les mandait* de venir. Je supplie sa bonté avoir conduit le reste de cette affaire heureusement. Je porterais grande peine, Monsieur, de la peine que nos pauvres Sœurs vous donnent, et du peu de satisfaction que vous recevez de toutes les bontés que vous avez toujours exercées pour leur avancement à la vertu, n'était qu'il paraît si évidemment, ce me semble, que c'est Dieu qui vous a donné ce travail que je n'ose vous en faire excuse. Et qu'aurions-nous fait si la conduite de Dieu ne vous avait fait arriver si à propos. Son saint nom en soit béni à jamais- et de vous avoir donné son esprit pour la résolution du retardement* et du renvoi de nos deux Sœurs (2) que je souhaite bientôt de retour. J'espère de la bonté de Dieu qu'elle fera connaître à toutes les autres la faute qu'elles ont faite par leur résistance à vos ordres dont je vous demande pardon. Elles ont besoin d'être bien humiliées. Ne serait-il point à craindre, Monsieur, qu'elles fussent ombrageuses ou défiantes, et indiscrètes à faire paraître ces sentiments à celles de qui elles entrent en soupçon, et que cela ne causât plus grand mal. Car encore que je ne veuille pas croire la Sœur Perrette exempte des fautes dont elle est accusée, néanmoins j'aurais grande peine à me persuader qu'elle voulût, tant soit peu, faire brèche à sa réputation. Cela est bien fâcheux qu'il y ait dans la maison des personnes à craindre.

Je vous remercie, très humblement, Monsieur, de l'avis que votre charité nous a donné du retardement du partement * de nos Sœurs, dont j'étais en grande peine, à cause que ma Sœur Magdeleine nous avait mandé qu'elles étaient parties. Je me doutais bien que sa sévérité avait contribué à ce prompt retour. Ce m'est un grand repos et consolation d'espérer que Dieu donnera ordre à tout par l'entremise de votre charité de qui je suis en son très saint amour, Monsieur, (Votre) très obéissante et très humble servante.

L. 308

à Monsieur l'abbé de Vaux
à Angers

Ce 15 juin (1647).

Monsieur,

Je me donnai l'honneur mercredi, de faire réponse à celle que vous aurez pris la peine de m'envoyer, pour nous donner avis du renvoi de

L. 178 bis
2. Départ de Perrette de Sedan et de Marie-Marthe Trumeau (voir p. 75).
3. Perrette de Sedan, arrivée à Angers en juillet 1646. Rentrée à Paris en juin 1647, elle quittera la Compagnie en juillet (Coste III. 212).

nos deux Sœurs (1) qui ne sont pas encore arrivées, dont je suis un peu en peine. Je crois, Monsieur, que celles (2) que nous avons envoyées serviront d'encouragement à la petite Communauté, par leur esprit de soumission et de douceur, dont elle manque bien. J'ai parlé aux personnes qui sont de la charité de la bourse cléricale, pensant que c'était la meilleure voie pour servir le parent de Mademoiselle Gonain au dessein qu'il a d'achever ses études à Paris. Voilà, Monsieur, ce que Madame Traversay (3) qui y a très grand pouvoir m'en a mandé. Je vous supplie très humblement, Monsieur, prendre la peine le faire savoir à Mademoiselle sa sœur, et si vous êtes d'avis qu'il vienne, un mot de votre main, à ma dite dame, lui servirait beaucoup.

J'espère que dans peu de jours, Monsieur Lambert (4) sera à Angers; je l'ai supplié, avant de partir, savoir de Monsieur Vincent la résolution pour Mademoiselle Gonain (5), je ne laisserai, Dieu aidant, de lui en parler encore à la première occasion. Il a béni Dieu de la résolution que votre charité a prise de servir le public en la manière qu'il croit, sera très utile; je souhaiterais y pouvoir participer, ce sera en louant Dieu de tout ce que sa bonté fera par vous, de qui je suis en son très saint amour, Monsieur, Votre très obéissante et tres humble servante.

L. 179

à Monsieur Portail
à Rome

21 juin 1647.

Monsieur,

Il y a longtemps que je souhaite me donner l'honneur de vous écrire, si j'eusse ose vous importuner; mais l'état auquel vous êtes me fait passer toute crainte, pour vous recommander le besoin que vos pauvres Filles de Charité ont de votre retour, à ce que dans votre maladie vous ne preniez pas *Paradis* pour *Paris*. Que ferions-nous Monsieur ? Car il me semble que la perfection que Dieu demande de toute la Compagnie attend vos charitables avertissements et conduites. Il est vrai que votre absence si longue nous a été pénible, mais en mon particulier, j'ai senti consolation de vous savoir dans la source de la sainte Eglise, et proche de son Chef, Père saint de tous les chrétiens, où tant de fois je me suis désirée pour, comme enfant quoiqu'indigne, avoir sa sainte bénédiction; mais comme mon âge, mes infirmités qui

Perrette de Sedan (voir p. 200) et Marie-Marthe Trumeau (voir p. 75). Marguerite Moreau (voir p. 314) et Nicole.
3. Madame de Traversay, voir p. 63.
4. Monsieur Lambert va faire la visite à Nantes.
5. Marie Gonain (voir p. 132). Sa réadmission à la Compagnie est envisagée.

augmentent tous les jours commencent à me faire perdre l'espérance de ce bonheur tant désiré, et que la connaissance du grand bonheur que j'ai eu, par la grâce de Dieu, de vivre et désirer mourir en la foi de Jésus-Christ, j'ai eu pensée, Monsieur, de vous supplier très humblement, pour l'amour de Dieu, m'obtenir pour l'heure de ma mort, cette grâce qui me pourra être conférée en cet instant.

Mais, Monsieur, je souhaiterais bien m'étendre davantage et vous prier, si c'est chose qui se puisse faire, de procurer ce même bonheur à toutes celles à qui Dieu fera la grâce de mourir en la Compagnie des Filles de la Charité, puisqu'il semble que ce soit l'esprit de Jésus-Christ qui ait inspiré vouloir cette manière de vie aux personnes qu'il choisit, pour honorer sa vie humaine étant sur terre.

Cela, Monsieur, n'est-ce pas nous avertir fortement que nous avons doublement le bonheur d'être Filles de la sainte Eglise, et étant admises en cette manière, ne nous sera-ce pas une nouvelle obligation de vivre et d'agir comme enfants d'une telle Mère ? ce qui requiert une grande perfection. Venez vitement, Monsieur, nous aider à l'acquérir, et en attendant, continuez-nous vos charitables soins à l'autel et en vos autres saintes prières, et présentement en vos souffrances. Permettez-moi, Monsieur, saluer très humblement Monsieur Dehorgny (1) et Monsieur Alméras (2), auxquels je demande pareille charité qu'à vous.

Notre Sœur Carcireux (3) se porte bien, Dieu merci ! Nos Sœurs Florence, Françoise de Montargis, Mathurine d'Angers et Perrine Fleury, l'une des trois que votre charité nous envoya d'Angers, sont décédées, plusieurs autres qui ne sont pas de votre connaissance aussi, et la grande Sœur Michelle aussi que vous avez envoyée de Richelieu et plusieurs autres sorties. Enfin, nous sommes en si grande nécessité de filles, pour la grande quantité que l'on nous demande de toutes parts. Voyez, Monsieur, si nous avons besoin de fort aide auprès du bon Dieu.

Recommandez-nous bien à toute votre sainte famille, et moi qui plus particulièrement que toutes les autres ai crainte et dois douter de mon salut, quoique je l'espère de la miséricorde de Dieu, par les mérites de son Fils, en l'amour duquel je suis, Monsieur, votre très obéissante et très humble servante.

1. Monsieur Dehorgny, voir p. 13.
2. Monsieur René Alméras (1613-1672) entre dans la Congrégation des Prêtres de la Mission en 1637. De 1641 à 1646, il est directeur du Séminaire à Paris et Assistant de Saint-Lazare. Envoyé à Rome en 1646, il en revient en 1651, pour prendre la direction du collège des Bons Enfants. Après les visites des maisons dans l'ouest de la France (1653) et aux régions dévastées de Picardie et de Champagne (1654) il revient à Saint-Lazare comme Assistant. A la mort de Monsieur Vincent, il est nommé Supérieur Général.
3. Françoise Carcireux, voir p. 253.

à Monsieur Vincent,
Supérieur Général des Prêtres de la Mission

Ce 24 juin [1647].

Mon Très Honoré Père,

J'ai bien été surprise de votre partement *, avant que nous ayons eu les ordres nécessaires pour le partement de nos Sœurs à Montreuil (1). N'était que les places du coche sont retenues, nous différerions, mais ce doit être mercredi- et que feront-elles sans la bénédiction et l'instruction de votre charité dont elles ont si grand besoin ? Si notre bon Dieu ne vous inspire de nous mander* toute leur conduite, nous serons bien en peine. Je vous assure, Monsieur, que j'ai l'esprit si accablé que j'avoue que je suis cause que nos pauvres Sœurs souffriront ce déplaisir. Pour le partement * de nos Sœurs pour Nantes (2), nous ne saurions du tout le faire, que nous n'ayons encore eu l'avis de votre charité sur une nouvelle qui nous donne avis de ne pas changer ma Sœur Cath... Ba... (3), celle qui a commencé le trouble dans l'hôpital, et qu'elle croit qu'il faut absolument faire revenir ma Sœur Elisabeth (4) et envoyer une Sœur de conduite (5).

Je crois que vous savez l'arrivée de nos Sœurs d'Angers qui sont de retour (6); mais l'accusée paraît la plus innocente du monde. Je n'ai ose écrire à son père sans savoir de votre charité ce que nous en ferons; je crois qu'il ne sera pas longtemps sans venir. Je supplie notre bon Dieu que votre charité soit de retour, en bonne santé, avant ce temps-là. Votre sainte bénédiction, mon Père, s'il vous plaît, pour nos Sœurs et pour nous. La Sœur Marguerite Tourneton 7 s'en alla dimanche sans dire mot, et la Mère Prieure m'a écrit qu'elle était allée ce matin à l'Hôtel-Dieu et qu'elle l'avait reçue, demande un autre habit pour nous renvoyer le nôtre. Je n'ai point fait réponse et n'en ferai point qu'à votre retour. Dieu seul sait l'état de mon pauvre esprit sur tous les désordres, car il semble que notre bon Dieu veut entièrement nous détruire. Je le mérite, et m'étonne que sa justice diffère tant à être exécutée. Pourvu que sa miséricorde sauve mon âme il me suffit. Obtenez-moi cette grâce par votre charité, puisque je suis, Monsieur Votre très obéissante fille et très humble servante.

1. Envoi de Anne Hardemont et de Marie Lullen à Montreuil-sur-Mer: décision prise au Conseil du 19 juin 1647 (Coste XIII.631), voir aussi p. 763.
2. L'envoi de deux Sœurs à Nantes (Jeanne de Saint-Albin et Jacquette) et d'une Sœur à Angers (Madeleine Bécu) a été décidé au Conseil du 20 juin (Coste XIII.645).
3. Catherine Bagard, voir p. 86.
4. Elisabeth Martin, la Sœur Servante, voir p. 32.
5. Jeanne Lepintre qui fait la visite y restera comme Sœur Servante.
6. Perrette de Sedan (voir p. 200) et Marie-Marthe Trumeau (voir p. 75).
7. Marguerite Tourneton, voir p. 158.

L. 213

à Monsieur Vincent,
Supérieur Général des Prêtres de la Mission

Ce 26 juin (1647).

Monsieur,

Nos pauvres Sœurs (1) sont parties ce matin avec grand déplaisir de n'avoir point votre bénédiction, mais néanmoins avec soumission à la conduite de la divine Providence. Notre bon Dieu veuille par sa bonté que votre retour soit sitôt et en bonne santé. Toute notre pauvre Compagnie est en grande douleur, étonnement et crainte pour la perte de notre Sœur (2), le murmure de chacune est à la sourdine, car personne n'en ose parler, et j'attends le retour de votre charité, pour leur faire entendre de quelle sorte elles doivent regarder ce changement. Il me semble, Monsieur, que je commence à me fortifier un peu pourvu que rien ne me survienne; mais j'ai un étrange soin* de moi, et n'ai point de plus sérieuse occupation qu'à me faire du bien- il n'en est pas de même pour les intérêts de mon âme quoique, par la grâce de Dieu, j'aie un peu plus de calme que quand je me donnai l'honneur de vous écrire pour faire voir à votre charité l'état de celle qui n'a autre consolation que celle du bonheur d'être, Monsieur, Votre très obéissante et très obligée fille et servante.

P.S. —Je pense qu'il y a quelque chose à redire à la liberté de nos Sœurs de Serqueux (3).

L. 182

à ma très chère Sœur Turgis
Fille de la Charité, servante des Pauvres, à Richelieu

Ce 27 juin (1647).

Ma Très Chère (Sœur),

Encore que je croie que Monsieur l'abbé de Vaux vous aura donné, ou envoyé, une lettre que je vous avais écrite depuis quelque temps, je ne laisse de me donner la consolation de vous écrire sitôt que notre bon Dieu m'en donne le moyen, et cela pour me réjouir avec vous des grâces que sa bonté vous fait à toutes deux. Vous ne sauriez croire la consolation que Monsieur Vincent a eue, et moi aussi, de la

1. Anne Hardemont et Marie Lullen parties à Montreuil-sur-Mer.
2. Marguerite Tourneton (voir p. 158) qui vient de quitter la Compagnie des Filles de la Charité.
3. L'établissement des Filles de la Charité à Serqueux a eu lieu en 1645.

lecture de votre lettre; j'espère qu'il en est ainsi dans vos cœurs, mes très chères Sœurs. Mais d'où vient ma Sœur Anne, que vous ne m'écrivez point ? Oh ! je vous supplie de m'écrire de votre main, et me mandez tous vos secrets. Vous savez bien que ma Sœur Turgis me les envoiera sûrement, sans les voir, si vous ne le voulez pas, mais je crois que vous n'êtes qu'un cœur, car c'est ainsi que l'union qui doit être entre les Filles de la Charité les doit rendre. Que vous êtes heureuses mes très chères Sœurs, d'avoir la conduite' que vous avez ! Faites bonne provision pour quand la divine Providence vous appellera ailleurs, et ne pensez point quand ce sera, mais vivez dans l'indifférence. Souvenez-vous, mes Sœurs, de prier Dieu pour toute notre Compagnie qui souvent en a besoin, soit chaque particulière, ou pour les emplois que Dieu nous demande.

Ma Sœur Anne Hardemont (2) et ma Sœur Marie Lullen (3) du Mans partirent hier pour aller à Montreuil, au lieu où il y a si longtemps que Monsieur le Comte de Lannoy (4) nous demande. Je vous assure, mes Sœurs, que si nous ne sommes fortement aidées de notre bon Dieu, et que de bonnes gens ne s'emploient pour nous, nous avons grand sujet de craindre nos infidélités. Toutes nos Sœurs sont en assez bonne santé, Dieu merci, vous saluent de tout leur cœur et moi pareillement qui suis en l'amour de Jésus Crucifié, mes chères Sœurs, Votre très humble Sœur et servante.

P.S.— Je vous supplie saluer très humblement Monsieur Gauthier (5) et nous recommander aux prières de toute leur Communauté.

L. 182 *bis*

à Monsieur l'abbé de Vaux

Ce jour Saint-Pierre (1647).

Monsieur,

Je me doutais bien que notre pauvre Sœur Perrette (1) n'était pas criminelle au point que l'on la voulait faire paraître. C'est une humeur

L. 182
1. La direction spirituelle donnée par les Prêtres de la Mission de Richelieu.
2. Anne Hardemont (voir p. 120).
3. Marie Lullen, d'une famille aisée du Mans, était à Nanterre avant d'être envoyée à Montreuil en juin 1647. Après sa mort survenue en 1649 ou 1650, une conférence est faite sur ses vertus (Coste IX.537).
4. Le Comte de Lannoy demande les Filles de la Charité depuis 1642 (voir P. 73).
5. Monsieur Gauthier, supérieur des Prêtres de la Mission de Richelieu.

L. 182 bis
1. Perrette de Sedan, voir p. 200.

extrêmement libre, et qui témoigne ne se pas beaucoup mettre en peine de ce dont l'on l'accuse, parce qu'elle se sent n'avoir pas la volonté du mal. Oh ! mon Dieu, Monsieur, que cette affaire m'a fait de peine ? et comment serait-il possible que Dieu désagréât tant le service que nous lui désirons rendre en cet hôpital, que ce lieu là seul fût abandonné de ses soins pour permettre que les filles y fissent de si lourdes fautes ! Infailliblement, Monsieur, il y a du malentendu, et il faut que quelqu'un de ces médisants prenne à tâche de nous mettre en mauvaise odeur vers les Pères (2), et même dans la ville.

Que si c'est que notre service n'agrée plus, que l'on nous en avertisse, à la bonne heure, mais de souffrir ces soupçons et calomnies, et que l'on écoute ces mêmes bouches qui ont voulu assurer aussi ces Messieurs avoir vu trois de nos Sœurs, la nuit, faire des paquets et les jeter par les fenêtres, je vous supplie, Monsieur, considérer si cela est supportable. Ils disent ne pas vouloir croire cela, mais ils croient le plus qui peut-être leur est dit par les mêmes bouches. Je sais que l'on se laisse facilement emporter à soupçonner du mal et y donner créance *, mais en ce fait, cela me semble de trop grande importance.

Vous verrez, Monsieur que le point d'honneur me transporte, je vous en demande pardon et vous supplie, pour l'amour de Dieu, de donner quelque remède au commencement de ce grand mal. L'expérience de la pauvre Huitmill (3) avait dû faire connaître que, comme elle ne voulait sortir que par faiblesse et peu d'affection à sa vocation, il en pouvait autant arriver à une autre, quoi que peut-être celle-ci n'aurait pas eu volonté de quitter la Compagnie, si nos Sœurs avaient eu un peu plus de support pour elle, et qu'elle eût été avertie des mauvaises personnes qui ne pensent qu'à perdre de réputation, celles de qui ils ne sauraient dire du mal véritable. Ce n'est pas, Monsieur, que je veuille dire notre Sœur sans faute, ni même de n'avoir elle-même été cause la première des médisances- mais cela, par je ne sais quel attrait et humeur agréante et libre, mais bien éloignée du mal que l'on pensait; et pour marque, elle n'a nulle crainte de paraître devant son père et demande à s'en retourner, et ainsi nous la perdons.

Je voudrais bien, Monsieur, que l'on sût que nos filles ne sont pas telles que l'on les croyait que ce fut personnes inconnues et ramassées; je vous puis assurer que nous n'en recevons point que bien et dûment informées. Je m'adresse à vous, Monsieur, comme au véritable Père que Dieu nous a donné. Le temps me presse si fort que je ne me puis donner l'honneur d'écrire à Monsieur Ratier, qui a tant pris de peine pour nous tirer de cette mauvaise affaire. Véritablement je suis honteuse quand je pense que nous vous sommes, et à lui, à telle charge

2. Les Pères des Pauvres, les Administrateurs de l'hôpital.
3. En juin 1646, Catherine Huitmill avait quitté la Compagnie de la Charité. La rapidité de son départ avait impressionné les Sœurs et leur entourage (lettre de Monsieur Ratier à Louise de Marillac).

sans vous donner aucune consolation de toutes vos peines, si ce n'est que Dieu vous fasse connaître qu'il le veut ainsi je l'en supplie de tout mon cœur et suis en son très saint amour, Monsieur, Votre très obéissante et très humble servante.

L. 183

à ma très chère Sœur Anne-Élisabeth (Hardemont)
Fille de la Charité
Servante des Pauvres de la ville de Montreuil-sur-Mer en l'hôpital à Montreuil

(juillet 1647).

Mes Très Chères Sœurs,

Je loue Dieu de votre arrivée à Montreuil (2) à bon port- je crois que l'incommodité de ma Sœur Marie (3) est venue du train de coche, et qu'elle aura recouvert sa santé, pour le service de ses pauvres. Nous attendons avec désir ces amples nouvelles que vous nous promettez suppliant Dieu qu'elles soient toutes selon sa très sainte volonté. Je vous prie, ma Sœur Anne, de n'être pas paresseuse d'écrire et de donner réponse à ma Sœur Guillemine (4). Mandez-nous aussi des nouvelles des parents de notre Sœur Antoinette (5) qui est à Nantes, afin que nous lui en puissions donner; elle se porte bien, Dieu merci. Si vous ne savez qui sont ses parents vous le pourrez demander à Monsieur le Comte (6). Souvenez-vous toujours, mes chères Sœurs, que c'est la très sainte volonté de Dieu qui vous a mises où vous êtes et que c'est pour l'accomplissement d'icelle que vous y devez travailler comme ferait un ambassadeur d'un roi; c'est-à-dire très fidèlement pratiquer vos règles et les avertissements de vos supérieurs le tout en douceur de cœur et d'humilité; regardant toujours plutôt les intérêts des personnes avec lesquelles nous agissons que les nôtres, non pas même ceux de la Compagnie: c'est ainsi que nous l'a enseigné Notre Très Honoré Père, après l'avoir appris du Fils de Dieu, Jésus Crucifié en l'amour duquel je suis, mes très chères Sœurs, Votre très humble Sœur et très affectionnée servante.

1. Anne Hardemont, voir p. 120.
2. Les Sœurs sont parties de Paris le 26 juin.
3. Marie Lullen, voir p. 205.
4. Guillemine Chesneau était à la paroisse Saint-Paul avec Anne Hardemont.
5. Antoinette Larcher, originaire de Montreuil-sur-Mer est partie à Nantes avec Louise de Marillac, en juillet 1646. Elle rentre à Paris en 1647, et quittant la Compagnie, retourne dans son pays.
6. Le Comte de Lannoy, voir p. 73.

L. 188

à Monsieur Vincent

[juillet 1647].

Monsieur,

Enfin l'expérience nous fera voir que ce n'était pas sans raison que j'appréhendais le logement de Bicêtre (1), ces dames ont dessein de tirer de nos Sœurs l'impossible. Elles choisissent pour logement des petites chambres, où l'air sera incontinent corrompu, et laissent les grandes; mais nos pauvres Sœurs n'osent rien dire. Elles ne veulent point que l'on dise la messe, mais que nos Sœurs l'aillent entendre à Gentilly. Et que feront les enfants en attendant ? Et qui fera l'ouvrage ? Voilà ma Sœur Geneviève (2), je vous supplie prendre la peine lui parler. Elle vous fera entendre toute la peine qu'elles ont et les prétentions des dames. Je crains bien qu'il nous faille quitter le service de ces pauvres petits enfants. La volonté de Dieu soit faite, par laquelle je suis, Monsieur, Votre très obéissante et très obligée fille et servante.

P.S.—S'il plaît à votre charité se souvenur de nos deux dames qui seront prêtes a faire leur confession, demain matin, si cela se peut.

L. 200 *bis*

(à ma sœur Anne Hardemont
à Montreuil-sur-Mer) (1)

(1647).

Pour l'amour de Dieu, ma chère Sœur, pratiquez une grande douceur envers les pauvres et tout le monde; et essayez de contenter autant de paroles que d'effets- et cela vous sera facile, si vous conservez une grande estime de votre prochain ; des riches, parce qu'ils sont au dessus de vous; des pauvres, parce qu'ils sont vos maîtres.

Pour ce qui est du bétail que vous avez, s'il est vrai que cela nuise au temps que vous devez employer, tant aux malades qu'aux écolières, il le faut oter; et ne point prendre personne pour vous aider à votre ouvrage; mais vous voulez bien, ma chère Sœur, que je vous dise qu'il faut mettre la main à tout, sans penser que vous n'êtes là qu'en passant. Encore que nous ne dussions être en un lieu que pour huit jours, il faut y travailler comme si ce devait être pour toute notre vie; mais bien faut-il être de si bonne intelligence, que ce que l'une fait,

L. 188
1. Bicêtre, voir p. 94. Le Transfert des Enfants Trouvés à Bicêtre vient de se faire.
2. Geneviève Poisson, voir p. 33.

L. 200 bis
1. Lettre recopiée dans le cahier de Marguerite Chétif.

que l'autre en soit contente, et ne pas dire: C'est à moi à faire ceci ou cela- mais toutes deux mettre la main à tout.

Je vous en prie, ma chère Sœur, d'être bien exacte à donner les instructions tant du Catéchisme que des bonnes mœurs et autres avertissements, et ne point user de ce mot, que vous ferez le Catéchisme; venez au Catéchisme; ce n'est pas à nous à parler ni enseigner de la sorte- mais bien dire: Nous ferons la lecture. Et sur cela, tenant le livre, vous pouvez dire des explications familières, mais jamais rien de relevé. Vous savez bien que l'on se peut tromper, et cela serait de très grande importance, si vous avez beaucoup d'écolières et de malades, et si vous avez beaucoup d'assistance des grandes filles à la lecture des fêtes.

L. 184

à ma très chère Sœur Élisabeth Martin, (1)
fille de la Charité à Angers

Ce 10 juillet (1647).

Ma Très Chère Sœur,

J'ai été bien étonnée de savoir que vous étiez à Angers; il faut que ce soit pour quelque besoin bien grand, puisque vous avez prévenu l'obéissance. Hors cela il ne me pourrait entrer en l'esprit que ma Sœur Elisabeth fît infidëlité pareille. C'est pourquoi, ma chère Sœur, Monsieur Vincent m'a donne charge de vous prier de nous mander* bien amplement ce qui est cause de ce voyage, et vous donner ordre de ne bouger d'Angers jusqu'à ce que vous nous ayez donné nouvelles, et que vous ayez eu réponse. Mais n'y manquez pas, ma chère Sœur, et de bien saluer très humblement Monsieur l'abbé (2), Messieurs Ratier (3) et Fellet (4) si vous les voyez.

Recommandez-moi à toutes nos Sœurs et leur dites nous (donner) de leurs nouvelles au plus tôt. Je les salue toutes en l'amour de Jésus Crucifié, ma chère Sœur, Votre très humble Sœur et servante.

1. Élisabeth Martin, Sœur Servante à Nantes est partie à Angers. Qu'est-ce qui a provoqué ce départ ? La grande lassitude qui l'accable ? La venue de Jeanne Lepintre ?
2. Abbé de Vaux, voir p. 23.
3. Monsieur Ratier, voir p. 84.
4. Monsieur Fellet, prêtre d'Angers.

L. 186

à ma très chère Sœur Turgis,
fille de la charité, servant les pauvres à Richelieu

à Paris ce 10 juillet (1647).

Ma Très Chère Sœur,

Je vous ai écrit deux fois depuis peu de temps, je vous prie de me mander * si vous aurez reçu celle que je baillai à Monsieur l'abbé de Vaux pour vous, et des nouvelles de votre petite famille.

Celle-ci est pour vous dire que j'ai eu ordre de Monsieur Vincent de vous avertir que, si vous êtes mandées * par Monsieur Lambert (1), ou ma Sœur Jeanne Lepintre (2), d'aller à Nantes que vous ne différiez point de partir aussitôt leur mandement *; vous prierez Monsieur Gauthier (3) de vous prêter de l'argent, pour faire le voyage, et nous le rendrons ici quand vous nous l'aurez mandé. Et, s'il vous plaît, ma Sœur, étant à Nantes, vous y ferez ce que l'obéissance vous ordonnera. Souvenez-vous toujours de nous en vos prières, et particulièrement de quatre Sœurs qui nous sont venues de Saintonge et de plusieurs autres toutes nouvelles, qui enfin se rendront maîtresses de la maison, n'y en ayant que très peu d'anciennes. Pourvu que Dieu soit le Maître de tout nous serons trop heureuses, c'est en son très saint amour que je suis, ma très chère Sœur, Votre très humble et très affectionnée servante.

P.S.—Je vous prie de dire à ma Sœur Anne (4) que nous ne serons point bonnes amies qu'elle ne m'ait écrit, je ne laisse pas de la saluer S.

L. 185

à ma très chère Sœur Jeanne Lepintre,
servante des pauvres malades à Nantes

(10 juillet 1647).

Ma Très Chère Sœur,

Nous reçûmes hier nouvelles que ma Sœur Élisabeth (1) est allée à Angers, Monsieur Vincent m'a donné ordre de lui mander * de s'y tenir jusqu'à ce qu'elle ait de nos nouvelles, c'est pourquoi, ma chère Sœur,

L. 186
1. Monsieur Lambert fait la visite à Nantes.
2. Jeanne Lepintre est aussi à Nantes, voir la lettre suivante.
3. Monsieur Gauthier, supérieur des prêtres de la Mission à Richelieu.
4. Anne de Richelieu, voir p. 180.

5. Cette lettre, écrite par Élisabeth Hellot, n'est pas signée.
L. 185
1. Élisabeth Martin, voir p. 32.

vous n'aurez qu'à expédier promptement l'autre affaire (2), quand Monsieur Lambert sera arrivé à Nantes. Vous lui pouvez proposer pour accompagner l'autre (3), ma Sœur Henriette (4) ou ma Sœur Claude (5), et au cas qu'il ne fût pas jugé à propos de prendre l'une ou l'autre, vous proposerez, s'il vous plaît, à Monsieur Lambert, s'il serait expédient de faire aller ma Sœur Turgis à Nantes pour cela, et le prierez que ce soit promptement, lui disant que c'est Monsieur Vincent qui lui fait faire cette proposition. Mais, s'il lui plaît, qu'il ne parle pas de Nantes que cette fille (3) n'en soit partie, au moins deux jours avant lui, et qu'elle ne passe pas par Angers.

Mon Dieu, ma chère Sœur, que vous avez besoin de grâces pour l'exécution de ce que Dieu vous a commis- mais ne faites rien sans l'avis de Monsieur Lambert et de Monsieur des Jonchères (6). Et hors cela ne vous déclarez à personne, n'était à la bonne Mademoiselle de La Carisière (7) pour lui faire entendre que Monsieur Lambert et vous, vous ne ferez rien que par l'ordre de Monsieur Vincent, auquel vous n'oseriez du tout contrevenir, et que, assurément, si elle contribue à faire trouver bon à Messieurs les Pères le changement qu'il vous faut faire, que vous espérez que Dieu donnera de nouvelles bénédictions à ce saint œuvre et à ses travaux.

Voilà des pilules que je lui envoie, et la méthode pour en faire; vous en pourrez garder quelques-unes pour vous, au cas que vous croyiez en avoir besoin; mais vous savez que le meilleur usage que l'on peut faire des remèdes est de s'en servir rarement. Vous direz à cette bonne damoiselle le bien que cela fait, et qu'elles servent à être exempte d'un plus grand assujettissement, à quoi ses grandes infirmités l'ont réduite tous les jours.

Assurez bien toutes nos Sœurs, en général et en particulier, de mon affection, et leur dites que tous ces petits troubles et murmures me font espérer un grand bien quand il plaira à la bonté de Dieu de les faire cesser: c'est l'ordinaire du diable de s'opposer toujours aux meilleures actions. Je leur recommande le service des malades et les prie d'en avoir soin; l'on m'a dit que depuis peu il était mort une fille sans assistance (8), et que cela est arrivé à cause que plusieurs des Sœurs étaient par la ville; si cela est vrai je m'en étonne fort, car elles ne doivent point sortir. Mon Dieu, mes Sœurs, que nous avons sujet de nous humilier nous voyant ainsi le sujet d'entretien et de mépris à tous les habitants de Nantes qui nous avaient appelées pour empêcher de

2. Il s'agit du départ de Catherine Bagard, une des responsables de la formation de clans dans la communauté.
3. Catherine Bagard, voir p. 86.
4. Henriette Gessaume voir p. 87.
5. Claude Carré, voir p. 530.
6. Monsieur des Jonchères, le conseiller des Sœurs, voir p. 159.
7. Une dame de Nantes.
8. Marguerite Noret l'a écrit à Louise de Marillac le 18 mars.

petits désordres dans la maison de Dieu, et nous la profanons, à ce point dans l'opinion des hommes; et cela par attache à notre propre amour et satisfaction. Je voudrais pouvoir faire pénitence, et je vous assure que toutes les fois que le monde me dit du bien de notre Compagnie, je rougis de confusion pensant au désordre de Nantes. Je supplie la bonté de Dieu y apporter le remède que sa bonté sait être nécessaire et suis, en son très saint amour, ma très chère Sœur, Votre très humble servante et très affectionnée Sœur.

P.S.—Ne dites point que j'ai mandé* à ma Sœur Élisabeth de ne pas retourner sitôt. Dites à nos Sœurs que le monde de Nantes clabaude* contre elles plus qu'elles ne sauraient penser, et en choses de grande importance; mais c'est le malin qui joue ces jeux, qu'il ne gagnera pas, pourvu qu'elles se ramassent et unissent bien entre elles, auprès (de) la Croix, ainsi que les poussins sous leur mère quand le huas* les guette.

Saluez bien Monsieur Lambert de notre part.

L. 187

à ma très chère Sœur Jeanne Lepintre,
fille de la Charité, servant les pauvres malades à Nantes

Ce 22 juillet (1647).

Ma Très Chère Sœur,

Vous nous avez bien mise en peine de ne nous point donner de vos nouvelles, Dieu soit béni de votre heureuse arrivée. J'ai encore vos lettres à Monsieur Vincent; cela vous doit ôter de peine que vous ne lui ayez écrit; vous savez ses continuelles occupations qui ne vous doivent pas néanmoins empêcher d'en augmenter le nombre dans votre besoin; vous savez sa charité.

Je me doutais, bien, ma chère Sœur, que vous trouveriez bien des embarras, mais je ne vous plains qu'à demi puisque vous avez Monsieur Lambert qui doit tout faire, et n'avez que à l'avertir de ce que vous aurez remarqué, il me semble que l'on ne vous a parlé de ma Sœur Henriette (1) que pour accompagner l'autre (2) qui peut-être ne viendrait pas autrement. Tout ce que vous me mandez* que font nos Sœurs est tout à fait contraire aux actes que nous avons passés avec Messieurs les Pères, comme d'aller dehors au marché, l'on n'y devait aller que pour le poisson et les volailles, et cela doit être fait en moins d'une heure.

Car pour les herbes, fruits, œufs, etc., cela se devait apporter à la

1. Henriette Gesseaume, voir p. 87.
2. Catherine Bagard, voir la lettre précédente.

maison, par des vendeuses; et le beurre est de provision à la maison, que les Messieurs les Pères avaient promis faire faire, comme de toutes les autres provisions de bois, vin, vinaigre, huile et autres nécessités. Vous representerez cela à Monsieur Lambert. Vos lettres venues toutes ensemble, nous empêchent de bien connaître le véritable état présent auquel la Sœur que vous dites avoir demandé condition est. Pour ce qui est des sorties de ma Sœur Élisabeth (3), et ses communications pour son soulagement, parlez-en à Monsieur Lambert, j'espère qu'il y donnera ordre comme aussi pour empêcher que nos Sœurs n'aillent plus chercher les herbes à mi les champs. Il ne faut pas tant raffiner à votre apothicairerie*, c'est assez que l'on ait les remèdes ordinaires et plus necessaires, autrement l'on dépenserait bien inutilement beaucoup d'argent. Pour ce qui est de ce bon garçon je ne crois pas qu'il soit à propos que vous lui parliez; mais faites bien entendre à Monsieur Lambert tout ce que vous en avez appris; il saura bien y faire donner bon ordre par Messieurs les Pères, que je sais avoir grande disposition à faire tout ce qui sera nécessaire pour le repos de nos Sœurs et le bien de l'hôpital. Pour ce qui est d'avoir d'aide au garçon je crois lui avoir dit que nos Sœurs lui ordonneraient ce qu'il aurait à faire avec douceur et charité, et qu'il fallait vivre en grande paix et support des défauts les uns des autres.

Vous pouvez penser ma chère Sœur, si j'aurais pu dire autre chose à une personne que je ne connaissais. Je lui dis seulement qu'il faudrait qu'il eût soin de fournir l'hôpital d'eau et faire tous les plus bas offices. Il ne faut pas penser empêcher entièrement les médisances et calomnies, mais les souffrir puisque notre Maître a vécu et est mort en si grande paix, parmi ses calomniateurs. Donnez-nous des nouvelles, au premier voyage*, de la menace de votre fluxion. Je vous prie, ma chère Sœur, de saluer très humblement Monsieur Lambert et tous les autres Messieurs les Pères, auxquels je ne puis écrire pour être trop pressée, comme aussi Mademoiselle de La Carisière, à laquelle j'enverrai au premier voyage* la recette qu'elle nous demande et le moyen de s'en servir.

Toutes nos chères Sœurs vous saluent très cordialement comme je fais aussi toutes celles de delà auxquelles je souhaite de tout mon cœur l'amour et le désir de l'accomplissement de la très sainte volonté de Dieu, en laquelle je suis, ma chère Sœur, Votre très humble et très affectionnée Sœur et servante.

P.S. — Monsieur Lambert accordera à ma Sœur Brigide (4) ce qu'elle désire il y a si longtemps, s'il juge à propos.

3. Élisabeth Martin, la Sœur Servante.
4. Claude Brigide demande à faire les vœux. Monsieur Lambert le lui accorde (voir sa lettre à Monsieur Vincent et Louise de Marillac du 26 juillet 1647).

L. 189

à ma très chère Sceur Jeanne
fille de la Charité, Servante des Pauvres à l'hôpital de Nantes

Ce 30 juillet (1647).

Ma Très Chère Sœur,

Il me semble que Monsieur Lambert est longtemps à arriver à Nantes (1), je supplie notre bon Dieu qu'il y soit, et que sa charité expédie promptement nos affaires, sans rien précipiter. Je vous prie lire souvent vos avertissements, et surtout prendre garde que votre esprit ne se laisse point prévenir de croyance, sur les choses qui vous seront rapportées, et de jugement sur ce que vous penserez voir et entendre. Si cela est, j'espère de la bonté de Dieu, que tout ira bien. Je vous prie faire mes excuses à toutes nos Sœurs que je leur écris point, particulièrement à ma Sœur Catherine (2) qui m'a écrit ; assurez-la je vous prie, que je suis toujours la même qu'elle m'a vue à son égard et que l'amitie que Dieu m'a donnée pour elle ne diminue point. Nos Sœurs de Montreuil (3) font merveille par la grâce de Dieu ; Monsieur le Comte (4) en est très content. Elles m'ont mandé que la mère de ma Sœur Antoinette (5) se porte bien, et qu'elle n'a jamais eu plus de consolation que de savoir sa fille dans notre Compagnie. Peut-être que si je disais tout ce que notre Sœur me mande* de lui mander, elle croirait qu'il y aurait du mien, car à ce que je vois elle n'est pas bien exacte, puisqu'elle a écrit à mon deçu* et par d'autre voie que par nous. Dites-lui, je vous prie, ma Sœur, que je ne me saurais empêcher de craindre pour elle. Saluez bien toutes nos autres chères Sœurs et leur dites que j'espère que Dieu me donnera assez de force pour leur écrire quand j'apprendrai que toutes seront dans l'état que sa bonté les veut. Saluez bien aussi tous vos Messieurs, leur faisant excuse sur ce que je crains leur être importune, n'ayant rien su de nouveau.

Il est vrai que je me donnai la liberté de prendre quelques repas aux Religions des Filles (de) Sainte-Marie quand j'ai passé; mais, ma chère Sœur, il faut bien garder que cela ne tourne à coutume; mes faiblesses et difficultés de marcher me font bien faire des fautes auxquelles, s'il vous plaît, ma chère Sœur, il ne faut pas que vous tombiez, ni toutes nos chères Sœurs. Aussi il sera bon que dans vos récréations et entretiens vous en avertissiez toutes nos Sœurs. J'ai été avertie de cela par Monsieur Vincent lorsque sa charité envoyant une

1. Monsieur Lambert est à Nantes depuis plusieurs jours.
2. Catherine Bagard, voir p. 86.
3. Anne Hardemont et Marie Lullen sont parties à Montreuil le 26 juin.
4. Le Comte de Lannoy de Montreuil, voir p. 73.
5. Antoinette Larcher, voir p. 207.

Sœur à Fontainebleau (6) je lui dis la liberté que nos autres Sœurs avaient prises, passant par Melun, en pareille rencontre. Et de votre fluxion, ma chère Sœur, comment en êtes vous ? nous en sommes bien en peine; je vous prie nous en mander des nouvelles, je crois que vous aurez reçu une de mes lettres qui vous en demandait.

Saluez bien Mademoiselle de La Carisière et Mademoiselle de Belestre (7) et les assurez de mon affection et service. J'ai parlé de l'état de ses affaires à Monsieur Vincent, mais vous lui pourrez dire les embarras que sa charité a, et comme il a fait résolution de ne se mêler d'aucune autre affaire que d'Eglise. Présentez aussi nos très humbles saluts à Monsieur Lambert et Messieurs les Aumôniers ; le petit malade vous lui pourrez dire que j'ai envoyé sa lettre, mais que je n'ai point eu réponse. S'il veut écrire encore une fois, peut-être à la fin l'aurons-nous. Recommandez-moi bien à toutes nos bonnes femmes de l'hôpital, me recommandant à leurs prières. Ce me serait une grande consolation que je pusse, encore une fois, avoir le bien de les voir. Or sus, ma chère Sœur, il ne me reste de temps que pour vous assurer que tout se porte bien, Dieu merci, et que je suis en l'amour de Jésus Crucifié, ma chère Sœur, Votre très obéissante Sœur et très affectionnée servante.

P.S.—Je n'ai pas le temps d'achever la recette pour Mademoiselle de La Carisière. Ce sera pour le premier voyage*.

L. 192

à Monsieur Vincent

[22 août 1647].

Monsieur,

Je pense, si votre charité le trouve bon qu'il est à propos que je ne m'en retourne point, que je ne laisse ici (1) une maîtresse d'école en train d'apprendre à coudre et à lire aux enfants, au cas que rien ne me presse d'aller à la maison, et pour cela, Monsieur, j'ai une très humble supplication à faire à votre charité, pour l'amour de Dieu, qui est de prendre la peine de visiter nos cinq sœurs que j'ai laissées en retraite sans les avoir beaucoup servies, et je leur avais fait espérer de retourner ce soir ou demain matin. Il y en a une de Saint-Germain-en-Laye, une de Nanteuil, une du village d'Issy, et celle que je crois qu'il

L. 189

6. Barbe Angiboust envoyée à Fontainebleau en août 1646.
7. Dames de Nantes qui se sont occupées de l'établissement des Filles de la Charité en cette ville.
1. Louise de Marillac est allée à Bicêtre où se poursuit l'installation des Enfants Trouvés.

nous faudra renvoyer à Saint-Denis, ne pensant pas qu'elle nous soit propre. Les autres sont extrêmement pressées de s'en retourner et il faudrait, au plus tard, que ce fût samedi prochain, la cinquième (fille) est celle que je destine pour une des maîtresses de nos enfants. J'ai pensé, Monsieur, qu'il serait bien nécessaire que votre charité nous donnât promptement un ecclésiastique pour deux raisons: l'une pour qu'il instruise les garçons et l'autre est, Monsieur, qu'il me semble que le premier qui sera en possession d'y pourvoir y demeurera. Y nous est mort ce matin un enfant, j'ai pris la liberté de faire prier le bon prêtre qui le viendra enterrer, que si ce n'est sa commodité de venir l'enterrer sur le soir, qu'il nous fasse la charité de nous venir demain dire la Sainte-Messe par même moyen. Si vous le jugiez nécessaire que nos Sœurs vous allassent trouver pour vous parler chez vous, plutôt que de leur point parler; je supplie très humblement prendre la peine le mander*, ce serait néanmoins une grande consolation à toute la famille que ce fût au logis.

Si votre charité est d'avis que nos Sœurs aillent parler à Monsieur le Procureur * général, pour lui ramentevoir * les nécessités qu'elle lui a représentées; je crois qu'il faudrait que ce fût ma Sœur Geneviève (2), les autres ne font pas si bien; il serait nécessaire de lui représenter qu'il faut faire la provision de bois entièrement.

Nos Dames n'ont point pensé de disposer un lieu pour l'école, nous avons vu un qui serait bien propre en bas pour les garçons qu'il faut séparer des filles, il n'y paraît avoir à faire que la porte, et fermer les fenêtres; et celle des filles, on la fera en haut. Je voudrais bien que nous eussions de ces écriteaux alphabétiques, nous les mettrons contre les murailles, c'est la méthode des Ursulines de quelque lieu; je ne dis pas pour l'écriture, car je ne pense pas qu'il soit expédient que les filles apprennent à écrire. Il est vrai, Mon Très Honoré Père, qu'il y a sujet d'espérer beaucoup de bien de cette œuvre, s'il plaît à notre bon Dieu y continuer ses saintes bénédictions. Je vous demande de tout mon cœur pour son saint amour la vôtre, pour l'accomplissement en moi de sa sainte volonté en ce sujet, et suis, Monsieur, Votre très obéissante et très obligée fille et servante.

P.S.—J'ai oublie de vous demander permission de faire maigre demain qui est vendredi et jeûne, à cause que je pense le pouvoir, je le ferai si votre charité ne me le défend.

2. Geneviève Poisson, voir p. 33.

L. 193

(à ma Sœur Hellot) (1)
à Paris

(août 1647).

Ma Très Chère Sœur,

Je loue Dieu des grâces qu'il fait à notre petite famille à laquelle je supplie sa bonté donner sa paix et sainte bénédiction. Je vous prie qu'il n'y ait pas faute que nos lettres soient portées à Liancourt (2).

Je prie Monsieur Vincent de parler à nos Sœurs et je vous prie qu'elles soient toutes disposées à s'en retourner samedi, excepté ma Sœur de Carcireux (3) qui demeura au logis quelque temps.

Je vous prie faire acheter un cent d'aiguilles, 25 ou 30 dés, et un cent de petits livres comme celui de Du Pons, il faut les aiguilles toutes d'une sorte et que l'on envoie quelques draps, une demi-douzaine propres à faire couches, si ma Sœur Julienne (4) a du fil elle en envoiera c'est pour faire coudre les petits enfants.

Faites je vous prie savoir de Monsieur Vincent s'il se trouve des tables alphabétiques imprimées pour nous en envoyer; je vous prie que si nos Sœurs de Nantes (5) sont arrivées avant que je m'en retourne que pas une ne vienne ici sans nous le mander *, mais vous nous recommanderez bien affectionnément à elles.

Je vous prie que Monsieur Vacherot soit averti de la venue du bois et que nous ne manquions pas aussi d'en avoir.

Il faudrait s'informer de Madame du Bois ou Madame la Ramée s'il n'y aurait point de mesureur de bois en notre quartier, et faire voir celui qui reste aux enfants, afin que nous nous réglions sur cela ce que nous en devrons prendre d'ailleurs. Il faut aussi ne pas oublier des fagots, mais il ne faut pas en prendre qui ne soient bons. Je vous prie, ma chère Sœur, que l'on soit au mesurage de bois à Saint-Denis et à le conduire. Il faudra vérifier quand ma Sœur Marguerite de Vienne viendra, si le mémoire que ma Sœur Françoise (6) a trouvé a été payé.

Toutes mes chères Sœurs je vous salue de tout mon cœur et vous supplie, pour l'amour de notre cher Maître Jésus Crucifié, de bien travailler à votre perfection par l'observance de vos règles, par la cordialité et respect que vous vous devez l'une à l'autre, et par l'édification que vous vous devez donner en toutes vos paroles et

1. Élisabeth Hellot, la secrétaire de Louise de Marillac.
2. Les Filles de Charité sont établies à Liancourt depuis 1649 (voir p. 79).
3. Françoise Carcireux, voir p. 253.
4. Julienne Loret voir p. 256. Le transfert des enfants Trouvés à Bicêtre est en cours de réalisation.

5. Catherine Bagard et Antoinette Larcher, les deux vont quitter la communauté.
6. Françoise Le Roseau, voir p. 283.

actions. Enfin, mes chères Sœurs, si vous vous tenez souvent présentes à Dieu sa bonté ne manquera pas de vous avertir de tout ce qu'il demande de vous, tant par la mortification de vos sens et passions que par la pratique des vertus qu'il veut en vous pour lui être agréable. Je crains bien vous manquer de parole pour mon retour, mais j'ai pensé qu'il valait mieux y être un peu davantage et n'y retourner pas si tôt. Vous savez, mes chères Sœurs, que vous avez toujours mon cœur, et que je suis de toute l'étendue de mes affections, mes chères Sœurs, Votre très humble Sœur et servante.

P.S.—Je vous prie, ma chère Sœur, avoir bien soin des petits enfants à ce qu'ils commencent à être demain assez d'heure à la foire. Comment se porte ma Sœur Louise (7) ? Je vous prie, ma chère sœur, faire réponse à ma Sœur Jeanne (8). Je ne sais (ce) qu'elle me demande, si non qu'il ne faut pas se mettre en peine de la demoiselle ni parler au gentilhomme.

L. 194

à ma très chère Sœur Jeanne Lepintre (1)
Fille de la Charité, servante des Pauvres Malades (à Nantes)

(août 1647).

Ma Très Chère Sœur,

Vous avez bien fait de l'ouvrage, Dieu en soit béni, éternellement béni; et de toutes les conduites que sa bonté a données à Monsieur Lambert en toute cette affaire. Je serais bien aise que vous nous en mandiez* toutes les particularités; j'attendrai cela à remercier ces bons Messieurs qui vous ont tant donné d'assistance et les supplier vous la continuer. Mais, au nom de Dieu, ma chère Sœur, prenez garde que pas une de nos Sœurs n'ait sujet de croire que vous les soupçonniez d'attache ou de quelqu'autre défaut. Vous les pourrez avertir adroitement toutes en général du mal que vous craindrez en particulier, et puis l'exemple des autres vous aidera beaucoup et le remède que Dieu y a apporté.

Et bien, ma chère Sœur, la divine Providence vous a attachée à Nantes pour quelque temps, j'espère de sa bonté qu'il en tirera sa gloire. Je crois que la bonne Sœur Catherine (2) a été bien surprise, et que quelque témoignage qu'elle vous donna d'être aise de son retour,

L. 193
7. Louise-Christine Rideau, voir p. 158.
8. Jeanne Lepintre à Nantes.
L. 194
1. Jeanne Lepintre (voir p. 77) reste à Nantes comme Sœur Servante.
2. Catherine Bagard, voir p. 86.

que véritablement elle ne se pouvait persuader que les personnes qui lui avaient tant témoigné de bonne volonté pussent consentir à son renvoi; nous leur avons véritablement de grandes obligations. J'écrirai à toutes nos Sœurs en particulier, à diverses fois, quand j'aurai encore su une fois de vos nouvelles. Je vous supplie, ma chère Sœur, nous mander* s'il est vrai que l'on se formalise qu'il y ait tant de Sœurs (3) à servir les malades, disant qu'avant que nous y fussions, que trois ou quatre servantes suffisaient; et si vous jugez, en conscience, que l'on puisse être moins, vous nous en avertirez. Vous ne me mandez rien de votre fluxion, cela me fait espérer que ce n'aura rien été que quelque menace. Ayez soin de votre santé parmi votre travail, à ce que le désir de vous consommer toute pour Dieu, et l'exemple que vous pourriez penser être obligée de donner à nos Sœurs, ne vous empêche pas le soin raisonnable que vous devez avoir de vous-même, et cela pour le même amour de Dieu auquel je suis, ma très chère Sœur, Votre très humble et très affectionnée Sœur et servante.

P.S.—Mes très humbles saluts à tous vos Messieurs et Dames. Je vous ai écrit deux fois depuis huit ou dix jours. J'embrasse d'esprit très cordialement, ayant plus de tendresse pour elles que jamais, pour la peine que je sais qu'elles ont eue. Dites-leur, ma chère Sœur, je vous supplie, que pourvu qu'elles soient fidèles à Dieu, en la pratique de leurs règles, que j'espère que sa bonté leur donnera plus de consolation qu'elles n'ont eu de douleur; mais il faut que le désir qu'elles ont de bien faire, leur fasse souvent demander à Dieu la grâce dont elles ont besoin pour cela.

L. 191

à Monsieur Vincent

[août 1647].

Monsieur,

Je m'excusai hier à Monsieur Leroy (1) de vous faire un message de sa part, et pense vous devoir dire néanmoins tout ce qu'il m'avait dit, et ce que je lui avais reparti ce qui me serait bien difficile de vous mander*. Mais le principal est qu'il fait état que c'est lui qui est le directeur et administrateur de l'Hôpital des enfants; et comme tel, il prétend y aller faire l'instruction quand bon lui semblerait; y mettre un prêtre et en avoir tout le soin spirituel; que l'on lui ferait plaisir de lui trouver un prêtre et lui présenter, qu'il l'apprenne, et que de cela il était plus jaloux que d'un évêché ou (d'un) cardinalat. Que si l'on

L. 194
3. Après ces changements, huit sœurs restent à l'hôpital de Nantes.
L. 191
1. Monsieur Leroy, administrateur de l'œuvre des Enfants Trouvés.

lui déniait, qu'il irait faire ses plaintes à Monsieur le Procureur général*, et se démettrait de l'administration que l'on lui avait donnée.

Je fis l'étonnée de ce qu'il n'avait point parlé de cela plus tôt, lui disant que ces dames avaient toujours eu égal soin jusqu'à présent du spirituel comme du temporel, comme il paraît par les baptêmes, confessions à Pâques et instructions pour la première communion, de leur faire dire la Sainte Messe tant pour les enfants que pour les nourrices, et que je croyais que Messieurs du Chapitre s'étaient entièrement déchargés de toute la conduite de cette œuvre sur le soin de ces dames; à la réserve des douze cents livres dont elles leur rendaient compte; et que depuis plus de cinquante ans que Messieurs du Chapitre avaient ce soin, qu'il ne paraissait point autre administration que celle de la dite somme; que, néanmoins, je parlais sans avoir entendu parler de tout cela aux dames, que je voyais très peu, et seulement ce que je lui en disais était dans le sens commun. Il se plaignit de n'avoir été averti de Bicêtre (2). Je lui représentai que je croyais que les dames n'en eurent pas seulement la pensée de le devoir faire, et que cela fut extrêmement précipité. Il me dit quantité d'autres choses, et moi à lui, que je ne puis mander*, il ne manqua pas de m'alléguer la réponse de ma Sœur Geneviève (3) à ces Messieurs sur leur demande, et je lui fis entendre comme quoi elle le disait.

Si quelque bonne personne pouvait obtenir de la Reine cette place pour un établissement de la Mission, l'on empêcherait beaucoup de contradiction, et on ferait un grand bien. J'oubliais à vous dire que sur mon refus de vous parler, Monsieur Leroy se résolut d'aller trouver ces Dames et leur parler fortement. S'il plaît à votre charité prendre la peine de voir la lettre de Madame de Romilly (4) je l'enverrai si vous le trouvez bon.

Bénissez-nous, s'il vous plaît, et me croyez, Monsieur, Votre très obéissante servante et très obligée fille.

P.S.—Me venant en l'esprit la grande nécessité, je lui dis que je crois que bientôt les dames seraient contraintes de remettre toute l'œuvre à qui la pourrait faire, nous restâmes toujours bons amis car je lui parlai toujours comme neutre.

Je pense qu'il serait nécessaire de penser au vin au plus tôt.

2. Du transfert des Enfants à Bicêtre.
3. Geneviève Poisson, voir p. 33.
4. Madame de Romilly, née Louise Goulas, dame de la Charité qui s'occupe particulièrement de l'œuvre des Enfants Trouvés.

L. 186 *bis*

(à ma sœur Anne Hardemont, à Montreuil-sur-Mer) (1)

(1647)

Ma Très Chère Sœur,

Vous me donnez un peu de crainte voyant l'applaudissement de tout le peuple. Ou cela vient pour fortifier vos faiblesses et vous encourager; ou cela vient du malin pour vous faire prendre trop de part à ce que Dieu veut faire en vous, et faire que le monde, au moindre défaut qu'il vous verra, ou mécontentement qu'il recevra, ne vous blâme autant ou plus qu'il vous donne de courage. Que si vous croyez que c'est de la part de Dieu que cela vienne, combien cela vous oblige, mes Sœurs, à vous humilier ! Que si c'est du malin, que cela vous doit donner la crainte ! Demandez à Dieu la grâce de faire bon usage de l'un et de l'autre. Souvenez-vous bien, ma chère Sœur, de l'avertissement que Monsieur Vincent vous a donné, de n'aller que doucement; souvenez-vous, mes chères Sœurs, d'être toujours les plus petites et dernières dans l'hôpital, et souffrez tant que vous pourrez avant d'avertir Monsieur le Comte (2). Je suis bien aise de la résolution de ces Messieurs, d'élire une Supérieure de l'hôpital; obéissez-lui bien en tout ce que vous pourrez, et ne pensez pas que, pour vous humilier, vous en soyez à mépris.

J'ai retranché un peu de drogues que vous demandez parce qu'il ne faut jamais aller à l'excès. Souvenez-vous, mes chères Sœurs, que c'est les pauvres que vous servez, que c'est leur argent que vous employez, et qu'il faut épargner jusqu'à un sol * pour l'acquit de votre conscience. Une si grande quantité de drogues se pourrait gâter, et puis il ne faut user que de remèdes bien communs. Je ne vous conseille pas même de faire tout votre catholicon * à la fois, car il est bien meilleur nouveau fait.

L. 60

à Monsieur Vincent

(vers 1647).

Monsieur,

Madame de Verthamont (1) n'a pas manqué de venir trouver les dames; et, après avoir encore fait connaître plus clairement que le

L. 186 bis
1. Lettre recopiée dans le cahier de Marguerite Chétif.
2. Monsieur le Comte de Lannoy, voir p. 73.

L. 60
1. Madame de Verthamont, née Marie Boucher d'Orsay, dame de la Charité, dont le mari est maître des Requêtes".

dessein de ces Messieurs était de se rendre maîtres absolus de toute l'œuvre (2), et dit qu'elle croyait qu'ils seraient bien aise que l'on leur donnât moyen de se déclarer; elle, néanmoins, a accompagné ces dames en la manière qui avait été résolue, et lesdits Messieurs n'ont point manqué à se faire entendre, disant aux dames qu'ils leur accorderaient tout ce qu'elles voudraient, et même, qu'elles ne donneraient qu'un récépissé, sans signer, de l'argent qu'elles réserveraient, et qu'eux tireraient quittance de tous les marchands, et ce me semble des nourrices aussi.

Les dames lui ont fait entendre aussi, qu'elles ne pouvaient entreprendre ou continuer ce soin que tant que l'on demeurerait dans les premières dispositions; et tout ce pourparler a été avec monsieur le Chancelier (3), lequel, après tout, a dit qu'il rédigerait par écrit l'intention de messieurs les hauts justiciers et les baillerait aux dames. Le bon Monsieur Leroy (4) lorsque les dames l'ont vu et lui ont fait entendre toutes ces propositions, leur a dit que si cela arrêtait l'affaire qu'il s'en retirerait entièrement. S'il y a quelque autre autre chose ces dames vous le diront demain à l'heure que votre charité leur a donnée de trois heures après dîner. Je suis, Monsieur, Votre fille et servante.

P.S.—Je vous supplie très humblement, Monsieur, prendre la peine me mander * si vous trouvez bon que nous avertissions Madame de Verthamont que vous et les dames serez demain ici. Je crains qu'elle se fâche, cela n'étant point, à cause qu'elle a demandé aux dames quand cela serait.

L. 190

à Monsieur Vincent

[août 1647].

Monsieur,

Une bonne Dame, excitée par Mademoiselle de Lamoignon (1) et par la conduite de la divine Providence, nous a envoyé cent écus* pour ces pauvres petits enfants; soyez-lui en reconnaissant pour nous s'il vous plaît, Monsieur, et me permettez faire souvenir votre charité de notre Sœur Jeanne Lepintre (2).

Je vous supplie, si vous le jugez à propos, nous laisser les trois

L. 60
2. L'œuvre des Enfants Trouvés.
3. Pierre Séguier (158&1672) fut nommé Chancelier* en 1635.
4. Monsieur Leroy, voir p. 220.
L. 190
1. Mademoiselle de Lamoignon, voir p. 135.
2. Jeanne Lepintre qui est à Nantes, voir p. 77.

mémoires que nous vous avons envoyés pour l'Assemblée des Dames crainte qu'ils ne soient brouillés* en votre absence.

Mon incommodité me continue et j'ai pensé que notre bon Dieu par ces si fréquents changements d'un peu mieux et plus mal veut que je m'en serve pour faire connaître à votre charité, l'inconstance de mes passions, de qui je suis si dépendante que, quelque résolution que je fasse, ne me donnent point liberté de les assujettir à la raison, étant quelques jours un peu remise et aussitôt je m'échappe.

Je supplie très humblement votre charité si elle a, dans quelques-uns de ses livres, quelque image approchante de la ressemblance des images de la charité (3), me faire le bien m'en donner une, et vous demande pardon de cette liberté, c'est que je n'en puis recouvrer comme je la souhaite, et j'espère que cela m'aiderait beaucoup, aidée aussi des prières de votre charité de qui je suis, Mon Très Honoré Père, très obéissante servante et toute indigne fille.

P.S. — Faites-moi s'il vous plaît la charité de me donner la bénédiction de notre bon Dieu et la vôtre à la Sainte Messe.

L. 217 *bis*

A Mes Très Chères Sœurs mes Sœurs Anne et Marie (1)
Filles de la Charité, servantes des Pauvres

Ce 30 août (1647).

Mes Très Chères Sœurs,

Dieu soit béni de la santé que sa bonté vous donne que je ne puis bien croire jusqu'à ce que je voie de l'écriture de ma Sœur Marie Lullen, car je ne saurais comprendre pourquoi elle ne m'écrit pas, après l'avoir assurée que je lirai bien son écriture. Je ne vous puis dire autre chose pour les grandes filles de l'hôpital que ce que vous en avez dit à Monsieur le Comte (2), ne pouvant admettre aucune singularité parmi nous, et je crois lui avoir fait bien entendre cela dès ici, lorsqu'il me faisait l'honneur de me parler de ses saints desseins.

Mais, mon Dieu, ma chère Sœur, il fallait de grands besoins pour vous faire découcher. Au nom de Dieu, prenez-y garde, et me proposez quelque exemple de ce qui s'est passé afin que je puisse communiquer à Monsieur Vincent pour savoir si cela se pourra faire. Je pense que nous recevons vos lettres, mais je crains que vous ne receviez pas les

3. Les images du Seigneur de la Charité, peintes par un inconnu, sont répandues par Louise de Marillac et Monsieur Vincent (Coste).

L. 217 bis

1. Anne Hardemont et Marie Lullen à Montreuil-sur-Mer.
2. Le Comte de Lannoy de Montreuil-sur-Mer.

nôtres, car nous vous avions mandé le retour de Nantes de la Sœur Antoinette (3), pour en avertir Monsieur le Comte je crois qu'elle est maintenant à Montreuil. Je vous supplie, ma chère Sœur Anne, de représenter à mon dit Seigneur avec le plus de respect et (de) douceur que les filles gui sortent d'avec nous ne nous fréquentent plus, à ce que sa charité trouve bon qu'elle n'aille point à l'hôpital, car je craindrais beaucoup que cela n'empêchât que les desseins qu'il a sur cette maison ne réussissent à son contentement.

Je crois que ma Sœur Hellot vous a donné avis que toute la poterie que vous désirez est achetée, mais que personne ne s'en veut charger à moins de cent sols* de port. Ne nous envoyez plus de beurre, je vous prie, nous en avons ici de bien bon à six sols*.

Je supplie la divine bonté vous continuer ses grâces, et suis en l'amour de Jésus Crucifié, mes très chères Sœurs, Votre très humble servante et plus affectionnée Sœur.

L. 201

à ma très chère Sœur Jeanne Lepintre,
fille de la charité à Nantes

(août-septembre 1647).

Ma Très Chère Sœur,

Nous reçumes y a deux jours les lettres que vous aviez adressées à Monsieur Vacherot; je crois qu'il serait bon que vous fissiez parler de bonne sorte au facteur du messager, par quelqu'un d'autorité. J'espère que la patience que vous aurez à supporter toutes les petites répugnances attirera de notre bon Dieu la bénédiction dont vous avez besoin pour être en paix; mais il faut l'attendre avec tranquillité. J'écrivis la semaine passée à Monsieur des Jonchères (1) à Mademoiselle de La Carisière et à ma Sœur Claude (2), et à vous, je vous prie me mander si vous avez reçu toutes ces lettres. J'ai vu plusieurs fois Monsieur Vincent en désir de vous écrire, s'il ne l'a fait, j'espère que ce sera pour la semaine prochaine. Il ne me souvient point avoir rien à vous mander* depuis ma dernière. Je vous prie de dire à toutes nos Sœurs que je les salue, et les prie que, tous les matins, elles se lèvent avec nouveau courage de bien servir Dieu et les Pauvres; à ma Sœur Marguerite Noret (3) que tout son monde se porte bien, sa sœur

L. 217 bis
3. Antoinette Larcher, voir p. 207.
L. 201
1. Monsieur des Jonchères, voir p. 159.
2. Claude Carré, voir p. 530.
3. Marguerite Noret est arrivée à Nantes en juillet IfS46. En 1648, Monsieur Lambert demandera son départ.

Françoise (4) a eu sa lettre; et à ma Sœur Jeanne (5) que Monsieur son frère se porte bien aussi, Dieu merci. Je ne sais personne des parents de nos autres Sœurs malade. Quand bien Catherine Bagard (6) retournerait à Nantes, vous n'avez point sujet de vous en mettre en peine. Je ne pense pas qu'elle ait assez d'assurance pour aller à l'hôpital, il m'aurait été impossible de l'en empêcher, n'étant plus avec nous. J'ai fait ce que j'ai pu pour elle, lui donnant une bonne maîtresse quand elle a voulu absolument nous quitter.

Adorons et aimons toujours la conduite de la divine Providence, seule et vraie assurance des Filles de la Charité; priez Dieu pour nous; toutes nos Sœurs vous saluent, et moi je suis en l'amour de Jésus Crucifié, ma chère Saur, Votre très humble Saur et servante.

L. 197

à ma très chère Sœur Jeanne Étienne
Fille de la Charité, Servante des Pauvres Malades à Chantilly (1)

Ce 7 octobre (1647).

Ma Très Chère Sœur,

J'attendais toujours de vous écrire en vous envoyant une Sœur. La Providence ne nous en a point fait trouver de bien propre jusqu'à présent; j'espère que la semaine ne passera pas sans qu'elle parte. Si vous saviez quelque commodité de cheval ou de charrette, demain ou après, vous nous feriez plaisir de nous le mander *, car cela est fâcheux qu'il faille aller dans les coches et que l'on n'aille pas jusqu'à Chantilly. Dieu soit béni de la continuation de ses grâces ! espérez toujours que sa bonté ne vous abandonnera pas et que le désir que vous avez de la persévérance sera accompli. Mandez-moi si Madame de Saint-Simon (2) est à Chantilly et me croyez en l'amour de Notre Seigneur, ma chère Sœur, Votre très humble Sœur et servante.

L. 201
4. Françoise Noret (voir p. 79) la sœur de Marguerite.
5. Jeanne de Saint-Albin, une veuve, arrivée à Nantes en juin 1647. Elle rentre à Paris à la fin de l'année 1650. Elle fut tentée de quitter la Compagnie des Filles de la Charité en 1655, mais elle demeura.
6. Catherine Bagard, voir p. 86.

L. 197
1. Les Filles de la Charité s'établirent à Chantilly en 1647. Des difficultés financières (voir p. 786) entraînèrent leur rappel momentané en 1654. L'établissement semble avoir été rétabli en 1655.
2. Madame de Saint-Simon, née Louise de Crussol. Son mari est capitaine du château de Chantilly.

L. 195 bis

à ma très chère Sœur Anne Hardemont,
fille de la Charité à Montreuil

Ce 11 octobre (1647).

Ma Très Chère Sœur,

Vous m'étonnez extrêmement de dire que vous ne recevez point de nos lettres. Je me suis donné l'honneur d'écrire à Monsieur le Comte de Lannoy (1) ensuite des nouvelles qu'il prit la peine nous donner l'acte de votre réception, sur laquelle je vous écrivis aussi fort amplement et les lettres furent portées en cette ville chez Monsieur le Comte. L'espérance que j'ai que vous les aurez reçues fera que je ne vous redirai pas ce que je vous mandais*. Nous avons reçu le papier dont vous êtes en peine. Ma Sœur Marie (2) ne nous dit jamais rien; qu'est-ce que son principal exercice ? Et à votre commodité, vous nous manderez vos emplois. Je vous prie saluer toutes les bonnes filles (3), vos anciennes, de ma part et continuez de traiter toujours avec elles avec respect, support et condescendance.

Il nous est décédé une de nos Sœurs de Saintonge. Tout le reste de la Compagnie se porte bien, grâces à Dieu. Priez pour nous et me croyez en l'amour de son Fils, Jésus Crucifié, ma chère Sœur, Votre très humble Sœur et servante.

P.S. —Toutes nos Sœurs et moi aussi saluons notre chère Sœur Marie. Nos Sœurs du Mans se portent bien, Dieu merci, excepté la Sœur Jeanne Pangoy (4).

L. 126

à ma très chère Sœur Turgis, (1)
fille de la Charité, servant les pauvres à Chars

(Ce 18 octobre 1647).

Ma Très Chère Sœur,

Nous avons reçu, je crois, toutes les lettres que vous nous avez écrites, et de plus, de vos nouvelles, par une grande lettre que

L. 195 bis
1. Le Comte de Lannoy qui a demandé l'établissement des Filles de la Charité à Montreuil-sur-Mer.
2. Marie Lullen, voir p. 205
3. Des filles qui avaient la charge de l'hôpital avant l'arrivée des Filles de la Charité.
4 Jeanne Pangoy, originaire du Mans, entrée vers 1646, sera à Liancourt

L. 126
1. Elisabeth Turgis (voir p. 18) a été envoyée de Richelieu à Chars. A côté

Mlle Viole (2) nous a montrée de vous. Je loue Dieu que sa bonté vous donne de l'emploi. Vous écrivant en ce jour de Saint-Luc, je vous prie de faire encore une fois oraison sur le sujet de la fête. Il me semble mes chères Sœurs, que nous trouverons là tous les avertissements dont nous avons besoin. Si vous n'avez des malades que dans le bourg, ils ne doivent pas être beaucoup éloignés. Toutes nos autres Sœurs de la campagne en ont souvent d'une lieue et plus, et en bon nombre. Voilà une cotte que nous vous envoyons que vous commencerez à mettre sur vos parties. Je pense que le meilleur froment ici coûterait peut être bien douze francs, mais quand nous cuirons, ce ne sera pas de celui-là si ce n'est pour mêler moitié seigle. C'est partout que les œufs sont chers en cette saison: nos poules ne nous en donnent presque point quoique nous en ayons grande quantité, mais vous avez d'autres soulagements dans les champs qui vous en peuvent faire passer durant cette grande cherté. Je crois que vous aurez reçu une grande lettre que je vous ai écrite il y a huit jours, quand nous aurons trouvé votre adresse sûre, vous ne manquerez pas de recevoir les réponses que nous faisons à toutes vos lettres. Je supplie Notre-Seigneur vous donner son esprit, et suis en son saint amour, Mes Très Chères Sœurs, Votre humble sœur, et affectionnée servante.

P.S. —Dans votre suscription faut mettre seulement Sœur de la Charité et servante des Pauvres, sans mettre de l'hôpital de Chars (3).

L. 196

à Monsieur Vincent,
Supérieur Général des Prêtres de la Congrégation de la Mission

(19 octobre 1647).

Monsieur,

Je fus bien fâchée de n'avoir point su que l'on vous eût été trouver pour vous mander * que par la grâce de Dieu je n'ai point été plus mal que votre charité me laissa et continue toujours mieux, ce qui fut cause que j'allai à la Messe le jour de Saint-Luc.

L. 126

de l'adresse de cette lettre écrite par Elisabeth Hellot est inscrit: «Le messager de Forges loge en la rue Montorgueil à l'enseigne Saint-Claude. »

2. Mademoiselle Viole, dame de la Charité de l'œuvre des Enfants Trouvés. Élisabeth Turgis a été au service des Enfants en 1643-1644.
3. Chars: l'établissement des Filles de la Charité s'est fait vers septembre 1647, à la demande de Madame de Herse. Le curé, Monsieur Garson, a été remplacé en 1648 par Monsieur Pouvot aux tendances jansénistes. Devant les exigences excessives de Monsieur Pouvot, les Fondateurs jugeront nécessaire le retrait des Filles de la Charité de Chars.

Mesdames de Herse (1), de Traversay (2), de Saint-Mandé (3) et Viole (4) s'assemblèrent encore céans * hier sans que je susse pourquoi, ni qu'elles le dussent, que environ une heure auparavant. Je crois que c'était pour se réjouir que la Providence avait fait paraître le soin qu'elle veut avoir des pauvres petits enfants. Il est venu plusieurs petites aumônes, et le meilleur secours est qu'elles devraient recevoir aujourd'hui cinq mille livres; je crois que c'est des 8 000, car c'est le receveur de l'Hôtel-Dieu qui doit recevoir la quittance.

Elles s'attendent bien à la Conférence que votre (charité) résolut avant son partement *.

Leur cœur s'est tout renouvelé en la vue de ce secours et se sont résolues de faire continuer leur ouvrage à Bicêtre (5), et pour cela Madame Traversay et Mademoiselle Viole y doivent aller lundi, passer la journée. Elles m'ont chargée de solliciter Monsieur Drouarth pour recevoir cinq cents livres d'une part, et deux cents de l'autre, et cela par l'ordre de Madame la Duchesse d'Aiguillon (7).

J'espère que votre retour achèvera de donner trêve aux grands besoins de l'œuvre de Notre-Seigneur, par l'amour duquel je suis Monsieur, Votre très obéissante fille et très obligée servante.

L. 171

à ma très chère Sœur Barbe Angiboust
Fille de la Charité, Servante des Pauvres Malades (à Fontainebleau)

(novembre 1647).

Ma Très Chère Sœur,

Grand merci de tous vos bienfaits, nous n'avons pas manqué d'envoyer comme vous désiriez, votre présent à Monsieur Lambert mais je ne vous puis encore dire des nouvelles de la réception, ne l'ayant pas encore vu; vous ne vous vantiez pas de tout le bien que sa charité vous a fait ?

Je demande pardon de tout mon cœur à ma chère Sœur Anne (2), à

L. 196

1. Madame de Herse, née Charlotte de Ligny, veuve en 1634. Dame de la Charité, elle prend une part active à l'œuvre des Enfants Trouvés, et favorise l'établissement des Filles de la Charité à Chars. Elle meurt en 1662.
2. Madame de Traversay, voir p. 63.
3. Madame de Saint-Mandé, née Marie de Fortia, dame de la Charité de la Confrérie des Enfants Trouvés
4. Mademoiselle Viole, voir p. 99.
5. Bicêtre, voir p. 94.

6. Monsieur Drouart est l'intendant de la duchesse d'Aiguillon. La duchesse d'Aiguillon, voir p. 18.

L. 171

1. Barbe Angiboust, voir p. 14.
2. Anne Scoliège, voir p. 243.

qui je ne puis écrire encore pour cette fois. Je crois que vous m'avez bien fait la charité de l'assurer de la volonté que j'en ai, mais à cause que je veux bien épanouir mon cœur avec elle, j'attends que j'en aie bien le temps, et aussi qu'elle me mande* bien amplement de ses nouvelles, particulièrement de la manière qu'elle tient pour l'instruction des petites filles. Je vous prie ma Sœur, d'accueillir le plus que vous pourrez les pauvres. Il y a quelque temps que Monsieur Vincent me parlait de nos Sœurs qui sont employées à l'instruction, comme ayant désir qu'elles eussent toutes une même méthode; sitôt que je la saurai entièrement je ne manquerai pas de vous en donner avis; il m'a témoigné déplaisir de ne vous avoir point vue avant votre retour 3; mais je crois que ce n'était que pour la peine qu'il croit que vous en auriez eu, je crois que Monsieur Lambert lui aura dit de vos nouvelles.

Je vous prie (de) ne pas oublier vos bonnes plumes à la première occasion

Je suis bien aise que vous ayez eu des nouvelles de vos parents avant votre partement*. Ma Sœur Cécile (4) se porte bien aussi Dieu merci; priez pour nous, je vous prie, nous avons encore une de nos Sœurs de Saint-Méens malade à l'extrémité. Nous avons bien besoin toutes de penser à notre conversion, demandons la sainte simplicité à notre bon Dieu, elle nous y aidera beaucoup.

Saluez bien notre chère Sœur Anne et recevez les très affectionnés saluts de toutes nos Sœurs et de moi particulièrement qui suis en l'amour de Jésus, et de sa sainte Mère, mes très chères Sœurs, Votre très humble Sœur et très affectionnée servante.

L. 200

à ma Sœur Turgis,
fille de la Charité, servant les pauvres malades à Chars.

à Paris, ce 28 novembre 1647.

Ma Très Chère Sœur,

Dieu soit béni de la bonne intelligence et sainte paix qui est entre vous, c'est ainsi qu'il faut vivre pour être chrétienne. A plus forte raison, pour être Fille de la Charité, devons-nous être de la sorte. Vous ne nous mandez * point le nombre de vos écolières, et si vous assistez les malades hors l'hôpital, et combien vous en avez ? C'est bien fait

L. 171
3. Barbe Angiboust est venue à la Maison-Mère soit pour une retraite ou au retour d'une visite aux Enfants Trouvés placés en nourrice.
4. Cécile Angiboust, sa sœur (voir p. 41).
5. Jeanne. originaire de Saint-Méen.

d'avertir Madame la Marquise d'O (1), mais je croyais vous avoir avertie, comme nous faisons toutes les autres, de nous adresser toutes les lettres qu'elles écrivent. Vous êtes bien glorieuses, mes chères Sœurs, d'avoir des sabots, laquelle sera-ce qui sera la meilleure ménagère, et à qui ils dureront le plus longtemps, vous nous en direz des nouvelles. Voilà des chausses* taillées, vous les ferez s'il vous plaît, car nous sommes dans une si pressante nécessité que nous ne saurions trouver personne céans * hors les offices. Notre petite Sœur Jeanne de Saint-Meen est trépassée, et depuis elle, ma pauvre Sœur Salomée (2) en qui nous avons bien perdu; nous avons encore notre Sœur Michelle extrêmement malade, et beaucoup d'autres à la maison et en ville; de sorte que nous avons plus de besoin que jamais que notre bon Dieu nous envoie des filles. Voyez un peu si vous ne sauriez faire envie à quelqu'une de votre village. Ma Sœur Jeanne (3) de Richelieu est du nombre des malades, mais non pas bien fort grâce à Dieu, priez sa bonté qu'elle pourvoie à nos besoins et me croyez en son très saint amour, mes très chères Sœurs, Votre très humble Sœur et affectionnée servante .

L. 227

à ma très chère Sœur Jeanne Lepintre (1)
Fille de la Charité, servante des pauvres malades.

Ce jour Saint André (1647).

Ma Très Chère Sœur,

Il me semble qu'il y a longtemps que je n'ai entendu de vos nouvelles, je suis en peine si vous avez reçu des lettres pour ma Sœur Henriette (2), ma Sœur Claude (3) et je crois, pour vous. Je vous prie m'en donner des nouvelles au plus tôt que vous pourrez, j'adressai mes lettres à Monsieur de Beaulieu. Ce mot n'étant que pour ce sujet, je finis, vous priant me recommander aux prières de nos Sœurs, et saluer très cordialement toutes vos bonnes Dames et Messieurs les Pères, comme aussi Monsieur de Grenville et Monsieur de la Pinsonnière (4) auxquels je suis très humble servante. Bonsoir, mes chères Sœurs, je

L. 200
1. Madame la Marquise d'O (1626-1650), née Louise-Marie Séguier, fille du Chancelier, dame de la Charité à Chars.
2. Salomée, voir p. 149.
3. Jeanne Roux, voir p. 195.

L. 227
1. Jeanne Lepintre à Nantes, voir p. 77.
2. Henriette Gesseaume, voir p. 87.
3. Claude Carré, voir p. 530.
4. Monsieur de Beaulieu, Monsieur de Grenville, Monsieur de la Pinsonnière, administrateurs de l'hôpital de Nantes.

suis toujours en l'amour de Jésus Crucifié, Votre très humble Sœur et servante.

P.S. —Depuis cette lettre écrite j'ai reçu votre chère dernière qui m'a fort consolée. Saluez de tout mon cœur nos très chères Sœurs et les embrassez de tout mon cœur. Je recommande à vos prières, défunte notre Sœur Salomée, et Jeanne de Saint-Meen et Michelle, du même lieu, qui a eu l'Extrême Onction, ce matin.

L. 204

à ma très chère Sœur Élisabeth Martin (1)
Fille de la Charité, Servante des Pauvres Malades à Richelieu

(vers novembre 1647).

Ma Très Chère Sœur,

Il est vrai que vous avez très grand sujet de vous plaindre de moi, et je vous demande très humblement pardon de ne vous avoir écrit plus souvent, je pense, ma chère Sœur, que si vous aviez été en un autre lieu, j'en aurais été plus soigneuse, mais il faut que je vous avoue que je suis en très grand repos de nos Sœurs quand je sais qu'elles ont le bonheur de la direction de nos très honores Messieurs (2). Je vous prie, ma Sœur, de faire grand cas de leur conduite, et que leur bonté n'empêche point le respect et la soumission que vous leur devez. Je m'imagine que votre esprit s'est trouvé en grande paix, étant hors des grands embarras et troubles dont vous êtes sortie; ce n'est pas que je croie que vous n'ayez rien à faire, je ne vous estimerais pas contente, mais bien de savoir que vous avez du temps en exerçant la charité, de penser à votre perfection, en observant vos petits règlements, autant ou plus pour les actes intérieurs que les extérieurs, comme sont le support, la cordialité et douceur, la réformation de nos passions dont la mélancolie est des plus dangereuses. A quoi nous servira beaucoup la conformité à la volonté de Dieu, prenant de la conduite de sa Providence tout ce qui nous arrive contre nos sentiments; si nous marchons de cette sorte en la présence de Dieu, nous serons quittes de beaucoup de peines que nous nous donnons par la recherche et amour désordonné de nos propres satisfactions. Je vous veux croire dans cette pratique, puisque je sais que véritablement vous voulez aimer Dieu et le servir toute votre vie, je supplie sa bonté vous faire cette grâce. Je vous prie d'excuser ma mémoire si je manque à vous faire réponse sur quelque sujet de vos lettres. Je crois n'y avoir

1. Élisabeth Martin, après un séjour rempli de difficultés à Nantes est arrivée à Richelieu vers août 1647.
2. Les Prêtres de la Mission de Richelieu.

pourtant pas manqué en quelques-unes que je vous ai écrites. Je vous prie saluer très humblement Monsieur Gauthier (3) et me recommander à ses saintes prières.

Assurez-vous, ma chère Sœur, que je suis autant que jamais en l'amour de notre cher Jésus Crucifié, ma très chère Sœur, Votre très humble Sœur et très affectionnée servante.

P.S.—Je ne sais si nous vous avons mandé la mort de notre chère Sœur Salomée (4) et de Marguerite de Tournetons et plusieurs autres quelques-unes d'Angers. Toutes nos Sœurs vous saluent de tout leur cœur et ne manquent de demander souvent de vos nouvelles.

L. 196 bis

à Monsieur Vincent

(vers 1647)

Se souvenir d'avertir les dames qu'elles prennent garde, dans les instructions, de ne pas beaucoup parler aux extrêmement malades quoiqu'ils n'aient pas fait de confession générale, mais seulement les avertir de se confesser des péchés qu'ils auraient oubliés ou retenus autrefois, s'ils s'en souviennent, avec volonté de se confesser de tous ceux qu'ils ont commis contre Dieu et le prochain; si elles pouvaient leur faire prononcer des actes de foi, espérance et charité nécessaires à salut et employer beaucoup de temps à disposer ceux qui guérissent, à faire des résolutions de vivre en bonnes chrétiennes, et leur enseigner comment il faudra qu'elles fassent.

Voilà, Monsieur l'avis de la Mère dite des Sacrements (1), donné à Mademoiselle de Villenant. Mais je viens de recevoir cette lettre de Mademoiselle de Lamoignon (2), qui dit que Mademoiselle de St-Mandé propose de n'en rien dire à la grande assemblée.

S'il plaît à votre charité, Monsieur, se souvenir de faire entendre le bien que c'est d'aider à la continuation d'un bon œuvre commencé aussi bien après sa mort que durant que l'on y agit en sa vie, quand il est entrepris pour l'amour de Dieu, comme celui des Enfants trouvés, et que pour cela ceux qui, par leur testament, font du bien en ont même mérite, quand il est fait en parfaite charité, que de ce qu'ils ont fait en leur vie, ayant eu la volonté de le faire s'ils eussent pu, pourvu que

L. 204
3. Monsieur Gauthier, le Supérieur.
4. Salomée, voir p. 149.
5. Marguerite Tourneton, voir p. 158.
L. 196 bis
1. La religieuse augustine de l'Hôtel-Dieu chargée d'avertir l'aumônier quand un malade demandait les sacrements (Coste III, 261).

2. Madame de Lamoignon, présidente de la confrérie de l'Hôtel-Dieu (voir p. 88).

cela soit véritable ? Je pense que cela pourra servir, représentant le danger que tout demeure.

S'il plaît aussi à votre charité me mander la demeure de Madame la présidente du Sault (3) pour lui envoyer le billet pour l'avertir de l'assemblée de demain, que vous n'oublierez pas, s'il vous plaît ?

Les dames se relâchent bien de se trouver à la collation, et quelques-unes méritent louange pour y être bien soigneusement.

Pardonnez, Monsieur, à votre très petite fille et servante.

L. 199

à Monsieur Vincent

[novembre 1647.]

Monsieur,

Il m'a semblé que Dieu a mis mon âme dans une grande paix et simplicité à l'oraison, très imparfaite de ma part, que j'ai faite sur le sujet de la nécessité que la Compagnie des Filles de la Charité soit toujours successivement sous la conduite que la divine Providence leur a donnée, *tant pour le spirituel que temporel,* en laquelle je pense avoir vu qu'il serait plus avantageux à sa gloire que la Compagnie vint à manquer entièrement, que d'être en une autre conduite, puisqu'il semble que ce serait contre la volonté de Dieu. Les marques sont qu'il y a sujet de croire que Dieu inspire et fait connaître sa volonté pour la perfection des œuvres que sa bonté veut faire au commencement qu'il fait connaître ses desseins, et vous savez Monsieur que, aux commencements de celui-ci il a été proposé que le temporel de la dite Compagnie, si elle venait à manquer par malversation, retournerait à la Mission, à ce qu'il fût employé pour l'instruction du peuple des champs.

J'espère que si votre charité a entendu de Notre-Seigneur ce qu'il me semble vous avoir dit, en la personne de saint Pierre, que c'était sur elle qu'il voulait édifier cette Compagnie qu'elle persévèrera au service qu'elle lui demande pour l'instruction des petits et le soulagement des malades. Pour ce qui est du parloir (1), je n'ai point vu en mon esprit aucune résolution; mais pour l'élection des Dames, oh ! je vois toujours plus nécessaire celle dont j'ai parlé à votre Charité de qui je suis, Monsieur, Votre très obéissante fille et très obligée servante.

P.S.—Je supplie très humblement votre Charité, s'il y a moyen, nous donner demain la Conférence et nous faire le bien de nous en avertir.

L. 196 bis
3. Madame du Sault, dame de la Charité de l'Hôtel-Dieu.

L. 199
1. Voir la lettre 214 bis, p. 151.

1648

Établissement des Filles de la Charité à Valpuiseaux.

Juin-juillet: *visite de Monsieur Lambert à Angers et Nantes.*

27-28 août: *insurrection à Paris du peuple contre la Reine.*

Octobre: mort *d'Élisabeth Turgis.*

L. 202

à Monsieur Vincent, Supérieur Général de la Mission

ce mercredi matin, [17 janvier 1648]

Monsieur,

Nous sommes arrivées à Bicêtre (1) en bonne santé. Dieu merci, mais pour n'y guère être. Je supplie très humblement votre charité nous envoyer dès demain le frère boulanger, à qui j'ai parlé, pour nous instruire et aider à faire faire un bon four, et nous trouver une personne qui s'y entende bien.

Il serait bien nécessaire aussi de commencer à vendre le vin; il s'en fait un très grand débit en ce quartier, en barils et grosses bouteilles, à cause des soldats. Que si l'on attendait davantage, il est à craindre que la vente ne soit pas si bonne. Ma Sœur Geneviève (2), dit qu'elle croit que ces dames veulent attendre d'avoir du vin de moindre prix pour le mêler. Je ne pense pas que ce fût un ménage parce qu'il serait nécessaire d'un garçon pour cela, qui pourrait bien emporter tout le profit; outre que ce serait un grand embarras pour nos Sœurs qui auraient à prendre garde que l'on ne fît point de tort, ce qui serait bien difficile à éviter. Je supplie très humblement votre charité se souvenir que c'est aujourd'hui en huit jours qu'elle nous a promis la conférence. Je vis hier la sœur de Monsieur Vacherot (3) bien fort malade; elle me dit de la recommander en vos saintes prières, et que, si elle osait, elle vous supplierait de lui faire la charité de prendre la peine de l'aller voir. Si elle empirait je vous en supplierais volontiers; je prie notre Sœur Julienne (4) de vous en avertir, si vous le jugez à propos.

Je pense que cela ferait beaucoup de bien à nos Sœurs que vous prissiez aussi la peine de donner une visite à nos Sœurs du logis, pour faire entendre à ma Sœur Hellot (5) le bien qui peut arriver à la Compagnie que les Sœurs s'habituent à la soumission, les unes aux

1. Bicêtre, demeure des Enfants Trouvés, voir p. 94.
2. Geneviève Poisson voir p. 33.
3. Monsieur Vacherot, le médecin de la Communauté.

4. Julienne Loret, voir p. 256.
5. Elisabeth Hellot, voir p. 163.

autres, et que celles qui paraissent avoir quelque autorité servent d 'exemple .

Le travail de nos pauvres Sœurs de céans * n'est presque pas croyable, non tant pour la grande peine, comme pour les répugnances que naturellement l'on a à cet exercice; c'est pourquoi il est très juste de leur aider à les encourager et faire connaître ce qu'elles font et ce que c'est de leur exercice devant Dieu, comme aussi de les aider de prières. J'en ai plus de besoin que pas une, étant la plus infirme de corps et de courage, quoique j'aie le bonheur d'être, Monsieur, Votre très humble servante et très obligée fille.

L. 195

à mes Sœurs très chères Julienne Loret et Elisabeth Hellot
(à Paris)

Ce mercredi (17 janvier 1648) (1)

Mes Très Chères Sœurs,

J'ai failli ne pas voir notre petite malade avant partir; je vous prie m'en donner des nouvelles et dire à ma Sœur Françoise (2) que je la prie d'en avoir bien soin- mandez-moi aussi des nouvelles de Mademoiselle Marie (3), et si Monsieur Vincent a trouvé bon que de nos Sœurs l'allassent veiller.

Je vous prie de solliciter à Saint-Lazare à ce que le boulanger ne manque pas de venir demain, car si je manque à commencer de bonne heure, je crains que je ne puisse être de retour au temps que j'ai dit.

Je vous prie que l'on aille les soirs (4) dans les chambres tapissées pour y travailler ou y faire paraître de la chandelle, à ce que l'on la voie de la rue; mais que l'on ait bien le soin de tenir les verrous fermés, tant du degré que de la petite chambre, comme aussi les fenêtres.

Si vous savez des nouvelles de mon fils, je vous prie de m'en mander *.

Je vous prie que quand il viendra une de nos Sœurs de bonne heure, qu'elle m'apporte ma montre qui est attachée au dossier de notre lit; mais il la faut mettre en quelque endroit que l'on ne lui voie pas. Envoyez-nous de l'encre, je vous prie; si vous aviez un petit pain du boulanger, près de Saint-Nicolas, nous l'envoyer aussi avec des herbes et de la chicorée.

1. Louise de Marillac écrit de Bicêtre, voir la lettre précédente.
2. Françoise Le Roseau, cuisinière de la Maison Mère.
3. La sœur de Monsieur Vacherot.
4. En ce temps de guerre, les soldats circulent autour de Paris.

Je salue toutes nos Sœurs, et leur recommande de tout mon cœur de travailler à leur perfection. Oh ! que je les souhaiterais toutes volontiers ici avec les sentiments que Dieu me donne de ce grand œuvre. Je suis toute édifiée de voir l'union de la charité avec laquelle nos bonnes Sœurs s'acquittent de ce que Dieu leur demande en ce saint œuvre (5).

Bonjour, mes très chères Sœurs, croyez-moi toute à vous et en l'amour de Jésus et sa sainte Mère, Votre très obéissante Sœur et humble servante.

P.S.—Je vous prie mander à Madame de Saint-Mandé (6) qu'elle prenne la peine de faire solliciter Madame de Romilly (7) pour recevoir le blé, et que les autres l'ont presque tous reçu; et elle de prendre la peine de faire acheter du seigle pour mettre avec, et lui faire mes excuses de ne l'avoir su prendre, à cause que le carrosse n'est venu que fort tard et que je crois que demain il viendra ici des hommes pour le four, je serais bien aise qu'elle y fût.

Je vous prie de vous informer si les sacs ont été rendus.

L. 203

à Monsieur Vincent

ce 23 janvier [1648].

Monsieur,

Voilà la lettre de Mademoiselle de Pollalion (1) qui donne témoignage de la fidélité de cet homme qui se présente pour Bicêtre. Il dit, outre cela, qu'il sait bien faire le pain, travailler au jardin, labourer et charrier. Tout cela est à faire en ce lieu-là, et le tout fort cher quand il faut faire travailler à journée. Si votre charité le trouve à propos, elle parlera de l'impossibilité de faire la porte pour vendre le vin au lieu où Madame la Présidente de Herse (2)2 l'avait marqué, à cause qu'il faudrait des degrés au moins de deux toises * ou à peu près.

Il est mort 52 enfants à Bicêtre (3) depuis que l'on y est; et bien

5. Des Enfants Trouvés.
6. Madame de Saint-Mandé, voir p. 227.
7. Madame de Romilly, voir p. 220.

L. 203

1. Mademoiselle de Pollalion (1599-1657), née Marie de Lumagne, mariée à 18 ans fut veuve peu de temps après. Dame de la Charité, elle fonde aussi les Filles de la Providence. Louise de Marillac qui est toujours à Bicêtre a écrit au dos de la lettre de recommandation de Mademoiselle de Pollalion. L'homme qui se présente pour Bicêtre a servi chez Madame de Lumagne.
2. Madame de Herse, voir p. 227.

3. Bicêtre, voir p. 94.

encore quinze à seize qui ne valent guère mieux. J'espère que quand tout sera bien accommodé selon le désir de ces bonnes dames, ils n'iront pas si vite.

Peut-être qu'elles diront que j'ai parlé du besoin qu'il y a que le Saint Sacrement y soit, non seulement pour la nécessité, mais pour que Notre-Seigneur prenne possession de cette maison, à la vue du peuple qui a intérêt à l'œuvre en quelque manière. Ce qui me fait prendre la liberté de vous dire qu'il m'est venu en la pensée que non seulement les dames devaient être averties du jour, mais aussi le faire dire efficacement aux prônes des paroisses pour obliger le monde à y faire du bien. Car comme l'on voit ce magnifique lieu, que l'on croit être aux petits enfants, que toutes les personnes qui le gouvernent sont de grande condition, la plupart croient qu'il y a de grands biens, et il nous faut emprunter ce que l'on achète pour les provisions outre toutes les autres nécessités que vous savez.

S'il plaît à votre charité se souvenir de nous demander des filles nous en sommes dans une nécessité bien pressante, car l'ouvrage de la maison et d'ailleurs augmente tous les jours.

Faites-moi toujours l'honneur de me croire, Monsieur, votre très obéissante servante et très obligée fille.

L. 169

(à ma sœur Turgis) (1)
à Chars

Ce 31 janvier (1648).

Ma Très Chère Sœur,

Je loue Dieu de tout mon cœur de votre meilleure santé et bonne intelligence, de laquelle je n'ai jamais douté, connaissant votre bonne Sœur Marthe de tous bons accords. Et bien, vous avez bien de quoi vous humilier de n'avoir point d'emploi, au moins bien peu, récompensez-vous en beaucoup de pratiques de vertu, et surtout à la pratique exacte de vos règles; car voyez-vous, ma chère Sœur, Dieu vous demandera compte du temps qu'il vous donne pour cela. Si vous m'en croyez, vous n'écouterez pas toutes les petites incommodités qui voudraient s'y opposer. Le temps du travail vous sera incontinent passé à cause de votre âge et vous y aurez du regret, et puis, étant avec une jeune Sœur, vous êtes obligée de lui servir d'exemple. Je la salue bien de tout mon cœur cette chère Sœur, et la supplie que la vue de vos incommodités lui serve d'encouragement, pour travailler à sa perfection tandis qu'elle est jeune.

1. Lettre sans adresse. Élisabeth Turgis est à Chars de septembre 1647 à avril-mai 1648.

Parlant à Monsieur Vincent que vous écriviez à Madame la Marquise (2), il m'a fort enchargée de vous avertir, ma chère Sœur, que vous ne devez, non seulement vous mais toutes nos Sœurs, écrire à qui que ce soit sans nous envoyer les lettres ouvertes; et pour vous faire voir, ma chère Sœur, que cette manière d'écrire est déjà en pratique parmi nous, voilà une lettre de ma Sœur Barbe qui traite de cette manière; ainsi ont fait nos Sœurs de Nantes et d'Angers quoique fort éloignées. J'attribue cette faute que vous avez faite, depuis que vous êtes à Chars, au défaut de vous en avoir avertie.

Vous ne me mandez * point si vous avez de l'ouvrage de la ville. Souvenez-vous bien de cette pratique qui est parmi nous que nous devons travailler pour gagner notre vie.

Nous avons des Sœurs depuis peu vers Melun. Oh ! qu'elles ne s'épargnent pas ! Dieu ne nous a pas tirées du soin de gagner notre pain pour nous mettre non seulement à nos aises et en repos, mais pour travailler plus fortement à l'imitation de son Fils.

Je crois que nos Sœurs vous envoient ce que vous avez demandé, excepté de la doublure, car nous avons grande peine à en trouver pour céans *, vous pourrez acheter quelque chose qui vous en pourra servir.

Je supplie la bonté de Dieu vous donner les grâces dont vous avez besoin pour la pratique des vertus que vous désirez, et suis en son très saint Amour, ma très chère Sœur, Votre très obéissante et très affectionnée Sœur et servante.

L. 208

à ma très chère Sœur Élisabeth Turgis

Sœur de la Charité, servante des Pauvres Malades, à Chars vers Pontoise.

Ce vendredi 6 mars (1648).

Ma Très Chère Sœur,

Je ne sache point de catéchisme bien ample, si ce n'est celui de Monsieur le Cardinal Bellarmin (1); mais il m'a semblé que Monsieur Lambert ne juge pas qu'il soit expédient que nous en fassions leçons aux enfants, ni même aux grandes filles, me mandant* qu'il n'était propre que pour des curés. Et pour vous dire la vérité, ma chère Sœur, il serait très dangereux pour notre Compagnie que nous voulussions entreprendre de parler doctement, non seulement pour notre intérêt particulier qui est si enclin à la vanité, mais encore pour

2. La marquise d'O, voir p. 229.

L. 208

1. Le cardinal Bellarmin (1542-1621), jésuite, était archevêque de Capoue.

la crainte de dire des erreurs. Le sentiment de Monsieur Vincent est que nous allions tout simplement, et vous savez comme nous lui devons déférer et à ses ordres. Je lui en parlerai pourtant (2) et enverrai après dîner votre lettre à Madame la Marquise d'O. L'on m'a dit que ma Sœur Marthe est si grasse qu'elle n'est pas reconnaissable; mon Dieu ! que j'appréhende les lieux où l'on est trop à son aise pour notre condition ! Prenez garde je vous prie, ma Sœur, qu'elle s'emploie, et au fort travail, le plus qu'elle pourra. N'avez-vous point de malades à des petits villages circonvoisins ?

Pour les filles dont vous nous parlez vous savez comme elles nous sont propres; si vous les jugez telles, il serait bien à propos qu'elles vinssent faire un voyage pour se présenter, avant les faire venir tout à fait. Bonjour, ma chère Sœur, priez Dieu pour moi qu'il me pardonne toutes mes lâchetés et tendresses qui m'empêchent à me rendre selon ses desseins. Je salue notre chère Sœur, et vous suis, de toutes deux en l'amour de Jésus Crucifié, ma chère Sœur, Votre très obéissante et humble servante.

L. 209

à ma très chère Sœur Anne Hardemont (1)
Fille de la Charité, Servante des Pauvres Malades à Montreuil

Ce 31 mars (1648).

Ma Chère Sœur,

Il y a peu de temps que je vous ai écrit et vous mandais * que vous vinssiez ici faire un tour, en amenant les bonnes filles qui veulent venir et la petite si Monsieur le Comte (2) le désire; vous saurez sa volonté pour une Sœur que vous aviez demandée et si il le juge à propos vous

L. 208

2. Dans l'assemblée du 22 mars suivant, Mademoiselle demanda, en effet, l'avis de saint Vincent qui lui répondit: «Il n'y a point de meilleur catéchisme Mademoiselle, que celui de Bellarmin, et quand toutes nos Sœurs le sauraient et l'enseigneraient, elles n'enseigneraient que ce qu'elles doivent enseigner, puisqu'elles sont pour instruire, et elles sauraient ce que les curés doivent savoir...Il serait bon que l'on le lut à nos sœurs, et que vous-même, Mademoiselle, l'expliquassiez, afin que toutes l'apprissent... car, puisqu'il est nécessaire qu'elles montrent, il faut qu'elles sachent; et elles ne peuvent mieux apprendre et plus solidement que dans ce livre-là. Je suis bien aise que nous en ayons parlé, car cette lecture sera d'une très grande utilité. »

L. 209

1. Anne Hardemont, voir p. 120.
2. Le comte de Lannoy, voir p. 73.

la ramènerez. Recommandez-nous à ma Sœur Marie (3) et toutes les autres bonnes Sœurs (4), soyez-leur, je vous prie, toujours de bon exemple, tant pour le support que pour la douceur, modestie et observance de toutes les règles. Je supplie Dieu vous en faire la grâce et suis en l'amour de son Fils Jésus Crucifié, ma chère Sœur.

L. 207 *bis*

à Monsieur Vincent

Ce jour Sainte-Monique [1648].

Monsieur,

Je crois que Mademoiselle Violle (1) proposera un boulanger (2) pour cuire à Bicêtre, si votre charité trouve bon de dire que déjà il y en a eu un qui boulange fort bien et que l'on s'est bien trouvé de sa façon car j'appréhenderais bien que l'on en introduisît un autre qui ne serait pas si propre, tant pour le bien des enfants que pour nos Sœurs.

Monsieur le Curé de Saint-Laurent se plaint toujours de n'avoir pas ce qui lui appartient pour les baptêmes; les dames veulent qu'il intente un procès contre Monsieur le Curé de Saint-Christophe, mais comme il n'a aucune copie du contrat de fondation, il ne le peut pas outre que mon dit sieur de Saint Christophe se plaignait de n'en pouvoir rien tirer. Je crois, Monsieur, qu'il serait nécessaire que ces dames prissent la peine d'en savoir la raison, et serait aussi bien aisé de faire donner les papiers nécessaires à Monsieur de Saint-Laurent.

Il m'est venu en pensée, depuis hier, de proposer à votre charité, si elle trouverait bon, pour ne pas tant choquer Monsieur le Curé de Chars, d'envoyer ma sœur Jeanne-Christine (3) à la place de ma Sœur Turgis et de réserver la Sœur Jacquette pour Chantilly, car je prévois qu'il nous faudra encore ôter de Chars celle qui est demeurée, pour ne pas négliger l'avertissement de la personne inconnue; mais l'une et l'autre demandent à faire les vœux, il y a longtemps, et je crois que ce serait trop les affliger de les remettre. Il y a grande apparence que ce sera utilement, étant l'une et l'autre d'esprit assez mûr et d'âge déjà avancé. S'il vous plaît prendre la peine nous donner réponse en ce sujet au plus tôt, à cause que le temps presse pour Chars, et moi de me dire Monsieur, Votre très obéissante servante et indigne fille.

L. 209
3. Marie Lullen, voir p. 205.
4. Les filles qui servaient à l'hôpital avant l'arrivée des Sœurs.
L. 207 bis
1. Mademoiselle Violle voir p. 99.
2. Voir les lettres du début de l'année 1648.
3. Jeanne Christine Prévost, voir p. 137.

L. 211

à Monsieur Vincent

13 mai 1648.

Monsieur,

Nous sommes pressées d'envoyer deux de nos Sœurs l'une à Crespières et l'autre à Maule, et ce sont de celles qui ont demandé, il y a bien longtemps à votre charité, de se donner à Dieu par les vœux; il y a bien six à sept ans qu'elles sont dans la Compagnie sans avoir jamais témoigné aucun dégoût, mais au contraire, elles ont toujours été de très bon exemple. S'il plaît à votre charité leur permettre demain matin avant de partir d'entendre la messe et faire cette sainte action; elles ne partiront que sur les midi. Vous nous ferez, s'il vous plaît, la charité de nous faire avertir, si vous l'agréez, et si nous aurons le bien d'entendre de vous la sainte Messe pour ce sujet. J'ai bien grand besoin que Dieu me fasse la grâce de vous parler et que votre charité me croie toujours, Monsieur, Votre très obéissante fille et très humble servante.

P.S.—L'une de nos Sœurs s'appelle Andrée (1), qui est près de Tours et l'autre Catherine de Gesse (2), qui servait les pauvres à Saint-Gervais.

L. 303 ter

à ma Très chère Sœur Jeanne Lepintre (1)
Fille de la Charité, Servante des Pauvres Malades de l'hôpital de Nantes

Ce 17 mai (1648).

Ma Très Chère Sœur,

Je vous fais ce mot seulement pour vous assurer que nous avons reçu vos lettres et celles de Monsieur de Beaulieu (2) auxquelles nous avons fait réponse mercredi dernier. Excusez-moi, je vous prie, si je ne vous fais toujours réponse sur tous les points de vos lettres, c'est que comme c'est souvent les mêmes choses, il me semble que je vous y ai répondu bien amplement, si ce n'est pour les changements de Sœurs que vous me marquez de plusieurs. Je vous assure, ma chère

1. Andrée Guilmine, originaire de Saché, près de Tours, entrée dans la Compagnie des Filles de la Charité vers 1641-1642, part à Crespières. Elle meurt sans doute avant 1655.
2. Catherine de Gesse, voir p. 126.

L. 303 ter

1. Jeanne Lepintre, voir p. 77.
2. Monsieur de Beaulieu, un administrateur de l'hôpital de Nantes, voir p. 391.

Sœur, que je voudrais que cela fut possible pour votre satisfaction ou plutôt pour le bien que votre charité en espère, mais aux lieux éloignés les difficultés sont très grandes. Et puis il n'est pas expédient, cela serait de par trop mauvaise édification, mais j'espère que Monsieur Lambert (3) vous allant voir aidera beaucoup à toutes nos Sœurs à trouver leur paix et satisfaction dans l'accomplissement de la volonté de (Dieu) par la mortification de la leur propre. Je sais vos peines à toutes, mais aussi mes chères Sœurs je sais que c'est le joug du Seigneur et que Lui-même a la bonté de le rendre doux et suave à ceux qui le portent pour son amour. Je vous souhaite de tout mon cœur cette perfection et suis en ce même amour, ma chère Sœur, Votre très obéissante et affectionnée Sœur et servante.

L. 33 *bis*

à Monsieur Vincent

(vers 1648).

Monsieur,

Je crois qu'il est très nécessaire que nous ôtions de bonne heure aujourd'hui cette pauvre demoiselle (1), qu'il semble que notre bon Dieu veuille sauver, la tirant du plus pitoyable danger, pourvu qu'elle ne soit pas abandonnée; car, si nous la laissons en liberté, elle sera entièrement perdue, pour plusieurs raisons que je dirai à votre charité quand Dieu me fera la grâce de lui pouvoir parler... (2).

à Monsieur l'abbé de Vaux
(à Paris)

29 mai (1648).

Monsieur,

Je supplie Dieu de tout mon cœur, conduire votre affaire selon son bon plaisir dont j'espère qu'il sera glorifié. Voilà une lettre de ma Sœur Cécile qui me semble nous obliger d'attendre des nouvelles de Messieurs les Pères (1). Je vous supplie, Monsieur, nous faire la charité

L. 303 ter
3. Monsieur Lambert sera à Nantes en juillet.
L. 33 bis
Monsieur Vincent propose d'envoyer la demoiselle à l'hôpital de La Pitié
2. Seule la première page de la lettre a été conservée; de la seconde il ne reste que le premier, ou parfois les deux premières mots de chaque ligne.
L. 178

1. Voir p. 247. Les Administrateurs désirent des Sœurs pour leur confier de nouveaux travaux.

de prendre garde à l'avertissement du petit billet, enclos dans cette lettre; nous renvoyâmes un de ces jours, une fille pour ce même sujet. Un peu d'incommodité me presse de finir et vous assurer que je suis véritablement en l'amour de Jésus Crucifié, Monsieur, Votre très obéissante et très humble fille et servante.

L. 175

à ma très chère Sœur Barbe Angiboust,
fille de la charité, servante des pauvres malades à Fontainebleau

(vers mai-juin 1648).

Ma Très Chère Sœur,

Oh ! que vous avez grand tort de croire que je sois fâchée contre vous, n'admettez jamais je vous prie cette mauvaise pensée, je crois qu'elle ne sera plus en votre esprit et que le sujet était de ce que j'ai été longtemps sans vous écrire, ce n'est pas que je ne l'aie beaucoup désiré, mais les affaires et mes indispositions m'en ont ôté le temps, et puis, ma chère Sœur, en divers temps vous avez eu, ce qui valait beaucoup mieux que mes lettres. Vous eûtes, ce carême, Monsieur Thibault, et avant, vous aviez écrit à Monsieur Vincent et depuis à Monsieur Lambert; or, ma bonne Sœur, toutes ces réponses et consolations vous valaient plus que douze lettres de moi. Pour ce que vous nous avez demandé d'habits, nous attendrons encore de vos nouvelles, étant besoin, ce me semble, que si ma Sœur Anne doit être habillée, qu'elle vienne en cette ville, je crois que vous ne manquez pas présentement d'affaires et que vous ne devez songer pour le présent, qu'à bien faire moisson en ce cher temps de la mission.

Je vous supplie saluer très humblement Monsieur Thibault (1) de notre part et de celle de ses bonnes filles qui continuent toujours à bien faire, grâces à Dieu. Recommandez-moi bien à ma Sœur Anne Scoliège (2) et lui dites que je m'attends qu'elle renouvellera entièrement les résolutions qu'elle me témoigna à Nantes, sans lesquelles je ne l'aurais jamais amenée*, savoir d'une exacte observance de toutes les règles et continuelle mortification de jugement et propre volonté; vous

1. Monsieur Thibault (161&1655) entré dans la Congrégation de la Mission en 1637, prêtre en 1642. Placé d'abord à Saintes, il revient ensuite dans la région de l'Ile-de-France où il donne des missions entre 1646 et 1648. n est ensuite à Saint-Méen jusqu'à sa mort.
2. Anne Scoliège, une jeune sœur, originaire de Nantes, entrée dans la Compagnie à la fin de 1646.

êtes aussi, ma chère Sœur, je m'assure dans ces mêmes sentiments, je le souhaite de tout mon cœur, et qu'il plaise à la bonté de Dieu me faire aussi cette grâce, étant en son très saint amour, ma chère Sœur Votre très obéissante et très humble servante.

L. 432

(à sœur Barbe Angiboust à Fontainebleau)

(vers 1648).

Je crois, ma chère Sœur, que vous avez le bonheur d'avoir notre bonne Reine à Fontainebleau; si sa Majesté veut vous parler, n'en faites point de difficulté, quoique le respect que vous devez à sa personne vous donne crainte de l'approcher. Sa vertu et charité donne confiance aux plus petits de lui dire ses besoins, ne manquez pas surtout de lui dire ceux des pauvres, selon la vérité.

Il n'est pas besoin, mes chères Sœurs, que je vous recommande la modestie et la retenue avec ce grand monde; je sais que ces vertus vous sont en très grande recommandation; mais faites bien pour vos pauvres tout ce que vous pourrez, je vous en prie particulièrement pour le service spirituel que vous leur devez.

L. 249

à ma très chère Sœur Jeanne Lepintre,
Fille de la Charité servante des pauvres, à Nantes.

Ce 6 juin (1648).

Ma Très Chère Sœur,

Je loue Dieu de tout mon cour que sa Providence vous ait donné au temps qu'elle avait destine un aumônier, tout tel qu'il le faut pour sa gloire et pour le bien des pauvres et le vôtre aussi; mais au nom de Dieu, mes chères Sœurs, regardez-le en cette vue, lui portant un grand respect et honneur avec soumission à sa conduite. Monsieur Vincent dit que vous pouvez aller à confesse à lui. Mais souvenez-vous que quelque bon qu'il soit, quand ce serait un saint que Dieu aurait ressuscité, il se faut bien prendre garde de lui être familière. Oh ! mes Sœurs, vous savez le danger qu'il y a, et le grand trouble que cela peut mettre dans les communautés; et combien il est difficile de réparer le mal qui y est une fois entré par telle porte.

Au nom de Dieu, ne vous mettez point en peine et inquiétude de vos lettres, elles nous sont fidèlement rendues et vous voyez que les nôtres vous arrivent aussi; quand elles sont un peu retardées, plutôt que de vous en inquiéter, pensez qu'elles sont oubliées et quelquefois portées plus loin par les courriers, sans vous troubler. Vous êtes

toujours assurée que nous ne manquons jamais de soin * ni d'affection mais quelquefois nous prenons des jours pour d'autres, et puis nos affaires augmentent continuellement. Recommandez bien tout à notre bon Dieu. Il nous est venu plus de quinze Sœurs depuis Pâques. Saluez bien ma sœur Henriette (1) et ma Sœur Claude (2), je la prie (de) ne se pas tuer à son apothicairerie. Une bonne personne m'a écrit de vous toutes en particulier, et qui vous affectionne, cela me fait vous dire qu'il ne vous faut pas étonner des petits changements que vous voyez dans les esprits des personnes avec lesquelles vous agissez; et ma Sœur Marguerite (3) que je la prie de se souvenir que, si elle n'est bien fidèle à Dieu, qu'elle aura un grande compte à lui rendre à la mort. Oh ! qu'il est dangereux d'écouter la chair et le sang ! A ma Sœur Marie (4), qu'elle se souvienne des dernières paroles que je lui ai dites lorsqu'elle est partie d'avec nous.

J'achèverai à toutes une autre fois. Je supplie la bonté de Dieu vous donner ses plus chères bénédictions et suis en son très saint amour, ma chère Sœur, Votre très obéissante Sœur et très humble servante.

L. 323 *bis*

à Monsieur Vincent

(juin 1648).

Monsieur,

Monsieur Lambert (1) vous dira l'extrémité de notre chère Sœur Louise de Saint-Jacques. Je supplie très humblement votre charité lui faire entendre ce que c'est que la bénédiction que notre saint Père nous a accordée et la manière de l'appliquer afin que notre pauvre Sœur ait part à ce grand bien. Je vous supplie très humblement me permettre de l'aller demain voir si je puis avoir commodité, et Madame de Marillac (2), et par même moyen faire les trois saintes stations dans la rue Saint-Denis, toute proche l'une de l'autre, et si votre Charité se voulait donner la peine de me parler samedi j'en serais bien aise pour communier dimanche, à l'intention du Jubilé. Je vous

L. 249
1. Henriette Gesseaume, voir p. 87.
2. Claude Carré, voir p. 530.
3. Marguerite Noret a des difficultés de relation avec sa sœur Servante.
4. Marie Thilouse, voir p. 182.

L. 323 bis
1. Monsieur Lambert est alors Supérieur du collège des Bons Enfants à Paris.
2. Madame de Marillac, la jeune, née Jeanne Potier, épouse de Michel de Marillac, le petit fils du Garde des Sceaux.

supplie très humblement prendre la peine me mander s'il est nécessaire que j'écrive à ma Sœur Barbe (3) au sujet de la petite qu'elle nous envoie vu ce qu'elle m'en mande*. Comme aussi ce que je lui manderai de cette femme et deux filles dont elle nous parle dans sa lettre que j'ai reçue hier que je vous envoie. Si Monsieur Lambert me fait la charité vous dire toutes les plaintes que l'on lui a faites de moi vous verrez bien le besoin que j'ai que vous m'accordiez la demande que je vous fais pour samedi.

Monsieur l'aumônier de Mademoiselle (4) me vient demander de bouche qu'il se donnerait la peine de venir en ce quartier pour vous communiquer la lettre de ma Sœur Barbe et qu'il me la ferait voir aussi je ne lui avais rien mandé de votre part.

L. 181 *bis*

à ma très chère Sœur Barbe Angiboust
Fille de la Charité, servant les Pauvres de Fontainebleau

Ce 24 juin (1648).

Ma Très Chère Sœur,

Vous aurez grande raison de vous plaindre de moi, car il est vrai qu'il y a par trop longtemps que je ne vous ai point écrit, sans vous pouvoir dire ce qui m'en a empêchée, sinon les affaires qui surviennent souvent la mort de ma pauvre chère Sœur Louise de Saint-Jacques de la Boucherie, les maladies de plusieurs autres et sortie de quelques-unes, joint à l'attente que j'avais de vous pouvoir de temps à autre envoyer une Sœur, sans pouvoir trouver qui, car quoi qu'il y ait passablement de monde céans *, quand ce vient à envoyer quelque part nous ne savons sur qui jeter les yeux parce que celles qui sont propres à une chose ne le sont pas à une autre, et surtout, ma chère Sœur, ce qui a fait que je ne me suis pas tant pressée est la créance* que j'ai eue que vous n'aviez pas besoin de consolation tandis que vous aviez le bonheur d'avoir la mission (1). Voilà enfin ma Sœur Jeanne Christine (2), que Monsieur Vincent a trouvé bon qui allât avec vous, parce qu'il croit que dans peu de temps vous serez mandée pour faire la visite des enfants, et il est nécessaire de laisser à votre place quelqu'un qui puisse

L. 323 bis
3. Barbe Angiboust qui est à Fontainebleau, voir p. 14.
4. Anne Marie-Louise d'Orléans (1627-1693), duchesse de Montpensier, appelée la Grande Mademoiselle, est la cousine du roi Louis Xlll.
L. 181 bis
1. Mission donnée par Monsieur Thibault, voir p. 243.
2. Jeanne-Christine Prévost, voir p. 137.

contenter; vous lui donnerez toute sorte d'intelligence des affaires qu'il y a. Voilà, ma chère Sœur, votre bonne petite fille qui, pour le présent, ne nous est nullement propre. Je crois que vous ferez aussi bien de la mettre en quelque condition, pourvu que ce soit chez des gens de bien, comme chez quelque laboureur quand elle ne serait du commencement qu'à garder les vaches, et puis à mesure qu'elle croîtra on la pourra faire faire quelque chose de plus, et quand elle aura servi trois ou quatre ans si Dieu lui donne la volonté de le servir parmi nous, nous la pourrons prendre, et il sera mieux que ce soit elle qui le désire quand elle sera en âge capable que d'y venir à présent qu'elle ne sait encore ce qu'elle veut- j'espère que Dieu bénira la charité que votre cœur a pour elle, et vous fera trouver quelque bonne occasion pour la placer, je l'en supplie et suis en son saint amour, Votre très humble Sœur et affectionnée servante.

P.S.—Monsieur l'aumônier de Mademoiselle (3) a reçu votre lettre je ne sais par quelle voie, et l'a faite voir à Monsieur Vincent, lequel juge qu'il est bien à propos que vous ne parliez plus ni écriviez en ce sujet. Je vous recommande bien ma Sœur Jeanne, il n'y a guère qu'elle a été beaucoup malade, vous prendrez garde à ses besoins, je vous en supplie, vous la connaissez, c'est une fille de paix.

L. 320

à ma très chère Sœur Cécile, (1)
Fille de la Charité, servante des pauvres malades de l'Hôtel-Dieu à Angers

(juillet 1648).

Ma Très Chère Sœur,

Il est vrai qu'il y a quelques jours ou trois semaines que je ne me suis donné la consolation de vous écrire, non pas que je ne l'aie beaucoup désiré, mais j'en ai été empêchée par quelque indisposition et par quantité de malades et (de) petites affaires qui nous occupent plus que nous n'avons de temps. Je vous prie, ma chère Sœur, de ne vous point surcharger d'affaires, car je le crois bien comme vous, ma chère Sœur, que toutes nos chères Sœurs ne sont pas pour se tenir à faire quand elles seraient douze (2), ni même de ne pas employer le temps

L. 181 bis
3. La Grande Mademoiselle, voir la lettre précédente.
L. 320
1. Cécile Angiboust (voir p. 41) qui vient d'être nommée Sœur Servante de la communauté d'Angers (lettre de Monsieur Lambert du 17 juillet 1648).
2. Les 4 filles demandées depuis longtemps par les Administrateurs de l'hôpital (voir p. 117) sont envoyées « en l'année 1648 pour avoir la surveillance des femmes et aider à la lessive » (mémoire de Mathurine Guérin, juillet 1675).

très utilement; et que, même dans les temps que vous pourriez faire la lessive vous n'y manquerez pas: que si ce n'était à la faire entièrement, au moins celles d'entre vous qui y seraient occupées diminueraient le nombre des femmes qu'il faut que vous preniez-mais de vous obliger de faire les lessives, si vous étiez un plus grand nombre, ce vous serait un trop grand embarras. Je me suis informée de ma Sœur Marie Marthe (3) quel serait l'office de l'emplastrière elle m'a dit qu'une Sœur y serait bien employée; il ne me paraîtrait point autre inconvénient, pourvu que la Sœur ne bougeât des salles et qu'elle fît en votre département, les emplâtres; que s'y il fallait qu'elle les fit ailleurs, ou qu'elle fût obligée d'aller souvent chez le chirurgien, cela ne serait pas bien. Vous en pouvez parler confidemment au bon Monsieur qui vous a fait cette proposition.

Pour ce qui est des changements de lieu (4), je supplie la bonté de Dieu vous bien garder, et toutes nos chères Sœurs d'en avoir aucun désir formé. Que si le diable leur en suggérait quelques pensées, je les avertis de ne les pas écouter, mais les rejeter comme mauvaises tentations. Je ne vous saurais dire qu'il ait bien réussi de celles auxquelles telles choses sont arrivées. Il faut (être) à Dieu, mes très chères Sœurs, tout d'une autre manière. Et qui sommes nous, qui voulons de nous-mêmes faire choix de nos voies ? Laissons faire à Dieu. Je m'assure que vous aurez bien découvert votre intérieur à Monsieur Lambert et qu'il n'aura pas manqué d'en parler à Monsieur Vincent; demeurez en paix jusqu'à ce que la divine Providence vous fasse ordonner ce qu'elle demande de vous. Je supplie Notre Seigneur qu'il vous fasse cette grâce et suis en son saint amour, Mes très chères Sœurs, Votre très humble et très affectionnée Sœur et servante, etc.

L. 82

à ma très chère Sœur Élisabeth Martin (1),
Fille de la Charité, servante des Pauvres Malades, à Richelieu

(vers 1648).

Ma Très Chère Sœur,

Je loue Dieu de tout mon cœur de la bonne santé qu'il vous donne particulièrement à ma Sœur Anne (2), que je supplie en faire bon usage,

L. 320
3. Marie-Marthe Trumeau, partie d'Angers en juin 1647, est alors à la paroisse Saint-Paul (voir p. 75).
4. Monsieur Lambert proposera le départ de Françoise Claire, et d'Andrée.
L. 82
1. Élisabeth Martin, voir p. 32.
2. Anne de Richelieu, voir p. 180.

et de toutes ses autres grâces, crainte qu'elles ne lui soient reprochées en son jugement. Oh, mes Sœurs, que cela est à craindre ! et je crois que nous n'y pensons pas assez, et que souvent nous recevons volontiers les grâces de Dieu, et au lieu de nous en humilier nous nous en élevons sans y penser, soit nous servant de ces grâces mêmes, sous apparence de charité, comme si elles nous appartenaient et fussent produites de nous, Dieu nous garde de cette misère; et pour faire notre possible pour nous en garantir, humilions-nous par soumission aux créatures, par la mortification de nos sens, et passions et par l'acquiescement au bon plaisir de Dieu en toutes les conduites qu'il a sur nous. Je vous prie, mes chères Sœurs, vous bien réjouir.

Je suis bien en soin de l'incommodité de ma Sœur Elisabeth, je la prie me la bien mander* au long, et je crois qu'il est nécessaire qu'elle se purge assez souvent; mais doucement et qu'elle prenne tous les matins à jeun, un bon verre d'eau d'orge bien bouillie, mais fort claire pourtant, dans ce que elle mettra un peu de bon miel ou du sucre, et autant le soir fort loin du repas.

Il me semble, ma Sœur Anne, que vous me mandez * quelque chose pour l'usage du vin, au nom de Dieu, ne vous y accoutumez, car selon que je vous connais, je crois qu'il vous ferait beaucoup de mal. Je suis pressée, bonsoir, mes chères Sœurs, priez Dieu pour moi, et pour toute notre Compagnie, et me croyez en l'amour de Jésus Crucifié, mes chères sœurs, Votre très humble et affectionnée servante.

L. 239

à ma très chère Sœur Barbe Angiboust (1)

du vendredi (1648).

Ma Très Chère Sœur,

Je vous prie de dire que l'on habille le petit François bien blanchement, depuis la chemise jusques au tour de bonnet; qu'il déjeûne du matin, et que si Monsieur son père l'envoie quérir, que vous demandiez à ceux qui le viendront quérir, s'il ne faut pas le mener, et même, sans le demander, il faut, s'il vous plaît que vous alliez avec lui, et quelque part qu'il aille ne le perdez point de vue, n'était que Monsieur de Charny lui-même vous renvoyât et en ce cas là, vous me viendrez trouver céans.

J'ai reçu des nouvelles de Monsieur Vincent, qui vous désire à toutes bien plus de perfection que nous n'en avons; à son retour je vous dirai le reste. Je vous salue toutes, nos Sœurs, dans l'amour du

1. Barbe Angiboust, rentrée de Fontainebleau est partie pour faire la visite des Enfants Trouvés. Elle est à Bicêtre.

Cœur de Jésus Crucifié, mes très chères sœurs, Votre très humble Sœur et servante.

P.S.—Ma Sœur, je vous prie de dire à ma Sœur Geneviève (2) que Je luirecommande bien les petits enfants, et m'envoyez demain après qu'ils seront couchés, ma Sœur Jeanne Baptiste (3).

L. 88

à ma très chère Sceur Élisabeth Martin (1),
servante des pauvres, à Richelieu

Ce 3 août (1648).

Ma Très Chère Sœur,

Notre bon Dieu, vous rend donc fortement participante de ses souffrances, permettant que vous soyez fort mal, à ce que Monsieur Gauthier (2) a pris la peine me mander*. Je supplie sa bonté vous donner ses consolations accoutumées, qu'il donne aux âmes qu'il veut sanctifier par cette voie. Deux choses nous y peuvent beaucoup aiderI'une l'amour que nous devons avoir à honorer la souffrance du Fils de Dieu, et l'autre la pensée fréquente que cette vie est de peu de durée et que les souffrances bien prises nous conduisent heureusement à l'éternité. Aimons-les donc, ma chère Sœur, et faisons force actes de les bien vouloir tant que la volonté de Dieu les voudra en nous. Assurez-vous que c'est une marque de l'amour que Dieu a pour vous puisqu'en cela il vous rend en quelque façon semblable à son Fils. Souffrez donc, en son même esprit, par soumission à tout ce que Dieu voudra de vous, et vous servez de tous les moyens qui vous seront donnés pour recouvrer votre santé. Je prie ma Sœur Anne (3) d'avoir grand soin de vous, je m'assure qu'elle le fait déjà- mais je souhaite que ce soit en esprit de parfaite charité et vue d'obligation. Je sais, ma chère Sœur, qu'elle vous aime et honore, ce qui me donne grande assurance qu'elle ne manquera pas à tout ce que vous désirerez d'elle

mais aussi je vous prie de lui demander toutes les assistances dont vous aurez besoin, avec grande confiance, que si vous sentez peine à tous les assujettissements auxquels votre mal vous réduit, c'est aussi en cela, ma chère Sœur, que vous devez envisager et aimer la volonté de

L. 239
2. Geneviève Poisson voir p. 33.
3. Jeanne Baptiste l'ancienne, voir p. 78.
L. 88
1. Élisabeth Martin, voir p. 32.
2. Monsieur Gauthier, supérieur des Pretres de la Mission à Richelieu voir p. 189.
3. Anne de Richelieu, voir p. 180.

Dieu. Je le supplie de tout mon cœur vous donner la perfection de son saint Amour auquel je suis, Mes très chères Sœurs, Votre très humble servante et très affectionnee Sœur, indigne sœur de la Charité.

P.S.—le salue de tout mon cœur ma Sœur Anne et vous prie faire le semblable à Madame de Bachets; si elle est à Richelieu, diteslui, je vous prie, que Madame la Marquise de Mortemart (4) est bien en peine de ce qu'elle a fait des reliques de Mademoiselle sa fille. Ie la prie de nous en donner des nouvelles au plus tôt.

L. 319

à ma très chère Sœur Jeanne Lepintre,
Fille de la Charité, servante des pauvres malades à l'hôpital Saint-René à Nantes

(août 1648).

Ma Très Chère Sœur,

Je me réjouis et loue Dieu de la consolation que sa bonté vous a donnée en la visite de Monsieur Lambert (1), et le supplie que cette consolation n'ait pas seulement frappé les sens, mais que cela ait été une bonne semence jetée en la bonne terre de vos cœurs qui fructifie amplement pour les besoins que vous en aurez pour l'avenir car, il faut être filles fortes. En effet, puisque vous êtes de nom filles de la Charité, et que vous savez que la vraie charité aime et souffre tout, jusqu'aux contradictions et répugnances les plus difficiles, j'espère cette pratique de vous toutes, mais vous ne la sauriez bien avoir si auparavant vous n'avez été très exactes à la pratique de tous les avertissements mis dans vos petits règlements. N'est-il pas raisonnable, mes chères sœurs, que puisque Dieu nous a honorées de nous appeler à son service que nous le servions en la manière qui lui plaît.

Saluez bien toutes nos chères sœurs de ma part que j'embrasse de si bon cœur, les regardant comme se venant de toutes (se) renouveler dans le désir de bien faire et d'être fidèles à Dieu. Oh ! mes chères Sœurs, que cette pensée m'est douce et qu'elle me donne de consolation

Monsieur Lambert m'a mandé qu'il serait à propos que nous retirassions ma Sœur Marguerite Noret (2), ce qui fait que ie vous prie aussitôt la présente reçue, que vous l'envoyiez au plus tot à Angers, par quelque voie bien assuree; nous faisons partir cette semaine une

L. 88
4. Madame de Mortemart, voir p. 186.
L. 319
1. Monsieur Lambert, dans sa lettre du 18 juillet 1648 a demandé le rappel de Marguerite Noret.
2. Marguerite Noret, voir p. 224.

autre (3) de nos sœurs pour tenir sa place qu'elle trouvera à Angers, et elle s'en reviendra ici avec celles (4) qui nous reviennent d'Angers Mais auparavant, parlez-en à Monsieur des Jonchères (5), et le suppllez de vous avertir si vous en devez parler à quelqu'un de Messieurs des pauvres, et lequel, ou bien si ce sera lui-même; je me donnerai l'honneur de lui écrire en ce sujet.

Je vous prie, ma Sœur, de dire à ma Sœur... (6) que M. son frère a passé un de ces jours par ici, qu'il se porte fort bien, a demandé de ses nouvelles et a dit qu'il lui avait écrit ou qu'il lui écrirait, mais ce n'a pas été par nous, car je n'ai point vu de ses lettres. Le frère et le neveu de ma Sœur Henriette (7), tous deux à Saint-Lazare, se portent bien, Dieu merci. Sa sœur avec son autre fille est chez Mademoiselle Pollalion (8), et se porte bien, comme aussi ma Sœur Perrette (9) qui est toujours près de Forges; et de vous, ma chère Sœur, votre oncle et votre tante, près Notre-Dame, se portent bien, Dieu mercl, et se recommandent à vous, comme aussi votre autre tante qul est un peu dans l'affliction de la mort de votre oncle il y a bien trois mois. Elle continue toujours son exercice et ses enfants aussi qui prennent peine à s'avancer. Vous êtes bien heureuse que notre bon Dieu vous alt ote toute attache pour être plus parfaitement à lui. Je supplie sa bonté vous continuer ses saintes grâces et suis en son très saint Amour, Ma chère Sœur, Votre très humble Sœur et affectionnée servante, sœur de la Charité, servante des pauvres, très indigne.

L. 323

à ma très chère Sœur Cécile Agnès (1)**,**
Fille de la Charité, servante des pauvres à Angers

(août 1648).

Ma Très Chère Sœur,

Notre Seigneur vous remplisse continuellement de ses saintes bénédictions, et toutes nos très chères Sœurs, que je salue en son très saint Amour. Il me tarde bien que je n'aie le temps de vous ecrire tout

L. 3 19
3. Marie Arnou, voir p. 311.
4. Françoise Claire, voirp. 118, et Andrée, voir p. 141.
5. Monsieur des Jonchères, voir p. 159.
6. Louise de Marillac a laissé un espace blanc, elle parle de Jeanne de St Albin, voir p. 224.
7. Henriette Gesseaume, voir p. 87.
8. Mademoiselle de Pollalion, voir p. 236.
9. Perrette Chefdeville (voir p. 353), nièce d'Henriette Cesseaume, est à Serqueux.

L. 323
1. Cécile Angiboust, voir p. 41.

à loisir; mais je n'ai nul temps. Je vous dirai seulement que pour les filles que Monsieur Lambert (2) a recues, si vous les croyez propres, que vous n'ayez rien reconnu depuis son retour qui soit contraire à notre vocation, que vous les pouvez envoyer. Mais il ne nous faut point de fainéantes, ni de babillardes, ni de celles qui pensent venir à Paris pour se servir du prétexte d'être fille de la charité et n'ont aucune volonté de servir Dieu ni de se perfectionner, et c'est cela qui nous les fait renvoyer ou qui les fait sortir d'avec vous.

Mandez*-moi, je vous prie, si Marie Dillé (3) est retournée ? cette pauvre fille s'est bien donne de la peine, et c'est dommage. Mandezmoi aussi, Je vous prie, des nouvelles de Monsieur Ratier (4), mais particulièrement de Monsieur l'abbé de Vaux (5). Saluez-les en toute humilité et respect de ma part. Je me donnerai l'honneur de lui écrire au plus tôt. Ma Sœur Barbe (6) est maintenant avec nous, elle vous salue et toutes nos chères Sœurs. Nous en avons au moins dix malades à la maison .

Bonsoir, mes très chères Sœurs, priez Dieu pour Monsieur Vincent, qui a été fort mal, mais par la grâce de Dieu, il est mleux. Je suis en l'amour de Notre-Seigneur, mes très chères Sœurs, Votre très humble et très affectionnée Sœur et servante.

L. 254

à mes très chères Sœurs Charlotte Royer (1) **et Françoise Carcireux** (2)
Filles de la Charité, Servantes des Pauvres à Richelieu

(août 1648).

Ma Très Chère Sœur,

Est-il pas vrai que vous avez bien bray* depuis que vous êtes partie de Paris et que si vous pouviez parler à cette méchante

L. 323
2. Monsieur Lambert a fait la visite en juin juillet 1648.
3. Marie Dillé, une sœur originaire d'Angers.
4. Monsieur Ratier, voir p. 84.
5. Abbé de Vaux, voir p. 23.
6. Barbe Angiboust est à la maison Mère.

L. 254
1. Françoise Carcireux, originaire de Beauvais serait entrée dans la Compagnie des Filles de la Charité vers 1640-1641. A Saint-Germain-l'Auxerrois puis au service des Enfants à Bicêtre, elle est envoyée en 1648 à Richelieu. Elle en est rappelée en septembre 1659 pour partir à Narbonne. De 1672 à 1675, elle sera assistante de la Compagnie. Deux de ses sœurs sont Filles de la Charité, un de ses frères est prêtre de la Mission.

2. Charlotte Royer, originaire de Liancourt. Après avoir servi les pauvres à la paroisse Saint-Jean, elle est envoyée à Richelieu en 1648. Elle y est encore en 1660, au moment de la mort de Louise de Marillac (Coste V111.270).

sœur Louise (3) qui vous a envoyée que vous lui diriez bien son fait. Au défaut de cela, mandez-moi bien tout par écrit, vous êtes assurée que je lirai bien votre lettre.

Ma Sœur Julienne (4) n'a pas manqué d'écrire à votre père comme vous lui avez dit. Il se porte bien et votre mère, Dieu merci, et se recommandent toutes deux à vous. J'espère partir demain pour aller à Liancourt; je ne manquerai pas de leur dire amplement de vos nouvelles, et leur demander s'ils vous veulent écrire et envoyer une bonne panière* de raisons. Voyez, Mademoiselle se moque de moi, est-il pas vrai que vous direz ainsi ?... Oh ! qu'il me semble que vous êtes sage à cette heure et que vous ne brairez * plus. Soyez donc bien contente que notre bon Dieu fasse sa très sainte volonté de vous. Je dis la même chose à ma chère Sœur Carcireux, lui disant aussi des nouvelles de Monsieur son père qui se porte bien, Dieu merci, il ne lui a pas écrit pour cette fois. Au nom de Dieu, mes chères sœurs, soyez bien courageuses pour travailler à votre perfection, oubliant votre terre et votre parenté, pour vivre en paix en la terre qu'il a plu vous montrer par la sainte obéissance.

Saluez très humblement Monsieur Gauthier (5)et sa Communauté de notre part, les suppliant de prier Dieu pour nous que je supplie vous rendre toutes selon son cœur et suis en son très saint amour, ma très chère Sœur, Votre très obéissante Sœur et servante.

L. 173 bis

à ma très chère Sœur Élisabeth Hellot
Fille de la Charité, servante des pauvres devant Saint-Lazare

(De Liancourt, août 1648).

Ma Très Chère Sœur,

Je vous prie me donner des nouvelles de ce qui s'est passé à la conférence (1), si Monsieur Vincent y fut, et si celles de nos Sœurs qui avaient à lui parler lui parlèrent. Je crois que vous aurez bien entendu qu'il fallait savoir de lui si ma Sœur Carcireux (2) se mêlerait de l'affaire de son père; je vous prie, ma chère Sœur, s'il y a moyen que quelqu'un y soigne, car ce pauvre homme me fait pitié, et il serait bien nécessaire lui faire donner réponse par celui qui en prendrait soin. Donnez-moi

L. 254
3. C'est ainsi que Louise de Marillac se désigne.
4. Julienne Loret qui est à la Maison Mère, voir p. 256.
5. Monsieur Gauthier, voirp. 189.
L. 173 bis
1. Conférence du 25 août 1648 (Coste IX438).
2. Françoise Carcireux, voir p. 253.

aussi nouvelle de l'état de Madame votre Sœur, et si Dieu vous donne force pour passer par dessus les sentiments tendres et inutiles de la nature. O ma chère Sœur, que j'aime que nous fassions tout ce que nous pouvons pour les nôtres en vue que Dieu le veut bien.

Si Champagne vous portait les pièces il faudrait, si vous pouvez, les retenir et lui dire que je retournerai bientôt, Dieu aidant. Peut-être voudra-t-il de l'argent; il n'y a point de danger de lui en bailler *, mais il faut bien lui faire entendre qu'il y aura encore les écriteaux à faire.

Je vous prie, ma chère Sœur, d'écrire un mot à Monsieur Holden (3), auquel je n'ai pas le temps d'écrire, et le supplier de me donner nombre d'indulgences, c'est que je n'ai ici que des médailles à donner qui n'en ont point.

Dites aussi au frère Alexandre (4) que je pense qu'il ne faut pas tarder de purger Monsieur Vincent, qui à mon avis en a besoin, et que je crois que le sirop de chicorée, composé avec celui de fleurs de pêcher lui serait bien bon; vous saurez bien ménager ce message. Je vous prie de dire à ma Sœur Julienne (5) qu'elle fasse visiter ma Sœur Vincente (6) de ma part, et m'en mandez s'il vous plaît des nouvelles. Notre voyage s'est fort bien porté, grâces à Dieu, et nous sommes arrivées à Liancourt aujourd'hui mardi, sur le midi. Je vous prie, ma Sœur, vous souvenir d'envoyer solliciter Madame la Présidente de Nesmond (7), pour faire envoyer à Chantilly ce qu'elles ont demandé, et que ma Sœur Louise (8) envoie une cotte à ma Sœur Turgis (9). Je les ai trouvées toutes deux en bonne santé, Dieu merci, comme aussi nos Sœurs d'ici (10). Ayez grand soin de la vôtre, je vous prie, et si vous avez besoin d'être purgée ne le négligez pas.

Je pense qu'il est bon de faire exercer un peu la jambe de ma Sœur Jeanne de Sedan. Mandez-moi un peu ce que vous aurez fait de ma Sœur Jeanne Fouré (11), Si quelques-unes de nos Sœurs voient Monsieur Vincent, je vous supplie qu'elles le saluent très humblement de ma part

Bonsoir, toutes nos chères Sœurs, j'espère vous voir en bref*. Vous me donnerez, je vous prie, des nouvelles de mon fils, et l'assurerez des nôtres. Je supplie la bonté de Dieu vous donner la perfection de son saint amour auquel je suis, ma chère Sœur, Votre très humble Sœur et très affectionnée servante.

3. Monsieur Holden, ami des Marillac, voir p. 164.
4. Frère Alexandre Véronne (1611-1686) frère coadjuteur, reçu dans la Congrégation de la Mission en 1636, infirmier à Saint-Lazare.
5. Julienne Loret, voir p. 256.
6. Vincente Auchy, voir p. 47.
7. Madame de Nesmond voir p. 88.
8. L,ouise Christine Rideau, voi p. 158.
9. Elisabeth Turgis vient d'arriver à Chantilly.
10. Les Sœurs de Liancourt.
11. Jeanne Fouré, originaire de Loudun, inprmière des enfants en 1646, est à Valpuiseaux en 1649. En 1651, elle rentre chez elle.

P.S — Je vous supplie d'assurer toutes nos Sœurs de mon affection; je les prie de le croire comme si je le mandais à chacune en particulier.

L. 220

à ma très chère Sœur Julienne Loret (1)
Fille de la Charité,
Servante des Pauvres, tout devant Saint-Lazare, au Faubourg Saint-Denis

(27 août 1648).

Ma Très Chère Sœur,

Vous m'avez fait très grand plaisir de m'écrire, je vous en remercie de tout mon cœur. Je loue Dieu de la consolation que toutes nos Sœurs ont eue en la Conférence (2), et supplie sa bonté leur faire la grâce d'en faire profit.

Je suis bien en peine d'un bruit qui a couru par la campagne qu'il y avait eu quelque bruit et meurtre dans les rues de Paris (3). Au nom de Dieu, ma chère Sœur, donnez-moi des nouvelles au plus tôt de Monsieur Vincent et de mon fils et de nos Sœurs, et ce que vous aurez appris de ce bruit. Je vous prie dire à ma Sœur Hellot (4) qu'elle m'envoie le règlement de Chantilly (5), et les papiers de la dépense, tant de l'hôpital que pour Madame de Liancourt6. Je serais aussi bien aise de savoir des nouvelles de ma Sœur Vincente7, si elle a encore la fièvre tierce et qu'elle ait le frisson, il serait bon, au sortir du frisson, lui faire prendre un demi-verre d'eau de chardon bénit; vous n'aurez qu'à lui

1. Julienne Loret, née le 7 octobre 1622 à Paris, paroisse Saint-Jacques du Haut-Pas, entre dans la Compagnie des Filles de la Charité le 9 juin 1644. Louise de Marillac a grande confiance en elle. En octobre 1647, elle est nommée directrice du Séminaire, et remplace Louise de Marillac pendant ses absences. En 1651, elle est envoyée à Chars où le curé janséniste crée une situation difficile. En 1653, elle est nommée Sœur Servante à Fontenay-aux-Roses. En août 1655, elle rentre à la Maison Mère, elle est nommée Assistante, charge qu'elle conservera après la mort de la Fondatrice. Elle meurt le 9 août 1699.
2. Conférence du 25 août 1648 (Coste IX.438).
3. Le 26 août 1648 la reine Anne d'Autriche a fait arrêter Monsieur Pierre Broussel, conseiller au Parlement *, homme opposé à Mazarin, mais très populaire. Des barricades s'élèvent dans les rues, le peuple se révolte. Pour ramener le calme, la Reine est obligée de faire libérer Broussel.
4. Élisabeth Hellot, voir p. 163.
5. En allant à Liancourt, Louise de Marillac s'est arrêtée à Chantilly.
6. Madame de Liancourt, voir p. 11.
7. Vincente Auchy, voir p. 47.

mander *, et elle en aura facilement des dames si Monsieur le Médecin le trouve bon. Pour la mère de la petite Anne (8), je suis bien fâchée qu'elle soit venue, mais puisque Dieu l'a permis je pense que Monsieur Vincent trouvera bon que nos Sœurs de l'Hôtel-Dieu la placent au plus tôt; vous avez bien fait de ne la pas retirer chez nous. Je vous prie, ma chère Sœur, que ma Sœur Hellot tienne des lettres toutes prêtes à la Portière pour ne point perdre d'occasion de les bailler* quand il passera quelqu'un. Que l'on ait grand soin de bien fermer tout au logis et de laisser suffisamment du monde pour le garder.

Je supplie la bonté de Dieu vous conserver toutes et apaiser son ire contre son peuple et suis en son très saint amour, ma chère Sœur votre très humble et très affectionnnée Sœur et servante.

P.S.—Je vous prie d'envoyer dire à mon fils qu'il m'écrive de son affaire (9), je n'ai pas assez de temps pour lui écrire. Recommandez bien à nos Sœurs de prier Dieu pour tout le monde.

L. 221

à ma très chère Sœur Hellot
fille de la Charité, servante des Pauvres Malades tout devant Saint-Lazare au Faubourg Saint-Denis

(28 août 1648)1.

Ma Très Chère Sœur,

Au nom de Dieu mandez-moi des nouvelles de Monsieur Vincent, Monsieur Holden (2), de Monsieur de Marillac (3) et de mon fils. Je suis en si grande peine que si j'avais commodité, je m'en retournerais dès aujourd'hui, mais ne me cèlez rien, je vous prie.

J'écrivis hier à ma Sœur Julienne; donnez-moi réponse de tout, je vous prie; mettez le plus que vous pourrez en sûreté le peu que nous avons, et le mieux que vous pouvez faire c'est d'avoir recours à Dieu. Je vous prie que durant quelque temps il y ait toujours une ou deux de nos Sœurs devant le Saint Sacrement, pour essayer d'aider, à tant de bonnes âmes, à apaiser l'ire de Dieu sur nous.

Si Monsieur Vincent était d'avis que mon fils se retirât à Saint-

L. 220
8. Anne Varon, voirp. 261.
9. Voir la lettre à Michel Legras, p. 258.
L. 221
1. Voir la lettre précédente.
2. Monsieur Holden voir p. 164.

3. Michel de Marillac, le jeune, conseiller au Parlement* comme Broussel qui vient d'être arrêté (voir la lettre précédente).

Lazare, je le supplie très humblement lui faire cette grâce. Je n'ai pas temps de lui écrire moi-même pour ce sujet; je vous prie de lui en parler et de me croire en l'amour de Jésus Crucifié, ma très chère Sœur, votre très humble Sœur et affectionnée servante.

P.S. — Recommandez-moi à toutes nos chères Sœurs; n'ayez point de crainte; mais grande soumission à la justice de Dieu et sa sainte volonté.

L. 215

à ma très chère Sœur Hellot
Fille de la Charité, servant les pauvres malades au Faubourg
Saint-Denis devant Saint-Lazare (à Paris)

(De Liancourt) 29 août (1648).

Ma Très Chère Sœur,

Ne croyez pas que je sois en soin de votre intelligence; je salue notre chère Sœur Barbe, et loue Dieu de tout le calme que vous me faites espérer. C'est une grande peine d'être éloignée de ses amis quand on les croit dans le danger (2). Je crois que vous ferez très bien d'envoyer cette bonne femme à Madame votre sœur. J'espère de la bonté de Dieu qu'enfin elle se tirera de son mal, mais nous avons bien des malades; je vous les recommande de tout mon cœur.

Je vous prie de m'écrire le plus soigneusement que vous pourrez. J'écris en un lieu et en un temps qui me fait servir de votre enveloppe. Vous ne m'avez pas donné réponse de tout ce que je vous demandais.

Bonsoir, ma chère Sœur, je suis toute à vous; recommandez-moi à ma Sœur Julienne (3) et à toutes nos Sœurs. Vous savez que je suis, ma chère Sœur, en l'amour de Jésus Crucifié, Votre très humble et très affectionnée servante.

L. 216

à son fils Monsieur Legras (1)

(De Liancourt) ce 29 août (1648).

Mon Très Cher Fils,

Est-ce que vous avez rencontré Madame Musnier chez Monsieur l'Official *, qu'elle vous a fait de si belles offres. Je ne fus jamais

L. 215
1. Barbe Angiboust, voir p. 14.
2. Voir les deux lettres précédentes.
3. Julienne Loret, voir p. 256.
L. 216
1. Cette lettre est écrite au dos de la précédente.

si étonnée quand elle me demanda si votre affaire était faite, je ne savais si c'était celle que vous avez encore à faire, et n'eusse jamais pensé qu'elle eût eu telle intelligence; elle est bonne amie ce semble et vous ne devez point craindre de l'employer, cela l'obligera au secret. Je suis bien aise que vous ayez rendu vos devoirs auprès de Monsieur de Marillac (2) et loue la bonté de Dieu de la consolation qu'il leur a donnée après l'affliction. Il faut que je vous avoue que j'ai été en très grande peine et ai eu grand déplaisir de n'être pas à Paris il faut louer et bénir Dieu de tout et adorer la conduite de sa divine Providence. Je m'en retournerai le plus tôt que je pourrai, je vous en assure. S'il était nécessaire d'écrire à Monsieur l'Official *, vous me le manderez * je vous prie. Je supplie Dieu vous conserver et suis toujours, mon cher fils, Votre très affectionnée mère et meilleure amie.

L. 217

à ma Sœur Anne Hardemont
Fille de la Charité, Servante des Pauvres Malades à Montreuil

Ce 29 août (1648).

Ma Très Chère Sœur,

Vous avez grand sujet de vous plaindre du long temps que j'ai été sans vous écrire, vous en savez les empêchements ordinaires qui augmentent toujours plutôt que de diminuer. J'ai grande peine que vous soyez si longtemps à attendre un bon prêtre, je vous prie de croire que nous y faisons notre possible. Je suis bien fâchée du défaut que vous avez trouvé à votre poële, et que vous ne m'ayez pas bien entendue. Je n'ai point pensé à vous faire des plaintes de nos Sœurs que vous nous avez amenées- car, par la grâce de Dieu, elles ont toutes la volonté bonne, et leurs petits défauts n'est que manque de pratique, et cela n'est rien ; mais seulement vous ai-je voulu faire souvenir de leurs petits besoins, et que, comme il faut un grand temps à les rendre capables, il est bon qu'elles aient leurs vêtements et linge pour la première année.

La petite Anne (2) est bien jolie; mais il ne fallait pas envoyer sa mère, nous vous l'avions mandé. Je crains bien que cela lui fasse tort à l'avenir, et même je ne sais (ce) qu'elle pourra faire. J'étais déjà à Liancourt quand elle est arrivée; nos Sœurs ont eu soin de la faire

L. 216
2. Michel de Marillac, le cousin de Michel Legras.
L. 217
1. Anne Hardemont, voir p. 120.
2. Anne Varon, voir p. 261.

loger et feront leur possible pour la placer en quelque bonne condition. Je vous prie, ma chère Sœur, nous donner souvent de vos nouvelles et de nos chères Sœurs que je souhaite toutes saintes pour travailler utilement à l'œuvre de Dieu, car ce n'est pas assez d'aller et donner, mais il faut un cœur bien épuré de tout intérêt, et ne cesser jamais de travailler à la mortification générale de tous ses sens et passions et pour cela, mes chères Sœurs, il nous faut avoir, continuellement devant les yeux notre modèle, qui est la vie exemplaire de Jésus-Christ à l'imitation de laquelle nous sommes appelées, non seulement comme chrétiennes, mais encore pour être choisies de Dieu pour le servir en la personne de ses pauvres; sans cela, mes chères Sœurs, les Filles de la Charité sont les plus à plaindre du monde, et si elles se rendaient méconnaissantes et infidèles aux grâces de Dieu, je crois que la justice de Dieu ne saurait les punir trop sévèrement en l'éternité. Prions sa bonté les unes pour les autres à ce que sa miséricorde répande sur nous ses bénédictions de grâces et de lumières à ce que nous le puissions glorifier éternellement. Je suis en son très saint amour, mes très chères Sœurs, Votre très obéissante et très humble Sœur et servante.

P.S.—Je vous prie de saluer très humblement Mademoiselle Mounille (3), notre bonne Mère, et toutes les chères Sœurs. Je vous recommande tant que je puis de leur porter honneur et les bien affectionner, autrement vous feriez grande faute. Cela n'empêchera pas que vous ne soyez très exactes à ne rien faire contre vos règlements, c'est à vous, toutes trois (4), mes chères Sœurs, que je parle et vous embrasse toutes de cœur et d'affection.

L. 260

à ma très chère Sœur Julienne Loret
(à Paris)

(septembre 1648).

Ma Très Chère Sœur,

Voilà une lettre du Mans, faites la voir, si vous pouvez, à Monsieur Vincent ou à Monsieur Lambert, que vous saluerez très humblement de ma part, et ferez mes excuses à ma Sœur Barbe (1) que je ne lui écris pas pour cette fois. Faites faire s'il vous plaît nos recommandations à nos Sœurs malades, et nos Sœurs de Bicêtre, de qui vous ne me mandez nulle nouvelle. Sachez de Monsieur Vincent

3. Mademoiselle Mounille, dame de la Charité de Montreuil-sur-Mer.
4. Les deux autres Sœurs sont Marie Lullen et Marie Gallois, cette dernière rentre à Paris en juillet 1649.

L. 260

1. Barbe Angiboust qui est à la Maison Mère, voir p. 14.

si vous donnerez l'habit à nos Sœurs d'Angers crainte de les ennuyer. Mandez-moi les noms et les lieux où sont tous les enfants de ce quartier (2), afin que je m'en enquière, et me croyez en l'amour de Jésus Crucifie, ma chère Sœur, Votre très humble sœur et servante.

P.S.—Mandez-moi je vous prie si ma petite Sœur Anne (3) fait bien.

L. 219

à ma très chère Sœur Julienne Loret
fille de la Charité, servante des pauvres malades

Ce 5 septembre (1648).

Ma Très Chère Sœur,

Vous m'avez donné une grande consolation de me donner de vos chères nouvelles. Votre première lettre m'en donnait doublement car toute votre famille paraissait en santé; mais enfin notre bon Dieu vous touche fortement en la personne de vos petites créatures. Que vous êtes heureuses, mes chères Sœurs, que tant d'âmes partent d'entre vos bras pour paraître devant Dieu et le louer éternellement ?

Vous me mettez un peu en peine si c'est ma sœur Jeanne Baptiste (1) qui est malade; n'était que j'espère être bientôt de retour, je vous prierais de m'en donner nouvelles; mais j'espère bientôt partir d'ici (2). Je vous prie, ma chère Sœur, de lui bien faire nos très affectionnés saluts et à toutes nos très chères Sœurs aux prières desquelles je me recommande de tout mon cœur comme aux vôtres, ma chère Sœur de qui je suis très humble servante.

L. 381

(aux Sœurs de l'hôpital d'Angers)

(septembre 1648).

Mes Très Chères Sœurs,

Ne soyez point en peine de nous pour tous les bruits (1) que vous pouvez entendre de Paris, car par la grâce de Dieu tout est assez

L. 260
2. Louise de Marillac est à Liancourt.
3. Anne Varon, une jeune, venue de Montreuil-sur-Mer (voir la lettre précédente). Elle deviendra Fille de la Charité.

L. 219
1. Jeanne Baptiste, l'ancienne, meurt en décembre t648
2. Louise de Marillac est à Liancourt.
L. 381
1. Bruits d'une émeute à Paris, voir p. 256.

paisible, et puis les servantes de Dieu ne doivent rien craindre pourvu qu'elles lui soient fidèles. Nous n'avons point de plus grand ennemi que nous-mêmes; que si nous avons des punitions de notre grand Dieu toutes prêtes à tomber sur nos têtes, rentrons chacune en nous-mêmes, nous verrons bien l'avoir mérité, et partant que nous devons nous y soumettre et faire notre possible pour apaiser son ire par une véritable conversion. Dieu attend cela de nous, c'est pourquoi, mes chères Sœurs, pour son amour je vous prie de rentrer en vous-mêmes sérieusement pour voir si c'est tout de bon que vous êtes à Dieu. Et vous le connaîtrez si vous prenez plaisir à renoncer à vos propres volontés, à vous garder de toute particularité, à avoir grande soumission à vos Supérieurs, à rompre toute attache si vous en aviez quelqu'une, à n'admettre en vos esprits aucun désir de ceci ou cela, si ce n'est de plaire à Dieu en toutes nos actions.

L. 229

à ma très chère Sœur Claude Brigide (1)
Fille de la Charité, servante des Pauvres à Chantilly

(début octobre 1648).

Ma Très Chère Sœur,

Je n'ai point pensé que ma pauvre Sœur Turgis (2) fût encore en état d'aller à la messe, mais bien me suis-je conjouie * avec vous sur l'espérance que vous me faisiez voir, d'avoir permission d'y aller vous autres, puisque le mal n'était pas ce que le médecin avait pensé.

Pour les maux qui surviennent à notre chère malade, il ne vous en faut pas étonner: toutes ou la plupart des maladies de cette année se terminent de cette sorte; cela vient de (la) plénitude d'humeurs et il vaut bien mieux que cela se jette ainsi en dehors que dedans. Je pense, ma chère Sœur qu'il la faut extrêmement purger, et presque tous les deux jours de petites purgations douces, et j'espère qu'en détournant les humeurs elle se pourra fortifier. Je vous remercie de l'avis que vous me donnez, ma chère Sœur, et vous prie de bien saluer notre très chère Sœur souffrante et ma Sœur Marie (3) de ma part. Je supplie Dieu répandre ses saintes bénédictions sur vous toutes, et s'il permet que vous soyez enfermées, vous faire sentir qu'il ne vous abandonnera pas.

Toutes nos Sœurs vous saluent et compatissent avec vous à la

1. Claude Brigide, voir p. 67.
2. Elisabeth Turgis, voir p. 18.
3. Marie Prévost, née le 29 janvier 1622, entrée à la Compagnie des Filles de la Charité le 21 novembre 1646. Elle quitte Chantilly en 1649 pour aller au service des Enfants Trouvés.

peine que vous avez, et moi plus que toute autre qui suis en l'amour de Jésus Crucifié, ma très chère Sœur, Votre très affectionnée Sœur et humble servante.

L. 226

à Monsieur Portail (1)
Ce 8 octobre (1648).

Monsieur,

L'espérance que je me donnais toujours de temps en temps de votre retour m'a retenue beaucoup de fois de me donner l'honneur de vous écrire, quoique souvent je l'aie désiré, mais commençant depuis quelques mois à perdre cette espérance je m'y étais résolue, et il n'y avait plus que la crainte de vous détourner, ou plutôt de ne le devoir faire, qui m'ait fait différer jusqu'au temps que la divine Providence ait permis que votre charité m'ait prévenue, dont je vous remercie très humblement.

Je ne vous saurais assez vous témoigner la joie de toutes nos Sœurs, après le déplaisir que quelques-unes ont eu de ce qu'il avait couru un bruit, que vous étiez mort. Dieu soit béni ! Monsieur que sa bonté vous ait conservé parmi tant de dangers, et veuille sa même bonté vous amener bientôt. Vous trouverez encore beaucoup de vos filles, par sa grâce, et quantité de nouvelles que j'espère qui seront bien aidées de votre charité. Nous avons présentement de bien malades (quelques sœurs) anciennes; ma Sœur Turgis (2), quoique un peu mieux depuis qu'elle a eu l'Extrême Onction, notre Sœur Elisabeth Martin (3) qui était à Nantes lors de votre partement*, maintenant dans une langueur de pulmonie *, et moi toujours dans mes langueurs de fainéantise. Mais enfin j'ai sujet de croire que Dieu se lassera bientôt de tant exercer de miséricorde sur la longueur de mes années pour les faire finir par sa justice. Cette pensée m'augmente le désir de votre retour, et me ferait volontiers vous dire, Monsieur, si votre ouvrage est taillée, dépêchez-vous de la bâtir afin qu'un autre l'aille coudre. Souvenez-vous que si Dieu me fait cette grâce de voir votre désiré retour, que je ne vous considérerai pas comme revenant de Marseille seulement, mais de Rome dont je vous demanderai bien des nouvelles et de Notre-Dame-de-Lorette, au cas que vous y ayez été. Commencez à rappeler votre mémoire, je vous supplie.

Nos Sœurs auront une sensible consolation d'entendre la lecture

1. Monsieur Portail est à Rome. Il a écrit à Louise de Marillac le 17 septembre 1648, en parlant de son retour, mais sans pouvoir en préciser la date. Il doit passer par Marseille.
2. Elisabeth Turgis meurt quelques jours après.
3. Elisabeth Martin meurt à la fin de l'année 1648.

de la chère lettre que votre charité a pris la peine de leur écrire j'attendrai à la première conférence après la permission que j'en aurai eue de Monsieur Vincent.

Je n'oserai plus leur faire espérer votre retour, et Dieu veuille que nous ayons le bien que ce soit plus tôt que nous pensons. J'espère que votre charité continuera toujours vers nous, et que vous me faites l'honneur de me croire toujours en l'amour de Jésus Crucifié, Monsieur, Votre très obéissante et très humble servante.

L. 230

à mes très chères Sœurs Marie et Brigide (1),
Filles de la Charité à Chantilly

(octobre 1648).

Mes Très Chères Sœurs,

De quelle douleur pensez-vous que nous ayons été surprises par les nouvelles de la mort de notre très chère Sœur (2) que nous n'attendions pas du tout. Je ne doute point que votre charité n'ait eu grand soin de lui donner toute sorte d'assistance et de consolation, et que vous ne ressentiez comme nous, vivement la douleur de sa perte. Mais, mes chères Sœurs, nous avons grand sujet de nous plaindre de ce que vous ne nous avez point donné avis qu'elle soit empirée, car nous n'eussions pas manqué de l'envoyer visiter; et quand nous eûmes nouvelle qu'elle était mieux, Monsieur Vincent était sur le point d'y envoyer, et rien ne l'arrêta que la proposition que l'on faisait de la faire revenir; ce que nous attendions de jour à autre, et pensions que l'on ne faisait qu'attendre qu'elle eût repris des forces. De sorte, mes pauvres Sœurs, que vous pouvez penser quelle surprise ce nous a été d'apprendre sa mort. Or, il faut louer et bénir Dieu de tout, et le prier pour elle, et je vous prie que l'exemple de ses vertus et particulièrement de sa soumission et de son amour au service des pauvres vous serve pour rendre à Dieu la fidélité que vous lui devez.

Soyez, je vous prie, bien reconnaissantes des soins que l'on a eus de vous et d'elle, et essayez de vous en revancher* par le service que vous rendrez aux pauvres. Je vous prie de bien saluer toutes les Dames de la Charité de ma part, et leur témoigner le ressentiment que nous avons des bontés qu'elles ont eues pour vous. Toutes nos Sœurs vous saluent et compatissent à votre affliction; mais moi bien plus que personne, qui suis en l'amour de Jésus Crucifié, mes très chères Sœurs, Votre très humble Sœur et affectionnée servante.

1. Marie Prévost (voir p. 262) et Claude Brigide (voir p. 67).
2. Elisabeth Turgis dont la sépulture a eu lieu le 18 octobre.

L. 22S

à Monsieur Vincent

Ce vendredi [octobre 1648]

Monsieur,

Il ne me souvient pas bien de l'affaire dont Monsieur le Curé de Serqueux vous a écrit, mais il m'est resté en l'esprit que c'étaient des religieuses d'auprès de Forges qui sont accusées de quelque grande faute pour laquelle je crois que l'on veut ôter l'abbaye à celle qui l'a possédée qu'il tient très innocente de ce dont on l'accuse.

C'est de la réglisse dont l'on fait de la tisane dont je vous ai envoyé petits morceaux pour en rendre l'usage plus facile, mais il faut qu'elle soit nouvelle, et n'en couper qu'à mesure que l'on en use à cause qu'elle noircit. Je n'oserais me vanter que nous en avons dans notre jardin, à cause que nous n'en avons vu encore que la fleur et les feuilles .

J'avais oublié à vous mander* que la prieure de Montmartre, qui est sœur de Mademoiselle Channelain est toute proche de mourir du poumon, se recommande à vos saintes prières et vous supplie lui faire la charité la faire recommander aussi à celles des Messieurs de votre Compagnie pour qu'il plaise à Dieu lui faire miséricorde.

Je vous renvoie cette lettre, crainte que vous croyiez qu'elle ait été portée pour qui elle est.

Je supplie Dieu que votre voyage ne soit pas long et que votre retour soit en parfaite santé.

Nos Sœurs nous demandent quelque sirop dont nous n'avons pas de provision; j'enverrai savoir si le frère Alexandre (1) en pourrait donner.

Puisque votre charité me le permet, je pourrai aller à Saint-Denis (2) et peut-être à Bicêtre (3); je n'ai plus que faire cette année à Liancourt, je crois aussi que Monsieur et Madame (4) s'en vont à La Rocheguyon pour un mois.

Si vous partez (5) demain, je n'aurai point l'honneur de vous voir avant, que deviendra ma pauvre conscience en attendant, et l'état auquel mes relâchements, paresses et infidélités ont réduit mon âme qui ferait peur à Sainte Catherine si elle était sur terre puisqu'elle lui paraîtrait sans amour, sans cet amour que je devrais tant avoir et qui par sa grâce m'a fait être, Monsieur, votre très obéissante servante et très humble fille.

1. Frère Alexandre Véronne, l'infirmier de Saint-Lazare, voir p. 255.
2 L'établissement des Filles de la Charité à Saint-Denis remonte à 1645. voir p, 135.
3. Bicêtre, voir p. 94.
4. Monsieur et Madame de Liancourt ont leur hôtel à La Roche-Guyon.
5. Monsieur Vincent va à St Germain en Laye puis à Fréneville (Coste III. 376.)

L. 265

à Monsieur l'abbé de Vaux
à Angers

Ce 18 novembre (1648).

Monsieur,

Croyant que vous êtes de retour de votre voyage, je me donne l'honneur de vous écrire pour vous avertir que la sainte relique de Saint-Maurice (1)est toute prête à vous envoyer par la personne que vous aurez choisie pour cela. Toutes les formalités que vous m'avez mandé * de faire ont été observées; cela donnera de la dévotion au peuple la voyant si avérée*. La bonté de Monsieur Ratier continue toujours d'exercer sa charité pour nos Sœurs, et véritablement il y paraît en la conduite de ma Sœur Cécile (2) par son moyen. C'est à vous, Monsieur, auquel après Dieu, nous devons nos reconnaissances pour tout le bien que Dieu fera par elle. Elle m'a mandé la maladie de notre Sœur Madeleine (3) et des deux autres guéries. Mais je suis plus en peine de la faiblesse de l'esprit d'une autre Sœur depuis sa retraite qui lui donne des peines à se confesser. Je crains, Monsieur, qu'elles ne deviennent d'un esprit trop tendre sur leurs sentiments intérieurs, et qu'elles ne s'habituent trop à les regarder. Je vous supplie très humblement, Monsieur, prendre la peine d'y faire attention et aux moyens pour empêcher ce défaut, qui est plus dangereux en notre Compagnie qu'il ne serait en des religieuses. Pardonnez ma liberté, peut-être que mon jugement n'est pas juste, je suis souvent sujette à me tromper; et pour cela, je vous demande pour l'amour de Dieu, l'assistance de vos saintes prières et la croyance que je suis en l'amour de Jésus Crucifié, Monsieur, Votre très obéissante et très humble fille et servante.

L. 231

à ma très chère Sœur Cécile Angiboust,
fille de la Charité, servante des pauvres a Angers

(novembre 1648).

Ma Très Chère Sœur,

Vous me faites grand plaisir de me donner souvent de vos nouvelles. Je suis bien en soin de la maladie de ma Sœur Madeleine (1),

L. 265
1. Saint Maurice est le patron de la cathédrale d'Angers.
2. Cécile Angiboust, Sœur Servante, voir p. 41.
3. Madeleine Mongert, voir p. 46.
L. 23 1
1. Madeleine Mongert, voir p. 46

pour laquelle je ne doute que vous ne fassiez votre possible. Elle est d'une humeur qui paraît un peu rude qui vient peut-être de ce que, peu après qu'elle a été céans, elle a été mise au service des galériens, qui sont personnes avec lesquelles il faut quelques fois être plus rude que l'on ne voudrait. Ma Sœur Barbe (2) a été fort malade, et de plusieurs maux ensemble qui l'ont menée bien vite- mais elle est, par la grâce de Dieu, hors de danger, elle a déjà été purgée deux fois et mange de la viande. Je ne sais si nous vous avons mandé * la mort de ma pauvre Sœur Turgis (3), que notre bon Dieu a enfin appelée après l'avoir éprouvée par une longue souffrance. Donnez-nous de vos nouvelles

je vous supplie, et de toutes nos Sœurs que je vous prie de saluer très cordialement de notre part, et me croire en l'amour de Notre-Seigneur, ma chère Sœur, Votre très humble Sœur et servante.

P.S. — Ma Sœur Françoise Claire (4) vous prie de saluer très humblement de sa part Monsieur l'abbé et Monsieur Ratier et toutes nos Sœurs (5).

L. 271

à ma très chère Sœur Jeanne Lepintre,
Fille de la Charité, servante des pauvres malades à l'hôpital (de Nantes)

14 novembre (1648).

Ma Très Chère Sœur,

J'écrivis il y a quelque temps à la Sœur Marie (1), je voudrais bien savoir quel effet aura fait ma lettre. Nous ne vous saurons envoyer de Sœur que nous n'ayons sujet de lui donner compagnie sur le chemin; cela me met bien en peine de vous autres que je sais bien avoir assez d'ouvrage pour plus grand nombre. J'ai loué Dieu de tout mon cœur du calme que vous m'avez fait paraître être en votre petite Compagnie. J'espère que Dieu vous fera toujours pareille grâce tant que vous ne vous mettrez point en peine de tout ce que l'on vous pourrait dire.

L'esprit de Dieu quand il est dans les âmes leur ôte la faiblesse qui fait dire: que dira-t-on, ou pourquoi dit-on ceci ou cela; et puis

L. 231
2. Barbe Angiboust, sœur de Cécile, voir p. 14.
3. Élisabeth Turgis, voir p. 18.
4. Françoise Claire (voir p. 118), revenue d'Angers après la visite de Monsieur Lambert, a gardé bon souvenir de ses compagnes.
5. Cette lettre est écrite par Elisabeth Hellot.
L. 271
1. Marie Thilouse, voir p. 182.

vous savez, ma chère Sœur, que rien ne nous peut rendre plus semblables à Jésus-Christ que les persécutions souffertes en paix.

Nous vous avons envoyé une lettre de votre cousin qui est de retour d'Italie; je crois que vous l'avez reçue avec celle de ma Sœur Marie!, nous n'eûmes pas lors le temps de vous écrire. Je vous prie de saluer toutes nos chères Sœurs, et dire à ma Sœur Henriette (2) que je suis bien fâchée contre elle de ce qu'elle ne m'écrit point; que la paix sera aussitôt faite que la première lettre reçue. Sa nièce, ma Sœur Perrette (3) est venue faire la retraite. Elle fait des merveilles à Serqueux avec ma Sœur Jeanne Delacroix (4); elle a vu son frère ici qui fait bien à merveille. Pour celui de ma Sœur Henriette il est à leur maison, proche (de) nos Sœurs de Nanteuil, avec Monsieur Gallais (5) qui fait aussi fort bien. Assurez ma Sœur Jeanne (6) que Monsieur son frère se porte bien; il nous avait dit qu'il quitterait sa cure, mais il est demeuré .

Prenez garde, ma Sœur, à une faute que vous faites et permettez, je crains, de faire sous apparence de bien, qui est de laisser trop parler nos Sœurs à des personnes de dehors, même à des religieux. Je sais que cela a belle apparence et que c'est pour se soulager en disant ses peines: oh qu'il n'en va pas ainsi ! car je vous assure qu'au lieu de se défaire de ses peines, que l'on s'en donne davantage, et que quelquefois les moyens que ces bonnes gens donnent de se tirer de peine, et les offres de leur aider, les troublent davantage, jusque-là de bien ébranler leur vocation. Le retour de nos deux dernières Sœurs (7) m'a très particulièrement fait connaître que je vous devais avertir de ce danger, et qu'il faut bien mieux aimer sa peine, quand on en a, la porter au pied du crucifix, ou la communiquer à la Sœur qui sert les autres

que de chercher à s'en décharger à tel prix. Je supplie Notre-Seigneur vous enseigner cette vérité et suis en son très saint amour, mes chères Sœurs à toutes, Votre très humble et très affectionnée Sœur et servante.

2. Henriette Gesseaume, voir p. 87.
3. Perrette Chefdeville (voir p. 353) a un frère dans la Congrégation de la Mission.
4. Jeanne Delacroix, voir p. 342.
5. Monsieur Gallais, prêtre de la Mission, voir p. 116
6. Jeanne de Saint-Albin, voir p. 224
7. Claude Brigide et Marguerite Noret revenues en juillet 1648.

L. 232

à Mademoiselle de Lamoignon (1)

Ce 15 décembre [1648].

Ma Très Chère Damoiselle,

Je vous demande pardon de n'avoir point écrit à Madame Seguin, comme vous me l'aviez ordonné. Il me semble que je n'ai que trop fait entendre les extrêmes besoins, tant des pauvres enfants que des nourriciers; jusque là, que j'ai cru en être importune à plusieurs, contristant par trop les cœurs tendres et charitables. Ne me reste plus à vous dire, sinon qu'il me semble voir les Dames de la Compagnie plus mères de ces petits que leurs mères (et) être tantôt dans les justes douleurs des Mères des Petits Innocents quand le massacre en fut fait, n'y pouvant apporter remède. Il faut néanmoins attendre de la bonté de la divine Providence quelque secours notable comme elle a donné pour les pauvres petits nouveaux trouvés, dont Dieu soit éternellement béni ! Je pense, Mademoiselle, que vous ferez bientôt une grande assemblée; ne serait-il point bon de penser encore aux avis déjà donnés de faire tous les premiers dimanches des mois et bonnes fêtes, tous les samedis à Notre-Dame des quêtes en toutes les églises des faubourgs de la ville. Peut-être que toutes les dames ensemble s'offriraient de prendre ce soin, chacune en leur quartier et le donner à d'autres de leur connaissance qui ne pouvant elles-mêmes. Celles qui s'en chargeraient prendraient de leurs voisines ou amies pour les aider; ainsi cela ne serait à grande peine, pourvu que l'on en eût permission que l'on ne refuserait pas, vu la connaissance des nécessités, l'on pourra alléguer que l'on fera peu, il est vrai, en chaque lieu, mais tout ensemble, ce sera quelque chose; il faut bien que Messieurs du bureau y trouvent quelque avantage, puisque incessamment ils font la même chose.

Je crois aussi, Mademoiselle, que vous parlerez des grands besoins de secours pour maintenir la collation de l'Hôtel-Dieu, elle est autant nécessaire que jamais; ces pauvres gens disent quelquefois ne rien prendre que cela tout le jour; mais, bien assurément, ils n'ont que cette seule douceur.

Ne vous souvient-il point, Mademoiselle, que au commencement de cette œuvre les Dames de l'Instruction faisaient rapport de tout le bien qu'il se faisait par le moyen des visites faites au sujet de la collation, tant pour le spirituel que temporel; et cela donnait connaissance aux dames du fruit que leurs visites et aumônes faisaient; peut-être cela se fait-il encore, mais la crainte que j'ai que cette œuvre ne manque, me fait prendre cette liberté; vous la pardonnerez, s'il vous plaît, à celle qui est de tout son cœur en l'amour de Notre-Seigneur, Mademoiselle, Votre très obéissante et très humble servante.

1. Mademoiselle de Lamoignon, dame de la Charité de la confrérie de l'Hôtel-Dieu et des Enfants Trouvés, voir p. 135.

L. 228

à ma très chère Sœur Cécile Agnès (1)
Fille de la Charité
Servante des Pauvres Malades de l'Hôtel-Dieu Saint-Jean à Angers

16 décembre (1648).

Ma Très Chère Sœur,

La créance* que j'ai que Monsieur l'Abbé ne soit pas à Angers m'empêche de lui écrire, et fait que je vous prie, mes chères Sœurs, qu'en son absence, et de Monsieur Ratier, vous ayez grand soin de vous souvenir des bonnes pratiques que leur charité vous a enseignées, et particulièrement vous devez beaucoup être reconnaissantes des grâces que Dieu vous a faites de vous mettre en état de lui rendre de si grands services; vous souvenant aussi que le moyen de vous rendre agréables à ses yeux, est de travailler à vous rendre bien vertueuses pour son saint amour.

Monsieur Bécu (2) se recommande bien à ma Sœur Madeleine (3) et demande si elle fait bien, je serais aussi bien aise de le savoir. Nous n'avons point encore eu de nouvelles de l'argent dont elle nous parla avant partir; c'est si peu de chose qu'elle n'y doit pas songer, ni à tout le reste du monde; mais bien à son bonheur, et à travailler en sorte qu'elle soit plus fidèle à Dieu que n'ont été quantité de filles de son pays. Et pour vous, ma chère Sœur Cécile, oh ! ne vous fiez pas tant à vos forces que vous croyiez être trop de Sœurs. Notre bon Dieu sait bien rabattre notre orgueil. Il est vrai que j'avais perdu le souvenir que vous étiez neuf (4), Monsieur l'Abbé et vos Messieurs seront d'avis que nous en retirions une, ce sera très volontiers. Je les salue de tout mon cœur, et les conjure également de bien aimer notre Jésus, et lui témoigner en imitant ses vertus. Si c'est Monsieur Fellet (5) qui vous est laissé pour conduite, saluez-le très humblement de ma part ou celui que ce sera. Je suis de tout mon cœur, en l'amour de Notre-Seigneur mes très chères Sœurs, Votre très obéissante Sœur et servante.

1. Cécile Angiboust, voir p. 41.
2. Monsieur Bécu: Jean et Benoît sont prêtres de la Mission, Hubert est frère coadjuteur.
3. Madeleine Bécu, leur sœur, originaire de Braches dans la Somme, est arrivée à Angers en juin 1647. L'une de ses sœurs l'avait devancée dans la Compagnie: elle mourut rapidement (Coste III.428).
4. Madeleine Mongert est décédée.
5. Monsieur Fellet, prêtre d'Angers.

L. 232 *bis*

à Monsieur Vincent

[Décembre 1648.]

Monsieur,

Nous sommes bien empêchés de donner une personne pour aller à l'Assemblée, chez Madame la duchesse d'Aiguillon, ne lui pouvant donner autre instruction que lui mettre nos papiers entre les mains; et, comme je crois que l'intérêt de tous les autres est semblable au nôtre, j'ai pensé que, peut-être mon fils pourrait s'y trouver et faire comme les autres; si ce n'était, Monsieur, que votre charité trouvât bon que nous baillassions * nos papiers à celui qui s'y trouvera pour votre Maison. Nous attendrons l'ordre qu'il vous plaira nous donner, priant Dieu qu'il vous donne parfaite santé, pour sa gloire, étant Monsieur, Votre très obéissante et très obligée fille et servante.

1649

Durcissement de la Fronde, cette guerre civile opposant les partisans de Mazarin (l'étranger) et de la Reine à une partie du peuple et de l'aristocratie française.

14 janvier: *démarche sans succès de Monsieur Vincent auprès de Mazarin.*

Départ de Monsieur Vincent pour l'ouest de la France; visite des maisons de Frénéville, Angers, Nantes, Richelieu.

13 juin: *retour de Monsieur Vincent à Paris.*

L. 235

à nos très chères Sœurs Brigide et Marie (1)
filles de la Charité, à Chantilly

Ce 1er jour de l'an 1649.

Ma Très Chère Sœur,

Il y a bien longtemps que tout ce que vous nous avez demandé est empaqueté, excepté la marmite, à cause que nous ne savions pas de quelle grandeur il la fallait; nous la ferons acheter au premier jour et quand nous aurons commodité, nous vous enverrons le tout. Vous

1. Claude Brigide et Marie Prévost.

m'étonnez bien de la quantité de vos malades, je vous prie de ne porter le dîner cuit que dans le lieu de votre demeure, et pour le reste de faire ainsi qu'il a été ordonné. Vous êtes trop longtemps à nous donner de vos nouvelles; il me souvient bien que vous n'êtes là que par emprunt

prenez garde de ne rien faire de nouveau et que vous laissiez un grand exemple de vertu. Je dis la même chose à ma Sœur Marie, et vous prie au nom de Dieu toutes deux de penser à la fidélité que vous devez à Dieu et à la Compagnie en laquelle il a eu la bonté de vous appeler. La mort arrive si tôt qu'il me semble, mes chères Sœurs, que l'attente que notre tour arrive nous doit toujours être devant les yeux, afin de nous bien faire employer à vivre le reste de nos jours, selon la très sainte volonté de Dieu, laquelle a appelé depuis quinze jours ma Sœur Renée d'Angers (2) et mon ancienne Sœur Jeanne Baptiste (3), et présentement nous avons ma Sœur Antoinette (4) bien fort malade et ma Sœur Jeanne Baptistes la jeune, mais Dieu merci elle est mieux. Ma Sœur Jeanne Fouré (6) est aussi malade à Valpuiseaux. Enfin, mes chères Sœurs, nous devons toujours prier pour toute notre Compagnie en sorte que nos prières servent à chacune à bien mourir. Je vous demande cela pour mon particulier qui en ai très grand besoin, et qui suis en l'amour de Jésus ne et crucifié pour nous, mes chères Sœurs, Votre très humble Sœur et servante.

L. 233

à nos très chères Sœurs Brigide et Marie (1)**,**
filles de la Charité à Chantilly

(janvier 1649).

Mes Très Chères Sœurs,

Voilà une partie de ce que vous avez demandé, car nous ne savons point de quoi il vous faut une marmite, si c'est de fer ou de cuivre, ni de quelle grandeur. Quand vous nous l'aurez mandé*, nous ferons acheter une écumoire avec. Il n'y a point de rhubarbe à Paris; mais

L. 235
2. Renée, revenue d'Angers avec Élisabeth Turgis en 1640.
3. Jeanne Baptiste l'ancienne, voir p. 78.
4. Antoinette Labille, voir p. 134.
5. Jeanne Baptiste la jeune vient sans doute d'arriver. Après la paroisse Saint-Jean-de-la-Grève, eue va à Montmirail. En 1658, étant à l'hospice du Saint-Nom-de-Jésus, elle quitte brusquement la Compagnie.
6. Jeanne Fouré, voir p. 255.

L. 233
1. Claude Brigide et Marie Prévost. Cette lettre est écrite par Élisabeth Hellot.

voilà des pilules souveraines pour le flux de ventre, avec la manière d'en user. Voilà de l'huile Violart, de l'huile rosat et de l'huile souveraine qui vous servira au lieu l'huile de milpertuis. Voilà un bassin, un bourrelet et un porte-dîner, avec deux paires de gants pour porter la marmite, car je pense que vous savez bien, mes chères Sœurs, qu'il ne les faut pas porter à l'église ni dans le village que dans ce besoin là; vous saurez aussi que ce sont meubles du logis, et que si vous étiez rappelée l'une ou l'autre avant qu'ils fussent usés, il les faudrait laisser là pour celles qui iraient en vos places.

Nous avons mandé * à nos Sœurs de Liancourt de voir chez vous si quelques habits de feu ma Sœur Turgis (2) les pourraient accommoder; c'est pourquoi, quand elles iront, vous ne ferez point de difficulté de leur bailler * ce qui leur sera propre; mais que personne ne touche, s'il vous plaît, à sa petite cassette*. Je pense que vous aurez eu soin de serrer ses chapelets, heures, papiers, et autres particularités que vous savez qui se gardent des Sœurs défuntes pour les renvoyer avec sa cassette par la première occasion. Toutes nos Sœurs se portent passablement bien, Dieu merci, et vous saluent, et moi je prie notre bon Dieu vous donner la perfection de son saint amour auquel je suis mes très chères Sœurs, Votre très humble Sœur et affectionnée servante .

L. 237

à Monsieur l'abbé de Vaux
à Angers

Ce 5 février 1649.

Monsieur,

Je me suis longtemps tenue de me donner l'honneur de vous écrire pour l'incertitude que vous fussiez à Angers, et depuis j'en ai été empêchée par les affaires que vous savez qui nous sont arrivées, et Dieu veuille que celle-ci vous puisse être rendue pour me servir de juste témoignage de mon devoir.

L'on vous a dit, Monsieur, que Monsieur Vincent (1) devait être à Angers. Vous le pourrez savoir des Religieuses de la Visitation. Je vous supplie, Monsieur, prendre la peine de vous en informer, à ce qu'il ne passe pas sans que nos Sœurs aient le bonheur de le voir, encore que je croie bien que sa charité n'y manquera pas, s'il n'était extrêmement pressé.

2. Élisabeth Turgis est décédée en octobre.
L. 237
1. Monsieur Vincent est en visite dans l'ouest de la France (voir p. 272).

Il me semble que par la dernière que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, que votre charité m'avertissait que nos Sœurs n'avaient plus besoin de la neuvième Sœur que nous leur avions envoyée, y a si longtemps que je ne m'en souvenais plus. Si cela est, Monsieur, je vous supplie, prendre la peine d'écrire a Monsieur des Jonchères, pour savoir si il serait à propos de l'envoyer à l'Hôtel-Dieu de Nantes où ils ont besoin d'une, n'en ayant que sept, et il y a fort longtemps que l'on nous en demande; mais la difficulté d'en envoyer seule, nous a toujours fait différer. Si Monsieur Vincent est à Angers, vous prendrez, s'il vous plaît, la peine de lui en parler. Il faudrait que celle de nos Sœurs que l'on enverrait fût de bon service; nous avons pensé, Monsieur, à vous proposer ma Sœur Nicole (2) ou ma Sœur Elisabeth (3), car vous savez quel monde nous avons à contenter à Nantes.

Nous sommes toujours dépositaire de la sainte relique (4) que nous avons avec toutes les formalités que vous avez désirées. Je souhaite de tout mon cœur que la bonté de Dieu nous donne les moyens de la remettre entre vos mains, pour être mise au lieu où sa bonté veut qu'elle soit honorée. Vous savez les besoins que nous avons de vos prières je vous les demande pour l'amour de Dieu auquel je suis, Monsieur, Votre très obéissante et très humble servante.

à Monsieur l'abbé de Vaux

Ce 16 mars (I649).

Monsieur,

Il me tardait beaucoup que les chemins des postes nous fussent libres, pour me donner l'honneur de vous remercier, très humblement, des peines que votre charité continue de prendre pour nos pauvres Sœurs. Je m'étonne extrêmement qu'elles soient si sujettes à se peiner; ne serait-ce point, Monsieur, que leur esprit ne soit pas capable de beaucoup d'exercice, ni de s'entretenir l'une l'autre des peines d'esprit qui, quoi ce ne soit que pour des vétilles, ne laissent pas de les inquiéter. Je vous supplie, très humblement, Monsieur, prendre la peine d'en conférer avec Monsieur Vincent, qui ne manquera pas, je crois d'aller à Angers, si déjà il n'y est; y ayant quelque temps qu'il

L. 237

2. Nicole, peut-être Nicole Georget, arrivée à Angers en juin 1647. Est à Nanteuil en 1659.
3. Élisabeth Brocard, arrivée à Angers à la fin de l'année 1648, avec Claude Chantereau, Perrette et Barbe, originaire de Troyes. En 1654, elle devient l'assistante de Cécile Angiboust. Des difficultés apparaissent vite entre elles. Elisabeth, rappelée à Paris en août 1655, est envoyée à La Fère en 1656.
4. La relique de saint Maurice, voir p. 266.

était au Mans. Nous avons ici grand besoin que son retour ne soit pas longtemps différé, nous l'espérons moyennant la grâce de Dieu en l'amour duquel je suis, Monsieur, Votre très obéissante et très humble fille et servante.

L. 240

à Monsieur l'abbé de Vaux
à Angers

Ce 31 mars (1649).

Monsieur,

Je vous ai une extrême obligation de la peine que votre charité a prise de nous donner des nouvelles dont nous étions extrêmement en peine, et le serons un peu, jusques à ce que nous en recevions de la personne même, craignant que depuis son arrivée il n'ait paru que l'accident (1), que Dieu a permis, ne lui ait causé quelque grand mal; ce qui me fait, très humblement vous supplier de nous faire encore la même charité pour l'amour de Dieu. Nous sommes ici dans l'espérance de la paix, quoiqu'il y ait des esprits si mal faits qu'ils semblent la vouloir refuser tout hautement. Il la faut attendre toute de Dieu; pour moi, Monsieur, je la souhaite de tout mon cœur, et à nous et à tout le monde et que les maximes de l'esprit de Jésus-Christ règnent puissamment.

C'est en son très saint amour que je suis, Monsieur, Votre très obéissante et très humble fille et servante.

P.S.—Je n'écris point à nos Sœurs, croyant qu'elles sont assez pleines de consolations. Je vous remercie très humblement, Monsieur, de toutes les peines que votre charité a la bonté se donner pour elles.

à mes très chères Sœur Geneviève et autres Filles de la Charité
servant les pauvres Enfants au château de Bicêtre

Ce vendredi (vers mars-avril 1649).

Mes Très Chères Sœurs,

Rendons la gloire à Dieu que nous sommes obligées de lui rendre en l'état auquel il plaît à sa bonté nous avoir mises. Je le supplie de

L. 240

1. Monsieur Vincent, en se rendant du Mans à Angers, eut un accident. Près de Durtal, son cheval s'abattit dans une petite rivière. Monsieur Vincent se

serait noyé sans le prompt secours du prêtre qui l'accompagnait. n se sécha dans la chaumière d'un pauvre paysan.

L. 234

1. Geneviève Poisson, voir p. 33.

tout mon cœur vous faire connaître combien il est bon d'avoir confiance en lui; et pour cela, mes chères Sœurs, regardez-le souvent comme les enfants font leur père et mère dans leurs besoins. Je m'assure qu'il vous donne à toutes assez de courage pour mourir plutôt que permettre que Dieu soit offensé en vous, et que votre modestie fera connaître que vous appartenez au Roi des rois auquel toutes les puissances sont soumises. Faites bien tenir nos Sœurs ensemble et ayez grand soin des grandes filles que vous devez tenir toujours devant vos yeux ou enfermées à l'école (2), quand bien même vous n'en tirerez point de service. Bon courage, mes chères Sœurs, et qui en doit avoir plus que vous puisque vous êtes dans l'affliction comme dans l'exercice de la charité. O ! que Notre-Seigneur prend grand plaisir de voir les sentiments d'amour qui partent de vos cœurs, la soumission à sa sainte volonté qui agrée tout ce qu'elle veut en vous et de vous. Je ne doute point que chacune n'ayez pensé de faire une bonne confession avec toutes les parties nécessaires, mais surtout celle d'être ses fidèles servantes à l'avenir et plus que jamais renoncer à vous-mêmes.

Je supplie la Sainte Vierge être votre protectrice, et obtenir de son Fils la générosité dont vous avez besoin, et vos bons Anges se bien accorder avec ceux des Messieurs que Dieu vous a envoyés, afin qu'ils en soient aidés à vivre de telle sorte qu'ils puissent glorifier Dieu éternellement, et vous, mes chères Sœurs, à continuer tous vos saints exercices pour son saint amour auquel je suis, mes chères Sœurs, Votre très humble Sœur.

P.S.—Encore que je vous parle de vous confesser, ce n'est pas mes chères Sœurs, que je vous veuille donner de crainte de la mort. O ! nenni, mais c'est pour que cela vous aide à être toujours en la grâce de Dieu, de telle sorte qu'il ait toujours l'œil sur vous.

Je voudrais de bon cœur être avec vous. Nous allons faire tout ce que nous pourrons pour nous mettre en repos.

L. 241

pour ma Sœur Julienne (Loret)

(avril 1649).

Ma Très Chère Sœur,

Grégoire est allé achever son voyage. Vous tirerez ce que vous pourrez de la mère, envoyant à sa demeure et aux lieux de sa connaissance. Il faut au moins qu'elle nomme sa sage-femme, ou son

L. 234
2. Pendant les troubles de la Fronde, l'armée campe autour de Bicêtre.
L. 241
1. Françoise Le Roseau, la cuisinière, voir p. 283.

confesseur qui assure qu'elle ne fera plus la faute d'exposer son enfant. Je prie ma Sœur Françoise' d'avoir grande charité pour notre pauvre Sœur malade (2), avec laquelle il me semble souffrir, et que l'on n'épargne rien pour la soulager.

Je loue Dieu que nous soyons défaites de la maison.

Si la fille de Monsieur Saint-Médard vient savoir du jour qu'elle entrera chez nous, vous la prierez d'attendre que je sois de retour.

Je vous prie de nous envoyer quatre images pour nos Sœurs de Maule et Crespières et de faire les recommandations de Monsieur Vincent à toutes nos Sœurs. Il se porte bien, grâces à Dieu; il faut bien prier toujours pour sa conservation, à ce qu'il plaise à notre bon Dieu nous le renvoyer bientôt, ses lettres sont du lundi de Pâques (3) Envoyez cette lettre, je vous prie, à Madame de Bouillon (4) et celles de Monsieur Vincent, sitôt que vous les aurez reçues.

Je pense que vous ferez bien d'envoyer ma Sœur Perrette (5) faire encore un tour à Issy, et sitôt que je serai de retour les deux iront pour y demeurer. Envoyez-la chez Madame de Montdésir (6), pour savoir de ses nouvelles, et si le temps de recevoir de l'argent est échu, qu'elle demande si elle n'a point mandé * que l'on lui en envoie; ne lui parlez point que vous reteniez rien pour leur nourriture, jusqu'à ce que nous ayons cause ensemble, comme nous en devons user. Recommandez-moi bien à toutes nos Sœurs. Je ne pensais pas être ici si longtemps; mais elles sont assurées que quelque part que je sois je suis toujours a elles, comme à vous, de qui Je suis en l'amour de Jésus Crucifie, ma chère Sœur Votre très humble sœur et servante.

L. 242

à Monsieur Vincent, général des Prêtres de la Mission

Ce 6 avril 1649.

Mon Très Honoré Père,

Nous sommes en très grande peine du lieu et de l'état où vous êtes. Je supplie la bonté de Dieu que votre disposition, et vos affaires de votre Communauté, vous permettent de venir bientôt. Vous êtes bien désiré à Paris pour les œuvres de charité. Madame la Présidente de Lamoignon particulièrement, vous prie de revenir promp-

L. 24 1
2. Laurence Dubois, jeune sœur, voir p. 455.
3. Le lundi 4 avril t649.
4. Madame de Bouillon, voir p. 58.
5. Perrette l'ancienne, voir p. 396.
6. Madame de Montdésir, dame de la Charité d'Issy. Le retrait des Filles de la Charité de ce village aura lieu au cours de l'année 1649.

L. 242
1. Madame de Lamoignon, voir p. 88.

tement. Je laisse aux autres à vous dire les nouvelles de la paix, n'en sachant autre chose que ce qui nous en fait louer Dieu avec le peuple. Le bon Monsieur Alain (2) est trépassé, et nos Sœurs se disposent à retourner un de ces jours à Bicêtre (3) pour y toujours occuper la place et semer la terre. Dieu veuille qu'elles y puissent demeurer le temps que la Providence l'a ordonné. Madame la Présidente du Sault (4) vous salue très humblement; elle vous souhaite bien fort ici avant qu'elle parte pour s'en retourner chez elle.

Je vous supplie, très humblement, Mon Très Honoré Père, si vous approchez de Nantes ne pas oublier nos pauvres Sœurs; et s'il y a moyen qu'elles se passent de changer de Sœurs; et comme je vous avais mandé* par deux précédentes lettres que, au moins, si votre charité trouvait nécessaire que la Sœur Marie (5) de Tours fût changée, qu'elle fût plutôt renvoyée à Tours plutôt que de revenir à Paris. Nous en avons essayé en plusieurs endroits, et l'envoyant à Nantes je lui dis que c'était le dernier essai. Vous en ordonnerez ainsi que votre charité le trouvera à propos, selon que Notre-Seigneur vous l'inspirera. Au nom de Dieu mon cher Père, priez pour nous. Je vous avais écrit et fait connaître nos besoins, et les miens particuliers; mais je crains bien que nos lettres ne vous aient pas été rendues. Pourvu que il plaise à Dieu nous faire miséricorde, et nous redonner ce que, par sa justice, il nous a ôté, et suis en son très saint amour, Mon Très Honoré Père, votre très obéissante et très obligée fille et servante.

L. 243

à Monsieur l'abbé de Vaux
à Angers

Ce 6 avril 1649.

Monsieur,

Je me donne l'honneur de vous écrire pour vous supplier nous donner des nouvelles de Monsieur Vincent, si vous en saviez; à cause que nous en sommes extrêmement en peine, n'en ayant point eu depuis le 14 mars qu'il était au Mans. J'ai bien su, Monsieur, qu'il avait été à Angers aussi, mais depuis, nous n'en avons aucunement entendu parler; et, ces dernières nouvelles n'étaient ni de lui, ni de personne près de lui. Obligez-moi, Monsieur, de prendre la peine de nous

L. 242
2. Monsieur Jean Alain, prêtre de la Mission, âgé de 31 ans.
3. Pendant le siège de Paris par les troupes de Condé, les Enfants Trouvés et les Sœurs étaient revenus dans Paris. (Coste III. 428).
4. Dame de la Charité.
5. Marie Thilouse, voir p. 182. Monsieur Vincent sera à Nantes à la fin du mois d'avril.

apprendre ce que vous en saurez. J'attends des nouvelles de nos Sœurs pour leur écrire. Je supplie Dieu vous conserver, et suis en son très saint amour, Monsieur, Votre très obéissante et très humble fille et servante.

L. 244

à ma Sœur Jeanne Lepintre
Fille de la Charité, servante des Pauvres Malades à Nantes

Ce 6 avril (1649).

Mes Très Chères Sœurs,

Dieu soit béni et éternellement glorifié, de toutes les grâces que sa bonté fait à ses créatures, et particulièrement de celles qu'il a faites à notre petite Compagnie, tant en général qu'en particulier, durant tous ces temps d'affliction. Prenez part, mes chères Sœurs, à la consolation qui nous reste de ce que toutes nos Sœurs ont été conservées et ont toujours continué à servir les Pauvres Malades; et de plus les pauvres, qui n'avaient point de pain, car vous ne sauriez croire les aumônes qui se sont faites dans Paris. Je crois que cela nous a attiré la miséricorde de Dieu sur nous pour nous donner la paix. Remerciez-le bien pour nous, mes chères Sœurs comme nous faisons de la force et du courage qu'il vous a donnés, pour souffrir tout ce que vous me mandez *. Que vous m'avez réjouie de me témoigner la joie que vous avez eue de savoir de nos nouvelles, et de l'usage que vous avez fait de tout ce que Dieu vous a fait connaître de nous. Nous avons su que Monsieur Vincent a été à Angers, Dieu veuille qu'il soit en vos quartiers, et que vous ayez bien le temps de lui parler. Mettez-vous pour cela comme pour toute autre chose entièrement en la conduite de la divine Providence. Je suis si pressée que je n'ai le temps que de finir et vous assurer que je suis en l'amour de Notre-Seigneur, mes chères Sœurs votre très humble Sœur et servante.

P.S.—Saluez bien Monsieur des Jonchères et tous nos amis de notre part.

L. 245

à ma très chère Sœur Julienne (1)

(avril 1649).

Ma Chère Sœur,

Puisque la divine Providence en a ainsi ordonné pour la Sœur Jacqueline, à la bonne heure; rien ne presse bien fort pour l'exécution de la résolution qui en a été prise. Il faut néanmoins être forte et ne se pas tant arrêter aux témoignages que les filles donnent de paroles, de vouloir demeurer dans la Compagnie, que ceux des dispositions corporelles et actions contraires, qu'elles ont données par plusieurs et longues expériences. Il faut croire que Dieu donne aux supérieurs son esprit pour la conduite des familles, néanmoins il faudra voir à mon retour, aux premiers jours de la semaine. Dieu soit béni de la meilleure disposition de la bonne Sœur Marie. Vous ne m'avez point mandé si vous avez fait venir les hardes de nos Sœurs, de Issy (2) à Saint-Lazare ni des nouvelles de nos Sœurs des Enfants; il est vrai que Monsieur Berthe (3) nous en a dit. Une fluxion sur le menton m'arrête un peu à la chambre, j'espère que cela sera bientôt passé. Je vous prie de ramentenoir * Monsieur Vincent aux prières de nos Sœurs; il les demande par toutes les lettres que sa charité me fait l'honneur de m'écrire, avec assurance qu'il se souvient bien de nous au saint autel. Je crains qu'il ait eu de l'indisposition à Saint-Meen (4), et que cela retarde son voyage, ce nous serait une grande affliction. Je vous prie, ma Sœur que l'on recommence une neuvaine à Notre-Seigneur, comme viager (5) étant sur terre, et à la Sainte Vierge notre unique et vraie Mère. Je suis en leur amour, ma chère Sœur, Votre très humble Sœur et servante.

1. Julienne Loret à la Maison Mère. Louise de Marillac est à Paris.
2. Les Sœurs quittent Issy.
3. Monsieur Berthe (1622-1697), de Donchéry dans les Ardennes, entré dans la Congrégation de la Mission en 1640. En 1646, il est à Sedan. En 1649, il est nommé Supérieur du collège des Bons Enfants. Il part à Rome en 1651 et y reste jusqu'en 1655. En 1661, il est nommé Assistant Général.
4. Monsieur Vincent était à Saint-Meen le 5 avril 1649.
5. Viager: dans le sens de voyageur.

L. 261

à mes très chères Sœurs Julienne et Hellot (1),
filles de la Charité, servantes des pauvres (à Paris)

(avril 1649).

Mes Très Chères Sœurs,

Je vous trouve un peu paresseuses de me faire tous les messages, sans m'écrire, et de ne me point donner de nouvelles de la Maison

c'est peut-être que vous ne savez pas que je suis bien aise que vous croyiez que cela est nécessaire, outre que vous me feriez un grand plaisir. Ce n'est pas, mes très chères Sœurs, que je n'aie grande consolation de la bénédiction que Dieu donne à vos conduites, et que je ne l'en remercie de tout mon cœur; mais il est bon que la vertu de soumission et dépendance paraisse. Je crois bien qu'elle (2) est dans la pratique de toutes choses, et que chacune fait sa charge et la laisse faire aux autres aussi, selon les coutumes ordinaires et les nécessités des temps, dont nous ne saurions savoir la durée, ni si ce ne sera point plus longtemps que nous ne pensons, ce que Dieu ne veuille permettre pour la nécessite que les pauvres gens ont d'en avoir la fin. Pour moi je me porte toujours bien, grâces à Dieu, mais je n'ai point tant senti la guerre que depuis que je suis à la ville. Je pensais m'en retourner aujourd'hui, mais j'attendais hier un bon dîner qui m'a manqué, à cause que ma Sœur Hellot a été prêcher le jeûne chez Madame de Mortemart (3). A peine que ma Sœur Barbe (4) n'ait fait appeler sur le pré (5) celui qui s'en est fort offensé, et aujourd'hui je ne sais quelle rencontre m'a fait arriver la même chose de chez Madame de Marillac (6), mais ni l'un ni l'autre ne m'ont pas empêchée de faire bonne chair. Je vous prie de savoir demain des nouvelles de Monsieur Lambert (7) qui a été saigné deux fois et m'en mander*.

Je loue Dieu que ma Sœur Laurence (8) soit mieux. Je vous prie lui dire que je suis souvent auprès d'elle et offre avec elle ses souffrances à Notre-Seigneur pour les nécessités publiques.

Je vous prie, mes chères Sœurs, que quand il ira de nos Sœurs de la ville quand bien (même) il n'y en aurait qu'une pour se confesser

1. Julienne Loret et Élisabeth Hellot. Louise de Marillac visite les maisons des Filles de la Charité dans Paris.
2. La Compagnie des Filles de la Charité.
3. Madame de Mortemart (voir p. 186) une parente de Louise de Marillac.
4. Barbe Bailly, qui accompagne Louise de Marillac.
5. Appeler sur le pré: locution utilisée pour provoquer quelqu'un en duel. Louise de Marillac plaisante gaiement de ce que personne ne leur a offert à dîner.
6. Madame de Marillac, la jeune, voir p. 245.
7. Monsieur Lambert, voir p. 27.
8. Laurence Dubois, voir p. 455.

d'en faire avertir. Monsieur Lambert ou Monsieur du Chesne (9). Je crois bien que leur charité se donnera bien la peine d'aller au logis. Je pensais que ma Sœur Françoise (10) dût venir. Je vous prie que ce soit demain matin, crainte qu'il n'arrive quelque rencontre qui me fît sortir car je n'ai encore vu que Madame la Présidente de Lamoignon de toutes celles que je devais voir tant tout le monde est en affaire.

Je vous estimais hier bien heureuse d'être hors du grand tumulte que nous avions ici. Je ne fus jamais si dépendante ni si peu faisante * ma volonté que je suis à présent, dont je loue Dieu de tout mon cœur qui ne laisse pas de penser à la consolation qu'il aura quand je serai retournée avec mes chères Sœurs que je salue toutes d'un grand cœur plein de désir de leur perfection et sainteté, et suis en l'amour de Notre-Seigneur, mes chères Sœurs, Votre très humble Sœur et servante.

P.S.—Je vous prie que l'on ne laisse point tant sortir les cochons ensemble et surtout qu'ils n'aillent point au jardin, afin que nous puissions bientôt le voir reverdir. Je crois que vous prenez garde à la nourriture de la vache et autres bêtes, l'excès leur nuit plutôt que *(la phrase n'est pas achevée).*

L. 259

(à ma Sœur Julienne Loret) (1)

(avril 1649).

Ma Très Chère Sœur,

Vous avez bien sujet de vous plaindre que je ne vous aie point écrit, je le désirais faire, mais le temps m'en a été ôté, et puis, je pensais de jour à autre m'en retourner, avec toutes nos chères Sœurs où je me souhaite souvent; mais il faut attendre que ce soit la volonté de Dieu.

Je pense, que vous ferez bien, ma chère Sœur, d'attendre notre retour, puisque vous n'avez pas remis ma Sœur Louise (2) dans ses charges; l'on m'a dit qu'elle se trouve mal, je vous la recommande.

Si vous voyez passer du blé ou de la farine, à bon marché, vous en pouvez prendre; mais si chère, je pense qu'il vaut mieux attendre.

L. 261
9. Monsieur du Chesne, voir p. 166.
10. Françoise Le Roseau, voir p. 283.
L. 259
1. Lettre sans adresse. Louise de Marillac de Paris (voir les lettres précédentes) écrit à Julienne Loret à la Maison Mère.
2. Louise Christine Rideau, voir p. 158.

Je ne sais si ma Sœur Françoise (3) s'est souvenue de vous dire qu'il fallait envoyer la vache, quoiqu'il en coûtât un peu, crainte de lui faire passer son temps.

Je prie nos Sœurs jardinières de bien travailler à la bonté de leur Jardin à même temps que notre bon Dieu nous donne du beau temps mais surtout Je leur recommande la chicorée. Voilà un peu de belles fèves, pour conserver le souvenir de la guerre en recueillant de l'engeance*. Je vous prie de dire à ma Sœur Françoise que je crois qu'il faut mettre l'essence de cannelle au soleil comme les autres eaux distillées.

Je vous prie, ma chère Sœur, que l'on continue bien à prier Dieu pour la paix et que nos Sœurs remercient Dieu de la conservation de Monsieur Vincent. Bonsoir, mes chères Sœurs, je suis toute à vous en l'amour de Jésus Crucifié.

L. 258

à nos chères sœurs de Saint-Germain de l'Auxerrois (1)
pour faire tenir à ma Sœur Julienne, fille de la Charité devant Saint-Lazare.

(avril 1649).

Ma Très Chère Sœur,

Je vous supplie me donner demain de vos nouvelles- je ne m'en retournerai que sur la fin de la semaine. Nous nous portons bien grâces à Dieu; mandez *-moi des nouvelles de Monsieur Norais et de toute notre famille. Je suis si pressée que je n'ai temps que de vous assurer que je suis en l'amour de Notre-Seigneur, ma chère Sœur Votre très humble Sœur et servante.

P.S.—Je me recommande de tout mon cœur à ma Sœur Hellot et ma Sœur Françoise Lerose (2) et toutes nos Sœurs, mais particulièrement à nos Sœurs Barbe (3) et Geneviève (4).

L. 259
3. Françoise Fanchon, voir p. 610.
L. 258
1. Saint-Germain-l'Auxerrois, l'une des paroisses de Paris. Louise y est passée pendant son séjour à Paris.
2. Louise de Marillac a écrit Lerose, mais il s'agit de Françoise Le Roseau la cuisinière. Elle ne sait pas lire, ni écrire et appose une croix sur l'acte d'érection de la Compagnie en août 1655.
3. Barbe Angiboust, voir p. 14.
4. Geneviève Doinel, voir p. 302.

L. 132

à ma très chère Sœur Barbe Angiboust
fille de la Charité servante des pauvres à Liancourt

Ce mardi (vers mai 1649).

Ma Très Chère Sœur,

Je loue Dieu de tout mon cœur de votre heureux voyage (1); vous avez sujet de remercier Notre-Seigneur de toute votre conduite. Je vous prie de bien consoler ma Sœur Marguerite de Fisme (2) dans ses afflictions, et sur le sujet qu'elle s'est plainte à moi de nos Sœurs Louise (3) et Clémence (4), et surtout je la prie de considérer que nous ne sommes pas parfaites et que Dieu permet quelquefois que nous soyons sujettes à faire beaucoup de fautes pour nous humilier. Autrement la superbe qui est un péché mortel nous damnerait.

Nous enverrons, s'il plaît à Dieu, la charrette au plus tard jeudi: vous reviendrez en deux jours pour ne pas faire si grande traite à cause de la faiblesse de notre chère Sœur que je salue de tout mon cœur. J'espère que son retour sera très utile pour sa santé. Saluez bien aussi ma chère Sœur Magdeleine et nos autres Sœurs et je vous prie de dire à ma Sœur Clémence que nous avons grande consolation d'entendre de ses nouvelles et que je la prie de patienter encore un peu à faire ici un voyage; elle ne perdra rien, ayant sujet d'exercer beaucoup de charité et de douceur avec complaisance à notre pauvre chère malade que nous ferons aussi revenir, Dieu aidant, sitôt qu'il plaira à Notre Seigneur. Encore que les frais du charriage * ne soient pas aux dépens de l'hôpital, il est juste néanmoins que ceux des personnes, hormis la vôtre, y soient. Je crois que vous ne manquerez pas de prendre le nécessaire pour soulager la malade; vous ferez votre adieu à Monsieur le Curé comme le bonjour, assurerez toutes nos Sœurs de notre affection, et me croirez en l'amour de Jésus Crucifié, Ma chère Sœur, Votre très humble Sœur et servante.

1. Louise de Marillac a envoyé Barbe Angiboust visiter Marguerite qui est malade.
2. Marguerite, originaire de Fisme, meurt en août 1649.
3. Louise Proust voir p. 328.
4 Clémence Ferré, voir p. 44.

l. 246

à ma très chère Sœur Jeanne Lepintre
fille de la Charité, servante des pauvres malades
à l'hôpital Saint-René à Nantes

Ce 5 mai (1649).

Ma Très Chère Sœur,

J'ai su que vous aviez eu la bénédiction de voir Monsieur Vincent (1) dont je loue Dieu de tout mon cœur; et souhaite de même que toutes nos Sœurs fassent bon usage de cette grâce. Mais je crois, ma Sœur que les changements de nos Sœurs, de quelques-unes étant nécessaires je vous prie, ma Sœur, me mander * au plus tôt si vous ne pouviez pas achever de montrer à une Sœur à faire les compositions, qui déjà sait faire les médecines et autres remèdes (2), car nous aurions grande peine à vous en envoyer une toute dressée, au moins sitôt Vous ne parlerez point de cette proposition, s'il vous plaît. Mandez-moi, je vous prie si vous n'êtes que sept. Et au nom de Dieu, ménagez le bien des pauvres, le mieux que vous pourrez, et prenez garde que nos Sœurs s'y appliquent avec affection. Je crois que vous rendez compte de vos recettes et dépenses le plus exactement que vous pouvez

Saluez bien tous nos bons Messieurs et Dames et toutes nos Sœurs que j'embrasse de cœur et d'affection en l'amour de notre bon Maître Crucifié et Ressuscité pour notre amour, ma chère Sœur, Votre très humble Sœur et affectionnée servante.

L. 247

à Monsieur Portail
à Marseille

Paris, ce 16 mai 1649.

Monsieur,

Je sais que votre cœur tout plein de charité voudra bien recevoir les très humbles reconnaissances de nos Sœurs et les miennes, que je vous offre pour les saints avertissements, et témoignages de bonne volonté, que vous nous avez donnés, par une lettre en général pour elles, et une en particulier pour moi, qui nous a été à grande joie et consolation. La lecture en fut faite en attendant la conférence, et Dieu

L. 246
1. Monsieur Vincent est passé fin avril à Nantes.
2. Louise de Marillac envisage le départ d'Henriette Gesseaume, chargée de la pharmacie depuis 1646. Monsieur Vincent reconnaît qu'elle est la cause de

la plupart des difficultés tant à la communauté qu'à l'hôpital de Nantes (Coste III. 432).

sait, Monsieur, que ce ne fut pas sans larmes, qui furent adoucies par l'espérance de vous avoir bientôt; mais il y a longtemps que nous attendons ce bonheur ! Au nom de Dieu, Monsieur, je vous supplie de ne point contribuer à ce retardement* à ce que, quand il plaira à la divine Providence nous faire miséricorde, nous ayons ce bonheur. Je crois que votre charité nous a bien plaintes, en ce temps de si grande peine à Paris (1), nous vous prions de nous aider à être reconnaissantes vers notre bon Dieu, des grâces qu'il a faites à toute la Compagnie, tant pour avoir été préservées de la faim, que de tous autres dangers, non seulement aux villes, mais aussi aux villages. Ce nous a été une si particulière obligation qu'il est impossible que nous en soyons jamais reconnaissantes, si ce n'est que notre bon Dieu n'ajoute à toutes ses grâces celle de lui être plus fidèles que nous n'avons été; et, c'est cela qui me fait implorer le secours de votre charité, et à quoi nous espérerions être fortement aidées, si la divine Providence vous ramenait en ce quartier. Vous y trouverez de grands changements.

Je ne sais si vous avez su le décès de nos chères Sœurs Turgis (2), Jeanne Baptiste l'ancienne (3), Salomée (4), Renée d'Angers (5), Marie Despinal (6), Elisabeth Martin è7) qui était à Nantes, et de notre bonne Sœur Magdeleine (8) qui avait été si longtemps Sœur Servante à Angers, et quantité d'autres venues en notre Compagnie depuis votre absence. Je les recommande toutes à votre charité; mais particulièrement celles qui restent, dont plusieurs vacillantes en leur vocation; et nous toutes en général, peu zélées et ferventes, et beaucoup trop attachées à notre amour-propre, ce qui me fait tant appréhender que trop tôt il y ait du relâche.

Que direz-vous, Monsieur ? Que je ne crains point de vous affliger par ces tristes nouvelles- c'est la confiance que j'ai en la charité que je sais que Dieu vous a donnée pour notre salut, et la perfection que sa bonté veut en nous, pour laquelle je vous supplie de prier, et de me faire toujours l'honneur de me croire, en l'amour de Jésus Crucifié, Monsieur, Votre très obéissante et très humble servante.

1. Pendant le siège de Paris par les armées de Condé.
2. Elisabeth Turgis, décédée en octobre 1648.
3. Jeanne Baptiste l'ancienne décédée en décembre 1648.
4. Salomée décédée en novembre 1647.
5. Renée d'Angers, décédée en décembre 1648.
6. Marie Despinal décédée en mai 1646.
7. Elisabeth Martin, décédée à la fin de l'année 1648.
8. Madeleine Mongert, décédée aussi à la fin de l'année 1648.

L. 433

(à ma sœur Jeanne Lepintre) (1)
à Nantes

Ce *22* mai *(1649)*.

Ma Très Chère Sœur,

Nous vous envoyâmes hier trois de nos Sœurs (2); vous ne manquerez au plus tôt d'envoyer ma Sœur Henriette (3) et ma Sœur Marie Thilouse (4) à Richelieu, ainsi que Monsieur Vincent l'a ordonné (5), où elles attendront son ordre pour aller ailleurs. Je vous prie qu'elles n'en soient averties que la veille qu'elles devront partir. Priez Monsieur des Jonchères et Mademoiselle de La Carisière de prendre la peine de disposer vos messieurs à agréer ce changement, et suivez leur ordre pour cela. Nous n'avons pas baillé* à nos Sœurs de l'argent pour leur voyage, pensant qu'ils ne leur dénieront pas. Je vous assure que Nantes nous coûte beaucoup, néanmoins si ils ne voulaient pas, je vous prie d'en emprunter et de promettre que nous le rendrons ici. Le voyage n'est pas si long, c'est pourquoi vous leur baillerez le moins que vous pourrez; et, si Messieurs les Pères veulent contribuer à la dépense de celles qui sont allées, vous recevrez leur libéralité et l'envoierez par nos Sœurs. Nous vous avons envoyé une fille pour renvoyer à Saint-Méen; priez Mademoiselle de La Carisière de vous aider à trouver bonne conduite pour l'accompagner; nos Sœurs ont de l'argent pour son voyage.

J'espère beaucoup de l'établissement de Nantes puisque une des marques de la bonté d'une œuvre est la persécution. Toutes les trois Sœurs que nous vous avons envoyées ont de très bonnes dispositions sont fort affectionnées à leur vocation, et j'espère qu'elles vous aideront bien à faire la très sainte volonté de Dieu. Je vous supplie ma très chère Sœur, d'avertir ma Sœur Jeanne (6) et les autres de ne point parler du passé; cela ne sert qu'à se décourager l'une l'autre. L'on ne doit regarder tout que pour louer Dieu d'avoir exempté de naufrage celles qui sont demeurées dans la fermeté et pour reconnaître les occasions qu'il nous a données de souffrir pour son amour, lequel je supplie de tout mon cœur prendre entière possession de tout ce que nous sommes en cette sainte fête (7). Priez bien Dieu pour toute la

1. Lettre sans adresse. Le contenu permet de préciser qu'il s'agit de Jeanne Lepintre, Sœur Servante à Nantes.
2. Marie Noret, Renée Delacroix et Catherine Baucher.
3. Henriette Gesseaume. voir p. 87
4. Marie Thilouse, voir p. 18æ
5. Dans sa lettre à Louise de Marillac du 28 avril 1649 Monsieur Vincent estime que le départ de Marie et d'Henriette est nécessaire. (Coste III. 432)
6. Jeanne de Saint-Albin, voir p. 224.
7. Louise de Marillac écrit le dimanche de la Pentecôte, 22 mai 1649.

Compagnie que sa bonté permet qui soit tant de fois exercée par diverses rencontres qui nous doivent beaucoup servir. Faites une neuvaine, je vous prie devant le Très Saint Sacrement, pour les besoins des affaires, et priez pour quelques personnes qui nous sont recommandées et auxquelles nous sommes très obligées.

J'embrasse de toute mon affection toutes nos chères Sœurs, et leur suis et à vous, en l'amour très saint, ma chère Sœur, très humble Sœur et servante.

L. 248

à ma très chère Sœur Jeanne Lepintre
Fille de la Charité, servante des pauvres à Nantes

Ce 1er juin (1649).

Ma Très Chère Sœur,

J'ai vu votre lettre et su l'avis que vous avez demandé à Monsieur l'abbé de Vaux sur l'incertitude où vous étiez. Vous savez que vous ne sauriez jamais manquer à suivre les ordres de Monsieur Notre Très Honoré Père; soyez ferme et constante pour cela et ne vous laissez rien persuader par l'attrait de la satisfaction de l'esprit à faire jamais rien de contraire. Vous ne me mandez * point à qui vous aviez baillé vos règlements qui ait empêché de les faire voir à Monseigneur de Nantes, lequel avait déjà été voir une autre fois le logement de nos Sœurs, auquel il trouvait à redire; mais non pas à la manière de vie ni de conduite de notre établissement, qu'il a su et dont nous donnâmes connaissance entière à Monsieur son Grand Vicaire. Je suis bien fâchée de n'avoir pas écrit à Messieurs les Pères avant l'arrivée de nos Sœurs (1), j'étais bien aise qu'elles eussent un peu arrêté à Ponts-de-Cé. Je crois que la fille de Saint-Méen (2) aura été renvoyée, que si elle ne l'était, je vous prie qu'elle ne soit à charge à personne. Si elle n'avait assez d'argent, vous en emprunterez, et nous le rendrons ici ou ailleurs. Recommandez-moi bien à toutes nos Sœurs, et leur dites que je leur recommande toujours le souvenir des avertissements de Monsieur Vincent, et surtout le support et cordialité, pour honorer l'unité de la divinité en la diversité des personnes de la Sainte Trinité, étant en leur amour, ma chère Sœur, Votre très humble et obéissante servante.

1. Arrivée de Marie Noret, Renée Delacroix et Catherine Baucher.
2 Voir la lettre précédente.

L. 250

à ma très chère Sœur Jeanne Lepintre
Sœur Servante des Filles de la Charité
Servante des Pauvres Malades de l'hôpital Saint-René à Nantes

15 juin (1649).

Ma Très Chère Sœur,

Je compatis sensiblement à votre peine, mais comme Monsieur Vincent (1) ne fait que d'arriver, et est dans les affaires et l'embarras que vous pouvez vous imaginer, il n'a pas pu encore penser à cette affaire. Si tôt que le temps et les affaires lui pourront permettre il y donnera ordre, c'est de quoi vous pouvez vous tenir assurée et que je suis en l'amour de Notre-Seigneur, ma très chère Sœur, Votre très humble et affectionnée Sœur et servante, etc.

P.S. —Je ne pensais pas vous pouvoir écrire ce mot: au nom de Dieu, ma très chère Sœur, travaillez à être en grande paix, parmi vos troubles et inquiétudes; attendez l'ordre et la conduite de la divine Providence avec une entière soumission. Un jour et vous et nous bénirons Dieu de cette persécution. Et bien ! l'on vous pourra renvoyer, croyez qu'il n'arrivera rien que pour notre mieux; ne savez-vous pas que Dieu tire sa gloire des mépris.

Je vous prie de saluer très humblement de ma part Monsieur de la Thomassière (2) auquel je me donnai l'honneur d'écrire la semaine passée- et, lui parlant de vos persécutions je lui dis une parole que je n'expliquai pas assez fort: c'est que, lui témoignant que nous aurions agréé votre renvoi, pour témoignage je dis que en sortant vous auriez été assez justifiées, n'ayant que à secouer la poussière de votre chaussure. Je n'entendais autre chose si non que, n'emportant rien de l'hôpital, ne vous resterait que cela à faire pour assurance que ceux qui vous ont accusées d'y faire tort à la maison l'avaient fait bien mal à propos. Je supplie Dieu de tout mon cœur leur pardonner et leur départir ses saintes bénédictions. Je vous prie ne pas manquer de faire ce message à ce bon Monsieur. Bonjour, toutes mes Sœurs, saluez Monsieur d'Annemont (3) puisqu'il est à Nantes.

1. Monsieur Vincent est rentré à Paris le 13 juin 1649.
2. Monsieur de la Thomasière, un administrateur de l'hôpital.
3. Monsieur d'Annemont, prêtre, voir p. 193.

L. 251

(à ma sœur Barbe Angiboust) (1)
à Saint-Denis

18 juin (1649).

Ma Très Chère Sœur,

Je loue Dieu de tout mon cœur de vous avoir redonné la santé, et le supplie vous l'augmenter, pour sa gloire. Je vous prie d'être bien retenue à dire les fautes des inférieurs pour des raisons que je vous dirai, et prenez garde que nos Sœurs soient bien exactes à la dépense et à en tenir compte. Il ne faut mettre de viande, au plus, que trois quarterons * pour chaque malade et autant pour les Sœurs mais l'on a accoutumé de faire du potage à part pour les Sœurs, n'étant pas raisonnable qu'elles mangent de celui des malades, si ce n'est quand elles sont malades aussi. Je vous prie, que l'on ne manque pas à laver les pieds des malades en entrant; et les reblanchir, et les traiter avec grande douceur et charité; c'est là vos obligations qu'ils aient les remèdes et la nourriture en leur temps et que nos Sœurs soient exactes à leur règlement. Monsieur Vincent m'a dit des merveilles de ma Sœur Cécile (2) et de l'exactitude de nos Sœurs. J'espère que notre bon Dieu vous fera pareille grâce quand il vous aura donné la santé. Je suis en l'amour de son Fils, ma chère Sœur, Votre très obéissante Sœur et servante.

L. 176

à Monsieur l'abbe de Vaux

(juin 1649).

Monsieur,

La continuation des obligations que nous vous avons est à un tel point que je ne puis vous faire connaître le ressentiment que j'en ai. Je loue Dieu de la consolation que sa bonté a permis que votre charité ait donné à nos Sœurs de Nantes (1), desquelles je ne vous puis parler pour être trop pressée, n'ayant temps que de vous dire que j'ai communiqué votre pénultième* lettre à Monsieur Vincent; qui m'a chargée, Monsieur, de vous dire qu'il avait grande honte de ne s'être donné l'honneur de vous écrire, et de crainte que ses affaires ne lui en ôtassent le temps, que je vous mandasse * que vu les grâces et bénédictions que Dieu répand sur vos saints emplois, qu'il juge bien à

L. 251
1. Barbe Angiboust est à l'hôpital de Saint-Denis de 1649 à t651.
2. Cécile Angiboust que Monsieur Vincent a vu lors de son passage à Angers en avril.

L. 176
1. Accueil des trois Sœurs qui allaient à Nantes.

propos que vous traitiez de l'Archidiaconé (2), considérant aussi que Dieu vous saura bien trouver quand il aura affaire de vous ailleurs

vous savez bien, Monsieur, ses pensées sur cela. Pour ce qui est du petit mécontentement de Monsieur votre neveu, il juge à propos, Monsieur, que agissant tout bonnement, selon votre ordinaire, que vous lui donniez quelque temps pour voir si celui qui a le bénéfice voudra traiter avec lui, disant votre procédé à Messieurs vos parents, après lequel temps vous pourrez, ce semble, agir avec toute liberté. Monsieur Vincent m'a dit, de plus Monsieur, que c'était avec douleur qu'il vous donnait cet avis, vous avouant avoir consolation de vous voir en ces quartiers.

Pour ce qui est du renvoi (3) des Sœurs d'Angers nous attendons votre avis sur ce sujet, comme je vous supplie, y a quelque temps de le nous donner. J'ai grande honte de ne pouvoir encore écrire pour cette fois à Monsieur Ratier (4) j'espère que sa bonté me le pardonnera et que votre charité me croira toujours en l'amour de Jésus Crucifié, Monsieur, Votre très obéissante et très humble servante.

L. 481

à Monsieur l'abbe de Vaux

29 juin (1649).

Monsieur,

Je loue Dieu, de tout mon cœur, que votre indisposition ait paru fièvre réglée et souhaite qu'elle vous ait quitté tout à fait. J'espère que l'air de la campagne vous servira beaucoup à recouvrer votre santé première; il faut que je vous avoue, Monsieur, que j'en étais un peu en peine. Je me donnai l'honneur d'écrire à Messieurs les Pères Administrateurs pour les remercier de la bonté qu'ils ont eue de recevoir nos Sœurs (1) et les assister en leurs besoins. Je n'avais pas eu pensée qu'elles dussent passer du tout par Angers; je n'aurais pas manqué de leur écrire. Je vous supplie très humblement, Monsieur, de disposer de nos Sœurs ainsi que vous jugerez pour le mieux; mais je pensais que notre Sœur Madeleine (2) fût des plus fortes, et que si vous

L. 176
2. L'abbé de Vaux désire obtenir un archidiaconé pour son neveu, futur évêque de Saintes.
3. Voir la lettre suivante.
4. Monsieur Ratier, voir p. 84.
L. 481
1 Les trois Sœurs allant à Nantes, voir p. 288.
2. Madeleine Bécu, voir p. 271.

aviez à faire quelque changement que vous auriez plutôt choisi la Sœur Jeanne de Loudun (3), ou une autre dont il ne me souvient pas du nom que il me semble, que Monsieur Ratier proposait pour changer. Si vous pensez que ma Sœur Claude (4) fasse bien, vous prendrez s'il vous plaît la peine d'en ordonner, ainsi que vous le jugerez à propos, car, pour Richelieu, il nous sera facile de rappeler et y envoyer celles que nous trouverons y être propres, au cas qu'il soit nécessaire qu'il y ait besoin pour en former d'autres, et je ne sais pas quelle l'on pourrait regarder pour assister ma Sœur Cécile (5) qui est déjà fort infirme.

Je vous remercie très humblement, Monsieur de l'avis (6) que votre charité nous donne pour nos Sœurs de Nantes, je crois que celui de Monsieur Vincent y sera bien conforme. J'avais déjà écrit à Monsieur la Thomasière (7) que ce nous serait un grand bien si l'on en usait de la sorte.

Je me crains bien que notre bonne Sœur Jeanne (8) ait parlé des vœux en sorte qu'elle n'ait pas fait connaître qu'ils ne sont point autres qu'un dévot et une dévote peut faire dans le monde, et encore ne sont-ils pas tels, puisque d'ordinaire ceux du monde les font étant entendus de leur confesseur. Il faut honorer les desseins de Dieu et le bénir en tous temps. Je crois que Monsieur Vincent écrira la prochaine semaine a Nantes; il m'a mandé * que demain il résoudra ce que l'on fera pour cela. Obligez-moi, Monsieur, prendre la peine de m'avertir si en ce premier article des règlements de nos Sœurs y a quelque chose qui marque Communauté régulière, et différente de celle d'Angers, car ce n'a jamais été mon intention, et au contraire je vis deux ou trois fois Monsieur le Grand Vicaire pour lui faire entendre que nous n'étions qu'une famille séculière, et que, étant liées ensemble par la Confrérie de la Charité, nous avions Monsieur Vincent comme général de ces confréries, pour notre Directeur. En fait de nos exercices il fit dès lors entendre cette manière de notre établissement à Monseigneur de Nantes, lequel l'approuva si bien qu'il la signa avec Messieurs de la ville.

Je crois, Monsieur, que le retour de la Sœur Renée Priot aura bien refroidi les prétendantes qui souhaitaient d'être avec nous. Il faut un grand cœur et une grande fermeté pour y persévérer, n'ayant que l'obéissance qui nous tienne et étant souvent exposées au danger du découragement en plusieurs rencontres. Ce ne nous est pas une petite peine d'éprouver de tant de sortes d'esprits et de perdre tant de temps et d'années à les servir pour les former, et puis la faiblesse nous les ôte; pourvu que Dieu en soit glorifié, il ne nous importe. C'est ce qui

3. Monsieur Vincent a proposé de l'envoyer à Richelieu, (Coste III. 425).
4. Claude Chantereau, voir p. 461.
5. Cécile Angiboust aura comme assistante Élisabeth Brocard.
6. Voir p. 288.
7. Monsieur de la Thomasière, administrateur de l'hôpital de Nantes.
8. Jeanne Lepintre, voir la lettre p. 288.

me fait, très humblement, vous supplier pour l'amour de Dieu, de nous aider de vos saints sacrifices et prières à être fidèles à ses saintes volontés, et c'est en elles que je suis, Monsieur, Votre très obéissante et très humble fille et servante.

P.S. —Nous avons envoyé la lettre de cette bonne pénitente et essaierons d'en tirer réponse pour lui envoyer; la conversion entière des pécheurs est bien difficile, il faut que la puissance de Dieu agisse fortement.

L. 252

à ma très chère Sœur Anne Hardemont (1)
Fille de la Charité, servante des pauvres à Montreuil

Ce 23 juillet (1649).

Ma Très Chère Sœur,

J'ai eu grande joie au retour de Marie Gallois (2) qui nous a appris de vos nouvelles, et de celles de ma Sœur Marie (3), je loue Dieu qu'elles soient bonnes, et supplie sa bonté vous continuer la santé qu'il vous donne pour son service en la personne des pauvres. Je suis bien fâchée de ne vous pouvoir présentement envoyer une de nos Sœurs. J'ai fait voir votre lettre à Monsieur Vincent qui est d'avis que vous en preniez une, comme vous proposez, au cas que vous en soyez pressée; que si vous espérez pouvoir faire ici un voyage nous verrons lors ensemble ce qu'il sera expédient de faire. Madame la Princesse (4) nous fait trop d'honneur de se souvenir de nous; quand vous la verrez, assurez-la bien, ma Sœur, de mes très humbles respects et services. Je supplie Dieu de tout mon cœur lui donner un heureux accouchement. Saluez aussi, je vous prie, de ma part, Mademoiselle de Mounille (5), je prends très grande part aux bontés qu'elle a pour vous. Il est vrai, ma chère Sœur que l'absence de Monsieur Vincent (6) nous a été extrêmement pénible pour la crainte des dangers qu'il pouvait rencontrer; mais telle a été la très sainte volonté de Dieu, son saint nom en soit éternellement béni, et de toutes les grâces que sa bonté a faites en tous ces temps de trouble à toute notre Compagnie; toute notre vie est trop peu pour lui en être reconnaissantes; je vous prie, et ma Sœur Marie, nous aider à nous acquitter de ces obligations. Je viens de recevoir votre lettre

1. Anne Hardemont, voir p. 120.
2. Marie Gallois, voir p. 260.
3. Marie Lullen, voir p. 205.
4. La princesse d'Harcourt habite Montreuil-sur-Mer.
5. Dame de la Charité de Montreuil-sur-Mer.
6. Monsieur Vincent a été absent de Paris du 14 janvier au 13 juin 1649.

par le fils de votre cordonnier que nous servirons en tout ce que nous pourrons. Je vous sais bon gré, ma chère Sœur, que vous m'avez mandé d'avoir donné à Marie Gallois les deux livres, dès qu'elle arriva nous donnâmes à ma Sœur Hellot celui que vous lui envoyiez. La pauvre Marie est arrivée à bon port, par la grâce de Dieu. Je suis bien fâchée que vous n'ayez su retenir son fils à l'hôpital, puisque Monsieur le Comte (7) l'y avait mis. Si vous saviez les difficultés qu'il y a présentement à Paris à placer le monde, cela n'est pas croyable. Il semble qu'il y ait longtemps que la guerre soit ici et que tout le monde en soit appauvri. Je vous assure, ma Sœur, que au commencement des guerres il semblait que les paroisses nous dussent renvoyer toutes nos Sœurs, et néanmoins la divine Providence a plus fait faire d'aumônes pour les pauvres malades et honteux que l'on eût jamais osé espérer. Il semblait que les dames officières et autres avaient plus de soin de chercher du blé, pour leurs pauvres, que pour elles-mêmes. Il en faut bien louer Dieu

J'ai parlé à Monsieur Vincent de ce que vous me mandez de la part de Monsieur et Madame, princes d'Harcourt, vous les assurerez qu'il est toujours en volonté de leur donner la satisfaction du désir de feu Monsieur le Comte de Lannoy (7), et qu'il repensera tout de nouveau à cette affaire, et moi, ma chère Sœur, je vous prie de croire que je ne manquerai pas de l'en presser, espérant que Dieu en sera glorifié en l'amour duquel je suis et de son Fils Jésus Crucifié, ma chère Sœur Votre très humble et très affectionnée Sœur et servante.

P.S.—Toutes nos Sœurs vous saluent de tout leur cœur. Notre chère Sœur est allée à notre bon Dieu, et une autre de nos Sœurs très mal; vous ne la connaissez pas.

L. 252 *bis*

à Monsieur Vincent

Ce samedi [août 1649].

Monsieur,

L'ouverture que Madame la Duchesse (1) fit de faire nourrir les enfants de lait de chèvre m'a fait penser à un autre expédient que si il réussissait l'on les pourrait faire nourrir pour un écu*; mais il faudrait faire un essai avant de proposer et les bailler* quand il plaira à votre charité. Je vous dirai comment à cause que cela serait long à vous le mander *.

7. Le Comte de Lannoy, voir p. 73.

L. 252 bis

1. La duchesse d'Aiguillon, voir p. 18.

Je vous supplie très humblement, Mon Très Honoré Père, vous souvenir de la supplication que je vous fis hier et prendre la peine me mander si votre charité accorde à notre Sœur Françoise la jardinière (2) ce qu'elle lui demanda hier et offrir à Dieu au saint Autel le renouvellement de quelques autres, nous donner votre sainte Bénédiction comme étant, Mon Très Honoré Père, Votre très obéissante et très obligée fille et servante.

L. 253

à ma très chère Sœur Jeanne Lepintre

Fille de la Charité, servante des pauvres malades à l'hôpital de Nantes

Ce 18 août (1649).

Ma Très Chère Sœur,

Je loue Dieu de tout mon cœur de vous avoir donné la santé; il faut que je vous dise, ma chère Sœur, que je vous ai bien plainte dans une si longue maladie avec vos autres peines. Il y a grand sujet d'espérer que Dieu tirera sa gloire de tous ces troubles, ce qui vous doit bien consoler. Monsieur Vincent en loue Dieu de tout son cœur, et vous mande* qu'il faut attendre toujours la conduite de la divine Providence pour l'événement des différends qui ont paru. Que si vous êtes renvoyées (1), mes chères Sœurs, il est de justice que l'on vous donne pour faire votre voyage; que si nous sommes contraintes de vous retirer, Monsieur Vincent a prié Monsieur des Jonchères vous donner ce qui vous sera nécessaire. Mais toujours, ma chère Sœur, il nous faut donner de vos nouvelles avant votre partement*, à cause que l'on nous demande des Sœurs en ces quartiers là. Je vous prie, ma chère Sœur, témoigner bien à toutes nos chères Sœurs que Monsieur Vincent loue bien leur générosité et fidélité à Dieu en leur vocation. Oh ! que cela est juste, mes chères Sœurs, de ne se laisser pas aller à tous vents. J'ai vu Monsieur de... l'un des Pères des Pauvres de l'année passée tout plein de bonne volonté pour vous. Si Dieu permet que vous demeuriez nous ferons ce qu'il nous a témoigné être nécessaire. Il m'a parlé de l'assaisonnement de votre pot; je crois que vous ne devez point faire de difficulté de mettre un peu de clous de girofle dedans, puisque c'est la coutume du pays, comme aussi ma Sœur, de faire des

L. 252 bis
2. Françoise Fanchon, voir p. 610.
L. 253
1. Les difficultés ont repris à Nantes. Les administrateurs parlent de renvoyer les Sœurs, voir la lettre 250, p. 289.

consommés pour les griefs * malades qui en ont besoin, puisque Messieurs les Pères le souhaitent, et de prendre peine de faire des petits ragoûts et assaisonnements pour les valétudinaires*. Cela n'en coûte pas davantage et ils en sont plus tôt fortifiés; il faut quelquefois très peu de chose pour contenter les plus difficiles. Je vous prie de saluer de ma part le bon Monsieur don Jean (2), et recevez le salut de toutes nos Sœurs. Notre petite Sœur Marguerite (3) de Liancourt fut mise en terre le jour Saint-Roch, je vous prie que toutes nos Sœurs fassent la sainte Communion à son intention. Notre bon Roi arrive aujourd'hui à paris, ce qui met la joie dans tous les cœurs. Priez bien Dieu pour l'Eglise et toute la France et me croyez en son très saint amour, ma chère Sœur, Votre très obéissante et humble Sœur et servante.

P.S.—Je vous prie faire nos très humbles et respectueux saluts à Monsieur des Jonchères (4), Monsieur d'Annemont (5), Monsieur de la Truchandière, et à tous nos bons amis, sans oublier les dames.

L. *255*

à Monsieur Vincent

Ce 30 août [1649].

Monsieur et Très Honoré Père,

Je me doutais bien du besoin que j'avais de venir en ce lieu (1), duquel je ne vous saurais rendre compte que quand j'aurai l'honneur de vous voir. Monsieur de la Hode, chapelain de Chantilly m'est venu trouver pour me donner quelques avis. Il semble que toute la famille, de part et d'autre soit attaquée, je ne sais ce que notre bon Dieu nous veut dire par ce moyen. Je supplie très humblement votre charité prendre la peine de mander si je passerai à Chantilly pour ce sujet, je crois qu'il serait nécessaire.

J'ai su que Madame de Romilly (2) a appris que la famille de Monsieur Portier, qui demeure devant Saint-Paul, est toute telle que nous la saurions désirer. Elle vous doit parler de leur part, je vous supplie très humblement, mon très cher Père, ne lui point parler du bien, si elle ne vous en parle, à cause que ceux qui ont parlé à mon fils de cette affaire (3) lui ont dit que les parents étaient contents du bien,

2. Don Jean Morisse, voir p. 185.
3. Marguerite de Fismes, qui était à Liancourt.
4. Monsieur des Jonchères, voir p. 159.
5. Monsieur d'Annemont, voir p. 193.

L. 255

1. Louise de Marillac est arrivée à Liancourt le samedi 28 août.
3. Madame de Romilly, voir p. 220.
3. Il s'agit d'un projet de mariage pour Michel Legras.

et l'on observe en toutes ces occasions de ne pas dire si clairement ce que l'on a, à cause que cela préjudicie quand les affaires ne se font pas. Les espérances de l'avenir, tant en biens que emplois sont considérables. Ce n'est pas que j'aie intention ni volonté de tromper personne, Dieu m'en garde; mais il me semble que la dépense du passé qui a servi à rendre un homme capable d'être employé est considérable; comme aussi ses dispositions à ne pas dissiper ce que l'on a mais à travailler pour en acquérir, et c'est ce que j'espère qu'il fera fortement quand il sera établi. Je supplie très humblement votre charité recommander cette affaire à notre bon Dieu et tous les besoins de notre Compagnie pour y attirer ses grâces et bénédictions, et me donne la vôtre pour son amour par lequel je suis, Mon Très Honoré Père, Votre très obéissante servante et très obligée fille.

L. 256

à Monsieur Vincent pour remettre à ma Sœur Julienne Loret

[août 1649.]

Ma Très Chère Sœur,

Je crois que vous aurez reçu aujourd'hui de mes lettres. J'ai aussi écrit à Monsieur Vincent, mais je n'avais pas reçu votre déplorable lettre. Il ne faut pas s'endormir en cette affaire, elle est de trop grande importance. Priez Monsieur Vincent de vous donner audience, mais faites-lui dire que la chose presse et lui faites bien connaître tout même parlez-lui de toute la conduite de Monsieur Provost. Il ne se peut que le diable n'ait de grands desseins pour la perte de ces âmes, surtout il faut bien garder que ma Sœur Anne Marie ne sorte. Représentez à Monsieur Vincent le regret de sa tante et lui dites que je le supplie très humblement de trouver bon que cette fille soit enfermée. Si nous avions quelque chambre sûre cela se pourrait; mais je ne vois aucun autre expédient que de la faire mettre à Sainte-Marie comme pour y faire la retraite. Comme elle est nièce d'une de leurs religieuses ils ne lui refuseront pas cette charité, si elle sort, je prévois de très grands inconvénients. Que si l'on se sert de quelque puissant moyen pour l'empêcher, cela pourra peut-être servir à rompre le cours de cette coutume que les esprits faibles de notre Compagnie ne continuent, que si cela continue j'en prévois la ruine totale. Nous le méritons bien mais moi particulièrement par mes misères et infidélités. Si vous faites bien tout entendre à Monsieur Vincent, et le danger qu'il y a que l'on voie que les jeunes filles sortent d'avec nous avec telle liberté cela sera à scandale à tout le monde, et je crois que les esprits les mieux faits s'en pourront formaliser. Faites promptement tout ce que vous pourrez et priez Dieu pour moi qui suis en son saint amour, ma chère Sœur, Votre très obéissante Sœur et servante.

P.S.—Je m'étonne comment cette Sœur a eu la liberté de faire

tous ces tours que vous me mandez*. Au nom de Dieu, ma très chère Sœur, prenez bien garde à tout ce qui se passe. Je ne sais si vous lui avez ôté ses clefs; il le faut, mais s'en s'apercevoir que ce soit par défiance.

L. 256 bis

à Monsieur Vincent
[août 1649].

Monsieur,

Depuis cette lettre écrite (1) j'ai pensé qu'il valait mieux l'adresser à votre charité pour le besoin que cette affaire a d'être aidée promptement, et pour cela je vous envoie celle de ma Sœur Julienne qui vous fera connaître le tout. Monsieur Lambert sait ce que c'est, et tout le mal n'est arrivé que par attache aux confesseurs. Il est bien nécessaire de penser ce que l'on pourra faire pour éviter ces fâcheuses rencontres. J'ai grand déplaisir de vous causer tant d'ennui par mes mauvaises conduites. Votre charité se souviendra, s'il lui plaît, que je lui ai déjà parlé de cette pauvre jeune Sœur (2) et que vous proposiez de la renvoyer. Mais elle est très résolue de ne s'en point retourner, et le conseil que la Renée lui a donné est de se laisser mettre dans le coche et en descendre un peu après que l'on l'aura quitté. Ce sont des esprits hardis, capables de beaucoup de mal, c'est pourquoi il en faut avoir pitié. Ma pensée est que ce malheur leur arrive pour la hardiesse qu'elles ont de recevoir les sacrements dans toutes ces mauvaises dispositions. Dieu nous fasse miséricorde, et à moi, la grâce d'être toujours.

L. 218

à ma très chère Sœur Anne Hardemont
fille de la Charité servante des Pauvres à Montreuil

Ce vendredi 3e septembre (1649).

Ma Très Chère Sœur,

J'arrivai samedi (1) à Liancourt où je trouvai de vos chères nouvelles; je loue Dieu de tout mon cœur de la santé qu'il a donnée à

L. 256 bis
1. Lettre écrite au dos de la lettre précédente.
2. Anne-Marie, voir la lettre précédente.
L. 218
1. Le samedi 28 août.

Madame la Princesse d'Harcourt (2), et le supplie que ce soit pour sa gloire et la sanctification de cette belle âme, à ce qu'elle soit vraiment héritière de ses vertueux père et mère. J'aurais été aussi empêchée que vous, ma chère Sœur, si j'avais été en votre place, et je crois que le commandement absolu qui vous a été fait, efface la faute s'il y en a. J'en parlerai à Monsieur Vincent à mon retour, si Dieu m'en fait la grâce afin que le jugement qu'il en fera nous serve pour l'avenir. J'ai autant de désir que jamais de pouvoir contribuer au bien commencé en l'hôpital; il faut attendre et voir ce que Dieu nous demandera pour cela, par la conduite des Supérieurs et demeurer en paix en cette attente.

La petite Anne Varon (3) ne nous donne pas beaucoup d'espérance qu'elle soit propre en la Compagnie; voyez, au cas qu'il la faille ôter s'il ne serait pas mieux de la renvoyer que de la faire servir à Paris, où il y a plus que jamais des filles perdues. Nous ferons encore pour elle tout ce que nous pourrons.

Saluez bien de ma part, je vous prie, la bonne Mère (4), ma Sœur Maries et toute la Communauté. Au nom de Dieu, mes chères Sœurs, je vous prie que dans les applaudissements de la satisfaction que vous donnez en ce lieu ne pas oublier la fidélité que vous devez à Dieu, et le soin que vous devez avoir de travailler à votre perfection faisant toutes vos actions avec pureté d'intention et désir de suivre les exemples de Jésus Crucifié en l'amour duquel je suis, mes chères Sœurs, Votre très obéissante et très humble servante.

P.S.—Saluez de ma part, je vous prie, Mademoiselle de Mounille (4) et l'assurez de mon très humble service.

L. 264

à Monsieur l'abbé de Vaux
à Angers

Ce 3 novembre 1649.

Monsieur,

La créance que j'avais que vous fussiez à la campagne m'a longtemps tenue de me donner l'honneur de vous écrire; et n'était que je sais vos saints emplois, et que j'ai sujet de craindre de vous être importune, je vous en demanderais très humblement pardon.

Je n'ai point entendu parler de Monseigneur d'Angers, pour le

L. 218
2. La princesse d'Harcourt vient d'accoucher, voir la lettre p. 293.
3. Anne Varon voir p. 261.
4. Mademoiselle de Mounille, dame de la Charité.
5. Marie Lullen, voir p. 205.

sujet de la sainte relique de Saint-Maurice (1) qui est toujours en l'état que votre charité nous a ordonné la faire mettre.

Nos Sœurs m'ont mandé que Messieurs les Pères souhaitent encore de nos Sœurs; mais ils ne nous en ont encore rien mandé* ; ce qui fait, Monsieur, que je vous supplie, très humblement, prendre la peine de vous informer d'où vient cette proposition, et si vous le jugez à propos de faire savoir à ces (Messieurs) qu'il serait nécessaire qu'ils se donnassent la peine d'en écrire à Monsieur Vincent. Je supplie Dieu que vous soyez en parfaite santé pour sa gloire et le bien des âmes, et suis avec respect et la soumission que je vous dois en son saint amour Monsieur, Votre très obéissante et très humble fille et servante.

L. 263

à Monsieur Vincent

[novembre 1649].

Mon Très Honoré Père,

Je suis trop importune, mais nous sommes tout à fait au point qu'il faut avoir du secours, sans retarder, ou tout quitter. Il fut nécessaire hier, de bailler * tout l'argent de la dépense de céans *, à 15 ou 20 livres* près, pour avoir du blé pour les enfants de Bicêtre et d'en emprunter; pour avoir jusqu'à 4 setiers *; et l'on ne saurait recevoir quoique ce soit d'un mois d'ici.

Il y a céans douze ou treize enfants et l'on n'a point de langes pour les changer; il faut, s'il vous plaît, que l'assemblée des dames de demain fasse quelque chose, soit la résolution de quêter aux paroisses tous les dimanches, y poser de petits troncs en quelque lieu éminent, les faire recommander par Messieurs les curés et prédicateurs et faire cette quête à la Cour qui fut proposée. Je crois que si l'on allait parler à Madame la Princesse (1) sur ces extrêmes besoins qu'elle donnerait quelque chose. Cela est pitoyable que les dames se mettent si peu en peine; il faut qu'elles croient que nous avons bien de quoi faire subsister, ou qu'elles nous veuillent contraindre à tout quitter, et pour ces raisons je pense qu'elles ont résolu de ne rien faire du tout. S'il plaît à votre charité nous faire avertir si nous enverrons des billets pour l'Assemblée, et si vous trouvez bon que l'on y mande * Madame de Shomberg (2) et Madame de Verthamont (3).

L. 264
1. Voir la lettre p. 266.
L. 263
1. Charlotte de Montmorency princesse de Condé, de la famille royale.
2. Madame de Schomberg (1616-1691), née Marie de Hautefort, belle-sœur de Madame de Liancourt. Son mari, maréchal de France, participe à la Fronde.
3. Madame de Verthamont, voir p. 221.

Pour le reste que j'avais à vous dire, cela serait trop long, ce sera plus tôt fait demain, de vous en dire un mot si j'ai l'honneur de vous voir. J'ai grand besoin de très particulière assistance de Dieu, ne voyant en tout ce qui me touche que misère et affliction. Dieu en soit béni ! C'est assez vous faire connaître le besoin que j'ai qu'il n'y a autre espérance de secours et consolation que de votre charité, de qui la Providence a voulu que je sois, Mon Très Honoré Père, très obéissante fille et très obligée servante.

P.S.—S'il plaît à votre charité nous mander* si le billet pour la Conférence (4) est bien le sujet qu'elle m'a donné, sur la plainte que je vous faisais des Sœurs qui demandent d'être changées.

Je crains que vous alliez aux champs.

L. 266

à Monsieur Vincent

[novembre 1649].

Mon Très Honoré Père,

Je suis extrêmement fâchée de vous être tant importune, mais l'impossibilité de continuer à recevoir les petits enfants nous presse trop, il y en a présentement sept à nos deux nourrices qui ne veulent point boire au biberon, et l'on a pas un double* pour les mettre en nourrice, ni aucune provision de drap, ni linge, et nous n'avons aucune espérance d'en pouvoir plus emprunter. Faites-nous la charité, Mon Très Honoré Père, de nous mander* si nous pouvons en conscience les voir mettre en état de mourir, car les dames ne font aucun cas de nous donner secours, et je m'assure qu'elles croient que nous faisons nos affaires à leurs dépens, ce qui est bien contraire à la vérité, car de l'argent qu'il fut résolu que nous recevrions pour la nourriture des nourrices nous n'en avons retenu que cent livres. Je ne sache qu'un seul moyen pour le soulagement de tous ceux qui souffrent en cette œuvre, qui est que nous, au nom de notre Compagnie, présentions requête à Monsieur le Premier Président pour nous faire décharger de recevoir les enfants, et en charger qui il lui plaira. Mais il faudrait que les dames agréassent cette action, pour ne choquer personne, sans cela il me semble que nous sommes en continuel péché mortel.

Il fut hier apporté quatre enfants, et outre les sept à la mamelle il y en a trois sevrés, tout nouveaux trouvés, dont il y en a un en chartre * et les faut remettre en nourrice, s'il se peut. Si nous pouvions porter cette peine sans vous en faire part, je le ferais très volontiers, mais notre impuissance ne le permet pas. Ces bonnes dames ne font pas ce qu'elles peuvent; pas une n'a rien envoyé, ni il ne se reçoit rien de celles de la Compagnie à cause que la plupart ont avancé leur année.

L. 263
4. La conférence du 28 novembre sera sur l'amour du travail.

Je supplie Dieu nous faire miséricorde, je commence à craindre que toute cette misère vienne à cause de moi qui suis toute telle que je suis, Mon Très Honoré Père, Votre très obéissante et très obligée

P.S. —Je pense qu'il faudrait faire une grande assemblée; la collation de l'Hôtel-Dieu s'en va aussi périr.

L. 352

à ma très chère Sœur Claude Bridde (1)
à Chantilly

(fin de l'année 1649).

Ma Très Chère Sœur,

J'ai grand déplaisir de vous avoir si longtemps laissée seule (2), je vous en demande pardon; vous n'avez rien perdu pour attendre, voilà ma Sœur Geneviève (3) qui a longtemps servi les Pauvres Malades de Saint-Leu; j'espère que Dieu lui donnera les grâces dont elle aura besoin pour faire ce qu'il demande en ce lieu là. Surtout, ma très chère Sœur, je vous supplie, pour l'amour de Dieu, d'avoir grande douceur pour les Pauvres et grand soin de leur salut, les avertissant de la nécessité qu'il y a de faire les commandements de Dieu et sa sainte volonté, et ensuite les moyens. Soyez toutes deux, je vous supplie, de grande retenue et modestie, et en votre particulier, souvenez-vous de la pratique de vos règlements, et particulièrement du support les unes des autres. Instruisez vos petites écolières, je vous prie avec grande douceur, mais surtout ne leur souffrez point de fautes sans les corriger.

Je vous prie, ma Sœur, d'apprendre à saigner à notre Sœur mais surtout enseignez bien les dangers des artères, nerfs et autres, et souvenez-vous que s'il arrivait que vous crussiez avoir ouvert une artère, d'en tirer une grande quantité de sang et mettre un denier * dans la compresse pour faire la ligature. Quand ma Sœur aura bien tout appris, vous pourrez venir faire ici un tour. Vous renvoierez cette bonne fille à Liancourt par quelque occasion sûre. Notre Sœur vous dira toutes nouvelles de notre Compagnie, que je vous recommande devant Dieu, et suis en son très saint Amour, ma très chère Sœur Votre très humble Sœur et servante.

L. 352
1. Claude Brigide, voir p. 67.
2. Marie Prèvost a été rappelée à Paris vers septembre 1649.
3. Geneviève Doinel, est dans la Compagnie en 1646. Elle sert les pauvres à la paroisse Saint-Leu, puis vient en 1649 à Chantilly. En 1650, elle est envoyée à Hennebont où elle demeure jusqu'en 1653. Elle ne sait pas écrire, et met

une croix sur l'acte d'érection de la Compagnie le 8 août 1655. Elle retourne à Chantilly en 1656.

L. 293

à ma Sœur Jeanne Lepintre (1)
fille de la Charité, servante des pauvres à l'Hôtel-Dieu à Nantes

Ce 21 novembre (1649).

Ma Très Chère Sœur,

J'ai été bien consolée d'apprendre de vos chères nouvelles à toutes, et particulièrement de ce que ma Sœur Jeanne de Saint-Albin (2), a pris la peine de m'écrire, je la remercie de tout mon cœur; si je n'étais si pressée je me donnerais la consolation de lui écrire ce voyage*. Je supplie toutes nos Sœurs infirmes de se bien encourager dans leurs faiblesses et de se voir en l'état que Dieu les demande comme le plus honorant Dieu qu'elles puissent être, puisqu'elles font sa très sainte volonté. Dites à ma Sœur Henriette (3) que son frère et son neveu, c'est le plus jeune, font des merveilles et particulièrement en la pratique du détachement de toutes choses. Ma Sœur Perrette (4) en est toute édifiée, l'un et l'autre se recommandent à elle.

Vous nous feriez grand plaisir de nous envoyer bonne provision de morue, de celle qui se peut mieux transporter et garder; mais il faudrait que ce fût par la voie de Mademoiselle de La Carisière (5). Dites-lui que je l'en supplie très humblement, et de nous donner adresse à lui faire tenir l'argent qu'il coûtera, tant d'argent que de voiture. Faites-lui mes excuses que je ne lui écris point, comme aussi à tous ceux que je devrais écrire. Nos recommandations à Don Jean (6), et aux autres, surtout à nos chères Sœurs, de qui je suis comme à vous, en l'amour de Notre-Seigneur, la très humble Sœur et servante.

L. 268

à Monsieur Vincent

[novembre 1649].

Mon Très Honoré Père,

Je supplie très humblement votre charité de me donner demain quelque quart d'heure pour que je puisse regagner ce qu'il m'a semblé que j'avais perdu hier, par l'occasion que la divine Providence m'en donnait. Je ne sais si je dois en accuser la crainte, ou mon orgueil qui me fait toujours reculer à parler de moi.

L. 293
1. Jeanne Lepintre voir p. 77.
2. Jeanne de Saint-Albin, voir p. 224.
3. Henriette Gesseaume n'a pas quitté Nantes, comme il avait été prévu, voir p. 287.

4. Perrette Chefdeville, voir p. 353.
5. Mademoiselle de la Carisière, dame de Nantes, voir p. 159.
6. Don Jean Morisse, voir p. 185.

Voilà la réponse de Madame de Romilly (1):

Je vous supplie prendre la peine me mander si je ne laisserai pas d'envoyer votre lettre à Madame la Présidente de Lamoignon (2), encore que Madame la Princesse (3) ne vienne pas, et s'il est expédient de prier Madame de Brienne (4) qui est de retour en cette ville.

Voilà un petit mémoire que j'ai fait à ce que vous preniez la peine si vous le jugez à propos, d'en parler à l'Assemblée et nous avertir où elle se fera pour le mander* à Mademoiselle de Lamoignon.

S'il plaît à votre charité nous mander si nous avertirons nos Sœurs de Serqueux, de nous envoyer la fille dont elles nous parlent. Voilà aussi une lettre de Messieurs de Gien (5) que leur dirons-nous ? Madame la Duchesse de Ventadour (6) ne presse-t-elle pas davantage?

Il s'en alla encore hier une de nos Sœurs avec son habit sans dire mot, c'est celle de Saint-Cloud, que veut dire cela ? ne faudrait-il point de nécessité, faire quelque répréhension sensible à quelques-unes, pour que cela fît perdre cette coutume; car celle-ci une fois nous a demandé de s'en aller, nous lui accordâmes et demeura de sa libre volonté. Il me semble que Dieu nous parle par ces rencontres ou pour détruire l'œuvre ou pour l'affermir. S'il plaît à votre charité y penser et me dire en toute liberté si je suis le Jonas qu'il faille en tirer. Je suis à Dieu pour tout ce qui lui plaira et Monsieur, Votre très obéissante sœur et très obligée fille.

L. 268 *bis*

à Monsieur Vincent

Ce mercredi (novembre 1649).

Monsieur,

J'ai envoyé votre billet que l'on a baillé* à Madame de Lamoignon 1, Mademoiselle n'y étant pas, laquelle dame m'a mandé * que le

L. 268

1. A propos d'un projet de mariage pour Michel Legras, voir p. 296.
2. Madame de Lamoignon, voir p. 88.
3. La princesse de Condé voir p. 300.
4. Madame de Brienne, voir p. 94.
5. Gien, petite ville sur le bord de la Loire.
6. Madame la duchesse de Ventadour née Marie de la Guiche, mariée en 1645, veuve en 1649, dame de la Charité très dévouée. Elle demande des Filles de la Charité pour Sainte-Marie-du-Mont en Normandie. Elle en demandera en 1658 pour Ussel qui dépend du duché de Ventadour. Amie de Louise de

Marillac elle l'assiste au moment de sa mort. Madame de Ventadour meurt en 1701 en son château de Sainte-Marie-du-Mont.

L. 268 bis

1. Madame de Lamoignon, voir p. 88.

jour de l'assemblée dépendait de vous, et que Mademoiselle Viole (2) eût bien désiré que ce pût être vendredi; je suis, Monsieur, Votre très obéissante fille et servante.

L. 212

à Monseigneur le Chancelier Séguier (1)

(vers 1649).

Monseigneur,

Le respect que je dois à votre Grandeur, m'a fait chercher les occasions de recueillir la charité qu'elle promit à Saint-Germain, aux pauvres enfants trouvés, par quelques personnes de condition.

Mais voyant, Monseigneur, que tout a manqué, je prends la liberté de ces lignes, ne pouvant me donner l'honneur de vous aller trouver moi-même, pour vous représenter que, cent de ces pauvres petits enfants, entre toutes les nécessités auxquelles ils sont présentement, celle de n'avoir pas du pain pour passer ces fêtes, me presse si fort le cœur, que je craindrais, Monseigneur, être trop coupable, si aucune considération m'empêchait d'avoir recours à Votre Grandeur qui, en tant d'autres occasions a paru vraiment le recours des pauvres. Permettez-moi donc cette haute hardiesse, et de me dire avec toute sorte de soumission et de respect, en l'amour de Dieu, pour lequel vous agissez, Monseigneur, Votre très obéissante et très humble servante.

L. 273

à Monsieur Vincent

[décembre 1649].

Monsieur,

Je crois que votre charité se souviendra que je lui ai parlé de cette bonne fille de Saint-Cloud, pour laquelle est cette lettre, que vous prendrez la peine de voir, s'il vous plaît. La divine Providence n'a pas permis qu'elle ait trouvé à vendre ses héritages, mais elle les donne à loyer à sa sœur, qui est bien solvable, et qui lui en doit rendre par an trente écus *. Nos Sœurs l'affectionnent et ne trouvent pas d'inconvé-

L. 268 bis
2. Mademoiselle Viole, voir p. 99.
L. 212
1. Le Chancelier* Séguier, voir p. 222.

nient de la recevoir, pourvu que notre charité l'agrée. Nous désirerions bien savoir si les pauvres nourriciers auront quelque argent ces fêtes et si les enfants qu'ils rapportent encore à la mamelle, faute de paiement, ne seront pas mis en nourrice sur l'argent donné pour y mettre les nouveaux Trouvés. L'on fera tout ce que l'on pourra pour leur faire remporter, si l'on a quelque chose; mais déjà il nous en est demeure.

Nous avons grand besoin de la conduite de Dieu pour l'affaire de mon fils (2) qui, je crois, se donnera l'honneur de vous en parler, ayant pris la liberté de demeurer ce soir chez vous, crainte de mauvais rencontre. Il vous dira les incidents fâcheux de cette affaire, qu'il me semble avoir toujours soumise à la volonté de Dieu, en laquelle j'ai l'honneur d'être, Monsieur, Votre très obéissante et très obligée fille et servante.

L. 272 *bis*

à Monsieur Vincent

[décembre 1649].

Monsieur,

Voilà une lettre de Mademoiselle de Villenant par laquelle vous verrez ce que j'ai appris de l'affaire; ce qui m'inquiète est la difficulté que les veuves ont a se défaire de leur office après la mort de leur mari. L'argent qu'il nous faut trouver pour se faire recevoir et pour la taxe aux parties casuelles on a peine à en obtenir le don que l'on m'a dit se pouvoir faire. Et de plus, la bonne demoiselle qui négocie cette affaire m'a dit aujourd'hui que ce qui pressait d'avoir résolution est que la personne qui avait été en pourparler de cette affaire devant nous, était allée en son pays et que l'on serait bien aise que, à son retour, il trouvât l'affaire faite à une autre; cela me donne un peu de crainte que l'on ne pense à rompre avec nous, si cela est je ne saurai plus que dire. Toutes les difficultés ci-dessus ne sont que en vue du peu d'expérience de mon fils; mais il a besoin d'éperon pour travailler a bon escient et de quelque moyen de s'occuper par lui-même. Il a comme moi l'esprit paresseux; et pour agir il faut que nous soyons pressés soit par les affaires nécessaires, soit par nos inclinations qui par saillies nous font entreprendre de faire même des choses assez difficiles. Monsieur de Marillac (1) voyant les articles a bien vu y avoir quelque chose à désirer, mais néanmoins ne m'a pas conseillé de

L. 273
2. Voir les lettres suivantes.
L. 272 bis
1. Michel de Marillac, le conseiller au Parlement, cousin de Michel Legras.

rompre, encore que l'on ne m'accordât pas ce qu'il m'a conseillé de demander voyant en cette affaire de grands avantages pour nous. Si votre charité venait samedi matin en ce quartier, je la supplie très humblement m'en faire avertir; ce doit être ce jour-là que l'oncle et la fille (2) doivent venir et je pense qu'il faudra convenir de tout. Votre cher et bon avis m'aidera beaucoup à prendre résolution. Je vous supplie très humblement me le donner de la part de Notre-Seigneur par lequel je suis, Monsieur, Votre très humble fille et très obligée servante.

à Monsieur le Comte de Maure (1)

(décembre 1649).

Monsieur,

J'espérais toujours que quelque rencontre me donnerait le moyen d'avoir l'honneur de vous voir, ce que ne pouvant, je prends la liberté de vous faire savoir, par ces lignes, l'état auquel nous sommes, par l'affaire (2) de mon fils, que je dirais m'être une affliction très grande

n'était que comme chrétienne je dois aimer le mépris qui suit d'ordinaire la pauvreté, qui est la seule cause que nous n'avançons rien. Et pour vous dire la vérité, Monsieur, j'entre dans les sentiments que la prudence humaine donne à cette bonne fille (3), laquelle voit par la connaissance qu'elle a de lui, et du peu de bien que je lui puis bailler *, qu'il ne doit pas espérer jamais faire aucune acquisition, n'ayant ensemble que bien petitement pour entretenir une petite famille, et comme les charges viennent d'ordinaire à ceux qui ont moins de moyen de les entretenir, la pensée de la mort et de laisser de pauvres orphelins, fait craindre de se mettre en ce danger. Et quoique les personnes qui se sont entretenues de l'affaire leur aient donné sujet d'espérer plus qu'il ne paraît, il semble, Monsieur, qu'ils ne croient que ce qu'ils voient. C'est avec raison que vous vous plaindriez de mes importunités, si Dieu n'avait rempli votre cœur de charité- mais à qui pourrais-je découvrir ces peines, que mon trop grand courage m'a fait tenir si longtemps cachées, que à vous, Monsieur, qui êtes à Dieu ce

L. 272 bis
2. Gabrielle Le Clerc, fille du Seigneur de Chennevières, la future épouse de Michel Legras.
L. 274
1. Le Comte de Maure, mari d'Anne d'Attichy, la cousine de Louise de Marillac.
2. Voir p. 315.
3. Gabrielle Le Clerc, future épouse de Michel Legras.

que vous lui êtes, et qui me tenez la place de ceux (4) qui par leur conduite, m'ont fait engager en la manière de vie (5) qui m'a mise en l'état que je suis. N'entendez pas je vous supplie ce que je vous dis comme plainte, ô Dieu m'en garde ! puisque j'eusse été très heureuse si la divine Providence eût voulu que leur espérance et dessein eussent réussi, et si Dieu leur eût prolonge la vie. Mais il n'en a pas été ainsi, Dieu en soit glorifié à jamais, et de ce que j'ai été, depuis mon veuvage, à chercher de l'aide, au moins depuis dix ou douze ans, comme vous le pourraient bien témoigner Monsieur et Madame de Marillac (6), et Madame sa mère (7) auxquels j'ai de très grandes et particulières obligations. Pardonnez-moi, Monsieur, ce fâcheux entretien qui vous fera connaître la confiance que j'ai en votre grande discrétion et que je suis véritablement en l'amour de Notre-Seigneur, Monsieur, Votre très obéissante et très humble servante.

L. 267

à Monsieur Vincent

[décembre 1649].

Je supplie très humblement votre charité bien recommander à Dieu notre affaire. J'ai trouvé Monsieur et Madame de Marillac (1) bien disposés à nous faire plaisir, mais la religieuse (2) trouve à propos que je voie Mademoiselle d'Atry (3) pour la faire souvenir des services que feu Monsieur Le Gras (4) a rendus a feu Madame sa mère (5), et tâcher qu'elle fasse pour mon fils quelque disposition, comme Monsieur le Comte de Maure (6), et pour cela je vous supplie me permettre d'aller à Port-Royal avec Madame sa fille qui m'y veut mener demain ou après.

Je crains bien que Madame de Herse (7) ait éloigné les dames de se

L. 274

4. Ceux: il est clair que Mademoiselle parle de M. et Mme d'Attichy dont M. Le Gras avait eu les intérêts en charge, peut-être même la tutelle de leurs enfants, à son détriment personnel.
5. Son mariage avec M. Legras, secrétaire de la reine Marie de Médicis, pendant que M. d'Attichy était Surintendant des finances de cette même reine.
6. Michel de Marillac et sa femme, Jeanne Potier, voir p. 143 et 65.
7. Madame de Marillac, née Marie de Creil, femme de René, entrée au Carmel à la fin de 1632 ou au début de l'année 1633.

L. 267

1. Les cousins de Michel Legras, voir p. 143 et 65.
2. Madame de Marillac, voir ci-dessus.
3. Marie-Angélique d'Atry, l'une des filles de Geneviève d'Attichy, religieuse à Port-Royal.
4. Antoine Legras le mari de Louise de Marillac.
5. Valence de Marillac qui a épousé Octavien d'Attichy, décédée en 1617.

6. Le Comte de Maure, voir p. 307.
7. Madame de Herse, voir p. 227.

trouver à l'assemblée, par la proposition qu'elle a faite d'y apporter de l'argent. Je pense, Monsieur, qu'il serait nécessaire qu'elle fît entendre que sa pensée n'est pas que ce soit de leur bourse ni que l'on y voulût obliger personne. Plus je pense à ce que l'on doit, et plus je crains que l'affaire nous demeure sur les bras; les nourrices commencent à nous fort menacer et à rapporter les enfants et les dettes se multiplient à tel point qu'il n'y a pas d'espérance de les payer, et puis la Compagnie sera desservie par la campagne plus que la fausse monnaie.

Je pense à cette bonne pauvre femme grosse; je crois qu'elle pourrait être reçue présentement; s'il vous plaît que j'en parle, de votre part, à la Révérende Mère Prieure et à Madame Le Vacher, je

le ferai très volontiers.

Je n'ai pas eu le temps de voir Monsieur Des Bordes (8) comme je m'étais proposé. Monsieur de Marillac (1) m'a donné éclaircissement du plus pressé; n'était que cette affaire est de la conduite de la divine Providence, Je l'appréhenderais grandement.

Vous savez mes besoins pour obtenir de notre bon Dieu les moyens d'attirer la grâce pour l'exécution et qu'il veut toujours, ce me semble, que je remette ma volonté et mon petit pouvoir d'agir entre les mains de votre charité pour lui tout offrir; ce que je fais très particulièrement, en ce sujet et tout autre pour l'accomplissement de ses saints desseins sur celle qui est, par sa grâce, Monsieur, Votre très obéissante servante et très obligée fille.

L. 272

à Monsieur Vincent
Général des Vénérables Prêtres de la Mission

20 décembre [l649].

Monsieur,

J'ai en assurance que la charge est à ceux qui en disposent, et que personne ne la saurait acquérir sans leur démission (1). Notre affaire continue, j'ai trouvé la personne dont je vous ai parlé hier hors de passion, et a bien fait ce matin ce qu'il devait faire. Je supplie très humblement votre charité continuer de la recommander à Dieu

Mademoiselle de Villenant vous supplie très humblement, qu'elle vous puisse parler avant jeudi, et pour cela, Monsieur, s'il vous plaît lui dire le lieu auquel elle se donnera l'honneur de vous aller trouver,

L. 267
8. Monsieur des Bordes, voir la lettre suivante.
L; 272

1. Louise de Marillac cherche à trouver une situation honorable pour son fils.

vous prendrez la peine me le mander*, s'il y a moyen, par notre Sœur qui porte la présente. C'est une affaire d'importance pour la gloire de Dieu et pressée. J'ai été bien fâchée de n'avoir point passé chez Monsieur des Bordes (2), le cocher s'est mépris, ne sachant pas le chemin (3).

Voilà l'éclaircissement du doute que nous avions, s'il plaît à votre charité qu'il ne soit pas égaré et me faire toujours l'honneur de me croire, Monsieur, Votre très obéissante et très obligée fille et servante.

L. 365

à ma très chère Sœur Jeanne Lepintre
fille de la Charité, Servante des pauvres à Nantes

(décembre 1649).

Ma Très Chère Sœur,

J'ai reçu deux de vos lettres, toutes en un même jour, qui toutes deux étaient presque la même chose. Je vous assure que je suis en très grande peine que vous souffrez; mais quoi ? je vous devrais plutôt porter envie puisque c'est pour le service de Dieu.

Je souhaiterais de tout mon cœur que ce fût sans aucune coulpe de vous autres et que chacune entrât dans la pratique d'une vraie et solide humilité, soumission et douceur. Il semble que l'on anticipe sur vos charges contre nos conventions; il est bon d'en donner avis à Monsieur des Jonchères et ceux que vous savez affectionner le service que vous rendez aux Pauvres; mais le vouloir emporter de haute lutte vous en plaindre hautement, en murmurer entre vous c'est ce qu'il ne faut pas faire, car hors vos Sœurs assistantes, les autres Sœurs ne doivent entendre parler de rien qui les puisse troubler. J'aurais déjà pris ordre de Monsieur Vincent sur toutes vos peines n'était qu'il est arrêté à la chambre depuis huit jours; sitôt que je je pourrai je n'y manquerai pas. La pauvre Madame Marchais (1)se recommande à vos prières dans son affliction- elle a été enlevée dans sa maison des champs et menée à Châteaudun par un homme, qui avait quelque parent à l'hôtel de Longue-Ville, qui l'a épousée là- mais elle dit que ça été par force, et pour cela elle est en grand procès. Vos parents se portent bien, Dieu merci.

L. 2-72
2. Monsieur des Bordes, auditeur* des comptes, un ami de la famille de Marillac.
3. Louise de Marillac revient de Port Royal, voir la lettre précédente.
L. 365
1. Voir la lettre 275, p. 311.

Saluez vos Messieurs et Mademoiselle de La Carisière et autres bonnes dames de notre connaissance de ma part, et me croyez en l'amour de Notre-Seigneur Incarné, ma chère Sœur, Votre très humble et très affectionnée Sœur et servante.

1650

Etablissement des Filles de la Charité à Hennebont et Montmirail.

18 janvier: *Mariage de Michel Legras.*

Octobre: *Naissance de sa fille, Louise-Renée.*

L. 275

à ma très chère Sœur Jeanne Lepintre

Fille de la Charité, servante des Pauvres Malades, de l'hôpital à Nantes

Ce 13 janvier 1650.

Ma Très Chère Sœur,

J'ai bien compati à votre douleur en la perte que vous et nous avons faite, de notre bonne Sœur Marie Arnou (1), que notre bon Dieu a trouvée digne d'être appelée de lui pour la mettre en son saint paradis. Je vous assure, ma chère Sœur, que cette nouvelle nous a fort surprise. J'ai un grand désir de savoir ce que la maladie de notre Sœur Marie Noret (2) est devenue. Nous ferons tout ce que nous pourrons pour vous envoyer du secours; nous avons tant perdu de Sœurs que cela a bien diminué le nombre de celles qui sont propres à bien faire, et puis l'on nous en demande en tant d'endroits que nous ne saurions y fournir. La conduite de Dieu a été admirable sur la bonne Madame Jeanne Marchais (3), toutes ses affaires avaient été débrouillées, en était sortie fort à son honneur et puis s'était accordée à un autre, toute prête à marier; mais ce n'était pas le dessein de Dieu. Tous ses parents ne manquent pas d'affaires car elle n'a pas eu le temps de donner éclaircissement à ses affaires, et elle était presque toujours en rêverie ou assoupie durant sa maladie; néanmoins elle a été assez heureuse

1. Marie d 'Arnou, originaire d'Ennery, arrivée à Nantes en novembre 1648, meurt au début de janvier 1650.
2. Marie Noret, arrivée en juin 1649 à l'hôpital de Nantes, meurt vers le mois d'avril 1650.
3. Madame Marchais, voir la lettre précédente.

pour recevoir les saints Sacrements de l'Église, elle demeurait avec Madame Boulonnois.

Je vous prie me mander comment il en a été de notre pauvre chère Sœur défunte (1). J'ai écrit amplement la semaine passée à Monsieur d'Annemont (4), touchant les difficultés dont vous m'avez écrit.

Je suis en peine que vous ne me mandez point en particulier des nouvelles de ma Sœur Renée (5). Je vous supplie de lui dire que ma Sœur Jeanne Delacroix (6) se recommande à elle, et moi, à toutes nos Sœurs et particulièrement à ma Sœur Henriette (7) que j'exhorte tant que je puis en la persévérance, à aimer la stabilité. Que je l'estime heureuse que Dieu lui ait fait la grâce d'être si utile au service des pauvres ! Il faut bien qu'elle s'humilie et fasse son possible pour en être fidèle et reconnaissante à la bonté de Dieu. Sa sœur, son neveu et ses nièces se portent bien.

Je vous prie toutes nos Sœurs de bien faire votre profit de la grâce que Dieu vous fait de vous avoir donné, en votre besoin, le secours de Monsieur d'Annemont (4). Je m'assure que c'est pour vous aider à avoir le calme après tous les orages passes, et vous renouveler dans l'esprit d'union et de cordialité que les Filles de la Charité doivent avoir, par l'exercice de cette même charité, qui est accompagnée de toutes les vertus chrétiennes, particulièrement celle du support les unes des autres, notre chère vertu. Je vous la recommande tant que je puis comme absolument nécessaire, puisqu'elle nous porte toujours à ne point voir les fautes d'autrui avec aigreur mais les excuser toujours nous humiliant. Je vous suppplie, ma chère Sœur, demandez cet esprit qui est l'esprit de Notre-Seigneur, pour toute notre Compagnie, et me croyez en son saint amour, ma chère Sœur, Votre très humble et très affectionnée Sœur et servante.

P.S. —Je vous supplie faire la sainte communion, toutes nos Sœurs, à l'intention de mon fils qui je crois recevra le sacrement de mariage un de ces jours. Dieu lui a choisi ce semble une jeune demoiselle (8) bien vertueuse qui n'est pas de Paris.

4. Monsieur d'Annemont, conseiller des Sœurs, voir p. 193.
5. Renée Delacroix, originaire du Mans, entrée dans la Compagnie des Filles de la Charité en 1646. Arrivée à Nantes en juin 1649, elle y demeure jusqu'en 1655. Elle va ensuite à la paroisse Saint-Barthélémy à Paris.
6. Jeanne Delacroix, sa sœur aînée, voir p. 342.
7. Henriette Gesseaume, voir p. 87.
8. Gabrielle Le Clerc, de Champlan. Le mariage est célébré le 18 janvier

L. 276

à mes très chères Sœurs Claude Brigide (1)

Geneviève Doinel (2)

Filles de la Charité, Servantes des Pauvres Malades à Chantilly

(janvier 1650).

Mes Très Chères Sœurs,

Je loue Dieu de tout mon cœur de la grâce que sa bonté vous fait d'être à bonne odeur, où il lui plaît vous employer; mais prenez bien garde de lui en être bien reconnaissantes, par la pratique des vertus qu'il vous demande, surtout une grande cordialité et bonne intelligence ensemble. N'ai-je pas tort, mes chères Sœurs, de vous recommander cette vertu sans laquelle vous ne sauriez, non seulement être bonnes Filles de la Charité, mais pas même chrétiennes. Je crois aussi que vous rendez le plus d'exactitude que vous pouvez à vos petites règles, sans faire tort aux pauvres, le service desquels doit toujours être préféré; mais en la manière qu'il faut, et non selon nos propres volontés. Nous vous avons envoyé vos images de l'année, pareilles à toutes les nôtres: c'est cette sainte qui nous doit montrer notre métier puisqu'elle a été si heureuse de servir les pauvres en la personne de Notre-Seigneur, ainsi que nous servons Notre-Seigneur en la personne des pauvres. Ma Sœur Geneviève, ne soyez point en peine des nouvelles de votre sœur; elle se porte très bien, Dieu merci, et est en une bien bonne condition. Si vous trouvez occasion de lui écrire, adressez vos lettres à nos Sœurs de Saint-Germain; elle est sur cette paroisse là. Priez Dieu pour notre défunte Sœur Marie Arnou d'Ennery (3), et pour moi qui suis, mes chères Sœurs, Votre très humble Sœur et servante.

P.S.—Vous pouvez garder la femme que Monseigneur de Senlis a commandé vous être mise entre les mains. Soyez bien humbles. Ne nous envoyez plus de filles sans être assurées que l'on le trouve à propos .

1. Claude Brigide, voir p. 67.
2. Geneviève Doinel, voir p. 302.
3. Marie Arnou, voir p. 311.

L. 278

à Monsieur l'abbé de Vaux (1)
Grand Vicaire de Monseigneur d'Angers, à Angers

Ce 29 janvier (1650).

Monsieur,

Je suis fort en peine de nos Sœurs de l'Hôtel-Dieu, y ayant longtemps que je n'en ai eu de nouvelles; et ce qui m'inquiète le plus est que j'ai su de Monsieur Vincent que vous aviez de très grandes occupations. Au nom de Dieu, Monsieur, souvenez-vous que sa Providence vous en a donné la conduite et s'est servi de vous pour l'établissement de cette œuvre; que si elles ont abusé des grâces que Dieu leur a faites et des peines que votre charité a prises, je vous prie de leur pardonner et leur continuer votre conduite, soit par vous ou par Monsieur Ratier (2), et qu'ils n'aient point de confesseur ordinaire que par votre ordre. Elles ont tant besoin de ce secours que, sans cela, je crois être impossible qu'elles puissent subsister, et c'est ce qui me fait vous être importune, et vous supplier très humblement prendre la peine me faire donner des nouvelles de la Sœur Marguerite Moreau (3), et ce que vous jugez que nous devions faire pour le bien de cette petite Compagnie à ce qu'elle accomplisse le dessein que Dieu a sur elle. Permettez-moi, Monsieur, de supplier votre charité se souvenir de mes besoins au saint Autel et m'honorer toujours de la croyance que je suis en l'amour de Notre-Seigneur, Monsieur, Votre très humble et très obéissante fille et servante.

L. 279

à Monsieur Vincent

[février 1650].

Mon Très Honoré Père,

Je crois que Monsieur le Bailli (1) vous fit entendre hier l'état de la mauvaise affaire (2) qui paraît tout dépendre de la manière que Monsieur

L. 278
1. Abbé de Vaux, voir p. 23.
2. Monsieur Ratier, voir p. 84.
3. Marguerite Moreau serait arrivée à Angers en juin 1647. Personnalité affirmée, elle a quelques difficultés de relation avec Cécile Angiboust, la Sœur Servante. En 1651, Louise de Marillac hésite à la nommer Sœur Servante à Angers. Mais elle est choisie pour la Pologne et part en septembre 1652 avec Madeleine Drugeon et Françoise Douelle. A Varsovie, elle refuse de rester près de la Reine pendant que ses deux compagnes iraient servir les pauvres à Cracovie. Elle meurt en Pologne en 1660.

L. 279
1. Michel Legras était bailli * à Saint-Lazare.
2. Voir p. 308 et s.

Lesguier fera entendre à Monsieur d'Émery (3) la volonté de la Reine en ce sujet, lequel en a eu un nouveau commandement de Sa Majesté. Je supplie très humblement votre charité prendre la peine me mander* s'il ne serait point nécessaire de lui faire parler et par qui? Mais il faudrait que ce fût dès aujourd'hui. Ce qui m'oblige à ne rien négliger, c'est qu'il faudra bien douze ou quinze cents livres, outre cette taxe pour les frais de sa réception, encore nous a-t-on dit deux mille (4).

Au nom de Dieu, mon très révérend Père, pensez un peu s'il ne faut point penser à disposer ces dames à laisser de prendre les enfants exposés de nouveau, pour s'acquitter* et retirer tous les sevrés des champs, car je vous assure en conscience qu'il n'y a plus de moyen de résister à la pitié que ces pauvres gens nous font en demandant ce qui leur est justement dû; non seulement pour leurs peines, mais pour avoir avance le leur, auprès duquel ils se voient mourir de faim, et sont contraints de venir des trois ou quatre fois de bien loin, sans avoir de l'argent. Nous y sommes pour beaucoup, pour la nourriture des nourrices et souvent sept ou huit enfants sevrés et argent prêté, mais ce n'est pas notre intérêt qui nous fait parler, quoique si la chose continue il faudra bien nous consommer, ne pouvant refuser de leur en donner pour peu que ce soit. Pardonnez mes ordinaires importunités s'il vous plaît et m'honorez toujours de la croyance que je suis, Mon très Honoré Père. Votre très humble et très obéissante fille et servante.

L. 390

(aux Sœurs de l'hôpital d'Angers) (1)

(vers 1650).

Mes Chères Sœurs,

Les vertus que ma Sœur (2) ... vous pourra avoir dites avoir remarquées en nos Sœurs (3), vous auront été à consolation et encouragement avec désir de les acquérir; et surtout, mes chères Sœurs, songez souvent que comme servantes des pauvres, vous leur devez grande douceur, support et cordialité, et je vous prie, prenez garde à bien contenter de paroles et respect aux personnes qui les vont visiter, car c'est vous autres qui devez attirer les bienfaiteurs par votre

L. 279
3. Monsieur d'Émery, contrôleur général des finances.
4. Monsieur de la Rochemaillet, oncle de la femme de Michel Legras cède à celui-ci l'office de conseiller à la cour des Monnaies. L 'acte fut signé le 13 juin 1650.

L. 390
1. Cette lettre fait partie de la série des lettres d'Angers recopiées par Marguerite Chétif.
2. Marguerite (voir p. 328) qui arrive de Paris.
3. Allusion à la conférence sur les vertus des Sœurs défuntes (Coste IX. 535).

affabilité. Ce n'est pas que je dise qu'il faille que toutes les Sœurs indifféremment s'arrêtent à entretenir le monde; mais quand en passant quelqu'un vous accoste, arrêtez pour les entendre; que si ils vous disent quelque chose à quoi vous ne devez pas répondre, dites-leur, allez à ma Sœur, qui leur donnera satisfaction qu'elles désirent.

L. 283

à Monsieur Vincent
Général des Vénérables Prêtres de la Mission

Ce vendredi [avril 1650].

Mon Très Honoré Père,

Je me donnai hier l'honneur de voir Madame de Lamoignon (1); Mademoiselle sa fille me demanda ce que les dames avaient fait à Bicêtre (2), et voyant la résolution qu'elles prirent de mettre les garçons dans un pavillon, pour se décharger de la séparation nécessaire à faire, elle me dit que ce n'était pas la résolution que votre charité avait fait prendre, et qu'elle concevait bien tous les inconvénients de laisser là les filles tant pour les garçons que pour les nourrices; lesquelles quoique l'on essaie de les prendre femmes de bien, néanmoins il y a apparence que la plupart ne sont pas tant obligées par la nécessité des temps à se retirer que par mauvaise conduite et puis, que toutes ces manières de femmes ramassées de toutes parts, sont de mauvaises paroles et grands libertinages. Et me dit cette bonne demoiselle qu'il fallait que vous tinssiez ferme à faire exécuter la proposition que votre charité avait si fortement soutenue, et demander à en essayer pour cette année de Jubilé, sans remettre à une autre fois. J'ajoutai que ces remises donnent lieu aux esprits à se consulter, et que si vous manquez cette fois, ce dit-elle, il n'y aura plus moyen d'y revenir. Mais je crois aussi, Mon Très Honoré Père, qu'il faut tenir ferme pour prendre une ou deux de vos maisons, au plus, pour sauver le louage; autrement, si ils font choix, selon ce que je pense, la conduite en sera entièrement donnée et pour toujours à d'autres, et dans ce rencontre se découvrira entièrement leurs desseins. Il m'est venu en pensée qu'elles croient que nous ne saurions quitter le service des enfants, et que nous y soyons obligées, par les mille livres que nous avons du domaine. Et vous savez le tort que l'on nous a fait; lors étant l'intention de celles qui en faisaient faire le don que nous eussions la moitié, purement et simplement pour la subsistance de la Compagnie, et non pour nous obliger au service des petits enfants autrement que nous sommes à celui des autres pauvres et forçats. Il serait bon que s'ils prétendaient

1. Madame de Lamoignon, voir p. 88.
2. Bicêtre, où sont les Enfants Trouvés.

avoir à nous disputer cela un jour, que ce fût plutôt en ce temps que en un autre.

Je fus hier par occasion voir Monsieur le Procureur général * qui me fit l'honneur me recevoir fort courtoisement, et me dit aussitôt que j'allais pour une affaire qu'il avait entre les mains, je lui dis que c'était pour lui en rafraîchir la mémoire; il me demanda si nous prétendions être régulières ou séculières; je lui fis entendre que nous ne prétendions que le dernier; il me dit cela être sans exemple; je lui alléguai les filles de Madame de Villeneuve (3) et lui prouvai qu'elles allaient partout. Il me témoigna ne pas désapprouver notre dessein, disant beaucoup de bien de la Compagnie, mais qu'une chose de telle importance méritait bien y penser. Je lui témoignai joie qu'il s'y portait de la sorte, et le priai que si la chose ne méritait ou ne devait être continuée qu'il la détruisît entièrement; mais que si elle était bonne que nous le suppliions de l'établir solidement, et que cette pensée nous avait fait essayer au moins douze ou quinze ans, durant lesquels, par la grâce de Dieu il n'y avait paru aucun inconvénient. Il me dit: laissez-y moi penser, je ne vous dis pas des mois, mais quelques semaines; prit la peine nous mener jusques au carrosse; aussi était-il dans la cour; mais nous témoigna grande bonne volonté, nous chargea de vous saluer très humblement, nous disait qu'il serait usurier* s'il recevait les très humbles remerciements que nous lui faisions de l'honneur qu'il fait à toutes nos Sœurs, quand elles osent s'approcher de lui dans leurs besoins, tant pour les pauvres forçats que pour les petits enfants.

Madame la Marquise de Maignelay (4) ne me fit réponse hier que verbalement, envoya notre Sœur chez Monsieur le curé de Saint-Roch, lequel avec ma dite Dame l'assurèrent n'y avoir eu aucune faute en nos Sœurs renvoyées, et que la seule considération de l'une des filles qui y servait, n'étant pas propre pour demeurer en la Compagnie, fit que Monsieur le curé renvoya l'autre pour la garder- que présentement elle est mariée et celles qui sont à sa place continuent à suivre ses exemples. Ma dite dame demande pour demain deux filles. A cela s'opposent deux difficultés, l'une qu'il est nécessaire de vous proposer celles que nous devons envoyer, et que nous vous les fassions connaître, lesquelles ont besoin de faire la retraite auparavant; et l'autre difficulté est que cette fille qui était demeurée et est présentement mariée, demeure dans la maison en laquelle nos Sœurs doivent demeurer, et c'est un dangereux voisinage pour nous.

Je vous supplie très humblement prendre la peine me mander * ce que je ferai en ce rencontre* pour ne pas mécontenter Madame la Marquise, et pour ne nous pas faire de tort. Donnez-moi votre sainte bénédiction pour tous nos besoins et me faites l'honneur de me croire.

3. Madame de Villeneuve, fondatrice des Filles de la Croix, voir p. 42.
4. La marquise de Maignelay est la sœur de Philippe-Emmanuel de Gondi (voir p. 93). Mariée en 1588, elle est veuve dès 1591. Dame de la Charité très dévouée, elle participe aux différentes œuvres de charité de Monsieur Vincent.

- L. 284

à ma très chère Sœur Lepintre,
Fille de la Charité, servante des Pauvres Malades à l'hôpital Saint-René à Nantes

à Paris, ce 4 mai 1650.

Ma Très Chère Sœur,

Je suis la plus étonnée du monde que vous vous plaigniez toujours de ne point recevoir de nos nouvelles, et depuis le temps que vous me marquez. Je ne crois pas que ma Sœur Hellot (1) et moi ne vous ayons écrit plus de six fois. Il est vrai que j'ai passé quelques semaines sans vous écrire ou faire écrire, mais c'était dans le temps que je savais que Monsieur Vincent vous écrivait. Il est vrai, ma chère Sœur, que je n'ai pas répondu à tous les points de vos lettres, et particulièrement d'une que j'ai reçue depuis peu, par laquelle vous proposiez que quelques-unes de nos Sœurs auraient le désir de se mettre au rosaire perpétuel. Je vous dirai, ma chère Sœur, qu'il y a fort longtemps que nous avons fait cette proposition à Monsieur Vincent, sans que nous ayons pu en avoir encore de réponse, et parce que je sais qu'il ne permet pas, non plus que les Supérieurs des autres Compagnies que nous nous enrôlions en tant de confréries, cela m'a fait croire pour celle-ci qu'il faut nous contenter d'être simplement du rosaire.

Nous avons reçu des lettres de Monsieur Truchart (2) bien différentes: la première nous hâtait de vous envoyer du secours, et l'autre nous fait différer. Il nous faut en cela et en toute autre chose, ma chère Sœur, adorer la conduite de la divine Providence. Je vous écrivis la semaine passée fort amplement sur ce sujet.

J'espère que vous avez reçu les lettres; je les envoyai à Monsieur d'Annemont (3). Je vous supplie de saluer toutes nos Sœurs, pour lesquelles je demande à Dieu, de tout mon cœur, un grand courage pour lui rendre la fidélité qu'il demande d'elles dans ce rencontre* assez pénible à la nature; mais j'espère, qu'aidées de la grâce il nous sera très avantageux. Je le souhaite ainsi à la gloire de Dieu et à l'édification du prochain. Il n'est pas, ma chère Sœur, que dans tout cet embarras, il ne vous vienne de grandes peines et difficultés en l'esprit, tant par l'incertitude des événements, pour l'opposition et rapports de côté et d'autre, que pour n'avoir personne de sûreté à vous soulager, et donner avis; mais, me voulez-vous croire, ma chère Sœur, si j'étais à votre place je demanderais à Dieu de me mettre en état de grande indifférence et la pensée que ce n'est pas à nous d'agir en ce

1. Élisabeth Hellot, la secrétaire de Louise de Marillac ; c'est elle qui écrit la lettre.
2. Monsieur Truchart, confesseur des Sœurs à Nantes.
3. Monsieur d'Annemont, voir p. 193.

rencontre*, mais de nous mettre dans la disposition d'entendre et de souffrir tout ce qui se dira pour nous et contre nous, sans nous en mettre en peine. Oh, que si nous étions ainsi, ma très chère Sœur, que nous serions consolées de nous voir, avec le Fils de Dieu, soumises aux accusations et jugements des hommes, et dans un entier abandon de la consolation des créatures, c'est dorénavant l'état auquel je vous verrai devant Dieu, lequel je supplie être votre force. Je vous prie, ma Sœur, que si quelqu'un vous pressait de parler au sujet de tous ces changements et brouilleries de répondre tout simplement: nous n'avons rien à dire à tout cela, nous attendons de nos Supérieurs l'ordre pour connaître et faire la volonté de Dieu. Avertissez nos Sœurs de la même chose; si vous pouvez toutes faire ainsi, vous serez les plus braves filles du monde, et en effet, je pense que vous ferez ce que Dieu demande de vous et croyez-moi plus que jamais en son très saint amour, ma très chère Sœur, Votre très humble Sœur et servante.

L. 284 *bis*

à ma très chère Sœur Cécile Agnès (1)
fille de la Charité servante des pauvres malades à Angers

Ce 4 mai 1650.

Ma Très Chère Sœur,

N'était que Monsieur l'abbé de Vaux (2) m'a dit depuis peu de vos chères nouvelles j'en serais extrêmement en peine, ayant longtemps que vous ne nous avez écrit. J'espère que notre bon Dieu vous conservera parmi tous les dangers des maladies dont vous avez été menacées y a quelque temps. J'ai été bien consolée d'apprendre le retour de Monsieur Ratier (3). Au nom de Dieu, mes chères Sœurs, soyez bien fidèles à la pratique de ses bons conseils et surtout soyez bien affables et douces à vos pauvres; vous savez que ce sont nos maîtres et qu'il les faut aimer tendrement et les respecter fortement. Ce n'est pas assez que ces maximes soient en notre esprit, il faut que nous le témoignions par nos soins charitables et doux. Souvenez-vous aussi toujours d'être bien respectueuses à vos Messieurs les Pères (4) et les saluez très humblement de ma part, et continuez à accueillir bien cordialement les messieurs et dames qui fréquentent l'hôpital, car nous sommes redevables à tous, et nous devons nous garder de deux

1. Cécile Angiboust, voir p. 41.
2. Abbé de Vaux, voir p. 23.
3. Monsieur Ratier, voir p. 84.
4. Les Pères des Pauvres, les administrateurs de l'hôpital.

extrémités dont l'une est l'affectation à l'entretien des personnes de dehors qui souvent fait tort aux personnes qui servent les pauvres et partant ne doivent agir que comme pauvre, l'autre extrémité est que la pensée que l'on prend de ne vouloir plaire à personne fait que l'on ne prend aucun soin de se rendre complaisante au monde, or ce n'est pas ainsi qu'il faut faire, ma chère Sœur, car il nous faut accueillir les personnes qui vont voir les pauvres avec agrément, sans y regarder notre intérêt particulier, mais simplement parce qu'il le faut ainsi et que cela peut faire faire du bien aux pauvres.

Je salue toutes nos Sœurs de cœur et d'affection, et suis en l'amour de notre cher Maître, ma chère Sœur, votre très humble Sœur et servante.

P.S.—Notre Sœur Marie Noret (5) est trépassée à Nantes; je vous recommande toutes nos chères Sœurs de là qui ont beaucoup à souffrir; il semble que Dieu les a choisies pour faire mériter toute la Compagnie.

L. 270

à mes très chères Sœurs Toussainte (1) **et Jeanne** (2)**,**
filles de la Charité, au Valpuiseaux

(vers 1650).

Mes Très Chères Sœurs,

Je loue Dieu de tout mon cœur de la santé qu'il a donnée à ma Sœur Toussainte dans l'espérance qu'il lui a donné de nouvelles forces et un nouveau courage, pour s'employer au service des pauvres, pour son saint amour, et pour cela, ma chère Sœur, Monsieur Vincent a ordonné que vous demeurerez tandis que ma Sœur Barbe fera ici un tour. O ! qu'il me semble, mes chères Sœurs, que vous vivrez en grande union et cordialité, puisque c'est la conduite de la divine Providence qui vous a mises ensemble, que si il y a quelque dissemblance en vos humeurs naturelles, au nom de Dieu, mes chères Sœurs, que son saint amour se fasse paraître en vos cœurs. Souvenez-vous bien ma Sœur Jeanne de bien conserver en votre cœur les saintes affections qui ont produit de si généreuses résolutions en votre retraite; mais souvenez-

L. 284 bis
5. Marie Noret, voir p. 313.
L. 270
1. Toussainte David est en 1644 à Saint-Séverin, puis à Valpuiseaux en 1650. En 1655, elle est sur Paris, elle met une croix comme signature sur l'acte d'érection de la Compagnie. Elle est ensuite envoyée à Sedan.
2. Jeanne Fouré, voir p. 255.

vous aussi de la fidélité que vous êtes obligée de rendre à Dieu en suite de ses grâces, sans cela nous devons avoir grande crainte des jugements de Dieu. Monsieur Vincent vous mande, ma Sœur Toussainte, que vous donniez quelques bons paysans à ma Sœur Barbe pour la conduire jusqu'à Etampes; et qu'elle laisse tout ce qu'elle a de lancettes, et les conservez un peu. Souvenez-vous, mes chères Sœurs, que s'il y a lieu où les filles de la charité soient obligées d'être de bon exemple, douces et charitables, que c'est en celui où vous êtes, pour les obligations que nous avons après Dieu à notre Très Honoré Père, Monsieur Vincent qui, infailliblement serait mécontent s'il en arrivait d'autre sorte. Je me suis bien étonnée que vous ayez envoyé cet homme exprès, comme vous aviez déjà fait dernièrement. Je vous prie, mes Sœurs, de ne le plus faire sans une grande nécessité. Je supplie Dieu vous conserver, et suis, en son très saint amour, mes très chères Sœurs, Votre très humble Sœur et affectionnée servante.

L. 286

à ma Sœur Jeanne Lepintre (1)
à Nantes

Ce 25 mai 1650.

Ma Très Chère Sœur,

Je reçus, hier seulement trois de vos lettres, l'une du 3 de ce mois l'autre du 10, l'autre sans date, toutes ensemble; et il faut qu'il y ait longtemps qu'elles soient écrites, d'autant que vous me mandez * pat elles, que Monsieur Truchart doit venir. Je ne vous saurais dire la consolation que j'ai eue de vous voir, et toutes nos Sœurs, dans la disposition que vous me mandez, c'est ainsi, ma chère Sœur, qu'il nous faut être à Dieu. Je ne manquerai pas de communiquer vos deux lettres à Monsieur Vincent, touchant la proposition qu'on vous fait de mettre un cuisinier et un administrateur. Quoique pour l'administrateur j'aie déjà mandé à Monsieur Truchart (2) que ce vous serait un grand avantage qu'il y en eût un, et que nous le souhaiterions, à condition néanmoins que sa femme ne se mêlât aucunement du service des pauvres, que pour le cuisinier j'y vois beaucoup d'inconvénients; mais il faut laisser faire les Messieurs, que je vous prie de saluer très humblement de ma part. Je m'étonne que Monsieur Truchart ne soit satisfait, car je crois lui avoir mandé tout ce que je pouvais lui mander, nous lui avons grande obligation de la charité qu'il a pour nous Mes chères Sœurs, pour ce qui est de votre retour, il ne sera pas si imprévu que vous ne

1. Jeanne Lepintre, voir p. 77.
2. Monsieur Truchart, voir p. 327.

nous en puissiez donner avis, pour avoir ordre de Monsieur Vincent pour ce que vous aurez à faire, outre ce que je vous ai déjà mandé. Je supplie toutes nos Sœurs se tenir fortement attachées à la conduite de la divine Providence, l'aimer et s'y abandonner de nouveau, étant assurées que si nous lui sommes fidèles à ce point, sa bonté ne nous abandonnera pas et tout ce qui fait peine présentement réussira à grande consolation, et s'il plaît à Dieu à sa gloire, en l'amour de qui je suis, mes très chères Sœurs, Votre très humble Sœur et servante.

L. 277

à mes très chères Sœurs Charlotte (1) **et Françoise** (2)

Filles de la Charité, Servantes des Pauvres à Richelieu

(juin 1650).

Mes Très Chères Sœurs,

C'est à ce coup que je suis toute ahurie d'avoir été si longtemps sans vous écrire, je ne le penserais pas, n'eût été que l'on m'a assuré que je ne vous ai point remerciées de votre belle dentelle. Notre autel vous en remercie, mais nos créances se plaignent.

Il me semble, mes Sœurs, que vous étiez en peine de vos parents, je vous dirai, ma Sœur Carcireux qu'il y a quelque temps que nous reçûmes des nouvelles de Monsieur votre père qui eût bien voulu vous aller voir, mais nous l'en dissuadâmes; il était à Beauvais avec ses parents, dont l'un qui est Président lui donnait de l'emploi, et nous témoignait avoir grande bonne volonté pour lui continuer et lui aider de tout son pouvoir. Pour ce qui est du père et de la mère de ma Sœur Charlotte, et de toute sa famille, je les crois toujours en bonne santé il n'y a pas longtemps que nous avons eu des nouvelles de Liancourt. Il ne vous reste plus, mes chères Sœurs, que d'être bien reconnaissantes des grâces que Dieu vous fait et travailler à votre perfection tant pour ce que vous lui devez, que pour le service que vous êtes obligées de rendre aux pauvres et aux écolières, avec l'observance plus exacte que vous pouvez de vos règlements. Et une des principales choses que je vous recommande, ma Sœur Charlotte, est de ne plus braire* ou au moins de ne braire* guère, car il vaut bien mieux se réjouir; et puis, que voulons-nous en quelques lieux que nous soyons puisque nous avons Dieu avec nous; en l'amour duquel et de son Fils Crucifié, je suis de tout mon cœur, ma très chère sœur, Votre très humble Sœur et servante.

P.S. — Je vous prie de saluer très humblement Monsieur le

1. Charlotte Royer, voir p. 253.
2. Françoise Carcireux, voir p. 253.

Supérieur (3) de ma part et le priez d'assurer Messieurs Manceau (4) que leur Sœur (5) se porte bien, et que nous leur avions envoyé une lettre d'elle en même temps que celle qu'ils lui écrivaient arriva; elle est à l'hôpital de Chars. Depuis la présente écrite, notre Sœur Florence est tombée malade, et est a l'extrémité, il y a déjà quelques jours que l'on n'y attend plus de vie. Je crois que vous aurez su que ma Sœur Marie Arnou (6) et ma Sœur Marie Noret (7) sont mortes à Nantes. Priez Dieu pour tout, je vous prie.

L. 280

à ma très chère Sœur Jeanne Pangoy (1)
Fille de la Charité, Servante des Pauvres Malades à l'hôpital du Saint-Esprit, à Liancourt

(vers juin 1650).

Ma Très Chère Sœur,

Je suis fort en peine de ma Sœur Mathurine (2)que vous m'avez mandé avoir la fièvre double tierce, au nom de Dieu ayez en grand soin et me mandez * le plus souvent que vous pourrez de ses nouvelles. Je vous prie d'assurer Monsieur le concierge que l'on retiendra l'argent qui lui est dû sur le paiement de la nourrice, mandez-nous des nouvelles de l'enfant, je vous prie. Je crois, ma chère Sœur, que les nouvelles

L. 277
3. Bernard Codoing, entré dans la Congrégation de la Mission en 1636. Il est supérieur à Richelieu depuis 1649.
4. Nicolas et Simon Manceau, prêtres de la Mission.
5. Françoise Manceau, originaire de Laumesfeld (Moselle) est entrée dans la Compagnie des Filles de la Charité vers 1643. Elle est à Chars. En juin 1658, elle est envoyée à Calais où elle meurt en septembre, victime de son dévouement.
6. Marie Arnou, voir p. 311.
7. Marie Noret, voir p. 313.

L. 280
1. Jeanne Pangoy, voir p. 226.
2. Mathurine Guérin, née le 16 avril 1631 à Montcontour en Bretagne, entre dans la Compagnie des Filles de la Charité le 12 septembre 1648. Après son temps de formation, elle va à la paroisse Saint-Jean-de-Grèves, puis à Liancourt. Rappelée à la Maison-Mère en mars 1652, elle devient la secrétaire de Louise de Marillac, et la directrice du Séminaire. En 1655, elle est nommée Econome. En octobre 1659, elle est envoyée à La Fère. Dès le mois de mai 1660, Monsieur Vincent la rappelle pour l'hôpital de Belle Isle. Elle est nommée Supérieure Générale en 1667. A la fin de son premier sexennat, elle va à Angers. Elle est à nouveau Supérieure Générale de 1676

à 1682, de 1685 à 1691, de 1694 à 1697. Elle meurt à la Maison-Mère le 18 octobre 1704. Une longue notice sur sa vie et ses vertus a été rédigée.

de tant de morts vous aident bien à renouveler vos résolutions de bien faire à toutes, puisque la vie est si courte, que nous ne mourons qu'une fois, et que notre jugement à l'heure de la mort durera éternellement. Nous mîmes samedi en terre une de nos Sœurs nommée Florence, qui n'a été que deux ans en la Compagnie, c'était une très bonne fille et nous sommes bien obligées à notre bon Dieu de ce qu'il paraît que toutes celles qu'il tire sont en bon état. Essayons de vivre en sorte qu'il en soit ainsi de nous. Recommandez-moi bien à votre chère sœur malade et à ma Sœur Geneviève (3). Toutes nos Sœurs se recommandent à vous toutes, et moi, je suis de tout mon cœur en l'amour de Jésus Crucifié, mes chères Sœurs, votre très humble Sœur et servante.

L. 288

à Monsieur l'abbé de Vaux

Ce 1er juillet 1650.

Monsieur,

Pardonnez la liberté que je prends de vous envoyer ce petit paquet pour nos Sœurs. Je ne manquerai pas de ramentevoir* à Monsieur Vincent l'affaire de Monsieur Ratier qui ne peut ce me semble oublier, m'en ayant autrefois parlé de la sorte. J'ai appris, Monsieur, que Messieurs les Pères de l'Hôtel-Dieu ont obtenu une seconde maison pour mettre des malades et que nos Sœurs les doivent servir. Je vous supplie très humblement prendre la peine de savoir ce que c'est. Il est fort à craindre que les surchargeant d'affaires, elles manquent à l'exactitude et propreté nécessaires dans les hôpitaux, et que les personnes qui ne sauraient pas le petit nombre qu'elles sont ne leur donnassent du blâme. Mais, ce qui est le plus important est que les malades seraient en très grand danger de souffrir beaucoup. Votre charité, Monsieur, considèrera tout cela et y donnera ordre; je l'en supplie très humblement, et de m'honorer toujours de sa souvenance au saint Autel des besoins de notre pauvre Compagnie, et de ceux de mon âme, pour qu'il plaise à la bonté de Dieu lui faire miséricorde à l'heure de sa séparation de cette vie, durant laquelle je serai véritablement, en l'amour de Jésus Crucifié, Monsieur, Votre très humble et très obéissante.

L. 280

3. Peut-être Geneviève Caillou, voir p. 29.

L. 287

à ma très chère Sœur Cécile Agnès (1)
Fille de la Charité
Servante des Pauvres Malades de l'Hôtel-Dieu à Angers

Ce 1er juillet (1650).

Ma Très Chère Sœur,

Il est vrai que ce vous est une très grande peine d'avoir à servir les pauvres en deux maisons, et je vois grande impossibilité pour le petit nombre de Sœurs que vous êtes; parlez-en à Monsieur l'abbé qui a toujours pareille volonté de vous assister, qu'il avait lorsque Dieu a commencé à lui donner charité pour vous. Je vous supplie, ma chère Sœur, bien consoler notre chère Sœur Perrette (2) dans ses incommodités et lui faites bien connaître que les maladies corporelles nous sont avantageuses, quand nous les souffrons pour l'amour de Dieu, et que nous essayons d'aimer sa très sainte Volonté. Pourvu que cela soit, la plus noble partie de nous-mêmes qui est notre âme est en pleine santé.

Voilà deux croix comme nous nous en servons présentement, pour nos Sœurs, elles servent aussi de reliquaires, puisque l'on y peut mettre des reliques; nous n'en faisons plus faire à cause que cela se rompt et se gâte incontinent. Les médailles sont assurément venues de Rome c'est Monsieur Portail (3) qui les a apportées, vous les distribuerez ainsi que vous le jugerez à propos; que s'il n'y en a pour toutes celles qui en ont demandé, quand je le saurai je tâcherai d'en avoir. Il vous salue toutes, et vous prie d'être bien fidèles et exactes à vos règles particulièrement en ce qui regarde la cordialité et union entre vous toutes. Nos Sœurs vous prient, avec moi, de demander ces vertus à notre bon Dieu pour nous, et de me croire en l'amour de Jésus Crucifié, mes chères Sœurs, Votre très humble Sœur et servante.

P.S. —J'ai écrit la semaine passée à Monsieur Ratier, saluez-le bien humblement de ma part, et vos bons messieurs.

1. Cécile Angiboust, voir p. 41.
2. Perrette serait arrivée à Angers à la fin de l'année 1648. Monsieur Lambert dans son rapport de visite en 1651, l'appelle Perrine. Elle part à Richelieu en 1658.
3. Monsieur Portail est rentré de Rome en septembre 1649.

L. 289

à ma très chère Sceur Jeanne Lepintre, (1)
fille de la Charité,
Servante des Pauvres Malades à l'hôpital Saint-René à Nantes

Ce 13 juillet 1650.

Ma Très Chère Sœur,

Je crois que vous aurez reçu la réponse des lettres que vous avez écrites à Monsieur Vincent, et ma Sœur Henriette (2) aussi. Il m'ennuyait que nous n'avions de vos nouvelles, espérant toujours que Dieu vous donnerait un peu de repos. Il est vrai ma chère Sœur, que vous n'en pouvez guère avoir n'étant que six et j'ai grande peine de vous voir si peu pour tant d'affaires que vous avez, à cause de la cuisine et de l'apothicairerie.

Ce m'a été une joie très sensible que Monsieur de Gremille (3) ait été élu Père des Pauvres. Je vous prie, ma Sœur, me mander* si ce n'est pas le même qui y était lors de l'établissement; espérons que comme il sait toutes choses, et même le temps que l'on a été à demander de nos Sœurs, il fera bien paraître que notre intérêt ne nous a pas menées là, non plus qu'il ne nous y tiendra jamais, Dieu aidant. Je souhaite de tout mon cœur, mes chères Sœurs, que vous ayez fait entre vous un renouvellement de résolution d'être parfaitement unies ensemble, pour la pratique exacte de votre règlement, non tant pour les choses extérieures que de pratiques intérieures, qui consistent à recevoir tous les événements et contradictions de la part de la divine Providence, à avoir grand support les unes des autres et intelligence entière. Cela fera, mes chères Sœurs, que les personnes de dehors seront édifiées. Je vous supplie aussi, mes Sœurs, que puisqu'il a plu à Dieu vous donner un administrateur, comme il me semble que nous désirions, de ne plus sortir, et même ma Sœur Henriette, pour ses simples, devrait se faire tout apporter. Il y a longtemps que je souhaite que vos pauvres soient traités de remèdes comme ceux des paroisses de Paris; si cela était nos Sœurs qui sont employées à l'apothicairerie (4) auraient bien plus de temps et de repos pour servir les pauvres.

Je vous prie de bien assurer ma Sœur Jeanne de Saint-Albin (5), que ce qui nous tarde de la faire revenir c'est l'incertitude que nous avons

I. Jeanne Lepintre, voir p. 77.
2 Henriette Gesseaume, voir p 87
3 Dans sa lettre du 5 août, Jeanne Lepintre répond à Louise de Marillac: à propos de Monsieur de Gremille: « C'est le même et qui a autant ou plus de bonté et d'affection pour nous qu'il en avait en ce temps-là ».
4. Henriette Gesseaume et Claude Carré.
5. Jeanne de Saint-Albin, voir p. 224. Louise de Marillac ne doit pas la compter lorsqu'elle signale qu'elles sont six Sœurs à Nantes.

eue de votre retour à toutes, et l'attente que Messieurs les Pères demandassent d'autres Sœurs, parce que des voyages si longs ne se peuvent pas faire facilement de personnes seules. Notre intention est de la faire revenir dès la première occasion. Vous ne me mandez point si vous avez reçu mes lettres du commencement de ce mois, j'en suis en peine. Pour ce qui est de ce que je vous mande * de ne point sortir, cela s'entend, sans une grande nécessité. Quoique je pense bien que vous ne rendez aucune visite, ni de compliment, ni de satisfaction, et je vous puis dire que ce qui a maintenu nos Sœurs d'Angers est cette pratique. Je vous mandais de leurs nouvelles par ma dernière et vous faisais connaître combien toute la Compagnie est édifiée de leurs déportements* comme aussi elle l'est de la patience que Dieu vous a donnée dans toutes vos traverses, dont je supplie sa bonté vous être éternelle récompense et suis en son très saint amour, mes très chères Sœurs, Votre très humble Sœur et servante.

P.S.—Nous avons beaucoup de malades en divers endroits et deux en danger de mort. Je vous prie de saluer toutes nos Sœurs de ma part et très humblement Messieurs les Pères, Mademoiselle de La Carisière et toutes nos amies.

Je vous supplie, ma Sœur, faire mes excuses à Monsieur Truchart (6) que je ne lui écris point pour ce voyage*, j'ai pris médecine (7) et lui présenter mes très humbles saluts.

L. 130 ter

à ma Sœur Jeanne-Christine (1)
à Liancourt

(vers 1650).

Ma chère Sœur,

J'ai communiqué votre lettre à Monsieur Vincent, qui vous accorde que vous soyez déchargée du maniement de l'argent, et que vous en donniez la charge à ma Sœur Mathurine (2), qui la doit accepter de bon cœur puisque c'est la divine Providence qui le lui ordonne, et ma Sœur Jeanne Pangoy (3) aura soin de continuer l'assistance des pauvres malades, avec vous, ma sœur Jeanne, selon en la manière que vous l'avez vu faire à ma Sœur Elisabeth. Et vous, ma Sœur Jeanne Christine, la sainte obédience vous fait Sœur Servante; en sorte que

L. 289
6. Monsieur Truchart, confesseur des Sœurs.
7. La lettre écrite par Elisabeth Hellot.
L. 130 ter
1. Jeanne Christine Prévost, voir p. 262.
2. Mathurine Guérin, voir p. 323.
3. Jeanne Pangoy, voir p. 226.

de trois que vous êtes, vous ne soyez qu'une volonté et qu'un cœur.

Depuis que nous avons des Sœurs à Liancourt, par la grâce de Dieu, je n'ai point vu de contradictions parmi elles. J'espère que sa bonté infinie nous continuera cette grâce: quand je dis que Ma Sœur Jeanne Pangoy aura soin des malades des villages, j'entends que ce soit avec vous, ma Sœur Jeanne; mais elle vous instruira de quelle manière il les faudra servir. Ma Sœur Mathurine aura soin d'écrire tous les jours la recette et la dépense, quand il en sera fait, et ainsi le tout sera très facile: ô, mes chères Sœurs, que le désir d'aimer Dieu et la pratique de cet amour (adoucissent) merveilleusement toutes choses ! O que c'est une grande consolation aux bonnes âmes d'avoir des occasions de témoigner à Dieu l'amour qu'elles lui portent, comme vous l'avez, par le service que vous rendez aux pauvres.

Souvenez-vous, ma Sœur Jeanne-Christine des peines intérieures que vous avez eues quand vous avez demeuré en des lieux où vous aviez peu de travail. Je supplie de tout mon cœur Notre-Seigneur qu'il bénisse vos travaux, et qu'il vous fasse connaître combien vous vous devez estimer heureuse de la grâce qu'il vous fait. O que celles-là qui l'ont perdue pour s'en être rendues méconnaissantes en sont déjà en de grands repentirs. Il nous faut bien humilier et nous défier de nous-mêmes, d'autant que nous n'avons point de plus grand ennemi que notre amour-propre. Demandons à Notre-Seigneur cette grâce et me croyez en son Saint Amour, ma chère Sœur (votre très humble sœur et servante).

P.S. —Je ne sais si je vous ai mandé la mort de notre bonne Sœur Louise Proust (4). Elle n'a été que six jours malade. Priez Dieu pour elle (5).

L. 290 *bis*

(à ma sœur Cécile Angiboust
à Angers).

20 septembre 1650.

Ma Très Chère Sœur,

Je pense que vous faites tout ce que vous pouvez pour soulager notre Sœur (2)..., et que vous la regardez comme une jeune plante de qui

L. 130 ter

4. Louise Proust, originaire de Parthenay entre la Compagnie des Filles de la Charité vers 1646-1647. Après un court séjour à Liancourt en 1649, elle revient à Paris et meurt dès 1650.
5. La copie de cette lettre est contenue dans le Recueil des pièces relatives aux Filles de la Charité.

L. 290 bis

1. Cette lettre fait partie de la série des lettres d'Angers recopiées par Marguerite Chétif.
2. Marguerite, appelée petite Marguerite par Monsieur Lambert dans son rapport de visite en 1651.

vous pouvez espérer de bons fruits pour présenter un jour à la table éternelle de notre bon Dieu. Que vous serez heureuse, ma très chère Sœur, si par votre douceur et cordialité à la prévenir amoureusement, vous pouvez coopérer à la grâce pour sa perfection ! Je vous supplie de tout mon cœur.

Je ne sais si vous avez la coutume de laver les mains des pauvres; si vous ne le faites pas, je vous prie de vous y accoutumer. Je vous prie aussi, ma Sœur, d'avertir toutes nos Sœurs séparément, de leur être à bon exemple de douceur et de soumission, d'être leur consolation dans leurs petites peines par votre cordialité et votre support, il faut avoir grande patience à leur donner de petits remèdes, le plus grand est de compatir à leurs peines et leur représenter l'importance de se détourner de faire la volonté de Dieu, qui ne change jamais ses desseins. Il faut aussi prendre garde quelquefois quand elles se lassent à un office, de les changer sans attendre qu'elles le demandent. Enfin, il faut beaucoup de condescendance en plusieurs choses, à prévenir nos Sœurs de ce qu'elles désirent, sans faire semblant de le connaître. Vous savez que les charges ne se doivent pas tant exercer absolument que charitablement, et que nous sommes Sœurs Servantes, cela veut dire que nous avons les plus fortes peines d'esprit et de corps; et que nous soulagions tant que nous pourrons nos chères Sœurs qui auront toujours assez de peine à nous supporter quelquefois dans nos humeurs, d'autres fois pour la répugnance que la nature et le malin esprit leur donnent. Je supplie Notre-Seigneur d'être votre force et votre consolation, et suis en son très saint amour.

L. 130 *bis*

(aux Sœurs de Liancourt) (1)

(vers 1650).

Mes chères Sœurs,

Je ressens de la peine à cause des difficultés que vous me proposez dans l'exercice d'un si saint œuvre. Il y a, à ce que je crois, dix ans qu'il est commencé, et par quelques-unes de nos Sœurs qui avaient beaucoup moins d'intelligence que vous n'en avez, et quand elles vous ont frayé le chemin, les affaires étaient tout autrement plus difficiles qu'elles ne le sont pas maintenant. Je veux croire que Dieu me donne ce petit exercice en punition de mes péchés qui mériteraient de plus grands châtiments s'il voulait exercer sa justice en toute rigueur.

Je vous exhorte autant que je puis de considérer les obligations que vous avez à Dieu pour le bienfait de votre vocation, et pour tant

1. Cette lettre est une copie contenue dans le Recueil des pièces relatives aux Filles de la Charité, recueil conservé aux Archives de la Maison-Mère.

de grâces que vous avez reçues de sa main libérale. Je vous exhorte aussi de vous affectionner aux emplois dont il vous a chargées. Je ne sais pas, ma Sœur... (2), si j'ai bien compris la proposition que vous me faites, par votre lettre, de venir à Paris afin de sortir de vos peines, et d'y recevoir du soulagement; mais pour l'amour de Dieu, soyez une fille toute pleine de confiance et de fidélité à Dieu comme vous l'avez toujours été, et pour cela, donnez-vous un peu de patience, afin qu'on connaisse sa sainte volonté là-dessus.

Je vous promets que j'en parlerai à Monsieur Vincent, et je l'aurais déjà fait, si ce n'est que je suis au lit, malade: cependant je ne laisserai pas passer cette semaine sans vous donner de mes nouvelles.

Et vous, ma chère Sœur Mathurine (3), ne craignez rien. Le Seigneur sera votre tout, car, quoique vous ne sachiez pas compter, vous ne gâterez rien pour cela; vous l'aurez bientôt appris. Monsieur le concierge a assez de bonté pour faire ce qu'il faut, quand bien (même) vous ne le sauriez pas, et même pour écrire sur le livre, comme vous avez pu voir. Je vous prie de lui faire mes recommandations, et à Madame de la Chambre, si elle y est encore, aussi bien qu'à Madame Thibousche. J'ai reçu la lettre de Monsieur Thibault (4) qui se recommande à vous. J'espère qu'il vous écrira bientôt, avec ma Sœur Anne de la Thalonnières. Je vous dirai pour nouvelle que la pauvre Sœur Marie que nous avions renvoyée à Saint Méen est en chemin pour s'en revenir sans que nous l'ayons mandée.

Toutes nos Sœurs vous saluent cordialement, et moi je supplie Dieu de vous donner sa paix et son Saint Amour, dans lequel je suis (votre humble sœur et servante).

L. 291

à ma très chère Sœur Cécile Agnès
(à Angers)

(octobre 1650).

Ma Très Chère Sœur,

Il est parti aujourd'hui cinq de nos Sœurs pour aller à Nantes (1), et en un autre lieu, plus loin (2); elles doivent passer chez vous. Je vous

L.130 bis
2. Jeanne Christine Prévost, voir p. 137.
3. Mathurine Guérin, originaire de Montcontour en Bretagne, voir p. 323.
4. Monsieur Thibault, (voir p. 243) est à Saint-Méen (Bretagne).
5. Anne de la Thalonnière, originaire de Saintonge, meurt en novembre 1650.

L. 291
1. Arrivée à Nantes de Louise Michel, Marthe Dauteuil et Françoise Ménage (Coste IX, 531).

2 Les deux Sœurs qui partent à Hennebont sont Anne Hardemont et Geneviève Doinel (Coste IX. 531).

envoie, par elles, des médailles bénites que Monsieur Portail envoie à celles qui n'en ont point; elles ont des indulgences extraordinaires. Elles vous portent aussi trois croix, je vous ai écrit par elles amplement mais j'avais oublié à bailler* ce paquet à ma Sœur Anne Hardemont que je vous prie lui bailler dès en arrivant.

Je vous prie de savoir de Messieurs les Pères (3) s'ils auront agréable qu'elles logent en l'hôpital, en passant saluez-les très humblement de ma part. S'il n'est pas a propos qu'elles demeurent chez vous, j'aimerais mieux qu'elles allassent chez quelque bonne femme qu'en une hôtellerie.

Recommandez-moi à toutes nos chères Sœurs et me croyez en l'amour de Notre-Seigneur, ma très chère Sœur, Votre très humble et très affectionnée Sœur et servante.

P.S.—Je vous prie que toutes nos Sœurs d'Angers encouragent bien nos Sœurs d'aller à Nantes.

L. 295

à ma très chère Sœur Jeanne Lepintre,
fille de la Charité, Servante des Pauvres Malades, à Nantes

Ce jour, Saint-André (1650).

Ma Très Chère Sœur,

Ce mot n'est que pour vous donner avis de l'arrivée de notre chère Sœur (1) en bonne santé, grâce à Dieu. Oh ! ma très chère Sœur, qu'elle a été la bienvenue, venant par l'ordre de l'obéissance, et certes toute la Compagnie, l'affectionnons de tout notre cœur. Je n'ai eu le temps que de lire bien succinctement votre lettre qui nous a trouvées dans la douleur de l'extrémité de la maladie de votre bonne Sœur Anne de la Thalonnière, qui était de Saintonge qui décéda le lendemain de l'arrivée de notre Sœur, qui fut mardi après dîner et enterrée aujourd'hui, jour Saint-André. Cela est cause, ma chère Sœur, que je n'ai pas le temps de répondre à votre chère lettre qui me fait de plus en plus aimer votre bon cœur, et seulement vous dire que je crois qu'il y a eu des lettres perdues, car outre celles que je vous ai écrites, par nos Sœurs d'Hennebont (2), je vous écrivis par la première poste, après leur

L. 291
3. Les Pères des Pauvres, les administrateurs de l'hôpital.
L. 295
1. Jeanne de Saint-Albin, voir p. 224.
2. Voir la lettre précédente.

partement *, pour vous donner avis que nous vous les envoyions, et il me semble que Monsieur Vincent m'a dit vous avoir aussi écrit depuis ce temps là. Je vous puis assurer, ma chère Sœur, que sa charité est toujours en pareil degré pour votre âme, et moi autant ou plus que jamais, en l'amour de Notre Seigneur, ma chère Sœur, Votre très humble servante et très affectionnée Sœur.

P.S.—Saluez de notre part tous vos Messieurs, et nos Sœurs que j'embrasse de tout mon cœur.

L. 296

à ma très chère Sœur Jeanne Lepintre (1)
Servante des Pauvres Malades à l'Hôtel-Dieu à Nantes en Bretagne

Ce 10 décembre (1650).

Ma Très Chère Sœur,

Je vous ai écrit le voyage * précédent, pour vous assurer du retour en bonne santé de notre chère Sœur Jeanne de Saint-Albin (2), qui continue par la grâce de Dieu. J'ai fait voir votre lettre à Monsieur Vincent, lequel vous aura écrit, je crois. Nous avons grand sujet de louer Dieu, ma chère Sœur, que sa charité s'exerce toujours pour le bien de notre Compagnie à ce qu'elle puisse accomplir la très sainte volonté de Dieu, et en particulier un de ses soins est de contribuer tant qu'il peut au bien de l'hôpital de Nantes. Ce qui fait que vous pouvez croire, ma chère Sœur, que quand vous êtes longtemps sans recevoir de ses lettres, après lui avoir demandé son avis sur vos difficultés, qu'il faut bien ou qu'il y ait des lettres perdues ou qu'il lui ait été impossible de vous écrire, car je sais son cœur pour sa fille. Et, ma chère Sœur, je vous puis assurer que sur la croyance que j'ai qu'il vous donne toutes les résolutions nécessaires bien souvent je me suis tenue, plusieurs fois suivant aussi le désir de vos lettres qui m'avertissaient que vous attendiez cette charité de lui, ses réponses- car vous savez qu'un mot d'avertissement de sa part vaut plus que cent paroles d'autres; et aussi qu'il y aurait sujet de craindre que la diversité d'avis ne brouille, ou au moins ne fasse perdre beaucoup de temps. Ce n'est pas, ma chère Sœur, que par la grâce de Dieu, j'aie manqué jamais à vous répondre quand vous avez désiré quelque chose de moi.

Je voudrais que vous vissiez mon cœur, et sussiez que l'éloignement du lieu, augmente plutôt que de diminuer l'étroite liaison qu'il a plu à la bonté de Dieu faire depuis longtemps en nos âmes, et pour

L. 296
1. Jeanne Lepintre, voir p. 77.
2. Jeanne de Saint-Albin, voir p. 224.

marque, vous voulez bien, ma chère Sœur, que je vous avertisse que quand il y aura quelques différends entre la bonne Sœur (3) qui est un peu difficile, que s'il y a moyen, il ne paraisse jamais au dehors, non pas même à Messieurs les Pères, ni à Monsieur l'Administrateur auquel vous devez tout dire ce qui concerne les Pauvres et le bien de l'hôpital; mais pour le particulier des petits différends de votre Communauté, à vous seules, et vous assurez que Dieu donnera bénédiction sur la confiance et dépendance que vous aurez de sa conduite; mais pour cela il faut grande cordialité et support et gaieté. Je vous supplie me donner de vos nouvelles au plus tôt et de toutes nos Sœurs que je salue de tout mon cœur en l'amour de Notre-Seigneur auquel je suis, ma chère Sœur, Votre très humble et très obéissante Sœur et servante.

P.S. — Je suis extrêmement pressée. Je crois que Monsieur Vincent vous aura fait réponse au sujet des confessions.

AVANT 1650

Lettres dont la date n'a pu être déterminée d'une manière précise.

L. 10

à Monsieur Vincent

(entre 1639 et 1647).

Monsieur,

Je ne vous saurais que dire de ma santé, mais je vous assure que j'ai grand besoin de vous parler, au sujet des nécessités de plusieurs filles, avant de penser à aucune chose. Nous avons ici notre Sœur Charlotte bien mal, depuis longtemps, c'est la sœur de ma Sœur Geneviève (1) de l'Hôtel-Dieu qui y servait aussi à la collation; je crains bien qu'elle ne fasse comme notre défunte Sœur Bécu (2), l'on lui a plusieurs fois ordonné la saignée du pied, mais personne n'a pu avoir du sang. Si votre Charité nous voulait envoyer ce bon frère Alexandre (3), peut-être en aurait-il ? Sa fièvre est d'ordinaire plus grande le soir que le matin.

L. 296

3. Henriette Gesseaume. Monsieur Vincent avait écrit à son sujet après la visite en avril 1649: « elle est peu respectueuse, peu soumise à la sœur servante ou point du tout» (Coste III. 432).

L. 10

1. Geneviève Poisson quitte l'Hôtel-Dieu en 1647 (voir p. 33).
2. Marie Bécu (voir p. 271) est encore en vie en 1639.

3. Frère Alexandre Véronne, voir p. 255.

Nos Sœurs qui sont en retraite feront, quand il vous plaira leur confession qui ne sera pas générale, ni de l'une ni de l'autre. La Lorraine qui vous parla samedi à l'Hôtel-Dieu ne trouve point de condition, il y a bien quinze jours qu'elle est à l'Hôtel-Dieu pour cela. Qu'en ferons-nous ? Ne lui baillez point d'argent s'il vous plaît. J'ai dit à ma Sœur Geneviève de lui faire ce qu'elle a besoin, elle ne demanderait pas mieux, que de vivre là, à ne rien faire, et avoir de l'argent. Je vois tant de désordre partout qu'il me semble que j'en suis accablée, j'espère pourtant et me veux confier en la divine Providence avec les saintes Marthe et Marie.

C'est en l'amour du bon Jésus que je suis, Monsieur, Votre très humble fille et obligée servante.

L. 3

(à une sœur)

(entre 1640 et 1646).

Ma Très Chère Sœur,

Je voudrais bien vous aller voir moi-même en votre nouveau ménage; si vous n'avez point pris la bénédiction de Monsieur le Curé il sera bon que vous priiez Madame de Romilly (1) de vous y mener toutes deux. Pour ce qui est d'un Confesseur, s'il vous en parlait, vous le prierez d'attendre que vous eussiez été un peu plus de temps à vous reconnaître et en attendant vous irez au premier venu.

Voilà des images que je vous envoie: un Seigneur de la Charité (2) est pour mettre en votre salle des Pauvres et un pour votre chambre.

Je vous prie, ma Sœur, de pratiquer, dans les petits désordres que vous trouvez, la paix que Notre-Seigneur a donnée à ses Apôtres, et plus penser que dire et ne point parler à personne de ce que vous entendez dire aux dames de la bonne fille qui était devant vous. Il faut honorer le zèle qu'elle a toujours témoigné pour le service des pauvres. Je dis le même à ma Sœur Jacqueline (3), vous priant d'avoir bien égard sur ses actions. Je suis de tout mon cœur, en l'amour de Jésus Crucifié ma très chère Sœur, votre très affectionnée servante.

P.S.—Depuis ma lettre écrite Monsieur Vincent m'a mandé que vous prissiez pour confesseur Monsieur du Mesnil.

L. 3

1. Madame de Romilly (née Louise Coulas) Dame de la Charité très active. Elle s'occupe particulièrement de l'œuvre des Enfants trouvés.
2. Monsieur Vincent envoie à Louise de Marillac la première image du Seigneur de la Charité en janvier 1640 (Coste 11.10).
3. Jacqueline, une des toutes premières Filles de la Charité. Elle a servi les

pauvres à l'hôtel-Dieu et à la paroisse Saint-Leu. Son très mauvais caractère,
L. 129 bis
ses paroles inconsidérées obligent Monsieur Vincent à penser à son renvoi (Coste XII. 592).

L. 417

à Monsieur Vincent

Ce mardi (entre 1642 et 1649) (1).

Monsieur,

Je vous supplie très humblement prendre la peine me mander* si ce sera pour demain mercredi que l'Assemblée de nos Sœurs pourra se faire, à ce que je les fasse avertir, et celles d'Issy et de Fontenay.

Mademoiselle de Lamoignon (2) me manda* hier de savoir de vous quand elle pourra décharger entièrement son cœur vous venant trouver- mais elle ne désire pas que l'on le sache chez elle. Je l'en avertirai, si vous me faites l'honneur de me le mander. Elle voudrait que ce fût au plus tôt. Donnez-moi, s'il vous plaît, votre bénédiction, puisque je suis, Monsieur, Votre très humble fille et très obligée servante.

L. 129 *bis*

à Monsieur Vincent

(entre 1645 et 1649). (1)

Monsieur,

La crainte que j'ai que l'on ait oublié de vous dire que je ne manquerais pas de faire avertir toutes nos Sœurs pour demain lundi se trouver à la conférence, ainsi que votre charité nous a fait l'honneur le promettre, fait que je vous importune de ces lignes de peur que quelque autre affaire ne nous empêche ce bonheur.

La Providence a fait venir de nos Sœurs de Maule, Saint-Denis et Issy qui avec toutes les autres s'en réjouissent bien. Dieu veuille que ce ne soit point un jour à notre confusion que sa bonté nous ait tant fait de grâces et moi particulièrement celle d'être, Monsieur, Votre très obligée fille et humble servante.

L.417
1. Période pendant laquelle les Filles de la Charité sont à Issy.
2. Madame de Lamoignon, voir p. 88.
3. Voir la réponse de Monsieur Vincent Coste 111.169.

L. 129 bis
1. 1645: date de l'établissement des Filles de la Charité à Saint-Denis, 1649: date de leur retrait d'Issy.

L. 24

à Monsieur Vincent

Ce jeudi (avant 1650) (1).

Monsieur,

Je vous supplie très humblement pour l'amour de Dieu que je puisse avoir l'honneur de vous parler ce matin, pour une réponse que je suis pressée de donner à mon fils qui me doit venir trouver aujourd'hui, ne la lui ayant pas voulu donner hier. Que si vos affaires vous pressent de sortir avant que je puisse être chez vous s'il plaît à votre charité prendre la peine de passer céans *, je prends la liberté de vous faire cette très humble supplication comme en ayant grand besoin et étant en l'amour de Jésus Crucifié, Monsieur, Votre très humble et très obligée fille et servante.

L. 42

à Monsieur Vincent

Ce jour, St-Vincent (avant 1650).

Monsieur,

Je vous supplie très humblement, pour l'amour de Dieu, que j'aie l'honneur aujourd'hui de vous parler, pour si peu de temps qu'il vous plaira. Si vous n'avez point pris la peine de signer notre compte, s'il vous plaît de différer, jusqu'à ce que j'aie mis la dépense des Sœurs de l'Hôtel-Dieu que j'oubliai hier à y employer. Je fais bien des fautes par ma trop grande promptitude, sans les autres de malice. Je supplie votre charité m'obtenir miséricorde. Toutes vos pauvres filles vous saluent très humblement, vous suppliant vous souvenir d'elles et moi, la moindre de toutes, je suis, Monsieur, Votre très humble et très obligée fille et servante.

L. 54

à Monsieur Vincent

(avant 1650).

Monsieur,

Mon peu de mémoire m'empêcha hier de vous dire que la petite du Pont avait désiré de vous faire sa confession, lorsqu'elle fit sa petite retraite, et je croyais que c'était aussi pour vous parler au sujet du

L. 24

1. *Avant 1650, Louise de Marillac débute ses lettres à Monsieur Vincent par «Monsieur». Après 1650, elle écrit: «Mon très honoré Père».*

désir de ses parents- ce qui m'a fait penser, Monsieur, que si votre charité lui pouvait parler qu'elle lui pourra dire plus librement ses pensées, et aussi que vous aurez plus de pouvoir sur son esprit que son frère, que je vous avais proposé, lequel demeure à quatre ou cinq lieues d'ici. Je supplie très humblement votre charité offrir à notre bon Dieu notre petite neuvaine qui commence aujourd'hui, il sait ce bon Dieu, que je ne veux rien par sa miséricorde que sa Très Sainte Volonté, mais que je souhaite que sa puissance ôte tous les empêchements à la parfaite exécution de cette très sainte volonté, par laquelle je suis, Monsieur, Votre très obligée servante et humble fille.

P.S.—S'il vous plaît prendre la peine me mander à quelle heure la petite du Pont vous ira trouver.

L. 79

à Monsieur Vincent

(avant 1650).

Monsieur,

Je crois qu'il y a eu quelque empêchement, puisque Madame de Lamoignon ne m'a pas envoyé son carrosse, ce qui fait, Monsieur, que je vous supplie très humblement de ne point parler du doute de ce que j'ai baille* aux Sœurs à leur partement*, parce qu'il m'est toujours resté en l'esprit ne leur avoir baillé que cinquante écus *, et ne m'est venu en pensée autre chose que l'incertitude qu'elles en avaient. Je vous supplie très humblement qu'il ne soit compte que cela. C'était mon intention de vous le dire devant les Dames, comme je suis obligée, et de me dire, Monsieur, Votre très humble et très indigne fille et servante.

L. 90

(à Monsieur Vincent)

(avant 1650).

Monsieur,

Notre bon Dieu a voulu ajouter à la consolation que sa bonté lui a fait me donner par votre charité, me faisant paraître en un autre sujet que sa Providence ne dédaigne les pécheurs: M'ayant envoyé Madame de Marillac (1) pour me dire qu'elle croyait que j'étais incommodée *, et qu'elle me priait lui dire librement, pour me donner le support

L. 90

1. Madame de Marillac, la jeune, femme de Michel, le conseiller au Parlement.

que Madame sa mère m'avait offert qui était, tous les ans, quelque somme. Je lui ai avoué tout simplement la peine que j'avais, et que je n'aurais besoin de rien si mon fils avait quelque emploi.

Elle a désiré de vous voir pour ce sujet (mais vous étiez sorti) pour savoir de vous, Monsieur, comme Monsieur de Beauvais (2) avait reçu la proposition qu'elle lui avait faite, et son sentiment en ce sujet; et parce qu'elle ne sait de quelle sorte elle lui en doit parler, et qu'il doit partir demain ou après, elle et moi vous suppliant très humblement prendre la peine de lui écrire un mot en ce sujet; je dis à Madame de Marillac, si vous le jugez à propos. Elle a désiré cela, crainte que vous n'eussiez à me dire quelque chose qui me contristât. Je ne sais si c'est mon orgueil qui me donne peine de la peine que je donne à autrui. Je devrais bien être meilleure puisque j'ai l'honneur d'être, Monsieur Votre très humble fille et très obligée servante.

L. 118 *bis*

(à Monsieur Vincent) (1)

(avant 1650).

Monsieur,

Il est vrai que j'ai une affection toute particulière pour la fête de la Pentecôte et en ce temps-ci, de son attente, m'est très cher; Je me souviens d'avoir eu il y a quelque temps une grande consolation oyant * un prédicateur dire que ce fut en ce jour là que Dieu donna sa loi écrite à Moise et que, en la loi de grâce, il avait donné en ce même jour à son Eglise la loi de son amour qui portait puissance de l'effectuer. Et parce que en ce même jour, il a plu à Dieu mettre en mon cœur une loi qui n'en est jamais sortie, nonobstant toutes mes méchancetés, je souhaiterais volontiers s'il m'était permis que, en ce même jour, sa bonté fît entendre les moyens d'observer cette loi, selon sa très sainte volonté.

Je ne sais si ce n'a point été pour cela que j'ai eu pensée de vous demander permission de nous disposer à cette fête par la privation de la sainte Communion, ces onze jours que la Sainte Vierge, les apôtres et les saintes femmes ont été séparées de leur cher Maître, nous servant aussi de cette occasion pour penser au mauvais usage que nous avons fait toute l'année de nos communions, afin d'exciter en nous un nouveau désir de communier avec plus de ferveur et d'utilité pour la gloire de Dieu, et afin aussi de participer avec les apôtres au baptême qu'ils reçurent, d'amour et de ferveur, pour le service du prochain. Je

L. 90
1. Augustin Potier, évêque de Beauvais meurt le 20 juin 1650.
L. 118 bis
1. Lettre sans adresse et sans signature.

vous supplie, très humblement, Monsieur, que les faiblesses de mon esprit, que je vous ai fait paraître, n'exigent point de votre charité la condescendance qui vous pourrait donner pensée que je voudrais que vous déferassiez à mes pensées, car cela est tout à fait éloigné de mon désir, et n'ai point plus grand plaisir que quand je suis raisonnablement contrariée, Dieu me faisant la grâce presque toujours, de connaître et estimer les avis d'autrui tout autre que les miens; et particulièrement quand c'est votre Charité je suis assurée de voir évidemment cette vérité, quoique ce soit en des sujets qui me sont cachés pour un temps.

134 *bis*

à Monsieur Vincent (1)

Monsieur,

J'ai été priée de vous supplier très humblement, pour l'amour de Dieu, comme je fais, de faire la charité à une pauvre femme qui a très grand besoin d'être enfermée, de faire prier M. Gillot, marchand, demeurant la place aux Chats (2), de lui aider à avoir place à la Pitié (3). Le besoin qui m'a été représenté est tout à fait digne de compassion, tant pour le salut de son âme que pour l'assurance de sa personne. Ce qui fait, Monsieur, que je me suis résolue de vous être importune et vous assurer, par ce mot, que je suis, en l'amour de Notre-Seigneur, Monsieur, votre très humble et très obéissante servante.

136 *bis*

à Monsieur Vincent (1)

Monsieur,

J'oubliai hier de vous demander si notre Sœur Renée demeurera cette fois pour faire sa retraite; c'est à peu près le temps que votre charité lui avait marqué. Et si elle demeure, trouverez-vous bon que notre Sœur Claude, de Chinon, aille, ce temps, occuper sa place ? Elle fait ici l'école assez souvent et fait bien.

Je vous supplie très humblement vous souvenir du besoin que nous avons d'une conférence. Que si ce pouvait être cette semaine pour nous servir de meilleure disposition à la fête de la Sainte Vierge, vous nous ferez la charité de nous avertir du jour. Toutes nos sœurs en ont

L. 134 bis
1. Lettre publiée dans les Annales de la Mission. 1961.
2. Place de Paris située près du Cimetière des Innocents.
3. Hôpital de Paris, bâti non loin du Jardin des Plantes.
L. 136 bis

1. Lettre publiée dans les Annales de la Mission. 1931.

grand désir. Et nos sœurs qui espèrent n'être plus retardées pour se donner tout à Dieu, vous supplient de le bien vouloir, et moi que je me dise, Monsieur, votre très humble et très obligée fille et servante.

L. 369

à Monsieur Vincent

Ce 24 août (avant 1650).

Monsieur (1)

Mon cœur encore tout plein de joie de l'intelligence qu'il me semble que notre bon Dieu lui a donné de ces mots: Dieu est mon Dieu ! et le sentiment de la gloire que j'ai eu que tous les bienheureux lui rendent ensuite de cette vérité ne peut s'empêcher de vous parler ce soir, et de vous supplier de m'aider à faire de ces excès de joie et de m'enseigner quelque pratique pour demain, jour du saint de qui j'ai l'honneur de porter le nom, jour de la rénovation de mes vœux, souhaitant et pour l'un et pour l'autre entendre de vous la Sainte Messe; s'il plaît à votre charité me mander l'heure, comme je l'en supplie très humblement, dans l'espérance, Mon Très Honore Père, que vous savez que tout ce que je suis est en vos mains pour être donné à ce bon Dieu de qui l'amour m'a, par sa grande miséricorde, fait être, Votre très humble et très obligée fille et servante.

Ce soir St-Barthélémy.

RÉPONSE DE SAINT VINCENT
écrite en marge de la lettre ci-dessus

Béni soit Dieu, Mademoiselle, des caresses dont sa divine Majesté vous honore. Il faut le recevoir avec respect et dévotion et en la vue de quelque croix qu'il vous va préparant. Sa bonté a accoutumé de prévenir les âmes qu'il aime de la sorte quand il désire les crucifier. Oh ! quel bonheur d'avoir une providence si paternelle de Dieu sur soi, et que cela vous doit augmenter la foi la confiance en Dieu et à l'aimer plus que jamais. Faites-la donc, Mademoiselle, l'action que vous devez faire, aujourd'hui vous en dira beaucoup. Je participerai à votre consolation, comme je me propose de le faire à votre croix, par le saint sacrifice que j'espère lui présenter aujourd'hui entre huit et neuf heures. Bonjour Mademoiselle, je suis votre serviteur.

L. 257

pour ma Sœur Hellot

Ma Très Chère Sœur,

Je vous renvoie ce procès-verbal; il faudra, s'il vous plaît renvoyer l'enfant au même commissaire et prendre garde que l'on ne lui rende pas ce procès qu'il n'ait retenu l'enfant, à ce qu'il nous serve pour faire voir sa faute. Voyez je vous prie la lettre sans suscription et corrigez les fautes et la refermez à cause que je lui envoie sans la voir.

Allez voir Madame Lendormy, comme bonne amie de la fille pour lui faire entendre adroitement la faute qu'elle a faite, le danger de son salut, quoique l'on lui puisse dire, et qu'elle ne doit rien attendre de nous qu'elle ne m'ait parlé. Que si nous faisions ainsi que la justice le requiert, que nous la pourrions faire prendre et accuser de larcin présumé, ou autre grand mal, se retirant sans dire mot, comme un méchant laquais.

Voilà une lettre que vous enverrez aussitôt à Madame de Borne et reviendrez, s'il vous plaît, sur le soir, me croyant toujours en l'amour de Jésus Crucifie, ma chère Sœur, Votre très affectionnée Sœur et servante.

1651

juillet: *Visite de Monsieur Lambert à Nantes et Angers.*

à la fin de l'année: *décès d'Élisabeth Hellot.*

L. 297

à nos très chères Sœurs Charlotte Royer et Françoise Carcireux (2)
Filles de la Charité, Servante des Pauvres Malades à Richelieu

Ce 7 janvier 1651.

Mes Très Chères Sœurs,

Vous avez sujet de vous plaindre de moi d'être si longtemps sans vous remercier de votre beau parement qui a déjà bien pare notre chapelle; je vous en remercie de tout mon cœur.

L. 257
1. Élisabeth Hellot est décédée à la fin de l'année 1650.
L. 297
1. Charlotte Royer, voir p. 253.

2. Françoise Carcireux, voir p. 253.

Je crois que Monsieur Vincent vous aura fait donner réponse de ce que vous désiriez. Je suis bien aise que vous ayez vu Monsieur Lambert pour cela, mais vous le gardez un petit (peu) trop longtemps. Présentez-lui mes très humbles saluts, et lui en faites des plaintes, et lui dites que je le prie de me mander* s'il a fait tenir nos lettres a la tante de notre Sœur Anne (3), et aussi s'il se souvient des affaires de ma Sœur Vincente (4).

Ma Sœur Charlotte, votre père est venu nous voir; il m'a apporté votre baptistaire* que je vous envoie. Vous en serez, je m'assure, toute consolée: il se porte bien et votre mère, vos frères et belle-sœur, et votre nièce, Dieu merci. Ils n'ont pas le loisir de vous écrire. Il m'a dit qu'il vous écrira, il vous salue toutes. Voilà une lettre pour vous, ma Sœur Françoise, de Monsieur Carcireux, mais ne vous mettez point en peine, nous avons su qu'il n'est pas si nécessiteux qu'il le fait paraître. Mandez-nous si vous avez été affligées de l'inondation des eaux comme nous.

Je ne sais si je me trompe, mes chères Sœurs, mais je crois que vous êtes bien dans l'observance de nos règles, c'est à quoi je vous conseille. Toutes nos Sœurs vous saluent très humblement. Ma Sœur Jeanne Delacroix (5) a eu la jambe rompue; mais elle est fort bien raccommodée, et commence à se lever grâce à notre bon Dieu.

Voilà vos saints protecteurs et la vertu que sa Providence a permis qui vous soit échue. Je vous prie mes chères Sœurs, de la bien mettre en pratique et de me croire en l'amour de Jésus Crucifié, Votre très humble servante.

L. 298

à Monsieur Vincent

[Février 1651.]

Mon Très Honoré Père,

Il a été donné une sentence sur les informations de la vérité de l'exposition * de l'enfant mentionné dans l'exploit * signifié, que j'envoyai hier à votre charité pour faire voir aux dames. Maintenant, nous avons besoin d'avis pour l'exécution de cette sentence, à cause

L. 297

3. Probablement Anne de Gennes originaire de Richelieu, qui serait morte en 1650 ~ Étant de noble extraction, elle quitta tout pour se donner à Dieu dans la Compagnie des Filles de la Charité» Coste IX.535.
4. Vincente Auchy, originaire de Richelieu, voir p. 47.
5. Jeanne Delacroix, originaire du Mans, est entrée dans la Compagnie des Filles de la Charité vers 1645. D'abord à Paris, elle est à Serqueux en 1648. En avril 1651, elle est nommée Assistante. En fin d'année 1653, elle retourne à Serqueux. De nouveau Assistante en 1657, elle est envoyée en 1659 à Châteaudun remplacer Barbe Angiboust qui vient de mourir. Louise

de Marillac a dit d 'elle: «C'est une fille de vertu et de grand exemple» (Coste XIII.672).

que nous avons à faire à forte partie; la chose la plus facile est de faire prendre les chevaux allant à l'abreuvoir. J'avais pensé, Mon Très Honoré Père, si vous ne trouveriez point à propos que nous allassions prendre avis de Monsieur le Procureur général, j'entends une de nos Sœurs; ou si pour les affaires semblables que l'on pourra avoir à l'avenir, il ne serait pas mieux que Godefroy, l'un des sergents de votre justice, y allât et fît entendre toute cette présente affaire. Nous sommes un peu pressées de cela, à cause que la mère de l'enfant est avec ma Sœur Geneviève (1), et nous craignons qu'elle ne nous échappe et aussi que le sieur Père y veut trouver invention de se tirer de cette affaire par son pouvoir, l'état de cette pauvre créature serait déplorable.

Nous sommes aussi bien pressées de cette pauvre fille qui nous tient toujours en crainte. Je vous supplie très humblement prendre la peine d'en parler à Monsieur Portail, et si vous le jugez à propos pour avoir plus de connaissance de la vérité de ses déportements. Nous ferons venir ma Sœur Marie et celle de Saint-Nicolas d'avec laquelle elle sort présentement, et vous iront trouver, avec ma Sœur Julienne (2) le jour et l'heure que vous nous l'ordonnerez pour faire toute chose avec plus de sûreté et charité.

Donnez-nous s'il vous plaît votre bénédiction puisque je suis, Mon Très Honoré Père, Votre très humble fille et très obligée servante.

L. 299

à ma très chère Sœur Barbe Angiboust,
fille de la Charité à Saint-Denis

Ce 17 février (1651).

Ma Très Chère Sœur,

Je vous prie de retirer les hardes * de Gilles du Pont, que le fils de son maître vous doit rendre, et vous lui baillerez * la somme de dix-huit livres quinze sols * pour le dernier quartier de sa pension, et je ne manquerai pas de vous les rendre au premier voyage que vous ferez ici. Vous en tirerez quittance. Je supplie Dieu vous conserver, et suis en son très saint amour, ma très chère Sœur, Votre très humble Sœur et servante.

L. 298
1. Geneviève Poisson voir p. 33.
2. Julienne Lor
et, voir p. 256.

L. 282

pour ma Sœur Barbe Angiboust (1)
(à Saint-Denis)

(vers février 1651) (2).

Ma Très Chère Sœur,

hier à vous donner les dix-huit livres quinze sols*; je vous prie de ne pas différer à le payer, et si vous pouvez m'envoyer un quarteron* de bonnes petites poires qui soient bien saines, vous me ferez plaisir.

Je vous prie de nous envoyer ma Sœur Nicolle dès que ma Sœur Jeanne sera arrivée. Je m'avise de vous envoyer l'argent pour ce magister * et ces poires, si vous pouvez vous en enverrez un demi cent. Je supplie Notre Seigneur que nous entrions avec lui dans le désert de la penitence et suis en son très saint amour, ma très chère Sœur, Votre très humble.

L. 300

à ma Sœur Charlotte (1) **et ma Sœur Françoise (**2),
filles de la Charité, Servantes des pauvres malades à Richelieu

Ce 17 mars 1651.

Mes Très Chères Sœurs,

Je supplie Notre-Seigneur vous continuer ses saintes grâces et les augmenter toujours de plus, pour la persévérance en son saint amour et service. Notre bonne Sœur Etiennette (3) est arrivée en bonne santé, Dieu merci, et paraît de bonne volonté. Je vous remercie du beau fil que vous nous avez envoyé par elle. Elle sut bien conserver la provision de pommes que vous lui aviez donnée qu'il en est venu jusqu'ici de toutes saines.

Je vous prie, mes chères Sœurs, d'aider la pauvre Jeanne Fouré (4) à perdre la pensée de retourner parmi nous, car quand elle lui durerait

L. 282
1. Barbe Angiboust, voir p. 14.
2. Voir la lettre précédente.

L. 300
1. Charlotte Royer, de Liancourt, voir p. 253.
2. Françoise Carcireux, de Beauvais, voir p. 253.
3. Etiennette, peut-être Etiennette Massé, originaire de Richelieu, vient d'entrer dans la Compagnie des Filles de la Charité.

4. Jeanne Fouré (voir p. 255) regrette d 'avoir quitté la Compagnie des Filles de la Charité.

dix ans, vous ne pourrions pas la recevoir ni moi, ni celles qui viendront après nous.

Vous êtes bien heureuses d'avoir Monsieur Lambert (5). Soyez bonnes ménagères, afin que vous n'ayez pas besoin d'emprunter; je pense bien que c'est l'incommodité du temps qui en est cause.

Pour ce qui est de votre désir (6), il est bien louable; car ce n'est pas assez de bien commencer, il faut persévérer, comme je crois que c'est votre dessein, néanmoins il faut en cela se soumettre à la conduite de nos Supérieurs qui pour des sujets très importants ordonnent que c'est assez de ne faire cette offrande que pour un an, et la recommencer tous les ans. Ne pensez-vous pas, mes chères Sœurs, que ce sera bien agréable à Notre-Seigneur, puisqu'ayant au bout de l'an votre même liberte vous en pouvez encore faire un nouveau sacrifice ? C'est pourquoi, mes chères Sœurs, je vous conseille, si vous êtes en cette même bonne volonté de ne plus différer, il fait bon ne rien perdre. Je crois que vous conservez toujours la même modestie et retenue que vous avez eues à Paris, et qu'encore que vous soyez en un lieu où le monde est bien aise d'être accueilli, et voudrait bien être visité, que vous ne faites pas contre vos, saintes coutumes. Soyez aussi bien respectueuses à Messieurs les Ecclésiastiques, et retenues dans votre modestie avec tous les hommes de quelque condition qu'ils soient.

Monsieur Carcureux nous vint voir hier. Je l'ai bien dissuadé de vous aller trouver; je ne sais s'il me croira. Il a amené votre sœur qui était mariée et l'a mise en condition en cette ville, et un enfant qu'elle avait. Tout le monde a sa part des afflictions. Pour le père de ma Sœur Charlotte, je ne l'ai point vu depuis qu'il me bailla son baptistaire * et dit qu'il lui écrirait quand il serait à Liancourt. Je vous ai envoyé ce baptistaire; mais pour la lettre, je ne l'ai point vue. Nous nous portons assez bien, Dieu merci, excepté notre bonne Sœur Perrette (7) qui était à Issy; elle est avec nous, toujours presque malade et notre pauvre Sœur aveugle (8) que je recommande à vos prières, comme fait aussi toutes nos Sœurs qui vous saluent de grand cœur, et moi qui suis en l'amour de Jésus Crucifié, mes chères Sœurs, Votre très humble Sœur et très affectionnée servante.

L. 301

à Monsieur Vincent

Ce 18 mars [1651].

Mon Très Honoré Père,

Permettez-moi de vous dire que je crois qu'il est nécessaire pour le soulagement du mal que votre blessure a fait, de vous faire tirer du

5. Monsieur Lambert, voir p. 27.
6. Les deux sœurs désirent faire des vœux perpétuels.
7. Perrette, voir p. 396.
8. Nicole qui est aveugle, meurt en avril 1652.

sang du bras de ce côté là, quand ce ne serait que d'une palette (1), pour faire révolution du feu qui se peut jeter dessus par le remuement des humeurs fait par les purgations; mais il me semble absolument nécessaire que vous n'usiez d'aucune (purgation) saline pour quelques semaines. Voilà une sorte de pommade que j'ai expérimenté être très bonne pour ôter le feu et adoucir le mal. Je voudrais, mon Père, que vous en essayassiez en frottant tout l'endroit où il y en a, et mettre par dessus un linge plié, comme une compresse de trois ou quatre doubles, mouillé dans cette eau après qu'elle aura perdu le grand froid sur quelque peu de cendre chaude. Il faut le changer au moins deux fois le jour; que si le feu qui est au mal était si grand qu'il fît sécher le linge bientôt, il faudrait le remouiller plus souvent, et prendre garde, s'il s'attachait au mal, à ne le pas tirer sans l'humecter afin qu'il n'écorche rien. Mais au nom de Dieu, Mon Très Honoré Père n'attendez pas l'extrémité d'un plus grand mal à envoyer quérir * monsieur Pimpernelle qui me guérit la jambe avec un certain onguent * qui y fît grande plaie et puis la guérit. Peut-être que si vous faites saigner et usiez trois ou quatre jours de ce petit remède, que vous n'auriez point besoin d'autre chose. Je le souhaite de tout mon cœur et que votre charité demande miséricorde à notre bon Dieu pour mon âme, à ce qu'elle se puisse retirer de son engourdissement, pour le servir plus fidèlement, et me pouvoir dire avec plus de vérité, Mon Très Honoré Père, Votre très obéissante fille et très obligée servante.

L. 521

à Monsieur l'abbé de Vaux
à Angers

Ce 19 avril (1651).

Monsieur,

J'estime à grand bonheur la grâce que vous faites à nos Sœurs parmi vos soins et grandes affaires. Je loue Dieu de tout mon cœur de la bénédiction que Dieu donne à la conduite du bon Monsieur le Mercier (1) auquel je n'ai point encore rendu de témoignage de reconnaissance, sinon en nos chétives prières. J'appréhende extrêmement, Monsieur, que nos Sœurs soient interrogées pour toutes les raisons que votre charité a pris la peine me représenter, mais si

L. 301
1. La palette est une sorte de plat qui sert à recueillir le sang au cours de la saignée.
L. 52 1
1. Monsieur Le Mercier, nouveau confesseur des Sœurs à l'hôpital d'Angers.

Monseigneur d'Angers (2) et vous, le voulez, et le trouvez nécessaire elles sont sous son obéissance. Je crois, Monsieur, que vous leur ferez la charité de leur donner instruction, ou faire donner à ce qu'elles ne fassent rien que bien à propos, car je crois qu'elles seront beaucoup empêchées.

Les grandes affaires que Monsieur Vincent a, et un peu d'indisposition que j'ai, m'empêchent de vous dire son sentiment sur l'affaire de Monsieur Ratier. Je crois qu'il aura consolation de la peine que vous prenez pour l'établissement des Conférences. J'espère que vous me faites la charité de vous souvenir de nos besoins en vos saints Sacrifices et prières. Je le vous demande pour l'amour de Dieu et la croyance que je suis en le même amour, Monsieur, Votre très obéissante et très humble servante.

L. 302

à ma très chère Sœur Julienne Loret (1)
Fille de la Charité, servante des pauvres malades à Chars

Ce 24 avril (1651).

Ma Très Chère Sœur,

Je loue Dieu de tout mon cœur de votre heureuse arrivée et le supplie de vous donner les grâces dont vous avez besoin pour faire bon usage de la conduite de sa divine Providence sur vous. Je supplie Dieu vous faire aussi la grâce de bien faire entendre à notre bonne Sœur Marguerite (2) qu'elle n'aura point de peine, ni les autres Sœurs à

L. 521

2. En 1649, un nouvel évêque avait été nommé à Angers. Monseigneur Henri Arnauld est le frère du célèbre Antoine Arnauld, le chef du parti janséniste français. Mgr Arnauld a un très grand amour pour les pauvres, il ira souvent les visiter à l'hôpital. Après la mort de Monsieur l'abbé de Vaux, il subira l'influence de sa famille janséniste.

L. 302

1. Au conseil du 15 avril 1651 (Coste XIII. 678) il a été décidé d'envoyer à Chars Julienne Loret qui, grâce à sa prudence et son intelligence, pourra agir avec discernement auprès du nouveau curé, Monsieur Pouvot qui est janséniste.
2. Marguerite Chétif, née à Paris paroisse Saint-Sulpice le 8 décembre 1621 est entrée dans la Compagnie des Filles de la Charité le 1er mai 1649. Envoyée à Chars, elle en revient en mai 1651 et part à Serqueux. Le 4 avril 1655, étant à Paris, elle fait les vœux perpétuels. Elle est présente lors de l'érection officielle de la Compagnie et en signe l'acte (8 août 1655). En 1656, elle est envoyée à Arras. Elle s'y trouve au moment du décès de Louise de Marillac, et c'est là qu'elle apprend sa nomination de Supérieure Générale (Coste X.740). En 1667 elle est directrice du Séminaire, puis en

1670, Sœur Servante à Angers. En 1674, eue est nommée Econome pendant le généralat de Nicole Haran. Après son triennat, elle va à l'hospice du Saint-Nom de Jésus comme Sœur Servante. Elle meurt à la Maison Mère, le 9 janvier lorsque sonne minuit.

contenter Monsieur le Curé, qui a pris ce matin la peine de nous venir voir et me paraît raisonnable. Il est un peu prompt; mais il n'y a que moyen de l'avoir par douceur et soumission de parole, et d'effet aussi quand vous pourrez faire ce qu'il vous proposera; que quand les choses ne se peuvent faire, lui en faut faire entendre les raisons doucement et humblement, et je m'assure qu'il sera très facile à contenter.

Je m'assure que vous trouverez facilité à vous confesser, ou à lui ou à quelque autre de ses prêtres; néanmoins, ma chère Sœur, faites prudemment, car il vaudrait mieux ne pas aller que d'avoir à les laisser.

Je pris hier médecine, ce qui me fait plus tôt finir et vous assurer que je suis de tout mon cœur en l'amour de Jésus Crucifié, mes chères Sœurs, Votre très humble Sœur et servante.

L. 303

à Monsieur Vincent

Ce 2 mai [1651].

Mon Très Honoré Père,

Je fais toujours tout si mal que je pense que cela est cause que je ne prends pas le temps assez à propos pour vous demander les avis dont nous avons grand besoin; ce qui me fait très humblement vous supplier me faire la charité, à votre premier loisir, de m'envoyer quérir*, ou prendre la peine de passer céans*.

Madame de Saint-Mandé (1) a dit à de nos Sœurs, qu'il se devait faire une Assemblée aujourd'hui, pour les affaires des petits enfants. Je vous supplie très humblement de prendre garde à ce que les dames ne prennent la pensée de renvoyer le tout à Bicêtre (2), il me semble que l'expérience de plusieurs choses nous doit empêcher, sous votre bon plaisir, de nous résoudre à cela et je voudrais bien que nous n'eussions pas occasion de refuser. L'œuvre me paraît en si bon train que je ne puis m'empêcher, Mon Très Honoré Père, de vous dire que j'appréhende que ces dames rentrant à avoir égard sur toutes choses, ne troublent la conduite que Dieu y a donnée, depuis qu'elles ne s'en mêlent presque plus. J'envoyai vendredi un billet des besoins à Madame de Saint-Mandé, pour la presser d'avoir de l'argent, j'avais un peu de répugnance pour cette appréhension que je vous mandai * et néanmoins je crois que cela a fait prendre la résolution de l'Assemblée. Je supplie votre charité penser devant Dieu au moyen d'empêcher que cela ne gâte rien, et se souvenir que je suis, par l'ordre de sa Providence, Mon Très Honoré Père, Votre très obligée fille et très obéissante servante.

1. Madame de Saint-Mandé, voir p. 227.
2 Les enfants trouvés avaient été ramenés au faubourg Saint-Denis,

L. 345

à ma très chère Sœur Jeanne Lepintre

Ce 19 mai (1651).

Ma Très Chère Sœur,

Une de nos Sœurs (1) partit mardi dernier pour aller à Hennebont et passer par Nantes; elle vous doit bailler * une lettre que je vous écrivis en grand empressement. Elle a oublié de se faire bailler une paire d'heures ; je vous prie de lui bailler celles-ci et recevez ces trois images qui étaient à défunte notre chère Sœur Hellot (2), l'une pour vous, une pour ma Sœur Henriette (3) et l'autre pour ma Sœur Marthe (4). Je suis bien en peine d'être si longtemps sans recevoir de vos nouvelles; Monsieur de Beaulieu (5) vous dira des nôtres, il a pris la peine de nous venir voir une seconde fois. Je (me) crains bien que vous soyez malade, ne lui ayant pas fait réponse sur chose assez importante. Je vous supplie, ma chère Sœur si Monsieur d'Annemont (6) est à Nantes, rendez-lui nos très humbles saluts et respects, et à toutes vos dames et Messieurs les Pères administrateurs. Je crois que si vous jugiez qu'il y eût nécessité que j'écrivisse à quelques-uns, vous m'en avertiriez.

Donnez-nous plus souvent de vos nouvelles, ma chère Sœur, je crains bien que vous ne receviez pas toutes mes lettres, car je vous écris très souvent. Priez pour nous, mes chères Sœurs, à ce qu'il plaise à Notre-Seigneur Jésus-Christ nous donner son Esprit à cette sainte fête (7), à ce que nous en soyons si pleines, que nous ne puissions rien dire ni faire que pour sa gloire et son saint Amour auquel je suis, ma chère Sœur, Votre très humble Sœur et très affectionnée servante.

L. 304

à Monsieur Vincent

Ce 22 mai [1651].

Mon Très Honoré Père,

L'impuissance de parler bien nettement, causée par la confusion des pensées que mon esprit produit, dans la nécessité de vous dire les choses que je crois être obligée, me donne peine de ce que je vous ai

L. 345

1. Monsieur Vincent a averti Anne Hardemont de l'arrivée d'une sœur (Barbe...) à l'hôpital d'Hennebont (Coste IV.172).
2. Elisabeth Hellot est décédée à la fin de l'année 1650.
3. Henriette Gesseaume, voir p. 87.
4. Marthe Dauteuil, voir p. 182.

5. Monsieur de Beaulieu, voir p. 391.
6. Monsieur d 'Annemont, voir p. 193.
7. La fête de la Pentecôte.

dit de notre bonne Sœur Julienne (1), à laquelle je supplie votre charité ne pas écrire en sorte qu'elle pense qu'elle doive demeurer au lieu où elle est pour longtemps, comme en effet peut-être ne le jugerez vous pas à propos.

Je crois aussi devoir dire à votre charité que j'ai un peu eu, et ai de douleur, de laisser ces petites prières, dans la pensée que la Sainte Vierge désirait que je lui rendisse ce petit devoir de reconnaissance, et me console avec elle, de lui présenter ce qui m'en empêche, avec résolution d'essayer de lui agréer en quelque autre manière, de la servir avec plus de ferveur; mais que mes résolutions sont faiblement exécutées et souvent négligées. Aidez-moi par votre charité me donnant souvent votre bénédiction, et me présentant à Dieu toute indigne que je suis, comme un bon père fait à ses enfants prodigues, car vous savez que je la suis et, Mon Très Honoré Père, Votre très obéissante servante.

L. 305

à Monsieur Vincent

[mai 1651] (1).

C'est pour savoir, Mon Très Honoré Père, si je puis différer ma confession à demain au soir, ou s'il serait plus à propos que ce ne fût que jeudi, à votre plus grande commodité ? Si ma confession sera de plus longtemps que la dernière: il y a près de trois mois. Pour vous rendre compte de l'emploi de cette journée, je vous dirai que, depuis la lecture que j'ai faite dans le «Mémorial» (2) de Grenade, au lieu de « La Guide des pécheurs » (2) j'ai eu l'esprit tout transi des peines qu'il représente, sans néanmoins les appréhender, par mon trop peu de crainte; mais il me semblait être toute dans je ne sais quelle terreur sans distinction. Cela m'a un peu passé en la méditation des péchés, après avoir lu le premier chapitre de « La Guide », lorsque je me suis aperçue que je m'étais méprise, et ces seuls mots que Dieu est Celui qui Est, m'a toute mise dans la tranquillité; quoique j'aie bien trouvé en moi des crimes contre sa bonté. Continuerai-je cette lecture ? attendrai-je vos ordres pour ma confession ? j'entends pour me préparer, pour le temps de la faire, pour laquelle j'ai grand besoin de votre charitable assistance; comme aussi pour être détrompée imaginations, qui me font, Je crois, pécher si souvent, que J'ai honte

L. 304
1. Julienne Loret est à Chars, voir p. 347.
L. 305
1. Louise de Marillac fait sa retraite annuelle de l'Ascension à la Pentecôte.
2. Livres écrits en espagnol par Louis de Grenade, et traduits en français par N. Collin à la fin du XVIe siècle.

de me dire si peu véritablement, Monsieur, Votre très obéissante fille et obligée servante.

P.S.—Je crains bien d'être trop importune, quoiqu'il me semble que votre charité me considérera comme un pauvre.

L. 429

à ma chère Sœur Anne Hardemont (1)
(à Hennebont) (2)

(mai 1651) .

Ma Très chère Sœur,

Au nom de Dieu je vous prie, en votre première Conférence de vous entretenir sur le nombre de trois que vous serez ensemble et que vous devez honorer par ce nombre la très sainte Trinité, mais en quoi particulièrement ? C'est en la grande union qui doit être entre vous, la déférence à vos sentiments pour essayer de ne vous point contredire, mais acquiescer le plus que vous pouvez à vos petits avis les unes aux autres. Que si quelquefois ils se trouvent différents, souvenez-vous, mes chères Sœurs, que Notre-Seigneur déférait toujours à la volonté de Dieu son Père, et en quelque façon, vous honorerez cette déférence quand pour son amour vous quitterez votre opinion pour suivre celle de la sœur Servante, comme aussi elle le pourra faire dans les rencontres auxquelles Dieu ne sera point offensé, ni le prochain. Je supplie la bonté de Notre-Seigneur disposer nos âmes à la réception du Saint Esprit, à ce que, brûlantes du feu de son saint amour, vous soyez consommées dans la perfection de cet amour, qui vous fera aimer la très sainte volonté de Dieu auquel je vous suis.

L. 119

à ma très chère Sœur Julienne (1)

Ce mercredi (mai 1651).

Ma Très Chère Sœur

Je vous prie que, sans délai, ma Sœur Marguerite (2) parte vendredi pour nous venir trouver; nous avons si peu de Sœurs, et tant de

L. 429
1. Anne Hardemont, voir p. 120.
2. Anne Hardemont et Geneviève Doinel vont accueillir une troisième Sœur, Barbe.

L. 119
1. Julienne Loret à Chars, voir p. 256 et 347.
2. Marguerite Chétif, voir p. 347.

malades que cela fait que nous avons besoin d'elle Voilà, ma Sœur Michelle (3) jusqu'à ce que nous pouvions en envoyer une autre. Vous savez que je n'ai pas le temps de vous en dire davantage, à cause de ma petite retraite; je me recommande à vos prières et suis en l'amour de Notre-seigneur, ma chère Sœur, Votre très humble sœur et servante.

L. 304 bis

à ma très chère Sœur Julienne Loret
Fille de la Charité, Servante des Pauvres Malades à Chars

Ce 26 mai (1651).

Ma Très Chère Sœur,

Je vous prie me mander * ce que sont devenues les trois seringues (1) de Liancourt si nous en avons envoyé quelques-unes, mandez-le moi et aussi ce que nous avons envoyé avec et le prix. Mandez-moi aussi par qui nous avons envoyé.

Mandez-moi aussi si vous avez appris quelque chose depuis le partement * de ma Sœur Marguerite (2) qui n'est pas encore arrivée, aussi n'est-il pas midi. Je me recommande à vos prières pour le reste de ma petite retraite en laquelle je ne vous oublie pas, car vous savez que je suis en l'amour de Jésus Crucifié, ma chère Sœur, Votre très humble sœur et servante.

L. 347

à ma très chère Sœur Guillemine Chesneau (1)
fille de la Charité à Saint-Étienne (2)

1er juin (1651).

Ma Très Chère Sœur,

Je suis extrêmement étonnée que vous n'ayez point eu votre bonne part des drogues que nous avions envoyées; voilà un pain de sucre en

L. 119
3. Michelle, probablement une jeune sœur, confiée à Julienne Loret, l'ancienne directrice du Séminaire.
L. 304 bis
1. Voir les lettres p. 353 et 354.
2. Marguerite Chétif, voir p. 347.
L. 347
1. Guillemine Chesneau, voir p. 151.

2. Saint-Etienne à Arnes, dans les Ardennes. Quatre Sœurs y ont été envoyées en 1650.

récompense pour faire du sirop de roses et des cerises. Toutes nos Sœurs se recommandent à vous et louent Dieu du courage que sa bonté vous donne pour le service de ces pauvres affligés. Oh ! ma chère Sœur quelle grâce d'avoir été choisie pour ce saint emploi ! Il est vrai qu'il est extrêmement pénible, mais c'est en cela que la grâce de Dieu sur vous paraît plus grande- vous avez grande raison d'avoir confiance et abandon à sa sainte Providence- elle ne manquera à vous faire connaître que cela lui est agréable. Vous ne me mandez * rien de ma Sœur Jeanne (3), cela me met en peine; je vous prie que je sache si vous vous voyez (4) et qui vous avez pour vous aider. Vous m'avez fait un singulier plaisir de m'écrire, voici une lettre que vous trouverez de vieille date, faute d'avoir su une commodité assurée. Je voudrais bien, ma chère Sœur, avoir plus souvent de vos nouvelles, mais puisque c'est le service de Dieu qui nous empêche d'avoir plus de communication, son saint nom soit béni ! Il faut essayer de nous trouver souvent auprès de Notre-Seigneur, le voyant exercer la charité pour le prochain.

Croyez-moi de cœur et d'affection en l'amour de Notre-Seigneur ma très chère Sœur, Votre très humble Sœur et servante.

L. 526

à mes très chères Sœurs Perrette (1) **et Marguerite Chétif** (2)
Filles de la Charité, Servantes des Pauvres Malades, à Serqueux

Ce 2 juin (1651).

Mes Très Chères Sœurs,

Je suis bien en peine de cette troisième seringue (3), Marie Marthe (4) ne se souvient que des deux premières; je vous prie de penser à ce que vous portâtes au messager un peu après que ma Sœur Jeanne Pangoy (5) s'en fut revenue. Je ne sais si on vous a mandé* sur le mémoire pour les vingt-cinq sols de fuseaux. Je n'ai pas eu le temps

L. 347
3. Jeanne Françoise, voir p. 427.
4. Les Sœurs servent les pauvres en des villages différents (Coste XII. 675).
L. 526
I Perrette Chefdeville, originaire de Villers-sous-Leu a un frère prêtre de la Mission. Elle est la nièce d'Henriette Gesseaume. Son entrée dans la Compagnie des Filles de la Charité date de 1640-1641. Les premières années, elle sert les pauvres à Saint-Germain-en-Laye, à Fontenay, puis est envoyée à Serqueux. En 1653, elle part à Chalons au secours des victimes de la guerre.
2. Marguerite Chétif, voir p. 347.
3. Voir les lettres à Julienne Loret, p 352 et 354.
4 Marie Marthe Trumeau est à Paris, voir p. 75.
5. Jeanne Pangoy, de Liancourt, est venue à Paris, sans doute pour la retraite.

de faire acheter les drogues que vous me mandiez par votre dernière, ce sera s'il plaît à Dieu, au premier voyage. Votre lancette n'est pas encore accommodée, en voilà une autre que je vous envoie. L'incertitude du temps que vous serez là m'empêche de vous envoyer vos habits. Prenez bien soin je vous prie des actions de ma Sœur Michelle et qu'elle ne forme point en elle de mauvaises habitudes.

Les premiers livres que nous vous avons envoyés ont coûté trente-deux sols, ma Sœur Marguerite (6) nous a rendu vingt sols des deux derniers je vous renvoie; les deux lancettes dites doivent appartenir aux pauvres, les manches y sont, et une livre de sel prête est à Marie de Saint-Denis, le reste s'il y en a est aux pauvres. Faites nos excuses à Monsieur le vicaire, que nous ne pouvons pas recevoir cette bonne fille. Voilà le reste du mois de cette nourrice; nous avons retenu pour les fuseaux et pour les livres. Bonjour, ma Sœur, toutes nos Sœurs vous saluent et moi avec elles, notre bonne Sœur Michelle, étant de toutes deux, en l'amour de Jésus Crucifié, mes chères Sœurs, Votre.

L. 306

à ma très chère Sœur Julienne Loret
Fille de la Charité, servante des pauvres, à Chars

Ce 9 juin (1651).

Ma Très Chère Sœur,

Je n'ai point reçu de réponse de ma dernière lettre par laquelle je vous priais de me mander* si vous ne vous ressouveniez point de ce que nous envoyâmes à Liancourt (1) par le messager de Clermont lorsque vous l'alliez chercher et que vous le trouvâtes dans les rues et lui donnâtes ce que vous portiez- tâchez de vous en ressouvenir et me le mander* au plus tôt car je suis fort en peine de ces seringues, ne pouvant avoir des nouvelles de la troisième. Voilà les deux livres qui ont toujours été oubliés à vous envoyer.

Je vous supplie de prier Dieu pour nous tous; nous avons vu l'effet de vos prières à l'endroit de notre reposoir, car il a été très beau, et nous n'avons commencé que mardi; Dieu vous a exaucée l'ayant prié pour cela. Je suis en l'amour de Notre-Seigneur Jésus Crucifié, mes très chères Sœurs, Votre très humble sœur et servante.

L. 526
6. Marguerite de Vienne, voir p. 152.
L. 306
1. voir les lettres p. 352 et 353.

L. 306 *bis*

à mes très chères Sœurs Charlotte (1) **et Françoise** (2)
Filles de la Charité, Servantes des Pauvres Malades, à Richelieu

Ce 9 juin (1651).

Mes Très Chères Sœurs,

Je suis bien consolée d'avoir entendu de vos chères nouvelles, car encore que ma Sœur Charlotte ait toujours ses incommodités, ne laissant pas de les porter avec sa tranquillité ordinaire, elle ne laisse pas d'être en bonne santé puisqu'elle ne laisse pas de travailler pour la gloire de Dieu au service du prochain. Continuez, mes chères Sœurs, à être fidèles à Dieu, et vous estimez très heureuses d'être éloignées de vos pays. C'est là, mes chères Sœurs, où Dieu vous demande pour vous faire travailler plus généreusement à acquérir la perfection que Dieu vous demande.

Je crois que Monsieur Lambert (3) vous aura donné, avant partir, la consolation que vous désirez (4), non pas pour toute votre vie, mais pour un an seulement, car Monsieur Vincent n'en fait user que de la sorte à qui que ce soit, et cela est plus agréable à Dieu que autrement puisque, ayant au bout de l'année votre volonté libre, vous la pouvez encore donner à Dieu tout nouvellement.

Je ne sais, mes chères Sœurs, si vous m'avez demandé d'écrire à vos parents, vous le pouvez faire. Si vous m'avez parlé d'autre chose mandez *-le moi encore une autre fois, car je n'ai plus votre lettre.

Je me crains bien que Monsieur Lambert soit parti de Richelieu sans que vous l'ayez su ; si cela est, servez-vous de cette occasion pour connaître qu'il faut être détaché de toute chose.

Votre sœur est en très piteux état pour la pauvreté, ma Sœur Françoise ; mais par la grâce de Dieu elle porte son mal en paix; priez pour elle et trois de ses enfants. Votre petit frère est venu en cette ville pour essayer d'être mis aux Incurables si nous pouvons, nous y aiderons. Monsieur votre père est retourne à Beauvais; demandez bien à notre bon (Dieu) les saintes grâces dont il a besoin pour faire bon usage de toutes ses peines. Ses parents font ce qu'ils peuvent pour lui et les parents de ma Sœur Charlotte se portent tous bien, Dieu merci. Je (le) supplie de tout mon cœur vous conserver toutes deux dans la volonté de le bien aimer, et suis en l'amour de Jésus Crucifié, mes chères Sœurs, Votre très humble et très affectionnée Sœur et servante.

P.S.—Faites, je vous prie, mes très humbles saluts à Messieurs de la Mission, et nous recommandez à leurs saints sacrifices et prières.

1. Charlotte Royer, voir p. 253.
2. Françoise Carcireux, voir p. 253.
3. Monsieur Lambert (voir p. 27), avant de partir pour la Pologne fait la visite des maisons d'Angers et de Nantes.

4. Faire ou renouveler leur vœux.

L. 307

à Monsieur Vincent

Ce lundi au soir [juin 1651].

Je supplie très humblement votre charité prendre la peine voir si cette lettre peut-être envoyée à Montmirail (1) ; Monsieur Georget et Mademoiselle Amaury (2) sont venus céans pour demander la Sœur Jeanne Baptiste (3) encore pour quatre mois, et paraissent fort mécontents de la Sœur Nicolle (4) sans en avoir pu dire le sujet. Madame Fouquet était présente qui je m'assure aura bien remarque y avoir un peu de passion. J'ai essaye de leur parler avec le respect que je leur dois, et leur ai dit que la chose ne dépendait nullement de moi. J'ai essayé de leur faire entendre tout ce que votre charité m'avait ordonné au sujet des paroisses de Saint-Etienne et Saint-Roch (5) Et sur ce qu'ils m'ont témoigné croire que vous ne leur accorderiez pas, je leur ai dit que la grande nécessité qu'ils disaient en avoir, ensuite des fautes très notables qu'ils croyaient en ma Sœur Nicolle, vous les disant, que je ne savais pas, vous parlant plus clairement, quelle serait votre volonté en ce sujet. Il nous dit franchement qu'elle se voulait retirer de la Compagnie, et que c'était pour nous la conserver, et plusieurs autres choses qui n'ont guère de fondement.

Il serait bien nécessaire que Madame Fouquet (6) vous parlât, et vous dit les sentiments de Monsieur le Curé, qui ne sait, je crois, rien autre chose que ce que ces deux personnes lui ont fait croire être nécessaire à leur charité. Si vous jugez qu'il soit à propos que j'aie l'honneur de vous voir pour vous dire tout plus amplement, s'il vous plaît me faire la charité de m'en avertir et me trouve toujours, Mon Très Honoré Père, Votre très humble.

1. L'établissement des Filles de la Charité à Montmirail a eu lieu en 1647.
2. Monsieur Georget et Mademoiselle Amaury sont de la paroisse Saint-Jean-en-Grèves de Paris.
3. Jeanne Baptiste la jeune (voir p. 272) était à la paroisse Saint-Jean avant d'être envoyée à Montmirail. Monsieur Vincent, dans sa réponse à Louise de Marillac (Coste IV. 213) s'inquiète de savoir qui, réellement, demande Jeanne Baptiste: les personnes de Saint-Jean ou un jeune homme qui la recherche en mariage ? Jeanne Baptiste, fidèle à l'appel de Dieu, reste à Montmirail.
4. Nicole Haran (voir p. 501) est arrivée à Montmirail en octobre 1650 (Coste IX, 531)
5. Paroisses de Paris.
6. Madame Fouquet, née Marie de Maupéou, est mère de 8 enfants. L'un de ses fils deviendra surintendant* des finances, un autre, évêque de Narbonne. L 'une de ses filles sera Supérieure de la Visitation à Toulouse. Madame Fouquet dame d'une très grande charité et d'une piété éminente, meurt à 91 ans.

L. 309

à ma très chère Sœur Guillemine Chesneau (1)
Fille de la Charité, servante des pauvres (à St-Étienne à Arnes)

(juin 1651).

Ma Très Chère Sœur,

Je vous vois toujours dans vos peines, et bénis Dieu qu'il vous fait la grâce de les bien porter- mais je vous prie de ne vous pas inquiéter de celle qui vous veut faire penser être comme si vous n'étiez pas de la Compagnie. Il est vrai que l'exercice que Dieu a eu la bonté vous donner est extrêmement pénible, et en apparence sans consolation- vous en devez trouver néanmoins dans l'assurance que vous faites la très sainte volonté de Dieu et vous êtes assurée que vous la ferez toujours tant que votre esprit sera dans la soumission. Que vous avez bien fait d'attendre en paix que Dieu vous délivrât des dangers et appréhensions, que si vous êtes encore, portez cette peine avec amour et confiance.

Je ne me souviens point de l'argent que nous vous baillâmes* à votre partement *; vous pouvez compter simplement de ce qui est resté de votre voyage, pour l'employer pour les pauvres. Pour ce qui est de n'avoir pas de communication avec nos autres Sœurs (2), je crois bien, ma chère Sœur, que votre bon cœur en a de la peine; mais aussi croyai-je que vous portez la privation de cette satisfaction en paix, puisque c'est par l'ordre de la divine Providence que vous vivez, pour quelque temps, en cette manière. Sans doute saint Jean, duquel samedi est la fête, eût bien voulu suivre Notre-Seigneur, et avoir le bonheur d'être toujours avec lui mais il préféra quitter ce contentement pour vaquer à l'emploi qu'il lui donnait pour la gloire de Dieu et le service du prochain. Cet exemple, ma chère Sœur est de grande consolation aux âmes esseulées (isolées); pensez-y quelquefois, je vous supplie. Relisant votre chère lettre, je vois bien que Dieu vous fait beaucoup de grâces, soyez-en bien reconnaissante et continuez à y avoir votre recours en toutes choses.

Continuez, je vous prie, à prier pour Monsieur Vincent; il paraît se porter à son ordinaire et Monsieur Portail se porte bien aussi. Je ne manquerai, quand j'aurai l'honneur de les voir, de leur faire votre message. Si vous voyez ou écrivez à nos Sœurs vos voisines, recommandez-nous à elles, je vous prie.

Nous avons de malades deux de nos Sœurs nouvelles, ma Sœur Françoise Paule (3) et ma Sœur Phénix (4) celle-ci beaucoup malade

1. Guillemine Chesneau, voir p. 151.
2. Voir la lettre p. 352.
3. Françoise Paule va guérir. Elle est à la Maison Mère en 1657.
4. Phénix, entrée dans la Compagnie des Filles de la Charité vers mai 1650, meurt à la fin du mois de juin 1651.

je les recommande à vos prières et moi qui en ai plus besoin que pas une pour obtenir miséricorde de notre bon Dieu en l'amour duquel je suis, ma chère Sœur, Votre très humble Sœur et servante.

P.S.—Je ne sais si vous aurez reçu un pain de sucre que je vous ai envoyé de la part des dames, pour vous récompenser de la perte des confitures que nous avions envoyées.

2e P.S.—Depuis ma lettre écrite j'ai su que vous aviez reçu le pain de sucre. Je vous prie, faites bien mes très affectionnées recommandations à ma très chère Sœur Marie-Joseph (5).

L. 311

à ma Sœur Julienne Loret (1)
Fille de la Charité, servante des pauvres malades. à Chars

30 juin (1651).

Ma Très Chère Sœur,

Je vous remercie de tout mon cœur de votre chère affection, les remèdes que j'ai faits n'ont été, Dieu merci, que par précaution; mais sa bonté nous a encore visitées nous ayant ôté notre chère Sœur Phénix (2) qui est décédée le 9e jour d'une fièvre chaude; cela nous donne grand sujet de nous humilier et de fortifier la confiance que nous devons avoir en la divine Providence. Nous avons encore ma Sœur Madeleine (3) de St Nicolas du Chardonnet à l'extrémité.

Je loue Dieu de la meilleure santé qu'il a donnée à ma Sœur Michelle (4), je la prie de la bien employer pour le service du prochain et de bien travailler à se former dans toutes les maximes des vraies Filles de la Charité. Je vous prie lui bien faire rendre compte de ses oraisons, et de ses pratiques sur ses résolutions, aussi des fautes qu'elle commet contre, lui montrant grande cordialité quand elle les déclare. Prenez aussi garde, je vous prie, qu'elle ne s'habitue au dehors de faire faute contre la modestie et retenue qu'elle doit avoir. Surtout avertissez-la que si vous lui donnez quelque petit mécontentement de le vous dire en confiance, et de l'importance qu'il y a de parler à d'autres personnes de tout ce qui se passe entre vous. Vous lui pouvez faire la lecture de la présente, si vous voyez qu'elle en ait besoin.

L. 309
5. Marie-Joseph sera à Étampes en 1653. En juin 1658, Monsieur Vincent parle avec admiration de sa mort (Coste X. 510).

L. 311
1. Julienne Loret, voir p. 256.
2. Phénix, voir la lettre précédente.
3. Madeleine Espérance, voir p. 363.
4. Michelle, voir p. 352.

Je vous plains bien de cet assujettissement; mais je vous prie de prier Monsieur le Curé de trouver bon que vous ayez une serrure particulière, l'assurant que ce n'est pas que vous n'ayez toute assurance du bon Monsieur le Vicaire, mais que la bienséance requiert cela de vous. Saluez-le très humblement de ma part, et recevez les recommandations très affectionnées de toutes nos Sœurs. Bonjour, mes très chères Sœurs, croyez-moi en l'amour de Jésus Crucifié, Votre très humble Sœur et servante.

P.S.—Voilà le mémoire que vous demandez.

L. 313

à ma très chère Sœur Cécile Agnès (1)
Fille de la Charité
Servante des Pauvres Malades de l'Hôtel-Dieu Saint-Jean d'Angers

Ce 1er juillet (1651).

Ma Très Chère Sœur,

Je loue Dieu de tout mon cœur, de la consolation que vous avez eue de la visite de Monsieur Lambert (2) qui me ferait presque envie d'être à Angers, tant il a été édifié de toutes nos chères Sœurs, cela ma chère Sœur, me donne une grande joie et sujet de louer Dieu. Continuez, mes très chères Sœurs, je vous en supplie, il ne se souvient pas avoir dit que trois dussent revenir, au contraire, je pense qu'il croit que toutes sont bien affermies; mais il vous plaint de votre grand travail, et de la faiblesse de nos Sœurs. Je vous prie, ma très chère Sœur, de vous faire soulager par vos femmes et filles guéries, car je crois que vos messieurs le veulent bien. Saluez-les très humblement de ma part, je vous prie, et les dames de notre connaissance; et quand vous verrez Monsieur l'abbé de Vaux et Monsieur Ratier, assurez-les de mes très humbles reconnaissances et services; nous leur sommes toutes très obligées. Je ne leur écris pas si souvent que je souhaiterais, car je sais que ce pourrait être à importunité, à cause de grandes affaires que l'un et l'autre ont pour la gloire de Dieu. Monsieur Lambert m'a tant dit de bien de Monseigneur d'Angers (3) que je vous estime très heureuses d'être sous son obéissance. Soyez-en bien reconnaissantes Je vous prie.

Je recommande l'âme de notre chère Sœur Phénix (4) en vos saintes

L. 313
1. Cécile Angiboust, voir p. 41.
2. Monsieur Lambert dans sa lettre du 23 mai 1651, signale à Louise de Marillac que toutes les Sœurs sont malades, excepté Nicole.
3. Monseigneur Henri Arnauld, voir p. 347
4. Phénix, voir p. 257.

prières; elle fut mise mardi dernier en terre; c'était une personne de laquelle nous espérions beaucoup, nous avons quelques autres malades, particulièrement notre bonne Sœur Anne Hardemont (5) et une autre avec elle en Basse-Bretagne (6). Priez Dieu pour elles toutes, mes chères Sœurs, et me croyez en l'amour de Notre-Seigneur, Votre très humble et très affectionnée servante.

P.S.—Saluez très humblement Monsieur votre confesseur, auquel je me donnerai l'honneur d'écrire, pour le remercier de la charité qu'il a pour vous.

Relisant votre lettre, vos soumissions m'ont grandement touché le cœur.

Dites je vous prie à toutes nos Sœurs que je prie Dieu leur pardonner la pensée qu'elles ont eue de désirer s'en revenir. Je crois néanmoins qu'elles ne voudraient pas y penser n'était que l'obéissance les rappelât.

L. 314

à ma Sœur Jeanne Lepintre (1)
Fille de la Charité, servante des pauvres malades de l'Hôtel-Dieu de Nantes, en Bretagne

Ce 1er juillet (1651).

Ma Très Chère Sœur,

Votre chère dernière lettre m'a été à une singulière consolation, y ayant longtemps que je souhaitais de vos nouvelles, vous ayant écrit bien trois fois sans aucune réponse. Je craignais que vous fussiez malade; je loue Dieu de tout mon cœur qu'il ne soit pas ainsi.

Que vous dirai-je, ma très chère Sœur, pour vous faire connaître que je n'ai point manqué de désir de vous donner la satisfaction que vous me mandiez* attendre de moi, il faut que je m'accuse d'oubliance * puisque c'est la seule cause que j'y aie manqué, ne me souvenant pas même présentement d'avoir eu rien à vous mander, sur la croyance que j'ai que Monsieur Vincent ne manque point à vous faire réponse, car sitôt que je vois dans vos lettres que vous désirez de lui quelques avis, je lui fais ramentevoir* par le frère qui lui sert de secrétaire. Je crois, ma chère Sœur, que vous vous êtes amplement informée de tout à Monsieur Lambert (2) qui vous représentait Mon-

L. 313
5. Anne Hardemont voir p. 120.
6. Barbe, arrivée à Hennebont en mai 1651.
L. 314
1. Jeanne Lepintre, voir p. 77.
2. Monsieur Lambert, (voir p. 27) vient de faire la visite.

sieur Vincent, il ne manquera pas aussi de faire tout ce qu'il faut pour les besoins qu'il a reconnus. Soyez en repos, ma chère Sœur, et travaillez comme vous avez toujours fait à défricher. Les peines que vous avez prises jusqu'à présent ne seront pas perdues, vous savez qu'après la pluie suit le beau temps. Je vous ai déjà mandé, ma chère Sœur, que pensant avoir une occasion sûre pour vous écrire, je le mandai à Monsieur Le Duc votre oncle, et que votre cousin m'envoya un petit paquet pour vous faire tenir: ce sont cinq ou six chapelets de Notre-Seigneur et un Rosaire. Mandez*-moi si vous le voulez que je vous les envoie par le messager et dites je vous prie à toutes nos chères Sœurs que de tout mon cœur je les salue et demande à notre bon Dieu la grâce de les rendre toutes selon son cœur et suis en son très saint amour, mes chères Sœurs, Votre très humble Sœur et servante.

L. 315

à Monsieur Vincent

Ce 5 juillet 1651.

Mon Très Honoré Père,

La manière dont la divine Providence a voulu que je vous parlasse en toute occasion fait que, en celle-ci, où il s'agit de la pensée d'exécuter la très sainte volonté de Dieu, je vous parle très simplement sur les besoins que l'expérience nous a fait connaître qui pourraient empêcher l'affermissement de la Compagnie des Filles de la Charité si tant est que Dieu n'ait fait entendre en vouloir la destruction entière par des fautes générales et particulières, qui y paraissent plus clairement, depuis quelques années, dont je crois, en vérité, et devant Dieu, misérable que je suis, être sinon la seule cause, au moins la principale, tant par mes mauvais exemples que par mes négligences et peu de zèle, pour la fidélité à m'acquitter de mon devoir. Et voilà un des principaux besoins de pourvoir, pour l'avenir, dès maintenant d'une personne de meilleur exemple.

Un second besoin est que la manière de vie soit rédigée par écrit, donnée aux lieux où seront des Sœurs capables d'en faire lecture, et la garder révéremment* sans la montrer et donner des copies aux personnes du monde. Et pour que chacune de la Compagnie en ait connaissance l'on pourrait, pour Paris, en faire lecture tous les mois, par la Sœur Servante, les Sœurs des paroisses s'y assemblant pour ce sujet, une partie tous les quinze jours, et l'autre partie quinze jours après.

Et pour les Sœurs de la campagne aux lieux auxquels ne serait pas jugé à propos de la donner, tant à cause qu'elles ne sauraient pas assez bien lire, comme aussi pour n'en être pas assez assurées d'elles la lecture leur pourrait être faite aux temps de la visite et quand e;les viennent à la Maison.

Et parce que dans la Compagnie il y aura toujours des esprits assez grossiers et que l'exercice porte à l'action il serait nécessaire que, sur chaque article, il y eût explication de l'intention avec laquelle elle doit être faite.

Il est à croire que la faiblesse et légèreté de l'esprit a besoin d'être aidée par la vue de quelque établissement solide, pour en être aidée à surmonter les tentations qui leur arrivent contre leur vocation.

Et le fondement de cet établissement sans lequel il est, ce semble, impossible que la dite Compagnie puisse subsister, ni que Dieu en tire la gloire qu'il y a apparence vouloir lui être rendue, est la nécessité que la dite Compagnie a d'être érigée soit sous le nom de Compagnie ou celui de Confrérie, entièrement soumise et dépendante de la conduite vénérable du Très Honoré Général de Messieurs les vénérables Prêtres de la Mission, du consentement de leur Compagnie pour, y étant agrégées, être participantes du bien qui s'y fait, à ce que la divine bonté par les mérites de Jésus-Christ et les prières de la Sainte Vierge leur fasse la grâce de vivre de l'esprit dont sa bonté anime la dite honorable Compagnie.

Voilà, mon Très Honoré Père, les pensées que je n'ai osé vous celer, les remettant entièrement au jugement que Dieu voudra que votre charité en fasse ainsi que sa bonté m'a fait la grâce de faire depuis vingt-six ans que sa miséricorde m'a mise sous votre sainte conduite, pour faire sa très sainte volonté; me faisant en la manière qu'il sait que je dois être toute ma vie, Mon Très Honoré Père, Votre très humble fille et très obligée servante.

L. 316

à ma très chère Sœur Jeanne Lepintre (1)

15 juillet (1651.)

Ma Très Chère Sœur,

Je suis bien étonnée de n'avoir point de vos lettres; cela me fait craindre ou que vous soyez malade ou que vous ayez quelque mécontentement; j'aurais grand déplaisir, ma chère Sœur, d'en être cause en quelque manière. Si j'ai manqué de vous faire réponse, ou de vous donner quelque satisfaction que vous ayez désirée de moi, je vous prie d'en accuser ma mémoire qui diminue extrêmement, et non pas mon affection, ni la volonté que j'ai de vous donner toutes les satisfactions possibles. Si vous saviez, ma chère Sœur, les embarras que nous avons; la quantité de Sœurs malades, et combien grand nombre de petites affaires sans avoir de secours, vous auriez pitié de nous; et encore plus si vous connaissiez que ce sont mes péchés qui sont cause de tous nos troubles. Au nom de Dieu, ma chère Sœur,

L. 316
1. Jeanne Lepintre à Nantes, voir p. 77.

priez sa bonté de me faire miséricorde et me mandez si vous avez reçu une lettre par laquelle je vous mandais * que j'avais une lettre et quelques petits chapelets que votre bon cousin Le Duc vous envoie. J'attends une occasion sûre que l'on m'a fait espérer. J'ai eu grande consolation d'apprendre, par la lettre de ma Sœur Louise (2), le calme après la bourrasque. Ce n'est pas que je ne pense bien que vous ayez toujours assez de sujets d'exercice; mais Notre-Seigneur est votre force et consolation, et son exemple, votre encouragement. Je l'en supplie de tout mon cœur, et vous supplie me croire en son saint amour, ma chère Sœur, Votre très humble Sœur et très affectionnée servante .

P.S. — Je vous prie de faire boire de l'eau douce à ma Sœur Louise, jusqu'à ce que Monsieur Vincent ait ordonné ce qu'il jugera à propos.

L. 317

à ma très chère Sœur Julienne Loret
fille de la charité, servante des pauvres malades à Chars

21 juillet (1651).

Ma Très Chère Sœur,

Nous sommes si pressées que je n'ai que le temps de vous remercier, de tout mon cœur, des chers témoignages que vous nous donnez de votre affection. Il me semble n'avoir point de réponse à vous mander*, si non que puisque vous n'avez point parlé à Monsieur le Curé de la clef, qu'il est bon de laisser la chose ainsi qu'elle est. Pour ce qui est de ce que l'on vous dit des personnes qui vous ont précédée, il me semble, ma chère Sœur, que vous ne devez point vous en mettre en peine, ne leur répondre que ce que vous pouvez pour ne les point blâmer. Essayons de supporter les contradictions et répugnances que nous avons dans nos exercices, puisque cela rend d'autant plus nos actions agréables à Dieu. Je crois bien que nos Sœurs se faisaient aider, car ma Sœur Marie a été longtemps fort infirme; et puis, comme elles avaient du bétail davantage, cela les occupait. Ce n'est qu'elle n'ait beaucoup manqué, à cause de la liberté que le défunt Monsieur le Curé avait accoutumé de donner à toutes nos Sœurs, sur la bonne estime qu'il en avait; mais nous sommes toutes défaillantes.

Notre bon Dieu continue toujours à visiter notre chère Compagnie par les afflictions de mort et maladie. Notre chère Sœur Espérance (1)

2. Louise Michel, voir p. 391.

L. 317

1. Madeleine Espérance, de la paroisse Saint-Nicolas-du-Chardonnet, décédée en juillet 1651.

fut mise en terre mercredi au soir à Saint-Nicolas du Chardonnet; et présentement nous avons de malades ma Sœur Jeanne Delacroix (2), ma Sœur Marguerite (3) de Vienne, et la Sœur Jeanne de Sedan. Priez pour nous toutes, à ce qu'il plaise à Dieu nous faire miséricorde, et me croyez en l'amour de Jésus Crucifié, ma très chère Sœur, Votre très humble Sœur et servante, etc.

P.S. —Toutes nos Sœurs vous saluent, et moi avec elles ma Sœur Michelle (4).

L. 318

à ma très chère Sœur Jeanne Lepintre
fille de la Charité, servante des pauvres malades à Nantes

Ce 26 juillet (1651.)

Ma Très Chère Sœur,

Voici la troisième ou quatrième lettre que je vous écris sans avoir aucune réponse, ce qui me met un peu en peine de vous. Je vous supplie, ma bonne Sœur, de m'assurer de votre santé, et que je ne vous aie donné aucun sujet de mécontentement, car je vous puis assurer, ma chère Sœur, que si cela est, ce n'a nullement été de mon intention.

J'ai reçu une lettre de ma Sœur Louise (1) touchant son incommodité. Nous avons si peu l'honneur de parler à Monsieur Vincent que je n'ai encore pu savoir ce que nous ferons en ce sujet; mais assurez-la, ma chère Sœur, je vous supplie, que nous ferons pour son soulagement tout ce que nous pourrons. Je suis étonnée aussi que nous n'ayons point de lettres de nos autres Sœurs si la commodité le permettait je serais bien aise que ma Sœur Henriette (2) nous apprit un peu de ses emplois. Notre Sœur Louise nous mande* que vous avez beaucoup de calme, cela m'a donné grande consolation- non pas, ma chère Sœur, que je mésestime les voies de Dieu mêlées de roses avec les épines- mais il me semble que vous avez tant souffert que ce m'est consolation que vous respiriez un peu à l'aise et en repos, pour y goûter la suavité et douceur que l'on reçoit en servant les Pauvres, sans avoir à penser à autre chose. Il me semble que je vois cette tranquillité opérer entre vous grande unité et cordialité, je le souhaite de tout mon cœur; je l'espère de la bonté de Dieu, et vous conjure de toute

L. 317
2. Jeanne Delacroix voir p. 342.
3. Marguerite de Vienne, voir p. 152.
4. Michelle, voir p. 352.
L. 318
1. Louise Michel, voir p. 391.
2. Henriette Gesseaume, voir p. 87.

l'étendue de mon affection de me croire plus que jamais, et en l'amour de Jésus Crucifié, ma très chère Sœur, Votre très humble Sœur et servante.

P.S.—Je vous prie de prier Dieu pour nos défuntes Sœurs Phénix (3) et Espérance (4) qui sont décédées depuis peu.

L. 469

(à ma Sœur Julienne Loret à Chars) (1)

(vers 1651).

Ma Chère Sœur,

Cela est un peu mal que vous ayez commencé à sonner votre cloche. Je ne sache pas que ce soit vous qui deviez sonner la Messe. Monsieur Vincent dit qu'il faut que celui qui la sonne ait un ordre de l'Eglise. Essayez petit à petit de discontinuer, et je vous prie, ma Sœur de faire attention que nous ne devons rien faire sans l'avoir proposé à nos Supérieurs, cela se fait imperceptiblement, néanmoins c'est de très grande conséquence.

L. 326

à ma Sœur Jeanne Lepintre
fille de la Charité, servante des pauvres malades à Nantes

(Vers août 1651.)

Ma Très Chère Sœur,

Vos deux dernières lettres m'ont été à très singulière recommandation, pensant avoir éclaircissement de Monsieur Lambert (1) sur le sujet de ce que vous me dites ne me pouvoir mander *, mais il n'en a aucune mémoire, ce qui me fait vous supplier, ma très chère Sœur, de m'écrire plus ouvertement. Vos lettres me sont fidèlement rendues, et encore si vous avez Monsieur d'Annemont (2) vous aurez plus grande facilité. Je supplie Dieu que nos chères Sœurs Marthe (3) et Louise (4) aient du

L. 318
3. Phénix, voir p. 357.
4. Madeleine Espérance, voir p. 363.
L. 469
1. Lettre de la série Julienne Loret, recopiée par Marguerite Chétif.
L. 326
1. Monsieur Lambert (voir p. 27) a fait la visite en juin.
2. Monsieur d'Annemont, voir p. l93.

3. Marthe Dauteuil, voir p. 182.
4. Louise Michel, voir p. 391.

soulagement, je crois, ma chère Sœur, qu'il sera bon qu'elles ne vous proposent plus de faire de pèlerinage.

Vous me faites grande compassion, ma chère Sœur, de n'avoir point fait de retraite depuis que vous êtes à Nantes. Monsieur Vincent, auquel j'ai communiqué votre lettre, dit qu'il faut que vous preniez ce temps. Je vous dirai comme j'ai fait, un peu avant la Pentecôte, et cela par l'ordre de Notre Très Honoré Père: il me fit prendre cinq ou six jours, après avoir donné ordre aux principales choses, pour faire en ce temps là, et me décharger de l'ordinaire sur notre Sœur assistante. Ce n'est pas que, dans des besoins, à quelques heures je ne prisse du temps de parler pour les choses qui survenaient, et je vous assure, ma chère Sœur, que notre bon Dieu suppléait à ce qui me manquait et fait la même chose à tous, et plus qu'à moi, d'autant que j'apporte toujours trop peu de dispositions à ses grâces.

Il n'y a qu'à se résoudre de prendre ce temps; vous êtes assurée que personne ne le trouvera mauvais. Vous pouvez donner la charge des autres à notre Sœur Henriette (5), en cas que Monsieur Vincent ne lui ait rien mandé *, ou à vous qui l'en puisse empêcher ; peut-être que la confiance que vous témoignerez lui avoir, calmera son esprit. Si vous ne le jugez à propos vous jetterez les yeux sur quelque autre. Je vous prie, ma chère Sœur, saluez bien humblement Monsieur d'Annemont (2) de notre part, et très cordialement nos très chères Sœurs, desquelles je suis et à vous en l'amour de Notre-Seigneur, mes très chères Sœurs, Votre très humble Sœur et servante.

P.S. — Priez et faites prier nos très chères Sœurs pour la conservation de Notre Très Honoré Père.

L. 321

à Monsieur l'abbé de Vaux

Le 14 août (1651).

Monsieur,

Ce m'eût été une grande consolation de pouvoir rendre quelque service à la bonne damoiselle que votre charité m'avait adressée, mais elle était en trop bonnes mains que celles de notre chère Mère Marie Constance que je me suis donné l'honneur de voir. Elle l'a adressée à M. de Saint Sulpice qui s'en est entièrement chargé; ce qui me fait croire qu'elle ne sera pas longtemps sans être placée. M. Lambert m'a fait grande honte, Monsieur, de la liberté que j'avais prise de vous faire connaître mon déplaisir. Je vous assure que cette pauvre fille me faisait si grande pitié que si j'avais pu faire connaître son innocence, pour le pis dont on l'accusait, je l'aurais fait à quelque prix que ce fût été. Enfin, Monsieur, son père étant trop longtemps à venir à son gré, elle

5. Henriette Gesseaume, voir p. 87.

nous a quittées et s'est mise en service en cette ville. Je vous assure, Monsieur, que dans le déplaisir que Dieu a permis que nous ayons eu, celui de savoir les peines et exercices de charité que vous avez exercés pour nous en quelque façon inutiles, par nos fautes et misères, m'a été plus pénible que nulle autre considération, après celle de la gloire de Dieu. J'espère de sa bonté que son saint amour vous faisant connaître les besoins de cette petite Compagnie vous fera aussi continuer à les secourir. C'est de quoi je vous supplie très humblement, Monsieur, et de vouloir me faire la charité de demander pour moi à notre bon Dieu de nouvelles grâces pour faire la très sainte volonté en laquelle je suis, Monsieur, Votre très obéissante et très humble fille et servante, etc.

L. 324

à ma très chère Sœur Julienne Loret
Fille de la Charité, servante des Pauvres Malades à Chars

Ce 1er septembre (1651).

Ma Très Chère Sœur,

Je pensais vous avoir mandé * bien clairement que Monsieur Vincent m'avait dit qu'il fallait discontinuer à sonner les heures de vos exercices, pour plusieurs raisons qui seraient trop longues à déduire, et qu'il n'est pas nécessaire, à vous particulièrement qui savez que c'est l'obéissance. Sa charité me dit que vous pouviez prendre quelque prétexte pour vous en excuser, outre celui que ce n'est point la coutume en pas un endroit où sont nos Sœurs (et vous savez l'importance de ne rien innover dans les Communautés). Vous avez encore une raison bien véritable, et c'est la pensée de Monsieur Vincent, que si ce n'est pas vous qui ne pouvez pas encore être là longtemps ce sera d'autres de nos Sœurs qui par nécessité discontinueront, ayant un hôpital des malades sur le lieu. Et aux villages, il est impossible que deux Sœurs se trouvent aux exercices, or qu'une les puisse faire toujours règlement * cela aussi est difficile ; et quand cela serait, voyez je vous prie, qui la Sœur appelle n'appelant personne? N'est-ce pas tympaniser * son action, et Notre-Seigneur nous enseigne de la faire en secret quand il n'y va que de notre intérêt particulier.

Je vous remercie, ma très chère Sœur, de votre bon fruit, mais parce que vous nous en promettez d'autre, je vous prie de mettre bien du foin à l'entour du panier, et même entre les fruits, car tout a été entièrement meurtri. Vous ne nous avez point mandé * si le gâteau était de votre façon ; si cela est vous êtes bonne ouvrière, nos infirmes vous en remercieraient très volontiers si elles vous écrivaient, comme aussi de vos fruits.

Je vous prie, ma chère Sœur, de remercier Dieu avec nous de la grâce qu'il nous a faite de nous redonner la santé de Monsieur Vincent,

qui a été très mal d'une fièvre continue, et continuez à le prier pour sa parfaite guérison, car les fièvres de cette année reprennent plusieurs fois. Je supplie la bonté de Dieu vous donner augmentation de ses grâces, et à ma Sœur Geneviève un grand désir de sa perfection, et suis en l'amour de Jésus Crucifié, mes chères Sœurs, Votre très humble Sœur et servante.

L. 322

à ma Sœur Julienne Loret
fille de la Charité, servante des Pauvres malades à Chars

(septembre 1651).

Ma Très Chère Sœur,

Je pensais vous envoyer aujourd'hui une de nos Sœurs pour vous secourir, mais y sont presque toutes infirmes, ce qui me fait craindre qu'elles ne vous demeurassent malades, et aussi ce que vous m'avez mandé de la femme que vous avez chez vous me fait croire que vous n'en êtes pas si pressée. Si votre besoin continue nous ne manquerons pas de vous secourir, s'il plaît à Dieu, lequel je supplie vous conserver et continuer ses saintes grâces et suis en l'amour de Jésus Crucifié, Ma Très Chère Sœur, Votre très humble Sœur et servante.

L. 327

à ma très chère Sœur Julienne Loret
fille de la Charité, servante des pauvres malades à Chars

Ce 19 septembre 1651.

Ma Très Chère Sœur,

Je vous supplie au nom de Dieu de ne vous point affliger dans l'exercice que sa bonté vous donne; c'est en ce rencontre*, auquel vous lui pouvez faire paraître plus de fidélité que jamais. Je ne doute pas que vous n'ayez grand peine de ne pouvoir faire tout ce que vous voudriez pour le service des pauvres; il vous faut confier au soin du Père des pauvres qui est Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Je vous envoie une de nos Sœurs de qui vous aurez consolation et grand aide. Si elle ne sait saigner, vous lui aurez bientôt appris.

Monsieur le Curé nous a demandé du vin émétique, en voilà que nous vous envoyons; l'ordinaire est d'en donner trois onces; mais si notre chère Sœur est si débile je pense que ce sera assez de deux. Souvenez-vous, je vous prie, ma chère Sœur, que plus le secours et la consolation humaine nous manquent, plus la divine abonde dans les

âmes qui s'y sont confiées et abandonnées, comme je crois que vous avez fait et faites tous les jours, dont je loue Dieu de tout mon cœur, et suis en l'amour de Jésus Crucifié, ma très chère Sœur, Votre très humble Sœur et servante.

L. 328

à ma très chère Sœur Jeanne Lepintre (1)

Ce 22 septembre (1651).

Ma Très Chère Sœur,

Je suis bien en soin de savoir de vos nouvelles, bien amplement et bien clairement. Je croyais que Monsieur Lambert me dût éclaircir de ce que vous me mandiez* qu'il pouvait savoir; mais il m'a dit ne se souvenir d'aucune chose. Il faut donc, ma chère Sœur, que notre bon Dieu veuille que tout ce passé demeure dans l'oubli. Nous reste seulement à faire bon usage du présent, mais il faut demander à Dieu la grâce qu'il faut pour cela. Je vous prie de me mander si vous n'avez point de nouvelles de nos Sœurs d'Hennebont, nous en sommes en peine, n'en ayant point eu depuis que nous avons appris que ma Sœur Anne (2) était un peu incommodée. Nous n'avons encore pu donner ordre pour le changement de lieu de notre chère Sœur Louise (3), n'ayant point de Sœurs à la maison, que de malades et d'infirmes et tant dans Paris qu'il semble que nous devions tous mourir: c'est les fléaux de notre bon Dieu, qui nous touchent pour nous avertir de nous amender. Priez sa bonté pour moi qu'il plaise me faire miséricorde. Il y a plus de huit jours que mon fils est fort malade; je le recommande à vos

prières.

Vos parents se portent bien, Dieu merci; votre cousine qui avait eu quelque pensée de venir parmi nous, est mariée; la mère et la sœur de ma Sœur Louise et son neveu se portent bien, et aussi tous les parents de ma Sœur Henriette (4). Ma Sœur Perrette (5) aussi, qui est une très bonne fille: il ne fut jamais une pareille soumission, au moins de plus grande. Je crois vous avoir mandé* la maladie de Monsieur Vincent, mais par la grâce de Dieu il se porte assez bien, vu son âge et ses grandes affaires. Je vous prie, ma chère Sœur, le recommander souvent aux prières de nos très chères Sœurs, que je voudrais bien savoir très vaillantes en l'amour de Dieu et en la pratique des mortifications intérieures: qu'il serait raisonnable que ceux que Dieu

1. Jeanne Lepintre voir p. 77.
2. Anne Hardemont voir p 120
3. Louise Michel, voir p. 391
4. Henriette Gesseaume, voir p 87
5. Perrette Chefdeville, voir p. 353.

a appelées à la suite de son Fils, essayassent de se rendre parfaites comme lui, essayant que leur vie soit une continuation de la sienne. Quel bonheur pour l'Eternité. C'est les mérites de Jésus Crucifié qui nous ont acquis cette grâce, et en son amour que je suis, ma très chère Sœur, Votre très humble et très affectionnée Sœur et servante.

P.S. — Mes excuses que je n'ai point écrit à nos Sœurs, particulièrement à ma Sœur Henriette et Marthe (6) que j'embrasse de tout mon cœur avec toutes les autres. Mes très humbles saluts, je vous prie, à toutes les bonnes dames et demoiselles que j'honore toujours très particulièrement.

L. 285

à Monsieur l'abbé de Vaux
à Angers

(1651)

Monsieur,

Il y a longtemps que je diffère de me donner l'honneur de vous écrire, de crainte de vous être à importunité, vous détournant de vos saintes occupations; mais le besoin me presse, premièrement pour vous témoigner mes reconnaissances pour la continuation de la charité que vous exercez pour nos chères Sœurs dont nous vous sommes extrêmement obligées, et puis, Monsieur, pour vous supplier très humblement prendre la peine me mander * si vous croyez absolument nécessaire que nous rappelions ma Sœur Marguerite Moreau (1), car de la laisser Sœur Servante, il me semble, Monsieur, que la disposition en laquelle elle est, de ne se pouvoir vaincre ni soumettre serait une mauvaise disposition à commencer une charge de conduite, ce qui me ferait beaucoup douter de l'événement. S'il y en a aussi quelque autre que votre charité juge qu'il fût nécessaire de rappeler (non pas par leur témoignage de désir, car je crois que la faiblesse des filles ferait dire à toutes en avoir besoin), mais par le jugement que vous en pourrez faire avec Monsieur Ratier. Peut-être, Monsieur, que cela ferait penser à Messieurs les Pères (2) de se servir de cette occasion pour en demander plus grand nombre, y ayant longtemps que cette question s'agite, sans qu'il me semble que cela vienne de nos Sœurs. Nos Sœurs m'étonnent de tout ce qu'elles me mandent de Monseigneur d'Angers (3), car quoique

L. 328
6. Marthe Dauteuil, voir p. 182.
L. 28S
1. Marguerite Moreau, voir p. 314. Monsieur Lambert, dans son compte rendu de la visite signale :«Il y aurait un peu à redire entre nos deux Sœurs Marguerite et Cécile (Angiboust) »
2. Les Pères des Pauvres, les Administrateurs.
3. Monseigneur Henri Arnauld, voir p. 347.

je sache de longtemps sa vertu, je ne pouvais penser que l'exercice qu'il en fait près les pauvres fût en pareil point. Dieu soit éternellement béni des grâces qu'il donne à ceux qui le craignent et l'aiment, et me rende digne de me pouvoir dire véritablement, en son très saint amour Monsieur, Votre très obéissante servante et très humble fille.

L. 329

à Monsieur l'abbé de Vaux
à Angers

27 septembre (1651).

Monsieur,

J'ai été extrêmement surprise lorsque ma Sœur Jeanne Lepintre (1) m'a mandé * qu'elle était à Angers; cela me fait craindre qu'elle ait eu quelque notable peine d'esprit à Nantes, d'autant qu'elle m'a écrit deux ou trois fois en termes assez obscurs qui m'en faisaient douter; et je crois que si elle est retournée elle aura trouvé une lettre par laquelle je lui témoignais que j'avais peine de celle que je pensais qu'elle avait. Je vous supplie très humblement, Monsieur, nous faire la charité de nous avertir si nous pouvons quelque chose pour son soulagement et ce que vous aurez appris de l'état de toutes les affaires de Nantes à l'égard de nos Sœurs

Messieurs les Administrateurs de notre hôpital enfin se sont résolus de nous demander trois Sœurs d'augmentation, sans mander* quel ordre ils proposent de donner pour les frais du voyage: cela tout seul n'est pas cause, Monsieur, que nous ne pouvons en envoyer présentement, mais le grand nombre de malades qu'il y a partout, qui nous a ôté presque tout ce que nous avions, pour pouvoir envoyer promptement à Angers. Je ne vous saurais dire le déplaisir que j'en ai comme aussi de ne vous en pouvoir promettre sitôt pour Château-Gontier. Je ne manquerai pas, Monsieur, de communiquer le tout à Monsieur Vincent, sitôt que Dieu me fera la grâce de le voir.

Pour ce qui est de la proposition de donner une fille pour la maison religieuse qui en désire, c'est ce que nous ne pouvons pas faire. Je vous supplie très humblement, le faire entendre à ces bonnes religieuses. Permettez-moi, Monsieur, recommander mon fils, extrêmement malade, à vos saints sacrifices et prières, et me dire en l'amour de Notre-Seigneur, Monsieur, Votre très humble et très obéissante servante.

P.S.—J'oubliais à vous dire, Monsieur, que j'ai fait proposer le changement (2) dont vous êtes d'avis, à Monsieur Vincent, à quoi il croit qu'il se faut résoudre.

L. 329

1. Jeanne Lepintre, sœur Servante de l'hôpital de Nantes.
2. Le changement de Marguerite Moreau, voir la lettre précédente.

L. **334**

à ma Sœur Anne Hardemont (1)
à Nantes

(Vers octobre 1651.)

Ma Très Chère Sœur,

Est-il possible que vous n'ayez pas reçu une grande lettre que je vous écrivis, bientôt après que vous fûtes à Nantes, par laquelle je vous avertissais de la manière dont j'avais pensé que vous deviez vous comporter avec nos Sœurs, à cause que vous ne vous étiez jamais trouvée en pareille rencontre (2). Il est vrai, ma chère Sœur, que je crois bien ne vous avoir pas écrit depuis. Je vous en demande pardon, car j'ai reçu deux lettres de vous. Je vous assure que je n'ai pas de temps pour faire tout ce que je devrais faire, à cause de mes infirmités et paresses. Je vous prie d'en demander pardon à notre bon Dieu pour moi et ne croyez pas que je sois mécontente de vous; il faut bien que vous ayez eu de la peine pour venir au point auquel vous avez été, j'espère que cela vous servira. Que vous êtes heureuse, ma très chère Sœur, et je m'assure que vous le dites avec moi, de n'avoir qu'à obéir; vous êtes bien dans les occasions de faire de bonnes pratiques de douceur, de soumission et de rompre vos propres volontés s'il vous en restait quelques-unes. Tenez ce temps-là bien cher, je vous supplie, car je sais que vous aurez grande consolation quand il sera passe. Faites bien mes recommandations à ma Sœur Henriette (3), et lui dites que je crois, en riant pourtant, qu'il n'y aura que le voyage de Madagascar qui la puisse ébranler. Oh ! le béni voyage, ma chère Sœur, je pense qu'il n'y a pas plus de 1000 à 1200 lieues d'ici.

Toutes nos Sœurs vous saluent très cordialement, mais particulièrement celles auxquelles vous avez écrit, ou fait des recommandations, le temps leur est si cher et elles sont si peu savantes, qu'elles ne vous sauraient faire réponse au moins sitôt; vous recevrez leur bonne volonté en attendant, et me croirez en l'amour de Jésus Crucifié, ma très chère Sœur, Votre très humble sœur et servante.

P.S.—Mes recommandations à toutes nos Sœurs. Je supplie Dieu vous faire à toutes la grâce de conserver celle qu'il vous a donnée au Jubilé.

1. Anne Hardemont (voir p. 120) d'Hennebont est revenue à Nantes.
2. Anne Hardemont a toujours été Sœur Servante.
3. Henriette Gesseaume, voir p. 87. Monsieur Vincent lui a demandé d 'aller à Hennebont comme Sœur Servante (Coste IV.240).

L. 354

à ma très chère Sœur Julienne Loret (1)
fille de la Charité, servante des pauvres malades à Chars

Ce 6 octobre (1651).

Ma Chère Sœur,

Je rends grâce à Dieu de toutes les assistances que sa bonté a données à notre défunte Sœur, laquelle en peu de temps a, je crois

beaucoup travaillé à la perfection à laquelle Dieu l'avait destinée. Vous êtes bien heureuse de lui avoir rendu service, je supplie Notre-Seigneur vous en récompenser éternellement. Mais je vous prie de vous conserver un peu, et prendre garde à votre santé; et pour cela je crois que l'exercice vous est nécessaire. Si vous croyez ma Sœur Philippe (2) elle entreprendra bien tout, et n'arrêtera guère à se faire malade, c'est pourquoi, ma chère Sœur, je vous prie que, tour à tour, elle et vous teniez l'école en faisant ce qui est nécessaire à la maison, tandis que l'autre aura soin des malades du dehors; nos Sœurs en usent ainsi partout, et une de mes grandes peines pour Chars, c'est que nos Sœurs ne se sont point accoutumées à chercher les occasions de servir les pauvres malades des villages circonvoisins, ce qui me fait craindre que la demeure de ce lieu-là ne nous soit à confusion.

Je vous remercie de tout mon cœur des belles et bonnes pommes que vous nous avez envoyées, il me semble que vous m'aviez mandé * autrefois que vous deviez faire du miel. Informez-vous, je vous prie, si ce miel blanc vient naturellement, ou s'il y a de la façon à le faire parce que comme le sucre enchérit extrêmement, on s'en pourrait servir à faire des sirops et même des confitures. Voilà demi-livre de catholicon *, une livre de séné *, une livre de casse *, deux livres et un quarteron* de réglisse. Si vous avez besoin de quelque autre chose vous le manderez. Et puis ma Sœur Marguerite (3) fera le compte de ce que vous baillerez aux nourriciers, mandez-nous je vous prie, l'état de cet enfant là; ayez soin qu'il nous soit rapporté dans le temps qu'il vous est mandé. Je suis en l'amour de Notre-Seigneur, ma très chère Sœur, Votre très humble Sœur et servante.

P.S.—Je vous remercie de la charité que vous avez pour mon fils. Il se porte mieux, Dieu merci; aidez-moi à l'en remercier.

1. Julienne Loret, voir p. 256.
2. Philippe Bailly, voir p. 386.
3. Marguerite de Vienne à la Maison Mère, voir p. 152.

L. 330

à Monsieur l'abbé de Vaux
à Angers

Ce 24 octobre (1651).

Monsieur,

Je crois que notre Sœur Jeanne Lepintre (1) aura repris les nouvelles forces dont elle avait besoin en son petit voyage. Je vous remercie très humblement, Monsieur, de la charité que vous avez faite à l'une et à l'autre. Vous m'obligeriez extrêmement de prendre la peine me mander * en quelle disposition est l'esprit de ma Sœur Jeanne pour une plus longue demeure à Nantes et si vous croyez qu'elle eût besoin de changer et venir un peu de temps à Paris. Elle m'a témoigné autrefois le désirer, mais depuis quelque temps je crains qu'elle ne me parle pas si librement et qu'elle ait quelqu'ombrage, quoique je n'en sache aucun sujet.

J'ai parlé à Monsieur Vincent de notre Sœur Marguerite Moreau (2), il est d'avis que nous la fassions venir en cette ville, à cause qu'elle a été très peu à la maison et pour plusieurs autres sujets. Oserai-je bien, Monsieur, vous supplier très humblement, pour l'amour de Dieu, de lui aider à s'y disposer. Je baillerai * de l'argent à nos trois Sœurs (3) qui doivent bientôt partir pour Angers. Messieurs les Pères des Pauvres nous sont venus témoigner leur intention pour les frais de leur voyage. Il est bien vrai, Monsieur, que ma Sœur Henriette (4) est dans la disposition que vous la croyiez, Dieu veuille que ce soit pour longtemps. Il a toujours paru en elle quelque fermeté parmi ses faiblesses.

J'ai grande joie que la bonne Mademoiselle Marie Gonain (5) soit dans l'exercice de la Charité qu'elle aime tant, et que l'hôpital de Château-Gontier soit occupé par ces bonnes filles qui s'acquittent si dignement du service des malades. La crainte de la perte de la pauvre Sœur Jeanne (6) nous fait encore différer d'en disposer selon la pensée de Monsieur Le Mercier (7). Peut-être, Monsieur, que l'exemple des Sœurs que nous devons envoyer servira, peut-être, à celles qui ont besoin d'être excitées. Je vous remercie très humblement d'avoir détourné nos Sœurs de l'entrée de Sainte-Marie comme vous savez les raisons. Vous savez bien aussi, Monsieur, qu'il n'y en a aucune, que

1. Jeanne Lepintre, Sœur Servante à Nantes, est venue passer quelques jours à Angers, avec Henriette Gesseaume.
2. Marguerite Moreau, voir p. 314.
3. Marie Donion, Michelle et Jeanne-Marie Ceintereau.
4. Henriette Gesseaume, voir p. 87.
5. Marie Gonain, voir p. 132.
6. Jeanne a eu du mal à s'intégrer à la vie communautaire. Le Conseil de juin 1647 parle de son renvoi (Coste XIII.644). En 1949, il en est encore question (voir p. 292) Louise de Marillac a dû faire erreur sur son lieu d'origine. Jeanne est de Loudun et non de Chinon (voir p. 156).

7. Monsieur Le Mercier, prêtre, confesseur des Sœurs.

du côté de nos Sœurs, que je prends toujours la liberté de vous recommander pour le besoin que nous avons de la continuation de votre charité vers elles. Je crains beaucoup que notre Sœur Cécile (8) prenne trop de liberté auprès Monseigneur d'Angers, au nom de Dieu

Monsieur, prenez la peine de lui donner l'avis dont elle a besoin pour cela. Il est si doux de s'élever au-dessus de ce que l'on doit sans que l'on s'en aperçoive, que j'estime grande charité d'en donne; connaissance. J'espère cela de votre bonté, et que vous me faites l'honneur de me croire en l'amour de Notre-Seigneur, Monsieur, Votre très humble et très obéissante fille et servante.

L. 331

pour ma Sœur Julienne (Loret)

(octobre 1651).

Ma Très Chère Sœur,

La bonté de votre cœur est trop grande pour en trouver mauvais les effets. Je vous remercie de tout mon cœur des nouvelles que vous nous donnez souvent. Monsieur Portail a trouvé ici votre bon Monsieur le Vicaire et aussitôt lui a promis place pour la retraite quoiqu'il y eût quantité d'exercitants.

Je loue Dieu de tout mon cœur de votre bonne santé et admire vos beaux et bons fruits; mais, ma chère Sœur, n'en faites pas tort à vos pauvres, je vous prie; regardez bien toujours leurs besoins pour leur donner le meilleur que vous avez, car c'est à eux. Je pense bien, ma chère Sœur, que vous n'y manquez pas.

Je ne sais si je vous ai mandé que mon fils paraît tout guéri, mais il n'a pas encore sorti, ni ne mange encore de la viande le soir. Je vous supplie de remercier Dieu pour moi et ma Sœur Philippe (1) que je prie d'être toujours bien gaie et modeste, et me croyez toutes deux en l'amour de Jésus Crucifié, mes chères Sœurs, Votre très humble Sœur et servante.

P S.—Toutes nos Sœurs vous saluent et nos R. Pères qui sont bien aises d'entendre de vos nouvelles.

L. 330

8. Cécile Angiboust, voir p. 41. Le 19 septembre 1651, les administrateurs ont écrit à Louise de Marillac pour demander son départ, car elle écoute plus l'Evêque qu'eux-mêmes.

L. 33 1

1. Philippe Bailly, voir p. 386.

L. 332

à ma très chère Sœur Jeanne Lepintre
Fille de la Charité, servante des Pauvres Malades à Nantes

Novembre (1651).

Ma Très Chère Sœur,

Enfin votre voyage (1) a été heureux; j'en loue Dieu de tout mon cœur; il me semble que ma Sœur Henriette en est revenue toute contente; vous ne m'en mandez * rien.

Je n'ai pas manqué de montrer votre lettre à Monsieur Vincent comme vous le désiriez; il l'a encore, cela est cause, ma chère Sœur que peut-être je ne vous répondrai pas à ce que vous me mandiez * pour ne m'en pas souvenir présentement. Ne laissez pas, ma chère Sœur, de me mander une autre fois ce qu'il y a qui demande réponse.

Je voudrais bien, ma chère Sœur, que vous fissiez un peu d'attention sur les dispositions des esprits et capacités de toutes les Sœurs de votre petite famille, et me mandassiez celle que vous croyiez qui en aurait plus pour aller remplir la place de notre Sœur Anne (2) à Hennebont. Je croyais, au commencement, qu'elle pouvait y retourner mais depuis, J'ai su qu'il ne le faut pas. Vous contente-t-elle ? Dites-moi, je vous supplie, à quoi vous l'employez et ce qu'il vous en semble ? J'avais aussi grand désir, ma chère Sœur, de savoir si votre retour d'Angers vous fait un peu trouver meilleur le séjour de Nantes auquel Dieu vous a tant donné de bénédictions, quoi (que) ce soit été par les voies d'épines et de croix.

Mandez-moi, je vous prie, les noms et les pays de toutes nos Sœurs, et si vous n'êtes pas dix présentement que ma Sœur Anne y est, et si vos messieurs n'en disent rien.

Je vous prie de saluer ma Sœur Henriette (3) et lui dire que j'ai été bien aise de sa lettre. J'espère qu'elle continuera de temps en temps à nous donner de ses nouvelles, je ne lui puis écrire pour cette fois. Il me semble que ma Sœur Marthe (4) est longtemps sans nous dire mot j'ai bien envie de savoir de ses nouvelles, et si elle est toujours bien forte et bien vaillante, et surtout si toutes nos Sœurs sont bien fidèles à leur vocation. Je le souhaite de tout mon cœur, et que vous vous souveniez de nous en vos prières, ce que j'espère par l'étroit lien dont Notre-Seigneur nous a unies ensemble pour l'éternité, qui est son saint amour, auquel je suis, votre très humble et très obéissante Sœur et servante
.

1. Jeanne Lepintre et Henriette Gesseaume sont allées passer quelques jours à Angers
2. Anne Hardemont, qui est maintenant à Nantes.
3. Henriette Gesseaume, à qui Monsieur Vincent a écrit d'aller à Hennebont comme Sœur Servante (Coste IV.240).
4. Marie Dauteuil, voir p. 182.

L. 405

à ma Sœur Cécile Angiboust à Angers) (1)

(vers 1651).

Ma Très Chère Sœur,

Il est vrai que j'ai trouvé le temps extrêmement long cette dernière fois à avoir de vos chères nouvelles. Je loue Dieu de tout mon cœur de ce qu'il n'y a eu que vos saints emplois qui vous en aient empêchée. Je souhaite que le très saint amour de Dieu vous les rende toujours méritoires, et qu'il continue ses grâces à toutes nos Sœurs, pour les conserver en état que vous me mandez *. Je les embrasse toutes chèrement, et les supplie de regarder souvent l'éternité, pour que l'espérance des roses les console parmi les épines. Il faut travailler à acquérir l'égalité d'esprit et la paix intérieure en toutes les rencontres qui se présentent, cela paraît extrêmement difficile; mais nous pouvons nous servir de deux ou trois moyens pour cela, qui nous aideront beaucoup: c'est, mes très chères Sœurs, de nous habituer de recevoir tous nos petits sujets de mécontentement de la main de Dieu qui est notre Père et qui sait bien ce qui nous est propre. Un autre moyen est de penser que la tristesse en laquelle nous nous sentons ne durera pas toujours; que quelques heures passées nous serons dans un autre sentiment que nous ne sommes pour le présent. Et le troisième moyen d'avoir la paix dans nos petits troubles est de penser que Dieu voit notre état, que si nous l'aimons pour l'amour de lui et pour faire sa sainte volonté, cela même qui nous fait beaucoup de peine nous sera un jour à grande consolation et cela très véritable. Ne songeons donc que à bien faire pour plaire à Dieu; le manquement d'aide extérieur des créatures nous servira à nous avancer en la perfection du saint amour: car savez-vous, mes très chères Sœurs, ce que fait Notre Seigneur quand une âme est délaissée de toute consolation et aide des créatures, et qu'elle est assez heureuse et courageuse pour en faire l'usage que j'ai dit? Il prend son bon plaisir à être la chère conduite de telles âmes, que si elle ne sent pas ce secours, elle est assurée que Dieu ne permettra pas qu'elle fasse rien qui lui déplaise, et c'est là ce que nous pouvons désirer.

Je recommande toutes nos Sœurs à vos prières, et moi qui suis en Notre-Seigneur, ma très chère Sœur, Votre très humble (Sœur et servante).

1. Lettre recopiée par Marguerite Chétif (série Angers). Les administrateurs ont demandé le départ de Cécile Angiboust par lettre en date du 19 septembre 1651.

L. 494

à Monsieur l'abbé de Vaux (1)

Ce 12 (novembre 1651).

Monsieur,

Je ne vous saurais exprimer la consolation que j'ai ressentie à la réception de votre chère lettre pensant avoir bien mérité de ne plus recevoir cet honneur, et aussi que je croyais bien que vos grands emplois occupaient tout votre temps. Je supplie Dieu, Monsieur, conserver votre santé parmi tant de peines et que nous puissions avoir le bien de vous revoir en ces quartiers. Je me doutais bien qu'il se levait quelque persécution contre nos Sœurs. Monsieur Leheurt ayant pris la peine de nous venir visiter il me dit beaucoup de mal d'elles et particulièrement de ma Sœur Cécile (2), disant qu'elles se sont mêlées de déposer contre ces Messieurs, de s'enquêter des pénitents après leur confession, et de plusieurs autres choses de cette nature. Je vous supplie très humblement, Monsieur, si vous ne savez point les sujets de ces plaintes, de prendre la peine de vous en informer pour que nous puissions connaître la vérité. Je vous supplie aussi, Monsieur, de nous faire la charité de reconnaître celle (3) de nos Sœurs qui a plus de grâce d'esprit de conduite, à ce que nous la puissions donner pour aide à notre Sœur, au cas qu'il plaise à Dieu lui redonner la santé, ou même pour occuper quelque temps sa place, au cas que Monsieur Vincent trouve à propos de la déposer quelque temps pour la soulager, et aussi pour un peu l'exercer. J'attends votre arrivée pour savoir votre sentiment en ce sujet que je vous supplie recommander à Notre Seigneur en l'amour duquel je suis, Monsieur, Votre très humble et très obéissante servante.

P.S.—Je vous supplie très humblement, Monsieur, recommander à Dieu l'affaire importante du rappel de nos Sœurs de Nantes, que Monsieur Vincent est presque résolu de faire en bref; si j'ai l'honneur de vous voir, je vous en dirai le sujet. Permettez-moi, Monsieur, me recommander à vos saints sacrifices et prières.

1. Monsieur Leheurt, administrateur de l'hôpital.
2. Cécile Angiboust, voir p. 41.
3. C'est Élisabeth Brocard qui sera nommée Assistante (voir p. 274).

L. 333

à Monsieur Vincent

Ce jour de Sainte Catherine [1651].

Mon Très Honoré Père,

Je n'ai trouvé aucun papier concernant l'établissement (1), et me suis souvenue qu'un jour (2) votre charité prit la peine de nous faire lecture de la requête qu'elle avait présentée à Monseigneur de Paris, et notre règlement ensuite; et pensant qu'il nous dût demeurer je le vous demandai. Je crois que le sujet qui empêcha que nous ne l'eussions entre les mains était qu'il y avait encore quelque chose à faire (3).

Ma misère et la connaissance des oppositions que je mets à la grâce sur cette Compagnie, m'a souvent fait penser que pour la perfection de son établissement il était à souhaiter qu'une autre occupât ma place; qui, servant d'exemple par ses vertus, et exactitude aux règles formât de bonnes habitudes à toutes les Filles de la Charité, et à faute de cela, il m'a semblé plusieurs fois que la Providence en différait l'établissement.

Que les raisons qui m'ont mise plusieurs fois en doute si Dieu voulait l'établissement; ou laisser subsister l'œuvre tant qu'elle ne se dissiperait point elle-même par les désordres particuliers, sont premièrement, la mort avancée de quantité de bons sujets qui pouvaient beaucoup la soutenir.

Une autre, que les filles se voyant établies ne s'élevassent trop au-dessus de ce qu'elles sont et fissent les suffisantes dans leur emploi.

Une troisième ou quatrième raison, est l'expérience que l'on a que déjà trois ou quatre sont sorties en volonté de se marier, et par conséquent ont pris dans la Compagnie ces pensées, qui sont toutes proches de porter à l'impureté, qui est un crime qui ferait entièrement périr la Compagnie si il y résidait, puisqu'elle se doit établir sous le titre d'honorer Notre-Seigneur et la Sainte Vierge qui sont la pureté même.

Une dernière raison est les défauts particuliers de nos Sœurs, le peu d'avancement en la perfection, surtout à la mortification des sens et passions.

Ce qui peut donner pensée que Dieu veuille l'établissement, est la bonté de l'œuvre en elle-même, et les bénédictions que sa miséricorde y a données jusqu'à présent.

1. Établissement de la Compagnie.
2. Le 30 mai 1647 (Coste IX.324).
3. L'acte d'établissement approuvé en 1646 (voir p. 138) mentionnait que les Filles de la Charité étaient sous la juridiction des évêques. Louise de Marillac insiste pour que la Compagnie dépende du Supérieur Général de la Congrégation de la Mission. (Voir les lettres 130 quater, p. 186 et 199, p. 233.)

La conduite de la divine Providence pour la former en toutes ses parties.

La liberté que les Supérieurs ont d'ôter de la Compagnie les sujets qui la pourraient gâter et pareillement la liberté que chaque particulière a de se retirer.

Un autre sujet qui peut porter à croire que Dieu veuille l'établissement est, que comme le principal du bien temporel regarde une autre œuvre, que dans les temps à venir il pourrait être désiré et se pourrait trouver assez de raisons pour en proposer la destruction générale et ainsi, la gloire que peut-être Dieu en veut tirer finirait plus tôt que ses desseins si l'on lui avait été fidèle. Et le plus fort motif pour faire croire la nécessité de l'établissement est que, n'étant point fait par l'instituteur dont Dieu s'est servi pour le commencer, il n'est pas à croire que ces successeurs l'osassent jamais faire. Je supplie la bonté de Dieu continuer ses lumières et conduites sur son ouvrage, en exterminer les empêchements, et faire bien connaître sa volonté sur le sujet des pensées de celles qui voudraient y être associées.

Je me suis trop étendue, je vous en demande très humblement pardon. Voilà notre premier règlement et je crois celui qui a été présenté à Monseigneur l'Archevêque, au moins un pareil, que je ne pratique point à ma grande confusion comme aussi de me dire, Mon Très Honoré Père, Votre très humble fille et très obéissante servante.

P.S. —Je pense que le frère Ducourneau saurait bien trouver la copie, ou l'original de la requête présentée, ensemble l'acte d'établissement, que nous n'avons jamais eu ce me semble.

L. 269

à Monsieur l'abbé de Vaux
à Angers

Ce 2 décembre (1651).

Monsieur,

N'était que c'est l'ordinaire du monde de persécuter ceux qui ne suivent pas ses maximes, je m'étonnerais comment il aurait osé controuver des malices si noires, que celles qui le portent à médire des personnes qui ne cherchent que les moyens de faire que Dieu soit honoré en toutes choses. C'est sa bonté, Monsieur, qui vous donne grâce pour faire l'usage des calomnies du temps. Je vous puis dire que je n'en avais point du tout entendu parler, mais au contraire, il m'a été dit que lorsque l'on faisait ce que l'on pouvait pour donner un évêque (1)

1. Monseigneur Henri Arnauld (voir p. 347). Ses fréquentes visites à l'hôpital sont critiquées.

selon la volonté de Dieu, qu'il fut dit fort hautement et en présence de Monsieur Vincent que, quand il était dit du mal de quelqu'un et qu'il ne se trouvait point de preuve ni d'auteur, que c'était pure calomnie. Il me semble, Monsieur, que cela est bien éloigné de ce qui se dit à Angers.

Je pense véritablement que le grand tracas et travail que nos Sœurs ont à cause de leur infirmité, pourrait bien, en partie, empêcher que leur intérieur ne fût pas si bien réglé. Mais, Monsieur, si elles pouvaient se bien habituer à faire toutes leurs actions en la vue de Dieu, et se détourner un peu des pensées qui les occupent trop d'elles-mêmes d'où naissent, à mon avis, une bonne part de leurs mésintelligences et mécontentements. Nous vous sommes toujours très particulièrement obligées, Monsieur, des soins que votre charité prend pour elles, ce qui nous oblige aussi de supplier le divin amour en être éternellement votre récompense et d'être en ce même amour, Monsieur, Votre très obéissante et très humble fille et servante

L. 335

à Monsieur Vincent

Ce jour, Saint-Thomas [1651].

Mon Très Honoré Père,

Je ne saurais laisser passer la journée sans faire souvenir votre charité qu'il y a 26 ans que la Providence me mit en l'état de viduité corporelle, et me fit la grâce de me donner le désir d'être unie à lui pour le temps et l'éternité. Donnez-moi votre bénédiction s'il vous plaît en ce sujet, et me faites la charité de m'offrir de nouveau à sa bonté

si je n'étais point si infidèle à mon saint Ange, il vous en aurait ce matin donné la pensée.

Je vous renvoie la lettre de Monsieur l'aumônier de Nantes. Je pense ne m'être pas trompée de penser que quelques-uns de ce lieu ont pensé que l'éloignement de notre Sœur Jeanne (1) serait utile; mais penserez-vous, Mon Très Honoré Père à l'envoyer à Saint-Malo ? Pardonnez à ma promptitude à vous dire mes sentiments. Je vous envoie la lettre de notre chère Sœur Jeanne, et celle de notre Sœur Henriette (2), que vous verrez toute pleine de soumission pour Hennebont.

Je ne sais si votre charité a pris la peine de voir celle de Monsieur le Curé de Nanteuil; je vous l'envoie aussi, je crois qu'il est fâché de

L. 335

1. Jeanne Lepintre, voir p. 77.
2. Henriette Gesseaume, voir p. 87. Monsieur Vincent lui a écrit en août 1651 (Coste IV.240).

ce que Madame la Maréchale de Schomberg (3) écoute nos Sœurs, et de ce que présentement elles s'opposent à Monsieur le Curé, comme je crois, pour empêcher qu'il ne mette un mendiant, gardien de l'Hôtel-Dieu, crainte que les désordres qui y sont depuis longtemps ne continuent. Voilà la lettre que nos Sœurs m'en écrivent que j'enverrai à Madame la Maréchale de Schomberg si votre charité le trouve à propos.

Permettez-moi, Mon Très Honoré Père, de vous demander pour l'amour de Dieu que je puisse vous faire ma petite revue avant Noël, savoir vendredi, samedi ou dimanche qui en est la veille, à telle heure qu'il vous plaira.

Nous avons céans * Mademoiselle Guérin, votre ancienne voisine des Bons Enfants, laquelle en un mois de temps a perdu, selon le monde, deux enfants de grande vertu et espérance, l'un religieux profès à Sainte-Geneviève, un autre conseiller au Parlement. Elle désire fort avoir l'honneur de vous voir- vous savez que c'est une personne qui ne vous arrêtera que le temps que votre charité lui pourra donner, et que je suis quoique indigne, Mon Très Honoré Père, Votre très humble et très obligée Fille et servante.

P.S.—Le jeune homme qui est venu de Nantes m'a priée de faire souvenir votre charité de lui.

J'oubliais de vous faire les très humbles saluts de Monsieur et Madame de Liancourt (4) dès leur arrivée de La Roche-Guyon.

L. 336

pour ma très chère Sœur Julienne (Loret) (1),
Fille de la Charité, servante des Pauvres Malades à Chars

(Décembre 1651).

Ma Très Chère Sœur,

Vous m'étonnez extrêmement de dire que vous ne recevez point de nos nouvelles; c'est moi qui me plains que déjà je vous ai mandé * deux fois que je vous priais de savoir de ma Sœur Philippe, ce qu'elle a pris chez un épicier durant qu'elle était à Saint-Nicolas-des-Champs et ce qu'elle y doit, d'autant qu'il presse pour être payé. Je suis bien trompée si nous ne vous avons point envoyé de drogues pour onguent *; en voilà encore. Je vous prie, ma chère Sœur, de me mander

L. 335
3. Madame de Schomberg, voir p. 300.
4. Madame de Liancourt, voir p. 11.
L. 336
1. Julienne Loret, voir p. 256.

au plus tôt ce que vous aurez appris de ma Sœur Philippe (2), je lui faisais des reproches, dans la lettre dernière que je vous ai écrite, de ce qu'elle ne m'écrit point. Je vous prie de lui dire que je le souhaite pour me mander tout bonnement de ses nouvelles. J'attends de vos autres plus amplement, selon ce que vous me faites espérer. Je supplie Notre Seigneur être votre force et consolation et vous donner un bon office en la sainte Crèche et suis en son très saint amour, mes chères Sœurs, Votre très humble Sœur et servante.

L. 337

à ma très chère Sœur Cécile Agnès (1)**,**
Fille de la Charité, servante des Pauvres Malades, à l'hôpital Saint-Jean l'Evangéliste à Angers

Ce 30 décembre (1651).

Ma Très Chère Sœur,

J'ai grand regret d'avoir tant différé à vous mander* l'heureuse arrivée de notre Sœur Marguerite (2); les fêtes en ont été cause en partie, et mes petites infirmités; elle n'a pas manqué de me dire tout ce que vous désirez. Je vous supplie que son souvenir vous aide à avoir grand support les unes des autres, pour l'amour de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui nous enseigne cette vertu pour marque que nous sommes siens. Et pour cela, ma chère Sœur, je vous prie ne point faire de jugement arrêté de nos Sœurs dernières (3); vous savez que les changements sont toujours difficiles, et qu'il faut du temps pour apprendre les coutumes, et le moyen de servir bien et adroitement les pauvres. Tout ce que je vous en puis dire est qu'elles sont toutes de très bonne volonté, et ont bien fait aux lieux où elles étaient. Mais ma chère Sœur, il ne faut pas penser que pour dire quelquefois une douzaine de fois les choses, que ce soit assez. Vous savez que la mémoire ne nous fournit pas, c'est pourquoi, ma chère Sœur, exercez un peu votre patience, non seulement sur les derniers sujets, mais sur tous généralement, et cela avec grande douceur, condescendance et discrétion

surtout une grande retenue à ne pas dire vos sentiments, ni ce que vous

L. 336
2. Philippe Bailly, de Vitry-le-François. En 1647, elle est à Saint-Germain-en-Laye, puis à la paroisse de Saint-Nicolas-des-Champs. Elle est envoyée en 1651, à Chars pour 2 ans environ. Elle est ensuite à la Maison-Mère, et signe l'acte d'érection de la Compagnie en 1655. Elle est nommée dépensière en 1660.

L. 337
1. Cécile Angiboust, voir p. 41.
2. Marguerite Moreau, voir p. 314.

3. Les 3 sœurs arrivées début novembre: Marie Donion, Michelle et Jean-Marie.

savez d'une Sœur à d'autres. Il faut que les Sœurs Servantes soient mortes à elles-mêmes pour se bien acquitter de leur charge.

Oh ! que, si nous savions nos obligations, que nous craindrions la pesanteur des charges que l'on nous voudrait donner, et que la peur que nous devrions avoir de n'être bonne à rien pour nous-mêmes, ne nous fît employer pour les autres, afin que l'exercice que nous leur donnons par nos misères leur étant utile pour leur salut et Dieu glorifié et nous humiliés éternellement, comme nous le méritons, si nous n'avons pas fait usage de notre emploi selon le dessein de Dieu. Je ne vous dis pas cela, ma chère Sœur, pour aucune connaissance que j'ai de votre particulier, mais bien vous parlant généralement de toutes celles qui sont en charge, et plus de moi que de pas une qui ai grand sujet de craindre. Humilions-nous bien fort au-dessous de toutes, pour essayer de nous mettre en sûreté, et surtout donnons-nous à Dieu fortement pour souffrir toutes les humiliations dont notre superbe a besoin pour en être empêchée de nous perdre.

A mes Sœurs anciennes de chez vous que je les supplie de renouveler leur courage, de mettre bien en pratique un des principaux points de notre règlement, qui est de ne se point communiquer leurs peines et ne s'entretenir curieusement des dispositions des unes des autres. Pour ce qui est du confesseur, au nom de Dieu, mes très chères Sœurs, soyez en la disposition de faire entièrement tout ce que Monsieur l'abbé de Vaux vous conseillera. Tenez-vous toujours en grand respect avec Monseigneur d'Angers (4); n'abusez pas de l'honneur qu'il vous fait de se familiariser- admirez son humilité, et vous étonnez de ce que Dieu vous a choisies pour vous faire ce que vous êtes, et vous préparer à bien acheter tout l'honneur que vous ne méritez pas et que vous recevez, par les humiliations de l'emploi auquel vous serez mise, quand Dieu vous fera la miséricorde de vous ôter de l'emploi auquel vous êtes. Pardonnez-moi, ma chère Sœur, si je vous fais part des avertissements que Dieu me fait donner; c'est la cordiale affection que j'ai pour vous qui me fait parler de la sorte.

Je vous recommande l'âme de la bonne Madame la Présidente de Lamoignon (5), que Dieu nous a retirée de ce monde cette nuit, pour la faire jouir de la gloire que le Fils de Dieu a méritée pour récompenser ses trois principales vertus de simplicité sainte, humilité parfaite, et d'une très grande charité et libéralité. Prions en notre particulier, après avoir prié pour elle comme l'Eglise nous l'ordonne, de nous obtenir de la bonté de Dieu ces trois vertus pour la gloire. Dites cette mort à Monsieur l'Abbé, et à Monsieur Ratier, les saluant tous deux, m'excusant de ce que je ne me donne pas l'honneur de leur écrire.

Bonjour toutes mes chères Sœurs, croyez-moi de cœur en l'amour de Jésus Crucifié, Votre très humble et très affectionnée Sœur et servante.

4. Monseigneur Henri Arnauld, voir p. 347.
5. Madame de Lamoignon, voir p. 88.

L. 281

pour ma Sœur Barbe Angiboust à St Denis

Ce jeudi soir (vers 1651).

Ma Très Chère Sœur,

Sitôt la présente reçue, je vous prie faire partir ma Sœur Jeanne pour nous venir trouver. C'est par l'ordre de Monsieur Vincent; c'est pourquoi, je vous prie, qu'il n'y ait point de délai. Je vous enverrai une autre de nos Sœurs, s'il plaît à Dieu, lequel je supplie vous conserver en son très saint amour, ma très chère Sœur, Votre très humble Sœur et servante.

L. 287 *bis*

(à Sœur Cécile Angiboust *à* Angers) (1)

(Vers 1651.)

Pour une retraite, pensez que Dieu permet cela pour vous mieux disposer. Voulons-nous être des mercenaires et attendre que les occasions nous pressent d'être fidèles à Dieu ? Ne savons-nous pas ce que Dieu demande de nous ?

En vérité, ne savons-nous pas qu'il veut que nous nous méprisions, que nous nous humiliions, que nous ayons grand support les unes des autres, grand soin de ne fâcher pas une de nos Sœurs, et leur faire et dire tout ce que nous pensons leur faire plaisir, nous surmonter à ne pas témoigner nos petits sentiments quand ils sont contraires à ceux d'autrui. Et puisque nous savons que toutes ces pratiques agréent à notre bon Dieu, faisons le pour son Saint amour.

L. 357

à Monsieur Vincent

(Vers 1651.) (1)

Quand il est parlé des permissions prises de la Sœur Assistante, si il n'est point nécessaire, dire toujours en l'absence de la Directrice (2) ? Savoir si ce mot de Directrice est bien ? Si la lecture ordonnée être faite tous les mois, ne serait point mieux toutes les semaines?

Il serait bien nécessaire que les Sœurs de Paroisses ne se visitassent point; si non, en cas de maladie: savoir s'il est expédient d'en faire un article ?

L. 287 bis

1. Lettre recopiée par Marguerite Chétif, série Angers.

L. 357

1. Louise de Marillac exprime ses réflexions sur le règlement qui est en cours de rédaction.
2. Nom donné à la Supérieure Générale dans les actes officiels.

Voilà, Mon Très Honoré Père, ce que j'ai remarqué; mais au nom de Dieu ! n'ayez égard ni aux mémoires, ni aux remarques- mais ordonnez ce que vous croyez que Dieu demande de nous, y ajoutant les maximes et instructions qui nous peuvent encourager et tenir affectionnées et exactes aux observances de tous les points de la règle, car il me semble que nous, tant que nous sommes, ne faisons pas assez d'attention sur nos obligations, ne les croyant pas. Donnez s'il vous plaît votre bénédiction à toutes vos pauvres filles, et pour leur servante demandez à notre bon Dieu la miséricorde dont elle a besoin pour être véritablement, Mon Très Honoré Père, Votre pauvre fille et très obligée servante.

1652

Recrudescence des troubles de la Fronde, défaite de Condé devant Paris.

Grave maladie de Louise de Marillac.

Etablissement des Filles de la Charité à Brienne, Varize.

Envoi des premières Filles de la Charité à Varsovie (Pologne).

L. 339

à ma très chère Sœur Julienne Loret,
fille de la Charité, servante des pauvres malades à Chars

Ce 7 janvier 1652.

Ma Très Chère Sœur,

Nous vous remercions de tout notre cœur de vos chères étrennes que je ne distribue point à nos Sœurs, pensant que ce soit vos images des années passées, y ayant de l'écrit pareil dessus or cela n'est pas raisonnable. Pour vos bons gâteaux, la Communauté se souviendra de vous les mangeant, la petite Sœur (1) n'a pas encore assez de dents pour en manger.

Voilà vos étrennes de toutes deux que la divine Providence vous a fait échoir, et une petite sainte Julienne que je n'ai pas voulu mettre au hasard, crainte qu'elle ne vous échût pas, il me semble qu'il ne s'en trouve guère.

Je vous prie, mes chères Sœurs, de ne point mécontenter la femme

1. Louise-Renée, la petite fille de Louise de Marillac, n 'a pas encore 3 mois.

du receveur et de laisser faire Monsieur le Curé pour ce qui regarde l'ordre que vous devez tenir pour recevoir et de ce que vous dépensez mais soyez bien exacte à ne point profiter de rien qui appartienne aux pauvres, que si vous nourrissez quelque bétail pour votre utilité soyez aussi exacte à en payer toute la nourriture, et que si vous donnez partie du lait, ou des œufs des poules, il vaudrait bien mieux le vendre que de rien employer en dépense pour cela. Prenez garde aussi de ne pas payer de l'argent des pauvres ce qui vous coûte, soit à les faire garder, ou autre chose que vous fassiez faire pour votre utilité particulière. Vous m'avez déjà parlé de la bisetière (3) mais je crains bien qu'elle ne nous soit pas propre. Vous savez qu'il y a bien à dire que l'on ne soit en tous les lieux, dans la manière de vie que l'on a été jusqu'à présent.

Pour ce qui est du blé dont l'on vous demande compte ne le trouvez pas mauvais, car si vous cuisez pour les pauvres malades seulement, le peu qu'il y en a d'ordinaire n'en peut pas beaucoup manger; et me semble qu'il serait bien plus à propos d'en acheter, s'il y a des boulangers, que de cuire pour eux, vous en serez aussi plus soulagée.

Je loue Dieu, ma chère Sœur, que vous ayez si bien logé le petit Jésus, je m'assure que vous avez fait le même pour sa nouvelle présence en vos cœurs où je le supplie de tout le mien, qu'il lui plaise y prendre son bon plaisir.

Nous vous recommandons l'âme de notre chère Sœur Marie Le Maire, qui est décédée aujourd'hui, sur les 3 heures après midi. C'est celle qui était aux enfants, et qui boitait un peu. Nous perdons beaucoup en elle, c'était une continuelle vertu que sa vie et il nous faut adorer la très sainte volonté de Dieu en tous ses effets. Nous avons à la maison une de nos Sœurs nouvelles, que vous ne connaissez pas encore, bien dangereusement malade, je vous la recommande aussi, excusez-moi que je ne vous écris plus souvent. Recevez le cordial salut de toutes nos chères Sœurs, et vous assurez de leur mutuelle affection comme de la mienne aussi vous étant, et à ma chère Sœur Philippe (2), en l'amour de Notre-Seigneur, mes chères Sœurs, Votre très humble et très affectionnée servante

P.S.—Notre Sœur Ménard (4) a été la reine: mais vous avez fait ce que vous n'avez pas vu faire céans*; il se faut garder je vous prie des nouveautés, cela est très dangereux dans les Compagnies; il est vrai que l'on craint; nos péchés en sont cause; essayons à nous amender, et prions beaucoup qu'il plaise à la miséricorde de Dieu apaiser sa justice justement irritée. Je remercie, ma chère Sœur Philippe de m'avoir écrit, je lui écrirai s'il plaît à Dieu. La bonne

2. Philippe Bailly, voir p. 383.
3. bisetière, celle qui fabrique la bisette, une dentelle très simple.
4. Marguerite Ménard, entrée dans la Compagnie des Filles de la Charité à la fin de l'année 1630.

Présidente, Madame de Lamoignon (4), fut mise en terre mardi, les pauvres ont empêché qu'elle ne fût portée ailleurs qu'à Saint-Leu.

L. 340

à ma Sœur Julienne Loret (1)
fille de la Charité, servante des pauvres malades à Chars

Ce 12 février 1652.

Ma Très Chère Sœur,

Il est vrai que j'ai été bien malade, d'une fièvre double tierce, qui me prit il y a trois semaines, dont je me porte mieux, grâces à notre bon Dieu. Je suis bien en peine comme vous est arrivée votre maladie et depuis quand vous êtes retenue au lit. Je prie ma Sœur Philippe (2) de me mander* tout au vrai ce que c'en est.

Je vous avais mandé * que, pour vous garantir de cette maladie, il vous fallait bien purger. Si vous étiez libre d'aller par toutes voies nous aurions déjà pensé à vous envoyer quérir. Au commencement de ma maladie je reçus une de vos lettres où vous demandiez dix livres de pruneaux et deux livres de riz, on vous les envoya. Vous ne me mandez point si vous les avez reçus, j'en suis en peine, mandez-le-moi au plus tôt, nous ne vous en envoyons point jusqu'à ce que vous nous ayez mande la voie la plus assurée pour vous les envoyer.

Je vous prie de prier Dieu pour moi. Je suis en l'amour de Notre Seigneur, ma très chère Sœur, Votre très humble sœur et servante.

L. 341

à ma très chère Sœur Cécile Angiboust
fille de la Charité, servante des pauvres malades de l'Hôtel-Dieu à Angers

Ce 17 février (1652).

Ma Très Chère Sœur,

La lecture de toutes les afflictions et pertes qui sont arrivées à Angers, m'ont été extrêmement sensibles, pour la peine que les pauvres en souffriront- je supplie la divine bonté les consoler et donner le secours dont ils ont besoin. Mais, mes très chères Sœurs, vous avez

l. 339
4. Madame de Lamoignon, voir p. 88.

L. 340
Cette lettre est écrite par une secrétaire et signée par Louise de Marillac.
2 Philippe Bailly, voir p. 383.

eu de grandes peines; avez-vous bien pensé qu'il était juste que les servantes des pauvres souffrissent avec leurs maîtres et que chacune de nous mérite en son particulier porter sa part des fléaux que Dieu envoie en général. Oh ! mes chères Sœurs, que nous sommes souvent obligées à faire cette réflexion, et qui sommes-nous pour avoir reçu une des plus grandes grâces que Dieu puisse faire à pas une créature de quelque condition qu'elle soit, nous appelant à son service, que nous voulussions être exempts de toute incommodité ? Oh ! mes chères Sœurs, gardons-nous bien de cette sinistre pensée; mais plutôt étonnons-nous souvent que Dieu nous ait tirées des lieux auxquels nous aurions tant souffert avec les autres, pour nous faire donner du pain si à notre aise, et nous mettre en sûreté. Combien pensez-vous, mes chères Sœurs, que cela nous oblige à la pratique de vertus, si nous ne le voulons bien payer en l'autre monde; n'attendons pas cette contrainte. Mais faisons notre possible pour acquérir les vertus que Dieu nous demande, pour reconnaissance des grâces que sa bonté nous fait tous les jours. Je ne sais, mes chères Sœurs, si vous avez reçu une de mes lettres, depuis un mois, par laquelle je vous entretenais en ce sujet. Au nom de Dieu, prenez bien garde, je vous prie à aimer les solides vertus, surtout l'humilité et la douceur. Je vous en parle souvent, c'est qu'il y a déjà longtemps que j'ai eu quelqu'avertissement que cela vous est nécessaire et que les dames qui vont à la visite souhaitent bien que l'on leur fasse quelqu'accueil. Vous savez, ma Sœur, comme nos sœurs qui apprêtent la collation ont soin de les contenter toutes, il est vrai que vos autres occupations pour le service des malades vous emportent tout le temps, mais quand les dames viennent vous pouvez donner charge à une Sœur, tantôt l'une, tantôt l'autre de les contenter le mieux qu'elle pourra, sans contrevenir aux ordres de Messieurs les Pères (1) Une bonne intelligence entre vous toutes, accommodera tout. Au nom de Dieu, ma Sœur Cécile, surmontez-vous un peu dans vos petites répugnances et souhaitez d'être dans l'occasion d'obéir, non pas d'un souhait qui vous inquiète, mais doux et tranquille, et faites aux autres ce que vous voudrez que l'on fasse pour vous. Principalement ayez-en un grand support et accueillez bénignement celles qui auraient peine à vous parler si il y en avait. Recommandez-moi bien à toutes nos Sœurs que j'embrasse de tout mon cœur, et leur suis comme à vous, en l'amour de Jésus Crucifié, ma très chère Sœur, Votre très humble et très affectionnée Sœur et servante

P.S.—Saluez très humblement de ma part Monsieur l'abbé Ratier et Messieurs les Pères et vos dames, si quelques-unes me font l'honneur se souvenir de moi. Ma Sœur Barbe (2) vous salue, se porte bien, Dieu merci, et les amis et parents de nos autres Sœurs.

1. Les administrateurs.
2. Barbe Angiboust, voir p. 14.

L. 342

à ma très chère Sœur Julienne Loret,
fille de la Charité, servante des pauvres malades à Chars

Ce 11 mars 1652.

Ma Très Chère Sœur,

Je loue Dieu de ce que vous vous portez mieux, vous faites bien de vous essayer de manger, il faut prendre peine de s'évertuer, car à moins de cela on ne sait pas les forces que l'on a. Pour moi j'ai presque toujours la fièvre (1), je ne laisse pas pourtant de manger un peu, même le médecin trouve bon que j'use d'un peu de purée.

Je vous compatis beaucoup de ce que vous êtes toujours dans l'appréhension des soldats. Nous ne vous envoyons point de pruneaux parce qu'il n'y en a point à acheter. Je voudrais que la ruche de miel dont vous me parlez fût toute portée ici, mais je ne sais pas quelle sûreté.

Je n'ai pas encore vu la lettre de Monsieur le Vicaire, ni celle de ma Sœur Vincente (2), quand je l'aurai vue, s'il y a quelque chose j'y répondrai, ce sera pour le premier voyage *; je la remercie de m'avoir écrit. Toutes nos Sœurs vous saluent et vous remercient du souvenir que vous avez d'elles. Nous espérons que vous nous faites toujours la charité de prier Dieu pour nous, et que vous croyez bien que nous faisons le semblable, puisque vous savez que je suis en l'amour de Jésus Crucifié, Votre très humble sœur et servante.

L. 210

à ma très chère Sœur Jeanne Lepintre
Fille de la Charité

27 mars (1652).

Ma Très Chère et Bien-Aimée Sœur,

J'ai été extrêmement consolée d'apprendre de vos nouvelles; je loue Dieu de tout mon cœur de l'état auquel sa bonté vous a mise. Je crois que Monsieur Vincent vous aura fait réponse, il me témoigna bien le désirer. Il me semble, ma chère Sœur, qu'il n'y a pas si longtemps que vous me marquez que je vous ai écrit, je crains bien que nos lettres ne soient perdues. J'ai été bien aise que la Providence n'ait pas permis que vous ayez envoyé notre Sœur à Richelieu; cela mérite bien l'avis et ordre de Monsieur Vincent, pour servir d'exemple. Mais je crois,

L. 342
1. Cette lettre est écrite de la main de Mathurine Guérin.
2. Vincente Auchy, voir p. 47.

L. 210

1. Jeanne Lepintre, sœur Servante de la communauté de l 'hôpital de Nantes.

ma chère Sœur, que si le médecin était d'avis qu'elle changeât d'air qu'il serait bien à propos que vous proposassiez à Messieurs les Pères (2) de trouver bon de prier quelque dame de Nantes, qui aurait une maison à deux ou trois lieues, de trouver bon qu'elle y allât, avec une de nos Sœurs, passer quinze jours, et peut-être serait-il à propos qu'elle aussi (demeure).

Je viens présentement de recevoir votre lettre du 21 de ce mois, par laquelle vous nous proposez d'envoyer nos Sœurs à Angers. Je vous assure, ma chère Sœur, que l'air y est moins propre à nos Sœurs que celui de Nantes; et puis, Messieurs les Pères ne trouveraient pas bon ces visites, particulièrement en ce temps, pour des raisons que je ne vous puis pas mander*; car pour vous, ma chère Sœur, je pense que vous en avez perdu la pensée avant que j'aie reçu votre lettre. Je crois que notre bon Dieu vous donne assez de cœur, pour faire bon usage de toutes les médisances ; pourvu qu'il ne soit point offensé, que nous importe? J'ai grande compassion de notre chère Sœur Louise (3) je vous prie lui dire que sa mère et ses sœurs se portent bien. Essayez de connaître si son mal ne procède point de quelque déplaisir d'être éloignée. Je n'ai point encore eu l'honneur de voir Monsieur de Beaulieu (4), je vous assure, ma chère Sœur, que ce me sera une grande consolation de l'entretenir. Témoignez, je vous prie, à toutes nos Sœurs qu'elles nous sont toujours très chères, et qu'encore que je ne leur écrive pas en particulier, que je les vois bien souvent en esprit. Je vous prie, quand vous m'écrivez, leur demander chacune si elles n'ont rien à me mander et qu'elles me feraient grand plaisir de m'écrire.

Toutes nos Sœurs vous saluent de grand cœur, et si ma Sœur Jeanne Lepintre pouvait demeurer à Nantes et venir à Paris je lui souhaiterais de tout mon cœur. Aimons toujours bien la volonté de Dieu; c'est en elle que je suis, ma très chère Sœur, Votre très humble Sœur et très affectionnée servante.

P.S.—Je ne me souvenais point que vous m'ayez demandé de livres, je pense que vous en trouvez de toutes façons, n'était de nos prières.

Je vous prie, ma Sœur, envoyer cette lettre promptement et me mander* si cet homme a passé à Nantes pour retourner trouver sa femme.

2. Les Pères des Pauvres, administrateurs de l'hôpital.
3. Louise Michel, originaire d'Esteville en Normandie, a un frère dans la Congrégation de la Mission. Elle est arrivée à Nantes en octobre 1650, et y demeure jusqu'en 1653. Elle rentre à Paris en passant par Richelieu.
4. Monsieur de Beaulieu est magistrat à Nantes. Il est apparenté à la famille de Marillac.

L. 343

à ma Sœur Julienne (Loret)
(à Chars)

(31 mars 1652).

Ma Chère Sœur,

C'est seulement pour vous assurer de ma meilleure santé, Dieu merci. Remerciez avec moi sa bonté de la grâce qu'elle m'a faite d'aller faire mes Pâques aujourd'hui à Saint-Laurent, comme aussi de la meilleure disposition qu'il vous a donnée à toutes deux.

Je vous remercie de l'avis que vous nous donnez pour vos bonnes mouches. Je crois vous avoir mandé, il n'y a pas longtemps, que nous avons reçu l'essaim que ce bon homme nous a porté avec la ruche. Je vous demande pardon si je ne vous envoie le sucre que vous demandez. Mettez votre infusion dans une cruche à petite ouverture, de l'huile d'olive par dessus, environ un bon doigt, et elle se conservera jusqu'à ce que vous en ayez. Contentez bien le porteur.

Je supplie Dieu vous conserver en son saint amour, Votre Sœur et servante.

L. 344 *bis*

pour ma Sœur Julienne (1)

Ce 20 avril (1652).

Ma Très Chère Sœur,

Le bien que vous nous dites de cette bonne fille que vous nous envoyez nous la fait retenir pour en essayer seulement. Dieu veuille qu'elle soit bien propre pour le servir dans la personne des pauvres. Je vous envoie votre livre de sucre et quatre livres de cassonade* et quatre chemises. Je souhaiterais bien, ma chère Sœur, que vous puissiez avoir la satisfaction que vous demandez, mais il faut attendre l'ordre de Notre Très Honore Père. Je vous prie faire mes excuses à Monsieur le Vicaire de ce que je ne lui écris point, et le remerciez très humblement de ma part de la peine qu'il a prise de m'écrire, l'assurant que nous ferons tout ce que nous pourrons pour la fille qu'il nous a envoyée à ce qu'elle demeure.

J'oubliais de vous dire que le sucre coûte vingt-deux sols et la cassonade vingt sols et demi. Je ne vous envoie point de menu linge parce que je sais que nos autres Sœurs en avaient fait. J'espère que plus nous avancerons dans le printemps plus vos forces reviendront. Louez Dieu que vous n'avez qu'un malade dans votre hôpital, cela vous donnera plus de moyen de bien assister ceux du lieu, car je crois que vous n'allez point aux villages circonvoisins. Mandez*-moi, je

L. 344 bis
1. Julienne Loret, à Chars, voir p. 256.

vous prie, si vous avez bon nombre d'écolières et faites bien continuer la dentelle à celles qui l'ont apprise. Je crois que vous la faites apprendre aussi à celles qui ne la savent faire car c'est une grande nécessité de ne point tenir des filles oisives. Je recommande à vos prières le repos de l'âme de notre défunte Sœur Nicole, l'aveugle et de demander à Dieu ce qui est nécessaire à notre Sœur Andrée (2) de Crespière et ma Sœur Marie Raine, toutes deux bien fort malades. Mes forces ont grand peine à revenir et ai toujours de petites rechutes. J'ai grand besoin d'être aidée de vos prières pour me rendre plus fidèle à Dieu en l'amour duquel je suis, ma très chère Sœur, Votre très humble Sœur et servante.

L. 210 *bis*

à ma très chère Sœur Jeanne Lepintre (1)
Fille de la Charité, Servante des Pauvres Malades, à Nantes

Ce 6 mai (1652).

Ma Très Chère Sœur,

J'ai ressenti la consolation que vous avez eue en la dernière lettre de Monsieur Vincent. Notre bon Dieu en use de la sorte, quelquefois il permet que nous soyons inquiètes, et puis il donne la tranquillité. Il est bon de voir, comme vous faites, que tous les changements qui sont en nous quand ils sont en bien, sont de Dieu. Mais nous avons grand besoin de nous accoutumer à laisser passer toutes les vicissitudes, tant de la part des personnes de dehors que de nos dispositions intérieures

et être toujours également soumises à la conduite de la divine Providence.

Je suis bien aise, ma chère Sœur, qu'il n'y ait point de nécessité d'aller à Angers, et que notre Sœur Louise (2) témoigne de l'amour pour sa vocation; je crois que si elle avait quelque peine elle vous le dirait. Ce n'est pas qu'elle n'en puisse avoir, mais comme elle ne s'en plaint pas, il n'y a pas apparence que ses peines soient volontaires, mais bien dans le sentiment qu'elle essaye de mortifier. Et notre Sœur Marthe (3) vous ne m'en mandez * rien, je lui ai écrit, mandez-moi, je vous prie, si elle a eu ma lettre. Les parents de nos Sœurs se portent bien, Dieu merci .

Monsieur de Beaulieu (4) a pris la peine de nous venir voir mais

L. 344 bis
2. Andrée Guilmine, voir p. 241.
L.210 bis
1. Jeanne Lepintre, voir p. 77
2. Louise Michel, voir p. 391.
3. Marthe Dauteuil, voir p. 182.
4. Monsieur de Beaulieu, voir p. 391.

j'avais pris médecine, je lui parlai peu: il m'a promis de revenir une autre fois, je le souhaite fort. Je supplie la bonté de Dieu disposer vos âmes à recevoir utilement les grâces du Saint Esprit après que vous y aurez apporté les préparations nécessaires qui sont de se défaire très volontiers de toutes les satisfactions terrestres pour suivre en esprit Notre-Seigneur en son Ascension.

Je vous supplie toutes, mes chères Sœurs, auxquelles je parle, de tout mon cœur, de me croire en son très saint amour, Votre très humble Sœur et servante

L. 353

à ma très chère Sœur Barbe Angiboust (1)
Fille de la Charité, Servante des Pauvres Malades à Brienne

(11 juin 1652.)

Mes Très Chères Sœurs,

Je vous demande bien pardon d'être si longtemps sans vous écrire quoique je vous aie envoyé une lettre depuis que vous nous demandiez du sucre et quelques autres drogues que Madame de Brienne (2) prit la peine me mander* qu'elle vous envoyait. Je ne manquerai pas, Dieu aidant, de lui faire savoir ce que vous (me dites). Je ne trouve pas qu'il soit sûr de vous envoyer de l'argent dans des tamarins*. J'envoierai deux pistoles* à Madame la Comtesse, pour lui demander adresse de vous les envoyer. Au nom de Dieu, mes très chères Sœurs, ne vous ennuyez pas de vos peines, ni de vous voir sans consolation que de Dieu. Oh ! si nous savions les secrets de Dieu quand il nous met en cet état, nous verrions que ce devrait être le temps de nos plus grandes consolations. Et bien, vous voyez quantité de misères que vous ne pouvez secourir. Dieu les voit aussi et ne veut pas leur donner plus grande suffisance. Portez avec eux leurs peines, faites votre possible pour leur donner quelque peu d'aide, et demeurez en paix. Peut-être que vous avez votre part de la nécessité; c'est là votre consolation car si vous aviez abondance vos cœurs auraient peine d'en user, et voir tant souffrir nos (Seigneurs) et nos Maîtres. Et puis, Dieu châtie son peuple pour nos péchés, est-il pas raisonnable que nous souffrions avec les autres ? Qui sommes-nous, pour nous croire devoir être exemptes des maux publics? Si la bonté de Dieu ne nous expose pas aux plus grandes misères, soyons-lui en bien reconnaissantes, et croyons que c'est la seule miséricorde, sans aucun autre mérite. Monsieur Vincent Notre Très Honoré Père, et Monsieur Portail se portent bien, grâces à

L. 353
1. Barbe Angiboust a été envoyée à Brienne au secours des victimes des guerres. Elle est alors âgée de 45 ans.
2. Madame la Comtesse de Brienne, voir p. 94.

Dieu, et aussi toutes nos chères Sœurs. La plupart de celles des environs de Paris, ont été contraintes de se réfugier, mais grâce à Notre-Seigneur elles n'ont eu nul mal, ni aucun déplaisir jusqu'à présent. Vous saurez du messager la belle cérémonie qui s'est faite aujourd'hui pour la descente de la Châsse de Sainte-Geneviève (3). Oh ! qu'il fait bon être fidèles à Dieu, qui fait rendre tant d'honneur à ses bonnes servantes, pour marque de son éternelle affection. Ce qu'il demande de vous présentement, mes chères Sœurs, c'est une grande union et un grand support l'une de l'autre, et que vous travailliez ensemblement à l'œuvre de Dieu, en grande douceur et humilité; que ce qui se passe entre vous n'aille pas plus loin, afin d'être à édification à tout le monde. Je vous prie, ma Sœur Barbe, comme vous êtes déjà âgée et usée, que si vous voyez que ma Sœur Jeanne (4) ait trop de travail, et que vous ne la puissiez soulager, que vous lui donniez de l'aide, parce que nous ne pouvons pas vous en envoyer. Nous sommes contraintes de faire le même en cette ville, y ayant des paroisses auxquelles il y a cinq mille pauvres, à qui l'on donne du potage. Sur notre paroisse l'on en donne à deux mille, sans les malades. C'est un louis * de 23 livres * quatre sols * que nous vous envoyons, c'est peu, mais la crainte de perdre ne nous fait hasarder que cela; si vous savez quelque voie bien assurée, vous nous le manderez*. Priez Dieu pour nous, mes chères Sœurs, et me croyez en son saint Amour, Votre très humble Sœur et servante.

P.S. — Le tamarin * n'est pas nécessaire, nous ne vous en envoyons point; il ne purge pas. Je vous prie de faire lecture de cette lettre à ma Sœur Jeanne.

L. 214

à ma très chère Sœur Jeanne Lepintre (1)

Ce 1er juillet (1652).

Ma Très Chère Sœur,

J'ai reçu votre lettre, avec grande consolation d'apprendre de vos chères nouvelles et de toutes nos Sœurs. Je mande * à ma Sœur Anne (2) de me mander de leur santé en particulier, et que je crois que vous

L. 353

3. La chasse de Sainte-Geneviève fut portée solennellement jusqu'à Notre Dame, au milieu d'une foule immense qui implorait la fin des souffrances publiques (Coste IV.401)
4. Jeanne Henault rejoindra Barbe Angiboust à Chalons, puis en 1654, ira à Montmirail.

L. 214

1. Jeanne Lepintre à Nantes, voir p. 77.
2. Anne Hardemont, voir p. 120.

serez bien aise de ce petit soulagement. Je crois que Monsieur Notre Très Honoré Père vous aura fait une ample réponse; si vous saviez le grand travail qu'il a à cause des charités qui se font aux pauvres réfugiés, vous en auriez pitié; mais sa charité ne se plaint point, et ne se lasse jamais. Il faut bien ma chère Sœur, prier et faire prier pour la conservation de sa santé. Vous nous manderez bien l'humeur de cette bonne fille dont Monsieur Chesneau et vous avez écrit; mais il faut bien lui faire entendre, ma chère Sœur, qu'il y a une grande différence de la vie de nos Sœurs et de leur emploi dans la maison aux paroisses de Paris et de la campagne, à celle des hôpitaux. Je crois, ma chère Sœur, que vous prendrez bien garde si elle va souvent les journées entières chez vous, que quelqu'une ne lui fasse point de contes, et pour cela dans vos petites Conférences, vous les prierez de songer à l'exemple qu'elles sont obligées de lui donner. Eprouvez-la bien afin que nous ne soyons contraintes de la renvoyer. Je vous prie, ma chère Sœur, de saluer vos bonnes et vertueuses dames de ma part, toutes nos Sœurs vous saluent de cœur et d'affection. Notre bonne Sœur Perrette (3) l'ancienne est réduite à garder le lit pour ses infirmités. Je la vous recommande. Cela est bien triste que nous serons si longtemps sans avoir des nouvelles l'une de l'autre: il n'y a que la soumission que nous devons à la divine Providence qui nous serve de consolation, avec la sainte obéissance pour laquelle le Fils de Dieu est mort. C'est en son très saint amour que je suis, ma chère Sœur, Votre très humble Sœur et servante.

P.S.—Vous trouverez cette lettre de vieille date. Les parents de nos Sœurs se portent bien, particulièrement les pères et mère de ma Sœur Françoise Ménage (4). Je vous prie qu'elle leur écrive.

L. 348

à Monsieur Vincent

(juillet 1652).

Mon Très Honoré Père,

Cette alarme (1) nous a bien toutes effrayées. Plusieurs de nos Sœurs souhaiteraient bien se confesser aujourd'hui, et je crains que nous ne

L. 214

3. Perrette est veuve lorsqu'elle entre dans la Compagnie des Filles de la Charité. En 1642, elle est à Saint-Germain, en 1649 à Issy. Elle meurt en juillet 1652.
4. Françoise Ménage, voir p. 414.

L. 348

1. Les troupes ennemies poursuivies par l'armée du Roi sont passées près de Saint-Lazare, le 1er juillet 1652.

puissions avoir de prêtre de Saint-Laurent. Si cela ne se peut, je vous supplie nous faire la charité de nous en donner après-dîner.

Je ne pense pas que l'on puisse aller acheter du blé, n'y en ayant point aux villages circonvoisins; et, d'aller plus loin, il y aurait grand danger de perdre l'argent. Je l'ai mandé* à Mademoiselle de Lamoignon (2) qui m'a mandé, pour cela, la même chose qu'à votre charité, et lui ai mandé que votre sentiment hier, était que l'on en prit à la Grève (3), et que Messieurs de la ville jugent sûr de le faire conduire par quelques archers que l'on payerait de leur peine. Je ne pense point qu'il y ait autre expédient pour ne point laisser mourir de faim ces pauvres petits enfants.

La plupart du peuple sort de ce faubourg et se démeuble- nous servirons-nous point de leur exemple ? mais ce nous serait grande affaire. S'il y avait à craindre pour nos jeunes Sœurs, nous les pourrons envoyer par ci, par là, à diverses paroisses, leur envoyant si nous pouvons de la nourriture. Pour moi, il me semble que j'attends la mort et ne puis empêcher mon cœur de s'émouvoir toutes les fois que l'on crie aux armes. Il me semble que Paris abandonne ce faubourg; mais j'espère que Dieu ne l'abandonnera pas, et que sa bonté nous fera miséricorde. Nous espérons que votre charité la demande pour nous et nous lui demandons sa bénédiction de tout notre cœur, comme étant, Mon Très Honoré Père, Votre très humble et très obligée fille et servante.

P.S. —Je crains que l'homme de Bicêtre n'ait su passer. Que ferons-nous de ma Sœur Geneviève (4) qui est bien nécessaire là pour assurer * nos pauvres Sœurs ? S'il plaît à votre charité nous le mander *.

L. 408

à Monsieur Vincent

11 juillet (1652).

Monsieur, Mon Très Honoré Père,

Madame de Varize fut hier pour avoir l'honneur de vous voir et vous proposer le désir que ceux qui ont soin de l'hôpital de Châteaudun (1) ont d'avoir deux de nos Sœurs ; elle me témoigna qu'elle se peut passer des deux que nous lui avons données pour Varize et croit qu'il

L. 348
2. Mademoiselle de Lamoignon, voir p. 135.
3. A l'hôtel de Ville, situé place de Grève.
4. Geneviève Poisson qui est à Bicêtre.
L. 408
1. Les Sœurs ne seront envoyées à Châteaudun qu'en juillet 1654.

serait bien utile de les envoyer là. Je sais bien, Monsieur, qu'il y a bien longtemps que l'on nous en demande pour ce lieu; mais jusqu'à présent il y a toujours eu quelque chose à redire.

Ma dite dame avec une autre qui l'accompagnait, venait aussi pour demander à votre Charité deux de nos Sœurs pour servir les pauvres de Saint-André. Je leur ai allégué la nécessité d'en envoyer à Etampes et aux paroisses de Paris, auxquelles la plupart de nos Sœurs demeurent malades. Nous mîmes en terre hier au soir notre bonne Sœur Perrette (2), mère d'un Chartreux, et l'on m'a dit que l'une (3) de nos meilleures filles qui sert les pauvres malades à Saint-Jacques-du-Haut-Pas devait avoir le soir l'Extrême-Onction. Une autre dangereusement malade à Saint-Sulpice. Enfin, Monsieur, il faut croire que mes péchés désertent la Compagnie des Filles de la Charité, quand j'aperçois les fautes que j'y fais par la paresse de mon esprit, j'en ai grande confusion. Si j'ai quelque réponse à faire à Madame de Varize en ces deux sujets, je supplie très humblement votre charité m'en faire avertir, me donner sa bénédiction et me faire toujours l'honneur de me croire, en l'amour de Notre-Seigneur, Mon Très Honoré Père, Votre très obéissante fille et très obligée servante.

P.S. — Notre Sœur des Galériens vint hier me trouver tout épleurée pour ne pouvoir plus avoir de pain pour ses pauvres hommes, pour tant à cause qu'il est beaucoup dû au boulanger, que pour la cherté du pain. Elle emprunte et quête partout pour cela, avec grande peine, et pour comble de sa douleur, Madame la Duchesse d'Aiguillon (4) veut qu'elle lui fasse un mémoire de ceux qu'elle croit qu'on mette dehors; à quoi je trouve trois graves difficultés: l'une qu'elle ne peut avoir connaissance que par le traitement qu'ils lui font, soit ceux qui leur disent des injures ou des louanges, et cela étant, elle peut commettre injustice; une autre difficulté est que quelques-uns offrent de l'argent à leur capitaine et au concierge, lesquels déjà ont commencé à la quereller et l'accuser d'être cause de leur désordre: et la troisième difficulté est que, ceux qui demeureront à la chaîne, croiront qu'elle en sera cause. Vous savez, Mon Très Honoré Père, ce que ces personnes pourront dire et faire. J'ai dit à notre Sœur de différer ce mémoire à ce que j'aie eu l'ordre de votre charité de ce qu'elle aura à faire .

L. 408
2. Perrette, voir p. 396.
3. Élisabeth Jousteau, voir p. 461.
4. La duchesse d'Aiguillon, voir p. 18.

L. 135

à ma Sœur Claude (1)
à l'Hôtel-Dieu de Saint-Denis

(juillet 1652).

Ma Très Chère Sœur,

Je suis bien fâchée de la rechute de ma Sœur Geneviève (2) ; je VOUS prie de lui faire le mieux que vous pourrez. Les eaux cordiales lui sont bien propres mettant, dans la moitié d'un demi setier*, un demi gros de confection d'hyacinthe*, et de fois à une autre lui en donner une cuillerée ou deux loin du repas.

J'ai tous les déplaisirs du monde de ne vous pouvoir envoyer une de nos Sœurs, mais il est tout à fait impossible; nous en avons si peu qu'il n'y est jamais pas une à l'ouvrage dans la Grande (maison) et plusieurs sont si infirmes que si elles étaient ailleurs elles seraient aussitôt malades. Vous ne me mandez* point combien vous avez de malades ni aucune chose. Je supplie la bonté de Dieu vous conserver et suis en son très saint amour, ma chère Sœur, votre très humble Sœur et servante.

P.S. — Mes très affectionnées recommandations à nos chères Sœurs et à la malade que je la prie, pour l'amour de (Dieu) de bien aimer l'état auquel la divine Providence la met.

L. 349

à ma très chère Sœur Julienne Loret,
fille de la Charité, servante des pauvres malades à Chars

Ce 14 juillet 1652.

Ma Très Chère Sœur,

Je me doutais bien que la bonté de votre naturel vous ferait souffrir pour la crainte que j'ai cru que vous et toutes nos chères Sœurs éloignées auraient que nous fussions en état de grande souffrance (1). Louons Dieu, mes chères Sœurs, jusqu'à présent nous n'avons eu que la peur et point de mal par sa miséricorde. Il est vrai que j'ai été si lâche que je me suis laissée persuader à nos Sœurs de venir à la ville, en une chambre que nous avons louée; mais la plupart de nos Sœurs sont demeurées, comme aussi toutes les Sœurs et nourrices des petits

L. 135
1. Claude Brigide, voir p. 67.
2. Geneviève Vigneron a deux de ses sœurs Filles de la Charité: Avoie et Marie. De St Denis, Geneviève sera envoyée à Brienne en 1659.

L. 349
1. Voir la lettre p. 396.

enfants. Notre Très Honoré Père, toujours un peu incommodé, n'a bougé non plus que Monsieur Portail et toute la maison. J'ai grande douleur de la maladie de notre chère Sœur Philippe (2), et pour vous et pour elle; et un grand déplaisir de ne vous pouvoir envoyer personne pour vous soulager car, outre la difficulté des chemins, nous ne fûmes jamais si pauvres de filles, et si pressées d'en bailler* en plusieurs endroits que nous ne saurons y fournir, à cause des potages que l'on fait partout. Il s'en fait chez nous près de 2000 écuellées* pour les pauvres honteux, et ainsi en tous les quartiers.

Nous avons trois ou quatre de nos Sœurs bien malades, savoir: ma Sœur Madeleine Raportebled (3) et une que vous ne connaissez pas à Saint-Sulpice; à Saint-Jacques-du-Haut-Pas ma Sœur Elisabeth (4) d'Angers, et à Saint-Denis ma Sœur Geneviève (5), sœur de ma Sœur Avoie. Je les recommande toutes à vos prières, et le repos de l'âme de défunte notre chère Sœur Perrette (6) l'ancienne, qui est trépassée avec nos Sœurs de l'Hôtel-Dieu, huit jours après qu'elle y fut menée, à cause de l'appréhension qu'elle avait chez nous. Dieu lui a fait beaucoup de grâces, en sa mort, après beaucoup de souffrances durant plusieurs années. Je vous prie, ma chère Sœur, de dire à ma Sœur Philippe qu'elle fasse bien tout ce qu'elle pourra pour se bien porter. Nous essaierons encore un peu de notre Sœur Charlotte (7) qui est une pauvre fille pour l'ouvrage mais assez bonpie *; il faudra plusieurs années pour la rendre capable de servir les pauvres; toutes nos Sœurs vous saluent et votre chère malade que je prie de temps en temps, d'élever son esprit à Dieu, lui offrir ses souffrances, en l'honneur de celles de Jésus Crucifié pour les afflictions publiques. Je suis en son saint Amour, mes très chères Sœurs, Votre très humble Sœur et servante, etc.

P.S.—Nous avons reçu les 26 livres*.

L. 349
2. Philippe Bailly, voir p. 383.
3. Madeleine Raportebled, voir p. 465.
4. Elisabeth Jousteau. voir p. 461.
5. Geneviève Vigneron, voir p. 399.
6. Perrette l'ancienne, voir p. 396.
7. Charlotte Moreau. Après son Séminaire elle est envoyée à Châteaudun. Elle ne persévère pas au service des pauvres et quitte la Compagnie des Filles de la Charité en octobre 1657.

L. 350

à Monsieur Vincent

Ce 19 juillet 1652.

Monsieur, Mon Très Honoré Père,

Madame la Présidente de Herse (1) est venue céans* demander de nos Sœurs pour Saint-André. J'ai une très grande peine de n'en pouvoir envoyer de fortes pour secourir nos Sœurs des paroisses, et très grande de n'avoir pu en accorder à cette bonne dame; néanmoins, Monsieur s'il n'en faut point envoyer à Etampes ni en Pologne comme Mademoiselle de Lamoignon (2) croit, il faudrait faire un effort, si votre charité le juge à propos pour la contenter, pourvu qu'il n'y ait rien à redire à la conduite des prêtres de la paroisse.

Je supplie très humblement votre charité se souvenir que j'attends son ordre pour mon retour. Je n'ai fait aucune visite, à cause de quelque petite incommodité qui m'a arrêtée au lit; mais, Dieu merci je crois que je ne demeurerai pas tout à fait malade comme je craignais.

J'avais prié une Sœur de savoir de votre charité si j'enverrai demander le carrosse de Madame de Bouillon (3) pour l'aller visiter selon ce qu'elle lui avait témoigné le désirer. Elle se méprit, vous faisant ce message. C'est qu'il me semble qu'il faut un peu faire plus de façon avec cette dame qu'avec les autres.

Honorez-moi toujours de la croyance que je suis par la volonté de Dieu, Mon Très Honoré Père, Votre très humble fille.

P.S. —Tout présentement les Messieurs de Saint-Sulpice envoient quérir quatre filles des Réfugiées (4) pour aider à nos Sœurs. Faut-il les laisser faire ? ou s'il ne serait point plus à propos que les malades convalescents allassent quérir leur ordinaire. Nos dites Sœurs sont six mais il y en a deux de malades; je crains que ce mélange fasse de la confusion et beaucoup de mal et que cela vienne de nos Sœurs mêmes.

L. 351

à ma très chère Sœur Jeanne Lepintre
à Nantes

Ce 24 août (1652).

Ma Très Chère Sœur,

Je suis extrêmement étonnée que vous soyez été si longtemps sans recevoir de nos lettres; il faut que ce soit la guerre qui a empêché

L. 350

Madame de Herse, voir p. 228. Mademoiselle de Lamoignon, voir p. 135. Madame de Bouillon, voir p. 58. Des filles chassées par la guerre et recueillies à Paris.

qu'elles soient allées jusques à vous; car je n'ai point manqué de vous écrire très souvent, Dieu soit béni ! lequel par sa bonté nous fait espérer du calme par la croyance qu'il nous donnera bientôt la paix. J'ai communiqué votre chère lettre à Notre Très Honoré Père, selon votre désir; il est d'avis, ma très chère Sœur, que sans faire plus longue épreuve de la fille que vous l'envoyiez, si vous la jugez assez forte de corps et d'esprit.

Il faut qu'elle soit dans la disposition de retourner à ses dépens au cas qu'elle ne fût pas propre, ce qui serait bien plus fâcheux si elle avait fait essai chez vous, par l'ordre et le consentement des personnes que vous avez mandées *. Pour ce qui est de ma Sœur Renée (1) j'ai été bien surprise de ce que vous m'en avez mandé, n'en ayant jamais entendu de plaintes que de son mal de jambe. Il faut que la cause soit au sujet dont vous me touchez un mot sans me le faire connaître n'étant pas peut-être à propos. Notre Très Honoré Père ne trouve point d'autre expédient pour y remédier que de l'envoyer à Hennebont. J'espère que vous nous donnerez de vos nouvelles, pour ce sujet, avant que l'on lui puisse envoyer cet ordre. Je vous prie de saluer très affectionnément toutes nos chères Sœurs. Je loue Dieu de la meilleure santé qu'il redonne à ma Sœur Anne (2), je lui écrirai quand elle sera mieux. Je vous prie de témoigner à ma Sœur Marthe (3) que j'ai eu grande joie des nouvelles que vous m'avez données d'elle, et à ma Sœur Louise (4) que je la prie d'être en repos de ses parents: sa mère, sa sœur et ses autres parents se portent bien, Dieu merci ! et aussi sa bonne maîtresse, qui a baillé * ce qui lui restait d'elle à sa mère.

Je la prie de se bien encourager au travail et surtout à l'observance de ses règles. Je crois, ma chère Sœur, que vous ne manquez pas d'avertir les plus nouvelles venues du respect cordial qu'elles doivent aux Anciennes. C'est une chose si nécessaire que si nous n'y prenions bien garde cela causerait de grands désordres en la Communauté. Il faut former les jeunes esprits à la soumission et mortification intérieure, autrement ce ne serait que confusion, et les Sœurs anciennes auraient quelques sujets de mécontentement si elles se méconnaissaient. Je ne sais pourquoi, ma chère Sœur, je vous mande * ceci, car je n'en ai eu aucune plainte, il faut que ce soit l'inconvénient que nous en avons remarqué ici.

Je pensais me donner la consolation d'écrire à ma Sœur Henriette (5) et à ma Sœur Françoise (6), mais une compagnie m'en a empêchée; je les prie de m'excuser, et vous toutes ensemble de prier pour nous, mes

L. 35 1
1. Renée Delacroix voir p. 312.
2. Anne Hardemont, voir p. 120
3. Marthe Dauteuil, voir p. 182.
4. Louise Michel, voir p. 391.
5. Henriette Gesseaume, voir p. 87.
6. Françoise Ménage, voir p. 414.

chères Sœurs, qui en avons grand besoin pour le nombre de malades en toutes les paroisses et quantité de nos Sœurs.

Je supplie Notre-Seigneur être votre force et consolation, et suis en son très saint Amour, ma chère Sœur, Votre très humble et très affectionnée Sœur et servante.

L. 262

à ma Sœur Claude Brigide (1)

Ce *22* octobre *(1652)*.

Ma Très Chère Sœur,

J'ai grand désir de vous voir, mais je n'ose vous dire de nous venir voir, quoique l'on nous dit n'y avoir point de danger sur les chemins. Je vous prie me mander* de vos nouvelles.

Voilà une quittance pour que vous receviez de Monsieur de Francière (2) soixante et dix livres pour une année de l'entretenement* de nos trois Sœurs.

Je supplie Dieu vous conserver et suis en son très saint amour, mes très chères Sœurs, Votre très humble Sœur et servante.

P.S.—Je me recommande à nos chères Sœurs et demande de leur santé.

L. *354 bis*

à ma très chère Sœur Barbe Angiboust
Fille de la Charité, Servante des Pauvres Malades, à Brienne

Ce 26 octobre (1652).

Ma Chère Sœur,

Il m'ennuie que je ne trouve occasion de vous écrire, je mets celle-ci au hasard d'être perdue. Si elle va jusques à vous je vous prie nous mander* au plus tôt de vos nouvelles nous avons partout tant de malades que cela me met en soin de votre santé.

Vous m'aviez mandé, ma chère Sœur, que le beurre était à grand marché, et que vous nous en pourriez faire fondre. Je vous prie de vous informer ce qu'il coûterait rendu ici pour le port et si vous jugez qu'il ne nous revînt que à six sols* la livre, vous nous feriez plaisir de nous envoyer le plus que vous pourrez, cent livres ou plus.

1. Claude Brigide (voir p. 67) est à Saint-Denis.
2. Monsieur de Francière, administrateur de l'Hôtel-Dieu de Saint-Denis.

Je crois que je ne vous ai pas mandé que la divine Providence a enfin appelé en Pologne trois de nos Sœurs (1) pour le service des pauvres; nous n'avons point encore des nouvelles de leur arrivée, mais bien en avons-nous eu de moitié chemin. Vous savez qu'il y a toujours du péril sur la mer, ce qui me fait les recommander à vos prières, et moi aussi, qui suis en l'amour de Jésus.

Mes très cordiales et très affectionnées recommandations à ma Sœur Jeanne.

L. 377

à mes très chères Sœurs (1)**,**
les Filles de la Charité à Richelieu

(vers octobre 1652).

Mes Très Chères Sœurs,

Je supplie la bonté de Dieu vous continuer ses saintes grâces, particulièrement celle de l'amour de votre vocation que vous connaîtrez par l'exactitude à vos règles tant que l'exercice des pauvres malades vous le permettra. Sur toutes choses, mes chères Sœurs, soyez exactes à vous retirer à neuf heures, afin de vous lever à quatre, et ainsi vous trouverez temps pour toutes choses. Que si vous avez pris quelque habitude qui ait donné liberté aux personnes du dehors, même pour les malades, défaites-vous en petit à petit et rangez les pauvres à venir demander d'heure leurs besoins. Je crois qu'il n'y a que cela qui puisse vous faire peine, car pour les visites je pense que vous n'en souffrez pas qui vous puissent détourner, et surtout que vous n'en recevez point d'hommes de quelque condition que ce puisse être sans affaire très importante qu'il faut terminer en peu de mots. C'est ce qui nous a été recommande par Notre Très Honoré Père, en nos conférences dernières, jusque là que de nous dire de ne pas le souffrir lui-même en pas une paroisse, non plus que céans *, où il n'y vient qu'en cas de maladie, et encore dans le besoin, et pour les conférences. Voyez, je vous prie ce qu'il faut faire pour d'autres sujets. Je crois aussi, mes chères Sœurs que vous vous souvenez bien qu'il ne faut faire aucune visite que chez les pauvres, et encore les malades, ne manger jamais ailleurs que chez soi, et ne rien communiquer de ce qui se passe chez vous, qu'à votre directeur, encore le nécessaire. Que si l'infirmité va jusqu'au besoin d'user parfois d'un peu de vin, oh ! que ce soit rarement et peu et par une nécessité bien reconnue.

L. 354 bis
1. Marguerite Moreau, Madeleine Drugeon et Françoise Douelle arrivèrent en Pologne en septembre 1652.

L. 377
1. Charlotte Royer, et Françoise Carcireux voir p. 253.

La douceur, la cordialité et le support doivent être l'exercice des Filles de la Charité, comme l'humilité, la simplicité et l'amour de l'humanité sainte de Jésus-Christ qui est la parfaite charité, est leur esprit. Voilà, mes chères Sœurs, ce que j'ai pensé de vous dire pour un abrégé de nos règlements en attendant que la divine Providence permette que vous ayez le tout. Que je suis consolée quand vous me mandez * amplement de vos nouvelles, je voudrais une bonne fois savoir tous vos déportements * touchant tout ce que je vous demande. Aimez-vous bien votre manière de vie; l'estimez-vous plus excellente pour vous que tous les ermitages et religions puisque Dieu vous y a appelées; vous considérez-vous unies ensemble par une secrète conduite de la divine Providence pour votre sanctification; le fort supporte-t-il bien le faible chacun à son tour, mais cordialement et aimablement ? Vous souvenez-vous souvent de l'avertissement que Notre Très Honoré Père nous a donné en une Conférence que nous avions un cloître aussi bien que les religieuses et qu'il est aussi difficile aux âmes fidèles à Dieu d'en sortir qu'aux religieuses du leur, quoique ce ne soient pas des pierres, mais la sainte obéissance qui doit être la règle de nos désirs et actions ? Je supplie Notre-Seigneur de qui l'exemple nous a enfermées dans ce saint cloître qu'il nous fasse la grâce de ne le fausser jamais.

Nos Sœurs dernières venues sont arrivées à bon port, Dieu merci, et se portent fort bien. Il a un peu ennuyé à notre Sœur Françoise, mais cela est passé; je vous supplie donner de leurs nouvelles à leurs parents, et nous en mander* d'eux, et aussi des quarante livres dont je vous ai déjà parlé. Ma Sœur Jeanne, à qui ils appartiennent, a trouvé à Paris l'homme qui a baillé * cette somme, qui l'a assurée qu'elle avait été reçue. Je vous prie de faire parler cet homme à Monsieur du Chesne (2)s'il est encore à Richelieu, et le saluer de ma part avec tout le respect que je lui dois, l'assurant que je lui ai écrit deux ou trois fois. Je salue aussi très humblement Monsieur Cuissot (3) et les autres messieurs. Toutes nos Sœurs vous saluent en l'amour de Jésus Crucifié, auquel je suis, ma très chère Sœur, Votre très humble.

P.S. —J'ai baillé vos lettres pour les faire tenir à Beauvais, les parents de ma Sœur Charlotte se portent bien, Dieu merci, et se recommandent à ses prières et particulièrement sa mère.

L. 377

2. Monsieur du Chesne (voir p. 166) va partir en Bretagne visiter les maisons
3. Monsieur Cuissot, entré dans la Congrégation de la Mission en 1637, âgé de 30 ans. Supérieur à Cahors depuis 1647, il est venu en juillet 1651 à Paris pour l'assemblée générale. Il retournera à Cahors en janvier 1653.

L. 356 *bis*

à ma très chère Sœur Barbe (1)
(à Brienne)

Ce 14 décembre (1652).

Ma Très Chère Sœur,

Il ne me souvient point qu'il y ait dans votre lettre rien d'importance, c'est pourquoi vous pouvez la bailler à lire à qui il vous plaira. Je vous remercie de tout mon cœur de votre filasse, mais si vous l'avez un peu cher, elle revient à beaucoup rendue ici. Vos raisins sont parfaitement beaux, vous savez bien que je n'ai point de dents pour les petits, je vous en rends grâces. Je vous prie de nous bien recommander à notre bon Dieu et toute la Compagnie.

Monsieur Portail a reçu votre lettre et je pense qu'il vous a fait réponse. Monsieur Vincent, notre Très Honore Père, est toujours, en apparence, dans une bonne santé. Nous avons grand sujet de demander à Dieu sa conservation, longues années, je crois que vous n'y manquez pas. Toutes nos Sœurs se portent bien Dieu merci. Je ne sais si nous vous avons mandé le décès de notre chère Sœur Marie-Marguerite, qui était à l'Hôtel (Dieu). Sa patience en sa maladie et sa soumission à la volonté de Dieu nous a été de grand exemple.

Vous me réjouissez de ce que la Providence vous a choisie pour servir tant d'âmes et de pauvres Malades, je supplie Dieu vous conserver pour continuer longtemps ce saint exercice. Je vous prie, ma chère Sœur, faire tenir cette lettre aux parents de ma Sœur Barbe (2) et nous bien recommander à ma Sœur Jeanne (3). Son grand emploi, je m'assure, augmente son zèle pour sa vocation. Un peu de ses nouvelles, je vous prie, et me croyez en l'amour de Jésus Crucifié, ma chère Sœur, Votre très humble Sœur et servante.

P.S.—Notre chère Sœur Cécile (4) nous a écrit depuis peu, elle se recommande bien à vous et se réjouit que Dieu vous fait la grâce de vous employer si utilement à son saint service. Il est venu depuis peu, en cette ville, un de vos parents, ou homme de votre pays, savoir de vos nouvelles et vous assurer que tous vos parents se portent bien.

1. Barbe Angiboust à Brienne, voir p. 14.
2. Barbe Bailly, née le 1er juin 1628 à Vitry-le-François, est entrée dans la Compagnie des Filles de la Charité le 8 octobre 1645. Après avoir servi les Enfants Trouvés, elle vient à la Maison-Mère comme infirmière et secrétaire de Louise de Marillac. Après la mort de cette dernière, elle est envoyée en Pologne (1660-1668). Revenue en France, elle est nommée Supérieure aux Invalides. Elle va ensuite à Alençon, où elle meurt le 21 août 1699.
3. Jeanne Hénault, voir p. 395.
4. Cécile Angiboust, voir p. 41.

1653

31 janvier: *Décès de Monsieur Lambert à Varsovie.*

février: *Visite de Monsieur du Chesne à Angers.*

septembre-octobre: *Visite de Monsieur Alméras à Angers et Nantes.*

Secours aux régions dévastées par la guerre: Châlons, Sainte-Menehould.

Fondation de l'hospice du Saint Nom de Jésus.

L. 358

à ma très chère Sœur Julienne (Loret) (1),
Fille de la Charité, à Chars

Ce 4 janvier 1653.

Ma Très Chère Sœur,

Je n'ai pas manqué de satisfaire à votre désir pour le jour de Noël que j'eus le bonheur d'entendre la messe de Monsieur Vincent, après lui avoir fait savoir votre intention.

Voilà vos saints protecteurs, avec vingt-cinq aulnes de toile pour ensevelir, qui coûtent sept sous l'aulne. Je vous prie de mander au père de Monsieur le Curé que vous l'avez reçue, avec les deux livres de couperose avec les pots, le tout valant six livres, neuf sous, six deniers. Je vous prie, ma Sœur, de revenir par la première commodité que vous trouverez et en attendant montrez ce que vous pourrez de la saignée à ma Sœur Jeanne Bonvilliers (2) et nous recommandez bien à elle. Je suis pressée de finir et de me dire en l'amour de Notre-Seigneur, ma très chère Sœur, Votre très humble sœur et affectionnée servante.

L. 358
1. Julienne Loret voir p. 256.
2. Jeanne Bonvilliers, née en 1630 à Clermont est entrée dans la Compagnie des Filles de la Charité en janvier 1652. Après Chars et un court séjour à Paris, elle est envoyée à Chantilly. Elle meurt en 1691 à la paroisse Saint-Etienne-du-Mont.

L. 389

Copie du papier baillé à Monsieur Berthe (1)**,**
s'en allant à Rome

(janvier 1653).

Louise de Marillac, veuve depuis vingt-sept ans (2), servante de Jésus-Christ et de ses membres les pauvres- plus de volonté que d'effet, très attachée à l'obéissance du Saint Père, par sa qualité quoiqu'indigne, de catholique romaine, et par son désir depuis longues années, de recevoir une fois en sa vie, la sainte bénédiction apostolique; supplie humblement, Monsieur Berthe, Prêtre de la Mission, la mettre en esprit aux pieds du Très Saint Père, présentement vivant, vrai Lieutenant de Jésus-Christ par le zèle que sa Sainteté a pour son Église, à ce qu'elle reçoive par ce moyen cette grâce de notre bon Dieu, celle de faire sa très sainte volonté le reste de ses jours. Et elle sera obligée de prier Dieu pour Lui en reconnaissance de cette charité (3).

L. 236

à ma très chère Sœur Jeanne Lepintre (1)
Fille de la Charité,à Nantes en Bretagne

(Janvier 1653.)

Ma Très Chère Sœur,

Il y a bien quinze jours que je me suis donné la consolation de vous écrire et de vous envoyer pour toutes nos chères Sœurs les saints protecteurs de l'année. Je supplie Dieu qu'elles aient été jusques à vous ; ce qui m'en fait douter est que je n'ai point reçu de vos nouvelles depuis. Je ne sais, ma chère Sœur, si vous recevrez ce voyage* des lettres de Notre Très Honoré Père; mais je vous puis assurer que je l'ai vu ce matin, portant grande peine de l'état auquel il vous sait, et dans la résolution absolue d'y donner ordre, et au plus tôt. Au nom de Dieu, ma chère Sœur, mettez votre esprit en repos, sur l'assurance que je vous en donne ; n'était l'excès de vos peines, je vous dirais que vous devez porter joie de ce pénible état dans l'assurance que vous devez avoir que, infailliblement, Dieu en tirera sa gloire; et lors ma chère Sœur, la consolation que vous en aurez ne sera pas petite. L'absence

L. 389
1. Monsieur Berthe (voir p. 280) est à Rome en avril 1653.
2. Antoine Legras mourut en décembre 1625.
3. La grâce demandée sera accordée par le pape Innocent X en 1655.
L. 236
1. Jeanne Lepintre, voir p. 77.

de notre pauvre Sœur (2) ne vous doit pas attrister, nous avons vu des choses semblables qui nous donnaient sujet de croire que la divine Providence agissait. Trois dames de condition m'ôtent la plume. Ne me reste que de vous assurer que je suis en l'amour de notre bon cher petit Jésus, Votre très humble Sœur et servante.

P.S.—Toutes nos Sœurs vous saluent et se recommandent à vos prières .

L. 359

à ma très chère Sœur Julienne Loret,
fille de la Charité à Chars

31 janvier (1653).

Ma Très Chère Sœur,

Je ne me souviens plus des couvertures que vous demandez, ni du nombre; vous nous le direz à votre retour que nous attendons, pour recevoir l'argent des dernières choses que nous vous avons envoyées. Il me semble que vous pourriez vous accoutumer à aller à cheval, ou sur un âne, car d'entreprendre un long chemin à pied, cela n'est pas possible, et aussi d'attendre que les chemins soient secs, cela serait bien loin. Quand on a une monture, on va un peu dessus, et Fuis on descend de fois à autre; vous n'avez peut-être pas pense à cet expédient là; voyez néanmoins ce qui vous sera propre. Vous ne pouvez pas empêcher la personne qui partira à même temps que vous pourvu que vous soyez accompagnée d'une autre, il suffit. Vous apporterez la méthode que vous avez de faire des pastilles, et vous manderez * à Monsieur le Curé si ce sont leurs mêmes drogues, comme je le crois, parce que je sais qu'il y en a de bien chères.

Je ferai chercher de la toile comme Monsieur le Curé en désire il est très difficile d'en trouver de plus large; mais on ensevelit les corps dans la toile, la mettant de travers, et étant ce qui est de trop aux pieds et à la tête, pour mettre au droit de l'estomac.

Vous ne me mandez* point si ma Sœur Jeanne (1) se prend bien à la saignée et si elle y est déjà bien savante. Nous vous renvoyons votre panier, avec encore un grand merci de vos bonnes pommes, et l'assurance de notre affection qui me fait être en l'amour de Jésus Crucifié, ma chère Sœur, Votre très humble Sœur et servante.

L. 236
2. Une Soeur a quitté la Communauté (Coste V.3).
L. 259
1. Jeanne Bonvilliers voir p. 407.

L. 360 *bis*

(à ma Sœur Cécile Angiboust à Angers) (1)

8 février 1653.

Ma Très Chère Sœur,

Je compatis à votre douleur d'avoir eu si peu de temps à parler à M... (2); il se faut soumettre à la conduite de la divine Providence, et s'attacher fortement à Dieu pour souffrir la privation de la consolation des créatures. Il savait, notre bon Dieu, vos besoins, et pouvait arrêter ce bon M..., s'il eût été nécessaire pour sa gloire et votre bien. Demeurez donc en paix dans la confiance que vous devez avoir en l'amour de Notre-Seigneur, nous avons tant de sujet de cela, mes Sœurs par les assurances qu'il a données à ses disciples étant sur la terre, lorsqu'il voulait s'attirer leur amour, les excitant à n'avoir aucun soin de leurs personnes et de leurs nécessités. Allez donc courageusement, avançant de moment en moment en la voie dans laquelle Dieu vous a mise pour aller à lui. Au nom de Dieu, mes chères Sœurs, faites votre possible pour aider les âmes de vos pauvres malades à faire des actes de foi, d'espérance et de charité nécessaires au salut.

Faites-leur haïr le péché et aimer la vertu, afin qu'ils fassent des résolutions de bien vivre, guérissant, ou de se bien disposer à (mourir). Et pour les y bien disposer, faites-leur désirer de se confesser pour apaiser l'ire* de Dieu contre eux, à cause de leurs péchés, et après mettez-vous en repos leur aidant de vos prières. Je sais bien que vous n'y pouvez employer beaucoup de temps; mais en allant et venant vous pouvez faire beaucoup d'actes intérieurs qui les peuvent aider, et exciter vos Sœurs à faire le semblable.

Je vous envoie vos saints protecteurs de l'année suppliant Notre Seigneur vous donner les bénédictions que Monsieur Vincent, Notre Très Honoré Père, a souhaitées à toute la Compagnie lors de la distribution de ces images; sur lesquelles il a donne aussi une très dévote bénédiction pour nous implorer l'aide de ces bons saints, et vous sanctifier toutes.

Je supplie nos Sœurs qui ont proposé leur retour, au nom de Notre Seigneur, de ne se point inquiéter et de croire que la bonté de Dieu ne leur manquera jamais au besoin. Oh ! qu'il est dangereux, mes chères Sœurs, de désirer une chose avant que Dieu la veuille ! Je crois bien que c'est toujours avec soumission d'esprit que vos désirs paraissent, et pour cela je ne vous blâme pas; mais, croyez-moi, que le changement de lieu est toujours à craindre au moins s'il était par votre

1. Dans les copies des lettres, Marguerite Chétif a omis tout ce qui pouvait nuire à l'anonymat: les noms des personnes, et ici l'annonce du décès de Monsieur Angiboust (voir la lettre suivante).
2. Monsieur du Chesne, (voir p. 166) est en visite dans l 'Ouest de la France.

propre choix. Telles ont demandé leur changement, et il leur en a coûté la perte de leur vocation. Et que cherchons-nous mes chères Sœurs n'est-ce pas de plaire à Notre Souverain Seigneur. Attendons en paix que ses volontés nous soient signifiées par nos Supérieurs. C'est notre pratique, mes très chères Sœurs, de demeurer soumises à la divine Providence. Au nom de Dieu, aimez-la de tout votre cœur, et me croyez en son saint amour.

L. 360

à ma très chère Sœur Barbe Angiboust
fille de la Charité, servante des pauvres malades à Brienne

Ce 8 février 1653.

Ma Très Chère Sœur,

Je crois que vous aurez reçu ma dernière lettre par laquelle je vous mandais * vous envoyer, je crois, trois pistoles et vos saints protecteurs de l'année; mais Madame la Comtesse (1) ne voulut pas que l'on baillât * l'argent, et assura nos Sœurs qu'elle vous en ferait tenir promptement. Je crois qu'elle n'y aura pas manqué- je me suis informée à Monsieur le Doyen de vos nouvelles et de celles de ma Sœur, il a grande bonté pour vous; nous lui en sommes beaucoup obligées. A ce que j'ai appris, notre pauvre Sœur est bien mal de sa vue, étant en danger de perdre l'autre œil.

Je vous prie, ma chère Sœur, lui faire tout ce que vous pourrez penser lui être nécessaire pour sa conservation. Notre eau un peu forte non pas trop, lui est excellente, mais je crois que le feu du four lui est bien dangereux; c'est pourquoi je vous prie de le faire chauffer par quelque femme et enfourner; la purger souvent de tisane laxative, mais le meilleur remède est un cautère au derrière de la tête. Contraignez-la je vous prie de faire ce qu'il lui faut.

Votre bon cousin est venu ici savoir de vos nouvelles, et m'a dit que votre bon père était trépassé. Je ne sais si vous le savez déjà, et votre frère aussi; tout le reste se porte fort bien, Dieu merci. Il faut, ma chère Sœur, que nous soyons soumises à tout ce que Dieu veut de nous et des nôtres, c'est pourquoi donnez-vous tout de nouveau à lui pour être entièrement et tout ce qui vous appartient, sous la conduite de la divine Providence. Je crois, ma chère Sœur, qu'il y a longtemps que vous êtes dans cette pratique.

Je vous recommande nos Sœurs de Pologne qui sont dans l'emploi du service des pauvres en une ville où il y a beaucoup de peste. Je vous prie aussi de vous souvenir devant Dieu de nos Sœurs de Nantes, qui sont toujours dans la persécution; il n'en est pas ainsi de nos Sœurs

L. 360
1. Madame la Comtesse de Brienne, voir p. 94.

d'Angers qui sont protégées de Monseigneur l'Evêque et fort aimées de Messieurs les Pères des pauvres. Ma Sœur Cécile (2) se porte mieux qu'elle n'a fait il y a longtemps. Priez bien pour toute la Compagnie, pour lui obtenir l'esprit et la fidélité qu'elle est obligée de lui rendre, c'est le sujet de notre dernière Conférence, vous la verrez quelque jour. Monsieur Vincent continue toujours sa charité ordinaire et Monsieur Portail, tant pour les absentes que pour les présentes.

Je vous prie, ma Sœur, me mander* en quel temps il fait bon faire provision de filasse *, soit faite ou à faire, mais plutôt toute faite; il en faudrait 4 ou 500 livres, l'on pourrait l'avoir à bon prix, et que la voiture ne fût pas trop chère. Il faudrait étoupe * et la bonne, tout ce qui se prend à une livre sans accommoder. Bonsoir mes chères Sœurs je suis pressée de finir et de me dire en l'amour de Notre-Seigneur Crucifié, mes chères Sœurs, Votre très humble Sœur et très affectionnée servante.

P.S.—Depuis ma lettre écrite je viens de recevoir votre paquet, dont je vous remercie, et ma Sœur aussi. Le messager est presse. Je vous manderai une autre fois si vous pouvez garder ce petit garçon. Bonjour, mes chères Sœurs. Je voudrais que vous puissiez me mander combien de fois vous avez reçu d'argent de la Reine pour Fontainebleau (3), nous ne pouvons rien recevoir il y a plus de deux ans.

Toutes nos Sœurs vous saluent de tout leur cœur, la maison commence un peu à se peupler de nouvelles; mais l'on en demande de tant d'endroits que nous n'avons pas d'anciennes pour y fournir.

L. 76 *bis*

(à Monsieur Vincent)

[1er mars 1653].

La petite famille (1) n'a pas manqué de s'assembler, à la réserve d'un de chaque côté, qui n'étaient pas encore venus. Mais je crois Monsieur, qu'il est nécessaire que votre charité se donne la peine de les établir demain matin et leur faire faire quelque dévotion, comme d'adorer la sainte Croix et quelqu'exhortation sur la passion: c'est trop de hardiesse de faire cette proposition là.

S'il plaît aussi à votre charité d'ordonner, ce soir ou demain de grand matin si on leur baillera les habits qui leur ont été préparés.

Votre bénédiction, s'il vous plaît, à toute la Compagnie.

L. 360
2. Cécile Angiboust, voir p. 41.
3. Barbe Angiboust était à Fontainebleau de 1646 à 1648.
L. 76 bis

1. La petite famille de l'hospice du Saint-Nom de Jésus. Cette œuvre, due à un bourgeois de Paris qui a voulu garder l'anonymat, regroupait 40 pauvres artisans: 20 hommes et 20 femmes.

L. 516

à Monsieur Vincent
général des Vénérables Prêtres de la Mission

Ce 20 mars [1653].

Mon Très Honoré Père,

Il paraît bien que Notre-Seigneur est le seul général propriétaire de la Congrégation de la Mission, disposant ainsi des bons sujets qu'il y met (1). Il a donc eu à faire pour une mission excellente de celui qu'il nous a enlevé; qu'est-ce que nous avons à dire ? Rien, sinon que je crois que cette nouvelle entrée dans le Ciel attirera de Dieu de grandes grâces sur tout le reste de la Compagnie, et que cette douleur universelle produira des effets de sainteté en beaucoup d'âmes. Ne suis-je pas bien hardie, Mon Très Honoré Père, d'oser mêler mes larmes avec vos soumissions ordinaires aux conduites de la divine Providence, mes faiblesses avec la force que Dieu vous a donnée pour porter la si bonne part que Notre-Seigneur vous donne si souvent à ses souffrances. Pour son amour, donnez à la nature ce qu'elle a besoin pour sa décharge, et ce qui est nécessaire pour votre conservation.

Je ne vous saurais céler*, Mon Très Honoré Père, que ma douleur est grande, mais votre charité m'a enseigné d'aimer la volonté de Dieu, si juste et miséricordieuse, la bonté de laquelle m'a rendue, Mon Très Honoré Père, Votre très humble et très obligée fille et servante.

L. 363

à ma très chère Sœur Jeanne Lepintre
Ce 26 mars 1653.

Ma Très Chère Sœur,

Il m'est resté une très notable et sensible consolation de votre chère dernière lettre; il est vrai que vous me paraissiez toujours dans les peines et afflictions intérieures et extérieures; mais aussi, il me semblait que vous en faisiez un très parfait usage.

Je ne saurais m'empêcher de croire que toutes vos peines ne vous soient à un merveilleux avantage. Il est vrai, ma chère Sœur, qu'il est très difficile d'arrêter son esprit pour ne pas faire plusieurs pensées de défiance, mais bien d'empêcher de les croire, et, c'est ce que vous faites quand vous présumez que quelques rencontres peuvent être cause que vous ne recevez pas les avis que vous souhaitez, ni assez souvent. Non pas, ma chère Sœur, que ce soit pour chose qui vous

1. Il s'agit de la mort de Monsieur Lambert, survenue en Pologne le 31 janvier 1653 et dont la nouvelle n'est parvenue à Monsieur Vincent que le 20 mars (voir la lettre suivante).

regarde en votre particulier, mais tout le corps de la Compagnie; et c'est peut-être pour cela, ma chère Sœur, que Notre-Seigneur vous inspire de demeurer en paix au pied de sa croix, soumise entièrement en la conduite de sa divine Providence. Il me semble, ma très chère Sœur, que vous avez trouvé la pierre philosophale de la dévotion quand la ferme résolution de faire la volonté calme vos peines.

C'est en l'amour de cette très sainte volonté de Dieu qu'il nous faut soumettre à ses ordres en la disposition que sa bonté a faite du bon Monsieur Lambert, qu'il a ôté de ce monde au commencement de cette année; vous savez qu'il était en Pologne, où il était aimé du roi, de la reine et de tout le monde; en sorte qu'il est regretté comme un saint; aussi sa vie était-elle semblable à celle des saints. La Reine a écrit de sa propre main à (Monsieur Vincent) pour lui témoigner le déplaisir qu'elle en a, et la perte qu'elle croit avoir (faite). Je ne doute point que vous ne priiez beaucoup Dieu pour le repos de son âme, au cas qu'elle en ait besoin. Je vous prie de dire à nos Sœurs que je les prie de communier à son intention, et d'un autre (1), supérieur d'Annecy, qui est aussi décédé depuis, qui était en pareille estime en son quartier: l'un et l'autre est une perte indicible.

Je vous fais la même prière pour l'âme de défunte notre Sœur Perrine, qui était du pays du Maine. Je vous assure, mes chères Sœurs, que le récit de ses vertus, et l'affection que toutes nos Sœurs avaient pour elle, fit pleurer toute la Compagnie. Nos pauvres Sœurs de Pologne, ont aussi grand besoin de prières, leur affliction est grande, je vous la laisse à penser; car quoique la Reine ait grande bonté pour elles et que Sa Majesté elle-même en a soin, et de les employer dans les œuvres de charité- néanmoins, ma chère Sœur, leur douleur doit être grande après la perte d'un tel père! La Reine fait mander* à Monsieur Vincent qu'elle en a envoyé une des trois en une ville éloignée d'elle d'environ quatre-vingt lieues et qu'elle instruit plusieurs filles, dont quelques-unes ont déjà envie d'être Filles de la Charité (2), tellement que je crois que, si Dieu y donne sa bénédiction, il se fera là un grand établissement. Il nous faut beaucoup humilier et beaucoup prier. Je vous prie de dire toutes ces nouvelles à nos très chères Sœurs, que je salue de toute l'étendue de mes affections, et de dire à notre Sœur Françoise (3) que son père, sa mère et ses sœurs se portent bien, Dieu merci, comme aussi la mère de ma Sœur Louise (4), sa sœur et sa maîtresse.

1. Monsieur Jean Guérin (1594-1653), décédé le 6 mars. Entré dans la Congrégation de la Mission en 1639, il était depuis 1642 à Annecy.
2. Un séminaire fut ouvert en Pologne en 1659.
3. Françoise Ménage est arrivée en septembre 1650 à Nantes. Deux de ses sœurs Marguerite et Madeleine sont déjà Filles de la Charité. En 1658, Catherine viendra aussi les rejoindre dans la Communauté.
4. Louise Michel, voir p. 391.

Voilà une lettre pour Messieurs les Pères des Pauvres; Monsieur Notre Très Honoré Père me l'a ordonné. Enfin, ma chère Sœur, je vous puis assurer qu'il a résolu de faire son possible pour vous mettre en repos; je le recommande bien à vos prières; vous le savez fort âgé (5), son grand travail ne l'empêche pas de se lever tous les jours à quatre heures, et de jeûner tous les jours. Je crois que vous l'excusez bien s'il ne vous écrit aussi souvent que vous désireriez et qu'il voudrait pouvoir faire. Toutes nos Sœurs vous saluent et se portent assez bien. Ma Sœur Jeanne de la Croix supplie sa chère sœur (6) de prier Dieu pour elle et d'être bien fidèle en l'observance de ses règles. Je vous prie aussi toutes, mes chères Sœurs, de demander souvent à Notre-Seigneur qu'il me fasse miséricorde à l'heure de ma mort, par les mérites de la sienne très précieuse, en l'amour de laquelle je suis, mes chères Sœurs, Votre très humble Sœur et très affectionnée servante.

L. 364

à Monsieur Vincent

3 avril 1653.

Mon Très Honoré Père,

Je me suis oubliée de vous dire que, défunt Monsieur Lambert (1) me fit l'honneur de me mander*, deux jours avant sa maladie, que notre Sœur Françoise (2) qui est en Pologne était comme le lien des deux autres qui ne s'accordaient pas bien.

J'ai eu aussi pensée d'avertir votre charité, de penser à Monsieur le Curé de Saint-Laurent, lorsqu'elle aura permission de faire dire la sainte messe à la maison des Pauvres Ouvriers (3), afin qu'ils n'aient aucun sujet de se plaindre.

Je pris hier la liberté de dire à Monsieur Legros (4) que je croyais qu'il ne devait pas avoir sitôt une porte de dehors à la Chapelle, faites-moi l'honneur de me mander quand vous voudrez parler aux personnes de dehors pour la maison, et si l'on n'y mettra point plus de femmes que d'hommes pour grossir le nombre.

Je supplie Dieu d'en faire sa sainte volonté et suis, Mon Très Honoré Père, Votre pauvre fille et très humble servante.

5. Monsieur Vincent a 72 ans.
6. Renée Delacroix voir p. 312.

L. 364

1. Monsieur Lambert, voir p. 27.
2. Françoise Douelle, arrivée en Pologne le 7 septembre 1652.
3. Hospice du Saint Nom de Jésus, voir p. 412.
4. Monsieur Legros, supérieur du Petit Saint-Lazare depuis 1652.

L. 365 *bis*

à ma très chère Sœur Cécile Angiboust
Fille de la Charité
Servante des Pauvres Malades de l'Hôtel-Dieu d'Angers

Ce 23 mai (1653).

Ma Très Chère Sœur,

Vous m'avez fait grand plaisir de me mander* de vos nouvelles, j'en étais en peine à cause que Monsieur du Chesne (1) avait mandé que vous étiez malade. Je loue Dieu que vous soyez mieux et ma Sœur Michelle (2) aussi, que je salue avec toutes nos autres Sœurs. Pour ce que vous me mandez des filles qui se sont présentées à Monsieur du Chesne, s'il les a trouvées propres, vous n'avez qu'à les envoyer. Mais prenez garde, je vous supplie, qu'il y en a une qui a une incommodité en un bras, qui la doit empêcher de venir, ce sera une bonne occasion pour renvoyer la Sœur que vous m'aviez proposé d'envoyer à Richelieu.

Pour ma Sœur Barbe (3), je pense qu'elle se moque de songer à son retour avant que l'obéissance l'appelle; dites-lui, ma Sœur, que j'ai peine à vous croire et que les âmes qui ne cherchent que Dieu ne seraient jamais mieux être que en la maison d'Angers; si elles savaient ce que c'est d'être ailleurs, oh ! qu'elles appréhenderaient d'en être tirées .

J'ai dit à Monsieur Vincent le désir de toutes nos Sœurs pour leur confesseur du Jubilé qui m'a dit que cela était libre. Mandez-moi s'il est besoin que j'écrive à Monsieur du Chesne pour cela. Je supplie la bonté de Dieu de vous donner à toutes de telles dispositions pour le gagner que sa miséricorde se répande abondamment pour l'expiation de la coulpe et la peine des péchés sur vos âmes, et leur donne la grâce de force pour persévérer en son saint amour en sorte que toutes vos pensées, paroles et œuvres soient agréables à Notre-Seigneur.

J'ai beaucoup d'obligation à Monsieur l'abbé (4) et Monsieur Ratier (5) de l'honneur de leur souvenir dont je les remercie très humblement et de la charité qu'ils continuent avoir pour vous. Soyez-en-leur bien reconnaissantes, mes chères Sœurs, faisant bon usage de leurs avertissements.

Je suis bien en peine de nos deux Sœurs (6) de Richelieu que l'on dit être dangereusement malades; je vous prie de prier pour elles et pour nos Sœurs de Pologne qui sont, comme vous savez, dans la

1. Monsieur du Chesne voir p. 166.
2. Michelle arrivée à Angers en octobre 1651.
3. Barbe, originaire de Troyes, serait arrivée à la fin de l'année 1648.
4. Monsieur l'Abbé de Vaux, voir p. 23
5. Monsieur Ratier voir p 84
6. Françoise Carcireux, voir p. 253, et Charlotte Royer, voir p. 253.

douleur pour la mort de Monsieur Lambert (7). Je suis bien fâchée que mes lettres soient perdues; si vous n'en avez point reçu depuis le temps que vous me marquez, il y en a au moins deux assez longues qui n'ont pas été jusqu'à vous, dont j'ai grand regret. Ma Sœur Barbe Angiboust ne manque pas de demander souvent de vos nouvelles, elle est toujours à Brienne se portant bien, Dieu merci. Je vous prie de dire à ma Sœur Elisabeth (8) que son cousin Brocard est trépassé et très chrétiennement. Monsieur Vincent l'a vu deux ou trois fois en sa maladie, à cause que nous l'avions mis en un hôpital d'ouvriers (9) qui commence en ce quartier. Je vous prie de recommander ce bon œuvre à notre bon Dieu à ce que sa très sainte volonté s'y accomplisse.

Je crois que vous n'oubliez pas de prier pour la conservation de Notre Très Honoré Père, il travaille autant que jamais, et présentement il fait une mission quoiqu'il ne laisse pas d'être toujours dans l'infirmité; c'est une Règle parlante dans la maison par son bon exemple. Vous savez que nous sommes obligées de prier Dieu pour la perfection de la Compagnie en général et pour celle de chacun, en particulier de tous ceux que nous savons dans les emplois difficiles et dangereux à ce qu'il plaise à notre bon Dieu tirer sa gloire de toute chose. Faites aussi le même, je vous prie, pour la Compagnie des Filles de la Charité à ce que Notre-Seigneur leur donne la persévérance et me croyez en son très saint amour, ma chère Sœur, Votre très humble Sœur et très affectionnée servante.

P.S. —Toutes nos Sœurs vous saluent et votre Compagnie, nous recommandant aux prières de toutes pour l'amour de Dieu.

L. 310

à mes très chères Sœurs,
les Filles de la Charité
Servantes des Pauvres Malades de l'hôpital d'Angers

18 juin (1653).

Mes Très Chères Sœurs,

Vous avez bien été dans la douleur au sujet de la maladie de notre chère Sœur Cécile (1) que je supplie notre bon Dieu vous conserver et nos chères Sœurs Claude (2) et Marie (3) aussi qui sont malades. Je crois,

L. 365 bis
7. Monsieur Lambert, voir p. 27.
8. Elisabeth Brocard, voir p. 274.
9. L'hospice du Saint Nom de Jésus, voir p. 472.
L. 310
1. Cécile Angiboust, voir p. 41.
2. Claude Chantereau, voir p. 461.
3. Marie Donion, voir p. 432.

mes chères Sœurs, que vous avez pris cette affliction de la main de notre Père commun qui sait ce qui nous est nécessaire et nous affliger et consoler quand il lui plaît. Que dis-je, mes Sœurs, si nous aimions bien sa sainte volonté rien ne nous affligerait puisque nous savons qu'il nous aime et veut notre bien en toutes choses. Vous avez encore eu quelques sensibles mortifications perdant l'espérance de n'avoir pas Monsieur du Chesne (4) en votre jubilé. Oh ! mes Sœurs, faisons comme les bons ménagers profit de tout, et pensez que ce n'est pas les consolations et satisfactions des créatures et de nous-mêmes que nous devons chercher, mais c'est Dieu seul et d'aller à lui par la voie de son Fils de qui l'exemple ne nous enseigne que mortification intérieure et extérieure. J'ai quelque sujet (de croire) que vous avez un peu d'exercice de personnes qui sont au-dessus de vous. Si cela est, mes Sœurs, demandez bien à Notre-Seigneur l'esprit d'abaissement et de soumission à ses conduites. Prenez bien garde de n'offenser personne et surtout d'être bien véritables et désintéressées. Oh ! qu'il fait bon mes chères Sœurs, de souffrir pour la justice, mais prenons bien garde de n'être pas cause volontairement que l'on nous accuse; c'est-à-dire n'en donnons point de sujets par nos mauvais déportements * et surtout par nos curiosités et rapports de choses dont nous ne nous devons pas mêler. Je ne doute point, mes chères Sœurs, que vous n'ayez un grand soin de nos bonnes Sœurs malades que je salue de tout mon cœur. Voyez-vous, mes Sœurs, vous ne sauriez douter que ce ne soit le saint amour qui ne les ait mises en l'état qu'elles sont puisqu'elles étaient fidèles en leur vocation. Cela étant, non pas que nous devions en juger, nous devons agréer toutes les peines et assujettissements que leurs maladies peuvent donner, leur témoignant les servir de grand cœur, et désirer les soulager. Je supplie Notre-Seigneur vous donner la grâce de son esprit afin que vous les supportiez et assistiez en esprit de charité et douceur pour son saint amour auquel je suis, mes très chères Sœurs, Votre très humble Sœur et servante.

4. Monsieur du Chesne, est passé rapidement au début du mois de février, voir p. 410.

L. 367

à ma très chère Sœur Jeanne (1)
Fille de la Charité, Servante des Pauvres Malades à Étampes

Ce 19 juin (1653).

Ma Très Chère Sœur,

Il est vrai que vous avez grand sujet de vous ennuyer si longtemps toute seule, et de ne recevoir pas de nos nouvelles si souvent que je devrais, je vous en demande pardon. Je m'attends toujours que vous dussiez revenir bien plus tôt, et j'espère que si vous ne revenez dans peu que nous vous enverrons une de nos chères Sœurs. En attendant ma bonne Sœur, je m'assure que vous aurez bien prié votre bon Ange de vous accompagner plus particulièrement, que vous vous serez bien tenue sur vos gardes pour pratiquer autant que vous le pourrez vos petites règles, particulièrement celles qui nous recommande de servir les pauvres avec cordialité et douceur et que vous prenez grand plaisir d'instruire, le mieux que vous pouvez, ces petites créatures rachetées du sang du Fils de Dieu, afin qu'elles le louent et glorifient éternellement.

Je ne vous recommande pas la modestie et retenue, ni de ne point fréquenter avec le monde que le moins que vous pourrez, car je m'assure que vous avez cela en très singulière recommandation. Assurez-vous toujours de notre très particulière affection et que nos Sœurs et moi parlons souvent de vous, avec joie, pour le service que vous rendez à Notre-Seigneur, et avec douleur vous pensant toute seule. Je supplie sa bonté être votre force et consolation, et suis en son très saint amour, ma très chère Sœur, Votre très humble Sœur et servante.

L. 361

à ma très chère Sœur Jeanne-Françoise (1)
Fille de la Charité,
Servante des Pauvres Malades et Orphelins à Étampes

(juin 1653).

Ma Très Chère Sœur,

Il est vrai que j'ai reçu plusieurs de vos lettres; mais aussi, vous ai-je fait réponse à quelques-unes, car je vous puis assurer que ce m'est

L. 367
1. Jeanne Françoise, voir p. 427. Un orphelinat a été ouvert à Étampes après les troubles de la Fronde.

L. 361
1. Jeanne Françoise, voir p. 427.

une grande consolation de penser aux grâces que notre bon Dieu vous a faites. J'espère qu'il est toujours votre force et consolation, et qu'encore que vous soyez toute seule, que votre bon Ange ne manque pas de vous servir de compagnie; et de vous avertir souvent qu'il faut qu'une bonne Fille de la Charité soit fidèle à sa vocation et à la pratique de ses règlements, en tout ce qu'elle peut; particulièrement en sa modestie et retenue, autant seule qu'elle pourrait être devant ses supérieurs, ne se rendant familière avec le monde. O ma chère Sœur, quelle joie pensez-vous que j'aie vous croyant en cet état qui réjouit Dieu et les Anges, et qui me fait espérer de nous voir en l'Eternité. Continuez, je vous prie, en servant nos chers Maîtres, avec grande douceur, respect et cordialité, regardant toujours Dieu en eux.

Je vous remercie de l'avis que vous m'avez donné de nos chères Sœurs, desquelles je n'ai point eu depuis de nouvelles. Toutes nos Sœurs vous saluent et vous portent grande compassion d'être seule j'espère que Notre-Seigneur vous donnera enfin de la consolation puisque vous aimez sa très sainte volonté, en laquelle je suis, ma chère Sœur, Votre très humble Sœur et servante.

L. 368

à mes très chères Sœurs Andrée (1) **et Françoise** (2)
Filles de la Charité,
Servantes des Pauvres Malades à Varize (3)

Ce 23 juin (1653).

Mes Très Chères Sœurs,

Je loue Dieu de tout mon cœur des bénédictions que sa bonté donne à vos saints emplois, je vous supplie lui en être bien reconnaissantes, car ce sont grâces qu'il faut que vous croyiez ne pas mériter; combien de pareilles à vous sont demeurées dans le monde qui souffrent beaucoup, ou sont engagées à ne travailler que pour la vie corporelle, et vous, toutes vos actions étant faites pour l'amour de Dieu sont toutes pour la vie éternelle. C'est pourquoi, mes chères Sœurs prenez bien garde que l'ennemi de notre bien ne jette la zizanie de l'affection aux choses qui vous pourraient empêcher de plaire à Dieu, et que cela n'étouffe le mérite que Notre Seigneur voudrait donner à

1. Andrée Maréchal rentre à Paris à la fin de l'année. Le 8 août. elle signe l'acte d'érection de la Compagnie. En 1656 elle est envoyée à Nantes. De retour fin 1658, elle va à Liancourt.
2. Sans doute, Françoise Claire voir p. 118.
3. La lettre a été remise à Madame de Varize Louise de Marillac a écrit au revers de l'adresse: «Je vous prie, Madame, d'envoyer cette lettre à nos Sœurs qui sont en grande peine de nous».

vos saints emplois. Mandez-moi amplement de vos nouvelles: aimez-vous pas toujours vos petits règlements ? quand vous êtes interrompues en la pratique, pour le service du prochain, ne vous remettez-vous pas en train de les mieux faire? Je m'assure que vous avez entre vous deux, une mutuelle charité; que votre plus cher entretien, après celui que vous devez aux pauvres, est de vous deux, tant pour parler de Dieu que de ce qui se pratique en la Compagnie en laquelle Dieu vous a appelées et des vertus que vous avez reconnues en nos Sœurs.

Je crois aussi, mes chères Sœurs, que vous avez grand soin d'aider vos pauvres malades à faire de bonnes confessions, avant mourir, et de bien avertir ceux qui guérissent de mieux vivre qu'ils n'ont jamais fait, comme aussi de bien instruire les petites filles, non seulement de leurs créances, mais aussi des moyens de vivre en bonnes chrétiennes. C'est cela que Dieu demande de vous, c'est pour cela qu'il vous a fait la grâce de vous tirer du monde. Soyez-lui donc bien fidèles. Toutes nos Sœurs se portent bien, Dieu merci, et se recommandent à vos prières, comme je fais aussi, vous assurant que je suis en l'amour de Jésus Crucifié, mes chères Sœurs, votre très humble et très affectionnée Sœur et servante.

L. 338

à ma très chère Sœur Jeanne Lepintre,
Fille de la Charité, Servante des Pauvres Malades, à l'Hôtel-Dieu à Nantes en Bretagne

(août 1653).

Ma Très Chère Sœur,

J'ai reçu votre lettre avec grande consolation, et l'ai communiquée à Monsieur Vincent, auquel je la laisse pour que sa charité la voie entière; il trouve bien raisonnable votre proposition; ayez encore un peu de patience; je vous supplie pour faire toute chose à propos. Il est vrai, ma chère Sœur, qu'un de Messieurs les Pères (1) m'a écrit, et je crois que c'est du consentement des autres, à ce qu'il me semble

mais avant leur faire réponse, ni exécuter les propositions que je leur avais faites, j'ai pensé nécessaire de m'informer de vous si ce que l'on nous a mandé * est véritable, savoir: que l'hôpital est surchargé de nos Sœurs à cause du trop grand nombre que vous êtes (2); c'est bien contre notre volonté, car je puis vous assurer que nous ne saurions fournir les lieux auxquels on nous en demande. On se plaint encore que nonobstant le grand nombre que vous êtes, vous ne laissez pas de prendre des femmes de dehors, pour faire votre ouvrage, comme

1. Les Pères des Pauvres, les administrateurs de l'hôpital.
2. Neuf Sœurs sont présentes à l'hôpital de Nantes.

porter, échanger et laver les lessives, je pense même pour laver les écuelles. Enfin, j'avais grande confusion d'entendre ces reproches. Au nom de Dieu, ma chère Sœur, mandez-moi si tout cela est véritable cela étant il nous faut mettre à notre tort. Je voudrais bien savoir si nous pourrions écrire avec confiance à Monsieur de la Pinsonnière, ou à quelqu'autre de Messieurs les Pères qui étaient lorsque je fus conduire nos Sœurs à Nantes. J'ai eu des nouvelles de nos Sœurs d'Hennebont qui m'ont mandé * que notre Sœur Marthe (3) y est, et y a été en sortant de Nantes; il serait bien à propos que l'on le sût, pour empêcher les soupçons. Je vous supplie de saluer toutes nos chères Sœurs, les assurer de notre sincère affection, et que toutes nos Sœurs se souviennent souvent d'elles.

La mère et la sœur de notre Sœur Louise (4) se portent (bien). Mais la grand'mère et la mère de ma Sœur Françoise (5) sont décédées, à six semaines, ou deux mois l'une de l'autre; son père se porte fort bien, Dieu merci, il a été aussi fort malade; ses deux sœurs de notre Compagnie se portent fort bien aussi, et ont porté cette affliction très vertueusement et chrétiennement. Je la supplie de tout mon cœur de faire le semblable, se donner bien à Dieu pour l'accomplissement de sa sainte volonté, et de regarder le sujet de sa douleur dans cette admirable volonté, et conduite de sa providence. Que pourrait-elle souhaiter, pour le bien de ses parents, autre chose que de les voir mourir en bons chrétiens, et en faire les actes comme ces bonnes mères ont fait. Il n'est pas croyable la vertu et soumission que leur bon père a témoigné en ce rencontre*. Je vous prie de lui aider à bien porter cette croix.

Je ne vous fais point réponse sur tous les points de votre lettre, à cause que je ne l'ai pas, comme je vous ai déjà mandé en celle-ci. J'ai grand désir d'avoir la consolation de vous voir, recommandez bien cette affaire à Dieu. Je m'imagine que vous trouverez bien des changements, j'espère que ce sera en mieux, et que vous me croyez toujours, en l'amour de notre cher et divin Jésus Crucifié, ma chère Sœur, Votre très humble et très affectionnée Sœur et Servante.

3. Marthe Dauteuil, voir p. 182 est partie le 12 août à Hennebont.
4. Louise Michel voir p. 391.
5. Françoise Ménage, voir p. 414.

L. 372

à ma très chère Sœur Jeanne Lepintre,
Fille de la Charité, Servante des Pauvres Malades, à Nantes

(septembre 1653).

Ma Très Chère Sœur,

Enfin il a plu à notre bon Dieu se servir de Monsieur Alméras (1) pour donner quelque remède aux peines que vous souffrez toutes y a si longtemps, et particulièrement vous, ma chère Sœur, que Notre Seigneur a choisie pour porter ce pesant joug, mais comme il était sien je m'assure, ma chère Sœur, que sa bonté vous y a beaucoup aidée: son saint nom en soit éternellement béni ! comme j'espère aussi que sa grâce continuera pour vous donner force et courage, à ce que sa bonté conduise cette œuvre à sa perfection. Je m'étais bien promise la consolation de vous voir bientôt en ces quartiers; mais puisque ce n'est pas la volonté de Dieu et que vous êtes nécessaire là encore pour quelque temps vous savez que notre bonheur consiste à nous abandonner entièrement à sa conduite. J'écris à ma Sœur Anne (2), par l'ordre de Monsieur Vincent, à ce qu'elle aille à la première commodité, sans délai aucun, à Richelieu.

Je ne puis écrire à ma Sœur Louise (3); il suffit que vous lui disiez le jour qu'elle devra partir pour aller avec ma Sœur Anne; que c'est Monsieur Notre Très Honoré Père qui le lui ordonne. Ce n'est pas que ce soit pour demeurer toutes deux ensemble longtemps; mais elles attendront là l'ordre de ce qu'elles devront faire. Je vous prie, ma chère Sœur, de faire mes excuses à ma Sœur Henriette (4) de ce que je ne lui écris point; et à toutes nos Sœurs, que j'ai eu une grande consolation de la visite de Monsieur Alméras, espérant que par ce moyen Notre-Seigneur aura répandu de grandes bénédictions sur toute votre famille, en général et en particulier. Je le souhaite de tout mon cœur, et vous prie de ne vous point inquiéter si vous n'avez sitôt l'entier repos et consolation, par une tranquillité bien affermie, vous savez que le bien ne se fait que petit à petit. J'attends de vos nouvelles n'en ayant point eu depuis longtemps, et j'espère de vous écrire plus amplement.

Je crois que notre Sœur Anne a quelque argent; je vous supplie, ma chère Sœur, si elle n'en a suffisamment pour leur voyage de toutes deux, leur en faire bailler * et me mander * ce que vous aurez emprunté en cette ville; je le rendrai, si c'est de personnes qui y aient adresse. Notre Sœur Toussainte a eu l'extrême-onction, priez pour elle et pour toute la Communauté qui salue la vôtre. Et moi qui suis de tout mon cœur en l'amour de Jésus Crucifié, Votre très humble Sœur et servante.

1. Monsieur Alméras, voir p. 202.
2. Anne Hardemont, voir p. 120.
3. Louise Michel, voir p. 391.
4. Henriette Gesseaume, voir p. 87.

P.S. —J'oubliais à vous mander*, ma chère Sœur, que nous vous envoierons deux Sœurs (5), au commencement de la semaine, s'il plaît à Dieu. S'il est nécessaire que Messieurs les Pères soient avertis du départ de nos Sœurs, il faudra moyennant que ce soit quelque personne de la ville qui fasse passer cela doucement et non pas vous autres.

L. 378

(à ma Sœur Anne Hardemont à Nantes) (1)

(septembre 1653).

Ma Chère Sœur,

Notre bon Dieu a permis que vous ayez eu un peu et beaucoup de peine et d'exercice; son saint nom soit béni de la grâce qu'il vous a faite de vous tenir attachée au désir de faire sa très sainte volonté c'est un puissant moyen pour obtenir ses grâces, quand bien d'ailleurs nous soyons sujettes à beaucoup de fautes et infidélités par notre infirmité et faiblesse. C'est donc, ma chère Sœur, pour l'accomplissement de la très sainte volonté de Dieu que je vous mande * de la part de Monsieur Vincent, Notre Très Honore Père, qu'aussitôt la présente reçue, vous partirez pour vous en aller à (Richelieu) et meniez avec vous ma Sœur (Louise) (2) et vous y attendrez l'ordre que l'on vous donnera.

Vous avez éprouvé en ce lieu le bonheur qu'il y a de n'avoir qu'à obéir. Vous étiez bien dans les occasions de faire de bonnes pratiques de douceur, de soumission, de rompre vos propres volontés. S'il vous en restait quelques-unes, tenez ce temps-là bien cher, je vous en supplie, car je sais que vous en aurez grande consolation quand il sera passé .

L. 372
5. Nicole Haran (voir p. 501) et Geneviève.
L. 378
1. Anne Hardemont, voir p. 120. Cette lettre est dans le cahier des copies de Marguerite Chétif, série Anne Hardemont.
2. Louise Michel, voir p. 391.

L. 373

à Monsieur Vincent

(septembre 1653).

Je me suis trompée disant que quelqu'un des Père des Pauvres s'était offert pour accompagner Monsieur Alméras (1) chez Monseigneur de Nantes, il lui conseilla seulement de l'aller trouver.

Mais, sur la fin de la dernière lettre de Monsieur Alméras, il dit venir de conférer de l'affaire à Monsieur de Beaupréau (2), et ont résolu de le faire sans en parler à Monseigneur pour quelques raisons qu'il dit, et que peut-être le dit Seigneur criera un peu à son retour; mais qu'il n'en sera autre chose, que tout tombera sur lui, Seigneur de Beaupréau, mais qu'il y est résolu, et sait ce qu'il aura à répondre; voilà ses propres termes.

Quant à l'article de la distribution des offices, le sentiment de Monsieur Alméras est que le soin en demeure à la Sœur Servante, et je le crois absolument nécessaire, pour y maintenir la paix et rendre la Sœur Servante dans l'état qu'elle paraisse effectivement avoir à diriger les autres, et cela peut être entendu plus par l'acte d'obéissance plus spirituel que temporel, et encore qu'il n'a paru jusques à présent que les Pères (3) aient voulu connaître de cela qu'au sujet du vin, et encore qu'au sujet des brouilleries, si cela leur était accordé, ils en viendraient à tout le reste l'un après l'autre. Une Sœur Servante saura bien faire trouver bon ce qu'elle fera à ceux des Pères qui voudraient s'indigner sur (sa) conduite, se conduisant en tout avec prudence et respect, dans toutes les autres fonctions de sa charge.

Monsieur Alméras ne se trouvera-t-il point au départ de nos Sœurs (4), cela serait bien nécessaire.

Ne faut-il rien mander* d'Hennebont (5) ?

1. Monsieur Alméras (voir p. 202) fait la visite à Nantes.
2. Monsieur de Beaupréau, administrateur de l'hôpital de Nantes.
3. Les Pères des Pauvres, les administrateurs.
4. Anne Hardemont et Louise Michel quittent Nantes et rentrent à Paris.
5. Marthe Dauteuil est partie à Hennebont. Les administrateurs des hôpitaux de Nantes et d'Hennebont se la disputent.

L. 370

pour ma Sœur Jeanne Lepintre (1)

Ce 16 septembre (1653).

Ma Très Chère Sœur,

J'espère que la visite de monsieur Alméras (2) aura affermi toutes les dispositions qui donnent ombrage à votre esprit et que la simplicité de ses paroles véritables vous auront entièrement fait entendre que tout le procédé des uns et des autres n'a aucun retour.

Que vous êtes heureuse, ma chère Sœur, de vous si bien connaître et de tant aimer la très sainte volonté de Dieu, notre unique bien si elle s'accomplit en nous. Je la supplie de tout mon cœur, se faire entendre à votre cher cœur vous enseignant le support que vous devez avoir de vous-même, particulièrement en deux points: l'un est dans les choses qui se passent, dont vous pensez n'avoir pas assez de connaissance; et l'autre, la peine que vous pouvez ressentir dans la répugnance à vous communiquer et dans la croyance que vous n'avez de personnes qui vous soient propres. Souvenons-nous, ma chère Sœur, de la grande sainte Thérèse, qui avait bien d'autres affaires que nous, et de plus grande importance, qui souvent avait besoin d'avis, et quoique les personnes qu'elle eût désirées ne lui étaient pas présentes, elle avait une telle humilité et simplicité qu'elle demandait tout librement les avis aux personnes que la Providence lui envoyait pour ses directeurs, et les écoutait comme si Dieu lui eût parlé, se contentant du nécessaire laissant le reste sans se peiner à la conduite de Dieu. Je m'assure, ma chère Sœur, que vous avez souvent éprouvé que, où les hommes nous manquent, que Dieu se communique plus abondamment, et c'est notre mieux si nous lui voulons donner toutes les satisfactions que nous aurions en faisant paraître jusques à la moindre de nos pensées qui est un grand amusement d'esprit sans aucun profit.

Je crois que vous aurez reçu les lettres du commencement de la dernière semaine par lesquelles Monsieur Vincent donnait ordre de faire partir notre Sœur Anne (3) et notre Sœur Louise (4) et que cela n'aura pas manqué de se faire. Voilà deux de nos meilleures Sœurs (5) que nous vous envoyons. Je crois, ma Sœur, que vous êtes exacte à ne point témoigner plus d'affection aux unes qu'aux autres, que si quelques(unes) vous sont plus fidèles, que vous ne leur faites pas paraître que vous voulez qu'elles vous avertissent, mais écoutez cela indifféremment sans lui témoigner le mal des défaillantes.

Enfin, ma chère Sœur, je crois que Notre-Seigneur ne manquera pas de vous donner toutes les grâces dont vous avez besoin pour

1. Jeanne Lepintre, voir p. 77.
2. Monsieur Alméras, voir p. 202.
3. Anne Hardemont, voir p. 120.
4. Louise Michel, voir p. 391.
5. Geneviève et Nicole Haran, voir p. 501.

rétablir l'union en votre Compagnie en ce que Dieu y soit glorifie. Je suis en son très saint amour, ma chère Sœur, Votre très humble Sœur et servante bien pressée d'affaires.

P.S.—Je salue toutes nos chères Sœurs.

L. 371

à ma très chère Sœur Jeanne (1)**,**

Fille de la Charité, Servante des pauvres à Etampes

Ce 23 septembre (1653).

Ma Très Chère Sœur,

Vous avez grand sujet de vous plaindre de moi qui me suis trop longtemps contentée de savoir de vos nouvelles sans vous en donner des nôtres; il est vrai que je me persuadais toujours votre retour, y ayant pas trop longtemps que vous n'êtes venue à la maison, il ne vous en a pas ennuyé, ma chère Sœur, car je sais la grâce que Dieu vous a faite de bien aimer son service et celui des pauvres dont il soit glorifié à jamais. Vous trouverez ici beaucoup de changements en nos Sœurs Notre-Seigneur nous en ayant ôté bonne quantité, ce qui me fait désirer que vous ne différiez point de partir, sitôt que Monsieur Vincent vous l'ordonnera (2) à quoi vous n'avez garde de manquer puisque c'est l'obéissance qui donne le mérite à toutes nos actions, et les rend agréables à Notre-Seigneur en l'amour duquel je suis, ma très chère Sœur, Votre très humble Sœur et servante.

L. 379

à Monsieur Vincent

[Octobre 1653] ce lundi.

Mon Très Honoré Père,

Notre bonne Dame m'a mandé que je l'allasse demain voir à une heure après-midi, elle veut peut-être savoir ce qu'il faudra faire pour passer un contrat; si elle voulait que ce fut sans être nommée, je supplie votre charité prendre la peine me mander quelque expédient pour lui donner, si l'on ne pouvait pas prier quelques personnes d'agir pour et au lieu d'elle.

L. 371

1. Jeanne Françoise: ,en 1651, elle est à Saint-Étienne à Arnes en Picardie. Elle est ensuite envoyée à Etampes au service des enfants orphelins à la suite de la guerre.
2. Jeanne Françoise va confier les enfants à Mademoiselle Ricard (Coste V.15 et 18). Après sa retraite, elle retourne à Étampes. Elle est encore au service des enfants en juin 1654.

J'ai reçu encore une lettre de Monsieur le Curé de Nanteuil qui dit que la Sœur Judith est à Toquain-en-Brie, cure de Monsieur Gallais (1), qu'elle s'en repent déjà et témoigne qu'elle serait prête à retourner si Monsieur le Curé de Nanteuil la voulait assurer pour sa vie. Que lui manderai-je à ce bon Monsieur (2)?

Je ne sais si notre frère Ducourneau vous a dit une proposition pour s'accommoder avec les ouvriers sans préjudicier à la maison qui est, Mon Très Honoré Père, de faire prier la personne qui prend la peine de faire les étoffes de vous mander ce qui se donne aux ouvriers de son quartier pour la façon d'une presse de serge et ce qu'elle contient, ce que l'on donne de carder et peigner la laine pour le cent, ce que l'on donne pour la filer, tant au grand qu'au petit rouet, cela facilitera bien le compte que l'on pourra faire avec les ouvriers, parce que le prix de Paris est trop haut, et avec raison à cause que tout y est beaucoup plus cher (3). Pardonnez mes importunités et me faites toujours l'honneur de me croire, Mon Très Honoré Père, Votre très humble fille et servante.

L. 374

à ma très chère Sœur Cécile (1)
Fille de la Charité,
Servante des pauvres malades à l'Hôtel-Dieu d'Angers

Ce 18 octobre (1653).

Ma Très Chère Sœur,

Je loue Dieu des grâces que sa bonté a faites, en la retraite à nos Sœurs, et le supplie de tout mon cœur leur faire celles dont elles ont besoin pour y être fidèles. Pour l'avis que vous me demandez, touchant une faute publique, je ne vous en saurais donner que vous ne me mandiez* quelle faute c'est, sans me nommer la personne, et quelle pénitence vous lui ordonnâtes pour cela. J'ai écrit la semaine passée à Messieurs les Pères des pauvres; mais je crains bien que quelques-unes de nos Sœurs (2) qui reviennent de Nantes passent par Angers; nous ne leur en avons point donné l'ordre; mais peut-être que le désir de vous

L. 379
1. Monsieur Gallais (voir p 116) vient de quitter la Congrégation de la Mission .
2. Dans sa réponse (Coste V.35) Monsieur Vincent propose le renvoi de Judith.
3. Il s'agit du travail fait à l'hospice du Saint Nom de Jésus.

L. 374
1. Cécile Angiboust, voir p. 41.
2. Jeanne Lepintre, Catherine Baucher et Jacquette quittent Nantes à leur tour (Coste XIII.680).

(voir) pourra leur faire prendre ce détour. Si cela est, ma chère Sœur, je vous (prie) ne les laisser entrer dans votre logement que vous n'en ayez été demander la permission à ces Messieurs; cela est de justice et il n'y faut pas manquer. Je vous prie, faites bien mes très humbles saluts à Monsieur l'abbé et Monsieur Ratier, et aux autres que vous savez qu'il le faut; sans oublier nos chères Sœurs auxquelles je me recommande de tout (mon cœur) étant en l'amour de Notre-Seigneur Jésus Crucifié, ma chère Sœur, Votre très humble Sœur et servante.

L. 380

à Monsieur Vincent

Ce vendredi, veille de tous les Saints [1653].

Mon Très Honoré Père,

Le mémoire (1) que j'ai envoyé à votre charité, et dont je n'ai point de copie, n'est que proposition faite par cette bonne dame qui en demande votre avis mais qui ne veut pas être nommée et m'a obligée de lui mander la meilleure forme pour faire cette affaire sûrement ce qui me fait vous supplier très humblement, Mon Très Honoré Père, prendre la peine de faire écrire la réponse sur chaque article, et y ajouter si il faut qu'il en soit fait contrat, et la forme du contrat, car je crois qu'elle n'en prendra point d'autre avis.

Je n'ai point encore envoyé de Sœur à Varize par mon mauvais soin, et pour trop donner lieu à l'incertitude et irrésolution ordinaire de mon esprit. Devons-nous en exclure tout à fait la Sœur Andrée (2), qui en est revenue il y a trois mois et nous n'en avons point de propre qui sache ni lire ni écrire; celle qui est restée ne sait pas seulement saigner. Si votre charité le trouve à propos nous n'aurions égard qu'à ce dernier besoin et nous pourrons en faire partir une dès lundi, et quand quelques-unes de Nantes (3) seront reposées, l'on pourrait y envoyer une pour l'instruction de la jeunesse.

Ce sera quand il vous plaira que l'on fera partir les trois (4) pour Nantes; mais il serait bien nécessaire que nous vous parlassions auparavant, et même que votre charité leur parlât pour leur conduite en ce lieu-là.

Quelle réponse ferai-je, Mon Très Honoré Père, à Monsieur le Curé de Nanteuil qui se voudrait plaindre à Monseigneur de Nantes du tort que Monsieur Gallais lui a fait. Je crois qu'une autre

1. Voir la lettre 379, p. 427.
2. Andrée Maréchal, voir p. 420.
3. Jeanne Lepintre, Catherine Baucher et Jacquette.
4. Marie Marthe Trumeau, Anne de Vaux et Madeleine Miquel vont partir le 12 novembre 1653 (Coste IX.658).

suivra bientôt la Sœur Judith (5) par cette même voie; ce sont mes péchés et ma mauvaise conduite qui causent tous ces désordres, comme je crois; pensez-y devant Dieu, Mon Très Honoré Père, et pour son saint amour apportez-y tel remède que vous croirez que sa sainte volonté vous conseillera, et me faites la grâce de me donner votre sainte bénédiction, comme à votre plus pauvre fille, en l'amour de Jésus Crucifié qui se dit comme elle est, Mon Très Honoré Père, Votre très humble.

P.S.—Je crois que votre charité a été avertie du décès de notre Sœur Madeleine à neuf heures ou neuf heures et demie de ce matin.

L. 292

à ma très chère Sœur Jeanne Delacroix (1)
Fille de la Charité, Servante des Pauvres à Serqueux

Ce 5 novembre (1653).

Ma Très Chère Sœur,

Que j'ai trouvé de consolation dans la désolation de votre lettre. Oh ! qu'il est vrai que les âmes qui cherchent Dieu le trouvent partout, mais particulièrement dans les pauvres. Que j'aime votre pensée sur ce sujet, elle m'a donné sujet de louer Dieu.

Notre Sœur, comment porte-t-elle la privation des saints Sacrements ? Vous me mandez * que c'est Monsieur (le) Vicaire, n'avez-vous pas Monsieur le curé ? Que si l'incommodité de sa surdité vous empêche d'aller à confesse vous pouvez en vous tenant un peu sur vos gardes, aidée de la grâce de Dieu, n'y pas aller si souvent. Si vous pouvez aller à Forges (2), soit à la Paroisse, ou aux Capucins vous le pouvez librement. Si cela ne se peut à cause de l'exemple que vous devez à la paroisse les fêtes et dimanches, il sera aussi bon de communier tous ces jours.

Il me semble, ma chère Sœur, qu'il passe à Forges quelque coche; informez-vous en, je vous prie. Priez Notre-Seigneur pour nous, et me croyez en son amour, ma très chère Sœur, Votre très humble Sœur et servante .

P.S.—Il partit la semaine passée quatre de nos Sœurs, pour aller

L. 380
5. Voir p. 428.
L. 292
1. Jeanne Delacroix, voir p. 342.
2. Forges-les-Eaux, renommée par ses eaux curatives, est à 4 kilomètres de Serqueux.

servir les pauvres blessés et malades de Châlons(3). Nos Sœurs vous saluent et ma Sœur Renée (4) comme je fais de tout mon cœur.

L. 400

(à ma sœur Anne Hardemont (1)
à Châlons-sur-Marne)

(vers 1653).

Ma Très Chère Sœur,

Je suis bien consolée de tout ce que l'on nous dit de vous, pour les grâces que Dieu vous fait dans l'emploi que sa bonté vous donne en la conduite de toute chose. Il en soit béni à jamais ! Je le supplie par sa miséricorde, de vous donner celle de lui en être bien reconnaissante. Je ne doute point, ma chère Sœur, que nos trois Sœurs (2) ne se servent des bons exemples et des avertissements que vous faites la charité de leur donner; mais comme vous n'êtes pas toujours proche d'elles, je les supplie, pour l'amour de Notre-Seigneur, de ne se laisser pas trop dissiper l'esprit dans les divers discours qu'elles peuvent entendre ayant à être parmi toutes sortes de personnes; les unes à la vérité nous portent au recueillement et au souvenir des misères humaines, mais les autres peuvent donner d'autres pensées par les habitudes que telles gens ont contractées en leur manière de vivre. La pure intention qu'elles doivent souvent renouveler de faire leurs actions pour l'amour de Dieu, leur servira d'aide pour se conserver dans l'esprit que les vraies Filles de la Charité doivent être. Enfin, je vous supplie toutes, que l'éloignement de nous ne vous ôte pas de la mémoire le soin de la pratique de nos Règles, et des vertus que doivent avoir les Filles de la Charité.

Et que ma Sœur (3) me mande * si elle est bien entrée dans la pratique d'une humble soumission, support, retenue qu'une Sœur Servante doit avoir quand elle est sortie de sa charge, car c'est une maxime que celles qui ne sont plus en charge doivent être les plus petites et obéissantes de la maison. Ayez toujours mémoire des avertissements que Monsieur Vincent, Notre Très Honoré Père, vous

L. 292
3. Barbe Angiboust, Anne Hardemont, Perrette Chefdeville et Marie Poulet sont parties à la fin du mois d'octobre (Coste V.56) au secours des blessés à Châlons. Deux autres sœurs iront les rejoindre.
4. Renée Delacroix à Nantes, voir p. 312.
L. 400
1. Anne Hardemont, voir p. 120.
2. Barbe Angiboust, Perrette Chefdeville et Marie Poulet.
3. Barbe Angiboust, voir p. 14.

a donnés pour ce qui est de votre conduite envers les anciennes que vous devez aimer et honorer comme vos mères.

Nous continuons à la Communauté les prières que nous faisions pour la paix durant la guerre, qui sont l'Antienne et l'Oraison de Saint-Michel, le matin après le *Sacro-Sanctæ*; à l'issue de *l'Angelus,* celles de Sainte-Geneviève. Et près de trois mois durant, il y a eu continuellement jour et nuit deux Sœurs en prières pour essayer de détourner l'ire * de Dieu de dessus nous, car nous reconnaissions que véritablement nous l'avions attirée par nos péchés et que nous avions mérité la sentir; et si nous avons été préservées, ç'a été un effet de sa miséricorde qui ne nous a pas punies comme nous le méritions, dont j'appréhende bien que nous ne soyons ingrates. Je vous supplie de prier sa bonté de nous en préserver et me croyez en son saint amour.

L. 382

à Monsieur l'abbé de Vaux

Ce 12 novembre (1653).

Monsieur,

La bonne Mademoiselle Chevalier (1) est arrivée avec notre Sœur (2) sans aucune mauvaise rencontre, Dieu merci ! Je vous remercie très humblement, Monsieur, de l'avis que votre charité nous a donné en son sujet, cela nous sert à éprouver davantage sa vocation. Elle paraît très grand cœur pour travailler avec abaissement et soumission, elle est encore entre la crainte et l'espérance d'être reçue et porte fort bien cette incertitude dans la retraite où elle est entrée avec grand désir de la bien faire. Il est vrai, Monsieur, qu'elle a entré dans deux Religions et a été en une plus de six mois; elle n'a pris l'habit ni en l'une ni en l'autre et dit n'en être sortie que manque de dot. Monsieur son père ne lui ayant rien voulu donner, non pas même pour être Sœur laie; je la recommande à vos saintes prières.

Messieurs les Pères (3) nous remerciant de leur avoir encore laissé ma Sœur Cécile (4) nous prient que ce soit pour toujours, c'est chose que nous ne pouvons ni ne devons promettre. Je vous supplie très humblement, Monsieur, dans l'occasion, de nous faire la charité, de leur faire connaître que cela ne se doit pas désirer de crainte qu'ils ne

L. 382

1. Mademoiselle Chevalier, postulante d'Angers, aura de la difficulté à s'adapter. Elle ne reste pas longtemps dans la Compagnie des Filles de la Charité. Elle rejoint Mademoiselle de Lestang (voir p. 133).
2. Marie Donion est arrivée à Angers en novembre 1651. Elle rentre à Paris en novembre 1653. Elle sera ensuite envoyée à Brienne
3. Les Pères des Pauvres, les Administrateurs.
4. Cécile Angiboust, voir p. 41.

s'y attendent. Je dis un petit mot à ma Sœur Cécile au sujet du retour de notre Sœur Marie, mais ce n'est que à son égard, car tout ce que vous ordonnerez de nos Sœurs sera toujours bien. Je vous remercie très humblement, Monsieur, de la continuation de votre charité pour la conduite de nos Sœurs, vous voyez le besoin qu'elles en ont. Je vous supplie très humblement prendre la peine de vous informer de Monsieur Maillard; je crains qu'il juge un peu promptement du besoin de la sortie de nos Sœurs de la Compagnie pour leur salut. Ce n'est pas, Monsieur, que je donne entière créance à ce jugement qui n'est fondé que sur quelque indice tiré de la parole de notre Sœur Marie. Mais comme cela est de l'importance que vous savez, j'ai cru vous devoir donner cet avis, m'excusant très humblement de cette liberté, je demeure avec tout le respect que je vous dois, Monsieur, Votre très humble et très obéissante servante.

L. 383

à ma très chère Sœur Anne Hardemont (1)**,**
Fille de la Charité, servante des Pauvres

Ce 13 novembre (1653).

Ma Très Chère Sœur,

Je loue Dieu de tout mon cœur de la conduite de sa Providence en toutes choses, et particulièrement sur l'emploi que sa bonté vous donne. J'espère que la reconnaissance que vous en avez vous servira de disposition aux grâces dont vous avez besoin pour servir vos pauvres malades, en l'esprit de douceur et de grande compassion, pour imiter Notre-Seigneur qui en usait de la sorte avec tous les plus fâcheux. Il paraît bien, ma chère Sœur, que sa bonté se veut servir de vous et qu'il se réserve votre conduite. Consultez-le souvent dans vos besoins intérieurs et extérieurs, et je vous prie que le peu de temps que vous aurez à faire lecture, que ce soit tous les mois dans votre règlement, dans l'imitation de Notre-Seigneur ou dans Philotée, voilà le très nécessaire aux Filles de la Charité. Au nom de Dieu, ma chère Sœur, pensez souvent que ce n'est pas assez que nos intentions soient bonnes et que nos volontés soient toutes portées au bien, et de faire le bien purement pour l'amour de Dieu, puisque quand nous avons reçu le commandement d'aimer Dieu de tout notre cœur, nous avons aussi eu le commandement d'aimer notre prochain, et pour cela il faut que l'extérieur l'édifie, comme par la grâce de Dieu, il fait en vous.

J'ai fait voir votre lettre à Monsieur Vincent, il vous prie d'être entièrement soumise à Monseigneur de Châlons auquel nous avons très grande obligation et vous prie sous son bon plaisir que ce soit vous qui

1. Anne Hardemont, voir p. 120.

alliez à Sainte-Menehould et que ma Sœur Barbe (2) demeure à Châlons avec ma Sœur Perrette (3) si elle y est encore. Pour le reste, tant pour le nombre que pour le choix des autres (4), vous en aviserez ensemble, ma Sœur Barbe, vous et ma Sœur Perrette. Je salue de tout mon cœur toutes nos chères Sœurs, suppliant Notre-Seigneur leur donner son esprit pour le servir à la gloire de son Père et à l'édification du prochain et suis en son très saint amour, ma très chère Sœur, Votre très humble Sœur et servante.

L. 399

à Monsieur l'abbé de Vaux

(décembre 1653).

Monsieur,

Je n'ai reçu que longtemps après la date, celle que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire par l'ordre de Monseigneur d'Angers qui me serait à singulière consolation, si nous étions dans le pouvoir d'obéir à ses volontés pour contribuer à ses saints desseins présentement. Mais il faut que je vous dise tout librement, puisque vous me faites l'honneur de me le permettre, Monsieur, dans toutes les rencontres, que le changement que nous avons fait à Nantes de cinq de nos Sœurs et deux pour Hennebont et six que la reine a demandées pour les besoins de Sainte-Menehould (1)nous a tout à fait mis dans l'impuissance avant que nous ayons rempli quatre endroits où n'en est demeuré qu'une, et fourni quatre autres lieux, auxquels nous sommes engagées il y a plus de six mois, ce que nous ferons le plus tôt que nous pourrons, et après Monsieur je ne manquerai de vous en donner nouvelles, avant nous engager ailleurs; et, en attendant, j'espère que Dieu nous fera la grâce que les nouvelles venues se formeront. Je serais bien aise que Mademoiselle Chevalier (2) fût assez heureuse d'y être propre, car je ne pense pas qu'elle se puisse accommoder à l'air de Paris, ni aux environs. Je suis bien fâchée que nous n'ayons pas eu vos pensées sur le jugement que votre charité aurait pu faire si vous lui aviez parlé davantage. Elle aura grande peine à se résoudre pour le retour, s'il en faut venir là, comme je le crains. Je loue Dieu, Monsieur, et le remercie du bien qui paraît en notre dernière Sœur d'Angers.

L. 383
2. Barbe Angiboust, voir p. 14.
3. Perrette Chefdeville, voir p. 353.
4. La Reine a demandé six Sœurs, voir la lettre 399, ci-dessous.

L. 399
1. Les Sœurs sont allées à Châlons et à Sainte-Menehould au secours des victimes de la guerre, à la demande de la Reine.
2. Mademoiselle Chevalier, voir p. 432.

J'espère que sa bonté lui continuera toujours ses grâces, continuant les bénédictions à votre charitable conduite, dont je vous remercie très humblement et du soin que vous avez eu la bonté d'avoir de permettre à nos Sœurs de se confesser aux trois personnes que vous leur avez nommées. Permettez-moi, Monsieur, vous demander si vous entendez qu'il y en aille plus d'un chaque jour, et si l'un sera confesseur des unes, et les autres des autres, et que si la chose était ainsi, il ne se pourrait point former de petites partialités et émulations. Ce n'est pas, Monsieur, que je ne croie que votre charité a tout prévu; mais j'ai besoin de cet exemple pour quelqu'autre lieu.

Monsieur Moreau (3) a pris la peine de venir céans *, sans me parler nullement des Religieux de Sainte-Geneviève. Je supplie Notre Seigneur faire sa volonté en cette affaire, et qu'il soit éternellement la récompense de vos peines, étant en son très saint Amour, Monsieur, Votre très humble et très obéissante servante.

L. 385

à ma très chère Sœur Barbe (Angiboust)
à Châlons

Ce 13 décembre (1653).

Ma Très Chère Sœur,

Je ne saurais vous dire la consolation que m'ont donnée vos chères nouvelles, je supplie Notre-Seigneur être toujours votre force et conseil. Monsieur Vincent trouve bon que notre Sœur Perrette (1) demeure avec vous à Châlons et que vous envoyiez notre Sœur Jeanne (2) à Brienne, que si elle était partie pour y aller, comme il vous a déjà mandé *, vous retiendriez ma Sœur Marie Poulet (3). Je crois que cela serait bien à propos. Vous en aviserez ensemble, nos Sœurs et vous, toujours sous le bon plaisir et agrément de Monseigneur de Châlons. Je crois que vous aurez à Châlons et à Sainte-Menehould un des Messieurs de la Mission; je crois qu'il sera à propos que vous les preniez pour confesseurs; néanmoins vous nous manderez* avant de vos nouvelles. Je crois, ma chère Sœur, que vous aurez songé à laisser à notre Sœur suffisamment pour vivre elle deuxième à Brienne, autrement il faudrait que vous lui mandassiez ce qu'elle retiendrait. Lui

L. 399
3. Monsieur Moreau, administrateur de l'hôpital d 'Angers.
L. 385
1. Perrette Chefdeville, voir p. 353.
2. Jeanne Henault, venue de Brienne, voir p. 395.
3. Marie Poulet partie à Châlons en octobre 1653 rentre à Paris l'année suivante. En 16S7, elle est à Chars. Elle est choisie en 1658 pour la mission de Calais.

avez-vous donné adresse pour nous faire tenir ce que vous lui avez laissé. Mandez-nous un peu en quel état vous avez laissé ce lieu-là (4), et si vous avez parlé à Madame de Brienne de tout ce que vous m'aviez mandé; et si elle ne vous a rien dit de tout ce que je lui ai mandé par nos Sœurs. Je vous prie de faire mes excuses à ma Sœur Perrette de ce que je ne lui puis faire réponse; il est tantôt deux heures après midi et je n'ai pas encore dîné. Dites-lui que mon cœur est tout comme elle le saurait désirer au sujet dont elle m'écrit, et qu'elle sait bien que je l'aime et la désire une grande sainte par la fidélité qu'elle doit à Dieu en la mortification et détachement de toutes choses pour parvenir au pur amour qu'il lui demande auquel je suis, ma chère Sœur, votre très humble Sœur et servante.

P.S.—Ma Sœur Cécile (5) vous salue, elle est toujours aimée de plus en plus. Toutes nos Sœurs se recommandent à toute votre Compagnie .

L. 375

à ma Sœur Barbe Angiboust
(à Châlons)

Ce 19 décembre (1653).

Ma Très Chère Sœur,

Je n'avais pas pensé que notre Sœur Jeanne (1) ne savait pas lire, j'espère que ma Sœur Perrette (2) fera fort bien, mais je vous prie de la bien avertir de toutes choses, je suis fâchée que vous n'avez tenu vers vous votre épargne; il nous faut avoir grande confiance en nos Sœurs, mais il nous est arrivé quelque expérience depuis peu que je vous dirai qui nous doit avertir de prendre garde à toutes choses, que feront-elles de tant d'argent ? Mandez-moi, je vous prie, si ma Sœur Jeanne est toujours fort affectionnée à sa vocation et à la Compagnie, et avisez, je vous prie, si vous devez user, comme l'on fait en quelques rencontres, que l'une des deux Sœurs soit servante et l'autre dépensière, qui tienne compte à ma sœur, pour ne faire rien sans l'autre cordialement.

Je loue Dieu de tout mon cœur de ce que Monsieur le Doyen vous mande*. Je retiens sa lettre pour la faire voir à Monsieur Vincent, Notre Très Honoré Père, qui a toujours beaucoup de charité pour la Sœur Barbe. Je lui communiquerai aussi ce que vous me mandez de

L. 385
4. Barbe Angiboust a quitté Brienne pour venir à Châlons.
5. Cécile Angiboust à Angers.
L. 375
1. Jeanne Henault, voir p. 395.
2. Perrette Chefdeville, voir p. 353.

ces bonnes filles. Sa charité souhaite que vous soyez fort soumises à Monseigneur de Châlons et trouve bon que vous alliez au confesseur qu'il vous a donné, ce qu'il vous a mandé des Messieurs c'est pour le besoin, et quand ils pourront vous entendre. Pour l'ordinaire, soit dans les hôpitaux, ou paroisses, ce ne sont pas les confesseurs qui confessent nos Sœurs, au contraire, il ne leur est pas permis, à la réserve pourtant de Saint-Denis, quand Monsieur Domilly y était.

Je le proposerai pour Châlons à Notre Très Honoré Père, et ne manquerai pas de le saluer et Monsieur Portail pour vous. Je crois que ma Sœur Anne (3) vous aura dit des nouvelles de la famille, et surtout de notre mur qui tombe, et nous oblige à de grandes dépenses pour en faire un autre; et si Dieu le veut, nous ferons ensuite quelques lieux qui nous sont nécessaires, petit à petit, pour ne pas beaucoup emprunter à la fois. Recommandez bien à Notre-Seigneur toute la famille, et moi à notre chère Sœur Anne, Perrette, et toutes les autres. Pour ce qui est de ces deux bonnes filles éprouvez-les beaucoup, tant pour le corps que pour l'esprit, car vous savez que la délicatesse de l'un et de l'autre ne nous est pas propre. Mandez-nous de quelle maison elles sont et vous informez bien je vous prie de la conduite de leur vie et puis nous vous manderons de les envoyer s'il est jugé à propos. Priez Dieu pour nous et me croyez de grande affection en l'amour de Jésus Crucifié, ma chère Sœur, Votre très humble Sœur et servante.

P.S. — Ma Sœur Cécile (4) sait que vous êtes à Châlons et se recommande à vous, comme font toutes nos Sœurs à votre chère Compagnie .

L. 386

à Monsieur Portail

Ce jour, Saint-Étienne [1653]

Monsieur,

Vous savez la nécessité d'envoyer de nos Sœurs à Nantes, et aux quatre lieux où il y en a de seules. Il y a une voie tous les lundis pour Varize, cela m'avait fait demander à Monsieur Vincent si nous aurions conférence en son absence, pour le besoin seul de celles de Paris. Je me serais bien gardée de le demander; voyez je vous prie ce qu'il faut faire, car sa charité a remis cela à la vôtre.

Voilà une lettre pour Monsieur Alméras (1) qui pressera encore

L. 375
3. Anne Thibault arrive de Paris. En 1654 elle est envoyée à Sedan.
4. Cécile Angiboust, voir p. 41.
L. 386
1. Monsieur Alméras, voir p. 202.

davantage; mais j'aurais grande peine qu'il partit de nos Sœurs, sans l'instruction et bénédiction de Monsieur Notre Très Honoré Père. Je suis incapable de donner avis en tout temps; mais principalement quand je me suis laissée former des irrésolutions. Donnez-nous réponse de bonne heure, s'il vous plaît, et nous faites la charité de prier pour moi ? qui suis en l'amour de Jésus Crucifié, Monsieur, Votre très obéissante.

1654

Établissement des Filles de la Charité à Châteaudun, Bernay, La Roche-Guyon.

Secours aux régions dévastées par la guerre: Sedan.

L. 391

à ma très chère Sœur Cécile Angiboust,
Fille de la Charité, servante des Pauvres Malades
(à Angers)

Ce jour des Rois (1654).

Ma Très Chère Sœur,

Je crois que vous avez été malade depuis le partement* de ma Sœur Jeanne Lepintre (1), à cause que nous n'avons eu aucune de vos nouvelles depuis ce temps-ci jusqu'à la fin de la semaine passée que Monsieur Moreau (2) prit la peine de m'apporter une de vos lettres. J'aurais grande satisfaction de lui pouvoir rendre quelque service, mais il ne me témoigna nul besoin, sinon qu'il me dit qu'il nous viendrait revoir plus amplement à cause qu'il était fort tard. Je vous assure, ma chère Sœur, que j'ai grande joie quand je vois quelques-uns de ces bons messieurs, pour l'affection qu'ils ont au bien des pauvres et la charité qu'ils exercent vers nos Sœurs. Mon Dieu ma chère Sœur mandez-moi je vous prie si vous n'avez pas proposé toute chose à la bonne Mademoiselle Chevalier (3), et si vous lui avez fait croire qu'elle pouvait être exempte de beaucoup, et si on la garderait quelque

L. 391
1. Jeanne Lepintre rentrée à Paris en novembre 1653.
2. Monsieur Moreau, administrateur de l'hôpital.
3. Mademoiselle Chevalier, voir p. 432.

infirmité qu'elle eût. Avez-vous vu Mademoiselle sa mère, lui avez-vous dit les mêmes choses, car jusqu'à présent elle n'a aucune apparence de nous être propre ni de corps ni d'esprit, ce n'est pas la pauvre fille que je ne la croie bien bonne, mais elle sera bien mieux en son pays qu'en ces quartiers où elle est toujours mal.

Je vous prie de faire savoir son indisposition à ses parents si vous le pouvez, quoique je pense qu'ils le savent par la connaissance qu'ils ont d'elle, et je crois qu'elle est entichée du poumon. Elle est venue avec une toux sèche qui me le fait croire. Ne lui avez-vous point proposé qu'il fallait qu'elle eût pour son retour, aussi bien que pour revenir, sans l'argent de son premier habit? Il faut toujours les en avertir; et néanmoins il ne lui est rien resté de son voyage que huit livres. Vous savez, ma chère Sœur, que ce n'est pas cela qui me fait lui trouver à redire, plût à la bonté de Dieu qu'elle eût les conditions requises .

Je vous prie de dire à ma Sœur Barbe (4) que j'ai vu son père depuis qu'elle est partie, qu'il se porte bien, Dieu merci, et tous ses parents; il n'a point du tout eu de mécontentement de son voyage, et nous témoigne qu'elle fit la très sainte volonté de Dieu. Saluez bien toutes nos Sœurs et leur dites que nous avons demandé avec elles pardon à Notre-Seigneur de toutes nos infidélités de l'année passée, avec espérance que sa grâce nous ferait mieux employer la présente, il ne nous manquera pas mes chères Sœurs, mais prenons garde de ne lui pas manquer par notre peu de correspondance à son saint amour.

Voilà les saints protecteurs qui ont été tirés à la Conférence (5) du premier jour de l'an, qui fut sur l'importance qu'il y a d'être aussi exacte à se comporter dans les emplois éloignés, en la même manière et soumission que les Sœurs font en la maison, tant vers les personnes qui donnent de l'emploi pour le service des pauvres que vers les Supérieurs et Sœur Servante et entre elles. Vous pouvez un peu vous entretenir sur ce sujet, si nous n'avions pas tant d'affaires nous vous enverrions quelque petit extrait de notre Conférence. Priez pour toute la Compagnie et demandez à notre bon Dieu des ouvrières pour son œuvre, s'il la veut continuer, car l'on en demande de tant d'endroits qu'il est impossible d'y fournir. Bonsoir, ma chère Sœur, croyez-moi en l'amour de Jésus-Christ en la crèche, Votre très humble Sœur et servante.

P.S.—Nos Sœurs de Pologne se portent bien Dieu merci, elles ont besoin de prières. Vous savez les peines qu'il y a dans les nouveaux établissements .

4. Barbe serait arrivée à Angers à la fin de l'année 1652.
5. Conférence du 1er janvier 1654 (Coste IX.662).

L. 397

à ma Sœur Julienne (Loret)
fille de la Charité, servante des pauvres malades à Fontenay

13 février (1654).

Ma Très Chère Sœur,

Nous vous envoyons un demi-boisseau d'excellents pois, nous avons acheté tous des meilleurs à cause que les fèves de haricots sont trop chères, nous en aurons pourtant et nous vous (en) envoierons. Ces pois-ci n'ont pas besoin d'être passés. Nous vous achèterons des bouquets, s'il plaît à Dieu, en allant à la foire de Saint-Germain. Nous vous envoierons aussi une morue, il la faut bien laver et ratisser, et puis la faire sécher, et après la couper par morceaux, et à mesure que vous en aurez à faire, la détremper. L'eau en laquelle vous l'avez lavée est fort bonne dans la lessive.

Je prie que Notre-Seigneur nous donne à toutes, plutôt dans le cœur, le désir d'une vraie pénitence, que de paroles, qui sont si fort à la mode. Dieu nous fasse miséricorde, et suis en son très saint amour, ma chère Sœur, Votre très humble Sœur et servante.

L. 398

à ma Sœur Barbe Angiboust (1)
fille de la Charité, servante des pauvres malades à Brienne

Ce 16 février 1654.

Ma Très Chère Sœur,

Je compatis avec vous pour la peine que vous avez eue en toute manière, Dieu soit béni de la force qu'il vous a donnée, de travailler au lieu où vous êtes, et encore d'avoir été travailler à Châlons. Que vous êtes heureuse d'être ainsi employée en si saintes actions ! Je crois que vous ne manquez pas d'être reconnaissante vers Notre-Seigneur de crainte que la grandeur de cette grâce ne vous soit reprochée. Monsieur Vincent, Notre Très Honore Père m'a commandé de vous avertir de venir tout aussitôt la présente reçue (j'entends à la première commodité) avec notre Sœur Marie Poulet (2). Je ne vous saurais dire, ma chère Sœur, combien nous avons toutes de joie de vous avoir, et je crois que votre pauvre corps a grand besoin de ce repos, afin de s'employer encore ailleurs pour la gloire de Dieu. Je crois que vous ferez votre possible pour donner la satisfaction que vous devez au

L. 398
1. Barbe Angiboust est revenue, de Châlons, à Brienne. Louise de Marillac la destine maintenant pour le nouvel établissement de Bernay.
2. Marie Poulet, voir p. 435.

prochain avant partir. Je connais votre cœur, et sais qu'il n'est pas chiche d'humiliations dans pareilles rencontres.

Je supplie Notre-Seigneur bénir toutes les paroles et actions que vous direz et ferez en ce sujet, et suis en son très saint amour, ma chère Sœur, Votre très humble Sœur et servante.

P.S.—Comme ma Sœur ne va pas si loin que vous, je crois qu'il est à propos qu'elle parte devant, ou avec vous.

Ce 15 mars.—Vous laisserez par mémoire tout ce que vous avez qui appartient aux pauvres et le signerez, et en apporterez un semblable que vous ferez signer à celui entre les mains de qui vous laisserez le tout. Recevez les très humbles saluts de toutes nos Sœurs.

Vous voyez bien qu'il y a un mois que cette lettre est écrite. Je vous mande toujours la même chose, excepté, ma chère Sœur, que au lieu de bailler* tout en compte à d'autres, vous le mettrez entre les mains de nos chères Sœurs auxquelles je vous prie ne pas dire toutes les peines que vous avez eues, surtout à l'égard de notre chère Sœur Jeanne (3), à qui je mande* d'aller à Montmirail. Séparez-vous je vous prie avec douceur et cordialité, nous vous attendons avec joie.

L. 362

à ma très chère Sœur Anne Hardemont (1)
Fille de la Charité,
Servante des Pauvres Malades à Châlons, en Champagne

Ce 18 mars (1654).

Ma Très Chère Sœur,

Je suis bien étonnée que Messieurs de la ville vous retiennent, vu qu'il y a bien longtemps que l'on nous avait dit qu'ils vous avaient baillé * à toutes de l'argent pour vous en revenir. Monsieur Vincent est d'avis néanmoins que vous attendiez leur consentement. Vous ne doutez point que je ne désire beaucoup de vous voir et me semble depuis que vous avez été blessée que vous nous êtes encore quelque chose de plus près. Je loue Dieu de tout mon cœur de la force qu'il vous a donnée et de vous avoir préservée. Cela me fait croire que sa bonté se veut encore servir de vous. Je pense que vous ne manquez pas de vous donner souvent à lui pour l'accomplissement de sa très sainte volonté.

Pour les deux filles dont vous parlez, si vous vous êtes bien informée de leur vie et mœurs, que vous leur ayez bien dit tout ce qu'il

L. 398

3. Jeanne Henault, voir p. 395.
L. 362
1. Anne Hardemont, voir p. 120.

y a à faire, et les règlements de la maison, tant pour l'esprit que pour le corps, et que vous les jugiez propres, vous les pouvez envoyer, ou emmener vous-même, si vous venez bientôt; leur faisant entendre qu'elles doivent venir à condition d'en essayer, et que l'on essaiera d'elles; et qu'il faut qu'elles aient pour leur premier habit, et pour faire leur voyage, pour venir et s'en retourner, s'il est nécessaire. Je vous dis cela, ma chère Sœur, parce qu'il est très important que les filles viennent dans cette disposition, encore qu'elles fussent très propres. Je n'ai point eu de réponse de la lettre de Mademoiselle Parisolle; mais en voilà une de Mademoiselle sa nièce, que je vous envoie.

Une médecine que j'ai prise aujourd'hui, m'empêche de vous écrire moi-même (2), mais rien ne me saurait empêcher de me dire, en l'amour de Notre-Seigneur Crucifié, ma très chère Sœur, Votre très humble Sœur et servante.

L. 396

à ma très chère Sœur Julienne (Loret)
fille de la Charité à Fontenay-aux-Roses

Ce jeudi (1654).

Ma Très Chère Sœur,

Je vous envoie notre Sœur qui n'a pas entièrement achevé sa retraite; vous lui ferez faire encore les trois ou quatre dernières méditations qui n'empêcheront pas qu'elle n'agisse dans la maison; c'est afin que ma Sœur Jeanne Luce (1) aille promptement à Saint-Jacques (2), s'il se peut y coucher demain; je n'ai pu y en envoyer encore. Elle n'y demeurera que tant que ses forces le pourront permettre.

Excusez-moi, ma chère Sœur, que je finis sitôt pour me dire en l'amour de Notre-Seigneur, ma chère Sœur, Votre très humble Sœur.

L. 362
2. La lettre est écrite par Mathurine Guérin.
L. 396
1. Jeanne Luce a été aux galériens avec Barbe Angiboust vers 1642-1646. Le 8 août 1655, elle met une croix sur l'acte d'érection de la Compagnie (Coste XIII.575).
2. Paroisse de Paris.

à ma très chère Sœur Julienne Loret
fille de la Charité à Fontenay-aux-Roses

Ce 29 (vers 1654).

Ma Très Chère Sœur,

Je suis bien fâchée de vous avoir laissée si longtemps seule et sans vous avoir écrit; mais je crois que vous savez bien que je suis indisposée. Je fus encore saignée du pied avant hier; je vous fais ce mot bien en hâte sans vous pouvoir rendre réponse de vos dernières espérant avoir la consolation de vous voir bientôt.

Je vous prie, ma Sœur, de considérer notre Sœur comme nouvelle venue, car quoiqu'elle soit bonne fille, elle a besoin néanmoins d'instruction et de pratique. Je vous la recommande de tout mon cœur et suis de pareille affection en l'amour de Jésus Crucifié, ma très chère Sœur, Votre très humble Sœur et servante.

L. 407

à Monsieur l'abbé de Vaux

7 juin (1654).

Monsieur,

Encore que je sache bien que vos saints exercices ne vous donnent point de relâche, l'impatience que j'ai d'avoir l'honneur de m'informer à vous-même de vos chères nouvelles, et vous rendre mes très humbles respects et soumissions, pour toutes les obligations que nous continuons d'avoir à votre charité que je crois, Monsieur, s'être étendue jusques à Nantes, où j'ai su que vous avez été depuis peu. Si cela est, Monsieur, je vous supplie très humblement prendre la peine me mander* en quel état vous avez trouvé cette Communauté, autrefois si désolée. Je suis aussi en peine de nos Sœurs d'Angers à cause de l'infirmité* de ma Sœur Cécile (1).

La bonne Mademoiselle Chevalier (2) s'est, Dieu merci, résolue de se retirer; et par bonheur, elle a trouvé place avec Mademoiselle de Lestang (3). Dieu veuille qu'elle s'y puisse accommoder et que l'on s'en trouve bien, comme je l'espère, et que vous me faites toujours l'honneur de vous souvenir de nos besoins devant N.S... et me croire en son saint amour, Monsieur, Votre très humble et très obéissante servante.

L. 407
1. Cécile Angiboust, voir p. 41.
2. Mademoiselle Chevalier, voir p. 432.
3. Mademoiselle de Lestang, voir p. 133.

L. 411

à Monsieur Vincent

Août [1654].

Mon Très Honoré Père,

Je supplie votre charité prendre la peine de voir ces lettres qu'un garçon attend pour s'en retourner à Videlles (1) il n'est pas venu exprès pour la lettre. Si la réponse n'est bien je prierai nos Sœurs de faire mes excuses si je n'en fais pour ce voyage. Je ne trouvai plus notre bonne demoiselle d'Arras; elle demanda à ma Sœur Mathurine (2) d'aller quérir du linge blanc et n'est pas revenue, je ne sais s'il n'y a point eu de ma faute, n'ayant pas eu assez de soin de la visiter en sa retraite, et la laisser manger avec nos Sœurs, avec néanmoins quelques exceptions. Notre bon Dieu sait ce qu'il veut faire et ce qu'il fera pour la Compagnie. J'ai grande confiance en sa bonté pour cela si votre charité prend soin de lever de moi les oppositions que, par ma misère, je puis apporter; ce qui me fait vous supplier, pour l'amour de Notre-Seigneur, de prendre le temps pour en avoir une entière connaissance; je ne réserverai rien qui en puisse empêcher, selon la grâce que Dieu m'a toujours faite de désirer que vous vissiez aussi intelligiblement toutes mes pensées, actions et intentions que sa bonté les voit, pour sa gloire, voulant renoncer à la satisfaction que j'en recevrais et accepter les humiliations que peut-être j'en recevrais aussi, étant toujours que trop misérable pécheresse et indigne de me dire, quoique je la sois, Mon Très Honore Père, Votre très obéissante servante.

C'est mercredi (3), le jour anniversaire de ma naissance, si Dieu veut que ce soit celui de ma mort, je souhaite bien de m'y préparer.

L. 413

à ma très chère Sœur Julienne (Loret)
fille de la Charité, servante des pauvres malades à Fontenay-aux-Roses

(août 1654).

Ma Très Chère Sœur,

Vous imitez Notre-Seigneur qui, se chargeant des dettes d'autrui les payait, je vous en remercie, particulièrement de vos belles et bonnes figues qui sont venues bien à propos pour notre voisinage. Je pense que vous ferez bien de prendre cette petite pensionnaire, pourvu que l'on vous paye bonne pension, dont je ne vous puis dire le prix;

L. 411
1. Videlles, près d'Étampes.
2. Mathurine Guérin, voir p. 323.
3. Le mercredi 12 août.

cela dépend de la manière dont il la faut nourrir, et encore faudrait-il la prendre à l'essai, de crainte qu'elle ne s'accommode pas bien avec votre bonne femme.

Je pensais hier vous renvoyer ma Sœur Jeanne (1), mais nous l'oubliâmes et elle et moi. Monsieur Portail (2) se porte mieux, Dieu merci, mais le frère Ducourneau (3) est fort malade, je le recommande à vos prières; ce serait une grande perte pour la maison. Essayez dans le rencontre* de vous remettre avec le chirurgien, et d'éviter le plus que vous pourrez d'aller où il peut être appelé. Un peu d'incommodité m'empêche de vous écrire de ma main (4), mais non pas d'être de tout mon cœur, ma très chère Sœur, en l'amour de Notre-Seigneur, Votre très humble.

L. 412

à ma très chère Sœur Cécile (1)
(à Angers)

(Ce 15 août 1654.)

Ma Très Chère Sœur,

Il faut infailliblement que vos lettres et les nôtres soient perdues car je ne crois pas qu'il y ait seulement un mois que je vous ai écrit et je n'ai reçu qu'une seule lettre de vous depuis longtemps. Je me suis aussi donné l'honneur d'écrire à Monsieur l'abbé (2) auquel je mandais * que Mademoiselle Chevalier (3) était chez Mademoiselle de Lestang (4); je pense vous l'avoir aussi mandé*. Il est vrai, mes chères Sœurs, que je ne vous écris pas si souvent que je voudrais, ni que je devrais; mais plus nous vieillissons et plus nous avons d'affaires. Je loue Dieu que nos Sœurs soient guéries, il y a longtemps que chacune ne m'a donné de ses nouvelles en son particulier. Je vous prie que les unes après les autres m'écrivent bien de leurs nouvelles; je supplie Notre-Seigneur que vous soyez toutes selon son cœur et que vous ayez aujourd'hui bien accompagné la Sainte Vierge en sa mort, par le sacrifice volontaire que vous pouvez lui avoir fait de mourir à vous-mêmes, pour bien vivre en Dieu, faisant tout le reste de vos jours sa très sainte volonté.

L. 413
1. Jeanne Luce, voir p. 442.
2. Monsieur Portail, voir p. 116.
3. Frère Ducourneau, voir p. 153.
4. Lettre écrite par Mathurine Guérin.

L. 412
1. Cécile Angiboust, voir p. 41.
2. Monsieur l'Abbé de Vaux, voir p 23
3. Mademoiselle Chevalier, voir p. i32.
4. Mademoiselle de Lestang, voir p. 133.

Demandez à Notre-Seigneur pour nous toutes cette grâce et celle de mourir en son très saint amour auquel je suis, ma chère Sœur, Votre très humble et très affectionnée Sœur et servante.

P.S. Ma Sœur Anne Hardemont, avec trois autres (5) sont allées à Sedan pour servir les soldats blessés; elles sont édifiées de les voir mourir en bons chrétiens. Priez bien Dieu pour l'armée du Roi, et demandez la conversion de l'ennemi. Toutes nos Sœurs vous saluent et embrassent de tout leur cœur. je crois que vous n'oubliez pas de prier tous les jours pour Monsieur Notre Très Honoré Père, à ce qu'il plaise à Dieu nous le conserver. Votre très humble et très affectionnée sœur et servante.

P.S.—Ma sœur Barbe (6) vous salue. Elle est encore à la maison et se porte bien, Dieu merci.

L. 584

(à Madame des Essarts) (1)

Ce 30 août (1654).

Madame,

Il y a fort longtemps que Monsieur Ozenne (2) et nos Sœurs de Pologne m'ont mandé * plusieurs fois que la Reine voulait deux de nos Sœurs encore, et que Sa Majesté s'étonnait qu'elles fussent si longtemps à arriver. Cela, Madame, a fait que Monsieur Vincent nous a ordonné d'en envoyer au plus tôt, et de vous supplier, Madame, de nous donner quelque instruction pour leur voyage, tant du temps propre pour partir que des adresses sur les chemins. Que si il pouvait se rencontrer quelques personnes qui fissent ce voyage, ce nous serait une grande consolation; sinon, Madame, il les faudra commettre à la divine Providence, comme les premières qui sont arrivées si heureusement (3). Nous attendrons de vos nouvelles pour les faire partir, et pour qu'elles soient honorées de vos commandements pour la bénédiction de leur voyage. Je supplie Notre-Seigneur vous donner une parfaite santé, et suis en son très saint amour, Madame, Votre très humble et très obéissante servante.

5. Anne Hardemont, Françoise Cabry, Jeanne Marie et Anne Thibault ont été envoyées à Sedan le 23 juillet 1654 (Coste X. 1).
6. Barbe Angiboust (voir p. 14) est revenue de Brienne.

L. 548

1. Madame des Essarts, dès 1652, s'occupe en France, des affaires de la Reine de Pologne.
2. Monsieur Ozenne, prêtre de la Mission, né le 15 avril 1613. Il est arrivé en août 1653 en Pologne. Sa mort survient le 14 août 1658.
3. Les trois premières sœurs sont arrivées le 7 septembre 1652.

L. 414

à Monsieur l'abbé de Vaux

4 septembre (1654).

Monsieur,

Je vois bien que le besoin de nos Sœurs augmente: un bon ecclésiastique de l'hôpital qui était un des Confesseurs, m'en a écrit. J'espère que Monsieur Vincent leur fera la charité que vous jugez nécessaire. Il a aussi en très singulière recommandation d'envoyer le plus tôt qu'il se pourra, des filles pour servir les pauvres de votre hôpital des Enfermés, qu'il veut que nous préférions à toute autre proposition que l'on nous fait, après deux engagements en quelques lieux considérables, et cela, Monsieur, pour le respect et estime qu'il a pour Monseigneur d'Angers et les raisons que je crois que votre charité lui mande.

J'ai reçu une lettre d'une Sœur Elisabeth (1) qui ne met ni son nom ni le lieu dont elle écrit; mais je crois pourtant que c'est elle à qui je prends la liberté de vous adresser la réponse pourvu qu'elle ait charge d'Assistante ou autre office, car c'est cela qu'elle accuse d'être cause de quelque peine qu'elle reçoit. Ce bon Monsieur dont je vous parle m'a mandé qu'il s'est exempté de les entendre de confession pour maintenir la paix ou meilleure intelligence. Vous pourrez bien, Monsieur, entendre par ce mot ce qu'il veut dire et si quelque chose pressait j'espère que votre charité à son ordinaire y donnerait ordre. Vous savez mieux que personne leurs besoins. Si elles savent que l'on demande des Sœurs pour l'hôpital, cela ne met-il point leur esprit dans le désir d'y être employées. Ce sujet serait assez capable de les inquiéter, cette coutume de changement, tant nécessaire dans la Compagnie en quelques endroits, donne lieu à toutes d'y penser, et je crois, Monsieur, que c'est cela en partie qui émeut la disposition à la légèreté: mais ce nous est un mal en quelque façon nécessaire pour le gouvernement de toutes les choses. Faites-nous la charité de nous aider de vos intercessions auprès de Notre-Seigneur, pour obtenir de sa bonté l'esprit dont nous avons besoin pour sa gloire et me faites l'honneur de me croire toujours en son saint amour, Monsieur, Votre très humble et très obéissante servante.

1. Élisabeth Brocard, voir p. 274.

L. 415

(à ma Sœur Élisabeth Brocard)
à Angers

(4 septembre 1654).

Je vous dirai, ma chère Sœur, que je suis édifiée de l'amour que vous avez pour l'obéissance et le désir de votre salut, et à même temps, un peu étonnée que vous doutiez n'avoir pas le moyen de pratiquer cette belle vertu au lieu auquel vous êtes, et auquel vous avez tant reçu de grâces depuis que Dieu vous a appelée. Vous me marquez, ma chère Sœur, que vous pensez que la charge que l'on vous a donnée en peut être cause. Peut-être est-il vrai, mais en un autre sens que vous ne l'entendez. Permettez-moi, ma chère Sœur, de vous dire que si l'on ne se tient bien sur ses gardes, quand l'on est nouvellement en charge, et que l'on n'ait un grand désir de vertu solide, l'on est en grand danger, comme, par exemple, si votre charge est d'Assistante.

O ma chère Sœur, vous avez besoin de demander la grâce de vous bien tenir dans les bornes, pour ne pas excéder à plus entreprendre que vous ne devez et penser que vous n'êtes non plus exempte d'humiliation et d'obéissance qu'avant que vous eussiez cette charge; au contraire, vous y êtes beaucoup plus obligée pour donner exemple aux autres, et (il) est aussi plus nécessaire de cordialité, soumission et communication sincère avec la Sœur Servante, étant obligée de ne rien conseiller ni ordonner que vous ne sachiez que ce soit ses intentions, principalement au lieu où vous êtes, dont la conduite a toujours été trouvée bonne. Que si quelque ombrage vous fait peine, il se faut humilier et (le) supporter comme une Croix bien aimable puisque Notre-Seigneur vous la permet. Ce n'est pas, ma chère Sœur, que si vos peines continuent et que vous nous (en) donniez connaissance, que nous n'essayions de vous donner la satisfaction dont vous aurez besoin. En attendant, je supplie Notre-Seigneur vous donner son Esprit, pour que unies, (vous) agissiez en cela et tout autre chose, purement pour son amour.

L. 402

(aux Sœurs d'Angers)

(septembre 1654).

Mes Très Chère Sœurs,

J'ai appris par Monsieur votre Confesseur de vos chères nouvelles et meilleures santés avec consolation. Je vous prie, mes chères Sœurs, que comme vous les tenez de la main de Dieu, vous les employiez aussi avec plaisir et joie pour son amour dans le service des pauvres. Encouragez-vous l'une l'autre et que les exemples que vous vous donnerez fassent plus que ne pourraient faire les paroles. Faites profit

de toutes les instructions que vous recevrez de la charité du bon Monsieur (de Vaux); pratiquez surtout la sainte cordialité et le mutuel respect les unes envers les autres.

Je vous prie de ne point laisser passer d'occasion sans nous faire savoir de vos nouvelles bien amplement, en attendant lesquelles je vous embrasse toutes et suis en l'amour de Jésus Crucifié, ma très chère Sœur, Votre très humble Sœur et servante.

L. 451

à ma très chère Sœur Cécile Angiboust
(à Angers)

Ce 9 septembre (1654).

Ma Très Chère Sœur,

Je n'ai le temps que pour vous remercier de la connaissance que vous m'avez donnée de ce dont je me doutais; mais vous avez oublié le principal point, qui est de me mander* si Madame la mère de cette jeune damoiselle aurait disposition, au cas que sa fille fût mariée à Paris, de venir demeurer quelque année avec sa fille. Je vous prie, si vous le savez, me le mander.

J'ai reçu des nouvelles de ma Sœur Barbe (1), qui se porte à merveille, aussi est-elle dans son bon pays, j'entends en un canton de la Normandie. Elle a toujours soin* de vous, et vous mande* que quelques-uns de vos parents lui ont assuré que vos autres parents se portent bien; elle me mande leur nom, mais je n'ai pas présentement sa lettre. Je vous prie de saluer toutes nos chères Sœurs que je supplie s'animer l'une l'autre à la fidélité à leur sainte vocation. Je crois que vous ne manquez pas de prier pour la conservation de Monsieur Notre Très Honoré Père, pour la perfection de toute la Compagnie. Nos Sœurs de Pologne vous en prient, pour obtenir de la bonté de Dieu la paix dans le royaume, la conservation de la personne du Roi et de la Reine. Pour notre chère France, nous y sommes trop obligées pour vous la recommander. Je supplie Notre-Seigneur exaucer les prières que vous ferez pour le repos de l'Église notre Mère, et suis en son très saint amour, ma chère Sœur, Votre très humble Sœur et servante.

P.S.—Je crois que Monsieur Moreau sera porteur de ces lettres: c'est un homme très bon et vertueux, et a travaillé de grand cœur aux affaires de l'hôpital. Si la charité de tous vos Messieurs n'était point comme à Paris, celle de celui-ci seul serait capable de donner bonne estime de tous les autres.

Je salue Mademoiselle de la Franchandière (2).

1. Barbe Angiboust (voir p. 14) vient d'arriver à Bernay.
2. Mlle de la Franchandière, dame de la Charité d'Angers.

L. 81

à Monsieur Vincent

(1654).

Mon Très Honoré Père,

J'ai grand besoin que notre bon Dieu vous donne un peu de temps pour exercer votre charité sur mes besoins. Je vous remercie très humblement du billet que vous avez pris la peine m'envoyer ce matin et de tous vos autres bienfaits. Je crois que le bon frère Pascal vous aura dit que je ne sais point de voie pour donner réponse entre si * et mardi à Monsieur de la Hode (1), et proposé si je n'enverrais sa lettre à Madame la Présidente de Nesmond (2), mais depuis, il m'est venu en pensée, s'il ne serait pas à propos de le laisser disposer entièrement du retour de nos Sœurs (3), croyant que infailliblement, il les renvoiera dès mardi, ainsi qu'il propose, néanmoins, il y a aussi à craindre qu'il ne le fasse pas sans nouvelles, et même que nos Sœurs ne veuillent pas venir sans ordre. J'attends celui que votre charité me donnera que je suivrai comme étant, Mon Très Honoré Père, Votre très humble et très obéissante fille et servante.

L. 93

à ma très chère Sœur Gillette Joly (1)
Fille de la Charité, servante des Pauvres Malades, à Sedan

(Vers octobre 1654.)

Ma Très Chère Sœur,

Ma Sœur Anne (2) m'a bien consolée des nouvelles qu'elle m'a dites de vous. Je supplie Notre-Seigneur vous continuer ses saintes grâces. Je n'ai pas moins d'envie que vous pouvez avoir, de vous voir en ces quartiers, mais il est raisonnable que ma Sœur Marie (3) ait la préférence et après, vous viendrez. C'est l'attente de la voir bientôt qui me fait ne lui pas écrire. Si elle n'est point partie, vous lui direz que je la salue et que ses amis du quartier de Saint-Germain la souhaitent ici, pour vos affaires communes, car je sais qu'elle a tant d'affection pour vous

L. 8 1
1. Monsieur de la Hode, chapelain du Château de Chantilly.
2. Madame de Nesmond voir p. 88.
3. Des difficultés financières (voir p. 787) vont nécessiter le renvoi momentané des Filles de la Charité.

L. 93
1. Gillette Joly a été envoyée dès 1642 rejoindre sa sœur Marie à Sedan.
2. Anne Hardemont (voir p. 120) est arrivée à Sedan en septembre.
3. Marie Joly va rentrer à Paris. Elle est à Sedan depuis 13 ans.

qu'elle n'a soin de ses intérêts temporels que pour votre considération. Les vôtres, ma chère Sœur, ne sont, je m'assure, que le soin que vous avez de vous rendre agréable à Dieu. Que vous êtes heureuse puisque cela étant vous êtes assurée que Notre-Seigneur aura toujours grand soin de vous. Je me recommande à vos prières et vous prie de me croire en son très saint Amour, ma chère Sœur, Votre très humble Sœur et servante.

L. 438

à ma très chère Sœur Élisabeth (1)
à Angers

(Vers octobre 1654.)

Ma Très Chère Sœur,

Je suis un peu étonnée de voir une troisième lettre de vous sur un même sujet, vous ayant fait deux fois réponse; je doute si vous les aviez reçues parce qu'il me semble que vous auriez eu sujet de demeurer tranquille pour pratiquer quelque temps les avertissements que je vous y marquais: car, ma chère Sœur, il ne faut pas donner créance * à nos premières pensées, ni écouter nos peines et difficultés qui souvent ne sont que de légères tentations et épreuves de notre fidélité. Il faut avoir grand courage pour nous surmonter nous-mêmes; quoique bien souvent ce que nous appelons peine sont plus imaginaires que véritables. Si nous avons envie de plaire à Dieu, le support de nos peines et difficultés en est un grand moyen. Ce n'est pas, ma chère Sœur, que nous ne soyons dans la volonté de vous donner soulagement. Vous devriez avoir confiance entière en Monsieur Ratier (2) quand vous ne pouvez parler à Monsieur l'abbé (3), et vous contenter des avis qu'il vous donne, le reste étant superflu et donne souvent embarras d'esprit, parce que ce n'est pas par l'ordre que Dieu nous a donné que nous voulons chercher des conseils; et ainsi sa bonté n'y donne pas bénédiction. Ce que je vous dis procède plutôt du doute que vous ayez eu quelque avis qui vous ait nui, (que) de la créance * que votre volonté ait en rien changé, car je vous puis assurer, ma chère Sœur, que je serais la plus trompée du monde, ayant toujours eu une grande assurance de vous, qui ne se peut perdre, non plus que le désir que vous me croyiez en l'amour de Notre-Seigneur.

1. Élisabeth Brocard, voir p. 274.
2. Monsieur Ratier, voir p. 84.
3. Monsieur l'Abbé de Vaux, voir p. 23.

L. 416

à Monsieur Vincent

[Novembre 1654.]

Mon Très Honoré Père.

J'ai toujours cru, depuis la communication de la lettre de la Reine (1) faite à votre charité, qu'il y avait dessein formé de donner une Directrice à nos chères Sœurs, et ma pensée passait plus outre, m'imaginant que il serait jugé nécessaire que pour n'en pas manquer après la mort de cette bonne Damoiselle (2), elle pourrait faire entendre à sa Majesté que trois ou quatre de la sorte seraient nécessaires- que cela ?approcherait fort des établissements de la Charité, étant ses principales officières et nos Sœurs agiraient sous elles.

Si nos deux Sœurs ne sont pas changées d'humeur, je crains que la Sœur Françoise (3) ne soit pas si franche que la Sœur Madeleine (4) et qu'elle n'ait pas tant de fermeté.

Pour celles que nous devons envoyer, je n'en vois point de plus propre que la Sœur Cécile (5), à la réserve qu'étant avec la Sœur Marguerite (6) à Angers, je doute qu'elles ne (ac)cordassent pas ensemble en toutes choses. N'était l'incommodité de ma Sœur Julienne (7), à cause des étourdissements et maux de cœur qu'elle a par toutes les voitures Je crois qu'elle y serait assez propre; je laisse à votre charité à juger de ma Sœur Jeanne Lepintre (8) qui s'accorderait fort aux sentiments de Mademoiselle de Villers.

Je crois que nos Sœurs se porteront facilement à suivre le sentiment de Monsieur Ozenne (9), de ne se mêler que de ce qu'elles auront la conduite, mais la difficulté sera que la bonté et familiarité de la Reine, parlant à nos Sœurs, elle pourra leur ordonner de faire des choses que la Damoiselle, soit pour maintenir son autorité, soit pour d'autres bonnes raisons, leur fera différer; ou, peut-être, les empêchera entièrement et ainsi cela peut émouvoir les contestes et jalousies.

Les rencontres des habits et des lits, témoignent une puissante entreprise, au cas que ma Sœur Marguerite l'ai bien rapporte.

Si les dames s'assemblent demain, je supplie, très humblement,

1. La Reine de Pologne, Louise-Marie de Gonzague.
2. Mademoiselle de Villers, dame d'honneur que la Reine de Pologne a chargée de la distribution des aumônes aux pauvres. Louise de Marillac craint que la Reine ne l'établisse Directrice, c'est-à-dire Supérieure des Filles de la Charité en Pologne.
3. Françoise Douelle, voir p. 415.
4. Madeleine Drugeon fille d'un riche commerçant de Paris, arrivée en Pologne le 7 septembre 1652.
5. Cécile Angiboust, voir p. 41.

6. Marguerite Moreau, voir p. 314.
7. Julienne Loret, voir p. 256.
8. Jeanne Lepintre, voir p. 77.
9. Monsieur Ozenne, voir p. 446.

votre charité, me mander*, si dans un petit mémoire que nous avons à faire, nous leur parlerons des fautes des grandes filles trouvées qui étaient en condition. J'aurais aussi grand besoin de vous parler, si vous le trouvez bon, avec deux ou trois de nos Sœurs pour les difficultés qui furent remises à la dernière petite Assemblée, et pour moi en particulier qui demande, pour l'amour de Dieu, à votre charité sa sainte bénédiction, comme la plus indigne fille, Mon Très Honoré Père, et très obligée servante qu'elle est.

L. 294

à ma très chère Sœur Marie Gaudoin (1)
Fille de la Charité
Servante des Pauvres Malades aux Alluets

Ce 8 novembre (1654).

Ma Très Chère Sœur,

Voilà votre sœur que je vous renvoie; je crois qu'elle sera mieux aux champs qu'à la ville; je suis bien fâchée que je ne la peux servir en cette occasion là. Je l'ai envoyée en cette maison pourquoi je l'avais fait venir, mais il ne la trouve pas propre comme aussi il n'y a guère d'apparence qu'elle peut être propre. Je crois qu'à Paris elle serait un pilier d'Hôtel-Dieu, infirme comme elle est. Je ne vous écrivis point par notre sœur, parce que j'espérais qu'elle vous dirait amplement de nos nouvelles. Je crois, mes chères Sœurs, que vous conserverez longtemps le souvenir de la Mission (2), cela est fort nécessaire, principalement quand l'on est hors sa maison et dans le grand tracas; l'esprit se dissipe aisément si nous n'y prenons garde. Je m'imagine que quand une de nos Sœurs retourne que celles qui l'attendent ne manquent pas de lui faire beaucoup de questions, pour se renouveler dans l'esprit d'exactitude de l'observance des Règles. Je supplie Notre-Seigneur vous le donner, et suis en son très saint amour, mes chères Sœurs, Votre très humble et très affectionnée servante.

1. Marie Gaudoin, après son service aux Aullets, est envoyée à Angers en mai 1656, où elle sera nommée Assistante de la petite communauté en 1657. Elle n'y reste pas longtemps. En novembre 1658, elle va à Nantes, et en fin 1659 à Hennebont.
2. Monsieur Tholard donne la Mission de village en village dans la région (Coste XI. 163).

à Monsieur Vincent

Ce lundi, [novembre 1654.]

Mon Très Honoré Père,

La bonne Sœur Marie (1) de Sedan nous quitta après-dinée et sans nous dire adieu; elle a emporté son paquet; je crains qu'elle parte demain pour s'en retourner à Sedan, et peut-être la trouverait-on au coche, si votre charité trouvait bon d'y envoyer. Je crains que, quand nos Sœurs iraient, qu'elles n'eussent pas assez de force pour la retenir. Au moins, Mon Très Honoré Père, je pense qu'il serait nécessaire d'écrire au plus tôt à Sedan, pour donner avis de ce que l'on aura à faire si elle retourne à sa maison (2), car je crains qu'elle aille faire beau fruit et vendre tout ce qu'elle pourra pour faire bonne somme (1).

Voilà une lettre pour ma Sœur Jeanne Christine (3), à ce qu'elle puisse partir sitôt que votre charité lui ordonnera; cela sera bien fâcheux si la Sœur Marie est de retour plus tôt qu'elle.

Monsieur Ménard m'a mandé * que si votre charité lui envoie un carrosse demain à une heure ou environ, qu'il ne manquera pas d'aller où il vous plaira. Je crois qu'il jugera bien mieux du malade s'il le voit au lit que levé, ce qu'il pourrait peut-être faire aux Bons Enfants pourvu que le carrosse et la longueur du chemin ne lui puissent faire de mal.

Si j'avais prévu ce qui est arrivé de la Sœur Marie, je l'aurais pu empêcher la mettant en retraite. Je suis toujours cause de quelque mal, c'était ma résolution pour demain; j'ai bien besoin que votre charité pense à me donner quelque puissant remède pour me tirer de mes endurcissements et m'aider à être effectivement, Mon Très Honoré Père, Votre très humble.

1. Marie Joly à Sedan depuis 1641. Louise de Marillac lui avait demandé de revenir à Paris, elle avait refusé. Elle se vantait de n'obéir que si Monsieur Vincent lui écrivait. Celui-ci envoya l'ordre du retour, lettre qui lui fut remise par Monsieur Jean Martin, supérieur des Prêtres de la Mission à Sedan (Coste V.207).
2. Marie Joly n'est pas repartie jusqu'à Sedan. Prise de remords en chemin, elle est rentrée dès le soir à la Maison-Mère (Coste V.223).
3. Jeanne-Christine Prévost (voir p. 137) envoyée à Sedan.

L. 419

à ma très chère Sœur Barbe Angiboust,
Fille de la Charité, servante des Pauvres Malades à Bernay

Ce 4 décembre 1654.

Ma Très Chère Sœur,

C'est avec juste sujet si vous vous plaignez de ma longueur à vous témoigner la joie que j'ai ressentie, au retour du bon Monsieur qui nous a dit si amplement des nouvelles de l'établissement de la Charité, et de la manière dont il a plu à Notre-Seigneur conduire le tout. Vous avez eu un peu de nécessité et peut-être en avez-vous encore; en vérité, ma chère Sœur, cet état ne donne-t-il point de consolation à votre cœur, vous associant à celui auquel Notre-Seigneur et sa sainte Mère se sont si souvent trouvés étant sur la terre. Croyez-moi, ma chère Sœur, quand je vois des établissements si splendides, que tout rit au commencement, je crains toujours la suite. Au nom de Dieu, ne précipitez rien, les choses qui se font doucement se font solidement. Le souvenir et la qualité des Filles de la Charité de servantes des pauvres est bien nécessaire pour les tenir en leur devoir.

Je vous prie, ma chère Sœur, d'en parler souvent avec ma Sœur Laurence (1) cela sert à nous faire tenir à notre devoir, à nous faire honorer et respecter toutes les dames, ou femmes qui se sont enrôlées à la charité, les regardant comme personnes qui nous obligent extrêmement de nous souffrir avec elles pour servir les pauvres. Je pense, ma Sœur, que quand il sera question de vous loger à demeure, que vous aurez égard de ne faire choix d'un logement de pauvres filles, et ne pensez jamais, je vous prie, à l'établissement d'un hôpital, ni à loger des malades chez vous, non plus que de prendre des pensionnaires, sans en écrire à Monsieur Vincent; que si l'on vous en parle, n'y donnez point d'approbation de vous-même, laissez faire Dieu, il fera bien connaître ses volontés par la voie de l'obéissance.

Je salue de tout mon cœur ma chère Sœur Laurence, je me donnerai une autre fois la consolation de lui écrire. Assurez-vous toutes deux, mes chères Sœurs, de mon affection et me croyez en l'amour de Jésus Crucifié, Votre très humble Sœur et servante.

1. Laurence Dubois, née le 14 octobre 1623 à Silly-Sainte-Croix, est entrée dans la Compagnie des Filles de la Charité le 6 décembre 1648. Après son Séminaire où elle fait connaissance avec la maladie, elle sert les pauvres dans les paroisses de Paris. Elle est choisie en 1654 pour le nouvel établissement de Bernay. Elle en devient la Sœur Servante en 1657, au départ de Barbe Angiboust. Après 1660, elle ira à la paroisse Saint-Merry, puis à Réveillon où elle meurt le 16 septembre 1685. Sa grande douceur envers les pauvres, sa droiture, sa simplicité ont été relevées par ses compagnes (notice).

L. 420

à Monsieur Vincent

Ce vendredi [décembre 1654.]

Mon Très Honoré Père,

Votre charité ne m'a point ce me semble donné résolution si, envoyant le livre et la lettre à ma Sœur Jeanne Lepintre (1), je lui dirais quelques mots d'avis sur la manière dont l'on doit agir, quand l'on écrit à ses connaissances; c'est ce qui m'a fait lui écrire en cette sorte, et envoyer la lettre à votre charité, afin que si elle juge à propos de l'envoyer ce puisse être demain samedi.

Madame de Chas désire fort, et presse d'avoir réponse; néanmoins notre Sœur Marie (2) a été fidèle et n'y a point été; mais elle a toujours le désir de son retour quoique quelquefois elle tâche de le modérer, et moi d'attendre en paix le temps de ma petite retraite, ayant besoin de vous parler avant que Dieu me fasse cette grâce que je souhaite de tout mon cœur et votre bénédiction que je demande à votre charité comme étant, Mon Très Honoré Père, Votre très humble et très obligée fille .

L. 376

à ma très chère Sœur Cécile (1)
Fille de la Charité,
Servante des Pauvres Malades, à l'Hôtel-Dieu d'Angers

(Décembre 1654).

Ma Très Chère Sœur,

Je loue Dieu de tout mon cœur des grâces qu'il vous a faites et à toutes nos Sœurs en votre retraite. Que vous êtes heureuses d'avoir une si soigneuse conduite et de pouvoir avoir le temps des saints exercices. Je vous assure que nous avons de nos Sœurs à Paris qui ont été plus de deux ans quelques-unes trois, sans la pouvoir faire. Je supplie Notre-Seigneur vous faire la grâce d'être bien reconnaissantes de ses miséricordes. Suivez-bien les avis de Monsieur l'abbé, surtout ceux qu'il vous donne pour votre conduite des confesseurs et pour le discernement de ceux qui sont propres pour vous toutes. Il ne vous faut flatter, voyez-vous ma chère Sœur, il faut que celles à qui Dieu donne charge des autres s'oublient entièrement elles-mêmes pour

L. 420
1. Jeanne Lepintre (voir p. 77) est à Châteaudun.
2. Marie Joly, voir p. 454.
L. 376
1. Cécile Angiboust, voir p. 41.

toutes choses, mais particulièrement pour ce qui regarde le spirituel et les petites satisfactions qui peuvent avancer nos Sœurs à la perfection Il faut penser que celles qui ont des charges doivent être les mulets de la Compagnie. Demandons à Notre-Seigneur cet esprit et pour vous et pour moi, je vous en prie. Je ne puis bien connaître ma Sœur Jeanne-Marie, je vous prie me mander* laquelle c'est, car je crois que vous avez deux Sœurs Jeanne (2).

J'ai un extrême déplaisir que nous ne pouvions encore envoyer deux de nos Sœurs aux Enfermés, mais je le crois comme vous, ma chère Sœur, que pour y bien faire ce ne serait pas trop de trois ou quatre et nous n'en avons pas présentement. Nous avons trois endroits auxquels n'y a qu'une Sœur à chaque, et nous ne pouvons leur donner de secours. Je crois vous avoir mandé que ma Sœur Barbe (3) était à Bernay en Normandie, où elle se porte fort bien. Nous en avons aussi à quinze (lieues) (4) par de là Caen, tout cela pour de pauvres honteux où il y a d'extrêmes besoins pour le spirituel et temporel. Nos Sœurs de Pologne vous saluent; la Reine veut que nous lui en envoyions encore trois au printemps, elle les avait demandées dès l'année passée et je ne sais ce que nous pourrons faire (5). Priez Notre-Seigneur que ce soit sa très sainte volonté, autrement que tout cesse. Je ne puis écrire pour le présent à pas une de nos Sœurs, je vous supplie de les saluer toutes de ma part et les assurer des plus chères et tendres affections de mon cœur en l'amour de Jésus nouvellement né, auquel je suis, ma chère Sœur, Votre très humble et très affectionnée Sœur et servante.

L. 401

à Monsieur l'abbé de Vaux

Ce 27 décembre (1654).

Monsieur,

Si je ne suis aidée de votre charité auprès de Monseigneur d'Angers, j'ai grand sujet de craindre qu'il ne soit mécontent de ce que nous tardons trop à lui donner la satisfaction qu'il désire pour l'hôpital des pauvres Renfermés. Car quoique je ne me sois engagée d'envoyer pour cela de nos Sœurs que au plus tôt que nous pourrions, néanmoins j'ai une peine extrême de tant différer pour des rencontres * que nous ne pouvions prévoir. Obligez-moi, Monsieur, de le bien assurer qu'il

L. 376

2. Jeanne de Chinon (voir p. 156) et Jeanne-Marie Ceintereau. Cette dernière (1620-1690), originaire de Morton dans la Vienne, est dans la Compagnie des Filles de la Charité depuis avril 1645. Arrivée à Angers en novembre 1651, elle y demeure jusqu'en 1667.
3. Barbe Angiboust, voir p. 14.
4. A Sainte-Marie-du-Mont.

5. Louise de Marillac pense, un peu, à envoyer Cécile Angiboust en Pologne (voir p. 452).

n'y a que l'impuissance qui soit cause de ce retardement* et que de bon cœur je voudrais manquer à beaucoup d'autres pour lui rendre les devoirs de mon obéissance.

Nous avons très grande peine depuis les guerres à trouver des filles qui puissent être propres à nos emplois, et plusieurs, après être toutes formées se laissent porter à leur intérêt et pour avoir plus de liberté se retirent de la Compagnie. Cela nous a mis depuis quelques années dans le besoin; avec l'augmentation des nécessites de la Compagnie, qui a fait renouveler le souvenir à plusieurs personnes à qui l'on s'était engagé dès y a très longtemps. Je vous puis dire, Monsieur, que présentement, il n'y a pas a la maison plus de trois des Anciennes pour aider à en former d'autres, et que tout le reste est de nouvelles ou très infirmes. Nous en avons mis deux en terre depuis peu. Jugez, Monsieur, ce que nous pouvons faire, et me permettez de remercier très humblement votre charité de la continuation de ses exercices, vers le besoin de nos Sœurs.

Il me semble qu'il serait bien nécessaire que notre Sœur Cécile (1) oubliât ses satisfactions pour en donner le plus qu'elle pourrait à nos Sœurs. Au sujet de leur Confesseur je crois, Monsieur, qu'elle vous laisse la disposition entière pour le choix que votre charité en fait, qui a assez de bonté pour écouter ses raisons, si elle avait lieu de vous en dire. Ce qui me fait vous parler de la sorte, Monsieur, c'est que je crois que la petite mésintelligence de notre Sœur Elisabeth (2) venait de là. Il me semble, néanmoins que depuis leur retraite la peine de l'une et de l'autre est diminuée à quoi Monsieur Ratier n'a pas peu aidé. Je supplie Notre-Seigneur être à jamais notre reconnaissance, et suis en son très saint amour, Monsieur, Votre très humble et très obéissante servante.

L. 423

à ma très chère Sœur Julienne Loret,
Fille de la Charité, servante des pauvres à Fontenay-aux-Roses

(29 décembre 1654).

Ma Très Chère Sœur,

Je ne reçus votre lettre que hier, 28 de décembre; je suis bien fâchée que je ne l'avais reçue plus tôt, je vous aurais envoyé de l'argent, parce que je ne juge pas à propos d'en faire demander à Monsieur Béguin, pour si peu de temps que vous devez avoir Madame sa sœur. Je vous prie d'envoyer notre Sœur Marie pour avoir son

L. 401
1. Cécile Angiboust la Sœur Servante, voir p. 41.
2. Elisabeth Brocard, l'assistante, voir p. 274.

besoin, et elle vous en portera. Vous avez eu raison de ne pas laisser votre bonne femme à la conduite seule de notre Sœur, je m'attends que sitôt qu'elle sera partie que vous nous viendrez voir. Je vous en prie et de me croire en l'amour de Notre-Seigneur, ma chère Sœur Votre très humble sœur et servante.

P.S.—Encore que le temps soit passé, nous ne laisserons pas de faire, près de Notre-Seigneur, ce que vous désirez, dont je loue Dieu de tout mon cœur.

1655

- 18 janvier: *Approbation de la Compagnie des Filles de la Charité par le Cardinal de Retz, archevêque de Paris. Le Supérieur Général des Prêtres de la Mission est reconnu comme le Supérieur des Filles de la Charité.*

- 8 août: *Acte d'établissement de la Compagnie, signé par les 40 Sœurs présentes. Première élection des Officières.*

- *Début des Conférences sur l'explication des Règles communes.* - septembre: *Visite de Monsieur Portail à Brienne, Sedan, Montmirail, Nanteuil.*

- novembre: *Visite de Monsieur Berthe à Angers et Nantes.*

L. 422

à ma très chère Sœur Anne Hardemont (1),
Fille de la Charité, servante des Pauvres Malades à la Roche-Guyon

Ce 7 janvier 1655.

Ma Très Chère Sœur,

Il serait bien possible qu'une grande lettre que je vous ai écrite il y a plus d'un mois, et qui avait été envoyée à l'Hôtel de Liancourt serait perdue; et par laquelle je vous mandais* entre autre chose de nous renvoyer ma Sœur Claude, puisque vous ne la jugiez pas propre en ce lieu-là; je vous prie que ce soit le plus tôt que vous pourrez, et pourtant ne vous chargez pas de trop d'ouvrage, je sais que Madame (2)

L. 422
1. Anne Hardemont, revenue de Sedan, est maintenant à la Roche-Guyon. Son caractère assez difficile nécessite, sans doute, ses nombreux changements.
2. Madame de Liancourt à son Hôtel à la Roche-Guyon.

a tant de bonté qu'elle voudra bien que vous preniez une femme pour vous aider à cuire et faire la lessive. Cette bonne femme qui est venue de la Roche-Guyon m'a bien consolée parce qu'elle m'a dit les grâces que Dieu vous fait; il en soit béni à jamais ! Je vous supplie, ma Sœur, au nom de Dieu, de ne vous point efforcer et vous contenter du nécessaire. le vous crois bien toujours dans la souffrance, mais l'usage que vous en faites par la grâce de Dieu, et l'espérance de votre récompense m'est à grande consolation, et vous doit donner un continuel encouragement.

Je ne sais si je vous ai mandé le décès de ma Sœur Marguerite, qui était à Saint-Gervais, et que notre Sœur Claude Chantereau (3), avec une autre, sont allées en Basse-Normandie, sur les terres de Madame la Duchesse de Ventadour (4). Je vous recommande l'une et l'autre en vos prières et vous supplie de me croire en l'amour de Notre-Seigneur, Votre très humble Sœur et servante.

L. 421

à ma Sœur Barbe Angiboust,
Fille de la Charité, servante des Pauvres Malades à Bernay

(Janvier 1655).

Ma Très Chère Sœur,

J'ai reçu deux de vos lettres ce me semble; j'apprends par celle que vous mandez * à Madame Le Comte que Dieu donne beaucoup de bénédiction à l'établissement de la Charité, dont il soit béni à jamais ! Mandez-moi je vous prie comme va votre santé et celle de ma Sœur (1), et si vous avez beaucoup d'écolières et de malades, et si vous avez beaucoup d'assistance des grandes filles à la lecture * des fêtes. J'aurais grand regret si votre lin était perdu, car nous n'en avons point vu. Vous nous faites perdre l'espérance de ne plus voir de votre beau fil, puisque ces jours si courts à sortir ne vous permettent pas seulement de filer.

Il est vrai que j'aurais eu une grande consolation que nos Sœurs

L. 422
3. Claude Chanfereau partie avec Élisabeth Jousteau à Sainte-Marie-du-Mont, voir page suivante.
4. Madame de Ventadour, voir p. 304.
L. 421
1. Laurence Dubois, voir p. 455.

Claude Chantereau (2) et ma Sœur Élisabeth (3) d'Angers eussent pu vous voir en passant, mais cela ne se pouvait, elles sont à quinze ou seize lieues de Caen, sur les terres de Madame de Ventadour (4), qui m'a fait l'honneur me mander leur arrivée, en bonne santé, Dieu merci. Je crois vous avoir mandé, ma chère Sœur, le décès de notre Sœur Marguerite qui était à Saint-Gervais, où elle a été longtemps en langueur.

Voilà, mes chères Sœurs, vos étrennes qui ont eu la bénédiction de Monsieur Notre Très Honoré Père, le jour de Sainte-Geneviève, que sa charité nous fit conférence sur la nécessité des mortifications des sens et des passions. Toutes nos Sœurs vous saluent et souhaitent la bonne année, particulièrement ma Sœur Marie Joly (5), de Sedan, (ici) depuis deux mois, et la grande Sœur Claudine, de Châlons aussi, après le peu de nos Sœurs anciennes qui sont à la maison. La lecture du soir commence, je supplie Notre-Seigneur, vous la donner, et suis en son très saint amour, ma chère Sœur, Votre très humble Sœur et servante.

P.S.— Je n'ai point encore eu de réponse pour ma Sœur (Laurence).

L. 425

à ma Sœur Laurence (1)
fille de la Charité, servante des pauvres malades à Bernay

19 février (1655).

Ma Très Chère Sœur,

Je vous remercie de m'avoir donné de vos nouvelles; mandez-moi si c'est de votre écriture, car si ce n'en était pas il ne faudrait pas emprunter d'autre main que celle de ma Sœur Barbe (2), qui vous la prêterait très volontiers; mais il me semble que vous commenciez à écrire ? Pour peu que ce soit, si vous aviez quelque secret à me mander * écrivez-le vous-même, et encore que vous ne soyez pas

L. 421
2. Claude Chantereau est arrivée à Angers à la fin de l'année 1648 Elle en serait repartie en 1652. Elle est envoyée en décembre 1654 pour la nouvelle implantation à Sainte-Marie-du-Mont. Après une longue maladie, elle meurt à la fin de l'année 1656.
3. Élisabeth Jousteau, originaire d'Angers, était à Saint-Jacques-du-Haut-Pas en 1652. Elle est arrivée à Sainte-Marie-du-Mont avec Claude Chantereau en décembre 1654.
4. Madame de Ventadour voir p. 304.
5. Conférence du 3 janvier 1655 (Coste X.54). Marie Joly, voir p. 48.
L. 425
1. Laurence Dubois, voir p. 455.
2. Barbe Angiboust, voir p. 14.

obligée à montrer votre lettre, néanmoins par cordialité vous lui devez dire que vous nous allez écrire. Ne craignez pas, elle ne demandera pas ce que vous nous voulez mander ni elle n'y regardera pas, car elle sait bien qu'elle offenserait Dieu.

Je vous vois toutes deux ce me semble dans une grande paix, et dans le désir de vous exciter l'une l'autre à l'union et cordialité qui consiste à se communiquer l'une à l'autre, s'entredisant ce que vous avez fait étant séparées; se disant aussi l'une à l'autre où vous allez quand vous sortez; l'une par obligation de soumission, et l'autre par obligation de support et de complaisance. Tout ainsi que dans vos petits exercices: si l'une est triste, qu'elle se surmonte pour se recréer avec sa sœur, et que celle qui est joyeuse se modère pour s'accommoder à l'humeur de l'autre pour, petit à petit, la tirer de sa mélancolie et pour l'amour de Notre-Seigneur tout cela, et afin que vous n'écoutiez pas la tentation qui vous pourrait donner le désir d'aller ailleurs chercher satisfaction et à décharger son pauvre cœur, ce qui serait une ruine totale de la sainte amitié que deux Sœurs doivent avoir ensemble dont je supplie Notre-Seigneur vous préserver par son saint amour auquel je suis, ma chère Sœur, votre très humble Sœur et servante.

L. 404

à ma très chère Sœur Julienne (Loret)
fille de la Charité, servante des pauvres malades à Fontenay-aux-Roses

(Vers 1655.)

Ma Très Chère Sœur,

Je pense que vous ne devez point faire de difficulté laisser aller cette bonne dame, quoique j'aie regret de perdre cette occasion pour nos Sœurs d'exercer une telle charité. Mais, ma chère Sœur, je pense qu'il faut offrir le reste de l'argent si l'on vous a avancé le quartier. Je vous enverrai une Sœur le plus tôt que je pourrai, en attendant je vous prie, ma chère Sœur, ne vous point ennuyer. Nos Sœurs sortent demain de retraite, cela nous donnera moyen de vous envoyer du secours, s'il plaît à Dieu, en l'amour duquel je suis, ma chère Sœur, Votre très humble Sœur et servante.

P.S. —Ma chère Sœur, vous voulez bien que je vous dise que votre lettre ne sent point les pauvres, mais une odeur qui n'est pas permise aux Filles de la Charité.

L. 427

à Monsieur Vincent

Mars [1655].

Mon Très Honoré Père,

Permettez-moi vous demander des nouvelles de votre disposition au vrai, et vous supplier prendre la peine me dire ce que je dois mander* pour réponse à ces deux messieurs de Nantes sur les lettres que je baillai * hier à Monsieur Portail pour vous les communiquer au sujet de ma Sœur Henriette (1).

Je ne sais aussi si votre indisposition vous a permis de voir la lettre de Monsieur de la Hode (2), l'état de la maison et des officiers de Chantilly. Savoir si l'on fera ce que Monsieur de la Hode demande qui est de faire voir cet état à la Reine, au cas que celui que l'on devait faire ne fût fait et signé; et lui envoyer sa lettre qui s'adresse à sa Majesté, il semble que tout cela presse un peu, sans vous incommoder néanmoins, mais pour l'amour de Dieu, votre bénédiction à votre pauvre fille et indigne servante.

P.S.—Madame la Comtesse de Brienne (3) me vient de dire de vous avertir que Monsieur de Francière (4) est dangereusement malade d'hydropisie du poumon, qui le presse fort pour savoir ce qu'il y croit à faire à ce que l'administration de l'Hôtel-Dieu Saint-Denis soit mis en bonnes mains, crainte qu'il ne tombe en bénéfice; le malade lui a dit qu'il faudrait le remettre aux Pères Réformés (5). Il me vient en l'esprit que cela pourrait un jour échoir à quelque religieuse de leur ordre; j'entends le service des pauvres malades.

Ne jugez-vous point à propos, Mon Très Honoré Père, que j'allasse voir ce bon Monsieur. Je crois que je lui ferais plaisir.

1. Henriette Gesseaume, voir p. 87.
2. Monsieur de la Hode, chapelain du château de Chantilly.
3. Madame de Brienne, voir p. 94.
4. Monsieur de Franciere administrateur de l'Hôtel-Dieu de Saint-Denis.
5. Les Pères Augustins Réformés ont déjà pris en charge l'hôpital d'Angers (voir p. 61).

L. 346

(à ma Sœur Anne Hardemont à la Roche-Guyon) (1)

(1655).

Ma Très Chère Sœur,

Je me doute que vous n'avez (pas) lu deux fois la lettre que je vous écrivis par la main de ma Sœur Mathurine (2), étant empêchée par quelque infirmité de vous écrire de ma main. Je m'assure que vous n'y auriez point trouvé de sujet de mécontentement et que vous y auriez bien entendu que ce que je vous proposais, de la part de Monsieur Vincent, de venir ou demeurer, n'était pas pour vous soupçonner d'aucune disposition à ne pas aimer l'obéissance, mais vous exposer simplement que vous pouviez en liberté et assurance demeurer là, si vos indispositions ne vous obligeaient à revenir, ce que vous pouviez faire dans la même liberté si votre retour était nécessaire à votre santé (3). Je vous dis encore la même chose, ma chère Sœur, à condition que si vous pouvez demeurer que vous ne travaillerez point avec excès- que vous vous ferez soulager par nos Sœurs. Il faut, ma chère Sœur, recevoir de grand cœur les impuissances d'agir quand il plaît à Dieu qu'elles nous arrivent; nous en servir pour nous élever au-dessus des choses de la terre et nous faire penser que Notre-Seigneur veut qu'après avoir travaillé pour le prochain, il faut que nous songions à nous préparer pour le Ciel qui est notre patrie bienheureuse. Je crois, ma chère Sœur, que ces pensées vous viennent souvent en l'esprit.

Je vous prie de saluer très humblement de ma part le R.P. Martial, et d'assurer nos chères Sœurs avec vous de mon affection et service.

Nous vous avons envoyé six livres de sirop de fleurs de pêcher. Je crois que vous n'avez plus avec vous la bonne fille de Buret. Que si vous ne vous en pouviez défaire, je pense qu'il serait bien à propos que vous en écrivissiez à Madame la Duchesse de Liancourt (4). Toutes nos Sœurs vous saluent de tout leur cœur; et moi de tout mon cœur je vous assure que je suis autant ou plus que j'aie jamais été en l'amour de Notre-Seigneur, ma chère Sœur, Votre très humble Sœur.

1. Lettre recopiée dans le Cahier Marguerite Chétif, série Anne Hardemont.
2. Mathurine Guérin, voir p. 323.
3. Anne Hardemont a été blessée à Châlons.
4. Madame de Liancourt, voir p. 11.

L. 430

à Monsieur Vincent

Ce dimanche, 4 avril 1655 (1).

J'oubliai hier, Mon Très Honoré Père, à vous dire que Madame des Essarts (2) recommandait à vos prières, et à celles des Messieurs de votre Compagnie, son père qui est malade d'âge de 79 ans. Elle en a grande appréhension, l'aimant tendrement- elle me dit aussi que, si ce mal ne continue pas, qu'elle pourra partir dans douze ou quinze jours pour aller à Bourbon; qu'elle a ordre de bailler * tout ce qu'il faut pour le voyage (3), sans dire quoi. Je ne sais si elle veut être assurée, avant le dire, des personnes qui doivent aller, et dit que, quand bien elle serait partie, que Monsieur Levêque, employé pour cela, baillerait tout ce qu'il faut. Il me semble, Mon Très Honoré Père qu'il serait bien nécessaire qu'elle spécifiât ce qu'il devra bailler; si vous ou quelqu'un de votre part la voyait, elle le dirait peut-être. Elle m'a témoigné désirer de venir voir celles de nos Sœurs qui y doivent aller quand elle saura qu'elles seront céans*. Je ne sais si il sera à propos de l'en avertir plutôt que de les envoyer chez elle.

Il est demain notre grande fête, en laquelle nous devons être reconnaissantes de la grâce que Dieu a faite en ce jour-là aux cinq premières (4) que sa bonté a voulu lui être toutes dédiées pour l'emploi de la petite Compagnie, dont l'une (5) est au Ciel si Notre-Seigneur lui a fait miséricorde.

Nous avons trois de nos Sœurs, savoir : Marguerite Chétif (6) Madeleine Raportebled (7) et ma Sœur Philippe (8), qui désirent et ont demandé à faire la même offrande, pour les deux ou trois renouvellements au bout de leur année, les deux premières le demandent pour toute leur vie, et je crois que Monsieur Portail vous l'a proposé, mais à cause que je crains y avoir contribué, j'ai pensé, Mon Très Honoré Père, devoir en avertir votre charité pour savoir votre intention, et leur aider à s'y disposer, ayant aussi l'intention de me joindre à elles et quelques autres de nos Sœurs qui ont ce bonheur. Que si vous avez déjà dit la sainte Messe en bas depuis votre maladie, et que vous l'y deviez dire, vous ne doutez point, Mon Très Honoré Père, que nous espèrerions que notre offrande serait plus agréable à Dieu lui étant faite

1. En 1655, la fête de l'Annonciation était reportée au lundi de Quasimodo.
2. Madame des Essarts, voir p. 446.
3. Le départ de trois Filles de la Charité en Pologne (Coste V.407).
4. Voir p. 65.
5. Elisabeth Turgis, voir p. 18.
6. Marguerite Chétif, voir p. 347.
7. Madeleine Raportebled était à la paroisse Saint-Sulpice en 1652. Choisie pour la Pologne, elle ne peut s'y rendre à cause de la guerre. Elle est alors envoyée à Saint-Denis. le Conseil de février 1656 la désigne pour Nantes (Coste XIII.708).
8. Philippe Bailly, voir p. 383.

d'un cœur paternel qui suppléerait aux défauts de ses pauvres filles et petites servantes, Louise de Marillac et les autres qui demandent pour l'amour de Dieu votre bénédiction.

P.S.—Madame de Traversay (9) vous doit venir trouver sur les 3 ou 4 heures pour vous parler, je crois, de ce qu'elle aura résolu faire pour notre Sœur. Elle ne parut pas la dernière fois s'y affectionner, mais je crois qu'elle n'y voyait pas tant de facilité qu'elle s'était propose.

L. 424

(à ma Sœur Barbe Angiboust à Bernay)

(Vers mai 1655.)

Ma Très Chère Sœur,

J'ai voulu parler à Madame (1) de ce que vous m'aviez mandé; elle me ferma la bouche pour me dire des plaintes que l'on lui avait écrites, que j'ai entendues comme il fallait, pensant bien que cela venait de quelques envieux, ou plutôt de personnes intéressées pensant que tous leur ressemblent; mais pourtant, ma chère Sœur, nous sommes obligées de contenter tout le monde et de faire avec patience l'œuvre de Dieu, faisant les choses sans empressement; notre vocation de servantes des pauvres nous avertit de la douceur, humilité et support que nous devons avoir pour autrui; que nous devons respect et honneur à tout le monde: aux pauvres, parce qu'ils sont membres de Jésus-Christ et nos maîtres; et aux riches afin que ils nous donnent moyen de faire du bien aux pauvres.

Monsieur Vincent a une joie toute particulière quand il entend de vos nouvelles, il est d'avis que vous rendiez vos pensionnaires et dit que ce n'est pas le fait des Filles de la Charité d'en avoir. En effet, il avait été résolu en un Conseil, que l'on tint sur plusieurs questions, qu'elles n'en prendraient point, et cela pour de bonnes raisons.

L. 430
9. Madame de Traversay, voir p. 63.
L. 424
1. Madame le Comte, dame de la Charité de Bernay.

L. 476

à mes très chères Sœurs Barbe (1) **et Laurence** (2)
filles de la Charité, servantes des pauvres malades à Bernay

Ce 9 mai (1655).

Mes Très Chères Sœurs,

Il est vrai qu'il y a longtemps que je ne me suis donné la consolation de vous écrire et que depuis j'ai reçu deux lettres de votre part. Pour réponse à la première, je vous dirai que j'ai reçu il y a environ quinze (jours) le petit paquet dont vous étiez en peine, que Mademoiselle de Croissy (3) prit la peine de nous apporter elle-même, dont nous vous remercions très affectueusement. Votre bon cœur fait toujours paraître son affection, et quoiqu'obligé de vous suivre, il veut nous donner témoignage qu'il demeure avec nous; je le prie de s'assurer de pareille affection des nôtres, quoique les effets ne vous paraissent pas assez souvent.

Vous ne me faites point de part, ma Sœur Barbe, de la visite que vous avez eue; je vous prie d'écrire ce que vous en avez appris à ma Sœur Cécile (4), laquelle se porte bien, grâces à Dieu, comme font toutes nos Sœurs, tant de la maison que d'ailleurs, n'en sachant aucune de malades, par la grâce de Dieu.

Je ne manque pas de donner de vos nouvelles à Monsieur Vincent à Monsieur Portail qui les reçoivent avec joie et témoignage de reconnaissance. Je ne sais si Madame le Comte vous a envoyé du sirop, parce qu'elle était aux champs lorsque j'ai envoyé. Je n'entends point bien ce que vous me mandez * du peuple de Bernay pour la charité; serait-il possible qu'il n'en aimât point l'établissement ? Oh ! mes très chères Sœurs, que je souhaite que vous y soyez aimées, cela étant tout à fait nécessaire pour faire du bien aux lieux où sa divine Providence vous appelle. Que cela est fâcheux quand il faut plaider* quelqu'un ! Au nom de Dieu, n'y contribuez pas, et ne faites paraître vous-même autre chose que de servir les pauvres et vos écolières. Je crois que votre charité se porte toujours au soulagement du peuple et que vous ne faites pas paraître à Monsieur de Bernay leurs plaintes et murmures, cela ne servant qu'à aigrir comme vous savez; d'ailleurs vous ferez plus, par une parole douce, que tous les Seigneurs et Officiers par menaces: ce n'est pas que je sache que l'on en use de la sorte. Nous avons su des nouvelles des parents de la Sœur Laurence, de qui je me plains de ne me point écrire, il ne faut que trois ou quatre lignes pour

1. Barbe Angiboust, voir p. 14.
2. Laurence Dubois, voir p. 455.
3. Mademoiselle de Croissy, alliée à la famille Hennequin, dont l'un des membres, René, a épousé une tante de Louise de Marillac.
4. Cécile Angiboust, voir p. 41.

me contenter, et cela suffit pour s'accoutumer à écrire. Ne soyez donc point paresseuse, je vous prie, et me croyez en l'amour de Notre-Seigneur, mes chères Sœurs, Votre très humble et affectionnée Sœur et servante.

L. 437

à Monsieur Vincent

[1655].

La fille de la Roche-Guyon, que ma Sœur Hardemont (1) a amenée avec elle, nous presse pour s'en aller, disant qu'elle ne se saurait accoutumer à notre manière de vie. Je vous supplie, Mon Très Honoré Père, prendre la peine nous mander si nous la laisserons aller. J'ai sujet de craindre que je lui aie aidé, car elle disait ces jours-ci que je ne lui faisais pas bonne mine- il est vrai que j'ai témoigné à ma Sœur Anne qu'il eut été plus à propos d'attendre qu'elle en eût parlé à votre charité. Tout cela ne m'oblige-t-il point à la faire différer. J'attends, Mon Très Honoré Père, votre ordre pour y obéir, quoique infidèle en ses pratiques qui est ce qui me fait tant faire de fautes dont je vous demande très humblement pardon, et votre bénédiction pour de nouvelles forces, s'il plaît à votre charité.

L. 434

à ma très chère Sœur Barbe Angiboust
fille de la Charité, servante des pauvres malades à Bernay

21 mai (1655).

Ma Très Chère Sœur,

Je ne sais si je vous ai mandé* que Mademoiselle de Croissy (1) nous avait apporte elle-même le petit paquet, que vous nous aviez mandé nous avoir envoyé, longtemps après.

J'ai su de Monsieur Notre Très Honoré Père que vous preniez bien garde aux bonnes filles qui se présentent pour bien connaître si leur désir de venir est purement pour servir Dieu, et non pour venir voir Paris, si leur intention est d'y vivre et d'y mourir; si elles sont résolues de s'en retourner au cas qu'elles ne soient propres à la Compagnie, car vous savez, ma chère Sœur, le danger qu'il y a pour les filles qui

L. 437
1. Anne Hardemont vient de rentrer de La Roche-Guyon (voir p. 120).
L. 434
1. Mademoiselle de Croissy, voir p. 467.

demeurent à Paris. Que si vous les avez bien éprouvées et que vous les jugiez propres, elles seront les bienvenues. Je vous ai fait réponse bien amplement sur votre dernière. Je prie ma Sœur Laurence (2) me mander de ses nouvelles; j'en ai eu de ses parents qui se portent bien Dieu merci. Je vous prie de continuer de prier Dieu pour l'élection des Sœurs à envoyer en Pologne.

Toutes nos Sœurs vous saluent de grande affection, et moi je suis de tout mon cœur à toutes deux, mes très chères Sœurs, Votre très humble Sœur et servante.

L. 436

à ma très chère Sœur Barbe Angiboust,
Fille de la Charité, servante des Pauvres Malades à Bernay

30 mai (1655).

Ma Très Chère Sœur,

Voici la troisième ou quatrième fois que je vous écris depuis le Carême; je vous ai mandé* réponse à vos lettres et si vous aviez eu du sirop que vous demandiez à Madame Le Comte à cause qu'elle n'était pas à Paris quand je lui envoyai votre lettre. Je vous faisais un peu de reproche que vous ne me mandiez point que vous aviez reçu visites de votre neveu; je vous mandais aussi que Monsieur Vincent croyait que vous vous seriez bien informée des filles qui désirent venir en notre Compagnie, et éprouver leur vocation, que si vous n'y trouviez point à redire et que vous leur ayez proposé que si elles ne sont propres elles s'en retourneront, sans espérance de demeurer à Paris; qu'elles aient de quoi venir et s'en retourner, car vous savez ma chère Sœur, le danger qu'il y a à Paris pour les filles. Je me plaignais aussi de ma Sœur Laurence ', de ce qu'elle ne m'écrit point.

Monsieur Portail vous écrira et vous donnera toute réponse de ce que vous désirez. Je supplie Notre-Seigneur donner bénédiction à vos emplois, et suis en son très saint amour, ma chère Sœur, Votre très humble Sœur et servante.

P.S. —J'oubliais de vous dire que Mademoiselle de Croissy (2) a apporté, après Pâques, assez longtemps, le petit paquet dont nous vous remercions de tout cœur. Ma Sœur Cécile (3) se porte fort bien, Dieu

L. 434
2. Laurence Dubois, voir p. 455.
L. 436
1. Laurence Dubois, voir p. 455.
2. Mademoiselle de Croissy, voir p. 467.
3. Cécile Angiboust, voir p. 41.

merci, mais, nous avons eu nouvelle de notre Sœur Marguerite (4), de Pologne, qui était extrêmement malade, je la recommande à vos prières .

Ma Sœur Anne Hardemont (5) vous prie de vous souvenir de lui renvoyer le papier que vous avez à elle, et si le titre est renchéri. Nous avons ici ma Sœur Marie Joly (6) dangereusement malade, je la recommande à vos prières.

L. 520 *bis*

(à ma Sœur Barbe Angiboust à Bernay) (1)

(vers 1655).

Je crois, ma chère Sœur, que vous avez bien averti ces bonnes deux filles de toutes les choses à faire et à souffrir en la Compagnie la pureté d'intention qu'il faut avoir pour y entrer et y persévérer, et reconnu si elles n'ont aucune infirmité de corps ni de naissance et qu'elles n'aient ni père, ni mère qui aient besoin d'elles. Tout cela étant, vous pourrez les envoyer, et faire différer la troisième.

L. 440

à ma très chère Sœur Barbe Angiboust,
Fille de la Charité, servante des Pauvres Malades à Bernay

Ce 23 juin (1655).

Ma Très Chère Sœur,

Je croyais que vous ne receviez point mes lettres, et pour cela je vous ai mandé * deux fois ce que je pensais de votre neveu, à cause qu'il était venu céans* pour savoir où vous étiez, et me dit qu'il vous allait voir. Je suis en peine de la santé de ma Sœur (1), je vous prie lui dire, et que je la prie de me mander elle-même de ses nouvelles, autrement je la croirai bien malade. Je crois que vous avez reçu les lettres de Monsieur Portail, et que vous aurez appris les nouvelles que

L. 436
4. Marguerite Moreau, voir p. 314.
5. Anne Hardemont vient de rentrer de la Roche-Guyon, voir p. 120.
6. Marie Joly, voir p. 48.
L. 520 bis
1. La copie de cette lettre est dans le cahier de Marguerite Chétif, série Barbe Angiboust.
L. 440
1. Laurence Dubois, voir p. 455.

je vous pourrais mander, non pas qu'il soit rien arrivé Dieu merci d'extraordinaire. Madame le Comte m'a fait dire qu'elle ne pouvait envoyer de sirop de nénuphar, que Madame de Brou (2) ne veut pas tout donner, qu'elle ne pourrait avoir que la moitié, autant d'argent que les deniers que vous lui aviez envoyés valent, si vous voulez qu'elle les mette. A ce mot est arrivé la bonne fille (3) que vous nous avez envoyée très heureusement, sans aucune mauvaise rencontre, dont je loue Dieu et le supplie lui faire la grâce d'essuyer ses larmes et de persévérer.

Nous vous remercions de tout notre cœur du beau et bon fil que vous nous avez envoyé; vous saviez bien que nous n'en avions guère. Je loue Dieu que notre Sœur soit au retour de sa maladie. Cette bonne fille nous a dit que vous aviez besoin de miel, mais comme vous ne nous en mandez rien, et que vous mandez toutes vos nécessités à Madame le Comte, je n'oserais vous en envoyer. Je vous prie de saluer de toute notre affection ma Sœur Laurence, je vous prie aussi de vous informer du lieu où sont nos Sœurs que Madame la Duchesse (4) emploie pour la Charité, c'est un bourg nommé Sainte-Marie-du-Mont (5), près de Carentan. Je voudrais que vous puissiez écrire l'une à l'autre et en savoir par quelqu'un des nouvelles. Vous me ferez grand plaisir de m'en donner, car je crois qu'elles ne reçoivent point mes lettres et j'en reçois très peu d'elles.

Ma Sœur Elisabeth (6) est toujours dans ses infirmités. Le voyage de nos Sœurs de Pologne est retardé à cause des guerres, mais je crois que nous aurons bientôt de nos Sœurs aux petites Maisons, pour gouverner les Insensés, et ces pauvres femmes malades, en ce qui se pourra. Je vous prie, mes chères Sœurs, de bien recommander à Notre-Seigneur toute la Compagnie à ce que chacune en particulier fasse bien son devoir pour mourir à elle-même et vivre en la pureté de l'amour de Jésus, auquel je suis, mes chères Sœurs, Votre très humble sœur et servante.

P.S.—La fête de demain (8) me fait souvenir de la douceur que le Fils de Dieu nous a tant recommandée sur terre; je crois que c'était pour nous enseigner que c'est un moyen pour gagner tout le monde et que le contraire est un sujet pour nous faire tout perdre, même ce que nous aurions déjà gagné. Je vous prie, mes chères Sœurs, de

2. Madame de Brou, dame de la Charité de Paris.
3. Marie Papillon, postulante venant de Bernay. Vers la fin de l'année 1656 elle est envoyée à Sainte-Marie-du-Mont. En janvier 1658 malade, elle rentre a Paris. En août de la même année, elle est envoyée à Metz.
4. La duchesse de Ventadour, voir p. 304.
5. Les deux premières Filles de la Charité sont arrivées à Sainte-Marie-du-Mont en fin 1654.
6. Elisabeth Jousteau, voir p. 461.
7. Les Filles de la Charité vont prendre en charge l'hospice des Insensés de Paris, appelé les Petites Maisons, car il comprenait plusieurs maisons.
8. Fête de Saint-Jean-Baptiste.

demander pour moi à Notre-Seigneur cette grande vertu. Cette lettre est commencée dès le jour que notre Sœur arriva, qui fut lundi au soir.

L. 442

à Monsieur l'abbé de Vaux

Ce 17 juillet 1655.

Monsieur,

Notre Sœur Élisabeth (1) m'a encore écrit sur le sujet dont je vous ai parlé, et ma Sœur Cécile (2) aussi, auxquelles j'ai mandé * que votre charité leur ordonnerait ce qu'elles auraient à faire, selon la prière que Monsieur Vincent vous en avait faite, j'ai cru, Monsieur, que c'était assez pour les satisfaire en leurs besoins. Je suis fort en peine du sujet qui a retardé le retour de notre dite Sœur Elisabeth. Monsieur Mercier (3), prenant la peine un de ces jours de nous visiter, me dit le bruit; mais la faiblesse des esprits me fait beaucoup craindre Au nom de Dieu, Monsieur, si votre charité découvre la vérité, je la supplie me faire l'honneur m'en donner avis et de me croire en son très saint amour, Monsieur, Votre très humble et très obéissante servante.

L. 394

(à ma Sœur Cécile Angiboust à Angers)

17 juillet 1655.

Ma Très Chère Sœur,

Le retour de Monsieur (votre Directeur) nous doit suffire pour vous donner de nos nouvelles. Ayez, je vous prie toutes, mes chères Sœurs, grande confiance en ses avis et conseils et lui obéissez très exactement et simplement pour l'amour de Dieu, la Providence duquel vous l'a donné par sa miséricorde pour votre conduite; mais ne croyez pas, mes chères Sœurs, qu'il soit nécessaire pour être conduites de sa charité, que vous lui parliez si souvent, ni mêmes toutes, si non dans vos besoins extraordinaires et lorsqu'il aura un peu de temps à vous donner. C'est l'ordinaire des Compagnies que la Sœur Servante prend tous les avis nécessaires, et puis par sa conduite elle le communique à ses Sœurs; et ainsi l'esprit d'union se nourrit dans les Communautés, la confiance s'y introduit fortement à la gloire de Dieu et sanctification

L. 442

1. Élisabeth Brocard (voir p. 274) éprouve des difficultés dans sa charge d 'Assistante.
2. Cécile Angiboust, la Sœur Servante.

3. Monsieur Mercier, confesseur des Sœurs à l'hôpital d'Angers.

des âmes. Sans cela, mes chères Sœurs, le royaume de Jésus-Christ ne saurait être en nous; et avec cela, la paix et son amour nous posséderont entièrement. Que si vous sentiez quelque difficulté de cette manière, défiez-vous de vous-mêmes et croyez que tout le vieil homme n'est pas mort en vous. Oh ! que vous savez mieux que moi mes chères Sœurs, la nécessité que nous avons de nous surmonter ! Je supplie Notre-Seigneur vous en donner souvent la pensée.

Je loue Dieu des bonnes dispositions de votre chère âme et en celles de toutes nos Sœurs, dont j'espère grand avantage pour votre perfection, pourvu que vous soyez fidèle à donner à Notre-Seigneur ce qu'il vous demande. Je crois que vous n'y manquez pas connaissant que toutes les résolutions que vous faites viennent de lui, qui vous donne connaissance de ce que son amour désire de vous.

L. 428

à Monsieur Vincent

Ce mercredi (1655).

Mon Très Honoré Père,

Je ne sais point que nous ayons de Sœurs malades à Saint-Germain, si ce n'est celle qui l'a été il y a fort longtemps, que je crois bien n'avoir pas encore repris entièrement ses forces; je crois que le changement d'air lui fera beaucoup de bien et que celui de céans * lui sera meilleur que pas un autre.

Permettez-moi, Mon Très Honoré Père de vous dire que mon cœur est sensiblement et souvent touché de la pensée que la Compagnie est fort proche de son déclin et que je prévois beaucoup d'inconvénients si votre charité permet ce voyage, pareille chose ayant été refusée à d'autres, pour plusieurs raisons.

Ma Sœur Julienne (1) vous supplie très humblement lui donner réponse sur la proposition qu'elle a faite à votre charité pour une bague qu'une dame fort riche, de son chef, a donnée à l'église sans le su * de son mari, elle est pressée de réponse.

Monsieur l'Obligeois a été ce matin s'assurer la place vacante au Nom de Jésus (2). Je n'ai pas trouvé ma Sœur Hardemont (3) éloignée des dispositions à bien recevoir la proposition pour les Petites Maisons, mais je crois qu'il est nécessaire que votre charité nous parle, pour faire connaître le bien qu'il y a à faire, et la manière dont il s'y faut

1. Julienne Loret (voir p. 442) est à Fontenay-aux-Roses.
2. L'hospice du Saint-Nom-de-Jésus, voir p. 412.
3. Anne Hardemont est choisie pour l'hospice des Insensés, les Petites Maisons.

gouverner; nous avons sujet de douter que Monsieur de Saint Roch (4) nous renvoie encore une fois. La très sainte volonté de Dieu soit faite, et que par sa conduite je puisse me dire toujours, Mon Très Honoré Père, Votre très humble et très obéissante servante.

P.S.—Je demande très humblement pardon à votre charité de la liberté que je prends de vous parler si librement, je m'en suis aperçue relisant ma lettre.

L. 444

à Monsieur Vincent

Ce mercredi, [août 1655.]

Mon Très Honoré Père,

Notre Sœur Anne (1) m'a mandé qu'il était trop tard pour aller à Bourbon, et que l'on lui avait dit que les médecins avaient fait cesser les bains; c'est peut-être pour les faire reprendre le mois qui vient, y ayant bien apparence que l'été ne passera pas sans chaleur. Il y a bien d'autres raisons pour faire croire qu'il est encore assez à temps, puisque de notre connaissance il y a trois carrosses disposés pour y

J'avais pensé, Mon Très Honoré Père si il ne serait pas nécessaire, pour la mettre en son tort, quand elle nous reprochera de n'y avoir pas été, si votre charité envoyait l'assurer qu'il fait bon y aller, car je suis bien trompée si elle n'y minute* quelque chose.

Cela presse à cause que la place n'est arrêtée, notre Sœur Marguerite (2) attend votre ordre et moi votre bénédiction pour l'amour de Dieu qui suis, Mon Très Honoré Père, votre très pauvre fille et servante.

L. 428
4. Le curé de la paroisse Saint-Roch avait déjà renvoyé les Filles de la Charité en 1650 (Coste IV. 5).

L. 444
1. Anne Hardemont souffre des suites de la blessure qu'elle a eue à Châlons.
2. Marguerite Chétif (voir p. 347) se prépare à partir en Pologne.

L. 445

à Monsieur Vincent

Ce samedi, [août 1655.]

Mon Très Honoré Père,

Permettez-moi de supplier votre charité qu'il ne soit point parlé de moi en l'élection des Officières (1); ce mot de première Assistante fera assez connaître que je suis ce que j'ai été, et n'empêchera pas que je ne sois plus, quand Dieu vous en fera connaître le besoin. Mes raisons sont, il me semble, que je dois toute être dépendante de la conduite de Dieu; que si j'étais nommée par la Compagnie, que cela pourrait tourner en conséquence après moi; et puis je sens je ne sais quelle répugnance a en être agréée. C'est dans la simplicité que votre charité m'a recommandée, que je prends la liberté de vous faire cette très humble prière comme aussi de vous dire encore la répugnance que la plupart de nos Sœurs auront à ce mot de Confrérie tout seul; et comme il est à souhaiter que la Compagnie ne change jamais sa première forme, pour que le service des pauvres soit toujours en cette manière l'exemple de ceux qui ont commencé par Confrérie ne satisferait pas à cause qu'il s'en est formé en religion. Pardonnez, Mon Très Honoré Père, à votre humble fille et obéissante servante.

L. 443

à ma très chère Sœur Cécile, (1)
Fille de la Charité, Hôtel-Dieu d'Angers

(vers août 1655).

Ma Très Chère Sœur,

Monsieur Vincent juge à propos de vous accorder pour cette fois votre retour dans la pensée qu'il est nécessaire. Je le mande à ma Sœur Cécile, c'est pourquoi je vous prie ne point retarder le voyage quand elle vous en avertira. Laissant à votre retour pour vous entretenir davantage, je supplie Notre-Seigneur être votre conduite et suis en son très saint amour, ma chère Sœur, Votre très humble.

P.S.—Pour ma Sœur Elisabeth (2).

L. 445
L 'assemblée pour l'élection des Officières va se tenir le 8 août 1655 (Coste
L. 443
1. Cécile Angiboust, voir p. 41
2. Elisabeth Brocard, (voir p. 274) quitte Angers le 20 août 1655.

L. 447

à mes très chères Sœurs Marguerite, Magdeleine et Françoise
Filles de la Charité, Servantes des Pauvres Malades à Varsovie (1)

Ce 19 août 1655.

Mes Très Chères Sœurs,

Enfin voici le temps que la divine Providence a choisi pour le partement * de nos chères Sœurs (2), que nous laissons partir avec douleur, nous séparant d'elles, et avec joie pour l'assurance que nous avons qu'elles vont faire la volonté de Dieu, et s'unir avec vous pour l'accomplissement de ses saints desseins dans le royaume de Pologne. O mes chères Sœurs qu'ils sont de grande importance ! Je supplie la bonté de Dieu vous la faire connaître, m'assurant que cette connaissance opérera en vous une grande humilité et confusion de vous voir choisies pour tel emploi et vous donnera la volonté de ne vous en point rendre indignes. Et comment ferez-vous pour cela, mes chères Sœurs, et moi avec vous ? C'est qu'il faut que nous fassions entièrement mourir nos passions et inclinations par la mortification de nos sens aussi, que nos cœurs en soient avides pour être remplis d'amour, par la grâce de Dieu, en sorte que sa bonté puisse avoir agréable les sacrifices de vous-mêmes, que vous offrez souvent à Sa Majesté, et les services que vous rendez aux pauvres en la manière que la Reine vous ordonne, soit elle-même ou par la bonne Mademoiselle de Villers (3) ou autre. Si vous étiez assurée que l'on vous parlât de la part de Sa Majesté, ma Sœur Marguerite (4) vous dira en ce sujet tout ce que Notre Très Honoré Père lui aura ordonné.

Mes chères Sœurs, vous m'avez toujours mandé * que vous n'étiez qu'un cœur en vos trois personnes; au nom de la Très Sainte Trinité que vous avez honorée et devez honorer, je vous prie de l'élargir et que nos trois Sœurs entrent dans cette cordiale union, de telle sorte qu'il ne paraisse point les trois premières et trois dernières. Je vous assure qu'elles vont en cette disposition dans un esprit de purement plaire à Dieu; toutes, sans attachement à leur intérêt, non pas même de propre satisfaction, non plus que vous, mes chères Sœurs. Ce n'est pas que la nature ne fournisse quelquefois, même aux plus parfaits,

1. Marguerite Moreau, Madeleine Drugeon et Françoise Douelle, arrivées le 7 septembre 1652 en Pologne.
2. Marguerite Chétif, Madeleine Raportebled et Jeanne Lemeret partent en Pologne avec trois prêtres de la Mission: Jean Lasnier, Aubin Gontier et Thomas Berthe. Leur voyage sera interrompu à Rouen, à cause des événements politiques, de la guerre en Pologne.
3. Mademoiselle de Villers, voir p. 452.
4. Marguerite Chétif, qui arrive avec les recommandations de Monsieur Vincent et de Louise de Marillac.

des occasions de combattre, mais vous savez que c'est l'épreuve de la fidélité des âmes qui veulent toutes être à Dieu. Ne vous en étonnez donc pas, mes chères Sœurs, c'est alors que nos esprits se doivent plus généreusement élever, pour, malgré la nature, faire des pratiques de haute vertu par des humiliations sur le champ, des adoucissements de cœur, et donner des marques que l'on veut être véritablement chrétienne; honorant Jésus-Christ par la pratique des vertus que sa sainte humanité nous a enseignée lui-même.

Voulez-vous bien, mes chères Sœurs, que je vous prie d'une chose qui me semble nécessaire ? C'est que vous ne parliez jamais ensemble polonais sans faire entendre à nos Sœurs ce que vous dites; cela leur aidera à apprendre plus tôt la langue et empêchera d'autres inconvénients qui pourraient arriver si vous faisiez autrement. Savez-vous, mes chères Sœurs, en quel esprit vont nos chères Sœurs à l'égard de Dieu ? C'est pour faire sa sainte volonté, servant les pauvres en esprit de soumission et charité; à l'égard de la Reine, c'est pour y honorer les grâces toutes surnaturelles que Dieu fait à Sa Majesté, et lui obéir en toutes choses, étant assurées que jamais elle ne leur ordonnera rien qui les éloigne de Dieu, ni de leurs obligations; et à votre égard, mes chères Sœurs, elles y portent une estime du choix qu'il a plu à Dieu faire de vous, pour être les pierres fondamentales de cet établissement pensant que tout le mérite vous est dû, et que la divine Providence pour cela vous a mises à l'abri de ses ailes pour vous conduire, sans aucune compagnie et à l'aveugle, ne sachant bonnement où vous alliez. Tout cela néanmoins ne leur donne point de jalousie, au contraire, elles ont consolation de marcher sur vos pas, et, espèrent de vous trouver dans l'habitude et dans l'exercice de ce que Dieu demande de vous et d'elles; espérant, ma chère Sœur Marguerite (5), que vous ne leur dénierez point les petits avis dont elles auront besoin, non plus que nos autres Sœurs, car vous savez qu'elles seront toutes dans l'ignorance de la manière dont les pauvres sont servis en ce lieu.

Il me semble, mes chères Sœurs, que je ne saurais assez me réjouir de l'union que je crois qui sera entre vous en paroles, en actions, au dedans de vous-même qui paraîtra et édifiera toute la famille et au dehors; en sorte qu'il n'y aura point de secret pour vous six, et que tout sera secret de ce qui se passera en votre maison parmi vous six pour le dehors. Oh ! cela étant ainsi, que de bien à espérer, mes chères Sœurs.

Je supplie la bonté de Notre-Seigneur vous donner les bénédictions nécessaires pour faire tout ce qu'il demande de vous, et suis en son très saint Amour, mes très chères Sœurs, Votre très humble Sœur et très affectionnée servante.

P.S.—Je crois qu'il n'est pas (nécessaire) de recommander de prier Dieu pour la conservation de Monsieur Notre Très Honoré Père.

5. Marguerite Moreau qui est déjà en Pologne.

Je vous envoie trois médailles pareilles à celles que j'ai données à nos Sœurs. Monsieur Berthe (6) vous en dira les indulgences.

L. 446

à Monsieur Ozenne (1)
Supérieur des Prêtres de la Mission, à Varsovie

Ce 19 août (1655).

Monsieur,

Encore que je sois assurée que Monsieur Berthe (2) vous dira toutes choses, je me sens néanmoins obligée d'accompagner nos Sœurs (3) de ce petit mot, par lequel je vous rends mes très justes reconnaissances, pour les obligations que j'ai, au soin que vous avez la bonté d'avoir de nous donner des nouvelles de nos chères Sœurs. Je ne saurais recevoir une plus grande consolation, que je puisse recevoir d'en apprendre de bien véritables, comme votre charité a toujours fait, quoique vous ayez peut-être bien retenu ce qui me pouvait humilier. Si cela est, ne faites plus ainsi, Monsieur, car quoique je sois bien touchée quand nos Sœurs s'éloignent de leur devoir, néanmoins Je suis toujours bien aise de savoir le bien et le mal.

Vous en avez demandé de si accomplies, que vous croirez que celles-ci seront toutes parfaites. Au nom de Dieu, Monsieur, ne vous laissez pas persuader à cette croyance; mais seulement, recevez l'assurance que je vous donne, que ce sont d'assez bons sujets qu'elles n'ont rien de contraire aux dispositions qu'il faut pour être bonne Fille de la Charité. C'est grand dommage que la Sœur Servante (4), n'a un peu plus d'extérieur; si cela était, je crois qu'il ne lui manquerait guère de choses: tout ce que j'appréhende, c'est qu'elle n'est pas accoutumée à l'air de la Cour, ni beaucoup accoutumée aux civilités mondaines. Elle va tout bonnement, quoiqu'elle ne manque pas d'esprit, ni de jugement, ayant autant de prudence qu'elle en a besoin, et en sait user, de sorte, qu'elle paraît n'agir que dans une grande simplicité. Vous voyez, Monsieur, qu'elle est donc capable d'avis, ce qui me fait vous supplier de lui donner tous ceux que vous jugerez nécessaires, avant qu'elle ait l'honneur de voir la Reine.

Je suis si pressée qu'il me faut finir, vous suppliant, Monsieur,

L. 447
6. Monsieur Berthe (voir p. 280) qui va aussi en Pologne.
L. 446
1. Monsieur Ozenne, voir p. 446.
2. Monsieur Berthe, voir p. 280.
3. Les trois sœurs qui partent en Pologne, voir la lettre précédente.
4. Marguerite Chétif, voir p. 347.

nous continuer vos charitables soins et saintes prières pour l'amendement de ma vie, me croyant en l'amour de Notre-Seigneur, Monsieur, Votre très humble et très obéissante servante.

L. 448

à une Sœur partie pour la Pologne (1)

20 août (1655).

Ma Très Chère Sœur,

Je vous souhaite de tout mon cœur la joie et consolation intérieure d'une âme agréablement soumise à la très Sainte volonté de Dieu comme je crois que vous êtes en la suprême pointe de votre esprit. J'admire la conduite de sa Providence sur vous, ma chère Sœur laquelle me fait croire que son Amour veut que vous l'aimiez uniquement et entièrement désintéressée, et n'avoir plus d'autre intérêt, pas même d'aucune satisfaction que ceux de Dieu et du prochain.

O excellente voie, dure néanmoins à la nature, mais douce et facile aux âmes éclairées des vérités éternelles et du bonheur de contenter Dieu et le faire entièrement régner sur notre volonté. C'est, ce me semble, ma chère sœur, la voie par laquelle Dieu veut que vous alliez à lui, quelque difficile qu'elle vous paraisse. Entrez-y donc de toute l'étendue de vos affections en vous mettant au vaisseau auquel vous virez (2). Je m'assure toujours Notre-Seigneur comme il était en sa vie, opérant grâce et conservation à ses saints Apôtres. C'est de quoi je le supplie, quoique très indigne.

Adieu, mes chères Sœurs, je supplie sa bonté vous continuer ses saintes bénédictions.

1. Lettre probablement destinée à Marguerite Chétif.
2. Louise de Marillac prend l'image du bateau sur l'eau, symbole de l'âme abandonnée à la Providence de Dieu.

L. 449

à ma très chère Sœur Laurence (1)**,**
Fille de la Charité, servante des Pauvres Malades à Bernay

Ce dernier août (1655).

Ma Très Chère Sœur,

Je fais réponse à ma Sœur Barbe, pour les brassières* que vous demandez; sitôt que nous aurons votre mesure nous les ferons dépêcher *.

Je loue Dieu, de tout mon cœur, des bons désirs que sa bonté continue de vous donner. Quand votre cœur sera pressé de faire plus que vous n'avez accoutumé de faire, apprenez-le à s'humilier, lui disant: faisons bien ce qui nous est permis, soyons fidèles à nos règles, tant intérieurement qu'extérieurement, et soyons assurées que Notre-Seigneur sera content de nous. Il nous semble quelquefois que nous voudrions faire de grandes pénitences, des dévotions extraordinaires et nous ne nous apercevons pas que notre ennemi prend plaisir à voir nos esprits s'amuser à de vains désirs, tandis qu'ils laissent les ordinaires vertus dont les occasions se présentent à toute heure; et ainsi, nous perdons les grâces qui sont attachées à ces vertus pour en vouloir de plus grandes que Dieu n'a pas dessein de nous donner.

C'est à moi, ma chère Sœur, que doit être faite cette leçon; et je vous prie de demander à Notre-Seigneur que je la puisse bien apprendre, me croyant en son très saint amour; ma chère Sœur, Votre très humble Sœur et servante.

L. 450

à ma très chère Sœur Barbe Angiboust,
Fille de la Charité, servante des Pauvres Malades à Bernay

(septembre 1655).

Ma Très Chère Sœur,

Je ne sais si Madame le Comte vous aura fait réponse, je lui envoyai votre lettre bientôt après l'avoir reçue; je crois vous l'avoir déjà mandé, et l'heureuse arrivée de notre Sœur Marie Papillon (1), qui prit le simple habit le jour de l'Assomption avec une grande consolation. Je lui ai dit la bonne volonté de sa sœur; mais elle dit qu'elle est

L. 449
1. Laurence Dubois, voir p. 455.
L. 450
1. Marie Papillon, voir p. 471.

encore bien jeune. Peut-être sera-t-il à propos de la laisser un peu éprouver sa vocation davantage.

Avez-vous bien pu trouver de l'étoffe pareille aux nôtres pour faire un tablier à ma Sœur Laurence (2) ? Prenez-y garde je vous prie, ma chère Sœur, car il est très dangereux d'être dissemblable. Envoyez-nous sa mesure pour lui faire des brassières * et nous les ferons; car pour l'ordinaire il y a tant de différence de l'une à l'autre pour les façons, qu'il semble que ce soit de deux pays. Vous me manderez* par quelle voie nous les ferons tenir.

Vous me faites grand plaisir d'espérer pouvoir faire tenir des lettres à nos Sœurs (3) de Sainte-Marie-du-Mont, car je crois que toutes celles que je leur écris sont perdues. Je suis bien consolée que vous puissiez y faire un petit voyage; j'en avais déjà parlé à Monsieur Notre Très Honoré Père, et je lui en parlera,i encore s'il plaît à Dieu.

Je recommande à vos prières l'Etat de Pologne, la conservation des personnes du Roi et de la Reine, l'on a de très mauvaises nouvelles des affaires de la guerre. Je supplie Notre-Seigneur leur donner le secours dont Leurs Majestés ont besoin. Vous pouvez penser en quel état sont nos Sœurs et tous les catholiques, puisque tous leurs persécuteurs sont hérétiques de plusieurs professions. Dieu veuille que le mal ne soit pas si grand que l'on le dit. Cela a fait que nos trois Sœurs (4) qui étaient à Rouen pour s'embarquer sont en chemin de revenir, ce nous est une grande marque de la conduite de la divine Providence sur la Compagnie dont nous lui sommes extrêmement obligées et devons nous exciter à lui être plus fidèles que jamais, c'est à quoi vous travaillez je m'assure, ma très chère Sœur, je vous en supplie, et de prier Dieu pour toute notre Compagnie qui vous salue et moi qui suis en l'amour de Notre-Seigneur, ma chère Sœur, Votre très humble Sœur et servante.

L. 496

à Monsieur Vincent

Ce 25 septembre [1655].

Mon Très Honoré Père,

Nous sommes pressées d'envoyer à Chantilly; Monsieur de la Hode (1) nous a donne avis de n'y pas renvoyer celle qui en est venue

et en effet autant pour elle que pour celle qui y est restée, qui a besoin

L. 450
2. Laurence Dubois, voir p. 455.
3. Claude Chantereau et Elisabeth Jousteau.
4. Voir la lettre 447, p. 476.
L. 496

1. Monsieur de la Hode, de Chantilly.

de grand exemple, si votre charité le juge à propos, nous y en enverrons une autre.

Nous en avons une (2), fort retenue, qu'il est bon d'ôter de Paris, à cause de l'importunité de ses parents; non pour crainte qu'elle perde sa vocation, y ayant longtemps qu'elle est en la Compagnie, mais pour sa perfection; si vous le trouvez bon nous l'y enverrons, je crois qu'elle y sera propre.

Votre dernière conférence fut le 8 août; en pourrons-nous espérer demain une, Mon Très Honoré Père, sans vous trop incommoder? Votre charité nous le mandera s'il lui plaît, et si c'est sur l'explication des règles, touchant l'emploi de la journée, si nous nous préparerons sur le tout ou sur une partie de la journée (3) ?

Votre bénédiction et réponse, Mon Très Honoré Père, à Votre très humble fille et très obligée servante.

S'il plaît à votre charité se souvenir de Fontenay (4) ?

L. 453

à Monsieur Portail (1)

26 septembre 1655.

Monsieur,

L'état de votre indisposition que nous avons appris quoique incertainement me met en peine et suspens de ce que nous devons demander à Dieu: la parfaite santé ou une santé languissante. La première prolongerait votre retour; mais aussi, nos Sœurs de Sedan, de Brienne, de Montmirail et de Nanteuil en profiteront, tandis que toutes celles de Paris en souffriront tellement, Monsieur, que en quelque façon pourvu que votre retour soit en parfaite santé, nos intérêts nous paraissent égaux, considérant au double les besoins de nos Sœurs éloignées. Et c'est ce qui nous met en état de ne demander à Dieu, pour vous et pour nous, que ce qui sera un peu plus conforme à sa sainte et absolue volonté; et vous prier, pour son amour, de vous conserver dans vos emplois pour faire plus longtemps cette sainte et adorable volonté sur la terre.

Si la Providence veut que toutes nos Sœurs aient la bénédiction de vous voir en ce voyage, je vous supplie, Monsieur, vous souvenir

L. 496
2. Jeanne Bonvilliers, voir p. 407.
3. La conférence aura lieu le 29 septembre sur le thème choisi (Coste X. 105).
4. Julienne Loret qui y était Sœur Servante, vient d'être nommée Assistante de la Compagnie des Filles de la Charité.

L. 453
1. Monsieur Portail, voir p. 116.

de la lettre de ma Sœur Jeanne Christine (2), que je vous montrai avant votre partement*, qui témoignait quelque mécontentement. Je crois bien qu'elle a peine, n'ayant pas en ce lieu l'applaudissement qu'elle a toujours eu ailleurs; et aussi qu'elle entrait à la place d'une (3) qui était fort regrettée. Nous avons fait quelque dépense pour des remèdes et autre chose qu'elle mandait devoir nous renvoyer l'argent comme de raison; mais sa coutume a toujours été de n'y prendre guère garde et je crois que c'est par la vertu de détachement, excepté de son accommodation, vous savez l'estime que nous en avons toujours fait. Pour Brienne, comme elles peuvent être dites toutes deux nouvelles (4) et ne pas savoir que c'est que l'affection au bien de la Compagnie, je crains que par respect et simplicité elles se laissent manquer, faute d'adresse pour tirer de Madame de Brienne ce qu'elle a promis pour elles; ou qu'elles ne lui aient pas fait entendre que nous devons leur fournir d'habits du reste de leur nourriture; ma dite dame n'ayant, comme je crois, pas manqué de tirer d'elles connaissance de leur petite dépense. Nous avons aussi les deux Sœurs (5) de Brienne qui n'ont rien apporté pour leurs vêtements, au retour, si elles ne demeuraient pas. Ce n'est pas que je doute de la première, mais la dernière m'est un peu suspecte.

Pour Montmirail, nos Sœurs ne comptent point votre passage, vous savez les besoins de l'une et de l'autre, mais je ne sais si ma Sœur Louise (6) a toute la douceur dont ma Sœur Catherine (7) a besoin, et si ma Sœur Catherine se retire un peu de l'affection de la fréquentation du monde et du trop grand plaisir de chanter avec les personnes du siècle, cela est fort dangereux.

Je crois, Monsieur, qu'il sera nécessaire que vous avertissiez notre Sœur Pétronille (8) du respect et estime qu'elle doit avoir pour notre Sœur Jeanne; et notre Sœur Jeanne de se modérer en ses dévotions et se communiquer pour son emploi à notre Sœur Pétronille, à laquelle il sera bon de lui recommander ne se point familiariser à pas un ecclésiastique non plus qu'au reste du monde; ce défaut a beaucoup nui aux autres. Je supplie Notre-Seigneur nous donner à toutes, les dispositions dont nous avons besoin pour faire bon usage de toutes les peines que votre charité prend pour le général et particulier de la Compagnie, dont Dieu seul peut être votre reconnaissance, et moi, en son saint amour, Monsieur, Votre très humble et très obéissante servante.

P.S.—Toutes nos Sœurs vous saluent avec respect et soumission,

2. Jeanne-Christine Prévost (voir p. 137) est à Sedan.
3. Marie Joly (voir p. 48) est restée 13 ans à Sedan.
4. Probablement Catherine Baucher et Marie Donion.
5. Les postulantes venues de Brienne.
6. Louise-Christine Rideau, voir p. 158.
7. Catherine de Gesse, voir p. 126.
8. Pétronille Gillot (voir p. 641) est à Nanteuil.

et moi avec elles nous recommandons à vos saints sacrifices, dont nous espérons part en la sainte bénédiction et en vos prières. Nos obligations vous doivent assurer des nôtres quoique très chétives et indignes d'être présentées à Dieu pour vous.

L. 432 *bis*

(à ma Sœur Barbe Angiboust)

(vers septembre 1655).

Je vous recommande l'état de la pauvre Pologne, particulièrement la conservation des personnes du Roi et de la Reine qui font tant de bien aux pauvres; priez bien pour cela, mais surtout pour la conservation de la foi en ce pauvre Royaume qui est en grand danger de la perdre qui est l'extrême affliction; vous n'oublierez pas nos pauvres Sœurs qui y sont. Les trois dernières qui étaient parties pour y aller sont revenues de Rouen (1), en quoi nous devons bien admirer les soins de la divine Providence sur notre petite Compagnie; ne nous en rendons pas méconnaissantes, que cela nous aide à être fidèles à Notre-Seigneur et à la pratique de nos règles.

L. 454

à ma très chère Sœur Barbe (1)
Fille de la Charité, servante des Pauvres Malades à Bernay

Ce *2* octobre (1655).

Ma Très Chère Sœur,

Je suis fort en peine de vous d'être si longtemps sans recevoir de vos nouvelles, cela me fait craindre que vous soyez malade; je vous prie de m'en éclaircir au plus tôt, et de la santé de ma Sœur Laurence (2). Je vous prie me mander* si vous avez reçu les lettres que je vous ai adressées pour nos Sœurs (3) de Sainte-Marie-du-Mont, suivant ce que vous m'avez mandé que vous aurez commodité de leur faire tenir; nous ne recevons de leurs lettres que très rarement. Notre Sœur Marie (4) paraît fort contente et j'espère que quand elle sera un peu débourrée *,

L. 432 bis
1. Voir la lettre p. 476.
L. 454
1. Barbe Angiboust voir p. 14.
2. Laurence Dubois voir p. 455.
3. Claude Chantereau et Elisabeth Jousteau, voir p. 461.
4. Marie Papillon, voir p. 471.

qu'elle fera bien; peu de mal lui est fort sensible, néanmoins elle (paraît) fort paisible et facile.

Je crois que vous savez l'état déplorable de la pauvre Pologne et combien la guerre y est grande: l'admirable Providence a fait différer le partement de nos trois Sœurs (3) qui devaient y aller jusqu'au temps qu'elles ont été seulement à Rouen, et aussitôt leur arrivée elles ont été mandées de revenir pour les nouvelles de la guerre. Voyez, mes chères Sœurs, si nous avons sujet d'aimer et de nous confier à cette divine Providence. Qu'elle soit bénie à jamais et qu'à jamais toute la Compagnie y soit entièrement soumise ! N'est-il pas bien raisonnable ? Mandez-moi je vous prie, ma chère Sœur, à quoi vous en êtes, de tous vos emplois et me croyez plus que jamais en l'amour de Notre-Seigneur.

Nos Sœurs, qui étaient parties pour aller en Pologne sont revenues de Rouen, à cause des nouvelles de la guerre. Priez pour ce pauvre pays et pour moi, ma chère Sœur, Votre très humble Sœur et servante.

P.S. —Toutes nos Sœurs vous saluent.

Je ne sais si je vous ai mandé que notre Sœur Anne Hardemont a commencé l'Établissement pour le service des pauvres malades et insensés des Petites Maisons. Monsieur Notre Très Honoré Père est un peu incommodé de ses jambes, et Monsieur Portail est allé faire un petit voyage (6). Je crois que vous ne manquez pas de prier Dieu pour leur conservation.

L. 455

à Monsieur Vincent

Ce 3 octobre [1655].

Mon Très Honoré Père,

Notre Sœur Françoise (1) la jardinière, a toujours continué le renouvellement de ses vœux qu'elle fit, il y a demain jour de Saint-François, six ans. Elle supplie votre charité lui accorder de faire la même chose en ce jour de sa fête, et pour cela nous faire la charité de nous avertir de l'heure que vous direz la sainte Messe; quoique ce ne soit pas à l'Église, elle y fera attention, l'entendant à même temps. Permettez-moi, Mon Très Honoré Père, vous demander des nouvelles de votre santé et votre bénédiction et pour nos Sœurs, particulièrement celle qui pour sûreté de son salut demande à se donner à Notre-Seigneur et moi de vous supplier, pour son saint amour, de vouloir me

L. 454
5. Voir la lettre p. 476.
6. Monsieur Portail visite les maisons de Sedan, Brienne, Montmirail.
L. 455
1. Françoise Fanchon, voir p. 610,

donner l'aide dont devant lui votre charité croit que j'ai besoin, étant Mon Très Honoré Père, Votre très humble et très obligée fille et servante.

L. 456

à Monsieur Vincent

Veille de Saint-Denis, [octobre 1655].

Mon Très Honoré Père,

Je supplie très humblement votre charité me permettre lui recommander le besoin que mon fils a de ses prières pour obtenir de Notre-Seigneur, par les mérites des opprobres et injures qu'il a entendues en sa vie humaine la guérison de sa surdité si cette demande n'est point contraire à son absolue volonté.

Je ne la souhaite point que avec la grâce qu'il fasse une forte résolution de ne point souffrir que Dieu soit offensé en sa petite famille. Le bon frère Fiacre lui a promis de commencer demain, jour de Saint-Denis, une neuvaine à la Sainte Vierge; il m'est venu en pensée de vous demander permission, Mon Très Honoré Père, de communier tous les jours, et faire quelque autre bonne action, chacun de ces jours; pourvu que la dureté de mon cœur ne me le doive point empêcher; votre volonté sur cela s'il vous plaît ?

L'exercice de nos Sœurs officières (1) paraît bien aller, Dieu merci, nous commençâmes mardi notre petit Conseil (2) sur le sujet du retour de nos Sœurs de Nantes (3), la manière de les recevoir, et proposâmes qui nous devrions envoyer à Châteaudun. Mais l'incertitude d'y devoir appeler la Sœur Dépensière (4), à cause du peu de temps qu'elle est à la Compagnie, pour ne point faire murmurer, nous en empêcha.

Nous avons grand besoin de vos ordres et saintes conduites en toutes choses, pour la perfection de l'œuvre qui paraît commencer à se former. J'espère que la bonté de Dieu vous l'inspirera, et nous

1. Au cours de l'Assemblée du 8 août 1655, ont été nommées: Julienne Loret, assistante, Mathurine Guérin trésorière, Jeanne Gressier, dépensière.
2. Voir le compte-rendu du Conseil, p. 791.
3. Les Administrateurs ont envoyé plusieurs lettres relatant les difficultés au sein de la communauté de Nantes. Une seule, écrite par Monsieur du Branday Grangeot, en date du 28 mai 1655, a été conservée. Prenant la défense d 'Henriette Gesseaume que les Administrateurs désirent garder à cause de sa compétence à la pharmacie, M. du Branday accable avec une certaine véhémence Marie Marthe Trumeau, la Sœur Servante et demande son rappel.
4. Jeanne Gressier, originaire de Senlis, est entrée vers 1654 dans la Compagnie. Nommée dépensière très jeune, elle reste à la Maison-Mère. Elle assista Louise de Marillac au moment de sa mort, et relata par écrit les

détails de ses derniers moments. C'est à elle que Monsieur Vincent confia la charge de gouverner la Compagnie, en attendant la nomination de la nouvelle Supérieure en août 1660.

donnera les dispositions à vous obéir, puisque sa volonté a été que je sois, Mon Très Honoré Père, Votre très humble et très obéissante.

L. 457

à Monsieur Vincent

Ce 22 octobre [1655].

Mon Très Honoré Père,

S'il plaît à votre charité prendre la peine de voir ces lettres, craignant qu'elles ne soient contraires à celles qu'elle écrit.

Ma Sœur de Saint-Albin (1) est en grande peine de l'affaire dont elle vous a parlé, et dit ne se pouvoir résoudre d'en rien dire à Monsieur Portail, et de n'attendre pas même son retour pour donner ordre, et tirer un enfant d'une mauvaise mère. Peut-être voudrait-elle bien, avant quitter l'habit des Filles de la Charité, se défaire de cela pour faire croire facilement que c'est une charité qu'elle fait. Mais je crains la suite, ordonnez, Monsieur, s'il vous plaît ce que nous ferons.

Je crois que ma petite fièvre n'est causée que de ma mauvaise rate, qui durcit et me couvre une partie de l'estomac. Si c'est la clef pour bientôt sortir de ce monde, j'ai bien besoin d'apprendre à m'y préparer, c'est ce que j'attends de votre charité, pour ne point faire naufrage au port de ma navigation, entièrement par sa conduite et l'ordre de la divine Providence comme vous savez que je suis, Mon Très Honoré Père, Votre très humble fille et très obéissante servante.

L. 459

à Monsieur Vincent

Ce dimanche soir [octobre 1655].

Mon Très Honoré Père,

Les deux Sœurs qui vous parlèrent en l'une des deux dernières Conférences, et dont votre charité me parla pour le désir de faire les vœux la première fois, demain, jour de tous les Saints, s'y sont préparées. Si vous leur voulez faire cette grâce, pour l'amour de Dieu, et de les offrir au Saint sacrifice de la Messe, l'une est à la Compagnie il y a sept ans, et l'autre six, et depuis quelques années à édification. Deux autres firent les vœux à pareil jour et demandent aussi à votre charité de les renouveler, il n'a point paru qu'elles aient rien fait contre, et sont dans le désir de la persévérance; l'une est de Dammartin, l'autre d'auprès de Maule. Les deux premières, l'une de

L. 457
1. Jeanne de Saint-Albin, voir p. 775.

Richelieu et l'autre de longtemps habituée à Paris si elle n'en est, leurs noms sont: Perrine, Marie, Geneviève et Avoie (1), pour lesquelles et pour toute la Compagnie, je supplie votre charité nous donner votre bénédiction. Crainte que Monsieur Bécu (2) n'oublie à vous proposer une petite Conférence, pour quelques-unes de ces fêtes, sans vous mettre en danger d'en être incommodé; je ne serais si importune n'était la longueur du sujet et l'importance (3), ce qui me fait espérer le pardon que vous demande, Mon Très Honoré Père, Votre très humble et très obligée fille et servante.

L. 460

à ma très chère Sœur Cécile (1)
Fille de la Charité, servante des Pauvres Malades à Angers

Ce 2 novembre 1655.

Ma Très Chère Sœur,

Peut-être aurez-vous su le décès de Monsieur Le Gros (2). Je crois que sa maladie aura pu empêcher que vous n'ayez eu l'honneur de le voir, et tardé la consolation et aide que vous en désiriez. La divine Providence l'a jugé ainsi à propos, ma chère Sœur, et par sa bonté vous donne ce que vous aviez perdu en vous envoyant Monsieur Berthe (3), auquel vous aurez pareille confiance que vous avez eue en tous les autres, puisque c'est Monsieur Notre Très Honoré Père qui vous l'envoie. Donnez assurance à nos Sœurs de lui parler en toute liberté, nous avons le bien de (le) connaître: je vous puis assurer de sa grande charité et d'avoir beaucoup de bonté pour le bien et avancement en la vertu de nos Sœurs, en ce qu'il peut les aider.

Pour l'amour de Dieu, ne, soyez plus en peine de ce que vous m'avez mandé* de ma Sœur Elisabeth '4); il est vrai qu'elle devait dix francs seulement à une fille; mais une revendeuse appelée Marguerite avait charge de lui rendre. Pour les lancettes, l'argent a été mis dans

L. 459
1. Avoie Vigneron, voir p. 601.
2. Monsieur Bécu Jean (voir p. 271) qui est alors à Saint-Lazare.
3. Monsieur Vincent a commencé l'explication des Règles communes.

L. 460
1. Cécile Angiboust, voir p. 41.
2. Monsieur Legros (1614-1655), entré dans la Congrégation de la Mission en 1644. A Paris les premières années, il est envoyé à Richelieu en 1652. En 1655, Monsieur Vincent l'envoie visiter les maisons. Il tombe malade à Montauban et meurt le 7 novembre 1655.
3. Monsieur Berthe, voir p. 280.
4. Elisabeth Brocard, voir p. 274.

le tronc d'une bonne manière. Au nom de Dieu, ma chère Sœur, ne faites plus tant paraître les soupçons, quand vous avez sujet d'en avoir de quelqu'une, et n'en dites rien à nos Sœurs; cette épreuve est trop difficile à des esprits de filles. Vous en pouvez parler à Monsieur l'abbé de Vaux et en longue absence à Monsieur Ratier; mais n'arrêtez pas votre jugement crainte d'aversion et de scandale. Je me donnerai l'honneur d'écrire à Messieurs les Pères (5) quand nous serons sur le point de pouvoir envoyer de nos Sœurs; mais je voudrais bien que vous n'en demandassiez que la juste nécessite, à cause que nous sommes obligées d'en bailler* en quantité d'endroits; mais le nécessaire pour Angers sera toujours préféré. Saluez bien toutes nos chères Sœurs, particulièrement la malade, et leur dites que je les prie de m'écrire toutes; mais les unes après les autres, afin que je puisse faire réponse pour me bien remettre en mémoire leurs noms et leurs personnes. Je me recommande à leurs prières et suis de toute la chère Compagnie en l'amour de Notre-Seigneur, Votre très humble Sœur et servante.

P.S.—Mes chères Sœurs, je vous prie de saluer très humblement de ma part Monsieur l'abbé et Monsieur Ratier.

L. 502

à ma très chère Sœur Barbe (1)
Fille de la Charité, servante des Pauvres Malades à Bernay

(novembre 1655).

Ma Très Chère Sœur.

Je supplie Notre-Seigneur vous donner son saint amour et vous faire la grâce de travailler en son esprit en tous les emplois que sa bonté vous donne; voilà donc bien de l'ouvrage taillé. Au nom de Dieu, ma très chère sœur, n'entreprenez rien sans qu'il soit communiqué à Monsieur Notre Très Honoré Père. Je n'ai point entendu parler de Monsieur l'abbé de Nesmond (2); peut-être que la maladie de Monsieur Vincent, depuis la Toussaint, l'aura empêché de le venir voir. Louez Dieu avec nous, ma chère Sœur, de sa meilleure santé; il n'a plus qu'un reste d'un érisipèle qui lui est tombé sur la jambe, qui lui causa un très fort accès de fièvre qui dura 24 heures, et ensuite, en a eu assez longtemps des petits. Nous avons grand sujet de demander à Dieu sa

L. 460
5. Les Pères des Pauvres, les administrateurs de l'hôpital.
L. 502
1. Barbe Angiboust, voir p. 14.
2. Monsieur de Nesmond, neveu de Madame de Lamoignon, prêtre depuis 1654, qui deviendra évêque de Bayeux.

guérison, plutôt Far nos bonnes actions et droites intentions que par nos prières, quoiqu'il se faille servir de l'un et de l'autre. Monsieur Portail a fait un voyage qui a duré deux mois, dont il est revenu, Dieu merci, en bonne santé. Ma Sœur Henriette (3), ma Sœur Marie-Marthe (4) et ma Sœur Renée (5) sont revenues de Nantes et n'y ont laissé que cinq de nos Sœurs. Nous y en pourrons envoyer une si Dieu le veut, avec deux ou trois pour Hennebont et un autre hôpital à cinq ou six lieues près de là. Nous avons beaucoup de sujets de nous humilier des grâces que notre bon Dieu fait à la Compagnie. Il est revenu de nos Messieurs de Pologne qui nous ont assuré que nos trois Sœurs (6) sont auprès de la Reine de Pologne. Si ce bon Roi perd entièrement son royaume, je crois qu'elles reviendront avec les religieuses de la Visitation; elles sont toutes ensemble.

Notre Sœur Marie Papillon (7) se porte fort bien, Dieu merci, saluez ses parents et amis de sa part, je vous prie, et me croyez en l'amour de Jésus Crucifié, ma chère Sœur, Votre très humble Sœur et servante.

P.S.—Je ne sais que vous dire du conseil que vous me demandez, de toile en filasse; nous ne nous servons point de toile de lin que pour toques et collets. Cela nous viendrait bien à propos si elle était fort blanche, et pas trop fine; l'inconvénient qui s'y trouve est que le monde ne saura pas de quelle sorte elle viendra, et les jugements sont bientôt faits, comme vous savez; je laisse cela à votre prudence, tout ce que vous ferez sera bien.

L. 462

à Monsieur Vincent

Ce 14 novembre [1655].

Mon Très Honoré Père,

Permettez-moi de vous dire qu'il est absolument nécessaire que votre jambe ne soit pas un demi-quart d'heure pendante, ni qu'elle sente du tout la chaleur du feu; si elle a froid la faut réchauffer avec linge chaud, par dessus les chausses*. Et si vous le jugez à propos, Mon Très Honoré Père, d'essayer de cette douce pommade, en présentant légèrement et par dessus un linge mouillé en deux doubles dans de l'eau tiède, j'espère que cela y fera du bien; quand le linge serait froid il faudra le remouiller, mais que l'eau ne soit pas chaude, ni du tout froide. Les saignées ont affaibli votre corps, avec le mal, et

3. Henriette Gesseaume, voir p. 87.
4. Marie-Marthe Trumeau était Sœur Servante à Nantes, voir p. 486. Elle est remplacée par Nicole Haran.
5. Renée Delacroix, voir p. 312.
6. Marguerite Moreau, Madeleine Drugeon et Françoise Douelle.
7. Marie Papillon (voir p. 471), originaire de Bernay.

quand vous posez le pied à terre, la chaleur et les humeurs y vont comme à la partie la plus faible. Je voudrais bien que vous ne prissiez pas si grande quantité de verres d'eau, et laisser les entrailles se tempérer et rafraîchir, pour ne pas envoyer si violemment la chaleur à la pauvre jambe malade. Avec avis du médecin, peut-être que le poids de demi-écu de cristal minéral, dans le premier verre (d'eau) aiderait à passer plus facilement le reste. Ne suis-je pas bien téméraire de vous parler de la sorte ? mais je sais que c'est à vous, qui savez que je suis, en vous demandant très humblement votre bénédiction, Mon Très Honoré Père, Votre très humble et très obligée fille et servante.

P.S.—Je prends tous les jours un demi gros de thé et m'en trouve fort bien, il donne de la force et de l'appétit.

L. 461

à ma très chère Sœur Laurence (1)**,**
Fille de la Charité, à Bernay

(novembre 1655).

Ma Très Chère Sœur,

Vous apprendrez de ma Sœur Barbe (2), l'état de Monsieur Vincent. Je crois que vous ne manquez pas de prier Notre-Seigneur pour sa conservation je vous en prie.

Je vous envoie une paire d'heures *, de la sorte que nous nous en servons ici; il nous faut en tout accommoder des choses plus approchantes que nous pouvons de notre profession qui nous recommande tant l'imitation de la sainte pauvreté de Notre-Seigneur et de la Sainte Vierge. Je loue Dieu que sa bonté se serve ainsi de vous. Oh ! que vous êtes heureuse ! Il faut en être bien reconnaissante par un plus parfait amour pour Notre-Seigneur qui nous fasse entrer fortement dans la pratique de ces vertus.

Une pratique que Notre Très Honoré Père nous enseigna en une des dernières conférences (3) que sa charité nous fit, vous servira beaucoup. C'est, ma chère Sœur, de nous habituer à regarder Dieu au commencement de nos actions- faire un acte d'humilité, nous reconnaissant indigne de la faire; un acte d'amour, l'entreprenant pour son amour et lui offrant, unie à la pareille action que son Fils a faite étant sur terre. Sa charité nous assurait, que, si nous prenions peine, huit jours durant, de faire cet exercice, que cela nous tournerait en coutume, de telle sorte que nous nous y porterions sans soin. Je ne

1. Laurence Dubois, voir p. 455.
2. Barbe Angiboust, voir p. 14.
3. Conférence du 18 octobre 1655 (Coste X. 121).

doute point que vous n'ayez grande affection à cette pratique que nous devons croire nous être inspirée de Dieu.

Les nouvelles que vous me donnez de votre petit ménage m'agréent fort: je suis bien aise que vous en usiez de la sorte. Nous vous envoierons des brassières*; mandez*-nous, je vous prie si vos deux sont usées.

Vous avez bien fait d'écrire à vos parents et de faire voir vos lettres à ma Sœur Barbe, c'est ainsi qu'il en faut user. Je supplie Notre-Seigneur de vous continuer ses grâces, et suis en son très saint amour, ma chère Sœur, Votre très humble Sœur et servante.

L. 463 *bis*

à ma très chère Sœur Barbe (1)
Fille de la Charité, Servante des Pauvres Malades à Bernay

Ce 4 décembre 1655.

Ma Très Chère Sœur,

Je viens de recevoir votre lettre qui est datée de décembre, mais je crains que vous vous soyiez trompée, à cause que nous ne sommes que au quatre. Vous m'étonnez de me mander que vous soyiez été si longtemps sans recevoir de mes lettres et que vous n'ayiez point de nouvelles de Madame le Comte, à laquelle j'envoyai votre lettre deux jours après l'avoir reçue. Je vous ai écrit n'y a pas quinze jours, et à ma Sœur Laurence (2), et c'était la réponse bien ample de votre lettre par laquelle vous me parliez de la pensée de l'hôpital et de vous donner plus grand emploi, de votre reliquat de toile et de lin; si vous n'avez point reçu notre lettre et si vous voulez que je vous écrive encore une fois en ce sujet.

J'ai reçu la réponse de nos Sœurs (3) de Sainte-Marie-du-Mont, près la ville de Carentan et leur ai fait réponse bien ample, je vous prie de leur écrire à ce que vous ayez de leurs nouvelles amplement. De la façon qu'elles m'écrivent leur emploi paraît très difficile; c'est par ceux de cette sorte que l'on peut témoigner la fidélité que l'on doit à Dieu et il me paraît qu'elles s'y prennent bien, dont je loue Notre-Seigneur de tout mon cœur.

Nous sommes obligées à une grande reconnaissance vers sa bonté de l'assistance intérieure qu'elle donne à nos Sœurs éloignées. Oh ! qu'il fait bon n'avoir que Dieu et l'aimer de tout son cœur.

Je crois vous avoir mandé* que nous avons eu nouvelles que nos

1. Barbe Angiboust, voir p. 14.
2. Laurence Dubois, voir p. 455.
3. Claude Chantereau et Elisabeth Jousteau, voir p. 46t.

Sœurs de Pologne sont en sûreté auprès de la Reine, aussi bien que les religieuses de Sainte-Marie et Monsieur Ozenne (4); dont nous avons grand sujet de louer Dieu. Mais ce pauvre royaume est bien désolé: il faut continuer les prières pour son soulagement, mais particulièrement pour la religion catholique qui est en grand danger d'en être bannie. Je supplie Notre-Seigneur le secourir et suis en son très saint amour, mes très chères Sœurs, Votre très humble Sœur et servante.

P.S.—J'ai envoyé des Heures* à ma Sœur Laurence par la voie de Mulot, auquel ma Sœur Maries les bailla elle-même et dit qu'elle n'osa lui parler, ne le reconnaissant pas d'abord; elle se porte bien vous salue et tous ses parents et amis; elle est bien bonne fille, j'espère que quand sa petite tendresse, non pas pour ses parents, sera passée qu'elle sera capable de bien servir en la Compagnie.

Nous avons fait tenir votre lettre à Madame le Comte; en voilà une que je vous prie de faire tenir par la voie que vous me mandez *.

L. 463

à Monsieur Vincent

[décembre 1655.]

Mon Très Honoré Père,

L'état de souffrance et soumission auquel il plaît à Notre-Seigneur vous mettre, m'augmente la liberté que je prends toujours de vous dire mes chétives pensées, la dernière qui me vient pour votre soulagement est de vous proposer la sueur des deux jambes, et non du corps, par la petite étuve de Monsieur l'Obligeois, mais non pas sans la proposer à deux médecins. Le thé peut être pris entre un bouillon de bon matin et le dîner, car l'expérience me fait voir qu'il ne doit pas passer pour nourriture, quoique excellent à y disposer l'estomac.

Madame la Comtesse de Brienne (1) m'a mandé avoir parlé à Monsieur de Francière (2), qui lui a dit encore beaucoup de bien de la Compagnie, qu'il la protégerait; qu'il a reconnu quelqu'adresse d'une personne pour s'insinuer dans le gouvernement de l'hopital, qu'il était bien aise que nous n'avions pas accordé ce que le bon ecclésiastique proposait, et plusieurs autres choses qui lui ont fait dire à notre Sœur Julienne (3) que tout allait bien, et que quand elle aurait vu la Reine,

L. 463 bis
4. Monsieur Ozenne, voir p. 446.
5. Marie Papillon, voir p. 471.
L 463
1. Madame la Comtesse de Brienne, voir p. 94.
2. Monsieur de Francière à Saint Denis, voir p. 403.
3. Julienne Loret, voir p. 256.

qu'elle se donnerait la peine de vous venir trouver. S'il plaît à votre charité me mander* si j'ai quelque (autre) chose à faire pour ce sujet sinon admirer la Providence, essayer d'en faire connaître la bonté et les effets, et de croire qu'il fait bon souffrir et attendre avec patience l'heure de Dieu dans les affaires les plus difficiles à quoi si souvent répugne mon humeur trop précipitée. Permettez-moi, Mon Très Honoré Père, vous supplier recommander à notre bon Dieu l'état de mon esprit, un peu peiné depuis quelque temps pour les sujets que votre charité sait m'être plus sensibles, vous ne douterez point, je crois, que cela m'intéressera dans le désir de votre parfaite santé que je demande à Notre-Seigneur pour la gloire de son saint amour qui m'a rendue, Votre fille .

P.S. —Permettez-moi de demander à votre charité des nouvelles de nos Sœurs de Pologne.

L. 452

à Monsieur l'abbé de Vaux

(vers décembre 1655).

Monsieur,

Il y a très longtemps que je diffère de me donner l'honneur de vous écrire, désirant le pouvoir moi-même, selon mon devoir, mais en étant encore empêchée par la continuation de quelque petite indisposition. Je prends la liberté, Monsieur, de me servir d'une autre main (1) pour vous témoigner le déplaisir que j'ai que nous soyons si longtemps sans pouvoir fournir les personnes que nous sommes obligées, pour le soulagement de nos Sœurs, et pour mettre l'ordre nécessaire, selon les petits besoins que votre charité prévoit dès il y a longtemps. Permettez-moi, Monsieur, de vous supplier très humblement de demander votre avis sur la nécessité de changement de ma Sœur Cécile (2) et s'il ne serait pas bien utile qu'elle vint reprendre un peu les maximes de la Compagnie dans sa source. Si cela est, je crois que nous n'aurons pas peu d'affaire à le faire trouver bon; si ce n'est, Monsieur, que votre charité nous aide fortement, comme elle a toujours fait.

Il y a près d'un mois que je me donnai l'honneur d'écrire à Monsieur Ratier, auquel je n'avais point rendu ce devoir depuis un peu auparavant le retour de ma Sœur Elisabeth (3). Je suis fort en peine s'il a reçu ma lettre; nous avons grand sujet de louer Dieu et estimer heureux le retour de cette bonne Sœur qui fait fort bien, Dieu merci ayant grand désir de la persévérance. Nous vous avons très grande obligation, Monsieur, à son sujet, pouvant attribuer tout son bonheur

1. Lettre écrite par Mathurine Guérin.
2. Cécile Angiboust, voir p. 41.
3. Elisabeth Brocard, voir p. 274.

à la charité que vous avez exercée pour elle, comme pour toutes les autres, dont Notre-Seigneur sera lui-même votre éternelle récompense, et moi, en son très saint amour, Monsieur, Votre très humble et très obéissante servante.

1656

Établissement des Filles de la Charité à Arras, à La Fère. Grave maladie de Louise de Marillac.

L. 464

à ma très chère Sœur Françoise Ménage (1)
Fille de la Charité à Nantes

Ce 19 janvier 1656.

Ma Très Chère Sœur,

Je loue Dieu de tout mon cœur de la grâce que sa bonté vous a faite, accomplissant le désir que vous aviez de si longtemps. Je vous blâme de la peine que vous me mandez * avoir en ce sujet. Au nom de Dieu, ma chère Sœur, mettez-vous l'esprit en repos, et croyez que j'ai reçu une consolation de savoir ce que vous m'avez mandé. Vous avez sujet d'admirer la divine Providence de vous avoir envoyé Monsieur Berthe (2) si à propos. J'espère moyennant la grâce de Dieu, de vous envoyer ce que vous désirez, pourvu que vous me promettiez de ne plus rien désirer que de plaire à Notre-Seigneur.

Nos deux Sœurs Ménage (3) se portent bien, Dieu merci, remerciez-le de la grâce qu'il a faite à votre père de préserver sa maison du feuil se porte bien et sa famille aussi et nos Sœurs de delà qui vous saluent avec toutes nos Sœurs de la maison. Bonjour, ma chère Sœur, aimons bien Dieu et me croyez en ce même amour, Votre très humble Sœur et servante.

1. Françoise Ménage, voir p. 414.
2. Monsieur Berthe (voir p. 280) a fait la visite de la maison de Nantes en novembre 1655.
3. Marguerite et Madeleine qui sont à la Maison-Mère.

à ma très chère Sœur Charlotte Royer (1)
Fille de la Charité, servante des Pauvres Malades, à Richelieu

Ce 9 février 1656.

Ma Très Chère Sœur,

Vous m'avez fait un grand plaisir de me donner de vos chères nouvelles; quoique ma Sœur Françoise (2) ait toujours eu le soin de m'en donner, et me mandait votre continuelle indisposition qui, souvent vous a tenu lieu de vos chères occupations pour le service des pauvres, et vos souffrances le valent bien, puisque Dieu le veut.

Pour ce qui est de la lecture et écriture vous savez, ma chère Sœur que je vous en ai fait la guerre, dès que vous étiez à Saint-Jean. Il me vient une petite curiosité de savoir comme vous vous traitez dans vos infirmités, tant pour la nourriture que pour les remèdes; et particulièrement si vous êtes du nombre des malades des paroisses ? Si cela était il y aurait quelque chose à redire, à cause de la continuation de votre languissante santé. Je vous prie, ma chère Sœur, me mander* ce qui en est, et je vous dirai mon petit sentiment. Je ne doute point que vous ne fassiez bon usage de vos infirmités et que plus le corps est abattu par la maladie, votre esprit ne s'élève par soumission et acquiescement au bon plaisir de Dieu, et par la pratique des vertus intérieures. Je loue Dieu de ce que vous me mandez de ma Sœur Françoise, les grâces de Dieu ne sont pas toujours de même sorte, par sa bonté, qui connaît nos faiblesses et nos besoins. Il y a bien longtemps que j'ai commencé une lettre pour elle, j'espère l'achever et l'envoyer avec celle-ci. Oh ! qu'il me semble que vos cœurs sont unis ! cela se connaît par les nouvelles que l'on nous donne de vous.

Je supplie Notre-Seigneur vous continuer ses grâces et suis en son très saint amour, ma chère Sœur, Votre très humble.

P.S. —J'oubliais à vous dire que votre mère et votre frère se portent bien, Dieu merci ! je vous prie de leur écrire.

L. 467

à Monsieur Vincent

Ce samedi [février 1656].

Mon Très Honoré Père,

Votre charité sait que j'aimerais mieux mourir que de lui désobéir et veut bien, je crois, que je lui représente que par la grâce de Dieu

L. 465
1. Charlotte Royer, voir p. 253.

2. Françoise Carcireux, voir p. 253.

je ne suis pas malade; l'usage du thé fait que la fluxion que j'ai n'épanche pas dans le coffre, ni ne m'empêche pas l'appétit plus pour les viandes de carême que pour la viande, que j'avais à si grand dégoût avant que je n'en pouvais presque manger qu'avec peine. S'il vous plaît m'en dispenser encore pour quelque temps, vous me ferez grand plaisir et me permettant de prendre des œufs, j'en userai et je crois que cela me suffira, vous promettant de demander au premier besoin de la viande, puisque votre charité me le permet, de qui j'ai la grâce d'être Mon Très Honoré Père, la très humble, très obéissante et très obligée fille et servante.

L. 466

à Madame Josse

Ce 26 février 1656.

Madame,

Si j'avais assez de santé et de force, je me donnerais l'honneur de vous voir, pour vous proposer une affaire de très grande charité, dont notre Sœur vous parlera particulièrement, si vous lui faites l'honneur de la vouloir entendre. Seulement je vous dirai, Madame, que la personne dont il est question t est très susceptible de mal et très dangereuse pour en faire commettre à autrui: sa première nourriture jusqu'à 8 ou 9 ans y peut y avoir contribué. Mais les instructions qu'elle a eues depuis, me font espérer que si votre charité lui fait la grâce de la faire recevoir en la Maison dont la Providence vous a donné un particulier soin, que l'exemple des personnes qui ont eu le bonheur d'y être, et la conduite de l'esprit de Dieu sur les personnes de cette sorte, la gagnera tout à fait pour son entière conversion. Çà été, Madame, sur la paroisse de Saint-Eustache qu'elle s'est perdue, et nous vous pouvons assurer qu'elle n'en a été tirée que pour la mettre en lieu de sûreté, et qu'il y a plus de trois mois qu'elle est prisonnière en la Maison dont elle était sortie.

Je supplie Notre-Seigneur vous inspirer sa sainte volonté, et suis en son très saint amour, Madame, Votre très humble et obéissante servante.

L. 467 *bis*

à Monsieur Vincent

Ce lundi [mars 1656].

S'il plaît à votre charité, Mon Très Honoré Père, se souvenir de sa pauvre fille qui s'attendait que ce serait pour ce matin sa confession, n'ayant rien eu qu'il la pût empêcher de s'y disposer par la grâce de

Dieu. Ce qui a paru infirmité n'est que précaution de mal et de trop de soin de ma conservation; il est vrai que c'était aussi pour me conserver en état de prendre le plus de temps que je pourrai. En écrivant, je m'aperçois de ce chétif papier et liberté d'écrire, je vous en demande pardon, Mon Très Honore Père, et s'il vous plaît, votre bénédiction, en attendant celle de la miséricorde de Dieu, par votre charité, de qui je suis, Mon Très Honoré Père, très pauvre et indigne fille et servante.

L. 504

(à Monsieur Vincent)

(vers mars 1656).

Madame la Présidente de Herse avait demandé des églises à Monsieur de Saint-Nicolas pour faire les stations du Jubilé pour nos Sœurs de Saint-Martin et je crois de Saint-Médard. Elles ne l'ont pas fait.

Si nos Sœurs de toutes les Paroisses et même de la Maison (excepté celles des Enfants Trouvés) pouvaient aller à Notre-Dame et l'Hôtel-Dieu, et en deux autres églises proches de leur quartier, encore qu'elles ne fussent pas des nommées de la semaine, ce serait une grande commodité ? Si elles iront ensemble à l'heure de la plus grande commodité pour les pauvres ? comme serait sur les cinq heures du soir; j'entends des paroisses.

S'il y a obligation à dire les prières qui sont dans ces petits livres qui se vendent pour cela ?

Quelques-unes des Sœurs voudraient bien faire leur confession céans*; savoir, s'il n'est point nécessaire de les avertir toutes, de choisir quel confesseur elles voudront pour cette seule fois.

L. 471

à ma Sœur Barbe Angiboust
Fille de la Charité, servante des Pauvres Malades à Bernay

Ce 29 mars (1656).

Ma Très Chère Sœur,

Vous avez grand sujet de vous plaindre de moi, encore qu'il soit très vrai que vous ne partez point de mon esprit, ni ma chère Sœur Laurence (1), que je prie bien d'aimer toujours la sainte pauvreté, non

1. Laurence Dubois, voir p. 455.

seulement d'estime et de paroles, mais de pratique en tous ses effets. Voila des brassières* que je vous envoie pour elle, et la prie de les recevoir de bon cœur, je vous envoie aussi une lettre de ma Sœur Cécile (2). Je vous prie de lui écrire, et quand vous le pourrez à nos Sœurs (3) de Sainte-Marie-du-Mont, dont je suis bien en peine, les dernières nouvelles que nous en avons eues, nous font croire que toutes deux sont indisposées, cela me fait peine de n'avoir pas de voie assurée pour leur écrire.

Je ne sais si Monsieur Portail (4) vous aura pu écrire à cause d'une indisposition qu'il a depuis huit ou dix jours. Je m'assure que vous ne manquerez pas de prier pour sa santé et la conservation de Monsieur Vincent qui n'est pas encore bien fortifié depuis sa maladie. Je crois qu'il s'est perdu de mes lettres, vous ayant remercié de la toile que vous nous avez mandée, et dit qu'elle était un peu trop belle, et c'est ce qui la faisait aussi trop chère, à cause de sa petite largeur; mais cela n a en rien diminué l'obligation que nous croyons vous avoir. Votre cœur témoigne toujours sa chère affection pour la Compagnie qui vous chérit aussi grandement. Nous avons eu ma Sœur Antoinette (5) malade à l'extrémité, celle qui est à Saint-Etienne, et ma Sœur Jeanne Bonvilliers (6), Je ne sais encore ce que s'en sera. Si ma Sœur Laurence n'a écrit a ses parents, je vous prie qu'elle leur écrive. Nous avons eu le Jubilé à Paris; vous l'aurez peut-être bientôt. Ce que vous aurez à faire, mes chères Sœurs, ce sera de lire la bulle et observer exactement ce qu'elle ordonne, principalement les intentions pour lesquelles on doit prier, et de prendre l'ordre, pour tout le reste du confesseur que vous choisirez avec la permission de celui auquel vous allez d'ordinaire Monsieur Notre Très Honoré Père a fait donner cette liberté à toutes nos Sœurs, qui vous saluent de tout leur cœur.

Je vous prie de bien demander à Notre-Seigneur qu'il envoie des ouvrières à son œuvre, car vous ne sauriez croire de combien de lieux l'on en demande, et le peu que nous en avons. Notre Sœur (7) de Bernay se porte fort bien, elle est encore à la maison. Il faut bien prendre garde que celles que nous prenons soient bien appelées; nous avons sujet de beaucoup espérer d'elle, mais il lui faut encore du temps pour l'exercer. Nous nous recommandons à vos prières et suis de tout mon cœur, ma chère Sœur, Votre très humble Sœur et servante.

2. Cécile Angiboust, voir p. 41.
3. Claude Chantereau et Elisabeth Jousteau, voir p 461.
4 Monsieur Portail voir p, 116.
5. Antoinette Richevillain (1631-1684) est entré dans la Compagnie en novembre 1654.
6. Jeanne Bonvilliers, (voir p. 407) est à Chantilly
7. Marie Papillon, voir p. 471.

L.472

à Monsieur Vincent

Ce samedi [avril 1656].

Mon Très Honoré Père,

Permettez-moi recommander à votre charité le petit papier que je vous donnai, la dernière fois que j'eus l'honneur de vous parler, et de lui ramentevoir* la pauvre femme que Monsieur de Croissy vous a recommandée pour le Nom de Jésus (1), l'on me vient de dire qu'il en sort une.

Nous avons une de nos Sœurs qui demeurait, il y a un an, chez un maître qui a fait banqueroute. Un homme intéressé de 13 000 livres * veut qu'elle fasse déclaration par devant un Commissaire pour ce qu'elle en sait, et doit venir savoir si votre charité lui permettra, c'est aujourd'hui que je lui dois donner réponse. Venant apporter un monitoire * chez Monsieur le Curé, ne suffirait-il pas qu'elle dit lorsqu'il sera publié, à Monsieur le Curé ce qu'elle en saura ?

L'on m'a dit que c'est aujourd'hui la grande Assemblée des dames, ne jugeriez-vous point à propos, Mon Très Honoré Père, de représenter le bien spirituel que l'on pourrait faire, visitant les pauvres galériens, aux heures que nos Sœurs leur portent le dîner, qui est une heure assez commode pour être de retour chez elles, sans que leur ménage en soit incommodé. C'est à dix heures que l'on les sert. S'il plaît aussi à votre charité se souvenir du besoin de notre petite Assemblée, si ce pourrait être demain jour des Rameaux, auquel je serai comme je suis toujours demandante votre bénédiction, et Mon Très Honoré Père, Votre très humble, très obéissante servante et très obligée fille.

L. 472
1) L'hospice du Saint Nom de Jésus, voir p. 412.

L. 495

à ma très chère Sœur Nicole Haran (1)
Fille de la Charité, servante des Pauvres Malades à Nantes

(avril 1656).

Ma Très Chère Sœur,

Je suis en peine si Monsieur Truchart (2) a reçu la lettre que je me donnai l'honneur de lui écrire (il) y a environ quinze jours. Je me donnai aussi la consolation de vous écrire par la même voie ; j'attends vos réponses pour vous envoyer une de nos Sœurs (3), je salue toutes nos Sœurs et les prie de ne se point ennuyer d'attendre.

Je vous prie de savoir de ma Sœur Madeleine (4) quelle somme elle a laissée venant à Paris et à qui elle l'a baillée, et selon les livres qu'elle vous dira vous lui demanderez si c'est des francs de la France, c'est-à-dire si chaque livre qu'elle a laissée valait 20 francs et vous me le manderez, je vous prie.

Vous me donnez une consolation toute sensible de me faire part de l'union et cordialité qui est entre vous, si Dieu vous continue cette grâce, comme je l'espère de sa bonté, vous n'avez rien à craindre, ni les jugements et soupçons du monde, ni les rudes répréhensions, ni les calomnies et murmures. Rien ne vous doit inquiéter, votre conscience est vue et connue de Dieu, tout votre soin doit être de lui plaire par votre fidélité à son service en l'exactitude de vos règles, et surtout respectant vos supérieurs spirituels, les ecclésiastiques, de quelque condition qu'ils soient, et rendre obéissance à Messieurs les Pères en tout ce qui regarde le service des pauvres, pour l'amour de Dieu auquel je suis et de toutes mes chères Sœurs, ma chère Sœur, Votre très humble Sœur et servante.

1) Nicole Haran née en 1627, est entrée dans la Compagnie des Filles de la Charité, le 28 juillet 1649. En 1650, elle est envoyée à Montmirail. Arrivée en septembre 1653 à Nantes, elle est proposée comme Sœur Servante par les Administrateurs en mai 1655. Les difficultés ne lui manqueront pas. A la mort de Louise de Marillac, elle est toujours à Nantes. En 1673, elle est élue Supérieure Générale pour un triennat. Elle est ensuite au service des Enfants Trouvés au faubourg Saint-Antoine à Paris, où elle meurt le 5 juin 1679 .
2). Monsieur Truchart confesseur des Sœurs.
3.) Le Conseil du 27 février 1656 a décidé d'envoyer Madeleine Raportebled. Mais le départ est retardé. Et c'est Andrée Maréchal qui partira à Nantes en juin 1656 .
4.) Madeleine Micquel arrivée à Nantes en novembre 1653 (Coste X111.680).

L. 473

à ma très chère Sœur Barbe Angiboust
Fille de la Charité, servante des Pauvres Malades à Bernay

Ce 24 avril 1656.

Ma Très Chère Sœur,

Monsieur Portail s'est trouvé à la maison, tenant vos chères lettres entre mes mains, qu'il a vues dont il a été bien édifié aussi bien que moi. Je loue Dieu de tout mon cœur des grâces qu'il a faites à beaucoup de Sœurs de la Compagnie durant le saint temps du Jubilé. Il y en a eu de plusieurs endroits qui m'ont mandé * à peu près la même chose que vous, en ce sujet.

Je vous prie de bien prendre garde que ce ne soit pas vous qui pressiez pour avoir une maison, car je crois que Madame de Brou (1) n'est plus en état de faire affaire, et je craindrais que vous en fussiez chargée. Laissez-vous presser pour donner votre consentement ou plutôt n'agissez pas du tout pour cela ; les choses que Dieu veut qui soient se font en leur temps. Je ne manquerai pas, moyennant la grâce de Dieu, de faire savoir ce que vous désirez à vos parents en la manière que vous le souhaitez. Je ne doute point, ma chère Sœur, que les sentiments que Dieu vous a donnés et à ma chère Sœur Laurence (2) aussi n'aient été suivis de bonnes et fortes résolutions pour l'avenir qui vous serviront à vous faire grandes saintes, aidées de la grâce de Dieu.

Monsieur Portail a été malade depuis un mois ; cela, et quantité d'affaires, qu'il a, l'auront empêché de vous écrire : mais je l'en solliciterai pour votre consolation et ne manquerai pas de faire votre très humble salut à Monsieur Notre Très Honoré Père, lequel se porte passablement bien, Dieu merci. Il ne faut point vous recommander, ni à ma Sœur Laurence aussi que je salue de tout mon cœur, de demander sa conservation à Notre-Seigneur, en l'amour duquel je vous prie de me croire, mes chères Sœurs, Votre très humble Sœur et servante.

P.S. —Je parlerai s'il plaît à Dieu, à Monsieur Vincent de votre affaire, au sujet de votre petit établissement (3). Ma Sœur Cécile (4) vous salue et se porte bien.

1.) Madame de Brou, dame de la Charité.
2) Laurence Dubois, voir p. 455.
3) L'établissement d'un hôpital.
4). Cécile Angiboust, voir p. 41.

L. 392

à Monsieur (l'architecte) (1)

(vers avril 1656).

Monsieur,

La parfaite confiance que j'ai que vous me ferez le bien d'avoir égard à la prière que je vous ai faite pour notre petit dessein, me fait vous ramentevoir* encore qu'il est absolument nécessaire qu'il paraisse à la villageoise et le moins spécieux qu'il se pourra (2). Je sais que vous ne sauriez vous ravaler jusqu'à ce point sans peine, pour l'habitude que vous avez à faire toutes choses grandes et relevées ; mais quand vous aurez fait réflexion sur ce que je vous en ai dit, et sur le besoin que la Compagnie a, pour durer, qu'elle paraisse en toutes choses pauvre et humble, vous verrez bien, Monsieur, que c'est l'œuvre de Notre-Seigneur et peut-être serez bien aise de contribuer à sa fermeté par l'intelligence que Dieu vous a donnée, c'est la très humble supplication que je vous fais encore, vous disant aussi que tout ce que nous appelons parloir et cuisine de Saint-Laurent nous suffira pour l'école et le lieu à panser et saigner les pauvres.

L. 474

à ma très chère Sœur Nicole Haran
Fille de la Charité Servante des Pauvres Malades à l'Hôtel-Dieu de Nantes, Bretagne

Ce 29 avril 1656.

Ma Très Chère Sœur,

Il y a environ trois semaines que je me donnai la consolation de vous écrire, mais je pensais ne le plus faire que par nos Sœurs; néanmoins ayant été contrainte de différer pour en envoyer de compagnie à Angers, cela fait que je vous prie, pour l'amour de Dieu de ne vous point ennuyer, et de croire que je porte plus de peine que vous de vous savoir dans la peine où je vous vois.

Je vous prie de savoir de Monsieur Truchart (2) s'il a reçu la lettre que je me donnai l'honneur de lui écrire en même temps qu'à vous. Je suis en soin de son indisposition. L'on nous a enseigné un remède dont nous devons essayer ; et puis, je vous le conseillerai pour lui plus

L. 392
1.) Cette lettre est, sans doute, la copie de la lettre envoyée à l'architecte.
2). Voir le Conseil du 27 avril 1656 (Coste XIII. 716) et la réponse de l'architecte (autographe 1038).
L. 474
1.) Nicole Haran, voir p. 501.
2.) Monsieur Truchart, confesseur des Sœurs.

assurément. Je vous prie de le saluer très humblement de ma part, avec tout le respect que je lui dois ; et assurer Monsieur Humey de mes humbles reconnaissances, pour la charité que je sais qu'il a pour toutes mes chères Sœurs. Toutes nos Sœurs avec moi vous assurons de notre plus chère affection et que je suis en l'amour de Notre-Seigneur, ma chère Sœur, Votre très humble et très affectionnée Sœur et servante.

L. 475.

à Monsieur l'abbé de Vaux
à Angers

29 avril 1656.

Monsieur,

Il y a tant de choses à considérer pour faire choix d'une Sœur Servante pour Angers, que je me suis trouvée fort empêchée à en proposer une à Monsieur Vincent, n'en voyant point qui ne soit très nécessaire aux lieux où elles sont ; ce qui nous empêche un peu pour les retirer. Néanmoins, Monsieur, ayant tout considéré les avis que votre charité nous donne, nous ne voyons point aucune de nos Sœurs plus propre que ma Sœur Marie Marthe (1) que vous savez y avoir déjà été, et dont il me semble, les Messieurs étaient contents. Nous n'avons su résoudre tout à fait de l'envoyer sans avoir votre avis, que je supplie très humblement votre charité, Monsieur, nous donner, le plus tôt que vous pourrez, pour envoyer aussitôt nos Sœurs sans aucun délai. Vous considérerez, s'il vous plaît que nous présupposons, à même temps retirer ma Sœur Cécile (2), à quoi nous aurons moins de difficulté, celle-ci étant toute instruite de la manière de servir les malades et de donner satisfaction à ces bons Messieurs.

Si j'avais eu l'honneur de voir Monsieur votre neveu, je l'aurais supplié de vous assurer que nos Sœurs vous porteront les méthodes que vous avez désirées de Monsieur Vincent qui, aussitôt qu'il le sut donna ordre de les faire écrire. Vous ne doutez point, Monsieur, de son affection à vous donner cette consolation, non plus que de sa reconnaissance pour la charité que vous exercez pour nos chères Sœurs, dont Notre-Seigneur seul peut être votre récompense ; et nous très obligées à lui demander la continuation de ses saintes grâces sur vos saints emplois, pour sa gloire et l'accomplissement de ses saints desseins sur votre chère personne, de qui je suis en son très saint amour, Monsieur, très humble et très obéissante fille et servante

P.S. — Si j'avais un peu plus de temps, j'écrirais à Monsieur Ratier, pour lui témoigner mes très humbles reconnaissances.

1.) Marie-Marthe Trurmeau qui est revenue de Nantes en novembre 1655.
2.) Cécile Angiboust, l'actuelle Sœur Servante.

L. 468.

(aux Sœurs d'Angers)

(vers mai 1656).

Mes chères Sœurs,

Vos dernières qui m'ont été envoyées aujourd'hui par Monsieur... (1) m'ont extrêmement réjouie ; elles sont venues tout à temps pour achever de me guérir d'une grande maladie que j'ai eue depuis un mois, car il faut que vous croyiez, mes chères Sœurs, qu'il n'y a rien qui soit capable de me donner de la joie comme de savoir votre santé à toutes, et votre disposition intérieure sur laquelle je vous écrirai quand mes forces seront revenues, et en attendant Je vous exhorte de tout mon cœur à la fidélité que vous devez à Dieu dans la pratique des vertus nécessaires à votre vocation. Que vous êtes heureuses, mes chères Sœurs, d'avoir un si grand nombre de malades à servir ! Oh ! qu'il paraît bien que Dieu vous aime puisqu'il vous donne tant d'occasions de le servir ! Continuez, je vous prie, à le faire pour son amour avec toute la douceur, le soin et la charité qui vous sont nécessaires.

L. 478..

à ma très chère Sœur Françoise Ménage
Fille de la Charité Servante des Pauvres Malades à Nantes

De Paris, ce 10 juin 1656.

Ma Très Chère Sœur,

Je supplie Notre-Seigneur être votre récompense éternellement pour la charité que vous avez exercée pour moi, au sujet de ma maladie, il n'a pas plu à sa bonté m'effacer encore de dessus la terre, quoiqu'il y ait longtemps que je le mérite, il faut attendre l'ordre de sa Providence avec soumission, nous devons toujours être en cet état, soit pour la mort de nos proches, soit pour la nôtre, ou pour tous autres événements fâcheux, en sorte que la divine volonté n'ait point sujet de se plaindre que nous n'ayons pas suivi ses ordres. Je crois, ma chère Sœur, vous vous douterez bien que Notre-Seigneur ait permis et voulu appeler à lui quelqu'un de vos proches dans votre famille (1) J'ai prié Monsieur Truchart (2) de prendre la peine de vous le dire lui-même, mais

L. 468
1) Lettre recopiée par Marguerite Chétif. Le nom a été omis pour conserver l'anonymat.
L. 478
1) Son père vient de mourir.
2). Monsieur Truchart, confesseur des Sœurs.

en attendant, renouvelez la donation que vous avez faite à Dieu de tout ce que vous êtes, qui vous oblige à un détachement général de toutes les choses de la terre. Je supplie Notre-Seigneur être votre force, votre courage et votre consolation et suis en son très saint amour, ma chère Sœur, Votre humble Sœur et servante.

L. 479

à Monsieur l'abbé de Vaux
à Angers

Ce 14 juin 1656.

Monsieur,

J'ai été longtemps en doute que vous eussiez reçu la lettre où je vous parlais de ma Sœur Marie-Marthe (1). Je vous remercie très humblement, Monsieur, de l'avis que votre charité me donne en ce sujet. Je suis un peu étonnée de l'éloignement de nos Sœurs, ce qui nous met dans l'impuissance présentement d'en donner une autre qui puisse occuper la place de ma Sœur Cécile (2), dont j'ai un extrême déplaisir ; cela a retardé le partement * de nos Sœurs jusques au commencement de la prochaine semaine, Dieu aidant

Je suis bien étonnée, Monsieur, de la proposition de Messieurs les Pères de l'Hôtel-Dieu, pour l'achat de la poissonnerie, et qu'ils aient pris pensée d'y employer nos Sœurs. Je ne puis donner aucune résolution pour cet emploi, ne sachant pas en quoi il consiste, pour le proposer à Monsieur Vincent. Et puis, Monsieur, ne vous semble-t-il pas qu'il y a grands inconvénients à craindre en cette augmentation de travail. Ils ont commencé par les lessives quelqu'autre pourra suivre

et puis, ce que je crains est la communication avec les officiers, et que ceux qui ont accoutumé faire ce ménage ne s'ombragent de nos Sœurs. Vous savez la suite, ce qui me fait très humblement vous supplier Monsieur, de prendre la peine de m'instruire entièrement de ce fait.

Il est venu ici un bon ecclésiastique qui se dit, ce me semble, grand Vicaire de Monseigneur d'Angers, qui m'a parlé, de sa part, pour l'hôpital des Enfermés ; je crois qu'il est un des maîtres Administrateurs. J'ai un grand déplaisir, Monsieur, de ne lui avoir point donné la satisfaction qu'il désirait, essayant de lui faire croire qu'il n'y a que l'impuissance qui nous en empêche, étant très assurée du désir que Monsieur Vincent a de ne pas manquer de parole à Monseigneur d'Angers, sitôt qu'il verra des sujets propres à cet emploi.

Il est vrai, Monsieur, que ma Sœur Cécile m'a mandé* plusieurs fois qu'une bonne servante désirait se donner à la Compagnie, sans

1. Marie-Marthe Trumeau, voir p. 75.

2. Cécile Angiboust, voir p. 41.
3. Jacquine, voir p. 564.

la connaître beaucoup. Celles que nous recevons ici nous font expérimenter l'importance de connaître toutes les filles que nous recevons depuis leur grande jeunesse. Une chose qui me fait craindre un peu de légèreté en celle-ci, est qu'elle n'ait pas pu épargner de ses gages, ou autre petit bien de patrimoine pour lui avoir un habit. L'on peut conjecturer ou qu'elle est dépensière vainement, ou qu'elle a peu arrêté en chaque condition qu'elle a été, et en ce cas, elle serait bien éloignée des dispositions nécessaires pour persévérer en l'exercice des Filles de la Charité. Ma Sœur Cécile se peut faire informer de tout avec le temps.

Il a plu à Notre-Seigneur me tirer presque de l'agonie, pour me donner encore un peu de temps, pour penser plus sérieusement à ses jugements. Au nom de Dieu, Monsieur, aidez-moi de vos saintes prières, pour que ce ne soit pas à ma confusion, et me faites l'honneur de me croire en son très saint amour, Monsieur, Votre très humble et très obéissante fille et servante.

L. 480

à ma très chère Sœur Barbe Angiboust
Fille de la Charité, Servante des pauvres Malades, à Bernay

Ce 19 juin (1656).

Ma Très Chère Sœur,

Je ne viens que de lire présentement votre lettre, en date du 3 de ce mois, par laquelle vous m'apprenez que enfin la Providence a donné un hôpital aux pauvres du lieu auquel vous êtes. Notre-Seigneur en soit éternellement béni ! Sa bonté continue à me donner de nouvelles forces ; aidez-moi bien, ma chère Sœur, à en faire meilleur usage, pour sa gloire et pour le service qu'il veut que je rende à la Compagnie.

Je suis bien en peine de nos Sœurs de Sainte-Marie-du-Mont, il y a quelque temps que j'ai su que ma Sœur Claude (1) était fort malade. Je pensais que vous m'eussiez déjà mandé * que vous leur aviez envoyé mes lettres, que je vous avais adressées dont je n'ai point eu de réponse.

Prenez bien garde, ma chère Sœur, qu'il n'y ait rien en l'établissement de l'hôpital qui contrarie la simplicité et humilité des Filles de la Charité, qui puisse empêcher l'exactitude de leur règlement, que si l'on vous voulait obliger à des choses que vous verriez n'être pas ordinaires, comme de maniement du temporel, d'achat de provisions générales, je vous prie d'en avertir Monsieur Vincent.

Vous avez bien fait de demander avis pour prendre la fille que l'on

1. Claude Chantereau, voir p. 461.

vous propose. Je vous dirai, ma chère Sœur, qu'il est vrai que Monsieur Vincent ne veut pas que nos Sœurs en tiennent, mais il y a une considération en celle-ci qui est qu'elle est fille de l'ancienne hospitalière. Je ne manquerai pas, Dieu aidant, d'en parler à Monsieur Notre Très Honoré Père, si vous l'avez déjà vous pouvez dire que c'est en attendant de ses nouvelles.

Ma chère Sœur, je serais bien aise que vous me mandassiez un peu de votre petite économie spirituelle, si vos petites règles sont chèrement observées, si vous répétez ensemble à quelque heure du jour vos oraisons, si vous faites la conférence les vendredis et prenez du temps pour vos petits autres exercices. Pour le reste, je ne puis douter que vos chers cœurs ne soient en grande union, que vous vous communiquez l'une à l'autre ce que vous faites; autrement ma chère Sœur, vous ne sentiriez pas les consolations que Notre-Seigneur promet à ceux qui sont assemblés en son nom d'être au milieu d'eux. Je crois, ma chère Sœur, que le support que vous avez, vous fait sentir ses effets. Je supplie Notre-Seigneur vous continuer ses saintes grâces, et suis en son très saint amour, ma chère Sœur, Votre très humble, Sœur et servante.

L. 539

à ma Sœur Laurence
Fille de la Charité, Servante des Pauvres Malades (à Bernay)

Ce 20 juin (1656).

Ma Très Chère Sœur,

J'ai reçu au moins deux lettres de votre part, dont je vous remercie de tout mon cœur. Je ne me souviens présentement que de ce que vous me mandez par la dernière qui m'a fort consolée, voyant votre fermeté pour l'exactitude des règles. Je crois la même disposition en notre chère (Sœur) Barbe (2), c'est pourquoi, ma chère Sœur, je vous supplie si quelquefois vous n'êtes pas si ponctuelle soit à toutes les heures, soit même dans un besoin qu'il vous faille laisser quelqu'un des exercices, vous devez croire que, quand c'est par son ordre, elle en est la plus fâchée, quoiqu'elle voie bien que c'est quitter Dieu pour Dieu quand on laisse quelqu'un de ses exercices pour le service des Pauvres.

Je la prie, ma chère Sœur, de me mander si entre tous les exercices vous n'omettez point celui de répéter l'Oraison et faire les vendredis la petite Conférence. Je vous assure, ma chère Sœur, que je ne sache

1. Laurence Dubois, voir p. 455.
2 Barbe Angiboust, voir p. 14.

point d'exercice plus propre pour nous rendre fidèles à Dieu et pour nous tenir cordialement unies en son très saint amour.

Il faut que je vous dise une autre pratique que Monsieur Notre Très Honore Père nous a bien recommandée, en la dernière conférence, que sa charité a faite, qui est que, dès que nous nous apercevons que nous avons mécontenté, ou que nous mécontentons une de nos Sœurs, ou plusieurs, nous mettre aussitôt à genoux pour leur demander pardon... Oh ! quelle pratique ! je vous la recommande, pour l'amour de Notre-Seigneur, auquel je suis, ma chère Sœur, Votre très humble Sœur et servante.

L. 482

à Monsieur Vincent

De la veille Saint-Pierre [1656].

Il y a plus d'un mois, Mon Très Honoré Père, que notre Sœur Claude devrait être retournée, sans que la divine Providence, par sa seule conduite, m'en a empêchée par quelque petite incertitude ; et, ce qui est arrivé aujourd'hui fait bien connaître que la Compagnie est plus dirigée par cette même Providence que par autre soin. Que si néanmoins, il faut agir avec elle, je crois qu'il est nécessaire d'un peu plus d'intelligence avec le (mot en blanc) car la bonne fille s'attendait que sa charité m'aurait dit sa peine.

Je crois, Mon Très Honoré Père, que Madame Guergret n'a pas dit à votre charité qu'elle n'a dessein d'être en sa retraite que jusqu'à samedi, qu'il faut qu'elle se trouve à Saint-Sauveur à Vêpres, à cause de leur Compagnie de la Charité. Elle voudrait bien faire ce soir ou demain sa confession.

C'est bien peu de temps pour elle que si peu de jours, n'était que vous jugiez par sa bonne vie, dès sa jeunesse, tienne lieu de plus grande retraite.

L.483

à Monsieur l'abbé de Vaux
à Angers

Ce 8 juillet (1656).

Monsieur,

Je n'ai su me donner l'honneur de vous écrire avant que j'aie communiqué celle que vous avez pris la peine de m'envoyer à Monsieur Vincent qui vous salue très humblement, et m'a commandé de vous supplier de prendre la peine de fort éprouver la vocation de cette bonne fille (1) étant assuré que le choix et discernement que vous en ferez ne pourra être que très bon.

Pour ce qui est des confesseurs, il est à souhaiter, Monsieur, qu'il n'y en ait qu'un, pour l'ordinaire de la petite Communauté ; l'expérience faisant voir que d'en avoir plusieurs que cela divise les esprits et pour le besoin de notre Sœur Cécile (2), le premier des Messieurs de la Mission (3) qui ira à Angers sera averti d'aller recevoir vos ordres pour faire ce changement que je crois bien, Monsieur, être nécessaire.

Je ne m'étonne plus du désordre de Nantes, n'y ayant pas eu personne qui veillât sur leur conduite. Cela augmente toujours la connaissance des étroites obligations que nous vous avons, que Dieu seul peut reconnaître. C'est de quoi je le supplie de tout mon cœur, et souhaite de pareille affection, l'assistance de vos saintes prières pour m'obtenir miséricorde et l'honneur que vous me croyiez, en l'amour de Notre-Seigneur, Monsieur, Votre très humble et très obéissante servante.

L. 485

(aux Sœurs d'Angers) (1)

Ce 10 juillet 1656.

Mes Très Chères Sœurs,

Dans l'espérance que cette lettre vous sera donnée, je vous vais écrire du fond de mon cœur pour vous assurer de mon affection continuelle qui me fait participer au bonheur de votre persévérance au service de Dieu en votre chère vocation, nonobstant les petites difficultés que l'ennemi de notre bien nous peut opposer souvent. Savez-vous pourquoi, mes chères Sœurs ? c'est pour empêcher, s'il

L. 483
1. Jacquine, voir p 564
2 Cécile Angibousit voir p. 41.
3. Monsieur Berthe (voir p. 280) ira en mai 1657.

L. 485
1. Lettre recopiée par Marguerite Chétif, série Angers.

pouvait, cette sainte persévérance, tirant grande et malheureuse gloire de faire quitter le bien dès longtemps commencé; et ne se soucierait pas, si il pouvait, un jour devant notre mort, nous faire changer de nos bonnes résolutions. Prenons bien garde, mes chères Sœurs, de ne lui pas donner cet avantage ; et pour cela, c'est qu'il nous faut être fidèles sur toutes les moindres choses, et avoir un grand désir de toujours plaire à Dieu, marchant en sa sainte présence. Croyez-moi, notre principal est aussi de se beaucoup mortifier, non pas par pénitences extérieures, mais par soumission partant d'une vraie et solide humilité, aimant le mépris, et faisant la guerre à nos sens et à nos passions, et nous attacher exactement à l'obéissance et à toutes les vertus et à la cordialité également entre nous, sans préférence, puisque cela empêche tout murmure, les partialités et amitiés particulières ; surtout tenez-vous toujours dans l'affection et estime de notre chère Sœur Servante et tout autre que Dieu vous donnera quand il plaira à Dieu avoir pitié de notre Sœur... (2) ; car je vous puis assurer, mes chères Sœurs, que la conduite des autres est un lourd fardeau. Croyez-moi toujours en son très saint amour.

L. 486

(à Madame la Grande Princesse) (1)

Ce 17 juillet 1656.

Madame,

Je loue Dieu de tout mon cœur de la continuation de votre zèle, il est vrai, Madame que nous ne pourrons de bien longtemps fournir les lieux qui en ont demandé. Pour ce qui est de la proposition que votre bonté nous fait d'en recevoir, je vous dirai, Madame, que vous ferez une grande charité donnant moyen à quelques bonnes filles qui auraient désir de servir (2) de se retirer du monde ; mais permettez-moi, Madame, de vous dire que deux raisons empêcheraient que vous n'eussiez sitôt la satisfaction que vous désirez, l'une qu'il faut beaucoup de temps à former des filles, tant pour ce qui les regarde en leur particulier que tout ce qu'il est nécessaire qu'elles sachent, pour servir les pauvres, et l'autre raison, Madame, est que nous n'en prenons point qui n'aient intention de vivre et mourir en la Compagnie, et quoiqu'elles y soient entrées par le charitable moyen des personnes qui leur ont aidé, néanmoins nous ne les envoyons pas en leur pays. C'est tout ce que

2. Cécile Angiboust, dont le départ est envisagé.

L. 486

1. Claire Clémence de Maillé-Brézé, femme de Louis de Bourbon, appelé le Grand Condé.
2. Servir les pauvres.

je vous puis dire en ce sujet, vous assurant de mes très humbles respects et que je suis véritablement en l'amour de Notre-Seigneur Madame, Votre très humble et très obéissante servante.

A Monsieur Vincent. S'il plaît à votre charité, Mon Très Honoré Père, la corriger (3), aussi bien la faut-il récrire. C'est à Madame la Grande Princesse.

L. 531 bis

à ma Sœur Carcireux (1)

18 juillet (1656).

Ma Très Chère Sœur,

Il est vrai que j'ai grand tort d'être si longtemps sans vous écrire. Croyez, ma chère Sœur, que ce n'est pas faute de le désirer, prenant un singulier plaisir à penser à vous toutes deux, et à l'union, à la concorde et à la cordialité qui est entre vous. Je crois que vous travaillez à l'envi l'une de l'autre à vous perfectionner selon les desseins de Dieu, à quoi toutes les actions de votre vie vous peuvent servir, voire même les actions qui sembleraient vous devoir éloigner de cette intime union avec Dieu pour laquelle vous avez tant d'ardeur. Cette union se fait souvent en nous et sans nous en la manière que Dieu seul connaît, et non pas en la façon que nous voulons nous l'imaginer. Voilà, à mon avis, ce que nous pouvons faire pour nous y aider. Il ne faut rien souffrir dans notre volonté qui s'oppose à la volonté de Dieu, il nous faut bien donner à lui pour toutes les pratiques qui nous sont conseillées, afin de nous séparer de notre propre jugement et afin de travailler à mortifier nos inclinations dans les choses mêmes qui semblent bonnes. Par exemple, combien de fois pouvons-nous désirer des choses pour une fin qui, néanmoins nous en éloigneraient si nous suivions notre propre volonté. Vous êtes beaucoup obligée à Monsieur votre Directeur (2) de vous en avoir parlé en cette manière. Je m'attends, ma chère Sœur, qu'il vous semblait entendre la voix de Dieu, et que vous pensez effectivement que c'est Lui qui vous a parlé par la bouche de ce bon Monsieur. Il n'y a rien de si aveugle que l'œil pour se voir soi-même quoiqu'il voie tout autre chose.

Ne vous étonnez pas de ces petits retours de pensées et de

L. 485
3. Monsieur Vincent a vu la lettre et il la trouve bien.
L. 53 1 bis
1. Françoise Carcireux, voir p. 253.
2. Monsieur Pierre de Beaumont, né en 1617, est entré dans la Congrégation de la Mission en février 1641. Après un séjour à Saint-Méen, il est venu à Richelieu comme Directeur du Séminaire. Il est nommé Supérieur en 1656.

murmures. J'estime, ma chère Sœur, que votre plus grande affaire à vous et à moi, c'est de nous beaucoup humilier, et aussi bas que l'esprit nous veut élever sous de beaux prétextes de nous attacher à Dieu par notre industrie. Nous devons bien simplifier nos esprits par un abandon à la conduite de Sa divine Providence et à la conduite de nos Supérieurs, comme il semble par votre lettre que vous témoignez le désirer.

J'écris un mot à Monsieur le Curé de Troyes auquel nous sommes bien obligées. Mais, ma chère Sœur, il ne fallait pas souffrir que ces bonnes filles vinssent aux dépens des messieurs de la Mission, je m'assure qu'elles eussent pu être aidées par ailleurs de quelque charité, il y faudra prendre garde, surtout quand vous verrez Madame la Duchesse (3).

Je ne manquerai pas, ma chère Sœur, de prier Monsieur Vincent de vous donner un mot de réponse ; il est si accablé d'affaires, que jamais je ne le détourne sans en ressentir de la peine. Quand vous vous donnerez l'honneur de lui écrire, faites-le le plus courtement que vous pourrez, et rendez votre lettre plus facile à lire, ce n'est pas qu'il m'en ait parlé en aucune façon.

Je vous rends grâces très humbles, mes chères Sœurs, de la charité que vous nous avez faite, et qui vous a dit à toutes deux que j'avais besoin d'habit. Je n'en suis pas dans un grand besoin, si ce n'est au dire de nos Sœurs. Je remercie ma Sœur Charlotte (4) de vous avoir bien fait parler à sa mode. Oh ! que vous m'avez fait plaisir de vous être ainsi surmontée, c'est peut-être une des plus grandes pratiques de vertu que vous ayez faite en ce jour-là. Continuez bien, mes chères Sœurs, tant que nous serons dans l'Eglise militante, il nous faut combattre, si la bonté de Dieu nous fait miséricorde et nous met dans l'Eglise triomphante, ce sera alors que nous aurons cette union intime avec Lui, laquelle nous ne saurions posséder entièrement ici-bas sur la terre. Travaillons donc bien, mes chères Sœurs, au service corporel et spirituel des pauvres malades pour l'amour de Jésus Crucifié, en qui je suis, Votre très humble et dévouée servante.

3. La duchesse d'Aiguillon, nièce de Richelieu.
4. Charlotte Royer, voir p. 253.

L. 477

à Monsieur l'abbé de Vaux
à Angers

(juillet 1656)

.Monsieur,

Je vous remercie très humblement, de la peine que votre charité a prise de s'informer de la bonne Sœur (1) que vous avez jugé nous être propre elle sera la très bienvenue. Nous avons fait notre possible pour faire choix de deux de nos Sœurs (2), dans la pensée qu'elles seront propres pour Angers. Je vous supplie, très humblement, Monsieur, prendre la peine d'avertir ma Sœur Cécile de la sorte qu'elle les doit recevoir ; et les autres, de la retenue à leur parler de leurs petites peines au sujet l'une de l'autre, crainte que cela ne fasse impression sur leur esprit. Nous devons envoyer encore trois de nos Sœurs en Bretagne, dans peu de temps. Je vous supplie, très humblement, Monsieur, nous faire la charité de nous mander* le jugement que vous ferez de notre Sœur Marie (3) ; et, si vous ne jugerez pas nécessaire que nous rappelions ici ma Sœur Cécile (4), pour les sujets que votre charité nous a déjà mandés. Pardonnez-moi, Monsieur, la liberté que je prends de vous donner tant de peines et me faites toujours l'honneur de me croire en l'amour de Notre-Seigneur, Monsieur, Votre très humble et obéissante servante.

P.S.—Monsieur Vincent vous envoie ce que vous désiriez de lui.

L. 489 bis

à ma très chère Sœur Barbe Angiboust
à Bernay

Ce 31 juillet (1656)

Ma Très Chère sœur,

Je supplie Notre-Seigneur vous faire la grâce de faire bon usage de toutes les bénédictions qu'il donne à vos emplois. Si vous me croyez et je n'en doute pas, vous prendrez (garde) de ne pas faire des choses si éclatantes parce que vous ne savez pas encore le nombre de malades que vous aurez, et d'avoir trop de bien, trop de meubles ce serait une défiance dont vous pourriez être blâmée. Le Fils de Dieu n'a pas voulu paraître dans l'établissement de son Eglise comme vous savez ; si nous avons son esprit, nous aimerons à faire le semblable. Les choses

1. Jacquine, voir p. 564.
2. Marie Gaudoin (voir p. 453) et Claude Carré (voir p. 530).

3. Marie Gaudoin: Louise de Marillac pense qu'elle pourra remplacer la Sœur Servante.
4. Cécile Angiboust, l'actuelle Sœur Servante.

I s'accroissent aisément et avec louange, mais quand il faut les diminuer, ceux qui les ont entreprises ont sujet de confusion.

Pour s'acquitter de ses obligations de bonne Fille de la Charité, il faut qu'elle procure de tout son pouvoir que les Dames de la Charité exercent à visiter les malades, et c'est pour cela que Monsieur Vincent Notre Très Honoré Père ne conseille guère de faire des hôpitaux où la Charité est établie, n'était aux bonnes villes.

Vous avez raison, ma chère Sœur, de me mander ce que vous faites de votre beau fil, vous en userez comme vous le jugerez à propos, ce sera toujours bien. Ma Sœur Marthe (1) de Nantes et ma Sœur Elisabeth (2) partirent dimanche pour aller à l'armée (.3) Priez Dieu pour toute la Compagnie, me recommandez à ma Sœur Laurence (4) et me croyez toutes deux en l'amour de Jésus Crucifié, mes chères Sœurs Votre très humble Sœur et servante.

L. 489

à ma très chère Sœur Louise Christine (1)
Fille de la Charité Servante des Pauvres Malades à Montmirail

Ce dernier juillet (1656).

Ma Très Chère Sœur,

Je voudrais bien avoir plus de temps pour vous parler cœur à cœur par cette bonne occasion-ci; mais il est 10 heures sonnées du soir. Je loue Dieu de tout mon cœur de la sincère affection que sa bonté vous donne l'une pour l'autre, c'est ce qui entretient l'union et le support que les Filles de la Charité doivent avoir ensemble et ce qui fait que l'on a pas à parler mal l'une de l'autre quand l'on rend compte l'une de l'autre, parce que si il se passe quelque petite chose ensemble, après s'être demandé pardon, le tout s'oublie, n'étaient les choses très importantes pour la gloire de Dieu. Je ne sais, ma chère Sœur, si j'ai répondu à une question que vous me fîtes il y a quelque temps, touchant vos petits gains, savoir si vous en deviez compter.

Je vous dirai, ma chère sœur, que pour ce qui vous est baillé * de la maison des bons Messieurs vous devez être exacte à en tenir compte et ne prendre que ce qui vous est nécessaire ; mais pour ce qui est de votre petit ménage qui ne vient point de là, vous en pouvez disposer

L. 489 bis
1. Marie-Marthe Trumeau, revenue de Nantes en novembre 1655 (voir p. 75).
2. Elisabeth Brocard, voir p. 274.
3. Elles sont parties le 29 juillet 1656 à La Fère (Coste X. 197).
4. Laurence Dubois, voir p. 455.
L. 489
1. Louise-Christine Rideau, voir p. 158.

comme nos autres Sœurs des paroisses. Si vous épargnez quelque chose, ce sera pour votre entretien, car je sais bien que vous ne voulez pas faire de trésor par la grâce de Dieu. Vous aimez trop la sainte pauvreté et confiance en Dieu, les deux bases de la Compagnie des Filles de la Charité.

Toutes nos Sœurs vous saluent ; si nous avions plus tôt su le partement * du porteur, quelques-unes vous eussent écrit. Je vous remercie de tout mon cœur de l'affection que vous avez pour la petite famille de mon fils (7), son ouïe est beaucoup revenue, par la grâce de Dieu ; sa femme se porte bien et sa petite fille qui a été très dangereusement malade, mais la bonté de Dieu nous l'a redonnée ; ils sont aux champs (3). Je vous prie de prier Dieu pour tous leurs besoins principalement pour leur salut. Vous n'oubliez pas, Monsieur, Notre Très Honoré Père et Monsieur Portail et toute la Compagnie.

Bonsoir, mes chères Sœurs, croyez-moi toujours en l'amour de Notre-Seigneur, Votre très humble Sœur et servante.

L. 490

à Monsieur Vincent

Ce 8 août [1656].

Mon Très Honoré Père,

Monsieur de Marillac (1) est fort malade d'un rhume et Madame sa mère (2) voudrait bien que je la visse en ce sujet; Madame sa belle-fille (3) n'étant pas aussi à Paris, cela lui fait un peu de peine. Si votre charité me veut permettre de les aller visiter, elle m'enverra un carrosse, mais je ne sais pas quand.

Madame de Herse (4) s'attend que vous prendrez la peine d'aller visiter Saint-Martin (5) et m'a mandé* d'y aller quelques jours après. Je crois que c'est pour rompre le ménage de ma Sœur Jeanne, (ce) dont je suis très aise, y ayant longtemps que je le souhaitais. Cela me doit faire connaître l'avantage qu'il y a d'attendre les effets de la divine Providence.

Nous n'entendons point de nouvelles de la bonne fille d'Arras (6).

L. 489
2. Michel Legras, marié en 1650 a une fille Louise-Renée qui va avoir 6 ans.
3. A Champlan, chez les parents de Gabrielle, la femme de Michel Legras.
1. Monsieur Michel de Marillac, le conseiller au Parlement, voir p. 306.
3 Jeanne, femme de Michel, est dans leur propriété à Ollainville.
4. Madame de Herse, voir p. 228.
5. Paroisse de Paris.
6. Les Sœurs vont partir à Arras le 30 août.

Je crains la paresse de mon esprit sans lumière, que bien peu, pour y fournir, aussi bien que pour Chars.

Dieu soit béni, Mon Très Honoré Père, de l'heureux voyage de nos Sœurs de la Fère (7), puisque Monsieur de Saint-Jean en est content il y a sujet de croire que sa charité en aura soin.

Je ne sais si je me trompe, mais il me semble que Notre-Seigneur voudra toujours plus de confiance que de prudence, pour maintenir la Compagnie, et que cette même confiance fera agir la prudence dans les besoins, sans que l'on s'en aperçoive ; et il me semble que l'expérience l'a fait souvent connaître, en diverses occasions, dont la paresse de mon esprit a eu besoin. Si je ne dis vrai, j'espère que votre charité me détrompera, puisque je suis, Mon Très Honoré Père, Votre très pauvre fille et très obéissante servante.

L. 492

pour bailler à Monsieur Vincent

avant qu'il dise la Sainte Messe
La veille de l'Assomption [1656].

Mon Très Honoré Père,

Votre sainte bénédiction s'il vous plaît à toutes vos pauvres Filles de la Charité, dont trois supplient votre charité d'offrir le renouvellement de leurs vœux à Notre-Seigneur, demain jour de l'Assomption de la Sainte Vierge, et une quatrième devenue bossue, au service des pauvres soldats ; elle ne peut plus avoir qu'une vie très douloureuse et porte bien son affliction, grâce à Dieu. Je crois que Monsieur Portail vous en aura parlé, car c'est avec son approbation qu'elles se présentent. Il me tarde bien que votre charité me puisse donner une heure de temps pour toutes mes nécessités, car je néglige trop à les bien connaître. J'espère de votre aide ce que le bon Dieu me voudra donner, puisque c'est par sa bonté que je suis, Mon Très Honoré Père Votre très pauvre fille et très obéissante.

L. 490

7. Marie-Marthe Trumeau et Élisabeth Brocard sont parties le 29 juillet.

L. 484

à ma très chère Sœur Marie Gaudoin (1)
Fille de la Charité Servante des Pauvres Malades à Angers

(août 1656).

Ma Très Chère Sœur,

Je remercie Notre-Seigneur de votre heureux voyage. Je me doutais bien que vous seriez bien reçue, tant des Messieurs que de nos Sœurs, je vous prie de me donner de vos nouvelles souvent, ma Sœur Cécile (2) n'en sera pas fâchée.

Je vous prie de me mander quelle de nos Sœurs était avec vous quand Madame de Bouillon (3) vous manda* de recevoir 400 livres* d'une des fermières, en l'année 1654, ce me semble, et si vous lui aviez fait demander cette somme.

Mandez-moi aussi bien particulièrement de votre santé, et me croyez en l'amour de Notre-Seigneur, ma chère Sœur, Votre très humble Sœur et servante.

L. 557 bis

à ma Sœur Carcireux (1)

(vers 1656).

J'ai reçu une de vos lettres, mais de vieille date, c'est pourquoi, ne vous croyant plus dans les petites peines que vous me marquez je ne vous y fais pas réponse, étant, ce me semble les mêmes auxquelles je vous ai autrefois répondu. Seulement, ma très chère Sœur, vous voulez bien que je vous dise que j'ai loué Dieu plusieurs fois des grâces qu'Il vous a faites, en lui demandant celle de vous oublier vous-même et de mortifier le désir de vous satisfaire qui se cache en vous sous la belle apparence de la recherche d'une grande perfection. Nous nous trompons beaucoup, si nous pensons en être capables, et encore plus si nous pensons acquérir cette perfection par nos soins et par notre continuel regard ou exactitude à reconnaître tous les mouvements et dispositions de notre âme. Il est bon, une fois l'année, de s'appliquer exactement à cette recherche avec défiance de nous-mêmes et avec reconnaissance de notre insuffisance; mais de donner continuellement

L. 484
1. Marie Gaudoin (voir p. 453) vient d'arriver à Angers avec Claude Carré (voir p. 530).
2. Cécile Angiboust voir p. 41.
3. En 1654, Marie Gaudoin était aux Alluets, sur les terres de Madame de Bouillon.

L. 557 bis

1. Françoise Carcireux, voir p. 253.

la géhenne à notre esprit pour nous éplucher et pour faire rapport de toutes nos pensées, c'est un ouvrage inutile pour ne pas dire dangereux. Je vous dis ce qui m'a été dit autrefois.

Je vous prie, ma chère Sœur, de m'aider par vos prières, comme je vous aiderai par les miennes à ce que nous puissions obtenir de Dieu la grâce d'aller dans la voie de son saint amour tout simplement, tout bonnement, sans tant raffiner, de crainte que nous ne ressemblions à ces gens qui au lieu de s'enrichir, ne font que se ruiner, à force de rechercher la pierre philosophale. Croyez Monsieur le Directeur (2), quand bien vous ne lui parleriez qu'une fois le mois et fort succinctement, soyez assurée que cela vous suffira. Les confessions succinctes ne sont que les meilleures. Et que recherchons-nous dans ce sacrement ? Rien autre chose que la grâce, et nous sommes assurées que la bonté divine ne nous la refusera pas, si nous apportons à ce sacrement les dispositions nécessaires de simplicité, de douleur cordiale et de soumission. Je supplie Notre-Seigneur de nous les donner et suis en son saint amour, ma très chère Sœur, Votre très humble Sœur et servante.

L. 493

à ma très chère Sœur Barbe Angiboust
Fille de la Charité Servante des Pauvres Malades à Bernay

De Paris, ce 22 août 1656.

Ma Très Chère Sœur,

J'ai reçu votre lettre par laquelle vous nous témoignez toujours vos plus chères et tendres affections, dont je vous remercie de tout mon cœur, vous assurant de la même chose de nous, quoique nous soyons dans l'impuissance de vous le témoigner, sinon devant Dieu.

Je suis toujours bien en peine de nos Sœurs de Sainte-Marie-du-Mont, à cause de la continuation de la maladie de ma Sœur Claude (1)

je vous prie, ma chère Sœur, si vous en avez appris quelque chose de me le mander*, et aussi des nouvelles de ma Sœur Laurence (2) que Je salue de tout mon cœur. Je vous assure de la santé de ma Sœur Cécile (3), qui m'a écrit il n'y a pas longtemps; nous avons quelque pensée de la faire venir; si cela est, vous pouvez penser, ma chère Sœur, que nous

L. 557 bis
2. Pierre de Beaumont, supérieur des prêtres de la Mission, voir p. 512.
L. 493
1. Claude Chantereau, voir p. 461.
2. Laurence Dubois, voir p. 455.
3. Cécile Angiboust à Angers, voir p. 41.

vous voierons bientôt après. Vous nous mandez que vous nous envoyez du fil, mais vous ne mandez point la quantité et si nous ne saurions savoir où il est : peut-être est-ce qu'il n'est pas encore venu ? Toutes nos Sœurs vous saluent avec ma Sœur Laurence, et moi aussi de tout mon cœur, et suis en l'amour de Notre-Seigneur, ma très chère Sœur, Votre très humble Sœur et servante.

L. 491

à Monsieur Béguin
l'un des Messieurs du Bureau des Petites-Maisons et autres lieux

(vers 1656).

Monsieur,

Je vous écris par l'ordre de Monsieur Vincent, sur ce qu'il a su que ma Sœur Anne (1), qui est à l'hôpital des Petites-Maisons, ayant eu quelques petits différends avec Monsieur le Curé au sujet des malades elle a désiré qu'il lui fût permis de changer de confesseur, crainte qu'il n'arrivât pareille chose, qui pourrait tant soit peu les empêcher de se tenir dans leur devoir. Ce que Monsieur Notre Très Honoré Supérieur l'ayant bien considéré, et l'importance de telles rencontres, lui a accordé, après lui avoir fait rendre ses devoirs d'humiliation et essayé d'empêcher ce changement. Sa charité ayant pris la peine de le faire agréer à mon dit sieur Curé, ce qu'il fit très généreusement; néanmoins, Monsieur, depuis ce temps-là dans la rencontre de l'humiliation nécessaire de notre Sœur, vous savez ce qui s'y est passé ? Que quelques-uns de vos Messieurs ont su aussi d'autre part que la nôtre, ce qui a fait dire que l'on en témoignerait du ressentiment, lorsque (ces) Messieurs tiendraient le bureau. Au nom de Dieu, Monsieur, je vous supplie très humblement d'empêcher que cela ne soit pas pour le respect que nous devons à son caractère et à sa vertu, dont notre Sœur s'est souvent édifiée, et nous l'a témoigné plusieurs fois.

Je vous demande très humblement pardon, Monsieur, de ce que je prends cette liberté ; sur ce que vous écrivant il me vient en l'esprit, que vous le connaissez mieux que moi ; et que tous Messieurs les Maîtres savent assez le besoin qu'ils ont de maintenir son autorité pour la gloire de Dieu, et le bien des âmes qu'il a commises en sa charge Et aussi que, s'il arrivait la moindre disgrâce à cette personne que nous devons honorer, nous serions contraintes de retirer nos Sœurs pour plusieurs raisons. Mais j'espère de la bonté de Dieu que l'esprit de charité qu'il a donné à votre Compagnie donnera tout le calme par le support des faibles dont nos Sœurs font nombre.

1. Anne Hardemont est aux Petites-Maisons d'octobre 1655 à novembre 1657.

L 290

à Monsieur l'abbé de Vaux

Ce 9 septembre 1656.

Monsieur,

Je crois que vous êtes entre l'espérance et la crainte, sur l'attente des nouvelles de la bonne fille (1) que votre charité nous a donnée. Je vous dirai, Monsieur, que j'attendais de la connaître un peu, pour vous en donner de certaines assurances ; tout ce qui nous a paru jusques à présent, nous en fait beaucoup espérer de bien ; et c'est pour cela, Monsieur, que je vous supplie très humblement de trouver bon que je n'empêche pas ma Sœur Cécile (2) de vous présenter celles à qui Dieu donnera la pensée de le servir en notre Compagnie.

Je suis fort en peine de savoir si Monseigneur(3) a reçu une lettre que je me donnai l'honneur lui écrire, au temps du partement * de nos Sœurs (4) pour Angers ; la crainte de lui être importune m'a empêchée de faire réponse à la dernière, dont sa révérence m'a honorée.

Obligez-moi, Monsieur, de m'avertir de mon devoir, et de me croire toujours en l'amour de Notre-Seigneur, Monsieur, Votre très humble et très obéissante fille et obligée servante.

P.S. — Je pensais pouvoir faire réponse à la très obligeante lettre de Monsieur Ratier ; permettez-moi, Monsieur, lui en demander pardon ; le temps me presse trop.

L. 497

à ma Sœur Barbe Angiboust
Fille de la Charité Servante des Pauvres Malades à Bernay

Ce 13 octobre 1656.

Ma Très Chère Sœur,

Je n'ai point vu votre chère dernière lettre qu'aujourd'hui, à cause des infirmités que m'a causées une chute, que j'ai faite il y a près de cinq semaines. Je n'avais point encore su la situation de la Maison des pauvres, mais mon Dieu, ma chère Sœur, lesquels seront ceux qui l'occuperont, ou que deviendra l'exercice des Dames de la Charité, si on contraint leurs malades de se ranger à l'hôpital ? Vous verrez que les pauvres honteux seront délaissés du secours que leur apporte la nourriture apprêtée et les remèdes, et le peu d'argent que l'on leur

1. Jacquine, voir p. 564.
2. Cécile Angiboust, voir p. 41.
3. Monseigneur Henri Arnauld, évêque d'Angers, voir p. 347.
4. Marie Gaudoin, et Claude Carré.

donne, ne sera point employé à leurs nécessités. Nous sommes obligées en tant que nous le pouvons d'empêcher cela, par de très humbles et charitables remontrances.

Que vous dirai-je de cette belle maison que vous habitez, votre profession de bassesse et de pauvreté ne vous donne-t-elle point quelquefois des atteintes de crainte ? Si cela est, je veux croire que vous en faites des actes d'héroïque vertu intérieurement et extérieurement, en telle sorte que vous avez honte de paraître, vous estimant la moindre de tout le lieu, puisque vous n'y avez que le vivre et le vêtement que Dieu vous y fait donner gratuitement. Je suis toute édifiée de voir les lumières que Notre-Seigneur donne à ma Sœur Cécile (1) de ces vérités. Elle vous salue toujours et se recommande à vos prières, comme font toutes nos autres Sœurs. Ma Sœur Marguerite Chétif (2) et ma Sœur Radegonde (3) sont arrivées à Arras pour l'établissement de la Charité ; j'espère que Dieu y donnera bénédiction.

Redoublez, je vous prie, vos prières pour la pauvre Pologne, et par conséquent pour la religion catholique, et me croyez en l'amour de Jésus Crucifié, ma chère Sœur, Votre très humble Sœur et servante.

P.S.— Monsieur Notre Très Honoré Père paraît toujours à son ordinaire, mais néanmoins l'âge et les petites infirmités nous doivent toujours tenir auprès de Dieu, pour lui demander sa conservation, dont nous avons plus de besoin que jamais. C'est ce que je crois que vous faites, comme aussi pour Monsieur Portail, qui est aussi bien, Dieu merci ; il travaille toujours pour la Compagnie.

Vous ne nous faites point la fête du bon cidre et des beaux fruits que vous avez ; mais je veux croire que la bonne part que vous en faites aux pauvres, vous empêche de les considérer comme vôtres.

L. 498

à Monsieur Vincent

Ce dernier octobre, [mardi 31 octobre 1656].

Mon Très Honoré Père,

Trois de nos Sœurs supplient très humblement votre charité leur permettre faire demain leur renouvellement, savoir : la Sœur Jeanne

L. 497
1. Cécile Angiboust, voir p. 41.
2. Marguerite Chétif, voir p. 347.
3. Radegonde Lenfantin, envoyée à Arras le 30 août 1656. En septembre 1660, après le départ de Marguerite Chétif nommée Supérieure Générale elle a un moment de découragement et quitte Arras. Mais elle revient et meurt Fille de la Charité (Coste VIII, 446).

Henault (1), pour la troisième fois, la Sœur Mathurine de Richelieu, pour la deuxième; et la Sœur Avoie (2), pour la troisième ou quatrième fois. C'est de l'avis de Monsieur Portail et ce sont aussi de bonnes filles.

Je me retire ce soir dans l'incertitude de ce qui plaira à Dieu : je fus dimanche à la sainte Messe et j'essaierai de communier, pourvu que je sois aidée devant Dieu de votre charité de laquelle je demande la sainte bénédiction comme étant, Mon Très Honore Père, Votre très humble et très obligée fille et servante.

P.S.—Ne pouvons-nous espérer votre Conférence l'une de ces fêtes sans vous incommoder.

L. 499

à ma très chère Sœur Barbe Angiboust
Fille de la Charité Servante des Pauvres Malades à Bernay

Ce 17 novembre 1656.

Ma Très Chère Sœur,

Vous m'avez fait grand plaisir de me donner amplement de vos chères nouvelles, et de vos saints emplois auxquels je supplie Notre-Seigneur donner ses bénédictions. Vous voilà tantôt donc dans l'emploi de véritables hospitalières ; pourvu que cela n'interrompe point l'exercice de la Compagnie de la Charité, j'espère que tout ira bien, car si ce n'était cela il serait à craindre ce qui est arrivé en d'autres endroits que ni l'un ni l'autre (ne) s'y puissent bien établir, je crois que vous y aurez égard.

Le bon Monsieur le Curé a pris la peine de nous venir voir, dont j'ai été extrêmement satisfaite, je lui conseillai d'aller voir Monsieur Vincent, je n'ai point encore su s'il l'avait rencontré. Je ne manquerai pas d'envoyer à ma Sœur Laurence (1) la croix qu'elle désire, et celle que vous demandez, par son retour (2), s'il plaît à Dieu. Je vous ai écrit depuis que le lin a été arrivé, mais comme cela n'était pas bien certain, je ne vous remerciai pas de la peine que vous avez prise de nous l'acheter, je le fais de tout mon cœur et vous prie que si vous avez affaire de nos denrées et de notre argent ne l'épargnez pas; car vous savez que tous nos biens sont communs et que je suis tout à vous comme aussi à ma Sœur Laurence, en l'amour de Notre-Seigneur, ma chère Sœur, Votre très humble Sœur et servante.

L. 498
1. Jeanne Henault, voir p. 395.
2. Avoie Vigneron, voir p. 601.
L. 499
1. Laurence Dubois voir p. 455.
2. Le retour de Monsieur le Curé.

L. 547 *bis*

à ma Sœur Carcireux (1)

(vers 1656).

Ma Très Chère Sœur,

Je supplie Notre-Seigneur de vous continuer ses saintes grâces et bénédictions. Je vous remercie de tout mon cœur, toutes deux de tant de soins que votre charité a eus pour la continuation de la vie de ce chétif corps qui offense tant Dieu sur la terre ; il semble que sa miséricorde l'ait voulu un peu prolonger, mais ce ne peut point être pour bien longtemps. C'est pourquoi, mes chères Sœurs, je vous prie de me témoigner votre affection en vous employant auprès de Notre-Seigneur, pour mon salut que je pourrais espérer, si le reste de mes jours, je faisais sa sainte volonté. Demandez-lui pour moi cette grâce je vous promets de faire pour vous la même chose, espérant que votre fidélité à Dieu dans l'observance de vos Règles que nous espérons de vous envoyer bientôt, attirera sur vous le fruit de nos chétives prières, ne l'osant espérer sans cela, à cause de mes misères.

Votre confiance à nous parler cordialement m'a donné consolation plus que je ne saurais vous dire, et c'est ainsi, ma chère Sœur, que celles que Notre-Seigneur a liées par son saint amour doivent faire. Je vous prie de croire que mon affection est réciproque.

Je vois, par votre chère lettre que notre bonne Sœur Charlotte (2) est toujours exercée par ses infirmités. Je ne doute point, ma chère Sœur, que vous ne lui aidiez beaucoup à les porter chrétiennement, afin que par le bon usage qu'elle en fera, Notre-Seigneur s'en serve pour la sanctifier par les mérites de sa sainte vie et de sa précieuse mort en croix pour nous. Comme ces maux n'ont pas commencé à Richelieu, il ne faut pas croire qu'il y ait nécessité qu'elle change de lieu. N'est-il pas vrai, ma chère Sœur, que quelquefois ce vous est une joie de la servir en ses besoins, et que vous la considérez comme la première de vos malades et comme la chère compagne que Dieu vous a donnée pour vous aider à vous perfectionner ? Ne faites point de difficulté de laisser quelques-uns de vos exercices, soit pour assister votre Sœur, soit pour le service des pauvres, pour l'amour de Dieu, et c'est ce qu'il demande de vous. Or, la chose que nous devons avoir plus à cœur et le plus grand honneur que nous puissions recevoir, c'est de satisfaire au désir de notre divin Maître.

Je suis bien fâchée que vous ayez eu sujet de nous croire méconnaissante, n'ayant pas reçu de nos lettres par lesquelles nous vous témoignassions nos reconnaissances de ce que vous nous avez envoyé. Il y va de notre intérêt de recevoir de vos bienfaits, mais en ce sujet j'y trouve encore plus de satisfaction y voyant les vôtres. Car, ma Sœur très chère, en cette seule action j'y trouve plusieurs actes de vertu de grand mérite, comme est la charité à façonner plusieurs

1. Françoise Carcireux, voir p. 253.
2. Charlotte Royer, voir p. 253.

filles pour les rendre capables de servir Dieu et ses pauvres ; de plus, il y paraît un grand détachement et abandon à la divine Providence. Vous avez sujet, ma chère Sœur, de bien demander à Notre-Seigneur qu'il purifie toutes vos intentions et je crois que de votre côté vous coopérez è sa grâce pour cela.

Je vous avais fait espérer par mes lettres précédentes, aussi bien qu'à votre compagne, que nous vous ferions venir ici l'une après l'autre, mais il faut attendre l'heure de Dieu.

Quant à vos règlements, nous tâcherons de vous les envoyer par la première commodité sûre. Allez à la bonne foi dans la pratique de ce que vous en savez, et me croyez dans l'amour de Jésus Crucifié, mes deux bonnes et chères Sœurs.

P.S.—Nos Sœurs vous saluent de tout leur cœur, et nos deux coofficières s'exercent fortement à vous donner de nos nouvelles. Si notre bon Dieu continue ses bénédictions sur la Compagnie, nous n'aurons jamais assez de bonnes filles pour en envoyer en tous les lieux où on en demande à Monsieur Notre Très Honoré Père. La Reine en a fait aller deux à La Fère (3), et Sa Majesté veut qu'elles y demeurent. Il y en a deux qui sont parties pour Arras (4). Enfin, ma chère Sœur, nous sommes contraintes de refuser des établissements, de quoi il nous faut beaucoup humilier. Demandez cette grâce à Notre-Seigneur, pour moi et pour toute la Compagnie.

L. 500

à ma Sœur Charlotte Royer
Fille de la Charité Servante des Pauvres Malades à Richelieu

Ce 20 novembre (1656).

Ma Très Chère Sœur,

J'ai appris par notre chère Sœur Françoise (1) que Notre-Seigneur vous continue toujours ses grâces en permettant que vous soyez toujours dans vos infirmités, et que quelquefois elles soient plus grandes, comme je crois qu'elles sont présentement. Vous voyez bien, ma chère Sœur, que la voie par laquelle Dieu veut que vous alliez à lui est le chemin royal de la Croix; je ne doute point que vous ne vous

L. 547 bis
3. Marie-Marthe Trumeau et Elisabeth Brocard, parties le 29 juillet 1656 à La Fère.
4. Marguerite Chétif et Radegonde Lenfantin, parties le 30 août 1656 à Arras.
L. 500
1. Françoise Carcireux, voir p. 253.

y laissiez conduire, bien gaiement et volontiers pour y faire sa sainte volonté, aussi bien que j'espère que vous avez fait lorsque sa Providence vous a chargée du soin de votre petite famille. Peut-être ma chère Sœur, avez-vous eu en pensée quelque petite difficulté, aussi bien qu'une de nos Sœurs ces jours-ci qui en pleurait à chaudes larmes ; cela paraît vertueux, mais nous pouvons dire que nous nous trompons et avouer que c'est notre ignorance qui nous fait croire que c'est un honneur et un plaisir. Si nous savions ce que c'est que la charge de Sœur Servante ! Oh ! que nous nous verrions humiliée quand on nous la donnerait, nous considérant être le fardeau de la maison qui a besoin que toutes nous supportent, nous voyant aussi obligées à servir en tous les offices de la maison par nos soins, à être de bon exemple en toutes choses ; et, si nous faisions bien, à n'avoir que les restes des autres et les tenir toutes dans notre cœur. Essayons, ma chère Sœur, d'être dans ces saintes pratiques ; aimons mieux les volontés de nos Sœurs que les nôtres quand elles ne sont point contraires à la très sainte volonté de Dieu, en laquelle je suis et de ma très chère Sœur, Votre très humble Sœur et servante.

P.S.—Je vous prie, ma chère Sœur, faire mes très humbles excuses à ma Sœur Françoise de ce que je ne lui écris point, c'est que j'ai égaré sa lettre et que je suis trop pressée. Je la salue de tout mon cœur.

L. 501

à ma Sœur Geneviève Doinel (1)
Fille de la Charité Servante des Pauvres Malades à Chantilly

Ce 22 novembre 1656.

Ma Très Chère Sœur,

Monsieur le chapelain (2) et aumônier du château nous a fait l'honneur d'une visite, en laquelle sa charité m'a beaucoup édifiée. Je loue Dieu de ne m'être point trompée en la croyance que j'ai toujours eue de lui. Nous lui avons beaucoup d'obligations, et je crois, ma Sœur, que vous ne manquez pas de lui en être bien reconnaissante par vos soumissions à ses ordres pour vos emplois.

Si vous voyez Madame la Marquise de Saint-Simon (3), assurez-la de mes très humbles respects et obéissances. Saluez ma Sœur Jeanne (4)

1. Geneviève Doinel, voir p. 302.
2. Monsieur de la Hode.
3. Madame de Saint-Simon, son mari est capitaine* du château de Chantilly.
4. Jeanne Bonvilliers, voir p. 407.

que je prie avec vous d'apprendre à écrire et de m'écrire vous-même et de me mander selon ce que je vous ai déjà dit à l'une et à l'autre, car je ne suis point bien aise si je ne sais de vos nouvelles par vous-même, de qui je suis en l'amour de Notre-Seigneur, ma très chère Sœur, Votre très humble Sœur et servante.

P.S.—Monsieur l'aumônier (2) m'a parlé que vous deviez changer de maison et non pas de quartier. L'assurance que j'ai qu'il ne vous conseillera rien contre les intentions de la Reine me fait vous mander * que vous n'en fassiez point de difficulté et que vous preniez garde d'être commodément tant pour les malades que pour les écolières que vous êtes obligées d'assister et d'enseigner.

L. 638

à Monsieur Portail
en sa solitude (1)

29 novembre (1656).

Monsieur,

Vous continuez vos bontés et moi mes libertés à augmenter vos peines, vous priant de prendre la peine de relire le neuvième article (2) pour voir si vous y trouverez bon ces termes, en suite de ces mots qui est : « Que les Sœurs des paroisses, tant des villages que des villes, ne s'achètent aucune étoffe, tant serge que linge pour leur vêtir ; leur en étant fourni par la Supérieure de leur maison, étant pour cette fin l'ordinaire pratique que le surplus de ce qu'elles emploient de l'argent qui leur est baillé par les dames ? tant pour leur nourriture que vêtement, soit apporté à la dite Supérieure pour ce sujet laquelle leur permet, quand elle juge à propos, qu'elles achètent elles-mêmes de petites nécessités quand elles lui sont proposées. » J'ai si peu d'esprit que je ne vous puis faire entendre le sens de ce que je vous voudrais dire, sans mettre mes mauvais termes que votre charité changera comme il lui plaira.

L'article coté 15 (3), ajouté ou changé, est bien nécessaire si vous jugiez à propos : Que les Sœurs Servantes proposassent à la Supérieure les besoins d'infirmité avant d'exposer leurs Sœurs dans les remèdes ; quelques-unes en usent ainsi, mais d'autres les y portent, comme la fin de l'article le prévoit.

1. Pendant leur retraite, les prêtres de Saint-Lazare se retiraient dans une petite maison au fond du jardin.
2. En 1656, la rédaction des Règles communes des Filles de la Charité se poursuit (Coste V1.66). Ce 9 article sera expliqué par Monsieur Vincent dans la Conférence du 5 août 1657 (Coste X.287).
3. Les articles 13 et 15 seront expliqués dans la Conférence du 11 novembre 1657 (Coste X.338 et 343).

J'omettais, Monsieur, de vous dire que le treizième article a plus besoin de bride que d'éperon (4), car si tôt qu'une Sœur est malade, il faut la volaille et le veau au pot, et appropriées dans leur lit comme des dames ; et quand elles font ainsi des superfluités, soit ainsi pour accommoder leur chambre elles disent les dames le veulent, qui assurément se contenteraient d'une nette propreté (5) Vous serez peut-être aussi étonné que moi quand vous saurez qu'une de nos Sœurs a fait, ou fait faire une robe de chambre, et que sa Sœur malade l'avait hier, étant levée ; c'est à Saint-Merry. Cela est bien aisé, il est vrai mais il y a bien des demoiselles et bourgeoises dans Paris qui n'en ont pas, et puis, Monsieur, cela a une suite bien grande. Voyez, s'il vous plaît, si tout ce que je vous mande de cet article est à considérer, et me faites l'honneur de me croire, en l'amour de Notre-Seigneur, Monsieur, Votre très humble et très obéissante servante.

P.S.—Puisque vous prenez la peine de faire encore transcrire ce cahier (des règles) vous nous ferez grand plaisir, Monsieur, qu'il fût une autre fois plié, afin qu'il ait plus de soutien et de grosseur, étant couvert de parchemin, et aussi à cause qu'il s'en conservera mieux à la maison.

L. 503

à ma très chère Sœur Barbe Angiboust
Fille de la Charité Servante des Pauvres Malades à Bernay

Ce 15 décembre 1656.

Ma Très Chère Sœur,

Je suis un peu en peine de vous, étant si longtemps sans avoir de vos nouvelles, n'en ayant point eu depuis l'arrivée de la filasse* pour laquelle je vous ai remercié déjà deux fois. J'attendais toujours des advertices (1) du retour de Monsieur de Sainte-Croix (2), désirant envoyer à ma Sœur Laurence (3) et à vous, les croix que vous nous aviez demandées ; mais je crains bien qu'il soit parti sans nous en faire avertir ; si cela est, je vous prie, quand vous aurez quelque commodité assurée de nous le mander*, et je voudrais que ce fût au temps de vous pouvoir envoyer vos étrennes. Mandez-moi, je vous prie, bien

L. 638
4. La bride retient le cheval, l'éperon l'excite.
5. Dans la conférence du 14 décembre, Monsieur Vincent commente ce fait (Coste X.239).
d'être avertie. L'une des paroisses de Bernay. Laurence Dubois, voir p. 455.

amplement de vos nouvelles, et assurez ma Sœur Laurence de mes affections et que je suis de toutes deux, ma chère Sœur, Votre très humble Sœur et servante.

1657

Établissement des Filles de la Charité à Saint-Fargeau, à Cahors, à la Salpétrière à Paris.

mai, *Deuxième visite de Monsieur Berthe à Angers.* novembre: *Lettres patentes du Roi, approuvant la Compagnie des Filles de la Charité.*

L. 505

à ma très chère Sœur Cécile Agnès (1)
Fille de la Charité, Servante des Pauvres Malades à l'Hôtel-Dieu de Saint-Jean à Angers

Ce 8 janvier 1657.

Ma Très Chère Sœur,

Vous aurez je crois été en peine d'avoir été si longtemps sans recevoir de nos lettres ; j'ai si peu de temps à cause de mes infirmités, et notre Sœur qui me soulage, ayant été aussi un peu malade, cela a été cause, en partie, de ce retardement* ; et aussi que j'attendais la première Conférence de cette année, pour tirer nos images, après la bénédiction de Monsieur Notre Très Honoré Père. Voilà celles que la Providence vous a choisies, nous vous avons voulu laisser la consolation de les tirer en particulier lorsque vous en ferez la distribution. Le sujet de notre Conférence (2) fut de la nécessité que nous avons de travailler à notre propre perfection, cette année, plus que nous n'avons fait les autres.

Le premier point fut des raisons pour lesquelles nous devons travailler à notre propre perfection. Le deuxième des moyens que nous avons pour cela. Le troisième des empêchements que nous pouvions avoir de travailler à notre propre perfection.

Si Monsieur l'Abbé (3) avait un peu de temps à vous donner et que

1. Cécile Angiboust, voir p. 41.
2. Conférence du 6 janvier 1657 (Coste X.242).
3. Monsieur l'Abbé de Vaux, voir p. 23.

toutes nos Sœurs eussent un véritable désir de travailler à leur propre perfection, je crois qu'une petite conférence sur ce sujet, vous servirait beaucoup ; et croyez-moi, mes Sœurs, la recherche de notre satisfaction à parler, tant en particulier tantôt à l'un, tantôt à l'autre nuit plus à notre perfection, mais les avertissements à toutes, étant assemblées au nom de Notre-Seigneur, et que chacune prenne de la part de Dieu tout ce qui y est dit pour soi en particulier est bien plus utile. Mais voulez-vous bien que je vous dise ce qui nous empêche souvent de n'être pas meilleure, ni plus fidèle pour toutes les instructions que l'on nous fait la charité nous donner ? C'est quand il se rencontre que nous ne songeons pas que c'est Dieu qui parle à nous, quand aussi nous disons : l'on dit cela pour moi, par une mauvaise opinion que l'on en a ; et quand au lieu de croire que nous avons besoin de toutes les pratiques que l'on nous enseigne, nous sommes si téméraires de dire : c'est à celle-ci ou celle-là que l'on parle. Oh ! qu'une telle a bien eu son fait !

Ne suis-je pas trop méchante d'avoir ces pensées ? Ne croyez pas mes chères Sœurs, que j'aie cette croyance de vous, mais à cause que cela m'a paru ici en quelques-unes et que chacune de nous sommes capables de faire toutes les fautes que les autres font, je me suis laissée emporter à vous dire ces empêchements dont je supplie Dieu vous garder, et vous prie, en cette nouvelle année, de renouveler vos premières ferveurs pour le service de Dieu, afin d'obtenir de sa bonté la grâce de fidélité et persévérance à l'accomplissement de sa sainte volonté. Si vous saviez que vous êtes heureuses pour cela d'être en un lieu où tout contribue à votre perfection, vous béniriez Dieu à tous moments de vous avoir choisies pour cet emploi.

Je ne manquerai pas, ma Sœur Gaudoin (4), d'écrire à Beauvais selon votre désir. Je salue bien toutes nos Sœurs en général et en particulier. J'ai une grande consolation de savoir que ma Sœur Claude (5) est en l'état que vous me mandez *, comme aussi toutes nos chères Sœurs. Si l'humilité, la simplicité et la charité qui donne le support, sont bien établies entre vous, votre petite Compagnie sera composée d'autant de saintes que vous êtes de personnes. Mais il ne faut pas attendre qu'une autre que nous commence ; commençons toute la belle première, si il y avait quelque chose à dire que ces saintes pratiques ne soient tout à fait en usage ; et si, ce n'est pas assez de commencer, car celle qui commencerait généreusement devrait dire : je ne me veux jamais lasser de ces pratiques quand bien je ne trouverais pas pareille vertu aux autres, ce qui n'arriverait pas.

4. Marie Gaudoin, voir p. 453.
5. Claude Carré, de Neuville proche de Pontoise arrive à l'hôpital de Nantes en août 1646. Elle y remplit la fonction d'Assistante. Elle serait rentrée à Paris vers 1652-1653. Elle arrive à Angers vers août 1656. Elle sera nommée Sœur Servante au départ de Cécile Angiboust (voir aussi p. 616).

Il a plu à Notre-Seigneur disposer de ma Sœur Claude Chantreau (6) qui servait les Pauvres en la Basse-Normandie, en des terres appartenant à Madame la Duchesse de Ventadour (7). 0 mes Sœurs ! qu'elle a laissé une bonne odeur par la pratique de ses vertus ! Notre Sœur (8) qui avait le bonheur d'être avec elle nous a mandé les consolations qu'elle a eues avec elle. Ces pauvres filles témoignent bien leur fidélité à Notre-Seigneur, elles sont à quinze lieues de Caen, en un quartier où aucun messager ne va, tellement qu'elles sont quelquefois trois mois sans avoir de nos nouvelles et nos lettres ont été souvent perdues ; et nonobstant elles vivent comme si elles étaient avec nous ; remerciez-en Dieu, je vous supplie, et de la force que sa bonté donne à Monsieur Vincent que je crois que vous n'oubliez pas en vos prières.

Toutes nos Sœurs vous saluent et se recommandent avec moi à vos dévotions. Je supplie la Sainte Vierge, si c'est la volonté de Dieu, d'aider de ses intercessions toutes puissantes notre très chère Sœur qui a confiance en Elle, et suis de toutes, de tout mon cœur, en l'amour de Notre-Seigneur, mes chères Sœurs, Votre très humble Sœur et servante.

L. 506

à mes très chères Sœurs Catherine (1) et Marie (2)
Filles de la Charité Servantes des Pauvres Malades à Brienne

Ce 10 janvier 1657.

Mes Très Chères Sœurs,

Je vous écris ce mot, fort pressée, pour vous assurer que je ne suis pas malade, et que Monsieur Notre Très Honoré Père se porte bien, Dieu merci. Je crois que vous continuerez toujours de prier pour sa conservation. Je loue Dieu, ma Sœur Marie, que vous soyez bien affermie dans la santé, il est vrai que j'ai manqué le mois passé à vous écrire, mais vous en savez le sujet. Si je n'eusse eu crainte de vous contrister et mettre en peine, j'aurais encore différé pour la même raison .

Nous vous envoyons les images et sentences qui vous sont échues,

L. 505
6.) Claude Chantereau était à Sainte-Marie-du-Mont. (voir p. 461)
7.) Madame de Ventadour, voir p. 304.
8). Elisabeth Jousteau, voir p. 461.
L. 506
1. Catherine Baucher, originaire d'Épône en Seine-et-Oise. Elle a été placée à Nantes de 1649 à 1653. Elle est à Brienne depuis 1654-1655. Elle est envoyée en Pologne en 1668 et y demeure jusqu'en 1679.
2. Marie Donion, voir p. 432.

ensuite de la bénédiction de Monsieur Vincent. Je supplie Notre-Seigneur vous faire la grâce d'en faire bon usage. Ma Sœur Jeanne Blot est fort en peine de son petit frère ; je vous prie de vous informer ce qu'il fait, si ses sœurs et lui vivent en la crainte de Dieu, et si cet enfant apprend quelque chose. Toutes nos Sœurs vous saluent, celles de Brienne (3) se portent bien et font assez bien, à un peu de lenteur près. Faites bien entendre à leurs parents qu'elles n'ont pas assez de science pour leur écrire souvent, et que toutes nos Sœurs ont tant à faire qu'elles ne se peuvent détourner au temps qu'il faudrait écrire.

Pour vos frères, ils sont toujours en même état que je vous ai mandé et font fort bien à la Mission ; pour votre cousin, il me semble vous avoir mandé qu'il était sorti. Oh qu'il fait bon, mes chères Sœurs, de commettre toutes ses affections et tous ses soins à la divine Providence ! c'est un moyen pour avoir la paix du cœur, que je supplie Notre-Seigneur vous donner, et suis en son très saint amour, mes chères Sœurs, Votre très humble Sœur et servante.

P.S. —Je vous prie de prier Dieu pour le repos de l'âme de ma Sœur Claude Chantereau (4), sur la fin de l'année passée, notre Sœur Elisabeth (5) nous en a mandé beaucoup de bien, pour les vertus qu'elle lui a vu pratiquer.

Ma Sœur Elisabeth Brocard (6) se porte bien ; elle est à la Fère, avec ma Sœur Marie-Marthe (7), pour panser les pauvres soldats de la dernière bataille en Picardie ; je crois qu'elles reviendront bientôt, s'il plaît à Dieu.

L. 507

à Monsieur l'abbé de Vaux

Ce 10 janvier 1657.

Monsieur,

J'espère que votre bonté me pardonnera le long temps que j'ai été sans me donner l'honneur de vous remercier très humblement comme je fais, de la continuation de votre charité pour nos Sœurs, et des nouvelles que vous avez pris la peine de nous en donner. Il est vrai, Monsieur, que notre Sœur Marie (1) ne paraît pas avoir encore assez d'intelligence pour occuper la place de notre Sœur Cécile (2) ; pourvu que

L. 506
3. Les Sœurs originaires de Brienne.
4. Claude Chantereau (voir p. 461) décédée à Sainte-Marie-du-Mont.
5. Élisabeth Jousteau, voir p. 461.
6. Elisabeth Brocard (voir p. 274) était à Angers avec Marie Donion.
7. Marie-Marthe Trumeau était à Nantes avec Catherine Baucher.
L. 507
1. Marie Gaudoin, voir p. 453.

2. Cécile Angiboust, voir p. 41.

ses dispositions ne soient pas contraires, qu'elle ait discrétion et jugement avec quelque fonds de vertu, peut-être que l'expérience et la pratique de notre Sœur qu'elle verra continuellement, pourra former son esprit pour la conduite. Il faut, je crois, du temps pour reconnaître tout cela.

Je loue Dieu, Monsieur, de votre parfaite guérison ; sa Providence sait le besoin que l'Eglise a de votre santé, et ce qu'il veut faire par vous en l'œuvre proposée, pour laquelle j'espère beaucoup de bénédictions, si votre charité se résout de surmonter toutes les difficultés par votre ordinaire confiance. Je me suis un peu trop avancée, parlant à nos Sœurs, d'une Conférence qui nous fut faite par Monsieur Vincent le jour des Rois, me venant en l'esprit qu'une pareille leur servirait beaucoup (3). Je crois, Monsieur, qu'elles vous importuneront pour cela, et si je n'étais point trop inconsidérée à cause des grandes occupations que je sais que votre charité a, je joindrais ma prière aux leurs. Je vous demande pardon de cette liberté et la croyance que je suis avec le respect que je vous dois en l'amour de Notre-Seigneur, Monsieur, Votre très humble et obéissante servante.

L. 393

à mes très chères Sœurs Catherine (1) **et Marie** (2)
Filles de la Charité, Servantes des Pauvres Malades à Brienne

12 janvier 1657.

Mes Très Chères Sœurs,

Je ne sais si les frères du frère Mathieu (3) vous ont rendu un petit billet par lequel je mandais * ma Sœur Catherine de venir, par la première voie assurée, et même, s'il était besoin, de venir par Troyes pour vous mettre en bonne compagnie ; or comme je crois que vous ne serez pas partie de Brienne, je vous prie que vous attendiez un autre mandement * à cause que je n'ai pas encore parlé à Madame la

L. 507
3. Voir la lettre 505 p. 529.
L. 393
1. Catherine Baucher, voir p. 531.
2. Marie Donion, voir p. 432.
3. Le frère Mathieu Regnard est originaire de Brienne. Né en 1592 et entré dans la Congrégation de la Mission en 1631, il distribua avec beaucoup de sang-froid et d'audace les aumônes aux pays dévastés de Lorraine. Ses relations très vivantes sur son travail, sur la misère qu'il rencontrait, émurent plus d'une fois les Dames de la Charité.

Comtesse de Brienne (4), et Monsieur Vincent désire que nous ayons son agrément. J'espère que Notre-Seigneur exaucera sa charité, et les prières de Monsieur Portail, auquel je fis hier vos très humbles saluts, et que par leur moyen vos peines seront changées en consolation, pour les croix dont vous êtes honorée. Oui, mes chères Sœurs, c'est le plus grand honneur que vous puissiez recevoir que de suivre Jésus-Christ portant la sienne. Monsieur Notre Très Honoré Père mande* à ma Sœur Catherine que ses deux frères Marin et Eloi se portent bien, l'un est à Saintes et l'autre à Orsigny, qui est à quatre lieues de Paris, et tous deux font fort bien, Dieu merci, comme aussi le frère Aubin (5) que je pensais qui fût sorti, lequel est à Turin en Piémont.

Voyez, ma chère Sœur, combien vous fait de grâces Notre-Seigneur ? Je crois aussi que de votre côté vous ne manquez pas de lui être fidèle, non plus que ma Sœur Marie (2) qui nous en a donné de si bonnes preuves. Je supplie Notre Sauveur vous donner la persévérance, et suis en son très saint Amour, mes chères Sœurs, Votre très humble Sœur et servante.

P.S. —Nous vous avons envoyé vos images de l'année bénites par M. Notre Très Honoré Père. Payez le port (6) de vos lettres, afin qu'elles vous soient rendues promptement.

L. 508

(à ma Sœur Laurence Dubois à Bernay) (1)

Ce 13 janvier 1657.

Ma Très Chère Sœur,

J'ai communiqué votre difficulté pour un confesseur à (Monsieur Vincent) lequel m'a dit de vous prier d'aller au même que ma Sœur (2)...pour des raisons très importantes. J'ai bien cru, ma chère Sœur, que l'avis que vous en demandez, fait paraître votre soumission, et que l'acte d'obéissance que vous ferez vous rendra facile la difficulté que vous aviez, par la bénédiction que Notre-Seigneur y donnera ; c'est ainsi qu'il faut faire pour ne se point détourner de la volonté de Dieu. Je ne manquerai pas d'écrire à Monsieur le Curé de Nanteuil, pour avoir des nouvelles de vos frères, comme vous le désirez, et aussitôt je vous les manderai. Je loue Dieu de la bénédiction qu'il donne sur

L. 393
4. Madame de Brienne, voir p. 94.
5. Le frère Aubin Gontier, le cousin de Catherine Baucher, est cuisinier à Turin.
L. 508
1. Copie du cahier Marguerite Chétif, série Laurence Dubois.
2. Barbe Angiboust, voir p. 14.

votre emploi. Je crois que vous vous souvenez bien que pour que le service que nous lui rendons lui soit agréable, il faut qu'il parte d'un bon cœur, c'est-à-dire bien exercé en la mortification de son propre jugement, de sa propre volonté et de la satisfaction de ses sens et passions; sans cela, ma chère Sœur, nos actions sont du bruit, et point n'y a que l'amour propre qui trouve son compte, éloignant le pur amour de Dieu, qui est la pierre philosophale qui convertit (tout) en or, c'est-à-dire qui rend méritoires toutes nos actions. Je ne doute point, ma chère Sœur, que le désir que vous avez de plaire à Dieu et faire votre salut, ne vous fasse bien veiller sur vous-même, tant pour connaître si vous faites ce que Notre-Seigneur veut que vous fassiez, que pour voir les fautes que vous pourriez faire.

L. 509

à ma très chère Sœur Barbe Angiboust
Fille de la Charité, Servante des Pauvres Malades à Bernay

Ce 25 janvier 1657.

Ma Très Chère Sœur,

J'ai aujourd'hui reçu trois de vos lettres, toutes datées de ce mois, par lesquelles vous me dites diverses choses qui me mettent en incertitude de la fermeté de votre établissement, sur ce que vous (me) dites que Monsieur l'abbé ne vous trouve pas bien logées. Mandez-moi, je vous prie, ce qui en est ; nous ne manquerons pas, envoyant une Sœur, d'envoyer tout ce que vous désirez. J'ai grande peine de tant différer à envoyer du secours et de la consolation à notre pauvre Sœur (1) affligée ; mais, ma chère Sœur, vous ne sauriez croire la peine que nous avons à en avoir de propres aux lieux si éloignés, à cause de la quantité que l'on en demande en divers endroits. Il faut espérer du secours de la divine Providence, et pour cela, je vous prie d'employer vos prières auprès de Notre-Seigneur.

Vous avez bien raison de ne vous pas mettre en peine pour les bruits du monde, pourvu que nous n'en donnions point de sujet, demeurons en paix. Que s'il arrivait que nous en donnassions sujet, humilions-nous beaucoup et essayons de réparer nos fautes. Ce n'est pas, ma chère sœur, que je me défie que vous ayez mécontenté quelqu'un, mais vous savez que le monde souvent se mécontente par eux-mêmes.

Mandez-moi, je vous prie, si Monsieur de Bernay est de retour,

1. Élisabeth Jousteau qui est seule à Sainte-Marie-du-Mont depuis la mort de Claude Chantereau (voir p. 532).

et me recommandez aux prières de ma Sœur Laurence (2), et me croyez en l'amour de Notre-Seigneur, ma chère Sœur, Votre très humble Sœur et servante.

P.S.—Ma chère Sœur, quand vous nous écrirez, adressez vos lettres dans le Cloître Saint-Germain-de-l'Auxerrois, à nos Sœurs, à cause que le Messager les garde trop longtemps.

Je vous prie de dire à ma Sœur Laurence que j'ai écrit à Monsieur le Curé de Nanteuil pour savoir bien amplement des nouvelles de ses parents, et que je la prie, en attendant, de penser que son bon Ange donne des nouvelles à Dieu de l'usage qu'elle fait de ses grâces.

L. 510

à mes très chères Sœurs
les Filles de la Charité Servantes des Pauvres Malades à Chantilly

Ce 30 janvier 1657.

Mes Très Chères Sœurs,

J'ai été très consolée comme je vous ai déjà mandé * de savoir que les pauvres soient si bien assistés, Dieu en soit béni à jamais ! Je ne doute point que, vous acquittant de ce devoir, vous ne soyez aussi bien exactes à vous acquitter de la fidélité que vous devez à Dieu pour l'observance de vos règles, particulièrement pour la retenue de la fréquentation du monde sans des nécessités très importantes. Croyez-moi, mes Sœurs, que quelquefois le monde nous fait des petits reproches pour manquer à de certains agréments que nous ne devons pas lui rendre, qui, après s'édifie lorsqu'il connaît que c'est par principe de vertu, et remarque fort bien celles qui se laissent un peu gagner aux applaudissements. Je crois que vous ne vous étonnerez pas de ces petits avis que je vous donne, qui tournent toujours à bien, à ceux qui les reçoivent en la vue de Dieu, quoiqu'ils n'en aient pas besoin sur ces matières.

Il est nécessaire que ma Sœur Jeanne Bonvilliers (1) fasse ici un petit voyage ; je vous prie, ma Sœur Geneviève (2), de l'envoyer le plus tôt que vous pourrez, car, quoique j'aie toute la confiance que je puis avoir en vous, autant qu'à pas une de nos Sœurs, néanmoins il n'est pas de la bienséance que vous demeuriez seule dans ces jours de

L. 509
2. Laurence Dubois, voir p. 455.
L. 510
1. Jeanne Bonvilliers. voir p. 407.
2. Geneviève Doinel, voir p. 302.

carnaval. Mandez-moi, je vous prie, des nouvelles de votre santé et de toutes choses par elle, et me croyez toutes deux en l'amour de Notre-Seigneur, mes très chères Sœurs, Votre très humble Sœur et servante.

L. 511

à Monsieur Vincent

[janvier 1657].

Mon Très Honoré Père,

A mon arrivée j'ai aperçu ma Sœur Louise Ganset (1), que vous connaissez de par Monsieur du Fresne (2), qui saigne et fait fort bien l'école, et aussitôt j'ai pensé la proposer à votre charité pour Maule, et pourrait partir dès demain jeudi, veille de la Sainte Vierge (3). Nous pensions de ne la plus envoyer hors de la maison, tant pour son âge que pour d'autres petites raisons, qui ne sont pas considérables pour Maule ; mais je lui ai parlé ce soir, et ai reconnu qu'elle pourra encore faire facilement cette campagne *. Que si il est besoin pour sa santé de la retirer, sur la fin de l'été, notre bon Dieu nous en pourvoiera d'une autre. Il faut que je vous avoue, Mon Très Honoré Père, que je suis sensiblement touchée quand je vois nos Sœurs biaiser et ne pas aller par la voie fidèle, or si j'ai failli par impuissance ou autrement, j'espère que notre Sœur Louise réparera ma faute, dont je demande très humblement pardon à votre charité et l'espère aussi, puisque je suis Mon Très Honoré Père, Votre très humble et très obéissante fille et servante .

P.S. —S'il plaît à votre charité réponse pour que notre Sœur puisse aller par la carriole de Saint-Germain.

1. Louise Ganset, voir p. 20.
2. Monsieur du Fresne était intendant et secrétaire de Philippe-Emmanuel de Gondi. Il habite Villepreux. C'est un ami de Monsieur Vincent.
3. La fête de la Purification, le 2 février.

L. 480 bis

à ma très chère Sœur Geneviève (1)
Fille de la Charité Servante des Pauvres Malades à Chantilly

Ce 6 février (1657).

Ma Très Chère Sœur,

Je suis étonnée que vous ne nous envoyiez point ma Sœur Jeanne (2). J'ai crainte que votre facilité lui donne trop de liberté d'être à ses dévotions, et je sais que vous avez beaucoup à faire. Quand on est si proche de Paris il faut, de fois à autre y faire un petit voyage, deux ou trois jours suffiront ; vous savez, ma chère Sœur, combien cela fait de bien. Ma Sœur Françoise Paule (3) vous prie lui mander si vous avez reçu une livre de catholicon * et combien il y a de temps, si vous vous en souvenez ? Je vous prie que notre Sœur vienne au plus tôt, il faut finir à cause que le porteur est pressé.

Je supplie Notre-Seigneur remplir vos cœurs de son saint amour et suis, de toutes deux en ce même amour, mes très chères Sœurs, Votre très humble Sœur et servante.

L. 512

à Monsieur Vincent

Ce jour, Sainte-Apolline [février 1657].

Mon Très Honoré Père,

Je ne me souviens point d'avoir jamais vu sujet plus digne de compassion qu'une jeune femme, qui vous fut trouver deux jours de suite, la semaine passée, fille d'une nommée Madame du Lorier, qui porta à votre charité de l'écriture de son mari pour l'employer, ou faire employer. Cette bonne jeune femme est en telle extrémité qu'elle met en doute si elle ne peut pas en conscience se servir d'une occasion qui se présente, et de personne que vous connaissez, dont il y a sujet de s'étonner, qui lui promet de la mettre à son aise, disant qu'elle n'y a autre attrait que la nécessité. J'ai pensé, Mon Très Honoré Père, que pour empêcher une offense de Dieu si criminelle qu'il était bon faire connaître aux dames ce sujet d'exercice de charité corporelle et spirituelle. Elle dit s'être vue des trois ou quatre jours sans avoir du pain, et comme il n'y a que cinq mois qu'elle est dans cette extrémité durant lesquels elle a sollicité ses affaires avec ses créanciers, quittant

L. 480 bis
t. Geneviève Doinel, voir p. 302.
2. Jeanne Bonvilliers, voir p. 407.
3. Françoise Paule est à la Maison-Mère. Elle serait entrée dans la Compagnie des Filles de la Charité vers 1650-1651. Elle est nommée Officière en juin 1658.

par force une grande boutique de marchandises de fer, au bout du Pont-Neuf, qu'elle était encore dans l'innocence. Elle a été fort bien élevée et m'a priée de m'informer de la vérité de tout ce qu'elle me disait. Si les dames veulent lui faire la charité je ferai en sorte qu'elles ne soient pas trompées. Encore que je ne la connaisse point, je vous la recommande de tout mon cœur pour l'amour de Dieu par lequel j'ai l'honneur d'être, Mon Très Honoré Père, Votre très humble fille et très obligée servante.

P.S.—Je vous supplie très humblement me faire la charité que je vous puisse parler avant le Carême.

L. 513

à mes très chères Sœurs
les Filles de la Charité Servantes des Pauvres Malades,
à l'hôpital de Nantes,en Bretagne

Ce 10 février 1657.

Mes Très Chères Sœurs,

Il y a longtemps que je remets à vous témoigner que je sens grande douleur de vous savoir tant d'affaires, et que vous êtes si peu, et encore déjà beaucoup d'infirmes ; et ma plus grande peine de ne savoir par quel moyen vous secourir. N'avez-vous personne qui considère votre travail et qui en affectionne la continuation, pour faire entendre l'impossibilité sans augmenter votre nombre ? Il ne faut pas, mes Sœurs, que cela vienne de vous, car encore que nous eussions bien de la peine à vous envoyer sitôt de nos Sœurs, l'on pourrait penser que nous en aurions trop ; non pas les personnes qui ont pouvoir, mais ceux qui n'agréent pas toujours ce que les autres trouvent bon.

Que faire à cela, mes chères Sœurs ? Non autre chose que de patienter et vous assister le plus que vous pourrez de l'exemple de Notre-Seigneur qui a consommé ses forces et sa vie pour le service du prochain, et vous vous sentirez fortifiées non seulement pour le corps mais vos esprits en recevront des consolations tout extraordinaires pour la perfection de vos âmes, par une onction intérieure qui produira incessamment l'union et cordialité, par laquelle le support l'une de l'autre vous rendra facile tout ce que la nature trouve difficile ; vous fera trouver consolation même dans vos répugnances, vos satisfactions dans votre particulier ; vous donnant connaissance que toutes celles que nous cherchons hors les personnes auxquelles Dieu nous a liées par son saint amour, pour pareilles fonctions de son service, ne peuvent que nous nuire beaucoup. Je crois que vous n'avez pas besoin de cet avis et que l'expérience vous a fait connaître cette vérité que nous sommes bien avisées quand l'exemple des autres nous sert pour éviter les inconvénients qui sont si préjudiciables à tout le corps des

Compagnies et à chacune en particulier, dont l'on ne s'en aperçoit qu'après beaucoup de dommage. Je supplie Notre-Seigneur vous préserver de ces malheurs. Ne vous étonnez pas, mes chères Sœurs, de ce que je vous mande * ces choses, encore que votre petite Compagnie ne m'en donne pas de sujet ; vous savez que les plus parfaits doivent se défier d'eux-mêmes et que il nous est recommandé, si nous sommes debout, de nous bien garder de tomber.

Ce qui me console pour vous, est l'assurance que j'ai que vous avez de bons confesseurs et que, quand vous n'auriez point d'autre aide d'eux que la croyance que leurs conseils ne vous sauraient nuire, c'est toujours beaucoup. Ce que je trouve le plus nécessaire, et que je vous recommande de tout mon cœur, est que toute la communauté aille toujours au même ; ce n'est pas que je vous dise que vous n'alliez jamais qu'à un confesseur ; car peut-être que celui que Monsieur Vincent vous a donné pour principal, ne peut se rendre si sujet * ; mais au moins, si il y en a un autre pour l'ordinaire, que toutes y aillent aussi. Je ne vous dis pas cela sans sujet mais c'est la connaissance que j'ai des désordres d'une communauté en laquelle s'est introduit peu à peu cette liberté que les unes allassent à un confesseur, les autres à un autre, et ainsi il y est arrivé la désunion et le trouble, et avant ce malheur c'était une compagnie très bien réglée, fort unie, et en laquelle Dieu était beaucoup honoré. Je supplie Notre-Seigneur vous préserver de ce désordre comme je l'espère, si vous continuez à vous entr'aimer l'une l'autre, et à travailler à surmonter vos passions et quelquefois les petits mouvements qui nous surprennent.

Je crois vous avoir mandé le décès de ma Sœur Claude Chantereau. Une autre fois, s'il plaît à Notre-Seigneur, je vous manderai ce que nous avons appris par la conférence de ses vertus. Courage, mes chères Sœurs, cette vie est si courte pour plusieurs ! et la récompense de nos souffrances intérieures et extérieures est éternelle comme vous savez ; mais elle ne se donne qu'à ceux qui ont vaillamment combattu. Je vous souhaite toutes victorieuses, et suis en l'amour de Jésus-Christ, par lequel nous surmontons toutes nos difficultés si nous lui avons confiance plus qu'aux créatures, mes très chères Sœurs, Votre très humble Sœur et très affectionnée servante.

L. 514

(à Monsieur Vincent)

Ce 16 février [1657].

Mon Très Honoré Père,

Voilà la pièce qui m'a tant fait de peine, l'on me l'a prêtée encore pour huit jours, je l'envoie à votre charité, toute fermée pour qu'elle ne soit vue que de ceux qu'elle jugera à propos.

Je vous supplie pour l'amour de Dieu, me permettre de continuer

la nourriture comme j'ai commencé le Carême, avec des œufs et le bouillon d'orge ; j'ai sujet de croire que cela tempère l'ardeur du sang par quelque soulagement que je ressens de battement d'artères, et c'est simplement que je vous demande cette grâce, tant que je reconnaisse autre besoin, m'y sentant obligée, quoique je craigne que ce soit plutôt attache à ma santé que en vue d'observance du précepte, tant je suis misérable et néanmoins je me crois, Mon Très Honoré Père, Votre très humble fille et très obligée servante.

L. 515

à ma très chère Sœur Geneviève Doinel (1)
Fille de la Charité, Servante des Pauvres Malades à Chantilly

Ce 10 mars 1657.

Ma Très Chère Sœur,

Je ne sus vous écrire par ma Sœur Marie Navain (2), qui est partie aujourd'hui pour vous aller trouver. J'ai eu grand déplaisir de tant tarder à vous l'envoyer ; mais il s'est rencontre qu'il y avait bien près de deux ans qu'elle n'avait fait la retraite. La confiance que j'ai en vous a été cause que nous lui avons donné ce temps (dans) la crainte d'être obligée de la faire venir à un autre temps pour ce sujet. Si Monsieur Vincent ne vous a point fait de réponse, je crois, ma chère Sœur, que son intention sera que vous fassiez ici un voyage de deux ou trois jours pour le voir bien amplement, et je crois aussi que cela sera bien nécessaire. Mais si rien ne vous presse je ne pense pas que ce puisse être avant les fêtes ; je vous laisse être juge de cela, selon les besoins que vous voyez à votre emploi.

Je vous remercie très humblement, ma chère Sœur, au nom de toute la Communauté de votre beau poisson : s'il se fût pu reporter promptement, je vous aurais priée d'en faire festin à vos pauvres malades, car vous savez bien que notre Compagnie ne se traite pas de la sorte ; mais ne le pouvant, votre charité a servi à plusieurs de nos Sœurs infirmes, dont j'ai fait partie. Vous nous aviez envoyé un écu * et nous avions oublié pourquoi c'était en faire, nous l'avons baillé * à ma Sœur Marie pour faire son voyage, dont elle vous rendra bon compte. Je ne vous dis rien en son sujet parce que vous connaissez sa

1. Geneviève Doinel, voir p. 302.
2. Marie Navain, née le 8 août 1619 à Asnières-sur-Oise, est entrée dans la Compagnie des Filles de la Charité le 10 juin 1648. Les lettres de Louise de Marillac permettent de la suivre à Chantilly de 1657 à 1658, puis à Paris. Elle meurt en avril 1686 à la Maison-Mère. Malgré sa mauvaise santé, elle a toujours été très dévouée pour les pauvres.

vertu qui se perfectionnera toujours par l'exemple de la vôtre, que je supplie Notre-Seigneur vous augmenter de plus en plus, étant en son très saint amour, ma très chère Sœur, Votre très humble Sœur et servante.

P.S.—Je salue Monsieur le Chapelain(3) et vous prie de l'assurer de mes très humbles respects comme aussi Mesdames les Officières de

L. 517

à ma très chère Sœur Barbe Angiboust
Fille de la Charité à Bernay

20 mars 1657.

Ma Très Chère Sœur,

Voilà mon espérance perdue qu'une de nos Sœurs dût passer chez vous : la providence de notre bon Dieu en a disposé autrement. Elle partit dimanche pour aller à Caen (1) qui est le plus droit chemin. J'y ai presque regret à cause du beau temps que vous auriez eu à aller et venir. Je vous prie quand vous aurez occasion de leur écrire de leur en faire la charité, ce leur sera une grande consolation d'avoir de vos nouvelles et des nôtres, par ce moyen. Je ne sais si vous avez reçu deux de nos lettres que je vous ai écrites, assez près l'une de l'autre. Vous ne doutez pas que je n'aie eu grande consolation aux dernières que vous m'avez mandées *: le support que vous avez eu aidera à faire connaître aux dames que vous n'avez rien entrepris de vous même et que vous n'avez nulle intention de choquer leur autorité ; et je ne doute point que cela ne se soit passé, de votre part, avec grande reconnaissance de la bonté de Dieu et humiliation pour ce sujet ; comme je vous prie d'aider ma Sœur Laurence (1) à pareils sentiments.

Voilà huit aunes * d'étoffe, selon ce que vous nous avez demandé. Je vous prie, si vous avez quelque habit bien méchant, de nous le conserver pour faire des doublures.

Je le souhaiterais de tout mon cœur, ma chère Sœur, que vous puissiez faire ici un voyage, mais il n'est pas encore temps, à cause des affaires que Dieu vous a commises, au lieu où vous êtes, auquel je supplie Notre-Seigneur continuer ses bénédictions. Aidez-nous aussi, ma chère Sœur, à remercier sa bonté des forces extraordinaires qui

L. 515
3. Monsieur de la Hode.
1. Marie Papillon va à Sainte-Marie seconder Élisabeth Jousteau restée seule depuis la mort de Claude Chantereau.
2. Laurence Dubois, voir p. 455.

semble qu'il donne à Monsieur Notre Très Honoré Père, lequel nonobstant toutes ses infirmités ne laisse pas de travailler plus que jamais. Monsieur Portail aussi, par la grâce de Dieu, se porte assez bien, quoiqu'il ait été fort enrhumé. Nous avons besoin de demander pour l'un et pour l'autre leur conservation pour la gloire de Dieu, en l'amour duquel je suis, ma très chère Sœur, Votre très humble et très affectionnée Sœur et servante.

L. 403

à Monsieur Vincent

Ce jeudi au soir, [mars 1657].

Je vous demande pour l'amour de Notre-Seigneur, Mon Très Honoré Père, permission d'achever de manger maigre ces deux derniers jours du Carême que j'ai si mal passé, et pour ce même amour votre bénédiction, et aussi de penser devant Dieu à la réponse que nous devons faire à Mademoiselle (1), qui demande deux de nos Sœurs pour son hôpital de Saint-Fargeau (2). Il y a longtemps qu'elle en a demandé la première fois et l'on dit que ce quartier-là a grand besoin de secours spirituel et corporel, et la disposition de la personne n'est pas moins considérable pour la gloire de Dieu. Madame de Brienne (3) attend la réponse. Je pensais lui pouvoir envoyer à Saint-Denis, d'où elle doit revenir dimanche, mais je crois qu'il suffira de lui donner l'une de ces fêtes. Permettez-moi, Mon Très Honoré Père, de supplier votre charité de s'employer auprès de Notre-Seigneur pour tous nos besoins, et ceux de votre très humble fille et obéissante servante.

P.S.—J'oubliais de demander à votre charité si je dois accorder à Madame la Duchesse de Ventadour (4) qu'elle fasse manger du rôti à nos Sœurs le jour de Pâques.

1. La grande Mademoiselle, duchesse de Montpensier, cousine germaine du Roi Louis XIV.
2. Deux Filles de la Charité furent envoyées à Saint-Fargeau.
3. Madame de Brienne (voir p. 94) est de Saint-Denis.
4. Madame de Ventadour (voir p. 304) est à Sainte-Marie-du-Mont.

L. 532

à Monsieur Vincent

Ce 2 avril 1657.

Mon Très Honoré Père,

Encore que je doute que la pensée que je vais exposer à votre charité soit à exécuter, je n'oserais manquer de vous dire qu'il me semblerait bien utile à la Compagnie qu'il fût dit dans les expéditions du sceau, ou dans la vérification du Parlement (1) que, considérant l'utilité de la Compagnie pour le public, et eu égard à la fragilité du sexe et leurs emplois en divers lieux, que le Roi ou le Parlement en prennent protection particulière, tant de toute la Compagnie en général, que de chacune en particulier, défendant très expressément à toutes de sortir de la dite Compagnie sans le consentement du Supérieur, et même de ne sortir avec le simple habit qu'elles portent donnant pouvoir, dès maintenant si la chose arrivait, de procéder juridiquement contre telles personnes comme réfractaires aux ordonnances du Roi ou celles du Parlement. Si la chose (2) est tout à fait ridicule, je sais que votre bonté pardonnera cette faute avec les autres accoutumées, Mon Très Honoré Père, à votre très humble fille et très obéissante servante.

P.S.—S'il plaît à votre charité, Mon Très Honoré Père, m'avertir des défauts de cette lettre pour Madame la Chancelière, si elle est passable, ne dois-je point la copier à cause des ratures. Si j'avais osé nommer votre approbation, il me semble que cela aurait plus de force.

L. 518

à Monsieur Vincent

Ce 3 avril [1657].

Mon Très Honoré Père,

L'emploi que Monseigneur de Cahors (1) veut donner à nos Sœurs me fait changer la proposition que j'ai faite à votre charité pour

L.532

1. La Compagnie, après avoir été approuvée par l'Archevêque de Paris en 1655, va être reconnue officiellement par le Roi. Le dossier est à l'étude au Parlement.
2. La demande de Louise de Marillac n'a pas été retenue.

L.518

1. Alain de Solminihac (1593-1659) né à Belet, Périgord, est sacré évêque de Cahors le 17 juin 1636. Il se dévoue avec un très grand zèle pour ses

diocésains, faisant de nombreuses visites pastorales. Il appelle les prêtres de la Mission pour son séminaire et en 1657, il demande des Filles de la Charité. Monseigneur de Solminihac fut un grand ami de Monsieur Vincent. De nombreuses lettres de l'un à l'autre témoignent de leur souci de la réforme du clergé.

seconde Sœur, pensant qu'il est nécessaire qu'elle sache lire, écrire et faire quelque ouvrage, et pour cela il faut en tirer une des enfants. Ce choix de ces deux Sœurs nous tiendra lieu de plus de quatre, mais il faut faire cet effort, pour plusieurs raisons, dont la principale est celle de vos saintes intentions. Permettez-moi, Mon Très Honoré Père, que suivant la connaissance que j'ai de la pauvreté de la Compagnie, je dise tout simplement à votre charité que l'intention de Monseigneur n'étant pas que nous portions les frais du voyage, comme aussi ne le pouvons-nous pas, que cela nous accommoderait et faciliterait le prompt partement *, si sa charité nous faisait bailler * à Paris le nécessaire, parce que outre qu'il les faut toutes équiper de neuf, il faut encore les frais des voitures et la nourriture sur les chemins. Peut-être est-ce les intentions de ce bon Seigneur, mais le désir que j'ai de lui obéir promptement me les fait prévenir, dont je vous demande très humblement pardon si cela n'était pas nécessaire, et votre bénédiction, avec la croyance que je suis, Mon Très Honoré Père, Votre très humble et très obéissante fille et servante.

P.S. —Je ne sais si c'est contre la simplicité que je me sers de ce qui me paraît prudence, vous envoyant cette lettre, Mon Très Honoré Père, au cas que votre charité jugeât à propos de l'envoyer. Il m'a semblé que j'ai pris cette pensée sur quelque raison de besoin, et empêcher que votre charité ne nous fît quelque proposition que je vous dirai s'il plaît à Notre-Seigneur.

L. 520

à ma Sœur Barbe Angiboust
Fille de la Charité Servante des Pauvres Malades, à Bernay

Ce 10 avril 1657.

Mes Très Chères Sœurs,

Aujourd'hui est parti le paquet des hardes* que vous nous aviez demandé avec les croix et nous vous avons écrit par cette voie, mais j'ai pensé de vous mander* ce mot au sujet de votre dernière pour vous faire avoir plus tôt de nos nouvelles, et vous prier de ne craindre point les apparences de dangereuses maladies parce qu'il en est de même partout que chez vous. Il est vrai qu'à Paris il est mort quantité de personnes subitement, et en meurt encore, ce nous sont des avertissements pour nous tenir prêtes quand il plaira à Dieu nous appeler, et nous servir de précaution avant que de voir les malades. Vous me donnez une grande consolation de ne les vouloir pas abandonner et que vos messieurs et dames soient dans ce même

L. 518
2. Louise Boucher et Adrienne Plouvier.

sentiment, j'espère qu'il ne vous en arrivera point de mal. Nous vous enverrons l'un de ces jours une petite boîte d'orviétan *, pour en prendre la grosseur d'un pois, les matins, et je crois que vous ne manquerez pas, mes Sœurs, d'avoir dévotion à Saint-Roch, pour obtenir de Dieu les forces nécessaires pour porter l'appréhension de ce mal et tout ce qui en peut arriver avec soumission à son bon plaisir et ainsi nous ne devons rien craindre.

Nous avons eu des ,nouvelles de l'arrivée de notre Sœur Marie (1) à Sainte-Marie. Ma Sœur Elisabeth (2) nous mande * qu'elle a du fil à nous envoyer et quelque autre chose, mais qu'elle ne sait par quelle voie ; si vous aviez des marchands de votre quartier qui allassent là, et qui continuassent d'y aller, vous leur pourrez écrire en la manière que vous jugeriez plus à propos pour les assurer de la voie. Je vous prie de recevoir les très affectionnés saluts de toutes nos Sœurs, et ma Sœur Laurence (3) aussi, comme je fais de tout mon cœur, nous lui avons envoyé avec le paquet, des lettres de ses parents ; je souhaite que tout arrive à bon port, et suis en l'amour de Notre-Seigneur, mes très chères Sœurs, Votre très humble Sœur et servante.

P.S.—J'ai envoyé votre lettre à Monsieur Notre Très Honoré Père, pour la conservation duquel, je ne doute point, vous employez souvent vos prières, nous y sommes obligées et aussi pour Monsieur Portail et toute leur sainte Compagnie.

L. 522

à Monsieur Vincent

Ce 3 mai [1657].

Permettez-moi, Mon Très Honoré Père, faire souvenir votre charité qu'il est demain Sainte-Monique (1), et que ce jour est solennel pour moi, pour la grâce que vous savez que Dieu m'y a faite, dont je n'ai pas bien usé ; et pour cela j'ai besoin de miséricorde, que je supplie votre charité de demander à Notre-Seigneur pour moi, me donnant à lui sans réserve au saint Sacrifice de la Messe, et une bonne part à votre bénédiction que je vous demande pour l'amour (de Dieu), comme étant par ce même amour, Mon Très Honoré Père, Votre très humble et très indigne fille.

L. 520
1 Marie Papillon (voir p. 471) arrivée à Sainte-Marie-du-Mont.
2 Elisabeth Jousteau, voir p. 461.
3. Laurence Dubois, voir p. 455.
L.522
1. Voir le récit de la grâce obtenue par Louise de Marillac p. 3.

L.523

à ma très chère Sœur Cécile (1)
Fille de la Charité Servante des Pauvres Malades à Angers

Ce 12 mai 1657.

Ma Très Chère Sœur,

Il y a bien longtemps que je me suis donné la consolation de vous écrire, mais je crois que vous aurez eu de nos nouvelles par la lettre que j'ai écrite à ma Sœur Marie (2), de Beauvais, que je pris la liberté d'adresser à Monsieur l'abbé de Vaux, auquel je mandai que Monsieur Vincent avait résolu d'envoyer bientôt un des messieurs (3) en vos quartiers, je le souhaite de tout mon cœur, vous avouant, et à toutes nos chères Sœurs, que je porte grande peine de savoir le peu d'avancement à la perfection en votre Communauté. Quand je ressens quelque petit mécontentement de quelques-unes de nos Sœurs et que je considère de près, pour en connaître la cause, il faut que je vous avoue ingénûment que souvent je reconnais qu'il y a de ma faute, soit manque de cordialité ou de leur donner l'exemple que je devrais, car il faut que nous sachions, ma chère Sœur, que le nom que la divine Providence nous fait porter de Servantes de nos Sœurs, nous oblige d'être les premières dans la pratique des véritables et solides vertus d'humilité, de support, de travail et d'exactitude à nos règles et pratiques de la Compagnie ; devant croire que nous sommes redevables à toutes et obligées de les servir pour leur aide spirituelle et temporelle ; et que la prudence nous fasse leur donner confiance pour leurs besoins sans aucune préférence. Je supplie Notre-Seigneur vous donner ce talent pour sa gloire et le bien de nos Sœurs, et suis en son très saint amour et de toutes nos très chères Sœurs, ma chère Sœur, Votre très humble et très affectionnée Sœur et servante.

L.522 bis

à Monsieur Vincent

Ce samedi au soir [mai 1657].

Je pense, Mon Très Honoré Père, que l'état de ma Sœur Jeanne Lepintre (1) et des Messieurs de Châteaudun a besoin que ce soit votre

L. 523
1. Cécile Angiboust, voir p. 41.
2. Marie Gaudoin, voir p. 453.
3. Monsieur Berthe (voir p. 280) prêtre de la Mission, va venir à la fin du mois.

L. 522 bis
1. Jeanne Lepintre, (voir p. 77) est à Châteaudun depuis 1654.

charité même qui se donne la peine de mander * une seconde fois notre dite Sœur Jeanne pour ne pas donner lieu au refus de l'obéissance, ni à contrevenir aux conventions avec ces messieurs qui voudraient tirer de longue pour ne rien faire que ce qui leur semblera bon, et c'est pour (cela), Mon Très Honoré Père, que je n'ai pas écrit, étant assurée qu'il y aurait d'autres raisons de leur part à dire. Je vous renvoie leurs lettres, afin que si votre charité y connaît que le mal n'était pas si grand en ma Sœur Charlotte (2) qu'elle lui ordonne de demeurer et ainsi notre Sœur Jeanne pourrait amener la prétendante et trois de nos Sœurs habillées (3) demeureraient, ce qui contenterait ces messieurs. Le messager part demain dimanche et n'ira de trois jours. Je demande, pour l'amour de Dieu, à votre charité sa bénédiction et de lui parler, le croyant nécessaire, mais à votre commodité de ces premiers jours suppliant votre charité de voir devant Dieu que je suis, par sa très sainte volonté, Votre bien pauvre fille.

L. 524

à ma très chère Sœur Barbe Angiboust
Fille de la Charité Servante des Pauvres Malades à Bernay

Ce 1er juin 1657.

Ma Très Chère Sœur,

Nous sommes très en peine de l'état auquel vous êtes présentement, n'ayant point eu de vos nouvelles depuis que nous vous avons envoyé une petite boîte d'orviétan*, pour vous servir de préservatif dans l'air, au temps des fièvres malignes. Nous avons appris qu'elles avaient cessé, dont nous louons Dieu ; mais je serais bien aisée d'en apprendre des nouvelles par vous-même. Je vous prie nous en donner le plus tôt que vous pourrez, et me mander* aussi je vous prie si vous avez reçu, pour ma Sœur Laurence (1), une lettre de ses parents. Je ne manque point à dire de vos nouvelles à Monsieur Notre Très Honoré Père et à Monsieur Portail, et souvent leur envoie les lettres que vous m'écrivez. Nous avons grand sujet de remercier Notre-Seigneur de la santé que sa bonté leur donne, dont nous avons si grand besoin. Offrez à notre bon Dieu la résolution que nous avons prise de continuer l'accommodation de la Maison (2) On commence aujourd'hui à y

L. 522 bis
2. Charlotte Moreau, voir p. 400.
3. Sœurs qui viennent de prendre l'habit.
L. 524
1. Laurence Dubois, voir p. 455.
2. Voir Coste X.428.

travailler, vous pouvez penser, ma chère Sœur, que nous avons plus besoin que jamais de la bonté de sa Providence, pour ce sujet et pour toutes les autres conduites de la Compagnie. Ma Sœur Cécile (3) vous salue, le besoin que nous avons de filles nous empêche de la mander * sitôt. Je ne sais si nous vous avons mandé la mort d'une de nos Sœurs qui était à la Compagnie depuis dix-huit mois. Toutes nos Sœurs vous saluent toutes deux, et moi, ma Sœur Laurence, de qui je suis et à vous, mes très chères Sœurs, en l'amour de Jésus Crucifié, la très humble Sœur et servante.

P.S. —Mandez*-moi, je vous prie combien il y a, de Bernay à nos Sœurs de Sainte-Marie.

L. 525

à ma Sœur Barbe Angiboust
Fille de la Charité Servante des Pauvres Malades à Bernay

Ce 12 juin 1657.

Ma Très Chère Sœur,

Il n'y a pas encore quinze jours que je me suis donné la consolation de vous écrire, et depuis j'ai reçu trois de vos lettres, presque toutes à la fois, avec une de ma Sœur Laurence (1) pour son frère, que je ne manquerai pas de lui envoyer par la première occasion sûre. De crainte que ma lettre dernière ne soit perdue, je vous priais, par elle, de me mander* combien il y avait bien, de Bernay à Sainte-Marie (2), et si vous pourriez bien faire ce voyage avant que d'en faire ici un petit, pour lequel je prendrai l'ordre de Monsieur Vincent la première fois que je le verrai, s'il plaît à Dieu. Je vous prie de m'avertir du temps précisément que vous pourrez faire le voyage sans que les malades et les écolières en reçoivent d'incommodité: le plus tôt sera le meilleur, afin que ma Sœur Laurence fasse aussi son tour.

Je supplie Notre-Seigneur vous conserver, et suis en son saint amour, ma très chère Sœur, Votre très humble Sœur et très affectionnée servante.

L. 524
3. Cécile Angiboust doit revenir prochainement à Paris.
L. 525
I Laurence Dubois, voir p. 455.
2 La distance entre Bernay et Sainte-Marie-du-Mont est d'environ 150 kilomètres.

L. 530

à ma très chère Sœur Barbe Angiboust
Fille de la Charité Servante des Pauvres Malades à Bernay

Ce 22 juin 1657.

Ma Très Chère Sœur,

Je loue Dieu d'avoir donné la santé en votre bourg, que cela me mettait en grande peine, surtout quand j'ai été si longtemps sans recevoir de vos nouvelles. le vous prie, ma chère Sœur, si vous croyez avoir assez de force pour faire le voyage de Sainte-Marie (1) de partir le plus tôt que vous pourrez ; si vous avez besoin d'argent, comme je ne doute pas, je vous prie d'en emprunter et nous vous le renvoierons. Mais j'aime mieux que vous le veniez quérir vous-même à votre retour, s'il plaît à Dieu.

Faites mes excuses à ma Sœur Laurence (2) que je ne lui écris point. Je suis après pour être saignée, à cause d'une fluxion sur une épaule. J'espère, s'il plaît à Dieu, que cela ne sera rien. Je vous prie, si vous allez, ma chère Sœur, d'apprendre bien toutes choses, afin de nous dire des nouvelles à votre retour, et si c'était le plus droit chemin de venir ici que d'aller à Bernay, je vous prie d'y venir. Encouragez bien nos chères Sœurs (3), car je crois qu'elles ont grand travail et peu de consolation, mais beaucoup de mérite, elles peuvent dire avec saint Pierre à Notre-Seigneur: Nous avons tout quitté pour votre amour ! et s'assurer que si (elles) sont fidèles leur récompense sera grande.

Monsieur Notre Très Honoré Père trouve bon que vous envoyiez les filles que vous jugerez propres pour la Compagnie.

Assurez ma Sœur Laurence que vous ne serez pas longtemps à votre voyage ; essayez d'être le moins que vous pouvez, sans rien précipiter néanmoins ; jugez, je vous prie, la personne qui sera propre pour se tenir avec elle durant votre absence. Je supplie Notre-Seigneur vous être présent à l'une et à l'autre afin que vous travailliez en son esprit et qu'il soit votre conseil, votre force et consolation en tous vos besoins, et me croyez en son très saint amour, ma chère Sœur, Votre très humble Sœur et servante.

1. Sainte-Marie-du-Mont à 150 kilomètres.
2. Laurence Dubois, voir p. 455.
3. Elisabeth Jousteau (voir p. 461) et Marie Papillon (voir p. 471).

L.528

à Monsieur Vincent

[juin 1657].

Les bonnes Sœurs de Saint-Flour (1) n'ont su résoudre de leur confession, et ne sentent point de peine de la différer, dans la soumission, Mon Très Honoré Père, à l'ordre de la divine Providence pour, si elles ne peuvent la faire à votre charité, la faire à celui qui lui plaira leur nommer (2).

L'aînée souhaite vous faire une communication que, si elle ne peut vous parlant, elle demande à votre charité la faire par écrit. Sa soumission aux ordres de la volonté de Dieu est admirable, car elle m'a dit qu'elle ne s'était jamais sentie dans une pareille disposition de facilité et ouverture de cœur pour sa confession, et néanmoins elle en demeure en paix ; je crois une grande perfection en cette âme, et d'admirables dispositions pour les œuvres auxquelles Dieu l'appliquera. Qu'elle aurait fait du bien et qu'elle en ferait si elle était instituée en ma place, et qu'elle m'aura fait de bien si je conserve les humiliations que je reçois en son sujet, pour mes misères et oppositions aux grâces de Dieu. J'espère de votre charité qu'elle m'obtiendra miséricorde et me pardonnera d'avoir rendu ses peines si inutiles. Il est vrai que les besoins de la Compagnie pressent un peu de s'assembler et de vous parler ; il me semble que mon esprit est tout enveloppé tant il est faible, toute sa force et son repos est après Dieu d'être par son amour, Mon Très Honoré Père, Votre très humble et très obéissante servante.

L. 527

(à Monsieur le Curé de Chars) (1)

(juillet 1657).

Monsieur,

Permettez-moi de vous dire que n'ayant pas mandé* à ma Sœur Marie (2) de donner la peine à Monsieur Pouvot (3) de lui trouver voie pour son retour, je n'ai pas été étonnée qu'elle n'ait pas pris celles des beurriers, très incommode pour en prendre une plus assurée. Il est vrai, Monsieur, que j'ai été fâchée qu'elle ait amené la fille pour des

L. 528
1. Les Sœurs originaires de Saint-Flour.
2. Dans sa réponse (Coste VI.318) Monsieur Vincent propose Monsieur Alméras.

L. 527
1. Cette lettre est probablement adressée au curé en titre de Chars, voir p. 557.
2. Marie Poulet, voir p. 435.

3. Monsieur Pouvot, le curé résident de Chars, qui est janséniste.

raisons que votre charité m'a mandée, mais je m'étonne que l'on ait remarque qu'elle ait parlé à Monsieur Garson, vu la connaissance que vous m'avez témoigné avoir de sa bonté et que vous avez approuvé sa conduite si longtemps dans votre paroisse et que vous savez les services qu'il vous a rendus, et que nos Sœurs ne se sont confessées à lui que par votre approbation (5). Je suis bien fâchée, Monsieur, de ne vous avoir pu envoyer la Sœur que je vous avais trop facilement fait espérer pour la crainte que j'ai que ce soit encore à recommencer, vu quelques plaintes et avertissements qui m'ont été donnés, c'est pourquoi je vous prie, Monsieur, au nom de Dieu d'essayer des personnes que l'on vous propose et de permettre que ma Sœur Clémence (6) revienne sans retardement.

L. 529

à mes très chères Sœurs Marie (1) **et Clémence (**2)
Filles de la Charité Servantes des Pauvres Malades, à Chars

Ce 5 juillet 1657.

Mes Très Chères Sœurs,

Et vous, ma Sœur Marie particulièrement, je vous assure que j'ai bien compati à toutes les peines que j'ai su que vous avez eues. Ce vous est une marque, ma chère Sœur, de l'amour que Notre-Seigneur a pour vous, vous ayant choisie pour l'honorer dans ses souffrances. Tout ce que je crains, est que n'ayant pas eu d'expérience pour votre conduite vous soyez sortie du respect que vous devez à Monsieur le Curé, et que le monde se soit servi de cet exemple, selon ce que vous me mandez *. en votre lettre, ce qui serait une chose très fâcheuse et qu'il faut réparer disant à toutes celles qui vous en parleront: Monsieur le Curé est maître absolu de la conduite des prêtres et du peuple de sa paroisse ; le Seigneur, qui est Monsieur le Duc de Luynes (3), a donné cette cure à Monsieur Garson (4), et (il) faut qu'il y demeure. C'est pourquoi, ma Sœur, quand j'aurais quelque pouvoir, je croirais offenser Dieu de m'employer à le faire retourner à Chars. Ne savez-

L. 527
4. Monsieur Garson, l'ancien vicaire de Chars, non janséniste.
5. Ce paragraphe a été barré sur l'autographe.
6. Clémence Ferré, voir p. 44.
L. 527
1. Marie Poulet, voir p. 435.
2. Clémence Ferré, voir p. 44.
3. Le duc de Luynes est janséniste.
4. Monsieur Garson a été envoyé dans une autre cure.

vous pas que il vous est défendu d'être attachée à qui que ce soit, ni d'avoir aucune familiarité à pas un homme. Cela étant, vous devez être bien aise que la chose soit arrivée ainsi, à cause de l'habitude que ce bon Monsieur avait à l'hôpital.

Pour ce que vous me mandez*, je trouve bien à propos que ma Sœur Clémence aille demander de l'argent à Monsieur le Curé que pour l'achat de vos petites provisions, si elle vous en prie, vous les ferez comme vous en conviendrez ensemble avant d'acheter. Vous savez l'une et l'autre, mes chères Sœurs, que en quelque lieu que l'on soit, il faut toujours la sobriété tant pour la quantité que pour la grossièreté des viandes, en la manière que vous faites en la maison.

Pour l'école, ce doit être vous, ma Sœur Marie, pour plusieurs raisons ; et vous ma Sœur Clémence, vous aurez le soin des pauvres malades, tant de l'hôpital que de la campagne dont l'on (n'a) jamais grand nombre ; ce qui vous donnera tant plus de moyens de les bien solliciter* avec votre charité et douceur ordinaires. Ce n'est pas que ma Sœur Marie, pour sa satisfaction à exercer la charité, elle ne puisse les aller voir aussi, et leur rendre service en ce qu'elle pourra sans faire tort à ses écolières, qu'elle continuera de bien instruire à la crainte et amour de Dieu, plutôt que de les apprendre à en beaucoup parler.

Je ne vous recommande point l'union et respect l'une pour l'autre, étant ce me semble assurée de cette pratique. Grand silence, je vous prie, pour tout ce qui s'est passé. Si vous croyez, ma Sœur Marie, que Monsieur le Curé soit fâché contre vous, demandez-lui pardon bien humblement. Quand est des bruits de ceux que l'on croit Jens. S. (5) n'en parlez jamais, jamais. Vous ne savez que (si) cette personne n'a garde de vous rien conseiller contre votre religion. Que si l'on vous disait quelque chose que vous n'entendissiez pas, mandez-le nous, et je ne manquerais pas de prendre l'ordre de nos Supérieurs, pour vous mander* ce que vous aurez à faire, ou ils prendront la peine vous le mander eux-mêmes.

Dieu soit béni, ma chère Sœur, de la grâce que sa bonté vous a faite de ne pas suivre votre pensée pour le voyage que vous pourrez faire quand il sera temps. Je vous prie, mes chères Sœurs, de suivre l'ordre que Monsieur Portail vous mande pour vos confessions, et ne craignez rien, quelque conseil que d'autres vous pourraient donner. Et donnez le même avis à celles qui demandent avec tant d'empressement le retour de Monsieur Garson ; je crois que vous ne lui faites pas

service.

Recommandez-nous à toutes celles qui vous paraissent de si bonne volonté et les servez de bon exemple et de lecture.

Bonjour, mes chères Sœurs, croyez-moi toujours en l'amour de Notre-Seigneur, Votre Sœur et servante.

5. Louise de Marillac désigne ainsi les Jansénistes.

L.-531

à ma très chère Sœur Laurence Dubois
Fille de la Charité Servante des Pauvres Malades à Bernay

Ce 10 juillet 1657.

Ma Très Chère Sœur,

Je suis en peine si ma Sœur Barbe (1) est partie pour faire son petit voyage et de savoir comment vous vous portez seule, et si vous n'avez point beaucoup plus de travail que vous ne pouvez faire. Je crois que ma Sœur Barbe n'aura pas manqué de prier quelqu'un, en son absence de vous aider dans le besoin ; je vous prie de me le mander*, et si vous avez quelque bonne fille à tenir avec la nuit. Je ne doute point, ma chère Sœur, que vous ne vous teniez bien sur vos gardes tant pour le spirituel que pour le temporel, parce que c'est un temps auquel nos ennemis rôdent le plus après nous, pour essayer de nous surprendre ; ce qui me fait croire que vous redoublez vos prières et vos soins de pratique de vertus, et surtout que vous tenez vos portes bien fermées a ceux qui n'y doivent pas entrer, et bien ouvertes quand la nécessité y fait entrer quelque homme que vous n'y devez pas arrêter.

Je vous prie, ma chère Sœur, de prendre garde de ne point mécontenter personne de vos dames et ne passer en rien ce que vous avez accoutumé de faire, n'augmentant ni diminuant en l'absence de ma Sœur. Que si vous avez besoin de refuser quelque chose, que ce soit toujours avec douceur et humilité, parce que nous n'avons pas droit de faire autrement, n'étant appelées de Dieu, en notre vocation que pour secourir les dames, pour le service des pauvres, et partant nous ne sommes que les servantes des unes et des autres.

J'attends de vos nouvelles amplement avec grand désir ; je vous prie de m'en donner le plus tôt que vous pourrez, et de me croire en l'amour de Notre-Seigneur, ma très chère Sœur, Votre très humble Sœur et servante.

P.S. —Toutes nos Sœurs vous saluent et se recommandent à vos prières.

1. Barbe Angiboust est partie à Sainte-Marie-du-Mont.

L. 533

à mes très chères Sœurs
les Filles de la Charité Servantes des Pauvres Malades à Chantilly

Ce 24 juillet 1657.

Mes Très Chères Sœurs,

Je suis en peine qu'on nous demande des drogues dont on nous a envoyé le mémoire, et nous ne le trouvons point, et ne savons ce que c'est. Je vous prie d'en renvoyer un autre et nous ne manquerons pas de faire promptement ce qui sera dessus. Je suis bien fâchée de n'avoir point eu l'honneur de voir Monsieur Pesset que l'on m'a dit avoir pris la peine de passer par ici, mais je n'y étais pas. Je vous prie le saluer très humblement de ma part, et me mander* si vous avez reçu une lettre il y a quinze jours ou trois semaines, que je vous ai envoyée par laquelle je vous mandais le grand bien et la nécessité qu'il y a d'aller toujours à un même confesseur et l'avis de Monsieur Vincent en ce sujet là.

Je vous prie, ma Sœur Marie (1) de venir faire un petit voyage ici le plus tôt que vous pourrez, pourvu qu'il n'y ait point un grand empêchement. Je vous promets, ma Sœur Geneviève (2), que notre Sœur sera peu en son voyage, afin que vous en puissiez faire autant avant l'hiver.

Nous avons eu ma Sœur Suzanne et ma Sœur Gabrielle (3) bien malades et en danger de mort ; toutes deux, par la grâce de Dieu, commencent à guérir. Toutes nos Sœurs vous saluent et se recommandent à vos prières, et moi qui suis en l'amour de Notre-Seigneur, mes très chères Sœurs, Votre très humble.

L.534

à Monsieur Vincent

Ce lundi au soir [juillet 1657].

Je vous supplie très humblement, Mon Très Honoré Père, si votre charité le juge à propos, de donner à Monsieur le Supérieur de Sedan le pouvoir de recevoir et d'offrir à Dieu, le renouvellement des vœux

L. 533
1. Marie Navain, voir p. 542.
2. Geneviève Doinel voir p. 302.
3. Gabrielle Cabaret la fille du Seigneur de Gionge. Née en 1634, elle est entrée dans la Compagnie des Filles de la Charité le 7 octobre 1651. Monsieur Vincent s'est montré réticent à son admission (Coste IV.312). Après une adaptation difficile Gabrielle est envoyée successivement à Saint-Nicolas-du-Chardonnet, à l'hôpital de Saint-Denis et à Arras. Elle sera

nommée officière en 1667. Elle meurt à Saint-Germain-en-Laye le 5 février 1669.

de ma Sœur Jeanne Christine (1), et ceux de la première fois que sa sœur associée (2) désire faire, au cas qu'elles le désirent et lui en parlent.

J'ai oublié ce matin de proposer à votre charité si il ne serait pas expédient que je menasse nos Sœurs Jeanne (3) et Madeleine ; outre quelque considération, je crois que la première serait un peu satisfaite, et moi j'en aurais consolation. C'est toujours dans la soumission que je vous fais mes propositions ainsi que doit faire, Mon Très Honoré Père, Votre très humble fille et obéissante servante.

L. 535

à Madame la Présidente de Herse

[juillet 1657].

Madame,

Il me semble que je suis obligée de vous faire connaître, que depuis un an les filles de la charité qui sont à Chars ont été extrêmement exercées pour deux divers sujets, que le zèle de Monsieur le Curé a produits : l'un que je ne puis vous écrire, et l'autre regarde la stabilité qu'il voudrait en ce lieu, sans que nous eussions la liberté de les changer, comme partout ailleurs, et selon les conditions que nous avons traitées avec vous, Madame. Le respect que nous devons à la conduite de la Providence sur la Compagnie, et aux personnes qu'elle inspire de l'employer pour le service des pauvres nous a empêchés de les retirer ; et c'est pour cela, Madame, que je prends la (liberté) de vous envoyer cette lettre d'avis (1) qui m'a été donnée, vous suppliant très humblement de nous donner le vôtre, que nous suivrons de grand cœur ; espérant que votre nouvelle protection calmera ces petites persécutions, arrivées plus grandes depuis ce Carême, durant lequel et depuis, un bon Père de l'oratoire du faubourg Saint-Jacques (2) a séjourné là. Si Dieu me fait la grâce de vous voir je vous dirai le particulier plus amplement ; vous assurant de mes très humbles respects, et que je suis en l'amour de Notre-Seigneur, Madame, Votre très humble et obéissante servante.

L. 534
1. Jeanne-Christine Prévost, voir p. 262.
2. Sans doute Renée Pescheloche qui est à Paris le 8 août 1655. Elle est venue ensuite à Sedan.
3. Jeanne Lepintre (voir p. 77) et Madeleine vont à la Salpétrière, hôpital fondé depuis plusieurs années, pour recevoir tous les mendiants de Paris.

L. 535
1. La décision du retrait des Filles de la Charité de Chars a été prise au Conseil du 21 juillet 1657 (Coste XIII. 733).
2. Prêtre ayant des tendances jansénistes (Coste XIII. 736).

L. 529 bis

à Monsieur le Curé de Chars (1)

juillet (1657).

Monsieur,

J'ai cru que vous ne saviez peut-être pas que ç'avait été par rencontre inopinée, que notre Sœur avait amené cette bonne fille du consentement de sa tante, avec laquelle elle avait fait le voyage de St-Prix, ce qui dénotait qu'elle n'était pas si pressée d'ouvrage. Pour ce que vous trouvez étrange qu'elle ne se soit pas servie de la voie de Monsieur Pouvot (2), je vous dirai que ce n'est pas l'ordinaire de nos Sœurs de demander conseil sans une extrême nécessité pour ces choses après qu'elles ont reçu notre avis sur ce qu'elles doivent faire, et jamais nous ne traitons pour leur sujet qu'en ces conditions. Pour ce qui est de Monsieur Garson (3), souvenez-vous, s'il vous plaît, Monsieur, que vous l'avez toujours eu en grande estime pour sa bonne vie, et que votre charité m'en a encore donné des témoignages la dernière fois que j'ai eu l'honneur de vous voir, même en me faisant des plaintes de notre Sœur Marie (4) au sujet de la croyance qu'elle avait eue en lui comme un confesseur qui lui avait été nommé par ses supérieurs suivant votre avis le tenant dans votre paroisse, où il vous a tant servi, Monsieur, pour la consolation de votre peuple affligé pour le bruit des maximes que vous savez qu'introduisent des messieurs.

Toutes ces considérations, Monsieur, avec l'assurance que j'ai eue de plusieurs personnes que vos intentions étaient d'avoir des personnes toutes à vous, conformément à ce que vous m'avez dit vous-même, que vous désiriez que nos Sœurs ne soient pas changées, ensuite aussi des pratiques que quelques-uns de vos ecclésiastiques ont exercées à l'égard de notre Sœur Marie qui fut un jour passée à la table de la sainte Communion, à la vue du peuple. Une autre fois, on ôta de l'autel l'hostie qui était pour elle et qui était prête à offrir ; elle fut déclarée, en pleine rue, mériter pénitence publique, et menée si à bout par invectives et paroles offensives, que sa simplicité étant surprise et ne pouvant servir de la prudence nécessaire, elle s'est portée à dire quelques paroles moins respectueuses, qu'elle ne devait, dont je vous ai déjà demandé pardon, et le fais encore très humblement. Tout cela, dis-je, Monsieur, m'a contrainte à supplier très humblement Monsieur Vincent, Notre Très Honoré Supérieur de faire revenir notre Sœur Clémence (5) ce que sa charité a jugé à propos. C'est pourquoi, Monsieur, je vous supplie de trouver bon son retour avec la Sœur qui va exprès pour la ramener, après qu'elle aura remis tous les meubles

1. Cette lettre est sans doute adressée au Curé en titre, le Supérieur des Pères de l'Oratoire du Faubourg Saint-Jacques.
2. Monsieur Pouvot, le curé résident à Chars.
3. Monsieur Garson l'ancien vicaire de Chars.
4. Marie Poulet, voir p. 435.
5. Clémence Ferré, voir p. 44.

de l'Hôtel-Dieu et donné connaissance des malades à la personne que vous jugerez à propos selon l'ordre que vous dites avoir de Monsieur le Duc de Luynes (6) de disposer, et de la demeure des filles et de tout le reste. Je supplie Notre-Seigneur de vous donner son esprit et suis en son très saint amour.

L. 527 bis

à Madame de Herse (1)

(1657).

Madame,

N'ayant que votre personne à regarder, pour rendre compte de nos faits à l'emploi que votre charité a donné aux Filles de la Charité, pour le service des pauvres malades de Chars, nous sommes obligées Madame, de vous faire savoir que nous avons cherché tous les moyens possibles d'y être utilement employées pour la gloire de Dieu et pour la satisfaction de Monsieur le Curé qui, durant plusieurs années a paru en être content, mais depuis quelque temps il s'est ému quelque difficulté en sa paroisse, et pour cela a fait éloigner un très bon ecclésiastique, qu'il avait trouvé bon qu'il fût le confesseur de nos Sœurs. Ensuite, voulant introduire des conduites non usitées dans l'Eglise, comme de refuser publiquement la Communion lorsqu'on est déjà à la sainte table, de faire ôter le pain qui est prêt à offrir à l'autel d'enseigner qu'on peut communier des huit jours, voire des mois consécutifs sans se confesser ; de menacer les Sœurs de leur faire faire pénitence publique à la porte de l'église, et cela afin de les obliger à contrevenir à l'obéissance qu'elles doivent rendre à leurs supérieurs légitimes, en leur disant entre autres choses qu'elles ne doivent point là, les considérer comme leurs supérieurs, qu'elles ne doivent pas faire grand état de l'exactitude de leurs règlements, et que leur désobéissance à l'endroit de Monsieur le Curé, n'ayant pas voulu, comme il l'aurait souhaité, donner le fouet en sa présence à une fille de 12 à 13 ans, est punissable. Voulant qu'elles reçoivent tous ceux et toutes celles qui iront de sa part en leur maison, pour boire, manger et coucher, et cela sans contredit et plusieurs autres choses de pareille importance. Il a poussé à bout une de nos Sœurs qui était restée seule pour la presse qu'il avait eue de faire ôter l'autre. Celle qui était restée étant poussée à bout, étant fort simple et n'ayant eu lieu d'user d'une assez grande prudence, a dit, non à Monsieur le Curé, mais à celui

L. 529 bis
6. Le duc de Luynes, janséniste.
L. 527 bis
1. Madame de Herse avait établi les Filles de la Charité à Chars (Coste XIII. 735)

qui l'accompagnait, quelques paroles moins respectueuses, qu'elle ne devait, à l'occasion du mécontentement du peuple irrité depuis quelques années, au sujet du bruit qui les accuse de jansénisme.

Tout cela, Madame, a fait que Monsieur Vincent, de qui nous avons l'honneur de dépendre nous a permis de nous retirer, après avoir pris votre avis, et vous avoir dit que nous savons de bonne part que ces messieurs ont dessein d'avoir des personnes toutes à eux, et ont dit avoir lettre de Monsieur le Duc de Luynes pour les rendre absolus maîtres de l'Hôtel-Dieu et de tout ce qui en dépend, ce qui nous est à consolation, ayant par là des marques que ce ne sera pas par notre choix que nous sortirons de l'emploi que la Providence ne nous avait donne que pour un temps, et espérant que vous ne le trouverez pas mauvais, la chose étant si juste.

L. 536

à ma très chère Sœur Laurence
fille de la Charité Servante des Pauvres Malades à Bernay

Ce 7 août 1657.

Ma Très Chère Sœur,

Que direz-vous de moi d'être si longtemps à vous donner avis que ma Sœur Barbe (2) a été obligée de passer ici sans retourner à Bernay. N'était que je pensais toujours vous pouvoir envoyer une de nos Sœurs, je vous aurais plus tôt écrit, pour vous prier de ne vous point ennuyer, au nom de Dieu. J'espère que, vendredi, nous ferons partir celle que la Providence vous a destinée. Je loue Dieu de tout mon cœur des bénédictions que sa bonté donne sur votre conduite et emploi ; ce que vous m'en avez mandé * m'a fort consolée. J'ai communiqué votre lettre à Monsieur Notre Très Honoré Père qui en a été fort satisfait.

C'est maintenant, ma chère Sœur, que vous entrez tout de bon dans l'exercice des vraies Filles de la Charité- vous voyant sevrée de conduite et consolation pour un peu de temps: c'est alors qu'il faut renouveler votre confiance en Dieu vous abandonnant à sa conduit ; et, continuant comme vous faites, en la pratique de vos règles, vous ne devez pas douter de son assistance en tous vos besoins.

Je vous prie et ma Sœur Barbe aussi, de lui renvoyer toutes ses hardes *, et principalement toutes ses lettres. Elle m'a parlé de quelque

1. Laurence Dubois, voir p. 455.
2. Barbe Angiboust voir p. 14.
3. Anne Levies, entrée dans la Compagnie des Filles de la Charité en 1655. Elle demeure à Bernay Jusqu'à sa mort qui survient dès 1660.

toile fine et d'autres choses que j'ai oubliées, mais enfin, ma chère Sœur, la commodité de ses hardes vous pourra donner lieu d'envoyer ce que vous aurez à envoyer parce que je ne crois pas que vous puissiez venir ici de cet été. Elle vous salue de tout son cœur, et vous prie de bien faire ses recommandations à tous ses amis ; elle ne manquera pas de se donner la consolation de vous écrire, je n'y ai pas pense devant qu'elle partît pour aller à Châteaudun ; la pauvre fille n'a point eu de repos pendant qu'elle a été ici. Elle se recommande très humblement au saint sacrifice et prières de Monsieur le Doyen (4) et le salue avec respect et soumission. Toutes nos Sœurs vous saluent aussi et se recommandent à vos prières, et moi particulièrement, qui suis en l'amour de Notre-Seigneur, ma très chère Sœur, Votre très humble Sœur et servante.

L. 537

à ma très chère Sœur Jeanne Lepintre
Fille de la Charité Servante des Pauvres Malades à la Salpêtrière

Ce 8 août 1657.

Ma Très Chère Sœur,

Je viens de recevoir ordre de Monsieur Vincent de vous mander * de venir aujourd'hui ou demain, sans faute, pour quelque affaire pressante, il suffit que vous en ayez averti Monsieur Drouart (1) Vous ne manquerez pas aussi d'amener ma Sœur Madeleine.

Je vous prie de me recommander à la demoiselle Anglaise et lui dire que j'espère qu'elle sera bien fidèle à Dieu parce qu'elle sait bien qu'il n'y a que la persévérance qui, avec la grâce de Dieu, opère le salut. Dites-lui aussi, je vous prie, que Monsieur son bon père l'ira bientôt voir.

Bonsoir, mes chères Sœurs, je suis toute à vous en l'amour de Notre-Seigneur et Votre très humble Sœur et servante.

L. 536
4. Monsieur le Curé de la paroisse Sainte-Croix.
L. 537
1. Monsieur Drouart, l'intendant de la duchesse d'Aiguillon qui avait participé à la fondation de l'hôpital de la Salpêtrière (Coste V.47).

L 538

à Monsieur Vincent

Ce 14 [août 1657].

Mon Très Honoré Père,

Après avoir très humblement demandé pardon à votre charité, je lui demande sa bénédiction pour l'amour de Dieu, à ce que la sainte Communion que je prétends faire demain, si vous me le permettez, ne soit point à ma confusion ayant l'esprit très brouillé.

Les trois Sœurs suivantes supplient très humblement votre charité les bénir, et offrir à Dieu leur renouvellement annuel, savoir: Madeleine Ménage (1), pour la sixième fois ; Renée (2) de Saint-Barthélémy, pour la cinquième et Marie de Fimes, pour la troisième ou quatrième fois, toutes trois bien bonnes filles, et moi très méchante et qui néanmoins se console de ce que je pense avoir droit de me dire, Mon Très Honoré Père, Votre très humble et très obligée fille et servante .

L. 539

à ma Sœur Barbe Angiboust
Fille de la Charité Servante des Pauvres Malades à Châteaudun

Ce 22 août 1657.

Ma Très Chère Sœur,

Je ne me donnai point la consolation de vous écrire quand le coche partit, pour deux raisons, l'une que j'attendais toujours de savoir ce que j'aurais à vous mander* et l'autre que j'avais été fort mal. Je ne doute pas qu'il n'y ait beaucoup à faire en ce lieu, mais il faut espérer de la bonté de Dieu qu'il donnera bénédiction à votre travail, et à vous, toutes les grâces dont vous aurez besoin pour l'accomplissement de sa très sainte volonté, puisque vous avez été choisie pour cette œuvre par la conduite de sa Providence. Je crois, ma chère Sœur, que Monsieur Vincent, Notre Très Honoré Père, vous aura fait réponse. J'espère que tout ira bien, avec l'aide de Dieu, puisque ces bons Messieurs les

L. 538
1. Madeleine Ménage, entrée dans la Compagnie des Filles de la Chanté vers 1646 est à la Maison-Mère depuis au moins 1653. En 1657, elle est nommée dépensière. Elle a trois sœurs filles de la Charité, Marguerite, Françoise qui est à Nantes, et la plus jeune Catherine.
2. Renée Delacroix, voir p. 312.

Administrateurs (1) commencent déjà d'agir comme vous me mandez* J'ai grand regret de notre chère Sœur (2), je supplie Notre-Seigneur lui donner la confiance en sa bonté dont elle a besoin, et en nous telle qu'elle est nécessaire. Nos recommandations à toutes nos chères Sœurs auxquelles je me donnerai la consolation d'écrire en particulier au premier voyage*, s'il plaît à Notre-Seigneur, auquel je suis de tout mon cœur, ma très chère Sœur, Votre très humble.

P.S.—Toutes nos Sœurs vous saluent et particulièrement ma Sœur Françoise (3), qui a grand regret de ne vous avoir point dit adieu avant que vous partiez.

L. 540

à ma très chère Sœur Laurence Dubois
fille de la Charité Servante des Pauvres Malades à Bernay

Ce 26 août 1657.

Ma Très Chère Sœur,

Il est vrai que vous avez eu grand sujet de vous ennuyer du long temps qu'il y a que vous êtes toute seule ; je vous en demande pardon. J'espère que la satisfaction que (vous donnera) ma Sœur Anne (1), réparera toutes choses ; et quoiqu'il n'y ait pas encore trois ans qu'elle soit dans la Compagnie, sa vertu tiendra lieu de plus longues années en une autre, et fera que vous vivrez en grande union et cordialité en servant les pauvres avec vos soins ordinaires, à édification.

Vous ne m'avez point spécifié ce que vous envoyez dans ce paquet (2) dont nous sommes en peine, ne l'ayant pas reçu ; cela me fait croire qu'il sera resté quelque habit qui vous pourra servir à l'une et à l'autre, que si, néanmoins il vous manque quelque chose, je vous prie ma Sœur, de nous le mander*. Notre Sœur vous dira toutes nouvelles, étant fort pressée de finir et de me dire en l'amour de Notre-Seigneur, ma très chère Sœur, Votre très humble Sœur et servante.

L. 539
1. Des difficultés importantes existent avec les Administrateurs de l'hôpital de Châteaudun. C'est pour cette raison que Barbe Angiboust y est envoyée.
2. Charlotte Moreau, voir p. 400.
3. Françoise Fanchon, voir p. 610.

L. 540
1. Anne Levies voir p. 559.
2. Ce paquet contient les vêtements et les lettres de Barbe Angiboust (voir p. 560).

L. 541

à Monsieur l'abbé de Vaux

De Paris, le 1er septembre 1657.

Monsieur,

Je me donne la confiance de vous adresser deux lettres de Monsieur Vincent: l'une à Monseigneur d'Angers (1), et l'autre à ma Sœur Cécile (2), laquelle nous avons trouvé à propos d'envoyer prendre quelque repos à Richelieu, pour quelque temps. Je ne doute pas, Monsieur, que Monsieur Berthe (3) ne vous en ait parlé, ce qui me dispense de vous en dire autre chose, aussi bien est-il fort tard, et quelque petite incommodité m'oblige de vous écrire brièvement et d'une autre main que la mienne.

Je suis pourtant avec un singulier respect en l'amour de Notre-Seigneur, Votre très humble et très obéissante servante.

L. 542

à ma très chère Sœur Barbe Angiboust
fille de la Charité Servante des Pauvres Malades à Châteaudun

Ce 2 septembre 1657.

Ma Très Chère Sœur,

L'état auquel vous avez trouvé toutes choses, me fait désirer un peu plus souvent de vos nouvelles que vous ne nous en donnez, n'en ayant encore reçu qu'une seule fois depuis votre partement*. Ce qui me fait vous prier de trouver quelque voie assurée par laquelle vous puissiez envoyer vos lettres sûrement sans les adresser à pas un de la ville ou qui demeure à Paris, mais plutôt à ma Sœur Henriette (1) qui est présentement à la paroisse de Saint-Séverin. Il me tarde bien que je ne sache ce qu'est devenue cette pauvre bonne fille (2) ; j'ai si fort son affliction sur le cœur que je vous le saurais dire. Je vous prie de saluer toutes nos Sœurs de ma part, me recommandant à leurs prières et me croyez en l'amour de Notre-Seigneur, Votre.

P.S. —Ma Sœur Cécile (3) se porte bien et vous salue de tout son

L. 541
1. Mgr Henri Arnauld, voir p. 347.
2. Cécile Angiboust, voir p. 41.
3. Monsieur Berthe (voir p. 280) a fait la visite de la maison en mai 1657.

L. 542
1. Henriette Gesseaume, voir p. 87.
2. Charlotte Moreau, voir p. 400.

3. Cécile Angiboust, voir p. 41.

cœur. Nous avons envoyé ma Sœur Anne Levies (4) avec ma Sœur Laurence ; laquelle m'a renvoyé toutes vos hardes*, et tout ce que vous m'aviez dit qu'elle devait envoyer. Mandez-moi ce que vous voulez que nous vous envoyions, et si vous voyez Mademoiselle Libereau, faites-lui, je vous prie, mes très humbles saluts, l'assurant de mes très affectionnés services.

Si vous avez des nouvelles de nos Sœurs de Varize (6), je vous prie de m'en mander * ; ce m'est une grande consolation que vous ayez pour votre conduite le Révérend Père Supérieur, ou celui qu'il vous a donné. Je souhaite bien que toutes nos Sœurs soient exactes à l'uniformité en ce sujet là, aussi bien qu'à pas un autre, allant toutes à lui, parce que j'en sais la nécessité et que Dieu y donne grande bénédiction.

Vous ne nous avez point mandé* ce que vous avez fait de ces chapelets des filles, tout ferrés. Je vous prie de nous mander aussi combien ma Sœur Mathurine (7) vous bailla d'argent, tant pour votre place que pour votre nourriture, parce qu'elle l'a oublié, et ne le peut mettre en dépense.

L. 543

à Monsieur l'abbé de Vaux

Ce 12 septembre 1657.

Monsieur,

J'ai une grande confusion, pensant au temps qu'il y a que je me suis donné l'honneur de vous écrire ; et d'avoir toujours remis à vous remercier très humblement de la charité que vous avez faite à notre Sœur Jacquine (1), de prendre la peine de l'assurer de l'état de son père ce qui lui a beaucoup servi, et je vous puis dire, Monsieur, que son esprit a été fort tranquille depuis. Je suis bien étonnée que ma Sœur Cécile (2) marchande tant à faire son petit voyage de Richelieu, après m'avoir témoigné tant de fois le désirer et même de venir à Paris. Vous savez, Monsieur, l'importance qu'il y a d'exécuter les résolutions des Supérieurs. Je crois que Monsieur Berthe (3) n'a rien fait sans vous consulter sur les dispositions de toutes nos Sœurs ; et avant partir, je

L. 542
4 Anne Levies (voir p. 559) partie à Bernay.
5 Laurence Dubois, voir p. 455.
6 Varize est à 15 kilomètres de Châteaudun
7 Mathurine Guérin, voir p. 323.
L. 543
1. Jacquine, postulante d'Angers, arrivée à Paris en juin 1656. Après son Séminaire, elle reste à Paris.
2. Cécile Angiboust, voir p. 41.
3. Monsieur Berthe (voir p. 280) est venu en mai à Angers.

lui avais fait voir ce que vous, Monsieur, et Monsieur Ratier m'aviez fait l'honneur me mander en ce sujet *. Je vous supplie très humblement prendre la peine de m'avertir si après l'absence de quelques jours de notre dite Sœur, votre charité voyait que sans rien gâter elle peut venir jusques à Paris, il serait nécessaire d'essayer d'en envoyer une autre, ayant aussi intention de faire venir une de celles de Richelieu.

Monsieur Berthe nous a mandé, Monsieur, qu'il s'était adressé à vous une bonne fille qui désire être de notre Compagnie. Je vous dirai, comme l'ordinaire, que celles qui auront votre approbation seront bien venues, étant assurée que votre charité se donne la peine d'en faire faire bonne information, et de les bien avertir des dispositions nécessaires d'esprit et de corps. Je mériterais, Monsieur, d'être accusée de témérité, prenant la hardiesse de vous continuer mes importunités, après tant de manquements à mes devoirs de témoignage de reconnaissance, dont je vous demande encore très humblement pardon, quoique je me suis souvent retenue, crainte de vous détourner de vos saintes occupations.

Je suis en peine si une lettre que Monsieur Vincent s'est donné l'honneur d'écrire à Monseigneur d'Angers je crois, Monsieur, au sujet de voyage de Monsieur Berthe a été jusques à vous, ayant pris la liberté de vous l'adresser la semaine passée. Obligez-moi, Monsieur, de me permettre vous supplier prendre la peine de m'en donner avis, et de vous faire une autre très humble supplication qui est d'oublier les méconnaissances de nos Sœurs et peu de fidélité pour la pratique de vos saints avertissements, à ce que votre charité, pour l'amour de Dieu, leur aide dans ce nouveau besoin de l'absence de notre Sœur Cécile. J'espère de la bonté de Notre-Seigneur que ce petit changement sera utile, si mes péchés ne s'opposent à la grâce que sa bonté versera sur votre sainte conduite. C'est le souhait que je fais, et d'être aidée de vos saints sacrifices et prières pour m'obtenir cette miséricorde, me permettant aussi de me dire avec respect en l'amour de Notre-Seigneur, Monsieur, Votre très humble et très obéissante fille et servante.

P.S. —J'ai grande honte de cette mauvaise écriture ; je vous supplie, Monsieur, me le pardonner.

L.544

à ma très chère Sœur Barbe Angiboust
Fille de la Charité Servante des Pauvres Malades à Châteaudun

Ce 15 septembre 1657.

Ma Très Chère Sœur,

Vous m'avez fait grand plaisir de me mander* de vos nouvelles, j'en étais en peine, n'ayant reçu qu'une seule lettre de vous depuis que

vous êtes partie. Je n'entends point bien qui est la personne de qui vous avez eu peur ; vous n'aurez qu'à mettre son nom au coin de la lettre que vous m'écrirez sans dire autre chose. Je serais bien aise aussi de savoir si tout ce que Monsieur Berthe (1) a demandé a été accompli Je crois vous avoir fait assez entendre le retour de ma Sœur Renée que j'envoyai attendre au coche. Vous ne m'avez pas envoyé la lettre de ma Sœur Laurence (2) ; je ne vous envoie point vos lettres, ni rien de ce qui est venu de Bernay, attendant que vous me mandiez quelque voie. J'oubliais à vous dire que ma Sœur Laurence vous salue et vous fait les recommandations de plusieurs personnes de Bernay et entre autre de Monsieur votre Confesseur qui était malade la dernière fois qu'elle m'a écrit.

Vous me ferez grand plaisir d'aller (faire) un petit tour à Varize (3) et d'y donner vos bons avis doucement et charitablement à votre ordinaire, à ma Sœur Claude (4), tant pour sa santé que pour les dispositions de son esprit. Je serais bien aise de savoir comme ils s'accommodent l'un de l'autre, Monsieur le Prieur et elle.

Je ne manquerai pas de faire votre message à Monsieur Portail, quand je le verrai, car l'on nous a dit qu'il était malade ; mais je crois que ce n'est que quelque légère indisposition, et c'est assez dire à votre bon cœur pour vous faire redoubler vos prières pour la conservation de la santé de Monsieur Notre Très Honoré Père et pour la santé du malade.

Ma Sœur Jeanne Gressier (5) salue ma Sœur Anne (6) et lui mande* qu'elle a reçu son beau présent, qui consistait en un petit étui avec environ un quarteron d'épingles dont elle la remercie. Elle a tant d'affaires qu'elle n'a pas le temps de lui écrire pour cela. Je vous prie de dire à ma Sœur Marthe (7), en la saluant avec les autres Sœurs, qu'il n'a pas fait qui commence. Toutes nos Sœurs vous saluent et se recommandent à vos prières, et moi qui suis de tout mon cœur en l'amour de Notre-Seigneur, ma très chère Sœur, Votre très humble sœur et servante.

P.S.—Nous vous enverrons vos lettres par la voie du coche, au premier voyage, s'il plaît à Dieu.

1. Monsieur Berthe a dû passer à Châteaudun en juillet 1657 (Coste V1.360).
2. Laurence Dubois à Bernay (voir p. 455).
3. Varize à 15 kilomètres de Châteaudun.
4. Claude est à Varize de 1657 à 1659.
5. Jeanne (voir p. 486) dépensière à la Maison-Mère.
6. Anne Bocheron est entrée dans la Compagnie des Filles de la Charité avant 1655. De Châteaudun, elle viendra à Paris en novembre 1659 pour parler des vertus de Barbe Angiboust (Coste X.676).
7. Marthe, de Châteaudun ira à Varize en novembre 1658.

.

L .545

à mes très chères Sœurs
Les Filles de la Charité Servantes des Pauvres Malades à Chantilly

Ce 15 septembre 1657.

Mes Très Chères Sœurs,

Vous m'avez fait un très grand plaisir de me donner de vos chères nouvelles, je vous en remercie de tout mon cœur. Je loue Dieu que sa bonté ait redonné la santé à ma Sœur Geneviève (l) ; mais je m'étonne que je n'aie point su que sa maladie fût pour durer, je vous prie de me mander* ce que cela a été. Nous avons grande obligation à ces bons messieurs, mais il n'en faut pas abuser leur donnant trop de peine, car vous savez que céans* nous n'appelons nos Supérieurs que dans le besoin des sacrements, ou autre grande nécessité.

Il faudra bien, ma Sœur Geneviève, que vous nous veniez voir avant l'hiver à votre tour. Je vous prie, de vous souvenir, ma Sœur Marie (2), de vous souvenir du besoin que vous avez pour votre santé de l'exercice, et que pour accomplir la volonté de Dieu vous preniez bien garde à ne point perdre de temps. Mais que dis-je, mes chères Sœurs, je pense que l'une et l'autre êtes bien exacte à cela, et que la Providence ne manque pas de vous donner assez d'emploi dans tous les lieux où vous êtes obligées d'aller ; votre ferveur ne permettrait pas que vous manquassiez à l'assistance du prochain, non plus que votre charité à prier pour nos besoins. Je vous en prie et de recevoir les très affectionnés saluts de toutes nos Sœurs, étant en l'amour de Notre-Seigneur, mes très chères Sœurs, Votre très humble Sœur et servante.

P.S. — Je vous prie de saluer très respectueusement Monsieur le curé de Saint-Firmin et Monsieur Pesset.

L. 545 bis

pour ma Sœur Marguerite Chétif (1)
(à Arras)

Ce 22 septembre 1657.

Ma Très Chère Sœur,

Il n'y a pas plus de huit jours que je me suis donné la consolation de vous écrire, encore que ce fût la deuxième au moins sans que j'aie

L. 545
1. Geneviève Doinel, voir p. 302.
2. Marie Navain, voir p. 542.
Marguerite Chétif (voir p. 347) envoyée à Arras le 30 août 1656.

reçu de vos nouvelles, ce qui me mettait en peine. Mais depuis, je reçus celle que vous aviez écrite à ma Sœur Julienne (2), par laquelle j'ai vu la bonté que vous avez pour moi qui ne le mérite pas, si ce n'est que l'amitié ne se peut payer ni reconnaître que par son semblable. Je vous remercie donc très humblement, ma chère Sœur, du témoignage que vous me donnez de la vôtre, très chère. Je vous avais mandé * par ma dernière que Mademoiselle de Lamoignon (3) avait envoyé quelque argent à Madame la Supérieure de la Charité et fait donner du pain pour vos pauvres malades ; je crois qu'elle le dira par sa lettre plus amplement à Monsieur Delville (4). Elle m'a dit aussi qu'elle aurait soin de votre particulier, ce qui me fait vous dire, ma chère Sœur, que vous ne souffriez aucune incommodité, me demandant votre nécessaire ou l'empruntant jusqu'à ce que vous l'ayez reçu.

Je m'attends bien, ma chère Sœur, que Notre-Seigneur vous aura fait goûter la suavité que les âmes remplies de son saint amour sentent parmi les souffrances et angoisses de cette vie. Que si cela n'était pas et que votre séjour fût encore sur le Calvaire, assurez-vous que Jésus Crucifié se plaît de vous y voir faire la retraite, et ayant assez de courage pour y vouloir demeurer comme il a fait pour votre amour, vous êtes bien assurée que votre sortie en sera bien glorieuse. Ma Sœur Radegonde (5) est-elle bien courageuse ? connaît-elle les vertus chrétiennes que son Epoux lui demande pour ornement ? je la prie de lui être bien fidèle et de me croire comme je vous suis, et à elle, en l'amour de Jésus Crucifié, mes chères Sœurs, Votre très humble Sœur et servante.

L. 545 ter

à ma très chère Sœur Françoise Carcireux
à Richelieu

26 septembre 1657.

Ma Chère Sœur,

J'ai bien vu votre douleur dans les termes de votre lettre, et je vous porte compassion parce que je crois que cette douleur provient de l'affection que Notre-Seigneur vous a donnée pour notre chère

L. 545 bis
2. Julienne Loret (voir p. 256) à la Maison-Mère.
3. Mademoiselle de Lamoignon, voir p. 135.
4. Monsieur Guillaume Delville (1608-1658) est entré dans la Congrégation de la Mission en 1641. Après avoir travaillé à Crécy et Montmirail, il revient dans son pays natal d'Arras. Il est le confesseur des Sœurs.
5. Radegonde Lenfantin, voir p. 522.

Sœur (1), que je salue de tout mon cœur, et la prie de bien aimer la voie dans laquelle le Seigneur l'a mise, et qui a été la sienne même, ayant toujours été dans les souffrances durant sa vie mortelle. Si c'est sa sainte volonté d'en disposer pour cette fois, elle verra bien dans le ciel quelle est la valeur des souffrances. Je vous ai écrit bien amplement il y a quinze jours. Je vous prie de dire à Monsieur le Supérieur de la Mission que Monsieur Vincent donne permission au confesseur d'appliquer l'indulgence et de donner la bénédiction Apostolique ; Dieu veuille que notre Sœur la reçoive. Que, si elle est prévenue de mort, je ne laisse pas d'espérer qu'elle en recevra le mérite. Je souhaite de tout mon cœur que Dieu nous la laisse encore afin qu'elle ait lieu d'augmenter sa couronne par le moyen des services qu'elle lui rendra.

Je finis, étant un peu pressée, et vous prie de me croire en l'amour de Jésus Crucifié, ma très chère Sœur, Votre très humble Sœur et servante.

L. 545 *quater*

à Monsieur Vincent (1)

Ce 28 septembre 1657.

Mon Très Honoré Père,

Je supplie très humblement votre Charité de vouloir que vos filles soient toujours dans l'état d'obéissance des petits enfants sans nul contredit aux ordres de leur très Honoré Père sans jamais penser que aucun temps les en dispense. Selon cela nous recevrons les bonnes personnes dont votre Charité nous parle et pour lesquelles, mon Très Honoré Père, je prends la liberté de faire ces questions, savoir : Si nous pouvons pas leur faire prendre leurs repas en leur chambre, à cause que pour mon regard mes infirmités m'empêchent, toute contrainte, et pour la Communauté cet habit de religieuse serait remarqué. Néanmoins si vous le jugez à propos l'on y mettrait une petite table.

Elles mangeront dans leur chambre.
Ont-elles dessein de faire les exercices ? *Non.*
Iront-elles à la messe et où ? *Céans * ou bien où il leur plaira.*
Faut leur tenir compagnie souvent ? *Un peu le matin et autant après dîner.*
Viendront-elles travailler avec nos Sœurs ? *Comme il leur plaira.*
Si elles demandent de nos Sœurs pour les accompagner en ville, en baillerons *-nous ? *Leur donner une fille.*

L. 545 ter
1. Charlotte, sans doute envoyée au repos à Richelieu. Elle meurt en octobre
L. 545 quater
1. Monsieur Vincent répond sur la même feuille (phrases en italique).

S'il vient de leurs connaissances, peut-on les leur faire parler ? *Il leur faudra faire parler.*
Si elles veulent aller à la prière dans la chapelle avec nos Sœurs, iront-elles ? *Il sera bon.*
Après tout cela su, nous ferons du moins mal que nous pourrons. *Elles ne seront ici que trois ou quatre jours.*

Permettez-moi, Mon Très Honore Père, de vous faire une très humble prière et de me l'accorder. C'est de vouloir prendre le thé, au moins durant votre retraite, m'assurant que vous la pourrez faire sans incommodité. Nous en avons céans * depuis peu de très bon et à grand marché. Si vous ne faites ce petit essai pour votre santé, je m'en plaindrai à notre bon Dieu, vous le pourrez prendre l'après-dîner, dès quatre heures, je crois que vous en recevrez beaucoup d'aide.

Je ne sais si il ne serait point à propos d'envoyer à Monsieur l'abbé de Vaux (2) la lettre de ma Sœur Cécile (3), qui témoigne si grand empressement pour venir à Paris. Si votre charité pouvait, dès demain prendre la peine d'écrire à ce sujet à Monseigneur d'Angers (4), nous avancerions cette affaire, crainte que le retardement ne donne lieu aux Messieurs les Administrateurs d'Angers de faire faire un retour précipité à notre Sœur. *Je le ferai.*

Je prends la liberté, mon Très Honoré Père, de supplier votre Charité de penser devant Dieu à mes besoins, tant pour mon salut que le service que je dois à mon prochain, et s'il vous plaît prendre la peine me mander* si je puis encore essayer de notre Sœur qui a apporté aujourd'hui un billet à l'assemblée, l'envoyant à Saint-Jacques-du-Haut-Pas, où elle a été et y a bien été demandée par défunte Mademoiselle de Montigny.

Votre bénédiction souvent pour l'amour de Dieu à toutes vos pauvres filles, mon Très Honoré Père, et à Votre très humble et très obligée fille et servante.

2. L'Abbé de Vaux à Angers.
3. Cécile Angiboust: son départ d'Angers nécessite de nombreuses démarches.
4. Monsieur Vincent lui a déjà écrit au sujet du départ de Cécile Angiboust.

L. 548

à ma Sœur Françoise Ménage (1)
Fille de la Charité Servante des Pauvres Malades à Nantes

Ce 12 (octobre 1657).

Ma Très Chère Sœur,

Il est vrai que j'ai grand tort de ne vous avoir point encore écrit après avoir tant reçu de consolation de vos chères lettres et de la bonne disposition en laquelle vous êtes, pour l'amour que vous avez à votre vocation. Je supplie Notre-Seigneur vous continuer la grâce de lui être bien fidèle. Nos deux Sœurs Madeleine et Marguerite (2) font aussi fort bien, par la grâce de Dieu ; elles se recommandent toujours à vos prières comme font toutes nos chères Sœurs. Saluez bien toutes nos Sœurs de votre Compagnie et leur dites, que Dieu aidant, je leur écrirai à toutes.

Je m'imagine vous voir travailler à l'envi l'une de l'autre, autant à votre perfection intérieure qu'à votre travail extérieur pour les pauvres malades, que je crois que vous aimez bien. Mais souvenez-vous, souvent, ma chère Sœur, que vous devez avoir grand soin de leur aider à connaître et aimer Notre-Seigneur en l'amour duquel je suis, ma chère Sœur, Votre très humble Sœur et servante.

P.S. — Ma Sœur Mathurine (3) vous salue de tout son cœur.

L. 549

à ma Sœur Barbe Angiboust
à Châteaudun

Ce 13 octobre 1657.

Ma Très Chère Sœur,

J'ai fait voir votre lettre à Monsieur Vincent, notre Très Honoré Père, à ce que sa charité écrive, s'il juge à propos, selon ce que vous le proposez. Je me doutais bien que vous auriez toutes beaucoup à essuyer, mais par la miséricorde de Dieu vous avez assez de générosité pour porter ce fardeau, et aider à nos Sœurs pour le regarder comme joug du Seigneur, et assez de douceur et de support pour traiter avec votre monde sans passion ; et c'est l'un des grands moyens que l'on puisse avoir pour les gagner. Il me semble que pour le présent, l'aide que vous avez de ce boulanger vous est fort commode, mais comme il

L. 548
1. Françoise Ménage, voir p. 414.
2. Madeleine et Marguerite Ménage, ses sœurs.

3. Mathurine Guérin (voir p. 323) la secrétaire de Louise de Marillac.

est beaucoup âgé cela est à craindre que s'il en venait faute, on fût contraint d'en prendre un plus jeune ; néanmoins vous pouvez continuer jusques à que vous ayez un autre avertissement. J'écris un mot à Monsieur le Maistre de qui je n'ai point eu de nouvelles depuis longtemps, et si, il me semble, lui avoir écrit par vous. Je crois que nous aurons bientôt ma Sœur Cécile (1), et peut-être serait-elle déjà arrivée, n'était qu'elle est à Richelieu, où ma Sœur Charlotte (2) est décédée depuis huit jours. Je la pense sur les chemins néanmoins, et peut-être vous pourra-t-elle voir en passant, pourvu qu'il n'y ait point trop de distance ; toujours espérai-je que vous vous voierez parce qu'elle sera longtemps ici.

Nous avons grand sujet de louer Dieu pour la bonne intelligence entre vous, et la pratique de vos règles, selon ce que le service de vos pauvres le peut permettre, mais, je me plains un peu de ma Sœur Anne (3) et de ma Sœur Marthe (4) de ce qu'elles ne m'écrivent de temps en temps l'une après l'autre, car je crois que vous leur permettriez.

Nous vous envoyons votre croix et vos lettres, vous assurant de l'affection de toutes nos Sœurs qui vous saluent avec nos autres chères Sœurs et celles de Varize, qui sont bien longtemps sans nous donner de leurs nouvelles, dont je m'étonne.

Croyez-moi toujours en l'amour de Notre-Seigneur, ma chère Sœur, Votre très humble Sœur et servante.

L. 546

(à ma Sœur Marguerite Chétif à Arras)

15 octobre 1657.

Ma Très Chère Sœur,

Je ne m'étonne pas si Notre-Seigneur vous a fait part de ses souffrances intérieures, pensiez-vous être ainsi honorée devant Dieu et devant les Anges et qu'il ne vous en coûtât rien ? Je ne doute point que sa grâce ne vous soutienne très fortement dans vos délaissements et insensibilités pour Dieu. Même ne savez-vous pas, ma chère Sœur, que ce sont des exercices auxquels l'Epoux sacré de nos âmes prend son bon plaisir, lorsque l'on en use avec une patience amoureuse et un acquiescement tranquille, sans se mettre en peine de ce que nous souffrons, nous voyant en cet état ?

Je sais que vous n'avez garde de perdre ces occasions de témoigner votre fidélité, et que votre cœur ne s'ouvre point à écouter

L. 549
1. Cécile Angiboust (voir p. 41) est partie d'Angers.
2. Charlotte voir p. 569.
3. Anne Bocheron, voir p. 566.
4. Marthe, voir p. 566.

les raisonnements du sens naturel, qui font regarder les choses hors la conduite de la divine Providence et l'accomplissement de la très sainte volonté de Dieu ; et que vous faites la sourde oreille aux regrets des aulx et oignons d'Egypte, non seulement pour la satisfaction de se voir en son pays, parmi les personnes de sa connaissance, qui quelque fois disent de bons mots qui semblent nous avancer beaucoup ; et cela parce que nos sens y ont part, et que nos esprits, pour un temps, prennent plaisir à s'y occuper ; mais au bout du temps nous ne nous en trouvons pas plus vertueuses. Sommes-nous à l'épreuve des mortifications et des tentations, nous voilà toutes abattues et en un état, ce nous semble, déplorable ! Et en effet y serions-nous si nous ne tenions point (à Dieu) par la pointe de l'esprit, lui disant du fond de notre cœur: (Mon Dieu) tout ce qui vous plaira, mais je suis à vous ! et faire toutes nos actions, en dépit de la tentation, purement et simplement pour l'amour de Dieu ; vous satisfaisant de ce que sa volonté est telle que vous soyez en l'état qu'il vous met, soit par l'ordre de sa conduite seule, soit par la pensée que ce sont les créatures qui nous mettent en cet état. N'avez-vous point pris garde, ma chère Sœur à ce qui nous paraît de saint Jean-Baptiste, qui connaissait si bien Notre-Seigneur, qu'il en donnait les témoignages que vous savez, et l'aimait plus que personne au monde ? et néanmoins il s'en éloignait ou plutôt Dieu l'en séparait par sa vocation à la pénitence, quoiqu'il ne fût pas né en péché. Mais ne pensez-vous pas, ma chère Sœur, que Dieu voulait donner cet exemple aux âmes qu'il veut séparer de toutes les affections de la terre pour remplir leurs cœurs du saint amour ? Quelle consolation quand une âme se voit ainsi dépendante entièrement de sa conduite particulière ! c'est assez m'en réjouir avec vous. Ne pensez pas que vous ayez toujours tant d'affaires. Je salue notre chère Sœur, très cordialement, et lui suis comme à vous, en l'amour de Jésus Crucifié.

L. 550

à ma très chère Sœur Barbe Angiboust
Fille de la Charité à Châteaudun

Ce 2 novembre 1657.

Ma Très Chère Sœur,

Il me semble qu'il y a longtemps que je n'ai parlé à votre bon cœur, et je ne sais même si je lui ai dit des nouvelles de l'arrivée de ma Sœur Cécile (1), qui est revenue en bonne santé et remplie de bonne volonté. Elle a reçu votre lettre avec grande tendresse pour les bons avertissements que vous lui donniez, et je vous assure que déjà elle

1. Cécile Angiboust, voir p. 41.

était dans la pratique. Notre bon Dieu l'a destinée pour le travail, et ne l'a pas voulu laisser longtemps avec nous dans cet exercice (de patience d'être sans emploi). Il l'a appelée à celui de ma Sœur Anne Hardemont (2), aux Petites Maisons, tandis qu'elle vient pour faire les saints Exercices (3). L'on m'a dit que Charlotte (4) est retournée à Chars, si vous en savez quelque chose, je vous prie de me le mander* et de vos nouvelles bien amplement.

Je n'ai point doute que votre douceur, soumission et agrément ne calmât tous les petits mécontentements qui paraissaient dans ce changement, et que vous ne vous épargniez pas de contenter de paroles, même ceux que vous ne pouvez pas d'effet.

Je prie ma Sœur Anne Bocheron (5) de m'excuser de ce que je ne lui écris point ce voyage*, l'assurant que j'ai eu grande consolation à la réception de sa lettre et des nouvelles de ma Sœur Marthe (6). Je les salue toutes deux et suis de tout mon cœur, ma très chère Sœur, Votre très humble Sœur et servante.

L. 551

à ma très chère Sœur Laurence Dubois (1)
Fille de la Charité Servante des Pauvres Malades à Bernay

Ce 16 novembre 1657.

Ma Très Chère Sœur,

Je ne sais si vous recevez nos lettres, nous vous avons écrit depuis le départ de ma Sœur Anne (2) et n'avons point de vos nouvelles, ce qui me met en peine ; je vous prie de m'en mander* le plus tôt que vous pourrez. Mandez-moi aussi, je vous prie, de votre emploi, et si la charité continue toujours à s'exercer.

Ma Sœur Anne m'avait fait, devant que de partir, la proposition de quelque habit ; mais je trouvai lors qu'elle n'en avait pas besoin ; néanmoins, ma chère Sœur, si vous voyez qu'elle en ait un grand besoin, vous me le manderez ; je crois qu'elle n'en demandera pas, par

L. 550
2. Anne Hardemont, voir p. 120.
3. La retraite annuelle.
4. Charlotte Moreau (voir p. 400) qui a quitté la Compagnie des Filles de la Charité.
5. Anne Bocheron, voir p. 566.
6. Marthe, voir p. 566.
L. 551
1. Laurence Dubois, voir p. 455.
2. Anne Levies, voir p. 559.

délicatesse ni superfluité. Je me réjouis dans l'espérance que j'ai que vous êtes en très grande union ensemble ; que le support que vous avez l'une de l'autre fait que vous n'êtes qu'un cœur et un même esprit en celui de Jésus-Christ, et qu'ainsi vous êtes à grande édification à tout le monde. La sœur (3) de ma Sœur Anne est toujours à Saint-Nicolas et a toujours besoin de prières. Toutes nos Sœurs vous saluent, quelques-unes ont été malades qui se portent mieux, Dieu merci, excepté ma Sœur Jeanne-Marie (4), qui est arrêtée au lit tout à fait pour ses infirmités ordinaires, demandez à Dieu, je vous prie, la grâce d'en faire bon usage. Je crois que vous n'oubliez pas de demander à Notre-Seigneur la conservation de Monsieur Notre Très Honoré Père ; souvenez-vous aussi de prier pour Monsieur Portail qui est fort infirme, et a été depuis peu malade ; mais grâces à Dieu, il se porte mieux. Ma Sœur Barbe (5) conserve toujours l'affection que vous avez contractée ensemble, en voilà des marques que je vous envoie. Croyez-moi toujours en l'amour de Notre-Seigneur, mes très chères Sœurs, Votre très humble Sœur et servante.

L. 552

à Madame Danse (1)

Ce 20 novembre 1657.

Madame,

Si ma santé était assez bonne je ne manquerais pas de me donner l'honneur de vous voir pour prendre mes devoirs, et pour vous assurer que selon l'état des affaires de Madame de Saint-Martin, que j'ai appris par elle, elle est proche de sa ruine totale, à cause des pertes qu'elle a faites et la menace qu'on lui fait de faire passer par décret la maison que la Reine a eu la bonté de faire acheter pour le logement des Filles de la Charité de Fontainebleau. Elle ne voit point de remède à cela que par l'aide du paiement des arrérages de la rente que la dite Maison doit, qu'elle aurait pu payer si elle en avait reçu le prix selon l'intention de Sa Majesté toute juste et charitable. Elle espère ce secours, et croit,

L. 551

3. Marie Levies, entrée dans la Compagnie des Filles de la Charité après août 1655. Elle semble rester à la paroisse Saint-Nicolas-du-Chardonnet jusqu'en 1660.
4. Jeanne-Marie est allée à Sedan en 1654. De retour à la Maison-Mère, elle est souvent malade. Elle meurt en avril 1658.
5. Barbe Angiboust (voir p. 14) qui a vécu trois ans à Bernay avec Laurence Dubois.

L. 552

1. Madame Danse, Dame de la Charité, est une des dames de chambre de la Reine. Monsieur Vincent et Louise de Marillac ont plusieurs fois recours à elle pour qu'elle intervienne auprès de la Reine.

Madame, que la bonté que vous avez pour elle, (le) lui procurera par la peine de vos soins, pour l'amour de Dieu, regardant la pauvre veuve affligée. Je n'ose y ajouter ma très humble supplication, mais bien vous témoigner mes respects et obéissances en l'amour de Notre-Seigneur auquel je suis Madame Votre très humble et très obligée servante

L 554

à mes très chères Sœurs Claude (1) et Marie (2)
Filles de la Charité Servantes des Pauvres Malades à Angers

Ce 28 novembre (1657).

Mes Très Chères Sœurs Claude et Marie,

Je vous remercie des nouvelles que vous m'avez données de nos Sœurs. Je loue Dieu de tout mon cœur de leur fidélité à continuer les services qu'elles ont accoutumé de rendre aux pauvres, en la même manière qu'elles faisaient du temps de ma Sœur Cécile (3). Je ne vous puis celer, mes chères Sœurs, que j'ai eu grande consolation d'avoir appris d'elle le fruit de sa conduite par celle de Monsieur l'abbé et Monsieur Ratier. Cela me fait vous dire que les filles d'Angers ont eu une bénédiction de Dieu toute particulière pour le service des pauvres malades des hôpitaux: il en soit béni à jamais ! Une des pratiques de toutes nos Sœurs m'a paru excellente, je les prie, et vous aussi, mes chères Sœurs, de les continuer ; c'est que tout ce qui se fait à l'hôpital soit connu à la Sœur servante, qu'il n'y ait qu'elle qui en rende compte à toutes sortes de personnes, après avoir appris de vous l'état des choses que vous avez en charge. Si cette pratique est toujours en usage, vous êtes assurées que tout ira bien, et serez à bonne odeur au dehors, et que la cordialité et union entre vous sera si forte qu'il sera impossible au démon de la rompre.

Nous avons bien de l'obligation à Monsieur Ratier, pour la peine qu'il prend de vous faire tant de conférences, les anges les garderont en leur connaissance pour présenter à Dieu le profit que vous en ferez, et les démons pour vous les reprocher si vous en négligez la pratique. Nous ne pouvons pas présentement vous envoyer copie d'aucune des nôtres. Mais pour les écrire vous ne sauriez sans qu'il y ait une Sœur qui écrive le plus qu'elle pourra ce qui s'y dit, et puis, le remettant au net, l'on se sert de la mémoire des autres. Mais il faudrait pour les écrire entières qu'une Sœur ne fit autre chose ; il vous suffirait d'écrire les principaux avis que sa charité vous donne et de temps en temps vous en entretenir.

1. Claude Carré (voir p. 530) la nouvelle Sœur Servante de l'hôpital d 'Angers.
2. Marie Gaudoin (voir p. 453), l'assistante.
3. Cécile Angiboust, voir p. 14.

.

L. 555

à ma très chère Sœur Laurence Dubois (1)
Fille de la Charité Servante des Pauvres Malades à Bernay

Ce 4 décembre 1657.

Ma Très Chère Sœur,

Je loue Dieu de tout mon cœur que vous soyez en grande paix avec les Dames de la Charité ; il n'y a rien si puissant pour vous y maintenir que le respect et l'humilité que vous leur devez. Que si vous avez quelqu'un qui vous maintienne il ne faut pas s'en prévaloir ni orgueillir, mais dire simplement : Monsieur veut cela. Il me semble que la façon dont s'exerce (la charité) à Bernay est tout autrement qu'en autres endroits ; c'est pourquoi, je vous prie, de m'envoyer un mémoire de vos règlements et de ce que l'on désire de vous ; et puis, après l'avoir communiqué à Monsieur Notre Très Honoré Père, nous vous envoierons l'éclaircissement que sa charité jugera à propos et vous manderai* comme il en faudra user.

Je pensais que ma Sœur Anne (2) n'aurait pas sitôt besoin d'habits, mais puisque vous le jugez nécessaire, nous vous envoyons une cotte ; je la salue de tout mon cœur et la prie de bien travailler à sa perfection. Je vous puis assurer de la continuation de l'affection de ma Sœur Barbe (3) qui, je crois, ne m'écrit jamais qu'elle ne me parle de vous ;

L. 554
4. Monsieur Berthe est passé à Angers en mai 1657.
L. 555
1. Laurence Dubois, voir p. 455.
2. Anne Levies, voir p. 559.
3. Barbe Angiboust, voir p. 14.

elle vous salue de tout son cœur et se recommande à vos prières comme aussi toutes nos Sœurs et moi qui suis en l'amour de Notre-Seigneur, ma très chère Sœur, Votre très humble Sœur et servante.

L. 557

à ma très chère Sœur Barbe Angiboust
Fille de la Charité Servante des Pauvres Malades à Châteaudun

Ce 18 décembre 1657.

Ma Très Chère Sœur,

Je me sers de l'occasion de Monsieur le Prieur de Varize pour vous demander si vous avez reçu deux lettres que nous vous avons envoyées, il y a environ quinze jours, par le messager ; et, si vous avez eu des nouvelles de nos Sœurs de Varize(1) depuis peu ; et si tout le monde commence à être content de votre réforme et si votre cordialité et douceur attirent les personnes de condition à l'hôpital pour y faire du bien.

Je ne sais si je me trompe, et si c'est vous qui m'avez mandé* que vous enseignez les petites filles, et si vos messieurs en sont bien contents. Saluez très humblement de ma part, Monsieur le Maistre et Mademoiselle Libereau. Ma Sœur Cécile (2) continue à se bien porter Dieu merci ! quoiqu'elle ait beaucoup d'exercice ; elle vous embrasse avec le désir, tranquille néanmoins, de vous voir. Toutes nos Sœurs vous saluent, et moi avec elles, nous recommandons aux prières de toutes trois (3), vous assurant que je suis de tout mon cœur en l'amour de Notre-Seigneur, ma très chère Sœur, Votre très humble Sœur et servante.

1658

Établissement des Filles de la Charité à Ussel, Metz, Calais. 27 décembre: *décès de Barbe Angiboust.*

L. 557
1. Sulpice Dubois, et Claude.
2. Cécile Angiboust, voir p. 41.
3. Barbe Angiboust, Anne Bocheron et Marthe, voir p. 566.

Je m'étonne que vous ma Sœur Claude, ne m'ayez point écrit, il me semble que Monsieur Berthe (4) vous avait nommée pour occuper la place de ma Sœur Cécile jusqu'à son retour, que si vous ne pouvez écrire, vous pouvez faire écrire, mais en votre nom et agir avec liberté, surmontant votre timidité, ou plutôt un peu de paresse d'esprit.

J'embrasse de tout mon cœur nos chères Sœur et les prie d'envisager le plus qu'elles pourront, en toutes les rencontres, le désir de faire la volonté de Dieu, et de ma croire, et vous aussi en l'amour de Jésus Crucifié, mes chères Sœurs , Votre très humble Sœur et servante

P.S.—— Je ne sais si vous avez reçu une lettre que j'ai écrite à toute la Communauté.

L. 559

à ma Sœur Barbe Angiboust
Fille de la Charité Servante des Pauvres Malades à Châteaudun

Ce 6 janvier 1658.

Ma Très Chère Sœur,

Il m'ennuyait que je ne reçusse de vos chères nouvelles, et craignais beaucoup que nos lettres ne fussent perdues, comme je le crois, pensant que la réponse que vous me faites est de celle que Monsieur le Prieur vous a portée. J'ai su très assurément que Charlotte (1) est retournée à son pays, qui est Chars, et n'est point mariée. Je crois que Monsieur son curé en est bien aise pour ce que comme vous savez, nous n'y avons plus de Sœurs (2). Ma Sœur Elisabeth (3), de Sainte-Marie, se porte mieux, Dieu merci ! mais ma Sœur Marie (4) a pris la place et est toute languissante. Je loue Dieu de tout mon cœur de la tranquillité que vous avez et de la bénédiction qu'il donne à votre travail. Je vous prie de me mander* s'il est vrai que vous avez des écolières. Je vous prie de vous conserver un peu et de prendre de l'eau d'orge sucrée et un peu chaude en vous couchant, pour votre rhume.

Je crois que nos Sœurs n'iront guère devant Pâques au bâtiment neuf ; l'accommodation qui a été nécessaire de faire à celui tout proche a beaucoup retardé.

Nous avons eu aujourd'hui le bonheur d'avoir la conférence (5), et par même moyen la bénédiction dessus nos images de l'année, dont nous vous envoyons votre part. Continuez, je vous prie, ma chère Sœur, de demander à Dieu la conservation de ce cher et Très Honoré Père et de prier pour la conservation de Monsieur Portail qui a été fort incommodé et l'est encore, quoiqu'un peu mieux, Dieu merci !

Nous avons l'honneur d'avoir ma Sœur Cécile (6) au gîte aujourd'hui, n'ayant pas su s'en retourner à cause de l'incommodité de sa cuisse. Elle vous salue et se recommande à vos prières pour que Dieu lui fasse la grâce d'être bien reconnaissante de celles que sa bonté lui fait. Toutes nos Sœurs vous saluent de tout leur cœur, comme je suis de tout le

mien en l'amour de Notre-Seigneur, ma très chère Sœur, Votre très humble Sœur et servante.

P.S.—Je vous envoie les images de nos Sœurs de Varize (7) que

1. Charlotte Moreau voir p. 400.
2. Les Filles de la Charité ont quitté Chars vers août-septembre 1657.
3. Elisabeth Jousteau, voir p. 461.
4. Marie Papillon, voir p. 471.
5. Conférence du 6 janvier 1658 (Coste X442).
6. Cécile Angiboust, voir p. 41.
7. Claude et Sulpice Dubois sont à 15 kilomètres de Châteaudun.

vous leur ferez tenir à votre commodité. Je vous prie de leur faire mes excuses de ce que je ne leur écris point, il est trop tard. Nos conférences depuis deux mois sont sur l'explication des règles.

L. 560

à Monsieur Portail

Ce 13 janvier 1658.

Monsieur,

Après avoir loué Dieu avec vous, moi indigne, de la grâce qu'il a faite de nous préserver Monsieur Notre Très Honoré Père d'un péril très éminent (1), je prends la liberté de vous supplier de faire prendre garde aux défauts qui me paraissent au carrosse, qui est, ce me semble, que les portières sont trop basses d'appui, et que tout le corps du carrosse est trop élevé par la suspente car, quoique cela le rende plus doux, néanmoins cela lui donne un tel branle que quelquefois, y étant, j'ai eu crainte que les cahots ne me jetassent à la portière, et aussi je crois qu'il faudrait qu'il y eut des quenouilles* aux deux côtés des portières, encore que ce ne soit plus la mode.

Je crois que ma Sœur Rose s'attend encore de vous parler : si votre charité le pouvait demain, je vous l'envoierais à l'heure que vous ordonneriez, et après cela je crois peut-être, qu'une défense absolue de ne point retourner sans avoir communié, si vous le jugez à propos, elle pourrait se mettre en repos. Permettez-moi de me recommander à vos saints sacrifices et prières et de me dire en l'amour de Notre-Seigneur, Monsieur, Votre très humble Sœur et très obéissante servante.

L. 561

(au Frère Ducourneau)

[janvier 1658].

Il est nécessaire représenter aux filles de Saint-Fargeau (1) qui demandent à être reçues à la Compagnie des Filles de la Charité que ce n'est pas une religion, ni un hôpital dont il ne faille bouger, mais aller continuellement chercher les pauvres malades, à divers endroits,

L. 560

1. Monsieur Vincent a fait une chute en descendant de son carrosse, qu'il appelle son « carrosse d'ignominie ».

2. Anne Rose, voir p. 152.

L. 561

1. Les postulantes venant de Saint-Fargeau.

quelque temps qu'il fasse, aux heures précises. Qu'elles sont habillées et nourries bien pauvrement, sans jamais rien mettre sur leur tête, si ce n'est une cornette de linge en grande nécessité. Qu'il ne faut point avoir d'autre intention, venant à la Compagnie, que celle d'y venir purement pour le service de Dieu et du prochain. Qu'il faut y vivre avec une continuelle mortification de corps et d'esprit, qu'elles aient la volonté d'observer exactement toutes les règles et particulièrement l'obéissance sans réplique ; qu'elles sachent qu'encore qu'elles sortent dans Paris, qu'il ne leur sera pas permis de faire aucune visite chez leurs connaissances sans permission. Qu'il faut qu'elles aient pour faire leur voyage et avoir leur premier habit. Que l'expérience a fait voir que les filles qui se joignent avec les Sœurs qui sont dans les lieux éloignés, avant qu'elles soient reçues et vêtues à la maison, ne réussissent pas parce qu'elles se persuadent qu'elles n'auront à faire que ce qu'elles ont commencé.

Madame la Duchesse de Ventadour (2), demandant deux Sœurs prétend qu'elle n'aurait pas trop pour servir ses pauvres, mais lui proposant que ce serait trop de quatre, si Dieu donnait la santé aux deux qu'elle a, elle m'allégua que si Monsieur Vincent le trouvait bon on en pourrait envoyer deux à Saint-Pierre (3), et qu'étant deux établissements proches elles pourraient de temps en temps changer d'air, ce qui pourrait être utile à la santé et même à la disposition des esprits. Néanmoins ne faisant point d'attention sur cette proposition, nous n'avons pensé que d'en envoyer une pour le besoin pressant de nos Sœurs qui sont toutes deux malades (4), l'une de la fièvre continue et l'autre de la fièvre quarte. Je supplie très humblement le Frère Ducourneau (5), de faire voir cette lettre à Monsieur Notre Très Honoré Père ; nous mander de ses nouvelles, et si sa charité juge à propos que l'on envoie une Sœur à La Fère le plus tôt que l'on pourra, ma Sœur Julienne Allot (6) est proposée. La plupart de nos Sœurs voudraient bien que l'on ne fit pas l'embarquement pour Madagascar (7) sans elles.

2. Madame de Ventadour, voir p. 304.
3. Saint-Pierre-du-Mont, à une cinquantaine de kilomètres de Sainte-Marie-du-Mont,
4. Elisabeth Jousteau, voir p. 461, et Marie Papillon, voir p. 471.
5. Frère Ducourneau voir p. 159.
6. Julienne Allot était déjà dans la Compagnie des Filles de la Charité en août 1655 (Coste XIII.576). Elle part à La Fère, elle y sera encore en 1660.
7. Trois prêtres de la Mission se préparent à partir à Madagascar. L'embarquement se fera à Nantes (Coste V11.52... 60).

L.562

à Monsieur Vincent

Ce 1er février [1658].

Mon Très Honoré Père,

Je supplie très humblement votre charité me permettre de vous demander au vrai des nouvelles de votre santé, et, pour l'amour de Dieu, ne vous hâtez pas de sortir.

Notre Sœur Renée, l'une des meilleures filles venues d'Angers, fit, avec permission de votre charité, les vœux, pour la première fois, il y a un an ; et comme elle a été proposée pour Sainte-Marie-du-Mont, et qu'elle pourra partir bientôt, sans le savoir, elle demande à faire demain son renouvellement, en a parlé à Monsieur son Confesseur, de qui nous ne savons pas le nom, se confessant pour ce sujet, qui lui a conseillé. Je vous supplie très humblement, Mon Très Honoré Père, si vous l'agréez, nous le mander*, et comment elle fera ne pouvant être à la célébration de la Sainte Messe, quand vous la direz en haut.

Nous toutes, quoique moi très indigne, supplions votre charité nous donner nouvellement à Notre-Seigneur et lui demander les grâces dont nous avons besoin pour ne lui être plus infidèles, et votre sainte bénédiction en cette intention, Mon Très Honoré Père, à votre très obéissante et très obligée fille.

L. 563

à Monsieur Vincent

Ce 4 février [1658].

Mon Très Honoré Père,

Pour exempter votre charité de peine, j'avais demandé le Frère Ducourneau à ce qu'il vous fît entendre la disposition intérieure de la bonne fille de feu Mademoiselle Noret, qui est dans une profonde mélancolie depuis que ses parents l'ont fait sortir de chez Mademoiselle Noret ; il y a un an, ce qui a mis son pauvre esprit en dégoût de toute chose, elle a été fort touchée en sa retraite, mais il ne s'y est pas fortifie. Elle souhaite de parler à son confesseur de Saint-Eustache pour ce, dit-elle, qu'il nous la fît mieux connaître ; comme aussi, Mon Très Honoré Père, je crois qu'il serait à propos qu'il vous parlât, avant de lui laisser prendre aucune résolution. Si votre charité le juge à propos, nous lui manderons* qu'il prenne la peine de venir céans*, il aura encore plus de connaissance à vous en donner.

Voilà le petit livret que vous m'avez demandé ; permettez-moi Mon Très Honoré Père, vous supplier que le nom de l'auteur ne soit pas su, non que je craigne qu'il y ait rien

contre la foi, mais peut-être y paraîtra-t-il quelque petite faiblesse d'avoir employé le temps en cette matière, et encore faisant en apparence ce colloque avec une femme.

Faites-moi la charité de me donner votre sainte bénédiction,

d'offrir le désir de nos Sœurs pour Madagascar (1), et l'honneur de me croire toujours, Mon Très Honoré Père, Votre très obéissante et très humble fille et servante.

L. 564

(à ma Sœur Claude Carré)
(à Angers)

13 février 1658.

Ma Très Chère Sœur,

Je crois que vous excitez souvent votre charité à veiller sur nos Sœurs pour les avertir cordialement et en particulier des petites fautes que vous apercevez, et des saintes pratiques qui leur peuvent servir pour que toutes leurs actions soient agréables à Notre-Seigneur comme elles le seront si elles sont faites pour son amour et à l'imitation des siennes étant sur la terre, et seront toutes parfaites pourvu que nos Sœurs continuent à travailler au renoncement de (leurs) propres satisfactions, à rompre les habitudes et inclinations naturelles pour contenter Dieu en servant (le) prochain. Donnez quelquefois le temps à nos Sœurs de vous parler en particulier, au moins une fois chacune tous les mois, quand vous ne leur donneriez qu'un quart d'heure, supportant les fautes qu'elles vous déclarent, compatissant avec elles des peines qu'elles vous pourront témoigner, et que pas une ne s'aperçoive par vous-même de ce qu'elles vous ont dit.

Je salue toute la petite Communauté suppliant Notre-Seigneur la remplir de ses grâces et lui donner ses plus chères bénédictions pour son pur amour auquel je suis de tout mon cœur.

L. 565

à ma très chère Sœur Laurence Dubois
Fille de la Charité Servante des Pauvres Malades à Bernay

Ce 16 février 1658.

Ma Très Chère Sœur.

Je ne m'étonne pas de toutes vos difficultés avec les dames, c'est l'ordinaire que partout où il y a des hôpitaux unis avec la charité des paroisses, partout il y a des différends, sans qu'il y ait de la faute des

L. 563
1. Madagascar. voir p. 581.
. L. 564

1. Lettre recopiée par Marguerite Chétif. Claude Carré, voir p. 530.

uns ou des autres, parce que chacun se sent obligé à procurer l'avantage de ce qu'il a soin (1) Ce qui serait à désirer est que les deux choses fussent séparées, et qu'il y eût des règles bien intelligentes de ce que les uns et les autres doivent faire ; mais il les faudrait faire, et cela dépend entièrement de Monsieur de Bernay, car jusques à présent je ne sache point qu'il y en ait pour vous envoyer. Ce que vous avez à faire est que, parmi tous ces petits différends, vous soyez bien humble, que vous preniez garde que l'on ne vous puisse accuser d'arrogance ni suffisance ; mais vous devez toujours penser que vous êtes sujette à tous, la dernière de tous, et que vous n'avez aucun pouvoir, comme aussi le devez-vous croire et en user de la sorte, ne faisant rien sans la permission de ceux à qui Monsieur l'abbé a commis le soin de toute la conduite. Quant au compte que vous devez rendre, faites-le toujours le plus exactement et humblement que vous pourrez ; et pour les Dames de la Charité, vous ne devez point regarder de quelle qualité elles sont pour leur porter respect ; c'est assez que vous sachiez qu'elles sont reçues en la Compagnie pour les honorer comme Mères de vos Maîtres les Pauvres, quand bien (même) elles ne contribueraient point du leur. Si vous saviez, mes chères Sœurs, quel abaissement, quelle douceur et soumission Notre-Seigneur veut des Filles de la Charité, vous auriez peine si vous n'êtes pas dans ces pratiques.

Ma Sœur Anne (2), mon Dieu, que faites-vous ? Si vous êtes mal, je vous dirai ce que je vous ai plusieurs fois dit qu'il faut travailler, et que la fainéantise fomente le péché en l'âme, et l'indisposition au corps. Encore que je ne pense pas, mes Sœurs, que vous ayez aucune familiarité ni communication au dehors, je ne laisserai de vous avertir que Monsieur Notre Très Honoré Père, dans l'explication de nos règles que sa charité nous fait sur toutes choses nous fait connaître de très grands dangers en ces pratiques défendues même par nos règles. Tous nos entretiens et toutes nos consolations, si nous en pouvons avoir autres qu'avec Notre-Seigneur, se doivent trouver entre nous. Je le supplie de tout mon cœur que son saint amour soit cette forte liaison de nos cœurs, et suis en lui, mes chères Sœurs, Votre très humble Sœur et servante.

P.S. —Je communiquerai votre lettre à Monsieur Vincent ; je vous prie de remercier Dieu avec nous de la grâce que sa bonté nous a faite de nous le conserver d'une chute qu'il a faite dans un carrosse. Demandez-lui la continuation de cette grâce en tous autres sujets.

1. Voir la lettre 499, p. 523.
2. Anne Levies, voir p. 559.

L. 566

aux très chères Sœurs
les Filles de la Charité Servantes des Pauvres Malades à Nantes

Ce 16 février 1658.

Mes Très Chères Sœurs,

Je crois que vous aurez reçu la lettre d'avis que je vous envoyai il y a quelque temps, du voyage des Messieurs qui auront la bonté de vous porter cette lettre, avec une que je me suis donné l'honneur d'écrire à Monsieur le Vicaire de Sainte-Croix, selon que vous m'avez plusieurs fois témoigné le désirer.

Je crois que Monsieur Notre Très Honoré Père, aura donné tout pouvoir à quelques-uns de ces bons Messieurs de vous écouter, c'est pourquoi je vous prie de leur parler de toute chose avec confiance. Ma Sœur Françoise Ménage (1), n'oubliez rien je vous prie et de vous souvenir de nous donner quelquefois de vos nouvelles, et vous aussi ma Sœur Andrée (2) ; mais pour l'amour de Dieu, apprenez l'orthographe afin que je puisse facilement lire vos lettres et vous faire réponse à souhait. J'avais pensé de vous écrire à plusieurs en particulier, mais je n'ai pas le temps et aussi je ne vous en veux pas faire perdre. Soyez toutes bien simples et parlez en la vue de Dieu, rendant compte à celui à qui vous parlerez sans passion, sans autre intérêt que celui de faire connaître vos défauts pour en être aidée à travailler à votre correction. Je supplie Notre-Seigneur vous faire cette grâce, me recommande à vos prières et suis en l'amour de Notre-Seigneur, mes très chères Sœurs, Votre très humble Sœur et servante.

P.S.—Nos Sœurs de Pologne se recommandent à vos prières et toutes nos chères Sœurs de Paris vous saluent de tout leur cœur.

L. 567

à Monsieur Vincent

Ce 2 mars [1658].

Mon Très Honoré Père,

Si la pauvre femme pour laquelle l'on vous a fait écrire est de condition d'être nourrice, je ne crois point lieu de plus grande sûreté pour elle que de venir être nourrice des Enfants Trouvés. Et s'il était à craindre qu'elle voulût retourner, si par son jugement pour sa faute elle était bannie, ce serait un moyen pour l'arrêter ici ; pourvu qu'elle eût du lait, elle pourrait nourrir deux ou trois ans. Autrement, Mon

L. 566
1. Françoise Ménage, voir p. 414.

2. Andrée Maréchal, voir p. 420.

Très Honoré Père, je ne vois point d'assurance en ces quartiers pour l'empêcher d'y faire pareille faute ou plus grande, selon le lieu auquel elle est. Etant bannie, l'on pourrait la mettre sous main en condition en quelque lieu à cinq ou six lieues, surtout si son jugement n'était pas trop divulgué, crainte que la grande honte ne la tînt dans son péché, son honneur étant tout à fait perdu. J'en dis peut-être (trop), je vous en demande très humblement pardon, me servant aussi de cette occasion pour vous demander votre sainte bénédiction, l'assistance de vos prières, pour m'obtenir miséricorde, crainte que mes obstinations passées et peut-être présentes, ou à venir, misérable que je suis, ne soient cause de ma perte, comme celle des pauvres personnes qui n'ont péri que corporellement en ces inondations et pour exciter votre charité, je la supplie de croire que je suis par la volonté de Dieu, Mon Très Honoré Père, Votre très humble fille et très obligée servante.

L. 569 bis

à Monsieur l'abbé de Vaux

(vers mars 1658).

Monsieur,

Il y a quelque temps que, ayant eu avis de votre charité que deux bonnes filles désiraient être de notre Compagnie, desquelles vous aviez pris la peine d'éprouver leur vocation, et selon ce que vous eûtes la bonté de nous en dire, Monsieur Vincent m'ordonna, Monsieur, de vous supplier très humblement nous les envoyer si vous les jugiez propres.

Et pour ce qui est des quatre autres, comme il paraît, Monsieur qu'elles n'aient pas encore votre approbation, si vous en jugiez quelqu'une en laquelle vous ne trouvassiez rien à redire, je vous en dis autant que des deux autres.

Permettez-moi, Monsieur, vous dire que la dernière que votre charité nous a envoyée nommée Jacquine (1) qui paraissait une perle des filles d'Angers est toujours sujette à la petite faiblesse de son esprit qui porte à inconstance. Néanmoins, elle se soulage par ses larmes, et m'a dit que son inquiétude venait de ce qu'elle n'avait point nouvelles de son père. Ce n'est pas, Monsieur, qu'il fût nécessaire y envoyer exprès, mais si nos Sœurs pouvaient connaître quelqu'un de leur quartier pour de temps en temps nous mander ce qu'elles en apprendraient, cela la contenterait.

Il faut que je vous avoue, Monsieur, que je suis un peu en peine de notre chère Sœur Claude (2), et de la peine que toutes ou partie de nos Sœurs font à Monsieur Ratier. Je crois, Monsieur, qu'il vous aura

1. Jacquine voir p. 564.
2. Claude Carré, voir p. 530.

dit ce que nous avons fait pour le changement de ma Sœur Perrine (3). Peut-être que cela servira aux autres, et que Monsieur Ratier (4) verra mieux le service que sa charité rend à notre Bon Dieu par sa patience que je supplie Notre-Seigneur récompenser de ses plus chères grâces.

Vous demandant pour son Saint Amour quelque part en vos saintes prières, et la croyance que je suis avec respect, en son saint amour, Monsieur, Votre très humble et très obligée servante.

L. 470

à Monsieur Vincent

Ce 26 mars [1658].

Mon Très Honoré Père,

Il y a trois mois que je fus saignée et restai dans le besoin d'une seconde, à cause que, pour mon âge, les médecins, dès ma dernière maladie, me dirent de le faire que en grand besoin. J'ai différé pour ce sujet quoique, selon la connaissance de mon naturel, il me semble le devoir faire ; et ce sera aujourd'hui, si votre charité prend la peine me mander* que je le puis sans autre avis, n'étant point malade, Dieu merci, mais incommodée de la poitrine et autres avertissements de ce besoin. J'ai sujet de craindre de trop rechercher d'achever mes jours trop à mon aise, étant plus sensible au mal que jamais et toujours néanmoins, Mon Très Honoré Père, Votre très humble fille et très obéissante servante.

L. 569

à Monsieur l'abbé de Vaux
à Angers

Ce 10 avril 1658.

Monsieur

Je ne vous saurais exprimer la douleur de mon cœur à la lecture des premières lignes de la lettre que vous avez eu la bonté de m'écrire. Il est vrai, Monsieur, qu'il y a longtemps que j'admire votre patience à laquelle j'ai toujours reconnu que Dieu donnait bénédiction et en espère la continuation. Nous avions grand sujet de croire que le changement apporterait altération aux faibles esprits. Permettez-moi Monsieur, vous supplier très humblement me mander* si notre Sœur

L. 569 bis

3. Perrine, voir p. 325.
4. Monsieur Ratier, voir p. 84.

Claude (1) entre de bonne sorte dans l'exercice de sa charge, et si elle fait ce qu'elle peut pour gagner celles qui lui ont répugnance ; et aussi, Monsieur, celles que votre charité juge dans le besoin de rappeler promptement.

Pour les deux filles qui témoignent désirer être de notre Compagnie, si vous les jugez propres, Monsieur, et qu'il paraisse fermeté en leur esprit, elles seront les très bien venues. Je sais que vous ne leur donnez pas votre voix que après une bonne épreuve. Notre Sœur Jacquine (2) fait assez bien et ne paraît plus être en peine de son père. J'ai grande honte de ne pouvoir écrire à Monsieur Ratier, ce voyage * ; les petites affaires de notre Communauté augmentent et mes infirmités m'ôtent presque tout le temps. Je sais que je le devrais préférer à beaucoup d'autres, pour les obligations que nous lui avons, que je réserve très fortement en mon cœur devant Notre-Seigneur, en l'amour duquel je me sens très obligée de vous dire que je suis avec respect, Monsieur, Votre très humble et très obéissante servante.

L. 570

à ma très chère Sœur Laurence Dubois (1)
Fille de la Charité Servante des Pauvres Malades à Bernay - Normandie

Ce 17 avril 1658.

Ma Très Chère Sœur,

Je suis bien étonnée de l'indisposition que vous me mandez de ma Sœur Marie (2), n'était que je crois que vous avez exercé en son sujet toute la charité que vous étiez obligée, je vous prierais de lui faire des remèdes dans la nouvelle saison. Mais puisque vous n'en espérez pas la guérison, pourvu qu'elle puisse revenir sans hasarder sa vie, je vous prie nous la renvoyer par la meilleure voie que vous pourrez. Je m'étonne que vos Messieurs s'en trouvent chargés, puisqu'elle est la première depuis l'établissement qui a tant été incommodée. Je pense qu'ils ont assez de charité pour considérer que vos corps ne sont pas exempts des incommodités qui peuvent arriver aux autres. Cette incommodité est un rencontre * qui empêchera que nous vous voyions sitôt que je pensais, étant nécessaire qu'une autre soit bien formée avant que vous puissiez faire ici un petit voyage.

L. 569
1. Claude Carré (voir p. 530) la Sœur Servante.
2. Jacquine, voir p. 564.
L. 570
1. Laurence Dubois, voir p. 455.
2. Marie est venue aider les deux Sœurs de Bernay.

Toutes nos Sœurs se portent assez bien, grâces à Dieu, mais il faut que nous joignions ensemble nos prières pour la conservation de Monsieur Notre Très Honoré Père qui est fort incommodé d'un mal de jambe. Monsieur Portail se porte assez bien et exerce toujours sa charité ordinaire, ce qui nous oblige beaucoup à prier Dieu pour lui. Je vous ai mandé que vous pouviez écrire à votre frère et que je lui ferais tenir la lettre sûrement. Mandez-nous amplement des nouvelles de toutes choses, et me croyez en l'amour de Notre-Seigneur, ma chère Sœur, Votre.

P.S.— Je salue de tout mon cœur ma Sœur Marie : nous attendrons son retour pour mieux juger de celle qui vous sera propre. Depuis ma lettre écrite, votre oncle est venu savoir de vos nouvelles ; nous a dit que votre frère et sœurs ont partagé les meubles de votre père et mère, sans vous en faire part, mais ils ont fait faire un inventaire. Il faut que vous en demandiez une copie, en écrivant à votre frère, et puis l'on avisera s'il sera nécessaire que vous envoyiez une procuration pour faire le partage de vos héritages. Bonjour, mes chères Sœurs.

L. 572

à ma très chère Sœur Françoise Ménage
Fille de la Charité à Nantes

Ce 24 avril (1658).

Ma Très Chère sœur,

J'aime toujours votre bon cœur de nous donner de vos nouvelles mais je le prie ne se point inquiéter si je ne vous écris pas assez souvent, ni nos Sœurs Ménage aussi (1) qui sont toutes dans le travail beaucoup, et je puis vous dire qu'elles n'ont point de temps de reste. Ma Sœur Magdeleine se porte beaucoup mieux depuis qu'elle est avec nous dans la maison, c'est notre bon air. Ma Sœur Marguerite a été un peu indisposée, mais elle est mieux, Dieu merci, pour ma Sœur Catherine, quoiqu'elle soit la dernière venue, elle devancera, si elle peut, toutes les autres en vertu. Je vous assure que j'en suis tout édifiée, il faut demander à Dieu la persévérance.

Si vous avez quelque besoin d'écrire à Notre Très Honoré Père, vous le pouvez, en peu de mots, m'envoyant la lettre fermée ou non, vous êtes assurée que moi, ni personne ne la verra. Recommandez-moi aux prières de ma Sœur Haran (2), et je la prie me recommander aussi

1. Les trois sœurs de Françoise Ménage : Marguerite, Madeleine et Catherine.
2. Nicole Haran, voir p. 501.

à toute la petite Communauté, que j'embrasse de tout mon cœur, et suis en l'amour de Notre-Seigneur, ma chère Sœur, Votre très humble Sœur et servante.

P.S.—Ma chère Sœur, je vous prie de vous souvenir que vous devez toujours respect à nos Sœurs les plus anciennes, et qu'il faut donner beaucoup de créance quand elles nous parlent des saintes pratiques que Monsieur Notre Très Honoré Père nous a autrefois recommandées. Ce que vous me mandez que quelques-unes de nos Sœurs ne trouvent pas bon que vous nous écriviez, vous ne les entendez pas, à mon avis, c'est qu'elles veulent dire qu'il ne faut pas écrire souvent et sans nécessité. Quand j'aurai une occasion sûre, je vous enverrai une couronne de Notre-Seigneur, car il se perd bien de nos lettres.

L.571

à ma très chère Sœur Marguerite Chétif (1)
Fille de la Charité Servante des Pauvres Malades à Arras

Ce 30 avril 1658.

Ma Très Chère Sœur,

Il me semble que je me dois plaindre de ce que vous vous plaignez de moi, car je vous ai écrit plusieurs fois depuis votre lettre qui me parlait des vœux, et comme je la reçus bien proche le jour du renouvellement, et que ma lettre n'aurait pas été assez tôt, nous nous contentâmes de vous accompagner devant Notre-Seigneur en esprit, avec joie et consolation, non seulement pour cette action, mais pour la générosité qu'il plaît à sa bonté vous donner, avec l'exercice pénible qu'il permet que vous ayez pour le servir dans une grande pureté de désintéressement et la fidélité à persévérer. Je m'étonne un peu, ma chère Sœur, des pensées qui entrent en votre esprit contre l'assurance que j'ai de votre affection et que vous devez avoir de la mienne, car je vous puis dire que jamais vous ne m'avez plus paru à Dieu et aimer votre vocation que à présent. Qu'est-ce que j'aurais à désirer de vous sachant aussi la manière dont agissez pour le service de nos Maîtres, dont Dieu soit béni éternellement. Je prie bien, ma Sœur Radegonde (2) de faire le semblable, leur témoignant grande cordialité. Je vous envoie la lettre de change que nous avons tirée en baillant * les 100 livres *. Il ne se trouve plus de follicule*, mais voilà deux livres de sené* bon marché, que Messieurs les médecins approuvent, et une demi-livre de plus beau. Nous ne saurions vous mander sitôt la manière de faire de l'esprit de vitriol*, à cause que nous ne le savons pas. Voilà ce que

1. Marguerite Chétif, voir p. 347.
2. Radegonde Lenfantin, voir p. 522.

l'on nous a vendu pour en faire, à ce que le marchand a dit. Ma Sœur Philippe (3) dit qu'elle ne se souvient point d'autre remède pour l'hydropisie*, si ce n'est qu'il faut fort souvent purger et quelquefois de gomme-gutte*, si je puis savoir autre chose, je vous le manderai.

J'ai été bien réjouie que Monsieur Notre Très Honoré Père vous ait écrit pour la consolation que je crois que vous en avez reçue. Au nom de Dieu, ma chère Sœur, ne laissez plus entrer en votre esprit nulle crainte que j'aie mécontentement, puisque je suis très assurée que vous n'avez nulle disposition à nous en donner, et que, au contraire, il semble que Dieu augmente ses grâces sur vous, agréant votre fidélité dans les souffrances et la confiance que vous avez en ses conduites. Je supplie Notre-Seigneur vous continuer ses grâces et faire celle à ma sœur Radegonde d'être fidèle en la pratique de ses règles et tout ce qui regarde la perfection de sa vocation.

Monsieur Vincent est un peu indisposé; demandez bien à Dieu qu'il nous le conserve, pour sa gloire. Notre Sœur Jeanne-Marie (4) nous quitta, la veille de Saint-Marc, après avoir beaucoup souffert. Il ne faudrait que savoir la conduite de Notre-Seigneur sur sa maladie, sa personne, et sur les assistances qui lui ont été rendues jusques et après sa mort, pour faire aimer la Compagnie. Elle a, la première, habité dans le bâtiment neuf. Je ne doute point que vous ne lui fassiez la charité de demander à Dieu le repos de son âme, et me croyez en l'amour de Notre-Seigneur, ma chère Sœur, Votre très humble Sœur et servante.

P.S.—Vous avez bien fait, ma très chère Sœur, d'écrire à vos parents, en ayant eu commodité.

L.573

(à Monsieur Vincent)

[mai 1658].

Je ne le savais pas, Mon Très Cher et Honoré Père, que vous fussiez incommodé : pour l'amour de Dieu, conservez-vous ! Ce qui me presse de savoir de votre charité est si vous agréeriez que nous donnassions à ma Sœur Anne (1), pour faire le voyage avec Madame la Duchesse de Ventadour (2), la petite Sœur qui était destinée pour Cahors. Nous avons assurance de sa fermeté pour le service de Dieu, exacte aux règles, sait écrire, ce qui est bien nécessaire pour avoir nouvelle assurée de ce qui se passera. La dite Dame désire que nos Sœurs soient prêtes pour partir le 8 mai.

L. 571
3. Philippe Bailly, voir p. 383.
4. Jeanne-Marie, voir p. 575.
L. 573
1. Anne Hardemont qui va partir à Ussel.
2. Madame de Ventadour, voir p. 304.

Je crois que nous devons solliciter Mademoiselle de Lamoignon (3) de résoudre tout à fait ce que l'on fera de Mademoiselle de Chisé. Si elle souhaite que nous la gardions, lui accorderons-nous ? Si c'est saine et malade et qu'il faille lui fournir de remèdes, sera-ce assez de demander quatre cents livres sans comprendre les habits ?

Nous avons une de nos Sœurs nouvelles qui depuis plus de deux mois fait fort bien, elle demande à être revêtue de l'habit des filles de la Charité, s'il vous plaît lui accorder, j'espère qu'elle remplira utilement la place de la sœur de Haslé (4) et qui sortit hier, après avoir parlé à Monsieur Portail.

Je dirai le reste au bon Frères (5), s'il plaît à votre charité l'envoyer.

L574

à Monsieur Portail

Ce 11 mai 1658.

Monsieur,

J'appréhende bien de vous trop presser, vous disant que nos Sœurs doivent partir (1) lundi matin, avec Madame la Duchesse de Ventadour(2) et qu'il me paraît très nécessaire, qu'elles emportent une copie des principaux articles des Etablissements particulièrement ce qui regarde la dépendance entière pour le spirituel, la continuation de la forme et couleur d'habits ; qu'il ne leur sera point associé de personnes, au-dessous ni au-dessus d'elles pour le service des pauvres. Et comme ce n'est point un hôpital établi, il sera nécessaire, si Monsieur Vincent le juge à propos qu'il y ait un article qui dise, que leur dépense sera séparée de celle des pauvres.

En vous faisant ces remarques, je n'entends pas, Monsieur, rien exclure de ce que vous jugerez à propos d'y mettre. Nos chères Sœurs se promettent bien l'honneur de vous voir devant que partir. Je me recommande à vos saintes prières, étant en l'amour de Notre-Seigneur Monsieur, Votre très humble et obéissante servante.

P.S. —Je ne sais, s'il ne sera pas nécessaire de mettre un article qui dise que nos Sœurs doivent être établies du consentement de Monseigneur l'Evêque ?

L. 571
3. Mademoiselle de Lamoignon, voir p. 135.
4. Monsieur Haslé fut curé de Saint-Nicolas jusqu'en 1650. Sa sœur Marie Haslé était dans la Compagnie des Filles de la Charité en août 1655 (Coste X111.576).
5. Le frère Ducourneau, voir p. 159.

L. 574
1. Anne Hardemont (voir p. 120) et Avoie Vigneron (voir p. 601) partent à Ussel.

2. Madame de Ventadour, voir p. 304.

L.576

à Monsieur Vincent

Ce lundi [juin 1658].

Mon Très Honoré Père,

L'incertitude que la Reine mande* ma Sœur Marthe (l) de la Fère me met en grande peine, n'étant pas assurée d'avoir vu notre Sœur Manceau (2) dans l'exercice de Sœur servante, quoiqu'il y ait bien quinze ans qu'elle est à la Compagnie. Cela me fait vous proposer, Mon Très Honoré Père, d'en envoyer une à la Fère (1), et s'il se pouvait que le coche prit notre Sœur en passant, ou lui mander * qu'elle aille l'attendre en quelque ville proche, et ainsi ce serait cinq. Nous avons ici ma Sœur Clémence (3), qui serait bien propre à Sœur Servante, ou cette Sœur lorraine qui se proposait de revenir pour Metz.

Je ne sais si les nouvelles que je viens d'apprendre ne doivent point empêcher le voyage, au cas qu'elles soient vraies. J'attends votre mandement * pour vous aller trouver, et envoyer quérir les dites Sœurs que je vous propose, aux paroisses, et me dis de tout mon cœur, Mon Très Honore Père, Votre très humble fille et très obligée servante.

L. 577

à Monsieur Vincent

Ce saint jour de Pentecôte [juin 1658] (1)

S'il plaît à votre charité, Mon Très Honoré Père, se souvenir que c'est les fêtes de la Pentecôte, que l'on procède à l'élection des officières ; et si cela ne se pourrait point aujourd'hui, crainte que vous ne puissiez un autre jour.

L'Etablissement porte que la Supérieure sera élue de trois ans en trois ans et jusques à présent elle paraît à vie. Si votre charité jugeait à propos de commencer à la faire élective, au cas que cela ne nuise pas à la faiblesse et aux prétentions que les personnes de basse condition se forment aisément, il me semblerait bien à propos. Le dit règlement ne porte point de continuation des trois officières, néanmoins Mon Très Honoré Père, cela me semblerait bien nécessaire par ce qu'il se passe presque trois à quatre mois avant qu'elles soient en exercice. Que si votre charité le jugeait bien ainsi, vous le commence-

L.576
1. Marie-Marthe Trumeau, voir p. 75.
2. Françoise Manceau, voir p. 323.
3. Clémence Ferré, voir p. 44.
L. 577

1. Le 9 juin 1658 ont été élues: Mathurine Guérin (voir p. 323), Françoise Paule (voir p. 357) et Jeanne Gressier (voir p. 486).

riez cette année, pour l'impossibilité d'en avoir, à cause du besoin d'en fournir si grand nombre ailleurs.

Notre-Seigneur veuille par sa bonté continuer longues années l'exécution de ses desseins sur la Compagnie, par votre sainte conduite, et me faire la grâce d'être toute ma vie, Mon Très Honoré Père, Votre très obéissante fille et très obligée servante.

L. 577 bis

à ma Sœur Carcireux (1)

25 juin 1658.

Ma Très Chère Sœur,

Je viens tout présentement de recevoir votre lettre du 18 juin qui me fait de grands reproches avec raison de ce que j'ai été si longtemps sans vous écrire, je vous en demande pardon de tout mon cœur, et je vous prie de trouver bon un petit avis que j'ai à vous donner pour être aidée à ne plus commettre cette faute, c'est, ma chère Sœur, de me faciliter la lecture de vos lettres, et d'écrire, dès l'entrée, par articles, tout ce que vous désirez. Ce n'est pas que je n'aie une grande consolation quand vous me faites l'honneur de me dire particulièrement de vos nouvelles, mais, je suis à tel point de faiblesse que j'ai peine à beaucoup lire. Je suis bien fâchée de ne pouvoir point me souvenir de tout ce que vous me demandez par vos autres lettres.

Puisque Monsieur de Beaumont (2) a pris la peine d'écrire à Notre Très Honoré Père, au sujet de ces deux filles, je crois que sa charité ne manquera pas de lui faire réponse, mais je vous dirai qu'il importe extrêmement que leur vocation soit vraie, parce que l'expérience nous a fait voir que quelques-unes se servent de ces occasions pour venir à Paris dans l'espérance que, si la maison leur manque, elles trouveront bon service.

Pour ce qui est des loyers de votre maison, je n'en ai point encore oui parler, ni ai reçu la lettre qui en parlait, suivant que vous me le mandez *, c'est pourquoi je n'ai rien à vous en dire, sinon que si vous devez quelque chose et avez moyen de payer, il est très raisonnable que vous le fassiez; mais comme en tous les lieux où il y a de nos Sœurs ce sont les Dames de la Charité qui les logent, peut-être que Madame la Duchesse de Richelieu (3) vous pourra faire la même condition. Je crois que ce qui tarde notre Sœur (4) d'Angers, c'est qu'il y en a deux de malades. Je loue Dieu de la sainte indifférence où sont

1. Françoise Carcireux à Richelieu, voir p. 253.
2. Monsieur de Beaumont, voir p. 512.
3. Anne Poussard, épouse d'Armand Jean du Plessis, le petit neveu de Richelieu.
4. Perrine, voir p. 325.

vos esprits par soumission à sa divine conduite. Je le supplie de vous tenir toujours dans l'union et cordialité de son saint amour.

L. 579

à Monsieur l'abbé de Vaux
à Angers

Ce 4 juillet 1658.

Monsieur,

Il faut que je vous avoue que je ne puis avoir de mortification plus humiliante que celle que nos Sœurs me donnent de faire si mauvais usage des avis que votre charité continue de leur donner. J'espère, Monsieur, moyennant la grâce de Dieu, quelque changement, ou que sa bonté nous donnera moyen d'en faire un notable, pour empêcher que le mal augmente. Je vous remercie très humblement, Monsieur, de l'ordre que vous avez donné à ma Sœur Claude (1) de visiter les prétendus paquets pour en retrancher ce qui ne doit pas appartenir à la personne que l'on croit en avoir fait. Il est vrai que quand nos Sœurs vont d'ici, elles ne peuvent pas tenir sur elles tout ce qu'elles peuvent avoir affaire ; que si ce n'est que à cette égalité, elle ne serait pas coupable ; quoi qu'il en soit, je suis bien aise que nos Sœurs aient vu cet exemple afin qu'il ne s'introduise rien mal à propos.

Je n'oserai dire à ma Sœur Jacquine (2) que son frère a quitté son père, ce lui serait une trop grande douleur. Puisqu'il est hors la nécessité, nous attendrons que l'hiver soit plus proche pour lui envoyer de quoi lui aider à se revêtir. Je n'estimerais pas peu, Monsieur, que nous ayons deux filles de la qualité que votre charité nous représente.

Je viens tout présentement, Monsieur, de recevoir l'avis que votre charité a pris la peine me donner, du voyage de vos bonnes Angevines que vous connaissez admirablement bien. Je ne manquerai pas, Monsieur, de faire ce que vous m'ordonnez à l'égard de Monsieur Vincent, qui m'a témoigné prendre part aux obligations que vous avez la bonté nous augmenter de jour en jour. Il faut que je vous avoue, Monsieur, que ce m'est une grande consolation dans le sujet que je pourrais avoir (si je n'avais l'honneur de vous connaître) que vous ne nous abandonnassiez, comme nous le méritons.

Ce que votre charité me mande * du père et de la mère de la bonne fille qui les a quittés nous servira beaucoup à empêcher la tentation qu'elle pourrait avoir en ce sujet. Je m'en servirai, Dieu aidant, et des autres avis que vous avez la bonté me donner, dont je vous remercie très humblement, Monsieur.

Nous n'avons point de nouvelles du partement* de notre Sœur (3)

1. Claude Carré, voir p. 530.
2. Jacquine, voir p. 564.
3. Perrine, voir p. 325.

pour Richelieu ; cela me met un peu en peine. Monsieur Vincent vous supplie très humblement, si vous voyez notre Sœur Claude en disposition de renouveler ses vœux, lui faire cette charité, seulement pour un an, qui est la manière ordinaire. Il importe extrêmement qu'elle sache les obligations de cette sainte action, et l'estime qu'elle en doit faire, quoique ce ne soit que vœux simples ; l'ignorance a beaucoup nui à d'autres, ou plutôt le défaut de croyance de ce qui leur était du. J'ai grand sujet de me dire coupable de toutes les fautes que nos chères Sœurs font, et pour cela j'implore l'assistance de vos saintes prières pour m'obtenir miséricorde, vous suppliant très humblement m'honorer toujours de la croyance que je suis en l'amour de Notre-Seigneur, Monsieur, Votre très humble et très obéissante servante.

L. 580

à mes très chères Sœurs
les Filles de la Charité Servantes des Pauvres Malades à Chantilly

Ce 5 juillet 1658.

Mes Très Chères Sœurs,

Vous ne doutez point que je n'aie ressenti grande douleur au retour de ma Sœur Henriette (1), par lequel j'ai appris qu'il paraissait en vos conduites, de part et d'autre, beaucoup d'oubliance de vos obligations. Le désir que Dieu m'a donné de votre perfection me fait plus souffrir que je vous saurais dire. Pour l'amour de Dieu, pensez un peu à la précarité de la vie, et à la misère des âmes qui paraîtront devant Dieu couvertes de péchés et d'infidélités. Je me fais cette leçon avec vous pour en être avertie de me surmonter moi-même et de me détacher des satisfactions qui sont contre Dieu, et de renoncer au mauvais usage de mes sens et passions, puisque nul ne ressuscitera avec Jésus-Christ qui ne soit premièrement mort en cette manière. Je suis fort mal, et pour cela je ne me puis donner l'honneur d'écrire à Monsieur Pesset. Je vous prie de lui en faire mes très humbles excuses, de prier Dieu pour moi et de me croire en l'amour de Notre-Seigneur, mes très chères Sœurs, Votre très humble Sœur et servante.

1. Henriette Gesseaume est allée faire la visite de la communauté de Chantilly.

L. 581

aux Sœurs de l'Hôtel-Dieu de Nantes

Ce 13 juillet 1658.

Mes Très Chères Sœurs,

J'ai reçu deux paquets de lettres que vous adressiez à ma Sœur Henriette (1) par lesquelles j'ai vu que vous épargniez un peu ma peine ne me disant pas tant de nouvelles. Vous voulez bien que je vous imite, n'écrivant qu'une lettre pour toute la Compagnie, que je prie de renouveler son courage pour servir Dieu et les pauvres avec plus de ferveur, d'humilité et charité que jamais ; travaillant à la récollection intérieure parmi vos occupations particulièrement à celle de soumission au bon plaisir de Dieu, d'abandon à la Providence, et non pas à une étude chagrine de la connaissance de tout ce qui passe en notre esprit, qui souvent se termine en vertu imaginaire, rend de mauvaise humeur, et travaillant trop se porte à la fin au dégoût de la solide vertu. Je vous dis ceci, mes chères Sœurs, pour consoler celles qui ne seraient pas portées à cette application, et pour faire connaître à celles qui auraient peine si les occupations extérieures les détourneraient de cette manière d'agir ; La perfection ne consiste pas en cela, mais bien en la solide charité.

Il est vrai, mes chères Sœurs, que le grand travail que vous avez me fait compassion, mais réjouissez-vous avec Notre-Seigneur dans l'espérance que j'ai, presque certaine, que bientôt vous serez soulagées ; continuez, je vous prie, à être à édification au prochain, la consolation des affligés et le soulagement des malades.

Ma Sœur Andrée (2) vous avez grand sujet de louer Dieu des grâces qu'il fait à votre bonne mère et à toute sa famille, il me semble que cela me dit de vos nouvelles, parce que, pour l'ordinaire, Dieu a soin des proches de ceux qui lui sont fidèles.

Pour ma Sœur Ménage (3), elle se souviendra, s'il lui plaît, que nous lui avons mandé * bien des fois des nouvelles de ses sœurs et de toute sa famille depuis que son bon père est mort, et présentement encore tout se porte bien, grâces à Dieu. Il y a bien eu des gens d'armes à Serqueux dont Dieu les a délivrés heureusement ; il le faut remercier et de toutes les grâces que sa bonté nous fait. Je crois que vous n'oubliez pas à continuer de prier pour la santé de Monsieur Notre Très Honoré Père, et pour l'heureux voyage des Messieurs qui sont partis pour Madagascar qu'on croit être en sûreté. Quatre de nos Sœurs (4) qui sont à Calais, pour assister les pauvres blessés, n'ont pas

1. Henriette Gesseaume a passé 10 ans à Nantes.
2. Andrée Maréchal, voir p. 420.
3. Françoise Ménage, voir p. 414.
4. Françoise Manceau, Marguerite Ménage, Marie Poulet et Claude Muset sont parties à Calais en juin 1658. Les deux premières meurent dès la fin du mois de juillet (lettre des deux autres en date du 3 août).

moins besoin de prières que toutes nos autres Sœurs qui vous saluent comme je fais, étant en l'amour de Notre-Seigneur, mes très chères Sœurs, Votre très humble Sœur et servante.

P.S. — Vous m'avez fait grand plaisir de me rendre le petit compte que vous m'avez rendu de votre oraison, cela me fait bien connaître que quand il plaira à Dieu de vous donner plus de temps que vous serez aussi fidèles au plus, que vous avez été au peu.

Pour l'incommodité de ma Sœur Anne (5), il faut mettre une goutte d'huile rue, dans l'oreille, le soir avant que de se coucher et du coton par-dessus, il n'y a rien de meilleur.

L. 488

à ma Sœur Laurence Dubois
Fille de la Charité Servante des Pauvres Malades à Bernay

Ce 26 juillet 1658.

J'ai reçu la vôtre par laquelle vous demandez le règlement des hôpitaux, je pense vous avoir mandé qu'il n'y en a point qui fût propre pour ce lieu-là, à cause du peu de malades qu'il y a. Je fais chercher néanmoins quelques petits livres, pour aider à l'instruction des malades ; mais j'espère que si vous êtes bien soumises à vos dames au regard des malades de la ville, que votre exemple leur servira plus que tout autre chose, à entrer en ferveur. Quand Mademoiselle de Croissy (1) sera de retour et que nous aurons conféré avec elle, on pourra mieux juger de ce qui sera nécessaire à mander*. Je vous prie de la saluer très humblement de ma part et de la remercier, l'assurant que j'attends son arrivée à Paris avec grand désir d'avoir l'honneur de la voir, comme aussi ces bonnes filles, auxquelles je prie Notre-Seigneur faire part de son esprit pour bien accomplir sa sainte volonté.

Voilà une paire de chausses * que nous vous envoyons qui ne sont pas faites, encore que nous vous en ayons envoyé une pareille paire un peu devant que Mademoiselle de Croissy allât à Bernay; vous ne nous avez point mandé les avoir reçues, ni lorsque vous les demandâtes que vous en eussiez besoin de davantage.

Je salue ma Sœur Anne (2) et suis de toutes deux, en l'amour de Jésus Crucifié, ma très chère Sœur, Votre très humble et affectionnée Sœur et servante.

L. 581
5. Anne de Vaux, née en 1629 à Ardivilliers, est entrée dans la Compagnie des Filles de la Charité en décembre 1651.

L. 488
1. Mademoiselle de Croissy, voir p. 467.
2. Anne Levies, voir p. 559.

P.S.—Mes chères Sœurs, je vous prie de vous souvenir qu'une des principales obligations de vos règles est de faire vos actions en esprit de vileté*, obéissance et de charité.

L. 582

à ma Sœur Geneviève Doinel (1)
Fille de la Charité Servante des Pauvres Malades à Chantilly

Ce 27 juillet 1658.

Ma Très Chère Sœur,

Nous vous renvoyons votre réglisse parce qu'il ne serait pas à propos de la reprendre, quand on l'a envoyée elle était autant fraîche qu'on en pouvait trouver à Chars, elle se sera séchée bien plus qu'elle n'était, à la porter et rapporter.

J'ai été bien consolée d'apprendre votre meilleure santé à toutes deux, j'en loue Dieu de tout mon cœur. Il n'y a pas longtemps que je vous ai écrit une lettre, par laquelle je vous priais de faire mes excuses à Monsieur Pesset de ce que je ne me donnais point l'honneur de lui écrire pour le remercier des soins que sa bonté a de vous. Je vous prie de lui en être bien reconnaissantes par vos respects et obéissance, et de le saluer très humblement de ma part.

Vous nous mandez* qu'il y avait quelque chose avec la réglisse, mais nous ne l'avons point vu. Vous nous obligerez de nous envoyer de la graine de genièvre. Je me recommande à vos prières et suis en l'amour de Notre-Seigneur, ma très chère Sœur, Votre très humble Sœur et servante

P S.—Ma Sœur Marie (2), j'ai su que vous avez été incommodée, plus que je ne pensais, je vous prie de vous souvenir qu'une des choses qui sert le plus à la santé du corps est la soumission d'esprit au bon plaisir de Dieu.

1. Geneviève Doinel, voir p. 302.
2. Marie Navain, voir p. 542.

L. 583

à ma très chère Sœur Nicole Haran (1)
à Nantes

Ce 8 août (1658).

Ma Très Chère Sœur,

Il est vrai que Monsieur le vicaire de Sainte-Croix m'a fait l'honneur de m'écrire, mais aussi je me suis donné celui de lui faire réponse, et par même moyen j'écrivis à ma Sœur Françoise Ménage (2) et lui donnai amplement des nouvelles de ses parents. Je vous prie de savoir si ces lettres ont été reçues ou non. J'appréhende bien si elles sont perdues qu'il y en ait beaucoup d'autres, parce qu'il me semble ne pas tant tarder à vous écrire que vous me marquez.

Si j'avais su le partement* de Monsieur Pocquelin je n'aurais pas manque de lui donner des lettres ; quand j'aurai l'honneur de le voir je ne manquerai pas de le remercier des visites qu'il vous a rendues, et de m'informer bien particulièrement de vos nouvelles, parce qu'il me semble que vous m'en mandez bien succinctement. Il me semble avoir écrit à ma Sœur Andrée (3) et je serais bien fâchée aussi que sa lettre eût été perdue. Je réparerai tout, Dieu aidant, la semaine prochaine parce que nous avons celle-ci plusieurs petites occupations qui m'en empêchent.

Monsieur Notre Très Honoré Père se porte à son ordinaire, Dieu merci, et Monsieur Portail aussi. Je crois que vous ne manquez pas de prier pour leur conservation à ce que Dieu en soit longtemps glorifié sur la terre. Saluez très respectueusement de ma part Monsieur le vicaire de Sainte-Croix, et recevez toutes ensemble les très affectionnés saluts de toutes nos Sœurs qui se recommandent à vos prières ; et tant éloignées que proches je n'en sais point de malades, par la grâce de Notre-Seigneur, en l'amour duquel je suis, ma chère Sœur, Votre très humble Sœur et servante.

1. Nicole Haran, voir p. 501.
2. Françoise Ménage, voir p. 414.
3. Andrée Maréchal, voir p. 420.

L. 578

à mes très chères Sœurs
(Anne Hardemont et Avoie Vigneron à Ussel) (1)

(1658).

Mes Très Chères Sœurs,

Je suis en peine de l'état où vous pouvez être, y ayant longtemps que vous ne m'avez donné de vos nouvelles, et de savoir, ma chère Sœur Anne (2), si vous avez reçu une lettre que je vous ai envoyée, je crois y avoir bien six semaines, par laquelle entre autres choses, je promettais à ma Sœur Avoie (3) que je lui écrirais au premier voyage* ce que je n'ai (pu faire) ayant presque toujours été malade. Je vous mandais aussi que Madame la Duchesse de Ventadour (4) ne faisait point de réponse, lui parlant de la proposition de changer de maison pour l'hôpital. Je veux croire qu'elle attend d'avoir bien pris ses mesures pour y faire en même temps la fondation. Cela est pénible à des personnes qui voudraient aussitôt voir réussir les desseins de Dieu et travailler de toutes leurs forces, comme elles se sont données à Dieu de tout leur cœur. Mes chères Sœurs, si nous voulons le contenter ce bon Dieu, il ne faut pas tant regarder à ce que nous voudrions faire que à ce qu'il veut que nous fassions. Aussitôt que son amour vous a appelées à son service, il a vu que vous seriez envoyées à Ussel, et ce que vous auriez dans les commencements à y faire, et il a agréé votre soumission à son bon plaisir, qui est que vous y fassiez seulement ce que sa Providence vous y fait rencontrer, y joignant la pratique exacte de vos règles, et y servant le peu de pauvres que vous avez avec grande exactitude, douceur et charité. Notre-Seigneur saura bien vous trouver quand il voudra vous donner plus d'emploi.

L. 585

à Monsieur Vincent

[septembre 1658]

Il faut que je me console avec votre charité, Mon Très Honoré Père, de la perte de notre pauvre Sœur Jeanne Baptiste (1) par ma faute,

L. 578
1. Lettre sans adresse et sans signature. Il semble manquer la deuxième partie de l'autographe.
2. Anne Hardemont, voir p. 120.
3. Avoie Vigneron, entrée dans la Compagnie des Filles de la Charité vers 1646-1647, est envoyée à Ussel en 1658. Elle y rencontre de nombreuses difficultés. Elle exprime sa souffrance avec vivacité à Mademoiselle (Coste V11.429) et à Monsieur Vincent (Coste V111.410).
4. Madame de Ventadour, voir p. 304.

L. 585
1. Jeanne Baptiste, voir p. 272.

n'ayant osé lui parler ouvertement de la mauvaise conduite, de ce qui s'est passé au nom de Jésus (2) dont elle a beaucoup souffert par sa timidité. Elle s'en est allée dès les 7 heures du matin, et je ne l'ai su qu'à 4 après midi. Qu'y a-t-il à faire, Mon Très Honoré Père, elle me fait grande pitié, la croyant innocente des derniers soupçons ? L'enverrai-je chercher aux Filles de la Madeleine, où elle a une Sœur, ou chez ses parents dont nous avons connaissance ? enverrai-je quérir la femme du nom de Jésus qui sortait toujours avec elle pour, sans dire sa sortie, m'informer de sa conduite étant dehors ? Tirera-t-on le plus de connaissances que l'on pourra des filles du nom de Jésus, pour essayer d'apprendre ce qu'elle sera devenue. Oh ! que ce rencontre * me fait voir la nécessité que les filles de la charité ont d'être bien dépendantes de celles qui leur tiendront lieu de Supérieure ! Sa manière depuis quelque temps plus indépendante l'avait fort attachée ; je crois que la crainte plus vaine que raisonnable l'a mise en l'état auquel elle est. Je ne doute point que votre charité ne prie pour elle, et me pardonne les fautes que j'ai faites en ce sujet, m'en avertissant néanmoins, comme de mes autres fautes pour être aidée de m'en corriger. Je vous en supplie très humblement pour l'amour de Dieu par lequel je suis, Mon Très Honoré Père, Votre très humble fille et très obéissante servante.

L. 586

à ma très chère Sœur Laurence Dubois
Fille de la Charité Servante des Pauvres Malades à Bernay

Ce 11 septembre 1658.

Ma Très Chère Sœur,

Vous ne me mandez * point quelle sorte de corps vous avez besoin ; parce que, pour des chemisettes, je crois que ma Sœur Anne (1) n'en a pas de besoin, et pour vous, je crois que l'on vous en a envoyé et peut-être à l'une et à l'autre. Vous nous en avertirez si vous en êtes pressées.

Nous avons reçu cette bonne fille de grand cœur, espérant que, pourvu qu'elle n'ait point trop de peine à se détacher de ses parents et de sa maison, qu'elle fera bien, et ce qui me fait un peu craindre, c'est qu'elle est fort jeune.

Vous avez bien raison, ma chère Sœur, de ne pas vouloir charger les messagers de doubles*. Je ne veux pas croire que le reste vous tienne au cœur par le retardement * ; le désir de votre perfection et les

L. 585
2. L'hospice du Saint-Nom-de-Jésus.
L. 586
1. Anne Levies, voir p. 559.

exemples de ma Sœur Barbe (2) s'y opposeraient. Il me tarde bien de savoir de vos nouvelles, bien amplement par le retour de Mademoiselle de Croissy (3). Je commence déjà de sentir joie de la consolation que je recevrai du bien qu'elle me dira de vous et de ma chère Sœur Anne. Je la salue de tout mon cœur comme font toutes nos Sœurs, restant en l'amour de Notre-Seigneur, ma très chère Sœur, Votre très humble Sœur et servante.

L. 588

à ma très chère Sœur Geneviève (1)
Fille de la Charité Servante des Pauvres Malades à Chantilly

Ce 12 septembre 1658.

Ma Très Chère Sœur,

Je ne puis que je ne vous témoigne un peu de douleur de savoir que vous n'ayez plus avec vous de lectrice pour lire mes lettres, vu la nécessité et obligation que nous avons, par nos règles, de ne nous point communiquer au dehors ; c'est un des plus grands empêchements que je sache à l'union et cordialité que deux Filles de la Charité doivent avoir ensemble. Je ferai bien mon possible que celle que je vous enverrai supplée à ce manquement là, parce que je sais bien la peine que vous avez, après que le temps de votre séjour (2) est passé, quand par nécessité votre cœur s'est trop épanché vers les créatures. Je vous remercie de tout mon cœur de votre beau présent. Vous me ferez grand plaisir de m'envoyer de la graine de genièvre, quand elle sera bien mûre.

Je vous prie de saluer, avec tout le respect possible, de ma part Monsieur Pesset et Monsieur le Curé de Saint-Firmin, auquel je demande très humblement pardon des peines que vous et notre Sœur (3), leur avez données. J'espère qu'à l'avenir vous agirez plus simplement selon l'esprit de Notre-Seigneur, en l'amour duquel je suis, ma très chère Sœur, Votre très humble Sœur et servante.

L. 586
2. Barbe Angiboust, voir p. 14.
3. Mademoiselle de Croissy, voir p. 467.
L. 588
1. Geneviève Doinel, voir p. 302.
2. Séjour à la Maison-Mère.
3. Marie Navain a dû être rappelée à Paris fin juillet début août après la visite d'Henriette Gesseaume (voir p. 596).

L. 589

à ma Sœur Barbe Angiboust
Fille de la Charité Servante des Pauvres Malades à Châteaudun

Ce 16 septembre 1658.

Ma Très Chère Sœur,

L'occasion de Monsieur le Prieur de Varize m'est trop favorable pour la laisser passer sans me donner la consolation de vous écrire, pour vous faire souvenir que je ne vous pressais point d'envoyer pas une de nos Sœurs, mais seulement j'acquiesçais à la proposition que vous m'en faisiez. Que si la chose est nécessaire, m'en donnant encore avis, lorsque nos Sœurs seront venues de Calais (1), nous ne manquerons point de vous en envoyer une pour tenir la place de celle que vous enverrez .

J'ai bien été en peine de la mauvaise affaire de votre maison ; je vous prie de nous mander* si cela est tranquille, et ce que vous avez fait de ce que vous me mandiez touchant votre clôture (2). J'espère que tout se sera passé avec le plus de douceur que vous aurez pu.

Nos Sœurs de Varize me demandent quelques habits, mais leur écriture est si mal faite et je l'ai encore si peu étudiée que je ne saurais bien dire ce que c'est. Elles me mandent que vous avez pris la peine d'aller les voir ; vous me ferez grand plaisir de m'avertir de leurs besoins, parce qu'il me semble que vous m'avez mandé qu'elles avaient acheté quelques habits et je serais bien aise de savoir ce que c'est. J'ai reçu votre lettre si tard, que je n'ai su vous mander qu'il n'était pas à propos que ma Sœur Anne (3) allât à la foire ; je ne pense pas qu'elle y ait été, n'était quelque grande nécessité qui vous ait fait l'y envoyer.

Je crois que vous aurez reçu]a lettre de ma Sœur Cécile qui continue à se bien porter, Dieu merci, et attend en paix l'occasion qu'il plaira à la Providence de permettre pour vous voir, et cela à votre exemple, ma chère Sœur. Je ne sais si vous avez su la mort de ma Sœur Françoise Manceau (5) et de ma Sœur Marguerite Ménage (6), les armes au poing, parce que Dieu les a prises servant les pauvres malades et blessés de Calais. Elles implorent votre charité de toutes trois,

1. Les Sœurs ne rentreront de Calais qu'en octobre 1658.
2. Beaucoup de personnes (hommes et femmes) pénétraient dans le logement des Sœurs. Barbe Angiboust va remédier avec douceur à cet abus (Coste X.675).
3. Anne Bocheron, voir p. 566.
4. Cécile Angiboust voir p. 41.
5. Françoise Manceau, voir p. 323.
6. Marguerite Ménage, est déjà dans la Compagnie des Filles de la Charité en 1653. Elle ne sait pas écrire, et signe d'une croix l'acte d'érection de la Compagnie en août 1655. A près un long séjour à la Maison-Mère elle est

envoyée en juin 1658 à Calais, où elle meurt victime de son dévouement auprès des soldats contagieux, dès la fin du mois de juillet 1658.

comme je fais, l'aide de vos prières, pour le besoin de la Compagnie plus pressant que jamais, et pour les miens qui me font avoir besoin de miséricorde, et pour cela faut que vous me croyez en l'amour de Notre-Seigneur, ma très chère Sœur, Votre très humble Sœur et servante.

L. 590

à ma très chère Sœur Geneviève (1)
Fille de la Charité Servante des Pauvres Malades à Chantilly

Ce 17 septembre 1658.

Ma Très Chère Sœur,

Je crois qu'il m'ennuie plus qu'à vous, que je ne vous puis envoyer une de nos Sœurs sitôt que, vous et moi, le souhaiterions, nous en sommes redevables de plus de dix, en divers lieux, vous comptant ; et nous sommes bien empêchées à en trouver de propres. Mais nos Sœurs de Calais nous ont mandé * devoir être sur leur retour, ce qui nous en fournira ; non pas, ma chère Sœur, qu'il faille attendre cela pour vous en envoyer ; j'espère que cela pourra être à la fin de la semaine prochaine .

Je crains bien fort que vous vous incommodiez pour nous envoyer les petits présents que vous nous envoyez et que cela fasse de la peine à ceux que vous employez pour les apporter. Je vous prie d'y prendre garde, comme cela n'est pas une chose ordinaire à toutes nos Sœurs, j'appréhenderais que celles qui sont avec vous crussent que c'est une nécessité.

Vous m'avez fait grand plaisir de m'envoyer de la graine de genièvre, je vous en remercie. Saluez très humblement, de ma part, Monsieur Pesset et le faites souvenir des deux cents livres * qui nous sont dues, que sa charité nous a fait espérer.

Je ferai ce que je pourrai pour vous envoyer vos règles, en envoyant une Sœur, pour vous aider à acquérir la perfection que vous désirez et pour laquelle il y a si longtemps que vous travaillez. Je supplie Notre-Seigneur vous y conduire par son esprit, et suis en son très saint amour, ma très chère Sœur, Votre très humble Sœur et servante .

P.S. —Nous vous renvoyons votre panier et votre linge.

L. 590
1. Geneviève Doinel, voir p. 302.
2. Marie Poulet et Claude Muset ainsi que Henriette Gesseaume et Jeanne ne rentreront qu'en fin octobre. Marie Cuny, malade, est rentrée avec Françoise à la fin du mois de septembre.

L. 591

à Monsieur Vincent

Ce 19 septembre (1658).

Mon Très Honoré Père,

Je ne savais point que mon fils vous eût parlé de Champlan (1) mais Monsieur son beau-frère m'a dit qu'il vous en parlerait, et me fait passer cela comme une affaire de famille assez importante, pour quelque petite altération d'amitié entre ma fille et mesdames ses cousines de la Proutière et Lestang dont la continuation serait fâcheuse, je vous en dirai le sujet, s'il plaît à Dieu.

Une Sœur vient de Saint-Roch (2) me dire qu'elle ne se pouvait accommoder avec notre Sœur, ni à la paroisse, et ne s'en voulait pas retourner. Il y a beaucoup à redire à elle ; je l'ai renvoyée et promis d'en parler à votre charité ; mais je crois qu'il faudrait qu'elle sut tout pour en juger.

Je pense, Mon Très Honoré Père, que le meilleur temps pour la saignée aux personnes de notre âge, est la pleine lune, pour la purgation le décours, crainte d'une trop grande évacuation.

Je me suis oubliée ce matin de prendre l'ordre de votre charité pour les exercices de la bonne religieuse dont vous a parlé Monsieur le Chapelain de Chantilly (3) qui est céans * d'aujourd'hui pour ce sujet ; c'est une bien pauvre fille quant à sa condition, mais peut-être son âme a-t-elle besoin d'aide. Pourra-t-elle parler à un de vos messieurs, ou, nos Sœurs et moi, ferons-nous ce que nous pourrons pour lui aider ?

S'il plaît à votre charité me mander* ; si le pouvant j'irai faire ce petit voyage, et selon mes besoins faites-moi la charité de m'aider fortement par vos saints avis et prières, à me tirer de mes misères et me détromper si je suis en cet état, et m'honorez toujours de la croyance que je suis, par la volonté de Notre-Seigneur, Mon Très Honoré Père, Votre très humble et très obligée servante (4).

1. Champlan: pays où se trouve la propriété des parents de Gabrielle Le Clerc, la femme de Michel Legras.
2. Saint-Roch, paroisse de Paris.
3. Monsieur de la Hode.
4. Monsieur Vincent répond sur la lettre de Louise de Marillac (Coste VII.264).

L. 592

à mes très chères Sœurs
les Filles de la Charité Servantes des Pauvres Malades à Ussel

Ce 20 septembre 1658.

Mes Très Chères Sœurs,

Nous avons bien sujet de louer Dieu de la patience qu'il vous a donnée et de la bénédiction que sa bonté a versée ensuite sur les desseins de notre très bonne et très honorée Madame la Duchesse (1) Je m'assure bien que vous voudriez avoir rendu tous les témoignages de la fidélité que vous deviez à Notre-Seigneur au moins si vous y avez manqué en quelque chose. Plus un lieu est difficile à servir (2), tant pour la nécessité que pour les autres difficultés, plus doit-on attendre de secours du Ciel quand on veut travailler pour le pur amour, comme je veux croire que c'est votre intention.

J'ai grand désir du retour de Madame pour savoir en quel état elle a laissé la chose. Il ne faut pas penser, mes chères Sœurs, que ces bonnes personnes aient apporté aucun empêchement à la fondation mais que la prudence veut mûrement délibérer sur cette affaire comme l'on doit en chose de telle importance. Il me semble que je participe à votre tranquillité, et que toutes vos puissances se ramassent pour n'être qu'un cœur et qu'une volonté pour n'agir et ne vouloir que l'accomplissement de la volonté de Dieu.

Je n'entends point bien, ma chère (Sœur) Avoie ce que vous me mandez * de votre sœur, faut bien garder qu'elle n'ait la pensée de vous aller trouver à votre commodité, tantôt l'une, tantôt l'autre, je vous prie, mes chères Sœurs, de me mander un peu de quelle manière vous exercez la charité ? Si vous avez un peu de temps pour observer vos règles, auxquelles vous étiez si exactes à la maison, par la miséricorde de Dieu. Je pense que vous vous souvenez bien de la promesse de Monsieur Notre Très Honoré Père, en ce sujet nous disant en une Conférence, que si nous gardons nos règles, elles nous garderaient. C'est beaucoup dire, car nous avons besoin d'être gardées en plusieurs choses. Voyez le pouvoir que nous avons en nos mains. Je prie Notre-Seigneur nous faire la grâce d'en faire bon usage, et suis en son très saint amour, mes très chères Sœurs, Votre très humble Sœur et servante.

1. La duchesse de Ventadour, voir p. 304.
2. Anne Hardemont et Avoie Vigneron sont découragées par les difficultés qu'elles rencontrent à Ussel. Monsieur Vincent leur écrit aussi pour les fortifier dans leur vocation (Coste V11.232).

- 608

L. 587

à ma Sœur Barbe Angiboust
Fille de la Charité Servante des Pauvres Malades à l'hôpital de Châteaudun

(septembre 1658).

Ma Très Chère Sœur,

Vous m'avez mandé par votre précédente lettre que ma Sœur (1) devait partir pour la dévotion de la sainte Larme (2), c'est pourquoi je ne vous en ai rien mandé, croyant que ce pèlerinage est accompli. Je ne sais point la distance du chemin, et je crois que vous l'aurez mise en bonne Compagnie. Je ne vous ai point envoyé de Sœur pour les raisons mêmes que vous me mandez. Dieu soit béni que la nécessité ne soit pas grande, mais pour nos Sœurs de Varize, je crois qu'il serait bien nécessaire que ma Sœur Claude (3) fît ici un petit voyage, tant pour l'habiller que pour les autres raisons que vous savez. Si vous pouvez envoyer une de nos Sœurs à la place de ma Sœur Sulpice (4) qui irait chez vous pour ne pas demeurer seule, ce serait un grand bien. Mandez-le moi, je vous prie, et si vous avez quelqu'avis à me donner pour quand notre Sœur serait ici ; puis, faut bien lui faire entendre que c'est la coutume de venir de temps en temps à la maison, crainte qu'elle ne prenne quelque autre pensée qui lui donne appréhension. Ne croyez pas, ma chère Sœur, me faire jamais peine de quoi que vous me puissiez mander*. Mon cœur n'est pas fait de cette sorte, et jamais n'est plus content que lorsque nos Sœurs me parlent à cœur ouvert.

Notre-Seigneur nous continue la grâce de donner force et santé à Monsieur Notre Très Honoré Père. Monsieur Portail a de temps en temps ses incommodités ; ma Sœur Cécile (5) se porte bien, grâces à Dieu ; elle reconnaît la nécessité qu'elle avait de venir à la source et fait très bon usage de la conduite de Dieu sur elle, elle se recommande à vous comme font aussi toutes nos Sœurs, comme je fais qui suis en l'amour de Notre-Seigneur, ma chère Sœur, Votre très humble et très affectionnée servante.

1. Anne Bocheron, voir p. 566.
2. Pèlerinage célèbre à Vendôme où l'on vénère une larme de Notre-Seigneur. Vendôme est à 40 kilomètres de Châteaudun.
3. Claude, voir p. 566.
4. Sulpice Dubois, est entrée dans la Compagnie des Filles de la Charité avant août 1655. Elle viendra à Paris témoigner des vertus de Barbe Angiboust en novembre 1659 (Coste X.675).
5. Cécile Angiboust, voir p. 41.

L. 593

à Monsieur Vincent

[septembre 1658].

Ce que j'ai mandé * à votre charité être nécessaire qu'elle sût, est des déportements de la Sœur qui ne veut pas être esclave à Saint-Roch (1), ni avec une personne exacte ; elle est retournée et cela ne presse pas jusqu'à mon retour, si je puis aller. J'appréhende un peu que Madame de Marillac (2) et toute leur maison ne s'offense de les approcher sans les voir, comme ils ont fait les autres années les refusant. Si votre charité y trouve inconvénient, je lui demande deux jours, renvoyant à dimanche matin les chevaux et au cas que j'aie assez de force. L'autre chose que j'avais à vous dire, Mon Très Honoré Père, était le sujet du différend des personnes que je dois y aller trouver ; et le service d'avis que je leur puis rendre à l'avenir, cela ne presse pas si bien (que) Ollainville (3). S'il plaît à votre charité m'en donner réponse l'attendant avec entière soumission, ainsi que Dieu a toujours fait la grâce à votre pauvre fille et servante.

P.S.—Je viens d'être assurée d'un carrosse pour demain matin, aidée de vos chevaux et du cocher que votre Charité nous veut bien prêter.

L. 594

à ma très chère Sœur Barbe Angiboust
Fille de la Charité à Châteaudun

Ce 29 septembre 1658.

Ma Très Chère Sœur,

Un petit voyage (1) que j'ai fait m'a empêchée de voir votre lettre sitôt qu'elle a été reçue. Vous me réjouissez beaucoup de m'avertir de la meilleure santé de nos Sœurs de Varize. Je ne sais si vous avez reçu les lettres que j'envoyai chez M. le Prieur de Varize avant son partement * pour s'en retourner, par laquelle je vous priais de me mander * si vous avez reconnu que nos Sœurs eussent besoin de quelques habits.

Puisque vous avez été d'avis que ma Sœur Anne (2) ait fait le voyage

L. 593
1. Voir la lettre 591, p. 606.
2. Madame Jeanne de Marillac, la femme de Michel, le conseiller au Parlement, est dans sa propriété à Ollainville.
3. Ollainville est situé à 13 kilomètres au sud de Champlan.

L. 594
1. Louise de Marillac est allée dans sa famille à Champlan (voir la lettre précédente).

2. Anne Bocheron, voir la lettre précédente.

de Vendôme, je prie Notre-Seigneur y donner sa bénédiction pour son soulagement afin qu'elle le puisse servir avec plus de facilité. Je ne manquerai pas d'essayer de détourner son frère de l'aller voir puisqu'elle le désire.

Je ne sais si nos Sœurs de Varize savent la coutume ordinaire des Sœurs qui est que leurs appointements leur doivent servir non seulement pour la nourriture, mais encore pour payer les étoffes de leurs habits, quoique nous les fournissions, parce que vous savez, ma chère Sœur, que nous ne pourrions pas porter ces dépenses là.

Je salue mes chères Sœurs, comme font toutes nos Sœurs et vous de tout leur cœur. Je ne manquerai pas de faire vos très humbles saluts à Monsieur Vincent, et Monsieur Portail que je n'ai point encore vu depuis mon retour, étant en l'amour de Notre-Seigneur, ma très chère Sœur, votre très humble et très affectionnée Sœur et servante.

L. 595

à Monsieur Vincent

[octobre 1658].

Mon Très Honoré Père,

Notre Sœur Françoise Fanchon (1) a pris aujourd'hui l'avis de Monsieur Portail sur son désir de faire demain, jour de Saint-François son renouvellement annuel, et il n'y a point trouvé de difficulté. Elle supplie votre charité, si elle l'agrée, de l'offrir à Dieu en la manière qu'elle doit faire et moi toujours dans mes misères, je demande votre bénédiction et prières.

J'ai un peu de peine d'une si longue privation de vous parler, Dieu le veut puisqu'il le permet ainsi. Madame de Marillac la Carmélite (2) a grand désir que je lui aille dire des nouvelles d'Ollainville (3) et Madame la fille m'a mandé * y retourner samedi. Si votre charité me le permet je prendrai l'occasion de son carrosse demain pour ne point mécontenter la mère.

J'ai peine de ne point savoir de nouvelles de nos Sœurs de Calais (4)

L. 595

1. Françoise Fanchon, née le 25 juin 1625 à Conche-les-Pots en Picardie, est entrée dans la Compagnie des Filles de la Charité le 9 août 1644. Elle demeure à la Maison-Mère où elle est tour à tour jardinière et cuisinière. Elle fait ses premiers vœux en 1649. Elle ne sait pas écrire et met une simple croix sur l'acte d'érection de la Compagnie en 1655. Elle sera ensuite Sœur Servante à la paroisse Saint-Médard. Après sa mort survenue le 12 mai 1689, ses compagnes signaleront qu'elle avait une charité et une compassion universelle pour tout le monde.
2. La cousine de Louise, Marie de Marillac, voir p. 90.

3. Voir la lettre 593 p. 609.
4. Les Sœurs de Calais sont sur la route du retour.

ni de celles de Metz (5) depuis qu'elles sont parties, quoique je leur aie écrit, permettez-moi de vous en demander. Et voulez-vous bien que je croie qu'il est vrai que je suis toujours, Mon Très Honoré Père, Votre très petite et très indigne fille et servante.

L. 519

à ma Sœur Anne Hardemont (1)
(à Ussel)

(1658).

Ma Très Chère Sœur,

Il faut aimer le bon plaisir de Dieu en tous les événements de la conduite de sa providence ; il est vrai que vous voilà dans de grands embarras et de grandes peines ; n'était que j'espère l'assistance de l'esprit de Dieu en la conduite dont vous avez besoin, j'aurais grande crainte que cet emploi ne réussit pas. Soumettons-nous à Dieu dès cette heure, mes chères Sœurs, pour bien vouloir tout ce qu'il plaira à sa bonté en arriver ; c'est bien tout de bon que vous avez besoin de grand support et condescendance, et surtout de douceur et de retenue en vos conduites. Ne vous inquiétez pas si de bien longtemps vous ne voyez les choses au point que vous les pourriez désirer ; faites votre petit possible en grande paix et tranquillité pour donner lieu à la conduite de Dieu sur vous, et ne vous mettez pas en peine de tout le reste, vous ne pouviez pas faire autrement que d'obéir à M.... (2). Je souhaite de tout mon cœur que toutes vos actions et paroles témoignent que vous n'agissiez que par cette obéissance.

L. 595
5. Madeleine Raportebled, Marguerite Ruhant, Marie Papillon et Barbe ont été envoyées à Metz le 26 août 1658.

L. 519
1. Lettre recopiée dans le cahier de Marguerite Chétif, série Anne Hardemont.
2. Madame de Ventadour, voir p. 304.

L. 612 -

L. 596

à ma Sœur Henriette Gesseaume
Fille de la Charité Servante des Pauvres Malades et Blessés à Calais (1)

Ce 7 octobre 1658.

Ma Très Chère Sœur,

J'ai été extrêmement en peine de vous et de ma Sœur Claude (2) ; je supplie Notre-Seigneur vous avoir continué la meilleure disposition en laquelle vous paraissiez quand nos Sœurs sont parties, lesquelles sont arrivées à bon port, grâces à Notre-Seigneur, quoique ma Sœur Marie Cuny (3) soit toujours languissante, et ma Sœur Françoise (4) avec une grosse fièvre qui nous fait craindre sa maladie dangereuse.

Je vous prie, ma chère Sœur, de ne pas apporter un certain matelas pour lequel il y a eu du bruit, mais le remettre entre les mains de la personne qui a tiré les autres hardes *. Celui qui est venu était bien à propos pour mettre notre pauvre Sœur si malade. Il faut essayer de ne point donner sujet de parler des conduites de nos sœurs qui doivent être toujours dans une grande prudence et détachement des choses de la terre. La petite provision de beurre de nos Sœurs leur a suffi pour le voyage et le pot s'est bien conservé, ce qui me fait vous prier, ma chère Sœur, s'il y avait quelque tasse ou gondole pour boire, de pareille étoffe, ou quelque autre petit vaisseau, vous me feriez grand plaisir de m'en apporter.

Si le flux de ventre continue à ma Sœur Claude, je vous prie, ma Sœur, que l'on lui fasse bien bouillir quelques racines de chicorée avec un peu d'épine-vinette, l'une et l'autre en assez grande quantité ; c'est un remède bien prompt, mais il est bien fâcheux à boire s'il n'est un peu accompagné du souvenir du breuvage de Notre-Seigneur en croix. Je souhaite de tout mon cœur que vous sortiez bientôt de cet air si fâcheux de crainte de renchoir *. Je vous supplie de saluer très humblement de ma part, ce bon Père capucin qui a tant rendu de services à nos Sœurs. Me recommandant à ses prières comme aussi à toutes les bonnes religieuses avec lesquelles vous avez été. Je supplie Notre-Seigneur être leur récompense et suis en son très saint amour Votre très humble Sœur et très affectionnée servante.

1. A côté de l'adresse est inscrit: Aux religieuses domicaines à Calais.
2. Claude Muset est partie en juin 1658 à Calais pour soigner les soldats blessés. Elle écrit à Louise de Marillac le 3 août une lettre admirable annonçant la mort de Marguerite Ménage et Françoise Manceau, sa maladie et celle de Marie Poulet.
3. Marie Cuny est partie à Calais avec Henriette Gesseaume en août 1658. Dans sa lettre du 10 septembre, cette dernière signale qu'elle est malade. A la fin du mois elle rentre à Paris en brancard
4. Françoise est aussi partie à Calais en août 1658. Elle est rentrée à Paris avec Marie Cuny.

L. 597

à ma très chère Sœur Geneviève (1)
Fille de la Charité Servante des Pauvres Malades à Chantilly

Ce 7 octobre 1658.

Ma Très Chère Sœur,

Je crois que vous aurez de la consolation à l'arrivée de notre chère Sœur Louise que vous connaissez l'humeur fort accommodante et remplie de bonnes dispositions. J'ai été bien fâchée d'être si longtemps sans vous envoyer une Sœur, mais elle vous en dira les raisons et combien nous avons eu d'embarras depuis le retour de ma Sœur Marie (2).

Je crois, ma chère Sœur, que vous renouvellerez ensemble le désir de la pratique de toutes nos règles. Elle vous dira le sujet de la dernière Conférence (3), je crois qu'il vous servira beaucoup pour entrer dans une nouvelle estime de notre vocation.

Je vous prie de nous envoyer les hardes * de ma Sœur Marie par la première commodité, de saluer très humblement Monsieur Pesset ; de lui dire que cette bonne religieuse a fait ici la retraite et m'a mandé, depuis, qu'elle s'en retourne à son couvent.

Notre Sœur Louise vous dira des nouvelles de toutes nos Sœurs pour lesquelles je vous prie de prier Dieu et de me croire en son très saint amour, ma très chère, Votre très humble Sœur et servante.

P.S.— Je crois que vous serez consolée de n'avoir plus besoin de faire lire vos lettres par d'autres que par notre Sœur, parce que c'est une des plus grandes peines et des choses plus dangereuses que la communication au dehors.

1. Geneviève Doinel voir p. 302
2. Marie Navain, voir p. 542.
3. Conférence du 6 octobre 1658 sur le lever, l'oraison et l'Angélus (Coste X.564).

L. 598

à mes Filles de la Charité (1)
Servantes des Pauvres Malades à l'hôpital d'Ussel en Limousin

Ce 26 octobre 1658.

Mes Très Chères Sœurs,

Enfin la bonne Madame la Duchesse (2) est arrivée à Paris et je n'ai eu l'honneur de la voir qu'avant-hier, qu'elle se donna la peine de venir céans *, et m'apprit qu'elle m'avait écrit cinq fois depuis qu'elle était partie, et néanmoins je n'ai reçu qu'une seule de ses lettres. Je loue Dieu de tout mon cœur du bien qu'il a fait là par elle ; et des moyens qu'elle vous a laissés pour le continuer qui ne sont pas encore selon l'étendue du désir qu'elle a de soulager les pauvres. Elle en a usé prudemment, donnant ordre de bien connaître les nécessités ; elle m'a bien dit que vous avez été toujours avec (eux), ce qui lui a été à grande consolation.

Peut-être trouvez-vous étrange la nourriture de ce pays-là, qui est de potage à l'huile. Mais quand vous verrez que c'est la coutume, et que la personne que je crois que vous aimez le mieux ne relève jamais de maladie qu'il mange du potage à l'huile pour se mettre en appétit le peuple ne vous fera pas tant de pitié. Enfin la bonne Madame espère que votre charité fera là grand fruit et je l'ai toujours cru. Sachant les oppositions, vous avez prudemment fait de vous contenter de ce que Madame vous a laissé ; car quoique je sache bien que son intention n'est pas que ce soit pour l'année, la liberté qu'elle vous a donnée d'en demander a votre besoin suffit.

Nous vous envoyons deux seringues et les quatre canons* que vous nous avez demandés. A cause que vous demandez bon marché nous ne vous envoyons point de pots, parce qu'on ne les veut pas bailler* moins de trente-deux sous la pièce. Nous les envoierons aussi bien à une autre fois qu'à cette heure ; les deux seringues et les quatre canons coûtent huit livres. Vous ne m'avez point fait de réponse sur ce que vous m'avez parlé de votre Sœur, ma Sœur Avoie, je m'en informerai plus particulièrement. Je vous prie de me donner de vos nouvelles le plus souvent que vous (pourrez).

Votre très humble Sœur et affectionnée servante.

P.S. —Je m'imagine que les sujets de dissipation d'esprit que vous avez eus vous serviront pour une plus grande récollection et empêchement à la curiosité, sinon des choses qui pourront servir à votre perfection. Je vous prie, ma Sœur Avoie, que quand vous chanterez pour vous divertir ensemble, de prendre garde que les personnes de dehors ne vous entendent pas. Je le crois bien que vous

1. Anne Hardemont, voir p. 120 et Avoie Vigneron, voir p. 601.
2. La Duchesse de Ventadour, voir p. 304.

montrerez tout ce que vous pourrez aux pauvres filles, et vous souviendrez que le plus nécessaire est ce qui regarde la connaissance de Dieu et son amour. Aussi, ma chère Sœur, que comme une vraie Fille de la Charité, vous prendrez tout ce qui vous sera dit par celle que vous regardez sur terre pour vous représenter celle qui l'est véritable au Ciel, sans aucune double explication, mais dans la simplicité que Notre-Seigneur vous recommande.

Je vous envoie les seringues par la voie de Madame la Duchesse, elle et sa demoiselle ont eu la bonté de s'en informer (charger).

L. 599

à ma très chère Sœur Geneviève (1)
Fille de la Charité Servante des Pauvres Malades à Chantilly

Ce 11 novembre 1658.

Ma Très Chère Sœur,

Je suis un peu en peine de la continuation de vos indispositions, cela me fait croire que l'air de Chantilly ne vous est pas bien bon, et ce que vous me mandez* de l'état des affaires me fait connaître qu'il serait bien nécessaire que vous vinssiez ici faire un petit voyage pour essayer par le moyen de Madame Fouquet (2) d'avoir un nouvel ordre pour la subsistance des pauvres, n'étant pas à propos que vous empruntiez par vous-même pour cela. Cela est aussi bien étrange que vous ne receviez pas pour vous autres, ni ce qui nous est dû de si long temps, et je sais bien que l'on a eu le moyen de nous payer. Je n'écris point pour cette fois à ma Sœur Marie (3), je la prie de ne pas laisser de me mander de ses nouvelles, de bien accueillir les écolières auxquelles elle pourra apprendre à faire des bas d'étame, mais principalement le catéchisme et la pratique des vertus, et je m'assure qu'elle trouvera autant d'emploi qu'elle pourra faire, et je l'estimerai bien heureuse d'avoir le temps pour pratiquer vos règles. Et pour le reste de ce que vous me mandez *, nous en parlerons à votre voyage que je vous prie de faire le plus tôt que vous pourrez et d'assurer ma Sœur que vous ne serez pas plus de huit ou dix jours ici, s'il plaît à Dieu. Assurez de mes très humbles respects et obéissances Madame la Marquise de Saint-Simon (4), comme aussi Madame la Duchesse si elle y est, et faites mes très humbles saluts à Monsieur Pesset et me croyez toutes deux en l'amour de Notre-Seigneur, mes très chères Sœurs, Votre très humble et très affectionnée Sœur et servante.

L. 599
1. Geneviève Doinel, voir p. 302.
2. Madame Fouquet, la femme du surintendant * des Finances.
3. Marie vient d'arriver à Chantilly.
4. Madame la Marquise de Saint-Simon, voir p. 225.

L. 600

à Monsieur Vincent

Ce samedi [novembre 1658].

Je crois, Mon Très Honoré Père, qu'il est bien nécessaire que votre Charité parle à notre Sœur Étiennette (1) qui doit aller à Angers pour lui faire connaître les dispositions qu'elle doit avoir pour l'emploi qu'elle y aura ; à ce qu'elle donne accès facile aux Sœurs qui désireront lui parler ; qu'elle soit secrète pour tout ce qui lui sera communiqué ; qu'elle détourne tant qu'elle pourra les tendresses d'esprit et de corps qui ne vont qu'à la recherche des satisfactions ; qu'elle tienne la main à l'exactitude des règles, sans faire tort au service des pauvres, et qu'elle soit gaie à l'extérieur ; qu'elle donne créance * à ces messieurs et tout le reste que vous savez tout autrement que moi qui ne fais rien qui vaille.

Nous espérons sous votre bon plaisir, Mon Très Honoré Père faire partir nos Sœurs (2) lundi. Si votre charité pouvait nous donner la Conférence (3) sur la continuation des règles, cela servirait aussi à trois ou quatre qui s'en retournent aux champs à pareil jour. Je supplie Notre-Seigneur vous donner force pour cela, et vous demande pour son saint amour un peu de part à vos saintes prières, qui suis, mon très honoré Père, votre très pauvre et indigne fille et servante.

L. 198

à Monsieur l'abbé de Vaux

Ce 17 novembre (1658).

Monsieur,

Je me l'honneur d'écrire à Monsieur Ratier par le dernier ordinaire pour l'avertir du partement* de nos Sœurs, comme pour lui faire part de la joie que j'avais que Dieu nous eût donné le moyen de nous acquitter de ce devoir. Je vous puis dire Monsieur, que je crois que nous avons fait le choix de trois bons sujets et que j'espère que Dieu leur fera la grâce de s'acquitter de leurs obligations. Monsieur Vincent a cru que ma Sœur Etiennette (1) qui est ancienne à la Compagnie, et je la puis dire aussi en pratique de vertu, pourra beaucoup aider nos Sœurs avec ma Sœur Claude (2). Peut-être, Mon-

L. 600

1. Etiennette Dupuis est ancienne dans la Compagnie des Filles de la Charité. En 1655, elle est à Paris. En novembre 1658, elle part à Angers comme Sœur Servante. Elle quittera Angers en décembre 1659.
2. Partent à Angers: Etiennette Dupuis Marie Bertrand et Catherine.
3. La conférence eut lieu le dimanche 17 novembre 1658 (Coste X.582).

L. 198

1. Étiennette Dupuis, voir ci-dessus.
2. Claude Carré, voir p. 530. Les difficultés communautaires nécessitent la

sieur, paraîtra-t-elle un peu timide, mais je vous puis dire qu'elle a grande disposition à la soumission et que j'espère qu'elle sera exacte à la pratique des avis que votre charité lui donnera. Espérons la même chose de ma Sœur Catherine et de ma Sœur Marie Bertrand qui sont les trois nommées pour Angers ; et suivant l'avis que Monsieur Ratier nous a donné ma Sœur Michelle (3), si c'est le vôtre aussi, ira avec notre sœur Marie (4) à Nantes ; et s'il vous plaît, Monsieur, qu'elles ne tardent point à Angers, à cause que nos Sœurs qui ne sont que quatre y souffrent beaucoup.

Si mes péchés ne s'opposent point à la miséricorde de Dieu, j'espère qu'elle se répandra sur nos pauvres Sœurs, pour les faire travailler avec plus de fidélité à son service pourvu qu'elles aient le bonheur d'être toujours aidées de votre sainte conduite et des peines que Monsieur Ratier prend pour les mettre en la pratique, et ce nous sera de nouvelles obligations en être reconnaissantes devant Dieu et à me dire en son très saint amour, Monsieur, Votre très humble et très obéissante servante.

L. 553

à ma Sœur Barbe (1)
Fille de la Charité Servante des Pauvres Malades à Châteaudun

Ce 24 novembre (1658).

Ma Très Chère Sœur,

Il m'ennuyait beaucoup que vous ne me donnassiez de vos chères nouvelles ; Dieu soit béni, qu'elles soient bonnes. Vous ne m'avez point mandé* si ma Sœur Anne (2) a été à Vendôme. Pour ce qui est du changement de ma Sœur Marthe (3) et ma Sœur Sulpice (4), je crois que tant que vous serez à Châteaudun que cela sera bien ; Mais il me semble qu'il est à propos que ma Sœur Clade (5) vienne ici, un petit voyage, et en attendant si vous pouviez vous passer de ma Sœur Marthe, vous pourriez l'envoyer à Varize, et peut-être que deux ou trois jours de demeure lui suffiraient pour y demeurer seule et elle vous enverrait notre Sœur Sulpice, mais il n'en faudrait pas parler à ma Sœur (Claude)

L. 198
venue d'une nouvelle Sœur Servante. Claude reste à Angers, et reprendra la charge de la Communauté de 1659 à 1667.
3. Michelle, serait arrivée à Angers en novembre 1651.
4. Marie Gaudoin, voir p. 453.
L. 553
1. Barbe Angiboust, voir p. 14.
2. Anne Bocheron est allée en pèlerinage à Vendôme, voir p. 609.
3. Marthe qui est à Châteaudun, voir p. 566.
4. Sulpice Dubois est à Varize, voir p. 608.
5. Claude est aussi à Varize, voir p. 566.

étant plus à propos que cela se fasse en son absence. Ma Sœur Laurence (6) ne vous saurait oublier ; ses écolières se dit-elle vous prient d'aller faire la fête Sainte-Catherine avec elles ; vous mande * aussi que la bonne mère de Monsieur Hare est fort malade. Elle nous mande que l'on lui a fait aller voir l'hôpital de Erbée (7), et qu'elle croit que c'est à dessein de demander de nos Sœurs. Je vous prie me mander si vous savez que c'est que ce lieu là.

Monsieur le Prieur de Varize a passé par ici. Si ma Sœur Claude vient bientôt, elle pourra avoir fait sa retraite et s'en retourner avant qu'il repasse. Ma Sœur Cécile (8) travaille fort à se perfectionner ; une de vos sœurs l'est venue voir et lui a dit que tout se porte bien dans votre famille. Je supplie Notre-Seigneur vous continuer ses saintes grâces, et à nos Sœurs que je salue, étant en son saint amour, ma chère Sœur, Votre très humble Sœur et très affectionnée servante.

P.S.— Je vous prie de faire entendre à ma Sœur Claude, comme c'est la coutume de venir de temps en temps faire la retraite et comme il en faut user.

L. 602

à Monsieur Vincent

Ce dimanche [décembre 1658].

Mon Très Honoré Père,

Je n'ai osé témoigner à votre charité, au nom de toute la Compagnie de nos Sœurs, que nous nous estimions bien heureuses que vous nous missiez demain au saint autel sous la protection de la Sainte Vierge, ni supplier votre charité de nous obtenir la grâce que nous puissions à toujours la reconnaître pour notre unique Mère puisque son Fils n'avait pas permis jusques à présent que pas une n'usurpât ce nom en acte public. Je vous demande cette approbation pour l'amour de Dieu et la grâce de faire pour nous ce qu'il faudrait que nous fissions et ferons, si votre charité l'agrée et nous l'enseigne.

Il y a deux ans que notre petite Sœur Barbe (1) a fait pour toujours les vœux en pareil jour, après les avoir fait cinq années durant ; elle supplie votre charité, Mon Très Honoré Père, offrir à Dieu son renouvellement. Il y a une autre de nos Sœurs qui en a parlé à Monsieur Portail pour les faire la première fois ; mais je ne la connais pas assez pour vous assurer que ce bon Monsieur lui ait accordé ; elle

L. 553
6 Laurence Dubois, voir p. 455.
7. Ville difficile à situer: Ernée dans le Calvados, Erée en Mayenne ?
8. Cécile Angiboust, voir p. 41.
L. 602
1. Barbe Bailly, voir p. 406.

s'appelle Jacquette. Permettez-moi vous supplier très humblement d'offrir le renouvellement de toutes les autres, quoique ce n'ait été en pareil jour, et de me pardonner toutes les fautes que je suis si hardie de commettre contre le respect que je vous dois, me faisant l'honneur de me croire, Mon Très Honoré Père, Votre très humble.

L. 601

à ma très chère Sœur Barbe Angiboust
Fille de la Charité Servante des Pauvres Malades à Châteaudun

Ce 8 décembre 1658.

Ma très Chère Sœur,

Je suis bien aise que vous ayez si promptement reçu nos lettres mais je vous prie de bien considérer si l'humeur de ma Sœur Marthe (1) et celui de ma Sœur Claude (2) s'accommoderont bien ensemble. Je vous envoierai l'étoffe que vous demandez par le retour de ma Sœur Claude, s'il plaît à Dieu. Mandez-nous si vous entendez qu'outre cela, nous vous envoyions l'habit pour la petite Sœur Sulpice (3). Je vous prie de me faire réponse tout le plus tôt que vous pourrez, à cause que nous ne pouvons pas garder longtemps ma Sœur Claude ici, crainte qu'elle ne soit nécessaire à Varize. Ma Sœur Cécile (4) présente vous salue de tout son cœur. Je ne vous puis dire la consolation que j'ai de vous voir toutes deux dans la soumission au bon plaisir de Dieu, et me semble que vous honorez en cela la disposition de saint Jean-Baptiste, qui se privait de voir Notre-Seigneur, encore qu'il sût bien que c'était le Messie. Je supplie Notre-Seigneur vous continuer ses grâces, et suis en son très saint amour, ma très chère Sœur, Votre très humble Sœur et très affectionnée servante.

P.S.— Je vous présente les très affectionnés saluts de toutes nos Sœurs, comme à ma Sœur Anne (5), et particulièrement de ma Sœur Jeanne Gressier (6), qui fait toujours fort bien ; elle est à la maison. Je la salue aussi avec nos deux Sœurs de Varize, si vous les voyez.

L. 601
1 Marthe, voir p. 566.
2 Claude, voir p. 566.
3. Sulpice Dubois, voir p. 608.
4. Cécile Angiboust, voir p. 41.
5. Anne Bocheron, voir p. 566.
6. Jeanne Gressier, voir p. 486.

L. 603

à Monsieur Vincent

Ce 21 décembre [1658].

Mon Très Honoré Père,

La crainte que j'ai que la gelée revienne, je prends la liberté de vous dire que je crois que votre douleur de jambe passera quand vous aurez été purgé ; permettez-moi de vous en dire une manière qui m'a été enseignée, qui n'émeut* aucunement ; c'est le poids d'un écu * de séné* infusé environ une heure dans le quart d'un demi setier* du premier bouillon du pot de l'ordinaire, pris tout bouillant. Le faire passer se mettant à table, ou manger un potage après avoir pris cette petite quantité toute seule, bien chaud ; cela réitére deux ou trois jours fait un effet de forte médecine sans en être affaibli ; et la continuation une fois ou deux la semaine, si vous vous en trouvez bien, aidera ces pauvres jambes à être soulagées. J'oubliais que cela ne peut empêcher de prendre le bouillon du matin, ni de dîner à la première table. Il me semble que c'est Monsieur de Lorme, ou quelque autre habile médecin qui a enseigné ce secret dont il se sert il y a plus de trente ans. Nous serions bien joyeuses de l'apprêter pour en essayer, et encore plus de continuer si Dieu donnait bénédiction à l'usage dont l'épreuve ne peut nuire, ce me semble, par l'expérience ; pardonnez-moi cette liberté, comme votre charité me fait tant d'autres, me croyant, Mon Très Honoré Père, Votre très humble fille et très obéissante servante.

L. 604

à Monsieur Vincent

Ce 25 décembre 1658.

Je vous demande très humblement pardon, Mon Très Honoré Père, notre remède était prêt à dix heures, et j'en avais entièrement perdu la mémoire à la demie ; je me suis consolée sur ce que si votre charité me le pardonne, nous recommencerons demain, si vous ne jugez à propos. Si les précédents remèdes ont bien fait, ayant tiré les grosses humeurs, que demain le remède fût plus ample et pris dès le matin pour achever et tirer les sérosités, soit avec 24 grains de poudre de cornachine ou de deux écus * de séné *, un peu de cristal et de rhubarbe, et dans cette infusion de notre bon sirop de fleur de pêcher. Il me semble, Mon Très Honoré Père, que cela vous ferait du bien et nous aiderait à recouvrer bientôt l'honneur de vous voir ; j'espère de votre bonté un mot de réponse sur ce sujet, et pour en être aidée à ce que mon indifférence pour mon état intérieur et tout ce qui est du service de Dieu et mon salut ne soit à ma condamnation, me flattant en me trompant de la croyance que Notre-Seigneur me veut tout souffrir, même jusque à ma vie libertine * en ce qui regarde ma

conduite particulière, ce qui me fait craindre de n'avoir que le nom Mon Très Honoré Père, de votre très humble fille et très obéissante servante .

1659

Établissement des Filles de la Charité à Vaux. à Narbonne.

Visite de Monsieur Dehorgny à Nantes, Cahors, Ussel.

L. 605

à Monsieur Vincent

(Ce 31 décembre 1658).

Mon Très Honoré Père,

Je loue Dieu de tout mon cœur que votre charité prévient le témoignage de nos besoins et vous en remercie très humblement, mon cœur en est si assuré que sans cela j'aurais grande peine de souffrir une si longue privation. Pensez un peu, Mon Très Honoré Père, au moyen que je pourrais prendre pour ne pas errer ni me perdre, vivant ainsi sans vous faire connaître mon état et sans aucun avis ni communication .

Permettez-moi de vous demander s'il y a amendement à votre jambe et si nous pouvons espérer bientôt sa guérison.

Voici les dernières heures de l'année, je me jette à vos pieds pour supplier votre charité m'obtenir miséricorde, n'attendant que celle en laquelle Dieu m'appellera pour lui rendre compte ; c'est pour ce seul moment que j'implore votre charité à cause de mes infidélités et immortifications continuelles qui me font si souvent offenser Notre-Seigneur.

Il me semble qu'il y a encore quelque chose à faire pour l'affermissement spirituel de la Compagnie ; si votre Charité me veut permettre de lui en envoyer un mémoire je le ferai, en dussé-je rougir de honte. Toutes nos Sœurs attendent avec grand désir l'honneur de vous voir. Donnez-nous à Dieu en la manière qu'il le veut, et me faites l'honneur de me croire, Mon Très Honoré Père, Votre très humble et très obéissante fille et servante.

P.S. — Mon infirmité m'empêcha hier d'achever cette lettre, et je commence l'année bien faiblement et douloureusement d'esprit et de corps ; pour cela et tous mes besoins, je demande à votre charité sa sainte bénédiction, et aussi pour toute la Compagnie.

J'avais prié Monsieur Portail de demander à votre charité, pour

l'amour de Dieu qu'il fût dit à votre église la messe haute pour défunte notre Sœur Barbe (1), comme très ancienne en la Compagnie et très fidèle à sa vocation ; toutes les Sœurs y seraient appelées, et je crois que ce leur serait grande consolation et encouragement à bien faire.

Voilà nos images et sentences de l'année que j'envoie à votre charité pour qu'il lui plaise que nous en fassions la distribution à l'ordinaire de votre part, après y avoir donné bénédiction pour nous obtenir grâce d'en faire bon usage.

Ce premier jour de l'année 1659.

L. 605 bis

à Sœur (Nicole Haran) (1)
à Nantes

Ce 4 janvier 1659.

Ma Très Chère Sœur,

Je supplie l'amour de Notre-Seigneur remplir votre cher cœur de ses saintes flammes, à ce que votre chère petite Communauté en ressente des étincelles par la cordialité et support que vous avez accoutumé. Je fais le même souhait pour toutes nos chères Sœurs que j'embrasse en esprit en l'amour de Notre-Seigneur, ces vertus étant absolument nécessaires à tout chrétien, mais particulièrement aux Filles de la Charité. Je loue Dieu de tout mon cœur du choix que sa Providence a fait de nos chères Sœurs d'Angers (2) pour Nantes, oh ! que j'en espère de bien par leur reconnaissance qui les animera songeant à la fidélité qu'elles doivent et je les prie de faire attention et penser que pour plaire à Dieu il n'est pas nécessaire de sentir toujours joie et consolation puisque le Fils de Dieu a accompli l'œuvre du salut de tout le monde par les tristesses et douleurs, il est bien raisonnable que si nous voulons avoir part à ses mérites que nous nous surmontions à agréer les souffrances.

Je viens de recevoir vos lettres, mais je n'ai pas le temps de les lire, je vous dis seulement qu'il a plu à Dieu nous affliger appelant notre chère Sœur Barbe Angiboust (3) qui nous a laisse de grands exemples de vertu, tels que je crois que si nos Sœurs les savaient cela serait suffisant de les animer pour la conquête de la bienheureuse

L. 605
1. Barbe Angiboust (voir p. 14) est décédée le 27 décembre 1658 à Châteaudun.

L. 605 bis
1. Nicole Haran, voir p. 501.
2. Marie Gaudoin et Michelle, voir la lettre 198, p. 616.
3. Barbe Angiboust (voir p. 14) décédée le 27 décembre 1658.

éternité. Je supplie Notre-Seigneur les éclairer toutes, en vous donnant sa sainte bénédiction au commencement de l'année, en laquelle je vous souhaite la fidélité à accomplir la très sainte volonté de Dieu en laquelle je suis et à toutes nos chères Sœurs, ma très chère Sœur, Votre très humble et affectionnée Sœur et servante.

L. 606

à ma très chère Sœur Andrée Maréchal (1)
Fille de la Charité Servante des Pauvres Malades à Liancourt

Ce 8 janvier 1659.

Ma Très Chère Sœur,

J'admire votre patience de ne vous point plaindre de moi, de ce que je ne vous ai point écrit jusqu'à présent que je le fais pour me réjouir avec vous de la grâce que Dieu vous a faite depuis votre arrivée, ayant appris le bien que vous avez fait et faites en l'exercice que Dieu vous donne et en la manière qu'il le veut.

J'espère que Dieu vous continuera ses grâces pour la sainte persévérance, tant nécessaire pour notre salut. Je vous envoie votre baptistaire * que nos Sœurs de Nantes m'ont envoyé ; si vous y trouvez votre âge plus avancé que vous ne pensez, songez que la mort fait le même, s'approchant plus tôt que nous ne croyons. Je vous prie de faire mes recommandations à ma Sœur Jeanne (2). Je crois que vous avez reçu ensemble vos images d'étrennes que nous vous avons envoyées, et que vous avez grand désir de travailler à imiter ces bons saints que la Providence vous a fait échoir avec la sentence. Je supplie Notre-Seigneur de vous accorder la grâce que vous lui demanderez pour cela, et suis en son très saint amour, ma très chère Sœur, Votre très humble Sœur et affectionnée servante.

L. 606

1. Andrée Maréchal (voir p. 420) est revenue de Nantes à la fin de l'année 1658.
2. Sans doute, Jeanne Pangoy, voir p. 226.

L. 607

à ma Sœur Marie Donion (1)
Fille de la Charité Servante des Pauvres Malades à Brienne

Ce 8 janvier 1659.

Ma Très Chère Sœur,

Vous ne doutez point que nous ne pensions souvent à vous avec peine de vous savoir toute seule, quoique j'aie grande confiance à la conduite de Dieu et à votre bon ange, croyant aussi que la soumission que sa bonté vous a donnée vous sert de consolation, et j'en supplie Notre-Seigneur de tout mon cœur. Il me tardait bien que vous me donnassiez la consolation de votre chère lettre et je vous en remercie. Vous avez donc bien eu des affaires depuis le partement * de ma Sœur (2) qui ne fait que commencer sa retraite, et c'est pour cela qu'elle ne vous fait point de réponse.

Vous ne devez pas vous mettre en peine pour les draps qui ont été perdus, n'y ayant point de votre faute ; et pour la brebis si elle était à vous, vous pouvez dire : Dieu me l'avait donnée, Dieu me l'a ôtée, son saint nom soit béni en nous et en tout ce qui nous appartient.

Elle ne manquera pas de faire votre message à Monsieur Portail mais n'en croyez pas ce que vous en dites, il a trop de charité pour toutes ses filles.

Je n'ai point vu le petit billet pour le frère Mathieu (3), dont vous me parlez, mais vous assurerez son frère qu'il se porte bien, Dieu merci, et est de retour de Bourgogne depuis deux ou trois jours. Je ne manquerai pas de lui faire savoir des nouvelles de son frère et le soin qu'il a de lui.

Je pensais vous envoyer une de nos Sœurs dès ce voyage, mais Madame la Comtesse de Brienne m'a fait prier d'attendre qu'elle m'eût parlé ; cela m'a un peu fâchée, néanmoins il faut se soumettre.

Pour ce qui est de toutes les filles dont vous parlez à ma Sœur Catherine (2), elle m'en donnera connaissance après sa retraite, et puis nous vous manderons* ce que vous leur devrez dire ; en attendant je vous prie de leur servir de consolation pour leur aider à connaître la volonté de Dieu.

Je vous envoie de la part de Monsieur Notre Très Honoré Père, l'image qui vous est échue et vous prie la recevoir, et à même temps la bénédiction des grâces qu'il a demandée à Dieu pour vous et pour toute la Compagnie. Je ne doute de la continuation de vos prières pour sa conservation et que vous ne les augmentiez présentement qu'il est malade pour obtenir de Dieu sa parfaite guérison. Monsieur Portail a

1. Marie Donion, voir p. 432.
2. Catherine Baucher, voir p. 531.
3. Frère Mathieu Regnard, voir p. 533.

été aussi incommodé tout l'hiver, mais grâces à Dieu il se porte à cette heure à son ordinaire, quoique nos Sœurs n'aient pas la consolation de lui parler que très rarement, à cause de sa même indisposition. Vous savez, ma chère Sœur, qu'il a plu à notre bon Dieu appeler à lui notre bonne Sœur Barbe Angiboust, le jour de Saint Jean l'Evangéliste, à sept heures du matin. Sa dévotion en toute sa maladie, la conformité de sa volonté avec celle de Dieu et sa patience, se voyant mourir aux pieds de Jésus Crucifié, nous font assez connaître la bonté de sa vie et l'amour que Dieu porte à ceux qui lui sont fidèles à l'exécution de ses volontés. Je supplie Notre-Seigneur nous donner cette vertu, et suis en son très saint amour, ma très chère Sœur, Votre très humble Sœur et très affectionnée servante.

P.S.— Ma Sœur Catherine vous salue de tout son cœur comme aussi toutes nos Sœurs ; et pour nouvelle, Dieu a voulu faire paraître qu'il était notre roi.

L. 608

à ma très chère Sœur Laurence Dubois (1)
Fille de la Charité Servante des Pauvres Malades à Bernay

Ce 9 janvier 1659.

Ma Très Chère Sœur,

Je supplie Notre-Seigneur être votre force et consolation au commencement de cette année pour vous faire porter généreusement, pour son amour, toutes les croix qu'il plaira à sa bonté vous envoyer.

Il est vrai que le choix qui a été fait de ces bonnes filles n'a pas réussi ; la maîtresse de la dernière n'a su non plus que nous la garder ; je crois qu'elle est retournée. Pour la petite, il n'y avait nulle apparence de l'envoyer, étant encore plus jeune d'esprit que de corps ; je vous prie de dire à son père de ma part, lui faisant mes excuses de ce que je ne lui écris point à cause que je suis un (peu) incommodée, que sa fille est toujours dans la même disposition qu'elle lui a mandée ; c'est pourquoi je le prie de la venir quérir, lui faisant entendre que comme elle nous a toujours été inutile et beaucoup à charge, qu'il faudra qu'il paye

J'ai une nouvelle que j'appréhende bien à vous dire, ma chère Sœur, c'est qu'il a plu à Notre-Seigneur de disposer de notre chère Sœur Barbe Angiboust (2), qui décéda le jour de Saint Jean l'Evangéliste, à sept heures du matin, après avoir continué toutes les vertus que vous

L. 608
1. Laurence Dubois, voir p
2. Barbe Angiboust, voir p. 14 a vécu trois ans à Bernay avec Laurence Dubois.

lui avez vu pratiquer. Dieu l'a honorée des plus excellentes marques de véritable chrétienne et servante de Dieu dans sa maladie, par la conformité à la volonté de Dieu, par les élévations fréquentes de son esprit à Jésus Crucifié et par une patience admirable. C'est ainsi, ma chère Sœur, qu'il plaît à Dieu, dès ce monde, commencer à récompenser ses fidèles servantes. Nous avons aussi eu ma Sœur Marie(3) sœur de ma Sœur Anne (4), bien fort malade ; mais il a plu à Dieu lui redonner sa santé et je crois qu'elle lui écrit.

Recevez vos images et sentences de l'année avec la bénédiction de Monsieur Notre Très Honoré Père que je lui ai demandée pour nos Sœurs. Redoublez vos prières, je vous prie, pour sa conservation ; il a beaucoup été incommodé cet hiver et l'est encore, quoiqu'un peu mieux, par la grâce de Dieu. Je salue ma Sœur Anne et suis de toutes deux en l'amour de Notre-Seigneur, ma très chère Sœur, Votre très humble Sœur et très affectionnée servante.

L. 609

à Monsieur Vincent

[janvier 1659].

Un jeune homme est venu tout bonnement nous dire l'obligation qu'il a de faire bien élever un enfant âgé de 21 mois, tiré de la connaissance de sa mère, et lui dans la volonté de se faire religieux. Les conditions qu'il demande pour en être déchargé sont de donner par mois à l'hôpital (7) livres* ; de laisser en pur don au dit enfant mille livres* pour, quand il sera en âge d'apprendre métier, le mettre en rente.

Quelques esprits délicats de la Compagnie ont répugnance à ce mot de Confrérie et ne voudraient que Société ou Communauté. Je pris la liberté de dire que ce mot nous était essentiel et pouvait beaucoup aider à la fermeté pour ne point innover et qu'il nous signifiait sécularité, et que la Providence y ayant fait ajouter Société et Compagnie, cela nous apprenait que nous devions vivre régulièrement en observant les règles que nous avons reçues en l'établissement de notre Confrérie, en la manière qu'elle nous est expliquée. Je crois, Mon Très Honoré Père que Monsieur Portail en doit parler à votre charité, que je supplie faire en sorte qu'il ne paraisse pas que je lui en ai rien mandé*, si elle le juge à propos.

L'argent de ma Sœur Louise Ganset (1) est tout prêt à recevoir ; mais

L. 608
3. Marie Levies, voir p. 575.
4. Anne Levies, voir p. 559.
L. 609
1. Louise Ganset, voir p. 20.

comme il a changé de main par la mort de Monsieur Bézé, celui qui l'a veut un mot de Monsieur du Fresne (2). Je vous supplie très humblement, Mon Très Honoré Père, prendre la peine lui mander*, si vous le jugez à propos, notre Sœur s'affaiblit tous les jours, et nous craignons qu'elle ne la fasse pas longue, ce qu'elle veut donner à la Compagnie pourrait être perdu. Je pense être obligé à ce petit soin et à vous demander très humblement pardon de toutes les peines que je vous ai données ces jours passés, c'est mon ordinaire dont je me veux corriger et de toutes mes autres fautes, étant aidée de votre secours comme, Mon Très Honoré Père, Votre très humble fille et obligée servante .

L. 609 bis

à Monsieur Vincent

Ce 1er février 1659.

Mon Très Honoré Père,

Si Dieu ne me rendait insensible au sujet de ma douleur de me voir si délaissée, je souffrirais grande peine. Celle qui me touche est de n'avoir pas assez de lumière pour en faire usage selon le dessein de Dieu et le moyen que je pourrais avoir de me rendre utile la privation que j'ai peut-être méritée. Cette occasion-ci m'est à consolation, vous pouvant demander comme je fais votre bénédiction, et à toutes nos Sœurs, particulièrement à ma Sœur Marie de l'Hôtel-Dieu, ma Sœur Anne (1) d'Angers, qui est en la Compagnie y a 18 ans, et ma Sœur Geneviève (2) d'auprès Maule, lesquelles après leurs retraites depuis peu et avoir communiqué leur désir à Monsieur Portail de leur permettre demain le renouvellement de leurs vœux, et notre Sœur venue de Brienne avec notre Sœur Catherine (3), vous demande très humblement le simple habit des Filles de la Charité. Plusieurs personnes recommandent à vos prières une affaire de très grande importance pour la gloire de Dieu et le salut des âmes rachetées du sang de son Fils. Vous savez les besoins que j'en ai, aussi il me suffit puisque je suis, Mon Très Honoré Père, Votre très humble fille et très obéissante servante.

L. 609
2. Monsieur du Fresne, voir p. 537.
L. 609 bis
1. Anne Vallin, voir p. 70.
2. Geneviève Caillou voir p. 29.
3. Catherine Baucher voir p. 531.

L. 610

à ma très chère Sœur Jeanne Delacroix (1)
Fille de la Charité Servante des Pauvres Malades à Châteaudun

Ce 23 février 1659.

Ma Très Chère Sœur,

Il me semble que vous êtes bien longtemps sans me donner de vos nouvelles, j'en suis un peu en peine ; je m'étonne aussi comment ma Sœur Anne (2) ne m'écrit point. Je serais bien aise de savoir si les différends de vos messieurs sont vidés. Mandez*-moi aussi si vous savez des nouvelles de Varize depuis le séjour de ma Sœur Marthe (3) et me donnez des nouvelles de ma Sœur Sulpice (4) que je crois être une bonne enfant, mais comme c'est une humeur fort gaie et simple, il est nécessaire de la veiller un peu, à cause des dangers de ce lieu là, et c'était pour ce sujet que ma Sœur Barbe (5) l'avait changée. Je sais bien que toutes ses intentions sont bonnes, même dans ses récréations, mais le monde ne les prend pas de la sorte. Surtout je vous prie que si vous l'envoyez à la cuisson, qu'elle ne demeure point seule au fournil ni aux autres lieux, où il pourrait y avoir entrée du dehors. Je les salue toutes deux, nos chères Sœurs, et vous fais part des nouvelles de la meilleure santé de M. Notre Très Honoré Père que nous avons déjà eu l'honneur de voir. Il commence à sortir ; je ne doute point que vous ne continuiez vos prières pour sa conservation. M. Portail se porte aussi mieux, Dieu merci, et ont grand désir avec moi de votre retour pour lequel je supplie Dieu vous conserver en santé, et suis en l'amour de Jésus Crucifie, ma très chère Sœur, Votre très humble et très affectionnée servante.

1. Jeanne Delacroix (voir p. 342) a été envoyée à Châteaudun à la mort de Barbe Angiboust.
2. Anne Bocheron, voir p. 566.
3. Marthe, voir p. 566.
4. Sulpice Dubois, voir p. 608.
5. Barbe Angiboust, voir p. 14.

L. 611

à ma très chère Sœur Claire (1)
Fille de la Charité Servante des Pauvres à la Roche-Guyon

Ce 27 février 1659.

Ma Très Chère Sœur,

Je le souhaiterais aussi bien que vous, que vous vinssiez faire les exercices (2), mais deux choses m'en empêchent, l'une est que ce temps-ci est la vraie moisson pour les petites écolières, à ce qu'elles puissent être instruites et bien préparées pour passer dévotement ce saint temps de Carême, à ce que cela leur serve de disposition pour faire de bonnes Pâques, principalement celles qui doivent faire leur première Communion. Je vous prie aussi, si vos occupations le permettent, de faire la lecture* les fêtes et les dimanches aux grandes filles et les exciter à vous aller voir, elles ont quelquefois autant besoin d'instruction que les petites, mais il faut faire cela suavement et doucement, sans leur faire honte de leur ignorance si vous y en trouvez.

La seconde chose est que je serais bien aise de voir ici ma Sœur Françoise devant vous pour faire les mêmes exercices ; c'est pourquoi je vous prie de nous l'envoyer le plus tôt que vous pourrez afin que vous ne soyez pas seules sur la fin du Carême qui est le temps le plus affairé. Je fais de grandes plaintes à ma Sœur Anne de ce qu'elle ne dit mot, et il m'ennuie qu'elle ne sache pas écrire ; je crains qu'elle n'y travaille pas, je vous prie de la presser pour cela.

Je loue Dieu de tout mon cœur de la bénédiction que sa bonté verse sur votre petite Compagnie qui se reconnaît par le support, union et cordialité qui est entre vous. J'espère que votre fidélité obtiendra de sa même bonté la continuation. J'avais oublié que vous nous eussiez envoyé des lancettes, si (elles) sont égarées, je vous envoierai d'autres au plus tôt.

Je me recommande à vos prières de toutes trois et suis en l'amour de Notre-Seigneur, ma très chère Sœur, Votre très humble Sœur et affectionnée servante.

1. Claire Jaudoin, née le 7 mars 1649 à Poitiers est entrée dans la Compagnie des Filles de la Charité en avril 1653. Elle sert les pauvres à La Roche-Guyon pendant de longues années. Après un triennat comme dépensière, elle va à Châteaudun où elle meurt en 1684.
2. Les exercices de la retraite annuelle.

L. 612

à Monsieur Vincent

Ce 27 février 1659.

Mon Très Honoré Père,

Je pensais consoler notre Sœur Jeanne Lepintre (1) lui disant que je ne pensais pas que son incommodité parût si fort, mais je ne me faisais pas bien entendre.

Je ne puis connaître en quel lieu est cet hôpital d'Enfermés, mais je supplie votre charité se souvenir qu'elle ne trouve pas à propos de donner une de nos Sœurs seule, et aussi vous savez que nous n'en avons pas, et je crois que l'on en pourra demander pour Saint-Eustache (2), à cause que les servantes de leurs pauvres les ont quittés il y a pourtant quelque opposition. Donnez-moi votre sainte bénédiction, s'il vous plaît, comme à votre très obéissante fille et très humble servante, Mon Très Honoré Père.

L. 613

à ma très chère Sœur Marie Donion
Fille de la Charité Servante des Pauvres Malades à Brienne

Ce 11 mars 1659.

Ma Très Chère Sœur,

Je loue Dieu de tout mon cœur de la joie qu'il vous a donnée à l'arrivée de ma Sœur, je m'attendais bien que vous en auriez consolation. Je suis bien étonnée que vous ne receviez point d'argent, Madame de Brienne doit une année et davantage, et nous ne saurions en être payées. Ne laissez pas au premier voyage de me mander votre besoin au cas que vous n'ayez rien reçu. Je vous prie, pour l'amour de Dieu, ma chère Sœur, de ne pas manquer au nécessaire de votre nourriture ; vous avez effrayé ma Sœur Geneviève (1) de vous voir si maigre, mais elle ne s'est pas ressouvenue que c'est votre naturel. Néanmoins, prenez garde de ne pas demeurer en cet état par besoin ; empruntez de l'argent librement quand vous en aurez nécessité, je sais bien que vous n'en abuserez pas.

Pour la décharge (2) que vous demandez, n'y pensez pas, je vous

L.612
1. Jeanne Lepintre (voir p. 77) aura à la fin de sa vie des trouble psychiques.
2. Paroisse de Paris.
L. 613
1. Geneviève Vigneron, voir p. 399.
2. Marie Donion (voir p. 432) demande à ne plus être Sœur Servante.

prie, il ne faut point tant affliger notre Sœur, mais demeurer soumise à la conduite de la divine Providence, lui rendant service.

Je vous envoierai, s'il plaît à Dieu, au premier voyage *, un livre de méditations avec quelque autre petit livre bien nécessaire pour l'instruction ; nous n'avons pas pu les avoir pour celui-ci. Je vous prie de nous mander* des nouvelles de la mère de ma Sœur Barbe (3), et si vous ne lui avez point fait tenir les lettres que ma Sœur a portées, pour ce que nous en avons reçu depuis et ils en sont en peine. Monsieur Notre Très Honoré Père se porte bien, Dieu merci, et Monsieur Portail aussi. Je ne manquerai pas de leur faire vos recommandations, selon votre désir.

Je vous demande part en vos prières et la croyance que je suis en l'amour de Notre-Seigneur, ma très chère Sœur, Votre très humble Sœur et très affectionnée servante.

L. 614

à ma très chère Sœur Nicole Georget (1)
Fille de la Charité Servante des Pauvres Malades (à Nanteuil)

Ce 28 mars 1659.

Ma Très Chère Sœur,

J'ai bien ressenti votre peine en tous les sujets que vous m'avez mandés *, quoiqu'il ne faille pas que nous trouvions étrange toutes les médisances que l'on voudra dire de nous en mentant, puisque nous sommes chrétiennes et de plus Filles de la Charité, ce qui nous oblige à supporter tout, ainsi qu'il nous est enseigné par ce grand amoureux des souffrances de Jésus-Christ.

Ce qui me contriste un peu est qu'il paraît que vous ayez eu prise avec Monsieur le Curé, qui est de si sainte vie, si docte, et auquel nous avons de grandes obligations pour la charité et bonne volonté que sa charité a toujours eue pour nos Sœurs. J'ai communiqué votre lettre à Monsieur Vincent qui sait sa vertu ; il m'a chargée de vous prier de vous tenir toujours dans le respect que nous lui devons, et pour ce qui est du reste vous savez que sa charité ne répond pas si promptement seulement je vous puis assurer que, par la grâce de Dieu, nos Sœurs ont toujours gardé la fidélité qu'elles sont obligées, bien loin de rien emporter des livres ni autre chose. Je suis fâchée que vous vous soyez défendue en raillant, mais quoi ! notre faiblesse a besoin de ne se pas

L. 613
3. Barbe Bailly, voir p. 406.
L. 614
1. Nicole Georget, voir p. 274.

laisser abattre. Je ne crois pas que vous deviez apprendre à notre Sœur ni souffrir qu'elle apprenne d'autre (chose), elle n'est pas capable de cela, et je ne voudrais pas exposer personne à son épreuve (2).

Je vous envoie la croix que vous désirez en laquelle vous apprendrez à recevoir de bon cœur celles qu'il plaît à Notre-Seigneur vous envoyer. Je me recommande à vos prières, à celles de ma Sœur Marie, et suis en son très saint amour, ma très chère Sœur, Votre très humble et très affectionnée servante.

L. 615

à Monsieur Vincent

Ce 25 mars [1659].

Je m'étais bien promis l'honneur et la bénédiction de communier à votre messe, Mon Très Honoré Père, mais je ne le mérite pas. C'est beaucoup que la Providence ait fait souvenir votre charité de me vouloir bien donner un demi quart d'heure de temps après sans cela j'aurais été bien empêchée. Toutes nos Sœurs qui ont eu le bonheur de faire les vœux, tant éloignées que proches, et moi indigne, vous supplions, Mon Très Honoré Père, nous offrir à Dieu en ce souverain mystère pour bien faire notre renouvellement, et particulièrement les douze qui auront la grâce d'assister au Saint-Sacrifice que vous offrirez, auquel nous espérons participer pour les besoins que votre charité sait que nous en avons, lui demandant en toute humilité sa bénédiction paternelle. Permettez-moi aussi vous recommander mes enfants et de me dire, Mon Très Honoré Père, votre très humble servante.

L. 616

à Monsieur Vincent

Ce 30 mars (1659).

Madame la Baronne de Mirepoy me témoigna qu'elle serait bien aise d'être de la grande assemblée. Trouvez-vous bon que je la fasse avertir du jour et du lieu quand je le saurai. Je refusai encore son aumône de dix écus * au sujet de la retraite, mais par force elle la laissa à une de nos Sœurs qui la remit dans la robe de sa demoiselle, et à la porte de la rue elle la mit à terre, je n'y étais pas. Votre charité, Mon Très Honoré Père, trouve-t-elle à propos que je lui renvoie cette somme, en lui envoyant nos règles pour les voir et lui mandant* de l'assemblée .

Nous n'avons point encore fait réponse à M. l'Abbé de Vaux, de

2. Marie apprend à faire les saignées.

qui j'ai envoyé la lettre à votre charité, ni à M. le confesseur de nos Sœurs de Nantes, pour les propositions de notre Sœur Nicolle Haran d'augmentation des Sœurs et d'une assistante. J'attends pour cela vos ordres vous demandant humblement votre sainte bénédiction, étant, Mon Très Honoré Père, Votre très humble fille et très obéissante servante.

L. 617

à ma très chère Sœur Geneviève Doinel (1)
Fille de la Charité Servante des Pauvres Malades à Chantilly

Ce 14 avril 1659.

Ma Très Chère Sœur,

Je viens de voir, par la vôtre, la peine que vous avez toujours pour recevoir de l'argent, tant pour vous que pour la Charité, ce qui me fâche bien, mais nous avons fait tout ce que nous avons pu sans y rien avancer. Il est vrai qu'il y a quelque temps que je ne me suis pas donné la consolation de vous écrire, mais les occasions de vous faire tenir nos lettres sont si tôt passées que cela est en partie le sujet. Pour ce que ma Sœur Marie (2) souhaite, très volontiers, vous lui direz, ma chère Sœur, qu'elle sera la bienvenue pour faire la retraite quand elle pourra venir commodément. Je supplie Notre-Seigneur vous tenir en sa grâce et salue très humblement Monsieur Pesset, auquel vous et nous avons grande obligation.

Croyez-moi toujours en l'amour de Notre-Seigneur, mes très chères Sœurs, Votre très humble et très affectionnée Sœur et servante.

L. 618

à ma très chère Sœur Nicole Haran
Fille de la Charité Servante des Pauvres Malades à l'Hôtel-Dieu à Nantes

Ce 30 avril 1659.

Mes Très Chères Sœurs,

Je vous demande très humblement pardon d'être si longtemps sans vous écrire ; il est vrai que le grand nombre d'affaires et le peu de santé

L. 617
1. Geneviève Doinel, voir p. 302.
2. Marie est venue à Chantilly remplacer Louise en novembre 1658.

que j'ai eu sont cause. Mais je vous dirai aussi que l'état auquel vous ma chère Sœur Haran (1), m'avez mandé * qu'était votre petite Communauté m'avait si consolée, qu'il me semblait n'avoir plus rien à vous dire touchant les avertissements pour votre perfection, et que la direction, ou plutôt le directeur que la Providence vous a donné, et que vous avez reçu par l'ordre de Monsieur Notre Très Honoré Père vous est une grande assurance. Écoutez-le, je vous prie, et lui obéissez comme vous feriez à un ange, et, en effet, vous le devez considérer en cette manière et y penser souvent. Que si la nature ou la tentation vous donne d'autres pensées, ou même répugnances à croire et estimer ses avis, de là croyez fermement que le malin esprit a de grands desseins pour vous perdre. Et, mes chères Sœurs, que pourriez-vous désirer sur la terre pour votre salut que vous n'ayez pas ? Vous êtes appelées de Dieu pour employer toutes vos pensées, paroles et actions à sa gloire ; et ainsi ne rien faire contre ses commandements, et pour vous perfectionner en la pratique de ses conseils ; et ainsi, vous devez tenir suspect toutes les pensées qui vous viennent de vous détourner des voies où l'obéissance vous a mises, comme serait s'il vous venait en l'esprit: Oh ! si j'étais en ce lieu ou en tel autre, oh ! qu'il me semble que je ferais bien !... Soyez assurées que c'est une tromperie et que vous y feriez plus mal. Jamais les esprits qui n'ont point de fermeté ne font un bon fonds de vertu parce que ses ébranlements empêchent qu'elles ne s'habituent à l'obéissance, à l'humilité, au support ni à la pratique de leurs règles. Le diable les tient toujours en suspens et je suis si assurée de cela, par tant d'exemples que j'en ai vus en divers endroits, et même en de nos Sœurs qui par ce moyen ont perdu leur vocation, et d'autres demeuré dans l'engourdissement et lâcheté qui les a fait croupir dans leurs mauvaises inclinations et habitudes, que si un ange me le venait dire du ciel je n'en serais pas plus assurée. C'est pourquoi toutes, mes chères Sœurs, je vous conjure, au nom et pour l'amour de Notre-Seigneur, de me croire, et que chacune dise en son particulier : Oh bien ! mon Sauveur, vous me voulez donc ici pour me faire part de vos mérites et me mettre en votre saint paradis ; je m'en vais travailler tout de bon comme si je ne venais que de commencer prendre peine à bien entendre nos règles, et m'efforcer de les mettre en pratique par l'obéissance de mes Supérieurs, car vous y trouverez plusieurs choses, tant pour le service des pauvres que pour les exercices de vos prières qui ne se peuvent faire aux heures marquées, mais il s'y faut accommoder selon la coutume des lieux que notre Sœur Nicolle vous fait entendre, et lui obéir comme à Notre-Seigneur même.

J'espère que Monsieur Vincent envoiera cet été un des Messieurs de la Mission à Nantes (2) et à Angers. Je vous prie, mes chères Sœurs de vous préparer par votre exactitude à vos règles à lui rendre compte,

1. Nicole Haran, voir p. 501.
2. Monsieur Dehorgny ne passera qu'en décembre 1659 (Coste XIII .91).

et non à vous remplir l'esprit des choses que peut-être vous voudriez lui persuader pour la satisfaction de vos désirs inutiles. Ce n'est pas que vous ne deviez vous décharger entièrement de toutes les choses qui vous feront peine, mais dans la disposition de lui donner entière croyance. Aussi sera-t-il capable de ne vous rien dire que ce qu'il pensera que Dieu veut de vous.

Assurez Monsieur votre Directeur, de mes très humbles respects et reconnaissances, et que nous avons reçu les lettres dont vous me parlez ; il fallait donner un peu lieu aux choses proposées avant de lui faire réponse ; je la solliciterai près Monsieur Vincent. Je vous avais demandé l'âge, la condition de l'esprit et du corps de ces bonnes postulantes, et ce qu'elles savent faire, si elles servent et ont été longtemps en une maison. Il faut savoir tout cela avant vous donner réponse. Je suis bien fâchée de ne pouvoir écrire à ma Sœur Françoise Ménage (3), j'attends une occasion sûre pour lui envoyer le chapelet de la couronne de Notre-Seigneur. Il me semble vous en avoir envoyé deux depuis celle d'Hennebont, je crains qu'elles aient été perdues. Ma Sœur Madeleine Ménage (4) a été fort malade, mais Dieu merci, elle se porte bien et se recommande à notre Sœur. Je souhaite de tout mon cœur que Notre-Seigneur verse ses plus chères bénédictions sur votre petite Compagnie la remplissant de son très saint amour auquel je suis mes très chères Sœurs, Votre très humble et très affectionnée Sœur et servante.

L. 619

à ma très chère Sœur Catherine Gesse (1)
Fille de la Charité Servante des Pauvres Malades à Montmirail

Ce 4 mai 1659.

Ma Très Chère Sœur,

Nous renvoyons la petite Élisabeth, n'ayant pas jugé pour son bien qu'il fût à propos de la recevoir pour une de nos Sœurs, à cause de sa jeunesse de corps et d'esprit. Je vous fais la même prière que j'ai faite à ma Sœur Louise (2) qui est de ne la considérer que comme les autres filles, et qu'elle n'ait pas d'habitude parmi vous, non plus que de demeure. Cette occasion si sûre me fait vous écrire, croyant que mes lettres ne seront pas perdues, pour me réjouir avec vous en remerciant

L. 618
3. Françoise Ménage, voir p. 414.
4. Madeleine Ménage, voir p. 561.
L. 619
1. Catherine Gesse, voir p. 126
2. Louise Christine Rideau, voir p. 158.

Dieu des grâces que sa bonté vous fait de vous continuer l'amour de son service dans la pratique de vos règles, surtout la cordialité et support que vous avez l'une pour l'autre, qui m'est une consolation que je ne vous saurais exprimer. Tant que les saintes pratiques seront en vous, vous pouvez vous assurer que Dieu est avec vous. Je le supplie de tout mon cœur de vous continuer ses grâces, et suis en son très saint amour, ma chère Sœur, Votre très humble et très affectionnée Sœur et servante.

L. 620

à ma très chère Sœur Marie Donion (1)
Fille de la Charité à Brienne

Ce 13 mai 1659.

Ma Très Chère Sœur,

Vous m'avez fait grand plaisir de me faire souvenir que nous avons une lancette à vous, et je ne sais comment elle a été oubliée à envoyer, et non pas votre lettre que nous avons envoyée à Madame la Comtesse de Brienne (2) dès le lendemain que nous la reçûmes. Elle nous dit hier avoir donné ordre à un monsieur, que je crois être son receveur, de vous bailler* deux cents livres. Je vous prie quand vous les aurez reçues de nous en donner avis pour que nous en tenions compte à Madame la Comtesse qui ne parle non plus du passé que de ce que nous vous avons envoyé. Je vous renvoie votre lancette et vous prie de me mander* si vous avez reçu les deux écus* du beau-frère de ma Sœur Barbe (3) ; si tôt que nous le saurons nous ne manquerons pas de les faire tenir à ces deux hôpitaux. Assurez cette bonne fille que l'on aura soin de prier Dieu pour sa mère.

Pour celle de qui la volonté est détournée, c'est marque qu'elle n'était pas bien appelée ; nous en aurons toujours assez, n'ayant que ce que Dieu veut nous donner.

Je vous prie de ne point aller voir les malades que vous ne vous soyez frotté le nez de vinaigre et en mettre à vos tempes. Je veux croire que vous vous portez bien, j'en loue Dieu de tout mon cœur et le prie de vous donner les grâces dont vous avez besoin pour vous faire de grandes saintes, croyant que vous n'y épargnerez point vos peines pour y contribuer. Je me recommande à vos prières et à celles de ma Sœur Geneviève (4) de qui la sœur nous est venue voir ; elle se porte bien, Dieu merci, que je supplie de vous donner les forces dont vous

L. 620
1 Marie Donion, voir p. 432.
2 Madame de Brienne, voir p. 94.
3 Barbe Bailly, voir p. 406.
4 Geneviève Vigneron, voir p. 399.

avez besoin pour supporter votre grand travail, et suis en son très saint amour, ma très chère Sœur, Votre très humble Sœur et très affectionnée servante.

P.S. —Je ferai ce que vous désirez, et ma Sœur Geneviève, et ne manque pas de temps en temps de faire savoir à Notre Très Honoré Père les désirs de nos chères Sœurs éloignées. Je crois que vous ne manquez pas de prier Dieu pour sa conservation et de Monsieur Portail aussi, auquel je ne manquerai pas de faire vos recommandations. Toutes nos Sœurs vous saluent.

L. 621

à ma très chère Sœur Jeanne Delacroix (1)
Fille de la Charité à Châteaudun

Ce 26 mai 1659.

Ma Très Chère Sœur,

Vous me mandez* qu'il a passé des troupes de soldats en vos quartiers et que nos Sœurs ont quantité de brins de fil à filer, mais vous ne me mandez pas si ces passants ont fait tort. Je vous remercie néanmoins du soin que vous avez de nos Sœurs. Vous ne me dites rien aussi de la petite Sœur Sulpice (2) sur les avis qui m'en avaient été donnés ; cela m'inquiète, parce que je sais que vous avez si grand support que vous ne vous apercevez pas toujours des choses à craindre .

Pour cette bonne fille, il faut nous en donner un peu plus de connaissance et ne se pas hâter de la recevoir, mais la bien éprouver. Ma Sœur Claude(3) me mande qu'elle n'a pas de quoi avoir son premier habit, cela est un empêchement, n'étant pas croyable, sans quelque mauvais ménage, qu'elle ne le puisse trouver dans sa famille.

Je ferai tout ce que je pourrai pour envoyer de nos Sœurs qui puissent agir fortement, mais en attendant, je vous prie ne vous pas laisser accabler sous le faix.

Très volontiers, ma chère Sœur, servez-vous du petit livre de notre défunte Sœur (4). Vous ne mandez point combien vous avez de malades dans votre hôpital. Je loue Dieu de la bénédiction qu'il donne à l'éducation de vos enfants, dites-nous un peu par quelle dame vous avez eu des nouvelles de nos chères Sœurs de Serqueux ; ma Sœur

L. 621
1. Jeanne Delacroix (voir p. 342) était à Serqueux lorsqu'elle fut appelée pour Châteaudun.
2. Sulpice Dubois, voir p 608
3. Claude à Varize, voir p 566
4. Barbe Angiboust, voir p. 14.

Marie vous y attend avec grand désir, je ne sais ce que la Providence en ordonnera. Je vous demanderais bien aussi pour ailleurs, car encore que nous soyons près de quarante céans*, nous avons grande peine à faire choix de peu pour des établissements.

Priez Dieu pour la Compagnie à ce que sa bonté épanche son saint Esprit sur toutes, en général et en particulier, pour lui être bien fidèles. Monsieur Notre Très Honoré Père est toujours en même état, priez bien pour sa conservation, je vous prie. Recommandez-moi à nos chères Sœurs et leur faites les très chers saluts de notre Communauté, me croyant en l'amour de Notre-Seigneur, ma chère Sœur, Votre très humble Sœur et servante très affectionnée.

P.S.—Quand vous aurez plus de commodité faites, je vous prie, vos paquets plus petits et en un pour épargner le port. Ces derniers ont été de 8 sols *.

L.622

à Monsieur Vincent

2 juin 1659

Madame de Glou (1) vous supplie très humblement, Mon Très Honoré Père, de lui donner demain matin à l'heure de votre commodité * quelque temps pour vous parler.

Permettez-moi de vous demander si ce ne doit pas être tous les ans que l'on doit, en ces fêtes de Pentecôte, faire élection d'officières, soit pour en élire de nouvelles ou continuer les élues ; si cela est, quoique peut-être il en faudrait élire quelques-unes qui ne soient pas à Paris, s'il plaît à votre charité me donner le jour, et se souvenir que mon orgueil ou bêtise m'empêche toujours de vous parler de mes besoins, quoique importants pour mon salut et pour faire la volonté de Dieu, à ce que vous ayez la bonté de m'aider à surmonter mes difficultés et que je puisse mieux user des jours qui me restent pour n'être, au dernier, remplie de confusion. C'est ce que j'espère de la bonté de Dieu que je supplie de tout mon cœur, et de votre charité dans le temps que je la supplie me donner pour ce sujet, puisque c'est par elle que, depuis de longues années, je suis assurée de la volonté de Dieu en ce qui m'a été ordonné et souhaite cette grâce jusqu'à la fin, quoiqu'indigne, et de me dire en l'amour très saint, Mon Très Honoré Père, Votre très humble et très obéissante fille.

L.622
1. Madame de Glou, dame de la Charité de Paris.

L. 623

à ma Sœur Laurence Dubois (1)
à Bernay

Ce 23 juillet 1659.

Ma Très Chère Sœur,

Quand vous m'accuseriez d'oubliance ou de trop de négligence, je ne m'en veux pas excuser, encore que je vous pourrais dire que depuis Pâques j'ai presque toujours été dans des chutes de maladies et encore présentement, comme vous pourra avoir (dit) le bon Monsieur le Curé par lequel j'ai appris de vos chères nouvelles.

Il y a quelque temps qu'un de vos parents passant ici, nous dit des nouvelles de vos parents et que tout se portait bien. Je n'ai pas pu encore voir ni envoyer la lettre que vous avez écrite à votre frère ; je vous donnerai avis sitôt que j'en aurai réponse. Ce que j'ai appris de vos emplois me console beaucoup, surtout votre manière de vie toute cordiale et supportante l'une de l'autre et le respect, modestie et charité dont vous agissez me sont à grande consolation. C'est ainsi, mes chères Sœurs, qu'il nous faut être à édification au public, et non des personnes qui portant seulement le nom et l'habit de Filles de la Charité, n'en font rien moins que les œuvres, se laissant aller au babil * et au relache* de toutes ses pensées, n'ayant rien moins en l'esprit que l'observance de leurs règles. Notre-Seigneur nous garde de ce malheur !

Je salue ma Sœur Anne (2) et suis de toutes deux en l'amour de Notre-Seigneur, Votre très humble Sœur et servante.

L. 624

à Monsieur Vincent

Ce 2 août [1659]

Voilà la lettre de Madame de Bouillon (1) que j'ai reçue ce matin, j'ai cru lui devoir faire réponse promptement ; je vous l'envoie pour savoir si votre charité trouvera bon que j'en use de la sorte

La Sœur Renée dont elle parle est celle du bruit de ce bon ecclésiastique, et que nous avons mandé* de venir par, deux diverses fois, et celle de ma dite Dame désira que l'on lui laissât, tant qu'elle serait aux champs. S'il plaît à votre charité considérer toutes ces circonstances, et que ce que l'on en demande une autre, c'est peut-être

L. 623
1. Laurence Dubois, voir p. 455.
2. Anne Levies, voir p. 559.

L. 624

1. Madame de Bouillon, la jeune. Elle est dans son château de Morainvilliers.

pour la tenir là toujours, comme elle le souhaite. Il y a plus d'un mois que l'on m'avait mandé qu'elle ne bougeait du château, et c'est l'ordinaire de Madame de les y arrêter souvent pour l'entretenir, et celle-là l'entend.

Nous n'avons nulle connaissance à Monsieur Piètre de qui les conclusions nous peuvent nuire ou servir beaucoup. Oserions-nous. Mon Très Honoré Père, supplier votre charité de lui envoyer quelqu'un de votre part. C'est sur les deux heures que l'on s'assemble aujourd'hui pour l'affaire des Fontaines (2) ; l'on m'a dit qu'il pouvait loger vers Saint-Jean (3), j'y envoierai le chercher, et de nos Sœurs de l'Hôtel de Ville. Votre Charité s'emploiera s'il lui plaît, près de Notre-Seigneur pour obtenir ce qui nous est nécessaire, nous bénir pour son saint amour, me croyant, Mon Très Honoré Père, Votre très humble.

L. 625

à Madame de Bouillon (1)

Ce 21 août 1659.

Madame,

J'ai su la maladie de ma Sœur Toussainte (2) et n'aurais pas manqué d'envoyer du secours à ma Sœur Renée si nous avions eu une personne propre pour cela ; et comme nous sommes toujours dans la même impuissance, au moins pour quelque temps, je vous supplie très humblement, Madame, me pardonner si je ne satisfais à votre désir sitôt que vous le souhaitez et me permettre de vous dire que, comme ma Sœur Toussainte est convalescente, elle n'a pas besoin d'une personne près d'elle, tandis que ma Sœur Renée vaquera au service des malades, sa sœur étant fort expérimentée et habituée à faire l'école, les enfants seront suffisamment instruits. Ce n'est pas, Madame, que je ne fasse grande attention à ce que vous me faites l'honneur me mander *, respectant comme je dois vos avis que je suivrai exactement, étant assurée que vous voulez que toutes choses se fassent pour la gloire de Dieu et pour le bien des pauvres qui vous sont si chers, en l'amour de Notre-Seigneur, auquel je prends la liberté de me dire, avec le respect que je vous dois, Madame, Votre très humble et très obéissante servante.

L. 624
2. Les Filles de la Charité ont obtenu l'autorisation d'amener l'eau de la ville dans leur maison.
3. Saint-Jean-de-Grèves, paroisse de Paris.
L. 625
1. Voir la lettre précédente.
2. Toussainte David, voir p. 320.

L. 626

(à Monsieur Vincent)

Ce 24 août [1659].

Nos deux Sœurs, Mon Très Honoré Père, qui ont demandé permission à votre Charité de faire les vœux sont sur la cinquième année de leur entrée en la Compagnie. L'une s'appelle Pétronille (1) n'est pas ignorante de l'estime qu'elle en doit faire et du sujet. L'autre a plus de simplicité et moins de connaissance, et même d'intelligence, mais aime Dieu et sa vocation — aussi fait la première— en laquelle elles ont toujours été fermes ; elles ont l'approbation de Monsieur Portail. Le nom de cette dernière est Louise.

Mon saint patron me reproche mon infidélité, et pour cela je supplie votre charité de demander pardon à Dieu pour moi et de nouvelles grâces pour l'exécution de sa sainte volonté. Si je le puis, j'assisterai demain, avec nos Sœurs, à la sainte Messe, pour que ce petit nombre vous représente toute la Compagnie, pour que votre charité lui obtienne la grâce de fermeté avec la bénédiction de Notre-Seigneur pour ce sujet.

L. 627

pour ma Sœur Geneviève Doinel (1)
à Chantilly

Ce 3 septembre 1659.

Ma Très Chère Sœur,

J'ai été bien fâchée de vous laisser si longtemps toute seule et loue Dieu de me donner moyen de vous pouvoir envoyer notre chère Sœur Françoise (2) qui est d'humeur fort douce et qui a grand désir d'être à Dieu de bonne sorte. Je vous prie de lui être à exemple d'une vraie Fille de la Charité qui est à Dieu pour le service des pauvres, et partant doit être plus avec les pauvres que avec les riches, qui a des règles à observer pour lesquelles il ne faut point perdre de temps, mais hors la nécessité de la visite des pauvres doit aimer sa demeure et la compagnie de sa sœur qu'elle doit aimer et supporter, et par conséquent ne s'en doit jamais plaindre ni dire à qui que ce soit ce qui se passe ensemble, non pas même en confession, où l'on se doit garder de faire connaître le tiers et le quart ; ne parler jamais du prochain et

L. 626
1. Pétronille Gillot, entrée en 1654 dans la Compagnie des Filles de la Charité, va à Nanteuil après son Séminaire.

L. 627
1. Geneviève Doinel, voir p. 302.
2. Françoise, à cause de sa santé, ne reste que quelques mois à Chantilly.

particulièrement des prêtres que avec grand respect, et point à eux, sinon dans les églises. Les Filles de la Charité enfin sont obligées de travailler à se rendre plus parfaites que des religieuses. Notre Sœur vous dira ce qu'elle en a appris de Monsieur notre Très Honoré Père en sa dernière conférence (3), et la charité qu'il nous a faite aujourd'hui pour le repos des âmes de nos défuntes Sœurs. Demandons bien Notre-Seigneur la grâce de bien user des miséricordes qu'il fait à notre pauvre Compagnie, et me croyez en son saint amour, ma chère Sœur, Votre très humble et affectionnés Sœur et Servante,

P.S.— Je vous prie, ma chère Sœur, de saluer avec respect Monsieur Pesset, et vous recommande encore notre Sœur, et vous prie sur toute chose que vous viviez ensemble de telle sorte que vous (n') ayez besoin d'aller à divers confesseurs, cela est de très grande importance.

Notre Sœur ne paraît pas se bien porter, si elle n'est mieux vous ne l'aurez que en attendant une autre.

L. 628

à Monsieur Vincent

Ce mercredi [septembre 1659].

Mon Très Honoré Père,

Je crois qu'il est nécessaire d'envoyer quérir ma Sœur Marie-Marthe (1) dès aujourd'hui. Une de nos Sœurs m'a fait souvenir que les Sœurs nommées (2) ne sont point de travail (3), excepté la Sœur Carcireux (3). Car il est vrai que l'humeur des autres est extrêmement lente et je craindrais que l'ouvrage manquant à faire cela fut cause de bruit ; et aussi que selon la disposition des choses de Cahors, je crois qu'il serait nécessaire d'y envoyer la Sœur Carcireux pour contenter Monseigneur (4). Nous aurions besoin, Mon Très Honoré Père, d'un de vos domestiques ou autres, pour aller à cheval à Vaux (5) et que notre Sœur en partît demain dès la pointe du jour. Cette nécessité me fait vous

L. 627

3. Conférence du 24 août 1659 (Coste X.657) sur la perfection nécessaire aux Sœurs des paroisses et l'attache aux confesseurs.

L. 628

1. Marie-Marthe Trumeau (voir p. 75) est rappelée de La Fère pour aller à Cahors.
2. Trois Sœurs vont partir à Narbonne: Françoise Carcireux, Anne Dénoual, et Marie Chesse.
3 Françoise Carcireux (voir p. 253). Louise de Marillac hésite pour son placement. Elle partira à Narbonne.
4. Monseigneur Alain de Solminihac, voir p. 544.
5. Vaux-le-Vicomte, un nouvel établissement.

être importune pour réparer la faute que j'ai faite de n'avoir songé que au plus grand besoin qui me paraissait en la disposition des humeurs. Il sera nécessaire que je sache votre résolution pour faire tenir le cheval prêt. Pardonnez s'il vous plaît, toutes mes imprudences puisque je suis, Mon Très Honoré Père, Votre très obéissante et très humble servante

L. 628 bis

à ma très chère Sœur Carcireux
allant à Narbonne

15 septembre 1659.

Mes Très Chères Sœurs,

Ayant su que je pouvais encore vous parler sur les chemins, je n'ai pas voulu en perdre l'occasion pour vous assurer toutes que l'éloignement du corps n'empêche point la présence d'esprit entre les personnes que le Seigneur a unies ensemble, par le lien de son saint amour qui est toujours plus fort à mesure qu'il s'augmente en nous. Et comme c'est ce même amour qui vous a si suavement fait entendre votre appel au lieu où vous allez, je n'ai pas de peine à me persuader que tout le chemin vous servira de préparation, afin de vous bien comporter dans le lieu où Dieu vous attend, et où il vous apprendra ses volontés par le moyen de ceux qui vous parleront par l'ordre de Monseigneur de Narbonne (1).

Il faut, avant votre arrivée, mes chères Sœurs, que je vous dise la consolation que j'ai de vous voir comme dans votre cloître, sur le chemin, et dans les rues de Paris. J'ai pareillement de la consolation de savoir que vous ne faites rien que par l'ordre de ma Sœur Marie-Marthe (2) qui, de son côté ne fait rien sans ordre de la Révérende Mère Marie-Thérèse (3) en ce qui regarde les services que vous pouvez rendre à sa personne. Hors le coche, soyez toujours toutes quatre (4) ensemble, à l'exception des heures que ces bonnes religieuses vous veulent auprès d'elles.

Vous vous souviendrez, ma Sœur Françoise (5), de ce que vous remarquâtes en votre retour de Richelieu ne trouver pas bien, non pas que ce fût un mal, par la grâce de Dieu. Si, à votre arrivée vous aviez

L. 628 bis
1. Monseigneur d'Agde et de Narbonne, un des fils de Madame Fouquet, voir p. 356.
2. Marie-Marthe Trumeau (voir p. 75) va à Cahors.
3 Mère Marie-Thérèse, visitandine, supérieure du Monastère Sainte-Marie à Toulouse, est la sœur de l'Evêque de Narbonne.
4. Françoise Carcireux, Anne Dénoua et Marie Chesse qui vont à Narbonne, et Marie-Marthe qui va à Cahors.
5. Françoise Carcireux, voir p. 253.

ma Sœur Marthe, je ne vous plaindrais point, elle vous mettrait en train, mais si vous ne l'avez pas, redoublez votre confiance en Dieu. Et après vous avoir dit que vous allez pour recevoir les commandements de Monseigneur, tenez-vous en paix jusqu'à ce que l'on vous ordonne ce que aurez à faire. Mais surtout, comme en cet endroit, on ne sait pas votre manière de vivre pauvrement, aussi bien pour le logement, ne souhaitez pas qu'on vous traite autrement, quand bien ce ne serait que pour peu ; ne contestez pas, mais représentez humblement, fortement et avec douceur et brièveté vos raisons. Si l'on vous demande vos avis, ce sera pour savoir comment l'on fait à Paris pour servir les pauvres. Que, si c'est un hôpital, n'oubliez pas de représenter les pauvres honteux qui ne recevraient point de soulagement, car ils n'iraient jamais à l'hôpital quelque contrainte qu'on leur en fît, et pour cela l'établissement de la Charité est tout à fait nécessaire. Je ne vous dis pas cela, mes chères Sœurs, pour que vous en parliez vous-mêmes les premières, mais oui bien pour vous assurer que, dans un besoin, vous en pouvez parler.

Je supplie Notre-Seigneur de vous faire agir en toutes choses par son esprit, et suis en son saint amour.

L. 629

(à Monsieur Vincent)

[octobre 1659].

Mon Très Honoré Père,

Ma Sœur Mathurine (1) n'est pas partie, ce ne sera que pour les premiers jours de la prochaine semaine. Elle témoignait désirer un peu de retraite et faire sa confession, et qu'elle serait bien aise que ce fût votre charité qui l'entendît, au cas que ses grandes affaires ne vous incommodent trop si elle prend de votre temps. S'il plaît à votre charité réponse sur ce point.

Je vous envoie la lettre que je reçus hier de la Reine de Pologne, et la réponse que votre charité retiendra s'il ne faut pas l'envoyer, ou me la renverra, s'il vous plaît, pour la mettre au net.

Voilà aussi une lettre de ma Sœur Carcireux (2), qui vous apprendra des nouvelles de vos messieurs (3) partis pour Narbonne.

Je vous envoie, Mon Très Honoré Père, le papier dont j'ai parlé à votre Charité, il parle des moyens spirituels pour achever l'affermissement de la Compagnie des Filles de la Charité, que je vous prie n’être vu de personne, crainte que l'on s'en moque. Mon pauvre cœur aurait

L. 629

1. Mathurine Guérin (voir p. 323) est envoyée à La Fère, remplacer Marie-Marthe Trumeau.

2. Françoise Carcireux, voir p. 253.
3. Messieurs des Jardins, Lemerer et Tanguy (Coste VII. 147).

grand besoin que votre Charité pût voir sa faiblesse, au sujet de la perte d'une pareille lettre que celle-ci aussitôt qu'elle a été écrite. Votre Charité verrait bien le besoin que j'ai, plus grand que jamais, d'avertissement et de correction pour me dire plus véritablement, Mon Très Honoré Père, Votre très humble et très obéissante fille et servante .

P.S. —Nos deux Sœurs d'Hennebont sont arrivées, Dieu merci !

L. 630

à ma très chère Sœur Nicole Haran (1)
Fille de la Charité Servante des Pauvres Malades à Nantes

Ce 15 octobre 1659.

Ma Très Chère Sœur,

J'ai su ce que vous avez mandé * à Monsieur Notre Très Honoré Père pour l'affaire dont vous me parlez. Aussi je n'ai pas eu encore l'honneur de lui parler et savoir sa résolution, mais je crois, ma chère Sœur, que vous êtes bien assurée que sa charité ne vous manquera pas au besoin. Nous ferons tout ce que nous pourrons pour envoyer une de nos Sœurs pour Hennebont et une pour Nantes la semaine prochaine, et lors vous saurez la résolution de ce que vous désirez (2). Je veux croire néanmoins, ma chère Sœur, que vos forces sont bien au-dessus des occasions, et que votre amour et fidélité à la volonté de Dieu a rempli de force votre courage pour résister à tous les dangers. Ce n'est pas, ma chère Sœur, que je ne souhaite de vous voir et que je ne croie qu'il peut être que la Providence veut quelque chose que nous ne savons pas, vous abandonnant entièrement à sa conduite, et me croyez en l'amour de Jésus Crucifié, ma chère Sœur, Votre très humble Sœur et très affectionnée servante.

P.S. —Je salue de tout mon cœur toutes nos chères Sœurs.

L. 630
1. Nicole Haran, voir p. 501.
2. Nicole Haran supplie Mademoiselle d'envoyer des Sœurs à Nantes (voir p. 633).

L. 631

à Monsieur l'abbé de Vaux
à Angers

Ce 18 octobre 1659.

Monsieur,

Je crois que vous aurez bientôt Monsieur Dehorgny (1) si déjà il n'est arrivé à Angers. Je ne doute point, Monsieur, qu'il ne se donne l'honneur de vous voir, et que votre charité se continuant toujours pour nos pauvres Sœurs, vous aurez la bonté de lui donner connaissance de leur fort et de leur faible, et d'aviser ensemble aux moyens de rétablir l'esprit de soumission et cordialité en cette petite famille.

Je reçus hier une lettre de ma Sœur Étiennette (2) qui me mande* que les Messieurs demandent seulement deux filles. Je vous supplie très humblement, Monsieur, prendre la peine d'ordonner à nos Sœurs si votre Charité le trouve à propos, qu'ils leur représentent que, diminuant les ouvrières, il est nécessaire que quelques-uns des Messieurs se donnent la peine me le mander*, pour m'assurer aussi des frais de leur voyage. Je vous demande très humblement pardon Monsieur, d'user de cette liberté en votre endroit. La continuation de la grâce que la Providence nous a faite de nous donner votre secours nous est si nécessaire que je ne puis m'empêcher de l'espérer, et la demander à Notre-Seigneur pour l'amour duquel vous agissez, et auquel je prends la liberté de me dire, Monsieur, Votre très humble et très obéissante servante.

1. Monsieur Dehorgny, voir p. 13.
2. Etiennette Dupuis (voir p. 616) la Sœur Servante.

L. 632

à ma Sœur Mathurine Guérin (1)
Fille de la Charité Servante des Pauvres Malades à l'Hôtel-Dieu de La Fère

Ce jour de tous les Saints, 1659.

Ma Très Chère Sœur,

J'ai eu grande peine d'être si longtemps sans répondre à votre seconde et dernière lettre, en laquelle j'ai reconnu votre diligence pour la prière que je vous avais faite, avant partir, dont je vous remercie de tout mon cœur.

La fête que nous célébrons aujourd'hui vous répond par la bouche de Notre-Seigneur, proférant la dernière béatitude à ses apôtres, à l'article que vous croyez le plus important, je m'assure, qui est la calomnie. C'est son intérêt de faire lui-même connaître la vérité comme sa bonté a déjà fait en pareilles rencontres que vous savez, et en divers lieux. Ne laissez pas, ma chère Sœur, d'écouter tout, et me le mander*, mais que ceux qui vous parleront voient que il n'y a que les vérités qui font se fâcher et chercher le plus souvent la justification pour soi-même, quoique l'on soit coupable, mais pour ce qui se dit à faux, il faut en paix, ne s'en pas soucier et laisser à Dieu notre justification.

Comme nos Sœurs ne se communiquaient pas fort ensemble, notre Sœur (2) restée vous pourra donner quelquefois des soupçons pour vérités. Ce qui me fait vous le dire est la vente qui a été faite pouvant être pris une chose pour une autre. Je loue Dieu de tout mon cœur du changement que vous y trouvez, et le supplie lui continuer cette grâce.

Vous n'avez pas mal fait, ma chère Sœur, pour la première visite aux Dames, et je crois que la coutume de se connaître, en ce lieu comme aux autres villes fort petites, ne vous obligera pas de leur rendre visites, recevant les leurs comme faites aux pauvres, et dans leur lieu et non dans votre chambre, et ainsi cela ne sera pas contre les règles, ou à votre chapelle, car je ne sais pas bien la manière dont est fait l'hôpital.

Nous sommes bien obligées à Monsieur le Curé, je n'ai pas manqué de donner connaissance à Monsieur Notre Très Honoré Père de sa charité ; je crois qu'il ne trouvera mauvais que nous suivions son avis compris dans le premier article de cette lettre ; comme vous savez

1. Mathurine Guérin, voir p. 323. Au début de la lettre, Louise de Marillac fait allusion à la persécution que Mathurine avait eu à subir à Liancourt. Abreuvée d'humiliations jusqu'à être privée des sacrements pendant quatre mois elle avait fait paraître tant de sagesse et de constance que Monsieur Vincent en fut dans l'admiration.
2. Julienne Allot, voir p. 581.

que je fais toujours en chose importante. Mandez *-moi, je vous prie, si vous n'avez point trouvé son livre de recettes et dépenses depuis le partement * de Madame la Nourrice (3) ; car du temps qu'elle y a été je crois que ça été à elle ou la personne qu'elle a commise pour cela. Je ne laisserai pourtant d'en écrire à ma Sœur Marthe (4) pour savoir comme elle en a usé. Ce que je vous ai mandé * pour le linge me donne cette créance*. Je suis un peu étonnée que Monsieur le Curé n'ait rendu plus clair témoignage de l'innocence de notre Sœur. Je crains que peut-être n'aura-t-il pas été satisfait en cet établissement et que tout ne lui ait pas été communiqué.

Vous vous étonnez, ma chère Sœur, de ce que ceux qui paraissaient mal édifiés supportent nos Sœurs ; c'est la vérité que Dieu seul sait, qui les contraindrait si elles n'en avaient pas la volonté. C'est les effets de la divine Providence en laquelle les Filles de la Charité doivent avoir toute leur confiance, non aux grands, ni spirituels, et encore moins en nos soins.

Nous sommes bien obligées à ce bon Monsieur le Mairre qui veut bien prendre la peine de vous aider auprès la Reine pour recevoir vos appointements. Je crois qu'il est nécessaire qu'il sache que il n'est dû que deux années et que nos Sœurs ont reçu par conséquent ce qui est passé de plus.

Je m'attends bien à vous, ma chère Sœur, que vous avez fait ce que vous avez pu et en la bonne manière, selon Dieu et la justice, et ne me mets point en peine du succès et de la continuation. Je suis en soin comme il a été ordonné de la vente des hardes* et habits des soldats, et si cela ne va pas au profit de l'Hôtel-Dieu.

Si vous avez besoin de lancettes, vous me le manderez*, je ne sais point si ma Sœur nous en a laissé ; si cela est, je les vous envoierai ; si non, faudra en acheter, comme elle faisait ici acheter tout ce qu'elle avait à faire. Elle ne m'a point dit de quel argent était celui qu'elle me laissa, me le baillant* sur la porte, sortant pour son grand voyage (5) ; seulement me dit qu'il y avait vingt francs pour la chasuble, et je les y trouve.

Je crois, ma chère Sœur, que le salut se disant à l'église où est le très saint Sacrement qu'il est bon de continuer et même y laisser venir les dames et autres femmes, cela ne s'étant pas établi par ma Sœur Marthe seule ; mais vous avez bien fait d'avertir ce bon homme de ne s'y pas tenir après les prières faites, ni que ce ne soit pas en une heure qui troublerait l'exactitude de vos règles. Pour ce qui est des pensionnaires, vous en considérerez la nécessité et l'importance, me ferez le

3. Madame Perrette du Four, première nourrice de Louis XIV. Sur l'ordre de la Reine, elle demanda à Monsieur Vincent des Filles de la Charité pour assister les soldats blessés à La Fère (Coste X. 197) et continua par la suite de s'occuper de l'hôpital.
4. Marie-Marthe Trumeau, voir p. 75.
5. Voyage à Cahors.

bien me mander ce que vous en aurez reconnu, et je prendrai ordre de Monsieur Notre Très Honoré Père et vous le manderai. Je crois que vous trouverez les papiers de ma Sœur Marthe, car elle sait fort bien l'ordre qui se doit tenir dans les hôpitaux, et je serais bien trompée si elle avait omis d'écrire les noms, pays, entrée, sortie, et mort des malades, ni l'exactitude de la recette et dépense. J'écris un mot à ma Sœur Julienne (6), Si elle a peine à le lire, vous lui ferez cette charité, si elle vous en prie, et de lui apprendre l'orthographe.

Je crois que vous nous faites la charité vous souvenir de nous toutes en vos prières, et ne doutez point de celles de toutes nos Sœurs qui sont en pareil état que vous les avez laissées, les infirmes mieux, Dieu merci.

Le réservoir de l'eau est posé, et je crois que bientôt nous aurons la commodité entière. Aidez-nous à remercier la divine Providence de la bonté qu'elle exerce sur la Compagnie, et me croyez en son très saint amour, ma chère Sœur, Votre très humble et très affectionnée Sœur et servante.

L. 633

à Monsieur Vincent

Ce 12 novembre [1659].

Mon Très Honoré Père,

Ma Sœur Noëlle, en la Compagnie y a neuf ans, et y a autant bien fait que sa simplicité a permis, étant fort craignant Dieu, elle supplie très humblement votre charité, Mon Très Honoré Père, l'offrir à Notre-Seigneur et lui permettre de faire les vœux demain à la sainte Messe. Elle a eu depuis longtemps une charité très particulière pour les petits enfants. Je crois qu'il faudrait achever aussi demain la résolution pour les Sœurs à envoyer ; vous nous ferez avertir, s'il vous plaît, et selon ma confiance ordinaire, je demande à votre charité sa sainte bénédiction, prenant la liberté de me dire, Mon Très Honoré Père, votre plus petite indigne fille et servante.

6. Julienne Allot, voir p. 581.

L. 634

à ma très chère Sœur Anne Hardemont (1)
Fille de la Charité Servante des Pauvres Malades à Ussel

Ce 13 novembre 1659.

Ma Très Chère Sœur,

Je vous avoue que j'ai tort et qu'il y a trop longtemps que je ne me suis donné la consolation de vous écrire ; vous m'avez fait grand plaisir de n'avoir pas égard à cela ; je veux croire que vous vous doutez bien que je ne manque pas de désir de vous donner la satisfaction que je puis. Il me semble par ce que vous me mandez * que vous commencez à bien espérer de votre nouvel établissement. Je crois que Madame la Duchesse (2) est en chemin de revenir. Je ne manquerai pas, Dieu aidant, de lui parler de vos pauvres affligés. Il est vrai qu'elle me dit à son retour de Ussel qu'elle irait comme vous me dites ; j'espère qu'alors elle mettra la main à l'accomplissement de son dessein pour ce lieu-là. Je vous envoie les images et les lunettes que vous m'avez demandées, il y a longtemps.

Je n'écris point à ma Sœur Avoie (3), lui ayant écrit. Je vous prie, mes chères Sœurs de trouver bon que j'en use de la sorte, cela épargne un peu de mon temps pour ma santé. Ma Sœur Mathurine (4) est allée à La Fère à la place de ma Sœur Marie-Marthe (5), allée à Cahors secourir nos Sœurs qui toutes deux (6) ont été mal. Ma Sœur Carcireux (7), avec deux assez nouvelles (8), sont allées à Narbonne, et l'une et l'autre trouvent des difficultés partout ; aussi est-ce la marque des œuvres de Dieu.

Pour nouvelle je vous dirai, ma chère Sœur, que la divine Providence, continuant ses soins, nous a fait donner de l'eau par Messieurs de la Ville, et que déjà les tuyaux (sont mis) depuis le regard jusques à nous, ce qui me fait espérer que avant Noël nous aurons entièrement la commodité d'une fontaine dans la maison. Voyez, mes chères Sœurs, combien nous devons être fidèles à Dieu qui nous est si

L. 634
1. Anne Hardemont voir p. 120.
2. Madame de Ventadour, voir p. 304.
3. Avoie Vigneron, voir p. 601.
4. Mathurine Guérin, voir p. 323.
5. Marie-Marthe Trumeau, voir p. 75.
6. Adrienne Plouvier et Louise Boucher.
7. Françoise Carcireux, voir p. 253.
8. Marie Chesse originaire de Bretagne née le 28 octobre 1637 est entrée dans la Compagnie des Filles de la Charité le 30 septembre 1657. Elle est partie à Narbonne en septembre 1659 et elle y demeure 17 ans. Elle fut ensuite Sœur Servante à Gex, puis à l'hospice du Saint-Nom-de-Jésus à Paris. Après un triennat d'économe générale, elle repart à Gex où elle meurt le 19 avril 1699.

Anne Denoual, voir p. 662.

bon ! N'épargnons rien pour lui témoigner nos obéissances au commandement que sa bonté nous fait de l'aimer.

Nous avons rappelé deux de nos Sœurs (9) qui étaient à la mort de ma Sœur Barbe (10), à Châteaudun, que nous devons estimer bien heureuse. Monsieur Notre Très Honoré Père ayant entendu la vérité de ce qui s'est passé en sa vie et en sa mort, a voulu qu'elles restassent ici pour le dire à l'assemblée de nos Sœurs qui fut faite le jour de Saint Martin ; en laquelle sa fermeté à exécuter les ordres qui lui avaient été donnés partout où elle avait été et à aider nos Sœurs à la fidèle pratique des règles fut admirée. Son détachement de toutes choses, sa manière de mettre sous le pied tout respect humain et ses satisfactions étaient admirables, et il faut que je vous dise à ma confusion, qu'une de nos deux Sœurs lui demandant pardon pour quelque faute notable en son sujet, sa répartie fut si douce et si humble que le souvenir me tira des larmes, et c'est ceci: « Quoi, ma Sœur, vous me supportez tant, pourquoi ne vous supporterais-je pas ? ». Ceux qui l'avaient vue pendant sa maladie, avouèrent qu'ils ne croyaient pas que ce fût elle après sa mort, et le commun du peuple qui y vint deux jours, en telle abondance qu'il fut nécessaire de fermer les portes, disait que l'on l'avait fardée tant elle était belle. Voyez, mes chères sœurs, s'il n'est pas bon de persévérer en l'amour et service de Dieu auquel je suis, ma chère Sœur, Votre très humble Sœur et très affectueuse servante.

L. 635

à Monsieur l'abbé de Vaux

Ce 16 novembre 1659.

Monsieur,

Monsieur Dehorgny (1) m'a bien consolée en la douleur que j'avais de penser que mes misères étaient cause de la juste punition que nos Sœurs ont souvent méritée d'être abandonnées de votre charité ; me disant, Monsieur, que vous avez eu la bonté de lui promettre, pour l'amour de Dieu, leur continuer votre charitable soin tant que vos occupations plus importantes vous le permettront. Je vous en remercie très humblement, Monsieur, ne vous pouvant exprimer le dommage que je prévoyais, cette grâce leur étant ôtée. Dieu en soit béni à jamais et de la gloire que ces saints desseins préparent aux âmes qui travaillent pour le salut des autres rachetées du sang de Jésus-Christ, auquel je suis avec respect et soumission, Monsieur, Votre très humble fille et très obéissante servante.

L. 634
9. Anne Bocheron, voir p. 566 et Sulpice Dubois, voir p. 608.
10. Barbe Angiboust, voir p. 14.
L. 635
1. Monsieur Dehorgny, voir p. 13 a fait la visite à Angers.

L. 637

à Monsieur Vincent

[novembre 1659].

Je ne sais point, Mon Très Honoré Père, le nom de la damoiselle qui m'a écrit ; voilà la réponse en cas que votre Charité trouve à propos de l'envoyer.

Mais s'il vous plaît de considérer s'il ne serait point nécessaire que vous envoyassiez un de vos Messieurs trouver Monsieur le Vicaire pour apprendre le sujet de refus d'entendre les confessions de nos Sœurs, tant lui que leur confesseur précédent, auquel elles sont retournées contre l'ordre qui leur avait été donné, et est à croire que l'une des Sœurs lui aura dit cette défense.

J'ai parlé à notre Sœur, venue de Saint-Germain-l'Auxerrois, qui promet bien se conduire selon l'ordre prescrit, et je l'espère pour plusieurs raisons. Je vous demande pour l'amour de Notre-Seigneur votre bénédiction pour mes besoins et ceux de toutes, et très humblement pardon de mon peu de discrétion. Vous ayant tenu trop tard, et en tout autre sujet, Votre indigne fille et très humble servante.

L. 636

à Monsieur Vincent

Ce 23 novembre [1659].

Monsieur Mercier, prêtre habitué à Saint-Barthélémy (1) confesseur de nos Sœurs de l'Hôtel-Dieu, a désir d'être du nombre de ceux qui vont à la Conférence des mardis (2), et pour cela, Mon Très Honoré Père, m'est venu prier de vous faire savoir que je le connais il y a longtemps pour l'avoir vu près Monsieur de Villenant, dont Madame sa mère avait estime.

Je crois que vous aurez vu la lettre qui me fut envoyée hier d'une dame de Saint-Cosme (1), qui souhaite une chose assez raisonnable, mais le reste contre. Je crois, Mon Très Honoré Père, qu'il sera bon de donner réponse, non par la Sœur qui l'a apportée, si votre Charité le juge à propos, la croyant être en partie cause du plus grand bruit, quoique au fond il y a eu un peu de ma négligence et respect humain. Cette fille est celle qui voulant sortir de la Compagnie, il y a quelque temps, s'humiliant y demeura ; il est vrai que sa compagne, toute simple, a un peu manqué de prudence, comme je fais souvent des vertus nécessaires pour me pouvoir dire véritablement, Mon Très Honoré Père, Votre très humble et obéissante servante.

L. 636
1. Paroisse de Paris.

2. Conférence organisée par Monsieur Vincent dès 1633 pour la formation des prêtres. Ces conférences du Mardi devinrent célèbres et attirèrent à Saint-Lazare des prêtres éminents en doctrine et sainteté.

L. 639

à Monsieur Vincent

Ce 7 décembre 1659.

Ma Sœur Barbe Bailly (1), en la Compagnie des Filles de la Charité, il y a quatorze ans, a fait ses premiers vœux il y aura demain onze ans, réitérés tous les ans jusques en l'année 1656 qu'elle dit, Mon Très Honoré Père avoir eu permission de votre Charité de les faire pour toujours, ce qu'elle fit, et supplie très humblement votre même Charité offrir à Dieu le réitèrement qu'elle en désire faire avec votre permission. Vous suppliant aussi pour l'amour de Dieu, Mon Très Honoré Père, pour l'accomplissement de sa sainte volonté sur la Compagnie, de demander pardon à Notre-Seigneur, pour l'amour du choix qu'il a fait de sa très sainte Mère, de toutes les fautes contre la pureté intérieure et extérieure, et la grâce de la vraie pureté que sa miséricorde y veut, et comme je suis la plus fautive, aussi ai-je besoin d'une plus forte intercession, me voyant, s'il vous plaît, comme votre indigne fille et servante.

L. 641

pour ma Sœur Mathurine Guérin (1)
(à La Fère)

Ce 15 décembre 1659.

Ma Très Chère Sœur,

Je suis en peine si vous avez reçu une grande réponse à votre première grande lettre, et une autre presque en même temps. Je suis bien étonnée de beaucoup de choses que vous me mandez*, surtout de la prétention que vous croyez que l'on ait sur l'argent de la Reine si l'on le reçoit, qui est très justement à nos Sœurs, étant très véritable qu'elles ne se sont point servies de la nourriture des pauvres pour la leur. Et si vous vous souvenez de l'humeur et coutume de notre Sœur Marthe (2), vous n'aurez pas peine à le croire, et beaucoup à croire plusieurs choses qui se disent du même air que ce qui vous a déjà été dit. Je ne vous fais point de réponse sur tout le reste de votre dernière lettre, l'attendant de Monsieur Notre Très Honoré Père, que vous savez ne rien presser pour le faire plus selon la volonté de Dieu ; et aussi comme il n'y a point d'établissement fait en l'hôpital, il faut donner lieu à l'ordre que Dieu y voudra donner. Nous n'avons point

L. 639
1. Barbe Bailly, voir p. 406.
L. 641
1. Mathurine Guérin, voir p. 323.
2. Marie-Marthe Trumeau, voir p. 75.

reçu des nouvelles de votre pays que celles que nous vous renvoyons, ni vu le garçon qui avait accoutumé de venir ; il me semble que vous aviez mande l'adresse pour vous écrire, vous le pouvez encore faire.

Monsieur Vincent et Monsieur Portail sont toujours en l'état que vous nous avez laissés ; nos Sœurs en général vous saluent, et celles que vous avez spécifiées en particulier, comme je fais de tout mon cœur, ma chère Sœur, Votre très humble et très affectionnée Sœur et servante.

L. 575

à ma Sœur Anne Hardemont
(à Ussel) (1)

(vers 1659).

Ma Très Chère Sœur,

Vous savez que les œuvres de Dieu, même les plus grandes et le plus à sa gloire, sont les plus pénibles à ceux qui les entreprennent. Vous ne manquez pas de vous donner à lui souvent, lui demandant ce qu'il veut que vous fassiez ; ne vous mettez point en peine pour vos forces, vous assurant que vous en recevrez de la bonté de Dieu, autant qu'il vous en sera nécessaire pour le temps qu'il sait que vous devez être en ce lieu ; si vous n'aviez été tant de fois employée en des œuvres pénibles, j'essaierais de vous exciter à la générosité ; vous n'en avez pas besoin, mais bien de la grâce pour vous faire honorer le non-faire du Fils de Dieu qui n'a pas toujours travaillé étant sur terre avec toute l'étendue de sa puissance ; son emploi dans la famille de saint Joseph le fait connaître, et peut-être l'avez-vous souvent admiré avant qu'il vous eût mise en l'état de l'imiter : j'en bénis son saint nom.

L. 634 bis

à ma Sœur Carcireux (1)

(vers 1659).

Ma Très Chère Sœur,

Pour ce qui est de l'humeur et des actes de la personne dont vous me parlez, prenez garde que vous n'y contribuiez quelque chose, lui donnant trop d'autorité sur les autres, et même l'occupant à des choses que vous deviez faire. Il est nécessaire d'agir par soi-même et d'enseigner par ses actions, autrement nos avertissements servent de

1. Copie Chétif, série Anne Hardemont.
L. 634 bis
1. Françoise Carcireux à Narbonne, voir p. 253.

peu. Je crois que vous usez de support et de douceur pour toutes nos Sœurs autant qu'il est nécessaire, c'est pourquoi je ne vous recommande point ces pratiques, mais bien la brièveté en vos communications aux temps que vous croyez avoir besoin de demander des avis ou que vous croyez être obligée d'en donner. Autrement l'on se rend ennuyeux et méprisable ; et la chose en vient jusque-là, qu'on fait son possible pour éviter les occasions de parler aux personnes, à cause de la perte du temps et de l'inutilité de cet emploi. Je vous supplie, ma chère Sœur, de bien recevoir cet avis, pour l'amour de Notre-Seigneur en qui je suis, Votre très humble Sœur et servante.

L. 640

à ma très chère Sœur Nicole Haran
Fille de la Charité Servante des Pauvres Malades (à Nantes)

Ce 10 décembre 1659.

Ma Très Chère Sœur,

Je vous remercie de tout mon cœur des nouvelles que vous m'avez données de nos Sœurs, j'en étais en peine. Vous m'avez fait grand plaisir de tenir ferme à envoyer notre Sœur Marie (1) à Hennebont. Je vous prie me mander* si nos Sœurs demeurées à Angers leur avaient baillé * une partie du reste de leur voyage, et quoi ? Et si Monsieur le Grand Vicaire de Vannes a envoyé de quoi faire le voyage de notre Sœur ?

Je prie toutes nos Sœurs avoir grande estime de la grâce que Dieu leur fait de les envoyer visiter de sa part (2), et qu'elles se disposent à faire leur communication en vérité et simplicité de cœur, pour la gloire de Dieu, et non pour la recherche de sa satisfaction particulière, ni autre fin, ainsi que je l'espère de toutes en général ; car que peuvent désirer les filles qui se sont données à Dieu sinon de chercher tous les aides possibles pour lui être fidèles ; la chose étant si importante que c'est la seule à souhaiter pour plus d'assurance de notre salut, puisque c'est Dieu qui nous a appelées à lui par cette voie. Demandons à sa Bonté la grâce dont nous avons besoin pour nous et pour toutes nos Sœurs, et me croyez en son saint amour, ma très chère Sœur, Votre très humble Sœur, et très affectionnée servante.

P.S. — Je salue avec respect Monsieur votre Directeur, et vous prie, ma Sœur, que si vos Messieurs demandent quelques-unes de nos Sœurs, les prier quand on en aura promis, de se souvenir de nous donner adresse pour recevoir à Paris l'argent nécessaire pour le voyage.

L. 640
I Marie Gaudoin, voir p. 453.
2 Monsieur Dehorgny vient visiter les Sœurs de Nantes.

L. 642

à ma Sœur Anne Hardemont (1)
Fille de la Charité Servante des Pauvres Malades à Ussel

Ce 20 décembre 1659.

Ma Très Chère Sœur,

Madame la Duchesse de Ventadour (7) n'est pas encore à Paris ; elle séjourne quelque temps à Vigny à cause de son logis qui n'était pas en état de la loger. Je ne manquerai, Dieu aidant, de lui dire ce que vous me mandez * quand j'aurai l'honneur de la voir.

Je loue Dieu de tout mon cœur de la disposition en laquelle vous me témoignez être, et compatis néanmoins à la peine que vous sentez pensant ne rien faire. Sachez pour tout assurer, ma chère Sœur que vous honorez l'état du Fils de Dieu lorsque, sortant du temple où il travaillait pour sa gloire, il suivit la Sainte Vierge et Saint Joseph pour leur obéir, et par ce moyen faire la volonté de Dieu tant d'années en un office si abject que de travailler à la charpenterie, étant venu sur la terre pour y travailler pour le salut de tous les hommes. Que savez-vous, ma chère Sœur, pourquoi la Providence vous réserve, vous laissant cachée en son Fils, et néanmoins travaillant sans éclat et sans bruit au service des pauvres qui est d'accomplir le dessein de la divine Providence avec grande sûreté. Si vous songez à cela, ma chère Sœur, comme je le crois, vous serez en grand repos, et attendrez avec amour et confiance si Dieu veut autre chose, et par ce moyen vous serez dans la sainte indifférence que nous enseigna Monsieur Notre Très Honoré Père dimanche dernier, en la Conférence (3), que sa charité nous fit, en laquelle il nous fit connaître que c'était un état angélique, puisque les anges dans le ciel, destinés au service des âmes, attendent en paix l'ordre de Dieu pour cela, leur étant indifférent d'être employés au ciel pour la gloire accidentelle des âmes bienheureuses, comme de l'être en purgatoire pour la consolation des âmes qui y souffrent, et vers les âmes sur la terre pour leur communiquer les saintes inspirations qui leur sont nécessaires pour le salut.

Peut-être, ma chère Sœur, il y a longtemps que vous ne lui avez écrit à Monsieur Notre Cher Père, qui a moins de temps que jamais quoiqu'il ne puisse plus sortir de Saint-Lazare à cause de l'incommodité de ses jambes, il ne laisse d'être accablé d'affaires. Je crois que si vous vous faisiez entendre il en serait consolé et vous pourrait faire réponse, ne se souvenant plus peut-être de ce que vous lui avez mandé non plus que moi, ma chère Sœur, vous ayant, ce me semble, toujours fait réponse exactement.

L. 642
1. Anne Hardemont, voir p. 120.
2. Madame de Ventadour, voir p 304
3. Conférence du 14 décembre 1659 (Coste X.698).

Je suis dans l'espérance que vous aurez le bonheur de voir Monsieur Dehorgny (4) qui m'a mandé * que il se donnerait la peine d'aller à Ussel, si il n'était pas trop éloigné des lieux de ces quartiers là auxquels il va faire visite. Je le souhaite de tout mon cœur et l'en ai bien prié par ma réponse. Je ne sais si je vous ai mandé que ma Sœur Mathurine Guérin (5) est à la Fère, en la place de ma Sœur Marie-Marthe (6). Je vous envoie un peu plus que votre demi cent d'images ; les grandes valent plus que les petites, c'est avec celles que vous avez déjà ; en tout y en a pour 2 livres, 5 sols ; vous aussi vous n'avez que dix-sept images et non 17 feuilles doubles et 167 vos lunettes. J'attends à écrire à ma Sœur Avoie (3) que j'aie des nouvelles à lui mander*. Je la salue de tout mon cœur, et suis de toutes deux en l'amour de Notre-Seigneur, ma chère Sœur, Votre très humble Sœur et affectionnée servante.

L. 643

à ma très chère Sœur Mathurine Guérin
Fille de la Charité Servante des Pauvres Malades

(à La Fère)

Ce 23 décembre [1659].

Ma Très Chère Sœur,

Je crois que vous aurez reçu lettre de ce bon garçon de l'Académie auquel j'adressai vos lettres un peu après votre partement*, et par ce moyen des nouvelles de vos parents et amis qui me touchent comme les miens, je vous en puis assurer, comme sont vos intérêts, particulièrement celui de votre santé dont je vous prie me donner amplement des nouvelles ; à quoi contribuera beaucoup la paix et tranquillité d'esprit que l'abandon général de toutes choses en la Providence et conduite de l'amour de la très sainte volonté de Dieu qui est une des pratiques les plus nécessaires à la perfection que je sache.

Vous aurez eu sans doute la consolation de la réponse de Monsieur Notre Très Honoré Père, avant que ma lettre que je vous envoyai conjointement avec celle de Monsieur Portail vous soit rendue.

4. Monsieur Dehorgny (voir p. 13) poursuit ses visites (Coste VIII 195)
5. Mathurine Guérin, voir p. 323.
6. Marie-Marthe Trumeau (voir p. 75) est partie à Cahors.
7. C'est le prix des lunettes.
8. Avoie Vigneron, voir p. 601

L. 643

1. Mathurine Guérin, voir p. 323.

Nous avons reçu les deux écus* que vous nous avez envoyés, et su que vous demandez deux lancettes que nous n'avons pas encore pour les deux livres et l'ordre que vous devez tenir si vous n'en avez pas écrit à Monsieur Notre Très Honoré Père et que vous n'en ayez réponse, je crois que son intention est de différer un peu. Je ne sais si dans ma dernière lettre je ne vous en aurai rien dit.

J'attends à revoir la lettre de ma Sœur Julienne (2) pour lui écrire ayant à lui demander quelque interprétation de ce qu'elle m'avait mandé * durant le séjour de ma Sœur Marthe (3), à laquelle je manderai Dieu aidant, ce que vous désirez. Pour ce que vous m'avez mandé des pensionnaires, je vois si peu Monsieur Vincent que je n'ai pas eu son avis ; ses incommodités et continuels emplois avec la rude saison le tiennent en sa chambre. Nous avons grand besoin de prier pour sa conservation, et je crois que vous n'y manquez pas, non plus que d'aider à notre chère Sœur d'entrer dans les vraies et solides vertus ou d'y persévérer si le bon Dieu lui a fait la grâce d'y être exercée. Je la salue de tout mon cœur, comme font toutes nos Sœurs, et vous particulièrement, à qui je suis véritablement et en l'amour de Notre-Seigneur, Votre très humble et très affectionnée.

P.S. — La fille de Madame de Liancourt est mariée je vous prie.

L. 645

à Monsieur Vincent

Ce 23 au soir [décembre 1659].

Prévoyant les inconvénients à renvoyer la Sœur venue de Saint-Cosme (1) avant d'avoir fait entendre à votre Charité toute cette affaire mon Très Honoré Père, j'ai envoyé dès le matin une autre Sœur avec permis* de dire qu'elle allait aider à notre Sœur à servir les pauvres jusqu'à ce que je susse ce que j'avais à répondre à la lettre qui m'avait été envoyée, et que pour cela je devais prendre vos ordres, mon Très Honoré Père. De crainte d'une seconde lettre, si votre Charité le juge à propos, il serait je crois besoin de prendre une résolution pour le présent et pour l'avenir, et si vous voulez que ce soit demain en une petite Conférence à l'heure que votre Charité nous l'ordonnera. Il y a longtemps que vous pensez aussi, Mon Très Honoré Père, aux moyens de servir plus utilement les petits enfants: je supplie Notre-Seigneur faire connaître sa sainte volonté comme en toute autre chose et l'exécuter fidèlement dans vos pauvres filles et servantes très humbles.

L. 643
2. Julienne Allot, voir p. 581.
3. Marie-Marthe Trumeau (voir p. 75) était à La Fère de 1656 à 1659.
L. 645
1. Voir la lettre 636, p. 652.

- 659 -

L. 644

à Monsieur Vincent

Ce 24 décembre 1659.

Mon Très Honoré Père,

La venue de Notre-Seigneur produit le désir de la sortie de trois de nos Sœurs d'elles-mêmes pour se donner entièrement à lui par les vœux qu'elles désirent faire, si votre Charité leur permet, demain à l'heure que vous leur donnerez, soit assistant à la sainte Messe que vous direz, soit à une autre. Les noms de nos chères Sœurs: ma Sœur Jeanne Gressier (1) de Senlis ; ma Sœur Gabrielle, de Gionge (2), et ma Sœur Marie Petit (3), de Paris ; cette dernière est sur la cinquième année qu'elle est à la Compagnie. Il y a encore notre Sœur Marie Prévost (4) qui supplie aussi votre Charité lui permettre de les réitérer, ensuite de plusieurs fois qu'elle les a faits. Toutes les quatre ont l'approbation de Monsieur Portail. Toutes les anciennes suppliant aussi très humblement votre Charité offrir à l'Enfant Jésus le renouvellement de la donation qu'elles lui ont faite pour toute leur vie, ma Sœur Julienne a désiré que je vous la nommasse.

C'est aussi demain, Mon Très Honoré Père, le vingt-cinquième du mois, auquel jour se doit dire la sainte Messe pour toute la Compagnie, pour les besoins et intentions que votre Charité sait. Permettez-moi mon Très Honoré Père, vous dire que mon impuissance à faire aucun bien m'empêche d'avoir aucune chose agréable pour offrir à Notre-Seigneur, outre mon chétif renouvellement, sinon la privation de la seule consolation que sa bonté m'a donnée depuis 35 ans, que j'accepte pour son amour, en la manière que sa Providence l'ordonne, espérant de sa bonté et de votre charité un même secours, par voie intérieure ; et je vous la demande pour l'amour de l'union du Fils de Dieu à la nature humaine, sans néanmoins perdre l'espérance de l'honneur de vous voir, quand se pourra sans danger de l'intérêt du peu de santé que Dieu vous donne. Le suppliant vous la conserver jusqu'à l'entier accomplissement de ses desseins sur votre âme, pour sa gloire et l'intérêt de plusieurs autres dont j'ai l'honneur de faire partie, étant Monsieur mon Très Honoré Père, Votre très humble et très obéissante fille et servante.

1. Jeanne Gressier, voir p. 486.
2. Gabrielle Cabaret, voir p. 555.
3. Marie Petit, entrée dans la Compagnie des Filles de la Charité en 1655. Elle se trouve à la fin de la liste des Sœurs présentes dans la Compagnie le 8 août 1655 (Coste XIII 577).
4. Marie Prévost, voir p. 262.

L. 646

à ma très chère sœur Charlotte Royer (1)
Fille de la Charité Servante des Pauvres Malades à Richelieu

Ce 27 décembre 1659.

Ma Très Chère Sœur,

Je crois que vous avez été surprise voyant arriver notre chère Sœur Étiennette (2) sans aucune lettre ; n'en soyez pas en peine, elle n'est pas allée à Richelieu sans l'ordre de Monsieur Vincent ; cela étant, vous en devez avoir consolation, car je ne doute pas que Monsieur Dehorgny (3) ne vous ait fait espérer du soulagement à vos peines, causées par vos indispositions. Souffrez ma Sœur Etiennette avec vous, non pour augmenter votre nombre mais pour attendre ce qu'elle et vous deviendrez par l'ordre que vous en donnera Monsieur Notre Très Honoré Père. Je dis à ma Sœur Perrine (4) la, même chose que à vous, ainsi que je l'ai aussi mandé * à ma Sœur Etiennette. Ce n'est pas qu'elle ne vous puisse soulager dans votre exercice de la charité, vous la trouverez toute pleine de bonne volonté pour cela.

Mandez-moi bien en détail vos dispositions et de ma Sœur Perrine ; combien pour l'ordinaire vous avez de malades, la manière dont vous les servez, si vos dames font cuire le pot, si l'on quête et qui c'est, et si l'on donne de l'argent aux malades ! Combien aussi vous avez d'écolières, si les grandes filles vous vont voir quelques jours de fête, pour entendre la lecture* et les avertissements que vous donnez aux petites ?

Il est vrai, ma chère Sœur, que j'ai été par trop longtemps sans vous écrire, je vous en demande pardon ; néanmoins je vous ai envoyé des lettres de votre mère, et vous ne m'avez point mandé les avoir reçues ; et puis, quand je n'ai rien à répondre à vos lettres et ne sais pas bien ce que vous faites, la mémoire ne me fournit pas assez pour n'avoir que à dire et mander des nouvelles. Néanmoins, je vous promets de me corriger, aidant Dieu. Je crois que vous aurez su que ma Sœur Françoise Carcireux (5) est allée, je crois, à plus de cent lieues d'ici ; elle se recommande à vos prières: je crois qu'elle sera partout une bonne servante de Notre-Seigneur.

Je vous prie de faire mes très humbles et respectueux saluts à Monsieur votre Supérieur (6) et lui présenter aussi les très humbles

1. Charlotte Royer, voir p. 253.
2. Etiennette Dupuis (voir p. 616) vient d'Angers.
3. Monsieur Dehorgny (voir p. 13) visite les maisons de l'Ouest et du Centre de la France.
4. Perrine, voir p. 325.
5. Françoise Carcireux, (voir p. 253) partie à Narbonne.
6. Monsieur de Beaumont (voir p. 512) supérieur des Prêtres de la Mission à Richelieu.

reconnaissances de notre dite Sœur pour toutes les obligations qu'elle a à sa charité. Il faut bien honorer ceux que Dieu nous donne pour nous aider à aller à lui, mais particulièrement en suivant leurs saints avis ; c'est à quoi, je crois, vous ne manquez pas. Je loue la bonté de Dieu des grâces qu'elle vous fait, et suis en l'amour de son Fils, né en l'étable, pour notre amour, ma chère Sœur, Votre très humble et très affectionnée Sœur et servante.

L. 647

à mes très chères Sœurs Geneviève Doinel (1) **et Marie Marthe (**2)
Filles de la Charité Servantes des Pauvres Malades à Chantilly

Ce 28 décembre 1659.

Mes Très Chères Sœurs,

J'ai reçu une très grande consolation en votre lettre, y voyant, ce me semble, l'union de vos cœurs et la consolation de vos esprits ; cela me fait croire que notre bon Dieu est content de vous car le moyen de vivre en paix si vous vous aperceviez de ne pas faire la volonté de Dieu ni sans être exactes à la pratique de vos règles, en la manière que vous savez.

Je loue Dieu de tout mon cœur de la grâce que sa Bonté fait à Monsieur Pesset de lui donner tant de charité pour les pauvres malades ; ses peines attirent cette bénédiction pour les avoir empêchés de l'extrême nécessité dans leurs besoins. Je vous prie, ma Sœur Geneviève, de le saluer de ma part avec le très humble respect que je lui dois. Ce nous aurait été un secours en nos besoins si nous eussions reçu bientôt le reste de ce qui nous est dû ; il faut attendre cela de la divine Providence.

Je crois que si le bas dont vous me parlez n'est fait, il le sera bientôt ; je ne manquerai pas de m'en informer et de vous le renvoyer.

Vous m'invitez à me trouver à la crèche pour vous y trouver près du petit Jésus et sa sainte Mère ; de la sorte que vous m'en parlez, je vous y crois bien amoureusement, et pour y être avec nos Sœurs, et moi très peu, n'y allant qu'au retour de la sainte Messe, je vous dirai que cette année elle est dans la petite grotte, aux pieds de Jésus crucifié, dans une grande niche qui nous semble mieux représenter Béthléem que les autres années. Ce sera de lui, mes chères Sœurs, que vous apprendrez les moyens de pratiquer les solides vertus que sa

L. 647
1. Geneviève Doinel, voir p. 302.
2. Marie-Marthe est arrivée depuis peu de temps. Elle est venue remplacer Françoise qui était malade.

sainte humanité y exerce dès sa venue ; c'est de son enfance que vous obtiendrez tout ce que vous avez besoin pour vous rendre vraies chrétiennes et parfaites Filles de la Charité, lui demandant son esprit comme il vous l'a donné au saint Baptême, avec cette différence en vous que vous n'aviez pas l'usage de raison pour agir selon ce précieux don: mais maintenant, mes chères Sœurs, si vous obtenez de notre Sauveur ce nouveau don, oh ! que vous aurez de force pour travailler à la perfection qu'il vous demande. Je supplie son très saint amour vous faire cette grâce étant en ce même amour, mes très chères Sœurs, Votre très humble et très affectionnée Sœur et servante.

L. 647 bis

à ma très chère Sœur Carcireux (1)
Fille de la Charité à Narbonne

30 décembre 1659.

Ma Très Chère Sœur,

J'ai longtemps différé de me donner la consolation de vous écrire parce que j'attendais que vous m'apprissiez ce que vous étiez devenues toutes trois. Je suis en peine si ma Sœur Anne Denoual (2) est toujours séparée de vous, quels sont les emplois de l'une et de l'autre, combien vous êtes éloignées de demeure l'une de l'autre, et sous quelle conduite vous êtes. Je crois, ma chère Sœur que vous avez beaucoup de travail, mais pour l'amour de Dieu n'embrassez que ce que vous pouvez faire, afin de n'être point contrainte de vous associer quelque autre personne pour vous aider, et c'est, comme vous savez ce que vous ne devez jamais faire. Ce n'est pas, que dans un grand besoin, comme quand il y a beaucoup de malades ou pour d'autres nécessités, vous ne puissiez employer quelques ouvriers de dehors, comme blanchisseuses ou couturières, mais rarement et non pour épargner vos peines, étant très nécessaire de mêler fortement le travail avec le soin de la conduite et de l'économie ; l'expérience vous en a assez fait connaître l'importance, surtout pendant que vous avez demeuré à Saint-Sulpice ; et il me semble que j'ai tort de vous en parler, mais vous disant que mon impuissance d'agir m'a fait voir très clairement la différence d'une Sœur Servante qui dit: faisons, et entre une Sœur Servante qui se contente de dire : faites, et ne met point la main à l'œuvre ; parce que dans ce premier ordre l'on se met d'égalité avec ses Sœurs, et dans ce dernier ordre l'on se tire du pair et du travail et on se cantonne sous son autorité.

L. 647 bis
1. Françoise Carcireux, voir p. 253.
2. Anne Denoual, entrée dans la Compagnie des Filles de la Charité vers 1656, est envoyée à Narbonne en septembre 1659. En août 1660, elle demande à Monsieur Vincent de prononcer les vœux (Coste VIII.391).

A ce mot, votre lettre du neuvième du mois me vient dans les mains et me laisse toujours dans l'ignorance si vous êtes toutes trois ensemble. Oh ! ma chère Sœur, que je ressens votre affliction au sujet de l'accident qui est arrivé par la crainte de la perte de cette âme si chère à Dieu !... Car pour ce qui vous regarde ou nous et vous, nous ne devons pas nommer cela une affliction. Les uns croient le mal et en parlent, vous êtes huées et, en mauvaise odeur. Oh ! quel heureux commencement !... Vous avez tout lieu de vous consoler. Dieu prend les intérêts des affligés, et je ne doute point aussi que la plupart du monde n'attribuera point ce crime à notre Sœur, mais bien quand Dieu permettrait qu'on ne viendrait point en connaissance de la vérité aurions-nous sujet de nous affliger ? Non, véritablement, ma chère Sœur, mais il faudrait prendre de la divine Providence, surtout le corps de la Compagnie, cet exercice comme une participation de la croix de Notre-Seigneur, et comme une occasion qu'il vous présenterait de nous mettre à sa suite.

Je vous prie, ma chère Sœur, d'être à grande consolation à notre chère Sœur Anne, et de la prévenir de support et de cordialité. Quelque fois les préventions d'honneur et de déférence servent beaucoup à gagner les cœurs et à entrer dans la pratique d'une solide humilité. Je vous assure que sa lettre m'a beaucoup édifiée, tant pour ce qu'elle m'a mandé * du passé qu'à raison de la disposition de son esprit pour l'avenir, mais j'ai porté grande peine à votre séparation.

Monsieur votre père nous est venu voir, et il se porte bien, grâces à Dieu, puisqu'il vous a écrit. Vous savez qu'il est toujours dans ses plaintes. Votre expérience vous a fait assez voir que votre personne et votre présence lui sont très inutiles. Je crois que de ce côté-là vous êtes en repos comme en tout autre chose, laissant l'événement de tout ce qui vous regarde entre les mains du Seigneur, et n'ayant autre désir que d'accomplir sa très sainte volonté. Qu'Il soit à jamais béni de la disposition d'esprit qu'il donne à Monseigneur de Narbonne pour subvenir aux besoins de son troupeau.

Je crois, ma chère Sœur, que vous n'avez pas de temps à donner à autre chose ni à autre fin que pour le service des pauvres, et qu'il ne vous viendra point dans l'esprit que vous soyez obligée de visiter ou d'écrire aux personnes religieuses ou aux dames, à moins qu'il n'y eût grande nécessité. Si vous avez quelque temps de reste, j'estime qu'il sera mieux employé à gagner un sol en travaillant pour vos pauvres, ou bien à instruire quelque pauvre malade et à lui dire quelques bons (mots) pour son salut qu'à l'employer à faire des compliments. Ce n'est pas, ma très chère Sœur, que vous n'ayez bien fait d'écrire en la manière que vous me l'avez mandé à Madame Fouquet (3), qui est une très bonne et très vertueuse religieuse ; mais

3. La relation entre Françoise Carcireux et Anne Denoual a été difficile (Coste VIII 317).
4. Mère Marie-Thérèse Fouquet, voir p. 643.

l'assurance que j'ai de votre amour et de votre fermeté pour votre vocation, fait que je vous dis franchement tout ce qui me vient dans l'esprit, et que je donne tous les avis que je crois devoir donner, et que je prévois devoir profiter à celles dont je pense que Dieu veut se servir pour faire subsister la Compagnie dans l'esprit de la simplicité et de l'humilité de Jésus-Christ. Si je ne vous connaissais bien et si je n'étais pas assurée que vous recevez bien et avec support ce que je vous dis, je me garderais bien d'en user de la sorte avec vous. Mandez-moi, je vous prie, le plus tôt que vous pourrez de vos nouvelles, et croyez-moi en l'amour de Notre-Seigneur, Votre très humble et très affectionnée servante.

1660

14 février: *mort de Monsieur Portail.*

15 mars: *mort de Louise de Marillac.*

L. 648

à ma Sœur Jeanne Delacroix (1)
Fille de la Charité, Servante des Pauvres (à Châteaudun)

Ce 3 janvier 1660

Ma Très Chère Sœur,

Il me semble que nous sommes trop longtemps sans nous donner nouvelles l'une de l'autre, et je pense que c'est (le) même sujet qui nous empêche ; il est vrai que depuis Pâques j'ai eu plus d'affaires, et ma Sœur Mathurine (2) m'a manqué pour l'écriture par ses infirmités ; et puis il a été jugé à propos de l'envoyer à la Fère, en la place de ma Sœur Marie-Marthe (3), qui est allée à Cahors trouver nos deux autres Sœurs. Vous voyez bien, ma chère Sœur, que mon cœur ni ma volonté ne vous a pas manqué et ne manquera jamais, Dieu aidant, de souvenir et d'affection étant si étroitement unies ensemble en l'amour de notre cher Jésus.

Je crois vous avoir mandé* que Messieurs de la Mission (4) vous

L. 648
1 Jeanne Delacroix, voir p. 342.
2 Mathurine Guérin, voir p. 323.
3 Marie-Marthe Trumeau, voir p. 75.
4 Les Prêtres de la Mission du Mans, pays d'origine de Jeanne Delacroix.

avertissaient que les personnes qui vous doivent ne tiennent compte de payer, et croient qu'il faudra agir par les voies de la justice ; mais il faut votre consentement, mandez-moi je vous prie quelle réponse l'on fera. Voilà vos images et sentences de l'année que Monsieur Notre Très Honoré Père a bénites pour vous envoyer à toutes. Nous sommes dans la douleur de ne le point voir à cause de son mal de jambe qui l'empêche de se soutenir qu'avec grande peine. Nous avons grand sujet de redoubler nos prières pour sa conservation. Monsieur Portail se porte beaucoup mieux que l'année passée. Toutes nos Sœurs vous saluent toutes trois (5), comme je fais en l'amour de Notre-Seigneur Jésus, auquel je suis, ma chère Sœur, Votre très humble et très affectionnée Sœur et servante.

P.S.— Mandez-moi amplement des nouvelles de votre Hôtel-Dieu et de nos Sœurs.

L. 649

à Monsieur Vincent

Ce 4 janvier 1660.

Mon Très Honoré Père,

Permettez-moi en cette nouvelle année saluer très humblement votre Charité et vous demander par ce moyen votre sainte bénédiction pour aide à être fidèle à Dieu, tant qu'il plaira à sa bonté me laisser sur la terre. Je vous supplie aussi très humblement, mon Très Honoré Père, prendre la peine me mander* la personne sur qui vous avez jeté les yeux pour exécuteur du testament que désire faire la dame que je vous ai mandé ; je crains qu'elle vienne sans que j'aie moyen lui donner cette satisfaction.

Je vous demande très humblement pardon, mon Très Honoré Père de la liberté que j'ai prise de vous envoyer ce Jésus environné d'épines. La seule pensée que je croyais votre chère personne dans des douleurs universelles me donna celle que rien ne les pouvait adoucir que cet exemple et une médaille que la bonne demoiselle qui a été céans* malade m'a envoyée avec des chapelets à son retour de Notre-Dame de Liesse.

Permettez-moi, pour l'amour de Dieu, de vous demander des nouvelles de votre santé, si l'enflure de vos jambes ne monte point ? si les douleurs ne diminuent point, et si vous n'avez point du tout de fièvre ? Je ne me puis empêcher dans la confiance de fille vers son Très Honoré Père de lui dire que je crois absolument nécessaire de vous beaucoup purger, mais doucement pour suppléer au défaut de la nature qui empêche les sueurs, étant aussi très dangereux les provoquer par artifice, et nécessaire de vous nourrir en malade pour le soir,

L. 648

5. Jeanne Delacroix, Sulpice Dubois et Anne Bocheron.

excepté le pain et le vin, mais les herbes sont de mauvais suc pour faire de bon sang. La poudre Cornachin, 18 ou 21 grains seulement de fois à autre, est bien bonne aux enfants et personnes âgées et n'émeut* nullement les humeurs et tire les eaux sans trop dessécher. Il me semble que l'expérience que j'ai de ce remède me donne hardiesse à le proposer, avec la croyance que vous n'en userez pas sans avis. Je voudrais bien savoir de vos nouvelles telles qu'elles sont ; il me semble que Notre-Seigneur m'a mise en état de porter tout avec assez de paix, et je le dois puisque j'ai l'honneur d'être, mon Très Honoré Père, Votre très humble, très obéissante et très obligée fille et servante.

L. 650

à ma très chère Sœur Mathurine Guérin (1)
Fille de la Charité Servante des Pauvres Malades à La Fère

(janvier 1660).

Ma Très Chère Sœur,

Je supplie notre unique objet d'amour, Jésus venu en ce monde vous être à force et consolation, en ce commencement de nouvelle année. Vous avez bien jugé ma chère Sœur, que j'attendais l'avis de Monsieur Notre Très Honoré Père à faire entière réponse à votre chère dernière lettre ; elle est encore à sa chambre, quoique j'en aie retenu un extrait, crainte qu'elle ne fût égarée, pour lui communiquer encore, y ayant ce me semble quelques points que je ne voulais pas vous résoudre, me semblant importants. Je ne vous en dis rien en celle-ci, car soit par lui, ou par Monsieur Portail, je crois que vous n'êtes en doute de rien que j'ai su ; je crains pourtant que la manière de cathésire * de ma Sœur Julienne (2) n'ait pas été bien entendue.

Nous sommes en la même peine de l'année passée de ne point voir notre cher Père à cause des incommodités de sa jambe, et Dieu veuille qu'elle puisse avoir encore du soulagement ! Et pour Monsieur Portail, est grand seigneur qui le voit, il a un certain ermitage au bout de leur clos d'où il ne bouge et ne vient que très peu pour les confessions.

Je ne manquerai pas, ma chère Sœur, d'envoyer vos lettres et petits présents, et peut-être y ajouter. Vous me mettez un peu en peine pour votre indisposition ; mandez-moi je vous prie ce qui en est et ce que vous faites pour le service de votre hôpital et pauvres malades de la ville.

L. 650
1. Mathurine Guérin, voir p. 323.
2. Julienne Allot, voir p. 581 et 820.

Vous n'eussiez pas pu donner un autre sens à ce qui vous a été dit de ce que doit la Reine ; et il est vrai que ne connaissant entièrement la fidélité de la manière d'agir de notre chère Sœur Marthe (3), ils ne peuvent pas voir clairement cette affaire. Il faut tout laisser dans la conduite de la divine Providence.

Nous avons eu l'honneur de voir, la veille des Rois, Madame la duchesse de Ventadour (4) et, ce, la veille des Rois quand elle ne vous a point trouvée ; elle m'a dit avoir regret que vous ne lui aviez été donnée pour envoyer à Sainte-Marie (5), à la place des deux dernières envoyées, qui sont revenues par son ordre. A ce mot, je reçois votre chère lettre et je reprends ce que je vous ai déjà mandé * touchant le catéchisme. Si le temps est venu que ce que les Filles de la Charité font il y a longtemps à la sourdine éclate, son saint nom en soit béni. Je crois que peut-être Monsieur Portail vous en aura écrit selon ce qu'il m'en a dit. Je vous remercie de tout mon cœur des présents que votre bon cœur nous a envoyés, encore que ce ne fût qu'en souhait, car nous ne les avons pas encore. Nous en userons en la manière que vous nous le mandez. Pour ce qui est des soldats convalescents, je crois, ma chère Sœur, que vous feriez bien si vous les laissiez en quelque petit coin de vos salles ou autre lieu avec une porte de sauve, vous savez l'importance et la défense que les règles font de se tenir avec les hommes.

Nous avons grand sujet de louer Dieu des grâces qu'il fait à la Compagnie ; il s'est converti, cet été, deux ou trois hérétiques à Saint-Denis, Dieu le sait, il suffit pour ce quartier là. Notre-Seigneur, il le défendait toujours à ses apôtres de dire ce qu'il faisait. Que ferons-nous, mes très chères Sœurs pour vous témoigner nos reconnaissances vers vos chères Sœurs, si non vous assurer de l'affection de tous les nôtres.

Nous vous envoyons les images et sentences que la Providence vous a fait fidèlement tirer : je vous prie, ma chère Sœur, l'agréer et vouloir avoir le soin de lire nos chères lettres pour recevoir par ce moyen l'esprit de Jésus-Christ, sans lequel tout ce que nous disons et faisons n'est que cymbales sonnantes.

Vous me faites grand plaisir de me donner souvenir de vos nouvelles, car je tiens de vous (6) tout ce que ma Sœur Mathurine me mande, à la réserve de ce que les règles permettent d'écrire aux Sœurs à la Supérieure ou (au) Supérieur qui se doit dire premier sans le communiquer à la Sœur Servante.

J'ai pris médecine, suis un peu pressée, ce qui me fait finir plus tôt que je ne voudrais. Vous assurant que je suis de tout mon cœur,

3. Marie-Marthe Trumeau, voir p. 75.
4. Madame de Ventadour, voir p. 304.
5. Sainte-Marie-du-Mont en Normandie.
6. Ce paragraphe est destiné à Julienne Allot.

plein d'affection, ainsi que Notre-Seigneur sait, et en son très saint amour, mes chères Sœurs, Votre très humble et très affectionnée Sœur et servante.

P.S. — Vous savez que je ne puis relire mes lettres, excusez les fautes .

L. 651

à ma très chère Sœur Marguerite Chétif
Fille de la Charité Servante des Pauvres Malades à Arras

10 janvier 1660.

Ma Très Chère Sœur,

Je crois que vous aurez reçu présentement ma dernière de la fin du mois de décembre, par laquelle je me plaignais de moi-même d'avoir été si longtemps sans me donner la consolation de vous écrire. Je vois par votre chère lettre que vous ne m'attribuez pas la faute, mais à mes infirmités. Je vous dirai que encore que je n'ai été arrêtée au lit que (peu de temps) néanmoins mes petites infirmités ayant souvent excité ma paresse m'empêchent de m'acquitter de mes devoirs ; et puis, mes chères Sœurs, les affaires de la Compagnie augmentent toujours, ayant fait cet été, trois ou quatre établissements, comme je vous ai mandé *. Dieu soit béni de tout, et donne la force et la générosité à la Compagnie de se maintenir dans l'esprit premier que Jésus y a mis par le sien et ses saintes maximes. Donnons-nous à Dieu souvent pour obtenir de sa bonté cette générosité pour la gloire de ses desseins sur la Compagnie.

Mandez-moi je vous prie, ma chère Sœur, si vous avez reçu un livre fait par Monsieur notre Curé, dit : la Paroissienne Charitable, avec un quarteron * de gomme gutte * ainsi que vous l'avez mandé *.

Je vous ai mandé aussi quelque reconnaissance de Monsieur notre Très Honoré Père pour quelque chose que vous m'avez mandé lui dire. Redoublez je vous prie, mes chères Sœurs, vos prières pour sa conservation, ses maux de jambe l'ont arrêté à sa chambre depuis un mois, en sorte que nous ne le voyons plus, et les visites et les affaires s'augmentent si fort que, difficilement pouvons-nous avoir réponse quand nous lui écrivons. Voyez en quel état il plaît à la divine Providence que nous soyons, son bon plaisir soit à jamais accompli. Donnez-moi s'il vous plaît de vos nouvelles et de l'état de votre charité, si les Dames la gouvernent comme à Paris, s'il y a des officières, et si elles changent à leur tour, c'est une chose nécessaire et sans laquelle il est bien difficile que la Compagnie des Dames, et leur exercice subsistent.

Mandez-moi aussi je vous prie si elles font cuire le pot ; si elles quêtent et font les exercices des Dames de ces quartiers ? Vous aurez trouvé dans le livre que je vous ai envoyé le règlement de Saint-Laurent .

Je vous prie, ma chère Sœur, me mander * quand vous aurez besoin d'argent, car je n'entends pas que vous manquiez à vous nourrir et vêtir, comme si vous étiez à la maison. Vous ne trouvez (donc) point de filles qui aient envie de se donner en la Compagnie pour le service de Notre-Seigneur en la personne des pauvres ? vous savez bien que nous en avons de plus loin, mais qu'il faut des esprits bien faits et qui désirent la perfection des véritables chrétiens, qui veuillent mourir à elles-mêmes par la mortification et le véritable renoncement déjà fait au saint baptême pour que l'esprit de Jésus-Christ soit établi en elles et leur donne la fermeté de la persévérance à cette manière de vie toute spirituelle, quoique ce soit par de continuelles actions extérieures qui paraissent basses et ravalées aux yeux du monde, mais grandes devant Dieu et ses anges.

Je vous supplie, ma chère Sœur, de saluer Mademoiselle des Lions de ma part, l'assurant de notre très respectueuse affection et service. Nous avons pris la liberté de lui tirer une de nos sentences et images que je vous prie lui présenter, avec excuse qu'elle n'est pas assez belle. Recevez aussi, je vous prie, mes chères Sœurs, celles que la divine Providence vous a fait tirer, et me croyez d'un cœur tout renouvelé de dilection pour vous, en l'amour du petit Jésus commençant à répandre son précieux sang en la Crèche, mes très chères Sœurs, Votre très humble Sœur et très affectionnée servante.

P.S. — Toutes nos Sœurs vous saluent en l'amour du petit Jésus ,Notre Très Honoré Père, et Monsieur Portail qui se portent bien, Dieu merci, se souviennent souvent de vous avec vénération.

L. 652

à ma très chère Sœur Laurence Dubois (1)
Fille de la Charité Servante des Pauvres Malades à Bernay

Ce 12 janvier 1660.

Ma Très Chère Sœur,

Je supplie Notre-Seigneur être votre force et consolation si il vous a séparée de notre chère Sœur (2), que si sa volonté nous l'a encore laissée, je vous prie la saluer de notre part à toutes, et l'assurer que toute la Communauté a prié pour elle, à ce qu'elle soit en état de paraître au grand jugement, si Dieu l'appelle, en état de pouvoir participer éternellement aux mérites de la mort de Jésus, crucifié pour

L. 652
1. Laurence Dubois voir p 455
2. Anne Levies, voir p. 559

son salut et (celui) de tous les hommes. Assurez-la aussi de la persévérance de sa sœur (3), et qu'elle fait bien, Dieu merci.

Je ne vous saurais rien envoyer que je ne sache une voie. Je suis bien fâchée de ma lourdise* qui a empêché que vous n'ayez reçu la lettre que je vous envoyais, par laquelle je vous priais de faire ici un petit voyage, cela vous aurait empêchée de hasarder votre paquet que nous n'avons pas reçu ; vos deux lettres étant venues ensemble par la poste, et ils disent que jamais ils ne se chargent de rien. Informez-vous de celui à qui vous l'avez baillé*, et nous mandez* son nom, son emploi, et si il y a moyen, sa demeure, tant à Paris que en son pays.

Voilà vos sentences et images bénites de Monsieur Notre Très Honoré Père, qui est fort incommodé de ses jambes ; je le recommande à vos prières. Monsieur Portail se porte assez bien grâces à Dieu. Nous avons trois de nos Sœurs malades, l'une ma Sœur Antoinette (4) de Saint-Etienne, ma Sœur Marie de l'Hôtel-Dieu et une Sœur nouvelle qui, ce soir, a reçu l'Extrême-Onction. Nous nous recommandons toutes à vos prières, et je suis en l'amour de Notre-Seigneur, ma chère Sœur, Votre très humble et très affectionnée.

P.S.— Donnez-nous, je vous prie, le plus tôt que vous pourrez des nouvelles de notre chère Sœur.

L. 653

à Monsieur l'abbé de Vaux

Ce 13 janvier 1660.

Monsieur,

Le bien que Monsieur Ratier m'a fait espérer de nos nouvelles envoyées m'a été à grande consolation et m'a donné la liberté de vous écrire, avec la confiance que j'ai que votre charité ne le trouvera mauvais. Si les lettres que je me donnai l'honneur de vous écrire par elles n'ont point été retrouvées j'ai grand sujet, Monsieur, de vous assurer que je n'avais pas manqué à ce devoir. J'ai prié Monsieur Ratier, par ma dernière, de me donner avis si je devais encore prendre la liberté d'écrire à Monseigneur d'Angers, au cas que cette perte fut arrivée. Il y avait aussi une lettre pour Messieurs les Administrateurs et les Règles et Avis des Pratiques de nos Sœurs. C'est une grande peine que pas une n'ait la facilité d'écrire.

Permettez-moi, Monsieur, recommander à vos prières la conservation de Monsieur Vincent qui est arrêté à sa chambre depuis un mois par l'augmentation des douleurs et faiblesse de ses jambes, quoiqu'il ne laisse pas d'agir autant ou plus que jamais pour le prochain, et de me dire en l'amour de Notre-Seigneur, Monsieur, Votre très humble, très obéissante et très obligée fille et servante.

L. 652
3. Marie Levies, voir p. 575.
4. Antoinette Labille, voir p. 134.

L. 654

à Monsieur Vincent

Ce 16 janvier 1660.

Mon Très Honoré Père,

C'est Madame de Glou (1) qui de son propre mouvement, ou plutôt inspirée de Dieu, a fait supplier votre charité lui nommer une personne propre pour exécuteur testamentaire ; et la même qui vous a mandé* ce soir qu'elle croit que la mission que M. de Blampignon (2) doit faire à Pâques, sur l'Evêché de Chartres, est à Marchefroy (3), pourvu qu'il ne l'oublie pas. Ma Sœur Nicole Haran (4) m'a mande*, comme d'un esprit tout lassé, qu'elles ne pouvaient plus subsister sans secours, et voulait écrire à votre charité, Mon Très Honoré (Père), pour la supplier leur en donner, mandant à ces Messieurs les rappeler pour ce sujet croyant qu'ils ne l'accorderont jamais. Que plaît-il à votre charité que je lui mande * au cas que vous ne preniez point la peine lui faire écrire ? Je crois que la continuation de ce froid augmente vos douleurs qui honorent celles de Notre-Seigneur, en l'amour duquel je suis, Mon Très Honoré Père, Votre très humble et très obéissante et obligée fille et servante.

L. 655

à Monsieur Vincent

[janvier 1660].

Mon Très Honoré Père,

Je sens de temps en temps fortement la douleur de l'état auquel votre charité vous a mis, et la peine de la privation de l'honneur de vous parler, craignant que ma lâcheté et mon amour-propre et les autres dangers de mon salut n'en prennent avantage, étant toujours la même. Faisant réflexion sur l'état présent de la Compagnie, je m'inquiète aussi de ne pouvoir plus vous en parler appréhendant vous donner peine de lire ; néanmoins, il me semble nécessaire, mon Très Honoré Père, vous en dire ma pensée qui est dans la crainte qu'elle ne déchoie en plusieurs manières: premièrement je me suis aperçue que en plusieurs paroisses, les Dames commencent à avoir de la défiance d'elles (1), quoique je pense être assurée que je n'en connais pas une qui en donne un véritable sujet, si ce n'est celles qui, par le zèle du soulagement des pauvres reçoivent des aumônes des Dames pour les

L. 654
1. Madame de Glou, Dame de la Charité, voir la lettre p. 665.
2. Monsieur de Blampignon (1611-1669) membre de la Conférence des mardis et de la Compagnie du Saint-Sacrement.
3. Saint-Ouen-Marchefroy, près de Dreux.

4. Nicole Haran, voir p. 501 est la Sœur Servante de Nantes

L. 655

1. Elles, c'est-à-dire les Filles de la Charité.

distribuer, et ne s'assujetissent pas à en parler aux officières qui s'en offensent .

Il paraît que nos Sœurs ne soient ni tant estimées, ni tant aimées étant traitées plus rudement, et y ayant des endroits où l'on prend bien plus près garde à elles par défiance ; et en quelques-uns auxquels l'on a défendu en pleine assemblée de leur rien donner, et même au boucher qui fournit la viande des pauvres. Ce n'est pas qu'elles en eussent chose considérable, mais quelque peu que ce fut, cela leur aidait.

Cela m'a fait penser, mon Très Honoré Père, à la nécessité qu'il y a que les règles obligent toujours à la vie pauvre, simple et humble, crainte que s'établissant en une manière de vie qui requerrait plus grande dépense, et ayant des pratiques attirantes à l'éclat et clôture en partie, cela obligerait à rechercher les moyens de subsister en cette manière, comme serait faire un corps très intérieur et sans action, faire logement pour se séparer des allantes et mal vêtues, à cause, se disent quelques-unes que ce tortillon*, ce nom de Sœur, ne portent point d'autorité, mais attirent mépris. Et je sais que non seulement les filles, mais d'autres qui seraient obligées* pour honorer le dessein de Dieu au sujet du service spirituel et corporel des pauvres malades, (qui) (2) ont grande disposition à cette manière tant dangereuse, pour la continuation de l'œuvre de Dieu, laquelle, mon Très Honoré Père, votre charité a soutenu avec tant de fermeté contre toutes les oppositions.

Je suis très fâchée de vous donner ce déplaisir, si votre charité voit que Dieu veuille autre chose que ce qui s'est fait jusqu'à présent, au nom de Notre-Seigneur, que ce soit elle qui l'ordonne et le déclare, je serai toujours la même, sans réplique, après avoir pris la liberté comme je fais, de dire les raisons qui se présentent à mon esprit, n'osant dire que ce soient les pensées que Dieu me donne, à cause de mes infidélités. Si je ne m'explique pas bien, et que votre charité me veuille faire entendre, par Monsieur Alméras, ou autre que vous jugerez plus à propos, il me fera peut-être mieux entendre.

Permettez-moi, mon Très Honoré Père, de vous demander des nouvelles de vos indispositions que je crois que vous pourriez soulager, si vous vous laissiez traiter comme votre charité ordonnerait de traiter un autre. Je pense vous avoir déjà parlé du contenu de cette lettre à la réserve de quelques circonstances ; je vous demande très humblement pardon de mes redites si cela est, et l'espère de votre bonté puisque je suis, Mon Très Honoré Père, Votre très humble, très obéissante et très obligée fille et servante.

2. Mot à supprimer pour comprendre le sens de phrase.

- 673 -

L. 656

à ma très chère Sœur Jeanne Delacroix
Fille de la Charité Servante des Pauvres Malades à Châteaudun

Ce 2 février 1660.

Ma Très Chère Sœur,

Je ne doute pas que vous n'ayez beaucoup d'affaires, ni aussi que vous n'ayez grand soin d'aider à nos Sœurs à travailler à leur perfection ; baillez* m'en toujours des nouvelles, je vous supplie, et me dites surtout, si en travaillant au service extérieur leur intérieur s'occupe, pour l'amour de Notre-Seigneur, à veiller sur elles-mêmes pour surmonter et dompter leurs passions, refusant aux sens ce qui les peut faire offenser Dieu. Sans cela, vous savez que les actions extérieures, quoique ce soit pour le service des pauvres, ne peuvent pas beaucoup plaire à Dieu, ni nous mériter récompense, n'étant pas unies à celles de Notre-Seigneur qui travaillait toujours en vue de Dieu son Père. Vous êtes bien dans cette pratique, ma chère Sœur, et aussi expérimentez-vous la paix de l'âme ainsi appuyée sur son Bien-Aimé.

Mandez*-moi, je vous prie, ce que vous savez de nos Sœurs de Varize ; j'attends le retour de Monsieur le Prieur pour leur écrire. Faites savoir, s'il vous plaît, à ma Sœur Toussainte que je m'attends qu'elle m'écrira plus souvent qu'elle n'a fait

Je n'ai point entendu parler de la dame de votre ville, c'est pourquoi je ne crois pas qu'elle revienne ici. Si vous voulez encore écrire au Mans (1) vous le pouvez ; si je puis apprendre quelque chose des Messieurs du Mans, avant que ma lettre parte, je vous le manderai. Je me recommande aux prières de nos chères Sœurs et suis en l'amour de Jésus Crucifié, ma chère Sœur, Votre très humble Sœur et très affectionnée servante.

P.S.— Redoublez vos prières pour Monsieur Notre Très Honoré Père, qui est si incommodé de ses jambes qu'il ne peut marcher, non pas même dire la sainte Messe que rarement, à cause de leur faiblesse. Remerciez Notre-Seigneur de ce qu'il a plu à sa bonté conserver Monsieur Etienne, du naufrage que l'on a cru 15 jours durant, étant sur la mer pour Madagascar ; ils sont tous en voie : Dieu les conserve par sa miséricorde.

1. Jeanne Delacroix est originaire du Mans (voir p. 342).

Lettres sans date

L.40

(à Madame) (1)

Madame,

Voilà l'exercice dont je vous ai parlé et qui me semble infiniment propre pour vous, selon la connaissance qu'il a plu à votre bonté me donner de votre chère âme. Vivez donc ainsi, toute à Dieu, ma chère Dame, par cette amoureuse et suave union de votre volonté en toute chose à celle de notre bon Dieu. Cette pratique comprend en sa sainte simplicité les moyens de la solide perfection que Dieu requiert de vous, ce m'est avis. Faites toujours, ma chère Dame, un grand état de l'humilité et douceur cordiale, et traitez avec grande simplicité et familiarité innocente avec Notre-Seigneur, pendant vos oraisons, et en vos retours d'esprit à la divine douceur ; ne prenez point garde si vous avez des goûts et sentiments ou non ; Dieu ne veut de nous que le cœur ; il n'a mis en notre pouvoir que le simple acte de la volonté, c'est ce qu'il regarde et l'action qui en provient: Faites le moins de réflexions qu'il vous sera possible, et vivez avec une sainte joie au service de notre souverain Maître et Seigneur.

Voilà, Madame, ce que votre humilité a requis de ma pauvreté tout simplement, comme Notre-Seigneur me la donne. le supplie son infinie bonté de porter votre chère âme jusqu'à l'extrême perfection où son amour vous veut. Recommandez à sa divine Miséricorde je vous en conjure, Madame, et croyez que j'ai déjà fait ce que vous avez désiré de moi, et que je ne vous oublierai jamais en mes faibles prières, ni Monsieur votre mari, ni toutes les chères personnes qui vous sont si précieuses. Dieu soit béni.

L. 167

(à la Sœur Servante de l'Hôtel-Dieu) (1)

Ce 14 décembre.

Ma Très Chère Sœur,

Je crois que vous aurez reçu mes lettres, par le retour du bon ecclésiastique, l'un des Maîtres de l'Hôtel-Dieu qui partit il y a près de quinze jours. Je vous écrivais amplement, c'est pourquoi je n'ai, par celle-ci, qu'à vous réitérer toutes les assurances que je vous donne de la continuation de la joie que je ressentis d'apprendre amplement de vos chères nouvelles et de celles de nos deux chères Sœurs ; et

L. 40
1. Lettre sans adresse et sans date.
L. 167

1. Lettre autographe sans adresse. Il s'agit probablement de l'Hôtel-Dieu de Saint-Denis.

aussi, pour accompagner ce paquet et cette lettre que la divine Providence a fait mettre entre mes mains pour vous les faire tenir, je ne vous en mande * rien croyant, ma chère Sœur, que votre bon cœur ne manquera pas de sentir ce que Dieu demande de vous en pareilles rencontres. Je supplie Notre-Seigneur le remplir de la fidélité pour son amour qu'il souhaite et qu'il vous donne la créance que je suis de tout mon cœur en ce très saint Amour, ma très chère Sœur, Votre très humble et très obéissante Sœur et servante.

L. 366

à Monsieur l'abbé de Vaux

Monsieur,

J'ai été priée par Madame de Saint-Gervais de vous faire une très humble supplication que vous verrez dans la réponse qu'elle me fait lui ayant demandé le nom de Monsieur son frère, qu'elle m'a supplie vous recommander, comme je fais avec tout le respect que je vous (dois) .

Vous savez, Monsieur, l'importance qu'il y a que les jeunes gens s'engagent sans bien savoir ce qu'ils font, et c'est pour cela que je lui ai fait espérer que vous prendriez la peine de lui aider à connaître avec quel esprit il faut embrasser la manière de vie qu'il s'est proposé. Je prends la liberté de vous envoyer sa lettre, pour m'exempter de vous mander* toutes les circonstances qu'elle marque. Je ne me souviens point si elle m'a nommé la religion où ce jeune homme est ; mais s'il y en a une qui porte le nom de Saint-Aubin, il me semble avoir quelque idée que c'est en cette maison. Si votre commodité n'est pas de le visiter vous-même, Monsieur, je vous prie lui faire l'honneur de lui faire faire cette charité, par quelqu'autre personne de vertu. Il est de très bon lieu, et parent de personne que j'honore et affectionne fort. Mais la charité est seule qui m'a donné pensée de vous proposer cette peine, à celle que vous exercez tous les jours, pour en augmenter le nombre et par conséquent le mérite de toutes vos saintes actions auxquelles je vous demande part, pour m'obtenir miséricorde de notre bon Dieu, en l'amour duquel je suis, Monsieur, Votre très humble fille et très obéissante servante.

L. 384

à Monsieur Vincent (1)

Mon Très Honoré Père,

Pour l'amour de Dieu, je vous supplie prendre et me donner l'heure que je vous pourrai parler, afin que selon cela je prenne le temps propre pour faire l'affaire dont je vous ai parlé après-dîner, crainte que votre charité parte demain. Si vous trouviez ne vous pouvoir donner ce temps avant de partir et me permettre d'aller dans le coche ou que j'empruntasse un carrosse, j'irais jusques la dînée et là je vous pourrais parler, je vous supplie m'accorder l'un et l'autre en ayant besoin pour la gloire de Dieu pour laquelle il m'a fait la miséricorde d'être, Mon Très Honoré Père, Votre très obligée quoique indigne .

L. 395

(à une Sœur Servante) (1)

Ma Chère Sœur,

Je crois que vous vous souvenez bien que Monsieur notre Très Honoré Père a averti toutes nos Sœurs que quand elles veulent écrire aux Supérieurs, il n'est pas nécessaire de faire voir les lettres à la Sœur Servante, mais qu'il ne faut pas écrire à d'autres personnes sans sa permission et qu'il faut toujours adresser leurs lettres à la Directrice de Paris. Il est aussi nécessaire, ma chère Sœur, pour vivre en grande union et cordialité, que quand les Sœurs Servantes nous écrivent ou qu'elles reçoivent de nos lettres, qu'elles le disent à leur Sœur Assistante, et même lisent ce que l'on se mande*, hormis le secret particulier: car, ma chère Sœur il doit y avoir une si grande égalité, que quand tout sera bien établi dans la Compagnie, il pourra être jugé à propos que les Sœurs soient Servantes l'une après l'autre, chaque année. Au nom de Dieu, ma chère Sœur, regardez notre Sœur (2) avec la douceur et la tendresse que vous croyez qu'elle a besoin. Toutes généralement se tiennent bien heureuses de la qualité de servantes des pauvres ; mais il y en a peu qui puissent souffrir la moindre parole qui leur est dite avec trop d'autorité et rudesse. C'est pourquoi il nous faut accoutumer à prier, et non à commander ; à enseigner d'exemple et non de commandement. Je sais que vous faites tout ce que vous pouvez pour cela.

L. 384

1. Cette lettre porte au dos l'indication 1644. Mais l'expression « Mon Très Honoré Père » fait douter de la date (Coste IV.110).

L. 395

1. Lettre recopiée dans le cahier de Marguerite Chétif.
2. Cette lettre est, peut-être, adressée à Françoise Carcireux (voir p. 663).

L. 556

(à la Sœur Servante de Saint-Denis) (1)

Ma Très Chère Sœur,

Eh bien, vous voilà encore lourdement chutée ; et vous prenez la faute de notre Sœur d'une autre sorte qu'elle est. Cette Sœur s'était impatientée voyant plusieurs chats autour de vous et d'elle, au temps de l'oraison, et vous dites qu'ils déplaisent à une autre Sœur : mon Dieu, ma Sœur, que la vérité est aimable ! Combien y a-t-il que je vous ai priée de vous défaire de ces animaux et vous n'y prenez point garde ; et une Sœur manquera à vous obéir promptement !

Vous nous devez encore vingt sols de reste : nous vous envoierons des pois ; voilà toujours dix livres de pruneaux à 6 livres le cent. Je vous prie, ma chère Sœur (de) ne vous point abattre à le vue de vos fautes ; nous ne saurions connaître, ni nous corriger sans ce moyen. Je crois que vous ferez bien d'avoir du beurre salé, le bon vaut ici huit sols ; vous nous manderez* si vous pensez qu'il vaille davantage à Saint-Denis et si nous vous en envoierons d'ici. Ce n'est pas que quelquefois vous n'ayez besoin de beurre frais, mais rarement.

Consolez-vous dans l'espérance que la retraite vous fera du bien. Je m'étonne comment vous .avez encore nos deux Sœurs, sans le savoir de nous. Priez Dieu qu'il me donne l'humilité et me croyez, en son très saint amour, ma très chère Sœur, Votre très humble Sœur et servante.

L. 568

à Monsieur Portail

Monsieur,

Je vous suis très obligée d'avoir voulu me donner quelque témoignage de cordialité et de bienveillance, vu les connaissances que vous avez de mes crimes ; je vous prie, Monsieur, que cela excite votre charité à m'obtenir miséricorde. Il est vrai que nous avons déjà vu ce cher petit livre, dont je ferai grand état, pour les raisons que vous me mandez *, dont je vous remercie très humblement.

Permettez-moi, Monsieur, de vous expliquer ces mots de ma lettre qui vous ont excité à me donner connaissance de vos intentions disant: « qu'il pourrait y avoir telle rencontre que je serais empêchée de vous obéir, ou dans l'impuissance de ce faire ». C'est, Monsieur que quelquefois quand nos Sœurs me disent que votre charité leur a dit de demander à faire la retraite, ou à changer de lieu (quoique cette manière de m'avertir soit un peu extraordinaire), il se trouve qu'il est impossible, n'ayant personne à remplir leur place utilement, et non seulement cela, mais n'en ayant aucune. Il faudrait bien une conférence

L. 556
1. Lettre sans adresse et sans date.

d'une bonne heure pour vous dire plusieurs exemples qui vous feraient connaître que je préférerai toujours vos avis à toutes mes raisons si je vous les pouvais dire, ou que vous eussiez le temps de les entendre, ce qui n'a pas été encore, et je crois que vous ne l'avez pas jugé à propos. J'espère que Notre-Seigneur suppléera à mon défaut, puisque en vérité je ne souhaite que sa gloire et l'accomplissement de sa très sainte volonté, non pas ma justification vers nos Sœurs, ni aucune autre, sinon vers votre charité, pour le respect que je vous dois, et les obligations très grandes que toute la Compagnie vous a, et moi en particulier, qui suis, du plus intime de mon cœur, en l'amour de Notre-Seigneur, Monsieur, Votre très humble et très obéissante servante.

P.S.— Je ne sais si Monsieur Vincent vous aura fait avertir de la petite conférence à Saint-Lazare, entre Vêpres et Complies, à ce que vous preniez la peine d'y venir.

L. 25

à Monsieur Vincent

(après 1650).

Mon Très Honoré Père,

Pardonnez à ma trop violente appréhension de la chose que j'ai toujours le plus craint, en la personne de qui je vous ai parlé. Les réflexions que je fais en ce sujet (qui augmentent ma douleur) ont été cause que la consolation que Dieu me donne, par votre charité, ne vous a pas paru ; si vous croyez qu'il y a eu de la conduite de la divine Providence en ma vie, au nom de Dieu, mon très cher Père, ne m'abandonnez pas en ce besoin, sinon faites-moi la charité de me faire connaître ma tromperie, pour que je ne meure pas impénitente. J'ai oublié de vous très humblement supplier, pour l'amour de Dieu, de dire demain, la sainte Messe pour mon fils, et de faire ce qu'il plaira à Dieu vous inspirer pour lui aider à sortir de la grande peine en laquelle je crois qu'il est, et qui vous ferait grande compassion si vous la voyiez comme moi. Je fais tout ce que je puis pour entrer dans les pensées que vous m'avez fait l'honneur de me donner.

J'ai soupé mieux que je ne pensais et veux essayer de donner à Dieu ce qu'il me demande par ce rencontre-ci, que j'espère connaître par les avertissements que votre charité me donnera, dont j'ai grand besoin et d'être autant que Dieu le veut, Monsieur, Votre très obligée fille et humble servante.

L. 356

à Monsieur Vincent

(après 1650).

Mon Très Honoré Père,

La pauvre Sœur Nicole, de Montmirail, a dit à nos Sœurs que Mademoiselle Montdésir, mère de Madame Tubœuf, l'avait reçue pour aller servir les pauvres malades du village d'Issy, à la place de nos Sœurs que nous en avons retirées il y a déjà longtemps, et qu'elle ne quitterait point du tout l'habit ni la coiffure et serait toujours comme une des Sœurs.

Toutes nos Sœurs en auront peine, et moi qui le crains (tant que mon insensibilité pour le présent à toute chose, me le peut permettre) je supplie très humblement votre charité y penser devant Dieu, et s'il ne serait point plus à propos d'empêcher qu'elle n'y aille avec l'habit ; (ce que nous pourrions par le moyen de Mademoiselle Viole) que de lui faire ôter, quand elle serait habituée au village, à cause que Mademoiselle de Montdésir ne sera pas pour nous.

Je supplie notre bon Dieu que votre retour soit en bonne santé et suis, Mon Très Honoré Père, Votre très obéissante et très humble servante.

L. 410

à Monsieur Vincent

Ce vendredi 26 (après 1650).

Je supplie très humblement votre charité me permettre la supplier de donner demi-heure de votre temps à notre Sœur Françoise, ainsi qu'elle s'y attend demain samedi, et de surseoir la résolution que vous avez à prendre pour en disposer jusqu'à ce que j'aie eu l'honneur de vous parler, non seulement pour son intérêt, mais pour celui de la Compagnie, qui a grand besoin d'être un peu éclairée, pour se conduire avec prudence et discrétion, et moi plus que pas une qui suis, Mon Très Honoré Père, Votre très humble, obéissante fille et servante.

L. 558

à Monsieur Vincent

Ce mercredi (après 1650).

Mon Très Honoré Père,

Permettez-moi de tenir la place d'une pauvre honteuse qui vous prie, pour l'amour de Dieu, lui faire la charité de lui faire l'aumône d'une petite visite, dont j'ai grand besoin, ne vous pouvant mander* le sujet qui m'empêche beaucoup de choses, qui m'oblige de vous être

importune, ne pouvant autrement, étant par l'ordre de Dieu, Mon Très Honoré Père, Votre très humble servante et pauvre fille

P S — Si votre charité pouvait aujourd'hui !

L. 3

(à Sœur Barbe Angiboust)

(vers 1637)

Ma très chère Sœur,

Je voudrais bien vous aller voir moi-même en votre nouveau ménage ; si vous n'avez point pris la bénédiction de Monsieur le Curé il sera bon que vous priiez Madame de Romilly (1) de vous y mener toutes deux. Pour ce qui est d'un Confesseur, s'il vous en parlait, vous le prieriez d'attendre que vous eussiez été un peu plus de temps à vous reconnaître et en attendant vous irez au premier venu

Voilà des images que je vous envoie: un Seigneur de la Charité est pour mettre en votre salle des Pauvres et un pour votre chambre

Je vous prie, ma Sœur, de pratiquer, dans les petits désordres que vous trouvez, la paix que Notre-Seigneur a donnée à ses Apôtres, et plus penser que dire et ne point parler à personne de ce que vous entendez dire aux dames de la bonne fille qui était devant vous. Il faut honorer le zèle qu'elle a toujours témoigné pour le service des pauvres. Je dis le même à ma Sœur Jacqueline, vous priant d'avoir bien égard sur ses actions. Je suis de tout mon cœur, en l'amour de Jésus Crucifié, ma très chère Sœur, votre très affectionnée servante.

P.S.—Depuis ma lettre écrite Monsieur Vincent m'a mandé que vous prissiez pour confesseur Monsieur du Mesnil.

L. 3

1. Madame de Romilly (née Louise Goulas) vient d'établir la Charité sur la paroisse Saint-Leu. Dame de la Charité très active, elle s'occupera particulièrement de l'œuvre des Enfants trouvés.

GENEALOGIE

GENEALOGIE

SES PENSEES

Période avant la fondation de la Compagnie des Filles de la Charité (novembre 1633)

A. 1

Règlement de vie dans le monde

Au nom de Dieu, puissé-je vivre ainsi s'il m'est permis !

Que toujours soit dans mon cœur le désir de la sainte pauvreté, pour, libre de tout, suivre Jésus-Christ et servir en toute humilité et douceur mon prochain, vivant en obéissance et chasteté toute ma vie honorant la pauvreté de Jésus-Christ qu'il a parfaitement gardée.

Que ma première pensée, après le repos de la nuit, soit occupée en Dieu, faisant un acte d'adoration, de reconnaissance et d'abandon de ma volonté à la sienne, très-saint ; et avec vue de ma bassesse et impuissance, j'invoquerai la grâce du Saint Esprit en laquelle j'aurai une grande confiance, pour l'accomplissement, en moi, de sa très-sainte volonté qui sera le seul désir de mon cœur.

Que tant que je pourrai, depuis Pâques jusqu'à la fête de Tous les Saints, je me lèverai à cinq heures et demie, et depuis la fête de tous les Saints jusqu'à Pâques, à six.

Etant levée, je ferai incontinent* après l'oraison d'une heure ou trois quarts, je prendrai la matière des saints Evangiles et Epîtres une heure entière, et prendrai avec les Epîtres et Evangiles, la vie du Saint du jour pour passer en l'instruction par l'exemple du mérite du Saint.

L'oraison étant achevée, je dirai Prime et Tierce de Notre-Dame posément, conservant les sentiments de l'Oraison. Puis, s'il y a quelque ordre à donner dans le ménage, j'y pourvoirai en m'habillant.

A huit heures et demie en été, et à neuf en hiver, j'irai entendre la Sainte Messe ; quelquefois avec la seule intention de l'Eglise et quelquefois me servant des points à méditer durant celle-ci dans Philotée ou en un autre livre nommé Dosithée.

La Sainte Messe étant dite, je dirai le reste de l'Office de la Vierge, conservant en mon cœur le sentiment du grand amour que Dieu a eu pour nous en l'institution de ce saint sacrifice.

Etant de retour à neuf heures et demie en été, et à dix en hiver, je travaillerai jusqu'à onze heures, auquel temps je dînerai ayant fait lecture avant d'un chapitre du ...(1).

A midi précisément, demi quart d'heure d'oraison, pour honorer l'instant de l'Incarnation du Verbe au ventre sacré de la Sainte Vierge.

J'essayerai de n'être plus oisive, c'est pourquoi, après ce demi quart d'heure, je me mettrai à l'ouvrage, travaillant gaiement, soit pour l'Eglise, ou pour les Pauvres, ou bien pour l'utilité du ménage et le travail durera jusqu'à quatre heures.

1. Mot laissé en blanc.

Si je suis obligée de rendre quelques visites, ou d'en recevoir, ces heures-là y seront employées.

Quatre heures étant venues, soit que je sois à la ville — pourvu que je ne sois point trop engagée pour la charité ou quelque bienséance fort apparente — je me retirerai à l'Eglise plus prochaine pour dire Vêpres de la Sainte Vierge, et durant celles-ci recueillir mon esprit pour après faire demi-heure d'oraison, et puis me retirer au logis, m'y tenant le plus que je pourrai. Si j'ai du temps, depuis l'oraison jusqu'à six heures, je travaillerai.

Je souperai à six heures et demie, avant lequel repas, je ferai un bon quart d'heure ou demi-heure de lecture, au souvenir de laquelle j'entretiendrai mon esprit, ou les personnes avec qui je serai sans ... (1)

Après le souper, je prendrai demi-heure de récréation et puis je travaillerai encore demi-heure.

A huit heures je me retirerai pour faire l'examen de ma conscience, m'humiliant profondément, tant pour les grâces que j'aurai reçues de Dieu la journée que des fautes que j'aurai commises, me confiant néanmoins toujours en sa miséricorde et bonté qui sera toute mon espérance. Après mon examen, je dirai Matines de la Vierge pour le lendemain. Quelquefois m'examinant comme je vis, comme chrétienne et catholique, comme femme désirant être dévote et comme dans l'observance des commandements de Dieu.

Je dirai tous les jours la troisième partie du Rosaire en méditant un des mystères.

J'essayerai me mettre chaque heure, sans nombre, le plus souvent que je pourrai, et pour le moins quatre fois au souvenir de la présence de Dieu, émouvant tant que je pourrai le désir de son amour par de fréquents élancements en prières jaculatoires.

Je lirai toutes les semaines une fois les points que, il y a environ cinq ans, j'écrivis pour me servir de mémoire à l'obligation que j'avais de servir Dieu toute ma vie.

Tous les premiers samedis des mois, je renouvellerai mes vœux et bonnes résolutions, faisant lecture de ma protestation devant ou après la Sainte Communion, et ce, le Samedi en témoignage que j'ai pris la Sainte Vierge, à cause de ma faiblesse et inconstance, pour être ma protectrice, afin que par son intercession, je puisse le reste de mes jours, honorer en elle, l'estime que Dieu a fait de la virginité par-dessus le mariage.

J'aurai donc une particulière dévotion à la Sainte Vierge, à mon bon Ange, aux saints Apôtres, avec désir d'imiter leur vie autant que je pourrai, à cause qu'ils sont imitateurs de Notre-Seigneur.

Le jour auquel la fête de la Nativité arrivera, je dirai à pareil jour, toute l'année, l'hymne: Jésus nostra Redemptor ; et celui auquel arrive la Pentecôte, la prose : Veni sancte spiritus et emit... (2),

2. Manuscrit déchiré.

La Sainte Communion (2).....les jours de Dimanche, mardi (2)..... n'était qu'il vînt des fêtes en la semaine qui m'obligeassent à prendre les autres jours, et ce, pour me faire connaître que je n'aurai le désir de servir Dieu que tant que son saint amour m'attirera.

Je travaillerai tant que je pourrai à la mortification de mes passions et principalement à celle de la vanité et trop grande promptitude: pour à quoi parvenir et pour honorer les souffrances de Jésus-Christ, je ferai en esprit de pénitence deux ou trois fois la discipline un Pater, honorant Jésus-Christ, un Ave, honorant la Sainte-Vierge, et le De Profundis, pour les âmes du Purgatoire ; et tous les jours de la Sainte Communion, je porterai la matinée, la ceinture de pénitence et je la porterai le vendredi tout le jour.

Je jeûnerai tous les vendredis de l'année, les Avent et le Carême, toutes les veilles des fêtes de Notre-Seigneur, de la Vierge, des Apôtres et tous les autres jeûnes commandés de l'Eglise. Et les autres jours qui ne sont point jeûne, je ne ferai que deux repas, n'était que j'eusse besoin de faire autrement, ou que la condescendance au prochain m'y obligeât.

Je désirerais bien huit ou dix jours de retraite deux fois l'année, à savoir les jours entre l'Ascension et la Pentecôte, pour honorer la grâce que Dieu a faite à son Eglise, lui donnant son Saint-Esprit pour la conduire, et l'élection des Apôtres pour annoncer son saint Evangile pour lequel pratiquer j'aurai une particulière attention à l'entendre et dévotion à la loi de Dieu qui sont ses commandements.

Les autres jours de retraite seront dans les Avent (2).

Je vous adore, ô mon bon Dieu, et reconnais tenir de vous ma conservation ; et pour l'amour que je vous dois, je m'abandonne entièrement à la disposition de votre sainte volonté ; et quoique remplie d'impuissance et de sujets d'abaissement par mes péchés, je me confie en votre miséricorde et vous demande, par l'amour que vous avez pour vos créatures, l'assistance de votre Saint-Esprit pour l'entier effet du dessein que de toute éternité votre sainte volonté a eu sur mon âme et sur toutes celles qui ont été rachetées du sang de Jésus-Christ votre unique. . .

A. 13

(Sur une peine intérieure)

(vers 1621).

Le jour Saint-Thomas tout au long, de grands abattements d'esprit par des sentiments de ma propre abjection qui me font paraître un cloaque d'orgueil et source d'amour-propre délaissement, anéantissement de moi-même, abandon de Dieu mérité par mes infidélités, avec pressure* de cœur si grande qui, en des moments plus violents, me faisaient souffrir au corps ; et parfois me voyant dans l'estime de celles

qui ont trompé leur ... (1) me croyant pour ce sujet, en état d'indignité que la très sainte volonté de Dieu fût exécutée en moi.

Le mardi en suivant, étant encore dans ces mêmes peines, je me suis vue l'objet de la justice de Dieu, et la Sainte Communion et toutes les autres grâces de Dieu en moi, m'être un moyen pour faire paraître sa bonté en l'exécution de sa justice ; et acceptant cette ordonnance j'ai ressenti un peu plus de tranquillité, ayant pris pour sujet d'oraison : la paix de Dieu surpassant tout entendement.

A. 15 bis

(Sur le désir de se donner à Dieu)

(vers 1622).

Le jour (de) Saint-Sébastien étant aux Martyrs, je me sentis pressée du désir de me donner à Dieu pour faire toute ma vie sa très sainte volonté et lui offris la pensée qu'il me donnait d'en faire un vœu quand j'en aurais la permission, et en suite de cela, je fus toute la journée dans une forte occupation des Miséricordes de Dieu sur ses ... (1) en tout le bien que je voyais en ses saints, qui me paraissaient d'autant plus grandes que je ressentais par expérience les faiblesses de la nature humaine.

Le samedi en suivant, je demandai instamment à Dieu qu'il lui plût (me) manifester ce que sa bonté désirait de moi. Et le dimanche, en la vue de mes infidélités à Dieu, reconnues particulièrement en ce que j'avais été un jour de la Sainte Communion sans presque aucun recueillement subvenir, et que deux ou trois fois j'avais résisté à l'inspiration de me mortifier de quelque chose, étouffant véritablement ce bon désir, l'empêchant de se former, j'en cessai la pratique, ce qui me couvrit d'une telle confusion que je ne pus communier sans me confesser. Et je fus longtemps dans la volonté de ne pas communier ce que j'eusse fait, sans le souvenir de la défense qui m'en avait été faite. Toute la journée, je ressentis de grandes peines et douleurs intérieures.

Et le mardi suivant, jour de la conversion de Saint-Paul, remarquant en la méditation que Jésus détruisait entièrement les empêchements à ses opérations divines pour l'exécution de ses desseins tant sur ce Saint, que sur toute la gentilité, je me sentis l'esprit en un instant touché de grandes peines très sensibles, qui me donnèrent presque impuissance de me confesser, et telles peines vinrent à tel point que si e les eusse dites et fait ce qu'elles me pressaient de faire, je crois que (1)

Il m'a été commandé de communier tous les samedis de l'année

A. 13
1. Mot illisible.

pour reconnaissance (de) l'aide de la Très Sainte Vierge, ... (1) et (de) celui que j'espère recevoir.

Le dernier dimanche de janvier, en mon oraison faite sur le sujet des grandeurs de Dieu, Jésus, remarqué en la Crèche, qui, par la vérité de son Etre, seul suffisant à l'Eternité de sa Gloire, a méprisé les grandeurs et richesses du siècle pour (faisant la volonté de son Père nous rachetant) nous détacher de la terre.

Et, étant l'Evangile du Semeur, ne reconnaissant aucune bonne terre en moi, j'ai désiré semer au cœur de Jésus toutes les productions de mon âme et les actions de mon cœur afin que tout eût croissance de ses mérites, (n'existant) que par Lui, et en Lui et puisqu'il s'est tellement voulu abaisser que d'être par la nature ...

A. 31

(Sur la fidélité au service de Jésus)

Voyant l'Objet de la joie éternelle de tout le monde, rempli de tristesse, j'en ai cru la cause en autre que en Lui, mais pour l'amour de moi, non seulement pour les douleurs qu'il devait souffrir, mais son amour ayant connaissance de mes méconnaissances en avait douleur ce qui me doit servir de sujet pour m'émouvoir à son saint service, pour autant que je pourrai, honorer cette sainte douloureuse tristesse par les petits services que je lui pourrai rendre, et surtout par une plus fidèle pratique de mon règlement, puisque tout ce qui l'offense est dérèglement.

Si je ne veux dormir toute ma vie dans l'endormissement de ma paresse, il le faut manifester amoureusement à Jésus avec confiance qu'il m'en tirera, lorsque je serai en disposition de le laisser opérer en moi, qui sera lorsque comme morte, je n'opèrerai point comme de moi mais reconnaissant mon impuissance, je serai entièrement dépendante de Dieu qui, assurément, m'appellera à sortir de tout empressement qui me tient éloignée de lui, pour m'en approcher.

Acte de protestation

Je soussignée, en la présence de Dieu éternel, ayant considéré que, au jour de mon sacré baptême, je fus vouée et dédiée à mon Dieu pour être sa fille, et que néanmoins j'ai tant et tant de fois offensé contre sa très sainte volonté, considérant aussi l'immense miséricorde de l'amour et douceur avec lequel ce très-bon Dieu m'a toujours maintenue dans le désir de vous servir nonobstant ma résistance presque continuelle dont je suis très grièvement coupable, et d'avoir toute ma

A. 15 bis
1. Mot illisible.

vie négligé et méconnu les grâces que sa bonté m'a faites qui ont été très grandes en mon endroit, indigne et chétive créature que je suis.

Enfin, revenant à moi-même, je déteste de tout mon cœur les iniquités de toute ma vie passée, qui me rendent criminelle de lèse-Majesté divine, et de la mort de Jésus-Christ, si que je mérite être damnée plus que Lucifer. Mais, me confiant en l'infinie miséricorde de mon Dieu, je lui demande pardon de tout mon cœur, avec entière absolution, tant des péchés accusés que de ceux dont je ne me souviens pas ; et particulièrement de l'abus que j'ai fait des Saints Sacrements, qui n'a su être sans un grand mépris de sa bonté, dont je me repens derechef de tout mon cœur, m'assurant sur le mérite de la mort du Sauveur de mon âme, comme sur l'unique fondement de mon espérance, en vertu de laquelle j'avoue et renouvelle la sacrée profession faite de ma part à mon Dieu, en mon baptême, et me résous irrévocablement de le servir et aimer avec plus de fidélité, me donnant toute à lui ; et pour ce sujet je renouvelle aussi le vœu que j'ai fait de viduité et les résolutions de pratiquer les très-saintes vertus d'humilité, obéissance, pauvreté, souffrance et charité, pour honorer ces mêmes vertus en Jésus-Christ, lesquelles si souvent, il m'a inspirées par son amour.

Protestant aussi de ne jamais plus offenser Dieu d'aucune partie de mon être, et de m'abandonner entièrement au dessein de sa sainte Providence pour l'accomplissement de sa volonté en moi, à laquelle je me dédie et sacrifie pour toujours, la choisissant pour ma souveraine consolation .

Que si par ma faiblesse ordinaire, il m'arrivait de contrevenir à ces saintes résolutions, ce qui ne plaise à Dieu permettre par sa bonté, j'implore dès maintenant l'assistance du Saint-Esprit pour me donner aussitôt la grâce de me convertir ne voulant jamais plus demeurer un instant déplaisante à Dieu, ceci est ma volonté irrévocable que je confirme en la présence de mon Dieu, la Sainte Vierge, mon bon Ange et tous les Saints, en la face de l'église militante qui m'entend, en la personne de mon Père spirituel qui, tenant à mon égard la place de Dieu en terre, me doit, s'il lui plaît, par sa charitable conduite, aider à exécution de ces miennes résolutions, et à me faire accomplir la sainte volonté de lui obéir pour ce sujet.

Qu'il vous plaise, ô mon Dieu, confirmer ces saintes résolutions et consécrations, et les accepter en odeur de suavité ; et comme il vous a plu m'inspirer de les faire, donnez-moi la grâce de les parfaire, ô mon Dieu ; vous êtes mon Dieu et mon tout, ainsi je vous reconnais et adore seul et vrai Dieu en trois personnes, maintenant et éternellement.

Vive votre Amour et de Jésus crucifié.

Louise de Marillac.

A. 4

Oblation à la Vierge

(vers 1626).

Très Sainte Vierge, prenez mon fils et moi s'il vous plaît en votre protection, et ayez agréable le choix que je fais de votre protection pour ma conduite ; et recevez mes vœux et mes prières, avec mon cœur que je vous donne entièrement, pour glorifier Dieu du choix que sa bonté a fait de vous, pour être Mère de son Fils, par lequel votre Conception a été rendue Immaculée étant prévenue du mérite de sa mort. Que votre naissance soit à bénédiction dans la mémoire des hommes, votre sainte et pure vie dans le service du temple, exemple aux Vierges qui ont le bonheur d'imiter le vœu jamais flétri de votre virginité. Et que les personnes unies par la volonté de Dieu dans le saint mariage, honorent le vôtre pour, par soumission, dépendance confiance en la Providence de Dieu, en imitation de l'inépuisable abîme des vertus que votre sainte âme a pratiquées durant le séjour de la sujétion de Jésus votre Fils, par la grande humilité qui vous rendait continuellement présent ce que Dieu faisait en vous, et ce que vous étiez en Lui. Et que les veuves apprennent de vous ce que Dieu demande d'elles, pour honorer dans la pratique et par l'exemple, la douce tranquillité de votre âme dans les souffrances et la mort de votre Fils, et le détachement de toutes choses, demeurant sur la terre, après son Ascension, par l'amour pur que vous aviez pour Dieu le salut des âmes, auquel vous avez travaille le reste de vos jours en imitation parfaite de l'esprit de Jésus, mon Sauveur.

Permettez-moi, Sainte Vierge, quoique pécheresse et indigne que je me suis rendue, de m'unir à vos mérites, afin que je puisse glorifier Dieu, pour la gloire qu'il recevra de vous en la jouissance de votre sainte âme, de la plénitude de sa divinité en étant un sujet par lui-même rendu capable extraordinairement. Que bienheureux fut votre cher Cœur, rempli d'amour, qui a donné la mort à votre saint corps, comblé de mérites par les souffrances intérieures de son âme. Que glorieuse soit éternellement cette belle âme, élue entre les mille millions pour l'adhérence qu'elle a donnée aux desseins de Dieu, et que glorieux soit sans fin, ce sacré corps, uni à cette digne âme, par les témoignages d'amour que la Sainte Trinité lui donnera dans toute l'étendue de l'éternité.

Je suis à vous, Sainte Vierge, pour être plus parfaitement à Dieu. Vous appartenant, apprenez-moi à imiter votre sainte vie, par l'exécution de ce que Dieu demande de moi. Je requiers en tout humilité votre assistance ; vous connaissez ma faiblesse, vous voyez mon cœur, faites s'il vous plaît, par vos prières, ce que je laisse par mon impuissance et négligence, et puisque c'est de votre cher Fils mon Rédempteur, que vous avez pris les héroïques vertus que vous avez pratiquées sur la terre, unissez l'esprit de mes actions à sa sainte présence pour la gloire de son saint Amour. Que toute créature honore vos grandeurs, vous regarde comme assure moyen pour aller à Dieu, vous aime par

préférence à toute autre pure créature, que chacune vous rende la gloire que vous méritez comme Fille bien aimée du Père, Mère du Fils et digne Épouse du Saint-Esprit.

Ayez compassion, Sainte Vierge, de toutes les âmes rachetées du Fils de Dieu et le vôtre. Représentez à la justice divine les pures mamelles qui lui ont fourni le sacré sang répandu en la mort de votre divin Fils pour notre Rédemption, afin que le mérite de celui-ci soit appliqué sur toutes les âmes agonisantes, pour leur donner une entière conversion, et nous obtenez par vos prières tout ce que nous avons besoin, pour glorifier Dieu éternellement, dans la béatitude essentielle et jouir de l'accidentelle que votre chère vue donnera aux bienheureux.

A. 38

(Sur la fin de la Congrégation de la Mission)

(avant 1628).

Que la fin de l'Association (1) a pour principe la connaissance de soi-même et le mépris du monde, pratiqué dans la résolution de desservir les Paroisses, sous la soumission et obéissance de Messieurs les Curés, renonçant à tous bénéfices et honneurs.

Et dans le dessein de servir à l'Église, elle a la connaissance de Dieu, le reconnaissant souverainement digne d'être honoré dignement, et pour ce sujet, se veulent entièrement donner chacun en son particulier, pour en tant qu'ils pourront espérer avec l'amour de Dieu, au salut des âmes ; à quoi servira beaucoup leur exemple et instructions des exercices, du chrétien, et la réception des sacrements bien conférés en la Sainte-Eglise, ce qui sera, et à l'augmentation de la gloire de Dieu, lorsque il n'y aura que de bons prêtres.

Ils honorent de plus la Sainte Trinité par l'union grande qui est entr'eux non contrainte ni forcée, mais toujours continuée par une douce nécessité, que la cordialité fomente en une mutuelle dilection, et par une relation sainte, communiquée en eux par le Saint-Esprit au fils de Dieu, qui se détachant en quelque manière personnellement de son Père, a voulu prendre notre chair pour le salut des hommes, ils se détachent entièrement de tout ce qui les pourrait empêcher de travailler à cette fin pour la gloire de Dieu.

1. Dès 1628, les Prêtres de la Mission sont regroupés sous le nom de Congrégation de la Mission.

A. 39

(Motifs qui doivent engager à prier pour la Congrégation de la Mission)

(avant 1628).

Représenter à la Sainte Vierge le dessein de l'Association, comme le plus honorant Dieu qui se puisse en la personne de son Fils, étant pour la perfection des Prêtres qui tiennent en terre sa place et qui ont l'honneur et le pouvoir de le rendre si souvent présent sur les autels et qui désirent de voir revivre en sa première ferveur la hiérarchie ecclésiastique.

La supplier d'offrir à Dieu la voie par laquelle il les appelle, qui est tout à fait honorant la Croix et imitant le Fils de Dieu qui, dans l'abjection de ce supplice, a uni la créature à son Dieu

Comme aussi leur dessein est d'aider le prochain à se sauver, et pour eux-mêmes se tenir toujours dans la bassesse et soumission à autrui, et lui demander d'obtenir par ses prières la perfection de cet esprit pour eux et leurs successeurs.

Demander aussi à la Sainte Vierge qu'elle obtienne de Dieu la grâce qu'en leur établissement il n'y ait du tout rien de l'invention des hommes, et que s'il y en a eu par le passé qu'elle détruise tout par ses prières, afin qu'il plaise à Dieu le conduire entièrement de son Saint-Esprit, comme étant vraiment son œuvre.

A. 17

(Crainte et consolation éprouvées au sujet de la Sainte Communion)

De temps à autre, spécialement aux grandes solennités, la vue de mon abjection dans le souvenir de mes fautes et infidélités à Dieu, me fait craindre d'approcher de la Communion ; quelquefois par un sentiment de déplaisir qu'un Dieu si bon vienne en lieu si misérable et d'autres fois, appréhendant que ma trop grande témérité me tire de la justice de Dieu quelque punition exemplaire en la réception du Très Saint Sacrement. Etant le jour de la fête de Tous les Saints, dans la véritable vue de ma bassesse, il m'a semblé qu'il était fait entendre à mon âme que son Dieu voulait venir en moi, non comme en lieu de plaisance, ni emprunte, mais comme en son propre héritage, ou un lieu entièrement lui appartenant ; partant, que je ne lui en pouvais dénier l'entrée, mais qu'étant terre vivante, je devais par conjouissance* le recevoir comme souvenir possesseur, par simple acquiescement, et désirant que mon cœur fut le siège de sa majesté. Je désire avec les disciples, entendre les préceptes du Saint Evangile du jour.

A. 7

(Pensées de retraite)

(vers 1628) (1).

1re journée

— Puisque Dieu n'a eu d'autre dessein, en créant nos âmes si relevées par-dessus toutes créatures, que d'en être l'unique et entier possesseur, je veux moyennant sa sainte grâce, me rendre encore volontairement toute sienne, et éviter toutes occasions qui m'en pourraient empêcher.

— Que je dois grandement estimer les moyens pour parvenir à la fin de la création de mon âme, et entre autres, le temps et ceux que Dieu a, qui me sont inconnus, et pour lesquels je me veux toujours abandonner à Lui, et faire grande estime de ce que étant entièrement parvenue à ma fin, mon âme sera honorée de rendre une éternelle reconnaissance, gloire et amour à Dieu...

— Que la fin que Dieu a eue en créant nos âmes capables d'être entièrement possédées par Lui, et pour jouir de Lui, et le glorifier, nous est un plus grand motif de l'aimer, et connaître l'amour qu'il nous porte que le bénéfice de la création ; mais il faut vénérer en nos prochains cette même grâce, ce qui les doit faire honorer, affectionner et procurer leur salut éternel, pour parvenir à leur fin.

2e journée

— Qu'encore que la sujétion à pécher soit grandement dommageable à l'âme, que c'est néanmoins une marque de son excellence, et qui ne lui est point nuisible, autant que Dieu ne dénie jamais sa grâce pour en être préserve ; partant J'aurai, moyennant sa grâce, une grande confiance en sa bonté, et continuellement la vue de mon impuissance avec crainte, non tant que pour les peines dues au péché (qui sont marques de la souveraineté de Dieu) que à cause que ce péché nous éloigne de ce même (Dieu) et de son saint amour.

— Que le plus grand témoignage de l'énormité du péché, est la mort qu'il a causée même à nos corps, et à laquelle il a fallu que Jésus-Christ ait été sujet pour satisfaire au péché ; d'où je remarquerai l'estime que Dieu fait des peines et des souffrances, puisque par celles-ci, il a effacé la coulpe par Jésus-Christ lequel nous est doux et miséricordieux, jusqu'à cette heure dernière de l'Éternité ; mais lors, la justice est par Lui exercée à l'endroit des mourants, qui demeurent éternellement en l'état où ils sont trouvés ; ce qui me doit et a donné crainte, avec désir, sans me flatter, d'entrer dans la pratique de ce qu'il demande de moi, dont je m'informerai.

— Que j'accepterai de très bonne volonté la mort et la raison de cet anéantissement, puisqu'en quelque façon, elle est satisfactoire pour le péché quant à la peine ; mais que je.dois avoir horreur du péché,

1. Voir Coste I 51

quoique je ne sente pas efficacement en mon âme, ce que c'est entièrement, et pour la privation de cette reconnaissance... (2) j'aurai une grande confiance en Dieu qu'il me délivrera de ceux auxquels ordinairement je me laisse aller sans aucune peine de l'offense de Dieu.

3e journée

— Que c'est une grande joie à l'âme en grâce, de se voir au jugement particulier à l'heure de la mort, et grand trouble à celle qui n'a point aimé, et puisque Dieu ne permet pas que je puisse faire aucune résolution particulière, j'espérerai en sa miséricorde, avec entier abandon à sa sainte conduite que, sans moi, il me sauvera.

— Que l'ignorance et l'impuissance de désirer et résoudre la pratique des vertus en particulier, me fasse fortement et persévéramment attacher à Jésus-Christ Crucifié, afin que le sentiment de joie que j'ai maintenant en la méditation du jugement universel, pour le voir seul régner et reconnu de tout le monde, ne me tourne lors à confusion, pour mes péchés et ingratitudes qui méritent l'enfer, quoique je ne le ressente pas.

— Que la gloire de l'humanité de Jésus-Christ paraît, en ce que c'est elle, bien qu'unie à sa Divinité, qui nous juge, tant au particulier qu'au général ; mais aussi, c'est un Juge qui ne peut être corrompu, ni trompe, mais bien gagné par un vrai amour, lequel je lui dois demander, et me souvenir de la crainte que j'ai eue des péchés qui me sont maintenant cachés, et lors seront en évidence à ma confusion, si je ne m'humilie et corrige.

4e journée

— Que les peines de l'Enfer sont un éternel bannissement de Dieu, pour lesquelles éviter, après m'être confiée en sa miséricorde, je tâcherai, au lieu de la haine de Dieu que les damnés ont continuelle, et de l'oubli de ses grâces et rage perpétuelle les uns contre les autres d'avoir dès cette vie l'amour de Dieu, usant de sa bonté et douceur et charité pour mon prochain.

— Sitôt que la nature humaine eut péché, le Créateur dans le conseil de sa Divinité, voulant réparer cette faute, et pour ce faire, par un très-grand et pur amour, ordonna qu'une des trois personnes s'incarnerait, en quoi parait même dans la Divinité, une profonde humilité, et vraie humilité dont je retirerai une grande confusion de mon orgueil, et reconnaîtrai que c'est en partie ignorance, puisque l'humilité, à proprement parler, est une connaissance de la vérité, et c'est ce me semble, ce qui l'a pu faire connaître en Dieu. Mais voyons-y, mon âme, ce que Dieu a demandé de nous par l'Incarnation de son cher fils, outre la reconnaissance de notre Rédemption ; c'est qu'il veut que comme personnellement il a quitté le Ciel pour s'unir à la terre,

2. Mots illisibles.

que nous quittions volontairement la terre de nos sensualités, pour nous unir à l'essence de sa Divinité.

— Que jamais Dieu n'a témoigné un plus grand amour à l'homme que lorsqu'il a résolu de s'incarner, car de là dépendaient toutes les autres grâces qu'il nous a faites depuis ; en quoi je reconnais que ce nous est un enseignement, d'aimer grandement et principalement nos ennemis, et procurer en tant que nous pouvons leur salut.

5e journée

Le fils de Dieu non content de s'être promis pour notre rachat, le veut exécuter, et ne pas venir en ce monde comme il eût pu, d'une façon plus approchante de sa grandeur, mais le plus bassement qu'il se pouvait imaginer, afin, ô mon âme, que nous eussions plus de liberté de nous approcher de Lui, ce que nous devons faire avec d'autant plus de respect qu'il y paraît plus humble, laquelle humilité nous servira pour nous faire reconnaître combien cette vertu est en Dieu, puisque tous les actes qu'il produit hors de Lui, sont beaucoup au-dessous de Lui.

— Que Notre-Seigneur a fait paraître son amour en apparence plus grand, pour la conversion des pécheurs, en la continuation de sa grâce vers les justes, comme il fit à la Samaritaine, où le lieu, les paroles ne témoignent qu'amour: dont je dois tirer une grande confiance et assurance de sa bonté, qu'enfin il me donnera son saint amour, mais il faut que je travaille et l'écoute.

6e *journée* —

—— Que l'infinie perfection de Dieu enclot en elle celle de toutes les créatures qui toutes n'agissent, tant nécessairement que volontairement, que par son seul pouvoir ; ce qui me doit donner une grande confusion, le faisant en quelque sorte contribuer à mes iniquités, par sa permission ; et pour n'être plus cause d'un tel mal, j'aurai moyennant sa sainte grâce, une attention plus fréquente à sa sainte présence dont je ne sors jamais, encore que je n'y pense pas.

— Que dans l'amour de l'infinie bonté et sagesse de Dieu, il est libre à l'âme y aller puiser toutes celles qu'elle peut contenir, étant si bon, qu'il la communique librement à tous et n’est à pas un que prodigalité de Lui, ce qui doit tenir l'âme grandement humble et, dépendante de la divine bonté.

— Je me dois souvenir de ne pas rechercher les tendresses, ni consolations spirituelles pour m'exciter au service de Dieu, mais bien que je me suis offerte et y accepte toutes les insensibilités, privations de consolations qui me semblent préparées à mon âme, avec un entier abandon de celles-ci, pour souffrir toutes les tentations qu'il plaira à Dieu permettre lui arriver, et ainsi vivre et mourir si c'est sa saintes volonté.

7e journée

— Que je dois entrer dans la pratique de l'humilité intérieure, par le désir de l'abjection, et extérieure, acceptant volontairement les occasions qui se présenteront de la pratique de ce désir ; laquelle humilité sera pour honorer la vraie et réelle humilité qui est en Dieu même, et où je trouverai force pour abattre mon orgueil et, surmonter mes fréquentes impatiences, et acquerrai la charité et douceur vers mon prochain, pour honorer l'instruction de Jésus-Christ disant: que nous apprissions de Lui qu'il était doux et humble de cœur.

Pour pénitence, les Stations en désir de renouvellement entier de vie, et la sainte Communion demain.

A. 21

(Pensées sur la Passion de Notre-Seigneur)

Pour honorer l'état de Notre-Seigneur après sa Résurrection purgatoire de désir après que Dieu le Père eut reçu son esprit et celui de l'humaine nature en Lui.

Fidélité de Jésus-Christ en la Croix, voulant accomplir l'Écriture. Jésus sachant l'Ecriture accomplie quant à ce qu'il lui devait être fait, augmenter ses peines par lui-même disant: « J'ai soif. »

La demande du mauvais larron m'a fait connaître que nous ne savons pas la valeur des souffrances ; et celle du bon, le mérite qu'il y a d'honorer la justice, confesser la vérité, et de la prière.

Je me suis donnée à Dieu pour acquiescer à la conduite de sa Providence, si elle voulait que le reste du Carême je fusse en délaissement intérieur, et même en affliction pour honorer l'état de Jésus-Christ que la Sainte Eglise nous représente.

Jésus a soif en Croix après avoir vu que tout était accompli. Son corps affligé demande comme le cerf le secours des eaux. Sa soif était double, savoir au corps et à l'esprit, il témoigne en criant, la simplicité de cette parole: « J'ai soif ! » et n'en avalant pas, témoigne le désir de la réunion de sa personne divine à celle du Père et Saint-Esprit, par sa troisième soif de l'application de ses mérites à toutes les âmes créées pour le paradis.

Jésus sachant que tout était accompli dit: J'ai soif ! voulant passer le nécessaire et employer tous les moments de sa vie. Entendons ô mon âme, comme dite à toi seule : J'ai soif de ton fidèle amour.

La mort a perdu son aiguillon en ce qu'elle n'a pas séparé la divinité du corps de Jésus-Christ et la grâce même du corps bienheureux .

Les moqueries marquent ceux qui ne croient pas et ne veulent pas faire le bien sans miracle. Jésus pardonnant, montre qu'il n'y a aucun sentiment pour les mépris, ni de vengeance, demandant pardon en excusant .

L'instant du rachat humain étant une œuvre si admirable, se fait connaître en la parole de Notre-Seigneur disant: Mon Dieu pourquoi m'avez-vous abandonné ! et qui nous fait paraître que la personne divine souffrait par la distinction extraordinaire pour cet instant, ce qui le fait appeler: Mon Dieu en cet instant ; et par le mérite infini de cet instant, la nature humaine est en plein pouvoir de réunion avec son Dieu, si elle veut se servir des moyens pour l'application Mon Dieu ! mon Dieu, pourquoi m'avez-vous abandonné ! Il ne dit plus: Mon Père, marque de la souffrance du Fils de Dieu et du délaissement de la personne seconde de la Trinité. Abandon du Père de son Fils, pour accueillir la nature humaine.

J'ai soif ! Cette parole s'adresse à l'homme, lui faisant connaître que sa mort ne suffit pas si le mérite n'est appliqué, et qu'il ne le peut être sans le consentement de chaque âme... Il ne parle point à son Père, il ne demande point à boire, mais simplement j'ai soif ...(1)

A. 9

(**Retraite)**

— Que je dois être entièrement dépendante de Dieu, et ne lui résister non plus que j'ai fait en ma création.

— Que je dois employer tout mon être à connaître Dieu en ses œuvres, et à le reconnaître par amour.

— Que j'ai désiré ne plus subsister en moi, mais que après m'avoir continuellement soutenue des grâces de Dieu, (qu') il me semblait que tout ce que j'étais, n'était que grâces ; je désirais qu'il les retirât à Lui, et que ainsi, je sois totalement sienne.

— Aimer l'abaissement, puisque Dieu s'y est joint, ce qu'il nous a fait paraître en sa Nativité, et voulut que nous reconnussions que cet abaissement remplisse le Ciel d'étonnement, nous a témoigné que Dieu en devait être glorifié, mais il faut que le mien (abaissement) chétif et misérable, soit joint au sien glorieux.

— Concevoir Jésus par amour ce qui le rendra présent à mon cœur et fera que je n'aurai plus d’autre attention, non plus que la Vierge à la crèche.

Le moyen d'imiter Jésus naissant, est d'avoir l'âme adhérente à Dieu, et la partie inférieure remplie de la véritable connaissance de mon néant.

Admirer la vérité de la désappropriation de l'humanité de Jésus, des œuvres divines et doctrine de la parole de Dieu proférée par Lui, et la grâce faite aux hommes obéissants de connaître la vérité de sa parole.

— Que Dieu demande une grande pureté à ceux qui le servent et

1. Trois petites lignes difficiles à lire.

ne devant en aucune sorte, tirer gloire d'aucune action ; mais il faut que Dieu conduise mes intentions pour arriver à cette pureté qui m'a fait voir me souvenir qu'il y a impureté dans le désir (que j'ai) des grâces de Dieu.

Imiter la simplicité de Jésus, disant aux Juifs qu'ils le voulaient faire mourir.

Admirer sa bonté en les souffrant et encore les enseignant acquiescer à la parole de Dieu prononcée intérieurement.

— Recourir à Dieu pour ne plus pécher, puisque il nous veut bien recevoir.

— M'éloigner de ce qui est contre la charité du prochain, entreprendre courageusement le combat contre les mauvaises inclinations.

Etre (soucieuse et) avoir soin de la gloire et du service de Dieu, et il aura soin généralement de moi.

Oter les empêchements qui empêchent la tranquillité qu'il veut en moi.

— Attendre en ce repos que Dieu me visite et qu'il me dise comme aux Saints pères des limbes: Plus de péché !

— Chercher Jésus dans le sépulcre, c'est-à-dire parmi les afflictions et abandonnements, mais le chercher Lui, sans regarder et me douloir * des sujets de cet éloignement ; grande confiance pour vaincre les difficultés qui se peuvent opposer à Le trouver, admirer la bonté de Dieu en sa Providence.

— Que j'aie une grande défiance de moi-même, quoique les sujets ne m'en soient pas toujours montrés, que je me souvienne que la pesanteur des mes ingratitudes vers la bonté de Dieu, a une fois tellement aggravé mon esprit sous son faix, qu'il a fallu que cette même bonté m'en ait tirée et permis que encore une fois, je fisse de bonnes résolutions en sa présence, encore qu'il me semblât que c'était un pur abus de sa miséricorde.

A. 10

(Occupation de l'âme de l'Ascension à la Pentecôte)

(vers 1630).

Me tenir le plus que je pourrai, l'esprit occupé à honorer la gloire que l'humanité sainte de Notre-Seigneur reçoit au Ciel, avec souvenance de la voie qu'il a tenue sur terre, et désir de l'imiter, regardant la Sainte Vierge acceptant la privation de son fils, demeurant sur terre pour le bien des chrétiens, avec désir d'y demeurer tant qu'il plaira à Dieu, pour y faire sa très-sainte volonté. Je me souviendrai aussi souvent des dispositions des Saints Apôtres pour recevoir le Saint-Esprit, principalement de leur tranquillité à l'attendre.

Me mortifier intérieurement et extérieurement en tout ce que je pourrai.

Offrir tous les jours à Dieu plusieurs fois, la charité qu'il a mise au cœur du Bienheureux François de Sales, et demander l'intercession de ce Saint, pour l'accomplissement en moi des desseins de Dieu

La lecture du 8e et 9e livre de l'Amour de Dieu (1), avec esprit de douceur, et posément avec attention.

Demander les fautes et en dire, et demander pénitence.

A. 50

(Visites des Confréries d'Asnières et de Saint-Cloud)

(février 1630) (1).

Je partis le mercredi des quatre-temps de Noël, pour aller à Asnières, appréhendant pour mes infirmités à faire le voyage, je me sentis fortifiée par la vue de l'obéissance qui me faisait y aller ; et en la Sainte Communion de ce jour là, je me sentis pressée de faire un acte de foi, et me dura ce sentiment bien longtemps, me semblant que Dieu me donnerait de la santé, tant que je croirais qu'il pouvait contre toute apparence me donner de la force, et qu'il le ferait, me souvenant souvent de la foi qui fit marcher Saint Pierre sur les eaux

Et tout au long de mon voyage, il me semblait agir sans aucune contribution de moi-même, avec beaucoup de consolation que Dieu voulut que, indigne que je suis, j'aidasse à mon prochain à le connaître

Je suis partie le jour Sainte Agathe, (5) de février, pour aller à Saint-Cloud, à la Sainte Communion, il me sembla que Notre-Seigneur me donnait pensée de le recevoir comme l'époux de mon âme, et même que ce m'était une manière d'épousailles, et me sentis plus fortement unie à Dieu en cette considération, qui me fut extraordinaire, et eus la pensée de quitter tout pour suivre mon Epoux, et de regarder dorénavant comme tel, et supporter les difficultés que je rencontrerais comme les recevant par la communauté de ses biens.

Dieu permit, ayant le désir de faire dire la messe ce jour là, à cause que c'est l'anniversaire de mes noces (2) et m'en retenant pour faire un acte de pauvreté, voulant être toute dépendante de Dieu dans l'action que j'allais faire, sans en rien témoigner à mon confesseur qui dit la messe où je communiai, et entrant à l'autel, il eut la pensée de la dire pour moi par aumône, et de dire celle des épousailles.

A. 10
1. Le traité de l'Amour de Dieu de Mgr François de Sales.
A. 50
1. Lettre de Monsieur Vincent à Louise de Marillac (Coste I. 75)

2 Le mariage d'Antoine Legras et de Louise de Marillac fut célébré le 5 février 1613

A. 51

(Visites des Confréries de Sannois, Franconville, Herblay et Conflans)

Le samedi à midi.

Il y a un an qu'il n'y a point de procureur à la Charité de Sannois, et néanmoins un bon homme a toujours écrit la recette et dépense, et veut bien présentement accepter la charge par élection. Les Sœurs de la Charité se sont un peu refroidies en l'exercice, et ont souvent laissé la visite des malades à leur jour, à cause que la Trésorière est de si bonne volonté, qu'elle fait cuire pour celles qui sont en jour. Et aussi que la Supérieure et elle se contentaient quelquefois de donner de l'argent aux malades: elles en donnaient aussi a quelques uns nécessiteux, et négligeaient souvent d'avoir de la viande ? et faisaient passer les malades d'œufs ou de quelqu'autre chose qui était à leur

Les dites Sœurs, du moins la plupart, laissent la Sainte Communion des mois, et ont besoin d'être excitées par quelque prédication, lorsqu'on ira faire élection du procureur. La Supérieure se contentait d'avoir le coffre chez elle et avait baillé * les deux clefs à la (trésorière).

Elles sont en peine pour la réception des malades, et disent qu'il ne fallait point de charité à Sannois pour n'y admettre que ceux qui n'ont rien du tout, à cause qu'il y en a très peu, ou point de cette sorte, et quantité de qui le peu de bien qu'ils ont est si engagé, qu'ils mourraient plutôt de faim que de pouvoir le vendre et s'en aider.

Le jeudi au soir.

A Franconville, le Procureur de la charité a prêté de l'argent à 25 personnes, sous gages *, et semblait être encore en disposition d'en prêter aux occasions ; les officières ne l'osent dédire, à cause qu'il est fort absolu. Il y a fort longtemps que celles qui sont en charge ont été démises, et une autre élection faite ; et néanmoins, les premières continuent d'exercer il est à craindre que les laissant plus longtemps, il y ait peine à les démettre et à en mettre d'autres en exercice. Elles donnent aussi quelquefois de l'argent aux malades, quand leurs parents veulent en prendre le soin, et les font passer de viande quand il y a un peu de difficulté à en avoir ; et beaucoup des Sœurs font la dépense leur jour à leur fantaisie, sans avoir égard au règlement.

Le vendredi au matin.

A Herblay, les Sœurs de la Charité sont encore dans leur première ferveur, et pourtant avaient peine à quêter, et se plaignent que Monsieur le Vicaire avait promis de leur donner la charité de célébrer la Sainte Messe sans rétribution. La Trésorière ne garde point de registre. Elles ont résolu d'aller avec un cierge à la procession et à l'enterrement des Sœurs, et de faire la Sainte Communion aux jours recommandés, et de bien faire tout le reste du règlement.

Le mardi après Vêpres.

A Conflans, il n'y a jamais eu de Procureur élu pour la charité il y a fort longtemps que l'exercice des malades a cessé, à cause des maladies. Il y a un homme d'église, qui prend la peine d'écrire la dépense, mais la recette ne s'écrivait pas, à cause, se disait-il, qu'il se trouve trop peu. Il n'y a plus de linge ; il y a de fonds près de 50 livres*. Il a été donné de l'argent aux malades, avec l'avis de Monsieur le Curé. Elles faisaient souvent passer les malades de viande

la plupart sont fort affectionnées, et ont toutes promis d'observer le règlement, et quelques-unes ont promis du linge.

Règlement de la Charité

La Fin pour laquelle la Confrérie de la Charité doit être instituée

Elle sera instituée en l'Église Paroissiale, dans la chapelle du Très Saint Sacrement, lieu d'union pour honorer Notre-Seigneur Jésus patron d'icelle et sa Sainte Mère ; et pour assister les pauvres malades de la dite Paroisse : spirituellement, en procurant que ceux qui mourront partent de ce monde en bon état, et que ceux qui guériront fassent résolution de ne jamais plus offenser Dieu. Et corporellement en leur administrant ce qu'il leur faudra pour leur nourriture et médicaments ; et finalement pour accomplir l'ardent désir que Notre-Seigneur a que nous nous aimions les uns et les autres.

Du Patron de la Confrérie

Ce sera Notre-Seigneur Jésus-Christ qui est la charité même.

De quelles personnes elle sera composée

D'un nombre certain d'honnêtes femmes et filles, dont celles-là ne seront admises que du consentement de leur mari, et celles-ci de celui de leur père et mère, lesquelles seront appelées servantes des pauvres.

Des Officières

Les dites servantes des pauvres en éliront trois d'entre elles lesquelles auront la direction de la dite Confrérie avec l'avis de Monsieur le Curé ou de celui qu'il lui plaira nommer ; l'une desquelles sera Directrice ou Supérieure et les deux autres première et seconde Assistante .

De la Directrice

La Directrice fera son possible à ce que le présent règlement s'observe en toutes ses parties, que chacune des servantes des pauvres fasse son devoir, que les pauvres malades soient bien assistés, et procurera l'augmentation du revenu de la dite Confrérie, recevra les

pauvres malades au soin de la dite Confrérie après avoir été confessés et communiés et gardera une des clefs du coffre où se tiendra l'argent d'icelle .

Des Assistantes

Elles serviront de conseil à la Directrice et l'une gardera l'argent du courant avec l'autre clef du coffre, et l'autre gardera les meubles de la dite Charité et fera blanchir le linge.

Du devoir de chaque servante des pauvres

Elles regarderont les pauvres malades comme leurs enfants desquels Dieu les a constituées mères, les serviront en la manière ci-dessous chacune leur jour, assisteront à la Messe basse de la dite Confrérie qu'elles feront dire un des premiers jours de chaque mois, savoir celui où sera échu la Nativité de Notre-Seigneur chaque année, avec intention de s'unir toutes en la charité de Notre-Seigneur, et celles qui le pourront faire commodément se confesseront et communieront le dit jour et prieront toutes pour chacune des servantes des pauvres qui mourra, comme aussi pour les pauvres qu'elles auront assistés, et diront une fois le soir et le matin le Pater et l'Ave pour la conservation et augmentation spirituelle et temporelle de la dite Confrérie, et pour ceux qui y feront du bien, elles procureront d'avoir les premières fêtes de chacun mois la prédication, tant pour les exciter à bien persévérer que pour persuader ceux qui l'entendront à faire du bien à la dite Confrérie.

De la manière que les Servantes des Pauvres tiendront pour les servir

Chaque servante des pauvres servira chacune leur jour comme dit est: en façon que celle qui sera en jour prendra la chair chez le boucher, le pain chez le boulanger, et le vin à l'hôtellerie avec des tailles sur lesquelles elle fera marquer ce qu'elle prendra ; apprêtera à dîner et le portera aux malades et les fera dîner à neuf heures du matin, et fera de même pour le souper environ cinq heures du soir, et celle-ci ayant fait sa journée, elle avertira celle qui la doit suivre comme c'est à elle de servir les malades le lendemain, et lui donnera les tailles, lui dira le nombre et l'état des malades.

De la manière de nourrir les Malades

Chaque malade aura quatre ou cinq onces * de chair de mouton ou de veau pour chaque repas ; autant de pain qu'il en pourra raisonnablement manger, et demi setier de vin, mesure de Paris, et les jours maigres ils auront deux œufs chaque repas avec les bouillons au beurre et jaune d'œuf dedans.

De la charité mutuelle entre elles

Elles s'entrechériront comme Sœurs qui font profession d'honorer

Notre-Seigneur en même esprit, en la vertu qu'il a plus parfaitement pratiquée, et plus affectionnément recommandée qui est celle de la charité ; et à cet effet elles s'entrevisiteront et s'entraideront saines et malades, prieront les unes pour les autres notamment en cas de maladie et à la mort comme est dit. Bref, feront tout leur possible à ce qu'elles partent de ce monde en bon état, le tout néanmoins sans obligation à péché mortel, ni véniel.

De l'élection des Officières et de la reddition de compte

L'élection des dites officières se fera de deux ans en deux ans le premier jour ouvrable de chacun an, par les servantes des pauvres, à la pluralité des voix et quand il en sera besoin, comme si une d'icelle mourait ou fût pour longtemps absente ; et les comptes se rendront, le même jour, en la présence du dit Monsieur le Curé, ou celui qu'il lui plaira nommer ; et sera tenue, la Trésorière (de remettre) entre les mains de celle qui la doit suivre, l'argent qu'elle a de reste, en même temps ; et la seconde Assistante de bailler* les meubles aussi au même temps à celle qui la suit.

A. 19

De l’amour que Dieu nous témoigne dans le mystère de la Rédemption

La Sainte Trinité dans l'unité de son essence m'a créée pour lui seul, et m'aimant de toute éternité, a vu que je ne pouvais être ni subsister hors lui, lequel étant mon principe et seule origine, veut aussi et doit être ma fin, ayant créé toutes les créatures pour me servir de moyens pour y parvenir, comme sont les bornes qui conduisent les eaux à leur source '1).

Et voyant ce bon Dieu que, abusant de tous ces moyens, souvent par trop d'attachement et par le plus noble moyen qui est ma volonté, il me la demande, et je lui veux donner par une entière confiance et abandon à la sienne très sainte, duquel encore ayant abusé, l'invention de son amour divin m'enseigne et permet de m'attacher au plus fort moyen qu'il m'ait donné pour parvenir à ma fin qui est son humanité très-sainte, laquelle veut, moyennant sa sainte grâce, être le seul exemplaire de ma vie.

Après avoir reconnu mon indignité et misère, et que c'est par sa seule bonté et amour qu'il veut être ma force dans les plus pénibles entreprises pour son service, le sentiment de grande consolation dans une vue passante de la pauvreté, quoique dans le sentiment je n'aie point l'horreur du péché comme je dois, ni la crainte des peines qu'il mérite et qui déjà est soufferte par les anges et par les hommes

1. En marge on lit: honorer et aimer toutes les créatures à cause du dessein de Dieu en leur création.

premiers tombés. Je dois néanmoins justement appréhender les jugements de Dieu, d'autant plus rigoureux envers moi qui, non seulement comme les anges et nos premiers parents, dois obéir à Dieu parce qu'il est Dieu, mais ayant plus reçu dans la connaissance du grand amour qu'il nous porte en général et qui leur était caché, et beaucoup plus pour les témoignages particuliers que sa miséricorde m'a fait connaître qui donne plus de poids à mes péchés à cause de l'ingratitude.

Que la Sainte Vierge est celle qui a le plus désiré le témoignage de l'amour de Dieu pour la Rédemption. J'aurai recours à elle pour avoir, par son moyen, la reconnaissance de ce grand bien et la crainte nécessaire pour en faire bon usage.

A. 29

(Sur la Charité)

Qui n'aime point ne connaît pas Dieu, car Dieu est Charité ! La cause de l'amour est l'estime du bien en la chose aimée. Dieu étant très parfait en l'unité de son essence, est amour dans l'éternité de cette essence, par la connaissance de sa propre perfection ; auquel amour est participé celui des créatures, quant à la nature de l'amour ; mais les effets sont attachés à la volonté dans la pratique de la charité, tant vers Dieu que vers le prochain ; laquelle pratique est si puissante qu'elle nous donne la connaissance de Dieu, non telle quelle, mais pénétrante dans lui-même et ses grandeurs, tellement que qui a plus de charité aura plus de participation de cette divine lumière qui l'enflammera éternellement du saint Amour. Je veux donc faire tout ce que je pourrai pour être dans l'exercice de l'Amour saint, et adoucir mon cœur contre toutes les aigreurs qui le contrarient

Les âmes que Dieu destine à la souffrance doivent grandement aimer cet état, et penser que sans une assistance toute particulière de Dieu, elles ne lui peuvent être fidèles. Nous en avons ce me semble un témoignage, en la sanctification de Saint Jean au ventre de sa Mère, qui y était une grâce prévenante et qui lui donnait force pour répondre aux desseins de Dieu sur son âme. La première touche que Dieu fait à celles que sa bonté appelle par cette voie, tient lieu de cette sanctification étant une nouvelle renaissance à la grâce, et comme bien souvent elle nous est donnée après l'usage de la raison, il ne tient qu'à nous que cette grâce ne nous soit continuée ; mais la perdant, comme j'ai fait par préférence de l'amour de moi-même à celui de Dieu, je dois avec grande humilité et confusion la redemander à Dieu, puisqu'il m'a fait tant de grâces que de me faire connaître que sa sainte volonté était que j'allasse à Lui par la Croix, que sa bonté a voulu que j'eusse dès ma naissance même, ne me laissant presque jamais en tout âge, sans des occasions de souffrance ; et après m'avoir tant fait de fois estimer et désirer cet état, je me suis confiée en sa bonté que aujourd'hui il me donnerait nouvelle grâce pour faire sa sainte volonté,

lui demandant de tout mon cœur me mettre en lieu et état de cela, quoiqu'il me dût être pénible aux sens.

Après la sainte Confession, dans une vue pénible de moi-même, non tant pour les fautes accusées, comme pour celles que j'ai tues sans le vouloir, ou que je n'ai pas assez clairement déclarées, il me semblait que tous mes péchés étaient demeurés en mon âme, de telle sorte que je la sentais comme si matériellement elle eût pu être péché, et par sentiment d'amour ou d'estime de Dieu au très Saint Sacrement, je ne croyais pas ou j'avais peine de permettre qu'il fût mis en un lieu si indigne de sa grandeur, et ne laissant de communier comme il m'a été commandé, lors la réception de la sainte hostie, incontinent * après j'ai senti répréhension à mon cœur de (ce) qu'il admettait affection, occupation et recherchant consolation aux créatures, avec reproche que tant de fois sa bonté m'avait fait désirer n'en avoir qu'en Lui, ou même témoigné que il le voulait, ce que j'ai tout de nouveau résolu demandant à Dieu qu'il me mît en état de ce faire.

A. 6

(Retraite)

Le premier jour de la vie purgative*, les quatre autres de la vie de Jésus-Christ, et le dernier de l'attente du Saint-Esprit.

La fin de la création, et les empêchements à cette fin, et la récapitulation.

— Le second, du jugement particulier, de l'enfant prodigue, et la récapitulation.

— Le troisième. Le dessein que Dieu a eu de toute éternité sur l'âme, l'empêchement, et la récapitulation ; puis l'examen et particulièrement sur la résolution prise au dernier exercice et l'avertissement pour la pratique

— Le quatrième. Le conseil de la Sainte Trinité pour l'Incarnation, la Nativité et la récapitulation.

— Le cinquième, de la prière au jardin, du couronnement, et la récapitulation.

— Le sixième, de la Résurrection, de la venue du Saint-Esprit, et la récapitulation

— Puis les deux autres jours, des attributs divins et terminer par le Paradis, le tout en esprit de douceur et d'amour.

(Écrit de la main de Saint-Vincent)

La 1re. De la fin pour laquelle nous sommes créés, et des moyens pour y parvenir qui sont toutes les choses créées.

La 2e. Sera une récapitulation de la méditation précédente.

La 3e. Sera des empêchements à cette fin qui sont les péchés et les grands maux qu'ils causent spirituellement et corporellement, et puis du premier effet du péché qui est la mort, et le soir une récapitulation.

- 709

La 4e. Du second effet du péché qui est le jugement particulier.

La 5e. Du jugement général.

La 6e. De l'Enfer.

La 7e. Du conseil de la Trinité pour l'Incarnation.

Des principales circonstances de la vie, Passion et mort de Notre-Seigneur.

La 8e. Des attributs divins pendant les deux derniers jours.

A. 15

(Conformité à la volonté divine)

(vers 1632) (1).

La Sainte Communion du corps de Jésus-Christ nous fait réellement être dans la jouissance de la communion des Saints du Paradis, qui nous est méritée par l'Incarnation et la mort du Fils de Dieu ; d'autant que la réconciliation de la nature humaine a été par ce moyen si grande, que l'amour de Dieu ne s'en est pu jamais séparer. Et comme dans le Ciel, Dieu se voit en l'homme par l'union hypostatique du Verbe fait homme il a voulu être en la terre, afin que tous les hommes ne fussent point séparés de Lui.

O amour infini ! Pourquoi permettez-vous que les hommes aveugles négligent un si grand bien ? Le perdant par le péché, qui seul empêche l'union de votre bonté avec eux. Mais, ô mon Dieu ! qui est cause de ce péché ? c'est l'amour-propre qui par son dérèglement empêche que votre sainte volonté ne soit entièrement effectuée. J'y renonce de tout mon cœur et choisis votre sainte divine volonté pour être entièrement la conduite de ma vie, laquelle je connaîtrai par la règle de la vie de votre cher Fils sur la terre, y désirant conformer la mienne. Sainte volonté de mon Dieu ! qu'il est raisonnable que vous soyez entièrement accomplie. Vous êtes la viande du Fils de Dieu sur la terre et partant, celle qui soutient mon âme dans l'être qu'elle a reçu de son Dieu. Mais qu'êtes-vous en la vie de la grâce ? Vous êtes la grâce même qui sanctifie les âmes... Plus de volonté propre donc, et que la vôtre règne seule en moi. Faites-moi cette grâce, ô mon Jésus ! par l'amour que vous avez pour moi et par l'intercession de votre Sainte Mère qui a aimé si parfaitement tous les effets de cette aimable volonté. Je vous demande cette grâce de tout mon cœur, et me donne à vous entièrement, suppliant votre bonté de n'avoir point égard aux dispositions contraires qui sont en moi, désirant que la force de votre amour exige par la douceur de sa violence, le consentement de tous mes sens qui pourraient le contrarier.

Aller au nouveau logement, au dessein d'honorer la Divine

1. Voir la lettre de Monsieur Vincent (Coste I. 156).

Providence qui y conduit, et se mettre dans la disposition d'y faire ce que la même Providence permettra y avoir à faire.

Par ce changement de demeure, y honorer celui de Jésus et de la Sainte Vierge de Bethléem en Egypte et depuis, en autres lieux, ne voulant non plus qu'eux, avoir de demeures propres en terre.

Que notre amour vers Dieu nous doit porter à désirer sa gloire et s'exercer à ses louanges, nous réjouissant de ses grandeurs, de ce qu'il est en lui-même, et louant et aimant ses attributs, en faisant des actes de cet amour le plus souvent que nous pourrons la journée.

1. Ce que c'est que grâce. Une volonté. C'est un don à l'âme qui agrée à Dieu. Ce qui est appelé lumière n'est pas chose nouvelle, mais Dieu par une grâce spéciale, ôte quelque empêchement à l'âme qui ne la connaissait pas.

2. Qu'est-ce à Dieu de faire miracle à toute heure ? ce n'est rien de nouveau.

3. Que l'âme doit être attentive aux grâces surnaturelles et qui ne se doivent pas appeler surnaturelles, si ce n'est...

A. 5

(Retraite)

(vers 1632).

1. De la gravité du péché à cause des peines que Notre-Seigneur souffrit pour celui-ci ; de *l'orgueil* et vaine gloire et la récapitulation.
De l'excellence infinie de Notre-Seigneur et du ban qu'il publie conviant les hommes à le suivre.
2. De la résignation nécessaire pour ouïr la vocation de J.-C. et renoncer à toutes choses et le suivre, et la récapitulation.
3. De l'excellente manière dont Notre-Seigneur joignit la vie contemplative avec l'active, et la récapitulation.
4. De la vie que Notre-Seigneur mena en Nazareth, et des tentations qu'il souffrit au désert ; et la récapitulation.
5. De la loi évangélique que Notre-Seigneur publia au sermon de la montagne, de ses excellences et de la haute perfection à laquelle elle nous conduit, et la récapitulation.
6. De l'apparition à tous les disciples sur le mont de Galilée: les choses qu'il leur commanda et des promesses qu'il leur fit ; et la récapitulation.
7. De la récollection et oraison des Apôtres qu'ils firent depuis l'Ascension jusqu'à ce qu'ils reçurent le Saint-Esprit, et la récapitulation.
8. Des œuvres merveilleuses que fit le Saint-Esprit par le moyen des Apôtres, au jour de la Pentecôte.

Que Notre-Seigneur s'est voulu si étroitement unir à nous par son amour, que Dieu son Père a châtié en lui l'énormité du péché ; rien donc ne me peut plus séparer de Jésus que le péché lequel doit être

puni maintenant personnellement ; et pour l'éviter je me dois fortement attacher à Jésus par la très sainte imitation de sa vie.

Que l'orgueil et tous ses effets sont de très grands empêchements en l'âme pour les œuvres et desseins de Dieu sur elle ; ce que reconnaissant fortement en moi, je m'informerai des moyens de simplifier mon esprit et l'humilier ; non tant pour recevoir les grâces de Dieu, que pour reconnaissance de son amour, dans la recommandation de cette vertu, ne nous enseignant pas de la pratiquer à cause de notre bassesse, mais parce que lui-même est humble de cœur.

Que je dois rendre volontairement Jésus possesseur de mon âme comme il a été raisonnablement fait roi de celle-ci, et je conserverai la joie que j'ai en voyant le désir et le pouvoir de faire que chacun de nous en particulier, soyons ses bien-aimés.

Puisque Jésus fait son propre de nos nécessités, il est bien raisonnable que nous suivions et imitions sa très sainte vie humaine ; pensée qui m'a fortement occupé l'esprit et en laquelle j'ai entièrement résolu de le suivre, sans aucune distinction, mais sentant consolation d'être si heureuse que d'être acceptée par lui pour vivre toute ma vie à sa suite ; et pour ce, j'ai résolu de tout et en toute occasion douteuse et irrésolue, de regarder ce que Jésus eût fait, et d'honorer sa sujétion à sa sainte Mère par la dépendance d'un fils pour quelque temps. Et passant devant le Saint Sacrement, je me suis sentie pressée intérieurement que, très volontiers, je me mettrais dans la sainte indifférence pour avoir plus de disposition à recevoir la vocation de Dieu et effectuer sa très sainte volonté, m'estimant indigne que sa bonté veuille avoir desseins sur mon âme, que je désire être entièrement accomplis en moi et me veux toute ma vie offrir à Dieu pour cela.

Je m'abandonnerai entièrement entre les mains de Dieu, en reconnaissance du très grand amour qui l'a fait se manifester aux hommes, et de la connaissance qu'il leur donne des moyens qu'ils ont de se rendre tout à lui.

Que toutes les actions du Fils de Dieu ne sont que pour notre exemple et instruction, mais principalement sa vie (1) puisque par lui-même et de lui-même, il pouvait opérer toutes les œuvres miraculeuses qu'il a faites ; ce qui me doit donner un grand courage et confiance pour entreprendre tout ce qu'il demandera de moi, puisque ce que je ne pourrai tant par impuissance que par les autres empêchements qui sont en moi, Dieu le fera par sa toute-puissance et bonté.

Que Jésus croissait devant Dieu par les vertus de sa sainte âme réitérées, et devant les hommes par la connaissance que peu à peu ils avaient de son excellente vertu. J'honorerai cet état par le désir de l'accroissement de la gloire de Dieu en moi, et par la soumission que je rendrai tant que je pourrai aux créatures pour l'amour de lui.

La loi de mon Dieu m'oblige assez comme telle, de la pratiquer,

1. Mot indéchiffrable.

ce que j'ai résolu moyennant sa sainte grâce ; mais l'exemple de son très cher Fils, dans l'accomplissement de cette loi, nous donne instruction et m'a fait prendre résolution d'aider tant que je pourrai mon prochain à l'entendre, duquel exercice je me suis trouvée très indigne et ne savoir faire autre chose pour cela que m'offrir entièrement à Dieu pour l'exécution de ce désir auquel je n'ai nulle part.

Que ce nous est un grand témoignage de l'amour que Dieu a pour nous, ce qu'il lui a plu nous faire enseigner par son Fils que nous fussions parfaits comme il est parfait, ce que je dois espérer de sa miséricorde, et que comme il est impeccable par nature, il me fera la grâce de ne plus vouloir pécher, et partant ferai mon possible pour m'en abstenir ; espérant aussi que les vertus qui sont essentiellement en Dieu, il m'en fera participant par sa seule bonté ; et non seulement je désirerai ce bien pour moi, mais pour toutes les créatures créées pour lui ; et ce, pour honorer cet abaissement d'un Dieu pour relever sa créature.

Que l'abaissement de Dieu en ce qu'il veut que nous soyons parfaits comme lui, me doit donner un grand courage, provoquer à une grande pureté en mes intentions, et me donner assurance qu'il ne manquera pas de m'assister en ce qu'il demandera de moi des choses surpassant ma capacité.

Que je dois avoir une grande confiance en Dieu, et assurance que sa grâce me suffira pour effectuer sa sainte volonté quoiqu'elle paraisse en chose difficile, pourvu que ce soit véritablement le Saint-Esprit qui m'appelle, ce que je connaîtrai par l'avis qu'il m'en fera donner.

J'honorerai la volonté de Dieu qui a fait que Notre-Seigneur ait été amené au désert par son Saint-Esprit pour y être tenté: premièrement, en souffrant avec tranquillité que le diable me tente et réprime mon orgueil, d'avoir peine de penser être tentée sans le reconnaître, principalement dans les apparences du bien ; j'honorerai encore ce mystère par une foi vive et pleine de confiance que partout où il plaira à Dieu de m'appeler, pourvu que je me laisse conduire, son dessein sera accompli.

— Que je dois imiter Jésus comme une épouse tâche à se conformer à son époux, partant, puisque pour me donner le plus grand témoignage de son amour qu'il ait jamais fait, il a voulu choisir le lieu le plus ignominieux, j'accepterai le choix qu'il veut que je fasse de la manière la plus abjecte que je pourrai, et au lieu où il y a plus de sujet de contentement pour le monde.

— Que le moyen le plus assuré pour recevoir les grâces de Dieu est d'obéir à ses saintes inspirations comme firent les Apôtres, allant comme leur Maître leur avait (dit) sur la montagne, où il voulait paraître à eux ; où je remarquerai la charité des Apôtres, qui non contents d'aller eux, mais par leur exemple et enseignement y menèrent grand nombre de peuple ; ce que je dois imiter tant que je pourrai, procurant le salut de mon prochain, pour la gloire de Dieu.

— Que je dois porter un grand honneur et respect aux personnes

qui tiennent lieu des Apôtres, puisque Dieu leur a donné le pouvoir de nous rendre ses enfants, et donner sa grâce par le moyen des Sacrements

— Par la récollection des Saints Apôtres, j'apprendrai aussi à me tenir récolligée, par une très grande et entière dépendance de la Providence de Dieu, de laquelle je ne me départirai jamais et attendrai tant qu'il lui plaira, qu'il me fasse enseigner ce qu'il demande de moi.

— Que le sujet de la récollection des Saints Apôtres, était principalement l'amour qu'ils portaient à leur Maître ; aussi ce même amour doit être le seul sujet de dépendance en laquelle, moyennant sa sainte grâce, je persévérerai toute ma vie, désirant ce saint amour et espérant qu'après l'avoir persévéramment demandé au temps, il me sera donne en l'Eternité.

— Que je dois persévérer en l'attente du Saint-Esprit, bien que je ne sache point le temps de sa venue, mais en acceptant cette ignorance et celle des voies par lesquelles Dieu veut que je le serve, je me dois abandonner entièrement à sa disposition pour être entièrement à Lui, et pour préparer mon âme, je dois volontairement renoncer à toute chose pour le suivre.

A. 8

Retraite

(vers 1633) (1)

Samedi matin

Le seul moyen pour moi de trouver miséricorde à l'heure de la mort est que, à cet instant soit trouvée en mon âme l'impression de Jésus-Christ. Ce que je dois faire si je crois la vérité de ses paroles étant Dieu. J'aurai donc grande confiance en Lui qui m'a donné sentiment d'assurance que, sans égard à ma misère et impuissance, il fera tout en moi ; et pour n'être surprise de l'incertitude de l'heure, je me mettrai dans la pratique de ce qu'il demande de moi.

Un moyen pour parvenir à ma fin est que, sans aucun sujet en moi, je paraisse à autrui avoir quelques grâces de Dieu, ce qui m'humilie et donne courage.

Sans désir— ni résolution— la grâce de mon Dieu fera en moi son bon plaisir.

Samedi à 10 heures

Puisque la mort est un nécessaire détachement de toutes choses excepté des œuvres que l'habitude nous aura fait produire, je veux essayer de me détacher volontairement et d'effet de toutes choses,

1. Voir lettre de Monsieur Vincent (Coste I 181).

pour actuellement et habituellement m'attacher à Dieu ; étant cette pratique, la seule chose qui se doit appeler mort, puisque la vraie mort corporelle a été honorée de celle de Jésus-Christ qui nous l'a rendue entrée à la vie. Fort sentiment que Dieu demande de moi la résolution de ce désir dans le souvenir que Notre-Seigneur étant sur terre, a dit qu'il était venu pour séparer le père de l'enfant et généralement toute attache des créatures.

Samedi à 2 heures

Si je ne veux soutenir la méconnaissance rigoureuse et pénible de Jésus mon juge, je dois vivre de telle sorte que la pureté de mes intentions en mes actions me cache aux yeux du monde pour être vue de Dieu seul et ignorée du monde et du diable. Du monde, parce que son témoignage ne me servira de rien ; du diable, afin que me méconnaissant, il ne me puisse accuser.

J'aurai aussi confiance et dévotion à mon bon Ange, afin d'être aidée de lui en cette pénible entreprise.

Dimanche matin

Notre-Seigneur naissant dans la pauvreté et délaissement des créatures, m'enseigne la pureté de son amour, ne le manifestant pas aux créatures, mais se contente de faire pour elles tout ce qui était nécessaire: ce qui élève d'autant plus les âmes, que n'étant pas aimées à la façon des créatures, elles sont toutes unies à Dieu par la pureté de cet amour ; d'où je dois apprendre à me tenir cachée en Dieu, dans le désir de le servir sans plus rechercher le témoignage de créatures, et satisfaction en leur communication, me contentant que Dieu voie ce que je lui veux être, pour laquelle chose, il veut que je me donne à Lui afin qu'il opère en moi cette disposition, et je l'ai fait par sa grâce.

Dimanche à 10 heures

J'honorerai la tranquillité remarquée dans la crèche par une disposition d'avoir rassasiement au lieu de désir, dans la possession de Dieu qui ne se dénie jamais à l'âme qui le cherche en vérité, adorant en cet état la divinité en l'enfance de Jésus, et imitant tant que je pourrai sa sainte humanité, principalement en sa simplicité et charité qui l'a fait être enfant pour donner plus libre accès à ses créatures.

Dimanche à 2 heures

Que la crèche est le trône du royaume de la sainte pauvreté ; j'ai bien désiré y être admise étant, cette pauvreté, la vertu mieux aimée du Roi des Pauvres, et le fait connaître en ce que, étant par toute la terre, il n'est reconnu que de ceux qui le sont en vérité et simplicité et pour ce sujet il manifeste sa naissance par voix célestes, pour assurer que c'est Dieu lui-même qui honore cet état. Pour participer à cette grâce, il faut à l'imitation des pasteurs, correspondre aux saintes inspirations, sans délai.

Dimanche à 5 heures

Je dois avoir une grande confusion de mon orgueil, et à l'imitation de la Sainte Vierge m'humilier, non seulement dans les sujets véritables que j'en ai, mais encore me donner à Dieu pour servir le prochain dans une condition sujette à blâme aux yeux du monde, imitant Notre-Seigneur en sa conversation parmi les pécheurs, et en toute sa vie méprisant son intérêt temporel, pour l'utilité de ses créatures, ce que je désire faire si c'est sa sainte volonté.

Lundi matin
De la vie de Notre-Seigneur depuis 12 jusqu'à 30

Que je dois consacrer le reste de mes jours, pour honorer la sainte vie cachée de Jésus en terre, lequel y étant venu pour accomplir la volonté de Dieu son Père l'a faite toute sa vie ; et voyant que la vie commune avait plus besoin d'exemples, il y a plus donné de temps, et toujours dans la pratique de la perfection évangélique, puisque étant riche, il a choisi la sainte pauvreté, et l'obéissance qui le rendait sujet à la Sainte Vierge et à Saint Joseph ; en quoi je le supplie de tout mon cœur me faire la grâce de l'imiter, bien que j'en sois indigne, espérant de sa bonté, qu'après me l'avoir si longtemps donné en désir, il me l'octroiera en effet.

La 2e

Je me dois souvenir que l'humilité que Notre-Seigneur a pratiquée en son Baptême, est pour, me donnant confusion, me servir d'exemple que je dois imiter, ni plus, ni moins que ferait un apprenti, son maître s'il désirait se rendre parfait, et ne plus avoir d'autre pensée, laissant le soin de tout le reste à la divine Providence.

Le lundi au soir, lavement des pieds des Apôtres

Il ne peut y avoir nul sujet qui m'empêche de m'humilier, ayant l'exemple de Notre-Seigneur qui, ayant intérêt tant pour sa gloire que pour le devoir de ses Apôtres de se faire honorer, il ne laisse pas de s'abaisser jusque-là que de laver les pieds de ses Apôtres, et tout proche le temps de sa passion.

A la Sainte Messe, me donnant fortement à la Sainte Vierge pour être à Dieu selon son bon plaisir, dans le désir de l'imitation de leur sainte vie, il m'a semblé que Notre-Seigneur représentait à sa Sainte Mère, mon indignité du passé et de l'avenir ; et pensant être acceptée, Je demandai qu'il fût témoigné...

A. 12

(Renoncement à elle-même)

(vers 1633) (1).

Je me dois servir de l'avertissement qui charitablement m'a été donné au sujet de la différence des personnes concurrentes en un même dessein, avec quelque sorte d'égalité en l'entreprise de l'exécution ; ou de celles à qui le dessein est particulier, mais emploient un second aide pour la nécessité de l'exécution, qui est regardé seulement comme instrument de l'entrepreneur. Et c'est à mon avis, comme quoi je me dois voir dans l'emploi que Dieu me donne, et partant, sans résistance aucune, me soumettre à toute la conduite des personnes puissantes, pour l'utilité de cette œuvre, quoique le commencement ne m'ait pas paru tel.

Le jour de Pâques, ma méditation fut le désir de ressusciter avec Notre-Seigneur, et parce que sans mort il n'y a pas de résurrection, je vis que c'étaient mes mauvaises inclinations qui devaient mourir, et qu'il me fallait entièrement être détruite par un amortissement de la vivacité de tout mon intérieur ; à quoi de moi-même je voyais bien ne pouvoir prétendre ; mais il m'a semblé que notre bon Dieu m'a demandé, et je lui ai donné entièrement mon consentement, pour opérer par lui-même, ce qu'il veut voir en moi.

A. 53

Notes sur les visites aux confréries (1)
(de Pont-Sainte-Maxence, Verneuil, Gournay, Neufville et Bulles)

(1633).

Je suis arrivée à Verneuil et logée chez un boulanger nommé la Caille ; j'y ai vu deux malades, un homme et une femme. Les Sœurs ont le département des quartiers, il n'y en a que un où il y ait eu des malades, et ainsi les autres ne visitent point. Ils ne font recevoir les Sacrements que quand ils les voient bien malades. Elles se plaignent que la Trésorière est difficile et n'acquiesce pas facilement aux avis des autres. Elles se portent un peu à choisir chacune selon le sentiment. On ne porte à manger aux malades que sur les onze heures. La Supérieure propose ne pas attendre que les malades aient tout vendu leur bien à être secourus.

Il y a quelques fonds. Madame veut que l'on achète une maison

A. 12
1. Voir la lettre de Monsieur Vincent (Coste I 200).
1. Ces notes semblent avoir servi à rédiger le rapport n° 52 dont elles reproduisent à peu près tous les détails.

pour loger les pauvres, et d'autres proposent d'acheter quelques morceaux de terre, à cause de la mortalité qui est quelquefois sur le bétail. Il paraît assez de cordialité entre les Sœurs. Quelques-unes quelquefois murmurent de la conduite des officières.

Linge— Pain— La Supérieure veut trop tôt laisser les malades les Sœurs s'en plaignent. Elles ne s'assemblent point pour conférer des besoins des pauvres et ne lisent point leur règlement. Les Sœurs assistent aux enterrements et portent en terre les hommes qui logent à la Charité.

Je suis arrivée à Pont le mardi, et logée à la Fleur de Lys. Les Sœurs de la Charité visitent les malades hors le temps de contagion, mais elles ne portent le bouillon qu'à midi et en laissent peu. Elles portent en terre les morts, les ensevelissent et leur donnent leur première communion sans en faire d'extraordinaire pour les Sœurs Elles ont du fonds, mais elles ne l'osent faire profiter, de crainte que cela ne diminue les aumônes. Elles ont une garniture d'autel pour porter chez les malades quand ils reçoivent Notre-Seigneur. Elles quêtent aux maisons et font par semaine quatre livres * et plus.

Je suis arrivée à Gournay le jeudi. Les Sœurs sont un peu plus grossières qu'ailleurs, et y paraît moins de charité entre elles. Elles ont toujours eu quelques malades et les mettent souvent en une maison particulière d'une femme, à qui elles donnent cinq sous par jour pour les assister, seulement elles portent trois fois le jour aux malades, et parce qu'il y en a peu, elles font cuire leur viande dans leur pot.

Les litanies se disent après la Messe. Elles n'ont point de Chapelle particulière pour la Confrérie ni de tableau, mais elles en désirent avoir. Le peuple murmure de ce qu'on prend des aumônes pour faire dire des Messes. Qu'il se trouve des malades qui ont quelque bien, mais qu'ils ne peuvent ni vendre, ni engager à cause de douaire* ; qu'elles les assistent des aumônes particulières, si cela n'est point à charge au peuple y en ayant quantité. Un tableau ; Il n'y a ni brebis, ni agneaux.

Je suis arrivée à la Neufville-le-Roy (2), le samedi à midi. Logée à l'hôtellerie. Il y a six brebis et six agneaux, et pour d'argent que treize ou quinze livres*. Les paysans murmurent, et les Sœurs sont empêchées de ce qu'elles doivent faire. Quand quelque malade survient qui a du bien si engagé qu'il ne le peut vendre, j'ai conseillé qu'il fasse appeler ses créanciers pour le faire vendre, qu'il les paie et qu'il se subvienne du surplus. Si les terres sont couvertes de grain, qu'il le vende avant la moisson ; comme aussi, s'il y en arrive qui n'ait qu'une maison, qu'il la vende à la réserve de son logement sa vie durant.

Il y avait beaucoup de discorde entre les Sœurs, tant pour la réception des malades, que pour prendre les viandes, et chaque sœur voulait porter à sa fantaisie de chez soi, si on ne lui baillait * de l'ordinaire. La Messe n'est point célébrée haute les premiers dimanches

2. La Neufville-Roy (Oise).

des mois, et les litanies n'ont encore été chantées que une fois. Les Sœurs communient presque tous les jours qu'il faut.

Je suis arrivée à Bulles (3) le lundi, où il n'y avait point de malade ; il y est mort une Sœur pour laquelle les Sœurs n'ont point communié ; et il y en a quelquefois qui manquent à la communion des mois. Quelques petites inimitiés les a troublées pour les quêtes. Les malades sont visités trois fois le jour et on leur porte l'ordinaire cuit, mais non pas également, à cause que les Sœurs veulent prendre chez elles le surplus de ce que on leur baille * pour distribuer. Il y a quinze ou seize brebis, dix ou douze agneaux qui sont nourris chez des particuliers, tout au profit de la charité. Les six premiers qui ont été achetés sont morts. Il y a paillasses, traversins, matelas, couvertures et beaucoup de linge, et quinze ou seize écus* d'argent. Ils font dire vigile, haute messe et un « libera » * pour les Sœurs mortes, mais le peuple en murmure.

A. 52

Visite aux confréries

(de Verneuil, Pont-Sainte-Maxence, Gournay, Neufville et Bulles)

(1633) (1).

A Verneuil, il y a presque toujours eu des malades depuis l'établissement de la Charité ; mais à cause que le village est fort étendu, les Sœurs (2) se plaignent qu'il n'y a que celles d'un département qui visitent, et désireraient que ce département des quartiers ne subsistât plus.

La Trésorière à cause de son infirmité, ne fait autre chose que serrer* l'argent, et n'est pas tant unie avec les autres officières, se rendant quelquefois difficile, même pour recevoir et congédier les malades, ce que l'on fait trop tôt après leur guérison, et est cause que quelques-uns sont renchus *.

La Supérieure propose ne pas attendre que les malades aient entièrement tout vendu pour être assistés ; quelques-unes des Sœurs se plaignent que la gardienne des meubles, fait eslinger* les chemises et draps neufs. Elles paraissent assez cordiales entre elles et fort affectionnées à leur établissement.

Les pauvres sont tous les jours servis selon que le règlement l'ordonne : mais on ne leur porte l'ordinaire que sur les onze heures.

A. 53

3. Bulles (Oise).

1. Monsieur Vincent lui a demandé de faire ses visites après la mort de Marguerite Naseau (Coste I 188).
2. Le nom de Sœurs désigne ici les membres de la Confrérie de la Charité.

Il y a quelques fonds: Madame la Marquise désirerait que on achetât quelque Maison pour loger les malades, et d'autres proposent d'acheter un petit morceau de terre, à cause de la mortalité qui arrive quelquefois sur le bétail. La Supérieure se plaint que beaucoup de ceux qui avaient promis du fil ne le veulent donner. Les malades ne reçoivent les Sacrements que quand ils sont bien malades.

Les Sœurs communient les jours qu'il faut presque toutes, mais elles ne s'assemblent point pour conférer des besoins, ni ne lisent leur règlement. Elles assistent aux enterrements et portent en terre les morts, même ceux qui le désirent quoiqu'ils ne soient de la Confrérie, quand ils y laissent quelques aumônes

A Pont-Sainte-Maxence (3), les Sœurs de la Charité visitent les malades soigneusement hors le temps de contagion, et au temps de celle-ci elles assistent les pauvres des aumônes de la charité en argent à cause que la ville les délaisse, et même elles ont baillé * six draps à une personne qui a soin de ces pauvres malades, à cause qu'il s'en trouvait n'avoir simplement que de la paille

Quand les Sœurs visitent, elles portent l'ordinaire tout cuit, mais ce n'est qu'à midi et laissent peu de bouillon. Elles portent en terre et ensevelissent les morts, et leur donnent leur première communion, et ont aussi assisté la première des Sœurs à son enterrement avec apparence de deuil, l'ont portée en terre et ont toutes communié pour elle.

La charité du dit lieu a beaucoup de meubles pour l'usage des malades, même une garniture d'autel pour porter chez ceux qui reçoivent Notre-Seigneur. Elles sont entre elles fort cordiales et affectionnées à l'exercice de la charité, et même leurs maris les y excitent ; et ont remarqué les dites Sœurs, que depuis cet établissement le peuple en est meilleur. Il y a du fond entre les mains de la trésorière mais elle ne laisse faire profiter, de crainte que cela ne diminue les aumônes ; les quêtes se font aux maisons.

A Gournay, il y a toujours eu quelques malades depuis l'établissement de la charité, qui sont visités trois fois le jour. Chaque Sœur fait cuire l'ordinaire des malades dans son pot.

Le peuple murmure de ce qu'on fait dire des Messes des deniers des aumônes. Les Sœurs sont empêchées de ce qu'elles doivent faire quand il se trouve des pauvres malades qui ont quelque bien, mais qu'il est si fort engagé qu'elles ne s'en peuvent aider. La charité n'a pas assisté ces personnes malades, qu'il a fallu qu'ils aient été secourus des particuliers. Les Sœurs sont un peu plus rudes et moins liées qu'ailleurs

Elles n'ont ni autel, ni tableau, mais en désirent avoir. La Messe se dit tous les mois, et les litanies après ; beaucoup y communient. Les malades qui se trouvent sans logement à eux, sont mis avec une femme

3. Oise.

qui a soin d'eux, et a pour cela cinq sols * par jour ; cette dépense peut être cause qu'elles n'ont ni brebis, ni agneaux, et bien peu d'argent.

A la Neufville, les paysans murmurent de ce qu'on ne reçoit pas assez promptement les malades, et les officières sont empêchées de ce qu'elles doivent faire, quand il en survient quelqu'un qui a du bien qui est si engagé qu'ils ne le sauraient vendre. Il y aurait un peu de contrariété entre les Sœurs, tant à cause qu'elles voulaient avoir connaissance de tout et donner leur avis, que parce que chacune leur jour elles voulaient porter aux malades à leur fantaisie, et prenaient plutôt de chez elles, ce qu'on ne leur voulait pas bailler*. Il y a six brebis et six agneaux qui sont nourris à moitié, et quinze ou seize livres * d'argent. Les malades sont visités trois fois le jour. Les Sœurs communient presque tous les jours qu'il faut: la Messe des premiers dimanches des mois n'est point célébrée haute, et M. le Curé dit que Monseigneur de Beauvais ne veut pas ; les litanies n'y avaient encore été chantées qu'une fois.

Il s'est trouvé une femme malade qui avait du bien qu'elle avait tout donné avant ou durant sa maladie, à quelques-uns de ses parents, sans le su * des Sœurs de la charité, et ne savent si en tel cas, elles devaient assister telles personnes, à cause que cette donation pouvait être faite à dessein.

Les pauvres malades de Bulles sont visités trois fois le jour, on leur porte l'ordinaire cuit, mais non pas également, à cause que chaque sœur veut prendre chez elle ce que bon lui semble, pour contenter les malades.

Beaucoup manquent à la Sainte Communion des mois, et une des Sœurs est morte, pour laquelle elles n'ont point communié, mais ont assisté à son enterrement et font dire vigile et le service des morts complet: le peuple en murmure.

Il y a souvent de petites inimitiés entre les Sœurs, qui les troublent en leur exercice, y en ayant qui ne veulent être accompagnées de celles contre qui elles ont eu querelle ; mais la Supérieure y remédie quelquefois.

Il y a paillasses, matelas, traversins, couvertures et beaucoup de linge, quinze ou seize brebis, dix ou douze agneaux qui sont nourris chez des particuliers au profit de la Confrérie. Il est mort les six premiers qui avaient été achetés, elles en doivent encore acheter. Il y a d'argent quinze ou seize écus *: le procureur gouverne presque tout avec beaucoup de charité, et y est fort entendu et affectionné.

Les Sœurs désirent des médailles, pas une n'en a, le gain des indulgences les incitera à communier plus souvent.

A. 43

(Du bon usage de la souffrance)

La suavité ressentie dans la grande douleur, sans sentir que ce fût pour l'amour de Dieu, et dans le désir lors de faire bon usage de cette infirmité, reconnaissant mon impuissance, je me suis souvenue de la souffrance de quelque autre personne, et unissant mon intention à la sienne, je les ai offertes à Dieu, en pensée d'être avec Notre-Seigneur à la croix.

Le jour de Saint-Bernard ayant communié, sentant peine de connaître et aimer si peu Dieu, ce qui était cause que mon esprit se remplissait tant de tout ce qui n'était pas Dieu, j'ai eu fortement en l'esprit désir de l'occuper en Lui, comme étant le seul moyen de le vider d'autres objets, et suis demeurée dans ce désir avec volonté de m'instruire des moyens.

A. 35

(Prière à un saint patron de la France)

Achevez l'œuvre que notre bon Dieu vous a donné de faire. Vous connaissez la grandeur des mystères que Jésus nous a laissés pour sanctifier les âmes nées de son sang en l'Eglise, son épouse. Faites donc qu'elles estiment cet état, et par vos prières les conduisez.

État saint du chrétien qui rend l'âme non moindre que l'associée d'un Dieu ! Faites-vous sentir aux âmes que vous possédez, les possédant, mais possédez-les par douce violence, les faisant vivre selon leur être, et que la vanité des sens n'ait plus de lieu, ne surmontant plus la toute-puissance de Dieu qui leur veut donner sa jouissance.

Grand Saint, votre intérêt uni à la gloire de Dieu vous oblige à prier pour la France, et c'est tout de bon qu'elle a besoin encore par vous d'être puissamment aidée pour la tirer une autre fois de l'idolâtrie malicieuse et non plus de l'ignorance. Voyez le clergé, pour cela, vous tendre la main, comme un autre Elisée demandant votre double esprit pour mieux honorer les mystères cachés.

Vous voyez comme quoi, par lui, Dieu a beaucoup été déshonoré et, en eux, il doit être glorifié pour le caractère du sacerdoce qui les a sacrés et entièrement voués au service des autels où il veut être adoré.

Période entre 1633 et 1647.

A. 55

Ordre de la journée
(observé par les premières Filles de la Charité)

(1633).

Les Filles se lèvent à cinq heures et demie, se mettent à genoux près de leur lit pour adorer Dieu, lui demander sa bénédiction pour employer la journée selon sa très sainte volonté.

S'habillent, font leur lit, et se rendent au lieu pour faire l'oraison à six heures.

L'oraison achevée à sept heures, après laquelle se disent les Litanies de la Sainte Vierge, Respice, Retribuere, De profundis et l'oraison du Bon Ange.

Rendent compte de l'oraison et se remettent en mémoire le principal de leurs résolutions, pour les pratiquer la journée.

Celles qui sont en jour de servir les malades, font un tour chez la dame qui fait cuire l'ordinaire, pour soigner que tout soit prêt pour partir à neuf heures et demie.

Celles qui ont charge des médecines les portent après l'oraison, au retour, vont à la Messe.

Au retour de la Messe, les faire lire pour apprendre, et travailler.

A midi, font l'examen sur la pratique des résolutions prises à l'oraison, disent le Benedicite et dînent.

A la fin des grâces, on rappelle son esprit au souvenir des bonnes résolutions, et on demande à Dieu de nouvelles forces pour les pratiquer le reste de la journée, sans pourtant se mettre à genoux.

Celles qui ont charge des remèdes vont quérir les ordonnances chez le médecin et font ce qui presse ; et celles qui vont porter l'ordinaire, vont avertir la dame qui cuit le lendemain.

Etant toutes de retour au logis, se mettent à l'ouvrage, lisent pour apprendre, et après faire recorder * les principaux points de la créance en forme de petit catéchisme, et lisent quelque peu du Saint Évangile pour s'exciter à la pratique des vertus et au service du prochain, à l'imitation du Fils de Dieu.

Celles qui sont au service des malades soignent continuellement ce qui leur est nécessaire, comme linge, bois, confiture, tisane et autres nécessités .

A six heures se fait la lecture, après laquelle l'examen sur la pratique des bonnes résolutions, puis le Benedicite avant souper après lequel on dit grâces.

Après souper la récréation, et faire rapport de ce qui a été retenu de la lecture ; et après celles qui veulent rendre compte en particulier le peuvent faire.

Elles travaillent jusqu'à neuf heures, se mettent à l'examen

général, et tout haut se dit Confiteor, Misereatur, Indulgentiam, Visita quaesumus, Respice, Angelus, Retribuere, le De profundis et les Litanies de Jésus, et se couchent à dix heures ; et avant se mettent à genoux près leur lit pour adorer Dieu et lui demander sa sainte bénédiction pour passer la nuit.

Les filles désireraient bien communier les fêtes et dimanches quelquefois. Elles observent de ne pas le demander à leur confesseur sans me le dire me servant de cette occasion pour les avertir de quelques fautes qui ne doivent pas être aux personnes qui communient souvent .

Elles n'ont point encore gardé le silence.

A. 54

(Projet de règlement) (1)

La Confrérie de la charité des veuves et des filles de village, a été instituée pour honorer Notre-Seigneur patron d'icelles, et la Sainte Vierge, et pour imiter en quelque façon, les femmes et filles de l'Evangile qui suivaient et administraient les choses nécessaires à Notre-Seigneur et à ses Apôtres. Et en ce faisant, travailler à leur propre perfection, au salut de leur famille et à l'assistance corporelle et spirituelle des pauvres malades de la dite ville et des champs, en les servant elles-mêmes dans leur Paroisse et procurant qu'ils soient bien assistés dans les villages par les bonnes Sœurs (2) de la Charité qui y sont: en fournissant de l'argent de leur bourse commune aux charités des dits villages qui faute de cela ne les pourraient assister, et en procurant que les unes et les autres fassent leur possible à ce que les pauvres qui guériront vivent bien le reste de leurs jours, et que ceux qui mourront partent de ce monde en bon état.

La dite Confrérie sera dirigée par trois veuves ou filles âgées de la dite Confrérie qui seront élues par le corps d'icelles, à la pluralité des voix, de trois ans en trois ans ; lesquelles voix seront colligées par le Supérieur de la Mission, ou autre ayant charge de lui : dont l'une sera Supérieure, l'autre trésorière et l'autre économe.

La Supérieure tiendra la main à ce que le présent règlement s'observe, aura la direction des *dites veuves (3)* pour ce qui regarde la dite Confrérie, recevra *en la dite Confrérie* les filles de village qu'elle pensera propres, et les renverra quand elle ne leur trouvera les conditions requises pour la dite Confrérie, les transférera d'un lieu en un autre, les dirigera dans les voies de salut, leur enseignera la manière

1. Projet rédigé avant le règlement de 1645 (Coste XIII 551).
2. Les membres de la Confrérie de la Charité étaient désignés sous le nom de Sœurs.
3. Monsieur Vincent a corrigé le texte de Louise de Marillac.

de bien assister les pauvres malades, selon le dessein de la Compagnie, et à bien faire les écoles des champs et les corrigera.

Bref, ce sera l'âme qui animera le corps et qui le fera opérer selon le dessein de Dieu sur icelui, le tout néanmoins de l'avis du prêtre de la Mission, nommé par le Supérieur, et des deux officières quand elles seront résidentes à la Maison, ou n'y demeurant pas, prendre leur avis seulement aux choses les plus importantes.

La trésorière servira de conseil à la Supérieure, et pour cela tiendra un registre de la recette et de la dépense qui s'y fera, aura une clef du coffre-fort, dans lequel seront les papiers et l'argent de la dite Confrérie, fors cent écus* qui demeureront entre les mains de celle qui fera la charge d'économe, et rendra compte tous les ans aux officières, en la présence du susdit Supérieur.

L'Econome servira aussi de conseil à la Supérieure au besoin, et aura soin, avec l'avis de la dite Supérieure, que les provisions ne manquent point, et que celle qui dans la Maison fera sa charge, tant qu'elle n'y sera point résidente, s'en acquitte soigneusement, et rendra compte à pareil jour que la trésorière.

Les dites veuves regarderont la dite Supérieure en N.-S. et Notre-Seigneur en elle ; seront obligées à l'observance du règlement d'icelle et celles qui seront dehors à celui qui leur sera dressé ; et les unes et les autres contribueront à l'entretien de ce bon œuvre, selon leur faculté et dévotion ; s'entrechériront entre elles comme des Sœurs que Notre-Seigneur a unies ensemble par le lien de son amour ; aimeront les filles comme les filles de Jésus-Christ, et s'assembleront au moins tous les mois pour conférer des choses contenues sur le règlement.

Les dites veuves feront les exercices spirituels une fois tous les ans, se retireront pour ce sujet à la dite Maison, iront voir les Confréries des charités des champs, quand la Supérieure l'ordonnera et qu'elles le pourront, mais toujours suivant l'ordre du Supérieur de la Mission ou du Prêtre commis par lui.

Les filles regarderont les veuves comme leurs Dames et Mères, honoreront la Sainte Vierge, la regardant en elles, obéiront à leur Supérieur, regardant Notre-Seigneur en elle, et elle en N.-S ; iront gaiement où elles seront envoyées, à la Ville ou aux champs, reviendront de même étant rappelées par la dite Supérieure, serviront les pauvres malades et montreront aux sœurs de la charité de ce lieu là *comme il les faut assister, leur enseigneront* à faire et donner les médicaments, à panser les plaies et autres maux. Ne sortiront de, leur chambre que deux à deux, tant que faire se pourra, pour aller à l'Eglise et aux provisions et visites des pauvres dans leur chambre, ne s'arrêteront jamais à parler à aucun par les chemins, enseigneront les petites filles des villages pendant qu'elles y seront ; et tâcheront d'en dresser quelques-unes sur les lieux qui fassent les même choses en leur absence, et tout cela pour l'amour de Dieu et sans aucune rétribution.

A. 47

(Visite de la Confrérie de Gournay)

(1636).

Faut avoir un gros registre sur lequel l'on écrira l'établissement et le règlement de la Charité, le nom des Sœurs et l'élection des Officières premières et secondes, l'élection du second procureur, et ensuite mettre ce qui suit:

Le jour de la Sainte-Trinité, le 18 mai 1636, les sœurs de la Charité se sont assemblées au Château, en présence de Madame de Gournay, pour conférer des affaires de la dite Compagnie, pour le service des pauvres ; en laquelle a été de nouveau résolu entre elles, de pratiquer exactement le règlement et de procéder à l'élection des Officières, comme il est porté par inclus, sans aucune préférence, et à cause que par un mal entendu par le passé, elles ont toujours remis une Officière en une autre charge, les changeant ; il a été résolu que l'année prochaine la Trésorière ou la Garde-meubles demeureront à leur charge encore l'année suivante, changeant les deux autres, afin que, chaque année après, l'on change toujours celles qui ont été deux ans. Le choix de l'une ou l'autre Officière pour demeurer se fera aussi à la pluralité des voix.

Elles ont aussi résolu de porter un cierge chacune à la procession qui se ferait le troisième Dimanche de chaque mois, après Vêpres et d'accompagner tant qu'elles pourront le Très Saint Sacrement lorsqu'il sera porté aux malades, tant allant que revenant.

Madame de Gournay, ce même jour a demandé d'être admise en la dite Compagnie de la Charité, et y a été reçue. Une veuve de défunt N... et après femme N... laquelle allant demeurer à Paris avait cédé sa place, a demandé aussi de rentrer en la dite Compagnie de la Charité ce qui lui a été accordé, après qu'elle aura pour le moins été demeurant ici trois mois et dans la résolution d'y être toujours au moins durant la vie de son mari.

Les femmes de la Charité ont proposé deux questions savoir: s'il faut attendre que les malades aient entièrement tout vendu ce qu'elles ont avant d'être reçues aux soins de la dite Charité, et l'autre s'il passait quelque malade elles le doivent assister.

La résolution a été que si les pauvres malades avaient quelques meubles ou habits superflus, comme vaisselle d'étain, autres choses semblables, vin ou peu de blé, et même une cuisson de pain, que le tout sera vendu avant de pouvoir être assisté, et que quand bien le malade aurait quelque quartier de terre ne pouvant s'en aider, qu'il sera bien admis aux soins de la dite charité, ce qu'il ne pourra pas en ayant un arpent franc et quitte.

Elles ont aussi demandé si, quelques malades ayant un peu de bien, lequel elles voudraient donner à la charité en cas de mort, ou guérissant, rendre ce qu'elles auraient dépensé, elles les pourraient assister ? Leur a été répondu qu'elles ne le doivent pas, étant obligées de servir les pauvres sans vue de rétribution, qu'elles se mettraient en

danger de perdre ce qu'elles y auraient mis ou d'avoir des procès, ce qu'il faut entièrement éviter ; mais que si il arrivait que ayant assisté un malade, lequel à la mort voudrait donner ce qu'il aurait sans y avoir été invité par les Sœurs, elles le pourraient accepter, pourvu que le dit malade ne doive rien et n'ait pas de pauvres héritiers.

A un autre endroit du registre, faut écrire la mort des Sœurs.

A un autre, la réception des pauvres malades, leur sortie par guérison ou par mort. Et à l'autre côté du livre, les aumônes extraordinaires faites à la charité, les titres pour cela et les meubles des malades, et que ce livre ne bouge du coffre !

A. 77

Pratiques que nos Sœurs doivent faire sur les chemins en allant en leurs petites fondations (1)

— Quand elles auront reçu leur obédience, elles se donneront à Dieu pour l'exécuter, lui demandant la grâce de lui être bien fidèles en toutes choses.

— Le jour qu'elles partiront, après avoir reçu la bénédiction de Mr leur Supérieur, et communié quand la commodité le permettra, elles penseront que par les chemins, elles doivent honorer les voyages de Notre-Seigneur et entrer dans une disposition humble et confiante en la Providence, tant qu'elles pourront.

— Leur voile sera la modestie tant au regarder qu'au parler et autres actions, étant assurées que tous ceux qui sont dans le coche les épient en toutes choses ; et pour cela elles doivent être à édification plutôt qu'à scandale.

— Elles feront leur possible pour être toujours proches l'une de l'autre dans les coches, pour se pouvoir entendre l'une l'autre et empêcher qu'on ne parle à pas une en particulier.

— Quand les coches partiront d'un grand matin, et qu'elles n'auront pu faire leur oraison à l'hôtellerie, elles la feront sitôt qu'elles seront dans le coche, après avoir dit l'oraison des voyageurs et continueront ainsi leurs exercices aux heures à peu près comme elles.

— Passant par les villages où elles n'arrêteront point, elles adoreront le très saint Sacrement et salueront les bons Anges de toutes les âmes de ce lieu.

— Elles ne mangeront point à table d'hôte ; sitôt qu'elles seront arrivées à l'hôtellerie, elles iront à la prochaine Eglise, adorer le Saint Sacrement ; et s'il y a quelques pauvres près de l'hôtellerie, elles les visiteront ou s'amuseront à catéchiser ceux qu'elles rencontreront, et prendront leur réfection ensemble en quelque lieu particulier de

1. Louise de Marillac avait d'abord écrit établissements, mais elle l'a rayé et a inscrit fondation.

l'hôtellerie, ayant fait provision de ce qui leur est nécessaire, dès le soir auparavant.

— Elles seront sobres en leur manger, observant l'heure de leurs repas, et si leur zèle les portait à dire quelques bons mots pour l'édification de la compagnie, elles prendront garde que ce soit avec humilité et modestie, et non par suffisance.

— Le soir arrivant, s'il n'est point trop tard, elles iront adorer le Saint Sacrement, donneront quelques petites instructions aux pauvres et quelques images, et même aux servantes de l'hôtellerie, qui souvent ont besoin d'être averties pour leur salut.

— Etant arrivées, elles prieront l'hôtesse de leur donner quelque petite chambre pour coucher en leur particulier ; y feront leur repas, le prenant bon à cause de la difficulté du gîte, et aussi pour en pouvoir réserver pour le lendemain leur dîner. Et comme pour l'ordinaire le pain est cher aux hôtelleries, elles feront bien d'en acheter un grand, chez les boulangers, pour en avoir suffisamment.

— Elles feront leur possible pour entendre la Sainte Messe tous les jours, mais principalement les Dimanches et Fêtes ; et pour cela elles s'informeront dès le soir, à quelle heure se dira le lendemain la première Messe, et quand elles pourront la veille des fêtes, elles se confesseront pour pouvoir communier le lendemain ; prendront garde néanmoins de ne point incommoder la compagnie, ni de se mettre en danger que le coche ne parte sans elles, et pour cela elles tâcheront de ne se point séparer.

A. 21 *bis*

(Méditations) (1)

Voulant satisfaire pour mes obligations au Père Éternel, lui offrant la mort de son Fils, il m'est venu en pensée que ce serait témérité et l'offenser, n'était que sa bonté a consenti au mystère de l'Incarnation.

La Sainte Communion du jour de Pâques, seule commandée de l'Eglise, nous a représenté aujourd'hui que ses enfants vont recevoir le legs testamentaire de son époux ; ce qui m'a paru être un trésor pour me fournir toute l'année de tout ce que j'aurai (besoin) nous obligeant à choisir la vie de Jésus Crucifié pour modèle de notre vie, à ce que sa résurrection nous soit un moyen de gloire en l'Eternité. Et pour vivre de cette sorte, pensant devoir faire souvent retour sur son exemple, j'ai pensé que j'en ferais 3 ou 4 actes le jour, un le matin, un à midi, et l'autre au soir, m'adressant à l'humanité sainte de Notre-Seigneur, à la Sainte Vierge et à mon bon Ange pour abandonner ... (2) à la conduite de Dieu, à dessein d'honorer la vie du Verbe pour demander l'esprit de conduite et de conseil.

1. Ces pensées, rédigées à des jours différents, sont contenues dans le même petit carnet que l'autographe 21.
2. Mot en blanc.

Le 2 Mars, à la nouvelle des Sœurs de Nanteuil, j'ai reconnu faire une infidélité à Dieu de me laisser emporter, dans les événements pénibles, à l'empressement et à recourir à ceux qui peuvent y apporter remède, et non à Dieu, ma résolution du contraire.

Le jour de l'Octave du Très Saint Sacrement, l'adorant dans le chœur de l'Église de nos vénérables Pères, lui demandant par l'union amoureuse du Verbe avec l'homme, que eux et nous lui fussions éternellement unis, et toujours unis à la hiérarchie Apostolique et Romaine par une solide union de tous les corps de la Communauté aux pauvres, ainsi que Dieu le veut. J'ai renouvelé et eu pensée de donner un tableau à Chartres, un à Saint-Lazare, et un à la Maison de la Sainte Vierge dans un soleil représentant son Immaculée Conception pour obtenir la conservation (de) la pureté en l'une et l'autre Compagnie, la demandant à Dieu par la pureté de son Incarnation.

Cette résolution est accomplie, ayant envoyé à Chartres une petite Notre-Dame ; à Saint-Lazare, le petit tableau de la Vierge où est le petit chapelet de perles ; et à la Maison, la Sainte Vierge en bois tenant un petit chapelet contenant 9 grains, pour honorer les neuf mois que Notre-Seigneur a été au ventre de la Sainte Vierge.

M. 41

(Sur les peines du Purgatoire)

Pensant aux peines du Purgatoire, après la mort d'une personne que l'on pouvait croire avoir vécu au moins quelques années sans pécher mortellement, me souvenant avoir entendu dire qu'il y avait dans le Purgatoire quelque souffrance pour effacer la peine due à l'âme qui n'a point aimé et désiré voir Dieu, il me semblait voir les capacités des âmes servant à l'application des sens et passions, souffrant par l'excessif désir d'en être rassasiées, comme: à l'œil, de le voir ; à l'ouïe de l'entendre ; au goût, de le goûter et savourer, à l'odorat, de le sentir ; et ainsi, des passions de l'âme ; l'affectif, du désir de l'aimer ; la haine, de se haïr soi-même.

A. 16

(Désir de la Sainte Communion)

Le jour de Saint-Benoît j'ai eu un nouveau sujet de me confier en tout à la Sainte Providence, étant refusée de communier et en sentant grande douleur pour mes péchés, je me sentis pressée intérieurement du désir de la sainte Communion et demandai à Dieu que si c'était sa Sainte volonté, qu'il la fît connaître à mon confesseur, lequel sans lui parler, me fit appeler pour ce sujet, et (je) ressentis grande consolation m'étant une grâce toute spéciale de la Sainte Providence, et la bonté de Dieu me fit connaître son grand amour en ce que ayant oublié

quelque péché en ma confession et ayant entendu qu'il n'y avait que le péché qui me pût séparer de Dieu, (et) que son amour était si grand que même le péché ne le pourrait empêcher de venir en moi.

A. 30

(Méditation sur la faim et la soif de la justice)

Bienheureux ceux... La faim et la soif sont deux besoins que la nécessité de la nature appette* et principalement dans les corps bien disposés ; si nos âmes le sont aussi elles les doivent avoir, non comme passions, mais comme désirs de justice.

Par la faim de la justice, m'est représenté le renoncement général à toutes mes passions, tant contraires aux commandements de Dieu comme à la perfection qu'il demande de moi ; et aussi d'affecter de rendre à autrui en paroles et actions, et sentiments du cœur, ce que la charité veut.

Et par la soif qui, comme plus pressante, nous doit faire désirer plus grande chose, ce sera l'union avec notre Dieu, et les dispositions et moyens d'y parvenir, un fervent désir que l'effet de la Sainte volonté règne en nous, et procurer, en tant que à nous sera, qu'elle règne en autrui ; n'y ayant rien de si juste que le propriétaire dispose de tout ce qui lui appartient, sans résistance ; pour à quoi parvenir pour mon particulier, je m'abandonnerai totalement à la Sainte Providence, ne voulant plus la propriété de mon franc arbitre, m'en démettant entre les mains de Dieu et de mon Supérieur ; et pour pratique de renonciation, accepterai entièrement tout ce que le bon Dieu permettra m'arriver, soit directement de Dieu, ou par le moyen des créatures au jugement desquelles j'acquiescerai, nonobstant mes répugnances.

A. 22

(Sur la fête de la Sainte-Trinité)

Voulant honorer la fête de la Sainte-Trinité, comme Dieu a ordonné de célébrer le Sabbat appelé le jour du repos du Seigneur après les six jours de la création du monde, l'homme étant le principal ouvrage de Dieu en sa création, il m'a semblé que le péché l'avait en quelque façon anéanti, le rendant incapable de la jouissance de Dieu. Et que comme le dessein de Dieu que cet anéantissement ne fût pas pour toujours, le même Dieu en la distinction des personnes ayant dit: Faisons l'homme à notre image et ressemblance, a pris résolution en la même manière de le racheter qui est une nouvelle création. Et comme après tous les mystères de notre Rédemption, le Saint-Esprit a inspiré l'Eglise de faire la fête de la Sainte Trinité, il me semble que ce nous est un ordre de Dieu, pour solenniser ce jour comme le jour de repos.

M.35 *bis*

(Songe, la veille du 8 décembre)

«La veille de la Conception de la Sainte Vierge ayant entendu la lecture de l'épître de ce jour, j'eus en songe la vue d'une grande obscurité en plein midi, ne paraissant que peu au commencement et suivie (d')une nuit très obscure qui étonnait et effrayait tout le monde. Je sentais seulement soumission à la divine Justice. Cette obscurité passée, je vis le plein jour venir, et en quelque partie de l'air fort élevée, j'y vis comme une figure de celle qui nous représente la Transfiguration, qui me semblait être figure de femme. Néanmoins mon esprit fut surpris de grand étonnement qui me portait à reconnaissance vers Dieu, mais telle que mon corps en souffrait, et m'éveillant sur cela, je souffris quelque temps encore ; et la représentation m'en est toujours demeurée en esprit, contre l'ordinaire de mes songes, me représentant cette première grâce en la Vierge, être le commencement de la lumière que le Fils de Dieu devait apporter au monde.

« En ma méditation sur le sujet de l'Epître, voyant que la Sainte Église appliquait à la Sainte Vierge son être devant la Création du monde, mon esprit y a acquiescé, pensant que non seulement elle était de toute éternité en l'idée de Dieu par sa prescience, mais encore préférablement à toute autre créature pour la dignité à laquelle Dieu la destinait de Mère de son Fils. Il a su être voulu avant la création de toutes choses terrestres qui pouvaient être témoins du péché de nos pères. (Dieu a voulu) faire un acte de sa volonté spécifiée pour la création de l'âme de la Sainte Vierge, et ce pourrait aussi avoir été un acte effectif, (ce) que je soumets entièrement à la Sainte Eglise, ne m'en servant que pour en honorer davantage la Sainte Vierge, et lui renouveler notre dépendance, en général, de la Compagnie, comme ses plus chétives filles, mais la regardant aussi comme notre très digne et unique Mère. (Que) soient aimés Jésus et Marie. »

A. 32 bis

(Pensée sur la Sainte Vierge) (1)

Adorez (2) la Vierge que Dieu a voulu racheter avant la créer, et lui représentez l'état de votre conscience, et lui demandez qu'elle obtienne l'amendement de votre vie, et le délivrement de vos plus urgentes nécessités, comme un plus grand amour à son Fils et une plus forte liaison à sa divinité humanisée.

A. 32 bis
1. Petit billet déchiré, peut-être fragment d'une lettre.
2. La langue latine était familière à Louise de Marillac ; elle se sert de ce terme dont les Saintes Écritures sont pleines pour signifier : prosternez-vous.

A. 45 bis

(Sur la fête de l'Épiphanie)

Ce n'est pas assez d'avoir l'entendement illuminé par la connaissance de nos défauts, mais il faut avoir la volonté échauffée pour les digérer : l'un sert à nettoyer une conscience pour la présence en nous de notre Jésus, et l'autre servira pour la parer et embellir pour la même réception.

Le nettoiement est fait par la confession entière de nos péchés, et l'embellissement par l'exercice des vertus et principalement l'oraison le jeûne et l'aumône, qui en quelque façon servira aux personnes du monde, des trois vœux de religion à savoir : l'aumône pour la pauvreté, le jeûne pour la chasteté et l'oraison pour l'obéissance.

Nous les pouvons aussi offrir à la crèche pour présents des trois Rois. L'aumône pour l'or, le jeûne pour la myrrhe, et l'oraison pour l'encens, et toutes trois les présenter à la Très Sainte Trinité. L'oraison au Père, le jeûne au Fils et l'aumône au Saint-Esprit: ce que faisant, nous adorerons notre Dieu incarné, avec les Anges, par le moyen de l'oraison, avec les Rois par l'aumône, avec les pasteurs par le jeûne et Dieu nous bénira...

A. 80

Règlement pour les Sœurs qui ont soin des Petits Enfants

(vers 1640) (1)

Quand les Sœurs entreront le matin dans la salle des Petits Enfants, elles se mettront à genoux pour offrir à Dieu tous les services qu'elles vont rendre à l'enfance de Notre-Seigneur en la personne de ses petits enfants et diront le Veni Sancte Spiritus et donneront de l'eau bénite avec un aspersoir à tous les enfants, et leur feront élever leur cœur à Dieu.

Elles leur feront faire un acte d'adoration, d'amour et de remerciement et de demande pour ne le point offenser pendant la journée et toute leur vie.

Après, elles donneront soin aux filles qui sont avec elles de lever les enfants et de les habiller proprement

Aussitôt qu'ils seront habillés, on les fera mettre à genoux pour prier Dieu, leur faisant réciter les actes d'amour de Dieu, d'adoration d'actions de grâces.

Après on leur donnera à déjeuner savoir aux plus petits de l'âge de 3 à 4 ans, du potage mitonné ; et aux plus grands de l'âge de 5, 6 7 à 8 ans, un morceau de pain sec.

1. Voir la lettre de Monsieur Vincent (Coste 11.114).

A dix heures elles auront soin de les ranger sur leurs bancs devant leurs tables pour les faire dîner, après leur avoir fait dire le Benedicite, et à la fin du dîner, les Grâces.

A une heure, elle assemblera les plus grandes pour leur faire le catéchisme et leur apprendre à connaître leurs lettres. Après quoi elle leur donnera à goûter d'un morceau de pain avec quelques douceurs si elles en ont.

A quatre heures, on prépare le souper pour le donner aux Enfants.

A cinq heures, on commence à coucher les petits, et l'on fait prier Dieu aux plus grands et aux plus grandes. Il faut qu'ils soient tous couchés à 6 heures, à cause qu'ils se lèvent en hiver et en été, à cinq heures .

Quand les enfants seront couchés, on aura soin de leur faire encore donner leur cœur à Dieu, et leur donner de l'eau bénite comme le matin.

A. 76

Sur plusieurs coutumes de la Maison principale
(Pour avoir décision de Monsieur Vincent)

(après 1641) (1).

La cloche sonne à 4 heures pour le lever, à 4 heures et demie pour entrer à la Chapelle et faire l'oraison.

Elle sonne à 11 heures et demie pour le dîner ; tinte trois coups pour le lever de table.

La cloche de Vêpres de Saint-Lazare sert pour l'avertissement de la lecture (et) du silence ; ensuite l'instruction jusqu'à 3 heures.

A 5 heures et demie sonne l'oraison, à 6 heures sonne le souper et environ 6 heures un quart, le lever de table comme à dîner.

A 8 heures sonne la lecture du Martyrologe, et le sujet de l'oraison que l'on fait répéter à quelques Sœurs, jusqu'à ce que le quart sonne, que l'on se va rendre à la Chapelle pour la prière.

Nous voudrions bien sonner les heures de la Salutation Angélique 3 fois le jour.

Si il sera pas bien à propos de faire faire les lectures et prières par diverses Sœurs, le plus souvent par les 3 Officières et quelquefois par d'autres, comme sont l'office et les lectures de toutes les Communautés.

Si ce mot : que la Sœur Assistante aura pareil pouvoir, ne s'étend pas à avoir égard sur les autres Officières, ce qui pourrait nuire et faire agir impérieusement ; ce qui se fait déjà, quoique cela n'ait pas été

1. Après le transfert de la Maison Mère des Filles de la Charité au faubourg Saint-Denis, proche de Saint-Lazare.

déclaré, sans qu'il y ait eu aucune contestement ; la Sœur étant très sensible à faire ce qui lui donne créance* aux Sœurs et autorité. Et c'est pour cette raison, avec les autres proposées, pour que les deux premières Sœurs Officières fassent chacune leur semaine l'instruction le croyant nécessaire à la Compagnie. Cela a commencé, mais ne se continue pas bien exactement, jusqu'à ce que l'ordre nous soit donné.

Ne pas pouvoir prendre l'avis des Sœurs Officières particulièrement au changement fréquent des Sœurs, par nécessité, étant bien longtemps à y penser, et puis sur le fait, changeant avec raison pour envoyer celle qui, en effet, est plus propre.

A. 91

Observations sur les règles

(Premier Cahier)

Il semble que pour la difficulté de tenir 3 Sœurs de confiance et capacité à la Maison, il suffirait de 2 Officières, n'était pour en façonner une nouvelle qui ne fît que la dépense pour le soin de l'écrire, et non pour avis et conseil ainsi qu'il s'observe, savoir si pour l'intelligence il y aurait quelque chose à ajouter à l'article.

La première officière et nommée seconde, ne doit pas porter le nom de Sœur Servante pour les raisons alléguées à Monsieur Portail.

En l'article de la Trésorière, au lieu de cent livres*, sera bon de mettre cent écus*, pour empêcher la confusion dans les temps qu'il faut faire grande dépense extraordinaire qui requerrait trop souvent fouiller au Coffre-fort.

La 3e officière rend compte à la Trésorière toutes les semaines, et la Trésorière le pourra rendre à la Supérieure tous les mois, et c'est tout ce que l'une et l'autre peut faire, à cause de la quantité d'affaires.

(Second Cahier)

La troisième intention de l'acte d'adoration de l'instant de la mort de Notre-Seigneur qui est pour les âmes du Purgatoire, à ce que ce divin mérite leur soit appliqué.

A l'article de l'examen du soir, ce qui est dit de la reddition de compte de la lecture ou oraison, se fait ensuite du Martyrologe, si il y a du temps avant que le quart d'heure sonne.

La Conférence des vendredis ne se fait que après les prières du soir.

Le Catéchisme se fait les dimanches et fêtes, après vêpres, et l'instruction restant de cet article au temps marqué.

1. La rédaction des règlements sur laquelle Louise de Marillac fait ses observations a peut-être été faite après la Conférence du 14 juin 1643 (Coste IX. 113)

Le 17e Art. de ce cahier est inutile, n'y ayant jamais d'enfants sevrés à la Maison.

Règles communes

Expliquer ou ôter le nom de Sœur Servante en un article.

A l'article qui parle de mettre les lettres qu'elles écriront en main de la Supérieure, y ajouter aussi: celles qu'elles recevront, il y est en premier lieu.

En l'article des avertissements des fautes, qui dit que toutes doivent avertir, ne doit-il pas spécifier que les officières le doivent faire précisément ou nécessairement.

Il semble que la redite de l'emploi de la journée est embarrassante et qu'il suffirait de la dire une fois simplement et ensuite spécifier les choses particulières aux paroisses ce (que) nous pouvons dire, si l'on nous l'ordonne, et si il est nécessaire.

La coutume est que les Sœurs demandent la Sainte Communion à la Supérieure à la Maison, et aux autres lieux aux Sœurs Servantes ; cet exercice d'humiliation paraît utile, pourvu que l'un et l'autre en use bien ; il n'en est point parlé au chapitre qui ordonne des Saintes Communions .

Pour les sœurs des enfants trouvés

L'article qui suit le 1er qui marque le service spirituel qu'elles rendent aux Enfants, n'est pas à imiter en la Sainte Vierge, il paraît nécessaire quelque mot d'explication, si cela est, il se pourrait faire un article de l'estime que Notre-Seigneur fait du service que l'on leur rend.

La Sœur Servante doit avoir soin de représenter à la Dame Trésorière des Enfants, la nécessité de les placer, particulièrement les garçons, sitôt qu'elle les verra propres soit pour servir, ou pour apprendre métier, essayant de reconnaître leurs inclinations et passions sans qu'ils s'en aperçoivent, particulièrement les garçons pour n'en pas tenir à la Maison plus à âge que de 12 ans. En communiquant préalablement à la Supérieure de la Compagnie des Filles de la Charité, comme de toute autre chose, ainsi qu'il s'est toujours pratiqué, cette relation portant à grande union ; partant faudrait réformer l'article qui parle de seize ans, n'était à l'égard de quelque estropié ; que néanmoins si il y en avait et qu'il fût juge que par mauvaise inclination, il fit tort aux Enfants, la dite Sœur Servante le représenterait afin que les Dames le fissent mettre en quelque autre hôpital de pauvres auquel il ne pourrait nuire.

La Sœur qui devra représenter la Sœur Servante, ne lui sera-t-elle pas nommée par les Supérieurs comme Assistante, il ne se pourra pas que cette Sœur ait seule le soin des Enfants sevrés, cela requerrait une Sœur particulière, cet article serait plus intelligible en deux articles.

Le suivant se devrait-il pas adresser à la Sœur Servante pour recommencer à parler d'elle.

Le suivant qui parle des grands Enfants est, ce me semble, assez

entendu par un autre article où il y a quelque chose à réformer, pour ne paraître redite en l'un ou en l'autre.

En l'article qui parle de ne rien ajouter ni diminuer, il serait nécessaire de spécifier quelle Supérieure, se pouvant entendre celle de la Compagnie des Dames. J'avais en ce sujet remarqué quelque chose approchant de cela, qui ne sera peut-être pas nécessaire.

L'on pourrait faire deux articles du pénultième * (1)

Hôtel-Dieu

S'il venait en leur connaissance quelque extrême besoin en quelque pauvre malade, soit pour le spirituel ou temporel, la Sœur Servante en avertira une des Dames de l'instruction.

Raccommoder l'article qui parle de faire baptiser les Enfants, si ce n'est ceux qui en ont un extrême besoin, à cause que les Sœurs ne les doivent plus faire baptiser en ce quartier-là.

Qu'elles ne se communiquent point aux Religieuses ni ne reçoivent aucune chose d'elles, ni aux chirurgiens, ni apothicaires ; savoir de Monsieur si il juge à propos qu'elles demandent aux Religieuses les remèdes en leurs maladies et leur donnent volontiers ; cela est introduit depuis quelques années sans notre su *, et même elles mandaient * les chirurgiens pour les saigner, ce que j'ai empêché depuis quelque temps, non pas les remèdes, voulant le proposer.

Ne point parler à l'article des Enfants sevrés, de faire comme à leur Maison, à cause qu'il ne s'y en tient point.

Au dernier article, au lieu elle fera porter des Enfants, elle fera avertir la Sœur Servante de l'hôpital d'en envoyer.

Qu'un article avertisse de l'ouvrage ainsi que aux paroisses.

Que la Sœur Servante soit soigneuse d'écrire les noms des Dames qui lui portent de l'argent, le jour et la somme qu'elle reçoit, pour en rendre compte à la Dame Trésorière de l'Hôtel-Dieu.

Tant qu'il y aura des Troncs à Notre-Dame pour les pays ruinés, ou si après l'on les y laissait pour les petits Enfants et qu'elles en aient les clefs, elles seront soigneuses de les vider au moins toutes les semaines et tous les soirs des bonnes fêtes, et en tenir mémoire pour le mettre exactement entre les mains de la Dame députée à cet effet.

Les Sœurs des paroisses

Y ajouter le respect et obéissance qu'elles doivent aux Dames, au Médecin, traitant avec lui de grande retenue, comme aussi avec le Confesseur des pauvres.

Le soin qu'elles doivent avoir de disposer les malades à recevoir les Sacrements, faire leur possible pour leur aider à s'y bien préparer, comme aussi à leur procurer consolation quand véritablement ils en ont besoin, les respecter et parler doucement et humblement, ne pensant

1. L'autographe 90 se situe après le passage sur l'Hôtel-Dieu.

pas que les malades leur soient obligés pour les services qu'elles leur rendent.

Ne prendre non plus garde aux louanges que les pauvres leur donnent que aux injures et mépris, sinon à en faire usage, refusant l'un intérieurement, et agréant l'autre pour honorer les mépris faits au Fils de Dieu.

Que un article porte que elles doivent faire les lits quand il est besoin et que la Sœur Servante le sache.

Un autre, qu'elles doivent se diligenter en tout, et que elles doivent travailler quand le nécessaire des pauvres (n'est pas suffisant), que si elles n'ont point d'ouvrage, elles en pourront demander à la Maison, comme cela s'observe de plusieurs.

Il peut y avoir plusieurs de ces choses dans les Règles Communes mais comme ceci les regarde en particulier, le tout y étant, cela leur sera plus utile.

Des galériens

Faire entrer dans quelqu'un des articles qu'elles ne contesteront point avec les forçats, soit pour leur faire entendre des raisons de mécontentement qu'ils diraient recevoir d'elles quoiqu'elles ne les doivent jamais faire aucun reproche, ni parler rudement, mais en avoir grande compassion, tant pour leur état spirituel que corporel qui est très à plaindre.

Qu'elles ne doivent jamais parler à pas un en particulier, ni donner créance aux paroles qui les justifient, non pas même lorsque leurs paroles leur parlent pour être aidés à les retirer de là, pour le mal qui en est arrivé.

A l'article qui parle de leur affaire temporelle qui oblige les Sœurs à en demander avis, à la Sœur Servante, réformer ce mot pour le rendre intelligible.

Quand il y aura quelque dépense extraordinaire à faire pour les Galériens, elle en prendra avis de la Supérieure de leur Maison, laquelle selon la nécessité ou grande utilité, lui dira de ne la pas faire sans la permission de M. le Substitut, de M. le Procureur Général, qui maintenant est Mr Icar.

Et comme ce lieu leur est le plus dangereux et pénible, tant pour le maniement de l'argent que pour la qualité des personnes, elles doivent tant qu'elles pourront moyenner que quelques Dames de la paroisse y aillent de fois à autres, pour être présentes quand elles les servent, et que si cette Charité se refroidissait, en avertir le R.P. Supérieur, ou même la Supérieure pour, par leur avis ou eux-mêmes , y aider

Et surtout, elles doivent être plus exactes de leurs Règles que pas une, ayant aussi plus de temps qu'aux autres lieux, et souvent invoquer le Saint-Esprit pour purifier leurs pensées, paroles et actions.

Des hôpitaux

A la fin, et que pour cela avant en sortir, ils fassent encore une bonne confession et communion.

La Sœur Servante en tenant un exact compte, c'est de l'argent et prix des habits des morts.

En l'article qui parle d'exhorter les malades à la Sainte Communion tous les Dimanches, ce doit être toujours du consentement de celui qui a charge de donner les Sacrements mais elles peuvent les porter à le demander eux-mêmes ; les Ecclésiastiques en quelques lieux, trouvent mauvais que les Sœurs les pressent, et souvent il est à crainte que l'on se porte plus à faire recevoir les Sacrements pour la satisfaction de ceux qui ont besoin des Malades, que de moyenner une bonne préparation à les recevoir.

L'article précédent qui porte de faire prendre un œuf ou un bouillon à 7 heures, est trop tard, n'était que la veillaresse* eût fait prendre de la nourriture à 4 heures, à ses plus malades, dont elle doit avertir la Sœur qui entre à sa place.

Il semble qu'il y a un article qui exclut ou ne permet pas aux Sœurs de mander à la Supérieure de la Maison leurs peines et affaires spirituelles, je crois que cela pourrait nuire à quelques-unes.

La lecture des Règles n'est pas si bien à table, les Sœurs n'y sont pas toutes elle serait ce semble mieux après le souper, quand toutes sont rentrées, ou après le dîner au lieu d'autre lecture avant l'heure du silence.

Manquant d'assister aux heures de l'observance des Règles pour le service des Malades, y porter de fois à autre son esprit.

Avoir toujours une Assistante quand le nombre excède 3, la demander au Supérieur Général, ou avertir la Supérieure quand l'on en manque, pour à sa sollicitation en avoir.

Ne serait-il pas nécessaire de donner plus d'éclaircissement à l'article qui parle du Benedicite des Malades, à ce que la Sœur Servante prie le Prêtre qui s'y trouvera, soit de la Maison, soit d'ailleurs le dise.

A. 90

(Observations sur les règles) (1)

Sœurs employées aux villages

Elles prendront garde de ne saigner et purger que bien à propos pour les danger qui en peuvent arriver, et pour cela dès qu'elles sont appelées pour voir les Malades, après l'accueil qu'elles doivent faire, les abordant gaiement et de bonne volonté, elles s'informeront des temps qu'ils sont malades, et commenceront leurs remèdes

1 L'autographe 90 porte le chiffre romain Il est à situer au milieu de l'autographe 91, page 735.

lavements ou saignées quand ils trouveront répugnance, et si ces fièvres continuent, redoubleront jusqu'à 3 ou 4 fois, et quand la fièvre s'obstine prendront le pied, puis recommencer du bras jusqu'à ce qu'elle diminue, et commencer à les purger par tisane laxative quand c'est fièvre intermittente et avec redoublement de frisson, elles se garderont bien de faire aucun remède durant le frisson ou la sueur, n'était un verre d'eau moyennement forte, avec la grosseur d'un pois de thériaque*, peu avant que le frisson veuille prendre.

Elles ne peuvent tenir l'ordre des Maîtresses d'école de Paris, sinon pour les petites filles, et pour cela elles doivent à toute heure recevoir toutes celles qui voudront venir apprendre de tout âge, ayant la discrétion de faire entrer celles qui sont honteuses et timides, dans un lieu particulier, les accueillir de grand cœur quand même elles viendraient à l'heure de leur repas et fort tard, les avertissant de s'habituer à se mettre à genoux le matin et le soir.

Aux lieux où il y a peu d'emploi, elles doivent être très exactes à l'observance de leur règlement et de bien employer le temps ; que si elles n'ont point d'ouvrage à pouvoir gagner une partie de leur vie, au moins se doivent-elles occuper à filer pour faire faire de la toile.

Comme les Sœurs des Villages sont éloignées de la Maison, et par conséquent des avis pour leur conduite et aide à se relever de leurs fautes et petites peines intérieures, outre ce qu'elles en peuvent écrire à leurs Supérieurs, elles s'entraideront l'une l'autre par un grand support, cordialité qui leur puisse donner liberté de se communiquer, à la réserve de ce qui pourrait préjudicier à sa Sœur.

Comme il est très facile de se détourner des bonnes pratiques et résolutions, il est nécessaire qu'elles se tiennent sur leurs gardes particulièrement (pour) ne se point laisser aller aux caquets*, médisances et plaintes comme font souvent les Villageois, surtout ne parler jamais de ce qui se passe entre elles, pensant qu'elles sont là par l'ordre de la Divine Providence pour y être à édification, et qu'elles attireraient (châtiments) sur elles et sur la Compagnie, si elles y étaient à scandale et mauvaise édification.

Si elles sont contraintes d'être longtemps hors de leur Maison pour le service du prochain selon leurs obligations, elles prendront quelques petites provisions pour si elles avaient besoin de nourriture, pour n'être point obligées d'en prendre ailleurs; que si par surprise ou oubliance il se trouvait nécessité de prendre quelque chose sur de pauvres gens, qu'elles le paient pour n'être point à charge, faisant paraître sa nécessité pour n'être point accusée de friandise.

Quand elles se trouveront à quelque lieu auquel les Églises seront tenues salement et trop négligées, que les lampes manquent d'être ardentes, faute de soin, elles en avertiront la Supérieure pour prendre son avis, si elles s'y doivent appliquer.

A l'instruction de l'école

A l'article du soin que l'on doit avoir tous les mois, de prendre

garde à celles qui manquent à venir pour les reprendre, y ajouter: donner quelques prix à celles qui sont assidues.

Sœur Servante des hôpitaux

Portera respect à son Assistante, prendra le plus qu'elle pourra ses avis dans les choses douteuses, en sorte néanmoins qu'elle ne fera point connaître le secret des autres.

Elle ne reprendra point les fautes des Sœurs dans la passion ni d'elle, ni de la Sœur à avertir, pour ne lui point donner confusion, et aussi afin que son avertissement profite.

Elle ne découvrira point les fautes des Sœurs, et quand elle en sera avertie, elle ne témoignera en avoir mauvaise opinion, et remerciera la Sœur qui l'avertira, excusant tant qu'elle pourra la défaillante.

Celle qui recevra les malades

Avertira de l'argent qu'elle trouve aux nouveaux arrivés, et aussitôt l'écrira pour en rendre compte au temps qu'il faut.

Avertira Monsieur le Médecin des nouveaux venus.

Celle qui sert les débiles

Avertira la Sœur Servante de ceux qui prennent trop peu de nourriture par aversion ou autrement, à ce qu'elle pourvoie au nécessaire .

Celle qui fait la cuisine des jours maigres

Si c'est en des lieux où la bouillie n'est pas en usage, elle ne l'introduira pas, n'étant pas nourriture bien propre aux Malades, et au lieu de cela pourra faire rôties au beurre bien faites, jetant un peu d'eau dessus avant les mettre au beurre, et des œufs à la tourtière.

Celle qui aura soin de la vaisselle

Quand il y en aura de fondue, sera soigneuse de la serrer et avertir quand il sera besoin la Sœur Servante de la changer.

La Veillaresse*

Aura soin dès le soir, de savoir de la Sœur Servante si il n'y (a) point de Malade pressé de recevoir les Sacrements, et pourront ensemble faire un tour dans les salles pour ne point être surprises, pensant que le temps des ténèbres est celui du Démon, et que pour ce sujet elle se doit tenir sur ses gardes, se défier de toutes choses pour avoir recours à Dieu et à son bon Ange.

La Sœur qui prend la place de la veillaresse *, pensera avoir besoin de se défier de toutes choses, aussi bien que celle qui sort de sa place, y ayant trois heures de nuit en hiver, à être seule dans les Salles.

La Buandière

Au dernier Article pour les jeunes qui doivent laver, n'en exclure pas les autres quand la Sœur Servante l'ordonnera.

Que la Sœur buandière ait soin en faisant placer le linge, de faire mettre à part ce qui est à raccommoder et ce qui ne peut plus servir comme aussi le linge à homme et le linge servant aux femmes.

La Sœur des habits des Morts

L'Article qui dit qu'elle achètera les petites nécessités, y ajouter : par l'ordre de la Sœur Servante.

Comme aussi de demander l'avis des Mrs les pères, pour la vente des bons habits.

A. 88

Hôpitaux

Au nom de Dieu, les Filles étant levées à quatre heures précisément, après leur acte d'adoration, étant vêtues feront leurs lits, se mettront à 4 heures trois quarts à l'oraison, en sortiront à cinq et demie diront ensuite les litanies de Jésus et deux dizaines de leur chapelet.

Elles viendront toutes à six heures à l'hôpital, vider les pots et bassins, faire les lits des malades, et avant que d'y aller, elles auront chacune pris un peu de vin et de pain, excepté les jours de la Sainte Communion qu'elles se contenteront de prendre l'odeur de vinaigre et de s'en mettre dans les mains. Cela ne sera peut-être nécessaire que jusqu'à ce qu'elles soient accoutumées à l'air des malades.

Elles feront déjeuner les plus malades d'un bouillon ou d'un œuf frais, et les moins malades de beurre frais ou pommes cuites ; l'un et l'autre à 7 heures.

Les Filles entendront Messe tous les jours. Mais avant il faut faire (1) (prendre les médecines) ordonnées, et avoir grand soin (de donner les) bouillons aux heures précises.

Les Filles qui auront besoin de déjeuner (s'y en iront) incontinent, reviendront aux (malades pour) consoler ceux (qui tendront à la mort instruire) ceux (qui en auront besoin des choses nécessaires à salut, à) ce que (ils puissent faire une confession générale de toute leur vie passée) et qu'(ils se disposent à se confesser et à faire une) bonne (Communion tous les Dimanches, tandis qu'ils seront malades, recevoir

1. Il y a dans l'autographe à cet endroit, une grande déchirure qui ne laisse que le bout des lignes. Nous avons complété par des passages correspondants

qui se rapportent aux finales dans la Copie du Règlement d'Angers évidemment fait par Mademoiselle. Les mots ajoutés sont entre parenthèses (note de Sœur Geoffre).

l'Extrême-onction de bonne heure ; et ceux qui guériront, à ne jamais plus offenser Dieu, et au cas qu'ils le fassent à se confesser au plus tôt).

Elles feront dîner les Malades précisément à dix heures, et si elles ont égard* à leur nourriture, elle sera au moins de veau et mouton, avec un peu de bœuf ; et le soir du rôti et bouilli.

Et pour les Malades qui ne mangent point de viande, plus de bouillon que aux autres et des œufs frais ; au moins quatre bouillons le jour et trois œufs.

Après le dîner des pauvres étant desservi, une Fille demeurera à l'hôpital, les autres iront dîner précisément à onze heures, après avoir fait leur examen, durant lequel elles liront tour à tour, et après grâces, diront une dizaine de leur chapelet, et aussitôt deux retourneront à l'hôpital, récréeront les malades en se récréant, et celle qui était demeurée, ira à la seconde table avec la lectrice.

Ces deux dernières après avoir dit grâces comme les (2) (autres et) desservi la table, iront à l'hôpital se récréer (avec les) malades, et les deux autres iront à leur demeure (travailler à ce qu'il y) aura à faire, tant pour le linge des (pauvres que) pour leur petite Communauté.

(S'il n'y a point) de Compagnie de Dames qui donnent (la collation) elles viendront toutes à l'hôpital (à deux heures précisément) la donner aux (pauvres malades leur distribuant quelques petites douceurs comme seraient) rôties et poires cuites.

(Celles qui auront) le soin du travail (s'y en iront, ou si elles n'ont rien qui presse...) (se rendront auprès) des malades, (disposeront les nouveaux venus à la Confession) Générale, (les instruisant devant qu'ils) se confessent.

(A quatre heures, elles donneront les lavements, changeront de draps à ceux qui seront gâtés, videront les pots, raccommoderont un peu les lits des malades sans qu'ils se lèvent.)

A cinq heures, feront souper les malades ; après le souper demeurera la Sœur qui était demeurée au dîner ; pour les autres iront souper après l'examen qu'elles feront d'un bon quart d'heure, par forme de récapitulation* de l'oraison, si elles ne font la demi-heure d'oraison et l'examen ensuite: la lecture durant le souper.

Après Grâces qui seront environ six heures et demie, elles viendront à l'hôpital : la Sœur y demeurée ira souper avec la lectrice et celles-ci prendront garde que les Malades soient tous couchés à 7 heures, qu'il y ait de l'eau, du vin et quelques petites douceurs pour ceux qui en ont besoin.

A sept heures et demie, toutes les Filles viendront à l'hôpital faire leur examen tout haut au milieu des pauvres, diront litanies de la Vierge et donneront de l'eau bénite à tous les malades.

2. Revers de la page déchirée: voir note page précédente.

A huit heures, se retireront pour apprêter ce qui sera nécessaire pour le matin et de leur charge aux Malades, achèveront leur chapelet et avant leur coucher qui sera précisément à 9 heures, elles feront leur acte d'adoration, laisseront une Fille pour veiller, laquelle prendra bien garde que pas un ne meure la nuit, sans le dernier Sacrement ; elle achèvera son Chapelet et lira le point de son oraison, durant le premier somme des malades.

La veillaresse* aura un livre pour s'occuper quand elle voudra la nuit, sans préjudicier au service des Malades.

La veillaresse ira éveiller les autres à quatre heures, après qu'elle aura fait son oraison à trois et demie, se couchera après avoir déjeuné si elle veut, et se lèvera à 9 heures, pour entendre la Sainte Messe. Ira à sa place une autre Sœur dans l'hôpital, laquelle y fera son oraison en la même manière des autres.

Toutes les Sœurs veilleront l'une après l'autre.

Les Filles n'iront point dehors à la ville, et dans la Maison se tiendront avec une grande modestie, s'occuperont souvent à la présence de Dieu et parleront modestement aux personnes de dehors et avec grande douceur, aussi bien que entre elles et parmi les Malades.

Je pense qu'il y aurait quelque chose à dire pour la fréquentation avec les Religieuses.

Il serait à désirer que les Filles eussent pour les Malades en leur disposition, des confitures, du fruit, du sucre, quelque pièce de vin pour empêcher que hors les repas, les malades n'en aient d'aigre quand ils en ont besoin de quelques gouttes.

Qu'elles aient le linge des malades pour les tenir proprement.

Qu'il y ait dans l'hôpital plusieurs bénitiers et au moins deux oratoires en forme de petit autel.

Qu'elles aient quatre Croix pour laisser aux Malades qui ont eu l'Extrême-onction, et leur dire Jésus, Maria, auxquelles Croix l'on ait appliqué indulgence plénière.

Qu'elles aient quatre pièces de camelot * ou toile calendrée, pour mettre sur les lits des malades aux confessions extraordinaires de personnes qui ne soient pas de la Maison.

Qu'il y ait à l'hôpital de petits baquets de cuivre pour vider les bassins plus aisément, et que il y en ait deux plus grands toujours pleins d'eau, attachés au mur, leur décharge dans les fosses ou ailleurs, et cela pour laver les bassins et pots.

Qu'il y ait dans le dit hôpital deux cassolettes pour allumer au besoin, dans lesquelles il n'y aura que des senteurs douces comme genièvre, graine de laurier, ou quelquefois brûler des vieilles croûtes de pain dans les fourneaux, ou éteindre des grils rouges avec du vinaigre .

Il serait à désirer que les filles que l'on propose de bailler* aux nôtres eussent leurs lits dans l'hôpital pour accompagner la veillaresse *.

Il faut des serviettes à l'hôpital à la garde des Filles, des cuillères

et des gobelets et assiettes pour servir les Malades à leur repas ; l'ordre qu'il faut qu'elles tiennent pour leur service n'est pas ici.

Je ne parle point de l'acte qu'il me semble que l'on doit faire faire aux pauvres le matin, du Benedicite et Grâces des Malades, pour ne savoir ce que font les Religieux- et puis il me semble qu'il y a tant de choses à dire pour animer ses actions qu'il faut que cela en soit quand et quand.

S'il me souvient d'autre chose, je l'écrirai si plaît à Dieu.

A. 40

(Petite note sur le Frère Antoine)

La première chose que j'ai apprise du bon Frère Antoine, est que nous devons toujours être unis à Dieu, entièrement dépendants de Lui, Lui attribuer la gloire de toute chose, contents de tous les événements ne vouloir que ce qu'il veut de nous et être fidèles aux occasions.

Que ayant eu peine et regret de mourir lorsque j'en ai été proche, à cause que je n'avais pas servi le prochain, que je m'y allais employer plus soigneusement le reste de ma vie.

Que ce n'est pas l'habit, ni les conditions qui font aimer Dieu, mais la préparation d'un cœur disposé à son bon plaisir.

Que je ne dois plus voir mon fils que comme étant enfant de Dieu ni l'aimer que comme tel, et pour l'amour de Dieu, souffrir la privation de sa vue.

A. 84

Manière de traiter les malades à l'Hôtel-Dieu de Saint-Denis

(1645).

Les Sœurs auront grand soin que les débiles qui ne peuvent manger viande ni pain aient de trois en trois heures des bouillons et des œufs alternativement l'un après l'autre, et outre cela quelques douceurs à leur bouche, selon leur besoin ou leur goût, quand il ne préjudiciera point à leur santé.

Elles auront soin que les bien malades nettoient, ou qu'elles leur nettoient souvent la bouche, crainte du chancre ; et aussi de prendre garde sur eux, crainte de la gangrène.

En de grandes nécessités, ces dits malades auront gelée et consommé, comme quand ils ne peuvent user de bouillon et œufs, et que il faudra leur donner peu et souvent. Les malades qui ne boiront point de vin, auront de la tisane ou eau douce.

Ceux qui boiront du vin, les Sœurs prendront garde de leur bien tremper et qu'ils n'en boivent que aux repas.

Les Malades auront du pain ce qu'ils en pourront manger sans leur faire mal, lequel pain sera cuit de deux jours.

Il sera mis au pot demi-livre de viande par jour, pour chaque malade, ce qui fera les bouillons pour tout le jour ; et le soir à peu près une livre de rôti pour trois malades, et le soir ceux qui ne peuvent user de viande, leur sera donné un œuf avec leur bouillon

Les malades déjeuneront à 7 heures, dîneront à dix et goûteront à trois, et souperont à cinq et demie.

Les malades ne mangeront que veau et mouton, et dans leur pot cuira le bœuf des sœurs servantes (1), à raison de trois quarterons * pour chacune, ce qui fera le bouillon meilleur.

Les jours maigres l'on fera des bouillons aux herbes, dès le matin, auquel l'on mettra des œufs, environ un pour deux bouillons, et au bouillon du dîner, n'y sera point mis d'œufs en été, mais l'on y mettra en hiver, à cause que l'on n'a point si facilement des herbes.

L'on aura soin de faire des confitures, sirops et compositions aux saisons propres.

Projet de l'ordre que les Filles de la Charité doivent garder à l'hôpital de la ville de Saint-Denis en France.

Pour bien dresser cet ordre, il sera demandé (1) l'ancien de Saint-Denis pour la réception des Malades pour n'admettre à l'hôpital que ceux qu'il faut et pour la sûreté des Sœurs (2) savoir s'il ne sera nécessaire que les malades qui se présentent aient été visités du chirurgien qui est gagé * pour le service des malades, quoiqu'il ne demeure pas au dit hôpital.

Que les exercices des Sœurs se feront (3) à peu près en la manière qu'ils se font à l'hôpital d'Angers, préférant toujours les besoins des malades (4).

Chaque Sœur à son tour aura soin de pourvoir aux besoins que les malades pourront avoir la nuit, et quoiqu'elle ne veille pas toute la nuit, elle se lèvera 2 heures plus tard que les autres.

Quand la nécessité des malades le requerra, elles veilleront la nuit chacune leur tour, et la veillaresse * venant éveiller les autres à quatre heures, elle se couchera et ne se lèvera qu'à neuf heures.

La Sœur Servante recevra les malades, leur lavera les pieds, les changera de chemise, donnera des coiffures si besoin est, et aura soin de serrer les habits et argent si les pauvres en ont, mettant le tout sur

A. 84
1. Des Sœurs qui les servent.
1. Correction de Monsieur Vincent: il sera demandé.

2. Annotation de Monsieur Vincent: qui tiendra le registre de la réception et sortie des malades, sera le Chapelain ou la Sœur Servante.
3. Correction de Monsieur Vincent: à proposer.
4. Annotation de Monsieur Vincent: A cet effet, on aura une copie, voir ce que l'on peut y adjoindre.

un registre pour leur rendre si ils guérissent, ou pour vendre les hardes* si ils meurent, et en faire recette en son compte.

Elle aura soin de toutes les provisions nécessaires de la maison selon ce qui lui sera ordonné, soit de les aller quérir elle-même, ou d'y envoyer une autre des Sœurs, prenant bien son temps à ce que les malades, ni les Sœurs n'en soient incommodés pour le service de l'hôpital.

Elle recevra les personnes de dehors, les accueillant affablement, leur permettant le service des malades aux heures ordinaires, prenant garde néanmoins de ne point perdre de temps à leur entretien inutile.

Elle aura soin de disposer ou faire disposer les malades à faire confession générale au plus tôt, à tous ceux qui ne l'auront pas faite et ceux qui l'auront faite à faire une confession depuis ce temps, n'était que quelque malade fût trop pressé, et alors en général lui fera faire les actes de foi, d'espérance et charité nécessaires à salut, et lui enseignera comme il faut avoir regret de tous les péchés de la vie passée, en demander pardon à Dieu de tout son cœur, et les avertissant de dire à leur Confesseur en particulier, tous les péchés dont ils se souviendront, essayant de donner de la crainte à ceux qui en ont besoin, et de la confiance à ceux qui sont trop craintifs.

Quand bien les malades auront reçu les Sacrements venant à l'hôpital, elle prendra garde que guérissant, ils fassent encore une Confession et Communion à la Chapelle, les avertissant de ce qu'ils auront besoin de faire pour vivre en bons Chrétiens. Mais les malades qu'elle verra devoir mourir, elle aura soin de les faire confesser souvent, les disposant à bien mourir, leur aidant à se détacher de la terre et des créatures et à désirer le paradis, les tenant toujours dans les sentiments de pénitence et d'espérance en la Mort de Jésus Crucifié, ayant grand soin qu'ils reçoivent le dernier Sacrement, les y préparant.

La dite Sœur Servante aura aussi le soin de congédier les Malades et se comportera en cette affaire comme en toutes les autres avec grande douceur et charité, mais aussi avec jugement et justice, prenant garde qu'ils aient été assez purgés et suffisamment fortifiés, de crainte que faute de cela, ils ne vinssent à renchoir *, ce qui leur serait dommageable et chargerait trop la Maison ; mais aussi il ne faut pas se laisser aller à une certaine timidité naturelle qui ferait tenir trop longtemps les fainéants et paresseux, à l'imitation de Notre-Seigneur qui aussitôt la guérison des Malades, les faisait marcher.

Elle aura soin que si à l'hôpital, y a des filles malades, d'essayer de les placer en condition, ou les recommander à quelques Dames de la ville, sans pourtant qu'elle sorte de l'hôpital pour leur chercher Maison, ne devant avoir rien plus en recommandation que le service qu'elle doit rendre à ses pauvres Malades, pour lesquels aussi elle, ni les autres Sœurs n'iront point faire de messages à la ville, mais bien dans une urgente nécessité, les feront faire par autrui, toujours par l'avis de la Sœur Servante comme en toute autre de leurs actions.

La dite Sœur Servante s'assistera du conseil de ses Sœurs particulièrement de la Sœur qui aura soin de l'apothicairerie *, comme étant celle qui aura plus de connaissance de l'état des Malades ; mais comme il est nécessaire qu'elle fasse cet acte de soumission avec cordialité, douceur et véritable humilité, se démettant quelquefois de son jugement particulier n'était en chose d'importance, il faut aussi que la Sœur fasse le même, acquiesçant toujours plutôt au sentiment de la Sœur Servante, quand elle ne verra point de notable intérêt, tant pour la gloire de Dieu, que pour le service du prochain.

Les unes et les autres seront toujours en une véritable union, se gardant bien de se faire paraître le contraire, quand bien les mauvaises dispositions de la nature, les habitudes et mauvaises humeurs donneraient des dispositions contraires ; se souvenant d'honorer toujours l'union de la Sainte Trinité, par laquelle tout l'ordre du monde a été fait et est conservé, se souvenant qu'elle lui est soumise.

La Sœur Apothicaresse* aura un grand soin de tenir toujours les drogues en bon état, que rien ne se gâte, ni perde, que tous ses ustensiles soient nettement, que les Malades aient leurs remèdes au temps nécessaire de demander des visites de Médecin et Chirurgien dans la nécessité, et sera particulièrement obligée d'avertir la Sœur Servante de l'état des Malades, pour par son ordre leur faire donner les Sacrements, ainsi que dit et ne faisant rien aussi de sa charge que par son même ordre.

La dite Sœur Apothicaresse * saignera aussi les Malades, ou quelque autre des Sœurs, quand le Chirurgien n'y sera pas aux heures nécessaires, comme aussi pansera les maux ; mais aussi elle sera avertie que son office n'empêchera pas qu'elle ne s'emploie aux autres offices de la Maison, comme à recevoir les Malades en la manière que le doit la Sœur Servante quand elle n'y sera pas ou qu'elle lui ordonnera ; de laver la vaisselle, la lessive et veiller quand sera son tour, n'était que au temps des grandes occupations de sa charge, la Sœur Servante ne jugeât à propos de la dispenser, et elle-même fera les mêmes offices à son rang, devant être celle qui la première montre l'exemple aux autres de toutes les vertus et du travail.

La Sœur portière sera bien exacte à sa charge, ne laissera entrer personne dans la Maison sans la permission de la Sœur Servante, et servira les Malades à son tour comme les autres Sœurs, faisant toujours sa charge, n'était les jours de veilles que une des autres Sœurs la fera sa matinée.

Les Sœurs Servantes sauront qui doit tenir (1) le Registre de l'entrée et la sortie des Malades par mort ou autrement, il y aura trois Registres l'un de l'entrée auquel sera mis l'année, le mois et le jour de l'entrée

1. Note écrite par Monsieur Vincent: Si c'est à la Sœur Servante à tenir.

des Malades, leur nom, leur condition et leur pays ; leur mettant à leur bras un billet, comme aussi un avec leurs hardes* serrées, étant bien soigneuses de conserver les papiers d'importance ou lettres si elles en trouvaient, comme aussi d'avertir leurs parents au cas de mort, ou de guérison, si elles en voient quelque nécessité.

Le second Registre sera pour écrire les Malades guéris, le temps qu'ils auront été à l'hôpital.

Et le troisième y sera écrit le nom et le pays des Morts, et le temps de leur maladie, et s'ils ont chargé les Sœurs de quelques affaires dont elles s'acquitteront au plus tôt, avec conseil.

La Sœur Servante et toutes les autres Sœurs auront grand soin de la bonne économie de la Maison, que le bien des pauvres y soit conservé, et en procureront tant qu'elles pourront l'augmentation par la connaissance que les personnes de dehors auront de leur bon ordre surtout de leur soigneux service des pauvres et du bon exemple qu'elles doivent donner, tant à ceux qui visiteront l'hôpital comme aux Malades mêmes, qui seront toujours témoins de leur charitable conduite.

Elles ne retiendront personne de leur connaissance, à manger et coucher au dit hôpital, non pas même de leurs Sœurs de la Charité, si elles ne portent de quoi vivre comme il leur est ordonné, et qu'elles aient permission d'y aller.

«—Outre tout ce que dessus, elles s'ajusteront autant que faire se pourra, à l'ordre de la journée et aux pratiques qu'on garde à la Maison de la Directrice qui réside à Paris ; à cet effet, elles en auront une copie qu'elles liront de temps en temps avec celui-ci— ».

A. 91 bis

Règlement pour la maison principale

Les officières électives

La Supérieure
La première Assistante
La Trésorière
La Dépensière
La Surveillante sur les Sœurs nouvelles

Les officières plus mobilières !

L'éveillaresse
La Maîtresse d'école
La portière
L'apothicaresse *

1. Les offices plus concrets, plus pratiques.

La boulangère
La cuisinière
La jardinière
La buandière

Obligations de la Supérieure

2.(2) Elle se doit croire très incapable de solides vertus puisque Dieu la choisit pour servir les autres, afin que, par ce moyen, la confusion de n'être ce qu'elle voudrait que les autres fussent, lui serve à acquérir la connaissance de soi-même.

Se considérer comme le mulet de la Compagnie, chargée de précieux trésors dont elle doit rendre (un) compte très exact. Elle (ne) se doit point considérer elle-même quand il est question en général ou en particulier du Bien de la Compagnie qu'elle doit procurer plus pour le spirituel que temporel dont néanmoins elle doit avoir un grand soin, avec une grande confiance en la Providence tant pour l'un que pour l'autre.

1. Elle doit penser après son élection qu'elle doit être entièrement détachée du soin d'elle-même après s'être toute donnée à Dieu pour exécuter la Sainte Volonté en cet emploi si important.

Son principal soin est que les Règles se fassent exactement avec *suavité* et non par contrainte et le doit insinuer dans l'esprit de ses Sœurs par son exemple, puis de paroles.

3. Comme elle ne peut pas seule faire un si grand ouvrage, elle aura confiance en ses Sœurs officières, en sorte néanmoins qu'elle ne se décharge pas de toute chose comme si elle était seule. Ne témoignera jamais s'importuner des conseils ou permissions que l'on lui demandera. Veillera continuellement sur tout ce qui se passe dans toute la Compagnie, tant celles qui sont à la Maison qu'aux paroisses et aux champs, en sorte néanmoins qu'elle n'inquiète pas, ni ne donne à connaître par quels moyens elle sait ce qui se passe, pour ne contrister personne.

4. Elle essaiera que le grand nombre d'affaires ne la rende pas chagrine en sorte que cela puisse empêcher les Sœurs de l'aborder, et de leur parler avec cordialité, veillant sur elle-même pour ce sujet.

5. Elle fera son possible pour empêcher que ses Sœurs ne connaissent son faible, ne se laissant pas emporter de parler les unes des autres, ni à ses premiers mouvements, ayant assez de discrétion pour discerner les temps convenables à les avertir de leurs manquements.

Comme elle doit essayer d'être de facile abord, à ce que ses Sœurs lui parlent avec confiance, elle doit aussi avec discrétion ne leur pas donner occasion de sortir du respect.

2. L'autographe est ainsi rédigé. Ce paragraphe est à lire après le suivant.

Son moyen pour attirer les Sœurs à la perfection doit plutôt être l'estime qu'elle leur en doit faire avoir, que la crainte des châtiments pour celles qui ne seraient pas fidèles (3).

Conférer souvent en général et quelquefois en particulier avec ses Sœurs Officières tant pour avoir plus de connaissance de ce qui se passe en la Compagnie, comme pour les avertir des besoins ou choses qu'elle aura sus ou remarqués, mais avec grande cordialité, douceur, les considérant comme partie d'elle-même.

Essaiera de ne les point contrister en leur exercice, supportant tant qu'elle pourra ce qui n'aura pas été fait par son ordre, l'agréera tant qu'il n'y aura pas de préjudice notable.

Donnera estime des Sœurs officières aux autres, à ce qu'elles leur diront leur puisse servir et ne fera pas connaître ce qu'elle n'approuvera pas en elles pour la conduite, sans une grande nécessité.

Elle n'ajoutera rien ni ne diminuera rien des pratiques des Règles, mais en dispensera, pour quelques exercices, les Sœurs, pour leur besoin, et non pour toujours, sans en avoir pris ordre de Monsieur le Supérieur, comme de tout autre chose tant soit peu importante.

Elle prendra garde soigneusement de ne jamais rien dire ni rien écrire de la part de Monsieur le Supérieur sans qu'il le sache et l'approuve, crainte de le commettre mal à propos. Tant qu'elle pourra elle se fera porter les clefs de l'entrée de la Maison, et à son défaut donnera cette charge à la première Assistante.

Elle sera exacte à donner réponse aux lettres des Sœurs éloignées et les servira pour leur perfection, leur témoignant estime de leur vertu, et bonne volonté, que de témoignages de connaissances de leurs fautes, sans grande nécessité.

Elle se tiendra sur ses gardes, crainte qu'il ne lui échappe de dire ce qui lui avait été (dit) en secret de quelque qualité que ce soit crainte que cela n'ôte la confiance que les Sœurs doivent avoir en elle. Elle sera d'une grande prudence pour avertir les Sœurs de leurs fautes jamais, s'il ne se peut, sur le champ, sans nécessité, mais avec soin, néanmoins, d'en avertir avec douceur et cordialité.

Office de la Première Assistante

— La Première Assistante aussi bien que les autres officières, acquiesceront à l'élection qui en aura été faite sans dire plusieurs paroles d'excuses et encore moins de refus, s'humiliant entre elles-mêmes avec crainte de ne se pas bien acquitter de ses obligations, avec confiance que Dieu lui fera faire ce que d'elle-même elle ne pouvait faire. Elle établira en son esprit la croyance qu'elle doit exercer sa charge avec soumission à sa Supérieure, ne rien faire sans lui

3. Ces lignes sont barrées d'un trait oblique.

communiquer ni faire faire ce qu'elle croit qu'elle ne permettrait pas, ne lui en cachant rien pour mal qui puisse avoir (été) fait en la Compagnie, et penser qu'elle n'a pouvoir d'agir ni de faire agir que par l'ordre et en son absence de sa (Supérieure) (1), et même se conduire en sorte que les Sœurs s'en aperçoivent.

—Quand les Sœurs lui demanderont avis de choses tant soit peu d'importance, qu'elle (ne) les envoie à la Supérieure que si cela ne se peut qu'elle dise qu'elle lui en parlera.

Et comme elle a pareille obligation que la Supérieure, à faire observer les règles, elle veillera sur tout pour avertir les Sœurs coofficières si elles manquent à leurs exercices, mais doucement et charitablement recevant de même les avis qui lui seront donnés.

—Si l'obéissance la fait absenter, elle en avertira la seconde Assistante, à ce que rien ne demeure à faire.

—Elle essaiera d'être en tout de bon exemple à toute la Communauté par sa modestie, son exactitude et charité qui marquent son recueillement par la présence de Dieu.

—Ne se lassera point d'avertir ses Sœurs de leurs fautes et de ce qu'elles auront à faire, pensant que pour détruire une habitude et en établir une autre (il) faut bien des actes réitérés, et ne fera pas comme celles qui sans considérer leur obligation ni le bien qui se peut faire de former à la vertu et au travail les autres, aiment mieux faire, que si longtemps dire ou tant de fois.

—Son principal soin sera de voir les Sœurs qui manquent aux règles, pour en savoir le sujet, les avertir de la faute qu'elles font et pour en donner connaissance à la Supérieure quand elle lui rendra compte, qui sera toutes les semaines s'il se peut, ou quand elle lui demandera, et, ce, en simplicité et ouverture de cœur, et grande charité.

Office de la Trésorière

L'office de la Trésorière, outre qu'elle représentera la Supérieure en l'absence de la Première Assistante et de la Supérieure, pour faire observer les Règles, et prendre garde que chacune des Sœurs s'emploie. Elle aura une clef du coffre-fort et une du tronc où on serre l'argent qui se reçoit journellement. En présence de la Supérieure, l'écrira sur le Registre, baillera à la dépensière 100 francs, chaque mois, entendra son compte aussi chaque mois, tant qu'il se pourra en présence de la Supérieure, et si elle remarquait quelque dépense extraordinaire ou excessive, elle éclaircira (la question) et ne pouvant par elle seule y remédier, avec douceur et charité en avertira la Supérieure. Quand dans le tronc, il se passe la somme de cent écus *, si la Supérieure ne s'en apercevait (pas), elle lui donnera humblement avis de le mettre au coffre-fort.

— Elle fera son possible pour qu'il ne se fasse point de dettes, et

1. Ce mot est barré par Louise de Marillac

pour cela elle contribuera de tout son possible à ce que l'argent soit bien ménagé.

— Elle dressera ses comptes de bonne heure pour (les) rendre tous les ans, sans y manquer, devant Monsieur le Supérieur ou celui que sa Chante ordonnera.

Office de la Dépensière

La Sœur Dépensière écrira exactement toute la dépense chaque jour, se faisant rendre compte exactement aux Sœurs qui seront employées à l'achat des provisions journalières, prenant garde que l'on n'excède point en toute chose de la dépense ordinaire et n'innovera rien dans l'économie du ménage, et prendra garde que rien ne se perde que s'il arrivait quelque dégât en ce sujet, auquel elle ne peut remédier en donnera avis au plus tôt à la Supérieure, pour en empêcher la

—Elle aura soin que les provisions se fassent dans le temps propre, et pour cela en avertira la Supérieure pour qu'elle voie s'il y a argent à la Maison. Pour cela, elle tiendra la clef de la dépense pour avoir l'œil sur la Sœur de la cuisine, (à) ce que rien ne se gâte, tant pour la nécessité, que le peu que l'on donne aux Sœurs, soit bien apprêté, que pour le ménage.

Office de la Surveillante (1)

La Sœur Surveillante aura un soin très particulier de considérer les obligations de sa charge, et d'acquérir les vertus nécessaires pour l'exercer, se dépouillant de ses passions pour agir sans intérêt, et s'il se peut, sans jugement propre, mais implorer souvent l'aide du Saint-Esprit pour ne voir ses Sœurs et leurs actions que par sa lumière, tant celles de la Maison que celles des paroisses quand elles y viennent ou quand elle sera envoyée chez elles, et rendra compte en vérité de ce qu'elle remarquera, disant le certain comme certain, et le douteux pareillement. Quand les Sœurs des paroisses viendront à la Maison pour se confesser, elle prendra garde que l'allée du Confessionnal soit gardée, (de) peur du bruit; que si (l'allée n'est fermée) à la clef, elle y fera demeurer une Sœur.

—Elle ira de fois à autre par la Maison pour empêcher les amusements des Sœurs qui viennent avec celles de la Maison ou souvent se font des ragots, et se disent des nouvelles et murmures qui sont mauvaises dispositions aux confessions.

—Dans l'exercice de cette charge, elle doit user de grande prudence et douceur, les avertissant de ce qu'elles ont à faire, et supportant agréablement ce que les plus attachées à ces entretiens lui diront, leur faisant entendre que sa charge l'oblige à ce soin, et que quand elles y seront accoutumées elles ne le trouveront pas mauvais.

1 Directrice du Séminaire.

— Elle rendra compte de temps en temps de son office à la Supérieure bien véritablement et charitablement.

— *Et le principal affaire de cette Sœur sera de veiller sur les Sœurs nouvelles* étudiant les premiers huit ou quinze jours leurs humeurs et dispositions naturelles.

En communiquera avec la Supérieure pour voir ensemble à quoi elles pourront être propres, et le plus nécessaire à les exercer.

Ces premiers quinze jours—ou plus—elle les avertira de dire leur chapelet à l'heure que la Communauté commence à faire oraison pour demander à Dieu par les prières de la Sainte Vierge et de Saint Joseph la grâce de faire oraison quand l'obéissance (le) leur permettra.

—A six heures elle sortira de la chapelle avec les dites Sœurs pour les instruire de leur créance* et des obligations de Chrétiennes, et leur apprendre tout ce qui est nécessaire pour le Salut.

—Et quand elles auront été suffisamment instruites elles-mêmes dès le commencement, elle leur fera entendre la nécessité que les Sœurs de la Charité ont de se souvenir de leur première éducation, et qu'elles ne doivent point prétendre de changer de nourriture ou de vêtement que pour être plus approchantes de la manière de vie de leurs Maîtres qui sont les pauvres auxquels il faut toujours porter respect.

—Les avertir des fautes qu'elles font contre la modestie, leur enseignant la manière de rendre compte des pratiques qu'elles en font, comme quoi il faut qu'elles se conduisent à l'égard des Sœurs anciennes, les avertissant de leur demander pardon aussitôt qu'elles s'aperçoivent avoir manqué à leur devoir, et aussi de la sorte qu'elles doivent agir avec leurs Sœurs semblablement venues.

—Dans le second mois, leur enseigner la manière de faire oraison, leur en enseignant tous les jours la pratique d'un point, et leur expliquant tous les jours un article des Règles, simplement et brièvement les avertissant que quand elles manquent à quelques-uns elles se mettent en danger de faire un péché mortel contre les commandements de Dieu.

—A deux heures, après la lecture de toute la Communauté la dite Sœur Surveillante ira avec les Sœurs nouvelles en leur lieu particulier, les instruira de l'excellence des Sacrements, et par quelle voie ils nous sont communiqués qui est le mérite du sang de Jésus-Christ; les avertira du grand bonheur des âmes qui les reçoivent bien, et de malheur de celles qui les reçoivent mal, les fera rendre compte de l'emploi de la matinée, à l'égard des fautes contre leurs Règles et les Sœurs. Les enseignera à faire les actes nécessaires pour une bonne confession et communion quand bien ce ne serait que de huit jours; l'estime que l'on doit faire des confesseurs.

—J'omettais que, à une heure, elle fera dire le Pater ou autre prière à celles qui ne le sauront pas, et ce qui se pourra jusqu'à ce que deux heures sonnent.

—Quand la Supérieure ou une autre des Sœurs officières emploieront une desdites Sœurs nouvelles, elles auront égard que ce ne soit

point dans ses heures d'exercices, et la Sœur à laquelle sera ordonné de faire quelque chose en ira avertir la Sœur surveillante, laquelle ne lui témoignera jamais le trouver mauvais, mais si elle y voit quelque inconvénient, elle ira la consulter avec la Supérieure et avertira doucement la Sœur qui la voulait envoyer.

Office de l'Éveillaresse

—La Sœur qui aura le soin d'éveiller doit faire attention sur sa charge qui a rapport à celle de nos Anges gardiens, se recommander le soir au sien pour avoir la cloche en la main précisément à quatre heures, après s'être décemment vêtue, tant pour la santé que pour la modestie.
—Ira doucement en tous les lieux des dortoirs éveiller, disant d'une voix médiocrement haute: «Levez-vous, Mes Sœurs, au nom de Dieu ».
—A quatre heures et demie sonnera le rendez-vous.
—A cinq heures et un quart, l'Angelus.
—A onze heures et demie, le dîner.
—A midi et un quart, la Sœur, qui sert à table est d'ordinaire une des Sœurs officières; l'on sonne le lever de table, et la lectrice dit les grâces.
—A six heures, l'examen du souper, et à huit, les prières du soir.

Office de la Portière

La Sœur la portière pensera souvent à la confiance que l'on a en elle, lui donnant un office si important, et, pour cela, comme les autres, demandera la grâce de s'en bien acquitter. Et comme elle est seule, elle aura soin d'avoir sur elle quelque ouvrage portatif pour ne point perdre de temps.

— Elle ne s'entretiendra point de choses curieuses, ni du monde, avec ceux qui attendront. Mais tant qu'elle pourra, étant souvent des pauvres, elle fera son possible de leur donner quelque avertissement, même aux novices.

—Elle ne s'éloignera pas de la porte pour ne point faire attendre ceux qui viennent. Que s'il arrivait que l'on lui fît plainte d'avoir trop attendu, qu'elle demande humblement pardon.

—Que quand on sonne pour entrer ou sortir, ce son l'avertisse de se tenir sur ses gardes, pour paraître et parler modestement. Quand l'on demandera quelque Sœur, qu'elle n'assure point qu'elle y soit, les prie de se reposer, en vient avertir la Supérieure ou la Sœur Assistante, en son absence, et fasse simplement la réponse que l'on lui dira, sans dire à la Sœur que l'on l'est venue demander.

—Comme aussi qu'elle ne fasse aucun message aux Sœurs ni ne dise que l'on n'a pas voulu les faire parler, mais que si l'on les prie d'en faire, qu'elle le dise fidèlement à la Supérieure.

—Qu'elle ait soin des choses qui lui auront été dites pour en faire

son rapport, à ce qu'il n'arrive point de désordre, faute de savoir ce qui est mandé * de la ville.

—Elle aura grand soin de tenir toujours les clefs de la porte, sans les y laisser et de fermer les autres portes de l'entrée de la cour, n'y laissant entrer personne sans permission.

— Elle fera entrer les malades à la Salle Saint-Cosme pour attendre d'être saignés ou pansés* tenir les écolières dans l'école, les ... (1) et les novices au parloir tout proche. Elle priera les personnes de condition et de médiocre (condition) se reposer au parloir Saint Pierre tenant la porte de devant le réfectoire fermée.

—Elle aura soin de fermer sa porte à double ressort avant la nuit close en hiver, et n'y aller jamais seule et ne la pas ouvrir passé sept et demie en hiver et huit heures en été sans permission. Elle portera ses clefs à la Supérieure à neuf heures après avoir bien tout fermé les avenues*. Que s'il y avait peine à en fermer quelqu'une, qu'elle en avertisse ladite Supérieure.

Office de la Maîtresse d'École

Elle fera lire les Sœurs qui apprennent, depuis six (heures) jusques à sept heures que lesdites Sœurs doivent aller à la messe, à la réserve de celles qui ont à faire le dortoir, et celle de la grande chambre et d'en bas qui auront leur (oraison) seules à la chapelle après les répétitions qui se font par la Sœur première Assistante ou en cas de nécessité, une autre qui sera nommée pour cet effet.

Elle ira précisément à huit heures à l'école, se mettra à genoux pour demander l'assistance du Saint-Esprit tant pour elle que pour ses écolières à ce qu'elles soient instruites purement pour la Gloire de Dieu.

Elle aura soin que chaque écolière, venant, fasse la même chose.

— Elle fera dire ses petites filles avec attention et non par manière d'acquit et songera souvent que ces âmes doivent apprendre d'elle les moyens de faire leur salut; que Dieu lui demande cela, les parents des enfants s'en déchargent sur elle, et l'intérêt de ces pauvres enfants l'en presse.

—Elle mènera ses écolières à dix heures et demie à la messe, les tiendra toutes devant elle pour les habituer à être à l'église avec respect et décence, les fera entrer en la Maison au retour, louera celles qui ont bien fait, et reprendra doucement celles qui auront fait quelque faute leur en faisant entendre la grandeur et importance. Les avertira de s'en retourner avec modestie, porter respect et obéir à leurs parents, et de se tenir d'offenser Dieu et les réunira aussitôt pour qu'elles se rendent à l'examen du dîner.

—A une heure l'après-midi, elle ira au lieu destiné pour faire écrire celles des Sœurs qui auront permission d'apprendre. N'écriront que 4 lignes chacune, posément, sans bruit. Renverra celles qui auront

1. Mot illisible.

écrit les premières. Que si quelqu'une était dure à apprendre les prières par cœur, quand les écritures seront achevées, elle les fera dire. Après l'instruction qui se fait après la lecture de 2 heures, elle ira à l'école y entrant comme le matin, faisant dire les écolières plutôt moins que plus, pourvu que ce soit doucement et attentivement quand elle en aura grand nombre. Elle demande de l'aide à la Supérieure, pour ne rien omettre, principalement en hiver.

—Elle ne manquera pas de faire prier Dieu ses écolières le matin et le soir avant les renvoyer.

Elle fera plus d'attention à les bien instruire des mystères de la foi et des bonnes mœurs leur faisant connaître le bien et le mal que de les avancer en la lecture et à apprendre par cœur quantité de billets qui sont plutôt la curiosité et vanité que la solide science qui consiste à bien entendre ce que l'on apprend et à en faire bon usage.

Elle les instruira à bien savoir ce que c'est que les sacrements et ce qu'il faut faire pour les bien recevoir et l'estime qu'il en faut avoir.

—Et pour que les avertissements profitent aux âmes auxquelles elle parle, elle s'excitera elle-même à avoir grand amour pour le salut de ces âmes et grande estime de son emploi, s'en reconnaissant indigne et se gardera bien de leur donner aucun mauvais exemple, les corrigeant sans passion, et se tenant toujours avec modestie.

—Ne prendra jamais rien de ce que ses écolières lui voudront donner, pas même aux étrennes; que si c'était peu de chose et que quelque mère l'envoie, elle le prendra, si elle a permission de la Supérieure.

—Elle fera tous les jeudis le Catéchisme, l'expliquant intelligiblement, faisant ses questions en plusieurs manières de paroles, pour qu'elles le comprennent par intelligence, et non par routine de paroles.

Elle leur apprendra la manière de passer la journée leur faisant rendre compte comme elles la pratiquent. Elle aura double attention à les instruire au temps qu'elle les doit faire préparer pour leur première communion, leur représentant que peut-être elles y recevront les grâces plus importantes pour leur salut au cas qu'elles y portent une bonne disposition.

Office de l'Apothicaresse*

—Son premier soin est de se bien instruire de la manière de faire les compositions, sera fort exacte à y observer tout ce qui faut, et n'y mettre que de bonnes drogues, les visiter souvent; dans (le cas où) il se gâterait quelque chose, l'accommoder de nouveau promptement.

—Prendre garde, aux saisons, de faire les sirops; y observer toutes les doses, et faire tout promptement, ni trop, ni trop peu cuit.

—Comme sa charge regarde la santé de la Compagnie, elle aura plus soin de la santé de son âme, pour rendre tous ses soins agréables à Dieu.

Elle écoutera charitablement les Sœurs quand elles lui diront leurs incommodités, n'inclinant pas trop aux remèdes et avertissant la

Supérieure de ce qu'elle saura. Elle aura soin sans acception, de toutes les Sœurs également. En cas de maladie, bailler* soigneusement à toutes ce qui leur sera nécessaire. Elle sera discrète pour ne leur rien dire qui les pourrait contrister, plaindre celles qui ont besoin que l'on compatisse avec elles, et encourager les pusillanimes et appréhensives, et aider l'une et l'autre à se soumettre à la volonté de Dieu.

—Avertira la Supérieure du besoin de la qualité de leur nourriture et des sacrements, et quand elles auront nécessité d'être visitées pour empêcher le grand abattement.

Quand il faudra appeler un médecin, elle en avertira et sera bien exacte à faire les ordonnances. Elle prendra garde que la Sœur qui sera nommée Sœur infirmière s'acquitte bien de son devoir, ne donnera rien aux malades qui leur puisse faire mal, ne leur dira rien qui les puisse contrister, ni ne rapportera rien de ce qui se dira à la Maison, m se donne aux repas aux Sœurs.

—Ce sera elle qui pansera et saignera les pauvres qui viennent a la Maison, tant qu'elle pourra, et saura de la Supérieure celles qui peuvent apprendre pour les mener avec elle.

—Elle sera de grand exemple aux Sœurs tant de la Maison que du dehors, comme c'est un des principaux offices qu'elle exerce. Aussi doit-elle prendre garde que tout ce qu'elle dit Forte coup. Aussi doit-elle prendre garde à ses paroles. Que rien ne lui échappe qui malédifie.

Se gardera particulièrement d'être curieuse, de savoir ce qui se passe dans les Maisons de chacune des Sœurs. Elle fera prendre garde que tant que l'on pourra, il ne se saigne personne qui ait moyen d'aller chez les chirurgiens, et que les autres en aient besoin, que les dames auxquelles ne paraîtra point de maladies notables, ne soient saignées sans les bien connaître ou au moins sans avis de médecin et que jamais on ne saigne femme grosse* sans ce même avis.

—La coutume étant de vendre des remèdes, elle les donnera a meilleur compte que chez les apothicaires et toujours bons.

Tiendra un livre de comptes pour écrire ce qui lui sera du, et rayera promptement ce qui lui sera paye.

Elle aura un tronc dans l'apothicairerie* auquel elle mettra tout l'argent qu'elle recevra, et elle en aura la clef pour y pouvoir prendre de l'argent pour ses avances, et tous les trois mois en comptera avec la Supérieure et Trésorière. Elle écrira ce qu'elle baille *, comme aussi la Trésorière ce qu'elle reçoit.

Que s'il lui fallait faire de grandes avances pour les provisions, elle empruntera de la Maison et le rendra avant compter, de sa recette.

Office de la Boulangère

Estimera beaucoup son emploi, étant le pain le plus nécessaire pour la vie, essaiera de le faire toujours le meilleur qu'elle pourra, sans néanmoins couper sa farine autrement que l'ordinaire.

Prendra garde que son four ne soit ni trop chaud, ni trop froid, et

pour mieux se régler aura soin de fendre du bois et d'en mettre toujours sécher au four après avoir cuit.

—Sera fort exacte et fidèle: qu'il ne se fasse nulle friponnerie * comme galette ou autre pâtisserie, ni que pas une des Sœurs n'y vienne prendre au pain, fendre ou rompre les pains.

—Aura soin que les farines, recoupes, et son ne se gâtent point tiendra le grenier en bon état.

—Ne prendra point l'eau trop chaude pour pétrir, cela faisant le pain rouge et plus rude, et ne s'épargnera pas, ni sa sueur, pour le beaucoup plus pétrir que ne faut qui suffirait. Se reposant plus tôt

L'Office de la Cuisinière

Est un des plus importants pour le règlement de la Maison, et pour cela s'excitera, comme si tous les jours, elle était pressée, sa

empressement néanmoins. Elle aura soin dès le soir d'avoir de l'eau pour mettre son pot-au-feu de bon matin, comme aussi du bois

Elle ira à la Chapelle comme les autres à quatre heures et demie fera son oraison en paix, sortira de la Chapelle après l'Angelus sonné ira aussitôt faire du feu, et mettre le pot qu'elle ne quittera point qu'il ne soit en train de bouillir et écumé; son feu étant fait, elle pourra dans la cuisine achever les prières qui se disent durant ce temps là, ayant de fois à autre l'œil au feu.

—Après que son pot sera écumé, elle ira à la messe n'était qu'il y eut quelque infirme auquel il faudrait donner des potages qu'elle apprêtera et s'y en ira après avec permission

Que s'il arrivait quelque jour que les herbes n'aient pas été épluchées la veille, elle demandera une Sœur pour lui aider, comme aussi les autres jours qu'elle en aura besoin, plutôt que de manquer à tenir son dîner prêt précisément à onze heures et demie.

—Quand il y aura quelque Dame ou autre exercitante, elle redoublera son soin à ce que leur manger soit prêt aux heures.

Elle n'attendra pas que l'heure du dîner approche à se dépêcher mais agira toute la matinée avec soin, s'informant de bonne heure de ce qu'elle devra apprêter pour le repas.

Elle se tiendra proprement sur elle, et à tout ce qu'elle fera à ce qu'il ne se trouve rien de dégoûtant dans les potages et portions

Elle recevra avec humilité les avertissements et réprimandes qui lui seront faites avec volonté d'en profiter.

Elle réglera en sorte ce qu'elle doit apprêter pour qu'il y ait toujours égale portion.

Elle fera en sorte que sa viande (ne) soit trop ou trop peu cuite assaisonnera ses fricassées de bonne sorte sans être ni trop épicées, ni salées, ni trop vinaigrées, tout cela étant contraire à la santé, aussi ne faut-il pas qu'elles soient sans assaisonnement, en sorte que les Sœurs n'en puissent manger.

Elle dosera précisément les potages le quart d'après onze heures

sonnés pour que l'on serve les portions avec tranquillité et promptement, sans bruit, crainte d'interrompre le service.

—Elle commencera à cinq heures à apprêter son souper, si ce n'est quand il y a des infirmes ou exercitantes*: ce sera à quatre heures et demie et bien avant son souper en train, ira à la chapelle à cinq et demie pour entendre la lecture, y faire oraison un quart d'heure, la venant achever à la cuisine, en sorte qu'elle soit prête a donner les portions quand les Sœurs seront au réfectoire, qui est un quart d'heure après six heures, un peu moins...

L. 134

Règlement pour les Sœurs allant au Mans

(Mercredi 2 mai 1646).

Ma Sœur Jeanne Lepintre (1) portera au Mans un cœur tout de charité, tant pour les pauvres malades que pour les Sœurs qu'elle mène, et celles qu'elle trouvera.

Elle aura grand soin de supporter et bien édifier les Filles premières qu'elle (trouvera) à l'Hôtel-Dieu, et essayera tout doucement de les ranger à la pratique de leurs règles, selon que Monsieur Portail (2) leur ordonnera, leur portant un respect cordial. Elles porteront un grand respect à Messieurs les Administrateurs et obéissance au Supérieur de la Mission.

Elles nous donneront des nouvelles le plus souvent qu'elles pourront nous avertiront de ce qui se passera entr'elles et des autres choses nécessaires à nous avertir.

S'il y a un apothicaire*, elles s'assujettiront néanmoins à donner les lavements aux femmes et filles.

Elles se souviendront des avertissements de Monsieur Vincent, et particulièrement de celui de n'avoir aucune communication avec les hommes, même ecclésiastiques, sans nécessité, et point en autre lieu que dans l'église ou l'hôpital.

Elles se souviendront de conserver entr'elles une grande douceur et support, avec ouverture de cœur et grande confiance en la Sœur Servante pour tous leurs besoins.

Elles salueront de ma part tous les Messieurs de la Mission, et leur porteront grand respect, n'abusant point de leur bonté et douceur, et conservant toujours la manière d'agir de la maison vers eux.

Par les chemins, se souviendront de faire le plus exactement qu'elles pourront leurs règles; d'aller à la descente du coche adorer le Saint Sacrement, à l'église; à la réserve de celle qui sera envoyée à l'hôtellerie pour les besoins; et si elles ont du temps, iront à l'hôpital

1. Jeanne Lepintre, voir p. 77.

voir quelques pauvres malades s'il y en a au lieu, se souvenant qu'elles ne sont au monde que pour aimer et servir Dieu et le prochain.

L 131

Note sur les sujets qui ont besoin d'être traités en conférence

(1646).

Nous faire connaître ce que c'est que la condition des Filles de la Charité, et avec quelles dispositions elles doivent entrer en ce lieu. Pour cela, quelle estime elles doivent faire de leur condition et des pauvres, étant nourries et payées de leurs aumônes.

Ce qu'elles peuvent faire pour empêcher qu'elles ne reçoivent en ce monde la récompense du service qu'elles rendent aux pauvres par le peu de travail qu'elles ont auprès de celui qu'elles ont quitté, et l'honneur qu'elles reçoivent.

Si les filles ne se peuvent point tromper dans le désir empressé de servir les pauvres, tant des paroisses que de l'Hôtel-Dieu, ce qui les fait quelquefois moins aimer la demeure de la maison.

Si celles qui sont au logis n'ont pas pareil mérite que celles qui servent les pauvres actuellement

Quel soin et affection les filles doivent avoir au règlement de la maison et à la pratique de celui-ci

Comme quoi les filles se doivent entr'aimer et estimer et prendre de bonne part que les fautes de chacune viennent à la connaissance de celle qui leur tient lieu de Supérieure, et si elles ne doivent pas charitablement l'avertir elle-même des fautes qu'elles lui voient faire chacune à son tour.

Comme il faut que chacune avertisse sur le champ des fautes de leur Sœur, et comme il faut que celle qui est avertie le reçoive

Quel danger il y a que les filles s'entredisent les mécontentements qu'elles reçoivent l'une de l'autre, et cela en particulier, par murmure et pour se décharger tout de même des répréhensions qui leur auraient été faites (1).

1. Ces sujets proposés par Louise de Marillac à Monsieur Vincent furent traités par lui dans une série de conférences de l'année 1646. 13 février 1646: Amour de notre vocation, et du service des pauvres; Indifférence pour les lieux et les œuvres; 19 août 1646: Respect mutuel et cordial que nous nous devons; 22 octobre 1646: Sur le murmure de la médisance.

A. 44

(Notices sur trois Sœurs défuntes)

(vers 1646).

Entr'autres raisons que nous avons de parler des Sœurs défuntes, celle du peu d'avancement que nous voyions entre nous est des plus

Une autre est pour n'être pas méconnaissantes des grâces que nous recevons de la bonté de Dieu.

Les trois Sœurs dont nous devons parler sont toutes mortes jeunes, et c'est une troisième raison qui nous oblige à cette Conférence à ce que nous nous hâtions, autant les jeunes que les Anciennes, de nous mettre en l'état que nous voudrions être a la mort.

Notre Sœur Marie trépassée à Saint-Denis, n'a été que trois mois ou environ, à la Compagnie, et néanmoins elle y a pratique presque toutes les vertus que l'on se peut Imaginer, particulièrement une grande soumission et désir de persévérer et mourir en la Compagnie. Elle celait ses infirmités, et avait un tel mépris de sa vie, que ses infirmités ne l'empêchaient point de s'employer aux plus forts ouvrages.

Sa retraite: Avoir peur de sortir.

La Sœur Jacquette Midy était dans un grand désir de mourir a la Compagnie, et comme elle voyait qu'elle n'avait pas assez de force pour demeurer, elle souhaita de mourir plutôt que d'en sortir. Elle avait beaucoup de désir de faire pénitence et souffrait avec grande patience d'être remise de ses fautes, et quoiqu'elle eut grande peine a rompre ses volontés, elle s'y soumettait en grande paix. Demandait pardon de ce qu'elle n'avait pas dit d'où elle était.

Pour notre Sœur Marie Despinal (1) dès ses poursuites à entrer à la Maison, elle a témoigné un vrai appel de Dieu en sa persévérance et n'a fait paraître aucune imperfection.

A. 75

(Sur la conduite de la Divine Providence)

Le jour et le temps que notre bon Dieu a permis de reconnaître sa divine Providence, par des événements si remarquables, en la chute de notre plancher (1), m'a remis devant les yeux le grand renversement intérieur que j'eus, lorsque sa bonté me donna lumière et éclaircissement sur grandes inquiétudes et difficultés que j'avais.

J'ai pensé ensuite que toute notre famille devait avoir grande dévotion à la fête de la Pentecôte, et une dépendance totale de la divine

A. 44
1. Marie Despinal (voir p. 144) est décédée en mai 1646.
A. 75
1. Accident arrivé en juin 1642, la veille de la Pentecôte.

Providence, mais cela d'une manière toute particulière, me semblant lorsqu'il s opérait intérieurement en notre Très Honoré Père et en quelques âmes de nos Sœurs, quelque grande chose, pour l'établissement solide de cette petite famille, et que ce devait être un avertissement a sa charité pour établir l'union étroite de la manière de vie que Dieu voulait que cette Communauté exerçât, conforme à celle de son institut, étant les intérêts communs en cette grâce de Dieu plutôt que accident. Et quoique misérable que je suis, je devrais avoir vu cela arriver pour mes péchés, je n'en ai jamais eu pensée ni durant ni après, mais toujours en ma bouche et plus au cœur, que c'était grâce de Dieu opérée pour une fin que nous ne connaissions pas, et que Dieu demandait par là quelque chose aux uns et aux autres, espérant que sa bonté le ferait entendre à Notre Très Honoré Père.

Il m'a semblé que pour être fidèles à Dieu, nous devions être en une grande union les unes avec les autres, et que, comme le Saint-Esprit est l'union du Père et du Fils, que la vie que volontairement nous entreprenons, se doit exercer dans cette grande union des cœurs qui nous empêche de s'indigner des actions des autres, et nous donne un support et douceur cordiale pour nos prochains- à quoi pourront servir nos entretiens familiers que nous avons proposé de faire les vendredis et les conférences des mois, s'il nous est permis, et de demander, a nos confessions extraordinaires, des moyens pour acquérir cette vertu, comme aussi celle de la dépendance totale en la divine Providence, étant ce me semble une des choses plus signalées que Dieu nous demande pour faire subsister la Compagnie.

Nous devons encore être enseignées par cette voix de Dieu, à nous habituer par amour de penser souvent à lui, tant pour nous tenir préparées pour mourir au temps qu'il lui plaira, et subitement si c'est sa sainte volonté, puisque notre vie nous marque assez que cela nous peut arriver, et nous devons souvent y penser.

Pour mon particulier, j'ai pensé devoir être plus fidèle à Dieu que Jamais, tant pour mon intérieur, que pour le service que je dois aux pauvres, mais particulièrement à l'instruction et aide de nos Sœurs, et demander instruction de l'usage que je dois faire, quand je vois tant de grâces que Dieu me fait, que je m'en sens comblée intérieurement.

Et une fois dans ce sentiment, il me semblait les refuser ne voulant que Dieu, et il me semblait quelques jours après que Dieu me faisait connaître (que celles) qu'il me faisait, n'étaient pas pour moi, mais parce que j'étais à lui de la manière que j'étais, sans la bien entendre

Je voudrais de tout mon cœur pouvoir donner et faire donner à Dieu beaucoup de gloire, pour ce me semble correspondre au dessein qu'il a eu d'en tirer, permettant ce qui nous est arrivé, et pour ce, il me semble que je dois essayer toute ma vie de m'en souvenir, et lui rendre grâce des sentiments intérieurs qu'il me donnait lors.

Demander permission que toutes nos Sœurs communient et moi aussi, tous les mois en pareil jour, en action de grâce, et pour

reconnaissance de celle que Dieu nous a faite, de nous appeler pour le servir en la personne des pauvres, et renouveler les ferveurs du jour de notre entrée en la maison.

Que toutes nos Sœurs soient tous les ans depuis l'Ascension jusqu'à la Pentecôte dans un exercice intérieur, honorant le dessein du Fils de Dieu, lorsqu'il commanda à ses Apôtres de se tenir en état de non faire, attendant la venue du Saint-Esprit, et essayer d'accompagner l'état de la vie de la Sainte Vierge et des Apôtres, en la privation de la présence visible de Jésus, et s'il se peut que dorénavant les Sœurs de la Maison fassent retraite, et s'il nous est permis, soient privées de la Sainte Communion, entrant dans un sentiment de pénitence pour les manquements faits en l'usage du Très Saint Sacrement toute l'année, pour obtenir de Dieu de meilleures dispositions pour l'avenir.

Que nous fassions toutes quelque pèlerinage, pour invoquer les Saints et glorifier Dieu des grâces qu'il a faites à toute la Compagnie en ce sujet, et que tous les mois à pareil jour, se disent les litanies des Saints en ce sujet, à la fin de l'oraison du soir.

A. 49 bis

Oraison pour dire le matin et le soir avant que de faire l'examen de conscience

Je vous adore, Très Sainte Trinité, un seul Dieu en trois personnes, le Père, le Fils et le Saint-Esprit, et vous remercie de toutes les grâces que j'ai reçues de votre bonté. Je vous donne mon cœur et tout ce qui m'appartient, pour faire à jamais votre sainte volonté.

Faites-moi la grâce s'il vous plaît, ô mon Dieu, de passer la journée sans vous offenser et sans faire tort à mon prochain. Donnez-moi la connaissance de mes péchés et la contrition que je dois avoir de vous avoir offensé. Vous, ô mon Dieu, qui êtes si bon, par les mérites du précieux sang de mon Sauveur, ayez pitié de nous, de toutes les âmes qui sont en péché mortel, afin que leur faisant miséricorde, elles vous louent éternellement.

Période entre 1647 et 1660.

A. 85

(Instructions données aux Sœurs envoyées à Montreuil)

(1647).

Nos Sœurs Anne Hardemont I et Marie Lullen (2) s'en vont à Montreuil pour voir ce que la Divine Providence veut qu'elles y fassent.

Elles se souviendront de regarder Dieu et sa gloire tout premièrement, puis l'intérêt des personnes avec lesquelles l'on agit, pour les mieux servir selon la disposition de leur esprit.

En troisième lieu, elles se souviendront que en leur manière d'agir et de conduite, elles ne doivent rien faire qui soit préjudiciable à la Compagnie des Filles de la Charité, entre elles ni au dehors, parce que nous devons honorer Dieu en l'intérêt de la Compagnie.

Et surtout il se faut bien garder de prendre part en son particulier aux œuvres auxquelles Dieu nous fait l'honneur de nous employer, soit par vaine complaisance, satisfaction ou vues de vanité auxquelles souvent nous devons renoncer.

Elles seront le plus exactes qu'elles pourront sur les chemins, à faire leurs Règles, que si elles ne peuvent faire leur oraison le matin avant partir, elles la feront dans le coche sans manquer; avant sortir de la chambre où elles auront couché, de faire l'acte d'adoration, comme aussi le soir de faire leur examen à genoux.

Elles auront sur elles quelque livre pour faire lecture dans le coche, et essaieront que leurs exercices ne paraissent pas, ni qu'elles se rendent importunes aux autres.

Elles prendront garde de ne se pas échapper en paroles indécentes et trop libres, ou action un peu immodeste, et pour obvier cela, l'une prendra garde sur l'autre pour lui donner un charitable avertissement à celle qui par mégarde se serait un peu échappée, et que celle qui sera avertie le prenne de bonne part, quand même quand elle ne se serait pas aperçue de sa faute.

Dans les hôtelleries, si elles trouvent occasion de dire quelques bons mots à quelque pauvre ou aux servantes, qu'elles le fassent en humilité, sans faire aucune raillerie de leur ignorance.

1. Anne Hardemont, voir p. 120.
2. Marie Lullen, voir p. 205.

En descendant du coche, avant que penser aux repas, elles iront à l'Eglise la plus proche, adorer Dieu au Très Saint Sacrement.

A tous les villages qu'elles passeront, elles feront du coche le même acte d'adoration, saluant le bon Ange du lieu et tous ceux de chaque âme du lieu, comme pour leur recommander pour la gloire de Dieu.

Si avant que le coche parte l'après-dînée, elles peuvent visiter quelques malades, elles le feront, ou l'hôpital s'il y en a sur le lieu.

Arrivant à Montreuil, elles iront droit à l'Église, puis au Château saluer Monsieur le Gouverneur (3), lui disant qu'elles vont recevoir ses ordres et commandements.

Elles se souviendront que les vraies Filles de la Charité pour bien faire ce que Dieu leur demande, ne doivent être qu'une; et parce que la nature corrompue nous a ôté cette perfection, nous séparant par le péché de notre unité qui est Dieu, nous devons par relation à la Sainte Trinité, n'être qu'un cœur et n'agir que en un même esprit ainsi que les trois Divines personnes, de telle sorte que quand la Sœur qui est pour les Malades requerra l'aide de sa Sœur, la Sœur qui est pour l'instruction des Enfants, ne manquera pas de lui aider, et ainsi celle qui est au soin des enfants demandant quelque secours à celle des pauvres, fera le semblable, n'envisageant l'un et l'autre emploi, que comme étant affaire de Dieu, et se considérant toutes deux ensemble choisies de sa Providence, pour agir unanimement ensemble; il ne s'entendra donc jamais dire: c'est votre affaire, cela n'est pas la mienne .

Si elles sont logées hors l'hôpital, elles n'iront point à l'hôpital que comme Monsieur le Comte (3) leur ordonnera.

Si elles sont logées à l'hôpital et qu'elles n'y paraissent que pour servir les pauvres de la ville, et que néanmoins Monsieur veuille qu'elles tiennent l'école aux filles et aient soin des malades du dit hôpital, elles le feront et ne se mêleront d'autre chose.

Que si Monsieur veut qu'elles lui rapportent tout ce qui se passe à l'hôpital, c'est là où il faut une grande prudence et charité.

La prudence pour ne s'arrêter que aux choses importantes, non pas à quantité de petites vétilles qui ne méritent pas être dites. Et ce que vous penserez être obligées de dire, le dire avec le plus de douceur qui se pourra, ne pensant pas que ce qui paraît mal le soit toujours, ne l'étant bien souvent que à l'égard de nos sentiments et opinions; et pour empêcher que nos dites Sœurs ne soient à suspect et aversion aux femmes et filles qui de longtemps gouvernent le dit hôpital, il faut premièrement qu'elles leur portent un grand respect, qu'elles leur témoignent un grand amour et cordialité, et qu'elles ne fassent rien sans leur permission, non pas même de prendre un pot, une poêle pour leurs besoins, ni autre chose que ce soit.

3. Le comte de Lannoy, voir p. 73.

Elles se souviendront en ce sujet, de l'instruction et exemple de Notre Très-Honoré Père, d'entrer dans cette Maison dans la disposition d'y souffrir, de s'y humilier au delà de tout ce qu'elles penseraient faire comme de demander pardon à celles qu'elles croiraient être fâchées contre elles, quand bien elles ne leur en auraient point donné sujet.

Que si il entrait dans l'esprit de quelques-unes de ces bonnes femmes et filles, que elles ne vinssent là que pour les débouter et faire sortir, au nom de Dieu, mes Sœurs, souffrez ces petits soupçons, mais aussi que vos soumissions et cordialité les empêchent tant que vous pourrez, et pensez que, en effet, vous leur devez tous ces respects, les regardant comme vos Mères et personnes choisies de Dieu pour avoir commencé cette bonne œuvre et l'avoir conduite si heureusement tant d 'années .

Ne leur répliquez jamais rien à leurs plaintes et aux répréhensions qu'elles vous peuvent faire, et quoique vous soyez assurées que Monsieur le Comte vous maintiendra, ne vous en faites jamais fortes et pensez que vous n'êtes là que pour faire un essai; que si il se trouve que ces bonnes filles faisaient passablement bien, et que il parût division entre vous et que vous fussiez des esprits discordants infailliblement vous seriez renvoyées, c'est ce qui vous obligera à faire toutes vos actions avec plus de pureté d'intention, ne regardant que Dieu avec plus d'humilité, vous défiant toujours de vous-même et confiant en Dieu, afin que si nous sommes renvoyées, nous ayons sujet de croire que c'est la très sainte Volonté de Dieu, ce qui ne fera aucun tort à la Compagnie, et personne n'en sera malédifié.

Vous devez donc aller en vue de faire la Volonté de Dieu, que vous croirez apprendre de Monsieur le Comte que vous regarderez en Dieu et Dieu en lui pour lui obéir avec plus de perfection, et vous souvenez que Notre Très-Honoré Père vous l'a ainsi enseigné, et que peut-être les grandes Bénédictions qu'il a reçues de Dieu, ont été en suite de cette sainte pratique.

Sa bonté fera que souvent il se communiquera bien librement à vous; prenez bien garde de demeurer toujours dans le respect et retenue de paroles, et surtout mes chères Sœurs, si Dieu permettait qu'il se passât quelques petits différends entre vous, ne lui en communiquez jamais rien, non plus que à quelque autre personne que ce soit; et prenez bien garde que si entre vous vous aviez quelques mécontentements, que cela ne s'aperçoive pas.

Il faut aussi être bien exacte à ne se rien dire de rude l'une à l'autre, mais particulièrement devant le monde, pour les picoteries * la Charité empêchera que cela n'arrive jamais, Dieu aidant.

La grande union qui doit être entre vous, sera maintenue par le support que vous aurez des petits défauts l'une de l'autre, et par le compte que vous vous rendrez de ce que vous aurez fait le jour, et où vous allez ou aurez été.

Et quand il s'agira de quelque difficulté en vos exercices, comme

celle qui va aux malades lui survenant quelque doute, ainsi à celle employée aux enfants, vous en communiquerez ensemble; dès que vous l'aurez résolu, vous en parlerez toutes deux ensemble s'il se peut à Monsieur le Comte ou à la Supérieure si une y a.

Et ayant simplement représenté la commune pratique de Paris et autres lieux, si l'on vous veut faire faire autrement, la chose n'étant point jusque à offenser Dieu, faites ainsi que l'on vous ordonne, pensant à la même pratique de Notre Très Honoré Père qui croit que les avis des autres valent toujours mieux que le sien.

Un des grands besoins que nos Sœurs ont, pour que Dieu bénisse leur emploi et qu'il réussisse à sa Gloire, c'est qu'elles contentent le peuple; si partout cette nécessité se rencontre, c'est particulièrement en ce lieu là que le peuple affectionne extrêmement cette Maison de l'hôpital, et de qui les esprits ont besoin de grande douceur et cordialité pour être gagnés; c'est pourquoi il sera bon que tous les matins, chacune de nos Sœurs demande en particulier, (pour ne point multiplier les prières qui se font par la Règle), la bénédiction de notre bon Dieu pour agir en l'esprit de son Fils étant sur terre, dans les œuvres de Charité qu'elles auront à faire, ou plutôt que ce même esprit agisse par elles, et qu'elles commencent leur journée se pensant en la compagnie de Jésus-Christ, de la Sainte Vierge et de ses bons Anges; il sera bon aussi avoir dévotion à l'Ange Gardien de toutes les âmes de la ville.

Nos Sœurs se souviendront de porter un grand respect aux prêtres particulièrement à celui qui est à l'hôpital, avec lequel elles ne doivent avoir aucune familiarité, et que si la nécessité requiert que l'on se parle, que ce soit toujours ensemble, ou accompagnée de quelque autre, et qu'elles prennent leur confesseur de la paroisse, pensant qu'elles trouveront toujours bénédiction à suivre l'obéissance.

Pour ce qui est de votre conduite vers les malades, oh ! qu'elle ne soit pas par manière d'acquit, mais très affectionnée, leur parlant et les servant de cœur, vous informant très particulièrement de leurs besoins, leur parlant avec douceur et compassion, leur procurant sans être trop importunes, ni empressées, le secours de leurs nécessités, mais surtout ayant un grand soin de leur salut, ne sortant jamais d'avec un pauvre, ni malade sans leur avoir dit un bon mot, et quand vous en verrez dans une grande ignorance leur faire produire des actes de foi, de contrition et d'amour, comme serait de dire: Je crois tout ce que la Sainte Eglise croit et veux vivre et mourir en cette croyance, et quelquefois faire faire les actes des principaux articles de notre croyance séparément.

Elles n'oublieront point de bailler* le mémoire de la dépense de leur voyage, et le reste de l'argent à Monsieur le Comte, que si elles sont logées séparément, hors ou dedans l'hôpital, et qu'il faille que leur dépense se fasse à part et que Monsieur le Comte baille argent pour cela, et qu'elles eussent quelques dépenses à faire pour les pauvres, il faudrait que l'une maniât l'argent de la dépense et l'autre celui des

pauvres; que si c'était comme dans les paroisses de Paris, qu'il donnât une somme tous les ans, il ne serait pas nécessaire de lui en rendre compte; mais s'il ne limitait point et qu'il lui en fallût demander à mesure que l'on emploierait, il faudrait lui en rendre compte aussi bien que celui des pauvres, mais séparément.

Pour la nourriture, quand elle serait offerte meilleure que celle du logis, il ne faut pas changer.

Nos Sœurs se souviendront d'être le plus recueillies qu'elles pourront, en tout lieu, et ne fréquenter personne, ni n'admettre personne en leur logement, par visite et entretien inutile.

Quand quelque chose leur sera proposé qu'elles douteront ne devoir pas faire, qu'elles diffèrent tant qu'elles pourront pour avoir le temps d'en prendre avis de leur Supérieure.

Nos Chères Sœurs sont très humblement suppliées de nous donner des nouvelles au commencement, tous les quinze jours; de prier Dieu pour nous et pour toute la Compagnie, et nous demanderons souvent à notre Bon Dieu, les bénédictions dont elles ont besoin pour l'accomplissement de la Volonté de Dieu qui soit béni éternellement.

A. 14 *bis*

(De la Vierge Marie)

Très Sainte Vierge, vous savez ce que mon cœur a pensé aujourd'hui en la considération de votre très cher Fils à la Crèche, et combien grand m'a paru ce saint Mystère voyant que c'était la loi de Grâce donnée à toute la nature humaine, laquelle jusqu'à présent avait été sous la captivité de la coulpe originelle qui tenait toutes les âmes dans la privation de la vision de Dieu pour laquelle elles avaient été créées .

O Saint Temps de Grâce, que ne produisez-vous continuellement joie, allégresse dans nos cœurs !

Comment n'êtes-vous pas suffisant pour nous donner de l'amour toute notre vie pour un Dieu qui est si bon. Je veux donc, ô mon Dieu y penser souvent et reconnaître votre grande Miséricorde de m'avoir créée. Après ce sacré temps, faites-moi la grâce d'en être bien reconnaissante, s'il vous plaît.

Mais, ô Sainte Vierge, que votre vertu est admirable. Vous voilà Mère d'un Dieu, et néanmoins, vous ne vous tirez point de la bassesse et pauvreté. C'est pour confondre notre orgueil et pour nous faire estimer la grâce de Dieu par-dessus toutes les grandeurs du monde qui véritablement sont méprisables en comparaison.

O mon Dieu, comment mon esprit n'est-il point capable de faire connaître au monde les beautés que vous m'avez fait voir et la grande dignité de la Sainte Vierge.

C'est tout dire qu'elle est Mère de votre Fils, mais que ses

opérations comme telles sont admirables ! Ce n'est pas sans raison que la Sainte Église la qualifie Mère de Miséricorde. Elle l'est en conséquence qu'elle est Mère de Grâce.

Je vous vois aujourd'hui très pure, Vierge Mère de Grâce, puisque c'est vous qui non seulement avez fourni de matière pour former le Sacré-Corps de votre Fils, car pour lors, vous n'étiez pas encore vraiment Mère. Mais en le produisant au monde, O Vous êtes, et ensemble, Mère de Dieu et Mère d'un homme, lequel en naissant apporte une nouvelle loi au monde, mais la seule loi qui porte Vie Eternelle.

O Mère de la loi de Grâce, puisque vous êtes Mère de la grâce même, il me semble que jamais je ne vous ai reconnue pour telle. Si le peuple d'Israël honorait tant Moïse par lequel il recevait les témoignages de la volonté de Dieu, quel amour et service ne vous dois-je pas rendre pour avoir vous-même produit au monde le Dieu de la loi de grâce. Je vous en veux bien être reconnaissante tant par les louanges que je désire vous donner, aider à autrui à connaître vos grandeurs comme par une toute nouvelle dévotion, et confiance que je veux avoir au pouvoir que vous avez près notre Bon Dieu.

Aidez-moi, je vous supplie, Très Sainte Vierge, à accomplir ces résolutions si justes.

A. 20

(Pensées sur la Croix)

Saint Paul dit en pleurant que plusieurs cheminent qui sont ennemis de la Croix de Jésus-Christ.

Nous sommes donc appelés à honorer la Sainte Croix, entendue par toutes sortes de souffrances, tant par relation de la croix même en laquelle Notre-Seigneur a été attaché, comme de toutes les autres peines et douleurs qu'il a souffertes en sa sainte vie humaine, nous l'enseignant lui-même en plusieurs endroits des saints évangiles. Mais principalement les âmes choisies de Dieu sont très particulièrement destinées à la souffrance qui leur est si douce et agréable qu'ils (qu'elles) aimeraient mieux mourir que de ne pas souffrir, puisque aimer et souffrir leur est une même chose.

Notre-Seigneur a voulu faire connaître sa dignité disant que Saint Paul en serait honoré pour son nom, et c'est avec vérité que cette croyance se doit établir en nos cœurs, car que faisons-nous sur la terre quand nous pâtissons ? Nous nous appliquons le mérite des souffrances de Jésus-Christ.

Et que fait Dieu dans le paradis? Éternellement il accomplit la mort et les souffrances de son Fils, bienheurant (rendant bienheureuses) les âmes rachetées par celles-ci. O Croix, ô souffrances, que vous êtes aimables, puisque vous êtes honorées et le serez éternellement par la puissance que vous avez acquise aux âmes de louer et

aimer Dieu. O Croix ! ô souffrances: que vous êtes aimables, puisque l'amour d'un Dieu vous a cédé la place en son Fils, pour prendre par vous, le pouvoir de donner son paradis, à ceux que les délices en avaient chassés.

A. 36

(Pensées sur la Fête de Saint Fiacre)

Saint Fiacre a quitté son pays, la maison du Roi son père, pour habiter dans le désert en Brie: le motif que ce Saint a eu de faire cette action généreuse, n'a pu être autre que une touche forte et intérieure qui, en même temps, lui a éclairci l'entendement, et fait connaître la grandeur de Dieu et le mépris qui se doit faire de toutes les grandeurs de la terre.

Cette touche a aussi ému la volonté, lui parlant au plus intime de son cœur, ôtant de son âme tous les empêchements aux dispositions que sa bonté lui voulait donner; pour se le rendre un homme parfait, l'a touché si fortement de son amour, qu'il a méprisé toutes choses, pour posséder cet amour pleinement.

Mon âme concevant cette opération, a souhaité que Dieu agît en elle, pour ôter d'elle tous les empêchements à la grâce qu'il voulait lui donner, et y mettre les dispositions nécessaires, et ma résolution ensuite a été d'y coopérer, essayant de me faire quitte de mes mauvaises inclinations qui produisent si souvent le péché qui est un néant qui se veut opposer à cette toute puissance de Dieu. Et éviter la fainéantise qui est de si grande importance, qu'elle tient l'âme dans une continuelle pauvreté vicieuse, puisque à chaque moment l'âme agissant avec Dieu peut acquérir de grands trésors.

Saint Fiacre a quitté non seulement son pays, mais il l'a quitté pour ne pas vouloir être Roi temporel, et étant poursuivi par les députés de son royaume, il a demandé à Dieu d'être tout couvert de lèpre, pour être laissé libre en son ermitage.

Mon esprit voulant accompagner ce Saint pour considérer sa vie et ses desseins, je l'ai vu en quittant un royaume, prendre la conduite d'un autre de plus grande importance, puisqu'il est dit que l'homme est un monde raccourci.

Je l'ai donc vu paisible possesseur de sa petite république domptant, ou plutôt ayant dompté toutes ses passions, par l'abandon pour ce sujet, de toutes les prétentions du monde, lesquelles faussent compagnie à la mort.

Mais les sujets de notre Roi spirituel ne l'abandonneront jamais, puisque de terrestres, temporels et charnels, ils sont devenus célestes et spirituels. Oh ! qu'il fera beau voir monter une telle âme au Ciel !... C'est un Prince qui, accompagné de toute sa cour, sera reçu par le Roi des Rois, avec triomphe et magnificence, pour le faire un de ses principaux courtisans. J'ai souhaité l'imiter par l'entier abandon volon-

taire de toute chose, et particulièrement par le mépris de toute charge qui porte commandement, essayant d'en être quitte avant ma mort, ou bien durant ma vie, n'ayant nul intérêt qui occupera ma place quand les affaires me devront éloigner, puisque je dois croire que Dieu doit être le Maître absolu de la conduite des âmes

N'ayant pas été par mon sentiment au voyage, (et) étant conseillée de demander à Dieu ma santé, je l'ai fait, mais avec désir que ce fût dans le même sentiment que Saint Fiacre avait demandé la lèpre et que, si je n'en devais pas faire pareil usage, j'ai souhaité de ne point guérir, mais que mon âme fût quitte de tous soupçons inutiles du prochain.

Notre méditation des pèlerinages m'a donné pensée, que le dessein de Dieu en la création des âmes, était de les envoyer sur terre comme pèlerins, ne devant être en la compagnie de leur corps que pour un temps, et pour la plupart de nos anciens Pères n'ont pas eu une demeure à perpétuité, et se sont souvent exercés en des pèlerinages par dévotion; peut-être pour se remettre devant les yeux que leur véritable lieu n'était pas la terre, et pour être confirmés en cette vérité il a plu à notre bon Dieu les faire souvent accompagner par les Anges ce qui me doit faire accepter très volontiers, les changements des lieux quand il plaira à la Divine Providence le permettre, m'accompagnant intérieurement de mon Ange Gardien.

J'ai eu aussi pensée que notre premier Père Adam ayant contrevenu aux desseins de Dieu, se voulant éterniser sur la terre, en mangeant du fruit défendu, et qu'au lieu d'acquérir la vie, il avait pris la mort; pour à quoi remédier, le Fils de Dieu était venu lui-même se faire pèlerin, n'ayant été sa vie qu'un pèlerinage continuel qui doit être l'exemple du nôtre. C'est pourquoi je me suis résolue de prendre garde exactement à sa sainte vie, pour essayer de l'imiter: je me suis fortement arrêtée au nom de chrétien que nous avons, pensant qu'il requérait conformité, et pour cela, j'ai pensé que je m'informerais comme quoi j'avais acquis ce saint nom, et de quelle parole la Sainte Eglise se sert en nous le donnant; et comme quoi j'ai reçu ce saint nom, afin de me rendre vraiment une chrétienne.

A. 42

(Sur la multiplication des pains au désert)

Cum sublevasset oculos.

Cette action de Notre-Seigneur en tant qu'homme, nous doit faire connaître la modestie de son maintien quant à l'extérieur, et nous fait entendre en tant que Dieu que ce regard est le continuel bouclier de la conservation de notre être, tant naturel, immortel que celui de la grâce qui subsiste en nous par son seul amour et bonté dont je lui veux être éternellement reconnaissante, comme aussi de la miséricorde qu'il nous fait paraître en toutes les actions de sa sainte vie, et particulièrement

aux soins que la Providence veut avoir des troupes qui le suivaient; et comme s'il eût ignoré le moyen de pourvoir à leurs besoins, il demandait où on achètera du pain.

Vous voulez, ô mon Dieu ! m'enseigner le moyen d'avoir votre assistance à mes besoins: c'est que par l'impuissance qui paraît en ce lieu, je dois ajouter ma bassesse et reconnaître la vérité de mon néant et de toutes mes misères pour attirer la grandeur de vos miséricordes.

O Sainte Providence ! vous êtes la source de toutes ces grâces, faites s'il vous plaît, que à jamais mon âme se confie en vous, mais c'est par ce regard de Jésus que j'obtiendrai cette grâce, et ce regard se fait en haut. Je me détacherai donc de la terre et m'attacherai fortement à Dieu, moyennant sa sainte grâce, et par la pratique de sa sainte présence, ce doux regard m'enflammera de son saint amour.

Comme le cerf désire les eaux, ainsi mon âme désire mon Dieu: je me préparerai par un grand désir d'être unie à Dieu, afin que comme la nourriture que prend le corps humain, lui donne les qualités qu'elle a, ainsi l'union de Dieu à mon âme, la rende conforme à lui, et la réception du précieux corps de mon Sauveur, me conduise à la pratique de sa très-sainte vie.

A. 71

(Sur la sainte communion)

(18 août 1647) (1).

La Conférence de la Sainte Communion réduite à deux points dont le premier est: des raisons que nous avons de nous donner à Dieu pour bien communier.

Il m'en a paru deux principales dans lesquelles sont comprises toutes les autres, dont l'une est la crainte, et l'autre l'amour.

Le commandement de l'Eglise de communier tous les ans, sous peine de péché mortel, nous fait connaître que Dieu veut absolument que nous communiions, et il y a apparence que cette menace nous avertit de communier plus souvent, sous peine de perdre beaucoup de grâces qui nous seraient données par la sainte Communion. Il nous importe encore beaucoup de nous donner à Dieu pour bien communier puisque sans cela nous serions en danger que les menaces, tant de ceux qui ne communient pas que de ceux qui communient mal, ne s'adressassent à nous pour nous punir.

L'autre raison que nous avons de nous donner à Dieu pour bien communier, est la reconnaissance que nous devons avoir du grand amour qu'il nous a fait paraître, se donnant à nous en la sainte Communion; ce que nous ne pouvons que en témoignant à Notre-Seigneur un amour en quelque manière réciproque, en désirant de tout

1. Pensées rédigées par Louise de Marillac pour la Conférence (Coste IX. 341)

notre cœur le recevoir, puisque de tout son cœur, il se veut donner à nous. Son amour m'a paru encore plus grand, en ce que son Incarnation ayant suffi pour notre rédemption, il semble que il se donne à nous en la sainte hostie, seulement pour notre sanctification, non seulement par l'application des mérites de son Incarnation et de sa mort, mais encore par la communication que sa bonté désire nous faire de toutes les actions de sa vie, et nous mettre dans la pratique de ses vertus, nous désirant semblables à Lui par son amour.

Au second point. Pour ce qui convient faire pour nous donner à Dieu pour bien communier, il m'a semblé qu'il faut que nous ayons de une si grande estime de la communion, que cela nous donne crainte de n'avoir pas en nous les dispositions pour bien communier et que comme un des effets de la sainte Communion et le principal, est de nous unir à Dieu, nous devons tant que nous pouvons, ôter les empêchements à cette union; et voyant que le plus dangereux est d'être trop à nous-mêmes par l'amour de notre propre volonté, il faut nécessairement que nous nous donnions à Dieu, pour n'avoir qu'une même volonté que Lui, pour participer aux fruits de la sainte Communion; ce que j'ai désiré faire, après que tant de fois Dieu m'a fait connaître que j'étais incapable de toutes sortes de biens, et toute indigne de la sainte Communion.

Ce qui m'a semblé encore devoir faire, est une attention plus forte sur les actions du Fils de Dieu, pour essayer d'y unir les miennes aidée de sa grâce.

Et parce que je sais que Dieu voit tout, je pense qu'il faut que nous ayons toujours une droite intention pour communier, sans mélange d'aucun respect humain, mais par amour que nous devons porter à l'humanité sainte et divine de Jésus-Christ pour lui être fidèle à correspondre à l'amour qu'il a pour nous en ce très-Saint Sacrement. La connaissance que Dieu m'a donnée de l'abus que j'ai fait souvent en ma vie de la sainte Communion, faisant une vie qui m'en rendait indigne par la violence de mes passions, m'a donné désir de travailler à les mortifier, à ce que je n'aie pas la haine de Dieu, au lieu de son saint amour, Si je continuais à faire mauvais usage de cette divine nourriture.

A. 63

(Raisons de persévérer dans sa vocation) (1)

Trois raisons de la nécessité que les Filles de la Charité ont d'avoir une ferme résolution d'être toute leur vie de la Compagnie.

1. Louise de Marillac préparait par écrit ses pensées sur le sujet de la Conférence que faisait Monsieur Vincent. Au début de la Compagnie, c'est elle qui rédigeait le compte-rendu de l'entretien à partir des notes de Monsieur Vincent des billets des Sœurs, et de ce que chacune avait retenu. En mai 1646 elle confie ce soin à sa secrétaire, alors Elisabeth Hellot, qui sera en 1652 remplacée par Julienne Loret, puis Mathurine Guérin. Les secrétaires ont conservé plusieurs des billets de leur Fondatrice.

La 1re est l'estime que nous devons faire de la grâce de notre vocation .
La 2e, le danger qu'il y a d'être dans l'incertitude gui nous fait toujours penser à l'avenir et nous empêche l'usage du présent.
Et la 3e, les occasions que les Filles de la Charité auraient à toute heure de perdre leur vocation.

Les moyens d'avoir cette résolution et la conserver:
Le 1er est la demander instamment à Dieu;
Le *2*e, penser souvent ce que c'est que cette vocation, tant venant Dieu que reçue de nous, nous en reconnaissant indignes;
Et le 3e, n'admettre jamais aucune pensée qui nous détourne de cette résolution.

Les marques pour connaître celles des Sœurs qui ont cette résolution:
La 1re est d'être exacte à observer ses Règlements;
La 2e, encourager les autres Sœurs et avoir un grand désir de la perfection de toutes
La 3e, avoir une grande cordialité, et se témoigner une amitié forte et respectueuse.

(Sur l'obéissance)

(7 août 1650) (1).

Une première raison qui m'est venue en l'esprit, est que Dieu en la création du Monde a soumis toute créature à l'obéissance, de telle sorte qu'il semble qu'il n'y a eu que la créature raisonnable qui y ait contrevenu, ce qui nous oblige à aimer et pratiquer l'obéissance.

Une autre raison est que, la désobéissance a toujours été si désagréable à Dieu que, ayant commencé par l'homme pour réparer sa faute, il a été nécessaire qu'une des trois personnes de la Sainte Trinité se soit faite homme, non seulement pour nous faire voir par ces actes d'obéissance, combien il est raisonnable que nous obéissions, mais afin que nos obéissances imparfaites aient le mérite de celles du Fils de Dieu, y étant unies, ce qui est une forte raison pour acquérir et pratiquer la vertu d'obéissance.

Une troisième raison est que, sans l'obéissance ce serait un désordre continuel en toutes les familles particulièrement dans les Communautés, et plus grand parmi les Filles de la Charité que en toute autre, tant à cause de la liberté que leur exercice leur donne d'aller en divers lieux, que pour le dérèglement intérieur et extérieur que la désobéissance leur causerait.

Et parce que l'obéissance peut être diversement observée, il m'a semblé que pour être telle que Dieu nous la demande, qu'il fallait obéir avec grande simplicité et humilité.

Secondement, que nous devons obéir aux personnes qui ont droit

1. Pensées préparées en vue de la Conférence (Coste IX.528).

de nous commander, sans aucune différence que si c'était Dieu qui nous commandât, puisque c'est pour son Amour que nous devons obéir et pour faire sa très Sainte Volonté.

Une troisième condition de la vraie et vertueuse obéissance, est de ne point faire incliner nos Supérieurs à nous ordonner ce que nous désirons, mais essayer que l'on nous ordonne ce que l'on sait que Dieu demande de nous.

En quatrième lieu, il me semble que l'obéissance doit être gaie, prompte et sans aucun discernement, mais avec démission de son propre jugement, et être fidèle à la pratique de ce qui nous aura été ordonne. Ce qui nous aidera beaucoup, à mon avis, est de s'accoutumer à n'être pas entière en ses opinions, déférer à toutes sortes de personnes, même en de petites choses.

J'ai eu grande confusion, ayant reconnu que souvent j'ai manqué à toutes ces pratiques, par ma superbe et obstination dont je me repens et demande pardon à Dieu et à toutes nos Sœurs qui l'ont pu remarquer.

Un des moyens que j'ai pensé qui me pouvait aider à avoir la vertu d'obéissance, telle que Dieu la demande, est ce me semble de la beaucoup estimer, nous représentant souvent celle du Fils de Dieu en choses tant pénibles et difficiles pour nous, penser que ce qu'il a voulu qu'elle fût remarquée de lui jusqu'à sa mort, a été pour nous servir d'exemple et d'encouragement.

Un autre moyen dont j'espère me pouvoir servir, est de rechercher les occasions de pratiquer l'obéissance, que si je ne suis pas assez heureuse d'en avoir souvent, ni pour mes actions journalières j'ai pensé d'essayer d'avoir en vue que lorsque j'ordonnerai ou conseillerai les personnes auxquelles je suis obligée par ma charge, que c'est parce qu'il m'est ainsi commandé de la Volonté de Dieu par mes Supérieurs. Et pour les petites choses indifférentes, j'essaierai, moyennant la grâce de Dieu, de déférer et acquiescer plus humblement aux personnes qui requièrent quelque chose de moi, pourvu que ce soit choses qui n'offensent (pas Dieu).

A. 44 *bis*

Formule des vœux

Je, soussignée en présence de Dieu, réitère les promesses de mon baptême et fais vœu de pauvreté et chasteté et obéissance au Vénérable Général des Prêtres de la Mission en la Compagnie des Filles de la Charité pour m'appliquer toute cette année au service corporel et spirituel des pauvres malades, nos véritables Maîtres, et ce moyennant l'aide de Dieu que je lui demande par son Fils Jésus Crucifié et par les prières de la Sainte Vierge (1).

1. Cette formule des vœux est signée par Jeanne Delacroix, qui l'a recopiée jusqu'au mot chasteté. Le reste est écrit par Louise de Marillac.

A. 11

(Notes pendant une retraite)

J'ai commencé ma retraite avec tant de rencontres de mortification de mes opinions, que je ne sais si cela ne m'a pas causé les peines que mon esprit a ressenties. Ces contradictions étaient le dissentiment de mes prières accoutumées qui me donnèrent longtemps peine, proche de murmure.

Le refus d'envoyer une fille à Me Manceau, pensant nous en faire honnêtement et pour son bien; celle de laisser aller l'autre en son pays...

La lecture à achever.

Quel remède à l'activité à reconnaître les défauts, les reprendre et m'en inquiéter en particulier pour chacun, et en général pour toute la Compagnie.

Si je me trompe pensant voir clairement les dispositions intérieures de mon prochain, particulièrement de celles de la Compagnie.

Si mon imbécillité à me communiquer et demander avis, ne me met point en danger de me perdre; ce qui m'en empêche est, ce me semble, ne pouvoir trouver les paroles qui soient bien signifiantes ce que je sens ou veux dire.

S'il y a faute du refus des femmes de Saint-Étienne, et que dans toutes les occasions où j'ai répugnance, quoiqu'il me semble devoir faire ce que je fais, j'y sens satisfaction de quelque passion.

Si je ne me dois pas tenir de me tant dissiper extérieurement en des paroles hautes en allant, pour expédier.

Si prendre nouvel ordre de mes prières tant vocales que mentales et de mon règlement.

Si continuer ma lecture réglée dans Grenade et le Nouveau Testament.

Mes petits amusements en images ou autres dévotions.

Celui à mes enfants, et comme je fais quand il y a au logis quelque chose qui leur soit propre et non à l'usage; je le paye, non comme ce qu'il vaut, mais comme il pourrait être vendu.

Pour l'obéissance, exemple de la Communion d'union.

Très humble supplication pour l'amour de Dieu, me donner avertissement des défauts qui ne peuvent plus faire de tort, et à la Compagnie, pour la gloire de Dieu, avec assurance que sa bonté me fera la grâce d'en bien user.

M. 20 *bis*

(Amour de Dieu Créateur)

Que l'amour de Dieu a pour nos âmes procède de la connaissance qu'il a de l'excellence de l'être qu'il leur a donné (et qui) participe de Lui; connaissance qui nous peut faire connaître leur grandeur, étant un acte hors de Dieu, égal à celui qu'il produit en soi-même, engendrant la seconde personne de sa divinité; mais parce que nos âmes ne sont pas Lui-même, la connaissance produisant l'amour qui leur fait qu'il daigne avoir un soin paternel de la conduite générale de celles qui se résignent entièrement aux effets de sa Sainte volonté.

M. 40 *bis*

(Abandon à la Providence)

J'ai besoin de pratiquer très grande humilité et défiance de moi-même, de me continuellement abandonner à la Providence, imiter tant que je pourrai Notre-Seigneur étant sur terre pour faire la très Sainte Volonté de Dieu son Père, aider le prochain tant que je pourrai tant pour les âmes que pour le corps, pour l'amour que Dieu nous porte à tous également, (et) pratiquer soigneusement mes exercices.

A. 14

(Pensées sur l'Incarnation et l'Eucharistie)

Le Fils de Dieu ayant pris un corps humain au ventre de la Sainte Vierge, en une innocence plus parfaite que celle du premier homme, ce qui pouvait satisfaire à la divine justice, pour la désobéissance de nos premiers parents, et nous faire connaître la vérité des choses de Dieu en ces paroles: Que ses délices sont d'être avec les enfants des hommes.

Néanmoins la grandeur de son amour pour nous ne s'est pas contenté de cela, mais voulant une union inséparable de la nature divine à l'humaine, il l'a faite après l'Incarnation en l'admirable invention du très-saint Sacrement de l'Autel, auquel habite continuellement la plénitude la Divinité en la seconde personne de la très-Sainte Trinité; et cette union est moyen de celle du Créateur avec sa créature, quoique tous n'en soient pas participants, à cause de la volonté libre qui est demeurée en l'homme de se perdre, suivant la malignité de ses inclinations et persuasions de l'esprit mauvais, ou de se sauver par la grâce de l'application des mérites du fils de Dieu.

Nous avons sujet de croire que l'assurance que Notre-Seigneur nous a donnée d'être toujours parmi nous, a été dessein de sanctifier les âmes par cette présence continuelle quoiqu'invisible, par l'application du mérite de ses actions sur celles de ses créatures: soit

demandant pardon à son Père pour effacer nos crimes contraires aux vertus qu'il a pratiquées, soit pour rendre agréables à Dieu les actions vertueuses que, par sa grâce, les hommes peuvent faire, les unissant à ses mérites. C'est par cette voie que il m'a semblé que l'humanité sainte de Notre-Seigneur nous est continuellement présente, le faisant par l'application de ses mérites, sanctifiant les âmes; être comme un air sans lequel l'âme n'a pas de vie, et c'est ainsi que j'ai vu la Rédemption des hommes en son Incarnation, et leur sanctification par ce moyen d'union faite de l'homme avec Dieu en la personne de son Fils, par cette présence continuellement appliquant ses mérites sur chacune âme jointe à l'union personnelle d'un Dieu en un homme laquelle honore toute la nature, la faisant regarder de Dieu en tous comme son image, si elle n'est point défigurée par le refus de l'application des mérites de son Fils, qui ne se fait que par le péché.

Cette pensée m'est venue ensuite d'avoir désiré quelque temps l'amour de l'humanité sainte de Notre-Seigneur pour être excitée à la pratique de ses vertus, particulièrement celle de la douceur et humilité, support et amour du prochain pour me tirer de mes vices que j'exerce si souvent contraires.

M. 33

(La dévotion à la Vierge)

Toutes les âmes vraiment chrétiennes doivent avoir un grand amour à la sainte Vierge, et l'honorer beaucoup pour sa qualité de Mère de Dieu, et pour les vertus que Dieu lui a données à ce dessein.

Cette qualité nous oblige tous les jours à lui rendre quelque honneur; et le plus grand que nous pouvons lui rendre, est d'unir notre esprit à l'intention de la sainte Eglise dans l'ordre qu'elle tient en divers temps pour la saluer; nous réjouissant et la congratulant du choix que Dieu a fait d'elle, pour unir dans son sein la nature humaine à sa divinité, avec désir de ne jamais rompre cette union en nous.

Quand nous serons touchés de reconnaissance pour les grâces de Dieu, reçues par le moyen de l'Incarnation, et des exemples de la vie de Jésus-Christ, regardons la sainte Vierge comme le canal par lequel tout ce bien nous a été communiqué, et faisons pour ce sujet des actes d'amour envers elle.

Dans la conduite de nos actions, jetons les yeux sur celles de la sainte Vierge, et pensons que le plus grand honneur que nous lui saurions rendre est d'imiter ses vertus; particulièrement sa pureté, puisque nous sommes épouses de Jésus-Christ; son humilité, puisque par elle Dieu a fait en sa personne des choses si grandes; son détachement de toutes choses sur la terre, puisque dès ses premières années elle a été séparée de ses parents. Dédiant aussi à ces trois vertus en elle, toutes les actions de notre vie, et la suppliant de les offrir à son Fils.

Nous devons célébrer les fêtes que la sainte Église a ordonnées en son honneur, appliquant notre esprit, tout ce jour-là, au sujet qu'elle nous propose, et la prier chaque jour de nous aider à rendre à Dieu le service que nous lui avons promis, et à faire sa sainte volonté, dans la même soumission qu'elle avait pour elle.

Il est bon de faire choix de quelques prières pour lui adresser, et de n'y pas manquer tous les jours; quelquefois faire des actes d'amour pour elle- quelquefois se réjouir en son cœur de la gloire qu'elle a au ciel, avec désir d'y être un jour pour lui rendre tout l'honneur que Dieu voudra que nous lui rendions.

A. 23

(Pensées sur le Baptême)

Nous qui avons été baptisés en Jésus-Christ, avons été baptisés en sa mort.

Le baptême étant une naissance spirituelle, il s'ensuit que celui en qui nous sommes baptisés soit notre Père, et ainsi que bons enfants nous devons avoir de la ressemblance, puisque baptisés en la mort de Jésus-Christ, toute notre vie doit être une mort continuelle. Partant, il serait très préjudiciable à l'âme de vivre en délices, vu aussi que cette mort en laquelle nous sommes baptisés, est causée par l'amour que Notre-Seigneur nous porte de toute éternité, lequel il ne nous eut su mieux exprimer que par une mort anticipée- car si les créatures font tant état de cette vie, qu'elles la préfèrent à toutes choses, quelles raisons notre cher Maître avait-il d'estimer la sienne accompagnée de toute vertu et d'un corps tout plein de santé ! Donc comme bonne fille que je veux être, dans le désir aussi d'imiter ce très bon Père, et pour être fille vraiment de mort, je ne veux plus, moyennant sa sainte grâce, ne pas aimer la mort qui nous doit unir à Jésus-Christ pour l'Eternité n'étant pas raisonnable que les membres fuient tant qu'ils peuvent ce que leur Chef a tant avancé.

Vivons donc comme mortes en Jésus-Christ, et comme telles, plus de résistance à Jésus, plus d'actions que pour Jésus, plus de pensées qu'en Jésus, enfin plus de vie que pour Jésus et le prochain, afin que dans cet amour unissant, j'aime tout ce que Jésus aime, et que par cet amour dans son centre qui est cet amour éternel d'un Dieu vers ses créatures, j'obtienne de sa bonté, les grâces que sa miséricorde me veut faire.

A. 74

(Pensées sur la bonne estime de ses Sœurs)

(5 janvier 1651) (1).

La Conférence étant de la bonne estime que nous devons avoir de nos Sœurs pour en pouvoir toujours (dire) du bien.

1. Il m'a semblé au premier point, qu'une des raisons que nous avons pour nous donner à Dieu, est la grande difficulté que l'amour de notre propre estime oppose toujours à la pratique de cette vertu, par l'aveuglement qu'elle nous cause pour notre égard, et vers le prochain, qui est cause que souvent nous jugeons tout autrement des intentions et actions de nos Sœurs que ce que qui en est véritable.

2. Une autre raison est que, si nous nous sommes bien données à Dieu pour ce sujet, n'étant plus à nous-mêmes, sa bonté ne permettra pas que nous abusions des passions qui sont attachées à notre être, et nous fera la grâce de n'agir plus que comme étant siennes par son esprit, ne permettant pas que nous le déshonorions en faisant autrement, ne pouvant y avoir rien entièrement à Dieu qui le contredise.

Le second point étant des fautes que l'on peut faire contre cette sainte pratique, est de ne pas l'estimer de ne point penser au grand bien qui en peut arriver et surtout que elle est bien agréable à Dieu, et de ne pas vouloir prendre la peine de s'y accoutumer.

Cela fait que si l'on ne dit du bien de ses Sœurs quand l'on est ensemble, il est infaillible que l'on en dît quelque mal ou que l'on s'entretînt de choses inutiles, ce qui pourrait être à grand préjudice à la Compagnie, et scandaliserait le prochain qui pourrait en avoir connaissance.

Un autre grand mal est qu'il serait à craindre que l'on ne vécût ensemble en mésintelligence, que l'on ne s'aimerait pas assez, et enfin il arriverait souvent que Dieu serait offensé; et si nous nous accoutumons à bien estimer et bien parler de nos Sœurs, il se formera dans la Compagnie l'esprit d'union (de) douceur et de vraie charité, selon qu'il semble que ce soit été le dessein de Dieu en formant la Compagnie.

Un des moyens d'acquérir cette habitude, est de travailler à avoir une véritable connaissance de nous-mêmes, par l'expérience de nos fautes ordinaires.

Un autre, de séparer toujours les petits défauts qui paraissent en autrui, de la personne, suspendant toujours son jugement et excusant les premiers mouvements comme nous voulons que l'on excuse les nôtres, en nous supportant pour l'amour de Dieu.

Un autre moyen est de s'entr'aider l'une l'autre, à se former cette habitude de parler en bien de nos Sœurs, et que si d'aventure il se rencontrait quelques Sœurs à qui il échappât de dire quelques paroles au désavantage de sa Sœur, serait de se mortifier et ne la pas vouloir entendre, disant avec douceur: Souvenons-nous, ma chère Sœur, de

1. La date est mentionnée sur la copie faite par Marguerite Chétif.

l'avertissement qui nous a été donné de dire toujours du bien l'une de l'autre.

Mais le plus assuré moyen est de s'humilier, reconnaissant ne pouvoir jamais acquérir cette vertu de nous-mêmes, et la demander à Dieu avec confiance pour sa gloire et son Amour.

A. 60

(Obligations de la Servante des pauvres)

La première raison qui nous doit faire désirer d'être averties de la manière dont les Sœurs de la Charité se doivent comporter, en tous les lieux auxquels elles sont employées pour le service des pauvres, est le danger de faire tout autrement qu'il ne faut, si elles ne le savent pas.

—La deuxième, est le danger qu'il y a que faisant autrement, que nous fassions contre la volonté de Dieu.

—La troisième, le danger que ne faisant pas ce qu'il faut ce que nous fassions, Dieu ne tire pas sa gloire de nos emplois.

—Les fautes que l'on peut commettre n'étant pas bien informées seront grandes... y aurait témérité de ne pas savoir comme il faut bien faire ce que l'on va faire.

—2° L'on serait toujours en danger d'offenser Dieu, étant dans l'incertitude de ce que l'on aurait à faire

—3° Il pourrait arriver qu'au lieu de l'union que l'on doit avoir ensemble, l'on serait en discorde qui est la chose la plus dommageable à la Compagnie, et des plus contraires à ce que Dieu demande d'elle.

—Le 4e mal, c'est que la Sœur qui serait dans l'ignorance, serait en grand danger d'être souvent à mauvaise édification aux personnes du monde, ne servirait pas les pauvres en l'esprit de Jésus-Christ et pourrait par ses fautes souvent réitérées, attirer l'indignation de Dieu et petit à petit se relâcherait; de sorte que s'étant rendue indigne des grâces de Dieu, sa bonté serait contrainte peut-être de retirer celle de sa vocation, et ferait après des fautes si grandes, que cela causerait l'anéantissement de la Compagnie.

—Il me semble que le premier moyen pour être aidée à se comporter en vraie Fille de la Charité, est d'être toujours disposée à faire la sainte obéissance, dans la vue de faire la volonté de Dieu.

—Etre indifférente des lieux où l'on va, disposée à la soumission à la Sœur que l'on baillera pour Sœur Servante, et ne rien faire sans lui communiquer.

—Avant partir, faire une forte résolution de ne rien faire qui contrevienne aux règles et maximes de la Maison ou de la Compagnie.

—Etre fidèle à ne recevoir ni ne donner aucune de ses nouvelles, que par l'ordre de la Sœur Servante qui ne manquera pas de l'adresser aux Supérieurs de Paris.

— Etre fort respectueuse aux dames ou autres qui (s') emploient pour le service des Pauvres.

—Ne se point ingérer de leur rien dire sans l'avis de la Sœur Servante .

— Etre fort retenue à parler aux personnes de dehors, surtout de ce que les Sœurs font en leur particulier.

— Etre supportante, cordiale, soumise les unes vers les autres, conservant l'esprit de douceur et charité.

—Ce qui sera fort aisé à faire si les Sœurs s'attachent comme elles doivent à la pratique de leur règlement qu'il faut souvent se remettre en mémoire, et le lire aux lieux où il se pourra.

—Mais pour accomplir ces choses, il faut avoir une grande défiance de soi et confiance en Dieu.

—Une pratique, la pensée si Jésus-Christ n'a point été des... (Cette phrase n'est pas terminée).

A. 56

Notes sur les assemblées des dames

Il est très évident que en ce siècle, la divine Providence s'est voulu servir du sexe féminin pour faire paraître que c'était elle seule qui voulait secourir les peuples affligés et donner de puissants aides pour le salut.

Personne n'ignore que Dieu s'est servi pour cet emploi, de l'établissement de la Mission par la conduite de Monsieur Vincent, et que ce bien s'est si fort étendu par cette voie, que cela fait connaître la nécessité de la continuation, par le moyen de la communication des besoins, et ce dans les assemblées des Dames auxquelles il semble toujours que l'esprit de Dieu préside.

Le pouvoir donné par le Saint-Père à la dite Mission, d'établir la Confrérie de la Charité, est comme la semence de ce fruit qu'elle a produit et produit tous les jours, non seulement en la France, mais l'on peut dire presque par toute la terre habitable.

N'a-ce pas été par cette lumière que Mesdames de la Compagnie ont reconnu les besoins des provinces, et que Dieu leur a fait la grâce de les secourir si charitablement et magnifiquement, que Paris a été à admiration et à exemple à tout le royaume.

Les moyens dont ces charitables Dames se sont servies pour l'ordre des distributions, n'a-ce pas été leurs saintes assemblées auxquelles présidait Monsieur Vincent, chef de la Mission, fournissant comme tout le monde sait, de fidèles et charitables sujets pour reconnaître les véritables besoins, et les fournir prudemment; ce qui a servi non seulement pour le temporel, mais aussi pour le spirituel, dont Dieu est honoré dans le Ciel présentement peut-être par un nombre d'âmes innombrable, que par la prescience de Dieu.

Ces vérités bien reconnues, ne paraît-il pas nécessaire que la Compagnie des Dames de la Charité de l'Hôtel-Dieu, continue ses fonctions, puisque dès la naissance spirituelle de ce noble corps, il a été remarqué en la visite seule des malades de ce saint lieu, tant de

bien, tant pour le lieu même, que pour les âmes qui y ont trouvé les moyens de leur salut; les uns faisant une heureuse mort par la disposition des confessions générales, les autres après les y avoir faites, en sont sortis avec des conversions admirables, et les Dames mêmes sont entrées dans la voie de sanctification qui est une charité parfaite, comme celle qu'elles y ont exercée souvent au péril de leur vie, et dames de très grande condition, comme princesses et duchesses que l'on a vues des heures entières assises à la tête des malades, pour les instruire des choses nécessaires à leur salut, et à les aider à se tirer des dangers auxquels ils étaient.

Si tout ce que les dames proposées pour ce saint exercice, nommées les quatorze, chacune à leur rang a été recueilli, l'on verra plus clairement la vérité de ce qui est ici rapporté.

Si tout ce bien qui paraît avoir été fait est non seulement utile, mais nécessaire, n'est-il pas raisonnable d'en procurer la continuation ? et plût à Dieu que quelque puissante caution assurât que sitôt que la paix sera faite que tout le monde vivra en bon chrétien, que Dieu ne sera plus offense et que chacun aura moyen de se passer d'autrui, alors la nécessité de la continuation de la Compagnie qui ne peut subsister en sa vigueur que par les Assemblées, ne paraîtrait plus si nécessaire pour les manières de besoins passés, et pour lesquelles il y a eu tant d'assemblées particulières qui pourront aussi cesser.

Mais ce refuge général de toutes les patries et nations, la découverte des besoins à venir, tant en France que ailleurs, qui se rapportent dans ces saintes assemblées, ne méritent-elles pas la continuation, quoiqu'il paraisse présentement s'y faire peu. Si un nuage cache un peu cette lumière, il passera, et sa découverte fera les productions que Dieu veut de son œuvre, et pour cela, il semble que les Dames Supérieures et autres officières, si elles en désirent la continuation pour la gloire de Dieu feraient une œuvre digne de leur grandeur, et agréable à la charité éternelle, de chercher les moyens d'avoir facilement les avis et conduites de la personne dont Dieu s'est servi, tant qu'il plairait à sa bonté le conserver sur la terre, ce qui a paru facile à quelque personne qui demande très humblement pardon de la hardiesse de cet avis, et de ce qu'elle ose dire que cette assemblée et les autres établissements de la charité, peuvent obtenir de Dieu fermeté pour la fidélité, et persévérance du premier esprit de la Mission. Voyez si le bien est petit ?

A. 89 *bis*

(Envoi des Sœurs en Pologne)

Le cinquième jour de septembre 1652, Monsieur Vincent, notre très Honoré Père avertit nos trois Sœurs, qui étaient choisies pour aller en Pologne, qu'elles devaient partir le lendemain matin. Néanmoins, la Divine Providence, les remit jusques au septième.

Le nom des dites trois Sœurs sont: Ma Sœur Marguerite Moreau (1) la Sœur Madeleine Drugeon (2) et la Sœur Françoise (3) et leur fit à peu près les avertissements suivants:

Mes Chères Sœurs, je crois que vous avez su, qu'il y a plus de deux ans que la Reine de Pologne, très vertueuse princesse, me presse de lui envoyer des Filles de la Charité, pour en établir dans son Royaume, en la manière qu'elle les a vues exercer en France. Il a été nécessaire de donner du temps pour l'épreuve de cette vocation, pour reconnaître si elle était de Dieu. Maintenant, il n'y a plus d'apparence d'en douter, ayant, cette bonne Dame, toujours persévéré dans son désir et presse extrêmement depuis six mois pour en avoir.

Ô quel bonheur, mes chères filles, que l'assurance de cette vocation pour toute la Compagnie, mais, quel bonheur que vous ayiez été choisies entre tant d'autres qui sont dans la Compagnie, qui feraient peut être mieux que vous. Et vous n'en devez point douter.

Mais mes filles, pourquoi est-ce un si grand bonheur que cette vocation ? En voici quelques raisons:

La première, est que c'est un Dieu qui vous appelle. Etre appelée d'un Dieu, ô, quelle grandeur de vocation. Et cela se connaît, par la plainte que Dieu même fait quand des personnes se veulent entremettre de travailler pour son service, quand il ne les appelle pas. Et Notre-Seigneur, ne fait-il pas entendre la grandeur de la vocation disant à ses Apôtres: «Ce n'est pas vous, mais moi, qui vous ai élevés». Grand état donc, que vous devez faire de votre vocation. Humiliez-vous, mes chères Sœurs. Confondez-vous de cette grâce, et vous en rendez bien reconnaissantes. Que si vous ne vous humiliez dans la vue de votre rien, par l'étonnement que Dieu vous ait tirées de la pauvreté, de la bassesse, pour se servir de vous, que serait-ce de vous, mes chères Sœurs. Si vous étiez demeurées dans la manière de vie de votre extraction, vous auriez été comme vos autres semblables dans les œuvres manuelles des pauvres gens. Et qui vous auraient considérées personnes, non plus que tant d'autres de votre sorte. C'est pourquoi et vous, et moi, avons grand sujet de nous humilier beaucoup, mais d'une humilité solide, qui vous fasse toujours estimer les autres au-dessus de vous (4).

1. Marguerite Moreau, voir p. 314
2. Madeleine Drugeon, voir p. 452.
3. Françoise Douelle, voir p. 415
4. Texte recopié par Louise de Marillac, non publié par Coste.

(Visite d'une maison) (1)

* Les conférences de nos Sœurs sont, pour l'ordinaire, de quelques points de nos Règles.

* Des avis donnés pour les bien observer et de quelques vertus dont la Compagnie a besoin ou contre lesquelles il se fait quelques fautes.

* Et ainsi elle(s) se peuve(nt) faire devant le confesseur ou autre personne de confiance.

* Les points pour la conférence se donnent quelque temps avant qu'elle se fasse pour pouvoir faire oraison dessus.

1. La Sœur Servante se porterait d'inclination à beaucoup travailler, même faire la charge des autres si elle trouve en elles de la répugnance et contrariété, plutôt que les avertir et prendre peine de faire faire ce qu'elle ordonne, et qui est du devoir des autres. Et a un peu d'aigreur naturellement.

Elle pourrait aussi manquer de veiller sur les autres et se tenir réservée par quelque disposition mélancolique ce qui pourrait nuire aux autres, et même empêcher lumière et cordialité, si elle n'était avertie et aidée.

2. La Sœur Assistante nommée Claude est presque semblable. Un peu plus mélancolique et scrupuleuse. Je crois qu'il ne la faut pas écouter en ses scrupules ni lui permettre de confession générale. Elle a besoin d'être excitée pour prendre un peu de liberté d'aider aux autres Sœurs soit pour les avertir charitablement de leurs fautes ou de ce qu'elles auront à faire, et de les détourner de leurs peines. La tendresse pour sa Mère lui sert quelquefois de prétexte. Elle n'a nul besoin d'elle. (A) une inclination à venir à Paris.

3. La Sœur Catherine a l'esprit facile à écouter les personnes de dehors et même des plaintes des Sœurs dans leurs petits murmures et mécontentement, et aurait naturellement disposition de petites affectations et tendresses sur elle-même avec un peu de bonne opinion d'elle-même. Il la faut prévenir pour découvrir ses besoins, Et néanmoins a l'âme bonne, et revient incontinent étant avertie, mais bien éloignée de scrupules. Et, plutôt, a besoin être aidée à craindre les fautes, notamment contre les Règles.

4. La Sœur Brigide est une humeur franche et simple, aime d'être avertie de ses fautes. Un peu facile à se piquer, mais elle revient facilement après le premier mouvement qui est trop violent pourtant quelquefois .

5. La Sœur Marguerite un peu attachée à son sens ou à ce qu'elle veut faire et prend plaisir à parler au dehors et écouter.

6. La Sœur Antoinette un peu hautaine et pas tant exacte à l'obéissance, faute d'attention, et tous ses défauts sont dans la nature, non pas en la volonté, par la grâce de Dieu.

I. Il s'agit probablement de Saint-Denis, où se trouve Claude Brigide à partir de 1652.

A. 78

(Pour le choix des Sœurs Servantes)

Une première raison est que si nous restions à nous-mêmes, le choix que nous ferions serait à soupçonner, et infailliblement nous inclinerions à suivre nos inclinations particulières.

Une autre raison est que si nous nous sommes données à Dieu véritablement, nous ne regarderons que ses intérêts, et ainsi nous devons espérer que nous ne ferons le choix que selon son bon plaisir.

Nous devons faire attention sur la connaissance que nous (en) avons, que les Sœurs que nous voudrions choisir aimassent beaucoup leur vocation, la pratique des règlements, et que en ses déportements elles aient témoignage vouloir acquérir, ou (qu'elles) aient l'esprit de la Compagnie qui est: humilité, simplicité, et charité.

Et une autre marque est qu'elles soient les premières a faire ce qu'elles doivent enseigner, et qu'elles aient disposition à autant et plus de soumission aux Supérieures.

Un moyen de bien procéder, quant à nous autres, est d'être indifférentes .

A. 99

(Notes sur l'organisation de l'hôpital du Nom de Jésus)

(vers 1653) (1).

Voulant considérer l'œuvre devant Dieu, il m'est venu en pensée de la regarder en tous ses points, savoir: son commencement, sa continuation et sa fin. Ne la pas croire comme dessein des hommes, mais inspirée de Dieu à ses serviteurs pour la faire réussir.

La regardant en sa fin, je l'ai vue excellente, puisqu'elle regarde la gloire de Dieu en l'exécution de sa sainte volonté, qui a ordonné que l'homme mange son pain en travaillant.

Une autre fin est: que les personnes retirées en ce lieu seront aidées, tant par les instructions qu'elles recevront, que par le bon emploi qu'elles feront du temps, à être participantes du mérite de la vie et mort de Jésus-Christ pour leur salut éternel.

Or, comme cette œuvre est grande, et qu'il est important de jeter de bons fondements, tant pour la faire le plus parfaitement qu'il se pourra, comme pour la rendre de durée.

Il m'a semblé qu'il serait à souhaiter que les personnes premières choisies fussent de grande probité, et qu'elles ne fussent pas tout à fait des quémants *, et pour cela il serait à propos, après le choix fait, de leur faire entendre l'importance de la résolution qu'ils auront prise. Si

1. Voir la lettre 76 bis, p. 412.

il se trouvait des personnes d'assez bonne condition, qui voulussent bien passer pour pauvres, et sussent quelques bons métiers, quand ils ne s'y donneraient que pour six mois, et pour apprendre ce qu'ils sauraient à d'autres, comme je crois que la Providence en donnera quelque occasion.

Il paraît nécessaire pour éviter la confusion, que en ce commencement il n'y paraisse ni homme marié, ni femme mariée, ni même que l'un ni l'autre aient d'enfant, ce qui sera très difficile à rencontrer néanmoins si il s'en trouvait quelques uns qui se proposassent de venir y passer quelque temps, et qu'ils se résolussent de laisser le reste de leur famille, après avoir bien considéré, si la chose se pouvait selon Dieu, l'on pourrait en ce cas en trouver qui, quoique ce fut petit nombre, pourraient aider à donner bon fondement à cette œuvre.

La difficulté serait que pour avoir de telles personnes, il serait peut-être nécessaire de leur donner un peu de vin ou de la bière.

Un des plus grands biens de l'œuvre, étant le travail, il est nécessaire de leur en donner d'utile et dont l'ouvrage se puisse débiter, comme serait:

Un ferrandinier *, un tisserand, un serger *, outre que leur ouvrage se débitera, partie pour l'usage de la Maison, partie en plusieurs autres lieux, c'est que ces métiers, quoique de petit attirail, ils occupent plusieurs personnes. Des cordonniers ou savetiers, peuvent être beaucoup utiles. Quelques boutonniers et ouvriers en estame * qui en sussent de toutes sortes et apprêter jusqu'à rendre l'ouvrage de service.

Des faiseuses de dentelle, des couseuses de gants qui en sussent garnir, et des couturières en linge qui pourraient avoir de l'ouvrage des lingères des halles et autres, des faiseurs d'épingles.

Ayant assez bonne quantité d'ouvriers pour mettre l'œuvre en bon train et la faire continuer, il ne faut pas regarder à la dépense qu'il conviendra faire, tant pour les outils, que les provisions des matières pour fabriquer; ni la difficulté des adresses, des lieux, pour en avoir de bon prix et facilement: la divine Providence ne manquera à rien

et l'expérience en découvrira les adresses.

Il faut être assuré que la première année apportera très peu de gain.

A. 79

(Mémoire pour les Filles de la Charité de Chantilly)

(1654).

Les Filles de la Charité servantes des pauvres malades de Chantilly, ont été contraintes de vivre d'emprunt, l'année 1653, n'ayant reçu en toute la dite année, que la somme de soixante et dix sept livres*, tant en grains qu'en argent, sur deux cents livres qui leur

devaient être baillées*. Partant leur est dû pour s'acquitter, la somme de cent vingt trois livres.

Et sur l'année 1654 jusqu'au 24e Octobre, elles ont reçu la somme de soixante et une livres *, douze sols *, sur la somme de cent soixante onze environ, qu'elles devaient recevoir jusqu'au *24e* du mois d'Octobre en la dite année. Partant leur est du cent neuf livres, huit sols. Elles ont reçu depuis le mois d'octobre, tous leurs appointements tant en grains qu'en argent.

De plus est du le loyer de leur logement depuis quatre années qui écherront à la Saint Martin prochain, venant à raison de trente six livres par an, pour laquelle dette les meubles sont saisis et proches de vendre.

A. 62

(Motifs qu'ont les Filles de la Charité de se donner à Dieu pour obtenir la Conservation de la Compagnie)

(25 mai 1654) (1).

La première raison que nous avons de nous donner à Dieu pour obtenir de sa bonté que la Compagnie dure longues années, s'il se peut toujours est:

La croyance que nous devons avoir que c'est Dieu même qui a voulu l'établissement de cette Compagnie, et en la manière qu'elle est.

Et une 1re est que, il est à croire que ce que Dieu fait, il ne veut pas que les créatures contribuent à le défaire.

Une 2e raison, est que celles qui contraindraient la bonté de Dieu à détruire la Compagnie, seraient peut-être cause de la perte de beaucoup d'âmes, et empêcheraient plusieurs pauvres d'être assistés.

Une 3e raison, est que celles qui seraient infidèles jusqu'à ce point devraient justement appréhender leur perte éternelle.

Ce qui pourrait beaucoup contribuer à la ruine de la Compagnie serait premièrement, en vouloir changer la manière de l'établissement en quelque chose que ce soit, puisque cela serait en quelque manière, estimer plus son jugement que la conduite de Dieu qui savait assez les besoins de l'avenir.

Une seconde chose qui porterait à la ruine de la Compagnie, serait le peu d'amour et d'estime que l'on pourrait avoir par lâcheté aux exercices portés dans les petits Règlements.

1. Pensées préparées pour la Conférence (Coste IX.693). Louise de Marillac ne lit que la première partie. Monsieur Vincent l'arrête pour donner des explications.

Une autre chose qui porterait à la ruine totale de la Compagnie est, si les Sœurs par un oubli de ce qu'elles sont et une longue habitude à être parmi les Dames, maniant l'argent des aumônes, et vivant aisément sans penser à gagner pour vivre, elles se formaient une complaisance et qui leur pourrait donner de vaines complaisances, désir d'accroissement, et perdant les obligations de leur vocation, penseront à s'établir indépendantes en quelques lieux, ce qui pourrait causer pis qui serait de les faire penser d'amasser quelque argent pour parvenir à leur malheureux dessein, et si cette contagion gagnait plusieurs de la Compagnie, il serait à craindre que cela irritât la bonté de Dieu et en causât la ruine totale.

Les moyens d'empêcher la ruine de la Compagnie sont de se représenter souvent la grâce que Dieu nous a faite de nous y appeler.

De lui demander celle de nous y conserver.

Et le dernier est de nous étudier à acquérir l'esprit de la Compagnie par l'amour que nous devons à Notre-Seigneur, et la pratique de l'humilité, simplicité et vraie Charité.

A. 67

(Sur la mortification)

(3 janvier 1655) (1).

Une des raisons que j'ai pensé que nous avions de pratiquer la mortification, est pour tenir toujours nos âmes dans l'état de leur création, lesquelles ayant été faites à l'image de Dieu, sont en quelque façon défigurées lorsqu'elles ne mortifient point leurs passions et qu'elles s'y laissent emporter.

Une autre raison est que la mortification est la vie de l'âme comme l'âme est la vie du corps; que si nous ne la mortifions, elle meurt suivant ses passions, et ainsi elle est toujours désagréable à Dieu.

L'exemple du Fils, encore que ce qui est en nous passion et péché n'était pas en Lui.

Une troisième raison est que si nous ne pratiquons la vertu de mortification, nous ne saurions avoir le support l'une de l'autre, ainsi que nous sommes obligées, et souvent nous serions à scandale au monde, si nous nous laissions emporter à nos premiers mouvements.

Au second point, il me semble que principalement nous devons pratiquer cette vertu en mortifiant souvent notre propre jugement, pour céder à celui d'autrui.

Mortifier aussi notre propre volonté pour nous incliner davantage à celle de nos Sœurs, quand il n'y a aucun préjudice de la gloire de Dieu en toute manière.

Et pour le temps que nous devons travailler à acquérir une parfaite

1. Pensées préparées pour la Conférence X.63.

mortification, il ne saurait y en avoir de préfixe, mais entreprendre généreusement ce travail pour toute notre vie, car comme ce n'est que mortifier, ce n'est pas mourir; et ainsi nos passions vivant toujours, il faut veiller continuellement et travailler à la mortification; et pour cela il serait bon que chacune de nous prissions le soin de demander quelquefois quelques mortifications extérieures, après néanmoins avoir travaillé à mortifier l'intérieur, et tout ce que nous voyons souvent être à mortifier en nous, qui est contre les petits règlements de la Compagnie .

Et la mortification exacte de notre curiosité nous est bien nécessaire, particulièrement quand des Sœurs se trouvent ensemble: pour l'ordinaire l'on est pressé du désir de s'informer des défauts et humeurs les unes des autres, et aussi de dire ce que l'on en sait; et même nous sommes obligées de prendre garde à mortifier les sentiments de vindication qui peuvent mettre du trouble entre les Sœurs des Paroisses, quand l'on s'échappe de dire les petits mécontentements que l'on s'est donné les unes aux autres.

Et je crois que généralement, les Filles de la Charité pour se maintenir dans leur vocation, et attirer de Dieu les grâces dont elles ont besoin pour cela, doivent veiller continuellement sur leurs sens et passions, pour ne leur point accorder de faire le mal qu'ils nous proposent souvent. Et pour cela, L'on doit bien avoir soin de faire entendre ce que c'est que l'un et l'autre.

Je me reconnais coupable devant Dieu, de la négligence que j'ai apportée à secourir nos Sœurs en ce sujet, et à leur en donner l'exemple, m'en étant souvent empêchée par mes lâchetés, tendresses et sensualités.

A. 65

L'esprit caché

(2 février 1655) (1).

L'interprétation de l'esprit caché nous fournit d'une raison pour nous en donner de garde, nous faisant entendre que c'est un démon caché en l'âme, qui nous peut faire beaucoup plus de mal que la possession des esprits malins dans le corps; l'un regardant la vie éternelle et l'autre la (temporelle) seulement.

Une autre raison est que, si nous agissons par cet esprit caché c'est en quelque manière éteindre la lumière que Notre-Seigneur est venu allumer dans les âmes.

Une autre raison est que les personnes qui agissent avec cet esprit caché, sont très fâcheuses et pénibles à celles avec qui elles sont, et courent grand danger que l'esprit d'orgueil ne prenne un grand ascendant sur leur imagination, en sorte que pour s'être voulues cacher

1. Pensées préparées pour la Conférence (Coste X. 75).

à autrui, par son motif, quoiqu'inconnu, elles soient tellement cachées à elles-mêmes, qu'elles ne se puissent faire connaître; et ainsi que cela ne les empêche de recevoir les avertissements dont elles ont besoin.

2e

Quoiqu'il y ait des tempéraments au corps qui peuvent être disposés naturellement à ne se pouvoir découvrir ni expliquer, néanmoins je pense que les passions attirent davantage cette tentation particulièrement l'orgueil qui nous met en l'esprit de ne pas dire telle ou telle chose, crainte que l'on en tire conséquence, ou que l'on croie que pour être tombée en quelque faute une fois, l'on en soupçonne toujours, ce qui fait un très grand dommage à l'âme et lui donne lieu de se licencier en beaucoup de défauts.

Les personnes qui ont ce défaut qui les porte à ne se pas librement communiquer à leurs Supérieurs, quand elles sentent peines d'esprit ou quelque nécessité, ou bien quand elles leur parlent en communication sont en danger de mentir ou de beaucoup dissimuler; et cette habitude se pourrait former si forte, qu'elles en seraient surprises même dans la confession .

Cet esprit caché provenant du malin esprit, peut faire renfermer les personnes qui le possèdent dans une telle gêne, que cela leur peut donner mépris des avertissements de leurs Supérieurs, qu'ils ne tiennent compte de leur dire leurs peines, les pensant intéressés ou persuadés d'autres, que cela fait qu'ils recherchent aide ou consolation où ils ne doivent pas, et ainsi n'en trouvent que de très dangereuses et qui en a mêmes à perdition.

Celles qui petit a petit s'engagent à cette maxime d'esprit caché ne pouvant contenir en elles-mêmes leurs peines, ni ce qu'ils savent d'autrui, sont souvent en danger de se communiquer mal, et à toutes sortes de personnes, ce qui leur fait grand préjudice à leur avancement spirituel, les faisant offenser Dieu, et faire faire la même chose à celles qui les écoutent.

3e

Cet esprit étant très dangereux et souvent inconnu, nous devons souvent demander à Notre-Seigneur, la lumière pour le découvrir si il est en nous.

Chacune de nous doit craindre et se défier d'en avoir quelque part et pour s'en défaire, il est nécessaire sitôt que l'on sent quelque peine et répugnance à la dire, elle doit avoir recours au Saint-Esprit pour lui demander force, et se surmontant elle-même, la dire pour l'amour de Dieu.

Si aussi elle se sent portée à rechercher en autrui, de la consolation, en se déchargeant, elle doit se défier; comme aussi, si elle sentait répugnance que ses Supérieurs sussent ce qu'elle veut dire ou même penser, elle doit craindre et...

S. 4

(Conseil)

5 octobre 1655.

Les trois premières officières commencèrent à faire leur petite conférence sur trois sujets: le premier pour être averties que nos trois Sœurs : Henriette (1), Marie-Marthe (2) et Renée (3) devaient arriver de Nantes à pied, et pour aviser la manière de les recevoir.

Le second était pour aviser qui l'on enverrait à Châteaudun à la place de Sœur Geneviève qui en devait bientôt revenir. Et le 3e était pour regarder ensemble les déportements des Sœurs pour être averties des défauts, besoins et état des Sœurs de la Maison.

Il fut résolu que nous recevrions nos chères Sœurs avec un visage gai leur témoignant joie de leur arrivée, sans parler en aucune manière de ce qui s'était passé à Nantes, non plus à leur arrivée qu'en aucun autre temps, que nous nous informerions après les avoir reçues, de leur besoin de manger ou de se retirer, que si elles étaient venues à pied l'on leur apprêterait de l'eau bouillie avec fines herbes pour leur laver les jambes.

La Sœur Jeanne de Senlis (4) fut proposée pour aller à Châteaudun, et l'on le résolut.

L'heure nous pressant nous ne parlâmes d'autre chose...

A. 13 *bis*

(Sur le mystère de l'Incarnation)

Sitôt que notre premier père eut péché, la bonté de Dieu ayant pitié de la nature humaine, promit de réparer sa faute par l'Incarnation de son Verbe, laquelle promesse fut si puissante que, quoiqu'elle n'abolît entièrement le péché, à cause de la liberté que Dieu avait donnée à l'homme, il en changea l'effet, le rendant personnel. Sa promesse nous valant lors d'effet, qui faisait que le dessein de Dieu lui paraissant comme exécuté, la nature, généralement, ne pouvait plus participer à la faute d'un particulier à cause que la personne d'un Dieu en faisait partie.

O admirable amour, ô secret caché ! Qu'avez-vous voulu faire, ô mon Dieu, en la création de l'homme car vous n'ignoriez pas sa faiblesse. Mais il le fallait ainsi pour nous faire comprendre, o notre Maître, les effets de votre grand Amour.

N'était-ce point aussi, mon Dieu, que votre Incarnation admirable

S. 4

1. Henriette Gesseaume, voir p. 87.

2. Marie-Marthe Trumeau, voir p. 75.
3. Renée Delacroix, voir p. 312.
4. Jeanne Gressier, voir p. 486.

était l'établissement de la grâce dont les âmes ont besoin pour parvenir à leur fin, puisque en la création des corps vous leur avez donné tout ce qu'ils ont besoin tant pour le nourrir, vêtir, que pour le plaisir, mais, l'âme, selon sa nature, ne pouvait d'elle-même se servir de tous ces moyens pour sa conservation, ni ne pouvait être si étroitement unie à son objet qui est Dieu, inaccessible à tout être, sinon par ce moyen du tout Admirable, qui rend Dieu homme, et l'homme Dieu, qui, présent continuellement à l'âme,... se l'est rendue si semblable, agit en elle selon que bon lui semble, et conformément à (ses) besoins pour (la) faire parvenir à sa fin, chacune, selon ses desseins.

Oui, mon Dieu, j'accepte de tout mon cœur cette pensée qu'il me semble être tant propre de votre bonté et Amour, ce serait, en quelque façon, la diminuer et être méconnaissant de l'amour que vous portez à l'homme que de ne pas avouer que vous voulez communiquer intérieurement avec lui. Quoi, vous voudriez bien la communion des Saints de l'Eglise triomphante, souffrante et militante, et vous qui opérez ces merveilles, feriez en la manière des princes de la terre (qui) ont besoin pour maintenir leur autorité de se tenir réservés ! Oh ! il n'en est pas ainsi, puisque vous, étant un bien infini, voulez toujours vous communiquer. Je serai donc plus que jamais attentive à votre chère présence. Ne dédaignez pas, mon Seigneur, la plus infidèle de vos créatures, je vous en supplie. Je l'espère de votre Amour. Faites part, s'il vous plaît, des sentiments que vous donnez à mon cœur, en cette (petite) méditation à ceux qui en ont besoin, afin que, aimant et honorant votre sainte présence amoureuse, ils s'y appliquent, et que vous ne leur dédaigniez (pas) les grâces que vous faites infailliblement à ceux qui se tiennent en disposition de les recevoir, non plus que le soleil ne distingue de darder ses rayons sur tout ce qui lui est opposé.

Voici donc le temps de l'accomplissement de votre promesse. Soyez béni à jamais, ô mon Dieu, du choix que vous avez fait de la Sainte Vierge,... Le diable ne méritait-il pas de votre divinité sa dernière perdition ? Il fallait que votre toute-puissance se servît du sexe le plus faible de la nature humaine pour lui écraser la tête, comme votre justice l'en avait menacé. Et pour cela vous vous serviez du sang de la Sainte Vierge pour en former un corps à votre cher Fils. O admirable bonté ! quelle conduite vous prenez en cette exécution ! Combien de temps vous l'avez différée ?...

A. 24

(Souverain domaine de Dieu)

Que dans le seul véritable être de Dieu est l'essence de tous les autres êtres qu'il a créés par sa bonté, et tous les temps étant dépendants de son éternité, il est très raisonnable que nous les employions conformément à sa sainte volonté et pour sa gloire; et comme tout a été créé de lui avec un ordre très-parfait, je m'affectionnerai plus que je n'ai fait, à vivre le plus règlement* que je pourrai, honorant en ce mois, ce sacré ordre de la création faite par la véritable et seule divinité.

A. 25

(Pureté d'amour nécessaire à la réception du Saint-Esprit)

Les âmes vraiment pauvres et désireuses de servir Dieu doivent avoir une grande confiance que le Saint-Esprit venant en elles et n'y trouvant point de résistance, les mettra en disposition convenable pour faire la très sainte volonté de Dieu qui doit être leur seul désir.

Et pour être en état de non résistance, il faut être comme les Apôtres dans l'obéissance, dans un véritable aveu d'impuissance et entièrement détaché de toute créature, et de Dieu même quant aux sens, puisque le Fils de Dieu même, qui les a disposés à la réception du Saint-Esprit, les a mis en cet état, les privant de sa sainte et divine présence par son Ascension. Et assurément le Saint-Esprit venant aux âmes ainsi disposées, l'ardeur de son amour consommant les empêchements aux opérations divines, y établira les lois de la sainte charité, et donnera force d'agir par dessus la puissance humaine, tant que telles âmes demeureront en la nudité susdite.

L'amour que nous devons porter à Dieu doit être si pur, que nous ne devons rien prétendre dans la réception de ses grâces plus particulières, que la gloire de son Fils, puisque Notre-Seigneur nous l'a enseigne en la personne de ses Apôtres auxquels promettant son Saint-Esprit, il les assure que par lui il sera glorifié.

C'est aussi tout ce que l'âme aimant Dieu doit prétendre, et le plus grand bonheur qu'elle puisse recevoir que de coopérer à rendre témoignage de la gloire de celui de qui l'ignominieuse mort a rempli d'étonnement tout le monde. Si comme Dieu, il ne méritait la pureté de cet amour et d'être le seul objet de toutes nos affections, il faudrait rendre à son humanité sainte, les devoirs de reconnaissance à la force de son amour.

Bienheureuse donc les âmes qui donnent aide aux autres, à lui rendre les devoirs, et bienheureuses celles de qui l'impuissance les détermine à ne point agir ailleurs pour ce sujet, quand elles employent puissamment leur amour à rendre celui de leur Maître entièrement possesseur de leur cœur.

A. 28

(Pensées sur l'excellence de nos âmes)

L'amour que Dieu a pour nos âmes, procède de la connaissance qu'il a de l'excellence de l'être qu'il leur a donné, participe de Lui; connaissance qui nous peut faire connaître leur grandeur, étant un acte hors de Dieu, égal en quelque chose à celui qu'il produit en soi-même, engendrant la seconde personne de sa Divinité, mais parce que nos âmes ne sont pas Lui-même, la connaissance produisante, l'amour qu'il leur porte fait qu'il daigne avoir un soin paternel de la conduite générale de celles qui se résignent entièrement aux effets de sa sainte volonté.

A. 37

(Le ciel comparé au grain de sénevé)

Notre-Seigneur nous a voulu abaisser le royaume des cieux, par la comparaison du grain de moutarde, pour nous enseigner la facilité de l'acquérir qu'il nous avait acquise par tant de travaux et de peines et par sa mort, la jouissance nous étant assurée si nous la désirons, et semble que ce royaume ne soit que le désir en ce monde, car qu'y a-t-il de plus petit que le grain, qu'y a-t-il de moindre que le désir.

Quoi ! mon Dieu, cette félicité éternelle seule satiété des âmes bienheureuses, est-ce si peu de chose ! méprisez-vous ainsi le sang et la vie qu'elle vous a coûtés, que vous le rabaissiez si bas, de donner pour comparaison un petit grain de moutarde; je sais bien que ce grain contient en sa nature une grande force, tant par sa multiplication que par la qualité qu'elle donne à ce dont on s'en sort.

Je tâcherai donc d'avoir le désir du Ciel, et l'ayant je le sèmerai dans la terre de mon cœur, et afin qu'il croisse en sa perfection, je demanderai à mon Dieu qu'il engraisse cette terre de son chaleureux amour et l'arrose du précieux sang de mon Sauveur.

M. 69

(Sur la Récréation)

La récréation doit toujours commencer avec la vue de la présence de Dieu, et celle de l'égalité de toutes les créatures raisonnables devant Lui, pensant que celles qui sont moins devant les hommes, sont peut-être les plus aimées de Dieu.

Il faut aussi regarder le temps de la récréation, comme permis de la bonté de Dieu pour s'unir par le moyen d'une communication toute sincère de pensées, paroles et actions; et cela pour honorer la véritable unité en la distinction des trois Personnes de la Sainte-Trinité, et l'union admirable des bienheureux dans le ciel.

La conversation dans le temps de la récréation, doit être véritablement gaie et cordiale, recevant l'entretien indifféremment des personnes qui nous agréent comme de celles qui nous agréent le moins, répondant gracieusement, sans contention, et sans jamais rien prendre de mauvaise part, se souvenant de la douceur de Jésus-Christ dans le blâme que souvent il a reçu de ses saintes paroles et actions.

Ne vous raillez pas de celles qui disent moins bien; si ce n'était que vous fussiez assurées qu'elles ne le trouveraient pas mauvais, et que votre cœur n'eût aucun sentiment contre la charité. Si vous donnez sujet de récréation aux autres, vous devez le prendre en bonne part, considérant toutes vos Sœurs comme meilleures que vous, partant, plus aimées de Dieu, et vous estimant bienheureuses de les servir.

De fois à autre durant la récréation, élevez votre esprit à Dieu, vous souvenant que ce temps de relâche que vous donnez à votre corps et à votre esprit, est pour suppléer à leur infirmité, afin qu'ils puissent ensuite se mieux employer au service de Dieu selon votre obligation, reprenant courage pour le travail.

Durant ce temps de la récréation, pensez à la joie éternelle que vous aurez dans le Ciel, si vous aimez bien Dieu sur la terre, et votre prochain comme il vous l'a commandé. Et pour vous aider a l'amour que vous devez à votre prochain, pensez, vous voyant ensemble, que le lien de vos affections est le sang répandu du cœur de Jésus-Christ.

La conversation dans les heures ou l'obéissance le permet, se doit régler sur l'exemple que le Fils de Dieu nous a donné étant sur la terre à savoir dans un esprit de grande charité; vous devez tâcher d'être avec celles qui vous portent le plus à la vertu, ou à qui vous pouvez aider; conserver l'intérêt d'autrui, ne pas vous indigner des actions des autres, moins encore de leurs intentions- éviter les affections particulières, puisque vous êtes obligées à une mutuelle correspondance les unes envers les autres, pour maintenir l'union qui doit être en votre famille religieuse.

Soyez accorte * à toutes et honorez toujours votre supérieure que vous devez regarder comme Jésus-Christ en terre, et ne blâmez jamais sa conduite, quoique ses ordonnances paraissent quelquefois contre vos sentiments et même éloignées de la raison: assurément avec un peu de patience, vous connaîtrez que c'est l'esprit de Dieu plus que le sien qui gouverne.

Ayez un grand soin de la défense des absents, et cela avec un esprit de charité qui vous empêche de juger facilement d'autrui, vous mettant toujours en la place de ceux qui sont blâmés, soit en vous représentant vos fautes particulières, soit considérant combien les inclinations naturelles ou l'habitude ont de pouvoir sur les esprits, et l'impossibilité presque de s'en défaire; enfin, remarquez et faites remarquer à celles qui sont avec vous les obligations que vous avez à Dieu, les unes et les autres, si vous êtes exemptes de ces défauts; mais prenez garde que ce que vous direz d'autrui procède d'un cœur vraiment chrétien, et non pas d'une vertu feinte.

Que votre entretien soit principalement des sujets qui vous portent à l'accomplissement de vos Règles, pensant que toute autre dévotion vous est plus préjudiciable qu'utile.

A. 92

(Sur les offices de la Maison Principale)

Au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Les Sœurs qui auront charge des offices de la Maison se penseront doublement obligées de donner bon exemple à toute la Compagnie qu'elles serviront en esprit de douceur et charité en la manière qu'elles devraient servir les pauvres si elles y étaient employées, regardant Notre-Seigneur en eux.

—*L'éveillaresse* aura une particulière dévotion à son bon Ange pour en être aidée à s'éveiller précisément à quatre heures un peu devant, pensant que Dieu lui demandera compte de celles qui, par sa faute, manqueraient à se lever. Comme aussi elle s'excitera à avoir par la pensée que Dieu l'agrée, et qu'elle aura bonne part au mérite des prières que Dieu donnera à celles qui, par son aide, seront diligentes.

Elle se vêtira doucement avant éveiller, marchera modestement ne dira que ce qu'il faut pour ne pas causer de distraction, ni donner sujet de rire aux Sœurs.

Elle aura soin de sonner à toutes les observances, comme le dîner à onze heures et demie, l'oraison du soir à cinq et demie, le souper à six et les prières à huit, excepté que le vendredi elle les sonnera à sept et demie.

Elle se souviendra qu'il ne faut pas qu'elle soit semblable à la cloche qu'elle tire, qui ne va point au lieu où elle appelle les autres

mais comme elle est la première à penser à exciter les autres, qu'il faut aussi qu'elle s'excite soi-même, non seulement pour se trouver la première à la Chapelle, mais encore à considérer où elle va, et ce qu'elle va y faire.

— *La portière,* dès qu'elle sera nommée pour cet office, elle pensera à l'importance de le bien faire, pensera qu'elle aura bien besoin d'une grande discrétion et retenue, et après l'avoir demandée à Dieu elle priera son bon Ange de lui aider, essayant toutes les fois qu'elle ira ouvrir, de faire quelque petite élévation de son esprit à Dieu.

Tant qu'elle pourra, elle ne laissera point sonner deux fois, s'excitant à la diligence par un acte de charité et par la pensée que si Dieu lui fait la Miséricorde d'entrer dans le Purgatoire et d'en sortir pour entrer dans le Paradis, elle serait bien fâchée d'être retardée d'y entrer.

Elle aura la clef de la huche et le soin de couper les déjeuners qui seront à peu près de trois quarterons * pesant, et n'en donnera pas deux fois, ni plus qu'il faut à pas une.

Il faut aussi qu'elle taille les potages, coupant les soupes de pain

fort mince, pour qu'elles trempent mieux, en mettra raisonnablement et non avec excès, afin qu'il puisse y avoir du bouillon à celles qui en ont besoin; les autres y pourront remettre de leur pain, si il n'y en a pas assez.

Elle prendra garde de ne pas couper de trop gros morceaux de pain à la première table, pour qu'il n'en reste point pour la seconde, aura soin d'en redonner peu à celles qui en auront besoin.

Elle recueillera de bonne heure les écuelles du potage, pour si il est nécessaire d'en laver pour la seconde table.

Aura soin d'ôter les sauciers des portions, et bailler* les restes bien proprement à la Sœur la Cuisinière, de dresser les potages de la seconde table, tandis que les Sœurs iront dire l'Angelus à la Chapelle.

Elle prendra garde quand les Sœurs auront achevé de dîner, ce qui se connaîtra lorsque le premier quart d'heure sera près de sonner ou que la plus grande partie ne mange plus après les portions, pour alors aller sonner les trois coups du lever de table, se souvenant d'adorer les trois personnes de la Sainte Trinité.

J'omettais à dire qu'elle dressera les potages après que le quart de onze heures sera sonné, dressant toujours le potage du pauvre le premier, honorant Notre-Seigneur en lui.

Elle aura aussi le soin de nettoyer de bonne heure la Cour et l'entrée de la porte dedans et dehors la Maison, et le degré depuis la Chapelle jusqu'en bas.

Il est nécessaire que la dite Sœur portière rentre un peu en elle-même, lorsqu'elle ouvre et ferme, à ce qu'elle y paraisse avec une grande modestie et retenue, écoutant sérieusement, et ne répondant que bien à propos.

Quand on lui demandera des nouvelles des Sœurs n'en dire point d'autre que de leur santé et non où elles sont, que si ces personnes qui en sont en grand soin, les prier d'attendre qu'elles le viennent savoir et s'adressera pour cela à la Directrice, ou en son absence à la Sœur Assistante.

Elle ne doit jamais avertir une Sœur qu'elle est demandée, que lorsqu'elle en aura permission, que si il n'est pas jugé à propos qu'elle parle, i ne faut pas lui dire qu'elle a été demandée, ni faire aucun message à pas une sans permission.

La dite Sœur se gardera de la curiosité quand quelqu'un entrera et attendra, ne s'informant jamais d'aucune nouvelle, que si l'on lui en veut dire, elle se détournera adroitement, que si elle ne se peut empêcher d'en entendre, elle n'en entretiendra pas les Sœurs, n'était quelque nécessité qui eût besoin de prières, et alors elle en avertirait la Directrice ou la Sœur Assistante.

Le soir approchant la nuit, elle aura grand soin de fermer toutes les portes et fenêtres des lieux dont elle aura charge, et de porter les clefs à la Sœur Assistante.

Elle aura toujours grand soin de tenir les clefs, ne les laissera jamais à la porte ni ailleurs, tenant la porte fermée à double ressorts,

et quand il lui sera ordonné de faire quelque autre chose, elle ne baillera * pas les clefs à une autre sans permission de la Sœur Assistante ou Directrice.

Elle servira d'ordinaire à la première table, aura grand soin qu'il ne se fasse point de bruit dans le Réfectoire, auquel elle ne laissera entrer ni chien, ni chat, ni poule, tiendra les portes fermées, ne fera point de bruit, ouvrant et fermant les portes doucement, prenant garde que rien ne manque aux Sœurs, comme serait l'eau et le pain, donnant les portions avec modestie sans choix, se représentant qu'elle sert les servantes de Notre-Seigneur et des pauvres.

Si quelque Sœur était plus d'un repas sans manger sa portion, elle en avertirait la Sœur Cuisinière.

—*La Sœur de la Cuisine* se rendra précisément à six heures, ou un peu devant, à son office, pour y allumer le feu et mettre le pot de la Communauté, pensant à la joie que Sainte Marthe et Sainte Jeanne de Cuse avaient apprêtant le repas de Notre-Seigneur, quand elles étaient si heureuses de le traiter, et s'excitera par cette pensée à dévotion, pensant qu'elle sert Notre-Seigneur en servant ses Servantes en la personne des pauvres.

Elle aura soin surtout d'apprêter le manger fort proprement et le mieux qu'elle pourra, afin que son soin pour cela tienne lieu des meilleurs morceaux qui se mangent dans les autres Communautés.

Elle sera exacte à tenir tout prêt pour le dîner à onze heures et demie, et pour le souper précisément à six heures, prenant garde que l'on ne parle point haut à la cuisine, ni que l'on n'y fasse point de bruit, crainte que nos Sœurs soient interrompues de la lecture qu'elle essaiera d'entendre elle-même.

La Sœur Cuisinière en chef étant aussi dépensière, aura pareil égard à donner le nécessaire aux Sœurs que à l'épargne du superflu, la Charité requérant l'un, et la vertu de pauvreté recommandant l'autre; et quand elle en saura quelqu'une incommodée ou fort dégoûtée, elle leur donnera charitablement de ce qu'elle aura de meilleur et ce qu'elle jugera propre à leur infirmité, comme aussi quelque chose à déjeuner avec leur pain, et à goûter à celles qui véritablement en auront besoin.

La dite Sœur a besoin d'une grande charité et prudence pour n'avoir point d'égard à plus donner aux unes que aux autres, ne regardant que son obligation qui la doit porter à aimer et faire également pour toutes les Sœurs ce qui leur est nécessaire, que si elle reconnaissait quelque Sœur qui par humeur se pensât avoir autre besoin que ce que l'on lui donne, elle en avertira la Directrice pour savoir si il sera nécessaire de la contenter, mais il faut toujours que en donnant ou refusant, que ce soit avec douceur et paroles d'agrément.

Quand les Sœurs seront effectivement malades, c'est alors qu'elle doit redoubler son soin pour faire de bons bouillons, pensant que c'est plutôt l'exactitude avec laquelle on les fait, que la quantité de viande que l'on y met, qui les peut rendre agréables aux malades.

Elle aura soin en dressant les potages, de réserver toujours du bouillon pour les Sœurs infirmes le soir.

Et quoiqu'elle s'applique à apprêter le manger des Sœurs le mieux qu'elle pourra, il ne faut pas qu'elle mette d'épices que très peu dans ce qu'il en faut, ni d'oignons, cela étant fort mal sain aux filles.

Elle fera son possible de dîner toujours à la seconde table avec les Sœurs et non en particulier, pour ôter tout ombrage qu'elle fasse choix de viande pour elle. Et quoiqu'elle s'acquitte de son devoir en toute chose, elle est exhortée de ne se point contrister, ni s'inquiéter des plaintes que quelques Sœurs pourraient faire soit du trop, ou du trop peu, ou mal apprêté, ni même si ces personnes mécontentes l'accusaient de mieux pour elle que pour les autres, faisant bon usage de ces murmures, les souffrant avec douceur, et se consolant de que l'on a bien murmuré contre Notre-Seigneur, dans les rencontres auxquelles il servait le prochain et s'en réjouissait ne se sentant pas coupable.

Toutes les Sœurs sont averties de ne pas entrer dans pas un office sans la permission des Sœurs Officières, ni d'y rien prendre que par le même ordre; mais aussi les Sœurs Officières doivent être affables à celles qui s'y présentent, que si elles sont obligées d'en refuser l'entrée comme seraient à celles qui n'y viendraient que pour causer ou se chauffer au temps incommode, il faut que ce soit doucement, leur représentant l'obéissance, mais tant qu'elles les peuvent laisser entrer, soit pour prendre du feu en pouvant donner, soit pour y prendre quelque ustensile, elle le doit permettre, à condition de les rapporter à cause de l'incommodité de ne pas trouver ce que l'on a affaire.

La Sœur Infirmière sitôt que l'on lui baillera* le soin d'une ou plusieurs Sœurs malades, elle recevra cet ordre de la part de Notre-Seigneur, se croyant tout nouvellement appelée à l'imitation des peines qu'il a eues étant sur terre, pour la guérison des pauvres malades, les honorant par les peines qu'il y a à veiller et soigner les malades.

Elle aura grand soin d'avertir la Sœur Apothicaresse* de tout ce qu'il survient aux malades et de leurs besoins, comme aussi de ne leur rien bailler*, soit nourriture ou remèdes, sans son avis.

Sera exacte d'observer les temps et heures qu'il faudra leur donner les remèdes et nourriture, et ne leur point donner par leur persuasion ce qui leur pourra faire mal.

Et encore qu'elle fasse son possible pour se bien acquitter de sa charge, néanmoins il pourra arriver que les malades se plaindront d'elle, ce qu'elle ne leur fera pas paraître, les excusant, considérant les maux et les inquiétudes qu'elles souffriront et prenant garde si il y aurait moyen de faire comme elles désirent sans qu'il en arrivât d'accident. Et quand la malade par quelque impatience lui dit quelque parole rude et de mécontentement, qu'elle ne fasse pas semblant de l'entendre ou qu'elle s'excuse doucement, honorant les reproches que les Juifs faisaient à Notre-Seigneur quand il guérissait leurs malades les jours de fête.

Comme les Sœurs de la Charité sont obligées de servir spirituellement aussi bien que corporellement les pauvres malades, à l'imitation de Notre-Seigneur qui en guérissant donnait toujours quelque avertissement pour le salut des âmes, disant aux uns: *ne péchez plus,* aux autres, leur faisant entendre que leur foi les sauvait, et beaucoup d'autres avertissements, ainsi nos Sœurs Infirmières auront grand soin que les malades aient grande soumission à la Volonté de Dieu beaucoup de confiance en son amour, qu'elles fassent usage de toutes les peines qu'elles ressentent, les offrant à Dieu en union de celles de son Fils, et que toute leur espérance pour leur salut, soit en la vie et la mort de Jésus-Crucifié, et leur résolution de servir Dieu mieux qu'elles n'ont jamais fait, d'avoir grande compassion des pauvres malades qui souffrent beaucoup sans assistance corporelle, ni spirituelle que ce qu'elles font pour eux, et est bon de leur dire de fois à autre: Ma Sœur, ne pensez-vous point dans votre lit, aux souffrances de nos pauvres malades, comme ils sont souvent tout seuls, sans feu sur la paille, sans draps, sans couverture, sans aucune douceur ni consolation; ne vous estimez-vous pas bien heureux des grâces que Dieu vous fait ?

La Sœur Infirmière sera fort exacte à remarquer tous les changements et accidents qui arrivent aux malades, pour en avertir Monsieur le Médecin ou la Sœur Apothicaresse *, comme aussi quand elle verra les malades s'abaisser, de le dire afin qu'ils soient pourvus des Sacrements .

L'Office de la Sœur Apothicaresse *

Comme la santé est le plus précieux trésor de la vie, la Sœur qui aura soin de l'apothicairerie * doit être charitable, prudente et fort soigneuse de faire ses compositions dans les saisons propres, ni rien épargner pour les bien faire, et prendre garde de temps en temps, que rien ne se gâte, et tenir toujours tous ses pots et bouteilles bien couverts.

Mieux que jamais elles n'ont fait si Dieu leur prête encore la vie.

A. 93

(Observations sur les règles communes)

(vers 1656).

—5e Art. N'y a-t-il rien à redire au 5e Article à ces mots: pour mériter comme lui d'aller un jour dans le Ciel.

—8e Art. est obscur. Et me semble qu'il exclut les Sœurs des paroisses des Champs, de donner leur reste à la Maison, ce qui ne serait pas juste, parce qu'elles sont aussi bien que les autres vêtues aux frais de la dite Maison. En ce même Article, tant qu'il y aura à la Maison une Sœur qui portera le nom de Supérieure, il avait été jugé que la première Sœur Assistante ne serait pas nommée Sœur Servante.

—9e. Ces lignes réglées est du 9e article, tout le reste est du 8e.

— 10e. Le mot d'ingrats n'est-il point trop rude et ne sent-il point présumer que les pauvres doivent reconnaissance vers les Sœurs de la Charité, ce qui ne se doit pas, puisque les Sœurs sont très obligées à les servir.

En suite, du mot: des Sacrements, il y avait, ce me semble, que si le malade survit quelque temps et qu'il eût dévotion de communier et besoin de se confesser, que les Sœurs en aient soin, ou même les y excitent .

— 11e. Après le dernier mot, leurs désirs, excitant tant qu'elles pourront, les Dames ou autres, à faire le plus de bien qui se pourra aux pauvres.

— 19e. En suite de ce mot, de Sœur Servante, qui ne se doit pas entendre de la Maison, ajouter: étant aux paroisses, ou un Article qui fasse entendre que les Sœurs Servantes doivent être tenues pour Supérieure par les Sœurs associées.

—21e. En suite de, quelques bonnes intentions qu'elles aient, et, ce le plus succinctement qui se pourra.

—29e. Ce mot de Sœur Servante y est encore, et même n'est pas nécessaire de dire qu'elles prendront licence de la Sœur Assistante, sinon en cas d'absence de la Supérieure, y ayant danger de trop donner aux Assistantes pour plusieurs raisons, n'étant pas des Communautés comme des Religions.

—30' Article ne semble-t-il pas trop assurer que les Sœurs puissent avoir aversion l'une de l'autre, souvent ce n'est que de quelque humeur, ou action, ou parole.

—31e. Au lieu d'aversion, dire mécontentement.

— 11e Article de l'emploi de la Journée. Après la lecture du Martyrologe se fait celle du point de l'Oraison, à cause que l'on s'endort la faisant après les prières, et si il reste quelque peu de temps jusqu'au quart, se répète par quelque Sœur le sujet de l'oraison, à ce qu'il s'imprime en l'esprit pour le lendemain.

La répétition de l'oraison se fait tous les jours après l'oraison du matin.

A la fin de cet article est bon de s'endormir sur quelque bonne pensée.

J'ai fait ces remarques parce que votre Charité me l'a mandé; ce mot de Sœur Servante se peut rendre intelligible par celui: étant aux paroisses.

J'ai encore appris que le Confesseur de Chars (1) défend souvent de dire à Monsieur le Curé, et demande aussi en plusieurs rencontres ce qu'il a dit, ce qui paraît curiosité pour se prévaloir de l'un et de l'autre.

1. Les difficultés vont augmenter en 1657, voir p. 556.

A. 81

(Observations sur le Règlement des Enfants Trouvés)

En suite du 4e Article

Ne serait-il point à propos de dresser 2 ou trois Méditations sur le sujet du service des petits Enfants, tant pour leur faire connaître combien cela est agréable à Dieu, comme le danger de les servir négligemment, et la récompense de celles qui les serviront comme il faut, et que les dites Sœurs prissent ces sujets là tous les mois.

Après le 6e Article

Elles ne permettront point aux Enfants de se lever tout nus, ni dépouiller tout nus, ni même marcher nu-pieds, ne se tenir la tête nue tant pour les habituer à l'honnêteté et pureté, que pour le besoin de la santé, ne les peignant, ni coiffant en des lieux découverts, comme dans la cour, ou dans leur chambre contre des fenêtres ouvertes.

Se prendront garde, aussi en hiver, que les Enfants ne se tiennent trop au feu, mais plutôt faire jouer les petits à quelque jeu pour les échauffer, quoiqu'il faille de temps en temps, les faire approcher du feu.

Se garder aussi que les Enfants ne s'endorment au soleil, ou en quelque endroit mal sain, et cela en tout temps.

Après le 12e Article

Les Sœurs qui servent dans les chambres les petits Enfants, essaieront de les corriger par de petites mortifications, ou quelques douces paroles qui les encouragent au bien; mais quand ils se rendent incorrigibles et qu'elles jugeront nécessaire de les châtier d'autre sorte, elles en avertiront la Sœur Servante qui leur donnera le fouet elle-même, ou les avertira de leur donner; ce qu'il faut toujours faire sans passion, et pour cela différer quelque temps après leur faute connue, et se tiendront bien de leur donner des coups sur la tête.

8e Article, de la Sœur Servante

Ensuite de: ou *autrement,* n'était qu'elles fussent propres à servir a la maison.

9e

Ensuite de ce mot: *et le silence,* à la réserve du besoin qu'elles auront par leur emploi d'y contrevenir.

Marquer l'heure que les litanies des fêtes doivent commencer.

Ne serait-il pas nécessaire de faire aussi en particulier les offices des Sœurs comme de la portière, l'éveillaresse, la cuisinière et de celle qui a le soin du linge et des habits ?

Elle aura soin que tout le fil ou soie, soit bien ménagé, que les enfants aient et fassent leur tâche, et de vendre ce qui se fait à la Maison, comme aussi de se faire payer des Marchands, pour tenir compte de leur gain à la Dame Trésorière de la Compagnie des dits Enfants, et de cuire...

Ensuite du 19e Article pour les Enfants, que tous les Enfants qui travaillent jusqu'à l'âge de 16 ans, se lèveront à cinq heures en été, et à cinq et demie en hiver, et se coucheront pour l'ordinaire, tous précisément à neuf heures.

Sitôt que les dits Enfants se doivent lever, la Sœur qui en a soin sera à leur chambre, les mènera à la Chapelle prier Dieu, et au retour leur fera dire leur leçon, puis se mettront à l'ouvrage et l'on leur portera leur déjeuner à 8 heures.

La dite Sœur mènera tous les jours, un ou deux des dits Enfants à la Messe, à l'heure que la Sœur Servante le jugera plus à propos, tant que la Messe ne se dira point à l'hôpital, et les fera mettre devant elle, prenant garde qu'ils prient Dieu avec attention, et les reprendra étant de retour au logis, des fautes qu'ils y auront faites.

Au 7e Article des Règles

Ensuite de ce mot: *dès qu'ils seront levés,* qui sera, les très petits, au plus tôt à sept heures, commençant dès six heures et demie à lever ceux de six à sept ans.

Au 8e Article

Au lieu de la Sœur qui doit dire le Benedicite, elle le fera dire par les filles grandelettes, l'une après l'autre chacune leur semaine; celles qui n'iront point tous les jours à la Messe, diront tous les jours leur Chapelet à diverses fois, savoir une dizaine après les prières du matin deux dizaines après grâces du dîner, et deux après les grâces du souper.

A. 66

(Sur la nécessité d'agréer les changements) (1)

Point: La première raison pour laquelle les Sœurs de la Charité doivent agréer les changements de lieux, de personnes et d'emplois, est le respect que l'on doit à la soumission du Fils de Dieu qui en a usé de la sorte.

La seconde est que tous ces changements peuvent et doivent arriver; souvent l'on n'aurait jamais la paix intérieure tant nécessaire pour plaire à Dieu et faire sa sainte volonté.

Une troisième raison est la considération que les Sœurs doivent avoir des peines qu'il y a à contenter tout le monde, et fournir les lieux

1. Pensées préparées en vue d'une conférence (peut-être celle du 6 juin 1656 sur l'indifférence).

auxquels il est demandé des Filles de la Charité pour le service et ayant à contenter tant de personnes, et à essayer d'éviter plusieurs inconvénients qui peuvent arriver.

Les fautes que les Sœurs peuvent faire si elles n'agréent pas ces changements en toutes les manières qui sont proposées, sont grandes, car si c'est une Sœur que l'on change pour en envoyer une autre, si celle qu'on envoie n'est pas à son gré, ou qu'elle en ait entendu dire quelque chose, l'on ne la reçoit pas gaiement et cordialement, l'on ne lui dirait aucunes belles paroles si l'on se croyait... étant ensemble l'on se contredirait, et aurait-on grande peine à se tenir de faire connaître ses mouvements pour cela, et même cela pourrait aller à tel point, que parlant aux Dames, le malin esprit pourrait suggérer de dire des paroles au désavantage de sa Sœur.

Un autre mal encore, est la mauvaise édification que l'on donne au prochain; l'impossibilité de bien mettre en pratique ses règlements

le danger de perdre sa vocation et une infinité d'autres maux qui seraient trop longs à déduire.

A. 45

(Conseils demandés à Monsieur Vincent)

Ce 30 décembre 1656.

Guérissant de ma dernière grande maladie, au mois (en blanc) de la présente année, je demandai à Monsieur Vincent Notre Très-Honoré Supérieur et Instituteur, en quelle disposition je devais reprendre la résolution de vivre encore.

Sa Charité me dit entr'autres avertissements, conformes à la volonté de Dieu, que c'était avec la résolution de se dénier ses satisfactions et renoncer, refusant tout ce qui agrée aux sens et passions, pour honorer la pratique du Fils de Dieu en l'usage qu'il en fait. En ma maladie de ma chute, me voulant instruire des moyens dont je me pourrais servir pour aider quelques personnes à connaître ses fautes, et disant à mon Très-Honoré Père que le désir que j'en avais me faisait les lui remarquer et que je ne voyais point que cela lui servît que très peu.

Sa Charité me répondit qu'il fallait beaucoup supporter, attendre plus de Dieu que de nos moyens, me disant: Eh ! qui sommes-nous pour penser faire une chose si difficile et (si) importante ? Ce qui me fit connaître que il y avait de l'empressement à mon zèle, que ma passion s'y pouvait quelquefois exercer, et me donna l'intelligence d'une autre pratique, et de servir les âmes dans ses besoins par la patience, regardant Dieu et attendant de Lui ce que je ne pouvais faire

lui témoignant par un acte intérieur de confiance et par sa grâce et bonté; ce moyen a paru plus efficace.

Parlant à sa Charité de la conduite de nos Sœurs pour la diversité des esprits et de leurs emplois, et la liberté qu'elles ont, étant en tant

de divers lieux, sa même Charité et bénignité m'a répliqué entr'autres instructions que, pour avoir le don de conduite, il fallait l'obtenir par la patience. Ce qui me fit entendre qu'il ne fallait pas toujours faire connaître que l'on s'apercevait des fautes, et se défaire des répugnances à les souffrir, principalement quand elles ne sont pas notables, et de prendre garde de ne pas se laisser surprendre à quelque passion qui pourrait former une résolution de disposer, par sa conduite, de l'emploi des Sœurs dont l'on doit toujours... (inachevé).

A. 32

(Sur les vertus de la très Sainte Vierge)

Sa Conception et toutes les grâces à elle données infuses, par le choix que Dieu en a fait pour sa Mère qu'il a rendue Immaculée, par prévention du mérite de la vie de son Fils.

Sa Nativité, sa vie toute pure dédiée au service du temple et son vœu de virginité, son mariage, sa soumission et dépendance et confiance en la providence de Dieu, sa tranquillité et l'inépuisable abîme de toutes les vertus de sa belle âme durant son mariage soutenue par la grande humilité qui lui rendait continuellement présent ce que Dieu faisait en elle. Son grand détachement et la douce tranquillité de son âme dans les souffrances et la mort de son Fils, et son grand détachement de toute chose, demeurant sur la terre après son Ascension, par l'amour pur qu'elle avait pour son Dieu et le salut des âmes, auquel elle a travaillé le reste de ses jours, en l'imitation parfaite de l'esprit de son Fils; je vous offre toute la gloire que vous recevrez à jamais, ô mon Dieu, par la jouissance de cette très-sainte âme de la plénitude de votre Divinité, comme en étant sujet rendu capable extraordinairement. Que bienheureux ce cœur rempli d'un amour qui a donné la mort à ce corps comblé de mérites, par les souffrances intérieures de son âme. Que glorieuse soit éternellement cette âme élue entre les mille millions, pour l'adhérence qu'elle a donnée au dessein de Dieu, et que glorieux sera éternellement ce précieux corps uni à cette digne âme, par les témoignages d'amour que la Sainte Trinité lui donnera dans toute l'étendue de l'éternité.

M. 70

(De la Confession)

Nous devons rendre notre esprit capable de la véritable connaissance du Sacrement de Pénitence, et peser bien sérieusement pourquoi nous le voulons recevoir; et parce que ce sacrement ne se peut appliquer que sur l'âme pécheresse, nous devons, avant de nous présenter pour le recevoir, nous reconnaître et avouer pour telles, et partant hors la grâce de Dieu, ce qui est un mal insupportable à l'âme vraiment chrétienne.

Notre âme se voyant en cet état, et sachant qu'il n'y a aucun remède à ce grand mal que la Confession, après s'être exactement examinée doit concevoir une sainte haine contre elle-même de se voir si déraisonnable que d'avoir voulu s'élever contre son Dieu qui lui a toujours été si bon, et qui en lui-même mérite être infiniment honoré, produisant un regret filial de l'avoir ainsi offensé, et une ferme résolution de se surmonter soi-même, d'éviter les occasions qui la font si souvent tomber en faute et surtout reconnaissant que d'elle-même il lui est impossible de se garder du péché, elle doit produire un acte d'une amoureuse confiance, qui lui fasse demander à Dieu la grâce d'avoir dorénavant un plus grand soin et désir de lui plaire, et de surmonter pour cela jusqu'à la moindre de ses mauvaises habitudes, voulant aimer Dieu pour l'amour de lui-même.

Ensuite de cela, l'âme pleine de honte, se présentant aux pieds du prêtre comme (devant) son juge, s'accusant simplement et humblement doit attendre la sainte absolution entre la crainte et l'espérance, et la recevoir avec admiration, considérant que le grand amour de Dieu pour nous, veut bien que le souvenir de la cruelle mort de son Fils nous soit méritoire du pardon.

A. 26

(Raisons de se donner à Dieu pour recevoir le Saint Esprit)

1657.

Le premier sujet de mon oraison est l'impuissance d'y participer me réservant à moi-même.

Me considérant être à Dieu par son être seul et par la création qui sont les deux fondements de mon appartenance, je me suis vue lui appartenir encore par la conservation qui est le soutien de mon être et comme une création continuelle. J'ai mis en question qu'est-ce donc que j'entendais faire dans la pensée de me donner à Lui ? Et j'ai vu que cette puissance de me posséder était, par l'excellence du dessein de Dieu en la création de l'homme, de se l'unir étroitement éternellement, s'il se servait du seul moyen qu'il avait de lui donner qui était l'Incarnation de son Verbe qui voulait qu'étant homme parfait la nature humaine participât à la Divinité par son mérite et par sa nature si étroitement unis. Oh que de merveilles se voient en ce sujet dans le Ciel aux âmes qui ont donné à Dieu ce soi-même qui ne peut être autre que la volonté libre et qui, en l'usage, ne s'en veulent servir que comme appartenant à Dieu.

Excellence de l'âme libre qui n'étant plus à elle-même, agit en toutes ses pensées, désirs et actions, avec la justice de Dieu, n'y ayant rien de si raisonnable, de si avantageux et de plus juste, que de se donner à Dieu.

Quel amour, quelle invention a eu la divinité pour faire connaître sa toute puissance en ce sujet qui est seul sans pareil, que la créature lui soit tellement unie, qu'elle aille de pair avec son Créateur en ce qui la concerne.

—Confusion du mauvais usage — oblation entière et résolution avec défiance de mieux pour l'avenir.

> La 2e Oraison sur la 2e Raison de me donner à Dieu pour me disposer à participer à la Réception du Saint Esprit, qui est la perte que je ferai et le dommage qui m'en arrivera.

Une des plus grandes pertes que les âmes font, n'ayant point de part à la venue du Saint Esprit, est que les dons infus au Baptême n'ont point leur effet, ce qui nous fait voir la vérité d'un avertissement de Notre-Seigneur aux âmes lâches et paresseuses que, non seulement elles n'auront rien, mais encore ce qu'elles ont leur sera ôté. C'est bien nous mettre par notre misère, dans l'impuissance que même la grâce ne fasse rien en nous. Oh combien de fois ai-je été en cet état, et ainsi me suis-je tirée de l'ordre des desseins de Dieu qui sont grands sur les âmes leur envoyant le Saint Esprit — ce qui m'a fait voir que tous les désordres de la vie sont manque de s'être bien donné à Dieu pour la réception du Saint Esprit; et manque de ces dons, il paraît une étrange différence d'agir entre les personnes qui en sont animées et celles qui ne le sont pas, de qui l'agir n'est que terrestre et déraisonnable, comme souvent par ma misère, je ne l'ai que trop expérimenté par les désordres de mes sens et de mes passions.

> De quels moyens il se faut servir, ou quelles dispositions il faut avoir pour participer à la réception du Saint Esprit.

Le premier qui m'est venu en l'esprit, est que Notre-Seigneur donne à ses Apôtres, l'avertissement qu'il faut qu'il les quitte pour s'en aller à son Père et leur envoyer le Saint Esprit. Ce qui m'a enseigné le détachement général de toutes les créatures, et celui même de la tendresse de sa présence, pour que mon âme étant vide des empêchements de qui lui pourraient faire obstacle, il la remplisse, par sa présence, de ses dons qui la tirent de ses langueurs par la force de son amour, la faisant agir par leur vertu.

Ce n'est donc pas assez que vous m'enseigniez, ô mon Sauveur les moyens de me disposer à la venue du Saint Esprit, il faut mon âme, travailler tout de bon à en ôter tous les empêchements, et agir, ou plutôt laisser agir pleinement la grâce que l'Esprit Saint veut répandre dans toutes les puissances de notre être; et ce ne peut être que par une destruction de mes mauvaises habitudes qui y contrarient dans les occasions.

Ôtez mon aveuglement, lumière éternelle; simplifiez mon esprit, unité parfaite; humiliez mon cœur pour fondement à vos grâces, et que la puissance d'aimer que vous avez mise en mon âme, ne s'arrête plus au dérèglement de ma propre suffisance qui n'est, en effet, qu'une

impuissance et empêchement au pur amour que je dois avoir par l'infusion du Saint Esprit. Confusion donc pour moi au sujet de mes tromperies qui m'ont souvent attachée à la fausseté, et fait quitter la vérite éternelle. Consommez tout cela, feu du divin amour, quoique je ne mérite pas cette grâce.

Le sujet de cette Oraison est la continuation de la précédente. De quels moyens et dispositions il faut avoir pour avoir part à la venue du Saint Esprit.

Le premier m'a semblé être l'estime que nous en devons faire, tant pour sa grandeur que pour le bien et l'honneur éternel que nous en recevrons. Y-a-t-il rien de plus excellent au Ciel et en la terre que ce trésor. Comment vivre en homme déraisonnable après s'être toute donnée pour disposer à ce bien infini. Ne devrais-je pas désirer mourir, ô mon Dieu, le recevant ! Vivre tant qu'il vous plaira, mais de votre vie qui est toute d'amour. Que ne me puis-je écouler dès ce monde dans l'océan de votre être divin ! Au moins si je suis si heureuse de recevoir Esprit Saint, oh combien je le dois désirer, et de tout mon cœur — Plus de vie que pour aller par cette voie; plus de satisfaction que celle d'aimer et vouloir votre bon plaisir.

Vous voyez encore quelques faiblesses en moi pour l'affection des créatures, consommez-la, feu ardent du divin amour, et par l'effet de votre grâce, affaiblissez toutes mes passions et l'usage de mes sens, afin que je vous rende par impuissance, l'honneur que ma volonté n'a su exiger de leur furie, et que je vous ai toujours dû rendre; rejetant de tout mon cœur mes excès de brutalité auxquels je renonce pour toujours quelques sollicitations que m'en puissent faire le monde, la chair et le diable, au moins si je suis assez heureuse et qu'il daigne à votre bonté venir en moi et y rétablir les grâces que votre bonté m'a données au saint Baptême. Père Eternel je vous demande cette miséricorde par le dessein que vous avez eu de toute éternité de l'Incarnation de votre Fils, et par ses mérites, mon Sauveur, accordez-moi cette grâce par l'amour que vous portez à la Sainte Vierge.

Très Saint Esprit, obtenez-moi cette merveille en ce sujet indigne par l'union amoureuse que vous avez de toute éternité avec le Père et le Fils.

Les sujets d'oraison de la 3e Journée:
Des marques d'avoir participé à la réception du Saint Esprit.

Considérant ce que la personne du Saint Esprit est en l'essence divine, je l'ai vu la parfaite union des trois en l'unité, et me souvenant de la gloire que la Sainte Eglise lui rend si souvent à la fin des psaumes mon esprit s'est beaucoup arrêté dans cette vérité: que cette Divinité ne pouvait être honorée puissamment que par sa gloire même, dans toute l'éternité, et j'ai en vue un des effets du Saint Esprit en Dieu être l'union; et me souvenant du dessein de Dieu en la création de l'homme à son image et ressemblance, j'y ai considéré ses trois

excellentes facultés, dont les deux ont disposition à la troisième qui est la volonté- et par cette ressemblance il m'a paru que chaque personne de la Sainte Trinité opérait en chacune de ces facultés, et que le Saint Esprit par sa puissance unitive donnant à la volonté la facilité d'unir parfaitement en sorte qu'il n'y ait en l'âme aucun dérèglement, ce qui la rendrait toujours dans l'excellence de son premier état en la création, participante de cette première gloire qui honore la gloire éternelle de Dieu, après la copieuse rédemption pour le péché. Et mon esprit s'est souvenu de la pensée que j'avais eue, que le dessein de la Sainte Trinité était que le Verbe s'incarnerait dès la création de l'homme, pour le faire parvenir à l'excellence de l'être que Dieu lui voulait donner par l'union éternelle qu'il voulait avoir avec Lui, comme état le plus admirable de ses opérations extérieures.

Mon oraison a été plus de vue que de raisonnement, et grand attrait à l'humanité sainte de Notre-Seigneur, avec désir de l'honorer et imiter le plus que je pouvais dans la personne des pauvres et tous mes prochains, ayant appris dans quelque lecture qu'il nous avait enseigné la charité, pour suppléer a l'impuissance de rendre à sa personne aucun service, ce qui a pénétré mon cœur d'une manière toute particulière et très intime.

> Le sujet de ma 6e Oraison a été des marques que Notre-Seigneur donne pour connaître que l'on ait reçu le Saint-Esprit.

L'amour fort et tendre de Notre-Seigneur s'est bien fait paraître, avertissant les Apôtres de la consolation que la venue du Saint Esprit leur donnerait, ce qu'il leur a fait paraître en deux manières: l'une que le Saint Esprit leur donnerait témoignage de Lui. Mon Sauveur, ne leur aviez-vous pas assez donné vous-même par vos paroles et opérations, tant en votre vie humaine qu'après votre résurrection ? Qu'est-ce donc de plus en cette venue de l'Esprit Consolateur que le Père enverra par vous ? O secret profond et inscrutable ! Trinité parfaite en puissance, sagesse et amour, vous acheviez l'œuvre de l'établissement de la Sainte Eglise que vous vouliez rendre Mère des croyants, et pour cela vous la consoliez par les opérations infinies de l'assurance des vérités que le Verbe incarné lui avait enseignées; vous infusiez en ce corps mystique l'union de vos productions, lui donnant la puissance d'opérer des merveilles, pour faire pénétrer dans les âmes le témoignage véritable que vous vouliez qu'elle rendît de votre Fils; (vous) opériez en eux sainteté de vie par les mérites du Verbe incarné, et le Saint Esprit par son amour unitif se l'associait pour faire les mêmes effets de sa légation, rendant aux hommes témoignage de la vérité de sa Divinité et homme parfait, lequel témoignage devait servir à tous les hommes, de joie, d'émulation et de détachement d'affection effectif, pour se former selon ses actions saintes et divines qui serait en nous une résolution de vivre en homme raisonnable, et c'est je crois ce que Notre-Seigneur voulait dire à ses Apôtres, leur apprenant qu'après la venue du Saint Esprit, ils rendraient aussi témoignage de Lui. Et c'est

ce que doivent faire tous les Chrétiens; non pas de rendre ce témoignage sur la doctrine, cela n'appartient qu'aux hommes apostoliques, mais par les actions parfaites de véritables chrétiens. Que bienheureuses sont les personnes qui par la conduite de la Divine Providence sont obligées à continuer les pratiques les plus ordinaires de sa vie par l'exercice de la charité.

O Saint Esprit: vous seul pouvez faire entendre la grandeur de ce Mystère qui fait paraître, si cela se pouvait dire, impatience en Dieu; mais plutôt la proximité de l'exécution du dessein de Dieu sur la nature humaine pour la perfection de l'union que sa toute puissance veut faire en elle. O hommes aveuglés par des bagatelles, et moi plus que pas un ! Elevons nos esprits, non au-dessus de ce que nous sommes dans le dessein de Dieu, il nous est impossible; mais au-dessus de notre pente naturelle par la corruption du péché, pour en toutes nos actions honorer Notre-Seigneur par le témoignage qu'il veut que nous rendions de lui, faisant les actions qu'il a faites sur la terre, auxquelles il appliquera le mérite des siennes par son amour. Voulant par ce moyen que les Chrétiens aient dès cette vie l'union avec Dieu qu'il nous a méritée.

Et pour moyen, j'essaierai moyennant sa grâce de me tirer de mes paresses, et de me servir d'une pratique qu'une lecture m'a enseignée: de considérer toutes les occasions de faire quelque bien à mon prochain que ce ne soit pas seulement en vue de la récompense qu'il promet comme si on le faisait à lui-même, mais que ce prochain m'est subrogé en la place de Notre-Seigneur par un moyen d'amour que sa bonté sait lui-même, et qu'il a fait entendre à mon cœur, quoique je ne le puisse dire.

Et de la pensée que sa bonté m'a aussi donnée, étant distraite par une pensée de vanité, pensant être vue en une bonne action, de m'accoutumer à appliquer mon esprit à la croyance que je suis considérée de Dieu et des Anges.

M. 72

(De la sainte Communion)

Nous devons considérer trois temps pour bien communier, celui de devant la Sainte Communion, celui durant celle-ci, et celui d'après.

Pour le premier, nous devons nous proposer en notre âme, ce que c'est que la sainte Communion et qui doit communier. Nous souvenir que la foi nous enseigne que c'est la seconde personne de la Sainte Trinité en l'unité de son essence, ce qui nous doit donner le respect que la créature doit à son Créateur; ce qui doit produire en nous une connaissance de notre dépendance de Dieu, et reconnaissance de notre néant sans son concours, et nous donner un grand désir de la sainte Communion.

Nous devons essayer de voir en Dieu quelque motif de cette action si admirable et incompréhensible au sens humain; et n'en pouvant connaître autre que son pur amour, nous devons par des actes d'admiration, d'adoration et d'amour, rendre gloire et honneur à Dieu pour reconnaissance de cette invention amoureuse de s'unir à nous

quelquefois lui représentant si ce n'était pas assez qu'il se fût fait homme, pour gagner notre cœur entièrement; quelquefois lui demandant ce qu'il y a en nous qu'il veuille acquérir si chèrement et lui en faire offre.

Il faut que la connaissance de la dignité de ce très-saint Sacrement, produise celle de notre impuissance à nous disposer à le recevoir; et par ce motif, souhaiter et demander à l'amour qui a fourni cette invention qui est le Saint Esprit, qu'il lui plaise venir en notre cœur et en être lui-même l'ornement, y mettant toutes les dispositions nécessaires pour honorer la présence d'un tel Seigneur.

Quelquefois représenter à la Sainte Trinité ce que sa toute-puissance a fait en nous, afin qu'en tout ce qui lui appartient, (elle) y vienne prendre son bon plaisir.

Quelquefois offrir à Dieu les bonnes dispositions de la Sainte Vierge, celles des saintes, avec désir de les avoir toutes, afin que Notre-Seigneur soit plus honorablement reçu en nous; et tout cela par de simples actes de l'entendement et de la volonté qui produisent des élancements intérieurs d'amour, nous tenant en paix, attendant avec joie la présence d'un tel Seigneur, que nous devons désirer comme le mieux aime de notre âme.

Pensant à ceux qui doivent communier souvent, nous devons nous grandement humilier, puisque ce doivent être celles qui sont entièrement détachées de toutes choses, qui ont un grand amour de Dieu, et qui ne reculent jamais en la voie du saint amour.

Le second temps, qui est celui de la réception de la sainte Communion, après que tous les actes susdits auront mis notre âme en grande paix et tranquillité, faut recevoir ce très auguste Sacrement, comme notre Dieu, notre roi et notre époux, lui faisant des actes d'adoration, de dépendance, de confiance et d'abandon entier de tout ce que nous sommes, le suppliant d'en prendre entière possession, nous unissant comme à notre époux entièrement à sa volonté, faisant beaucoup d'actes d'amour, et remarquant en lui les sujets qui nous en doivent donner, surtout celui de sa présence réelle en notre poitrine et être attentif à ce qu'il lui plaît opérer en nous, quoique nous ne le voyions pas.

Le temps d'après la sainte Communion doit être lié à ces mêmes actes et sentiments, se tenant attentif à cette divine présence, faisant des actes de reconnaissance quelquefois simplement vers la Divinité, d'autres fois, multipliant les actes séparément. aux trois Divines Personnes selon leurs attributs, nous réjouissant en admirant cette admirable invention et amoureuse union par laquelle Dieu se voyant en nous, il nous rend tout de nouveau ses semblables par la communica-

tion, non seulement de sa grâce, mais de lui-même, qui nous applique si efficacement le mérite de sa vie et de sa mort, qui nous donne capacité de vivre en lui, l'ayant vivant en nous, l'âme se peut occuper dans cet exercice avec une grande simplicité, remerciant en toutes les occasions de sa vie, lui offrant toute la gloire qu'il a reçue éternellement de lui-même, celle que lui rendra éternellement l'humanité sainte de son Fils, et toute celle qu'il recevra à jamais de tous les bienheureux, et cela pour actions de grâces d'un tel bien reçu de sa bonté, tant libérale envers nous.

A. 61

Du soin que les filles de la Charité doivent avoir de la conservation de la Compagnie

—La première raison est le malheur éternel et inévitable que mériteraient celles qui par leur malice seraient cause de la perte ou ruine d'une chose que Dieu a faite, par la conduite de sa Providence comme il paraît que l'a été faite la Compagnie.

—La seconde, la perte que feraient tant de personnes que Dieu appellera à la Compagnie si elle subsiste; ce qui ne sera pas si elle se perd. Le dommage qui arriverait à beaucoup de pauvres, tant pour le salut de leur âme, que pour leur bien temporel, si la Compagnie se perdait qui ne sauraient être assistés que par ce moyen, n'était que Dieu en suscitât une autre.

—Et le quatrième, le déshonneur que chaque particulière rendrait à Dieu, si par leur malheureuse superbe se voudrait opposer à sa volonté, pour l établissement de la Compagnie des Filles de la Charité, faisant les choses qui tendent à la perte et ruine entière de la dite Compagnie.

2e

—Il y a beaucoup de choses que les Sœurs peuvent faire qui tendent à la ruine totale de la Compagnie.

—Une des principales, est le peu d'estime que l'on pourrait faire de la manière de vivre que les Filles de la Charité se doivent conduire en toutes leurs actions, suivant la pratique de leur Règlement.

—Une autre chose est de ne pas déclarer les refroidissements que notre amour-propre nous donne en notre vocation.

—Une très dangereuse chose est la légèreté de parler des Sœurs, dans les occasions qu'elles ont de parler de tout ce qui se passe en général et en particulier dans la Compagnie, principalement quand changeant quelque Sœur qui aura en répugnance et aversion de quelqu'autre des Sœurs, souvent de celles qui auront donné quelqu'avertissement, ou qui sera ou voudra être des plus exactes à toutes ses obligations, elle

la (fera) blâmer; celles que l'on enverra avec elles seront plaintes, et cela fait dire que le sujet de leur dégoût de leur vocation viendra par la diversité des humeurs avec lesquelles on est envoyé, quoique ce sera plutôt de leur immortification, affection au monde, et de premières pensées de relâche qu'elles se sont cachées et ont celé à leurs Supérieurs.

—Une autre chose bien à craindre, est que comme la plupart de celles qui entrent en la Compagnie, n'ont pas accoutumé de converser avec les personnes de condition, d'avoir maniement d'argent, ni d'avoir beaucoup de petites choses que l'on se voit dans la liberté d'avoir; quand elles commencent à s'habituer avec les personnes plus considérables, elles en abusent, sortent du respect qu'elles leur doivent, et viennent à telle hardiesse, qu'elles se pourraient rendre insupportables et ayant maniement d'argent, elles se pourraient l'approprier et en user selon leur curiosité, à avoir des choses inutiles parce qu'elles en ont vues à d'autres, et en donner même à leurs parents, ou autres, par préférence, non seulement du leur, mais du bien des pauvres- et la liberté qu'elles prennent trop grande avec les dames, pourrait faire que quelques-unes par un support lâche, et déjà à moitié dégoûtées de leur vocation, tireraient des dames pour donner à celles qu'elles verraient ébranler de se tirer de la Compagnie.

Les moyens d'empêcher la perte de la Compagnie par toutes ces choses, est de faire grand état de la pratique de tous ses règlements tant en général qu'en la pratique de chaque chose en particulier et surtout:

—D'éviter la cajolerie et entretien des personnes de dehors.

—De prendre garde de ne s'arrêter en aucun lieu plus qu'il ne faut, de fuir entièrement l'entretien des hommes, ni aucune cajolerie, et essayer de se retirer de bonne heure le soir.

A. 18

(Désir d'imitation de Notre-Seigneur en sa mort)

16 août 1658.

Lundi en la Sainte Communion, tout sur le point, je sentis être avertie ou désirer que Notre-Seigneur vînt en moi accompagné de ses vertus pour me les communiquer, ayant, ce me semble, eu honte auparavant du mauvais usage que j'avais fait de l'honneur de sa réception.

Et comme le sujet de notre oraison du matin, était des signes qui parurent à sa mort, je lui en ai demandé deux qui étaient: que le voile du temple que je me figurais être mon entendement, fût rompu, ne m'arrêtant plus à mon propre jugement, et que mon cœur de pierre fût fendu par le support et douceur pour mon prochain.

Et pour moyen, il me vint en l'esprit, qu'il me fallait regarder

Notre-Seigneur en ses derniers moments de vie, et ce qui m'instruisit fut sa dernière parole: Mon Père, je remets mon esprit entre vos mains; ce qui m'enseignait de ne rien faire d'important sans cette relation, et sa dernière action fut de baisser la tête, qui me devait avertir de ne pas voir tant de choses et d'acquiescer humblement.

M. 73

(Sur l'esprit intérieur nécessaire aux Filles de la Charité)

Notre entretien intérieur avec Dieu doit être, ce me semble, le plus souvent dans le souvenir de sa sainte présence, l'adorant à toutes les heures, et faisant des actes d'amour vers sa bonté, nous ressouvenant le plus que nous pourrons des motifs que nous avons le plus remarqués en l'oraison, et principalement des affections et résolutions que nous y avons faites, pour nous corriger et avancer en ce même saint amour.

Dans toutes les rencontres pénibles aux sens, nous devons regarder la paternelle bonté de Dieu qui, comme bon Père, permet que nous soyons touchés de sa divine justice, quelquefois pour nous corriger, et quelquefois pour nous témoigner son grand amour, nous faisant part des souffrances pour nous appliquer le mérite de celles de son Fils, produisons des actes de reconnaissance.

Dans les rencontres des choses qui nous agréent et des affaires qui succèdent selon notre désir, avant nous laisser emporter à la joie qui nous est présentée, regardons Dieu d'un œil intérieur et soyons reconnaissants de sa miséricorde qui, par son seul amour, nous donne cette consolation, l'acceptant dans cette vue, avec quelque acte d'amour que nous devons produire.

Nous devons aussi essayer que tous les objets qui se présentent à nos sens, nous servent pour élever notre esprit à Dieu, quelquefois les considérant créés de sa toute puissante main, quelquefois envisageant le dessein de Dieu en leur création qui est presque toujours pour l'usage de l'homme, afin que cet homme lui en soit reconnaissant.

D'autres fois penser à l'excellence de l'être que Dieu nous a donné, afin de nous relever des bassesses auxquelles nous attire notre nature corrompue par les vaines occupations de nos affections à quantité de choses qui ne méritent pas d'occuper notre esprit, et protester que nous ne voulons rien sur la terre que Dieu.

Quand quelquefois pressées, ce nous semble, de grand besoin nous désirons ou espérons de l'aide des créatures, cela (nous) venant à manquer, soit par la conduite de la divine Providence, soit par quelque faute d'autrui qui toujours en procède, nous devons incontinent regarder la très sainte volonté de Dieu, et l'acceptant en cette privation, élever notre esprit à Dieu, ayant recours à Lui seul considérant que de toute éternité il a été, et est seul suffisant à soi-même, par conséquent il nous peut et doit suffire; et que puisque nous sommes aussi si heureuses d'être en un état auquel nous devons l'avoir

seul pour consolation, nous en devons produire un acte acceptant amoureusement la privation de ce qui nous manque, quoiqu'il nous semblât très juste et nécessaire de l'avoir, et demeurons seul à seul en paix avec Dieu, sans murmurer contre les créatures qui toutes ne seraient pas capables de nous donner sujet de mécontentement, si Dieu ne le permettait. Mais il faut essayer que notre esprit soit fortement uni à Dieu, et que ce soit notre volonté qui produise ces actes, étant ce me semble un moyen pour occuper notre esprit à Dieu, selon son bon plaisir. Par toutes les rencontres susdites, il faut s'habituer à produire souvent des actes de désir de connaître Dieu et soi-même, qui nous fasse souvent faire des actes d'amour vers Dieu, ce que nous lui devons, et nous refuser ce qui (lui) déplaît; nous abandonnant souvent à lui, lui montrer notre cœur rempli de confiance et de reconnaissance, et essayer d'avoir quelquefois en la bouche quelques prières jaculatoires.

A. 27

Le pur amour voué à Dieu

En Saint Jean (1) —28 —Père, glorifie ton nom. Lors une voix vint du Ciel disant: Et je l'ai glorifié et derechef je le glorifierai —29— Et la troupe qui était là, et qui l'avait ouïe, disait que c'était un tonnerre qui avait été fait: les autres disaient: Un Ange a parlé à Lui —30—Jésus répondit et dit: Cette voix n'est point venue pour moi, mais pour vous —31—Maintenant est le jugement du monde, maintenant le prince de ce monde sera jeté dehors —32—Et moi, si je suis enlevé de la terre, je tirerai tout à moi-même —33—Or cela, disait-il, signifiait de quelle mort il devait mourir —34—La troupe lui répondit: Nous avons ouï par la loi que le Christ demeure éternellement, comment donc dis-tu qu'il faut que le Fils de l'homme soit enlevé. Qui est ce Fils de l'homme ?

Mes Très-Chères Sœurs (et) toutes les âmes qui aspirent à la perfection du pur amour divin, voici les paroles de notre cher Maître et Amant qui nous enseignent que nous y devons prétendre, et que c'est son dessein bien signifié, par l'attraction qu'il prétend faire lorsqu'il sera élevé de la terre.

Admirons la disposition qu'il y a voulu faire Four les rendre plus efficaces et nous faire entendre que toutes les âmes prédestinées y avaient part, car c'est à toute la troupe qui le suivait qu'il parle, mais devant elle qu'il parle à Dieu son Père, parole qui nous doit toutes ravir. Il lui demande la gloire de son nom, étant précédée et suivie de tant d'amour.

Et pour témoignage que c'était son Fils qui parlait avec pouvoir d'effectuer ses promesses, il se fait entendre, et le peuple le reconnaît vraiment pour le Christ, l'interroge qui était le Fils de l'homme,

1. Évangile de Saint-Jean, chapitre XII

puisqu'il leur faisait entendre qu'il devait mourir étant élevé de terre. Fallait-il autre chose, mon très cher Amant ! Pourquoi est-ce que la vanité a prévalu et prévaut contre la vérité ? Soyons plus courageuses, mes très chères sœurs, et accomplissons autant qu'il nous sera possible la parole de Dieu dite à son Fils, que son nom sera glorifié; que ce soit par l'effet de celle de Jésus promettant de tirer tout à soi-même étant enlevé, ce qui donnera la domination de toutes choses à l'Auteur de tout, il est très juste.

Mais n'est-il pas glorieux aux âmes de coopérer avec Dieu à l'accomplissement de ses desseins ? Acquiesçons donc à la volonté de notre très cher Amant, afin que ces paroles soient véritables en nous.

Que serait-ce de nous, si le voyant enlever dans le dessein de nous tirer à lui-même, nous demeurions si fortement attachées à la terre que le poids de nos mauvaises affections prévalût au-dessus de la puissance de l'attrait de son pur amour ?

Tirez donc, mon Seigneur, nous courrons, et l'odeur de vos parfums nous tiendra si fortement que rien ne nous pourra plus séparer de votre charité.

Vous nous voulez tirer à vous-même, faites-nous concevoir fortement cette parole: Si nous sommes à vous, nous ne serons plus à nous, et si nous pensons être à vous, ne sera-ce pas un larcin d'user de nous, (de) vivre tant soit peu éloignée des préceptes du pur amour que vous nous avez enseignes sur terre.

Notre vie doit donc, après un entier acquiescement de notre volonté à la pureté du très saint amour, être continuellement dans l'observance de la règle que notre Amant nous a donnée depuis son enlèvement de la terre jusqu'à sa mort.

Faisons donc le premier pas, pour le suivre qui est de tout notre cœur dire; je le veux, mon cher Epoux, je le veux, et pour témoignage je vous suis jusqu'au pied de votre croix que je choisis pour mon cloître, et là, je veux laisser à la terre toute l'affection de la terre, y étant conviée par votre voix, excitant mon cœur d'incliner mon oreille à oublier mon peuple et la maison de mon Père pour être convoitée de la grandeur de votre Amour. C'est donc au pied de cette Croix sainte et sacrée que j'adore et que je sacrifie tout ce qui pourrait empêcher la pureté de l'amour que vous voulez de moi, sans en pouvoir prétendre jamais aucune jouissance que (d'être) soumise à votre bon plaisir et aux lois que la pureté de votre amour me propose.

Ne vous effrayez pas, mes très chères sœurs, car bien que par ce mot de tout, je ne prétends rien excepter; que les épines de ces deux roses ne vous empêchent pas de vous parer de ce bouquet, puisqu'il aura tant de pouvoir de vous rendre agréable à notre Amant, de qui celle qui nous aura précédées, et que nous devons tenir pour notre Abbesse, a dit qu'il était blanc et vermeil. Et puisque Dieu à la création du monde, nous a enseigné que la ressemblance était un sujet dépendant de son amour conservons en nous son image et lui soyons semblables par ces deux éminentes perfections de la pureté représentée

par la blancheur, et charité par le vermeil de la rose, nous représente pureté de Dieu en soi-même par sa grande simplicité; pureté de Dieu en toutes les grâces que sa bonté a jamais communiquées et communiquera à toutes les créatures, sans aucun sien intérêt.

Amour de Dieu en lui-même qui, en l'unité de son essence engendra de toute éternité son Verbe par la connaissance de soi-même et la production du Saint Esprit en produisant leur amour réciproque qui est le Saint Esprit.

Amour de Dieu vers les hommes, voulant que son Fils se fît homme pour ce que ses délices qu'il a, sont d'être avec les hommes, et afin que s'accommodant à la façon des hommes, il leur donnât tous les témoignages qu'il a faits en toute sa vie humaine sur la terre, que Dieu de toute éternité les a aimés.

Aimons donc cet amour et nous en concevrons la durée, puisqu'elle ne dépend aucunement de nous, et pour ce sujet, ayons souvent en notre souvenir toutes les actions de la vie de notre Amant pour l'imiter, qui, non content de l'amour général de toutes les âmes appelées, veut en avoir de très chéries, élevées par la pureté de son amour.

Et avant que d'entrer dans la pratique de cette haute proposition admirons la bonté de notre Amant, et dans la simplicité de la colombe qu'il nous demande, interrogeons-le pour savoir s'il nous aime, et s'il veut bien être aimé de nous.

Mon Seigneur, j'ai eu je ne sais quelle lumière nouvelle d'un amour non commun que vous désirez des créatures que vous choisissez pour exercer sur la terre, la pureté de votre amour. Nous voici une petite troupe, pourrions-nous y prétendre ? Il me semble que nous avons bien ce désir dans le cœur, mais la connaissance de notre faiblesse par nos infidélités passées, nous fait craindre que vous nous rebutiez. Néanmoins, le souvenir que vous n'avez point limité le nombre que nous devons observer pour pardonner à nos ennemis, nous fait croire que vous ferez pour nous le semblable, et puisque ainsi est, nous croyons que vous nous aimez.

Vous nous aimez vraiment, puisque vous n'êtes qu'un avec votre Père qui a voulu nous témoigner son amour en nous donnant son Fils qui est Vous.

Et nous sommes assurées que vous voulez que nous vous aimions, puisque votre loi ancienne et nouvelle nous le commande, et que vous nous promettez d'être aimés de votre Père, de venir en nous avec votre Père et d'y demeurer si nous vous aimons. Puissance de l'amour !... Admirable trésor caché au plus intime de l'âme... Excellence de l'homme ! qui te pourrait connaître ! tous les hommes en seraient épris. Tu es le sujet de l'éternité glorieuse des âmes élevées pour le Paradis, puisque étant en l'âme, Dieu y veut habiter.

O Amour pur, que je vous aime ! Puisque vous êtes fort comme la mort, séparez tout ce qui vous est contraire en moi.

Pratique du pur Amour

Nous voici donc, mon Seigneur, au pied de votre Croix, où je vous vois attaché, afin d'être tiré à vous comme vous nous l'avez promis. N'était que votre parole est toute puissante, je craindrais la pesanteur de mes affections terrestres, mais vous le saviez bien, mon Cher Sauveur, puisque vous ne demandez ni notre consentement, ni notre travail. Agissez fortement, unissant mon amour à votre Amour triomphe de la vie.

A. 31 *bis*

(Pensées sur l'Immaculée Conception de la Vierge Marie)

Plût à Dieu que je puisse écrire entièrement les pensées que sa bonté m'a fait la grâce d'avoir au sujet de la Conception Immaculée de la Sainte Vierge afin que la véritable connaissance que j'ai eue de ses mérites et l'honneur que je lui dois et la volonté de lui rendre, ne partent jamais de mon cœur.

Considérant donc cette Sainte Conception j'ai vu à même temps l'application du dessein de Dieu par l'Incarnation de son Fils à la matière qui devait former ce Corps virginal, afin que quoique vraie fille d'Adam, il n'eût aucune tare du péché originel puisque en lui se devait former le divin Corps du Fils de Dieu qui n'eût pu par sa mort satisfaire à la divine justice s'il eût participé au péché originel. Ce Corps très pur de la Sainte Vierge, est le digne logement de l'âme que Dieu lui a créée, et l'un et l'autre toujours agréables à Dieu, toujours enrichis outre sa Conception toute pure, des mérites de la mort de son Fils.

Et comme un vaisseau très précieux reçoit continuellement augmentation de grâce, ne manquant jamais à en faire usage, c'est donc avec grande raison qu'elle doit être honorée de toute créature, et particulièrement (servie) des chrétiens puisqu'elle est l'unique pure créature qui ait toujours été agréable à Dieu, ce qui la fait être l'étonnement de toute la Cour Céleste, et admirée de tous les humains.

Elle est aussi un digne sujet de faire connaître et adorer la toute puissance de Dieu, faisant en elle la grâce de maîtriser entièrement la nature, la sauvant sans être perdue, non seulement par miséricorde, mais par justice, n'ayant point de péché, et étant nécessaire pour l'Incarnation du Fils de Dieu selon son dessein, de toute Eternité, pour la Rédemption du genre humain.

Nous devons donc honorer cette Sainte Conception qui l'a rendue si précieuse aux yeux de Dieu, et croire qu'il ne tient qu'à nous que nous ne soyons aidés de la Sainte Vierge en tous nos besoins, étant, ce semble, impossible que la bonté de Dieu lui refuse aucune chose car comme son divin regard ne s'est jamais détourné d'elle, qui continuellement était selon son cœur, nous devons croire que sa volonté est toujours disposée à lui accorder ce qu'elle lui demande,

puisque aussi jamais, elle ne lui demande rien que pour sa gloire et notre bien. Il nous faut voir avec attention les avantages que la Sainte Vierge acquiert sur toutes les créatures en suite de sa Conception Immaculée.

La première est que par une conséquence nécessaire puisqu'elle est conçue sans péché, elle n'a point jamais eu en elle ce qui est appel ce me semble, ce qui fomente le péché, c'est-à-dire ce qui induit à péché, qui est un mal que tous les enfants d'Adam ont.

O quelle paix, quelle douceur, quelle charité, quelle humilité en l'âme de la Sainte Vierge, puisque c'est cet instinct qui nous trouble tant, qui nous induit continuellement à pécher.

Que la connaissance, donc, que Dieu nous donne de l'Immaculée Conception de la Sainte Vierge nous porte à la glorifier éternellement de ce chef-d'œuvre de sa toute puissance dans la nature purement humaine, et nous fasse admirer la beauté de la pureté de ses pensées qui jamais n'ont été dans l'inutilité, ni occupées dans le péché.

Que la misère des humains conçus dans le péché qui continuellement les porte à s'élever par (des) paroles offensives contre leur Dieu fasse connaître l'honneur que la Sainte Vierge a rendu à Dieu par les siennes, toujours proférées dans la justice et vérité.

Et que les amants de cette Sainte et toute pure Vierge soient attentifs à la considération de ses actions qui jamais n'ont su être le moins du monde désagréables à Dieu, étant toujours faites selon sa très Sainte Volonté.

La Conception Immaculée de la Sainte Vierge a donc entièrement éclairé son entendement et échauffé sa volonté ce qui l'a fait continuellement agir sans omettre rien de ce que Dieu demandait d'elle

et partant, toute pleine de vertus, tant en la matière qu'en la forme de tout l'être que Dieu lui a donné.

C'est pourquoi toute ma vie, au temps, et en l'éternité, je la veux aimer et honorer, et tant que je pourrai par reconnaissance vers la Sainte Trinité, de l'élection qu'elle a faite de la Sainte Vierge pour être si étroitement unie à sa Divinité, je veux honorer les trois personnes distinctement et ensemblement dans l'Unité de l'essence divine.

M. 5 *bis*

(La Vierge Marie Corédemptrice)

(août 1659).

« Le quinzième jour d'Août 1659 (1) mon occupation durant la Sainte Messe où je devais communier a été la grandeur de la Sainte Vierge comme mère du Fils de Dieu qu'il avait voulu tant honorer, que nous pouvons dire qu'elle a quelque part de contribution à tous les mystères

1. La copiste avait écrit « 1660~, date impossible, Sainte Louise étant décédée le 15 mars 1660.

que Notre-Seigneur a opérés, (et qu') elle a contribué à son humanité par son sang et son lait virginal; et la considérant en cette manière, je l'ai congratulée de l'excellente dignité qu'elle a par ce moyen à ce grand et divin sacrifice perpétuel de la Croix, représenté et offert sur nos autels.

« J'ai encore remarqué que, par ce moyen, le Fils de Dieu a engendré en quelque manière la nature humaine pour l'Éternité, la rendant capable d'y jouir de Dieu selon ses desseins que j'ai vus grands dans le Ciel, y considérant la nature et essence divines, la nature angélique, et la nature humaine qui y était considérée par les Anges et l'humanité de Notre-Seigneur divinisée. »

A. 100

(Inconvénients pour la Compagnie)

(1660) (1).

Cette manière d'instruire comme l'on fait à La Fère, outre le danger que la Sœur n'y mette beaucoup du sien et qu'elle avance des maximes qu'elle ne puisse expliquer, il est beaucoup à craindre que le lieu public comme sont les salles des hôpitaux, auxquelles est le Très Saint Sacrement, ne donnent sujet d'accuser les Supérieurs des Filles de la Charité de leur permettre de trop entreprendre.

Les autres inconvénients sont en premier lieu, que Dieu ayant choisi des filles de village pour l'établissement solide des Servantes des pauvres Malades, comme cette manière d'instruire est éclatante et relevée, que celles qui auraient une véritable capacité, leur étant permise et non dispensées des autres emplois plus bas elles pourraient après s'être bien formées, prétendre être dispensées de plusieurs exercices et du traitement des autres dans l'emploi plus bas, ce que leur étant dénié, elles sortiraient bientôt de la Compagnie.

Les autres qui auraient affection et âpreté à la lecture et à paraître capables, se pressant d'apprendre, ne tiendront compte d'autre travail, ni de s'appliquer à la pratique des mortifications quoique nouvelles, et déjà y a exemple dans la Compagnie de cette vérité.

Il se dit que cela ne pourra pas continuer, parce qu'il ne se trouvera pas toujours des filles capables, que l'on a permission de Monsieur le Grand Vicaire, de Monsieur le Curé, et applaudissements de la plupart de la ville, ce qui serait à tolérer à personnes particulières, ou que Dieu voudrait assembler pour cela, comme Mademoiselle Pileure.

Mais faire un capital de cette fonction dans le Corps des filles de la Charité, est un acheminement à le détruire, ou au moins mettre deux corps en un, savoir que celles qui seraient jugées capables de cet emploi, seraient le corps dominant, exerçant dans leurs prétentions les

1. Voir la lettre p. 666.

fonctions de Sainte Madeleine, et commettraient et tiendraient au-dessous d'elles celles qui seraient employées à la visite des malades et petit à petit, les pauvres filles n'auraient plus d'entrée à la Compagnie, et le reste deviendrait bientôt des Dames, et c'est la prétention déjà de plusieurs.

L'on peut objecter qu'une des fonctions principales de l'établissement de la Confrérie et Compagnie des Filles de la Charité, est le service spirituel des pauvres, toutes sont persuadées de cette vérité, la gloire en soit à Dieu; n'est-ce pas ce que sa grâce fait faire à toutes quoique grossières et simples; combien de personnes en chaque endroit tirées du péché, combien de confessions générales après longues années sans s'être confessées, combien de petites filles instruites par celles qui tiennent école, et de personnes, des familles auxquelles elles portent la portion, et combien d'hérétiques convertis, depuis que les Filles de la Charité servent les hôpitaux. Et de bonne mémoire, en l'année 1659, une Sœur qui a été tout ce temps en celui de Saint Denis dit qu'il s'y en est converti 5 ou 6, et même le fils d'un Ministre, sans plusieurs autres auparavant; mais tout cela a été sous le silence, et plût a Dieu qu'il ne fût point nécessaire d'en parler, puisque cela s'est fait suivant les premiers ordres de l'Instituteur de la Compagnie, Jésus-Christ par son serviteur, pour honorer sa Sainte Vie cachée, tant nécessaire pour la fermeté de la dite Compagnie qui peut-être, aura un jour la grâce d'être plus employée au service des paysans, selon son premier dessein, ou plutôt de Dieu, que dans les villes, ce qui pourrait arriver par les changements ordinaires du monde. O ! quel bonheur, si sans que Dieu fût offensé, que la Compagnie n'eût plus que à servir les pauvres destitués de tout ! et pour cela la dite Compagnie ne se doit jamais départir de l'épargne, ni changer de manière de vie, afin que si la Providence lui donne plus que le nécessaire, elles aillent servir à leurs dépens, les pauvres spirituellement et corporellement, à la sourdine n'importe, pourvu que les âmes honorent éternellement les membres de la Rédemption de Notre-Seigneur.

M. 8 *bis*

(De la Communion)

(janvier 1660).

« Le jour de Sainte Geneviève 1660, allant à la Sainte Communion je sentis une soif extraordinaire, voyant la Sainte Hostie, qui partait d'un sentiment qu'il voulait se donner à moi avec la simplicité de sa divine Enfance. Et en le recevant et longtemps après, mon esprit fut occupe d'une communication intérieure qui me faisait entendre qu'il ne se donnait pas seulement, mais avec tous les mérites de ses mystères et cette communication dura tout le jour, non pas par voie d'occupation forcée et intérieure, mais par voie de présence et d'application dans les occasions comme fait en un sujet qui me mortifiait.

«Je sentis en moi cet avertissement que Jésus s'étant donné entièrement à moi accompagné du mérite de tous ces mystères, qu'il fallait que je fisse usage de cette occasion pour participer à sa soumission dans les humiliations.

« Un moyen pour parvenir à ma fin est que sans aucun sujet en moi, je paraisse à autrui avoir quelque grâce de Dieu, ce qui m'humilie et me donne courage.

« Sans désir ni résolution, la grâce de mon Dieu fera en moi son bon plaisir. »

A. 49

Oraison devant la Sainte Communion

Très Saint Esprit, l'amour du Père et du Fils, venez purifier et embellir mon âme, afin qu'elle soit agréable à mon Sauveur et que je le reçoive à sa gloire et à mon salut. De tout mon cœur je vous désire, ô pain des Anges ! ne regardez point à mon indignité qui m'éloigne de vous, mais à votre amour qui tant de fois m'a invitée de m'en approcher: donnez-vous tout à moi s'il vous plaît, ô mon Dieu, et que votre précieux corps, votre âme sainte, et votre glorieuse Divinité que j'adore en ce très-saint Sacrement, prennent entière possession de moi-même.

O doux Jésus ! ô bon Jésus ! mon tout et mon Dieu, ayez pitié de toutes les âmes rachetées de votre précieux sang, et les touchez fortement d'un trait de votre amour, pour les rendre reconnaissantes de l'amour qui vous a fait vous donner à nous en ce très-Saint Sacrement, pour lequel je vous offre la gloire que vous avez de toute éternité en vous-même, toutes les grâces que vous avez faites à la Sainte Vierge et à tous les Saints, avec la gloire qu'ils vous rendront éternellement par ce même amour !

TESTAMENT SPIRITUEL

Mes chères Sœurs, je continue de demander à Dieu pour vous sa bénédiction et le prie qu'il vous fasse la grâce de persévérer en votre vocation pour le servir en la manière qu'il demande de vous.

Ayez bien soin du service des pauvres, et surtout de bien vivre ensemble dans une grande union et cordialité, vous aimant les unes les autres, pour imiter l'union et la vie de Notre-Seigneur.

Priez bien la Sainte Vierge qu'elle soit votre unique Mère (1).

1. Ce testament spirituel a été recueilli par les Sœurs qui ont assisté Louise de Marillac en ses derniers moments. Il a été fidèlement transmis. Gobillon le cite dans sa vie de Mademoiselle Legras écrite en 1676.

Enregistrement réalisé par Sœurs Geneviève RABILLER et Marie-Catherine DESMARS, Filles de la Charité,

"La Chesnaye", samedi 23 Mai 1992

Claude LAUTISSIER